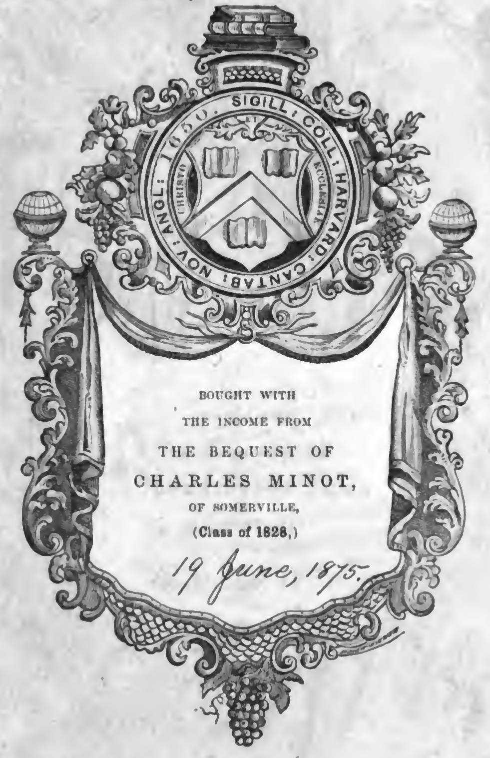
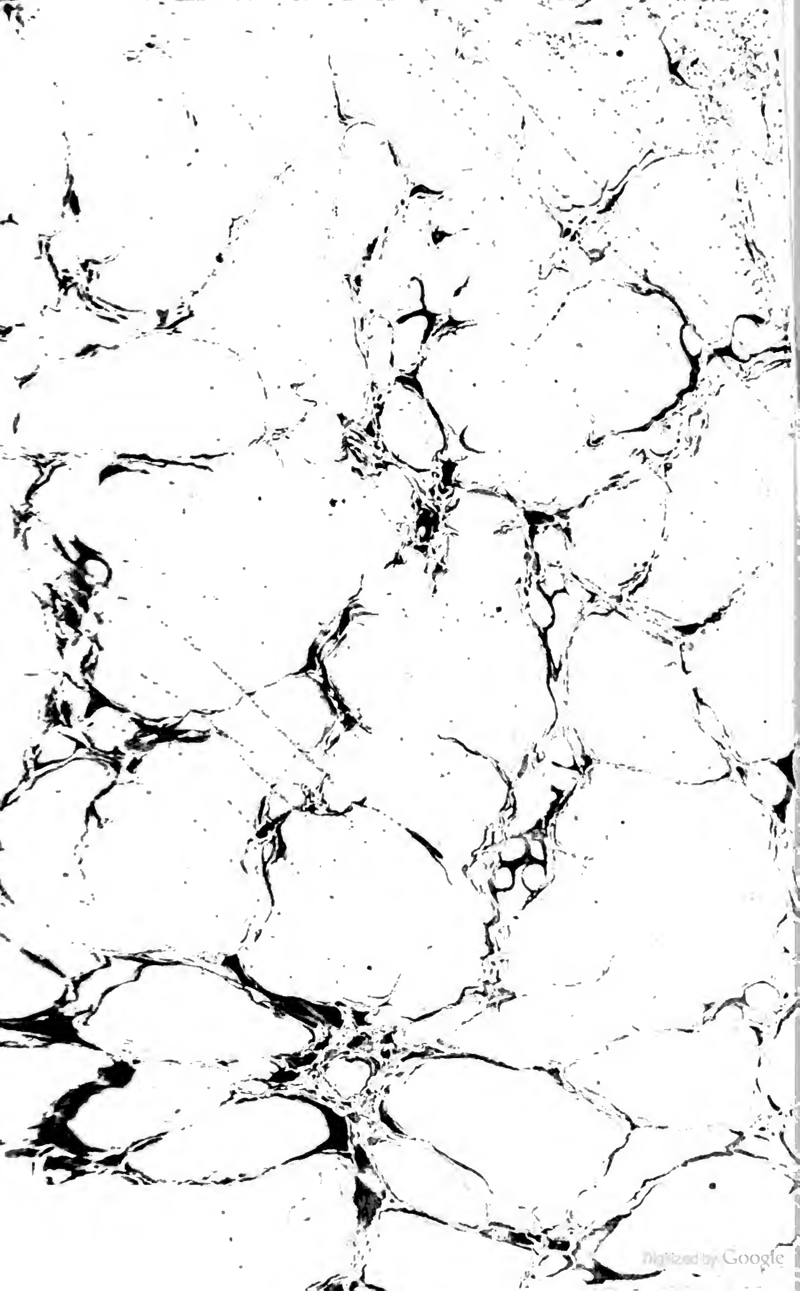


Revue archéologique


SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
19 June, 1875.



REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

IXe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1852

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES POITEVINS, 11

1852

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET),
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1852).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE (ANCIENNE MAISON CRAPELET),
Rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

DE L'ARCHITECTURE POLYCHRÔME

CHEZ LES ANCIENS.

M. Hittorff vient de terminer la publication d'un magnifique ouvrage qui intéresse au plus haut degré les artistes et les savants (1). Son livre présente à la fois la conclusion des études les plus approfondies sur l'art des Grecs, et les pièces justificatives d'un procès scientifique jugé maintenant en dernier ressort. Les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ont pas oublié les discussions de M. Letronne et de M. Raoul Rochette sur la peinture des anciens. M. Hittorff était pour ainsi dire la cause du combat. Il avait exposé, le premier, le système décoratif de l'architecture polychrôme, et M. Raoul Rochette qui avait d'abord reconnu l'importance de cette découverte, avait voulu ensuite affaiblir l'honneur qui devait en revenir à M. Hittorff en en attaquant les conclusions pratiques. M. Letronne prit fait et cause pour l'architecte dont il était digne d'être l'auxiliaire par l'intelligence profonde qu'il avait de l'art, et le talent et la science ainsi réunis obtinrent du public un arrêt sur lequel il nous semble impossible de revenir.

M. Hittorff dépose maintenant sur la tombe de son compagnon d'armes, un hommage glorieux à sa mémoire. Son livre, non-seulement résume tout ce qui a été publié en Europe sur cette importante question, mais il donne encore des preuves nouvelles qui viennent appuyer la thèse que soutenait, avec tant de talent et d'érudition, l'illustre savant que nous regrettons tous. Il y a là une mine féconde de faits et d'enseignements précieux. Nul ouvrage ne nous a fait mieux comprendre et plus aimer l'art des anciens.

Le livre de M. Hittorff se divise en quatre parties : la première est consacrée à résumer historiquement et consciencieusement la polémique qu'a fait naître le système d'architecture polychrôme exposé par l'auteur; la seconde offre la restitution du temple d'Empédocle à Sélinonte, et les exemples des monuments connus qui en justifient les détails; la troisième discute les procédés techniques des anciens; la quatrième contient la description des magnifiques plan-

(1) *Restitution du temple d'Empédocle à Sélinonte, ou l'architecture polychrôme chez les Grecs*, par J. J. Hittorff, architecte. 1 vol. gr. in-4° avec atlas. Paris, 1851.

ches qui accompagnent l'ouvrage. Nous examinerons d'abord ce qui concerne l'architecture polychrôme; nous reviendrons ensuite sur les explications que nous avons données dans cette *Revue* (p. 278 et suiv. de la 2e année) sur la peinture encaustique des anciens, et nous discuterons les raisons de l'auteur pour ne pas les complétement accepter.

Le système d'architecture polychrôme chez les anciens est un fait acquis à la science. Les peintres ont puissamment contribué à détruire les préjugés qu'il avait d'abord rencontrés. M. Ingres et son école, en colorant les fonds d'architecture de leurs tableaux, ont montré le parti que le goût pouvait tirer de cette ornementation qui semblait d'abord une si révoltante innovation, et l'Académie des beaux-arts elle-même commence à l'accepter dans la restitution des monuments antiques. Les études sérieuses qu'on fait maintenant sur l'architecture du moyen âge achèveront de nous convaincre et de nous rattacher, en cela comme en bien d'autres choses, à la tradition perdue. On finira par s'étonner un jour que ce fait ait été attaqué avec tant de persévérance, et qu'il ait fallu, pour le défendre, tant de luttes et tant d'efforts. La principale raison, selon nous, est que, pour la plupart, les artistes ne sont pas savants et les savants ne sont pas artistes, et il serait nécessaire de réunir, à un certain degré, ces deux qualités pour être bon juge en semblable matière.

Lorsque M. Hittorff fit connaître ses observations sur l'architecture polychrôme des anciens et les formula en système en 1830, ce fut chez les artistes qu'il trouva la plus forte opposition; on l'accusa d'impiété envers les Grecs. Il osait, disait-on, leur attribuer les ornements grossiers dont la main des barbares avait souillé leurs monuments. L'artiste n'évite pas la loi commune: il est, comme tout homme, l'élève de son siècle; la seconde nature de l'éducation vicie souvent en lui la véritable, et son goût accepte difficilement ce que rejette son époque. L'architecture est peut-être la partie de l'art où l'individu est le plus obligé d'obéir à l'enseignement. Les études nombreuses qui lui sont nécessaires l'attachent à des maîtres qui ont depuis longtemps la faveur publique; il est forcé de continuer leurs œuvres quand vient le moment d'exercer lui-même, et c'est avec des peines inouïes qu'il peut faire prévaloir sa propre originalité. L'unité de l'art a été rompue à l'époque de la Renaissance; l'architecture, la peinture et las culpture se sont séparées pour rechercher dans l'isolement une fausse perfection; la peinture a voulu contracter une nouvelle alliance, mais l'architecture ne s'occupe plus que des masses et

des lignes de ses monuments ; elle ne veut offrir au soleil que la nudité de la pierre ; la nature a beau protester par l'harmonieuse variété de ses paysages, c'est à peine si elle permet au temps de jeter quelques teintes sur ses froides murailles. Aussi a-t-il fallu à M. Hittorff bien des efforts pour trouver quelques partisans parmi les artistes. Pierre Guérin et Thorwalsen furent ses premières conquêtes ; de belles études et des essais publics convertirent enfin plusieurs de ses confrères.

Les savants furent plus difficiles à vaincre ; la science a perdu son unité comme l'art ; nous en sommes à l'analyse en attendant la synthèse. Les uns étudient les textes, les autres les monuments, et comme les textes sont obscurs et les monuments incomplets, il est souvent impossible, en les isolant, de découvrir la vérité. A quoi servirait d'ailleurs de les éclairer les uns par les autres si on est dépourvu de ce sens artistique qui fait comprendre l'idée exprimée par le mot ou par la forme. Or, rien n'est plus rare, en France, que le sens artistique. Au lieu de le développer, tout le fausse et le détruit à notre époque, depuis nos professeurs de dessin des colléges, jusqu'à nos spirituels feuilletonistes qui vendent à tant la ligne l'absurdité de leur critique. Aussi n'est-il pas étonnant de ne pas rencontrer toujours chez les savants de bien justes appréciations de l'art, et quand ils ont à en parler, leur érudition ne sert souvent qu'à obscurcir les plus évidentes vérités. C'est ce qui explique comment M. Raoul Rochette a pu nier, en tant de pages, que la peinture murale était la plus employée dans la décoration monumentale des Grecs. C'est là certainement la thèse la plus singulière, et qu'il n'est plus permis de soutenir aujourd'hui. A quoi bon discuter tant de textes pour ou contre les tableaux mobiles? il suffit de voir l'effet malheureux qu'ils font dans nos églises. L'unité est la forme première du beau, et c'est la violer que de placer dans un édifice un tableau qui ne s'harmonise pas avec lui par ses lignes et ses couleurs. Une peinture et une sculpture doivent être faites pour la place qui leur est destinée, et le devoir d'un architecte est d'empêcher que rien ne vienne troubler l'ensemble et l'effet de son œuvre. Quoi de plus déplorable que ces masses inclinées, ces cadres dorés, ces fonds obscurs qui rompent toutes les lignes d'un édifice et en ôtent le calme et la majesté? La première restauration à faire dans nos églises, serait d'en ôter tous les tableaux anciens et modernes, quitte à bâtir des musées pour ceux qui le mériteraient. La peinture murale est la véritable peinture des monuments.

M. Hittorff expose avec autant de clarté que de loyauté tous les travaux qui ont été faits sur cette question en France, en Allemagne et en Angleterre. Il discute et réfute avec talent les raisons de ses adversaires. M. Raoul Rochette a une large part dans sa critique. Quelquefois les coups sont rudes et les vérités bien dures; mais il faut reconnaître que l'auteur est dans le cas de légitime défense.

Aux preuves scientifiques, M. Hittorff joint des preuves artistiques qui ne sont pas moins probantes : il a restitué un petit temple de Sélinonte, qu'il a dédié à Empédocle, et il s'est servi de ce cadre pour donner une idée d'un édifice semblable au moment de sa splendeur. Les moindres détails sont justifiés par des exemples pris sur les monuments les plus beaux de la Grèce, de la Sicile et de l'Italie. Lorsque ces moyens lui manquent, le savant architecte s'appuie sur les textes des auteurs, et son ouvrage est bien plus un traité d'architecture polychrôme qu'une étude particulière. Il nous est impossible d'examiner, dans les limites qui nous sont imposées, tous les détails de cette restauration; il faudrait passer en revue les monuments d'Athènes et d'Égine, et décrire les magnifiques planches qui charment et persuadent par la perfection et le luxe de leur exécution. Nous regrettons de ne pouvoir citer les principes esthétiques et les aperçus historiques dont le livre de M. Hittorff abonde. Nous signalerons surtout ce que l'auteur dit contre les formules absolues que l'époque de la Renaissance a voulu donner aux ordres d'architecture chez les anciens. Ces grands maîtres de l'art variaient leurs proportions et leurs détails avec une grande liberté, et dans leurs monuments les entablements doriques surmontaient souvent des colonnes ioniques et composites.

Les deux coupes transversales du temple d'Empédocle nous ont paru très-remarquables. La planche qui offre l'étude de l'église de Saint-Urbain à Rome nous a vivement intéressé. Ce temple païen, conquis par le christianisme, a été approprié à sa nouvelle destination : les sujets des peintures murales ont été changés, mais le système de décoration a été conservé. La restauration antique de M. Hittorff fait parfaitement comprendre la disposition des richesses et des ex-voto que possédaient les temples et que décrit si souvent Pausanias. La planche XIX, qui offre le plan et les peintures des tombeaux étrusques, est très-belle et très-intéressante. Nous nous permettrons seulement de critiquer une explication de la peinture principale du tombeau de Corneto. Les oiseaux qui sont sous les lits funèbres des personnages ne sont probablement pas « des canards

domestiques d'une forme conventionnelle, » et l'artiste ne les a pas mis là par pur caprice. Leur disposition régulière dans une scène si grave indique nécessairement un caractère symbolique. Ces oiseaux se retrouvent très-souvent dans les peintures orientales, et la science parviendra sans doute à les expliquer complétement un jour.

M. Hittorff, non-seulement a donné la théorie de l'architecture polychrôme et les preuves authentiques de son existence chez les Grecs, mais il en a fait des applications heureuses à nos monuments modernes. Les deux dernières planches de son atlas représentent le Cirque Olympique des Champs-Élysées et la façade de Saint-Vincent de Paul telle qu'elle sera quand les plans seront entièrement exécutés. Les élégantes constructions que M. Hittorff a élevées dans les Champs-Élysées ont été peintes à l'extérieur, et cette innovation a tellement plu au public, que les esprits malveillants qui marchent toujours à la suite des artistes de mérite n'ont pas osé l'attaquer. Quant à l'église de Saint-Vincent de Paul, nous n'avons pas ici à la juger comme monument religieux; nous dirons seulement que Paris possède peu d'édifices aussi curieux à étudier sous le rapport des procédés techniques. L'architecte n'a pas voulu abandonner à la routine le moindre détail de son œuvre : il a contrôlé tous ses matériaux par la science, et c'est ce qui l'a conduit à faire des recherches sur l'encaustique des anciens. La troisième partie de son livre est consacrée à résumer les ouvrages écrits sur cette matière et à proposer une solution de ce problème, que les textes seuls sont incapables de résoudre.

L'examen des conclusions de M. Hittorff me conduira naturellement à défendre le Mémoire que j'ai publié dans cette *Revue* en 1845. Ce travail était mon début dans le monde archéologique. J'avais trop consciencieusement étudié mon sujet, pour ne pas savoir ce qu'il y avait d'incomplet dans mes explications; mais je présentais un système nouveau qui me semblait et qui me semble encore inattaquable. J'avais découvert des erreurs évidentes dans les ouvrages de quelques contemporains sur cette matière, et je pouvais, en attaquant l'autorité, faire quelque bruit, obtenir quelque honneur. Je renonçai à ce procédé démocratique très en usage de nos jours. Je ne voulus nommer personne. J'espérais, par cette réserve, me faciliter une lecture à l'Institut, et c'était là toute mon ambition. Mais il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe. Horace l'a dit :

Non cuivis homini contingit adire Corinthum.

Je pensais alors que j'étais trop jeune pour faire ce voyage; mais depuis j'ai vu des faits qui m'ôtent l'envie de jamais l'entreprendre. Qu'on me permette toutefois de défendre ma première œuvre. A part ma qualité d'auteur, j'ai deux raisons qui m'empêchent de la trouver mauvaise : c'est elle qui m'a fait admettre dans la société des Antiquaires de France; elle m'a mérité, de plus, la place honorable que M. Hittorff veut bien me donner parmi ceux qui ont écrit sur l'encaustique des anciens.

Il faut avant tout séparer la question archéologique de la question pratique. Il n'est pas impossible, sans doute, de trouver un procédé équivalent et même supérieur à celui des anciens, mais il est très-important de chercher à établir, par les textes et par les faits, quelle était cette peinture employée et contrôlée par tant de siècles.

M. Hittorff distingue, comme je l'ai fait dans mon Mémoire, trois sortes de peintures encaustiques où la cire et le feu jouaient un rôle principal : *ceris pingere ac picturam inurere* : la peinture encaustique des vaisseaux, la peinture encaustique sur ivoire, la peinture encaustique des tableaux. Ce qui différencie la peinture encaustique des vaisseaux des deux autres, ce n'est pas l'emploi du pinceau, comme l'ont prétendu la plupart des auteurs, c'est l'emploi des cires chaudes, comme je l'ai prouvé en commentant ce passage de Pline : *Hoc tertium accessit, resolutis igni ceris penicillo utendi; quæ pictura in navibus, nec sole, nec sale ventisque corrumpitur* (Plin. lib. XXXV, cap. XLI). M. Hittorff reproche à Pline « d'avoir placé l'apparition de cette peinture postérieurement à l'encaustique proprement dite et à l'encaustique sur ivoire. » Il me semble qu'il est très-difficile de convaincre d'erreur un texte si positif : Pline connaissait assurément *les joues rouges* des vaisseaux d'Homère, μιλτοπάρηος, φοινικοπάρηος; mais il a parlé d'une modification introduite dans les procédés de la peinture encaustique, lorsqu'on voulut l'employer à la décoration des flottes, *donec classes pingi cœpere*. Il ne s'agissait plus de les revêtir de bitume, à l'intérieur et à l'extérieur, comme l'arche de Noé (1); il fallait y tracer des figures et des ornements capables de résister aux vents, au soleil et à la mer : *nec sole, nec sale ventisque corrumpitur*. Le fonds et les conditions n'étant plus les mêmes, les procédés furent modifiés, et cette modification consistait surtout, selon moi, à remplacer par la chaleur le gluten, qui dans l'encaustique ordinaire des

(1) Genèse, chap. VI, v. 14. *Fac tibi arcam de lignis lævigatis.... et bitumine linies intrinsecus et extrinsecus.*

peintres tenait la cire liquide. Cette peinture était très-distincte des peintures à teintes plates, qui n'avaient d'autre but que la conservation; elle était toute de luxe, et rentrait par conséquent dans le domaine de l'art. C'est ce qui explique comment des peintres tels qu'Héraclide et Protogène s'élevèrent de cette position secondaire à la plus haute réputation. Il est inutile de rappeler ici les textes et les descriptions qui montrent avec quelle magnificence les anciens décoraient leurs vaisseaux.

La peinture encaustique sur ivoire était une espèce de gravure dont les tailles étaient remplies de cire colorée et amollie au feu. Le cestre ou burin qui servait à ce travail n'était pas chauffé, comme l'ont prétendu un grand nombre d'auteurs. M. Hittorff admet complétement les explications que j'ai données, et son fils en a fait d'ingénieuses applications.

La peinture encaustique des peintres est la plus importante à connaître. Je ne regarde pas cette peinture « comme la seule primitive, la seule durable et la seule employée par les anciens à la décoration peinte des murs, aussi bien qu'à l'exécution des tableaux. » M. Hittorff rectifie lui-même cette inexactitude, qu'il m'attribue, en ajoutant, quelques lignes plus bas : « L'auteur mentionne chez les anciens l'usage de la fresque et de la tempera; mais la peinture à l'encaustique étant l'objet spécial de ses recherches, on a vu qu'il n'était entré dans aucun détail sur ces deux procédés. » (Page 665.) Les anciens connaissaient probablement la plupart de nos procédés; mais ils donnaient la préférence à l'encaustique. La peinture encaustique était en usage alors comme la peinture à l'huile l'est de nos jours. J'aurai beaucoup de textes pour le prouver ; qu'il me suffise de rappeler ceux de Sénèque et de Varron, qui parlent de la peinture d'une manière générale. Varron donne aux peintres des boîtes à compartiments où sont placées les cires de différentes couleurs : *Pictores loculatas habent arculas ubi discolores sunt ceræ*. (*De re rustica*, lib. II.) Sénèque montre que les peintres de portraits se servaient de couleurs préparées à la cire, lorsqu'il dit : *Pictor colores, quos ad reddendam similitudinem multos variosque ante se posuit, celerrime denotat et inter ceram opusque facili manu et vultu commeat*. (Ep. 121.)

La question de l'usage du pinceau dans l'encaustique est définitivement jugée. Le fabuleux *rabdion,* chauffé à rouge n'a plus, je pense, aucun partisan. M. Hittorff ajoute une preuve excellente à toutes celles que j'ai données; il a trouvé, au musée du Vatican, une hydrie étrusque dont le sujet représente un jeune homme qui termine au

pinceau les ornements colorés d'un monument funèbre. L'aisance de la pose de l'artiste et le genre de travail qu'il exécute montrent que non-seulement il se sert d'un pinceau, mais encore qu'il emploie des cires d'un usage facile et qui ne sont pas liquéfiées au feu. M. Hittorff a placé cette figure au centre de la belle composition qui sert de frontispice à son atlas.

Quel était le dissolvant de la cire? C'est là que se trouve la difficulté du problème, et M. Hittorff donne une explication complétement différente de la mienne. Beaucoup de corps dissolvent la cire; il ne s'agit pas ici de savoir quel est celui qu'on doit préférer maintenant, mais celui dont se servaient réellement les anciens. Il y a là une question archéologique que le simple fait matériel ne peut résoudre ; il faut des preuves tirées des textes, de l'histoire et des monuments. Je les ai, il me semble, données en proposant l'œuf comme solution du problème.

Avant tout, le fait matériel est incontestable; M. Hittorff en reconnaît l'évidence. Après avoir combattu les explications de M. T. Knerim, professeur à l'école polytechnique d'Esckwegen, qui finit par exclure de l'encaustique des anciens la cire, qui en était l'ingrédient principal, il ajoute : « Il n'en est pas de même du procédé proposé par le savant auteur francais (1), et l'œuf, très-usité dans l'antiquité comme dissolvant, est en effet très-propre pour dissoudre les cires et les entretenir dans un état convenable de liquidité. Ce gluten, mêlé aux couleurs, permet l'emploi du pinceau et une exécution extrêmement facile, comme l'expérience me l'a démontré. » Vient ensuite l'objection : « Mais la réussite s'arrête là. Les couleurs ainsi employées ne sont nullement solides. Étendues sur le bois, le marbre, la pierre, le stuc, et laissées sécher, elles n'y adhèrent pour ainsi dire pas ; cautérisées, elles cèdent de même au plus léger frottement. Enfin, quoique la cire étendue à chaud sur cette peinture la rende un peu plus solide, l'impossibilité de l'appliquer sans enlever les couleurs, vient ajouter aux graves inconvénients de ce procédé. On ne saurait donc admettre qu'une semblable préparation de cires colorées ait été employée par les anciens. » (Pages 699, 700.)

Que M. Hittorff me permette de ne pas admettre cette conclusion. Il y a une grande différence entre la théorie et la pratique, entre

(1) C'est sans vanité que je cite ce passage où je suis appelé savant auteur français. Le mot *savant*, à l'Institut même, est employé sans conséquence. Il n'a pas plus de valeur que le mot *honorable* de notre ancien langage parlementaire.

un procédé et son application. La science peut dire les éléments d'un corps, sans apprendre à le reconstituer, et toutes les recettes de l'encyclopédie ne vaudront pas quelquefois un quart d'heure d'initiation du plus simple ouvrier. Si on ignore, par exemple, les secrets de la panification, on pourra pétrir la farine et la mettre au four, sans faire pour cela de bon ouvrage. Une ménagère de la campagne en dira plus sur ce sujet que tous les creusets de la chimie. L'insuccès de M. Hittorff ne prouve donc pas l'inadmissibilité de mon système. Mes premières données sont justes, il le reconnaît lui-même: reste maintenant à les compléter par l'expérience. Le perfectionnement de mon procédé demandait une persévérance que ma bourse et mes loisirs d'étudiant rendaient impossible. J'ai passé bien des heures dans la petite chambre que j'avais louée pour y pratiquer le grand œuvre; j'y ai même brûlé quelques-uns de mes meubles, comme Bernard Palissy, mais comme je n'avais pas l'ambition de devenir : *maistre des peintures encaustiques de sa majesté Très-Chrétienne*, j'ai fini par laisser la suite de mes recherches à ceux qui voudraient en avoir le profit. Si quelqu'un désirait faire de nouvelles expériences, je lui indiquerais une modification que je regarde comme très-importante. Il est certain que les anciens ajoutaient à la cire et à son dissolvant quelques substances que les auteurs ont désignées sous les noms de *pharmaca*, *pigmenta*, φάρμακα, ἄνθη (1); c'était par ces substances que chaque artiste variait ses procédés. Je pense que tous amolissaient leur cire avec de l'huile et rendaient ainsi son mélange avec l'œuf extrêmement facile. L'huile était ajoutée à la cire dans l'encaustique des statues, et sa présence n'empêchait pas l'emploi de l'eau, comme on peut s'en convaincre, en mêlant un peu de jaune d'œuf dans nos couleurs préparées à l'huile: ce corps intermédiaire unit sur-le-champ les deux substances ennemies. Cette addition de l'huile remédierait probablement aux inconvénients que M. Hittorff a rencontrés dans l'application de mon système. Les couleurs resteraient plus longtemps liquides et deviendraient aussi plus solides par la double action de la cautérisation et du temps.

Entre tous les dissolvants de la cire, j'ai choisi l'œuf parce qu'il est le seul qui ait des textes et l'histoire pour lui. Le témoignage de Pline est formel : l'œuf était employé en peinture, et on en faisait des glacis de purpurissum sur la sandyce et sur l'azur. *Pingentes, sandyce sublita, mox ovo inducentes purpurissum, fulgorem minii fa-*

(1) Jul. Pollux, *Onom.*, lib. VII, cap. XXVIII, segm. 428.

ciunt. Si purpuram facere malunt, cæruleum sublinunt, mox purpurissum ex ovo inducunt. (Plin. lib. III, cap. XXVI.) Ce passage, négligé par tous les auteurs qui se sont occupés d'encaustique avant moi, paraîtra concluant à ceux qui sont familiers avec les procédés de la peinture. Qu'on mette *oleo* pour *ovo* et le texte de Pline sera parfaitement applicable à notre peinture à l'huile.

La preuve historique est encore plus péremptoire. Un procédé qui est dans le domaine public pendant des siècles, ne peut disparaître tout à coup sans qu'on en sache la cause. S'il s'est perdu, c'est qu'il s'est modifié insensiblement par des procédés presque semblables, et alors on doit, en les examinant successivement, remonter jusqu'à leur véritable origine. Avant l'emploi général de la peinture à l'huile, à la fin du XV[e] siècle, les artistes peignaient à l'œuf. Plus on remonte dans le moyen âge, plus on retrouve des traces de cire dans leurs tableaux; et ce n'est pas étonnant, car les peintres de Constantinople qui furent les maîtres les plus recherchés alors dans toute l'Europe, peignaient à l'œuf et à la cire. M. Montabert nous l'apprend, et personne ne peut récuser son autorité en pareille matière: « Enfin, dit-il, pour arriver à la dernière manière que l'Italie reçut des Grecs, il faut avouer que la tradition nous l'a conservée. On sait qu'elle consistait dans le mélange de l'œuf et de la cire. » Or, les Grecs du Bas-Empire peignaient tous à l'encaustique. On leur donnait le nom générique d'encausticiens (1). Donc le procédé de l'encaustique consistait dans le mélange de l'œuf et de la cire; cette conclusion me semble inattaquable. Voyons maintenant les objections chimiques qu'on peut tirer des monuments.

Des savants de tous les pays ont gratté les monuments de la Grèce, de l'Italie et de la France, pour recueillir des restes de peintures antiques et soumettre cette précieuse poussière à toutes les actions et réactions imaginables. Qu'en est-il résulté, pour ou contre mon système? Voici, d'après M. Hittorff, le résumé des analyses de MM. Chevreul, Chaptal, Davy, Faraday, Landerer, Geiger, John et Wiegmann. Les glutens des couleurs étaient : en Égypte, de la cire, des substances provenant du sang et de la colle animale. A Athènes, de la cire, des gommes odoriférantes, des substances supposées végétales. En Sicile, des matières organiques jaunes en quantité considérable, mêlées de quelque peu de substance grasse,

(1) *Etymol. mag.* verb. Ἐγκεκαυμένη..... ἐγκαυσταί, λέγονται οἱ ζωγράφοι, οἱ διαγράφοντες τοὺς τοίχους. *Encaustæ dicuntur pictores qui muros pingunt.*

et de la chaux. A Pompéi, selon les différents auteurs, 1° des matières organiques en moindre quantité qu'en Sicile, et contenant des parcelles de substances grasses et de la chaux, avec des traces de silice, d'alumine, de magnésie et quelquefois du chlorure de sodium; 2° des matières animales supposées du lait, mêlées à la chaux; 3° des matières insolubles à l'eau; 4° de la chaux. A Paris (Palais-de-Justice), de la chaux avec des traces accidentelles de matières organiques. A Saint-Médard des Prés (Vendée), de la chaux mêlée aux couleurs et à une faible quantité de matière grasse, supposée un mélange de cire et de résine.

Quand M. B. Fillon m'écrivit la découverte de Saint-Médard, j'espérais que tous les mystères de l'encaustique allaient être dévoilés. Il me semblait que je recueillais un héritage inattendu, en apprenant qu'une femme artiste avait eu soin de se faire enterrer, au III° siècle, avec tous les instruments et les ingrédients de sa profession. Je trouvai, en effet, dans l'ouvrage publié par M. Fillon (1) la confirmation de la plupart des explications que j'avais données dans mon Mémoire. Mais les analyses de M. Chevreul n'éclairèrent pas complétement le point principal du problème. Les petites fioles renfermées dans la boîte de peinture de l'artiste contenaient, suivant l'habile chimiste, « des matières organiques, dont une première résineuse, en gros morceaux qui, dans leurs parties centrales, présentaient les propriétés de la *résine* du *pin maritime*, ou *pin silvestre;* une seconde, conservée dans une grande fiole, était de la véritable cire d'abeille, dont une très-faible partie avait été altérée; une troisième, dans une petite fiole à fond plat, se composait d'un mélange de cire et de résine destiné à l'usage de la peinture. Une quatrième, également à fond très-plat, accusa la présence des *acides oléique* et *margarique*, de cire et de noir de fumée. »

Que conclure de tous ces témoignages de la chimie? J'avoue que j'ai sur cette science des connaissances si superficielles, qu'il m'est impossible de chercher, dans ces analyses, ce qui peut être favorable à mon système. Je me bornerai donc à demander humblement à messieurs les chimistes, s'il est absurde de chercher des traces d'œuf dans ces matières organiques jaunes, dans ces substances animales, généralement reconnues, mais dont on ne peut pas trop dire la nature? L'incertitude des analyses ne peut-elle pas venir de l'action

(1) Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, par Benjamin Fillon. Fontenay, 1849. Voy. aussi, *Rev. archéolog.*, IV° année, p. 618.

du temps, du mélange du gluten avec d'autres corps, et surtout de ses proportions inappréciables? Le jaune d'œuf employé dans l'encaustique est très-étendu d'eau et finit par atteindre les chiffres fabuleux des dilutions homœopathiques. N'échappe-t-il pas alors à toute l'instrumentation de la science? La fiole à fond plat trouvée dans la boîte de peinture de Saint-Médard, offrit à M. Chevreul des *acides oléique* et *margarique*, de la cire et du noir de fumée. Le savant chimiste fut surpris de trouver, à l'état libre, dans un vase du IIIe siècle, des acides dont la découverte ne remonte qu'à 1811, et pour expliquer cette antériorité considérable, si capable de froisser l'amour-propre de la science moderne, il ajoute : « On peut se demander si ces acides proviennent de l'altération spontanée d'une huile neutre qu'on aurait mêlée à la cire et au noir de fumée, de sorte que, sous l'influence des agents atmosphériques ou d'autres, l'huile neutre eût été acidifiée? ou bien s'ils viennent d'une décomposition d'un savon d'huile d'olive, de pavot, etc., par du vinaigre, du jus de citron ou tout autre acide? Sans pouvoir décider, je crois cependant plus probable la seconde origine. » (P. 537.) Quand la science parle avec tant d'hésitation, je pense qu'il est impossible d'invoquer contre moi son témoignage, ou plutôt son silence.

Il me reste maintenant à défendre quelques explications de détail que j'ai données dans mon Mémoire. J'ai expliqué le sujet d'une peinture d'Herculanum par la dédicace qu'une femme fait à Bacchus du portrait de son amie. Je m'appuie sur un usage bien connu des anciens, sur la composition elle-même et sur l'ensemble de la décoration où elle est placée. Les deux panneaux qui l'accompagnent sont ornés de deux médaillons de femmes. En disant que l'artiste pouvait être la célèbre Lala, qui précisément excellait à faire des portraits, à Naples, j'ai présenté une conjecture que rien ne peut prouver ou détruire. Si j'ai cru reconnaître sur le tableau qu'on va dédier la silhouette de la femme qui tient la feuille symbolique, c'est que j'ai copié la gravure de la petite édition in-8° et non celle de Piroli. Le texte, d'ailleurs, signalait un rapport de couleurs. La forme du cadre n'indique rien de provisoire; il pouvait être en métal et ne ressembler pas plus aux nôtres que celui qu'on voit accroché au haut de la statue. Je conviens qu'il est impossible de voir une ressemblance parfaite entre les instruments dont se servent les artistes, dans les trois sujets antiques que j'ai donnés; mais on peut très-bien en conclure la conformité des procédés : nos boîtes portatives ne ressemblent pas à nos boîtes d'atelier, parmi lesquelles il existe une

très-grande variété. C'est sur l'iconographie grecque de Visconti que j'ai gravé la miniature du manuscrit de Dioscoride. S'il y a erreur dans la date que je lui donne, j'en rendrai responsable cette grave autorité. La fin du Ve siècle est bien proche, d'ailleurs, du siècle suivant.

Jusqu'à présent, je me suis tenu sur la défensive, et sans recevoir, il me semble, grande blessure; qu'on me permette, en terminant, une légère agression. M. Hittorff explique la peinture encaustique des anciens par le procédé de M. Montabert. « Il s'agit, dit-il, de trouver dans l'excellence des résultats obtenus les éléments, sinon absolument certains, du moins excessivement probables, de la technique qu'il faut spécifier.... Cette technique consiste dans la dissolution de la cire au moyen d'essences et d'huiles volatiles et dans la préparation des couleurs avec un gluten composé de cire et de résines transparentes. » (P. 701.) Le problème de l'encaustique des anciens est avant tout, comme je l'ai déjà dit, un problème archéologique. Sa solution ne peut se trouver dans un procédé nouveau, équivalent ou même supérieur. Le comte de Caylus et tous ceux qui se sont occupés d'encaustique, au siècle dernier, ont recherché le moyen de dissoudre la cire, en dehors des essences et des huiles volatiles. M. Montabert lui-même n'a jamais donné son procédé comme étant celui des anciens. On peut très-bien, à force d'érudition, établir que les anciens connaissaient les propriétés des essences et qu'ils obtenaient des huiles par la distillation; mais ce qu'on ne pourra jamais prouver, c'est que l'usage de ces essences et de ces huiles ait été aussi commun que le demandait leur emploi dans la peinture encaustique.

Il y a d'ailleurs un texte qui montre que les peintres nettoyaient leurs pinceaux dans l'eau, et ce moyen très-naturel avec l'œuf est inadmissible avec l'emploi des essences. Pline raconte que les bourgeois de son temps fournissaient les couleurs fines aux peintres qui faisaient leurs portraits. Les peintres volaient leurs modèles, en nettoyant sans cesse leurs pinceaux chargés de minium et en retirant, après la séance, la précieuse couleur qui était tombée au fond de l'eau. *Et alio modo pingentium furto opportunum est, plenos subinde abluentium penicillos, sidit autem in aqua, constatque furentibus.* (Plin. lib. XXXIII, cap. XL.) Les peintres de portraits peignaient à l'encaustique, le texte de Sénèque le prouve; et ils avaient près de leur table chargée de cires coloriées, un vase pour laver leur pinceau, comme on le voit dans la caricature de Pompéi.

Non-seulement l'eau n'est pas employée dans le procédé de

M. Montabert, mais le feu n'y est d'aucune utilité. Il est incontestable cependant que le feu jouait un rôle important dans la peinture des anciens, puisque c'était son usage qui lui avait donné son nom. Le feu doit être employé dans la peinture. Πῦρ δὲ ὑπηρετείσθω τῇ γραφῇ (1). Le procédé de M. Montabert n'est pas la peinture des anciens, ce n'est pas même une peinture encaustique.

Maintenant que cette peinture à la cire soit bonne, c'est ce que nos descendants jugeront mieux que nous; je la crois préférable à la peinture à l'huile, et les expériences de M. Hittorff, aux Champs-Élysées, paraissent le prouver. M. Montabert qui a exposé avec tant de clarté l'action de l'huile sur nos couleurs minérales, l'a-t-il complétement évité dans son procédé? Ses huiles volatiles n'agissent-elles pas aussi sur la valeur des tons et n'en détruisent-elles pas l'harmonie, comme il m'a semblé déjà l'observer? L'évaporation si active de ses essences n'est-elle pas un grand inconvénient pour ceux qui les emploient? Espérons que les progrès que nous faisons, en chimie, du moins nous donneront un jour des procédés qui nous empêcheront de regretter ceux des anciens. Que les artistes ne suivent plus, sans contrôle, les recettes de la routine, et qu'ils sachent pour protéger leurs œuvres, unir, comme M. Hittorff, la science et le talent.

E. CARTIER.

(1) Himer. Eclog: IV, *in divit.* — Auson. Eidyl. VII, p. 289.


1
103
grammes
200 gr.
3
D CAVSADO
1578
428 gr.

POIDS DES VILLES MUNICIPALES

DU MIDI DE LA FRANCE.

(TROISIÈME ARTICLE.) (1)

Les nouveaux encouragements qui nous sont parvenus de la part de nos collaborateurs et des lecteurs de la *Revue archéologique*, depuis l'insertion, dans ce recueil périodique, de notre second article sur les poids particuliers à l'usage des villes municipales du midi de la France dans le moyen âge, et jusque vers la fin du XVI[e] siècle, nous engagent à donner suite à notre travail, qu'on peut dire entièrement neuf, et qui n'est rien moins que dépourvu d'intérêt. Nous nous proposons de continuer la communication au public, par la même voie, des monuments pondérographiques du même genre, à mesure que nous parviendrons à les recueillir, en ayant soin de joindre la gravure à la description.

Le premier que nous allons reproduire ici est un quart de livre (I CARTO DE LIVRA) de la ville de Cahors, chef-lieu du département du Lot (2), pl. 181, n° I.

✠ I CARTO DE CAORS.

Dans le champ, le pont encore existant dans toute son intégrité, dit de *Valendré* (3), avec ses tours crénelées, jeté sur la rivière du

(1) Voy. pour les deux premiers, la *Revue archéologique*, v[e] année, p. 737 et pl. 109, — VII[e] année, p. 202 et pl. 142.

(2) Cette ville, d'origine gauloise, plus tard embellie et affectionnée par les Romains qui, du département de la Celtique la firent passer dans celui de l'Aquitaine, se recommande encore de nos jours à l'intérêt des voyageurs et des archéologues par ses nombreux monuments d'antiquités gauloises et romaines et du moyen âge, que nous avons déjà décrits ailleurs, ainsi que les médailles et monnaies autonomes. Son nom celtique était *Divona*.

(3) La construction de ce pont est due à l'évêque de Cahors qui occupa ce siége de 1250 à 1280. « Ce prélat, dit l'historien du Quercy, Cathala-Coture, dans le but de favoriser le commerce de sa ville épiscopale et d'en rendre l'abord plus aisé et plus commode, forma le projet de bâtir, sur l'ilot, le pont de Valendré, et en communiqua le plan au pape Alexandre IV. Ce pontife, pour l'aider dans son entreprise, lui donna 200 marcs d'argent à prendre sur les amendes qu'on décernait contre les usuriers qui exigeaient au delà de 20 pour 100 d'intérêt. Mais cette somme ne se trouvant pas suffisante pour fournir aux frais de cette grande entre-

Lot, et l'un des principaux monuments de cette ville, et appartenant au moyen âge.

℟. ✠ . . . . . . CAORS.

Le commencement de cette légende est tout à fait fruste et illisible.

Dans le champ, le portail de la cathédrale Saint-Étienne, de Cahors.

La représentation du pont de Valendré et de la façade de l'église cathédrale de cette ville, sur notre *pundus*, indiquant la juridiction mi-partie, que les consuls et l'évêque de Cahors exerçaient, les premiers, au nom du roi, coseigneur de l'antique cité du *Cadurci* d'Aquitaine, et le second, de son chef, et comme y ayant succédé aux droits et à l'autorité de Raymond VI, comte de Toulouse (1), pendant les malheurs de ce prince; par suite de cette usurpation, l'évêque diocésain prenait le titre de comte de Cahors, et il le conserva jusqu'à notre première révolution.

Notre quart de livre pèse 103 grammes (2).

Les blasons figurés sur les poids des villes dont nous allons donner ci-après la gravure et la description, offrent ce qu'on est convenu d'appeler, dans les termes de l'art héraldique, des *armes parlantes*, peut-être, les premières et les plus anciennes. Nous avons déjà fait connaître sur la demi-livre de Montauban, comme armes appartenant à cette dernière catégorie, celles de cette ville nommée en latin *Mons-Albanus*, et *Mont-Alba* en langage roman ou languedocien, lesquelles se composent d'une *montagne* et de l'arbre appelé dans le

prise, l'évêque fit frapper de la monnaie dont le titre était plus bas que l'aloi de celle de ses prédécesseurs. Le peuple en murmura, et Barthélemi, à la demande des consuls, ordonna de remettre la monnaie sur l'ancien taux *in lege*, dit le règlement qui intervint entre l'autorité épiscopale et municipale, *duorum deniarorum et oboli unius, ad argentum Montispessulani, et in pondere viginti trium solidorum minus duobus denariis pro marcha.* »

Nous avons décrit cette monnaie dans notre histoire monétaire du Quercy. Les usuriers dont parle ici l'historien du Quercy sont sans doute ces célèbres banquiers du XIIIe siècle, nommés *Cahorsins*, *Caorsins* et *Corsins*, du nom de la ville de Cahors, où ils avaient un de leurs comptoirs.

(1) Le premier évêque de Cahors qui se mit de vive force au lieu et place du comte de Toulouse, en prenant le titre de comte de Cahors, fut Guillaume V de Cardailhac. En 1211, Philippe Auguste lui en accorda l'investiture.

(2) On nous a communiqué un autre *carto*, ou quart de livre de Cahors, portant au revers la date de sa fabrication, en légende : ✠ LAN. MILA. V. CENT.

D'un côté également, le pont de Valendré, et de l'autre, l'église Saint-Étienne.

Nous croyons ce dernier poids d'une époque plus récente que celui dont nous donnons ici la gravure.

même idiome *alba*, et en français, saule, aubier (d'où le nom d'*aubaride* que reçoivent les emplacements qui en sont plantés), et en même temps, nous avons aussi parlé du sceau de l'ancien chapitre collégial ou abbatial de l'antique monastère de *Mont-Auri* ou *Mons-Auriolus*(1), sceau dont le blason se compose également d'un *mont* sur lequel plane, les ailes éployées, l'oiseau nommé AURIOL ou *lauriot*.

Les nouveaux poids que nous allons signaler et décrire ici sont ceux des villes de Gaillac (Tarn), et de Caussade (Tarn-et-Garonne.)

Pl. 181, n° 2, demi-livre de Gaillac.

✠ MEIA LIVRA : DE GAILHAC.

Dans le champ, un coq (*Gallus*).

℞. ✠ : AN DOMINI : M : CC : LXXXXI :

Dans le champ, une fleur de lys.

Cette demi-livre de Gaillac, dont la date remonte à l'année 1291, est du poids exact de 200 grammes.

Dès l'année 654, on voit figurer le nom de Gaillac ou Gailhac (*Galli-acum*)(2), dans le testament de *Desiderius* ou saint Didier XII, évêque de Cahors (3), auparavant trésorier ou intendant des finances du roi Dagobert, et natif de l'Albigeois où il possédait vingt-quatre villes, bourgs ou villages dont *Galliacum* faisait partie, et que, dans cet acte, le prélat donna à son église cathédrale, parmi plusieurs autres legs.

A cette époque, Gaillac et l'Albigeois, ou le pays des *Albinses* ou *Albigenses*, dépendaient du royaume d'Austrasie, sous la domination de Sigebert III; plus tard, ils passèrent sous celle des comtes de Toulouse.

La fondation de Gaillac paraît remonter à l'époque romaine, et tout au moins, au Bas-Empire; une voie romaine, des mosaïques, des tombeaux, des urnes, des médailles et autres objets antiques qu'on y a découverts, semblent autoriser cette opinion et motiver suffisamment cette origine, qu'indique d'ailleurs ce mot composé de *Galli-acum*, exprimant, à la fois, le nom de *Gaulois* ou de *Gall*, et celui de *coq* qui, dans l'idiome languedocien, conserve encore cette même dénomination (*gal* et *gallina*), et dont la terminaison gauloise *ac*, si commune dans le midi, et que les Romains adoptèrent, la *lati-*

(1) Origine et berceau de la ville de Montauban, dans le moyen âge.
(2) La demeure du coq.
(3) Dont on a fait saint Géri.

nisant et l'allongeant de celle d'*acum* (1), qui indiquait une habitation de quelque importance, et synonyme de ceux de *bourg*, de ville, etc.; dans certaines provinces, les Gaulois ont plusieurs fois produit l'emblème du coq, comme celui de la vigilance, sur leurs monuments et sur leurs médailles, mais sans songer à lui donner le sens et la valeur qu'on a voulu lui attribuer plus tard, en en faisant la personnification de ce peuple ou de cette nation, à raison d'une similitude de nom en latin. Le rébus du coq gaulois, malgré l'autorité qu'on a cherché à lui donner de nos jours, n'a donc rien d'antique, ni d'admissible en archéologie, en ce dernier sens du moins, malgré l'opinion émise récemment par quelques numismatistes.

Pl. 181, n° 3, LIVRE de Caussade.

. D . CAVSADO (de Caussade).

Des fleurs de lis précèdent et accompagnent cette courte inscription, au lieu de la croix et des points ordinaires.

Dans le champ, un mur de ville et une porte cintrée et crénelée, au milieu, à droite, sur le même mur, une fleur de lis, et à gauche, une chaussure ayant la forme d'un bas, et modelant la jambe (2) qu'elle est censée recouvrir.

℟. 1578. Dans le champ, une fleur de lis, et au-dessous, une contre-marque ou surfrappe en croix, et placée après coup, qui offre la forme d'un médaillon et de deux jambages droits, séparés par un trait horizontal, figurant la lettre H, ou peut-être un I et un L liés, surmonté d'une sorte de couronne ou de fleuron; dans la partie inférieure de ce médaillon, un croissant, les pointes en l'air, ou un C renversé (3).

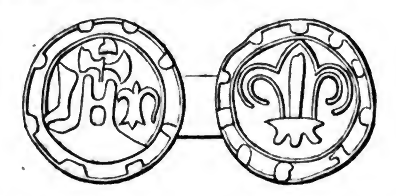
(1) Comme *mag*, dont les Romains firent aussi *magus* et *mago*, qui termine plusieurs noms de rois dans les Gaules, et annonce la présence d'une population agglomérée, d'un *vicus*, etc.

(2) Ce qu'on appelait alors *un bas de chausse*, pour le distinguer du *haut de chausse*.

(3) Nous devons faire observer ici l'analogie qui existe entre le monogramme figuré sur cette contre-marque, et celui que l'on remarque sur les deniers d'argent d'Hélie VIII, comte de Périgord, vicomte de Limagne et de Caussade, etc. (de 1280 à 1301, comme on le dira ci-après), monnaies frappées à Lectoure, et publiées par Tobiesen Duby. Ce monogramme exprime les signes d'*Helias comes*, dans le champ du droit de la pièce, dont les légendes sont *Taleyrandus vice comes*. ℟. LACTOR*a* CIV*itas*.

Poids exact, 428 grammes.

Poids représentant la fraction de la livre de Caussade, qui formait l'*once*, ou le douzième de ladite livre (1).



Point de légende. Dans le champ une porte de ville qui paraît être située sur une butte ou élévation ; au-dessus, une hache d'armes ; à droite, une fleur de lis d'une forme très-remarquable ; à gauche le bas de chausse, ou la jambe chaussée.

℟. Sans légende ni date. Dans le champ, une fleur de lis dont la gravure diffère beaucoup de celle du même attribut héraldique sur la livre n° 3. Le style de ce poids annonce, au premier coup d'œil, que sa fabrication remonte à une époque plus ancienne que celle du précédent. C'est bien le même sujet, mais non la même manière, ni le même dessin; celui-ci est d'un travail bien plus barbare que l'autre.

Poids, 34 grammes (2).

Mais il est temps de nous occuper ici de l'origine du nom de Caussade, en idiome roman, *Causado* et *Caassado*, *Caoussado* (3), et dans des titres latins du moyen âge (4), *Castrum de Calzada,* et *Calciata* (5); et d'apprécier les motifs qui déterminèrent cette appellation, et la présence, sur les armoiries de cette ville, de cette chaussure qui ne fut, dans le principe, qu'une simple chaussette, un soulier (*calceus*), dont on fit dans la suite une sorte de bas, et plus récem-

Cette contre-marque ou surfrappe a pu être reproduite plusieurs fois et en différents temps, et même à des siècles de distance du règne de ce prince sur les poids de Caussade. Les exemples de telles reproductions en des cas semblables, ne sont pas rares dans la numismatique, la dyptique et la pondérographie du moyen âge, etc.

(1) Nous avons également sous les yeux une très-jolie once de Montauban d'une parfaite conservation.

(2) Nous ne reproduirons point une très-jolie *mejocarto* de Caussade, parce que le dessin en est parfaitement semblable à celui de la livre de cette ville, n° 3, et qu'elle porte aussi le millésime de 1578. La contre-marque est aussi la même.

(3) Dans le haut Quercy, on appelle *caoussado* un terrain pierreux.

(4) De 1060 entre autres.

(5) De 1101 entre autres.

ment encore, et de nos jours, une botte à l'écuyère garnie de son éperon.

Ce nom de *Caussade* a deux étymologies, l'une vraie et rationnelle, et l'autre fictive et fabuleuse; mais comme « si l'homme est de glaçe aux vérités, il est de feu pour le mensonge, » la seconde a longtemps prévalu parmi le peuple et les amis des contes de bonnes femmes, et tandis qu'aux yeux de savants observateurs, de géologues, de naturalistes, etc., ce mot vient évidemment de *calx, calcis*, chaux (cette ville et toute sa banlieue était assises sur un terrain essentiellement calcaire, ainsi que l'avait reconnu le savant Court de Gébelin), les amis du merveilleux ont imaginé une fable locale, d'après laquelle une vieille femme d'un aspect effrayant (sans doute une fée, une sorcière), qui, sortant quelquefois des forêts dont le lieu, encore sans nom, qui fut depuis Caussade, était environné, venait baigner ses pieds, ordinairement nus, dans une fontaine(1) voisine des pauvres et rares habitations de la bourgade naissante, lorsqu'un jour, des enfants qui la regardaient faire avec la curiosité de leur âge, voyant que, contre son usage ordinaire, *elle portait une chaussure*, s'écrièrent dans leur étonnement : *Es caoussado! es caoussado* (elle est chaussée! elle est chaussée!), et, sur-le-champ, ce cri fut adopté comme appellation de la nouvelle population agglomérée par ceux qui la composaient.

Dans les croyances et les traditions du moyen âge, les bois, les fontaines étaient peuplés d'êtres fantastiques, mystérieux, surnaturels, presque toujours des femmes, souvent d'un aspect redoutable; c'étaient des restes des fables mythologiques du paganisme et du culte des divinités champêtres, des nymphes, des dryades, des hamadryades, etc.

Historiquement parlant, nous ne savons rien de positif de l'existence de Caussade, antérieurement au XIe siècle; mais depuis cette époque jusqu'à nos jours, les annalistes du Quercy et des provinces voisines ne la perdent plus, en quelque sorte, de vue, surtout au temps des guerres de religion (2) du XIIIe siècle. Au commencement du XVIIe, on voit la vicomté ou baronnie de Caussade appartenir successivement aux vicomtes de Lomagne, aux comtes de Périgord, aux comtes d'Armagnac et de Rodez, et à des seigneurs particuliers dont

(1) Cette fontaine était nommée *Lupi-ac*, de *Lupi-acum* ou de *Lupi-aqua* (la demeure ou la fontaine du Loup.).

(2) Des Albigeois et des protestants.

les plus remarquables sont le cardinal Georges d'Armagnac, le maréchal duc de Sully et son fils le comte d'Orval, etc.; la seigneurie de Caussade vint ensuite, et était encore, à l'époque de la révolution de 1789, un domaine engagé de la couronne.

A la fin du XIII[e] siècle, Hélie VIII de Taleyrand, comte de Périgord, à qui Philippa de Lomagne et d'Auvillars avait porté la vicomté de Caussade en dot, l'embellit et lui donna des coutumes(1); on croit que la belle tour du clocher de cette ville fut construite sous le règne de ce prince et due à sa munificence. Ce monument appartient évidemment à cette époque si remarquable de l'art dans le moyen âge (2).

Dans un ancien sceau de la fabrique de cette église, offrant aussi les armes de Caussade, et depuis longtemps hors d'usage, MM. les fabriciens avaient substitué assez ingénieusement la tour de leur clocher(3) à la porte cintrée du blason municipal; nous donnerons ailleurs ce sceau avec d'autres également inédits, et quelques-uns offrant de même *des armes parlantes* assez curieuses.

Dans une nouvelle notice sur les poids des villes du midi, nous ferons connaître deux de ces monuments encore inédits et très-remarquables de la ville d'Arles et d'autres illustres cités de la Provence, du bas Languedoc, etc.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(1) Elle existait entre les mains de M. le représentant Léon de Maleville, ancien député de Caussade.

(2) C'est le second des monuments historiques de Tarn-et-Garonne. Il vient d'être restauré aux frais du gouvernement, avec beaucoup de soins et d'intelligence, sous la direction et la surveillance de M. Violet-Leduc, et sous l'inspection de M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques.

(3) On y remarque quelques circonstances architectoniques que des restaurations plus récentes que cette gravure ont fait disparaître sur ce monument.

COURTES OBSERVATIONS

SUR

LES TOMBEAUX DES ROIS A JÉRUSALEM (1).

Je m'étais proposé de prendre part à la discussion contradictoire qui s'est élevée entre deux de nos savants confrères, au sujet des *tombeaux des rois* à Jérusalem. Mais, comme il arrive trop souvent, lorsque l'on parle d'abondance, que l'on dise plus ou moins qu'on ne veut dire, et que l'on est en général moins sûr de sa parole que de sa plume, j'ai cru devoir mettre par écrit le petit nombre d'observations que j'ai à présenter sur un sujet qui a occupé l'Académie plusieurs séances. Ce petit travail pourra servir, s'il y a lieu, de complément sur quelques points et de correctif sur quelques autres, aux deux *Mémoires* qu'elle a entendus.

On n'a peut-être pas oublié, qu'après la première lecture du *Mémoire* de M. de Saulcy, je lui fis observer que l'opinion qu'il soutenait, au sujet des *tombeaux des rois de Juda*, en suivant la tradition musulmane, qui applique ce nom à un monument taillé dans le roc, qui existe, *au nord de Jérusalem*, à environ un quart de lieue de la ville antique, que cette opinion, dis-je, était contraire au témoignage de la Bible, suivant lequel les rois de la race de David furent déposés dans la *ville de David*, expression qui, dans son sens propre et local, désigne la *montagne de Sion* (2), suivant l'interprétation que nous en a donnée Josèphe lui-même, en ces termes (3) : φρούριον ὑπὸ Δαβίδου τοῦ βασιλέως ἐκαλεῖτο. J'ajoutais que le style du monument, dont la frise se compose de *triglyphes*, alternant avec des *métopes*, ornées de *patères* ou de *petits boucliers ronds*, attestait un art originairement grec et une époque récente ; d'où il suivait, à mon avis, qu'il ne pouvait appartenir au siècle de David.

(1) Lues à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en première lecture, le 26 septembre 1851, en seconde lecture, le 26 mars 1852.

(2) II *Reg.* v, 7. — III, III, 1; VIII, 1; IX, 24. *Nehem.* III, 15; *Chronic.* I, II, 4.

(3) Joseph., *Bell. Jud.*, V, IV, 51. I, II.

C'est en me fondant, sur cette double considération, qu'il y a déjà plus d'une douzaine d'années, où je m'occupais, dans mon *cours d'Antiquités*, de l'*Archéologie des Phéniciens* (1), je puis dire que j'avais traité la question des *tombeaux des rois de Juda*, comme n'ayant aucun rapport avec le monument souterrain, ainsi désigné dans la tradition mahométane. A cette époque, je n'avais pour éléments de mon travail que le *plan* et la *description* donnés par Pococke (2) et par Niebuhr (3), avec le *plan* et les détails dessinés depuis par Cassas (4); et bien qu'on ait pu reprocher à cet artiste d'avoir sacrifié, dans ses dessins, l'exactitude architectonique à l'effet pittoresque, il est pourtant certain que l'idée qu'il nous donne du monument en question est conforme à la vérité, tant sous le rapport de la disposition générale, que sous celui du caractère des ornements. C'est ce qui est résulté du travail, excellent à tous égards, entrepris de nos jours par le docteur Robinson (5), qui a levé le *plan* le plus exact de cette catacombe, en l'accompagnant d'une description détaillée. Nous devons à notre savant confrère, M. de Saulcy, un *nouveau plan* de ce monument, qui complète encore, en les justifiant, ceux de Cassas et de Robinson; et c'est un véritable service qu'il a rendu à la science, et dont nous devons d'autant plus lui savoir gré, que ce travail, ainsi qu'il nous l'a appris lui-même, était accompagné des plus grandes difficultés matérielles.

Maintenant que nous connaissons parfaitement dans tous ses détails l'important monument dont il s'agit, peut-on essayer de le déterminer avec toute la certitude désirable? et la tradition qui y voit les *tombeaux des rois de Juda*, mérite-t-elle en effet notre confiance? C'est ici que se présente la question soulevée par notre savant confrère, et je dois dire que, malgré les développements ingénieux qu'il a donnés à son opinion, je persiste dans celle que je m'étais formée, à l'exemple des savants célèbres qui s'étaient occupés de cette question, et qui n'ont été cités dans cette discussion, ni par M. de Saulcy, ni par M. Quatremère; ce qui m'impose l'obligation de les y rétablir.

(1) Cette *partie* de mon cours est rédigée dès cette époque pour entrer dans mon *Histoire générale de l'Art des Anciens*, dont on sait que je m'occupe depuis plus de vingt ans.

(2) Pococke, *A description of the East*, t. II, p. 21, pl. V.

(3) C. Niebuhr, *Reisebeschreibung nach Arabien* (Hamburg, 1837-38), t. III, plan p. 63, *Beschreibung*, p. 145.

(4) *Voyage en Syrie*, t. III, pl. 19-25.

(5) Robinson, *Palæstina*, t. II, p. 183. Le plan se trouve dans l'*appendice* joint au t. III.

La question de la sépulture des rois de Juda, envisagée dans tous ses éléments bibliques, avait fourni le sujet d'une des *dissertations* de Schreiter (1), où il soutenait, conformément aux témoignages des *Livres des Rois* et de la *Chronique*, que cette sépulture avait eu lieu dans les *cryptes* de la *montagne de Sion*, ces cryptes, qui avaient été connues, même de l'antiquité profane; témoin ce passage de l'*Histoire* de Tacite (2), qui s'applique aux monts *Sion* et *Moriah* : *CAVATI sub terra MONTES, et piscinæ cisternæque servandis imbribus*. Plus tard, le docte Michaëlis, l'oracle de la philologie orientale dans les écoles allemandes de la seconde moitié du dernier siècle, s'était occupé de ces mêmes cryptes des monts *Sion* et *Moriah*, pour y signaler à l'intérêt du monde savant des monuments de l'antiquité biblique qui devaient appartenir au siècle de David et de Salomon, et qui se cachaient dans les profondeurs de ces deux collines (3). Enfin, en des temps plus rapprochés de nous, un antiquaire, aussi versé dans la philologie biblique, que dans toutes les branches de l'archéologie sacrée, le docteur Münter avait publié une *Dissertation* spéciale, *sur les tombeaux des rois de la famille de David au-dessous du mont Sion* (4). Dans cette *Dissertation*, que j'avais prise pour base de mon opinion, le savant auteur établissait que ces sépultures royales avaient été creusées, au-dessous de la *ville de David*, dans les flancs du *mont Sion*; il rapportait un à un tous les passages des *Livres des Rois* et de la *Chronique*, relatifs à chacun des rois qui avaient été déposés dans ces tombeaux, avec la mention de ceux de ces rois qui avaient reçu leur sépulture *dans la ville de Jérusalem*, mais non dans les *tombeaux mêmes de David;* et il résultait invinciblement de cet exposé, absolument pareil à celui de M. Quatremère, que la Bible ne permet pas de chercher les *tombes royales de la race de David* ailleurs que *dans Jérusalem* même et *dans la montagne de Sion*. Quoique pour établir un fait de cette notoriété et de cette importance, le témoignage de la Bible fût bien satisfaisant, puisque personne ne songe à contester l'autorité du *Livre des Rois*, le docteur Münter ajoutait que la relation de Josèphe, qui place le *tombeau de*

(1) *Commentat. historic. de more defunctos reges judicandi et laudandi, ab Ægyptiis ad Israëlitas propagato*, Lips., 1802.

(2) Tacit. *Hist.*, V, XII.

(3) Michaëlis, *von den Gewölben unter dem Berge Sion und des Tempels*, dans ses *zerstreuten kleinen Schriften*, III^te Lifer. Iena, 1795.

(4) Fr. Münter, *Ueber das Davidische Familienbegräbniss unter dem Berge Sion*, dans ses *Antiquar. Abhandlung*. Copenhagen, 1816, 8°, § IV, p. 85.

David, dans Jérusalem, ἐν τοῖς Ἱεροσολύμοις (1), s'accordait avec la tradition sacrée. Il faisait plus; il citait, sur la foi de son savant ami Tychsen, un passage du *Talmud* (2), dont la rédaction date de la première moitié du Ier siècle de notre ère, où il est dit expressément qu'*il n'y a point de tombeaux à Jérusalem, si ce n'est ceux de la famille de David et de la prophétesse Hulda, qui appartient aux temps des premiers prophètes;* d'où il suit que la tradition juive est d'accord avec le témoignage des livres sacrés, pour placer *les tombeaux des rois de Juda au sein de Jérusalem, et dans la montagne de Sion.*

Il existe encore un témoignage qui n'a point été produit dans cette discussion, mais qui avait été cité par Münter; c'est celui de la *Chronique Paschale*(3), qui est d'autant plus curieux, qu'il appartient à une époque postérieure à la destruction de *Jérusalem*, et qu'il prouve que la tradition avait survécu à l'existence même du peuple juif, en même temps qu'il est intéressant par une indication plus précise de localité qu'il nous fournit. Après avoir raconté la mort du prophète Isaïe, l'écrivain ajoute que *son tombeau fut placé tout près de celui des rois, derrière le cimetière des Juifs, dans la région du midi*; et, à cette occasion, il explique que ces tombeaux sont ceux de David, creusés par Salomon, dont l'entrée, pratiquée à l'orient de Sion, en un lieu nommé *Gabaôth*, à vingt stades de la ville, aboutit à la sépulture par une voie tortueuse, compliquée et inextricable, dont le secret était resté caché pour le peuple entier et pour la plupart des prêtres eux-mêmes. Je ne voudrais pas accorder trop de confiance à cette dernière circonstance, qui n'a pourtant rien d'invraisemblable en elle-même. Le lieu nommé ici *Gabaôth* était inconnu du temps de saint Épiphane (4); ce qui n'empêche pas que le fait même d'une entrée, cachée au loin, par de longs détours souterrains, ne soit très-admissible, attendu qu'il est d'accord avec le témoignage de Josèphe (5),

(1) Joseph., *Antiq. Jud.*, VIII, 15, § 3.

(2) Münler, *l. c.*, p. 93-94, 15).

(3) *Chronic. Paschal.*, t. I, p. 291, edit. Bonn. : Ἔστι δὲ ὁ τάφος ἐχόμενος τοῦ τάφου τῶν βασιλέων, ὄπισθεν τοῦ τάφου τῶν Ἰουδαίων, ἐπὶ τὸ μέρος τὸ πρὸς νότον. Σολομῶν γὰρ ἐποίησε τοὺς τάφους τοῦ Δαβίδ, διαγράψας κατὰ ἀνατολὰς τῆς Σιών, ἥτις ἔχει εἴσοδον ἀπὸ Γαβαὼν μήκοθεν τῆς πόλεως, σταδίους εἴκοσιν. Ἐποίησε δὲ ταύτην σκολιάν, σύνθετον, ἀνυπονόητον· καὶ ἔστιν ἡ εἴσοδος ἕως τῆς σήμερον τοῖς πολλοῖς ἀγνοουμένη τῶν ἱερέων καὶ ὅλῳ τῷ λαῷ. Ἐκεῖ εἶχεν ὁ βασιλεὺς Σολομῶν τὸ χρυσίον τὸ ἐξ Αἰθιοπίας, καὶ τὰ ἀρώματα.

(4) S. Epiphan., *de vit. prophet. oper.*, t. II, p. 239; edit. Petav.

(5) Joseph., *Antiq. Jud.*, VII, xv, 3 : Ταῖς μέντοι γε θήκαις τῶν βασιλέων οὐδεὶς αὐτῶν ἐπέτυχεν· ἦσαν γὰρ ὑπὸ τὴν γῆν μηχανικῶς κεκηδευμέναι πρὸς τὸ μὴ φανερὰ εἶναι τὸ μνῆμα εἰσιοῦσιν.

qui assure que les *tombes de David et de Salomon furent cachées sous terre par des moyens mécaniques, qui les empêchaient d'être apparentes pour ceux qui entraient dans le monument.* Mais le point important, dans le passage de la *Chronique Paschale*, c'est la désignation du lieu où se trouvaient les *tombes royales, dans la montagne de Sion, au midi de Jérusalem*, désignation qui se trouve tout à fait d'accord avec le site où la tradition, continuée à travers les siècles du moyen âge, en a marqué la place.

Dirai-je maintenant que tous les critiques, qui se sont occupés de nos jours des questions relatives à la *topographie de Jérusalem*, ont adopté et soutenu, sur le point particulier qui nous intéresse, l'avis qui se fonde sur l'autorité des livres saints, c'est à savoir, que les *tombes royales de David* et de sa famille se cachent dans les profondeurs du mont *Sion*, vers l'extrémité sud de cette colline, là où exista longtemps une église chrétienne, unique débris des sept églises primitives, qui avaient été bâties en cet endroit (1), remplacée depuis par une mosquée musulmane? Cette opinion est en effet celle du docteur Robinson, de M. Williams, de M. Schutz, et de celui de ces savants, qui a soumis le dernier la *topographie de Jérusalem* à l'examen le plus approfondi et le plus critique, M. le docteur W. Krafft (2). Après avoir fidèlement rapporté, comme l'a fait M. Quatremère, tous les passages bibliques, tant du *Livre des Rois* que de la *Chronique*, qui concernent la sépulture des différents rois de Juda, déposés dans les tombeaux des ancêtres ou en dehors de ces tombeaux, ce savant, qui s'appuie à la fois de l'intelligence des textes et de la connaissance des lieux, montre que la situation particulière de ces tombeaux se trouvait dans la région sud de la montagne de *Sion*, et cela, par le rapprochement de plusieurs textes bibliques dont on n'a point encore fait usage. Ainsi, dans la *Chronique* (3), il est dit d'Ézéchias, qu'il fut enseveli *sur la montée qui conduit au tombeau de David*. Cette *montée* se composait de *degrés*, qui étaient taillés dans le côté orien-

(1) Sur ces *sept églises*, appelées *synagogæ*, voyez le témoignage de saint Épiphane, *de ponderib. et mens.* c. XIV, t. II, p. 170, ed. Petav.; et sur l'*église de Sion*, la seule qui eût survécu, selon l'auteur de l'*Itinerarium Aquitanicum*, écrivain du IVe siècle, dans les *veter. Rom. Itinerar.* de Wesseling, p. 582, et qui était appelée la *Sainte Sion* et la *Mère des Églises*, consultez les témoignages cités par Krafft, *die Topographie Jerusalem's*, p. 209.

(2) *Die Topographie Jerusalem's*, von W. Krafft (Bonn, 1846, in-8°.), p. 205 et suiv.

(3) *Chron.*, II, 32, 33 : Καὶ ἐκοιμήθη Ἐζεχίας μετὰ τῶν πατέρων αὐτοῦ, καὶ ἔθαψαν αὐτὸν ἘΝ ἈΝΑΒΆΣΕΙ τάφων υἱῶν Δαβίδ.

tal de la colline de *Sion*, et qui servaient de communication entre cette colline et le bas de la ville; c'est en effet ce qui résulte de l'indication donnée par Josèphe (1), au sujet de cette *montée* et de ses *nombreuses marches*, qu'il place dans cette région de la ville; et il en est encore parlé dans un passage du *livre* de Néhémie, où la mention de cette *montée*, rapprochée de celle des *tombeaux de David* (2), prouve que ces tombeaux étaient bien effectivement situés dans la région sud de la montagne de *Sion*. Voilà, sans contredit, un résultat neuf et important, déduit de données authentiques (3), qui s'accorde avec le témoignage de la *Chronique Paschale*, et qui méritait bien d'être pris en considération par nos deux savants confrères, qui n'en ont fait pourtant aucune mention. M. Krafft, en rappelant aussi le témoignage de la *Chronique Paschale*, monument littéraire de la période byzantine, n'a pas manqué d'insister sur cet accord, qui montre bien la certitude de la tradition; et il en a suivi la transmission à travers les siècles du moyen âge, dans les *itinéraires* des pèlerins chrétiens, qui tous placent le *tombeau de David* à l'endroit où existait l'*église de Sion* (4); sans négliger le témoignage d'un historien ecclésiastique de ces temps, Nicéphore Callixte (5), qui exprime la même idée, et sans omettre non plus le récit de Benjamin de Tudèle, document du XII[e] siècle, qui montre bien que c'était alors l'opinion générale des Juifs de *Jérusalem*, que les *tombeaux de David* étaient situés dans le *mont Sion* (6). Je remarque, au sujet de ce récit du voyageur juif du XII[e] siècle, auquel notre savant confrère, M. Quatremère, ne m'a pas paru éloigné d'accorder quelque créance, que c'est aussi l'avis de M. Krafft, que la relation de Benjamin de Tudèle peut bien avoir un fondement réel, malgré les détails merveilleux qu'elle renferme (7); c'était aussi l'opinion d'Otto Thénius, auteur d'une *Dissertation sur les tombeaux des rois de Juda* (8), que je ne connais que par la citation de M. Krafft; et j'ajoute encore, à l'appui de cette opinion, que le récit de Benjamin de Tudèle, examiné dans

(1) Joseph., *de Bell. Jud.*, V, IV, § 4 : Ἡ λοιπὴ εἰς τὴν ἄλλην πόλιν ΒΑΘΜΙΣΙ ΠΟΛΛΑΙΣ ΚΑΤΩ τε εἰς τὴν φάραγγα, διειλημμένην καὶ ἀπὸ ταύτης ἄνω πάλιν ἐπὶ τὴν πρόσβασιν.
(2) *Nehem.*, c. III, § 15 et 16.
(3) Krafft, *die Topographie*, etc., p. 152; cf. p. 60.
(4) Voyez la *relation* d'un pèlerin chrétien du XIV[e] siècle, Perdiccas d'Éphèse, dans les *Symmicta* de Léon. Allatius, p. 75 et suiv. Cf. *ibid.*, p. 84.
(5) *Histor. eccles.*, l. VIII, c. XXX.
(6) *Itinerar. D. Benjamin*, p. 44, sq., éd. l'Empereur.
(7) Krafft, *die Topographie Jerusalem's*, p. 210.
(8) *Abhandlung über die Gräber der Könige*, p. 51 et suiv., citée par Krafft, p. 210, 1.

toutes ses circonstances par Münter (1), a laissé à ce savant la conviction qu'il méritait d'être pris en considération, aussi bien sur le point de la situation des tombes royales *dans la montagne de Sion*, que sur le fait des richesses qui s'y trouvaient déposées, d'accord avec le témoignage de Josèphe; mais comme ce fait a été l'objet d'une longue discussion dans le *Mémoire* de M. Quatremère, j'y reviendrai, quand j'aurai achevé d'exposer mes idées sur la situation des *tombeaux des rois à Jérusalem*.

S'il résulte avec toute certitude, comme je crois pouvoir le dire, de la discussion qui précède, que ces tombeaux se trouvaient dans *la montagne de Sion*, et que cette tradition, fondée sur l'accord de tous les témoignages, tant sacrés que profanes, a été adoptée et soutenue par tous les critiques modernes, dont on aurait peut-être dû s'attendre que les travaux seraient cités dans cette discussion, il me semble aussi qu'il me reste bien peu de chose à dire pour prouver que la nouvelle opinion qui tend à placer ces tombeaux dans le monument auquel la tradition musulmane applique le nom de *tombeaux des rois*, *Koubour el molouk*, n'a pas de fondement solide. Ce monument, qui existe *au nord* de la ville, à environ un quart de lieue de la porte de *Damas*, à l'est de la route qui conduit à *Naboulous*, se trouve maintenant en dehors de l'enceinte de *Jérusalem*, et dans une direction opposée à celle que les témoignages les plus authentiques assignent aux *tombeaux des rois*, puisqu'il est *au nord de Jérusalem*, tandis que ceux-ci étaient *au sud*. L'architecture même du monument, par sa frise dorique et par ses ornements, consistant en une *grappe de raisin entre deux couronnes et deux palmettes*, atteste, d'ailleurs, une époque de l'art, qui ne peut être celle du siècle de David. Il est vrai que notre savant confrère, M. de Saulcy, pour rendre compte de la présence d'un chapiteau ionique dans le portique de ce monument, n'a pas hésité d'attribuer à l'ordre ionique une invention phénicienne, et qu'à ce titre, il a cru pouvoir y reconnaître un élément de l'art juif, au temps des rois. Mais j'avoue que, quoique j'aie été l'un des premiers à soupçonner l'origine asiatique de l'ordre ionique, et que j'en aie fait l'observation précisément à l'occasion du bas-relief assyrien de *Ninive* (2), qui nous a offert un petit monument sacré soutenu de colonnes avec des chapiteaux, qui

(1) *Dissertat. cit.*, § IV, p. 106.
(2) *Monum. de Ninive*, pl. 114. Voy. aussi Layard, *Nineveh*, etc., t. II, p. 273.

semblent bien offrir le type primitif de cet ordre (1), je ne saurais me prêter à l'hypothèse de M. de Saulcy; et quand bien même je pourrais lui accorder l'invention phénicienne de l'ordre ionique appliquée dans des monuments du siècle de Salomon, ce qui n'est encore qu'une supposition, la présence de la frise dorique, avec ses *triglyphes* et ses *métopes*, s'oppose invinciblement à ce qu'on puisse admettre une pareille manière de voir. Le *triglyphe*, élément essentiel d'un entablement en bois, est, à ce titre, un membre tellement propre et caractéristique de l'architecture grecque, qu'on ne le trouve, qu'on ne peut le trouver dans aucun autre système d'architecture, ni égyptien, ni asiatique. Il est bien vrai qu'on a cru trouver le type primitif du dorique grec dans les piliers à seize facettes des tombeaux de *Beni-Hassan*, de l'*Heptanomide*, et que sous l'empire de la même manière de voir, un ornement en forme de *triple sillon* a paru représenter le *triglyphe*. Mais j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de m'expliquer (2) sur ces analogies accidentelles, qui ne tiennent point aux éléments constitutifs d'un ordre, et auxquelles je n'attache aucune valeur; c'est d'ailleurs, une question que je me propose depuis longtemps de traiter dans un *Mémoire* particulier. Il est bien vrai encore qu'il existe, dans l'île de *Chypre*, conséquemment sur un territoire originairement peuplé par des tribus phéniciennes (3), des tombeaux taillés dans le roc, dont le plan consiste en une cour découverte, de forme carrée, entourée de trois côtés de colonnes doriques, supportant un entablement dont la frise est ornée de *triglyphes* alternant avec des *métopes*. Ces tombeaux, depuis longtemps signalés à l'attention du monde savant par des voyageurs du dernier siècle, notamment par Pococke (4) et par Ali-Bei (5), ont été surtout décrits avec soin par M. de Hammer (6), qui crut y voir des monuments phéniciens, et qui, partant de cette hypothèse, ne fit aucune difficulté d'attribuer aux Phéniciens l'invention de l'ordre dorique (7). Une pareille idée, produite par un savant qui, tout recommandable qu'il est à plusieurs égards, ne possède aucune autorité dans les études archéologiques, mériterait à peine d'être mentionnée, si elle n'avait été reprise et soutenue par un an-

(1) *Journal des Savants*, décembre, 1849, p. 737-738.
(2) Notamment dans le *Journal des Savants*, août, 1850, p. 477, 1), 2).
(3) Movers, *die Phœnizier*, t. II, 2, p. 223.
(4) Pococke, *a description of the East*, t. II, p. 87.
(5) Ali-Bei, *Voyage*, t. II, p. 137 et suiv.
(6) Hammer, *Ansichten*, etc., p. 138, 140, 155.
(7) Idem, *ibid.*, etc., p. 155.

tiquaire, dont j'honore infiniment le savoir, M. L. Ross, qui vient de rappeler tout récemment ces monuments de l'île de *Chypre* à l'intérêt de l'Europe savante (1). Mais, sans entrer ici dans une discussion, qui m'entraînerait trop loin de mon sujet et que je réserve pour cet autre travail, je me borne à dire, que, même en accordant à M. L. Ross que les tombeaux dont il s'agit, d'après la localité où ils se trouvent, qui est celle de la *nouvelle Paphos* (2), appartiennent à une population exclusivement phénicienne, ce qui n'est qu'une supposition, rien ne prouve qu'ils remontent à une antiquité où l'art phénicien s'exerçait sans aucune influence de l'art apporté de si bonne heure en Chypre par les colonies grecques (3). L'exemple dont on pourrait ainsi s'autoriser reste donc encore trop problématique, pour être employé comme un argument dans la discussion actuelle.

Je reviens à notre monument de *Jérusalem*, et je soutiens que ce ne peut être que sous l'influence de l'art grec, introduit chez les peuples de la Syrie, surtout à partir de la fondation du royaume des Séleucides, qu'a pu être exécutée la frise dorique de ce monument. La *grappe de raisin*, qui est un symbole employé sur les monnaies des Hasmonéens et sur celles des Hérodes (4), de même qu'on l'a retrouvée sur des tombeaux de la contrée où fut *Palmyre* (5), avec la même intention funéraire qu'à *Jérusalem*, nous reporte naturellement à une époque voisine de la destruction du royaume de Judée; et, si je ne me trompe dans l'appréciation du style et du travail de notre monument, je le crois plutôt du temps de l'empire que de l'époque même des Hérodes. Cassas allait bien plus loin, puisqu'il prenait ce mausolée pour celui d'*Hélène*, mère de Constantin; et, quoique l'auteur du *Voyage pittoresque de Syrie* n'ait pu porter dans cette appréciation que le sentiment d'un artiste, au lieu du savoir d'un antiquaire, il faut pourtant tenir compte de l'opinion d'un artiste qui croyait reconnaître, dans le monument qu'il dessinait, le goût et la manière du IV siècle de notre ère. Tous les motifs se

(1) Dans un travail intitulé : *Phœnicische Græber auf Cypern*, et inséré dans le recueil des *Denkmäler und Forschungen*, *archäologische Zeitung*, N° 28, April 1851, p. 321, 328, Taf. XXVIII.

(2) La localité où se trouvent ces tombeaux, s'appelle *Palæokastron*; elle est située un peu au nord-ouest de la *nouvelle Paphos*.

(3) Movers, *die Phœnizier*, t. II, p. 243 et suiv.

(4) Bayer, *de num. Hebræo Samarit.*, c. IX, p. 203, sq.; Cavedoni, *Numism. biblic.*, p. 35.

(5) Cassas, *Voyage de Syrie*, t. I, pl. 104, 132, 137.

réunissent donc pour que je ne puisse admettre l'hypothèse de M. de Saulcy.

Le monument qu'il prend pour la *sépulture des rois de Jérusalem*, doit être celui d'*Hélène*, reine de l'Adiabène, qui vivait du temps de Claude (1), à *Jérusalem*, où elle s'était fait construire un palais et préparer un tombeau, pour elle-même et pour les princes de sa famille (2). Ce tombeau, d'après les indications très-précises que nous donne Josèphe (3), était situé à trois stades, de *Jérusalem* et *au nord* de cette ville; ce qui répond précisément à la situation de notre monument, et pour la distance et pour la direction où il se trouve par rapport à *Jérusalem*. Sa façade devait être apparente et décorée avec magnificence, pour avoir excité l'admiration de Pausanias (4), qui le compare au *tombeau de Mausolle* et qui s'extasie particulièrement sur sa porte de pierre, pratiquée dans le rocher même. Or, bien que la narration de Pausanias soit empreinte d'une exagération qui lui ôte tout crédit, cette circonstance même d'une *porte de pierre, taillée dans la masse*, se vérifie pourtant au monument en question; et c'est le seul des tombeaux de *Jérusalem* qui ait offert cette particularité, qui était encore plus sensible du temps de Maundrell (5), et dont le docteur Setzen a trouvé un autre exemple dans l'ancienne *Auranitis* (6).

A la vérité, l'on ne retrouve plus aujourd'hui les *trois pyramides* qui surmontaient le *monument d'Hélène* (7); mais, s'il faut s'en rapporter à Villalpandus, qui rédigeait au XVIe siècle sa *Description de Jérusalem*, *une des trois pyramides* existait encore de son temps; et, d'ailleurs, on s'en explique si aisément la disparition, que leur absence ne saurait passer pour une difficulté. Mais l'existence et le nombre de ces *trois pyramides* ont fourni le sujet d'une autre objection, aux critiques, tels que M. Williams (8) et M. Ch. de Raumer (9), qui ne reconnaissent pas dans les prétendus *tombeaux des rois* le *monument d'Hélène*. Cette objection consiste en ce que les *trois pyra-*

(1) Joseph., *Antiq. Jud.*, l. XX, c. II, § 1-5.
(2) Idem, *de Bell. Jud.*, l. V, VI, § 1; VI, VI, § 2.
(3) Idem, *Antiq. Jud.*, l. XX, c. IV, § 3. Cf. *de Bell. Jud.*, l. V, c. II, § 2; c. III, § 3; c. IV, § 2. Voy. Krafft, *die Topographie Jerusalem's*, p. 42, et 213.
(4) Pausan., VIII, 16, 3.
(5) Maundrell, *Reise nach dem gelobten Lande*, p. 106.
(6) Zach's *Monatl. Correspondenz*, Marz, 1806, p. 511.
(7) Joseph., *Antiq. Jud.*, l. XX, c. IV, § 3.
(8) Williams, *the holy City*, p. 423.
(9) K. von Raumer, *Beiträge zur bibl. Geographie* (Leipzig, 1843), p. 51.

mides en question se rapportaient à la sépulture d'*Hélène* et de ses *deux fils*, Izatès et Monobazos, et que, dès lors, on ne s'explique pas ce grand nombre de niches sépulcrales, qui ne purent être pratiquées que pour les membres d'une nombreuse dynastie. Cette objection semblerait donner quelque force à un argument, développé avec beaucoup de sagacité dans le *Mémoire* de M. de Saulcy, c'est à savoir, que le nombre des sarcophages occupés dans le tombeau dont il s'agit, et celui des sarcophages ou restés vides ou simplement ébauchés, répondaient précisément au nombre des rois de Juda qui avaient trouvé leur sépulture dans les *tombeaux de David*, et à celui des rois qui avaient été ensevelis ailleurs. J'avoue que cet argument, présenté pour la première fois et développé avec beaucoup de force par notre savant confrère, m'avait paru très-frappant. Mais il ne saurait, quelle qu'en soit la valeur, infirmer l'autorité des témoignages qui tendent à placer dans la *montagne de Sion* les *tombeaux de David*; et, quant au *monument d'Hélène*, où le grand nombre de niches et de sarcophages ne paraît pas convenir à l'idée du tombeau d'une reine, restée veuve avec deux fils, il a déjà été répondu par Krafft (1), qu'Hélène était entourée à *Jérusalem* de membres nombreux de sa famille, entre autres de fils et de frères du roi Izatès, tombés au pouvoir de Titus et depuis envoyés en otage à Rome (2); que ce roi Izatès, fils *d'Hélène*, n'avait pas moins de vingt-quatre fils et de vingt-quatre filles, selon le témoignage de Josèphe (3); et qu'il n'y aurait rien que de très-naturel à admettre que l'on aurait pratiqué, dans le tombeau de famille, des niches et des cercueils pour les princes issus *d'Hélène*, en même temps que l'on élevait, sur le faîte du monument, *trois pyramides*, destinées à indiquer la *reine* et les *deux rois*.

Il y a donc toute sorte de raisons pour penser que les prétendus *tombeaux des rois* sont le *monument d'Hélène*. C'était l'idée de la plupart des voyageurs les plus instruits du dernier siècle et du nôtre, entre autres de Pococke et de Clarke; c'était celle qu'avait embrassée le docteur Münter dans la *Dissertation* que j'ai citée (4); c'est celle qu'a soutenue encore en dernier lieu le docteur Robinson (5).

(1) *Die Topographie Jerusalem's*, p. 215-216.
(2) Joseph., *de Bell. Jud.*, l. VI, c. VI, § 4.
(3) Idem, *Antiq. Jud.*, l. XX, c. IV, § 3.
(4) Münter. *Dissertat. cit.* p. 95-96.
(5) *Palæstina*, II, 190 et suiv., et *Neue Untersuchungen über die Topographie Jerusalem's* (Halle, 1847, 8), p. 126.

M. Schulz et M. Williams ne s'en sont écartés, que parce que cette détermination du *monument d'Hélène* contrariait l'opinion qu'ils s'étaient faite de la direction du troisième mur d'Agrippa ; et il est certain, du moins pour moi, que la ruine, marquée sur le plan de M. Schulz comme le *monument d'Hélène* (1), ne répond, ni par sa situation, au nord-ouest de *Jérusalem*, ni par sa disposition architectonique, à l'idée qu'on doit se former d'un monument si magnifique, tandis que ce double caractère se rencontre dans les prétendus *tombeaux des rois*.

Je n'ai plus que quelques mots à dire sur un point qui a été traité très-longuement dans le *Mémoire* de M. Quatremère, et qui me paraît avoir encore besoin d'éclaircissements ; c'est celui des richesses déposées dans le *tombeau de David*, d'après le témoignage de Josèphe. Ce témoignage a été repoussé par notre savant confrère comme indigne de créance, d'abord par une raison générale, qui tend à ôter tout crédit aux livres de Josèphe sur les points où ils ne s'accordent pas avec la Bible, puis par des considérations particulières, dont l'objet est de montrer le peu de vraisemblance qu'il y aurait à admettre que tant de richesses inutiles eussent été enfouies dans le *tombeau de David*, et qu'elles y eussent échappé à la rapacité des conquérants ennemis. A ces deux objections, l'une générale, l'autre particulière, dirigées contre le récit de Josèphe, je me contente de répondre que je n'admets ni l'une ni l'autre. Je crois que les livres de cet historien nous ont conservé une foule de détails et de circonstances qui ne sont pas dans la Bible, parce qu'ils n'entraient pas dans le système de rédaction adopté par les auteurs des livres saints, et que ce serait faire un grand tort à la science que de nous priver de tant de faits historiques omis par la Bible et racontés par Josèphe, en vertu d'une fin de non-recevoir exprimée d'une manière aussi absolue. Il existe plus d'un point important, par exemple, celui de la construction du premier temple de *Jérusalem* par Salomon, où les écrivains sacrés, ceux des *Livres des Rois* et de la *Chronique*, ne sont pas parfaitement d'accord entre eux, et où Josèphe ajoute des détails qui ne se trouvent ni dans l'un ni dans l'autre des récits bibliques. Mais le texte de Josèphe n'en a pas moins été considéré par la critique comme renfermant des éléments précieux d'une restauration du temple ; et il en est de même de tout le contenu de ses livres, qui sont soumis, comme tous les documents littéraires de l'antiquité, à l'épreuve de la

(1) *Jerusalem, eine Vorlesung* (Berlin, 1845, 8), p. 37 et 65. C'est aussi l'avis du Dr Robinson, *neue Untersuchungen*, etc., p. 127.

critique, qu'on accepte avec plus ou moins de réserve, d'après la teneur même des témoignages, mais qu'on ne rejette pas en masse et sans examen, sur cette seule considération qu'ils renfermeraient des faits qui ne sont pas dans la Bible. Quant aux objections de détails qui ont été faites contre le récit de Josèphe, j'avoue que je ne crois pas devoir m'y arrêter, par la raison que, s'il était permis à chacun de nous de mettre ses idées particulières à la place des témoignages classiques, de prendre la mesure de ce qui lui paraît vraisemblable pour celle de la vérité historique, et de croire qu'il représente la manière de penser et de sentir des anciens dans celle qui est propre à son temps et à lui-même, il n'y aurait plus d'histoire que celle que nous ferions avec nos conjectures, ni d'antiquité que celle qui résulterait de nos idées. Or, je le déclare, je n'accepte pas, pour mon compte, cette manière de traiter des questions historiques; et je m'occupe du témoignage de Josèphe en l'examinant en lui-même, et abstraction faite de toutes les idées modernes qu'on peut se faire sur la circonstance qu'il concerne.

A l'occasion de la sépulture de David, l'historien rapporte (1) que Salomon y déposa de *grandes richesses*, dont il n'indique pas la nature, πλοῦτον πολὺν καὶ ἄφθονον, mais en ajoutant que le chef des Juifs, Hyrcan, qui avait ouvert une *seule des chambres* de ce *mausolée*, en tira la valeur de *trois mille talents*, τρισχίλια τάλαντα. J'admets qu'il puisse y avoir quelque exagération dans le chiffre; mais je ne vois pas ce que l'on pourrait alléguer contre le fait. Josèphe reproduit dans un autre endroit de son livre (2) la même narration, en exprimant cette fois qu'il s'agissait de *trois mille talents d'argent*, τρισχίλια ἀργυρίου τάλαντα, et en observant que *la tombe de David surpassait en richesses celles de tous les rois* : ὃς (Δαυίδου τάφος) πλούτῳ τοῦς πώποτε βασιλεῖς ὑπερέβαλλε; ce qui tend à généraliser la notion de la richesse des tombes royales, et ce qui n'a rien que de vraisemblable. Il revient encore sur ce fait dans son autre livre de la *Guerre des Juifs* (3), pour dire cette fois qu'Hyrcan enleva de la tombe de David, qui avait été le plus riche des rois, *plus de trois mille talents de richesses*, ὑπὲρ τρισχίλια τάλαντα χρημάτων; ce qui prouve que son premier calcul n'avait rien d'exagéré pour lui, quelle que soit l'opinion que nous en ayons nous-mêmes. Enfin, dans un quatrième passage (4), où

(1) Joseph., *Antiq. Jud.*, VII, XV, § 3.
(2) Idem, *ibid.*, XIII, VIII, § 4.
(3) Idem, *Bell. Jud.*, I, II, § 5.
(4) Idem, *Antiq. Jud.*, XVI, VII, § 1.

il rappelle l'enlèvement opéré par Hyrcan, à l'occasion de celui d'Hérode, et où il reproduit le même chiffre de *trois mille talents d'argent*, ἀργυρίου τρισχίλια τάλαντα, il ajoute que les richesses enlevées par Hérode consistaient en *objets précieux d'ornement*, qui étaient *d'or* et *en grand nombre*, κόσμον χρυσοῦ καὶ κειμηλίων πόλυν. Or, c'est dans cette dernière version que se trouve, à mon avis, la véritable notion des trésors déposés dans le *tombeau de David*, laquelle n'a rien que de conforme au génie de l'antiquité.

Il faut remarquer d'abord que le fait même de ces trésors confiés à la tombe de David par Salomon, paraît bien avoir constitué une tradition hébraïque; car il est expressément énoncé dans la *Chronique Paschale*, en ces termes (1) : ἐκεῖ εἶχεν ὁ βασιλεὺς Σολομῶν τὸ χρυσίον τὸ ἐξ Αἰθιοπίας καὶ τὰ ἀρώματα, où l'on voit qu'il s'agit de *masses d'or* provenant d'*Éthiopie* et d'*aromates*. Je ne m'arrête à cette double circonstance, qui est tout à fait nouvelle, et qui me paraît très-faiblement digne de confiance, que parce qu'elle diffère absolument des données de Josèphe, et qu'elle prouve que l'auteur de la *Chronique* avait puisé ce qu'il rapporte, non dans le texte de Josèphe, mais dans le fond même de la tradition juive. Il faut remarquer ensuite, et c'est une observation que n'a point faite notre savant confrère, que tout le récit de Josèphe, relatif à l'enlèvement opéré par Hérode, n'appartient pas à Josèphe lui-même, mais qu'il était emprunté à Nicolas de Damas, auteur contemporain, ministre et serviteur d'Hérode (2), qui avait eu toute sorte de moyens d'être bien informé de tout ce qui concernait les actes de ce prince, et qui, en qualité de courtisan et de flatteur d'Hérode, n'avait certainement pu avoir l'intention de le diffamer. Il faut donc admettre le témoignage de Nicolas de Damas sur un fait qui s'était passé en quelque sorte sous ses yeux; et dès lors on sent ce qu'il en résulte d'autorité pour le fait analogue qui avait eu lieu du temps d'Hyrcan.

Maintenant, je demanderai ce que l'on peut trouver d'invraisemblable à ce que de grandes richesses métalliques, consistant en *objets d'ornement, sceptres, couronnes, vases, bijoux, armes, ustensiles*, tout ce qui est compris sous la dénomination générale de κόσμος et de κειμήλια, aient été déposées dans le *tombeau de David?* Est-ce que ce n'était

(1) *Chronic. Paschal.*, t. I, p. 291, edit. Bonn.

(2) Nicol. Damascen., *Fragm.*, p. 134, †), edit. Orell. Cf. Joseph., *Antiquit. Jud.*, XVI, VII, 1 : Τούτου καὶ Νικόλαος, ὁ κατ' αὐτὸν ἱστοριογράφος, μέμνηται τοῦ κατασκευασμάτος, κ. τ. λ. Voy. la nouvelle édition des *Fragments* de Nicolas de Damas, donnée par M. Ch. Müller, *Fragm. histor. græc.*, t. III, Nicol. Damasc., § 93, p. 421.

pas un usage général, dans l'antiquité, en Égypte, en Asie, chez les Grecs, ches les Étrusques, et jusque chez les Romains, d'orner la tombe, suivant la fortune et la condition des personnes, de tous les objets, *meubles, vases, armes, instruments, bijoux*, etc., qui avaient été à leur usage? Est-ce que ce n'est pas ce mobilier des tombeaux qui a formé le matériel de nos musées? Et, pour ne parler que des monnaies d'or et pour n'en citer qu'un seul exemple, est-ce que ce n'est pas du tombeau d'un de ces rois gréco-scythes du Bosphore qu'est sortie, il y a quelques années, cette masse de statères d'or qui se sont répandus dans tant de cabinets de l'Europe? Mais, pour ne pas insister sur un fait qui est si notoire, je rappellerai seulement deux illustres exemples que me fournit l'antiquité asiatique (1). Des trésors avaient été déposés dans le *tombeau de Nitocris*, reine de Babylone, et le bruit de ces trésors porta Darius à violer le monument. C'est Hérodote qui rapporte le fait (2), en ajoutant que le roi de Perse ne trouva rien dans le tombeau. La même chose arriva à Xerxès (3), qui fit ouvrir aussi le *tombeau de Bélus* à Babylone, pour le dépouiller, et dont la cupidité fut trompée; sans doute parce que les prêtres babyloniens, qui connaissaient le secret de ces tombes royales, avaient su mettre les trésors qu'elles renfermaient à l'abri des atteintes de conquérants ennemis, tels que les monarques Achéménides. Mais si, à raison même de cette circonstance que les *tombeaux de Nitocris* et *de Bélus* se trouvèrent vides, on prétendait récuser ces deux exemples, qu'opposerait-on au *tombeau de Cyrus*, qui est bien notoirement placé sur un terrain historique, et qui était bien certainement rempli de richesses métalliques? Nous devons cette notion précieuse au sentiment généreux qui avait porté Alexandre à rendre à la mémoire de Cyrus les honneurs légitimes. Un de ses officiers, Aristobule, qu'il avait chargé de visiter le tombeau du grand monarque, le fit ouvrir en sa présence, et il y trouva un *coffre d'or* où était déposé le corps de Cyrus, sur une espèce de *lit* dont les pieds étaient *en or battu*, et qui était recouvert d'un tapis d'étoffe babylonienne et d'autres tissus précieux. La garde-robe du monarque persan, consistant en *candys*, en *stoles*, en *anaxyrides*, était accompagnée de

(1) Ces deux exemples avaient été cités par Münter, à l'appui de la relation de Josèphe, qui lui paraissait en ce point tout à fait conforme au génie de l'antiquité. *Dissertat. cit.* p. 98, 21).

(2) Herodot, I, 187. Le même fait est rapporté par Stobée, *Serm.*, X, avec une seule différence, celle du nom de *Sémiramis*, au lieu de celui de *Nitocris*, différence de nom qui ne change rien à la valeur de la tradition.

(3) Ælian. *Hist. var.*, XIII, 3.

toute une collection d'*armes*, parmi lesquelles on distinguait des *akinakès*, et de *bijoux*, tels que *colliers* et *pendants d'oreilles*; il y avait aussi une *table* garnie de toute sorte de *vases à boire*; tous ces objets étaient *d'or* et ornés de *pierres précieuses*. La vue de tant de richesses, qui n'aurait excité que l'admiration et la piété dans l'âme d'Alexandre, éveilla d'autres sentiments chez quelques-uns de ceux qui en avaient été témoins. Après le départ d'Alexandre pour son expédition de l'Inde, des voleurs s'introduisirent dans le monument de Cyrus et le dépouillèrent de tous les objets précieux qu'il renfermait; ce qui, au retour d'Alexandre, donna lieu à une enquête rigoureuse, par suite de laquelle un satrape et un Macédonien furent punis du dernier supplice. Tous ces faits étaient consignés dans la relation originale d'Aristobule, dont nous possédons un extrait textuel dans le livre d'Arrien (1); et la même relation, reproduite dans les mêmes termes par Strabon (2), est confirmée en partie par Plutarque (3). Or, cette notion indubitable des richesses déposées dans le *tombeau de Cyrus* sous la forme d'objets divers d'ornement, de métal précieux, peut très-bien s'appliquer au *tombeau de David*, dont elle devient la confirmation; et, en présence d'une preuve de fait de cette importance, il me sera bien permis de dire que j'admets le témoignage de Josèphe, avec toute sa valeur, et qu'en cela je ne fais que suivre l'exemple des critiques, tels que Münter et le docteur Krafft, qui l'ont cité, non-seulement sans y trouver rien d'invraisemblable, mais, tout au contraire, en montrant que rien n'était plus conforme au génie et à l'usage de l'antiquité asiatique.

Je résume en peu de mots les trois points que je crois avoir établis dans ces courtes observations :

1. Les *tombeaux des rois de la race de David* étaient creusés *dans la montagne de Sion*, vers l'extrémité méridionale de cette colline, et ils y sont encore cachés, sinon intacts.

2. Le *mausolée*, qui porte le nom de *tombeau des rois* dans la tradition musulmane, est, suivant toute probabilité, le *monument d'Hélène*, reine de l'Adiabène, des deux rois ses fils et des princes de leur famille.

3. Le témoignage de Josèphe, concernant les richesses déposées dans le tombeau de David, n'a rien que de vraisemblable en soi et de conforme à l'usage de l'antique orient. RAOUL ROCHETTE.

(1) Arrian. *Exped. Alexandr.*, l. VI, c. XXIX.
(2) Strabon. l. XV, p. 731, ed. Almen.
(3) Plutarch. *in Alexandr.*, c. LXIX.

RUINES DE ZANA,

L'ANCIENNE

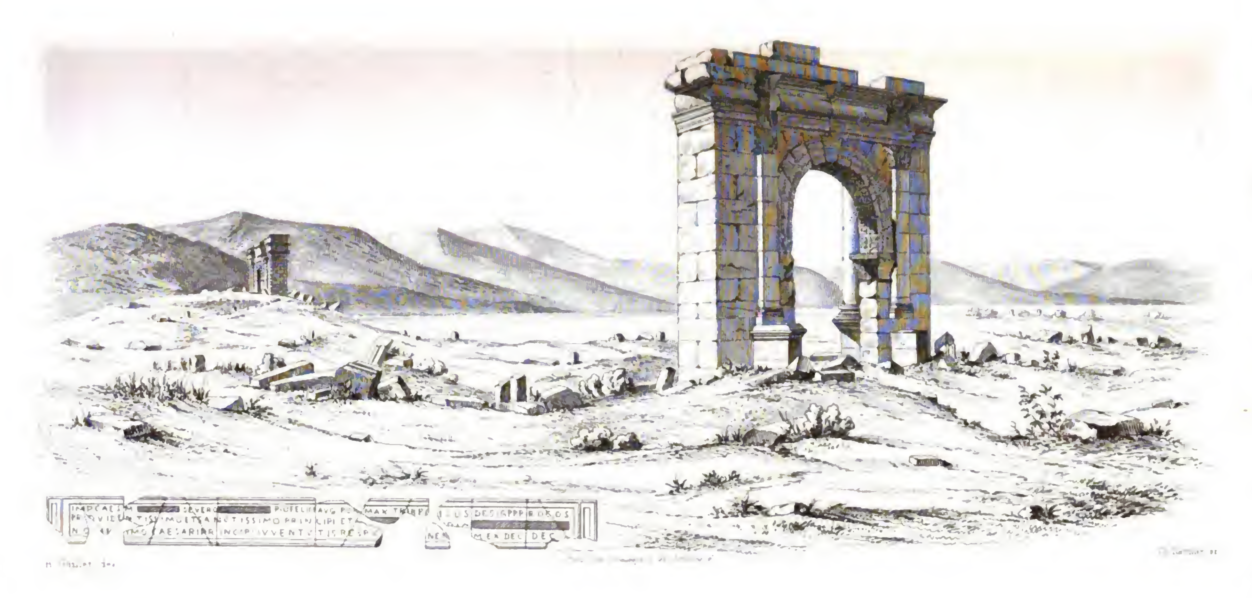
DIANA DE NUMIDIE.

Les ruines de *Diana* sont aujourd'hui connues sous le nom de *Ksar-Zana*, ou *Ksar-Zaina* suivant la prononciation adoptée par les habitants de la partie méridionale de la province de Constantine (1). Elles sont situées à trente-neuf kilomètres ouest-nord-ouest de Batna, au fond de l'angle rentrant formé par la rencontre du Djebel-Mestaouah à l'est, et du Djebel-Messaouda au sud. C'est cette dernière chaîne de montagnes qui, sur notre planche 182, termine l'horizon.

L'étendue de ces ruines peut être évaluée à quatre kilomètres carrés; on y remarque, outre les deux monuments figurés sur notre planche, une *forteresse byzantine*, dont les remparts, construits en énormes matériaux provenant pour la plupart de la démolition des édifices de la ville antique, ont encore cinq à six mètres de hauteur. C'est cette forteresse que Peyssonnel, qui a visité ces ruines au mois de juin 1725, a prise pour les restes d'*un fort beau palais* (2). Son plan est un carré de soixante et dix mètres de côté; à

(1) On lit dans le *Voyage de Shaw*, t. I, p. 136 de la traduction française : « Les plus remarquables [des ruines de ce district] sont celles de *Taggah* et de « *Zainah*, villes situées à une demi-lieue l'une de l'autre, dans un pays ouvert et « fertile, au-dessous du Jibbel Mustewah. On parle rarement de ces deux villes « séparément; les Arabes, à cause de leur voisinage, les comprennent l'une et « l'autre sous le nom de *Tagouzainah*. » Il y a beaucoup d'erreurs dans ce peu de lignes. J'ai traversé les ruines de *Taga* en me rendant à Zana; elles en sont éloignées de près de deux lieues, et quoiqu'elles couvrent un espace beaucoup plus considérable, on n'y voit aucun monument dont il soit possible de déterminer aujourd'hui la destination. Ce ne sont, à proprement parler, que de longues lignes de fondations, qui affleurent le sol, d'une aridité extrême en cet endroit, et çà et là quelques masses informes de décombres.

(2) Page 335 de l'édition de ses lettres publiées par M. Dureau de Lamalle.



RUINES DE ZANA, L'ANCIENNE DIANA.

chacun de ses angles s'élève une tour formant bastion, carrée également, et de neuf mètres de côté. Au milieu de la face qui regarde la ville, une cinquième tour servait d'entrée.

A un kilomètre à l'est de cette forteresse, s'élève une porte monumentale, moins bien conservée que les deux qui sont représentées sur notre planche, et aujourd'hui isolée comme elles, mais qui, certainement, ne l'était pas dans l'antiquité. Les trous dans lesquels tournaient les gonds des vantaux qui la fermaient se voient encore, et, sur son côté méridional, on reconnaît distinctement les fondations de l'édifice dont elle faisait partie. A en juger par l'étendue de ces fondations et par les dimensions de leurs matériaux, cet édifice devait être considérable. C'était un temple, ainsi que le prouve un fragment de l'inscription qui se lisait sur l'attique dont la porte était ornée, fragment dans lequel, quoiqu'il soit bien mutilé, j'ai pu déchiffrer la ligne suivante :

IN EODEM TEMPLO PRONAVM PORTIC

Enfin, des sujets sculptés sur ce qui reste de l'entablement, sujets qui représentent divers attributs de Diane, on peut conclure que ce temple était celui auquel la ville antique avait emprunté son nom.

A cinq cents mètres de l'arc qui se présente de profil sur la gauche de notre planche, existent les ruines d'un grand établissement thermal. Ces thermes, et sans doute aussi les différentes fontaines de la ville, étaient alimentés par un aqueduc, qui longeant le pied du Djebel-Messaouda, allait, à près de deux lieues vers l'ouest, prendre les eaux d'*Aïn Sulthân*, l'une des sources les plus abondantes et les plus pures de la contrée. Il y en a une autre à deux cents pas à peine des ruines, dans la même direction ; mais elle ne donne qu'une eau saumâtre, et tarit en été.

L'arc représenté sur le premier plan, et qui est si remarquable par sa frise en boudin et par la forme extraordinaire de ses piédestaux, était autrefois orné de deux colonnes sur chacune de ses faces. Celles de la face méridionale subsistent seules aujourd'hui ; elles sont monolithes. Il en était de même des deux autres, qui, suivant la tradition, ont été enlevées par Sala-Bey, et décorent maintenant une des mosquées de Constantine. La voûte est ornée de caissons sculptés avec une extrême délicatesse, et d'une grande élégance ; sur celui du milieu, sous la clef de voûte, est représentée une Diane nue, prenant de la main droite une flèche dans son carquois, dont on

aperçoit l'extrémité supérieure au-dessus de son épaule. De la main gauche elle tenait un objet que l'on ne distingue plus, probablement un arc. A sa droite se dresse un animal dans lequel j'ai cru reconnaître un lévrier. Sa coiffure, qui est extrêmement fruste, m'a paru être une couronne de créneaux plutôt qu'un croissant.

L'attique, dont les fragments jonchent le sol au pied du monument, a dû porter une inscription; on aperçoit en effet sur ces fragments de vagues formes de lettres; mais la pierre a été tellement rongée par les exhalaisons salines qui s'échappent du sol, qu'il est impossible d'y rien distinguer. Ainsi que je l'ai dit plus haut, ce monument a toujours été isolé; la voie romaine qui conduisait de Thamugas à Lamasba (Mérouana) passait dessous.

L'inscription figurée sur la gauche de la planche, est celle du second arc, que l'on voit de profil sur le deuxième plan. Ce monument est beaucoup plus considérable que celui dont on vient de lire la description. Il est percé de trois portes, une grande et deux petites, et l'on n'aperçoit que la moitié de sa hauteur, car il est engagé, jusqu'au-dessus des petites voûtes, dans une construction que je crois byzantine, comme la forteresse dont j'ai parlé plus haut. Les murs de cette construction, éboulés et couverts d'une épaisse couche de détritus végétaux du côté qui seul est visible sur la planche, lui donnent l'aspect d'un véritable mamelon. Ils ont conservé leur assiette du côté de l'est, et l'on peut juger de la nature des matériaux dont ils sont formés; ce sont des débris d'édifices plus anciens, des fragments de frises richement sculptés, des piédestaux, des autels, des tombeaux même. J'y ai copié plusieurs inscriptions intéressantes.

A l'est, une petite place, dont le pavé, formé de grandes et belles dalles, est dans un admirable état de conservation, sépare cette construction des ruines d'une basilique chrétienne, où j'ai fait exécuter quelques fouilles afin d'en pouvoir reconnaître le plan. Cette basilique est orientée du nord au sud; elle était partagée en trois nefs par deux rangées de colonnes ou de piliers dont il ne reste plus que les piédestaux. L'autel, qui est encore en place à l'extrémité méridionale de la grande nef, est décoré sur sa face antérieure d'une grande croix en relief, au centre de laquelle est gravé en creux le monogramme du Christ. Cette église occupe très-probablement l'emplacement du forum de la ville antique; car toutes les inscriptions que j'y ai copiées ont un caractère purement municipal. Elle avait été élevée avec les débris de cet édifice, ainsi que la construction dans

laquelle l'arc de triomphe est en partie engagé. La place dont j'ai parlé plus haut régnait jusqu'au pied de ce dernier monument, qui, orné de quatre colonnes sur chacune de ses faces, devait être isolé, et séparait cette place de la voie de Thamugas à Lamasba, laquelle passait à quarante mètres en avant de sa façade occidentale.

C'est sur cette façade que se trouvait l'inscription figurée sur notre planche. L'attique du monument est aujourd'hui presque entièrement détruit : il ne reste plus en place qu'une seule des pierres qui portaient cette inscription ; on y lit :

.......PIOFELIC
NCTISSIMOPRIN
INCIPIIVVENTV

Heureusement ce monument était moins dégradé quand Peyssonnel vint à Zana, en 1725 : l'inscription était alors presque entière ; voici la copie qu'on en trouve dans les lettres de ce voyageur (1) :

IMP·CAES·M·AVRELIO SEVERO·.. ....FELICI
AVG·PONT·MAX.TRIB.POTEST.COS.DESIGN.....
PROVIDENTISSIMO ET SANCTISSIMO PRINCIPI....ET ANTONINO
NOBILISSIMO CAESARI PRINCIPI IVVENTVTIS DIANENSIVM
EX DECRETO D. D·P·P.

M. le colonel Carbuccia, qui visita ces ruines au commencement de 1850, étonné de n'y plus voir qu'un aussi court fragment de cette inscription, fit rechercher au pied du monument les pierres de l'attique qui avaient pu tomber depuis 1725. Il fut plus heureux qu'il ne l'espérait, et retrouva non-seulement toutes ces pierres, mais encore quelques autres, dont la chute avait eu lieu antérieurement, puisqu'on n'en trouve la trace, ni dans la copie de Peyssonnel, ni dans celle qui avait été communiquée par le P. Ximénès à Maffei (2), et probablement aussi au docteur Shaw (3). Tous ces fragments furent, par ses ordres, réunis en face du monument, sur le bord de la voie romaine ; c'est là que je les ai vus au mois de mai 1851, et que j'en ai pris le dessin que je communique aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue*.

(1) P. 335 de l'édition publiée par M. Dureau de Lamalle.
(2) *Museum veronense*, p. 458, n° 1.
(3) *Voyage en Barbarie*, t. I, p. 136, de la traduction française.

La copie de Peyssonnel présente de graves inexactitudes. D'abord les lignes y sont mal divisées : il n'y en a que trois sur le monument; il en donne cinq. Après les mots PRINCIPI IVVENTVTIS, n'ayant pu lire celui qui précède DIANENSIVM, il aurait dû indiquer une lacune. Tout ce qui suit la syllabe DEC, à la dernière ligne, est de son invention et il n'en existe aucune trace sur la pierre. Ces inexactitudes lui sont d'ailleurs communes avec le P. Ximénès, qui a en outre omis, dans sa copie, l'indication de toutes les lacunes; mais il y en a une autre qui lui appartient en propre et qui rendrait ce monument tout à fait inexplicable; c'est l'introduction du mot AVRELIO dans la première ligne, après les sigles IMP. CAES. M.

Il n'y a, comme on sait, que trois empereurs qui aient porté les noms de M. AVRELIVS. SEVERVS, *Caracalla* (1), *Élagabale* (2) et *Alexandre Sévère* (3). Or il ne peut être ici question d'aucun de ces princes : de Caracalla ni d'Élagabale, parce que, sans parler des impossibilités qui résultent des indications chronologiques TRIB. POT. COS. DESIG., le *prince de la jeunesse* devrait s'appeler, non pas *Antoninus* (4), mais *L. Septimius Geta*, s'il s'agissait du premier, et *M. Aurelius Severus Alexander*, s'il s'agissait du second; d'Alexandre Sévère, parce qu'il est fait mention d'un prince de la jeunesse et qu'il n'y en eut pas sous son règne.

Aussi est-ce par une conjecture entièrement gratuite que Peyssonnel a inséré ce mot AVRELIO dans sa copie; il ne se lit pas dans celle du P. Ximénès, et l'on ne voit sur le monument rien qui puisse le faire deviner. On remarque, il est vrai, avant le mot SEVERO, un espace vide où un autre nom a dû être originairement gravé; mais ce nom a été effacé au ciseau avec le plus grand soin, et il est absolument impossible d'y voir autre chose aujourd'hui que des hachures.

(1) Eckhel, *Doctrina num.*, VII, p. 221.

(2) Voyez une inscription de Palerme, relative à cet empereur, dans le recueil de Muratori, p. 251, n° 1. Le prince de Torremuzza, qui a reproduit ce monument, p. 36, n° 25, de ses inscriptions de Sicile, ne pense pas qu'il y soit question d'Élagabale, parce que, dit-il, celui-ci ne porta jamais le nom de Sévère. Je fournirai dans mes inscriptions d'Afrique plus de dix exemples incontestables à l'appui de l'opinion de Muratori.

(3) Eckhel, *Doctrina num.*, VII, p. 281.

(4) Il ne reste plus que de bien faibles traces de ce nom sur le monument; mais Peyssonnel et le P. Ximénès l'y ont lu tous deux, de même que le mot *Dianensium*, qu'ils n'auraient point deviné, s'il eût été dans l'état de mutilation où nous le voyons aujourd'hui. Ces deux noms ont dû tomber ensemble, et ils sont pour moi également certains.

Il en a été de même du nom qui précédait le mot PIO, de celui qui, à la seconde ligne, se trouvait en dessous des mots MAX. TRIB de la première ; enfin de celui qui terminait cette seconde ligne. Essayons de déterminer quels étaient ces noms que l'on a eu un si grand intérêt à faire disparaître.

Ce n'étaient pas, ainsi qu'on l'a cru (1), ceux de *Septime Sévère* et de Caracalla ; car le prénom de Septime Sévère était *Lucius* et non pas *Marcus* ; car les noms de ce prince, qui fut honoré de l'apothéose, ne purent être effacés des monuments publics (2) ; car, en 196 ; lorsqu'il donna à son fils aîné les titres de César et de prince de la jeunesse, il était lui-même revêtu de la puissance tribunicienne pour la quatrième fois, et avait été deux fois consul, sept fois proclamé imperator (3), etc., etc.

Après Septime Sévère, Caracalla, Élagabale et Alexandre, il ne reste plus qu'un empereur qui ait porté le nom de Sévère (4) ; c'est à cet empereur, *M. Opellius Severus Macrinus*, et à son fils, *M. Opellius Antoninus Diadumenianus*, que se rapporte notre inscription, et elle ne peut se rapporter qu'à eux. Remplissons, en effet, avec leurs noms les lacunes de ce monument, et nous verrons que l'explication en sera aussi claire et aussi aisée qu'elle était obscure et difficile auparavant.

IMP. CAES. M. [OPELLIO] SEVERO [MACRINO] PIO FELICI
AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. COS. DESIG. P. P. PROCOS
PROVIDENTISSIMO ET SANCTISSIMO PRINCIPI ET
[M. OPELLIO] ANTONINO [DIADVMENIANO]
NOBILISSIMO CAESARI PRINCIPI IVVENTVTIS
RESPVBLICA DIANENSIVM EX DEC. DEC.

Imperatori Cæsari Marco Opellio Severo Macrino Pio Felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate, consuli designato, patri patriæ, proconsuli, || providentissimo et sanctissimo principi, et Marco Opellio Antonino Diadumeniano, || nobilissimo Cæsari, principi juventutis, res publica Dianensium, ex decurionum decreto.

(1) Morcelli, entre autres, *Africa christiana*, t. I, p. 150, et Mannert, *Géogr. anc. des États Barbaresques*, p. 401 de la traduction française.

(2) Borghesi, *sulle iscrizioni Romane del Reno*, p. 5.

(3) Eckhel, *Doctrina num.*, VII, p. 174.

(4) Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il ne peut être question ici ni du César *Fl. Valerius Severus*, ni encore moins de *Libius Severus*, qui fut élevé à l'empire après la conquête de l'Afrique par les Vandales.

Macrin n'avait point encore été consul, lorsqu'il succéda à Caracalla, le 11 avril 217; il se contenta des ornements consulaires qui lui furent décernés par le sénat, et son nom ne fut inscrit sur les fastes qu'à dater du 1er janvier 218 (1); or l'empereur en l'honneur duquel notre inscription a été gravée était dans la première année de son règne, puisque les mots TRIB. POT ne sont suivis d'aucun signe numérique, et il n'avait pas encore été consul, puisqu'on ne lui donne que le titre de consul désigné; cet empereur est en outre qualifié de *Providentissimus*, et cette épithète peu commune se trouve également appliquée à Macrin, sur une borne milliaire du musée impérial de Vienne (2); enfin, le seul d'entre les noms du prince de la jeunesse qui n'ait pas été effacé, celui d'*Antonin*, ne peut convenir qu'au fils de Macrin, puisqu'on a vu qu'on ne peut penser ici à Septime Sévère et à Caracalla.

Cette inscription est donc bien réellement relative à ces deux princes, et elle est destinée à tenir désormais, dans les recueils épigraphiques, le premier rang parmi celles où leurs titres sont mentionnés (3). Très-probablement, dans toute l'étendue du monde romain, l'arc de triomphe de Diana est le seul monument, aujourd'hui subsistant, qui leur ait été dédié; peut-être même ne leur en a-t-on jamais consacré aucun autre de la même importance.

Macrin avait soigneusement caché la part qu'il avait prise à l'assassinat de Caracalla, et quand, grâce à cette conduite habile, il eut été proclamé par les légions de Syrie, il s'était hâté de prendre lui-même le nom de *Sévère* et de donner à son fils celui du prince auquel il succédait (4). Les habitants des provinces d'Afrique, si dévoués à la famille des Sévères, durent, comme les soldats de l'armée d'Orient, se laisser prendre à ces apparences trompeuses. Macrin d'ailleurs n'était-il pas originaire aussi de leur pays (5), et ne pouvaient-ils pas espérer de lui voir fonder une nouvelle dynastie d'empereurs africains? Il n'y a donc point lieu de s'étonner que la ville de Diana lui ait consacré ce monument, élevé peut-être dans une autre intention.

Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour; la chute de Macrin fut aussi rapide que l'avait été son élévation, et ce fut alors que son nom et celui de son fils furent effacés sur les monuments publics. Ce fait,

(1) Eckhel, *Doctrina num.*, VIII, 428 seqq.

(2) Maffei, *Museum veronense*, p. 241, 2; Eckhel, *Doctrina num.*, VII, 243; J. Arneth, *Rœmischen Meilenstein* (Vienne, 1845, in-8°), p. 9, n° 12.

(3) On en connaît à peine cinq ou six.

(4) Dion Cass., l. LXXVIII, c. xvi; Lamprid., *in Diadum.* c. i, 2, 7.

(5) On sait qu'il était né à Césarée de Mauritanie (aujourd'hui *Cherchel*).

dont deux inscriptions publiées par Muratori (1) avaient déjà donné la preuve, eut-il lieu en conformité d'un décret du nouvel empereur ou du sénat? On doit le croire, quoique les auteurs n'en disent rien (2): cependant ce décret ne fut pas généralement exécuté, car il n'y a rien eu d'effacé sur la borne milliaire du musée de Vienne que j'ai citée plus haut, ni dans une inscription de Chaves en Portugal (*Aquæ Flaviæ*) publiée par Muratori (3). Si dans l'exécution de cette mesure, les noms de *Sévère* et *d'Antonin* ont été respectés sur l'arc de Diana, c'est probablement parce qu'ils étaient portés par le nouvel empereur.

Je n'ai rien dit jusqu'ici de l'histoire de cette ville. Nous ne saurions guère que son nom, si nous en étions réduits aux seuls renseignements que fournissent les livres. Elle est mentionnée deux fois dans l'*Itinéraire d'Antonin* (4) ; la première sous le nom de *Diana*, la seconde sous celui de *Diana Veteranorum*, ce qui peut nous faire connaître l'origine de sa population. Son nom se trouve aussi sur la *Table Théodosienne*, et à côté est figuré un petit temple. Elle avait un évêque en 411, mais un évêque donatiste, *Fidentius*, qui assista cette année-là même au concile de Carthage (5).

La publication des inscriptions que j'y ai copiées en apprendra, je l'espère, davantage. Mais j'ai déjà dépassé les limites qui avaient été assignées à cet article; je le termine donc, en ajoutant seulement que ces monuments sont au nombre de *cinquante et un*; qu'ils embrassent une période qui commence à l'avant-dernière année du règne d'Antonin le Pieux (160 de notre ère) et finit sous celui de Dioclétien et de Maximien Hercule, en 287 ; qu'enfin ils prouvent que Diana avait le titre de *municipe*, et qu'elle n'eut jamais celui de *colonie*.

L. Renier.

(1) P. 254, nos 1 et 2. Cf. Orelli, no 945.

(2) Élagabale fit en effet bien plus que de faire effacer le nom de Macrin sur les monuments publics : il le fit effacer des fastes, quoique ce prince eût déjà abdiqué le consulat, et y substitua le sien, ce qui était jusque-là sans exemple. Voy. Dion Cass. LXXVIII, 39, et la note de Reimarus.

(3) P. 1993, no 7, Orelli, no 942. Cette inscription a été évidemment mal copiée; il faut y lire M. OPELLIO SEVE[RO]|| MACRINO, au lieu de M. OPELLIO SEVE||MAGNO.

(4) P. 34 et 35, ed. Wesseling.

(5) Voy. Morcelli, *Africa christiana*, I, p. 151.

DÉCOUVERTE DES AQUÆ APOLLINARES

AUPRÈS DU LAC DE BRACCIANO.

(Extrait de la *Civiltà Cattolica* du 28 février.)

Lorsqu'on voulait, à l'époque d'Auguste, se rendre de Rome à Cosa, en Étrurie, la route était tracée sur le milliaire doré. Ayant passé le pont Milvius, on devait laisser à droite la voie Flaminienne, et monter en suivant la Cassia jusqu'au dixième mille où on tournait à gauche pour entrer dans la Claudia. Au bout de cinq milles, qui complétaient les quinze à partir de Rome, se trouvait la première station (*mansio*) à *Careïa*, lieu qui répond à la ferme appelée l'*Osteria Nuova di Santa Maria di Galeria*, située dans la propriété du même nom. De là en reprenant la route après avoir parcouru environ dix-neuf milles, on arrivait à la seconde station appelée les *Eaux Apollinaires*.

Jusqu'au commencement de cette année, nous ignorions quelles étaient ces eaux. Beaucoup de personnes cherchèrent à les retrouver dans ce pays, que la nature a enrichi de tant de sources minérales, et les uns crurent les avoir découvertes dans les bains de Sasso, d'autres dans ceux de Stigliano, d'autres enfin dans les eaux *Delle Allumiere*(1). Un hasard des plus heureux nous tire de ce doute et de ces erreurs, en nous prouvant que les bains de Vicarello sont les antiques Eaux Apollinaires.

La distance qui sépare maintenant l'*Osteria Nuova* des bains de Vicarello n'est pas de plus de seize milles quand, continuant par la voie Claudia, on tourne près de Bracciano et qu'on arrive à Vicarello, en traversant cette localité et côtoyant le lac Sabattino. Mais nous avons des raisons de croire que ce n'était pas là la route par laquelle les anciens montaient de la voie Claudia aux Eaux Apollinaires. Espérant mieux établir l'exacte direction d'une petite voie pavée de grands blocs de lave basaltique dont on retrouve encore des traces importantes dans le bois d'oliviers qui entoure les bains, nous pensons

(1) Voy. Parthey et Pinder, *Itiner. Anton. et Hierosol.*, Berol. 1848, in-8°.

que quelques milles au-dessus de Bracciano, le chemin antique se séparait de la voie Claudia et arrivait aux Eaux Apollinaires par un trajet plus court que les six milles actuels. Nous pensons de plus que le nom de cette station venait de la célébrité des Eaux Apollinaires qui en étaient très-voisines, et que ces bains communiquaient immédiatement avec la station par la même voie. Trois inscriptions votives antiques qui, sans doute, ne seront pas les seules que cette localité doive fournir, confirment cette opinion, en prouvant que les bains de Vicarello étaient dans l'antiquité consacrés à Apollon.

Nos lecteurs ne seront pas fâchés d'apprendre les circonstances qui ont donné lieu à l'établissement de ces faits. Les bains de Vicarello, situés dans la partie de l'Étrurie maritime, plus sujette que les autres aux invasions des Sarrasins, restèrent, pendant de longs siècles, déserts et oubliés. Sous le pontificat de Clément XII on éleva au-dessus et tout autour un bâtiment fort incommode où les personnes atteintes de diverses maladies se condamnaient à passer quelques jours de traitement, sûres qu'elles étaient d'y recouvrer la santé que partout ailleurs on désespérait de leur rendre. Dans ces derniers temps, la réputation de ces thermes salutaires s'accrut beaucoup; mais un bien petit nombre de ceux qui auraient désiré d'en profiter pouvaient y recevoir un accueil décent. C'est pourquoi les directeurs du Collége Allemand-Hongrois, auxquels appartiennent la propriété et les bains de Vicarello, décidèrent que cette cabane serait démolie et qu'on construirait à sa place une habitation commode.

Le préjugé invétéré de la nécessité de se baigner dans l'endroit même où jaillit la source devait être entièrement déraciné, et par un système habilement combiné de siéges ou de vasques recevant les eaux par-dessous, à un peu plus d'un demi-mètre de distance de la source même, on se proposait de faire baigner dix ou douze malades à la fois, de façon que dans les heures plus commodes du jour, tous les malades eussent pu suivre leur traitement. Il fut donc nécessaire de détruire le bassin primitif qui était autrefois le seul, pour faire passer l'eau dans ceux qu'on avait construits nouvellement.

La pompe ne fonctionnait que depuis quelques minutes pour faire sortir l'eau de la source, quand on commença à découvrir au-dessous de sa superficie, que le bassin était encombré de métal antique. Le directeur des travaux, jeune homme doué de toute la fidélité germanique, se fit apporter immédiatement un baquet de vendange et, ne gardant avec lui que les ouvriers sur la bonne foi desquels il pouvait le plus compter, il aida à l'extraction du métal. L'eau à sa

source est à un peu moins de quarante degrés Réaumur : aussi le premier homme qui y entra eut peine à enlever la petite quantité de métal qui se trouvait sur le ressaut d'une grande tuile qui divisait le bassin comme en deux étages, supérieur et inférieur. Il en sortit avec les pieds couverts d'ampoules ayant la plante presque dépouillée, et la pompe continua à fonctionner avec plus de vigueur ; alors un second ouvrier descendit pour enlever la couche intermédiaire en partie corrodée par la chaleur et la force de l'eau, et pour commencer à extraire le métal caché sous cette couche même. Le travail dura plusieurs heures, et les ouvriers qui s'y succédèrent au nombre de treize en sortirent tous maltraités par des brûlures ; le métal retiré suffit pour remplir deux baquets.

Le 22 janvier passé, les travaux étant terminés, nous vînmes sur les lieux pour prendre connaissance de ce qui s'était passé et examiner ce métal. Le directeur des travaux nous confirma tout à fait dans l'opinion que nous avions de sa fidélité, et nous ne pûmes le blâmer d'avoir arrêté ses recherches à l'endroit qui touche à l'étroite ouverture d'où l'eau s'élance avec violence vers le ciel. Où s'engouffrent ces tourbillons ? Où finit la cavité dans laquelle est reçu le métal qu'ils engloutissent? D'ailleurs si cet homme habile fût parvenu à le découvrir tout entier, à quel degré extrême d'altération ne l'aurait-il pas trouvé? Par quel art serait-il encore, après cela, venu à bout de relever l'eau et à la faire monter à ces quatre mètres qui sont la hauteur à laquelle elle doit s'élever au-dessus de la bouche explorée? Les révélations que nous fournissent les monuments qu'on a découverts sont telles et si nombreuses, qu'elles ne nous laissent pas en désirer d'autres auxquelles nous aurions sans doute essayé vainement d'atteindre.

Le métal recueilli consiste en bronze allié à de l'étain pour la plus grande partie ; on en a aussi trouvé avec une très-petite quantité d'argent. Ce bronze, pour nous servir des dénominations antiques, se compose d'*æs rude* et d'*æs grave signatum*, c'est-à-dire de monnaie frappée au marteau, et de quelques petits vases. Pour l'argent, il n'y en a pas la plus petite pièce monnayée, mais un petit nombre de vases du poids de quelques onces chacun. L'*æs rude* qui est en tout petits morceaux, surpasse mille livres pour le poids, et l'*æs grave signatum* consiste en un *quincussis*, quelques as, très-peu de *semisses*, *trienses* et *quadrantes*, une grande quantité de *sextantes* et une beaucoup plus considérable d'onces et de demi-onces, le tout pesant plus de deux cents livres. La monnaie frappée monte aussi à plusieurs centaines de livres, et partant de l'origine de l'art, descend presque

jusqu'à l'extinction du paganisme. Rome républicaine et Rome impériale en forment la plus grande quantité, mais les monnaies des cités et des peuples éloignés de Rome n'y manquent pas. La chaleur de l'eau et encore plus l'abondance de l'acide carbonique qu'elle contient ont horriblement corrodé et défiguré les médailles et les vases de bronze; mais comme la même eau renferme une petite quantité de soufre, il s'est combiné avec l'argent sur lequel il a formé une pellicule de sulfure d'argent qui l'a préservé de toute altération.

Deux des vases de bronze portent des inscriptions dédicatoires et deux de ceux d'argent s'annonçent comme des dons offerts à Apollon Sylvanus et aux Nymphes. Nous ajouterons que dans la démolition des murs de la présente construction des bains de Vicarello, on a trouvé un tout petit cippe de marbre avec les tenons scellés au plomb de l'offrande qu'elle portait. L'inscription faite au nom d'un habitant d'Aphrodisias, venu d'Asie, contient aussi une dédicace à Apollon. Ces trois monuments qui s'accordent pour nommer Apollon et les dix-neuf milles marqués de *Careïa* aux Eaux Apollinaires rendent pour nous hors de doute le fait que les bains de Vicarello sont les Eaux Apollinaires qu'on a jusqu'ici cherchées vainement ailleurs.

Il n'y a que quelques années que le petit lac qui est au sommet du mont Falterona et d'où l'Arno a, pour ainsi dire, une origine commune avec le Tibre s'étant rétréci, nous ignorons par qu'elle commotion naturelle, le bord resté en partie à sec attira l'attention et ensuite l'avidité des bergers et des montagnards des environs. Ils y trouvaient de l'*æs rude*, des médailles et des bronzes votifs de diverses époques, mais tous antiques. Il n'y eut personne de versé dans l'étude de l'antiquité qui ne reconnût dans ces monuments le tribut que les anciens payaient à la divinité et aux Nymphes de ces eaux, tribut que les Latins nommaient *Stips*. Les bronzes et les quelques objets d'argent de Vicarello sont le *Stips* consacré par le paganisme à l'Apollon et aux Nymphes des Eaux Apollinaires. Si on considère que l'*æs rude*, qui fut le premier tribut jeté dans ces eaux, quoique englouti dans le gouffre plus aisément que l'*æs signatum* et que la monnaie battue qui trouvait un lit déjà préparé pour s'y ranger, a été cependant retrouvé en si grande masse, nous ne croyons pas exagérer en avançant que, plusieurs siècles avant la fondation historique de Rome, les Eaux Apollinaires étaient renommées et fréquentées parmi les Étrusques, et qu'il n'y a pas de bains dans l'ancien et le nouveau monde qui puissent nous fournir leurs annales écrites sur des monu-

ments plus authentiques que la longue série de monnaies que l'on vient d'extraire des Eaux Apollinaires.

Une étude des monnaies étrangères à l'Étrurie et à Rome trouvées parmi ces offrandes nous révélerait la diversité des voyageurs qui accouraient dans ce lieu pour obtenir la santé. Pour le moment nous rendrons compte des offrandes de trois d'entre eux qui vinrent de Cadix à des époques différentes. Lorsqu'ils s'étaient mis en route, ils avaient demandé sans doute à un des orfévres de ce riche comptoir une tasse pour boire dans le voyage, et l'orfèvre leur avait donné, comme le prouvent nos récentes découvertes, une petite colonne milliaire formant à la fois la tasse dont ils avaient besoin et l'itinéraire de Gadès (Cadix) à Rome. Une petite cimaise est dessinée sur le bord des trois tasses et sur le pied est un collet renversé. Sous la cimaise on voit l'indication ou le titre; sur la doucine est marquée en cercle la somme totale des dix-huit cent quarante ou dix-huit cent quarante-deux milles qui séparaient Rome de Cadix. Le cylindre présente un tétrastyle ou quatre colonnes très-légères avec base et chapiteau et dans les entre-colonnements le catalogue des stations avec leurs noms et le chiffre des distances intermédiaires. Le nombre des stations est dans l'un de cent quatre, dans l'autre de cent cinq et dans le troisième de cent sept. Divers arguments sont de nature à nous faire croire que ces trois petites colonnes milliaires ne sont pas contemporaines, mais antérieures à l'Itinéraire d'Antonin lui-même. Ce n'est pas que nous voulions donner aux itinéraires de Gadès une origine différente de celle de l'Itinéraire d'Antonin. Le milliaire doré d'Auguste est évidemment le modèle d'après lequel ont été copiés les nôtres et celui d'Antonin. Mais comme le modèle variait à mesure des changements qui pour augmenter la commodité se faisaient sur les voies de l'empire, les copies varièrent de même aux diverses époques. Si l'Itinéraire de Bordeaux ou celui de Jérusalem est postérieur à celui d'Antonin à cause du plus grand nombre des stations et des facilités nouvelles qu'il marque sur la route, nous sommes tenus de regarder les nôtres comme antérieurs à celui d'Antonin lui-même, par la raison qu'on y trouve encore moins de stations. Les savants ont un droit trop incontestable à la connaissance de monuments si nouveaux et si précieux, pour que nous négligions d'en faire au plus tôt une publication commode et soignée.

P. Marchi.

LETTRE A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'INSCRIPTION DE STRASBOURG.

Nous donnons ici les nouvelles observations de M. de Ring, sur l'inscription de Strasbourg, qui lui ont été suggérées par la lettre de M. le Dr Roulez, sur le même monument, insérée dans le précédent cahier de la *Revue*.

« Je pense, Monsieur, que vous me permettrez de répondre à la lettre de M. Roulez et de compléter par quelques observations la notice que j'envoyai dans le temps à mon excellent ami, M. Egger.

« J'ai dit dans cette notice, que la pierre trouvée dans une cave de la rue du Frène, à Strasbourg, offre peu d'intérêt pour l'histoire en général, mais qu'elle en présente beaucoup pour cette ville, en ce qu'elle a un rapport direct à l'administration locale de cette cité sous les Romains.

« De cette phrase, il ne s'en suit pas que le *princeps* ait été regardé par moi comme le *princeps* du municipe.

« Loin de le regarder comme tel, je crus devoir faire observer à M. Egger, qu'à l'époque où cette inscription avait été placée sur le monument dont elle était destinée à rappeler la restauration, il n'existait point encore à Strasbourg de *comes*, officier qui ne fut placé dans cette ville que lorsque la province de Séquanie ou de la Grande Séquanaise fut formée. Cette démarcation provinciale n'eut lieu que sous les Trente tyrans, et fut sanctionnée par l'organisation territoriale que Constantin fit de la Gaule.

« Mais, avant le *Comes*, quel était l'officier général qui commandait à Strasbourg? Nous n'en savions rien jusqu'à l'époque où la pierre monumentale, avec son inscription, est venue nous tirer d'incertitude à ce sujet. Il est avéré maintenant qu'à l'époque d'Alexandre Sévère cet officier avait le titre de *princeps*.

« Il importe peu pour l'histoire qu'il y ait eu des *principes officii militaris*, qu'il y ait eu des *principes municipii* et d'autres.

« Ce qui intéresse, dans l'inscription, c'est qu'un *princeps* résidaitàStrasbourg avant qu'il y eut dans cette ville un *comes*.

« Or déjà sous AlexandreSévère, Mayence était le chef-lieu de la Germanie supérieure. Mais comme d'un autre côté les champs décumates, au delà du Rhin, faisaient partie de la Germanie supérieure, que le gouvernement des Antonins donnait depuis longtemps tous les soins à la colonisation de ce pays, que cette colonisation se poursuivait sous l'égide des légions qui stationnaient sur le Rhin, il est probable que pour mieux remplir ce but il y avait à Strasbourg une subdivision militaire sous les ordres d'un *princeps*.

« Il n'est guère probable, comme M. Roulez a voulu le prétendre, que le *princeps* inscrit sur le monument ait été un simple centurion (le 2e de la cohorte), et que ce centurion, sous les ordres duquel était un *optio* ou lieutenant, ait aussi eu un *librarius* ou secrétaire. La cohorte avait bien un *librarius*, c'est-à-dire un officier qui en dirigeait la comptabilité. La *centurie militaire* pouvait aussi avoir un *librarius*, dont le grade eût alors répondu à celui de nos sergents-majors ou fourriers. Mais on ne peut concéder que ce soit de tels bas-officiers que parle l'inscription, elle qui nous instruit que ce fut aux frais de l'*optio* et du *librarius* du *princeps* que le temple de Minerve fut réparé. Il faut voir dans les deux hommes dont parle le monument des employés d'un rang plus élevé.

« Mais pour que ces officiers, quelle que fût la dignité du princeps, aient pu réparer de leurs deniers un temple de Minerve dans la cité d'Argentorat, il a fallu, dans tous les cas, qu'ils fissent à ce sujet des démarches auprès des autorités du municipe.

« Que ce titre de municipe ait appartenu à Strasbourg, c'est ce dont Ammien Marcellin a pris soin de nous instruire.

« Ainsi, à la tête de la municipalité devaient être deux duumvirs, et sous eux un *édile* chargé de l'inspection des édifices publics, un *curateur* chargé de l'administration financière, etc. C'était dans la curie ou conseil municipal de la cité que devaient être débattues toutes les questions qui avaient rapport à l'entretien et aux réparations de ses monuments.

« Pour que l'*optio* et le *librarius* du *princeps* aient pu recevoir l'autorisation de réparer à leurs frais le temple de Minerve, il a donc fallu de toute nécessité que ces deux officiers se soient adressés aux duumvirs, que la curie ait pris connaissance de leur demander, et qu'après un mûr examen, elle ait accordé à ces magistrats la sanction de cette demande.

« Je n'ai certes pas eu besoin de développer toutes ces particularités à M. Egger. Mais, comme vous voyez, j'avais raison de lui dire que l'inscription dont je lui envoyai une copie, avait un rapport direct à l'administration locale de la cité. C'est, du reste, une remarque qui peut se généraliser au sujet de toutes les inscriptions, quand on en interprète le sens, qu'on sait le lieu où elles ont été trouvées, et qu'elles offrent une date certaine.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur, recevoir l'expression, etc.

« M. DE RING. »

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VILLE ET LE CHATEAU DE CREIL

(OISE).

Creil qui devint souvent le séjour de nos rois et surtout de l'infortuné Charles VI, pendant ses nombreux accès de démence, méritait une place plus étendue dans les ouvrages ordinairement consciencieux de Baudrand, Expilly, La Martinière et Moréri; mais celui-ci, à son complet laconisme, ajoute encore une erreur grossière, en mettant cette ville au nombre de celles qui composaient le Valois, tandis qu'annexée au comté de Clermont elle a toujours fait partie du Beauvoisis.

Suivant Sauval, Dagobert y possédait une villa ou maison royale dans laquelle Judicaël lui prêta serment de fidélité. Ce serait une assertion d'autant mieux fondée que cette villa se trouvait non loin des forêts où les princes mérovingiens prenaient le plaisir de la chasse, et à peu de distance des palais de Senlis (1) et de Verneuil (2) où ils demeuraient quelquefois.

En 879, à la mort de Louis-le-Bègue, Conrad, comte de Paris, et Gozelin, abbé de Saint-Denis, désirant favoriser les prétentions ambitieuses au trône de France de Louis-le-Germanique, au préjudice de Louis, fils du dernier roi, convoquèrent à Creil une assemblée

(1) Senlis, ancienne capitale des Sylvanectes, est appelée par Ptolémée *Rotomagus*, et par d'autres historiens *Augustomagus*.

Sous les Mérovingiens on y battait monnaie.

Le premier concile qui porte le nom de cette ville fut célébré, en 863, dans une maison de campagne dite *Convicinus*.

Il existait autrefois à Senlis un château dans lequel Pépin roi d'Aquitaine, et Carloman, fils de Charles-le-Chauve, furent détenus et où Louis-le-Gros, Louis-le-Jeune, Philippe Auguste et saint Louis firent de fréquentes résidences. On n'en voit plus que les ruines. Cette ville est encore remarquable par l'église de Notre-Dame, ouvrage d'un beau style gothique, et dont on attribue la fondation à Charlemagne.

(2) Verneuil, nommée jadis *Ver* ou *Vernum*, et qu'il ne faut pas confondre avec Vernon en Normandie, était une maison royale où Charles-Martel s'arrêta après sa victoire sur les sarrasins. Son fils Pepin y convoqua les évêques des Gaules, à son avénement au trône de France.

Cependant le savant abbé Lebœuf a prétendu que le palais Vernum n'était ni

d'évêques, abbés et seigneurs qui ne craignirent pas de sanctionner les projets de l'usurpateur. Mais la rébellion fut de courte durée.

Il est probable, à en juger par l'importance de cette assemblée politique, que Creil, appelée Crédilicum par Loup, abbé de Ferrières, et Creel dans les anciennes chartes, n'était pas alors un simple village, mais une petite ville formée de l'aggrégation de maisons autour d'un château fortifié nécessaire à préserver les habitants des invasions étrangères. C'est ce château dont fait mention Dudon, doyen de Saint-Quentin, dans son Histoire de Normandie, et qu'il nomme *Crethenltense castrum*.

Sous le règne de Philippe Ier, la seigneurie de Creil était une dépendance du comté de Clermont. Au XIIe siècle, Raoul, un de ses seigneurs, y établit une maladrerie, et en fit consacrer l'église par l'évêque de Beauvais. A Raoul succéda sa fille aînée, mariée à Louis, comte de Blois qui, en 1197, affranchit les habitants de Creil. Quelques années plus tard, Philippe Auguste annexa cette seigneurie au comté de Clermont, dont il était devenu propriétaire. Elle échut ensuite à Philippe de France, oncle de saint Louis; puis à son décès elle revint à Mahaut, comtesse de Boulogne, sa veuve.

En 1269, ce monarque en accorda le domaine à Robert de France, son fils, et l'unit à la couronne; mais Louis Ier, duc de Bourbon, l'en désunit, à l'époque du mariage de Béatrix(1), sa fille, avec Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Ce duc promit quatre mille livres de rentes en fonds de terre pris dans son comté de Clermont, et donna, en exécution de cette promesse, la ville baronnie et châtellenie de Creil, dont il retint expressément pour lui et les comtes de Clermont ses successeurs, l'hommage et le ressort. Il fut encore stipulé que si Béatrix venait à décéder sans enfants, Creil retournerait au comté de Clermont. La deuxième clause ne produisit pas plus d'effet que la première.

Vernon ni Verneuil, mais Ver ou Vern. Celui-ci se trouvait, dit-il, placé dans une plaine près Dammartin, entre Paris et Compiègne, et servait comme de stations à nos rois pour aller de l'un à l'autre.

Cette raison n'est nullement concluante, puisqu'on pourrait également l'appliquer à Verneuil qui, située sur un coteau, et non loin d'une rivière, devait offrir aux princes français un séjour beaucoup plus agréable; aussi vers la fin du XVIe siècle, Henri IV y fit-il construire un magnifique château pour sa maîtresse, Mlle d'Entragues, qu'il créa duchesse de Verneuil. Ce château a été détruit, et il n'en reste plus que des débris avec un joli bois.

(1) Une inscription placée sur un monument au milieu de l'une des promenades de Creil retrace la reconnaissance des habitants pour les bienfaits de cette vertueuse princesse.

En 1374, cette princesse, de concert avec Eudes de Grancey, son second mari, et Wenceslas de Bohême, son fils, vendit Creil à Charles V, roi de France; et quoique, lors de sa mort, arrivée en 1383, elle n'eut pas d'enfants vivants, le duc de Bourbon ne put entrer dans la possession de Creil, qu'il abandonna enfin, au moyen d'une transaction et après de longs procès.

Devenu propriétaire de ce domaine, le monarque français bâtit un nouveau château à la place de celui construit dès les premiers temps de la féodalité. Il l'habita quelquefois, mais Charles VI, son fils, pendant son règne, fit de plus longues résidences dans ce château. Quelques jours après la célébration de son mariage avec Isabeau de Bavière, il y conduisit cette reine, et l'y laissa à l'époque de la guerre qu'il dirigea en personne contre les Gantois. Il vint ensuite la reprendre et la ramena à Paris.

Cependant, en 1391, en proie à une horrible démence, il reparut dans son château, et fut enfermé dans une chambre dont le balcon était défendu par une grille de fer au pied de laquelle se trouvait, dit-on, un orchestre spacieux où divers instruments dissipaient chaque jour sa mélancolie.

Le château de Creil fut pris par les Anglais en 1434, mais il ne tarda pas à être repris par Charles VII, qui vint en faire le siége avec le Dauphin, accompagné de La Hire, du connétable de Richemond, de Charles d'Anjou et d'autres personnages importants de cette époque. Plus tard, la seigneurie de Creil, qui avait appartenu successivement à Louis XI, Charles VIII et Louis XII, passa entre les mains de la mère de François Ier (1). Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, en obtint ensuite la propriété avec la clause qu'elle en jouirait nonobstant la réunion du comté de Senlis. Enfin, on comprit ce domaine dans l'engagement fait au duc de Brunswick du comté de Clermont en 1569. Il y est demeuré annexé jusqu'au 16 février 1704, que Françoise de Brancas le vendit à Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. Construit, comme nous l'avons dit, par les ordres de Charles V, le château avait son entrée défendue par un pont-levis. Il se composait d'un grand bâtiment flanqué de plusieurs tourelles se terminant en toit pyramidal et protégées par des créneaux et des machicoulis. Des fossés remplis d'eau vive entouraient les murs de cet édifice.

(1) Voyez un manuscrit de M. Bosquillon, président de l'élection de Clermont. Ce manuscrit est inscrit à la Bibliothèque nationale, sous le n° 109, Bouch.; il renferme des notions intéressantes sur le comté de Clermont dont faisait partie la ville de Creil.

Ducerceau, architecte de Catherine de Médecis, nous en a laissé le dessin dans son livre intitulé : *Des plus excellents bâtiments de France*. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Ce bâtiment est assis comme en une petite île, dans la rivière « d'Oise, en Picardie ; joignant icelui et la ville fort petite du même « nom. Le lieu est très-bien bâti, mais modernement. L'on tient « que le roi Charles-Quint le commença et qu'il fut parachevé par « les prédécesseurs de la maison de Bourbon. Depuis, feu madame « la régente s'y tenait de fois à autre. Il y a aussi des jardinages, « néanmoins de peu d'étendue. Quant au bâtiment, il est d'assez « grand monstre, mais un peu obscur dedans, la cour d'icelui étant « bien petite. »

Suivant Damien de Templeux, qui a écrit une excellente notice sur le Beauvoisis, on voyait, dans la chapelle du château, Pierre de Bourbon et Anne, sa femme, représentés en posture de suppliants. Devant eux, un cerf-volant et une couronne de lis avec ce seul mot : *Espérance*, parce que, dit notre historien, la famille des Bourbons devait retrouver cette ancienne seigneurie ainsi que le trône de France. Avant la première révolution, la chambre habitée par Charles VI se trouvait encore conservée. Les murailles étaient peintes en camaïeu et les hautes solives des planchers teintes en rouge. On avait pratiqué de larges cheminées dans l'épaisseur des murs. Actuellement, il ne reste plus que les fondations de cet immense édifice, sur lesquelles le maire, M. Juillet, a élevé une jolie maison de campagne. Ce magistrat, doué d'une urbanité exquise, se fait un plaisir d'en permettre l'entrée aux amateurs des antiques souvenirs.

Près du château se trouvait l'église collégiale de Saint-Évremont, où étaient déposées les reliques de ce saint. En 944, un évêque de Seez les apporta de Normandie, mais pendant la guerre des huguenots, elles subirent leurs profanations. Si l'on en juge d'après les dessins de M. Woillez (1), cette collégiale se distinguait par l'élégance et la beauté de son architecture ogivale.

Aujourd'hui que les idées religieuses sont moins ardentes, mais mieux dirigées, on a transformé les vastes bâtiments de l'abbaye de Saint-Évremont en une manufacture. L'industrie habite le temple consacré à la religion, mais on la voit répandre, comme elle, de salutaires bienfaits en récompensant le travail dont les fruits abondants enrichissent la société tout entière.

LE PAYEN DE FLACOURT.

(1) L'ouvrage de cet antiquaire a pour titre : *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvoisis*. Clerm. 1840, in-fol.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

—Notre collaborateur M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut, a reçu du roi Othon la décoration d'officier de l'Ordre royal du Sauveur, accompagnée d'une lettre très-flatteuse de Sa Majesté au sujet de ses travaux sur la musique grecque ancienne.

— On prépare actuellement au collége de Frédéric-Guillaume, à Berlin, une représentation en langue grecque de l'*Antigone* de Sophocle, qui sera jouée par les élèves de la première classe de cet établissement. La musique sera celle que feu Mendelssohn-Bartholdy a composée pour la traduction allemande de l'*Antigone* par M. le Dr Donner, car cette traduction étant exactement sur les mêmes mètres que le texte grec, la musique de la traduction peut être également appliquée à l'original. Le roi, le prince de Prusse et quelques autres membres de la famille royale ont promis d'honorer de leur présence cette représentation qui sera donnée sur un théâtre de forme antique qu'en ce moment l'on construit exprès dans la grande salle des examens du gymnase de Frédéric-Guillaume.

— Dans la séance générale et annuelle tenue le 25 février, sous la présidence de S. M. Frédéric V, roi de Danemark, au palais de Christiansbourg, la Société royale des antiquaires du Nord a entendu le compte rendu de son secrétaire général sur les opérations de la Société pendant l'année 1851. M. Ch. Rafn a soumis ensuite à la réunion un rapport sur les travaux préparés pour les prochains volumes des recueils de la Société. L'impression du deuxième volume du grand ouvrage rédigé par lui, sous le titre d'*Antiquités russes et orientales*, est à peu près achevée, ainsi que la gravure des planches qui accompagneront l'ouvrage. M. Rafn a, en outre, présenté à la Société quatre planisphères et mappemondes islandaises datant du XIIe et du XIIIe siècle. Il a lu à ce sujet des remarques sur les connaissances cosmographiques et géographiques des anciens Scandinaves, ainsi que plusieurs observations astronomiques faites par eux. Il a donné ensuite communication du progrès des travaux de la commission arnémagnéenne, qui va faire paraître le deuxième volume de la célèbre *Edda*, de Snorre, et qui s'occupe, en outre, de l'édition d'un

Diplomatorium islandais. S. M. le roi a voulu donner dans cette séance de nouvelles preuves de l'intérêt actif qu'il porte à l'étude de l'archéologie. Il a fait d'abord un rapport sur les fouilles achevées, sous sa direction, dans les ruines des anciens châteaux de Soeborg et d'Aadserbo, au nord de la Séelande. Des plans détaillés du terrain facilitaient l'entente des faits que M. Wegener, vice-président de la Société, a accompagnés, en outre, d'observations historiques qui témoignaient d'une connaissance profonde de l'antiquité. Le roi a montré ensuite à l'assemblée un aviron en chêne trouvé aux environs de la ville de Hjoerring, au nord du Jutland. Cet aviron est tout à fait semblable à ceux dont se servent les Esquimaux des régions polaires de l'Amérique. Il a été trouvé au fond d'une tourbière, et, selon toute vraisemblance, il faut le rapporter à l'antiquité la plus reculée. Le roi a mis enfin sous les yeux de la Société une collection fort remarquable d'objets en bronze nouvellement découverts aux environs du village de Smoerumoeuvre en Séelande. Il paraît certain que ces antiquités ont fait partie d'un atelier d'outils en bronze fabriqués dans le pays. Sa Majesté a accompagné cette communication de plusieurs remarques fort importantes. Le comité archéologique a fait voir à son tour des antiquités déterrées dans l'île d'Anhalt, située au milieu du Cattégat. Cette trouvaille se compose d'une quantité d'objets appartenant à un atelier d'outils en pierre. M. Thomsen a fait suivre de quelques observations la communication de ces objets. Dans la même séance, S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, et S. A. R. le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha ont été élus membres de la Société.

—Au mois de novembre 1847, la *Revue archéologique* signalait à ses lecteurs l'intéressante découverte des fragments de sculpture de Germain Pilon qui ornaient le cadran de l'horloge de la tour du Palais de Justice de Paris (Voy. *Rev. arch.* IVe année, p. 566). Depuis, notre collaborateur, M. Troche, dans une savante notice, nous fait connaître l'état des travaux de restauration de ce monument. (Voy. *Rev. arch.* VIe année p. 413). Cette restauration est aujourd'hui complétement terminée, et le cadran de l'horloge reparaît dans son éclat primitif, avec la décoration monumentale, qui embrasse toute la façade *est* de la tour, depuis le premier étage jusqu'au troisième, où elle se termine par un arc de cercle encadré dans une espèce d'auvent demi-circulaire soutenu par des cariatides pour la préserver de l'intempérie des saisons. De chaque côté du

cadran on remarque une statue allégorique, dorée, en relief, représentant, l'une, à droite, la justice, l'autre, à gauche, la loi; sur les tables qu'elle tient ouvertes on lit :

SACRA DEI
CELERARE PIVS
REGALE TIME
IVS

Au-dessous du cadran, on voit gravée en lette d'or, sur marbre noir, l'inscription suivante :

MACHINA QVÆ BIS SEX
TAM JUSTE DIVIDIT HORAS
JUSTITIAM SERVARE MONET
LEGES QUE TVERI

Le cadran est surmonté d'un grand écusson soutenu par deux anges dorés, et portant au centre les anciennes armoiries des rois de France et celles de Pologne dont Henri III fut le souverain avant d'être roi de France. Entre l'écusson et le cadran se trouve une autre inscription en lettre d'or, sur marbre noir, et ainsi conçue :

QVI DEDIT ANTE DVAS
TRIPLICEM DABIT ILLE
CORONAM

Le fond de toute cette décoration est bleu azur; il est rehaussé par les sculptures et les dorures qui ressortent avec beaucoup d'éclat; mais on peut regretter que les fleurs de lis d'un beau style dont ce fond d'azur, qui figurait le mantean royal, était jadis parsemé, soient remplacées par des fleurons de mauvais goût, qui accusent toute la peine que l'artiste a dû se donner pour trouver le moyen de remplacer les fleurs de lis par quelque chose qui ne s'éloignât pas trop de leur ressemblance.

Le plafond de l'auvent est orné d'une double rangée de caissons dans toute son étendue, et au centre de ces caissons on remarque entrelacées les lettres D et H. Au sommet de la décoration, on a rétabli la date de son exécution (1585), à la base, à gauche, celle de sa première restauration (1685), et à droite celle de la seconde restauration (1852).

BIBLIOGRAPHIE.

Theatergebäude und Denkmäler des Buhnenwesens bei den Griechen und Römern, par Friedrich Wieseler. — Göttingen, 1851; grand in-4° orné de 14 planches gravées.

M. Frédéric Wieseler, professeur d'archéologie à l'Université de Gœttingue, à qui la science archéologique est déjà redevable de mémoires sur *les Euménides d'Eschyle*, sur la *Minerve delphique*, sur le *Thymélé des théâtres grecs*, etc., vient de faire paraître un nouvel ouvrage qui est tout à fait digne de l'attention des antiquaires. Le procédé de M. Wieseler pour nous faire connaître tous les détails relatifs à l'architecture théâtrale et aux acteurs chez les Grecs et les Romains, est on ne peut plus clair et commode pour le lecteur. L'auteur a rassemblé dans ses planches les nombreux documents qu'il a pu se procurer, et son texte se compose d'une série d'explications de tous ces dessins. Ce n'est pas là un traité sur le théâtre antique; mais c'est une excellente collection de renseignements positifs et bien classés. On trouve d'abord le plan de plus de quatre-vingts théâtres de la Grèce proprement dite, de la Sicile, de l'Italie, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Asie Mineure de l'Algérie. Viennent ensuite les façades, puis les détails de la scène tirés de fresques antiques, les tessères ou billets d'entrée, les masques fournis par des pierres gravées, des bronzes, des fresques et divers manuscrits de Térence. Nous ferons ici remarquer à M. Wieseler que, si d'une part il a admis, d'après Köhler, comme étant des masques scéniques, des têtes empruntées à des pierres gravées grandies par le dessinateur et d'attribution fort contestable, d'autre part il a omis de figurer les beaux masques qui se voient sur deux vases d'argent découverts à Berthouville et sur la célèbre coupe d'agathe onyx, connue sous le nom de *coupe de Ptolémée*. Les collections de Paris pourraient donner lieu à un important supplément au chapitre dont nous parlons. Mentionnons ici une circonstance peu connue des antiquaires; feu M. le duc d'Orléans possédait un grand masque antique de terre cuite dont la bouche et les yeux sont découpés à jour. Ce masque, dont une moitié est tragique et l'autre comique, est peint *mi-parti* de blanc et de rouge.

M. Wieseler passe ensuite aux acteurs, costume et jeu. Les vases peints, la belle mosaïque du Musée Pio-Clementino, les manuscrits ont été mis à contribution ; la curieuse fresque copiée en cyrénaïque par Pacho n'a point été oubliée. Ici encore nous regrettons que l'auteur n'ait pas été à même de faire usage des monuments que possède le Louvre; il eût trouvé dans notre Musée quelques vases, plusieurs figures de bronze et une quinzaine de terre-cuites dont les dessins eussent été utilement employés dans son ouvrage. Les gravures sont exécutées avec soin et les sujets, quoique de petites proportions, puisque certaines planches contiennent plus de cinquante monuments, sont très-distincts et fidèlement rendus. En somme, la monographie publiée par M. Wieseler est un livre extrêmement utile, et il serait à souhaiter que tous les détails de la vie des anciens fussent l'objet de travaux analogues. A. DE LONGPÉRIER.

L'architecture du Ve au XVIe siècle et les arts qui en dépendent : la sculpture, la peinture murale, la peinture sur verre, la mosaïque, la ferronnerie, etc., publiés d'après les travaux inédits des principaux architectes français et étrangers, par JULES GAILHABAUD. Livraisons 1 à 33, texte et planches grand in-4°. Paris, Gide et Baudry.

Le plus grand obstacle que l'on rencontre chaque jour dans l'étude des monuments de tous les peuples civilisés, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la renaissance, résulte du peu de pratique qu'on a des bons modèles; il était donc nécessaire de créer une publication qui permît aux artistes aussi bien qu'aux archéologues le moyen d'étudier ces monuments sous tous leurs aspects. C'est cette pensée qui a engagé M. Gailhabaud à entreprendre la belle et intéressante publication que nous annonçons aujourd'hui.

A l'aide d'un classement que l'état de la science permet d'établir actuellement d'une manière beaucoup plus exacte et plus complète qu'on n'avait pu le faire jusqu'à présent, l'auteur élucide toutes les questions relatives à l'interprétation des mœurs et des coutumes des peuples au moyen âge, jusqu'à l'époque de la renaissance et examine les procédés divers par lesquels a passé chaque style pendant le cours de son existence. Plusieurs divisions, tels que l'ameublement des églises, la peinture murale, la peinture sur verre, le travail du fer, etc., forment autant de chapitres presque inédits.

Déjà trente-trois livraisons ont paru, de deux planches chacune,

offrant à l'étude des élévations, des plans d'ensemble, et des détails nombreux de plusieurs édifices célèbres, religieux ou civils, parmi lesquels nous citerons : Une chaire à prêcher dans l'église de Saint-François d'Assises, planche coloriée. La porte triomphale dite de Sainte-Marie, à Burgos. Une maison en bois, à Rouen. Un vitrail de la cathédrale de Chartres, planche coloriée dont l'exécution offre la transparence et l'éclat du verre. L'église Saint-Millan, à Ségovie. Une maison du XIIIe siècle qui existait à Saint-Yrieix. Église grecque, à Athènes. Puits sacré, à Ratisbonne. Hôpital arabe, à Grenade. Ventaux d'une porte en fer, à Rouen. Candelabres et chandeliers italiens. Vitrail, dans l'église de la Sainte-Trinité, à Vendôme, planche coloriée. Autel, dans l'église d'Avenas. Cloître de la cathédrale de Girone. Cour du vieux Palais, à Florence. Cathédrale de Chartres, détails du porche septentrional. Lutrins mobiles en fer. Tourelle, située sur la place de Grève, à Paris. Escalier dans l'église Notre-Dame de Paris. Fonts baptismaux du XVIe siècle. Plafond peint dans l'une des salles du Palais de Manfred de Chiaramonte, à Palerme. Toutes ces planches sont parfaitement gravées d'après les dessins originaux fournis par des artistes français, allemands et espagnols, auxquels M. Gailhabaud a inculqué son idée et qu'il a reconnus les plus aptes à bien comprendre les monuments qu'il voulait publier. Ces planches sont accompagnées de notices historiques puisées aux sources les plus accréditées et dans lesquelles l'auteur a su éviter ce style pédantesque, trop technique ou trop léger qui ne convient plus à notre époque. Aussi, le lecteur semble s'entretenir avec un amateur judicieux, éclairé, qui le guide à l'aide des monuments dans une foule de problèmes du plus grand intérêt, sur l'art et l'histoire des peuples auxquels appartiennent ces monuments.

Enfin, l'exécution artistique et typographique répond complétement à ce qu'on pouvait attendre des éditeurs MM. Gide et Baudry dont le bon goût est depuis longtemps reconnu. Nous espérons que ce beau travail recevra du public tous les encouragements qu'il mérite, afin de décider son auteur, et aussi les éditeurs, à entreprendre ceux que lui a suggérés les besoins de l'étude, savoir : *Les Monuments des divers peuples de l'antiquité*, et *les Monuments* des XVIIe et XVIIIe siècles, ce qui formerait alors une *Encyclopédie architecturale* aussi complète que le permettront les nombreuses lacunes que le temps a laissées dans les annales de l'art.

J. A. L.

Dictionnaire héraldique, par M. Ch. Grandmaison, suivi de l'*Abrégé chronologique des édits de noblesse*, par Cherin. Montrouge, Migne, édit. 1852, gr. in-8° à 2 col.

Ce livre publié sous les auspices d'un illustre savant, M. Hase, a été conçu dans le but d'abréger le travail et de faciliter les recherches des archéologues qui rencontrent chaque jour, dans toutes les branches de la science, des armoiries sans nombre.

A qui saurait lire la langue du blason, ces figures héraldiques diraient le nom des fondateurs où des possesseurs de ces objets si divers. Mais cette langue est aujourd'hui aussi oubliée qu'elle était autrefois répandue, et comme au temps où elle était l'objet de l'étude presque générale, l'archéologie n'existait pas encore, les livres qu'on a composés alors l'ont été dans un but tout autre que celui réclamé aujourd'hui par les esprits studieux.

Le livre de M. Ch. Grandmaison est divisé par articles de dictionnaire où les armoiries sont groupées par genres de figures; ainsi tous les pals, toutes les bandes, les lions, les épées, etc., sont réunis ensemble; il ne s'agit donc pour découvrir l'énigme d'un blason que d'aller à la partie de l'ouvrage renfermant les figures analogues à celles qu'on a sous les yeux.

Le dictionnaire de M. Ch. Grandmaison renferme en outre une introduction à l'étude du blason, et le célèbre Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements des rois de France, concernant la noblesse, dû à la plume du conseiller à la cour des aides, L. N. H. Chérin.

Ce volume, l'un des plus intéressants et sans contredit le plus utile à consulter, est aussi un des plus savants, car l'auteur ne s'est pas seulement contenté de puiser dans les livres pour en tirer la substance, mais encore il a creusé dans son propre fonds, et son érudition éclairée par une bonne critique, ne s'est pas ralentie une seule fois dans les colonnes d'un livre qui ne contient pas moins de douze cents pages.

Victor Langlois.

LE RÉTIAIRE ET LE MIRMILLON.

Une statuette en bronze, représentant un rétiaire, a fourni à M. A. Chabouillet l'occasion de communiquer aux lecteurs de la *Revue* (1) de très-intéressantes observations sur cette classe de gladiateurs, sur la nature de leurs armes, sur le genre de combat dont ils faisaient leur métier et sur les monuments sur lesquels figurent les rétiaires.

Outre le mérite d'avoir reproduit un dessin exact de la belle statuette, remarquable aussi bien par sa rareté que par sa bonne conservation et la beauté du travail, M. Chabouillet peut encore réclamer à de justes titres celui d'avoir apporté de la lumière dans une question qui, par une inadvertance du célèbre auteur (2) de l'*Histoire de l'art*, était embrouillée, et d'avoir assigné au rétiaire et à son adversaire, le mirmillon ou le secutor, les armes et le rôle qui conviennent à chacun d'eux. Il était devenu nécessaire que ce sujet fût abordé avec tout le savoir et toute l'exactitude que l'auteur du mémoire cité y a portés; car, malgré ce que les savants éditeurs des *Antichità di Ercolano*, vol. VIII, tav. XII, avaient rassemblé dans un ample commentaire qui accompagne le dessin d'une lampe montrant la figure en relief d'un rétiaire, et malgré la remarque si juste de Visconti (3), qui avait relevé l'erreur du comte de Caylus (4) et de Winckelmann, l'autorité imposante de ce dernier et l'obscurité ou même les contradictions qui règnent dans ce que nous trouvons de renseignements sur ce genre de gladiateurs, dans les textes des anciens eux-mêmes, avaient conduit plus d'un savant dans une mauvaise voie. Montfaucon (5) avouait que ce qui regarde les gladiateurs, leurs habits, leurs armures et leurs combats, n'était pas encore bien éclairci. Il serait bien regrettable, si depuis ce temps les efforts de plusieurs archéologues distingués n'eussent pas avancé

(1) *Revue archéologique*, VIII, p. 397 et suiv., pl. 169.
(2) Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, tav. 97, p. 258.
(3) Visconti, *Iconographie grecque*, I, p. 116.
(4) Dans l'explication d'une pâte antique, *Recueil d'antiquités*, t. II, p. 156, pl. LIII.
(5) *Antiquité expliquée*. Supplém., t. III, p. 178.

nos notions sur ce sujet; et si les ouvrages, comme celui d'Olenine, *Essai sur le costume et les armes des gladiateurs* (1) n'eussent en rien contribué à éclaircir quelques points douteux, ou à rectifier quelques erreurs; mais quant à la classe des gladiateurs qui comprend les rétiaires, on aurait pu répéter l'assertion de Montfaucon, si M. Chabouillet n'avait pas communiqué au monde savant les fruits de ses recherches et les résultats de ses comparaisons des monuments figurés avec les textes des auteurs, relatifs au rétiaire.

En mentionnant l'obscurité et les contradictions de ces textes nous avons surtout en vue ceux dans lesquels saint Isidore (*Origg.* XVIII, 54 et 55) nous a conservé des renseignements sur le rétiaire et sur son adversaire. Ces renseignements, très-précieux en vérité, surtout pour ce qui concerne le filet du rétiaire, ont besoin d'une rectification pour ce qui regarde le mirmillon ou secutor; et ce n'est que par la comparaison des notions éparses dans les autres auteurs et par l'étude des monuments figurés, que nous pouvons nous permettre de nous éloigner de notre guide, ou de supposer une erreur de sa part; soit que ce qu'il avance doive être rapporté à quelque gladiateur d'une autre classe, soit qu'il n'ait pas bien compris ou pas exactement transcrit les passages dont il se servait pour sa compilation.

Si nous rapprochons le peu de renseignements que les trois principaux auteurs anciens (2) nous ont conservés sur cette classe de gladiateurs, ainsi que les indications qui se trouvent dans d'autres passages que nous alléguerons dans le cours de ce mémoire, il en ressort: d'abord que le rétiaire avait pour adversaire un gladiateur désigné sous les noms de *mirmillo* et de *secutor* (3); qu'il ne portait pour tout vêtement qu'une tunique (4); qu'il avait peut-être aussi quelquefois la tête couverte d'une petite calotte (ou une espèce de perruque) (5), attachée par un cordon sous le menton; que ses armes consistaient dans un filet, *rete jaculum*, une espèce d'épervier, qu'il tenait caché et qu'il tâchait de lancer par-dessus la tête du secu-

(1) Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas consulté cet ouvrage, que nous ne connaissons que par la citation de Müller, *Handb. der Archæologie der Kunst.*, § 424, note 3.

(2) Juvénal, Festus et saint Isidore.

(3) Festus, *de verbb. signif.* in voce *Retiarius*: Retiario pugnanti adversus *mirmillonem*; Juven. *Sat.* VIII, 210: cum Græcho (retiario) jussus pugnare *secutor*; Isidor. *Origg.*, § 55. *Secutor* ab insequendo *retiarium* dictus.

(4) Juvenal., *Sat.* VIII, 207: credamus *tunicæ*; cf. II, 143 *tunicati* fuscina Gracchi.

(5) Juvenal., VIII, 203: nec galea faciem abscondit; 205: *nudum* ad spectacula vultum, et 208: et longo jactetur spira *galero*.

tor (1), et dans un trident (2) pour attaquer son adversaire, quand celui-ci se trouvait enveloppé dans le filet, et plus ou moins privé de la liberté de se mouvoir (3). Si le coup avait manqué et si le secutor avait réussi à parer la première attaque, le rétiaire fuyait (4) jusqu'à ce qu'il eût relevé son filet, pour faire de nouveau face à son adversaire et essayer de lancer le filet une seconde fois.

Le secutor portait le costume et les armes des Gaules (5) ; un casque, quelquefois surmonté ou orné d'une figure de poisson, couvrait sa tête et cachait même à ce qu'il paraît la face entière (6). Un grand bouclier lui servait de défense et une courte épée (7) devenait une arme redoutable dans une main exercée d'après toutes les règles de l'art.

Si dans ce qui précède nous n'avons pas admis comme vrais tous les renseignements que les anciens nous ont offerts, c'est que l'autorité irrécusable des monuments est là pour rectifier ou compléter ce qui manque aux témoignages écrits. Et, comme nous sommes à même d'ajouter aux monuments sur lesquels figurent des rétiaires, et que M. Chabouillet a cités, en premier lieu un bas-relief offrant le même sujet, qui n'a pas encore été publié, et que par conséquent ce savant n'a pas connu, et en second lieu deux autres bas-reliefs qui, quoique publiés, ne se trouvent que dans des ouvrages peu accessibles : que de plus nous connaissons tout une classe d'objets, qui offrent assez fréquemment des représentations, aussi bien du rétiaire que du secutor, nous croyons devoir faire précéder l'indication et la description de ces nombreux documents, avant de faire connaître les motifs qui nous ont porté à nous écarter en quelques points du témoignage des auteurs, ou à proposer, soit des corrections dans les textes, soit une interprétation nouvelle de quelque endroit obscur ou douteux.

(1) Juvenal., VIII, 204 : vibrata *pendentia retia* dextra effudit; II, 148 ; *retia* misit ; Isidorus, l. c. § 54. Retiarius ab armaturæ genere — occulte ferebat *rete* quod jaculum appellatur.

(2) Juvenal., VIII, 203 : movet ecce *tridentem* ; II, 143 : tunicati *fuscina* Gracchi; Isidor., l. c. ut adversarium *cuspide* insistente.

(3) Isidor., *ibid.*, ut adversarium operiret, implicitumque — superaret.

(4) Juvenal., VIII, 206 : tota *fugit* agnoscendus arena ; cf. II, 144 : lustravitque *fuga* mediam gladiator arenam.

(5) Festus, l. c. Mirmillonum genus armaturæ Gallicum — in galeis piscis effigies inerat.

(6) Ce qui paraît suivre de l'antithèse du *nudus vultus* du Rétiaire. Juvenal, VIII, 205.

(7) Comp. Dion, *in Commodo*, LXXII, 19. Ἐχρῆτο ὁπλίσει τῇ τοῦ Σεκούτορος. — Τὴν μὲν ἀσπίδα ἐν τῇ δεξιᾷ, τὸ δὲ ξίφος τὸ ξύλινον ἐν τῇ ἀριστερᾷ ἔχων.

Le musée néerlandais d'antiquités possède un bas-relief sépulcral en marbre, représentant un rétiaire. Ce monument (pl. 183, n. 5) a appartenu à M. Six, bourgmestre d'Amsterdam; il avait été acquis par M. Gérard Papenbroek, qui le légua en 1742, avec tous les autres monuments de sa riche galerie d'antiquités, à l'université de Leyde; et c'est avec cette collection qu'il a été transporté au musée. C'est une pierre carrée, à peu près haute de 46 et large de 42,5 à 43,5 centimètres. Au milieu du fond, creusé à une profondeur de 2 à 3 centimètres, est taillée la figure en relief d'un homme de stature robuste et vigoureuse, au terme moyen de l'âge; la chevelure et la barbe courtes et légèrement crépues; le corps entièrement nu, à l'exception d'une pagne ou *subligaculum*, dont les deux bouts passent entre les jambes, et qui enveloppe le milieu du corps en trois ou quatre larges plis dont le dernier paraît être caché sous unecein-ture de métal ou de cuir. Le gladiateur s'appuie sur le pied gauche. Dans sa main droite étendue il tient le trident; le bras gauche tombant le long du corps, est couvert du haut de l'épaule à la moitié de sa longueur, d'un objet peu reconnaissable, et dans lequel la rudesse du travail ne permet guère de distinguer si le sculpteur a voulu représenter une sorte d'épaulière ou plutôt le filet, le *rete jaculum*. Sur l'avant-bras on distingue les courroies servant à attacher le brassard, dont, comme dans la statuette d'Esbarres, la partie inférieure paraît se prolonger pour protéger la main. Les pieds sont entièrement nus. Les jambes et les bras sont dépourvus d'anneaux et de bracelets. S'il porte un poignard, il faut admettre que cette arme est cachée dans les replis de la pagne ou sur le dos du rétiaire, si toutefois, comme son collègue Euphratès du cabinet de la Bibliothèque nationale, il en a été muni. Au-dessus de sa tête et hors du carré creux, on lit une inscription formée de bien mauvais caractères et gravés avec peu de soin; cette inscription est partagée en deux lignes et continuée à droite de la statue :

[ΑΠ]ΟΛΛΩ[Ν]ΙΟϹ ΝΕΙΚΑϹΜΗ
ΖΩϹΙΜΗ ΧΑΡΙΝ ΜΝΗΜΗϹ
ΙΔΙΑ
ΓΥΝΗ

Ἀπολλώνιος νείκας (pour νικήσας) μη'. Ζωσίμη ἰδία γύνη, χάριν μνήμης (ἔθηκεν). C'est-à-dire *Apollonius, qui a remporté quarante-huit fois la victoire. Zosime, son épouse (a érigé ce monument) à sa mémoire.*

Le style et la rudesse du travail de ce bas-relief offrent des don-

1

ΟΛΛΙΩ ΙΟϹΝΕΙΚΑϹΜΗ
ΖΩϹΙΛΛΗΧΑΡΙΝΛΛΝΗΛΛΗϹ
ΙΔΙΑ
ΓΥΝΗ

2

3

4

5

6

Ch. Sauvier sc.

nées trop faibles pour que nous puissions en fixer avec quelque certitude l'âge; mais nous ne croyons pas trop nous éloigner de la vérité en disant qu'il est de la même époque que la stèle d'Euphratès (1).

Les deux autres bas-reliefs ont été trouvés en Angleterre. M. R. Gough a publié l'un d'après un dessin qu'il avait acheté dans une vente publique; mais comme il ne lui a pas été possible de comparer ce dessin avec le monument original, qui avait disparu depuis longtemps, la représentation telle que nous la connaissons d'après l'*Archæologia* (2), n'offre pas une garantie suffisante d'exactitude pour que nous nous croyions autorisés à la reproduire ici.

Le monument original en marbre blanc avait été trouvé par le sieur Milles, parmi les ruines d'une maison à Islington, et placé dans la façade d'un magasin dans le High-Timber-Street dans cette ville, d'après les informations communiquées à M. Gough par le trésorier de la Société des Antiquaires de Londres en 1775. Lorsque M. Gough voulut examiner le monument vingt ans plus tard, il ne le trouva plus; probablement il avait été détruit lors d'une réparation faite à la façade du magasin.

Le rétiaire représenté debout et, de même que celui de Leyde, le corps penché un peu vers la gauche, est également placé dans un encadrement creusé à quelque profondeur dans la pierre; il est entièrement nu, à l'exception du *subligaculum* et de la ceinture; sans barbe, et la chevelure courte et crépue. L'épaule gauche et la partie supérieure du bras protégées par un brassard. Dans la main gauche il tient le poignard, dans la droite le trident; on n'aperçoit aucune trace du filet; une inscription grecque est tracée au-dessus de la tête du défunt; le commencement manque :

NIAMAPTIA
AHTΩANΔPI

(1) M. Oudendorp (*Legati Papenbr. descript.* S. I. n. 11, p. 13), avait lu Ἀπολλώνιος Νείκας· Μὴ ζωσίμη ἰδία γυνὴ, χάριν μνήμης, et traduit: *Apollonius Nicas. Son épouse qui ne pouvait plus vivre sans lui, a fait placer (ce monument) à sa mémoire.* Mais une note manuscrite de M. Reuvens, nous apprend qu'Oudendorp (dans un exempl. de son ouvrage, enrichi de plusieurs notes et additions manuscrites et conservé à la bibliothèque de l'Université de Leyde (*Catal. librorum manuscript.*, Lugd. Bat. 1842, n° 137), avait postérieurement reconnu et corrigé son erreur. L'inscription a été publiée dernièrement par le Dr Janssen, *Mus. Lugd. Bat. Inscript. Gr. et Lat.* Tab. V, 7. Comp. la *Description raisonnée des monuments étrusques, grecs et romains du Musée*, publiée par le même savant, en néerlandais, I, 271.

(2) *Archæologia* or miscellaneous tracts relating to antiquity published by the Society of Antiquaries of London. Vol. XI, p. 48, pl. II.

Cette inscription nous apprend que [*An*]*nia*. *Martia* (*a érigé ce monument*, *à son mari*; ou, s'il est permis de lire AEI, au lieu de AH, au commencement de la deuxième ligne, que *Annia* (*a érigé ce monument*) *à son mari Martial*. Le nom de Martial convient très-bien à un gladiateur. Les caractères, autant que nous pouvons en juger d'après les dessins, appartiennent à la fin du II[e] ou au commencement du III[e] siècle.

L'autre monument (voy. pl. 183, n. 2) fut trouvé en 1738, à Chester. C'est un bas-relief sculpté sur une espèce d'ardoise provenant de l'île de Man, large de 27, haut de 19 centimètres, et représentant, dans un carré creusé à quelque profondeur dans la pierre, un rétiaire avec son adversaire le secutor. Ce dernier a disparu; il n'en reste que le bouclier qu'il tient dans la main droite à la hauteur de sa tête, et quelques traces du poignard dans la gauche; il semble attaquer le rétiaire. Celui-ci est nu, à l'exception du *subligaculum*; il porte dans la main gauche le *rete jaculum*, et tient dans sa droite le trident. Le bras droit est enveloppé de courroies et l'épaule garnie de l'épaulière. Dans le texte que les éditeurs des *Vetusta Monumenta* (1) ont ajouté à la planche, de laquelle nous avons copié le monument, il est dit que peut-être par une méprise du sculpteur le rétiaire tient le trident de la main droite et le filet dont il devait se servir d'abord, dans la gauche. Mais ne serait-il pas plutôt permis de supposer, que le graveur de la planche a commis cette erreur en reproduisant en sens inverse le monument, et qu'ainsi nous devons nous figurer le rétiaire à la gauche, son adversaire à la droite du spectateur, comme dans toutes les représentations de ce genre de combat que les poteries romaines nous ont fait connaître? Cette supposition admise, le secutor n'attaquera plus avec le poignard dans la gauche, et il portera au contraire son bouclier de cette main; le rétiaire aura également, comme sur tous les autres monuments connus, le bras et l'épaule gauche protégés par l'armure qui lui est propre, et le trident remplacera le filet dans la main gauche, pour être pris des deux mains et mis en arrêt dès que le filet aura été lancé avec succès. On ne nous objectera pas que les deux autres bas-reliefs nous offrent le rétiaire avec le trident dans la main droite. Car sur ces derniers monuments cette arme ne sert que pour indiquer la profession du défunt, tandis que sur le bas-relief qui nous occupe c'est le gladiateur préparé pour le

(1) *Vetusta Monumenta quæ ad rerum Britannicarum memoriam conservandam Societas Antiquariorum Londini sumtu suo edenda curavit*. Lond., 1747. Vol. I, tab. 65.

combat et sur le point même d'exécuter sa première manœuvre, en s'avançant d'un pas ferme vers son adversaire. Nous devons pourtant ajouter, quant à ce dernier, que plusieurs monuments nous représentent le secutor tenant le poignard de la main gauche et se couvrant du bouclier avec la droite. Notre monument a trop souffert à cet endroit pour que nous puissions savoir si telle était la disposition adoptée par l'artiste (1).

La classe d'objets dont nous avons parlé ci-dessus et sur laquelle on rencontre assez fréquemment des représentations de rétiaires, est celle des vases en terre cuite rouge, ornés de figures en relief à l'extérieur. On sait qu'on trouve ces vases ou leurs fragments en abondance dans tous les lieux où les Romains se sont établis. Parmi les sujets que les fabricants de cette espèce de poteries se sont plu très-souvent à figurer sur les produits de leur industrie, ceux qui regardent les jeux du cirque occupent une place assez considérable : des hommes condamnés à être jetés aux bêtes, ou bien des malheureux auxquels on laissait la légère chance de défendre leur vie contre les animaux féroces; les combats de ces animaux entre eux ; des combats de diverses classes de gladiateurs, tels que les Thraces, les *dimachaeroi* (ou gladiateurs à deux épées) ceux qui se battaient au lacet ou au fouet, et les rétiaires avec leurs adversaires, les mirmillons ou les secutors. Les vases qui nous offrent ces dernières représentations ont un double intérêt, puisqu'ils nous font connaître avec certitude, au moins autant que la petite dimension et l'exécution peu soignée de ces objets le rendent possible, les détails du costume et des armes du mirmillon, ainsi que la manière dont se livrait le combat. Le mirmillon étant ainsi indiqué par son rapprochement avec le rétiaire, on le reconnaît facilement lorsqu'il se présente seul sur les monuments, ce qui est souvent le cas, par exemple, sur les lampes en terre cuite.

Nous avons reproduit la scène du combat du rétiaire avec le mirmillon d'après un vase en terre cuite rouge (*terra samia, terra sigillata*), conservé au Musée et trouvé dans les environs de Nimègue, ainsi que d'après quelques fragments appartenant également au Musée, mais provenant des fouilles entreprises, il y a quelques années, aux frais du gouvernement et sous la direction de M. Reuvens, près

(1) M. Reuvens, dans une note manuscrite ajoutée à l'exemplaire de l'ouvrage d'Oudendorp, appartenant au Musée, avait cité : « un bas-relief de M. R. Mead, publié par la Société des Antiquaires de Londres. » Cette citation nous a mis sur la voie pour chercher et retrouver la publication de cet intéressant monument dans les *Vetusta Monumenta*.

de la Haye, à la campagne dite *Arentsburgh*, à l'endroit présumé où était le *Forum Hadriani*. D'autres fragments, avec des sujets analogues, trouvés dans la province de Gueldre, près de la commune de Rossem, à l'endroit présumé être le *Grinnes* (1) de la *Table de Peutinger*, nous ont servi de points de comparaison.

Le groupe pl. 183, n° 3, est copié du vase provenant des environs de Nimègue. Ce vase de forme conique, ressemblant à une cuvette, (voy. n. 4), est orné de quatre groupes divisés symétriquement sur la surface extérieure, et séparés les uns des autres par une espèce d'arabesque ou de fleuron formé de tiges de plantes. Ces groupes offrent la répétition de deux sujets divers; l'un représente le combat d'un lion et d'un sanglier, et de deux cerfs en présence de deux gardiens ou bestiaires assis; l'autre scène, celle que nous avons copiée, nous montre un rétiaire attaquant un mirmillon. Le costume du rétiaire ressemble à celui d'Apollonius; mais tandis que le rétiaire d'Esbarres se tient sur la défensive, le nôtre s'avance avec un mouvement assez vif, et est sur le point de porter avec le trident, qu'il tient des deux mains, un coup décisif à son adversaire. Le bras gauche est protégé par un brassard, l'objet pointu qu'il semble tenir de la main gauche, est peu reconnaissable, mais la comparaison avec les représentations analogues fait voir que ce doit être un poignard. Le filet n'est pas visible, soit que le rétiaire le tienne caché, soit que nous devions supposer qu'il vient de le lancer sur le mirmillon, dont l'attitude tant soit peu gênée trouverait ainsi une explication naturelle. Les contours ne sont pas assez nettement exprimés pour que nous puissions reconnaître les divers détails du costume du mirmillon, mais on voit qu'il se couvre de son bouclier carré, attaché au bras gauche, et qu'il se prépare à parer le coup de trident qui le menace avec son épée ou poignard (2).

Le groupe pl. 183, n° 5, est pris de deux fragments trouvés à Arentsburgh, et ayant appartenu au même vase en forme de coupe profonde ou jatte (3). Ce vase était orné à l'extérieur de plusieurs répétitions du même groupe; ce qui manquait à l'une des figures a

(1) C'est ce que nous avons tâché de démontrer dans un ouvrage publié en 1842. *Romeinsche Oudheden te Rossem* (*Antiquités romaines à Rossem*), in-8 avec atlas de 2 cartes et 16 planches in-4°. Comp. pour ce qui regarde les vases en terre cuite rouge, les pl. V-XV, texte, p. 94-120; les jeux du cirque et les gladiateurs, pl., fig. 121-125 *ter*, texte, p. 113, 114.

(2) Le vase porte la marque II, 2056, dans le catalogue des *Monuments grecs, romains et étrusques du Musée*, publié par M. le conservateur Janssen.

(3) Les fragments sont marqués II, 2090 dans le même catalogue.

été restauré ou complété d'après la répétition mieux conservée sur un autre fragment. L'action est engagée entre les deux combattants. Le rétiaire ressemble quant aux détails de son costume au précédent, mais, en s'appuyant sur la jambe gauche, il semble plutôt se tenir sur la défensive; l'épaulière et le brassard sont bien distinctement exprimés. De ses deux mains il tient le trident en arrêt, et en outre dans sa gauche une courte épée ou un poignard; le filet est peut-être plus visible que sur l'autre vase, et reconnaissable à quelques petits traits exprimés sur le brassard. Le mirmillon est protégé par une armure complète, dont la jambière droite est surtout facile à distinguer; il tient son bouclier dans sa droite, et l'épée, dont la forme ne diffère pas de celle du rétiaire, dans sa gauche; sa tête est couverte d'un casque.

On voit que sur ces vases le rétiaire est armé d'un poignard, dont on ne découvre pas de trace à la statue d'Esbarres, ni à celle d'Apollonius du Musée de Leyde pas plus qu'au rétiaire de Chester, mais dont Euphratès de la Bibliothèque nationale et Martial du bas-relief d'Islington sont armés.

Un vase enfin en forme d'urne, en terre cuite rouge, trouvé dans les environs de Renaix, en Belgique, et décrit par M. Ed. Joly, offre la même scène de combat du rétiaire et du mirmillon, mais le dessin que cet antiquaire a ajouté à son ouvrage (1) est de trop petite dimension, pour qu'il puisse nous faire connaître les détails avec précision; toutefois il nous offre, aussi bien que les fragments d'Arentsburgh, le secutor maniant son poignard de la main gauche.

La lampe, publiée dans les *Antichità di Ercolano*, que nous avons citée ci-dessus, est ornée d'une figure en relief d'un rétiaire, reposant sur le genou droit; revêtu, à ce qu'il semble, d'une courte tunique, la tête nue, le bras gauche protégé par le brassard et armé d'un poignard, qu'il tient également dans la gauche, et du trident dans la droite, mais le filet n'est plus visible. On peut voir un mirmillon ou secutor représenté sur une autre lampe, à la planche suivante du même volume.

Les inscriptions qui rappellent le souvenir de quelques rétiaires ne sont pas très-nombreuses. Parmi les inscriptions grecques nous n'en connaissons que deux jusqu'à présent. L'une trouvée à Halicarnasse par Walpole, *Travels*, p. 555 (comp. Osann. *Auctar. Lex. Gr.* p. 63),

(1) Éd. Joly, *Antiquités celto-germaniques trouvées sur le territoire de Renaix, et dans les communes environnantes*. Gand, 1845, in-8 (extrait du *Messager des sciences historiques*), pl. VIII, n° 8, texte, p. 83, 84.

contient une énumération des divers dons et offrandes faits pour accomplir un vœu aux déesses Nemèses, par le rétiaire Stephanos (1). L'autre inscription de la collection du comte de Choiseul-Gouffier, et conservée maintenant dans le Musée national au Louvre, a appartenu à un monument sépulcral, orné vers la partie supérieure de la statue en relief du défunt, et élevé par (Th)allus et Zoë au rétiaire Mélanippe. L'inscription contient, outre la dédicace, une épigramme en six vers hexamètres, qui nous apprend que Mélanippe, après avoir été douze fois vainqueur, succomba dans le treizième combat. M. Welcker a publié avec un commentaire cette inscription, intéressante sous plusieurs rapports, dans son *Sylloge Epigramm. Græcc.* p. 58-67, et corrigé l'erreur commise par le comte de Clarac (*Descript. des antiques du Musée royal*, Paris, 1820, p. 228, n° 576) et autres, qui avaient cru que Mélanippe avait été un *joueur de flûte* ! (2)

Parmi les inscriptions latines il y en a deux qui méritent surtout de fixer notre attention. L'une est remarquable par la représentation des armes, indiquant la profession du défunt. Elle a été publiée par Maffei (*Mus. Veron.* CXXV, 4), et reproduite dans l'ouvrage de Gruter, p. CCCXXXIII. 8. D. — M. || GENERO || SO RETIARI || O INVICTO || PUGNARUM || XXVI. N ALE || XANDRIN. QUI || PUGNAVIT VIR. || — ; à droite de l'inscription est figuré un poignard, à gauche un trident.

L'autre inscription n'apporte aucun renseignement sur les armes du rétiaire, mais elle offre des données intéressantes pour l'histoire des gladiateurs; on la trouve chez Gruter, p. CCCXXXIII, 4. | CONSTANTIUS MUNERARIUS GLADIA || TORIBUS SUIS PROPTER FAVOREM MU || NERIS MUNUS SEPULCRUM DEDIT || . DECORATO RETIARIO QUI PEREMIT || CÆRULEUM ET PEREMPTUS DECI || DIT. AMBOS EXTINXIT RUDIS, UTROSQUE PROTEGIT ROGUS || DECORATUS SECUTOR PUGNARUM VIIII. VALERÆ UXSORI DOLORE PRIVUM RELIQUIT. || Si le sculpteur du monument n'a pas commis d'erreur dans l'indication de la profession des deux gladiateurs, ou s'il n'a pas changé l'ordre dans lequel ils devaient être mentionnés, nous apprenons ici que le même Decoratus avait exercé à la fois les deux professions, celle du

(1) Στέφανος Ῥητιάρις.

(2) Τὸν θρασὺν ἐν σταδίοις ἐσο[ρᾶ]ς με νέκυν, παροδῖτα,
Ται[νί]α ῥητιάριν, δεύτερον πάλο[ν Μ]ελάνιππον.
Οὐκέτι χαλκ[ελά]του φωνὴν σάλπιγγος ἀκο[ύω,
Οὐ[δ' ἀνίσων αὐλῶν κέλαδον ἀ[θ]λῶν ἀνεγείρω.
Φάσιν δ' Ἡρ[ακλ]έα δύο καὶ δέκ' ἄεθλα τελέσ[σαι,
Α]ὐτὰ δ' ἐγὼ τελέσας τρισκαιδέκατο[ν] τέλος ἔσχον.
[Θά]λλος καὶ Ζωὴ Μελανίππ[ῳ μν]είας χάριν ἐκ τῶν ἰδίων ἐποίησαν.

rétiaire aussi bien que celle du secutor, et nous pourrions alléguer un autre exemple d'un semblable cumul, d'après les vers de Martial, (*Satt.* V, 25, vss. 12 et 15) cités par M. Chabouillet, *Hermes menaçant de son trident*, et *Hermes seul exerçant toutes les professions*, *et réunissant dans sa seule personne les qualités de trois gladiateurs*, c'est-à-dire celles du thrax, du mirmillon et du rétiaire (1).

M. Labus, dans un ouvrage (2) cité par M. Welcker, mais que je regrette de n'avoir pu consulter, dit qu'au moins douze rétiaires se trouvent mentionnés dans les inscriptions. Hors celles que nous venons d'alléguer, nous n'en connaissons encore que deux autres. L'une est l'inscription sépulcrale du rétiaire Pantinus, le Phrygien (voy. Gruter p. CCCXXXIII, 9) (3); elle accompagnait la figure du défunt, sculptée en relief au milieu du monument; mais Gruter n'a donné que le texte et nous n'avons pas pu nous assurer si le bas-relief a jamais été publié. Scutillus (4) a fait connaître et expliqué en 1756 l'autre inscription, qui offre le dénombrement d'une troupe de gladiateurs, divisée en quatre décuries, avec l'indication jointe aux noms du genre de combat que chacun de ces gladiateurs exerçait. On y rencontre huit rétiaires, Pertinax, Felicianus, Servandus, Ripandus, Silvanus, Barosus, Æmilianus et Bospodos. Le premier est qualifié de vétéran, l'avant-dernier porte le titre ret(iarius) n(ovitius?); les autres étaient des *tirones*, ou jeunes gladiateurs. Ce monument appartient au consulat de Commode et Plautius Quintillus, donc à l'année 929 de Rome, 177 de notre ère.

Maintenant si nous comparons les monuments figurés et les inscriptions avec les témoignages des auteurs, nous verrons que pour la question de nos gladiateurs, les uns servent à compléter les autres; mais aussi que, conformément à l'opinion de Winckelmann, citée par M. Chabouillet, nous ne saurions nous passer de l'aide des monuments pour bien comprendre ou même pour rectifier et corriger les textes écrits. Ces derniers offrent quelquefois des contradictions apparentes; et ils omettent presque tous quelques détails; par exem-

(1) « Hermes æquoreo minax tridente — Hermes omnia solus et ter unus. » Le poëte semble faire allusion au nom de Hermes trismegistos, ou trois fois grand, des Égyptiens.

(2) *Antiqua monumenta Bresciana* (1823), p. 84.

(3) PANTINO || RETIARIO || QUI VIXIT AN || NIS XXIII || M. IIII. D. VII || NATIO FRYX || PUGNAR. V || INGENUA POSUIT CON || JUGI KARO CUM QUO VIX || AN. V. M. II. D. VIII.

(4) Scutillus, *De collegio gladiatorum*, *seu in geminas inscriptiones gladiatorias nuperrime effossas commentarius*. Rom., 1756.

ple : l'épaulière et le brassard, ainsi que le poignard du rétiaire, sa nudité presque complète en opposition avec l'armure défensive du mirmillon ; la ceinture et les bracelets en métal, ainsi que les anneaux dont le bas des jambes était souvent orné, détails que les représentations des monuments nous font connaître avec certitude. Toutes ces omissions ne sauraient être motivées par les changements ou les innovations que le temps pouvait avoir introduits dans le costume et les armes des gladiateurs, mais elles trouvent une explication assez naturelle, si nous nous rappelons que les auteurs, à l'exception de Festus et d'Isidore, ne nous présentent aucuns renseignements exprès ; ils ne parlent gladiateurs qu'en passant, ou pour en emprunter des comparaisons pour le sujet qu'ils traitent, et toujours sous l'impression que tout ce qui regarde les personnes attachées aux jeux publics est parfaitement connu à leurs lecteurs. Quant aux deux écrivains qui parlent à dessein du rétiaire et de son adversaire, le plus ancien, Festus, soit qu'il nous ait conservé les phrases mêmes de Verrius Flaccus, soit qu'il ne nous enseigne que ce qu'il savait par lui-même sur ce sujet, mérite le plus de foi ; mais il ne nous reste de ses renseignements qu'un fragment. Isidore, qui nous a conservé plus d'une précieuse particularité, vivait à une époque trop éloignée des écrivains dans lesquels il puise ses informations, ou des choses qu'il décrit, et il a trop peu compris et extrait d'une manière trop peu critique les autorités qu'il consultait, pour que nous puissions le suivre comme un guide expérimenté et digne de toute notre confiance.

Juvénal nous a laissé dans ses Satires (VIII, 200-210 ; cf. II, 143-148) une description vive et très-complète du combat du rétiaire, mais par malheur le sens de deux vers (*Sat.* VIII, 207-208) relatifs au costume du patricien, qui s'était avili jusqu'au point de jouer le rôle de gladiateur, est extrêmement obscur. M. Chabouillet a cité et justement rejeté comme non satisfaisante l'opinion de Ruperti, qui est aussi celle de Heinrich (édit. de Juvénal, Bonn. 1839). Ces commentateurs supposent que Gracchus n'appartenait pas seulement à l'ordre des sénateurs, mais qu'il était encore membre du collége des prêtres saliens (voy. *Sat.* II, 125), et qu'il n'avait pas eu honte de descendre dans l'arène, orné des insignes de son rang. Cependant nous ne sommes pas d'avis que la leçon *cedamus* doive être préférée à *credamus*, et nous aimerions mieux suivre, au moins en partie, l'interprétation généralement adoptée, que les ornements précieux de la tunique et d'autres particularités qui n'étaient propres

qu'à Gracchus seul, ne pouvaient laisser de doute sur l'identité de sa personne. Avec une très-légère correction nous proposons de lire:

> « Credamus tunicæ, de faucibus aurea quum se
> Perrigat et longe Jactetur spira galero. »

Croyons-en sa tunique (dont le *latus clavus* ou la bande large appartient à l'ordre des sénateurs, et ne doutons pas de l'identité de sa personne) *car le nœud* (ou peut-être le bandeau) *doré s'étend de son cou et flotte loin de sa perruque.* Cette dernière particularité semble se rapporter à une circonstance ou à quelque fait, se rattachant à la personne de Gracchus, et parfaitement connu alors aux contemporains du poëte, mais que nous ne connaissons pas. La tunique ornée de la bande large de pourpre indique le sénateur, ou le patricien ; le bandeau doré, par lequel la perruque est attachée sous le menton et dont les bouts flottent dans toute leur longueur en l'air, démontre que ce sénateur est bien réellement Gracchus. Si l'on veut retenir *longo* au lieu de *longe*, que nous avons proposé, on pourrait supposer que Gracchus se caractérisait par la forme de sa perruque, ou que le poëte donne à cette perruque le qualificatif de longue, parce qu'elle était pourvue de longs cheveux ou de longues boucles. Ce qui a causé le plus grand obstacle à l'interprétation de ce passage, c'est le *galerus longus*. Le *galerus* est une sorte de bonnet ou de calotte de cuir ; mais les monuments sont là, comme M. Chabouillet a fort bien fait remarquer, pour nous prouver que les rétiaires portaient les cheveux découverts, et cette observation est confirmée par tous les monuments dont nous avons ajouté l'indication et la description aux monuments cités par ce savant. On a cru pouvoir lever la difficulté en adoptant le sens que le scoliaste de Juvénal attache au mot *galerus*, et d'après lequel ce serait le nom d'un certain objet appliqué à l'épaule du gladiateur, pour qu'il pût plus vite reprendre et rallier la corde jetée, ou le filet lancé (1), et on a pensé retrouver cet objet dans l'épaulière, dont l'épaule gauche des rétiaires est protégée dans la plupart des représentations connues jusqu'à présent. Mais il nous semble plus probable que le scoliaste, n'ayant su que faire de ce passage, ait donné de lui-même ce nom, aussi bien que cette étrange destination à l'épaulière, ou la partie proéminente du brassard du rétiaire. D'ailleurs il est entièrement incom-

(1) Galerus est humero impositum gladiatoris hujusmodi aliquid, quo citius sparsum funem vel jactatum retium colligat.

préhensible, comment cet objet, dont la forme est assez reconnaissable, aurait pu servir au but que le scoliaste lui attribue; et s'il en était ainsi, d'où et par quelle analogie on lui aurait appliqué le nom d'une espèce de chapeau, casque ou calotte, auxquels il ne ressemblait ni par la forme, ni par sa destination.

Nous adoptons pour le galerus une signification, dans laquelle il est employé plusieurs fois, celle de perruque. Juvénal dit dans un autre endroit (*Sat.* VI, 120) de la fameuse Messaline, qu'elle cachait sa chevelure noire sous une perruque blonde (1). Il paraît que dans les hautes classes de la société, dans ces temps de corruption et d'infamie, on se servait souvent de ce moyen pour rester inconnu, lorsqu'on se livrait à des plaisirs honteux. Néron, d'après Suétone (*in Nerone*, cap. XXVI) se masquait pour ses expéditions nocturnes d'un bonnet ou d'une perruque (2). Caligula fréquentait les cabarets sous le déguisement d'un long vêtement et de cheveux empruntés (3); et Othon faisait usage d'une petite perruque ou sorte de toupet, *galericulum*, pour remplacer les cheveux qui lui manquaient (4). Ce n'était pourtant pas dans la même intention que le patricien rétiaire se couvrait la tête; le poëte lui reproche de montrer son visage découvert à tous les spectateurs, ne se souciant guère de cacher la honte de sa défaite et du rôle vil auquel il s'était abaissé. Mais Gracchus aura pris la perruque, soit pour se mettre plus en règle quant au costume du rétiaire de profession, soit aussi pour protéger sa chevelure contre la poussière et les saletés de l'arène. Martial nous apprend que la perruque servait à empêcher que l'onguent (dont se frottaient ceux qui s'exerçaient à la lutte) ne souillât les cheveux (5). Nous ne savons pas si les gladiateurs, au moins si les rétiaires qui combattaient presque entièrement nus, employaient le *céroma* (onguent composé d'huile, de cire et de terre), comme c'était l'usage des ath-

(1) Sed nigrum flavo crinem abscondente galero
Intravit calidum veteri centone lupanar.

(2) Arrepto pileo vel galero. Les mots κόμαι περίθετοι dont Dion (*Hist. Rom.* LXI, 9) se sert en parlant des déguisements de Néron, prouvent que c'est bien une perruque et non pas un bonnet, qui est désignée ici par le mot *galerus*.

(3) Capillamento celatus et veste longa (Sueton. *in Calig.* cap. XI). Capillamentum se dit plutôt de la coiffure des femmes, des tours ou des boucles empruntés.

(4) Galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato et annexo, ut nemo dignosceret. Sueton. in *Oth.* cap. XII.

(5) *Epigrr.* XIV, 50. In galericulum.

« Ne lutet immundum nitidos ceroma capillos
Hac poteris madidas condere pelle comas. »

lètes et des lutteurs; mais s'il en était ainsi, Gracchus avait une raison de plus de porter la perruque. Il était vêtu d'une tunique, tandis que les monuments, excepté les mosaïques publiées par Winckelmann et par Lysons, nous représentent les rétiaires sans vêtement quelconque, à l'exception de la pagne ou *subligaculum*, qui couvrait les reins et les parties sexuelles. Cependant une tunique seule n'offrait pas une particularité qui pût distinguer Gracchus de tout autre gladiateur; et si la mode n'a pas apporté des changements au costume des rétiaires, nous devons admettre avec M. Chabouillet que ces gladiateurs combattaient revêtus ou non revêtus d'une tunique. L'expression dont se sert Suétone (*in Calig.*, 30), « retiarii *tunicati* quinque » semble même indiquer deux sous-divisions dans la classe des rétiaires, celle des *tunicati* et des *non tunicati*. On ne saurait autrement donner raison de ce qualificatif dans le passage de l'historien romain. La tunique aurait-elle été adoptée par ces rétiaires amateurs, membres des classes supérieures de la société, qui n'avaient pas honte de souiller un nom respectable par l'exercice d'un métier qui n'appartenait qu'aux barbares, aux esclaves ou aux gens de la plus basse condition? Ou bien aurait-on accordé cette distinction? Elle était devenue peut-être nécessaire; l'empereur Auguste fit combattre les chevaliers (*equites*) comme gladiateurs (1); Néron obligea quatre cents sénateurs et six cents chevaliers à jouer ce rôle dégradant; le même empereur désigna quelques personnes riches et de bonne réputation, appartenant aux mêmes ordres, pour tuer les bêtes sauvages et remplir d'autres fonctions dans l'arène (2).

Nous avons parlé ci-dessus du degré de confiance que nous pouvons donner aux renseignements de saint Isidore. Nous lui devons une indication précise du filet; mais ce qu'il ajoute sur l'arme offensive du rétiaire ainsi que sur les armes du secutor ou mirmillon, ne laisse presque pas de doute sur le peu de connaissance qu'avait l'évêque de Séville des jeux du cirque; on voit clairement qu'il n'a pas compris ses auteurs, et que les monuments représentant des combats de gladiateurs ne lui étaient jamais tombés sous les yeux. Sans le secours de ces monuments et des renseignements conservés par les anciens auteurs, il aurait été impossible de se figurer ce qu'il veut dire dans le passage *ut adversarium cuspide insistente operiret*, et le sens poé-

(1) Sueton., *in Aug.*, XLIII; comp. Dion, *Hist. Rom.* LIV, 2; LVI, 25.
(2) Sueton., *in Nerone*, XII; Dion, *Hist. Rom.*, LXI, 9, 17; Tacitus, *Ann.* XV, 32.

tique que le mot *cuspis* (1) réclame ici, ne serait pas assez fixé, pas même par la phrase qu'il ajoute : *cette armure était consacrée à Neptune à cause du trident* (2) ; car dans le paragraphe suivant il donne au secutor une arme désignée par le même mot *cuspis*. Quant au secutor, le texte d'Isidore est totalement inintelligible, et si l'on excepte la raison qu'il donne de cette dénomination de l'adversaire du rétiaire, il ne reste plus rien qui puisse nous guider. Une partie de la confusion et de l'obscurité qui règnent dans le texte d'Isidore pourrait être levée, si l'on admet une corruption dans les textes que l'auteur a suivis, ou dans celui de son ouvrage même, et si, au lieu de *cuspidem et massam plumbeam*, *quæ*, l'on corrige *cassidem et magnum clipeum, qui;* le secutor portait un casque et un grand bouclier, pour parer les coups de filet de son adversaire, et pour vaincre ce dernier avant d'être atteint (3). C'est l'autorité irréfragable des monuments qui nous oblige à introduire et à admettre la correction que nous avons proposée, ou toute autre qui donne un sens analogue au texte d'Isidore. Du reste, ce que le même auteur ajoute sur le combat du rétiaire et du secutor, offrant pour ainsi dire une allégorie de l'opposition de Neptune et de Vulcain, de la lutte entre l'eau et le feu, nous pourrait rappeler une inscription sépulcrale (Gruter, CCCXXXIV, 4) érigée à la mémoire d'un secutor, qui portait le nom de *Flamme*, par son collègue d'armes, *Delicatus* (4).

Quant à l'arme offensive du secutor, c'était le poignard, *pugio;* mais nous avons vu que le rétiaire en était également pourvu, et cette arme seule ne distinguait pas assez le secutor et le rétiaire des autres classes de gladiateurs, pour qu'on ait jugé nécessaire de la mentionner spécialement. Cependant nous pouvons citer un passage de Dion qui désigne expressément le poignard. En parlant des jeux publics dont l'empereur Commode régalait les Romains et de la part très active que ce prince prenait lui-même aux combats livrés en ces occasions, il nous informe que

(1) Comp. Ovid., *Metamorph.*, XII, 580 : « At deus æquoreas qui cuspide temperat undas. »

(2) « Quæ armura pugnabat Neptuno tridentis causa. » *Neptuno pugnabat*, comme dans un paragraphe qui précède, *Marti pugnabat*, doit être pris, dans le style d'Isidore, pour *pugnabat in honorem Neptuni, Martis*. Dans le paragraphe suivant, il dit : *sacrata erat Vulcano*.

(3) « Secutor est ab insequendo retiarium dictus. Gestabat enim cuspidem « (l. cassidem) et massam plumbeam (l. magnum clypeum), quæ (l. qui) adversarii « jaculum impediret, ut antequam ille feriret rete, iste (l. ipse) superaret. »

(4) FLAMMA SIC (l. SECUTOR) VIX. AN XXX || PUGNAT XXXIIII || VICIT XXI || STANS. VIIII. MIS. IIII. NAT. STRUS || HUI. DELICATUS. COARMIO MERENTI. FECIT.

l'empereur aimait *à s'exercer à combattre avec les armes du gladiateur qu'on appelait secutor, (mais) tenant le bouclier de la main droite et l'épée de bois dans la gauche; et qu'il se faisait beaucoup de gloire d'être gaucher; son adversaire étant alors un lutteur ou un gladiateur quelconque, armé d'un bâton noueux* (1). Commode en faisant parade de son habileté dans l'escrime, où il se servait de la main gauche, ne livrait que des combats simulés en public (2), et dans ces combats, il ne se servait que d'une épée de bois.

De même que les armes du secutor se trouvent expressément indiquées ici, nous obtenons une énumération de celles du rétiaire dans ce que Strabon (3), cité par M. Chabouillet, raconte du combat entre Pittacus et Phrynon. Pittacus ayant pris les *instruments de la pêche*, après avoir jeté son *filet* sur Phrynon, avait percé et tué ce dernier de son *trident* et de son *poignard*. Les monuments nous apprennent que l'auteur a indiqué l'armure complète du rétiaire : le *filet* ἀμφίβληστρον, le trident τρίαινα, et le *poignard* ξιφίδιον. Quant au poignard, nous le retrouvons encore dans le récit de la mort d'un chevalier romain, Aterius Rufus, chez Valère Maxime (4). Cet Aterius assistait aux jeux publics à Syracuse; on avait fait entrer dans l'arène un rétiaire et un mirmillon. Le premier ayant poursuivi et renversé son adversaire tout près de l'endroit où le chevalier était assis, eut le malheur de percer Aterius de son poignard et de le tuer dans le moment où il voulait frapper le mirmillon. Si nous nous rappelons les représentations de ces combats, telles que les vases en terre cuite nous les ont fait connaître, nous comprenons facilement que le rétiaire en tâchant de porter un coup décisif avec son trident, pouvait par quelque mouvement violent et involontaire dans l'ardeur du combat, blesser de son poignard, qu'il tenait la pointe

(1) Dion, *in Commodo*, LXXII, 19 : ἤσκει δὲ καὶ ἐχρῆτο τῇ ὁπλίσει τῇ τοῦ σεκούτορος καλουμένου, τὴν μὲν ἀσπίδα ἐν τῇ δεξιᾷ, τὸ δὲ ξίφος τὸ ξύλινον ἐν τῇ ἀριστερᾷ ἔχων, καὶ πάνυ καὶ ἐπὶ τούτῳ μέγα ἐφρόνει ὅτι ἦν ἐπαρίστερος, ἀντηγωνίζετο δὲ αὐτῷ γυμναστής τις, ἢ καὶ μονομάχος, νάρθηκα ἔχων. Le même empereur, d'après Dion, LXXII, 22, avait ajouté à ses titres celui de Πρωτόπαλος σεκουτόρων ἀριστερὸς μόνος νικήσας δωδεκάκις χιλίους. Comp. Lampridius. *in Commodo*, cap. XV.

(2) Dion, LXXII, 20. Ἐν δὲ τῷ κοινῷ (ἐμονομάχει) ἄνευ σιδήρου καὶ ἄνευ αἵματος ἀνθρωπίνου.

(3) Strab., XIII, 1, Troas (t. III, p. 110, Tauchn) : ἁλιευτικὴν ἀναλαβὼν σκευὴν συνέδραμε, καὶ τῷ μὲν ἀμφιβλήστρῳ περιέβαλε, τῇ τριαίνῃ δὲ καὶ τῷ ξιφιδίῳ ἔπειρε καὶ ἀνεῖλε.

(4) Valer. Max., I, 758. Incidit — ut proximo ab equite loco, retiarius cum mirmillone introduceretur. — Retiarius — in eum locum compulso mirmillone et abjecto, dum jacentem ferire conatur, trajectum gladio Aterium interemit.

haute dans la main gauche, un des spectateurs un peu trop rapproché du lieu de l'action.

Pour compléter nos notions sur les deux classes de gladiateurs, telles qu'on peut les obtenir par les renseignements transmis par les anciens, il nous reste à citer encore des passages de Quintilien, d'Ammien Marcellin, d'Artémidore et de Tertullien. Le premier (*Institt. oratt.* VI, 3, § 61, ed. Spalding, 1803) rapporte un bon mot de Pedon, qui voyant un mirmillon qui avait attrapé le rétiaire, mais hésitant pour le frapper, dit : « Il veut le prendre vif (1). » Je ne sais si je comprends assez bien la subtilité de l'expression, mais d'après les particularités que nous avons acquises à présent sur ces gladiateurs, il semble qu'on pouvait bien mieux appliquer la comparaison ou la *fiction* au rétiaire qu'à son adversaire. Le premier, représentant le pêcheur, ne frappant pas l'autre après l'avoir attrapé dans son filet, paraissait vouloir prendre vivant le mirmillon, qui figurait comme un poisson. Si ce raisonnement est exact, on serait incliné à lire avec une légère transposition : *de retiario qui mirmillonem consequebatur.*

Deux passages nous sont offerts par Ammien, à la fin du XVI[e] et du XXIII[e] livre. Au dernier endroit, en parlant des armées perses, il compare les soldats de l'infanterie, quant à leur équipement et à leurs armes, aux mirmillons (2). A l'autre endroit, l'auteur semble se servir, dans la description d'un combat entre les Romains et les troupes des barbares, d'une comparaison empruntée au combat de nos deux gladiateurs, quoiqu'il ne nomme directement que le mirmillon : *Les soldats romains faisant tous leurs efforts pour éviter les blessures, et se couvrant, d'après la manière des mirmillons, perçaient de leurs épées les flancs des ennemis que leur fougue trop ardente avait mis à découvert* (1).

Artémidore (*Oneirocrit.* II, 32) nomme les diverses classes de gladiateurs dans l'ordre suivant : le Thrax, le Secutor, le Rétiaire, le Cavalier, l'Essédaire, le Bivocator et le Dimachæros. Tertullien enfin (*de Spectaculis*, 25) parle de la compassion causée à la vue

(1) Quintilian., *Institt. oratt.*, VI, 3, § 61 : Pedo, de mirmillone qui retiarium consequebatur, nec feriebat : « vivum » inquit « capere vult. »

(2) Ammian. Marcellin., *Hist.*, XXII, cap. VI (p. 303, ed. Ernesti, 1773) : Pedites in speciem mirmillonum contecti, jussa faciunt ut calones.

(3) Ammian. Marcell., *Hist.*, XVI, cap. XII (p. 95, ed. Ernesti) : Miles — vulneribus declinandis intentus, seque in modum mirmillonis operiens, hostium latera, quæ nudabat ira flagrantior, districtis gladiis perforabat.

des blessures faites par les ours et par les éponges des rétiaires (1). Quant à ces éponges, nous avouons que nous ne comprenons pas pourquoi le rétiaire s'en servait plus que les autres gladiateurs.

Si les monuments nous donnent une idée exacte du costume et des armes, tant du rétiaire que du secutor, ils ne nous offrent pas des données aussi précises sur l'arme caractéristique du premier, le filet ou *rete jaculum*. La mosaïque que Winckelmann a publiée d'après un dessin de la bibliothèque Albani, l'autre mosaïque trouvée en Angleterre près du village de Bignor en Sussex, publiée par Lysons (2), et le bas-relief également trouvé en Angleterre, que nous avons reproduit sur la planche 183, n° 2, sont les seuls monuments qui nous représentent le filet. Mais dans les deux derniers, les détails de cet objet sont trop peu reconnaissables, et comme le rétiaire le tient replié et serré dans sa main, il n'est guère possible d'en distinguer la forme. Quant à la mosaïque qui nous représente le mirmillon Astyanax enveloppé du filet, il faut observer d'abord que ni Winckelmann, ni Santo Bartolo (qui l'a également dessinée, et d'après la copie duquel elle a été reproduite dans les *Vetusta monumenta*, vol. I, pl. 65), n'a pris sa copie d'après l'original, et qu'ainsi il peut rester des doutes sur l'exactitude rigoureuse des détails. D'ailleurs l'exactitude admise, le monument nous apprend seulement que le filet était assez grand pour pouvoir envelopper un homme tout armé, peut-être aussi qu'il était fait à grandes mailles pour laisser quelque liberté de mouvement au gladiateur sur lequel il était lancé. Mais si l'on se rappelle que ces simples instruments, et avant tout, ceux qui servaient à pourvoir aux premiers besoins de la vie, nous ont été souvent transmis sans changements ou modifications essentielles, depuis les temps les plus reculés, nous pouvons appliquer cette observation au filet du rétiaire, et, sans crainte de nous trop éloigner de la vérité, admettre que ce filet ressemblait assez à ceux dont on se sert encore aujourd'hui. De même que la fourche du pêcheur moderne ne diffère en rien de l'instrument avec lequel le pêcheur des siècles passés piquait les poissons, et qui sert d'arme caractéristique au dieu de la mer.

(1) Tertullian., *De Spectaculis*, cap. xxv : Poterit et de misericordia moveri defixus in morsus ursorum et spongias retiariorum.

(2) S. Lysons, *Reliquiæ Britannico-Romanæ*, vol. III, pl. XIX, et *Account of the remains of a Roman villa, discovered at Bignor in Sussex, in the years* 1811, 1812, 1813, 1814 *and* 1815. *Archæologia*, vol. XVIII, p. I, p. 203-221.

Le filet dont nous parlons (*rete jaculum*, en néerlandais *werpnet*, *filet à jeter*, *épervier*), au moins tel qu'on l'emploie dans mon pays, est de forme ronde, ressemblant à un sac qui se rétrécit vers le fond, et dont l'ouverture a un diamètre d'environ quinze mètres; l'extrémité du bord de l'ouverture est garnie de petits morceaux de plomb pour en augmenter le poids, et d'une corde passant par toutes les mailles, pour fermer le filet en l'attirant à soi. Le pêcheur qui veut se servir du filet le place sur son bras gauche, le tourne deux ou trois fois avec force, pour lui imprimer un mouvement de rotation, et le lance dans l'eau; dès que le bord du filet, garni de plomb, touche le fond de l'étang, le pêcheur le retire au moyen de la corde, et le poisson, qui se trouve ainsi enfermé, est pris. Plaute, en décrivant dans une de ses comédies les ruses de la courtisane, emprunte une image à cette pêche, et les termes dont il se sert prouvent qu'on la pratiquait de la même manière qu'aujourd'hui : « La courtisane fait comme le pêcheur qui veut pêcher à l'épervier dans un étang; lorsque le filet est tombé au fond, il l'attire peu à peu à lui en retenant les poissons enfermés de tous côtés, jusqu'à ce qu'il les tire dehors (1). » Le poëte nomme à un autre endroit (2) le même instrument, mais sans entrer dans des détails. Ovide (3) distingue les deux genres de pêche, celle à l'épervier et celle à l'hameçon ou à la ligne, mais il désigne l'épervier par le déterminatif *jaculum* seul, sans y ajouter le substantif. Virgile (4) se sert du mot *funda*, *fronde*, pour indiquer le filet dont il s'agit, et il décrit cette pêche même par la phrase : *battre le fleuve avec la fronde*. Ce dernier nom trouve son explication dans la manière dont on jetait le filet; un mouvement de rotation était exigé pour manier la fronde aussi bien

(1) Plaut. *Trucul.* I, 1, 14-18 :

> « Quasi in piscinam rete qui jaculum parat
> Quando abiit rete pessum tum adducit sinum (l. sensim?)
> [Sin jecit rete pisces ne effugiant curat]
> Tum hic tum illic reti eos (l. irretitos) impedit
> Pisces, usque adeo donicum eduxit foras. »

Nous croyons que le vers 16, Sin jecit recte, etc., n'est qu'une glose ; en adoptant pour le vers suivant la leçon *irretitos*, au lieu de *reti eos*, nous évitons la longueur causée par la répétition immédiate du substantif *pisces*, après le pronom *eos* du verset précédent; longueur tout à fait insupportable si l'on conserve le vers 16.

2) *Asin.* I, 1, 86, 87 :

> « Jubeas una opera me piscari in aere,
> Venari autem rete jaculo in medio mari. »

3) Ovid. *Art. am.* I, 763. Hi jaculo pisces, illi capiuntur ab hamis.

(4) Virgil. *Georg.* I, 141. Atque alius latum funda jam verberat amnem.

que le filet; d'ailleurs la fronde, quoique beaucoup plus petite, rappelait à quelques égards la forme de l'épervier, quand le rétiaire le portait, retiré et resserré dans la main. On peut comparer le bas-relief de Chester (pl. 183, n° 2), mais surtout le filet du rétiaire de la mosaïque de Bignor, même planche, n° 6. Les dénominations grecques βόλος et ἀμφίβληστρον rappellent toutes les deux les particularités qui distinguent l'épervier des autres genres de filets.

M. Chabouillet a rejeté avec raison, à ce qu'il nous semble, l'opinion de Festus, qui à l'endroit cité rapporte l'origine et l'institution du combat entre le rétiaire et le secutor, à Pittacus. La pâte antique que Winckelmann a publiée (*Monumenti inediti*, n° 166), et qui représente, d'après le savant auteur de l'*Histoire de l'art*, Phrynon enlacé dans le filet par Pittacus, se rapporte plutôt à un des ennemis de Bacchus, enlacé par le dieu dans des liens de pampre, comme le pense M. Chabouillet, ou à quelque autre événement qui n'est pas venu à notre connaissance, d'après l'opinion de M. Welcker (1). Ce dernier fait remonter l'usage du filet ou de l'épervier comme arme offensive, à une bien plus ancienne époque que celle du philosophe de Mitylène; il croit même en trouver les traces chez Homère, Æschyle, Euripide, etc. Mais il n'y a aucun des passages cités d'où l'on puisse tirer autre chose qu'une image empruntée à la pêche ou à la chasse. Que le filet, à quelque occasion isolée ou en cas de besoin, ait été employé comme arme défensive, ou que la ruse s'en soit emparée pour vaincre un adversaire, nou sne voulons pas le nier; mais nous croyons qu'on irait trop loin en admettant cet instrument de pêche dans les arsenaux des anciens, pour armer les soldats nommés δικτυοβόλοι, δικτυοφόροι ou δικτυοπλόκοι, analogues aux σφενδονῆται, ou *frondeurs*, et aux σειραφόροι, *soldats armés de lacs*, des Sagartes et des Sauromates (2). A notre avis la véritable origine de tous ces genres de combats de gladiateurs ne doit être cherchée que dans la manie des jeux du cirque, dont les Romains étaient épris à un degré qui surpasse toute croyance. Pour la plupart ces combats offraient une représentation des vrais combats de guerre; tels sont par exemple ceux des Thraces ou Threces, des Samnites, des Dimachæroi, ou *gladiateurs à deux épées*, des Hoplomachoi, qui paraissent avoir formé un genre distinct des précédents, des Essedarii

(1) M. Welcher a publié et commenté cette pâte, d'abord dans le *Rheinischese Museum*, I, 432, et récemment dans ses *Antike Denkmaeler*, Th. II, *Basreliefs und geschnittne Steine*, S., 332-336.
(2) Herodot., VII, 85; Pausan. I, 21, 8.

ou Aridarii, qui combattaient dans des chars, des Andabates, qui combattaient à cheval et les yeux couverts, et surtout les combats des gladiateurs réunis en bandes ou en troupes, Catervarii. Mais il y en avait aussi qui rappelaient la chasse, soit qu'on fît entrer des hommes dans l'arène pour combattre les animaux féroces, soit que par un raffinement de cruauté, et pour mêler le ridicule au terrible, on désignât des hommes pour jouer le rôle de l'animal que poursuit le chasseur. Et c'est bien dans cette classe de combats que nous rangeons celui du rétiaire et du secutor ou du mirmillon, qui, comme on le sait par le passage de Festus, avait souvent le casque orné ou surmonté de la figure d'un poisson. Les Laquearii ou *combattants au lacet* ou *au lacs*, qui semblent avoir été ajoutés beaucoup plus tard aux gladiateurs du cirque, et que nous ne trouvons mentionnés que par saint Isidore (1), n'offrent peut-être également dans leur origine que l'imitation de la chasse, telle qu'elle était exercée par les barbares de l'Asie et des bords de la mer Caspienne. Un fragment de vase en terre cuite rouge, trouvé à Arentsburgh, me semble offrir une représentation de deux gladiateurs de cette classe. L'un est armé à ce qu'il paraît d'un lacs dans la main droite, si toutefois ce n'est pas plutôt un fouet, quoique, autant que nous sachions, les gladiateurs armés du fouet ne soient pas connus; dans sa gauche il tient, autant qu'il est possible de le distinguer, une épée. Il est vêtu d'une tunique, et il a les jambes également couvertes de quelque étoffe; la partie supérieure du bras gauche semble être pourvue d'un brassard. Son adversaire a la partie supérieure du corps entièrement nue et tient dans sa main droite également un lacs (2), dans la gauche un sabre. Le travail de ce fragment n'accuse pas un bon temps, mais il ne saurait être plus récent que le commencement du IVe siècle, époque à laquelle par un édit portant la date de l'année 325, l'empereur Constantin, qui n'aimait pas ces représentations sanglantes dans un temps de paix et de repos, abolit toutes les classes de gladiateurs.

Musée néerlandais d'antiquités à Leyde. Mars 1852.

C. LEEMANS.

(1) Isidor., *Origg*. XVIII, 56. Laqueariorum pugna erat fugientes in ludo homines injecto laqueo impeditos consecutosque (*sic*) prostrare, amictos umbone pelliceo.

(2) V. Justin. *Cod*. XI, tit. XLIII. Cruenta spectacula in otio civili et domestica quiete non placent, quapropter omnino gladiatores esse prohibemus.

AMPHITHÉATRE D'EL DJEM, REGENCE DE TUNIS

EXCURSION A CARTHAGE ET A L'AMPHITHÉATRE D'EL-DJEM

(RÉGENCE DE TUNIS).

Le jour même de mon arrivée à Tunis, je voulus voir Carthage, c'est-à-dire l'emplacement qu'avait occupé cette antique reine de la Méditerranée dont il ne reste plus aucun monument à la surface du sol, si ce n'est quelques piliers d'un aqueduc. Ces piliers se dressent à quelque distance à travers des bois d'oliviers; puis, ils disparaissent pour se relever à quatre ou cinq lieues de là dans les plaines de la Manouba, au nord-ouest de Tunis. L'aqueduc en cet endroit présente une longue suite de magnifiques arceaux qui paraissent avoir subi de nombreuses restaurations; enfin, on en retrouve les traces jusqu'auprès de la montagne de Zawouann, où il allait chercher à une assez grande hauteur l'eau d'une abondante source, auprès de laquelle on voit encore plusieurs colonnes debout et de nombreux débris d'un temple probablement romain, bâti avec des matériaux qui semblent avoir appartenu à des constructions d'une époque plus reculée.

Sur la presqu'île où se trouvait Carthage, à l'endroit où est bâtie aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis on marche au milieu de petites vallées formées par des monticules de quinze à vingt mètres d'élévation; ces montagnes de décombres ressemblent à celles que l'on rencontre autour du Caire et des anciennes villes de la haute Égypte; elles paraissent entièrement composées de fragments de granit, de marbre de diverses couleurs, de poteries brisées, de briques cuites et non cuites et de petits cailloux colorés provenant des mosaïques qui ornaient le sol des habitations. Sur les bords de la mer au nord, ainsi que sur les bords du Boghaz, au sud, les flots laissent quelquefois à découvert des constructions diverses, des chapiteaux et des tronçons de colonnes.

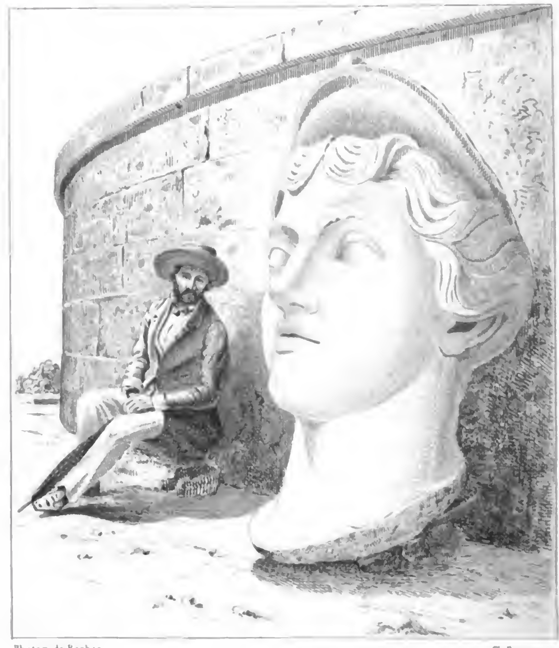
Des fouilles faites à deux cents pas environ des bords du Boghaz, au sud, ont fait découvrir des constructions en brique assez importantes, parmi lesquelles on a trouvé divers morceaux de sculpture, et beaucoup de colonnes en fort beau marbre; à l'époque où je visitai Carthage, de nombreux ouvriers étaient occupés, au milieu de ces fouilles, à débiter tous ces marbres absolument comme dans une carrière, tandis que d'autres embarquaient ces blocs sur un navire

qui devait les transporter à Malte pour les vendre aux marbriers de cette ville.

Les citernes, ou plutôt les réservoirs, qui recevaient autrefois, au moyen de l'aqueduc dont j'ai parlé plus haut, l'eau de la source des Zawouann, ne contiennent plus maintenant que les eaux pluviales qui s'y rendent spontanément, suivant les accidents du terrain. Pendant que j'étais à examiner ces constructions assez bien conservées et très-remarquables, M. le docteur Hyp, consul d'Amérique, qui avait eu l'obligeance de m'accompagner dans cette excursion, envoya son domestique tirer un coup de pistolet à l'entrée de l'un de ces réservoirs qu'il lui indiqua ; aussitôt le coup parti, un écho puissant, produit par les parois de ce réservoir, rendit l'effet de la foudre qui éclate au milieu des montagnes; ce bruit se prolongea pendant plusieurs secondes.

Nous allâmes visiter ensuite une chapelle bâtie, en 1845, par les ordres de Louis-Philippe, sur l'emplacement où est mort saint Louis; on a construit auprès de cette chapelle des galeries ouvertes où sont rangés avec soin des cippes funéraires, des fragments d'inscriptions, quelques statues et autres débris en sculptures, ainsi que de fort belles mosaïques; tous ces objets ont été trouvés dans des fouilles faites en creusant les fondations de la chapelle dédiée à saint Louis. La pièce la plus remarquable que renferme ce petit musée, est la partie antérieure d'une tête représentant une figure de femme qui, du sommet du front à la base du cou, a deux mètres environ de hauteur. Ce superbe fragment est en beau marbre blanc, la sculpture en est parfaitement conservée, ainsi qu'on en pourra juger par le dessin ci-joint, fidèlement copié sur une épreuve photographique que j'ai prise sur les lieux (voy. pl. 184). C'est en 1845 que ce remarquable morceau de sculpture a été recueilli par les soins de M. Delaporte, à cette époque chancelier du consulat de France à Tunis; M. Delaporte, actuellement consul au Caire, vient d'en faire hommage au Musée du Louvre.

Lorsque j'eus pris quelques épreuves photographiques de cette figure colossale reproduite sur notre planche 184, nous quittâmes Carthage, et pendant que nos chevaux galopaient sur la route de Tunis, M. le docteur Hyp me fit remarquer un saïs du soudan qui courait devant nos chevaux en les devançant de vitesse pour faire ranger sur notre passage à coups de cravache les passants et les chameaux. « Vous voyez bien, me dit-il, ce grand diable de nègre dont « la physionomie ouverte et intelligente ne ressemble guère à celle



Photog. de Rochas — Ch. Saunier sc.

TÊTE EN MARBRE TROUVÉE PRÈS DE CARTHAGE.

« si stupide de la plupart de ses compatriotes; il y a trois ans envi-
« ron depuis l'affranchissement des esclaves dans la régence, cet
« homme n'avait d'autre ressource que celle de parcourir les
« champs pour couper de l'herbe qu'il venait ensuite échanger à la
« ville contre du pain; mais lorsque le soleil avait calciné toutes les
« herbes sauvages, la serpe inoccupée de l'hercule noir devenait
« alors une arme offensive et terrible qui plus d'une fois, disait-on,
« s'était teinte d'une sinistre couleur; afin d'arracher ce malheureux
« à la cruelle nécessité où il se trouvait quelquefois réduit, je le
« pris à mon service. Eh bien! cet homme qui naguère portait l'é-
« pouvante dans tous les environs, est depuis cette époque l'un de
« mes plus actifs et de mes plus fidèles serviteurs. »

En arrivant aux portes de la ville nous les trouvâmes fermées: c'est un usage observé tous les vendredis de midi à une heure, parce qu'il est dit dans une ancienne prophétie que les chrétiens doivent s'emparer des villes musulmanes un vendredi pendant l'heure de la prière; une seule porte reste cependant ouverte, c'est celle du nord; nous fûmes donc obligés de faire un long détour pour rentrer en ville.

Au bout de quelques jours, je partis pour visiter l'amphithéâtre d'El-Djem, situé à quatre journées environ de Tunis; mais il me fallut près de huit jours pour y arriver, à cause des pluies torrentielles qui avaient rendu les chemins impraticables; les plus petits ruisseaux étaient transformés en rivières; il fallait six hommes pour faire passer un chameau; ces animaux, peu habitués à marcher sur un terrain que la pluie avait rendu glissant, se refusaient à avancer et se couchaient dans la vase en compromettant mes bagages. Je fus donc forcé d'attendre dans un *fondouk* à vingt-cinq kilomètres environ d'El-Djem que les chemins fussent devenus plus faciles.

Mes amis de Tunis m'avaient fait obtenir un firman du bey, passe-port qui intime l'ordre à tous les sujets de la régence d'accorder à celui qui en est porteur la plus large hospitalité possible; ainsi, le voyageur avec sa suite a droit au gîte et à la ration pour tous les animaux qui composent sa caravane; il pourrait même à la rigueur exiger des vivres pour tout son monde. J'ai rencontré un touriste français, le seul sans doute qui ait cru pouvoir user de tous les droits que lui donnait son firman; mais s'il n'avait aucun scrupule de se faire héberger par de misérables Bédouins, il faut convenir qu'il en était le plus souvent puni. Sa réputation était si bien établie dans tout le pays que chacun cherchait à lui donner

de faux renseignements, et le travail topographique dont il s'occupait a dû bien certainement en souffrir. Les Arabes se le recommandaient d'un campement à un autre, les schayks eux-mêmes étaient les premiers à cacher leurs denrées et venaient ensuite à la rencontre de l'hôte exigeant, pour lui exposer le dénûment de ses Bédouins. « Chrétien, lui disaient-ils, ton prophète a mal guidé tes pas, toi et « les tiens vous mourriez tous de faim ici; ne vois-tu pas nos corps « amaigris par un long jeûne, nos chameaux efflanqués, Ben « Hayet (le fermier des contributions) est venu lever sur nos « moissons la part du bey, et ses agents insatiables ne nous ont rien « laissé! Crois-moi, chrétien, tu peux atteindre avant la nuit la « montagne que tu vois là-bas; au pied de cette montagne est « un *douairs* que Ben Hayet n'a point encore visité, et là tu trouve« ras des hommes qui, plus heureux que nous, pourront t'accueillir « comme un frère; va, chrétien, et qu'Allah te protége, je vais te « donner des gens pour guider ta marche. » Ces sortes de réceptions se renouvelaient si souvent que celui qui en était l'objet était obligé parfois d'avoir recours au bâton; mais cet argument auquel les Arabes sont en général fort accoutumés, et l'application d'ailleurs en étant faite par des mains complices, n'avait toujours qu'une médiocre puissance et ne faisait obtenir en définitive que des rations insuffisantes pour les pauvres chameaux. Dans ces mêmes localités où j'arrivais bientôt après lui je me procurais à des prix très-raisonnables et immédiatement tout ce dont je pouvais avoir besoin.

Auprès de l'amphithéâtre d'El-Djem, est un misérable village réputé pour être un foyer de vermine de l'espèce la plus incommode. Le scorpion si commun partout ailleurs dans la régence, y est inconnu, sans doute à cause de la grande sécheresse du sol, et de la nature saline du terrain qui à plusieurs lieues à la ronde est composé de décombres d'où l'on extrait de grandes quantités de salpêtre. Mais les habitants prétendent que les matériaux employés à la construction de l'amphithéâtre possèdent seuls la propriété d'écarter le dangereux insecte. C'est pourquoi toutes les maisons sont bâties aux dépens de cet édifice qui disparaîtrait bientôt si jamais le village qui l'entoure prenait plus d'extension.

En arrivant à El-Djem, je fis déballer mon daguerréotype, et après avoir fait quelques épreuves de l'amphithéâtre, je pris possession d'une des salles souterraines de ce monument, de préférence au logement qui m'était offert par le schayk, afin d'être là mieux à l'abri de la chaleur, et le plus loin possible de la vermine, hôte fidèle et

inséparable des habitations arabes; le schayk m'envoya des nattes neuves, et vint bientôt après me rejoindre pour prendre sa part d'un plat de *couscous* qu'il avait fait préparer en mon honneur. Je fis tuer un mouton pour ses gens et pour les miens; j'y joignis quelques autres provisions, et dans la soirée, un peu après le café, je fis servir de l'eau-de-vie de Cognac que j'annonçai comme l'extrait de la canne à sucre; au moyen de ce passe-port et en dépit du prophète, mon eau-de-vie fut trouvée délicieuse.

Le lendemain, à l'aube du jour, je pris la route de Sfax, où en arrivant je m'embarquai pour Tripoli de Barbarie.

N'étant rien moins qu'archéologue, je me borne à donner ici le dessin de l'amphithéâtre d'El-Djem, copié sur une des épreuves photographiques que j'ai prises (voy. notre planche 185). On pourra consulter, quant aux détails de ce monument, la description qu'en a faite M. Pélissier, dans sa lettre à M. Hase (voy. la *Revue Archéologique*, 1re année, pag. 816 et suiv.).

Aimé Rochas.

MÉMOIRE

SUR

LE MONUMENT QUI, A JÉRUSALEM, EST APPELÉ LES TOMBEAUX DES ROIS.

Tout le monde sait qu'il existe, aux environs de Jérusalem, un monument magnifique, creusé dans le roc, avec un soin et une habileté vraiment extraordinaires, et qu'une tradition constante du pays désigne par le nom de *Tombeaux des rois*. Ce sont les même excavations qui, dans l'histoire de Josèphe, sont appelées *les Caves royales*, Σπήλαια 6ασιλικά.

Dans un mémoire, lu à une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un membre de cette compagnie, M. de Saulcy, s'est attaché à démontrer que l'opinion vulgaire, à cet égard, était parfaitement vraie, et que ce monument avait, en effet, renfermé les corps des rois de Juda. Mais il m'est absolument impossible de souscrire à cette assertion. Et je vais donner les raisons sur lesquelles se fonde mon jugement.

Dans une question de ce genre, on peut, sans doute, produire des arguments de différentes espèces. Mais, il est un genre de preuves qui domine tous les autres, et qui seul présente les caractères d'une autorité irréfragable. Je veux dire les témoignages empruntés aux livres saints. L'historien Josèphe lui-même, pour ce qui concerne l'ancienne histoire du peuple juif, ne mérite de confiance qu'autant qu'il s'appuie sur le récit des écrivains sacrés de sa nation. Mais, il faut le dire, de tous les passages de la Bible, il n'en est pas un seul qui ne soit en opposition formelle avec l'opinion émise au sein de l'Académie. Je me hâte d'entrer en matière et de fournir les preuves de ce que j'avance.

Nous savons, par le livre de Josué, qu'à l'époque où les Hébreux pénétrèrent dans la Palestine, la ville de Jérusalem était occupée par les Jébuséens ; que les membres de la tribu de Juda, dans le partage desquels se trouvait cette place importante, n'avaient pu chasser les anciens habitants et s'étaient bornés à s'établir avec eux. Les choses

subsistèrent dans cet état jusqu'à la huitième année du règne de David. Ce prince, résolu de chasser les Jébuséens, livra l'assaut à la colline de Sion, sur laquelle s'élevait la forteresse occupée par ce peuple. Il s'empara de cette citadelle, qui, depuis ce moment fut désignée par le nom de *Ville de David* עִיר דָוִד (1) *Ir — David*, et non pas, comme on l'a prétendu, *Aïr — David*, ce qui signifirait *l'âne de David*. Josèphe (2) s'est visiblement trompé lorsqu'il paraît attribuer à toute la ville de Jérusalem le nom de *ville de David*. C'était la colline de Sion qui formait la partie la plus élevée de Jérusalem, et où se trouvaient réunis la citadelle, le palais du roi. Ce fut là également que David fit transporter l'arche d'alliance. De là vient que partout dans les psaumes, Dieu est représenté comme ayant établi sa résidence sur le mont de Sion, comme ayant choisi ce lieu pour siége de sa toute-puissance. Il paraît bien, d'après le récit des livres saints et celui de Josèphe, qu'il n'existait sur la colline de Sion aucune habitation particulière : que les maisons, occupées par la population de Jérusalem, étaient construites principalement dans la vallée qui s'étendait au nord de Sion, dans la direction des collines de Moria et d'Acra. Et cette circonstance explique comment David, se promenant sur le faîte de son palais, se trouvant ainsi placé à une grande hauteur au-dessus des habitations particulières, aperçut Bethsabée, qui se baignait sur le toit de sa maison.

David, après un règne long et glorieux, s'endormit avec ses pères (3), et fut enterré dans la *ville de David*, par conséquent sur la montagne de Sion. Donc, le monument appelé *tombeaux des rois* n'était pas l'ouvrage de ce prince, puisque l'on n'aurait pas manqué d'y déposer son corps. Salomon (4) fut enseveli *dans la ville de David son père*, c'est-à-dire sur la même colline. Le corps de Roboam fut placé dans la *ville de David* (5). Et à cette occasion je dois offrir une remarque qui n'est pas sans quelque importance. Il existe en hébreu deux expressions qui s'appliquent à un défunt. On dit : « Il fut réuni à ses pères ou à son peuple » ou bien « il fut enterré avec ses pères. » Le sens de ces deux locutions est tout à fait différent. La première annonce seulement qu'un homme a été, dans une autre vie, rejoindre ses

(1) *Samuel*, livre II, chap. v, vers. 7 et 9 ; chap. vi, vers. 10, 12 et 16.
(2) *Antiquit. judaic.*, lib. VII, cap. iii, p. 370.
(3) *Rois*, livre Ier, chap. ii, vers. 10.
(4) Chap. xi, vers. 43. — *Paralipomènes*, livre II, chap. ix, vers. 31.
(5) *Rois*, livre Ier, chap. xiv, vers. 31. — *Paralipomènes*, livre II, chap. xii, vers. 16.

ancêtres, c'est-à-dire qu'il est mort. C'est dans ce sens que Plaute dit : *penetrare ad plures*. Mais l'expression « il fut enseveli avec ses pères » ne peut avoir qu'un sens, celui que présente naturellement la phrase. Abia (1), fils et successeur de Roboam, eut sa sépulture dans la *ville de David*. Asa (2) fut également enterré au milieu de la *ville de David*, dans un tombeau qu'il s'était fait élever, et que l'on avait rempli de toutes sortes d'aromates et de parfums. Josaphat (3) fut enterré dans la *ville de David*, Joram (4) fut enseveli dans la *ville de David*, mais non pas dans les tombeaux des rois. Ochozias, après sa mort tragique, ayant été transporté à Jérusalem (5), on l'ensevelit avec ses pères dans son tombeau placé dans la *ville de David*. Joas fut enterré avec ses pères, dans la *ville de David* (6), mais non pas dans les tombeaux des rois. Le grand prêtre Joïada (7), en considération des services importants qu'il avait rendus à la religion et à l'État, fut enterré dans la *ville de David*, avec les rois. Amasias fut enseveli avec ses pères, dans la *ville de David* (8), Azarias fut enseveli avec ses pères dans la *ville de David* (9), dans le champ de la sépulture des rois, attendu qu'il était lépreux (10). Joatham fut enseveli dans la *ville de David* (11), Achaz (12) fut enseveli avec ses pères, dans la *ville de David*; suivant le livre des *Paralipomènes* (13), on l'enterra dans la ville à Jérusalem, mais on ne le déposa pas dans les tombes des rois. Ces deux passages n'offrent pas une contradiction. Les mots בָּעִיר בִּירוּשָׁלִַם ne peuvent pas se traduire par « dans la ville de Jérusalem. » L'écrivain sacré, s'il avait voulu exprimer ce sens, aurait dit : בְּעִיר יְרוּשָׁלִַם ou plutôt בִּירוּשָׁלִַם « à Jérusalem. » Comme lorsque nous voulons parler d'un fait qui s'est passé au milieu de

(1) *Rois*, livre Ier, chap. xv, vers. 8.—*Paralipomères*, livre II, chap. xiii, vers. 23.
(2) *Rois*, livre Ier, chap. xv, vers. 24. — *Paralipomènes*, livre II, chap. xvi, vers. 14.
(3) *Rois*, livre Ier, chap. xxii, vers. 51. — *Paralipomènes*, livre II, chap. xxi, vers. 1.
(4) *Rois*, livre II, chap. viii, vers. 24. — *Paralipomènes*, livre II, chap. xxi, vers. 20.
(5) *Rois*, livre II, chap. ix, v. 28.
(6) *Rois*, chap. xii, vers. 22. — *Paralipomènes*, livre II, chap. xxiv, vers. 25.
(7) *Paralipomènes*, livre II, chap. xxiv, vers. 16.
(8) *Rois*. livre II, chap. xiv, vers. 20. — *Paralipomènes*, livre. II, chap. xxv, vers. 28.
(9) *Rois*, livre II, chap. xv, vers. 7.
(10) *Paralipomènes*, livre II, chap. xxvi, vers. 22.
(11) *Rois*, livre II, chap. xv, v. 38.—*Paralipomènes*, livre II, chap. xxvii, v. 9.
(12) *Rois*, livre II, chap. xvi, vers. 20.
(13) *Paralipomènes*, lib. II, chap. xxviii, vers. 27.

nous, nous ne disons pas « dans la ville de Paris, » mais « à Paris. » Puisque le mot עיר est précédé de l'article, il est clair qu'il s'agit ici d'une ville particulière, renfermée dans l'enceinte de Jérusalem. Or, cette ville est évidemment, d'après le livre des *Rois*, la ville de David, je veux dire la colline de Sion. C'est comme nous dirions : « Il fut enterré, dans la cité, à Paris. »

Ézéchias s'étant endormi avec ses pères (1), fut enterré sur la *montée des tombeaux des enfants de David*, בְּמַעֲלֵה קִבְרֵי בְנֵי דָוִיד. Ce passage ne saurait présenter aucune difficulté réelle. Cette montée ou cette pente, dont il est fait mention ici, est la même que celle dont Néhémie parle, et qui conduisait du palais du roi au bas de la montagne de Sion. Ézéchias fut enterré sur la pente du terrain, qui menait aux autres tombes royales. Et il serait impossible d'entendre par le mot מַעֲלֵה le lieu le plus profond d'une caverne. Une pareille signification est tout à fait étrangère au génie de la langue hébraïque. Quant à l'expression « les fils de David, » elle ne peut désigner que les rois issus de David ; car un roi aussi pieux, aussi illustre qu'Ézéchias, devait éminemment avoir sa sépulture parmi les rois, et non pas avec des princes de la famille, mais qui n'auraient point occupé le trône.

Néhémie s'explique sur ce sujet d'une manière formelle lorsqu'il dit : (2) « On bâtit le mur de la piscine de Siloé, qui longe le jardin du roi, et s'étend jusqu'aux montées qui descendent de la ville de David. » Immédiatement après, il parle des tombeaux de David. Plus loin (3) il fait mention du palais supérieur du roi, qui était près de la cour de la prison. Dans un autre endroit on lit : « Ils montèrent les pentes de la maison de David, savoir la pente qui conduit au mur, placé au-dessus de la maison de David (4). » Un des passages que je viens de citer, nous révèle la véritable situation des jardins royaux, et, par suite, du palais des souverains de Juda. Ils étaient placés à l'extrémité du mont de Sion, du côté qui regarde la fontaine de Siloé. Et il est naturel de croire que les tombeaux des rois se trouvaient à l'autre extrémité de la colline. D'un autre côté, Dieu dit, par la bouche du prophète Ézéchiel (5) : « Les enfants d'Israël et leurs rois ne profa-

(1) *Paralipomènes*, livre II, chap. XXXII, vers. 33.
(2) Chap. III, vers. 15 et 16.
(3) Chap. III, vers. 25.
(4) Chap. XII, vers. 37.
(5) Chap. XLIII, vers. 7.

neront plus mon nom saint, par leur fornication. Ils ne souilleront plus leurs hauts lieux, par les corps de leurs rois. » On sait que le mot hébreu *bâmah*, qui dans nos versions est rendu par *haut lieu*, désignait « une petite chapelle, bâtie sur une colline, » et dans laquelle on offrait des sacrifices, quelquefois au vrai Dieu, mais plus souvent aux idoles. Il est probable que des rois impies, Achaz, Manassé, Ammon, avaient fait élever des monuments de ce genre en l'honneur de Baal, de Chamos, etc., sur le mont Sion, en face du temple de Dieu, et qu'ils avaient voulu que leurs corps reposassent près de ces édifices sous la protection de ces prétendues divinités, au culte desquelles ils s'étaient voués.

Manassé, fils et successeur d'Ézéchias, fut enterré dans le jardin de son palais, dans le jardin d'Uzza ou Oza (1). Ammon, fils (2) de Manassé, fut également enterré, dans son tombeau, placé dans le jardin d'Uzza. On conçoit que ce nom, jardin d'*Uzza*, avait été donné par David à un terrain situé sur le mont Sion, dans le voisinage du lieu qu'avait occupé l'arche d'alliance, pour rappeler la catastrophe de l'homme imprudent, qui ayant voulu porter la main, pour soutenir l'arche, avait été puni de sa témérité par une mort subite. Josias fut enterré, à Jérusalem, dans son tombeau (3), ou comme s'exprime le livre des *Paralipomènes* (4), dans les tombeaux de ses pères.

Ces expressions n'ont rien d'équivoque. C'était au voisinage du saint roi David, c'était au milieu des souverains de Juda que Josias avait choisi sa dermière demeure. Et l'on ne peut pas supposer que ce prince qui, durant tout son règne, avait uniquement été occupé du soin de faire fleurir la religion, de rendre au culte divin sa grandeur et son éclat; qui avait dû, pour cet objet, s'imposer des dépenses énormes; qui d'ailleurs, pénétré des sentiments d'une piété sincère, ne cherchait qu'à s'humilier sous la toute-puissance de Dieu, eût eu l'idée d'élever à sa mémoire un fastueux monument. Les fils de ce prince ne firent que passer sur le trône et n'eurent pas le loisir d'exécuter un travail aussi long, aussi dispendieux. Sédécias, à la vérité, régna onze ans; mais on sait que ce prince eut constamment à lutter contre les circonstances les plus critiques. Placé entre des monarques puissants et ambitieux, les

(1) *Rois*, livre II, chap. XXI, vers. 18. — *Paralipomènes*, livre II, chap. XXXIII, vers. 20.
(2) *Rois*, livre II, loc laud., vers. 26.
(3) *Rois*, livre II, chap. XXIII. vers. 30.
(4) Livre II, chap. XXXV, vers. 24.

souverains de l'Égypte et de la Babylonie, qui étaient tour à tour pour les Juifs ou des ennemis cruels ou des alliés bien importuns; forcé, sans doute, de sacrifier des sommes énormes pour acheter une paix, une trêve ou un secours onéreux, troublé d'ailleurs par les menaces effrayantes que Dieu lui adressait journellement par la bouche de Jérémie, il ne pouvait guère songer à se creuser, à grands frais, une demeure funèbre, où suivant la prophétie, son corps ne devait pas reposer.

Après des témoignages aussi nombreux, aussi clairs, aussi formels, je ne comprends pas, je l'avoue, comment on peut s'inscrire en faux contre l'évidence, afin de soutenir une opinion, qui, à vrai dire, ne repose absolument sur aucune preuve solide.

Les passages des écrivains sacrés, comme on voit, sont vraiment unanimes sur cette matière. Il résulte de cette discussion que la colline de Sion, après avoir été emportée d'assaut par David, ayant été choisie par lui pour le lieu de sa résidence, pour la place où reposait l'arche d'alliance, étant habitée exclusivement par ce monarque et sa famille, reçut d'une manière spéciale le nom de *ville de David;* que cette dénomination ne s'étendit jamais à toute la ville de Jérusalem ; que David, et à son exemple les rois de sa race, se creusèrent des tombeaux sur cette même montagne, dans le voisinage du palais : que, pour la plupart, ces princes étaient enterrés dans un caveau commun ; que plusieurs s'étaient fait élever de leur vivant des tombeaux, mais au voisinage de ceux de leurs pères. Qu'un d'entre eux, attendu qu'il était lépreux jusqu'à sa mort, fut déposé, non pas dans le sépulcre commun, mais dans le champ qui recouvrait ou avoisinait ces sépultures : que deux rois, Manassé et Ammon, se firent enterrer dans le jardin de leur palais, mais toujours sur la colline de Sion. On ne saurait donc nier des faits aussi clairs et aller chercher les tombeaux de David et des princes de sa famille à l'autre extrémité de Jérusalem, hors des murs de cette ville.

D'ailleurs, une circonstance importante ne permettrait, en aucune manière, d'admettre l'hypothèse qu'on a soumise au jugement de l'Académie. S'il était vrai, comme l'atteste Josèphe, que des richesses considérables avaient été déposées dans le tombeau de David, les rois de Juda auraient-ils été assez imprudents pour aventurer ces trésors, au milieu de la campagne, et les offrir en proie aux nations pillardes qui environnaient la Judée? lorsque nous savons, par le témoignage de l'histoire, que, même sous le règne de David, le plus puissant et le plus redouté de ces monarques, les Philistins, en

particulier, venaient souvent faire des courses au cœur des États de ce prince, et qu'il fut, plus d'une fois, obligé de les combattre, presque sous les murs de Jérusalem. Je reviendrai, tout à l'heure, sur ce qui concerne les richesses renfermées dans le tombeau de David.

Il est un passage que l'on a cité dans le cours de cette discussion, et sur lequel je dois m'arrêter un instant, attendu que les conséquences qui en ont été tirées me paraissent tout à fait inexactes, et qu'elles reposent sur un texte dont on n'a pas bien saisi le sens. L'auteur du mémoire s'est demandé s'il est vraisemblable que l'on eût voulu, en réunissant sur le mont Sion un si grand nombre de tombeaux, transformer la citadelle de Jérusalem en un immense cimetière. Suivant lui, la chose est d'autant plus improbable, que, chez les Juifs, le contact d'un tombeau entraînait une souillure légale qui exigeait une purification. Il ne peut concevoir que l'on ait voulu mettre les habitants de la citadelle et du palais, c'est-à-dire les rois, leurs parents et leurs serviteurs dans une position qui les aurait obligés journellement à contracter des souillures et à pratiquer des ablutions interminables. Il cite, pour appuyer son raisonnement, un passage de Josèphe, dans lequel cet historien parlant de la ville de Tibériade (1) et de la reconstruction de cette ville par les soins d'Hérode, ajoute : « Il réunit un grand nombre de Juifs auxquels il enjoignit de ne plus quitter la ville; il leur assigna des terres et l'argent nécessaire pour bâtir leurs maisons, sachant bien que leur séjour en ce lieu était contraire aux lois judaïques; attendu que, pour les travaux de construction, on avait enlevé un grand nombre de tombeaux; et que ceux qui habitent dans le voisinage doivent, d'après nos lois, subir une souillure de sept jours. » Mais ce passage n'a pas été bien compris. La loi juive imposait, en effet, une souillure à celui qui avait touché un cadavre, mais non pas à celui qui se trouvait dans le voisinage d'un tombeau. Ainsi, si les habitants de Tibériade devaient se trouver dans un état d'impureté, ce n'était pas parce qu'ils avaient des tombeaux non loin de leurs demeures, mais parce que les ossements humains ayant été déplacés sans aucun ménagement, sans aucun égard pour le respect dû aux morts, ceux qui auraient coopéré à ce travail ou qui auraient habité près de l'endroit souillé par cette sorte de sacrilége, auraient eux-mêmes subi la souillure légale. Mais peut-on croire que chez les nations de l'antiquité, qui avaient voué aux tombeaux un si

(1) *Antiquit. judaic.*, lib. XVIII, cap. III, p. 873.

grand respect, la réunion de ces tombes royales pût être regardée comme souillant les lieux et les hommes? A coup sûr la contemplation de ces mausolées ne pouvait porter dans l'âme des voisins et des spectateurs d'autres sentiments qu'une vénération profonde et de tristes réflexions sur le néant des grandeurs humaines. Il faudrait donc, si l'on adoptait le raisonnement de l'auteur du mémoire, blâmer aussi notre église de Saint-Denis comme n'offrant qu'un vaste et fastueux cimetière? Il allègue que, d'après les usages des peuples de l'antiquité, les tombeaux étaient placés hors de l'enceinte des villes. La chose est vraie en général, mais les exceptions n'en avaient pas moins lieu quand il s'agissait de rois, de personnages importants. Aujourd'hui, chez les peuples musulmans où les cimetières sont placés hors de l'enceinte des villes, nous trouvons dans l'intérieur de ces mêmes villes des mosquées, qui renferment la tombe des monarques ou autres personnages marquants, auxquels ces édifices ont dû leur fondation. Chez nous, depuis la révolution, la sépulture dans l'intérieur des villes est sévèrement interdite par la loi; et cependant les corps de nos plus célèbres guerriers sont déposés dans les caveaux de l'hôtel des Invalides, ceux des évêques ou archevêques sont journellement inhumés sous le pavé des cathédrales. Et d'ailleurs le mont Sion, quoique renfermé dans l'enceinte des murs de Jérusalem, formait comme une ville à part qui avait un nom particulier, et qui était réservé pour le culte de Dieu et la demeure des rois.

On s'est trompé gravement, je crois, lorsque l'on a supposé que du temps de David et de ses successeurs les arts dans la Judée étaient arrivés à un point de perfection assez avancée pour rendre raison de la beauté et de la finesse du travail qu'ont réclamées la confection et la décoration des tombeaux désignés comme étant ceux des rois; mais je ne saurais, en aucune manière, admettre cette opinion. Chez les Juifs, durant le règne de Saül, les arts, même les plus nécessaires, étaient restés dans un état de nullité à peu près complète, puisque les Israélites ne pouvaient ni aiguiser, ni redresser, encore moins fabriquer leurs instruments de fer les plus vulgaires sans avoir recours à leurs mortels ennemis les Philistins. Le règne de David ayant été presque entièrement consacré à des expéditions guerrières, le goût des arts ne trouva guère occasion de se développer. Aussi, quand David forma le projet de faire bâtir un palais pour son habitation, et d'élever un temple somptueux dans lequel il aurait déposé l'arche d'alliance, il ne put trouver dans ses États des ouvriers assez habiles;

et il fut obligé, comme fit plus tard son fils Salomon, de faire venir de la Phénicie tous les artisans que réclamaient ces constructions imposantes. Il est donc peu à présumer qu'il eût eu à sa disposition des hommes assez habiles pour creuser et décorer les caves admirables qui composent les tombeaux des rois. D'ailleurs, une circonstance particulière s'opposait, je crois, à ce qu'il imaginât un pareil travail. Probablement ce prince avait songé, comme ont fait depuis d'autres monarques orientaux, à préparer, de son vivant, le tombeau qui devait recevoir son corps. Mais, comme chez lui la modestie et la piété la plus sincère s'alliaient avec une extrême bravoure; que, d'ailleurs, peu d'années auparavant, il avait été puni avec une sévérité terrible pour avoir, en ordonnant un dénombrement général des habitants de son royaume, cédé trop facilement à un mouvement d'orgueil, à l'enivrement produit par sa puissance et ses conquêtes; il est peu à croire que ce prince eût voulu s'élever à lui-même un mausolée somptueux, tandis que l'arche d'alliance qui était censée le marchepied du trône de Dieu, le lieu d'où il proclamait ses oracles, était placée sous une simple tente. Ce saint roi se reproche à lui-même d'habiter un palais de cèdre, tandis que la demeure du Très-Haut ne présentait que le caractère d'une excessive simplicité. D'ailleurs, nous voyons, par le témoignage des écrivains sacrés, que David, à l'exemple de son prédécesseur, conservait dans sa manière de vivre des habitudes de modestie qui semblaient convenir plus à un particulier riche qu'à un puissant monarque. Saül conduisait lui-même ses travaux agricoles. David dansait et pinçait sa harpe en présence de l'arche; Thamar, sa fille, préparait elle-même des gâteaux pour son frère Amnon. Les fils de David, dans leurs voyages, se servaient exclusivement de mules. Ce prince, obligé de se soustraire à la fureur de son fils Absalon, ne trouva pas sous sa main un cheval, et fut contraint de fuir à pied, au risque de s'exposer par là à tomber entre les mains de son ennemi, ce qui aurait attiré pour lui une mort inévitable. On peut donc croire que ce monarque ne chercha point à mettre dans sa sépulture un luxe somptueux. Il est probable que quelques salles taillées dans le roc composaient son tombeau, et se divisaient en des niches nombreuses qui devaient recevoir le corps de ce prince et ceux des membres de sa famille. Autour de ce tombeau régnait un grand espace vide où l'on pouvait placer des monuments du même genre, et que les écrivains sacrés ont désigné par le nom de *champ des tombeaux*. Ce fut là que plusieurs des rois, successeurs de David, firent préparer

pour eux des sépulcres séparés. Mais il est probable que ces princes devant placer leur dépouille mortelle vis-à-vis de celle du chef de leur dynastie, du plus illustre de leurs ancêtres, n'auraient point osé déployer un luxe qui aurait trop contrasté avec la simplicité de la sépulture de ce prince. On peut donc supposer que tous les tombeaux renfermés dans cette enceinte funèbre étaient composés de simples caveaux qui n'offraient point à l'extérieur les caractères d'une somptuosité extraordinaire.

D'après ces renseignements, je n'hésite pas à croire que le tombeau de David et de sa famille fut situé réellement sur la colline de Sion, à la place que lui assigne la tradition des musulmans, et j'ose dire celle des chrétiens. Et la narration du Juif Benjamin, au milieu des détails fabuleux qu'elle présente, pourrait cependant renfermer un fond de vérité.

J'ai dit que sur ce point la tradition chrétienne s'accordait avec l'opinion des musulmans et des juifs. Et, en effet, que l'on ouvre les livres des écrivains ecclésiastiques, ceux des historiens du moyen âge qui ont visité la Palestine, ceux des plus savants voyageurs modernes, on n'y trouve rien qui donne à entendre que les auteurs aient placé ailleurs que sur le mont Sion la sépulture de David. Il me serait facile de prouver la vérité de cette assertion.

Mais, ne manquera-t-on pas de me dire, suivant la tradition des chrétiens de Jérusalem, le lieu désigné par les musulmans, comme le site du tombeau de David représente la maison où Jésus-Christ célébra avec ses disciples la dernière pâque, et institua le sacrement de l'eucharistie. D'abord, cette opinion ne contredirait pas en réalité celle dont je viens de faire mention, puisque la maison où Jésus-Christ célébra la dernière pâque aurait pu être située tout auprès du lieu où s'était élevé jadis le tombeau de David. Mais cette tradition, quoique reçue à Jérusalem, ne me paraît pas suffisamment appuyée par l'ensemble des faits historiques. Et qu'il me soit permis d'entrer à cet égard dans quelques détails.

Lorsque les pèlerins visitent Jérusalem, on ne manque pas de leur faire parcourir successivement, et dans un ordre régulier, tous les lieux qui, au rapport de la tradition, ont été sanctifiés par le séjour, les souffrances du Sauveur, ou qu'ont signalés d'autres faits qui se rattachent à la fondation de la religion chrétienne. Tous ces faits, dont l'existence en général repose sur des récits bien authentiques, sont parfaitement propres à nourrir la piété et à émouvoir profondément les hommes religieux qui ont affronté les dangers

de cette excursion lointaine. Il serait donc vraiment condamnable, lorsque l'on a entrepris un voyage tel que celui de Jérusalem, d'y porter un esprit de scepticisme, et de contester sur chaque point les faits qu'une croyance pieuse nous représente comme ayant été accomplis sur telle ou telle localité. Toutefois, et cela ne blesse en rien les intérêts de la religion, on peut dire avec vérité que ces traditions se divisent en deux classes : les unes sont appuyées sur le fondement le plus solide, sur le témoignage de l'histoire la plus authentique, et ne peuvent offrir aucune prise aux attaques du scepticisme. Telle est, entre autres, la position du mont du Calvaire et du Saint-Sépulcre. A la fin du XVIII[e] siècle quelques savants, et entre autres le voyageur anglais Clarke, prétendirent que la situation assignée à ces deux localités, si justement célèbres dans les fastes de la religion, avait été déterminée d'après des calculs erronés, des narrations incertaines; et que le site de l'un et de l'autre devait être cherché dans une autre direction, hors des murs actuels de Jérusalem. Cette hypothèse, qui a depuis été reproduite, fut repoussée et combattue, je crois, victorieusement. On établit, par des preuves péremptoires, que la position de ces lieux sanctifiés par les plus grands mystères du christianisme ne pouvait offrir l'ombre d'un doute. Et, en effet, lorsque Jésus-Christ fut immolé sur la croix, sa mort fut pour toute la ville de Jérusalem, pour les juifs comme pour les chrétiens, un événement de la plus haute importance qui produisit sur toute la population une impression profonde. Certes, les apôtres, les disciples, connaissaient parfaitement, et visitaient avec respect le lieu où leur divin maître avait sacrifié sa vie. Les premiers prosélytes juifs qui se convertirent à la voix des apôtres, avaient sans doute, pour la plupart, assisté à la mort du Sauveur du monde, et par conséquent ils ne pouvaient se tromper sur la position des lieux où s'était accompli ce grand mystère. Les nouveaux chrétiens apprenaient, avec les principes de la foi, à révérer le Calvaire et le Saint-Sépulcre. Au moment du siége de Jérusalem par Tite, les fidèles, pour se soustraire aux fléaux d'une guerre désastreuse, se retirèrent momentanément dans la ville de Pella, au delà du Jourdain. Mais, après la catastrophe de la ville sainte, lorsqu'ils revinrent au milieu des ruines fumantes de leur patrie, ils durent rechercher avec empressement et retrouver, sans beaucoup de peine, ces sites vénérés dont l'image était gravée dans leurs cœurs en traits ineffaçables. Quand, plus tard, l'empereur Adrien, profondément irrité de la rébellion opiniâtre des Juifs, voulut consommer la ruine

de Jérusalem, le soin qu'il prit pour souiller, par la présence des idoles, le Calvaire et le sépulcre du Christ, suffirait seul pour attester combien ces lieux étaient célèbres et respectés parmi la population chrétienne. Mais, en dépit des efforts fanatiques de ce prince, ces deux sites où s'étaient opérés les grands mystères du christianisme, n'en restèrent pas moins connus, et furent visités des fidèles avec un zèle et un empressement qui ne se ralentirent jamais. Aussi, quand sainte Hélène voulut rechercher le bois de la croix sur laquelle le Christ était mort, elle n'eut pas à hésiter un instant sur le lieu vers lequel devaient se diriger ses investigations. Les mêmes souvenirs se sont conservés au travers du moyen âge, et perpétués jusqu'à nos jours; et il serait, je crois, impossible d'exprimer à cet égard un doute tant soit peu raisonnable.

Mais, quand il s'agit de faits qui n'ont pas pu recevoir une aussi éclatante publicité; lorsqu'il est question d'édifices particuliers, qui, dans le sac de Jérusalem, avaient été détruits et bouleversés jusque dans leurs fondements, on conçoit facilement que la tradition étant réduite pour ainsi dire à marcher à tâtons sans avoir un fil conducteur qui pût guider ses pas en toute assurance, a dû, plus d'une fois, au défaut d'une entière certitude, se contenter de conjectures plus ou moins probables. Par exemple, dans la séance dernière on a cité la grotte, où, suivant la tradition, Jérémie composa ses lamentations. Mais le texte de l'Écriture sainte ne dit nulle part que le prophète se fût retiré dans une grotte. Ce qui, à vrai dire, est même peu probable, peu naturel. Suivant ce que nous lisons dans la version grecque et dans la vulgate, Jérémie, après la catastrophe de Jérusalem, s'assit sur les ruines de cette ville; et là, les yeux baignés de larmes, il laissa échapper de son âme ces accents pathétiques, qui, après tant de siècles, produisent encore sur les cœurs sensibles une émotion si vive et si profonde.

La tradition des chrétiens de Jérusalem a placé sur le mont Sion le lieu où Jésus-Christ célébra avec ses disciples sa dernière pâque, et institua le sacrement de l'eucharistie. Mais cette opinion, fruit d'une croyance pieuse, présente-t-elle les caractères de la certitude? C'est ce que j'ose ne pas croire. La maison occupée par un particulier obscur, et où s'accomplit ce mystère du christianisme, ne se trouve nulle part indiquée ni dans les Évangiles, ni dans les Actes des apôtres. Il n'en est fait aucune mention dans les diverses occasions où nous voyons les apôtres et les disciples se réunir, soit tous ensemble, soit en petit nombre. Cette maison dut disparaître entièrement lors de la

ruine de Jérusalem par les Romains, et ne laisser aucun vestige de son existence. Par conséquent, des conjectures seules purent en désigner le site. En second lieu, on ne trouve pas dans le Nouveau Testament un seul mot qui donne à penser que cette maison d'un simple particulier peu célèbre fût située sur le mont de Sion. Les trois évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc qui racontent le fait, ne nous ont transmis sur ce sujet aucun détail précis. Suivant la narration de ces écrivains, Jésus sachant que le moment de sa mort approchait, et voulant célébrer encore une fois la pâque avec ses disciples, envoya deux d'entre eux, c'est-à-dire Pierre et Jean, leur recommandant de se rendre à la ville chez un homme dont il leur indiqua le nom, et de lui demander une chambre où pût se réaliser cet acte important. Il n'est fait là aucune mention de la montagne de Sion. D'ailleurs, comme je l'ai fait observer plus haut, il est probable que cette colline occupée par la citadelle, le palais, les tombeaux des rois, ne renfermait pas d'habitations particulières. Enfin, Jésus-Christ venant de Béthanie à Jérusalem, ce n'était pas par la montagne de Sion qu'il devait naturellement faire son entrée dans cette ville. Par tous ces motifs, je suis porté à croire que le monument qui, dans l'opinion des chrétiens de Jérusalem retrace le lieu où Jésus-Christ célébra la dernière pâque avec ses disciples, ne représente point réellement cette localité; et qu'il vaut mieux, à l'exemple des musulmans, y reconnaître le tombeau de David et de sa famille.

Je dois m'arrêter ici un peu pour discuter une question, qui je crois, ne manque pas d'une certaine importance. Au rapport de l'historien Josèphe (1), Salomon, après avoir fait célébrer avec une extrême pompe les funérailles de son père, fit enfermer dans le tombeau de ce prince des trésors considérables. Ces richesses devaient en effet former une masse énorme : puisque, d'après le témoignage du même historien, plusieurs siècles après la mort de David, Hyrcan, grand pontife, puis roi des Juifs, ayant fait fouiller le tombeau de ce monarque, en enleva trois mille talents d'argent (2); et que, plus tard, Hérode, ayant violé la même sépulture, en tira aussi des objets précieux de tout genre (3). Ce récit de l'historien juif me paraît fort suspect. D'abord, l'Écriture sainte ne dit pas un mot de ces prétendues richesses déposées dans le tombeau de David. Et la chose, à mon avis, est bien peu vraisemblable. Comme j'ai eu plusieurs fois occasion de

(1) *Antiquit. judaic.*, lib. VII, cap. xv, p. 412.
(2) Loc. laud., p. 658.
(3) Pag. 802.

le dire, pour ce qui concerne l'histoire de ces temps reculés, l'autorité de Josèphe n'est rien par elle-même, et n'a de poids qu'autant qu'elle s'appuie sur le témoignage des livres saints, car nous savons par le récit de l'écrivain juif lui-même, qu'il n'avait sous les yeux, pour l'histoire ancienne de sa nation, aucun monument, excepté ceux qui sont compris dans le canon des livres saints. Et ces antiques et vénérables mémoires, dont les livres de *Samuel* et les livres des *Rois* ne présentent que des extraits, n'existaient plus depuis longtemps, et avaient sans doute péri sans retour, lors du sac de Jérusalem et de l'incendie du temple, où probablement ils étaient déposés. On conçoit très-bien que Salomon, pour honorer la mémoire de son père, eût, à l'exemple de bien des souverains de l'antiquité, renfermé dans la tombe de ce prince des objets précieux, de riches étoffes. Mais il est peu probable que le nouveau roi, qui ne s'était point encore enrichi par le commerce avec Ophir, qui allait avoir à s'imposer des dépenses prodigieuses pour la construction du temple, pour celle du palais et pour toutes les exigences d'un luxe fastueux, eût voulu déposer dans un sépulcre, sans aucun fruit pour personne, des richesses si considérables, qui eussent été bien plus utilement employées pour les besoins de l'État et l'amélioration du sort de ses sujets.

On me dira sans doute que l'on trouve parmi les nations de l'antiquité la mention de tombeaux qui avaient renfermé des sommes plus ou moins considérables. Je pourrais en citer des exemples. Mais rappelons-nous que les Juifs, étant peu livrés au commerce, occupés surtout de l'agriculture, ne formèrent point un peuple fort riche, que la population, comparativement énorme, qui était agglomérée sur un territoire peu étendu, devait amener un morcellement indéfini des propriétés. Dieu qui veillait avec tant d'attention sur les intérêts de son peuple, s'occupait sans cesse à gourmander, par la bouche des prophètes, le faste, les envahissements des riches, et à empêcher les princes eux-mêmes de s'abandonner à un luxe extravagant, qui aurait absorbé sans aucun fruit des biens consacrés plus utilement à la nourriture des pauvres. Isaïe (1) s'élève avec énergie contre les hommes riches qui, pour augmenter leurs propriétés « joignaient des maisons à des maisons, des terres à des terres, de manière à ne plus laisser de place pour les pauvres, et qui semblaient vouloir habiter seuls sur la terre. » Le luxe des tombeaux attire d'une manière spéciale l'indignation du prophète. Il adresse les me-

(1) Chap. v, vers. 8.

naces les plus terribles à Schebna, l'un des principaux personnages de la cour d'Ézéchias, qui s'était fait préparer un tombeau magnifique creusé dans le roc. Il lui déclare de la part de Dieu que son corps ne reposera point dans cette demeure fastueuse, et qu'il mourra sans gloire sur une terre étrangère (1). A coup sûr, dans la situation précaire où se trouvait le royaume de Juda, entouré de puissants ennemis, si les rois avaient consacré leur temps et leurs trésors à faire creuser de magnifiques tombeaux, ils auraient encouru les reproches graves des prophètes, qui les auraient accusés avec raison de consumer dans cette même entreprise la subsistance des pauvres, les ressources de l'État.

Si des trésors furent, en effet, renfermés dans le tombeau de David, on peut donner de ce fait une explication simple et naturelle.

David avait de longue main formé le plan d'élever au vrai Dieu un temple magnifique. Dans ce but, il avait durant les longues années de son règne, et à la suite de ses brillantes conquêtes, recueilli des trésors considérables, et des objets précieux de tous genres. Mais Dieu lui déclara, par la bouche du prophète Nathan, que ses mains ayant été trop souillées de sang, il ne pouvait prétendre à l'honneur d'élever au Dieu de paix une somptueuse demeure, et que cette prérogative était réservée à son fils. Il est à croire que dans cette circonstance, David avait songé à mettre en réserve une partie des trésors qu'il avait amassés et à les déposer dans une des caves qui composaient son tombeau, comme dans un asile sûr où son successeur pourrait, en cas de besoin, trouver un supplément précieux pour les dépenses énormes qu'exigerait infailliblement une entreprise aussi gigantesque que la construction du temple.

Salomon, à qui le commerce avec Ophir avait procuré des richesses immenses, n'eut sans doute pas besoin de recourir à cette partie du trésor que lui avait légué son père. Mais le royaume de Juda ne posséda pas toujours cette opulence et cette prospérité dont il avait joui sous le règne de Salomon. Des malheurs de tout genre vinrent fondre sur ce petit État, le mirent plus d'une fois à deux doigts de sa perte et en amenèrent définitivement la ruine totale. Dans des circonstances aussi pénibles, le trésor déposé dans le tombeau de David ne put manquer d'être sacrifié, soit pour subvenir aux pressantes nécessités de l'État, soit pour assouvir la cupidité des ennemis. Et, malgré le témoignage de Josèphe, il est probable que sous

(1) Chap. XXII, vers. 15 et suiv.

le règne d'Hyrcan, et ensuite sous celui d'Hérode, il n'existait dans le tombeau de David aucune partie des richesses qui y avaient été renfermées primitivement. Comme cette opinion pourrait présenter quelque chose d'un peu paradoxal, je me hâte de produire les raisons sur lesquelles s'appuie mon hypothèse.

La cinquième année du règne de Roboam (1), Sesac, roi d'Égypte, ayant pris Jérusalem, enleva les trésors du temple, ceux du palais du roi, et emporta les boucliers d'or qu'avait fait fabriquer Salomon. On pense bien que dans une pareille circonstance le vainqueur n'aurait pas manqué de fouiller le tombeau de David, pour en extraire les richesses, dont la mémoire était encore si récente et qu'il pouvait s'approprier sans aucun obstacle. Asa, roi de Juda (2), se voyant pressé par les armes de Baasa, roi d'Israël, prit tout l'argent et l'or qui restaient dans le trésor du temple, ainsi que dans le trésor du palais, et il envoya toutes ces richesses à Ben-Hadad, roi de Damas, afin d'implorer son secours contre l'ennemi qui le menaçait. Joas, roi de Juda (3), se voyant hors d'état de résister aux attaques de Hazaël, roi de Syrie, prit tout l'or qui se trouvait dans le trésor du temple et dans celui du palais. Il fit remettre le tout à ce prince, qui renonça à marcher contre Jérusalem. Joas, roi d'Israël, ayant fait prisonnier Amasias, roi de Juda, et s'étant emparé de la ville de Jérusalem (4), enleva tout l'or, l'argent et les objets précieux que renfermaient le trésor du temple et celui du palais. Achaz (5) se voyant pressé par les armes réunies de Phacée, roi d'Israël, et de Razin, roi de Damas, rassembla toutes les richesses qui étaient déposées dans le temple et dans le trésor royal, et envoya le tout à Teglath-Phalasar, roi d'Assyrie, pour réclamer son alliance. Ézéchias (6) attaqué à l'improviste par Sennachérib, roi d'Assyrie, ne crut pas d'abord pouvoir résister aux armes de ce puissant monarque; ayant reçu l'ordre de payer, par forme de tribut, trois cents talents d'argent, et trente talents d'or, il donna tout l'argent qui se trouvait dans le temple et dans le trésor du palais. Il mit en pièces les portes et les montants qu'il avait fait lui-même recouvrir de lames d'or. Sous le règne de Joachim (7), Nabuchodonosor s'étant

(1) *Rois*, livre Ier, ch. XIV, vers. 25 et 26.— *Paralipomènes*, livre II, ch. XII, v. 9.
(2) *Rois*, livre Ier, ch. XV, v. 18. — *Paralipomènes*, livre. II, ch. XVI, v. 2.
(3) *Rois*, livre II, ch. XII, v. 19.
(4) *Rois*, livre II, ch. XIX, v. 14. — *Paralipomènes*, livre II, chap. XXV, v. 24.
(5) *Rois*, livre II, ch. XVI, v. 8.
(6) *Rois*, livre II, ch. XVIII, v. 14-16.
(7) *Rois*, livre II, chap. XXIV, v. 13.

emparé de Jérusalem, enleva les trésors du temple et ceux du palais. Il brisa les vases d'or que Salomon avait fait faire pour le service du sanctuaire.

Au milieu de tant de révolutions, de tant de catastrophes, qui bouleversèrent le royaume de Juda, et en amenèrent enfin la ruine totale, il est facile de croire que les trésors déposés dans le tombeau de David n'auraient pu se conserver intacts. Certes, dans des circonstances d'une gravité ordinaire, lorsqu'il s'agissait simplement de réparer un désastre, ou d'acquitter un tribut, le respect profond qu'inspirait le nom si célèbre de David aurait pu et dû faire respecter la sépulture de ce prince; et peut-être, les particuliers se seraient volontiers imposé des sacrifices personnels, plutôt que de dépouiller la dernière demeure d'un si grand monarque. Mais, quand les calamités de l'État arrivaient à un tel point, que l'on se voyait contraint d'épuiser les trésors du temple, de briser les vases de cette maison sainte, d'en fracasser les portes pour enlever les lames d'or qui les recouvraient; dans ce cas, une impérieuse nécessité, le salut de l'État, faisait une loi de mettre à profit des richesses immenses, enlevées à la circulation, et qui, inutiles pour tout le monde, pouvaient être employées d'une manière plus fructueuse pour la conservation du pays.

Et, d'ailleurs, quand un scrupule excessif aurait engagé les princes de Juda à ne jamais porter les mains sur une ressource aussi précieuse, certes, les rois étrangers qui, à diverses époques, envahirent la Judée, et se rendirent maîtres de Jérusalem, n'auraient point été arrêtés par le grand nom de David. Joas, roi d'Israël, qui, comme nous l'avons vu, sous le règne d'Amasias, prit Jérusalem et la dépouilla de toutes ses richesses, n'appartenait nullement à la famille de David, et n'avait aucun motif de respecter le tombeau de David, qui lui aurait offert une proie si abondante. Les Chaldéens qui, sous la conduite de Nabuchodonosor, emportèrent d'assaut Jérusalem, saccagèrent, brûlèrent et ruinèrent cette ville, brisèrent jusqu'aux ustensiles de cuivre renfermés dans le temple et dans le palais, ne manquèrent pas, sans doute, de chercher partout des richesses qui pussent assouvir leur avidité. Ils durent fouiller avec soin les nombreux tombeaux creusés dans le roc, aux environs de Jérusalem, et dans lesquels ils avaient l'espoir de trouver de l'or ou des objets précieux. Et, certes, le tombeau de David devait, avant tout autre, provoquer leur cupidité naturelle. Et ce que je dis ne repose pas sur une simple conjecture, car nous lisons dans le prophète

Jérémie (1) : « En ce temps-là, dit le Seigneur, les os des rois de Juda, les os de ses princes, les os des prêtres, les os des prophètes et les os des habitants de Jérusalem, seront jetés hors de leurs sépulcres. » Certes, au moment de cette exhumation violente, les objets précieux qu'auraient renfermés ces tombeaux n'auraient pu manquer d'être enlevés par ces ennemis rapaces. Enfin, les Syriens, qui, durant longtemps, furent les maîtres de Jérusalem, n'auraient certainement pas porté une main avide sur les richesses qu'ils auraient pu se procurer sans dépenses, sans obstacles. Il me paraît donc absolument impossible que, sous le pontificat d'Hyrcan, et, plus tard, sous le règne d'Hérode, il existât le moindre reste des trésors déposés dans la tombe de David.

Mais, dira-t-on, il faut donc s'inscrire complétement en faux contre le récit de Josèphe, qui paraît bien circonstancié, bien lié dans toutes ses parties? Mais, sans nier le fait, on peut, je crois, en donner une explication assez naturelle. Si, comme je l'ai insinué, David, en déposant une partie de ses richesses dans une des chambres extérieures de son tombeau, avait eu pour objet d'offrir à ses successeurs une ressource précieuse, on conçoit que ce trésor, destiné aux dépenses publiques, devait, sous chaque règne, se vider et se remplir ; et qu'il composait, soit en totalité, soit en partie, ce que l'Écriture appelle le *trésor royal*. On peut penser, qu'à la suite de l'invasion des Chaldéens, il n'y restait absolument rien. Quand les princes asmonéens parvinrent au souverain pontificat, et que leurs exploits guerriers leur eurent procuré des richesses immenses, conquises sur leurs ennemis, il est probable que ces princes, voulant rappeler l'usage adopté par David, déposèrent dans une des chambres du tombeau de ce monarque une partie de leur trésor. C'était, peut-être, ce trésor, réservé pour des nécessités pressantes, que Hyrcan, et, après lui, Hérode, allèrent chercher, en pénétrant dans la tombe de David.

Maintenant, il reste à décider une question intéressante. Par l'ordre de qui ont été creusées ces magnifiques excavations, désignées par le nom de *tombeaux des rois?* Il est très-difficile de se former sur ce sujet une opinion bien arrêtée. Il est beaucoup plus aisé de dire : ce monument ne peut être l'ouvrage de telle époque, de tel prince, que de déterminer en quel temps et aux frais de quel monarque il a été taillé, à grands frais, dans le roc. Tout ce que l'on peut supposer, avec une sorte de certitude, ou, du moins, avec une

(1) Chap. VIII, vers. 1 et 2.

forte probabilité, c'est que l'exécution ne remonte pas au temps des rois de Juda. A coup sûr, si un de ces princes avait fait creuser un monument aussi extraordinaire, son corps y aurait été déposé. Or, nous avons vu que, d'après les textes formels de la Bible, tous les rois de Juda, sans exception, furent enterrés sur la montagne de Sion. D'un autre côté, ce ne fut pas dans les temps qui suivirent la captivité de Babylone, que les Juifs, en butte aux attaques et à la jalousie des peuples voisins, soumis successivement aux Perses, aux Séleucides, aux rois d'Égypte, purent se livrer à des constructions si dispendieuses. Le gouvernement des Asmonéens fut trop orageux pour leur laisser le loisir ou le pouvoir de consacrer à leur sépulture des sommes immenses. D'ailleurs, le style de la décoration de ce monument ne permet pas de lui attribuer une origine aussi ancienne.

On convient que ce monument présente des ornements qui annoncent un art grec, et, entre autres, le chapiteau ionique. Je n'attache pas, à vrai dire, à cette circonstance une importance exagérée; mais, en consultant les planches qu'ont publiées, sur ce monument, MM. Mayer et Roberts, je n'ai rien vu qui me paraisse annoncer une très-haute antiquité. La frise offre des ornements sculptés avec beaucoup de délicatesse. Mais ce sont des ornements de fantaisie que l'on retrouve ailleurs, et qui ne présentent point un caractère bien arrêté, bien spécial. On y voit une grappe de raisins, comme sur les monnaies des princes asmonéens, des grenades, des faisceaux de palmes, des couronnes, des sortes de patères. L'auteur du mémoire croit reconnaître ici des boucliers. Je ne sais pas si la chose est réelle. Mais, dans tous les cas, ce symbole n'offrirait rien de caractéristique, et on ne saurait y voir une imitation de ces boucliers d'or que Salomon avait consacrés dans le temple de Jérusalem en l'honneur du dieu des armées. On peut donc conclure, ce me semble, qu'un pareil travail date de l'époque où les Grecs, dominant sur une partie du continent de l'Asie, y avaient porté leur langue, leurs lois, leurs arts. On objecte, il est vrai, que des chapiteaux d'un genre analogue ont été trouvés parmi les ruines de Tyr. Mais cet argument, si je ne me trompe, n'aurait rien de décisif. Car on sait que, durant plusieurs siècles, les villes de Tyr, de Sidon et les autres places de la Phénicie étaient, pour ainsi dire, des villes grecques. La Bible fait mention des tombeaux des rois de la famille de David, de celui d'Absalon, du mausolée magnifique que Schebna avait fait tailler pour lui, à grands frais, dans le roc; mais nulle part, dans ce livre, on ne trouve quelque allusion au monument le plus re-

marquable qui existe, soit à Jérusalem, soit dans les environs. Nous ignorons si ce tombeau a jamais renfermé les corps de ceux à la sépulture desquels il était destiné. Des voyageurs du XVII[e] siècle disent n'y avoir pas rencontré d'ossements. Un savant missionnaire assure avoir vu quelques os qui provenaient de ces tombeaux. Ces deux témoignages ne sont pas plus concluants l'un que l'autre. On conçoit qu'après tant de siècles, à la suite de tant de révolutions, les corps déposés dans ces caveaux auraient pu disparaître entièrement, sans laisser aucune trace. Et, d'un autre côté, quelques morts auraient pu être placés dans ces souterrains bien longtemps après l'époque où ces monuments furent creusés dans le roc. Il est probable, également, que le temps ne permit pas d'élever au-dessus un édifice pyramidal ou autre, qui en aurait formé le couronnement. Et cette circonstance peut expliquer pourquoi Josèphe, parlant de ce monument en termes si succincts, le désigne, non pas par les mots Μνημεία βασιλικά, mais par celui de Σπήλαια βασιλικά (les caves royales). De là vient, sans doute, que les écrivains qui ont parlé de Jérusalem ne font aucune mention d'un tombeau si admirable et si digne d'attirer les regards. Dailleurs, une circonstance particulière semble déposer contre la haute antiquité de cette excavation. Au rapport d'un judicieux missionnaire, le père Mariano Morone da Maleo (1), l'an 1648 de notre ère, on découvrit au pied de la porte du monument un gros fragment de bronze, qui avait évidemment fait partie de cette porte et en constituait un des gonds. Or, si l'existence de ce tombeau avait remonté jusqu'au temps de David, il est probable que les gonds et les autres ornements de la porte auraient été formés de cuivre et non de bronze.

A qui donc faut-il attribuer le dessein et l'exécution d'un travail aussi gigantesque? On ne peut, à cet égard, rien offrir de certain; puisque nous ne trouvons ni un passage ni une inscription, qui nous donne la moindre lumière sur ce sujet intéressant, qui offre même une simple allusion et nous permette ainsi de former une conjecture tant soit peu plausible. MM. Robinson et Smith ont pensé que ce monument était identique avec le mausolée d'Hélène, reine de l'Adiabène. Mais cette opinion, qui, au premier coup d'œil, paraît ingénieuse, ne saurait être admise : car elle est contraire au texte de Josèphe, qui, après avoir parlé du monument d'Hélène, ajoute : « Ensuite le mur de Jérusalem s'étend le long des caves royales. » Car, du reste, Pausanias, saint Jérôme ont confondu ce monument avec

(1) *Terra-Santa nuovamente illustrata*, tom. I, p. 234.

celui d'Hélène. Les voyageurs du moyen âge, saint Antonin, Phocas, Wildebrand et tant d'autres, ont passé ce monument sous silence.

Si, toutefois, on peut, quoique avec une extrême réserve, hasarder une hypothèse, je soupçonne que l'auteur de cet ouvrage fut Hérode le Grand. On ne manquera pas de m'objecter que, suivant le témoignage de Josèphe, il existait un autre monument, appelé le *monument d'Hérode*, et que ce monument, qui subsiste encore, est, sur tous les points, bien inférieur aux *tombeaux des rois*. Mais il faut distinguer les époques. Hérode, arrivant au trône, étant encore mal affermi, et ne jouissant que d'un pouvoir dont la possession lui était disputée avec raison, ne ressemblait pas à ce qu'il fut au bout de quelques années. Dans les commencements de son règne, il put, suivant l'exemple d'un grand nombre de souverains de l'Orient, faire disposer un tombeau qui devait recevoir son corps. On conçoit que ce monument, par suite de la position précaire où se trouvait l'auteur, devait offrir des proportions peu étendues et une magnificence médiocre. Mais, plus tard, quand ce même prince, parvenu au comble de la grandeur et des richesses, se vit en état de rebâtir le temple de Jérusalem et d'exécuter tant de monuments somptueux, dont la magnificence nous étonne, il put concevoir l'idée de faire préparer pour lui et pour toute sa famille un mausolée plus admirable que tout ce qui avait jusqu'alors existé en ce genre, soit à Jérusalem, soit dans la Judée. Le prince qui avait pu faire reconstruire le temple, élever ces magnifiques tours, Antonia et autres, bâties en marbre, avec une prodigieuse perfection de travail; qui avait relevé, en partie, les murs de Jérusalem et du temple, ces murs dont la solidité avait excité l'admiration de Tite, et contre lesquels avaient été dirigées, sans aucun fruit, les plus puissantes machines de guerre des Romains; ce prince, dis-je, qui avait fait élever, avec des dépenses inouïes, tant de monuments de tous genres, était, probablement, seul en état de faire exécuter ces somptueuses excavations. Mais, comme la Providence se plaît souvent à déjouer les calculs de l'ambition, il est probable que ce monument resta inoccupé, et, peut-être, aucun des princes de la famille d'Hérode ne fut-il déposé dans ces souterrains somptueux.

Avant de terminer cette discussion, je dois m'arrêter un instant pour repousser une accusation grave, mais j'ose dire, fort injuste, qui a été intentée contre un des écrivains de la Bible. Si l'on en croit l'auteur du mémoire, Néhémie, en racontant une excursion qu'il fit autour de Jérusalem, a donné des détails si peu précis, si embrouillés, que « c'est, dit-il, à ne s'y pas reconnaître. » Mais je ne saurais

admettre cette assertion. Si l'on ne se reconnaît pas dans le récit de l'écrivain sacré, la faute, je crois, n'en est pas à Néhémie, mais à l'interprète, qui n'a pas bien saisi le texte de l'auteur. Est-il vraisemblable qu'un homme important, tel qu'était Néhémie, qui était venu tout exprès à Jérusalem pour en relever les murs, ait pu, soit volontairement, soit par ignorance, dénaturer ce qui concernait la topographie de cette ville? Pour moi, je ne vois dans la narration de Néhémie aucune inexactitude, rien qui présente une difficulté réelle. Voici de quelle manière l'écrivain s'exprime (1) : « Arrivé à Jérusalem, j'y restai trois jours. Puis, je me levai, durant la nuit, accompagné de peu de personnes, et sans avoir révélé à qui que ce fût le dessein que Dieu m'avait inspiré, relativement à Jérusalem. Je n'avais avec moi qu'une bête de somme, sur laquelle j'étais monté. Je sortis, la nuit, par la *porte de la vallée*, me dirigeant vers la *fontaine du dragon* et la *porte du fumier*. J'explorai les murs de Jérusalem, qui étaient dégradés, et dont les portes avaient été consumées par les flammes. Je passai devant la porte de la fontaine et la *piscine du roi*. L'animal que je montais ne pouvait pas avancer. Je remontai le torrent lorsqu'il était encore nuit. Je continuai ma marche, et je revins à la porte de la vallée. » Cette narration me paraît tout à fait claire. Néhémie, arrivé à Jérusalem, et craignant d'être traversé dans ses projets par la paresse et l'insouciance des nouveaux colons, qui, jusqu'alors, n'avaient pas songé à relever les murs de leur patrie; ne voulant, sur cette matière, s'en rapporter qu'à ses propres yeux, partit avant le jour pour aller inspecter l'état où se trouvaient les débris des remparts de la ville sainte. Il sortit par la porte qui débouchait sur la vallée de Hinnom, côtoya le midi de la montagne de Sion, se dirigea vers le grand réservoir appelé *piscine du roi*. Probablement, l'obstacle qui empêchait son cheval de passer provenait des pierres amoncelées par suite de la démolition des murs. Après avoir contourné une partie de Jérusalem, il s'engagea dans le lit du torrent de Cédron, et arriva au lieu d'où il était parti. Tout cela, comme je l'ai dit, ne présente aucune difficulté réelle. S'il reste encore dans le récit de Néhémie quelque chose de tant soit peu obscur, rappelons-nous que, depuis le temps où écrivait cet historien, une catastrophe épouvantable, une ruine complète vint fondre sur Jérusalem. Et il est peu étonnant qu'une pareille révolution ait apporté de légères modifications dans la nature et la configuration du terrain. E. QUATREMÈRE.

Dans le prochain cahier nous donnerons des additions à ce mémoire.

(1) Chap. II, vers. 11, 12 et 13.

L'ART ET L'ARCHÉOLOGIE.

SALON DE 1852.

Nous ne reviendrons pas ici sur la question de l'utilité et de la convenance de l'examen archéologique des œuvres annuellement exposées au Salon par les artistes. Un des plus éminents collaborateurs de la *Revue*, un homme qui réunit à un degré remarquable le sentiment de l'art et les connaissances multiples de la science archéologique, M. A. de Longpérier, dans son excellent article sur le Salon de 1845 (1), a, le premier, établi d'une manière irréfutable le droit appartenant à cette science de juger, à son point de vue particulier, les travaux artistiques. De plus, cet antiquaire et ceux qui depuis ont rempli la même mission (2), ont prouvé par leurs jugements mêmes et leur compétence personnelle et l'opportunité de leur intervention.

On doit recommander, disons plus, on doit imposer aux artistes, dans une certaine mesure, la science archéologique, dans leur propre intérêt et dans celui du public. En effet, sous le premier rapport, n'est-il pas évident qu'à une époque où toutes les connaissances historiques ont pris un immense développement, les artistes ignorants nuisent eux-mêmes à l'effet que leurs œuvres sont destinées à produire sur cette portion du public dont ils recherchent avant tout l'approbation. Quel que puisse être le charme des lignes et de la couleur, si les accessoires d'un tableau ou d'une sculpture choquent les hommes éclairés, leur esprit se refuse à subir l'impression voulue par le peintre ou le statuaire et la modifie souvent d'une manière étrange et fâcheuse. Là où l'artiste avait cru faire ressentir aux spectateurs la sensation de l'effroi ou le sentiment de la pitié, il excite des mouvements tout contraires, et voit, avec un douloureux désappointement, éclater le rire sur ces visages qu'il s'imaginait inonder de larmes. Quel effet produiraient aujourd'hui sur nous les chefs-d'œuvre tragiques

(1) *Revue archéologique*, 2e année, p. 56.
(2) Voir notamment *Revue archéologique*, 8e année. p. 65. *Art. de M. Vinel.*

de Racine et de Corneille, exécutés par des acteurs en perruque et à paniers ? Le farouche More de Shakespeare rugirait, maintenant, d'une façon très-divertissante sous le costume d'un des Turcs de Molière, et il nous serait impossible de ne pas manquer de respect au grand César, si son accoutrement scénique venait à rappeler, même de loin, les réjouissantes *restitutions* antiques de Daumier.

Il existe d'ailleurs entre les mœurs, les faits, les monuments et les costumes de chaque pays et de chaque époque, jusque dans les moindres détails, une harmonie réelle dont il ne faut pas méconnaître la puissance, qui constitue une seconde *nature* à l'étude de laquelle l'artiste ne doit pas non plus rester étranger.

D'un autre côté, l'art n'a pas seulement pour but de charmer les yeux, il doit encore instruire le peuple ; et c'est là le point le plus élevé de sa mission. Suivant les anciens docteurs français, les peintures qui couvraient entièrement l'intérieur des premiers temples du moyen âge avaient un double objet, instruire le peuple et embellir le monument : *ob pulchritudinem et recordationem* (1), et en 1025, le synode d'Arras déclarait que ces peintures étaient *le livre des illettrés* (2). C'est encore aujourd'hui, par les toiles et les marbres placés dans les musées permanents et dans les expositions annuelles, que le peuple apprend l'histoire et connaît les actions des grands hommes, dont l'exemple élève l'âme et suscite l'imitation. Sous ce rapport, il est donc important aussi de présenter les hommes et les choses sous leur véritable aspect aux yeux et à l'esprit du peuple ; et comment les artistes le pourraient-ils faire s'ils ignorent eux-mêmes toutes ces particularités, accessoires si l'on veut, mais importantes, dont nous parlions tout à l'heure, et qui dans tous les pays, dans tous les temps, s'incorporent d'une manière si intime à la vie des races diverses et des différentes générations ?

Nous ne voudrions cependant rien exagérer. Ce que nous disons doit être entendu avec de raisonnables restrictions. Si nous exigions des artistes qu'ils devinssent des archéologues consommés, ils pourraient, à leur tour, demander aux savants de se faire peintres ou sculpteurs de profession, ce qui, de part et d'autre, n'est pas absolument nécessaire et n'est guère possible ni désirable. Nous voulons seulement que les hommes d'art ne restent pas étrangers à la science ; qu'ils en possèdent la clef pour pouvoir, au moment opportun, y

(1) Jonas, *de cultu imag.*, l. I. Cf. Émeric David, *Hist. de la peint.*, p. 68.
(2) *Synod. Attr.*, c. III.

puiser, avec discernement, les renseignements nécessaires à l'accomplissement harmonieux et complet de leurs œuvres; comme nous recommandons aussi aux hommes de science de chercher, de leur côté, à acquérir le sentiment vrai de l'art, à éclairer leur goût par la fréquentation des artistes, par l'étude de leurs productions et de leurs procédés.

Dans le coup d'œil, malheureusement trop rapide, que nous allons jeter sur le nouveau Salon, au point de vue spécial de la *Revue*, nous tâcherons, sans être faible, de nous abstenir de tout excès de sévérité; d'ailleurs, dans cette tâche nouvelle pour nous et rendue si difficile par nos savants devanciers, nous avons personnellement trop besoin d'indulgence pour n'en pas témoigner aux autres.

Le Salon de 1852 présente à la critique un nombre d'œuvres bien moins considérable que les expositions précédentes; le livret s'arrête au n° 1757; on en avait inscrit 3952 en 1850. La mesure restrictive, qu'on a spirituellement appelée *la règle de trois*, a moins contribué à ce résultat que la sévérité, quelquefois un peu capricieuse, du jury, énergiquement stimulée par l'exiguïté de l'emplacement attribué cette année à l'exposition.

On doit louer du reste la nouvelle disposition, grâce à laquelle les œuvres du même artiste, au lieu d'être disséminées dans les diverses galeries, sont le plus souvent rapprochées les unes des autres pour faciliter la comparaison et l'étude.

L'exposition actuelle ne présente pas d'œuvres capitales, du moins pour la peinture. Elle ne paraît pas destinée à passionner le public; la plupart des grands représentants des diverses écoles sont absents de la lutte : les uns, absorbés par des travaux publics ou particuliers, les autres retirés dans leur tente comme Achille. C'est en vain que l'on chercherait au Salon les noms de Delacroix, Ingres, Decamps, Diaz, Robert Fleury, Gleyre, Ary Scheffer, Isabey, Ziégler, Rosa Bonheur, etc.

Néanmoins, et surtout pour l'observateur qui n'est pas resserré comme nous dans les limites étroites d'une spécialité, le Salon de 1852 présente un nombre raisonnable d'œuvres dignes d'intérêt. Au surplus, avant de juger l'exposition dans son ensemble, examinons-en les détails.

En pénétrant dans le Salon carré, l'amateur archéologue arrêtera probablement ses premiers regards sur l'envoi de Rome (le *Protésilas*) de M. Benouville; mais, après avoir accordé un succès d'estime à cette étude académique, et donné aussi des éloges mérités aux dé-

tails de la peinture habile, à l'ensemble de la composition calme du *saint Bonaventure* de M. Jacquand, il sentira le besoin de quelques émotions plus vives et rencontrera tout à point le grand tableau de M. Glaize, *les Femmes gauloises*. Il y a dans cette toile une entente, selon nous trop contestée, du groupe et de la lumière; l'expression un peu violente produit un effet saisissant. Ce sont bien là les énergiques et blanches femmes de la Gaule, jetant ces cris sauvages qui étonnèrent tant de fois les Romains; réunies pour mourir, elles égorgent d'abord elles-mêmes leurs enfants pour les sauver de l'esclavage. Tous les accessoires, les lourds chariots de guerre à roues pleines ou à jantes massives, les gais acérés, les boucliers de planches sont parfaitement étudiés. Le guerrier gaulois blessé, à demi couché au premier plan, est magistralement peint. Il est vêtu des braies nationales et sa main est armée d'une large et lourde épée, dont le tranchant émoussé par la lutte rappelle bien ces armes imparfaites, qui servaient si mal le bouillant courage de nos pères, et dont parle Polybe; « leur épée, dit-il, qui ne frappait que de taille, était de si mauvaise trempe que le premier coup la faisait plier, et tandis que les soldats gaulois perdaient leur temps à la redresser avec le pied, les Romains les égorgeaient. (1) » Nous louerons moins l'homme à cheval qui massacre des femmes à coups de hache; l'artiste s'est évidemment trop préoccupé de donner à ce personnage le rôle de repoussoir de premier plan; il est si noir que ce ne peut pas être un Romain d'Italie; il faut supposer qu'il appartient à quelques-unes des légions étrangères et barbares incorporées dans l'armée romaine, et même après cette supposition, on le trouvera encore affreusement rôti.

Une bacchanale est un sujet rempli d'embûches que, malgré tout son talent, M. Brune n'a pas évitées; toutes ces femmes charnues, réjouies de leur nudité, manquent absolument de la dignité antique; tout le côté religieux est effacé, et vous n'avez plus que le spectacle d'une orgie de mauvais goût. Les grands maîtres, notre Poussin entre autres, ont compris autrement des sujets analogues.

Passons rapidement devant la toile blafarde de M. Duval Lecamus fils, représentant *saint Cosme et saint Damien guérissant des malades;* mais ne quittons pas le grand salon sans remarquer le charmant petit tableau de M. Mathieu : *intérieur de l'église Saint-Laurent de Nuremberg, maison mystique d'Adam Krafft*; tous les ri-

(1) Polybe, l. Ier, p. 118-120.

ches détails de l'architecture gothique, les jeux de la lumière dans les éblouissants vitraux de l'abside, sont admirablement rendus.

Dans la seconde salle du rez-de-chaussée, le premier tableau qui s'empare de l'attention publique est celui où M. Gallait, l'artiste belge, a représenté *les derniers honneurs* rendus aux infortunés comtes d'Egmont et de Horn. — Ce morceau ne brille pas par l'originalité. Nous retrouvons là le dessin, la manière de Delaroche et la couleur de Robert Fleury; mais cette œuvre, assurément remarquable, montre une habileté d'exécution peu commune. Les têtes des suppliciés sont d'une vérité terrible; les figures des soldats espagnols sont pleines d'arrogance, et celles des arbalétriers du grand serment présentent tous les degrés de la douleur contenue. L'indifférence ascétique du jeune clerc qui allume les cierges est d'une observation profonde. — Enfin, tous les costumes sont exécutés avec un soin minutieux et une grande exactitude. Le ton général est chaud et vigoureux; on peut seulement reprocher à cette toile de manquer d'air et d'espace.

Toutes les formules d'éloge ont été épuisées depuis longtemps à propos de M. Meissonnier. Si l'on voulait transporter dans la peinture la dénomination donnée dans le moyen âge à une certaine pléiade d'excellents artistes graveurs, on pourrait appeler M. Meissonnier le *petit maître*; petit, quant à la dimension de ses cadres, bien entendu, car il est vraiment grand pour le reste. *L'homme choisissant son épée*, le *jeune homme travaillant* et les *Bravi* se disputent le public, indécis comme le beau Pâris devant les grâces de ces trois petits chefs-d'œuvre. Les *Bravi* sont d'adorables chenapans du XVIe siècle, bien joliment déguenillés, porteurs de rouillardes curieuses, d'un travail et d'une vérité à faire pâmer d'aise un antiquaire. Comment ne pas admirer encore le beau ton de chêne de la grande porte renaissance, contre laquelle ces gredins Lilliputiens font le guet, et qu'ils vont peut-être tacher de sang tout à l'heure!

Nous aimons moins le *Tibère*, couleur pain d'épice, couronné de fleurs artificielles, se vautrant à Caprée sur des femmes de carton. Cependant la petite esclave à genoux au premier plan. et qui lave les vilains pieds du tyran, est charmante, et en faveur de ce délicieux détail, nous pardonnerons bien volontiers à M. Gendron d'avoir mis des points sur les I de son inscription monumentale. C'est une précaution que prenaient rarement les anciens, mais que bien des modernes ne jugeront peut-être pas inutile.

Les *loisirs de Virgile*, par M. Léman, constituent un heureux

petit sujet qu'on aime à voir et revoir malgré ses défauts. Le mouvement de la danseuse est harmonieux. On peut contempler à l'aise les gracieux contours de la Syrienne à travers son écharpe légère de *laine d'or*, voile fort peu discret, *ventus textilis, linea nebula.... vitrea*, vent tissu, verre et nuage, comme disaient Pétrone (1) et Varron. Malgré son air rêveur et un peu trop innocent, le chantre des amours d'Énée, qui paya par la composition de sa tragédie perdue de *Thyeste*, les faveurs de la femme de Varus, paraît, ainsi que ses amis, prendre grand plaisir au spectacle des pas et des charmes de l'hôtesse, au bruit de ces cymbales moins larges, plus creuses, par conséquent plus grêles de ton que les nôtres, et que le maëstro Berlioz a remises habilement en usage dans sa symphonie de *Roméo et Juliette*.

Les *Bohémiens à Paris*, de M. Marquis, méritent d'arrêter longtemps l'attention. Cette toile est remplie de charmants détails. Les hommes, les femmes, les bijoux, les étoffes, les costumes de l'Orient et de l'Occident y luttent de coloris et de vérité. C'est une ravissante étude du commencement du XVe siècle.

Nous n'aurions garde d'oublier M. Hamon et sa *Comédie humaine*. Le théâtre Guignol fait chambrée complète. Les anciens et les modernes s'y donnent rendez-vous. Les enfants et les dames sont au parterre et les *Romains* dans les couloirs. Que peut dire ici l'archéologue? Voilà un Bacchus, une Minerve et un Cupidon d'un style hasardé. La lanterne que porte Diogène est d'un aspect bien moderne; le philosophe avait, dans une circonstance que tous les collégiens connaissent, renoncé, bien longtemps avant sa mort, au luxe de la sébile, et la matrone quêteuse a un bien grand air de parenté avec la veuve Gibou. Il y a certes dans cette toile assez de jolies choses pour qu'on soit tenté d'en parler sérieusement, mais, cependant, nous ne sommes pas bien certain que l'artiste n'ait pas voulu mystifier quelque peu la critique. Le plus sûr pour nous est de sourire, en applaudissant avec réserve, et de passer prudemment à un autre.

Nous dirons donc à M. Bezard qu'il a commis dans les *sept sacrements* un singulier amalgame de tous les styles d'architectures romaine, byzantine, romane, gothique, etc., et que dans ce temple hybride on ne bénit ni à la manière grecque ni suivant le mode latin.

M. Pierre Girard a exposé deux belles vues du temple de Pæstum, d'un ton chaud et d'un dessin vigoureux.

(1) Pétr., chap. LV.

M. Belliveaux s'est *inspiré* des bucoliques pour son *Silène captif*.

> « Bergers, brisez ma chaîne,
> Dit-il, c'est bien assez d'avoir surpris Silène.
> Je vais chanter des vers ; les vers seront pour vous.
> Toi, je te garde, Églé, quelque entretien plus doux. »

Plaignons les bergers, plaignons Églé, plaignons Virgile, Delille et M. Belliveaux !

Charles IX et sa cour visitant le gibet de Montfaucon, par M. Leray, est une étude pleine de coloris et de finesse, et d'une merveilleuse exactitude de costumes. On en peut presque dire autant de la *Jeanne d'Albret chez le parfumeur de Catherine de Médicis*, tableau de M. Pierre-Charles Comte.

Une bonne étude aussi, et de dimension plus sérieuse, est la peinture de M. Labouchère, représentant le *colloque de Genève*. On peut reprocher à presque tous les personnages d'avoir l'air de trop songer qu'ils ne sont que des portraits, et de poser isolément devant le spectateur au lieu de causer ensemble de leurs affaires. Mais quelle solidité, quelle vérité de couleur dans les accessoires ! Le tapis vert râpé par l'usage et tournant au jaune, les vieux livres, le vieux sac et le fauteuil auquel il est accroché, sont peints avec une science irréprochable.

Il est pénible, en quittant la peinture, de finir par le *Christ chez Marthe et Marie*, de M. Chasseriau. M. Chasseriau est assurément un homme de grand talent que nous éprouvons quelque répugnance à blesser par une critique sévère, mais il est cependant impossible de ne pas protester devant une semblable erreur. Qui reconnaîtrait là le divin Jésus? l'artiste entend-il donc prendre parti contre les autres Pères de l'Église, pour saint Justin et saint Clément d'Alexandrie, qui prétendaient que le Christ avait dû se montrer aux hommes sous les formes de l'abjection et de la laideur (1)? Malheureuse opinion qui faisait triompher le païen Celse lorsqu'il s'écriait : « Jésus n'était pas beau, donc il n'était pas Dieu (2) ! » Vous nous objecterez que vous êtes *coloriste;* j'entends bien, mais cela ne suffit pas; et d'ailleurs, puisque nous sommes en train de citer les Pères de l'Église, nous vous répondrons avec saint Chrysostome : « on n'est pas grand artiste parce qu'on étale dans un tableau de nombreuses couleurs

(1) Saint Justin, *dialog. cum Tryphone*, c. LXXXV. — Saint Clem. Alex. *Pædag.*, l. III, c. I.

(2) Cels. *apud Origen. cont. Cels.*, l. VI, c. LXXV.

semblables aux fleurs des prairies; l'habile peintre est celui qui nous présente des figures vraies, animées, parlantes (1)! »

Les productions de la sculpture sont disséminées dans toutes les salles et à tous les étages. Un des morceaux les plus considérables est le groupe de bronze de M. Courtet, *Centauresse et Faune*. Le mouvement en est vif, l'ordonnance gracieuse. Les anciens considéraient l'exécution de ces belles monstruosités comme extrêmement difficile. La partie la plus délicate était celle où le torse humain se marie à l'encolure hippique. Ici le statuaire a esquivé, en partie, la difficulté, si judicieusement appréciée par Lucien, Philostrate, Athénée, etc. (2), et se privant de la gloire qu'il eût acquise à la vaincre, il a entouré, au point le plus scabreux, le torse de la centauresse d'une guirlande de lierre.

Quant à la *Judith* de M. Poitevin, groupe en plâtre, à deux personnages et à trois têtes, que les mauvais plaisants intitulent les *malheurs d'un amant heureux*, elle a des yeux et un nez bien singuliers. Nous savons qu'elle était Juive. Mais....! l'esclave qui tient la tête de ce pauvre Holopherne est une assez bonne étude.

Pour la *Tragédie* de M. Clesinger, on devine et on excuse trop bien la préoccupation qui a empêché que sa statue fût la Melpomène antique. La vôtre, M. Clesinger, ne porterait certes pas la massue! Ces petits bras, ces délicates épaules ont l'énergie nerveuse du drame moderne, et non pas la puissance calme de la muse païenne. La tête et l'attitude sont, du reste, pleines de vie et de passion. La coiffure fait mauvais effet de profil, et les draperies sont trop lourdes.

En gagnant le premier étage, il est impossible de ne pas apercevoir le groupe de M. Ottin qui pare l'escalier du palais. *Acis et Galatée surpris par Polyphème*. Les deux amants sont bien posés, mais un peu maigres. L'attitude du géant est éclatante de vie. L'ensemble est sinon très-harmonieux, du moins satisfaisant, et ne déparerait certainement pas la fontaine du Luxembourg, au complément de laquelle l'artiste a songé en exécutant son œuvre. Quelques personnes imbues de cette opinion mythologique, la plus ordinaire, que le célèbre cyclope n'avait qu'un œil placé au milieu du front, sont déroutées par la sculpture de M. Ottin, qui a donné à son Polyphème les deux yeux que portent tous les simples mortels, en indiquant seulement par quelques rides très-vagues l'œil anormal et soi-disant

(1) St. Chrys. *ad Thed. Laps.*, l. I, c. XIII, t. I, p. 2.
(2) Lucien, *Zeuxis*, 6; Philostr. *Imag.*, II, 2; Athen., XIV, 9.

unique du géant. M. Ottin a, suivant nous, pris le parti le plus convenable à la plastique et se trouvait suffisamment autorisé à trancher ainsi la question par la confusion qui règne à cet égard dans la science. D'après les peintures d'Herculanum, Polyphème avait trois yeux. Servius (1) était dans le doute le plus complet sur le nombre de ces organes et s'exprime ainsi : « Multi Polyphemum dicunt *unum* habuisse oculum, alii *duo*, alii *tres;* » enfin le docteur Jacobi dit, dans son Dictionnaire mythologique: «L'art a représenté les cyclopes avec un œil unique, au milieu du front, la place ordinaire des yeux étant cependant légèrement indiquée (2).

C'est avec tous les égards que l'on doit à un talent si élevé que nous dirons à M. Pradier que sa *Sapho* n'a pas produit en nous la même satisfaction que ses œuvres antérieures. L'attitude de cette statue est vraie, mais peu heureuse ; — le cou est roide et sans grâce; — mais que de beautés de détail! Faut-il s'en étonner, quand on se trouve en face d'une production quelconque de l'inépuisable génie d'un tel maître?

Nous ne saurions dire trop de bien de la *Méditation* de M. Diebolt. Nous ne connaissons rien au Salon de plus simple et de plus harmonieux de lignes que cette délicieuse statue; marbre rêveur et candide qu'eût adoré la Grèce, et que ne peut manquer de couronner l'aréopage artistique de la moderne Athènes.

Le bronze de M. Lequesne, le *Faune dansant*, est une œuvre bien réussie. — La pose est hardie, vivante et légère.

Mentionnons encore, pour la sculpture, le projet de monument assez bizarre, l'espèce de tour de Babel que M. Fossin voudrait consacrer à la *Commémoration de l'exposition universelle de* 1851, — et l'*Aiguière et son plateau*, de M. Hayet. Nous retrouvons là toute l'histoire des amants mythologiques moulés par M. Ottin. On voit sur l'un des côtés du plateau le brave Polyphème, qui apporte naïvement les petits cadeaux (tantôt un ours, tantôt un éléphant) à l'aide desquels il espère intéresser Galatée à son amour; — puis il y a des tritons, des dauphins, et mille ravissants détails, que le Florentin Benvenuto n'eût pas dédaigné de ciseler amoureusement.

Dans la galerie de l'architecture, *qu'embellissent les roses* et mille autres fleurs naturelles, nous avons remarqué les patientes et consciencieuses études de MM. Denuelle et Questel sur l'*église Saint-*

(1) *Æneid.*, III.
(2) *Dict. myth.* de E. Jacobi, v° *Cyclopes.*

Paul de Nîmes, ainsi que les travaux de M. Hérard sur les *abbayes de l'ancien diocèse de Paris*, notamment sur l'*abbaye de Vaux de Cernay* (1), et le fac-simile pris à Thèbes par M. Paul Durand, des curieuses *esquisses égyptiennes* tracées sur les murs d'une salle, dans le tombeau du roi Seti Ier.

Une autre galerie expose à chacune de ses fenêtres des vitraux dont l'un, celui de l'*Incarnation*, dans le style du XVIe siècle, fait honneur au talent de M. Ledoux.

Le *saint Augustin* de M. Touzet mérite aussi des éloges.

Nous aimons moins, malgré leurs qualités de dessin, les vitraux de M. Lafaye représentant des *sujets de chasse*, etc. Le système *d'épargnés* disséminés sur le fond donne à son ouvrage l'aspect d'un vitrail dépeint, ou d'une toile brossée par un élève maladroit de M. Couture.

L'espace nous manque, et, même à notre point de vue spécial, nous avons été obligé d'omettre des œuvres que le public n'oubliera pas pour cela. — Ainsi, avant de finir, nous signalerons encore comme pouvant, à divers titres et à différents degrés, intéresser les archéologues ; — dans la peinture de M. Boisselier, le *temple antique en ruine*, et la *Vue de l'ancienne porte d'Ardon ;* le *Charlemagne à Argenteuil*, de M. Bouterwek ; — les vues des *Galeries de Florence*, par M. de Fournier ; — *Pæstum*, de M. Gérome ; — par M. Isambert, les *vases grecs ;* — la *Scène de pillage*, due au pinceau de M. Tony Johannot ; — le *Martyre de saint Gohard*, peint par M. Jolin ; puis encore la *Vue générale de Rome*, commandée à M. Zung par le dépôt de la guerre ; — le *Siége de Saint-Quentin*, de M. Laugée ; — les *Athéniens esclaves à Syracuse*, de M. Pils ; — la *Naissance du Christ* de M. Gosse ; — le *Sardanapale* de M. Schopin ; — les *Vitraux* de M. Thévenot ; et enfin la vue de la *Bodleian library*, de M. Thiénon ; — pour la sculpture : de M. Calmels : la *Naissance de la Vierge ;* — de M. Eudes, un *Vercingétorix ;* — l'*Enfance de Bacchus*, par Mme Noémie Constant ; — le *Maître à tous*, de M. Dubray ; — un *Vase en bronze*, dû à M. Ferrat, et mal fondu par M. Vittoz ; — le buste de *Rembrandt*, de M. Oliva ; — pour la gravure, *Saint-Étienne du Mont*, par M. Meryon ; — eau-forte retouchée au crayon ; — et le *portail de la cathédrale de Reims*, par M. Ribault.

Puis, que ceux dont nous avons parlé et ceux dont nous n'avons rien dit, veuillent bien nous absoudre.

(1) Voy. *Revue archéologique*, 7e année, p. 717 et pl. 156, l'article de M. Guenebault relatif aux travaux de M. Hérard, sur l'abbaye de Maubuisson.

Et maintenant, notre tâche particulière ainsi accomplie, faut-il, au bruit de la porte du Salon de 1852 qui va se fermer derrière nous, prononcer, comme plusieurs grands critiques ont cru devoir le faire, l'oraison funèbre de l'art? L'art est mort! a dit l'un; — la grande peinture est morte! a dit l'autre; — le progrès de l'art est une chimère! s'est écrié un troisième. Rien de tout cela n'est juste, suivant nous. Ces paroles sont en outre imprudentes, et les prononcer à propos de l'exposition actuelle, c'est commettre, d'ailleurs, une ingratitude.

Est-ce que de grands artistes n'ont pas achevé récemment et n'exécutent pas encore, à l'heure qu'il est, de grands et d'admirables travaux dans nos temples et nos palais? — Est-ce que l'art peut mourir? L'expression de l'idéal n'est-elle pas un besoin toujours vivant de l'homme, et dont les manifestations varient suivant chaque temps, chaque contrée et chaque artiste? — Et quand il serait vrai que l'art n'est pas susceptible de progrès indéfini, serait-ce une raison pour ne pas continuer de cultiver ces fleurs, dont le parfum et la beauté immortels, toujours les mêmes, sont depuis les premiers âges, et feront jusqu'à la fin du monde la joie et l'amour des générations humaines? Parce que Zeuxis et Phidias ont les premiers peint et sculpté des chefs-d'œuvre, fallait-il étouffer dans leur germe ceux de Raphaël, du Poussin et de Canova?

Ne décourageons donc pas les artistes; ne leur persuadons pas que leur rôle est fini dans le monde; que leurs œuvres sont des superfluités que l'indifférence ou le sérieux du siècle délaisse, et que leurs mains dégénérées ne savent même plus créer dans les conditions de beauté qui les doivent distinguer des productions banales et hâtives de l'industrie. Non, tout cela n'est pas vrai. Artistes, votre mission est toujours sainte, votre action toujours puissante; la foule, quoi qu'on fasse, peuple et lettrés, n'a pas cessé d'accourir à votre appel, et si le monde vous vient, c'est qu'il a encore besoin de vous. — Le nouvel écrin que vous venez d'ouvrir devant ses yeux contient assez de perles précieuses pour qu'on ne s'empresse pas de le refermer avec dédain, et la France doit s'enorgueillir de ce que vous ayez pu étaler encore d'aussi grandes richesses, quand tant de maîtres absents n'ont pas apporté leur tribut.

ADOLPHE BREULIER.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Danses des morts, dissertations et recherches historiques, philosophiques, littéraires et musicales sur les divers monuments de ce genre qui existent ou qui ont existé tant en France qu'à l'étranger, accompagnées de *la Danse macabre*, grande ronde vocale et instrumentale, paroles d'ED. THIERRY, musique de GEORGES KASTNER, et d'une suite de planches représentant des sujets tirés d'anciennes danses des morts, etc., par GEORGES KASTNER, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Berlin. Paris, Brandus et Pagnerre, 1852, gr. in-4°.

Il est peu de sujets dans l'archéologie du moyen âge qui aient plus attiré l'attention des érudits, et qui soient devenus plus souvent le point de mire de leurs recherches que la danse des morts. La bizarrerie de cette représentation figurée, l'incertitude de son origine et de l'étymologie du nom de Danse macabre sous laquelle elle a été parfois désignée, ont toujours été un motif qui a piqué la curiosité des antiquaires.

En faisant dernièrement connaître aux lecteurs de la *Revue* l'ouvrage de Hyacinthe Langlois, je semblais dire qu'après tant de travaux le sujet était épuisé ; il n'en était rien cependant, et c'était faute d'avoir envisagé la danse des morts sous toutes ses faces que j'énonçais une proposition aussi inexacte. Il est un côté de l'étude de la représentation en question que j'avais complétement négligé; je dois dire tout de suite pour m'excuser, que les érudits en avaient fait autant avant moi; ce côté c'est le côté musical; c'est l'étude de ce sujet fantastique, sous le rapport des instruments de musique qui figurent entre les mains des personnages; c'est aussi l'étude de la danse en elle-même, de cette danse circulaire, ronde, branle ou carole, dont la mort est le chorége. Ces danses des morts fourmillent d'allusions à ces deux arts, la danse et la musique. Un compositeur distingué qui est aussi, chose rare, un érudit exercé, a voulu combler cette lacune dans l'étude déjà si complète sous d'autres rapports, de la danse des morts. M. Georges Kastner vient de publier un livre fort étendu, exécuté avec soin, avec luxe même, rédigé avec non

moins de conscience sur ce côté de la question archéologique. Mais avant d'aborder l'étude spéciale de son sujet, l'auteur a dû naturellement revenir sur l'histoire et les origines de la Danse macabre. De là la division de son livre en deux parties : la première qui traite 1° de l'idée de la mort, texte des danses des morts; 2° de la symbolique de cette représentation; 3° de l'origine et de la statistique des danses des morts françaises et étrangères; la seconde qui comprend ce que M. Georges Kastner appelle la danse des morts au son des instruments. Cette dernière constitue la partie vraiment originale de l'ouvrage; celle qui appartient en propre à l'auteur. Il y passe en revue tout l'orchestre du branle funèbre; le ménestrel, le chantre et tous les instruments dont les sons excitent à la danse cavaliers et dames de la ronde macabre. Cet examen est pour M. Georges Kastner l'occasion de recherches fort intéressantes sur les anciens instruments de musique, flûtes, chalumeaux, hautbois, cornemuses, cors, trompettes, orgues portatives, monocordes, dicordes, tricordes, violons, vielles, psaltérions, tympanons, harpes, luths, guitares, tambours, timbales, clochettes, grelots, claquebois, castagnettes et triangles. L'antiquaire et l'érudit en musique trouveront dans les recherches de M. Georges Kastner une foule de détails peu connus sur l'histoire de la musique instrumentale. L'auteur a lu beaucoup et surtout beaucoup vu; c'est dans son livre qu'on devra chercher désormais tous les renseignements relatifs aux instruments qui jouent un si grand rôle non-seulement dans les danses des morts, mais encore sur les bas-reliefs et sur les peintures de nos églises où ils figurent entre les mains des anges, comme aussi dans nos vieilles poésies romanes où il est fait tant d'allusions aux instruments au son desquels les trouvères et les ménestrels *fablaient* et chantaient.

J'ai dit que la première partie du livre de M. Georges Kastner n'était qu'une introduction à la seconde. On se tromperait cependant si l'on supposait que cette introduction n'est qu'une simple compilation de ce qui a été dit avant lui sur les danses des morts en général. Il s'y trouve des aperçus nouveaux et quelques faits inédits qui enrichiront l'histoire déjà si riche de la danse des morts. L'auteur a de plus le mérite de résumer dans un petit nombre de pages les principaux résultats auxquels étaient arrivés ses devanciers.

Hyacinthe Langlois avait terminé ses recherches sur la danse des morts par une composition de son invention, dans laquelle le crayon spirituel de l'artiste, inspiré par l'érudition de l'antiquaire, a fait revivre ce génie fantasque et bouffon, cette imagination satirique et

sans-souci de nos pères qui nous a valu la danse macabre; ce que Langlois fit comme dessinateur, M. Georges Kastner le fait comme. musicien. Son oreille toute remplie de ses recherches a donné naissance à une œuvre musicale, dans laquelle il traduit au sens de l'ouïe la bizarrerie, l'originalité du sujet, dans laquelle il cherche à nous donner un échantillon des motifs singuliers des cantilènes à la fois funèbres et grotesques que fait entendre l'orchestre qu'il passe en revue. Un littérateur de science et de goût, M. Édouard Thierry, est l'auteur des paroles sur lesquelles M. Georges Kastner a composé sa grande ronde intitulée : *la Danse macabre*, ronde qui termine son livre. C'est à de plus connaisseurs que moi qu'il appartient de la juger. ALFRED MAURY.

Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont, près d'Aix, en Provence, mémoire couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 22 août 1851. Par M. Rouard. In-8°. Aix. Cinq planches.

Ce livre que son auteur, par un sentiment tout à fait archéologique, a dédié à Marcus Junius Rufus Pythio, patron de la colonie d'Aix, contient une appréciation nouvelle et bien fondée de bas-reliefs qui furent découverts en 1817. Cinq auteurs déjà s'étaient occupés de ces monuments, mais leurs diverses opinions que M. Rouard passe en revue, n'étaient point satisfaisantes aux yeux du savant bibliothécaire d'Aix; c'est ce qui l'a engagé à entreprendre ce nouveau travail. Les belles planches que l'auteur a jointes à son mémoire rendent l'étude des monuments facile; et, bien qu'en général nous n'aimions pas à critiquer des œuvres d'art antiques que nous n'avons pas examinées en nature, nous pouvons faire cette fois-ci une exception, grâce à la bonté des dessins qui représentent les bas-reliefs d'Entremont. Ces bas-reliefs, au nombre de neuf, sont tous évidemment de la même époque, sinon de la même main; ils sont sculptés sur trois pierres de la même espèce et de forme à peu près cubique. M. Rouard pense que ces fragments ont dû appartenir à un monument qui consistait en un ou plusieurs piliers qui auraient été élevés en guise de trophée. La face principale représente des personnages armés de lances; trois sont à cheval. Les faces latérales montrent des têtes humaines dont les yeux semblent fermés; la quatrième face est grossièrement taillée et sans sculptures; c'était la partie postérieure du monument. Un des cavaliers porte, suspendue au côté droit, une de ces longues épées gauloises que décrivent Strabon et Diodore,

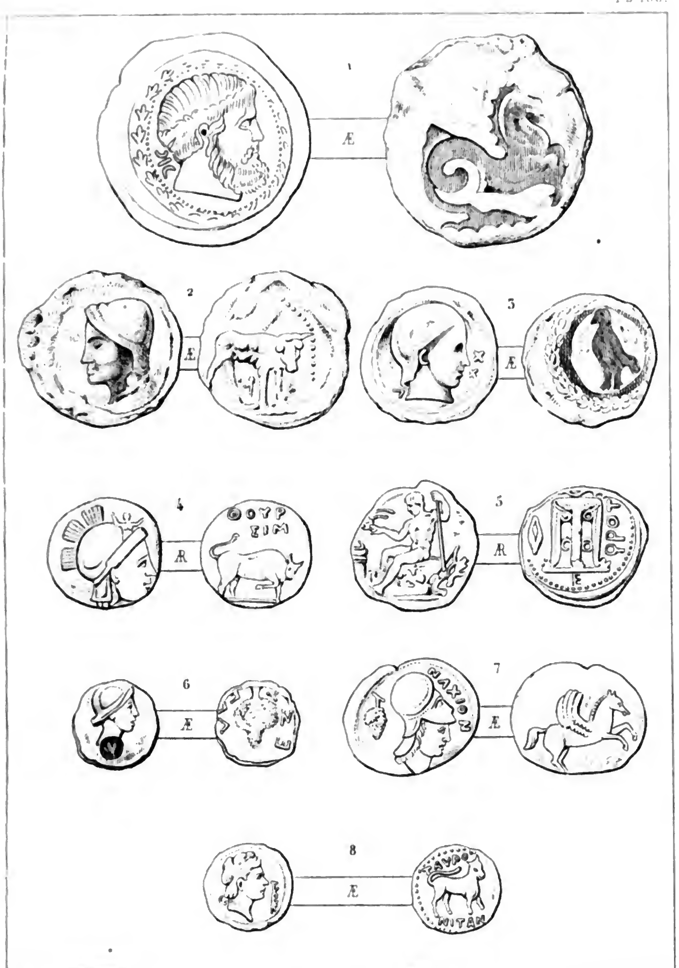
et telles qu'on en voit une de bronze, admirablement conservée, dans le musée archéologique de Nantes (1). Le cheval que monte ce guerrier a le cou entouré d'une lanière à laquelle est attaché un objet de forme ovale, malheureusement très-maltraité par le temps et dans lequel M. Rouard reconnaît une tête humaine, bien qu'à s'en tenir au dessin actuellement publié, on puisse supposer que cet objet est une de ces houppes d'ornementation comme celles que les monuments de l'Orient nous montrent au cou des chevaux. Toutefois, M. Rouard, qui a bien examiné le bas-relief, se décide pour la tête humaine, et c'est une des raisons qu'il fait valoir pour attribuer aux Gaulois Salyens l'exécution des bas-reliefs d'Entremont. On peut ajouter à l'appui de cette opinion qui nous paraît fort juste, que le style des chevaux est singulièrement identique à celui de ces animaux que représentent certaines monnaies gauloises de la plus ancienne époque. La disposition des bas-reliefs et la forme des blocs de pierre rappellent aussi tout à fait les autels ou monuments quadrilatères trouvés à Paris, à Notre-Dame, au palais de justice et autres analogues dont M. Rouard a dressé la liste. Le mémoire est accompagné d'une série considérable de notes qui corroborent le texte et qui montrent que l'auteur a solidement et profondément élaboré son sujet.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

L'architecture du Ve au XVIe siècle, et les arts qui en dépendent, par Jules Gailhabaud; livraisons 34, 35, 36. Paris, Gide et Baudry.

Les planches contenues dans ces livraisons représentent une clôture en bronze dans l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle. Le jubé de l'église de Flavigny. Des chapiteaux du porche de l'église abbatiale de Saint-Benoît sur Loire. Détails d'une travée intérieure de la cathédrale de Reims. Une maison à Yville. A ces planches est joint le texte descriptif du jubé de Flavigny.

(1) Cette belle arme, la plus longue épée gauloise que nous connaissions, a un mètre juste de longueur.



J. Müller del.

Ch. Saunier sc.

MÉMOIRE NUMISMATIQUE.

MÉDAILLES INÉDITES,

SUIVI DE DEUX LETTRES DE M. C. CAVEDONI, SUR DES MÉDAILLES GRECQUES ET ROMAINES.

I.

ETRURIA.

Rectification d'une médaille étrusque publiée dans les *Mémoires romains de numismatique* (pl. 186, 1). Cf. pl. I, 1. — Bronze.

Dans le premier volume des *Mémoires romains de numismatique*, on a publié une magnifique médaille étrusque dont l'attribution était jusqu'à présent restée à l'état de conjecture, faute de points de comparaison assez frappants. Aujourd'hui, la même médaille, ou pour mieux dire son revers, qui semblait tout à fait inconnu, vient de nous donner clairement le type de sa représentation. M. le duc de Luynes, lors de son voyage en Italie, reconnut au premier coup d'œil le type du revers, qui jusqu'alors était une énigme pour les numismatistes.

Cette magnifique médaille montre maintenant clairement son revers, et probablement, plus tard, elle nous mettra à même de lui assigner sa place dans la numismatique.

Au revers de la tête de Jupiter, qui a été donnée deux fois dans les mêmes Mémoires, on voit un superbe cheval marin gravé en creux, et ayant la queue repliée.

Cette médaille, trouvée dans les ruines de Vulci, nous montre tout ce qu'il faut pour être digne de remarque. L'excellence du travail, quoique grossier et dur, représente dans son intégrité le caractère propre des plus belles monnaies étrusques. Les types des médailles étrusques généralement ne nous donnent pas d'objets qui puissent aider à leur classement, tels que des représentations des dieux, et même des héros de leur histoire, mais nous présentent seulement le caractère original de leur style, qui diffère des représentations numismatiques des autres peuples de l'antiquité.

Deux fois seulement j'ai retrouvé les divinités marines dans les monuments étrusques, c'est-à-dire dans deux bas-reliefs d'une urne cinéraire de Chiusi (1).

Dans la collection des médailles du docteur Puertas, aujourd'hui du Vatican, qui sont très-connues par les amateurs de numismatique, on trouve une grande analogie entre la médaille que nous présentons et les suivantes :

1. *Sanglier à droite.* — Sans revers. — Argent.

2. *Lièvre couché à droite.* — Sans revers. — Argent.

3. *Tête barbue et laurée de Jupiter, à droite, avec les chiffres XX.*

℟. *Aigle tourné à droite, en creux.* — Cuivre.

4. *Tête d'Hercule barbu, recouverte de la peau du lion, avec les chiffres XX.*

℟. *Aigle tourné à gauche, en creux.* — Cuivre.

Le chiffre qu'on voit derrière la tête de Jupiter, sur la médaille que nous publions, et que M. Capranesi (2) prit pour la foudre, a, je crois, une valeur numérique, à cause de l'analogie que je trouve dans deux médailles du Musée Arigoni, qui ont derrière la tête les signes ↑ et ΠXX (3). Le signe numérique de la médaille que nous publions aujourd'hui, ƆIC, pourrait bien équivaloir, en langue étrusque, au ƆIC des Latins.

II.

ETRURIA (planche 186, 2). Bronze.

Tête virile à gauche, couverte d'un bonnet semblable au PILEUS *de Vulcain ; derrière la tête il y a un signe numérique effacé, peut-être XX?*

℟. *Bœuf en relief dans une espèce de carreau en creux.*

Le type du droit de cette médaille et le style de la gravure, ont une grande analogie avec les deux monnaies publiées par Eckhel (4), qui représentent, d'un côté la tête de Vulcain couverte du bonnet, et au revers l'inscription PVPLVNA rétrograde en lettres étrusques, avec les attributs du dieu.

Je ne veux nullement, par une simple analogie, assurer que cette médaille doit être attribuée à Populonia, parce que son élément le

(1) Micali, pl. CX, CXI.

(2) *Memorie numismatiche romane*, t. I, p. 46.

(3) T. III, pl. 99, 8, 9.

(4) *Numi veteres anecdoti*, p. 11, pl. I, 14.

plus certain lui manque, je veux parler de l'inscription ; mais par son style et par sa provenance, et aussi à cause de la tête de Vulcain, je crois qu'il faut la classer parmi les villes de l'Étrurie.

Nous connaissons très-bien le culte qui était rendu à Vulcain par les habitants de Populonia, à cause du fer qu'ils tiraient de l'île d'Elbe (1).

III.

ETRURIA (2) (planche 186, 3). Bronze.

Tête jeune à droite, couverte d'un bonnet; derrière la tête, 𐌀.

℞. *Coq à gauche, dans une couronne de laurier. En creux.*

Dans le premier volume des *Mémoires romains de numismatique*, on trouve le dessin de deux grandes médailles de bronze, sans type reconnaissable au revers, et qui à cause du style semblent étrusques. L'analogie qu'elles ont avec les précédentes m'engage à publier cette petite monnaie de bronze, qui appartient à la collection de M. Rauth de Berlin. La ressemblance du style fait qu'on peut sans crainte lui donner la même attribution.

Sur le droit on voit la tête d'un jeune homme tournée à droite et couverte d'un bonnet de cuir, que les soldats portaient sous le casque (κυνέη) ; derrière la tête, le signe 𐌀, c'est-à-dire la lettre P étrusque, ayant la même forme que celle des monnaies de Populonia ; devant la tête, il y a la valeur numérique XX, comme sur les médailles d'argent avec la *Gorgone*, qui viennent d'être attribuées toutes, avec une trop grande libéralité, à Populonia.

La forme de la monnaie est semblable à celle des médailles des empereurs, frappées à Alexandrie d'Égypte, qui ont le droit convexe et le revers plan, et formant dans le contour une marge aiguë.

Un exemplaire tout à fait semblable existe dans la collection du cabinet de France, avec le revers en creux.

IV.

THURIUM-LUCANIÆ (planche 186, 4). Argent.

Tête de Pallas avec son casque, à droite.

(1) Strabon, l. V, p. 223.

(2) M. Julius Friedlaender a eu la bonté de communiquer une médaille étrusque inédite et quelques renseignements à l'auteur des *Mémoires romains de numismatique*.

℞. ΘΟΥΡΣΙΜ. — *Taureau cornupète.*

Mme Sybille Mertens Schaffhausen, très-connue pour ses connaissances sur les antiquités, a eu la bonté de me communiquer cette belle médaille, avec une autre de Naxos dont nous parlerons tout à l'heure.

Une colonie d'Athéniens, conduite par Xénocrite et Lampon, aborda en Italie, réédifia Sibaris, qui avait été détruite, et l'appela Thurium. Diodore nous a raconté tous les détails de la grandeur de la ville nouvellement bâtie. Elle prit son nom de la source Turia, devint riche, grande et puissante, quoique ses premières années eussent été agitées par les guerres civiles.

Il est nécessaire d'observer que, dans les monnaies de Sibaris, le taureau reste debout et regarde en arrière; et au contraire, dans les médailles de Thurium, il est en défense, et cette circonstance indique parfaitement le nom de la ville nouvelle.

M. Fiorelli, dans ses observations sur certaines monnaies rares de la Grèce, nous donne des médailles de Thurium avec ΣΙΜ et ΣΙ, déclarant qu'à cause de la lampe allumée, type de la monnaie, on doit lire ΣΙΜμαχος, parce que la lampe allumée est le symbole de l'immortalité de l'âme (*qui dure éternellement*). Mais aujourd'hui, que pour la première fois, on publie cette monnaie, sur laquelle on voit une tout autre représentation de la lampe allumée, les lettres ΣΙΜ ne peuvent pas avoir d'analogie avec elle; par conséquent je pense qu'il faut lire ΣΙΜιας.

V.

CROTON BRUTTII (planche 186, 5). Argent.

ΚϘΟΤ (*coph phénicien* ϙ). — *Trépied, dessous E, à gauche, grain d'orge.*

℞. *Hercule nu, assis sur la peau du lion, devant un autel, avec un rameau dans la main droite et la massue dans la gauche, à côté, un arc et un carquois.*

La même représentation d'Hercule qu'on voit sur cette médaille se trouve décrite par Eckhel à propos d'une monnaie de la collection Pembroke, au revers d'une figure virile à genoux qui lance un trait contre un serpent et avec la légende OϟKϟMTAM. Il avait cru d'abord voir sur le droit Apollon tuant le serpent Python, et sur le revers le même Apollon faisant un sacrifice devant le trépied de Delphes, prenant la légende pour un mot de l'ancien patois indi-

gène. Mais depuis, ayant rencontré une autre médaille semblable, qui avait l'inscription très-lisible et bien conservée, il corrigea son erreur d'avoir lu OϟKϟMTAM pour OIKIΣTHΣ, *conditor*, et au lieu d'Apollon, il reconnut Hercule, fondateur de Crotone, suivant l'autorité des anciens historiens.

Je ne serais pas éloigné de croire que le mot OIKIΣTHΣ était gravé sur cette médaille, parce que les bords du revers sont tout à fait effacés.

L'originalité de ce monument consiste dans l'association de deux types, qu'on retrouve dans les monnaies de Crotone, types de deux époques différentes : le trépied, qui est le type primitif, et la représentation d'Hercule, qui ne vint que bien longtemps après.

VI.

ENTELLA SICILIÆ (planche 1, 6). Bronze.

Tête de Pallas avec son casque, contre-marquée avec un trèfle.

℞. EZTEΛΛ (*sic*). — *Grappe de raisin.*

Cette petite médaille inédite de bronze, que j'ai dessinée chez le docteur Benigne Tuzzi, nous offre au droit un type tout à fait nouveau dans cette ville sicilienne.

Jusqu'à présent on ne connaissait que les têtes de Cérès et de Bacchus, ayant au revers la tête de bœuf à figure humaine, Pégase volant et la grappe de raisin, comme dans celle-ci.

C'est donc la première fois qu'on trouve la tête de Pallas.

VII.

NAXUS SICILIÆ (planche 1, 7). Argent.

NAXION. — *Tête de Minerve avec son casque à droite, derrière une grappe de raisin.*

℞. *Pégase volant à droite.*

C'est une médaille inédite qui appartient à la collection de Mme Mertens.

Il est étrange, sans doute, de voir dans un didragme de Naxus établi par une colonie de Calcidiens venus d'Eubée, les types qui appartiennent exclusivement à Corinthe ou à ses colonies, et qui sont tout à fait différents de la représentation caractéristique de Naxus qu'on retrouve dans ses monnaies. Cette anomalie apparente

est, selon moi, expliquée par les changements politiques dont cette ville fut le théâtre.

La rivalité violente et invétérée qui, dès les temps les plus anciens, existait entre les colonies doriques et calcidiennes établies en Sicile, produisait de fréquentes hostilités entre elles. Mais comme leurs forces étaient presque les mêmes, pendant quelque temps il n'y eut aucun résultat important. Après le règne de Hiéron, les Syracusains acquirent une puissance décisive et voulurent soumettre toutes les autres villes libres de l'île, et particulièrement celles des Calcidiens.

Celles-ci ne pouvant pas s'opposer à un envahissement si redoutable, résolurent d'avoir recours aux Athéniens. Les Athéniens étaient d'origine ionienne. Ceux-ci, qui avaient l'espoir de conquérir une île si importante, exaucèrent leur demande, et expédièrent une flotte et une armée. L'arrivée de tels secours arrêta pour un instant les progrès des Syracusains; les hostilités continuèrent quelque temps encore, jusqu'au moment où, fatigués de la guerre, les deux peuples signèrent un traité de paix à Gela. Ce traité fut conclu par la persuasion d'Hermocrate (olymp. 88, 4), à la condition que les partis garderaient leurs anciennes possessions.

Quelque temps après cette pacification, et après le départ des Athéniens, les villes de Sicile, pour remplir le vide de la population causé par la guerre, admirent un certain nombre d'étrangers au droit de *bourgeoisie* (cittadinanza). Cette circonstance donna droit au peuple de demander un nouveau partage des terres; mais les nobles et les riches, qui par cette mesure auraient été privés d'une partie de leurs propriétés, eurent recours aux Syracusains, et avec leur aide repoussèrent le parti populaire.

Les événements qui se passèrent en Sicile ne nous sont pas très-connus, parce que nous manquons de détails. Ce que nous savons seulement nous est rapporté par les historiens de la Grèce, et par conséquent nous ne connaissons pas très-bien la série des événements. Toutefois, il semble que la paix des villes siciliennes ne fut pas de longue durée, car Denis (olymp. 94, 2), se rendant maître d'un certain nombre d'entre elles, soumit les habitants en les mêlant dans toutes les guerres étrangères. Après avoir consolidé son pouvoir, Denis forma le projet de repousser les Carthaginois de la Sicile. L'issue fatale de la guerre qui suivit, se fit sentir par toute l'île, et avec ce malheur une terrible contagion se déclara.

Lorsque les hostilités furent terminées et que la tranquillité géné-

rale fut assurée, Dion, désirant établir une nouvelle et meilleure forme de gouvernement, s'adressa à Corinthe, pour avoir des hommes dont les conseils et l'administration vinssent en aide au nouveau système qu'il voulait créer sur le modèle lacédémonien et dorien.

Il est donc très-probable que les monnaies de Naxus, qui, comme la nôtre, portent les types de Corinthe, sont du temps de Dion (olymp. 106), car non-seulement la constitution de l'État syracusain fut alors organisée sur le modèle de Corinthe, mais un certain nombre de soldats de Corinthe, de l'armée de Dion, devinrent citoyens de Naxus, et furent admis au partage des terres et à la jouissance de tous les droits civils.

Cette population nouvelle, belle dès son origine, fut naturellement très-heureuse d'adopter les types et d'imiter la monnaie de la mère patrie.

VIII.

TAUROMENIUM SICILIÆ (planche 186, 8). Bronze.

Tête nue d'Apollon à droite; devant, un monogramme.

℞. TAVPOM..NITAN. — *Taureau marchant à droite.*

Le monogramme qu'on voit devant la tête du droit de la médaille me semble très-intéressant, car il a tous les éléments pour être expliqué par ce titre d'Apollon, qu'on trouve sur d'autres monnaies, écrit tout au long ΑΡΧΑΓΕΤΑΣ. Ara Apollinis archegetæ. C'est, au reste, la même chose que *auctor coloniæ condendæ*, que nous trouvons dans Thucydide (1), qui nous raconte que les Tauroméniens imitèrent les peuples de Naxus dans l'érection d'un autel à Apollon.

Le taureau est le type le plus commun de cette ville, qui tire son étymologie du mont Tauro.

Cette médaille de bronze appartient au docteur Benigne Tuzzi, de Naples.

IX.

OPONTUS LOCRIDIS (planche 187, 1). Bronze.

Vase.

℞. *Astre.*

J'ai cru devoir classer cette intéressante médaille de bronze aux

(1) Hist. l. VI, c. III.

Locriens Opontiens, surtout après la rencontre d'une petite monnaie d'argent que le duc de Luynes a eu la bonté de me communiquer, et sur laquelle on lit ΟΠΟΝ autour du vase.

La Locride était habitée par les Ozoles, par les Épicnémides, et par les Opontiens. Le pays des Locriens Ozoles, appelé aussi Épizéphyre ou occidentale, était placé au nord du golfe de Corinthe, et Naupacte était sa capitale. Les Locriens Épicnémides, qui étaient au nord des Ozoles, prirent leur nom du mont Cnémides, à côté duquel ils habitaient. C'étaient les seuls d'entre les habitants de la Locride qui avaient le droit d'envoyer des députés au conseil des Amphictyons. Les Opontiens qui furent appelés ainsi d'Oponte leur capitale, habitaient sur les bords de l'Euripe, qui coulait près de la Phocide et de l'Eubée.

Strabon(1) nous raconte que les Locriens avaient un culte spécial pour Esperus, et en effet, c'est à lui que se rapporte l'astre que nous voyons sur leurs médailles; les Ozoles, qui étaient placés à l'ouest, mirent sur leur sceau public la représentation d'Esperus.

Mais c'était à Plutarque (2) d'expliquer le vase de la monnaie que nous présentons; il raconte, en effet, que les Opontiens, après avoir retrouvé les monnaies d'argent que les habitants de la Phocide avaient enlevées au temple de Delphes, forgèrent avec elles un grand vase et le consacrèrent à Apollon Delphique.

X.

ZACYNTHUS *insula ad* ELIDEM (planche 187, 2). Bronze.

ZA. — *Navire avec quatre rameurs.*

℞. AZ. — *Autel allumé.*

Cette singulière petite médaille de bronze avec les lettres ZA au droit, placées au-dessus d'un navire, et ayant au revers un autel allumé, accosté des lettres AZ semble appartenir à l'île de l'Élide Ζάκυνθος.

Ce n'est pas la première fois qu'on trouve la légende répétée sur les deux côtés de la monnaie, ainsi que la disposition rétrograde des lettres AZ pour ZA, même dans les temps plus reculés.

Cette petite monnaie, par sa forme et par sa fabrique, a une grande analogie avec les petites pièces de bronze de la famille *So-*

(1) L. IX, p. m. 638.
(2) Plutarque, *Pyth. orac.*

sia (1) frappées à Zacynthe, probablement pour l'usage particulier de la flotte, quoique Sestini les ait crues frappées à Zante de l'Ionie.

M. Cavedoni, bibliothécaire de Modène, a eu la bonté de me faire observer que cette médaille ressemble tout à fait à la pièce anépigraphe qui était autrefois au cabinet Wellenheim (2), et qui se trouve aujourd'hui à Modène, laquelle probablement pourrait se placer parmi les impériales Æ IV.

XI.

MANTINEA ARCADIÆ (planche 187, 3). Bronze.

Tête de Bacchus à droite, couronnée de lierre.

℞. ΜΑΝΤΙΝΕΩΝ. — *Taureau à figure humaine marchant à droite.*

Une colonie d'Argiens s'établit à Mantinée (3). Épaminondas en reconstruisit les murs qui avaient été détruits par les Lacédémoniens vers l'an quatrième de la XCVIII° olympiade (387 avant J. C.).

Antigone Doson, régent de Macédoine, s'étant rendu maître de cette ville, fit massacrer les principaux habitants et conduisit les autres en Macédoine, après les avoir chargés de fers. Aratus fut chargé de repeupler Mantinée, et il en changea le nom en celui d'Antigonie. C'est avec ce dernier nom qu'il frappa les monnaies qui subvinrent aux frais de la ligue achéenne. L'empereur Hadrien lui rendit son premier nom.

Édouard de Cadalvène (4) nous a donné la première médaille d'argent de cette ville, qu'il attribua à l'aide d'une autre médaille semblable de M. Burgon, de Londres, avec l'épigraphe MAN.

La tête de Bacchus qu'on voit au droit de la médaille que nous présentons, doit se rapporter au culte de Bacchus *Meliastes*, dont les habitants célébraient les mystères à Mantinée, près de la fontaine du même nom, qui se trouve à sept *stades* de la ville.

XII.

SERIPHUS *insula* CYCLADUM (planche 187, 4). Bronze.

Tête de Mercure à droite, devant un caducée.

℞. ΣΕ. — *Cheval, ou autre animal ayant le cou très-long.*

(1) Riccio, *Famiglie romane*, p. 214, t. LXIV. I.
(2) Catal. 6005.
(3) Strab. l. VIII, p. 337. — Ephor. *ap. Harpocrat.*
(4) *Recueil de méd. grecq. inédites*, p. 207.

Je voulais d'abord attribuer cette petite monnaie à *Sesamus Paphlagoniæ*, à cause de la ressemblance d'une médaille de cette ville publiée par Allier de Hauteroche, qui a la même tête sur le droit. Mais depuis, j'ai reconnu qu'il fallait la classer à *Seriphus*, île des Cyclades, à cause de son analogie avec une pièce certaine de *Siphnus* qui appartient au docteur Tuzzi.

Le type du revers est tout à fait nouveau, quoiqu'on trouve de l'analogie avec la Chimère d'une monnaie de Seriphus du musée impérial de *Vienne*, publié par Eckhel (1). Cette île obscure et sans importance, appelée par Tacite *Saxum Seriphium* (2), s'est distinguée pour avoir frappé des pièces très-rares, et pour avoir vécu en bonne intelligence avec Siphnus, autre île des Cyclades, très-riche, et de laquelle nous avons des médailles avec les mêmes représentations que celles de Seriphus.

XIII.

CYZICUS MYSIÆ (planche 187, 5). Bronze.

ΚΥΖΙΚΟC. — *Tête jeune du génie de Cyzicos, à droite.*

℞. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. — *Minerve avec son casque, debout, ayant une petite victoire dans la main droite, et la lance dans la gauche.*

On trouve plusieurs types divers au revers de la tête du génie, publiés par Eckhel et Mionnet.

Les amateurs de numismatique accueilleront favorablement, je pense, cette représentation inédite jusqu'à présent, dont la conservation est parfaite, et dont la fabrique me paraît digne d'être comparée aux plus belles médailles de la Grèce.

D. D. Müller.

XIV, XV.

Sur deux médailles grecques, d'Itanos de Crète, et d'Aspendos de la Pamphilie, ou de Selge de la Pisidie.

Lettre du professeur D. Célestin CAVEDONI à l'auteur de ce mémoire (pl. 187, 6, 7). Argent.

Les deux médailles grecques qui appartiennent à présent à M. Capranesi, dont vous avez eu la bonté de m'envoyer le dessin,

(1) Eckhel, *Mus. Cæs.*, p. 334.
(2) *Ann.* l. IV, c. 21.

peuvent être considérées comme inédites, et sont de la plus grande importance; surtout la première dont voici la description ;

Deux dragons de mer vis-à-vis l'un de l'autre, se levant sur les replis de leurs corps.

℞. ITANION. — *Triton barbu, debout, transperçant avec le trident un polype ou tout autre poisson, et ayant la main gauche entr'ouverte pour le saisir.*

Vous avez raison de me faire observer, que la légende écrite tout au long ITANION, est tout à fait nouvelle, parce que dans la médaille semblable et de style plus archaïque de la collection d'Allier d'Hauteroche (pl. VII, 3), on lit seulement ITA écrit autour des deux dragons qui semblent plus clairement approcher leurs têtes l'un de l'autre comme pour se baiser. Lorsque j'ai publié une monographie sur les monnaies de Crète (1), j'émettais, sur les deux serpents ou dragons, une conjecture qu'à présent je suis obligé d'abandonner, parce qu'on voit clairement sur cette médaille que ce ne sont pas des dragons terrestres, mais bien certainement des animaux marins, comme on peut le conclure par les *nageoires dorsales*, par celles des autres parties du corps, et par la *queue fourchue* ou *lunée*. Celui qui est à droite me paraît être mâle et a une espèce de barbe sous le menton; l'autre est femelle, et placé vis-à-vis du premier. Le bec pointu et l'épine dorsale de ces dragons s'accordent avec ce qu'écrit Pline (*Hist. nat.* IX, 43, 72) du *draco marinus* qui après l'avoir pris et laissé libre d'aller: *in arenam cavernam sibi* ROSTRO *mira celeritate excavat*, et de l'*areneus* duquel on disait *spinæ in dorso aculeo noxius*; ces deux poissons, selon Cuvier (*ad Plin. II. cc.*), ne sont que la *vive* des Français, c'est-à-dire le *dracena* ou *varagno* des Vénitiens (cf. Forcellini, v° *Areneus*, et Plin. XXXII, 53).

Le Triton, qui dans la médaille d'Hauteroche tient dans sa main gauche un poisson déjà saisi, et en transperce un autre avec son trident, semble dans cette nouvelle représentation commencer la pêche, et se tient prêt à saisir avec la main gauche le premier poisson qu'il pourra percer avec son trident. On voit aussi de la même manière, dans les pièces très-variées de Tarente, le héros fondateur porté par son dauphin, prêt à percer avec le trident un polype ou bien encore le tient dans sa main droite après l'avoir saisi (voy. Carelli, *Descr.*, n. 183, 218; tab. CXI, n. 141, n. 153).

(1) *Giornale scientifico. Letter. di Perugia*, n. 31, p. 67, 68.

Pline nous a expliqué la manière de pêcher avec le trident, pour prendre les thons, les pompiles, les polypes et les autres poissons (IX, 20, 45, 48).

L'une et l'autre représentation de cette rare médaille semble se rapporter à l'heureuse et abondante pêche de dragons de mer et des autres poissons qu'on faisait dans les eaux d'Itanos. Et en effet, Hérodote nous raconte (*Hist.* IV, 151) que les malheureuses Thérées, errantes près de l'île de Crète, allèrent à la ville d'Itanos et se mirent en rapport avec un pêcheur de pourpres nommé Corrobius. Le Triton, ou autre divinité marine, confronté avec la figure barbue et quelquefois chauve, qui se termine en queue de poisson, et en tenant un dans sa main, se voit gravée dans les monnaies de la Phénicie (Millingen, *Sylloge*, pl. IV, n. 60, 61, p. 8); et appuie l'opinion d'Étienne de Byzance, qui nous dit qu'Itanos avait été bâtie par le Phénicien Itan (cf. Hoeck, *Kreta*, t. I, p. 17-18), qui lui avait donné son nom.

La deuxième médaille est très-intéressante à cause de ses trois contre-marques.

Deux lutteurs ἀκροχειρίζοντες, *c'est-à-dire dans la position de commencer la lutte, vers le contour, deux contre-marques représentent, la première, une chouette de face, et la deuxième, une figure humaine de front ou une visière de casque.*

℞. EΣTFEΔIIYΣ. — *Frondeur avec ses deux mains levées à la hauteur de la tête, dans la position d'étendre une fronde ou de lancer un plomb; devant le frondeur on voit la triscele (Trinacria); dessous, vers le contour, une contre-marque représentant un quadrupède qui tourne la tête en arrière.*

Les représentations de ces pièces sont aujourd'hui certaines, quoique Eckhel ait eu des doutes sur le frondeur (Müller, *Handbuch*, § 423, 3 : 426, 4); il est certain à présent que le symbole de la *Trinacria* avait une origine asiatique; mais nous attendrons à ce sujet les éclaircissements des savants, et en particulier de M. Raoul Rochette. La légende singulière que j'ai d'abord crue être *Aspendos* (*Spicil. num.* p. 198), doit, je pense, se rapporter maintenant à ἐπέχω. Je veux seulement avertir que je donne la préférence à Aspendos plutôt qu'à Selge, à cause de la particularité de ces contremarques, car c'est ainsi que sont contre-marquées les médailles de Side, autre ville de la Pamphilie (voy. Eckhel, t. III, p. 15-16). Je voudrais classer aussi les pièces avec l'épigraphe EΣT placée à côté de la *Trinacria*, ayant au revers une figure virile avec son casque et tout à

fait nue, qui marche armée d'une épée et d'un bouclier (Eckhel, t. III, p. 25), entre celles d'Aspendos, bâtie par le héros homonyme (Steph. Byz., h. v.) que je crois reconnaître dans cette figure héroïque, qui jusqu'à présent a été considérée comme un type de Mars.

Le quadrupède qui tourne sa tête dans la contre-marque pourrait bien être un chien, suivant l'opinion de Mionnet (*Descr. Pisid.*, n. 153). Quant aux autres qu'on voit dans le droit de la médaille, celle qui vous a semblé un *masque de face*, en l'observant avec soin, je crois la reconnaître pour un casque avec sa visière, vu de face, gravé sur deux médailles de la collection royale de Modène (cf. Morelli, *Famil. Carisia*. Pl. 3, n. III. *Annal. dell'Inst.* 1846, tav. d'agg. D).

Après tout ce que nous a laissé Eckhel, je ne saurais que dire de ces contre-marques (t. I, p. 112; t. III, p. 16); mais je puis vous assurer qu'il y a deux médailles semblables de la collection de Modène, chargées, l'une de deux, et l'autre d'une seule contre-marque en creux, et qui sont aussi bien conservées que la vôtre; ce qui me fait croire qu'on frappait ces contre-marques, non pas parce que l'empreinte de la monnaie était effacée, mais seulement pour lui donner un libre cours dans les pays et les villes étrangères, et quelquefois peut-être même auprès des indigènes.

C. Cavedoni.

XVI.

Médaille inédite d'argent, d'Alexandre Sévère avec le temple de *Jupiter Vengeur*. Lettre de M. CAVEDONI à l'auteur de ce mémoire (pl. 187, 8). Argent.

Cette médaille d'argent, qu'on trouve décrite dans le catalogue de la collection Wellenheim (n° 12544), et qui est conservée aujourd'hui dans le Musée royal de Modène, est digne de remarque, d'abord parce qu'elle n'a point été décrite dans la *Doctrina* d'Eckhel, et puis parce que le dessin d'une pareille médaille de bronze, qui fut publiée par Vaillant (*Num. præst. imp.*, t. I, p. 142), ne semble pas tout à fait fidèle.

Voici la description de la nôtre :

IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG.— *Tête jeune laurée, à droite.*

℟. IOVI. VLTORI.— *Temple hexastyle, fermé dans le devant par des propylées et par des portiques, au milieu desquels on voit Jupiter assis de face, avec la main droite étendue et avec la lance dans la main gauche.* Argent, 2 cent.; poids, 3 gramm.

Dans le dessin de Vaillant, on voit le temple *tétrastyle*; mais dans l'original il doit être *hexastyle*, comme dans notre denier, ainsi que l'a décrit Mionnet (*Rar. des méd. rom.* t. I, p. 366). Dans le dessin de Vaillant on n'a pas représenté clairement l'entrée du *propylée*, qui dans notre denier est tétrastyle, avec un escalier de quatre ou plusieurs marches sur le devant, et avec deux édifices latéraux bâtis avec de grandes pierres carrées. Tout l'ensemble de l'édifice a quelque ressemblance avec les temples qu'on voit sur les médailles de la Syrie et de la Palestine de l'époque impériale, ce qui concorde à merveille avec l'histoire qui nous assure qu'Alexandre Sévère ajouta de semblables constructions au temple de Jupiter Ultor.

Les traits de la tête d'Alexandre, dans ce denier, rappellent les premières années de son empire, et on le voit ainsi représenté dans un autre denier (*Mus. Cæs.* n° 201) avec la même épigraphe, mais avec le simple type de Jupiter debout, avec la Victoire dans la main droite et la lance dans la gauche. Dans le dessin de Vaillant, autour du temple de Jupiter, on lit : IOVI. VLTORI. P. M. TR. P. III. COS. II., et dans la description : IOVI. VLTORI. P. M. TR. III. (*sic*) COS. II. P. P. C'est de la même manière qu'on en trouve la description dans Mionnet (p. 366). Il est évident qu'il y a une erreur, parce qu'avec le COS. II. on devrait trouver au moins la TR. P. V. Je crois aussi que dans le dessin de Vaillant on ne doit pas lire COS. II., mais COS. PP., parce que, sur une autre médaille de moyen bronze, Mionnet (p. 367) a lu IOVI. VLTORI. P. M. TR. P. III. COS. PP. Cette construction d'Alexandre a été sans doute très-remarquable, si elle a été illustrée par le type de trois médailles différentes, c'est-à-dire de grand et de moyen bronze et d'argent; mais il faut observer que, dans cette pièce, l'argent est très-impur et montre clairement le mélange du cuivre avec le métal précieux.

On trouve représentés, dans la monnaie d'Alexandre Sévère, deux autres grands bâtiments, c'est-à-dire la basilique ou les Thermes Alexandrines et l'Amphithéâtre Flavien restauré (Eckhel, t. VII, p. 270-272); à cet égard, le savant Borghesi, dans son avertissement sur les nouvelles éditions de la Chronique d'Eusèbe (*Giorn., Arch.*, t. V, p. 355), nous a fait observer ce qui suit : « Bella è la « conferma dell'incendio del Colosseo sotto l'imperatore Macrino, « onde, a nostro parere, emerge la ragione ignota all'Eckhel, per « cui l'Anfiteatro si vede apparire sulle medaglie d'Alessandro Se- « vero, che probabilmente lo restaurò. »

Mais il faut faire attention que cette restauration dut être commencée sous Élagabale, prédécesseur d'Alexandre, parce que Lampride nous dit (*in Elagab.*, c. 17) : *Opera publica ipsius (Elagabali) præter ædem Heliogabali dei, quem solem alii, alii Jovem dicunt, et AMPHITHEATRI INSTAVRATIONEM post exustionem, et lavacrum in Sico Sulpicio quod Antoninus Severi filius cœperat, nulla extant.* Les dommages de l'incendie avaient été si graves, qu'il ne fut pas possible à Élagabale de les réparer complétement, et la restauration fut achevée seulement dans la deuxième année de son successeur Alexandre Sévère, dont les médailles en bronze et en argent nous montrent la représentation de l'amphithéâtre avec l'épigraphe : PONTIF. MAX. TR. P. II. COS. PP.

Je ne trouve nulle part de mentions des anciens historiens, sur la restauration et les constructions ajoutées au temple de Jupiter Ultor par Alexandre Sévère, et ces médailles, peut-être, sont le seul témoignage qui nous est resté.

On trouve quelque analogie avec ce temple, et celui qu'on voit sur les médailles de Trajan (Eckhel, *Cat. Mus. Cæs.* n. 172), au revers desquelles on voit le *Templum octo columnarum, addita duplici portica* (cf. Beger, *Thesaur. Brandeb.*, t. II, p. 644; Patin, *Imp.*, p. 177).

C. Cavedoni.

(*La suite à un prochain numéro.*)

ÉTUDES SUR LES DOCUMENTS MYTHOLOGIQUES

CONTENUS

DANS LES PHILOSOPHUMENA D'ORIGÈNE,

PUBLIÉS PAR M. EMMANUEL MILLER.

SUITE ET FIN (1).

III. Les Grecs et les Thraces.

Je me proposais, dans ce dernier article, de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* les documents curieux que nous offre le traité retrouvé par M. E. Miller, sur différents points de la religion grecque, et en particulier sur les mystères. Mais pendant que j'achevais l'étude des *Philosophumena*, étude que l'affaiblissement de ma vue ne me permettait pas de conduire avec autant de célérité que je l'eusse désiré, M. Guigniaut me devançait, et dans la note ou plutôt la dissertation qui clôt et couronne tout à la fois son beau livre sur les Religions de l'antiquité (2), il exécutait ce que j'avais projeté. Cette fois, le public érudit et curieux aura gagné à ma lenteur. Mon savant maître et collaborateur a fait jaillir du texte d'Origène des lumières que je n'aurais certainement pas su en tirer. Il ne peut plus y avoir, pour moi, qu'à glaner dans un champ ainsi moissonné par l'un des chefs, je dirais volontiers le chef des études mythologiques en France, et je renverrai pour tout ce que je passe sous silence, le lecteur au dernier volume des *Religions de l'antiquité*.

Il est fort digne de remarque qu'au milieu des innombrables mythes dont se compose la religion hellénique, on en rencontre si peu qui se rapportent à l'origine du monde et à l'apparition de l'homme sur la terre. Ce peuple si fécond en inventions, pour expliquer le caractère et le rôle des dieux, leur intervention dans les évé-

(1) Voy. *Revue*, VIIIe année, p. 233, 364, 635.

(2) Voyez *Religions de l'antiquité*, t. III, part. 3, p. 1206 et suiv. Livre VIII, note 22. (Paris, décembre 1851.)

nements d'ici-bas, leur commerce avec les humains, devient tout à coup stérile, lorsqu'il s'agit de montrer comment l'espèce humaine a fait son apparition sur la terre, comment elle est sortie des mains de la puissance créatrice. Les Grecs ont parlé des autochthones; diverses contrées ont nommé le leur (1); voilà tout. Mais pour un mythe qui rappelle le récit biblique, voire même les fables indoues, rien ou du moins presque rien qui remonte aux premiers âges de la Grèce.

Cette pauvreté de conceptions cosmogoniques dans l'antiquité hellénique, ne doit nous rendre que plus précieux le petit nombre de passages où s'offre la trace de quelque tradition sur ce sujet; et lors même que les puissants motifs qu'accumule la vaste érudition de M. Schneidewin (2), ne seraient pas suffisamment concluants, et que le fragment dont j'ai déjà entretenu le lecteur, n'appartiendrait pas à Pindare, ce fragment offrirait encore par lui-même un puissant intérêt; car c'est sur les mythes cosmogoniques des divers peuples anciens qu'il roule tout entier.

Dans mon dernier article, j'ai exposé la doctrine égyptienne rappelée par le poëte, et qui attribuait au limon du Nil une vertu créatrice. Cette opinion que les Grecs connurent de bonne heure, ainsi que l'établissent ce passage, et un autre d'Eschyle (3), dans lequel on avait cru voir à tort qu'il était question des inondations du fleuve (4), présente une assez grande analogie avec celle qui repose au fond de la légende béotienne d'Alalcomènes.

Le fragment pindarique nous représente Alalcomènes comme le premier homme, qui, suivant la tradition béotienne, ait apparu sur la terre. De même que les animaux de l'Égypte, il sortit des eaux, de celles du lac Copaïs, du limon duquel il s'était sans doute formé Ὑπὲρ λίμνης Κηφισίδος, comme dit le poëte. Ce nom donné au lac n'est pas un des moindres indices que ce poëte est Pindare lui-même, puisque Strabon nous apprend (5) que ce grand lyrique était le seul qui eût conservé au lac cette appellation homérique (6). Alalcomenès, dont

(1) Tels étaient Pelasgus en Arcadie, Phoronée à Argos, Eumelus à Patras, Aras à Arantie, etc.

(2) Voyez l'analyse du travail de M. Schneidewin donnée par M. E. Miller, dans le *Journal général de l'instruction publique*, 1846, p. 582 et suiv.

(3) Voyez Eschyl., *Suppl.*, 834.

(4) Voy. Hamberger ap. Zimmermann, *Zeitschrift für die Allerthumswissenschaft*. 1839, p. 879.

(5) Strabon., lib. IX, p. 630.

(6) Homer., *Iliad.*, E. 709, *Hymn.*, ap. Pyth. 102. Pausan., IX, 24, 1.

la fable faisait le père nourricier d'Athénè (Minerve) (1) n'est, en réalité, qu'une forme masculine de cette divinité.

Il correspond trait pour trait à Titan ou au géant Pallas, autre personnification aussi également masculine de la même déesse (2). La naissance d'Alalcomènes nous ramène donc, ainsi racontée par le poëte, à l'Athénè Tritogénie, c'est-à-dire *née des eaux* (3), et prouve que les mythes du géant et de la déesse étaient dans une correspondance parfaite. Quant au géant Pallas, dont l'analogie avec Alalcomènes est si frappante, sa légende s'offre sous la forme la plus ancienne, précisément dans le même fragment. Le poëte le comprend également parmi les premiers enfants de la terre. *Pallas-Alcyonée le Phlégréen, le plus ancien des géants*, dit-il. Ce double nom Παλλάνα 'Αλκυονῆα nous rappelle les appellations analogues de Minerve et d'Apollon, Παλλὰς 'Αθήνη, Φοῖβος 'Απόλλων; l'épithète φλεγραῖον, est évidemment un adjectif de lieu qui signifie *de Phlegra*. C'était, comme on le voit par là, et ainsi que le confirment d'autres rapprochements, à Phlegra qu'avait cours la légende de Pallas. Cette ville avait ensuite abandonné son nom primitif pour prendre celui de ce géant, Παλλήνη. Quant au surnom d'Alcyonée qui est donné au géant, l'étymologie paraît s'en rattacher au mythe lui-même. Quoique affecté de l'esprit doux, ce mot me semble identique au grec 'Αλκυών (4), et tirer, par conséquent, comme le nom de cet oiseau, son étymologie de ἅλς et de κύω ou κύεω (5). Le nom d'Alalcomènes, qui n'est que le nom d'Alcomènes redoublé, donné à l'autochthone béotien, et transporté ensuite à un autochthone de l'Attique (6), a la même étymologie; c'est une dérivation de 'Αλκυομένης, 'Αλκυομένης, lequel signifie : enfanté sur les eaux. Ces deux noms de géants impliquent donc l'idée d'être nés, enfantés sur la mer, et cette étymologie commune achève de rapprocher les Titans autochthones déjà unis par leur rapport commun avec Athénè.

(1) Pausanias, IX, 33, 4. Cf. IV, 3, 3. Stephan. Byz. s. v. 'Αλαλκομένιον.

(2) Hesiod., *Theog.*, 376 et 383. Pausan., VIII, 18, 1; VII, 26, 5; Apollod., I, 2, 2, 4; 6, 2. Dion. Halic., *Ant. Rom.*, I, 33. Cicer. *de Nat. deor.*, III, 23.

(3) Voyez ma note dans les *Religions de l'antiquité*, t. II, part. 2, sect. 2, p. 1317.

(4) Le nom de l'oiseau de mer, le pétrel, s'écrivait aussi avec un esprit doux ἀλκυών, preuve que l'aspiration, dans ce mot, était faible, et tendait à disparaître dans la prononciation. On écrivait de même indifféremment ἁλαί ou ἀλαί.

(5) Κύω, κυέω, *porter dans son sein, féconder, enfanter*. Les alcyons nichent sur les écueils.

(6) Etienne de Byzance écrit sans le redoublement 'Αλκομενάς. Une ville de Pélagonie s'appelait 'Αλκομεναί (Strabon., VII, 327).

Pallas-Alcyonée, comme Alcomenès et Athénè-Tritogénie, était sorti du sein des eaux (1). Ces mythes expriment donc la même idée à laquelle Thalès donna une forme scientifique, en disant que l'élément humide est le principe générateur des êtres.

Il circulait aussi en Grèce un autre ordre de mythes, qui assignaient aux hommes une origine toute terrestre et qui les faisaient naître du sol même, à la manière des arbres. C'est à cette classe de mythes que se rattachent deux personnages mentionnés dans le fragment en question, Pelasgus et Diaulos. Le passage où ces personnages sont nommés, est fort corrompu dans le manuscrit d'Origène, mais il a été habilement restitué par M. Scheidewin. L'accusatif Δίαυλον du texte nous donne la forme véritable et primitive d'un nom dont il existait des variantes assez éloignées. Pausanias appelait ce héros Dysaules, Δυσάυλης (2) et l'hymne homérique, *Dioclès*, Διοκλῆς ou Διόκλος (3). La forme Δίαυλος doit être préférée, car elle nous ramène à la véritable étymologie de ce nom. Ce mot est en effet formé de δις, *deux* et αὐλός *canal*, *sillon*. Δίαυλος signifie donc textuellement le double sillon que le bœuf attelé à la charrue fait en allant et revenant, βουστροφηδόν, et c'est ce qui explique pourquoi, en mémoire de la découverte du labourage, on institua des courses où les concurrents imitaient la marche du bœuf (4); de là le nom de δίαυλος transporté au double stade. Plus tard la même idée fit donner naissance au héros Dolichos ou Dolichios, Δολιχίος, qu'on transforma en un fils de Triptolème (5).

Diaulos se rattachait aux mystères d'Éleusis. Ces fêtes n'étaient, dans le principe, que des cérémonies représentatives des scènes de la vie agricole, rattachées à la commémoration des personnages auxquels la découverte de l'agriculture était rapportée. Ce caractère, originairement agraire des mystères, s'altéra dans la suite, et subit l'influence des doctrines spiritualistes qui, par le développement des idées mé-

(1) L'étymologie que je propose explique le surnom d'Ἀλαλκομενηΐς, donné à Athénè, adorée précisément en Béotie, comme *Tritogénie* ou *Tritonide*, c'est-à-dire née des eaux. Alalcomenia, Ἀλαλκομενία, était aussi une déesse aquatique de la Béotie, fille d'Ogygès, la personnification des eaux, et à laquelle on sacrifiait des têtes de taureaux, emblème des eaux.

(2) Pausan., II, 12, 5, ou comme porte un manuscrit de Leyde, Δυσαύλης, ce qui se rapproche davantage de l'étymologie.

(3) *Hymn. in Cerer.* 474. Pausan., IX, 33, 2, 4. Suidas, s. v. Πραξιδίκη. Stephan. Byz. s. v. Τρεμίλη. Plutarch., *Vit. Thes.*, 10, p. 21, ed. Reiske.

(4) C'est Pindare qui a mentionné le premier ces jeux; deux fois dans les olympiennes et une fois dans les isthmiennes.

(5) Eustath. *ad Homer.* p. 306, 2. Homer., *Hymn. in Cerer.*, v. 155.

taphysiques, se substituèrent au naturalisme primitif. Le livre d'Origène nous a conservé des renseignements précieux sur cette importante partie du culte hellénique; toutefois les faits qu'il cite, semblent se rapporter, non à l'institution primitive, mais à la période postérieure, à l'âge que l'on peut appeler philosophique.

Le premier âge, celui qui correspond au caractère naturaliste est l'âge des mystères thraces. Ces cérémonies n'étaient alors que des orgies dont l'usage avait été porté de la Thessalie, l'ancienne Thrace, dans la Béotie et l'Attique. On ne saurait y faire remonter les cérémonies auxquelles l'illustre père de l'Église fait allusion. Car, d'une part, dans le premier passage où il nous parle de la fête des Éleusinnies (p. 115), les détails qui sont donnés, annoncent un développement du culte que ne pouvaient comporter les orgies thraces. Ces détails sont propres au culte athénien, et doivent être placés à l'époque où ces mystères avaient déjà acquis à Éleusis ce caractère auguste qui en faisait l'école de sainteté de tous les Hellènes. Ce qui le montre bien d'ailleurs, c'est qu'Origène en mentionnant ces rites éleusiniques, les suppose postérieurs aux mystères de Phrygie et établis à leur instar; le témoignage de ce père s'oppose donc à ce qu'on fasse découler ces rites de la tradition thrace. Laissons parler le docteur chrétien. « Car, disent les naasséniens, la connaissance de l'homme est le principe de la perfection, et la connaissance de Dieu est la perfection complète. Les Phrygiens, ajoutent-ils, représentent cette perfection par un épi vert détaché de sa tige; et postérieurement aux Phrygiens, les Athéniens, lorsqu'ils célèbrent les mystères d'Éleusis, montrent aux époptes, comme le grand, l'admirable, le plus parfait objet de contemplation mystique, un épi moissonné en silence. Cet épi est chez les Athéniens le grand luminaire de perfection qui émane de l'acaractéristique, de même que le hiérophante lui-même, non émasculé comme Attis, mais s'étant rendu eunuque avec la ciguë, et s'étant rendu impropre à toute génération charnelle, célèbre à Éleusis, durant la nuit, à la clarté de nombreux flambeaux, les grands, les ineffables mystères et s'écrie d'une voix éclatante : « L'auguste « Brimo a mis au jour l'enfant sacré Brimeus (ou Brimos), c'est-à-« dire *la forte a engendré le fort* (1). »

Comme l'a observé M. Guigniaut, il est plus que probable que cet enfantement n'est autre que celui de Dionysos-Zagreus. Et, en effet, la remarque consignée par les sectaires en ces mots : μετὰ

(1) Ed. Miller, p. 115.

τοὺς Φρύγας, dénote que les mystères dont il est ici fait mention, sont ceux qui, de la Phrygie furent apportés dans l'Attique, et sur lesquels s'éleva toute l'institution postérieure. Cette Brimo est la Rhea ou Cybèle phrygienne assimilée par les Athéniens à leur Demeter, la mère du Dionysos phrygien (1). Son nom n'apparaît que dans les écrits orphiques (2). Le triple caractère de Demeter, d'Hécate et de lune qui lui est attribué, ne saurait convenir qu'à la période du syncrétisme alexandrin. Cette formule sacramentelle que l'hiérophante prononçait à haute voix, devait en conséquence être une introduction moderne qui datait de l'époque où l'hiérophante avait abandonné son caractère primitif et son rôle purement choragique, pour prendre celui d'initiateur. Le passage d'Origène en question, offre cela de curieux, qu'il confirme ce que saint Jérôme nous avait appris du moyen employé par ce prêtre pour garder la continence, et ce que nous disaient également Servius et le scoliaste de Perse (3).

Le second passage du *Philosophumena* sur les mystères a été savamment restitué et expliqué par M. Guigniaut. Je ne reviendrai pas sur son excellent commentaire (4), je me bornerai à remarquer que ce qui est dit du tabernacle (παστάς) sur lequel était peint à Phlius l'image, symbolique sans doute, de tous les dogmes des mystères, nous explique dans quel sens doit être entendu un passage de Pausanias, où ce voyageur parle du temple de Despoené, situé à quatre stades d'Acacésium en Arcadie. Dans le portique entre deux bas-reliefs était, à ce qu'il rapporte, une tablette (πινάκιον) sur laquelle était représenté tout ce qui avait rapport à la célébration des mystères, ou comme dit le texte γεγραμμένα ἔχον τὰ ἐς τὴν τελετήν (5). Évidemment l'auteur grec mentionne ici une représentation analogue à celle de Phlius, et γεγραμμένα doit être entendu dans le sens de peints ou sculptés, et non dans celui d'écrits.

Il peut s'élever quelque doute sur le vrai sens du mot παστάς que M. Guigniaut rend par tabernacle. Le génitif παστάδος ne nous permet pas de croire qu'il faille lire παστός au lieu de παστάς. Or, Hé-

(1) Voyez Preller, *Demeter und Persephone*, p. 49.

(2) Voyez Orphic., *Argonaut.*, v. 17. Apollon. *Argonaut.*, III, v. 859. Lycophron., *Cassand.*, v. 1175, et *Apollon. schol.*, ad lib. III, v. 859, s. Clem. Alex., *Cohort. ad gentes*, p. 13 et 21, ed. Potter; Arnob., *Adv. gent.*, V, p. 170.

(3) S. Hieronym., *Adv. Jovin.*, ap. Oper., t. IV, col. 192; *Epistol. de monogam.*, col. 473. Servius *ad Æn.*, VI, 66 et f. *Schol. Pers. ad sat. V*, v. 145.

(4) *Religions de l'antiquité*, t. III, part. 2, 2e section, p. 1221,

(5) Pausan., VIII, c. 37.

sychius définit ce mot par στοά, portique, sens que confirme le passage de Pausanias que nous avons cité, où il est dit que la tablette qui représentait ce qui se passait dans les mystères, était ἐν δὲ τῇ στοᾷ τῇ παρὰ τῇ Δεσποίνῃ, c'est-à-dire dans le portique placé à droite, en allant au temple. Dans une inscription publiée par M. E. Curtius (1), il est question d'une παστάς et d'un πρόπυλον consacrés aux divinités Sérapis, Isis, Anubis, circonstance qui montre que le premier de ces termes désigne une partie du temple voisine du portique. Il est donc à croire qu'Origène entend par παστάς un portique, une sorte de narthex ou vestibule du temple, où ceux qui n'étaient point admis aux mystères, en pouvaient voir au moins des représentations symboliques. Ces bas-reliefs ou peintures qui décoraient l'entrée des temples, rappellent ceux qu'on plaçait au moyen âge aux portails des églises, et qui avaient pour but d'entretenir la piété chez ceux qui ne pénétraient pas dans le lieu saint.

Les naasséniens développèrent davantage les éléments spiritualistes d'origine alexandrine et asiatique qui tendaient à se substituer au symbolisme primitif fondé sur le naturalisme, lequel constituait, dans le principe, ainsi que je viens de le rappeler, le fondement des mystères. Ils rattachèrent leur théorie gnostique à l'orphisme par des interprétations nouvelles des anciens emblèmes et des rites antiques observés dans ces augustes solennités. Les petits et les grands mystères représentent pour eux les deux états *psychique* et *pneumatique*, celui où l'homme s'élève à la condition intellectuelle supérieure à celle de l'homme hylique ou charnel, et celui où il atteint la perfection céleste. Et c'est ce qui expliquait, selon eux, pourquoi, avant d'être initié aux grands mystères, il fallait l'avoir été aux petits : θέμιον (lisez θέσμιον) δὲ ἐστὶ τὰ μικρὰ μεμυημένους αὖθις τὰ μέγαλα μυεῖσθαι.

« Les petits mystères, ceux de Perséphoné, représentent cette voie qui conduit à la perdition, et dont le Sauveur a dit : qu'elle est large, que le chemin qui y mène est spacieux, et qu'il y en a beaucoup qui y entrent (Matth., VII, 13); ce sont les mystères de la naissance charnelle, τὰ τῆς σαρκικῆς γενέσεως (éd. Miller, p. 116), qui finissent avec la vie; tandis que les grands mystères sont les mystères célestes, τὰ ἐπουράνια (*ibid.*, p. 116) ; et produisant à l'appui de cette interprétation des étymologies de leur façon, ils ajoutaient que ces mystères se célébraient à Éleusis, parce que le pneumatique pénétrera et viendra

(1) Voy. *Rheinisch. Museum für Philologie, n. folg*. B. 2, s. 101 (Jahrg. 1843).

(ἐλεύσεται, d'où le nom d' Ἔλευσις) par cette porte du ciel où est la demeure du Dieu unique et bon ; ils y viendront d'en haut, sortant du sein de cet Adamas suprême (1), source des âmes; et voilà pourquoi le sanctuaire s'appelait ἀνακτόρειον de ἀνελθεῖν ἄνω (Miller, p. 115, l. 4). Il n'y aura d'admis aux grands mystères, ou ce qui revient au même, en vertu de l'interprétation naassénienne, dans le ciel, que les seuls pneumatiques; les impurs, les psychiques, les charnels seront exclus (p. 116, l. 23, 24). Cette porte étroite (πύλη) qui conduit à la voie de la vie, et par laquelle pénètrent seulement ceux qui ont revêtu la robe virginale et qui sont inspirés de l'esprit de pureté (τὸ παρθενικὸν πνεῦμα), elle est comparée à la Vierge qui a conçu, porté dans son sein, et enfante un fils non psychique (2), non pneumatique, mais le bienheureux éon des éons (3); comparaison qui fut appliquée plus tard par les chrétiens orthodoxes à la Vierge, alors que le langage mystique particulier à l'école gnostique eut passé dans l'école mystique catholique (4).

Origène, en dévoilant les ruses et les tours de passe-passe auxquels les sectaires avaient recours pour abuser la crédulité de leurs disciples, nous a laissé des documents curieux sur les moyens employés par les prêtres de l'antiquité afin de frapper d'étonnement l'imagination populaire. Les gnostiques n'avaient point seulement hérité des doctrines des païens, ils leur avaient aussi emprunté les procédés d'escamotage et de physique amusante, qui servaient dans les mystères et les oracles à faire les miracles et à opérer les apparitions divines. La magie jouait, comme on sait, un grand rôle chez les néoplatoniciens. La théurgie constituait une des branches de leur doctrine. Il faut sans doute accorder une large part aux hallucinations et à l'extase dans ces visions, ces manifestations démonolo-

(1) Voyez ce que j'ai dit de cet Adamas, dans mon premier article, t. VIII, p. 238, et les observations judicieuses de M. Guigniaut, c. x, p. 122.

(2) Ces mots *οὐ ψυχικὸν, οὐ σωματικὸν* (p. 116, l. 28) paraissent destinés à combattre la conception orthodoxe qui représentait le Christ comme ayant revêtu un corps et reçu une âme humaine.

(3) Cette expression *αἰῶνα αἰώνων* s'applique au Christ que les naasséniens se figuralent comme l'éon des éons, et qui était venu, selon eux, pour opérer le salut de pneumatiques; conception analogue à celle de l'apôtre Jean, lorsqu'il dit : *Ἔδωκεν αὐτοῖς ἐξουσίαν τέκνα θεοῦ γενέσθαι, τοῖς πιστεύουσιν εἰς τὸ ὄνομα αὐτοῦ, οἳ οὐκ ἐξ αἱμάτων, οὐδὲ ἐκ θελήματος σαρκὸς* (les charnels) *οὐδὲ ἐκ θελήματος ἀνδρὸς* (les psychiques) *ἀλλ' ἐκ θεοῦ ἐγεννήθησαν* (les pneumatiques). (Evang. S. Joh., I, 12 et 13.)

(4) La vierge Marie a été souvent comparée par les écrivains mystiques à la porte du ciel (S. Hieronym, *Ep.* 30, *ad Pammach. pr. libr. adv. Jovinian.* ap. Oper., t. V, col. 241 (Oper. 1716). (Voyez mon article sur une représentation symbolique, dans cette *Revue*, t. I, p. 465.)

giques qui entretenaient la foi des néophytes, mais le témoignage d'Origène ne nous permet guère de douter que la fourberie n'y jouât aussi un grand rôle, et les détails qu'il nous fournit, montrent qu'il y avait tout une suite de procédés qui s'étaient transmis par tradition des mystères aux néoplatoniciens, et de ceux-ci aux sectaires chrétiens (1).

Écoutons, par exemple, Origène nous révélant leur secret pour faire apparaître la terrible Hécate.

« Mais je ne veux pas passer sous silence la fourberie sur laquelle repose leur procédé de *lécanomancie*. Ils font choix d'une chambre close, dont ils ont peint en couleur d'azur le plafond, traînant avec eux et faisant étalage en cette circonstance d'ustensiles de même couleur; ils placent à terre, au milieu de la chambre, un bassin plein d'eau, lequel réfléchit le bleu du plafond comme si c'était celui du ciel. Dans le plancher sur lequel repose le bassin, est pratiquée une ouverture cachée, et ce bassin qui est de pierre, a un fond en verre. Au-dessous de la pièce en question en est une autre secrète dans laquelle se tiennent les compères (2) déguisés en dieux et en démons, dieux et démons que le magicien veut faire apparaître. Ce sont ces personnages que voit celui qui est dupe de la fourberie et qui, frappé de terreur à la vue de ce spectacle arrangé par les magiciens, accorde facilement créance à ce qu'on lui dit. Voici maintenant comment on s'y prend pour faire paraître le démon dans la flamme. On commence par dessiner sur le mur la figure qu'on se propose d'évoquer; on enduit ensuite secrètement ce trait avec une composition faite de laconique, d'asphalte et de bitume (3), puis feignant alors d'opérer l'évocation (εἶτα ὡς ἀποφοιβάζων), on approche une lampe du mur; l'enduit prend feu et brûle. »

Après nous avoir montré comment le magicien s'y prenait pour faire apparaître le démon en feu, Origène nous explique le procédé pour évoquer Hécate, la déesse infernale.

(1) Voyez ce que j'ai dit sur un miroir magique, *Revue archéolog.*, t. III, p. 153 et suiv.

(2) Remarquons l'expression grecque συμπαῖκται, *les compères* qu'on ne connaissait guère avec ce sens et qui est opposée à celle-ci : ὁ πλανώμενος, celui qu'on trompe, qui est dupe.

(3) Il y a ici quelques mots effacés dans le texte qui ne permettent pas de connaître complétement la composition inflammable dont on se servait. La substance qu'Origène appelle ζακυνθία, est le bitume liquide dont parle Pline (*Hist. nat.*, XXXV, 51). Je suis porté à croire qu'au lieu de λακωνικῷ, il faut lire σικελικῷ, le bitume ou naphte de Sicile, gras et semblable à l'huile; les Agrigentins s'en servaient comme d'huile dans leurs lampes (Plin., *Hist. nat.*, l. c.).

« Voici, dit-il, quel est l'artifice pour faire voltiger Hécate sous la figure d'un feu aérien. Le magicien fait cacher un compère dans un certain endroit qu'il choisit, puis il emmène les dupes auxquelles il persuade qu'il va faire voir la déesse chevauchant en l'air, sous une forme ignée ; il leur recommande seulement de ne pas manquer d'être bien attentifs au moment où la flamme paraîtra, et de se jeter aussitôt le visage caché contre terre, restant dans cette posture jusqu'à ce qu'il les ait appelés ; cette instruction donnée, il entonne dans la plus épaisse obscurité cette formule d'incantation (1) :

« Viens (2), infernale, terrestre et céleste Bombo, déesse des « grands chemins, des carrefours, toi qui apportes la lumière, qui « marches la nuit, ennemie de la lumière, amie et compagne de la nuit, « toi que réjouissent l'aboiement des chiens et le sang versé, qui erres « au milieu des ombres à travers les tombeaux, toi qui désires le sang « et qui apportes la terreur aux mortels, Gorgo, Mormo, lune aux « mille formes, assiste d'un œil propice à nos sacrifices (3). »

« A peine le magicien a-t-il prononcé ces vers, qu'on voit le feu voltiger en l'air. Saisies d'effroi à la vue du prodige opéré par la déesse, les dupes tombent sans voix à terre, en se cachant le visage. Voici maintenant à quoi se réduit tout l'artifice. Le compère caché comme je l'ai dit, sitôt qu'il s'aperçoit que l'invocation est terminée, lâche un milan ou un vautour auquel est attachée de l'étoupe enflammée. L'oiseau que la flamme effraye, s'élève en volant à chaque instant plus vite. Les nigauds (μάταιοι) s'imaginant être témoins d'un prodige divin, se cachent. L'oiseau ébloui par le feu va butter contre tout ce qu'il rencontre, et il met le feu tantôt à la chambre, tantôt à l'entrée. »

Lorsqu'on voit les gnostiques user de pareilles supercheries, on ne peut se défendre de la pensée que les néoplatoniciens y avaient aussi quelquefois recours, et que peut-être lorsque Maxime voulut s'emparer de l'esprit de Julien, alors qu'il le conduisit dans le souterrain du temple d'Hécate, il employa quelque artifice analogue pour faire apparaître le spectre de feu qui frappa de

(1) Cette invocation à Hécate rappelle celle qu'Euripide place dans la bouche de Médée (*Med.*, v. 395 et sq.) et qu'a imitée Ovide (*Metam.* VII, 190 et sq.).

(2) Remarquons le verbe μολέ, *viens*, d'un emploi rare et dont l'usage était sans doute consacré pour ce motif dans les invocations, afin de frapper d'étonnement par l'étrangeté des expressions.

(3) Cette invocation rappelle ce que dit Apulée (*Apolog.* c. 31). « Igitur ut solebat « ad magorum cærimonias advocari.... et luna noctium conscia et manium potens « Trivia. » Cf. Apollon., *Argonaut*, III, v. 1028 et sq.

terreur le crédule empereur. Maxime était fort versé dans la connaissance de la physique théurgique, lui qui faisait sourire la statue d'Hécate au moyen d'un grain d'encens purifié et d'un hymne chanté à voix basse, ou qui encore faisait allumer les flambeaux d'eux-mêmes (1).

Après nous avoir dévoilé le mystère des apparitions infernales, Origène nous explique le procédé non moins grossier auquel il attribue les enchantements à l'aide desquels les magiciens faisaient descendre la lune. On sait que c'était là le prodige favori opéré par les magiciennes de Thessalie, prodige souvent rappelé par les auteurs anciens (2). Ménandre, dans sa comédie intitulée *Thessalienne*, représentait les cérémonies mystérieuses par lesquelles des femmes faisaient descendre la lune sur la terre (3). Ce prodige était devenu si bien l'indice de la toute-puissance magique, que Nonnus (4) le donne comme opéré par les incantations magiques des brachmanes.

Continuons de traduire les *Philosophumena* (5).

«Voici maintenant comment il s'y prennent pour faire paraître sur le plafond la lune et les étoiles. Ils adaptent au milieu du plafond un miroir, puis placent au centre de la chambre, à terre, juste en face, un bassin rempli d'eau, disposant une lampe dont la lumière est d'un faible éclat, un peu plus haut que le bassin, de façon que par l'effet de la réflexion, la lune ait l'air d'apparaître à travers le miroir. Un disque (τύμπανον) est placé à une certaine distance, verticalement et recouvert d'une toile, caché ainsi pour qu'il ne paraisse pas avant le moment convenable. On met la lampe par derrière, puis, dès que le signe est fait au compère, il découvre la toile, laissant cachée une partie du disque, de façon à donner à la partie découverte la figure du quartier de la lune de ce jour-là. On colore la partie du disque qui doit être découverte avec du cinabre et de la gomme; on enlève le goulot et le cul d'une bouteille, on y introduit la lampe, et ayant fait ce qu'il faut pour faire paraître la figure du disque qu'un des compères cache d'en haut, sitôt que celui-ci a donné le signal, on exécute le tour de façon que la lune ait l'air de descendre du ciel. Dans les forêts, on exécute avec un pot en terre (χύτρα) le même tour que dans la

(1) Theodoret. *Hist. ecc.*, lib. III, c. 3, s. Gregor. Naz., *Orat.*, IV, ap. Oper., I, p. 1014. Eunap., *Vit. Maxim.* ed. Boissonade, p. 62.

(2) Ovid., *Metamorph.*, IV, 333; VII, 207; XII, 264. Virg., *Eclog.*, VIII, v. 69. Tibull., I. *Eleg.*, VIII, v. 21. L. An. Senecæ *Hippolyt.*, 787, 791.

(3) Plin., *Hist. nat.*, XXX, 2; 2.

(4) *Dionys.*, XXXVI, 27 et suiv.

(5) Ed. Miller, p. 73.

chambre. On dresse un autel et l'on place derrière un pot qui renferme une lampe allumée. Comme il y a un grand nombre d'autres lampes aussi allumées, la clarté de celle-là ne se distingue pas. Sitôt que l'invocation à la lune a eu lieu, on ordonne d'éteindre toutes les lampes, mais on a soin de laisser brûler la faible lueur qui est dans le vase; cette lumière se réfléchit alors sur le toit et produit l'effet de la lune, et ceux qui font le tour couvrent l'orifice du pot au moment voulu, de manière à donner sur le toit l'apparence du croissant. »

« Les mêmes magiciens produisent l'apparence des astres, en collant avec de l'eau gommée sur le toit, de distance en distance, des écailles d'aloses et d'hippurus (1). »

Origène nous explique encore des supercheries du même genre, auxquelles avaient recours les thaumaturges de l'antiquité; tantôt pour produire des tremblements de terre; malheureusement il y a une lacune du texte en cet endroit; tantôt pour faire apparaître une inscription sur le foie de la victime que consultait l'aruspice; tantôt encore pour faire parler le crâne d'un mort.

Dans le second cas l'aruspice écrivait tout simplement avec une encre faite de noix de galle et de vinaigre le mot miraculeux sur sa main, et en appliquant celle-ci contre le viscère et l'y tenant quelque temps, il y laissait, y décalquait pour ainsi dire, ce mot terrible.

Dans le troisième cas, dit Origène, « ce n'était point d'un crâne véritable que l'on se servait, mais d'un moule ayant cette forme, et qui était fait de peau de baudruche, enduit de cire d'Étrurie et de plâtre; on recouvrait ensuite ce prétendu crâne d'une pièce d'étoffe, et le crâne avait l'air de parler; ce qui se faisait au moyen de la trachée-artère du cou d'une grue ou de quelque animal à long cou que le compère appliquait en cachette contre le crâne, et par lequel il disait ce qu'il voulait, comme nous le faisons pour amuser les enfants. » Voulait-on faire disparaître le crâne, ajoute en marge un glossateur, on l'entourait de charbons, comme pour offrir de l'encens ; la cire échauffée se fondait et le crâne avait l'air de disparaître (2). »

C'est sans doute l'habitude où étaient les magiciens de faire ainsi parler les crânes des morts qui a fourni aux légendaires l'idée de l'anec-

(1) Les écailles de ces poissons deviennent phosphorescentes, après avoir été détachées de l'animal.

(2) Ed. Miller, p. 75.

dote fabuleuse racontée dans la vie de saint Macaire (1). L'ermite, en frappant de son bâton le crâne d'un prêtre païen égyptien, fit parler le mort et apprit de cette voix mystérieuse de terribles détails sur l'enfer.

Dans ce que Origène rapporte des diverses sectes gnostiques aux VIII[e] et IX[e] livres, je pourrais trouver bien des détails nouveaux et d'un intérêt véritable pour l'histoire des premiers temps du christianisme. Mais l'étude de ces documents m'entraînerait loin de la mythologie proprement dite et au delà des bornes que je dois assigner à un travail du genre de celui-ci. J'espère au reste avoir bientôt occasion de revenir sur cette partie des *Philosophumena*.

(1) Voy. Macarii Ægyptii *Epistolæ, homiliarum loci, preces*, edid. H. J. Floss, p. 141 et sq. (Colon., 1850, in-8°).

ALFRED MAURY.

ADDITIONS AU MÉMOIRE

SUR LES TOMBEAUX DES ROIS (1).

Des objections graves ont été faites contre le mémoire que j'ai tout récemment lu à l'Académie. Je me hâte de répondre aux arguments que l'on a employés pour combattre mes assertions.

M. de Saulcy persiste à croire que, dans le texte hébreu de la Bible, il est indifférent de lire *Aïr—David* : au lieu de *Ir—David*, pour signifier *la ville de David*. Mais quand on connaît la marche de la langue hébraïque, on sait très-bien que l'orthographe et la lecture des mots n'ont absolument rien d'arbitraire : que dans cet idiome comme dans tous les autres, le changement d'une voyelle établit une grande différence entre le sens des expressions : on est convaincu qu'il faut lire *Ir—David*, et que les mots *Aïr—David* présentent un tout autre sens, et désignent l'*âne* ou l'*ânon* de David.

Le terme *ar* עָר qui appartient au dialecte en usage chez les Moabites, correspond à עִיר, et n'a pas le moindre rapport avec *aïr* עַיִר

On a prétendu que je me contredisais moi-même, lorsque je refusais d'admettre comme irréfragable la véracité historique de Josèphe, et que, d'un autre côté, je prenais dans cet écrivain les faits qui pouvaient être favorables à mon opinion. Mais cette assertion est complétement inexacte. J'ai dit, et je répète, que, pour ce qui concerne les temps anciens, le témoignage de Josèphe n'a de poids qu'autant qu'il s'appuie sur une seule autorité, celle des livres saints : que, partout où il ajoute aux faits contenus dans ces écrits respectables, son récit ne repose sur aucun monument national : puisque les Hébreux n'en possédaient pas d'autres que ceux qui sont sous nos yeux : et que, depuis plusieurs siècles, probablement depuis la ruine de Jérusalem par les Chaldéens, on avait perdu en entier ces mémoires originaux, dont les livres des *Rois* et ceux

(1) Voir plus haut, p. 92.

des *Paralipomènes* n'offrent que des extraits. Par conséquent, l'historien juif n'avait pu, en écrivant cette partie de sa narration, que reproduire ses propres conjectures, ou prendre pour guides des traditions juives, qui n'offrent aucun caractère de certitude, et qui, le plus souvent, ne présentent rien que de tout à fait invraisemblable. On peut en juger par le récit du faux Aristée, relativement à la traduction grecque de la Bible, récit que Josèphe a reproduit fidèlement, mais qui ne saurait soutenir l'examen d'une critique judicieuse.

J'ai dit que l'assertion de Josèphe, relative aux trésors déposés par Salomon dans le tombeau de David, devait être regardée comme complétement erronée. D'abord, les livres saints n'en disent pas un mot, et se contentent d'attester que David fut enterré sur le mont de Sion. Or, ces monuments qui relatent d'une manière si étendue, si minutieuse, les nombreux travaux exécutés par ordre de Salomon, n'auraient pas certainement passé sous silence, un fait de magnificence aussi singulier ; eux qui, en parlant de la sépulture d'Asa, font remarquer, comme un trait caractéristique, que le caveau où était contenu le corps de ce prince avait été rempli de parfums et de toutes sortes d'aromates. D'ailleurs, un passage du livre des *Rois*, reproduit par les *Paralipomènes*, contredit tout à fait l'assertion de Josèphe. On y lit (1) que Salomon fit apporter les offrandes réservées par David, son père, l'or, l'argent, les vases, et qu'il déposa le tout dans les trésors du temple. Ce texte, si formel, prouve avec évidence, que Salomon se conforma fidèlement sur ce point, aux intentions de David, qui, durant tout son règne, en amassant des richesses enlevées aux peuples vaincus, n'avait eu qu'un but, celui d'élever au vrai Dieu un temple magnifique ; qu'il consacra au service du temple cet amas d'or, d'argent, d'objets précieux, et qu'il n'eut garde d'en distraire une partie notable pour les enfouir inutilement dans un tombeau. Toute cette histoire n'a, probablement, été supposée par Josèphe, que pour expliquer l'enlèvement des trésors opéré par Hyrcan, et, ensuite par Hérode. Et le fait tel qu'il est rapporté par l'historien juif, porte avec lui sa réfutation. Car, si un trésor avait été réellement déposé dans le tombeau de David, un prince qui, comme souverain pontife, devait donner à toute sa nation un exemple signalé de respect pour la dernière demeure du plus saint des rois de la Judée, n'aurait pas voulu se rendre coupable d'un

(1) *Rois*, livre Ier, chap. VII, vers. 51. — *Paralipomènes*, II, chap. V, vers. 1.

acte odieux, qui eût été une sorte de sacrilége. D'ailleurs, le récit qui concerne Hérode prouve avec évidence que le trésor n'était pas renfermé dans la chambre sépulcrale de David; puisque le prince, après avoir enlevé quantité d'or et d'objets précieux, essaya, sans succès, de pénétrer jusqu'au lieu qu'avait occupé le corps du roi des Juifs. En outre, comme je l'ai dit, il est peu probable que ce luxe inutile, qui s'accordait si peu avec les inclinations humbles du saint roi, eût obtenu l'approbation de Dieu. Et, certes, les prophètes, placés, comme des sentinelles vigilantes, pour rappeler les rois et le peuple au sentiment de leur devoir, leur inculquer un respect profond pour les volontés du Très-Haut, et une horreur invincible pour toutes les pratiques qui avaient un rapport plus ou moins intime avec les idées et les actes des peuples idolâtres, n'auraient pas manqué de faire entendre leur voix, pour condamner cet emploi de sommes énormes qui eussent pu et dû recevoir une destination plus en harmonie avec les besoins de la religion et de l'État. J'ai dit, en outre, que la nation juive n'étant pas riche, il eût été peu convenable d'enlever à la circulation un grand nombre de millions, d'une manière si peu fructueuse. On m'a opposé que, durant le règne de Salomon, suivant le témoignage de l'Écriture, l'or était, dans la Judée, plus commun que les pierres. J'avais prévu cette objection, en faisant observer que cette opulence n'existait pas, pour les Juifs, à l'époque de la mort de David. Et, en effet, le règne de ce prince ayant été rempli d'abord par des guerres civiles, et ensuite par des guerres étrangères, par des conquêtes, les Juifs avaient eu peu de loisir, pour se livrer à des occupations, à des travaux, qui auraient pu produire pour eux des richesses considérables. Ce fut seulement quelques années après, pendant le règne de Salomon, que le commerce avec la contrée d'Ophir, pour lequel les Juifs s'associèrent avec les Phéniciens, amena chez les premiers une opulence qu'ils n'avaient jamais connue. On peut même supposer avec vraisemblance, que, même durant la vie de Salomon, ce commerce avait éprouvé une diminution réelle; puisque ce monarque, pour soutenir son luxe, fut contraint de lever sur ses sujets des taxes énormes qui ruinaient les particuliers, et qui, après la mort de Salomon, produisirent des plaintes amères, et enfin la séparation funeste des dix tribus. Les travaux exécutés par David, et ensuite par Salomon, ne prouvent nullement que, sous les règnes de ces monarques, les arts, en Judée, eussent fait des progrès notables; puisque, comme l'Écriture l'atteste, David et son fils avaient été contraints, pour élever le palais et le temple, d'appeler des ouvriers

phéniciens. Ce qu'ils n'auraient pas fait, s'ils avaient pu trouver dans leurs États des hommes capables de diriger et d'exécuter ces dispendieuses entreprises.

J'ai dit que, si des trésors avaient été déposés dans le tombeau de David, ils n'auraient pas échappé à la rapacité des conquérants étrangers, qui, à diverses époques, envahirent la Judée. On m'a objecté que, chez les peuples de l'antiquité, les tombeaux étaient entourés d'un respect qui n'en permettait nullement la profanation. Sans doute, la chose existait chez des nations civilisées. Mais des hommes à moitié barbares, tels que les Philistins et autres peuples voisins de la Judée, n'auraient guère montré un pareil scrupule, à l'égard de ces Juifs qu'ils détestaient, et ne se seraient pas abstenus de dépouiller les tombeaux, s'ils avaient eu l'espérance d'y trouver des richesses capables d'assouvir leur avidité. Et nous voyons partout, dans l'antiquité, quelles précautions on avait prises, pour soustraire les sépulcres des rois aux atteintes de la cupidité. Tantôt, comme chez les Perses, les tombeaux avaient été creusés dans les parois d'un rocher : puis, on avait coupé perpendiculairement l'extrémité inférieure de la roche, afin de rendre impraticable l'accès de la chambre sépulcrale. Tantôt, comme chez les Égyptiens, des pyramides gigantesques, fermées avec le plus grand soin, présentaient un obstacle invincible aux recherches de la curiosité et de l'avidité. Tantôt, comme chez d'autres peuples, de vastes massifs de pierres ou d'immenses monticules de terre, maçonnés dans l'intérieur, ne laissaient point de prise à une spoliation ; puisque les dépenses de l'excavation auraient probablement excédé les résultats qu'on pouvait se promettre d'un pareil travail. Certes, dans l'antiquité, les tombeaux n'ont pas toujours été à l'abri des recherches de la cupidité. Darius viola le sépulcre de Nitocris. Et probablement, d'autres exemples du même genre se renouvelèrent à diverses époques. Les Romains, après la prise de Jérusalem, fouillèrent avec tout l'empressement que peut inspirer la soif de l'or, ces nombreuses et immenses cavités qui régnaient sous la ville, sous le temple et sous les environs. A coup sûr, lorsque les Normands, au moyen âge, portaient le ravage dans toute l'Europe, ils n'eussent pas négligé de bouleverser les tombeaux, s'ils avaient eu l'espoir d'y découvrir des richesses considérables. Plus tard, les Arabes ouvrirent les pyramides, avec l'intention d'y découvrir des trésors. Sous le christianisme, les demeures des morts ne furent pas toujours respectées. Les lois des Visigoths décernaient des peines sévères contre les violateurs des tom-

beaux (1). Ce qui donne à entendre que ces spoliations étaient alors fort communes. Feu M. de Sainte-Croix, dans un de ses mémoires (2), a donné des détails curieux sur une association qui s'était formée dans l'Asie Mineure, pour ouvrir et dépouiller les sépultures antiques. On a fait valoir, pour indiquer le respect dont les tombeaux étaient jadis environnés, que les protestants, durant les guerres de religion, ne songèrent jamais à dévaster et à piller les tombes des rois réunies dans l'église de Saint-Denis. Je ne prétends pas justifier les protestants du XVIe siècle des ravages causés par eux, de la profanation des églises et autres monuments ecclésiastiques; mais ces protestants, après tout, étaient français, et on ne peut pas soupçonner qu'ils eussent voulu renverser les tombeaux de leurs rois. Un pareil scandale était réservé aux féroces jacobins de 1793. De nos jours, ne voit-on pas journellement des Européens parcourir les contrées de l'Orient, pour aller violer la cendre des morts, pour chercher dans leurs caveaux des objets plus ou moins précieux, et donner aux peuples du voisinage un exemple de déprédation, qui, probablement, amènera la ruine entière des monuments qu'ont épargnés jusqu'ici la main du temps et celle de la barbarie?

Un passage de Jérémie, que j'ai cité dans mon mémoire, atteste formellement que les Chaldéens, au moment où ils prirent et saccagèrent Jérusalem, violèrent les tombeaux, en arrachèrent les ossements des rois, des princes, des prophètes, des prêtres, et en couvrirent le sol. Il est donc clair que, dans cette circonstance, le sépulcre de David ne fut pas plus respecté que les autres, et que, s'il avait renfermé des richesses, ces trésors n'auraient pas manqué de devenir la proie d'un vainqueur avide. J'ai dit que si le récit de Josèphe présente un fond de vérité, ce qui est au moins douteux, on pourrait supposer que les rois de Juda avaient choisi une chambre extérieure du tombeau de David, pour y déposer une portion de leurs trésors: que ce trésor, épuisé plus d'une fois, le fut définitivement par la rapacité des Chaldéens: que les princes asmonéens avaient également renfermé là une partie de leurs richesses, qui étaient réservées pour des besoins extraordinaires, et que le roi Hyrcan, pressé par l'ennemi, put, sans profanation, consacrer au salut de l'État.

(1) Canciani, *Leges Barbarorum antiquæ*, t. IV, p. 181.

(2) *Académie des Belles-Lettres*, t. II, p. 555 et suiv. Voy. aussi du Cange, *Glossar. med. et infim. latinit.*, t. VI, col. 397. M. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des Étoffes de soie, d'or et d'argent*, t. I, p. 148 et suiv.

Certes, si le trésor avait été renfermé dans la tombe même de David, Hyrcan, investi d'une si haute dignité à la fois politique et religieuse, n'aurait pas, comme je l'ai dit, donné l'exemple d'une spoliation si odieuse.

On a cité des passages du livre des *Rois* (1) et des *Paralipomènes* (2), où on lit que Salomon fit monter la fille de Pharaon, de la ville de David vers le palais qu'il avait bâti pour cette princesse. Car il se dit : « Mon épouse n'habitera pas dans le palais de David, roi d'Israël, puisque ce palais a été sanctifié, depuis que l'arche du Très-Haut y est entrée. » Ces passages ne prouvent rien contre l'opinion qui voit dans la *ville de David* la colline de Sion, puisque, comme nous le savons, par tant de témoignages, c'était sur cette montagne que l'arche d'alliance avait été temporairement établie. Quant à l'expression *monter*, elle n'indique pas que la ville de David fût dans une situation moins élevée que la colline sur laquelle s'élevait le palais de la reine d'Israël. Quand on a lu le texte hébreu de la Bible, on sait parfaitement que le mot עָלָה *monter* s'emploie toujours, lorsque l'on se rend à un lieu important, comme le temple, le palais, même quand le point dont on part se trouve dans une situation autant ou plus élevée. La colline de *Millo*, sur laquelle Salomon avait fait élever le palais de la reine, se trouvait placée vis-à-vis de la colline de Sion. Par conséquent, pour y arriver, il fallait d'abord descendre dans la vallée, puis monter la colline de Millo.

Quant au fait qui amena le changement d'habitation de cette princesse, Salomon, dans cette circonstance, et, sans doute, par ménagement pour le puissant roi d'Égypte, n'avait probablement dit qu'une partie de la vérité. Ce n'était pas parce que la fille de ce monarque était l'épouse de Salomon, qu'elle ne devait pas habiter au voisinage du lieu où avait reposé l'arche. Car il est bien clair qu'elle avait, durant quelque temps, et jusqu'à la construction du nouveau palais, demeuré avec le roi. Mais Salomon, en contractant une alliance conjugale avec une princesse idolâtre, avait désobéi aux lois divines, qui interdisaient expressément de pareils mariages. Et l'exemple du roi lui-même, prouva, par la suite, et d'une manière bien funeste, combien cette défense était sage. On peut croire qu'un prophète, envoyé de Dieu, représenta à Salomon qu'une princesse idolâtre ne devait pas résider près de l'endroit qui avait été sanctifié

(1) Livre Ier, chap. IX, vers. 24.
(2) Livre II, chap. VIII, vers. 11.

par la présence de l'arche, et s'y livrer aux pratiques du culte des fausses divinités ; que Salomon, sentant la justice de ce reproche, et, d'un autre côté, ne pouvant faire un affront public à la princesse qui partageait son lit, ni attirer sur lui le courroux du puissant monarque dont il était devenu le gendre, crut tout concilier en faisant bâtir, pour la reine, un palais situé sur une colline, vis-à-vis celle de Sion, et en lui assignant, pour demeure, cette somptueuse retraite.

On a voulu contester l'explication que j'ai donné du terme hébreu *Maaleh* מַעֲלֵה dans un passage du livre des *Paralipomènes*, où il est dit que le corps d'Ézéchias fut enterré בְּמַעֲלֵה קִבְרֵי בְנֵי דָוִיד ce que j'ai traduit par « sur la montée qui mène aux tombeaux des enfants de David. » On a prétendu que les versions ne confirmaient pas ce sens. Mais d'abord, il est inutile de recourir à des traductions quand le texte original ne présente pas la moindre incertitude. Or, le mot hébreu מַעֲלֵה ou מַעֲלָה a une signification précise. Il désigne « une montée, » soit naturelle, soit artificielle. On peut bien croire que l'on n'arrivait pas au palais des rois, ni à leur sépulture, par des échelles ; que des montées, probablement des deux genres, c'est-à-dire naturelles et artificielles, conduisaient sur la colline de Sion. C'est ce que j'ai prouvé par plusieurs passages de Néhémie. D'ailleurs, la version grecque porte ἐν ἀναβάσει ; ce qui présente un sens parfaitement conforme au texte hébreu. La vulgate est la seule traduction qui ait admis une explication un peu différente, puisqu'elle rend ainsi le passage : *Sepelierunt eum super sepulchra filiorum David.*

Quant au passage de Josèphe, relatif à la ville de Tibériade, je persiste à dire que la traduction qui en a été donnée est peu exacte, et qu'on en avait tiré des conséquences fort éloignées des idées de l'auteur. Je maintiens la version que j'ai proposée, attendu qu'elle s'accorde beaucoup mieux avec les paroles du texte grec, et avec les lois et les opinions reçues chez le peuple hébreu.

J'ai fait voir qu'on ne saurait prouver, par aucun passage, soit de la Bible, soit des écrivains de l'antiquité païenne, soit des auteurs ecclésiastiques, que le monument appelé *tombeaux des rois*, ait jamais renfermé les corps des rois de Juda, je me suis demandé à quel prince on pouvait attribuer ces excavations si extraordinaires, qui ne peuvent avoir été l'ouvrage d'un particulier. D'un autre côté, il est impossible d'admettre que de pareils travaux aient été exécutés, durant ces époques agitées, où les Juifs se trouvaient sous la domination des rois de Perse, puis, sous celle des

successeurs d'Alexandre. J'ai donc conjecturé qu'Hérode le Grand, si célèbre par les monuments gigantesques et magnifiques dont il couvrit la Judée, avait eu seul la puissance et les richesses nécessaires pour pratiquer ces somptueuses excavations. J'ai prouvé, je crois, que les ornements qui décorent l'entrée de ces grottes, ne présentaient point un caractère qui indiquât une haute antiquité. Ce fait a paru si probable, que plusieurs personnes ont donné à ces monuments une date encore bien plus récente, et ont pensé qu'ils avaient été exécutés vers le III[e] ou le IV[e] siècle de notre ère. Mais ce sentiment ne saurait être admis, puisque l'historien Josèphe parle des *caves royales*, comme existant à l'époque du siége de Jérusalem par les Romains. D'autres, à l'exemple de M. Robinson, ont pensé que ce tombeau répondait à celui d'Hélène, reine de l'Adiabène. Et, en effet, deux auteurs graves, Pausanias et saint Jérôme, ont confondu ensemble les deux monuments. Mais je ne saurais souscrire à cette opinion, puisque Josèphe, après avoir parlé du tombeau d'Hélène, indique les *caves royales*, σπηλαία βασιλικά.

D'ailleurs, le monument d'Hélène n'était destiné qu'à recevoir le corps de cette princesse et ceux de ses deux fils. C'est ce que prouve, outre le témoignage de Josèphe, le nombre des trois pyramides qui couronnaient ce tombeau. On ne pourrait donc pas rendre raison de cette quantité de sarcophages renfermés dans ces magnifiques excavations. On a objecté, dans la séance de l'Académie, que la reine Hélène, durant son voyage à Jérusalem, avait autour d'elle une suite de vingt-quatre personnes, et qu'elle avait pu vouloir réunir dans sa tombe tous ceux qui l'avaient accompagnée dans son pèlerinage. Mais je ne puis admettre cette supposition. Hélène, après son voyage de Jérusalem, était retournée dans l'Adiabène, où elle mourut. Son fils, déférant aux intentions formelles de sa mère, fit apporter le corps de cette princesse, pour le déposer dans le tombeau qui lui était destiné. Mais on sent bien qu'il ne pouvait y avoir aucune nécessité que les courtisans qui avaient accompagné la reine en Palestine, l'entourassent aussi, dans sa dernière demeure, surtout quand il s'agissait de les amener des pays au delà du Tigre.

On pourrait croire que ce monument répond à celui qui, dans deux passages de l'histoire de la guerre des Juifs, est appelé le *monument d'Hérode*, Ἡρώδου μνημεῖον. Je n'ignore pas que M. Robinson, dont l'autorité est, à coup sûr, d'un grand poids, suppose que, d'après le texte de Josèphe, le monument d'Hérode était situé à

l'occident de Jérusalem. Mais je ne saurais partager cette opinion. On lit dans un passage de Josèphe (1) que Tite, qui avait placé son camp au village de Scopus, voulant se rapprocher des murs de Jérusalem, fit aplanir par des soldats tout l'espace qui s'étendait depuis Scopus jusqu'au monument d'Hérode. Comme le village indiqué se trouvait au nord de Jérusalem, le travail des soldats romains dut se diriger vers le lieu où existaient les tombeaux des rois.

Plus tard (2), Tite, voulant inspecter, par lui-même, les remparts de Jérusalem, partit de son camp, s'avança par le torrent de Cédron vers la montagne des Oliviers, contourna la ville, du côté du midi, se dirigea vers l'occident, puis remonta au nord, et après avoir fait le tour des monuments d'Hérode, il rejoignit son camp, établi vers l'orient. Dans ce passage, comme on le voit, il ne se trouve rien qui s'oppose à ce que l'on place les monuments d'Hérode au nord de Jérusalem.

Mais, dira-t-on, Hérode le Grand, suivant son intention formelle, fut enterré, non pas près de Jérusalem, mais à Hérodium. J'en conviens, puisque le fait est attesté par deux passages de Josèphe. Mais cela n'empêcherait pas que ce prince n'eût fait préparer, pour sa famille, un magnifique tombeau, tandis que lui-même, suivant un projet arrêté d'avance, aurait voulu reposer dans la ville à laquelle il avait donné son nom, ou du moins dans les environs de cette place. Car, dans le passage où Josèphe décrit les funérailles d'Hérode (3), on lit : Ἤεσαν ἐπὶ Ἡρωδίου στάδια ὀκτώ. Τῇδε γὰρ αὐτῷ ἐγένοντο αἱ ταφαί. Ce que la version latine rend ainsi : *Ibant versus Herodium octo stadia; ibi enim sepultus est.* Mais je ne puis pas admettre cette explication. La famille d'Hérode, qui accompagnait son corps, avait à parcourir un espace de deux cents stades qui séparait Jéricho de la ville d'Hérodium. On ne conçoit pas que ses parents et les personnes qui suivaient le cortége eussent abandonné en route le char funèbre, auquel ils auraient laissé parcourir isolément une distance de cent quatre-vingt-dix stades. Je crois donc qu'il faut lire εἰς στάδια ὀκτώ, et je traduis : « Ils allèrent jusqu'à huit stades d'Hérodium. Car c'était dans cet endroit qu'il avait choisi sa sépulture. » Je suppose donc que le prince fut enterré à huit stades de la ville d'Hérodium. Et, comme la distance était si faible, Josèphe, dans un autre passage, a pu dire,

(1) *De bello judaïco*, lib. V, cap. III, p. 324.
(2) Lib. V, cap. XIII, p. 358.
(3) *Antiquitat. judaïc.* lib. XVII, cap. VIII, p. 849.

sans manquer aux lois de l'exactitude, qu'Hérode reposait à Hérodium.

Au reste, il ne faut pas non plus se faire illusion en exagérant les dépenses énormes que dut réclamer un monument, tel que celui qui porte le nom de *tombeaux des rois*. On sait que, dans toute l'étendue de la Palestine, et, surtout, dans la partie méridionale, les rochers étaient naturellement percés de cavernes, qui atteignaient quelquefois des proportions gigantesques. On se rappelle que David, avec six cents hommes, était caché dans une de ces cavernes, où Saül entra, sans se douter qu'elle recélât des ennemis. L'histoire de Josèphe nous fait connaître ces caves, voisines du Jourdain, qui étaient taillées dans le flanc des montagnes, et qui servaient de retraite à de nombreux brigands. On se souvient que les soldats d'Hérode, ne pouvant escalader ces rochers défendus par des précipices d'une immense profondeur, se faisaient descendre du haut de la montagne dans des paniers soutenus par des chaînes de fer, et, arrivés à l'entrée de ces excavations, perçaient de leurs armes ou enfumaient les voleurs, qui se croyaient en sûreté dans ces retraites ténébreuses. Comme de pareilles cavernes offraient, en temps de guerre, aux habitants du pays un asile sûr, dans lequel ils se dérobaient, avec leurs familles et leurs troupeaux, aux attaques de l'ennemi, de là naquirent ces expressions si fréquentes dans les psaumes et les autres monuments de la littérature hébraïque : « Dieu est mon rocher, Dieu est ma caverne. » C'est-à-dire, il est mon refuge, mon protecteur.

J'avais terminé cette réponse lorsque j'ai entendu les nouvelles objections que M. Raoul Rochette a élevées contre mon mémoire. L'auteur s'étonne que dans cette discussion on n'ait pas fait usage de deux passages, dont l'un est tiré du *Chronicon Paschale*, et l'autre de l'histoire ecclésiastique de Nicéphore-Calliste. Mais d'abord il n'a pas été bien difficile de produire ces autorités; car les passages dont il est question avaient été cités il y a bien longtemps par Adrichomius, Reland et autres écrivains. Si je ne m'en suis pas servi, c'est que réellement des auteurs d'une date aussi récente ne pouvaient fournir aucun élément de bon aloi, lorsqu'il s'agissait de faits qui s'étaient accomplis à une époque reculée, sous les règnes de David et de Salomon, puisque l'auteur du *Chronicon Paschale* écrivait dans le VIIe, et Nicéphore dans le XIVe siècle de notre ère. Ces témoignages serviraient seulement à confirmer ce que l'on savait parfaitement, ce qui est attesté par une foule de passages, que la

tradition relative à l'existence du tombeau de David sur la colline de Sion, n'avait jamais varié, et s'était conservée sans altération au travers des âges. Le passage même du *Chronicon Paschale* (1) présente des assertions qui paraissent peu vraisemblables. On y lit que la colline de Sion a son entrée près de Gabaon, à vingt stades de Jérusalem; que cette entrée, oblique, cachée, invisible, était inconnue à la plupart des prêtres et à toute la masse du peuple. Mais comment croire que l'accès à la montagne de Sion eût lieu par un conduit souterrain placé à vingt stades de Jérusalem; que l'on eût disposé ou laissé subsister un passage qui, en temps de guerre, aurait pu amener l'ennemi jusqu'au cœur de la citadelle?

Comment l'existence de ce canal souterrain, inconnu au peuple, ainsi qu'à la plupart des prêtres, et dont on ne trouve aucune mention, ni dans la Bible, ni dans les écrits de Josèphe, avait-elle été révélée à un chroniqueur du VII[e] siècle de notre ère? S'il y a dans ce passage un fond de vérité, on pourrait croire que ce conduit offrait les restes d'un acqueduc souterrain qui, dans des temps reculés, avait amené à Jérusalem l'eau de quelque source.

Le mémoire de Michaëlis, qui a été cité, dit seulement quelques mots sur le mont Sion, sur le phénomène des flammes qui sortirent du tombeau de David. Il suppose, ce qui est possible, que les ouvriers apostés par Hérode, ayant pénétré dans quelque cave du mont Sion, il se dégagea des gaz qui s'enflammèrent au contact des flambeaux. M. Raoul Rochette prétend que, dans ma discussion sur les prétendus trésors déposés dans le sépulcre de David, j'ai dénaturé l'histoire, en voulant l'accommoder à mes opinions personnelles ou à des idées modernes. Cette assertion, à vrai dire, est tout à fait inexacte, et je puis dire que dans mon mémoire, il ne s'y trouve pas un mot qui justifie une pareille allégation. J'ai établi une distinction entre les tombeaux qui avaient pu renfermer des trésors, et ceux dans lesquels on avait déposé des vases, des étoffes précieuses. Ces derniers étaient en grand nombre. Et il était peu nécessaire de citer le tombeau de Cyrus, et ceux des rois du Bosphore; car ces faits sont bien connus de tous les amateurs de l'antiquité. Il serait fort facile d'ajouter de nouveaux exemples, et entre autres, celui des monticules découverts non loin des bords de l'Indus. Il est probable que le tombeau de Mausole avait renfermé aussi des objets très-précieux. Car, lors de la découverte qu'en firent les chevaliers de Malte, au com-

(1) P. 155 et 156.

mencement du XVI[e] siècle, ce tombeau ayant été pillé durant la nuit par des pirates, on trouva le sol jonché de fragments d'étoffes d'or, de paillettes du même métal; et l'on ne put jamais savoir ce qui avait été enlevé par ces brigands. Ce dépôt de vases, d'objets précieux pouvait avoir deux causes différentes : tantôt il avait pour but d'honorer la mémoire du monarque, tantôt, surtout chez les nations barbares, on voulait que dans une autre vie, le monarque fût entouré, au moins en partie, de la pompe qui l'avait accompagné dans ce monde; et c'était dans cette vue que l'on enterrait avec le corps ceux des femmes du roi, et ceux de ses principaux serviteurs. Mais il y a loin de cet usage à celui de placer dans un tombeau des sommes d'argent considérables, comme celles qui, suivant Josèphe, avaient été déposées dans le sépulcre de David. Le tombeau de Nitocris, qui passait pour renfermer des richesses, ayant été ouvert par Darius, fils d'Hystaspe, on n'y trouva rien, probablement parce qu'il n'y avait été rien déposé. Car on ne peut pas croire que les Chaldéens, c'est-à-dire les hommes les plus éclairés de la Babylonie, eussent osé dépouiller le tombeau d'une de leurs plus illustres reines, et cela sous le prétexte de soustraire ces richesses à l'avidité du vainqueur. Quant au tombeau de Belus, ouvert par Xerxès, l'assertion n'est pas exacte; car Hérodote ne fait pas mention d'un tombeau, mais d'une statue d'or élevée en l'honneur de ce prince, ou plutôt de la divinité du même nom. Du reste, les monuments funéraires de l'antiquité ne paraissent pas avoir renfermé de grands trésors en argent monnayé. Des pyramides d'Égypte ont été ouvertes par les Arabes. A coup sûr, s'ils y avaient trouvé des richesses considérables, ils n'auraient pas manqué de s'applaudir de leur découverte. Les nombreux tombeaux qui, depuis plusieurs siècles, sont l'objet des recherches avides des Européens, ont en général, présenté des objets précieux pour les antiquaires, mais qui n'ont pas une immense valeur vénale. Les tombeaux des rois du Bosphore ont offert en ce genre une des moissons les plus abondantes que l'on ait recueillies. Les sépulcres des bords de l'Indus, dont on a extrait tant de matériaux précieux pour l'histoire, ont plus enrichi la science qu'ils n'ont dédommagé, sous le rapport matériel, ceux qui ont entrepris ces excavations dispendieuses. Il en est de même pour des temps plus rapprochés de nous. Le tombeau de Childéric, à Tournai, n'a présenté que des bijoux d'une faible valeur. Les sépultures de nos rois, qui existaient dans l'église de Saint-Denis au moment où elles furent violées par des mains barbares, n'offrirent pas à ces hommes féroces des richesses capables d'assouvir leur brutale cupidité. L'au-

teur du mémoire prétend que les trésors trouvés par Hyrcan, et ensuite par Hérode, dans le tombeau de David, se composaient d'objets précieux, tels qu'on en déposait dans les sépultures d'autres rois. Mais Josèphe distingue formellement deux genres de trésors. Car il assure que Hyrcan enleva du tombeau trois mille talents d'argent, et qu'Hérode étant descendu lui-même dans les caves royales, en emporta une quantité considérable d'objets précieux de toute espèce. Voilà donc deux genres de richesses déposées dans le tombeau de David; d'un côté des vases, des meubles de métal, et de l'autre une somme d'argent qui formait au moins dix-huit millions de notre monnaie. L'enlèvement de ces trésors paraît un fait constant, avéré. Quoique, malgré ce qu'on a dit, ce qui concerne Hérode ne s'appuie pas sur le témoignage de Nicolas de Damas; puisque cet historien, ainsi que l'atteste expressément Josèphe, avait tout à fait passé sous silence ce trait d'avidité qu'on pouvait reprocher à Hérode. Il racontait seulement que le monarque juif avait fait construire à grands frais au-dessus du tombeau de David un monument de marbre blanc. Ce qui semble indiquer, ou que la sépulture de David n'avait dans l'origine été couronné d'aucun édifice, pyramidal ou autre, ou que s'il avait existé quelque chose de semblable, cette construction avait été renversée par la barbarie des Chaldéens. Mais, peut-on croire que ces richesses remontassent au temps de la mort de David, lorsque tant de révolutions avaient affligé la Judée; que l'invasion des Chaldéens avait amené l'exhumation violente des ossements des rois, des princes; que, par suite, tout ce que les tombeaux renfermaient de précieux, avait été la proie de ces conquérants avides? La chose est, je crois, impossible à admettre. Et je pense, comme je l'ai dit, que les trésors déposés dans une chambre extérieure du tombeau de David, y avaient été placés par les princes asmonéens comme une réserve à laquelle on n'aurait recours que dans le cas d'une nécessité urgente. Dans cette discussion qui, ce me semble, n'avait rien de trop long, puisqu'elle occupait seulement trois ou quatre pages, je n'ai rien dit, je crois, qui tende à bouleverser les faits transmis par l'histoire, ni à substituer mes idées personnelles au témoignage des écrivains de l'antiquité.

Quatremère.

AGRIPPA (1).

Agrippa, personnage romain illustre, grand homme de guerre et grand homme d'État, lieutenant, ministre et gendre d'*Auguste* (voy. ce mot). La vie de ce personnage, qui forme une des plus belles pages de l'histoire romaine, de la fin de la république et du commencement de l'empire, est étrangère à l'objet de ce livre; ou du moins elle n'y appartient que par les monuments d'art dont *Agrippa* fut l'auteur ou l'objet. Aussi, ne nous occuperons-nous que de ces monuments, après avoir rapporté brièvement quelques-unes des circonstances principales de sa vie, qui mettent son caractère en évidence.

Sa naissance eut lieu en l'an de Rome 691, 63 ans avant notre ère. Son nom de famille était *Vipsanius;* et le regret qu'il eut toujours d'appartenir à cette famille, une des plus obscures parmi les plébéiennes (2), fut peut-être la seule faiblesse de ce grand homme. Destiné de bonne heure au métier des armes, il se lia, très-jeune aussi, avec *Octavius*, devenu depuis si grand sous le nom d'*Auguste*, qui était un peu moins âgé que lui; et ils se trouvaient ensemble à *Apollonia*, d'Épire, où *Octavius* achevait ses étu-

(1) Cet article, qui doit faire partie du *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, a été lu à la séance générale des cinq Académies de l'Institut, tenue le 7 avril. L'auteur, à qui l'Académie a confié, en sa qualité de secrétaire perpétuel, la révision générale de l'ouvrage, et qui se trouve, en outre, chargé de toute la partie archéologique, a profité de l'occasion de cette lecture pour donner de vive voix quelques explications sur la nature, la forme, l'étendue de ce *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, qui comprendra, outre les mots de la langue théorique, philosophique et pratique de l'art, tous les noms propres de l'histoire et de l'archéologie de l'art. C'est à l'une des catégories de cette classe, à celle des noms de personnages qui ont été l'objet de monuments de l'art, qu'appartient l'article *Agrippa;* et nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître cet article, entendu avec beaucoup de faveur par l'assemblée générale de l'Institut. Nous y avons joint, pour en accroître l'intérêt, un dessin de la célèbre statue Grimani d'*Agrippa*, qui s'y trouve citée comme un morceau antique du premier ordre. (Voy. notre pl. 188.) (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Senec. *Controv.* c. XII.



M VIPS AGRIPPA

des, et où *Agrippa* contractait à la même école le goût des arts et des lettres, lorsqu'ils y reçurent la nouvelle de l'assassinat de Jules César. Cette mort, qui semblait devoir détruire toutes les espérances de la destinée d'Octavius, devint au contraire pour lui l'occasion de la plus haute fortune; mais ce fut surtout grâce à la circonstance qui lui fit rencontrer, dans un ami tel qu'*Agrippa*, les conseils d'une âme forte et les talents d'un grand capitaine. A partir du moment où le jeune Octavius osa se déclarer le fils adoptif et l'héritier de César, se porter son vengeur, et se faire chef d'un parti contre ses ennemis, *Agrippa* se dévoua au soin de sa fortune, avec un zèle, une constance et un succès qui ne se démentirent jamais. Ce fut lui qui contribua à lui gagner les vétérans, qui se souvenaient d'avoir servi sous son père, qui dirigea les légions de César ralliées à son étendard, et qui, surtout, dans la guerre de *Pérouse*, se signala par les plus brillants faits d'armes. Investi de la préture après le succès de cette guerre, à l'âge de vingt-cinq ans, il dut bientôt après se transporter dans les Gaules, où venaient d'éclater des mouvements séditieux, et où il repoussa jusque sur le Rhin les ennemis de l'État. Son premier consulat, qui est de l'an de Rome 717, 37 ans avant Jésus-Christ, fut la récompense de ses exploits, dont le cours se signala durant les années suivantes par de nombreuses victoires sur mer et sur terre, par la défaite du parti de Sextus Pompée en Sicile, par celle de Marc Antoine à *Actium*, qui livra à Octavius l'empire du monde, par des expéditions également heureuses contre des peuples révoltés dans les Gaules, en Espagne et en Pannonie, qui rétablirent, sur tous les points où elles étaient troublées, la paix et l'obéissance dans ce vaste empire ; et ce fut au retour de la dernière de ces expéditions que la mort le surprit dans une *villa* qu'il possédait en Campanie, âgé seulement de cinquante et un ans. Auguste qui, à la première nouvelle de sa maladie, s'était empressé d'accourir près de lui, ne le trouva plus vivant; il fit rendre du moins à sa mémoire des honneurs extraordinaires; il prononça lui-même son oraison funèbre, ayant un voile suspendu entre lui et le corps d'*Agrippa*; et bien qu'*Agrippa* se fût préparé d'avance un tombeau dans le champ de Mars, il voulut que ses cendres fussent déposées dans son propre mausolée.

Les honneurs qu'*Agrippa* avait reçus de la reconnaissance d'Auguste ne furent pas au-dessous de ses services. *Agrippa* n'avait eu qu'une pensée, celle de fonder et d'assurer pour son ami l'empire du monde; et Auguste lui donna la seconde place de cet empire, par

les trois consulats qu'il lui conféra, surtout par la puissance tribunitienne qu'il partagea avec lui dans une période de cinq ans, de l'an de Rome 736 à l'an 741, et qu'il fit proroger pendant un autre lustre, de manière à le rendre presque son égal; enfin par le choix qu'il fit de lui pour son gendre, en lui donnant sa fille Julie, veuve de M. Marcellus. Chacun des grands succès d'*Agrippa* avait été d'ailleurs marqué par des honneurs nouveaux et extraordinaires. Ainsi, après la défaite des Pompéiens en Sicile, il fut décoré d'une couronne rostrale en or (1), dont il n'y avait pas encore eu d'exemple; et après la victoire d'*Actium*, il reçut un étendard couleur de mer (2), qui l'assimilait presqu'à Neptune dans l'opinion des peuples. Ces honneurs n'approchaient peut-être pas encore d'un témoignage de l'estime d'Auguste, qu'il reçut durant une maladie de ce prince, où ses jours étaient en danger. A l'exemple d'Alexandre qui, au lit de mort, avait donné son anneau à Perdiccas, Auguste retira sa bague pour la mettre entre les mains d'*Agrippa*. Mais cette marque si haute d'estime devint plus tard pour *Agrippa* l'occasion d'une apparence de disgrâce, qui ne servit, du reste, qu'à faire mieux éclater la noblesse de son âme et la grandeur de son caractère. Auguste, relevé de sa maladie, avait cru, par égard pour le chagrin de son gendre, M. Marcellus, qui avait vu avec envie l'anneau du maître du monde entre les mains d'un autre que lui, devoir apporter quelque réserve dans ses relations avec *Agrippa*. Celui-ci, à son tour, voulant ménager la position de son maître et de son ami, s'éloigna de Rome et se retira en Asie, où l'empereur l'investit d'une puissance illimitée. *Agrippa* fixa sa résidence à *Mitylène*, dans l'île de *Lesbos*; mais la Grèce et l'Asie, qu'il visita, se ressentirent de ses bienfaits et de sa magnificence.

L'histoire n'offre peut-être pas de modèle plus accompli qu'*Agrippa*, de toutes les qualités qu'on peut désirer dans le général, dans le ministre et dans l'ami d'un souverain. Devenu si grand par ses services, et porté si haut par la reconnaissance d'Auguste, il ne démentit jamais la modération de caractère, qui lui fit rapporter tous ses succès à la puissance et à la gloire de son ami. Trois fois il avait mérité les honneurs du triomphe, et trois fois il les refusa, en disant qu'il n'avait fait que remporter les victoires d'Auguste. Il porta, dans les travaux de la paix, la même modestie que dans les succès de la guerre, en élevant, sous le nom de son maître, plusieurs

(1) Dion. Cass., l. XLIX, § 14.
(2) Idem, *ibid.*, § 21.

des grands monuments que Rome dut à sa libéralité, tels que l'*Aqua Julia*, les *Septa Julia*; et, s'il s'en attribua quelques-uns, comme le *Panthéon*, ce fut sur l'ordre exprès d'Auguste (1). Aux talents du grand capitaine de terre et de mer, qu'il possédait à un degré éminent, il joignait l'amour et la culture des lettres, et il en donna des preuves dans des *Mémoires de sa vie* (2), qui sont malheureusement perdus, et dans un grand travail géographique, conçu pour servir d'explication aux peintures cosmographiques dont il décora le *portique d'Octavie*. Il ne possédait pas à un moindre degré l'amour et l'intelligence des arts; et les nombreux monuments dont il embellit Rome, Athènes et d'autres villes de l'empire, jusque dans notre Gaule, où les *thermes* de la colonie de *Nîmes* furent dus à sa magnificence, en fournirent autant de preuves éclatantes. Les qualités de l'homme privé s'alliaient chez lui aux vertus politiques et aux talents militaires; il apaisa des séditions, à Rome et ailleurs, uniquement par la modération de son caractère et par l'ascendant de sa vertu; et il n'est pas un seul des traits de sa vie rapportés par les historiens qui ne fasse briller sa fermeté noble et modeste, son désintéressement et sa simplicité, dignes des vieux temps républicains. C'est sans doute cette opinion qu'il avait laissée de lui au sein de la société romaine, qui lui a fait attribuer par un historien (3) un discours par lequel il aurait conseillé à Auguste, devenu maître assuré de l'empire, de rétablir la république. Mais nous ne pensons pas que ce discours, auquel Mécène aurait répondu par un discours en sens contraire, ait été réellement prononcé (4); et à notre avis, la gloire d'*Agrippa* peut se passer du mérite de cette harangue, qui sent plutôt le déclamateur que l'homme d'État. Les principaux éléments de son histoire, mêlée à celle de son temps, se trouvent dans Appien, dans Velleius Paterculus et dans Dion Cassius; et sa vie a été racontée dans un *Mémoire* de l'abbé Leblond, qui fait partie du recueil de l'Académie des inscriptions (5), où les faits sont bien classés et rapportés généralement avec exactitude. Les artistes consulteront aussi avec fruit l'article consacré à *Agrippa* dans l'*Iconographie romaine* de Visconti (6).

(1) Dion. Cass., l. LIII, § 27.
(2) Plin., l. VII, § 46. Voy. Voss. de *Historic. latin.*, l. I, c. XVIII.
(3) Dion. Cass., l. LII, *in princip.*
(4) C'est l'opinion de Visconti, *Iconogr. rom.*, t. I, p. 205, que nous suivons de préférence à celle d'Eckhel, *Doctrin. num. vet.*, t. VI, p. 163.
(5) T. XL, p. 37-68.
(6) T. I, p. 201-212.

On devrait croire qu'un homme si grand par son caractère et par sa vie reçut l'hommage de nombreux monuments; mais il s'en faut beaucoup que ces monuments soient en rapport avec l'éclat de ses actions; et de même que, de son temps, la renommée d'*Agrippa* a souffert de sa modestie, il semble que l'honneur de sa mémoire y ait aussi perdu quelque chose. Nous indiquerons ceux de ces monuments, tous très-rares, mais tous excellents, dont la connaissance importe aux artistes, en commençant par les médailles.

L'usage d'imprimer sur la monnaie les portraits des chefs de l'État, et plus tard des membres de la famille impériale, avait été introduit par Jules César. Il était donc conforme à cette institution nouvelle que le portrait d'*Agrippa*, gendre d'Auguste et presque l'égal de l'empereur par le partage de la puissance tribunitienne, servît de type pour la monnaie romaine. Il nous reste en effet des médailles en or et en argent, ainsi qu'en bronze, de moyen module, qui offrent la tête d'*Agrippa*, le plus souvent associée à celle d'Auguste. Ces médailles ont dû être frappées sous le règne d'Auguste, après la mort d'*Agrippa*, comme une sorte d'hommage rendu par le maître du monde à la mémoire d'un grand homme, qui lui tenait de si près et qui l'avait si bien servi. L'une de ces pièces a été frappée sous Tibère par l'effet du même sentiment envers *Agrippa*, dont Tibère avait été le gendre par sa première femme, Vipsania *Agrippina*; deux autres ont été restituées par Titus et Domitien et par Trajan.

L'une de ces médailles, de moyen bronze, avec les lettres S. C., gravées dans le champ du revers, qui indiquent qu'elle a été frappée en vertu d'un *décret du sénat*, offre, sur la face principale, la *tête* d'*Agrippa*, ceinte de la *couronne murale et rostrale*, et, au revers, *Neptune debout*, portant sur la main droite un *dauphin*, et tenant de la gauche le *trident*; la légende, du côté de la tête, est : M. AGRIPPA. L. F. Cos. III : *Marcus Agrippa, fils de Lucius, trois fois consul.* La présence de *Neptune* fait évidemment ici allusion aux victoires navales remportées par *Agrippa*, de même que la *couronne murale*, ornée de *rostres*, par une combinaison dont il n'existe pas d'autre exemple dans toute l'antiquité figurée. La même *couronne* se voit sur la tête d'*Agrippa*, type principal d'une autre monnaie qui existe en or et en argent, et où cette tête, accompagnée de l'inscription : M. AGRIPPA. PLATORINVS. III. VIR, est associée à celle d'*Auguste*, qui forme le type de l'autre face. Le portrait d'*Agrippa*, tel qu'il est gravé sur cette monnaie, l'une des plus belles et des plus rares, dans les exemplaires en or, de toute la numismatique romaine,

est d'une grande perfection. Pour les autres médailles d'*Agrippa*, nous renvoyons aux éclaircissements donnés par Eckhel (1) et par Visconti (2), et pour les médailles mêmes, aux recueils de Morell (3) et de Riccio (4).

Le portrait d'*Agrippa*, ainsi imprimé sur la monnaie romaine, a fait reconnaître l'image de ce grand homme dans un beau buste en marbre grec trouvé à *Gabies* (5), et maintenant placé dans notre musée du Louvre (6). C'est dans cet ouvrage, d'un ciseau excellent et d'une ressemblance admirable, que les artistes devront surtout étudier la physionomie d'*Agrippa*, qui avait *quelque chose de farouche*, répondant à l'expression de Pline, *torvitas* (7), et qui tenait à la forme proéminente de son front et à son regard sombre, mais d'après laquelle on n'aurait pu juger de son caractère, où la bonté s'alliait à la fermeté. Il existe une répétition moins bien conservée de ce buste dans la galerie de Florence. La même tête se reconnaît dans une superbe statue qui se voyait jusque dans ces derniers temps dans la cour du palais Grimani, à Venise (8). *Agrippa* y était représenté à la manière héroïque, c'est-à-dire *entièrement nu*, et de proportion colossale, *debout*, la main gauche appuyée sur le *dauphin*, symbole de Neptune, et tenant de la main droite une *épée nue*, avec le *fourreau* suspendu au côté. Cette belle statue, dont la tête intacte n'a jamais été détachée du corps, n'avait point été apportée de la Grèce, comme le croyait Visconti (9); elle venait de Rome, où elle avait été placée dans l'une des niches qui accompagnent la porte d'entrée du *Panthéon*, sous le portique intérieur, où elle avait eu pour pendant, dans l'autre niche, la statue héroïque d'Auguste; ce sont là en effet les deux statues mentionnées par Dion Cassius (10), précisément à la même place. *Agrippa* avait eu sans doute un grand nombre de sta-

(1) *Doctr. num. veter.*, t. VI, p. 164-166.
(2) *Iconogr. rom.*, t. I, p. 201-212, pl. VIII, nos 3, 4, 5, 6.
(3) Thes. Morell. Famil. Rom. Numism., t. I, Vipsania, 1-VIII.
(4) Riccio, *le Monete delle antiche Famigl. di Roma*, tav. XLIX, Vipsania, 1-6, et tav. LXVI, Vipsania, 1-6.
(5) *Monum. Gabin.*, tav. III, n. 2 et 2*, p. 23-25; *Monum. Sc. Borghes.*, t. II, tav. XXIII, p. 52.
(6) *Notice*, etc., n. 196.
(7) Plin., XXXV, 4, 19.
(8) Publiée d'abord par Pococke, *Descript. of the East.*, t. II, pl. XCVII, reproduite, d'après une ancienne gravure, dans les *Monum. del Mus. Grimani*, Venezia, 1831.
(9) *Iconogr. rom.*, t. I, p. 212.
(10) Dion. Cass., l. LIII, § 27.

tues érigées en son honneur par les divers peuples de la Grèce, qui avaient eu tant à se louer de son administration et de ses bienfaits. Il nous est parvenu, sur des bases de ces statues, des inscriptions dues à la reconnaissance des habitants de *Corcyre* (1) et de *Lesbos* (2). Mais malheureusement nous n'avons recouvré que les bases avec l'inscription ; les statues manquaient. Le portrait d'*Agrippa* nous a été transmis aussi sur quelques pierres gravées, l'une de la collection Rondanini (3), une autre de celle du prince Poniatowsky (4).

Il manquerait quelque chose à cette *notice* d'*Agrippa*, si nous ne disions un mot des nombreux monuments dus à sa magnificence, qui témoignent si hautement de son goût pour les arts et de la générosité de son caractère. Une circonstance remarquable de sa vie, qui forme aussi un trait important de l'histoire de l'art, c'est une belle harangue qu'il prononça pour dissuader les opulents romains de son temps d'ensevelir dans leurs *villa* les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture de l'art grec, où ils ne servaient qu'à leur satisfaction particulière, au lieu de les exposer dans les édifices publics pour l'instruction et la jouissance communes. D'après cette harangue, dont Pline fait un grand éloge (5), on peut considérer *Agrippa* comme le premier Romain qui ait eu, dans le siècle d'Auguste, la pensée de former des musées, et qui eut de plus le mérite de joindre l'exemple au précepte, ainsi qu'on en a la preuve par un autre trait de sa munificence, célébré aussi par Pline (6), par cette acquisition qu'il fit aux Cyzicéniens, pour une somme énorme, de deux tableaux qu'il plaça dans un de ses édifices de Rome. Mais c'est surtout par les monuments dont il embellit la capitale de l'empire, que se signala la munificence d'*Agrippa*. Il existait encore, en dehors du *champ de Mars*, déjà couvert de monuments de tout ordre, un espace considérable qui se prêtait à un embellissement du même genre. Ce terrain devint le *champ d'Agrippa, campus Agrippæ*, et il eut le temps d'y élever, ainsi que dans la partie voisine du *champ de Mars*, des édifices considérables, des *thermes*, les premiers qui eussent été rendus publics à Rome, un *Panthéon*, des *jardins*, avec un vaste bassin ou *étang*, *stagnum*, l'édifice nommé *Diribito-*

(1) Maffei, *Mus. veron.*, pl. XL, n. 1.
(2) Chishull., *Antiq. asiat.*, p 186.
(3) Visconti, *Oper. var.*, t. II, p. 305.
(4) Le même, *là même*, p. 379.
(5) Plin., l. XXXV, § 9.
(6) Plin., l. XXXV, § 9.

rium, un *portique*, qui porta le nom de sa famille, *Vipsania*, de *nouveaux septa* ajoutés aux *anciens* qu'il restaura, et un *magnifique portique*, qui reçut le *nom de Neptune*, et, plus généralement, *des Argonautes*, à cause d'un superbe tableau des *Argonautes*, chef-d'œuvre de l'école grecque, qui avait orné longtemps la *villa* d'Hortensius à *Tusculum*, et qu'il acheta pour en décorer ce portique. Nous parlerons en détail de chacun de ces monuments, à notre article de *Rome*, et nous y retrouverons encore le nom et la générosité d'*Agrippa* par les fontaines, au nombre de *plus de cent*, qu'il y fit construire, et qu'il orna de trois cents statues de marbre ou de bronze et de quatre cents colonnes de marbre (1), et surtout par les deux magnifiques sources d'eau vive, l'eau *Julia* et l'eau *Virgo*, qu'il y amena de loin à l'aide d'aqueducs construits à grands frais, ces deux eaux, réputées au nombre des meilleures de Rome; la seconde desquelles, nommée encore aujourd'hui l'*acqua Vergine*, et toujours reconnue excellente, y arrive dans une abondance qu'on peut apprécier à la magnifique fontaine de *Trevi*. L'éloge d'*Agrippa*, sous ce rapport, se résume dans cette phrase, où Sénèque (2), son contemporain, dit qu'il *éleva dans Rome tant de monuments du premier ordre qu'ils surpassaient la magnificence des temps antérieurs, et qu'ils ne pouvaient être surpassés par celle des siècles suivants.*

RAOUL ROCHETTE.

(1) Plin., XXXVI.
(2) Senec. *de Benefic.*, l. III, c. XXXII.

LES

ARMOIRIES DES COMTES DE CHAMPAGNE,

D'APRÈS LEURS SCEAUX.

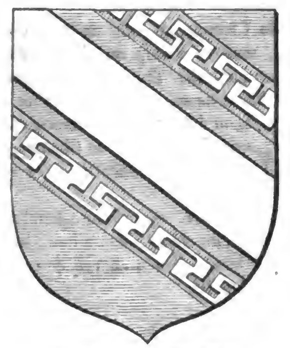
En général, on fait remonter aux croisades l'origine des armoiries; mais ce principe, vrai à quelques égards, peut, s'il est entendu d'une manière trop absolue, conduire à des conséquences fausses. Il est hors de doute qu'entre la première et la deuxième croisade, certains emblèmes héraldiques sont devenus une propriété de famille; mais il ne faut pas croire que ces emblèmes aient été, dès lors, déterminés rigoureusement dans tous leurs détails, comme cela a eu lieu plus tard; que par conséquent, dans leur transmission héréditaire et en traversant les siècles, ils n'aient été sujets à aucune variation. Tout le monde sait distinguer les anciennes armoiries de France des nouvelles; mais les armoiries de France ne sont pas les seules qui aient subi des changements, et l'on peut, je crois, sans s'aventurer beaucoup, affirmer qu'en se bornant aux lumières fournies par les hérauts d'armes modernes on a, par exemple dans les salles des croisades au Musée de Versailles, commis plus d'un anachronisme.

Les modernes s'accordent pour lire ainsi les armoiries de Champagne : *d'azur à la bande d'argent accompagnée de quatre cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces.*

Étaient-ce là les armoiries des comtes de Champagne (1)? En appliquant à cette question particulière la théorie générale et un peu trop absolue dont je viens de parler, on fait une réponse affirmative et sans restriction. C'est une solution *a priori :* consultons les faits. En l'absence de monuments coloriés contemporains, je ne puis vérifier quel était l'émail du champ de l'écu des comtes de Champagne, ni des pièces dont cet écu était chargé. Mais nous avons encore les sceaux de ces princes, gravés par leur ordre, suspendus aux actes

(1) On sait que Henri III, dernier comte de Champagne, mourut en 1274.

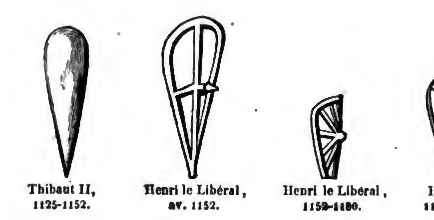
émanés de leur chancellerie, donnant à ces actes, par leur seule pré-



Armes fixées de Champagne.

sence, l'authenticité; ils sont des témoignages par excellence de l'état du blason à cette époque primitive; et voici ce que nous apprennent les figures héraldiques dont ils sont décorés, figures que nous reproduisons à la grandeur des originaux.

Les premiers comtes de Champagne n'ont pas de contre-sceau. Mais sur l'écu suspendu au bras de la figure équestre qui les représente, il est facile de constater l'absence de tout emblème héraldique: cet écu est long, bombé; au centre, on distingue une saillie formée par la massive pointe de fer appelée boucle au moyen âge;



Thibaut II, 1125-1152. — Henri le Libéral, av. 1152. — Henri le Libéral, 1152-1180. — Henri II, 1180-1197.

de la boucle partent plusieurs rayons; ce sont les pièces de fer qui

servent à maintenir les planches dont est formé l'écu. Les bandes, les cotices, les potences classiques échapperaient à l'œil de l'imagination la plus exercée.

Les comtes de Champagne ont un contre-sceau à partir de Henri II (1180), mais le champ du contre-sceau de Henri II est formé par une pierre antique. Thibaut III, le premier (1197), plaça son écu dans le champ de son contre-sceau ; cet écu, qui se trouve sur deux sceaux de façon différente, est armorié. C'est donc sous Thibaut III, en 1197, que les armoiries de Champagne paraissent pour la première fois. Les pièces qui constituent ces armoiries sont deux cotices.

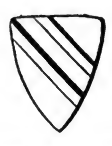
Sous Blanche de Navarre, régente de Champagne, après la mort de Thibaut III (1201), un changement a lieu ; les deux cotices sont remplacées par une bande. L'écu chargé de cette bande décore le contre-sceau de la comtesse.

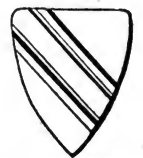

Thibaut III, 1197-1201.


Blanche de Navarre, 1201.

Thibaut IV ramène les cotices. Simple comte de Champagne, à l'exemple de Henri II, son prédécesseur, il se fait un contre-sceau non armorié, en entourant de sa devise une pierre antique ; mais l'écu de son sceau n'est autre que celui de son père Thibaut III, réduit à de moindres proportions. Devenu roi de Navarre, il ne porte plus à son bras que l'écu de Navarre ; mais à son contre-sceau un écu chargé de deux cotices continue à symboliser la Champagne.

Une innovation très-digne de remarque signale encore la période

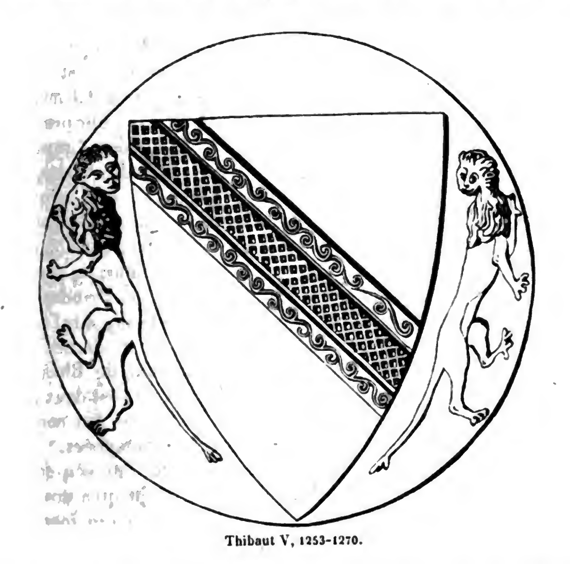

Thibaut IV, 1234-1253.


Thibaut IV.

pendant laquelle la Champagne fut unie à la Navarre. La bande qui

s'est montrée déjà dans le sceau de Blanche de Navarre, s'intercale définitivement entre les deux cotices. Cette modification appartient-elle au règne de Thibaut IV? Elle se remarque dans un sceau qui n'a encore été décrit nulle part, dont nous ne connaissons qu'un exemplaire détaché de sa charte, et qui peut-être appartient à Thibaut V et non à son prédécesseur. Toujours est-il que les successeurs de Thibaut IV portent tous une bande accompagnée de deux cotices, une de chaque côté. Pour Marguerite de Bourbon, régente (1253), cette bande et cette cotice sont unies :

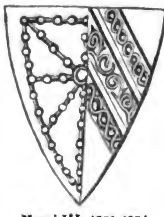
Au contre-sceau de Thibaut V, la bande est quadrillée, les cotices sont ornées de rinceaux. Dans celui de Henri III, qui est parti de Navarre et de Champagne, on a décoré la bande de rinceaux et les cotices d'entrelacs. Enfin il n'y a encore qu'une bande et deux cotices dans les armes de Champagne telles qu'on les voit sur l'écu

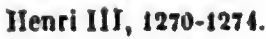


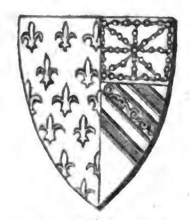
Thibaut V, 1253-1270.

de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et par ce mariage

reine de France. Elle porte parti : au premier, de France; au




Henri III, 1270-1274.



Jeanne de Navarre, 1274.

second, coupé de Navarre et de Champagne. La bande conserve les rinceaux qu'on y plaçait sous Henri III, seulement ces rinceaux sont contenus entre deux bourrelets ou bordures; les cotices sont rayées de traits horizontaux aussi renfermés entre deux bordures. Au XIV° siècle, ces traits horizontaux étant remplacés par des potences entre lesquelles pénètre le champ de l'écu, les bourrelets qui bordaient les cotices deviennent eux-mêmes des cotices, et ainsi le nombre des cotices s'élève à quatre. Alors les armoiries de Champagne sont fixées, mais alors aussi la Champagne n'était plus qu'une province.

C'est donc à tort que les peintures de la salle des Croisades, au Musée de Versailles, attribuent aux comtes de Champagne de la maison de Blois les armoiries modernes de cette province. Avant 1197, il ne paraît pas qu'ils eussent des armoiries d'aucune sorte; celles dont ils firent usage depuis cette époque, variables dans leurs détails, s'accordent en ce point important, qu'une ou plusieurs bandes, soit des bandes proprement dites, soit de ces bandes diminuées qu'on appela depuis cotices, sont toujours placées sur l'écu, et ce caractère fondamental leur est commun avec les modernes. Mais les armoiries des comtes de Champagne de la maison de Blois n'ont jamais compté plus de trois pièces, bandes ou cotices; c'est deux pièces de moins que dans les armoiries modernes. Enfin, ce qui constitue une autre différence, jamais les cotices n'y ont été potencées.

Le premier comte de Champagne qui plaça sur son écu outre la bande, les quatre cotices et les potences conservées jusqu'à nos jours, est Edmond d'Angleterre. Edmond d'Angleterre, second mari de la mère de Jeanne de Navarre, jouit de la Champagne, à titre de *bail* (1),

(1) Espèce de tuteur.

pendant la minorité de sa belle-fille; aussi, sur son contre-sceau, il porte parti d'Angleterre et de Champagne. On voit également les armoiries modernes de Champagne sur le contre-sceau d'Isabelle de France, fille de Jeanne de Navarre. Elle avait épousé Édouard II, roi d'Angleterre. Elle porte écartelé, au premier quartier d'Angleterre, au second de France, au troisième de Navarre, au quatrième de Champagne (1). Mais ce n'est que peu à peu que prévalut le nouvel usage constaté par ces monuments. Jeanne de Navarre, qui mourut en 1305, ne l'avait pas adopté, et, à défaut de son exemple, il y en aurait d'autres pour prouver qu'au commencement du XIV[e] siècle les armoiries modernes de Champagne n'étaient point encore universellement adoptées.

Un détail accessoire sur lequel je n'appuie point, c'est que le nombre des potences n'a jamais été fixé ailleurs que dans les livres.

H. d'Arbois de Jubainville.
Ancien élève de l'École des chartes, archiviste de l'Aube.

(1) De Wailly, *Éléments de Paléographie*, pl. 5.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On connaît l'usage des voyageurs archéologues, de prendre les empreintes des inscriptions et des sculptures en bas-reliefs, au moyen de papier imprégné d'eau, appliqué sur l'original avec une brosse ou une éponge, puis séché spontanément sur le modèle et détaché ensuite avec précaution. Ces sortes d'empreintes sont faciles à exécuter dans toutes les localités ; elles s'obtiennent rapidement ; leur extrême légèreté est surtout appréciée par les voyageurs. Mais la fragilité de ces empreintes est telle, qu'un séjour quelque peu prolongé dans une atmosphère humide suffit pour les détériorer sensiblement ; il est d'ailleurs impossible d'en tirer des épreuves.

Au moyen des dispositions suivantes je suis parvenu en conservant à ces empreintes la légèreté et la facilité d'exécution, à les rendre assez solides pour fournir des épreuves en plâtre en nombre illimité.

Voici comment on arrive à ce résultat : tandis que l'empreinte prise par les procédés ordinaires, comme je viens de le dire, est encore adhérente à l'original, et qu'elle commence à sécher à la partie extérieure, on saisit ce moment pour appliquer sur cette surface le plus également possible, au moyen d'un pinceau ou d'une éponge, une couche de colle préparée à froid dans la proportion de deux ou trois poignées de farine de céréales par litre d'eau ; on laisse sécher complétement l'empreinte après l'avoir ainsi enduite de colle, puis on la détache de l'original, dont elle se sépare facilement. On peut dès lors la conserver sans qu'elle se déforme, pourvu qu'on la préserve de l'humidité jusqu'à ce qu'on se trouve à même d'y appliquer une autre préparation qui doit rendre cette empreinte hydrofuge.

Toutes les espèces de colles végétales ou animales pourraient être employées dans l'opération précédente s'il ne s'agissait que de donner de la solidité aux empreintes, mais comme il faut en outre les rendre hydrofuges afin d'y pouvoir couler du plâtre pour en tirer des épreuves, il est indispensable de faire usage d'une colle dont la force de cohésion soit suffisante pour donner de la solidité au papier et permettre en même temps la pénétration de l'enduit hydrofuge. La colle de pâte non cuite dont je recommande l'emploi atteint ce but.

Pour la préparation de l'enduit hydrofuge, toutes les substances grasses ou résineuses pouvant être employées, on choisira parmi les moins coûteuses, suivant les ressources de chaque localité.

Voici un enduit qui donne de très-bons résultats : faites fondre deux parties de galipot (résine des plombiers), dans dix parties de

suif; appliquez ce mélange au moyen d'un pinceau à l'intérieur de l'empreinte, bien séchée préalablement et étendue horizontalement sur une table; employez cet enduit très-chaud afin qu'il soit assez fluide pour pénétrer la colle et toute la pâte du papier; l'empreinte ne peut être rendue parfaitement hydrofuge que par une imprégnation complète de ce mélange. Il faut éviter cependant d'employer l'enduit hydrofuge en quantité surabondante, afin de ne pas s'exposer à empâter les détails du creux.

Quand cette préparation est refroidie, l'empreinte a acquis plus de solidité et est devenue inaltérable à l'humidité.

Pour tirer des épreuves en plâtre d'un creux ainsi préparé, on disposera sur une table à rebord placée horizontalement, un lit de sable fin et sec suffisamment épais, sur lequel on étendra l'empreinte en mettant le côté extérieur en contact avec le sable; une légère pression de la main sur ce creux forcera tous les reliefs inférieurs à se faire leur place dans le sable; ils y trouveront un appui assez solide pour supporter le plâtre qu'on y pourra couler à quelque épaisseur que ce soit. Ajustez un rebord à creux; passez-y de l'huile à l'intérieur; coulez-y du plâtre; enfin, procédez comme pour les moulages ordinaires dont ce procédé ne diffère que par la nature du creux.

C'est ainsi que les empreintes en papier si commodes à transporter en voyage, si faciles à obtenir dans toutes les localités, peuvent fournir un nombre considérable d'épreuves en plâtre.

On conçoit qu'il est facile avec ces mêmes empreintes, au moyen de certaines dispositions, d'obtenir des épreuves en bronze. C'est une question que je me propose d'aborder ultérieurement.

Note communiquée à l'Académie des Sciences le 1er décembre 1851.

L'Académie accueillera favorablement, je n'en doute pas, le procédé que j'ai l'honneur de lui soumettre. Ce procédé a pour effet d'arrêter la détérioration des monuments en pierre calcaire, et de préserver ceux qui sont encore intacts.

En jetant un coup d'œil sur la composition chimique des diverses espèces de calcaire qui composent la masse de la plupart de nos édifices publics, les plus anciens et les plus beaux, on voit que les calcaires qui ont le mieux résisté aux influences atmosphériques et à la main du temps, sont ceux qui contiennent le plus de silice à l'état de combinaison; tandis que ceux où la silice ne se trouve qu'à l'état de mélange et ceux qui n'en renferment pas du tout, ont été profondément altérés.

Après l'observation et la constatation de ces faits, j'ai cherché avec ardeur et j'ai trouvé fort heureusement, je pense, le remède le plus simple et le plus efficace qui soit applicable au mal que je signale. Il s'agit, selon ma propre expérimentation, de mettre ces matériaux, si délicats et si friables, en contact avec de la silice, dans des conditions telles que cette dernière substance puisse se combiner avec la chaux des pierres calcaires, et les transformer en silicates de chaux, substance très-dure, compacte et en quelque sorte inaltérable.

Pour peu que l'on examine les phénomènes qui ont lieu dans les réactions des sels solubles et des sels insolubles, les uns sur les autres, on verra soudainement la possibilité d'appliquer avec succès le remède que je viens d'indiquer; quant à moi, depuis plusieurs années que je m'occupe de cette grave question, j'ai fait succéder expérimentations à expérimentations, ayant pris pour point de départ les tentatives antérieures de l'honorable M. Kulmann.

La facilité que présentent les silicates solubles à se combiner avec la chaux des pierres calcaires et à transformer les espèces même les plus tendres en silicate de chaux très-dur et très-compacte, permet de restaurer sur place les parties les plus endommagées d'un édifice.

Cette même substance peut encore être appliquée aux monuments ainsi qu'aux statues exposées à l'air libre, qu'il suffirait d'imprégner de silicate de soude, pour les préserver de l'altération qui les atteint le plus souvent; on sait que la couleur grise, puis brune et presque noire que prend la pierre calcaire spécialement sous le climat de Paris, est due en partie à un insecte microscopique dont la toile d'une incomparable finesse occupe les gerçures imperceptibles de la surface des pierres, et en partie à une végétation de cryptogames également microscopiques. Il résulte de la présence de ces corps sur la pierre, un séjour prolongé de l'humidité qui gèle pendant les froids rigoureux de nos hivers, et occasionne des dégradations souvent irréparables.

La recherche d'un procédé propre à s'opposer à ces sortes d'altérations, a occupé longtemps sans résultats heureux jusqu'à ce jour, le monde des savants et des architectes. Le moyen que j'indique ici, est simple, peu dispendieux, d'une facile application; il peut préserver complétement de toutes ces causes de destruction, les plus grands monuments aussi bien que les sculptures les plus délicates en respectant tous les détails, en laissant subsister toute la finesse des arêtes. Quant au mode de regrattage, qu'on pratique habituellement pour la restauration des monuments et des sculptures, je n'ai pas besoin

de faire remarquer à quel point ce procédé est déplorable ; il dégrade ce qu'il a la prétention de rajeunir.

Dans les collections d'histoire naturelle, les silicates solubles pourront aussi servir à la conservation des ossements fossiles, en les pétrifiant pour ainsi dire sans rien changer d'ailleurs à leur aspect et à leur emploi comme objets d'études géologiques.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'illustre Académie, trois échantillons de pierres calcaires que j'ai silicatisées. Je les dois à l'obligeance de M. Viollet-Leduc, architecte de Notre-Dame, qui les a fait choisir à dessein parmi les vieux matériaux de la plus mauvaise qualité, extraits des parties les plus altérées du bâtiment de Notre-Dame. J'ai laissé intacte une partie de chacun de ces échantillons afin qu'il soit facile de comparer sur eux les effets de la silicatisation.

Enfin, j'appelle aussi la docte attention de l'Académie sur les monuments découverts récemment par M. Mariette, dans les fouilles qu'il exécute sur l'emplacement qu'occupait le temple de Sérapis à Memphis. Au commencement de l'année 1851, lors de mon voyage en Orient, j'eus occasion de visiter sur les lieux les statues, les sphinx et autres sculptures qui étaient à découvert à cette époque. Ces monuments sont la plupart en calcaire tendre de la chaîne arabique, qui offre naturellement peu de cohésion. Je reconnus qu'étant resté enfoui pendant tant de siècles, ce calcaire était pour ainsi dire totalement privé de solidité. En effet, peu de temps après que ces statues eurent été exposées à l'air libre, depuis leur exhumation elles se sont écaillées et détériorées si promptement que l'on a jugé indispensable de les faire recouvrir de sable. M. Mariette me fit part des inquiétudes qu'il éprouvait pour la conservation et le transport en France de ces statues ; je lui proposai alors de les silicatiser sur place et de leur donner la solidité nécessaire pour le transport.

Comme je ne dois pas m'arrêter dans cette voie utile, j'exprime ici le vœu d'être mis à la disposition de l'Académie pour faire, sous ses auspices, tous les essais que l'on voudra bien entreprendre sur une échelle plus grande que je ne l'ai pratiqué jusqu'à ce jour. L'Académie n'oubliera pas que m'étant occupé avec persévérance des moyens de préserver et de conserver les monuments, je tiens à prendre une part active à tout ce que l'on voudra bien tenter et exécuter à cet égard. MM. Élie de Beaumont, Dufresnoy, Cordiers *ont été nommés commissaires.* AIMÉ ROCHAS.

— Un des plus illustres savants dont la France s'honore, M. Eugène Burnouf, est mort le 28 mai, à l'âge de cinquante ans, après

une longue et douloureuse maladie, victime de son dévouement à la science. Fils du professeur et du philologue éminent qui a rendu de si éclatants services à l'enseignement, M. Eugène Burnouf, membre de l'Institut, professeur au collége de France, inspecteur général de l'enseignement supérieur, avait encore relevé par ses travaux l'honneur de ce nom vénérable. Unissant aux plus hautes facultés de la méthode et de la critique la plus vaste érudition, il s'était placé au premier rang des orientalistes par la beauté comme par l'originalité de ses découvertes. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans une élection récente, venait de couronner tant de nobles efforts en le nommant son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Walckenaër, décédé. Les funérailles de M. Eugène Burnouf ont eu lieu le 30 mai. Un concours considérable de membres de l'Institut, de l'Université, de nombreux amis et admirateurs de son talent, a accompagné jusqu'à sa dernière demeure et témoigné des regrets que laissait cet homme de bien, si généralement aimé. Des discours, dans lesquels ont été retracées toutes les qualités de ce savant, ont été prononcés sur sa tombe par M. de Wailly, président de l'Académie; par M. Barthélemy Saint-Hilaire, professeur au collége de France, et par M. Guigniaut, membre de l'Institut. Puisse l'unanimité des regrets qu'une telle perte fait naître apporter du moins quelque allégement aux douleurs de sa jeune famille !

— Par un arrêté en date du 7 mai, M. le ministre de l'instruction publique vient de charger notre collaborateur M. Victor Langlois d'une mission ayant pour but d'explorer, au point de vue archéologique, la petite Arménie. Ce pays, qui est divisé actuellement en plusieurs pachaliks turcs, formait, au moyen âge, un royaume indépendant, gouverné par des princes arméniens de la maison de Roupène et des Lusignans de la famille d'Amaury, dont notre collaborateur a donné la numismatique dans notre Recueil (année 1850).

— Les démolitions qui s'effectuent dans la rue des Mathurins-Saint-Jacques ont mis à découvert quelques vestiges intéressants du vieux Paris. D'abord les deux maisons n°s 15 et 17 se sont trouvées enserrées entre deux gros murs percés de grandes fenêtres gothiques dans le goût du XIVe siècle. Tout le monde a cru voir là les restes d'une église, mais ces gros murs n'ont jamais fait partie d'une construction religieuse. Ce sont les clôtures latérales de l'ancien hôtel des comtes d'Harcourt, hôtel dont la façade et les distributions intérieures furent supprimées il y a au moins deux cents ans pour établir à la place les habitations bourgeoises qui viennent de disparaître à

leur tour. Sauval cite l'hôtel d'Harcourt comme une résidence qu'embellissaient de spacieux jardins ; il ajoute que le peuple de son temps l'appelait mal à propos le palais de Julien l'Apostat. Jaillot parle aussi de cet hôtel. Il signale l'existence, au coin de la rue des Maçons, de l'un des gros murs en question ; mentionne un titre d'où il résulte qu'en 1574 l'hôtel d'Harcourt était dit de Lorraine ; enfin rappelle que cette demeure aboutissait par derrière à une rue de Coupe-Gueule « qui, dit-il, n'existe plus. » En cela Jaillot s'est trompé. La rue de Coupe-Gueule, bouchée il est vrai par ses deux bouts, s'est perpétuée depuis le moyen âge sur les derrières des maisons des rues Sorbonne et des Maçons. Elle vient de reparaître à la lumière, si l'on peut dire cela d'une ruelle qui a tout au plus deux mètres de large.

— Le gouvernement vient d'autoriser la Société des Antiquaires de Picardie à faire une loterie au capital de 1 000 000 de francs, représenté par un million de billets à un franc. Les trois cent vingt premiers numéros qui sortiront au tirage, gagneront des objets d'art et de luxe d'une valeur de cent francs à cent mille francs. Le produit de cette loterie sera employé à la construction d'un musée monumental à Amiens. Recueillir sur un grand nombre de points, de modestes souscriptions qui, réunies, formeront le capital nécessaire à la construction du musée, doter d'un magnifique monument l'une des plus belles villes de France, encourager l'industrie locale par la commande de lots importants, ouvrir aux classes laborieuses un vaste chantier de travail, leur assurer pour les jours de repos un délassement honnête, qui développe leur intelligence en flattant leur curiosité naturelle ; telle est toute l'économie de la loterie picarde, dont la pensée patriotique ne peut rencontrer partout que de vives sympathies. Cette œuvre n'intéresse pas moins la science et les beaux-arts qui appellent de tous leurs vœux la réunion, dans un musée monumental, de toutes les collections publiques d'Amiens ; l'art de la peinture et de la sculpture, l'archéologie civile et religieuse, l'histoire naturelle, les objets de haute curiosité sollicitent de splendides galeries. Une commission, nommée par le préfet de la Somme, dans le sein de la Société des Antiquaires de Picardie, surveille et dirige toutes les opérations de la loterie. Les hommes de cœur et d'action ne lui refuseront pas leur concours, afin de voir incessamment se réaliser ce beau projet. Ce sera un heureux précédent dont plusieurs villes de France pourront se servir. Le trésorier-gérant de la loterie picarde est M. Guerlin, receveur municipal à Amiens ; on trouve des billets à Paris, chez M. Dumoulin, libraire.

BIBLIOGRAPHIE.

Les monuments de Carcassonne, par M. Cros-Mayrevieille. In-8°. 1850.

L'auteur de l'*Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne* a voulu donner un complément à ce premier ouvrage qui avait été accueilli avec faveur par le public studieux. Son nouveau livre contient une description soigneusement rédigée de tous les monuments d'architecture que renferme Carcassonne. On sait que cette cité est généralement considérée comme le plus curieux monument militaire de la France. Les Romains, les Visigoths, les Arabes y ont laissé des traces de leur domination. Les plus anciens comtes de Carcassonne, saint Louis, Philippe le Hardi et leurs successeurs jusqu'à Louis XIII, ont réparé ou reconstruit diverses parties des fortifications de cette ville de telle sorte que, suivant la remarque de M. Cros, on peut y suivre un cours d'architecture militaire depuis les Romains jusqu'aux temps modernes. Avant de se décider à attribuer aux musulmans la construction d'une tour carrée placée dans le château des comtes, l'auteur est allé étudier en Espagne le style et la forme des édifices de construction incontestablement arabe qui existent à Almeria, à Malaga, à Grenade, à Jaen, à Carmona, à Séville, à Tolède, et un récent examen de la plupart de ces monuments nous permet de croire que M. Cros, qui les décrit très-bien, ne s'est pas trompé dans le jugement qu'il porte sur l'origine de la tour de Carcassonne. L'auteur donne une description détaillée de la cathédrale dédiée à saint Nazaire et à saint Celse, et où fut inhumé Simon de Montfort, le héros de la triste croisade contre les Albigeois. Nous regrettons que M. Cros qui a relevé avec soin les inscriptions tumulaires de diverses époques qui se voient dans les chapelles, n'ait pas donné une description plus complète des magnifiques vitraux de l'église Saint-Nazaire, ni reproduit les nombreux textes dont ils sont chargés. C'est dans cette cathédrale que se trouvait, dans une partie obscure et humide, un bas-relief qui représente le siége d'une place forte, monument dans lequel on remarque une curieuse machine à lancer des pierres. M. Cros, appréciant tout le mérite de ce bas-relief (dont on peut voir un plâtre à Paris, au musée de Cluny), a demandé et obtenu qu'il fût placé dans une chapelle convenablement éclairée. C'est encore cet antiquaire qui a dirigé les fouilles pratiquées dans la sacristie de la cathédrale, par suite desquelles il fit la découverte d'un magnifique tombeau du XIIIe siècle (1266), orné

de riches bas-reliefs et supportant la statue de Guillaume-Raoul, évêque de Carcassonne. L'auteur fournit des renseignements intéressants sur les ponts, l'enceinte et les portes, et il donne même un aperçu de ce que contiennent la bibliothèque publique, les archives et le musée naissant de la ville. Cet ouvrage, accompagné d'une planche représentant la cité et le bourg de Carcassonne en 1467, est un guide érudit et sûr qui nous fait connaître une des villes les plus intéressantes du midi de la France. ADRIEN DE LONGPÉRIER.

— *Uber die Kunst der Phönicier*; de l'art des Phéniciens, mémoire lu à l'Académie royale des sciences de Berlin par EDUARD GERHARD, 1848, in-4°. Sept planches gravées.

Agathodæmon und Bona Dea, par le même. Berlin, 1849, in-4°. Quatre planches gravées.

Mykenische Alterthümer, antiquités de Mycènes, dixième programme pour la fête de Winckelmann, par le même. Berlin, 1850, in-4°. Une planche gravée.

Uber das Metroon zu Athen und über die Göttermutter der griechischen Mythologie, mémoire lu à l'Académie royale de Berlin, 1851, in-4°. Quatre planches gravées.

L'auteur des quatre ouvrages dont nous venons de transcrire le titre, loin d'être fatigué par la publication de ses grands travaux, tels que les *Antike Bildwerke*, le recueil des *Miroirs étrusques*, le *choix de peintures de Vases*, les *Coupes du Musée de Berlin*, le recueil des *Cistes*, loin de se laisser absorber par la rédaction de son excellent *Archæologische Zeitung*, trouve encore chaque année la possibilité de concourir à la publication des mémoires de l'Académie de Berlin et de donner quelque savante lecture à la fête de Winckelmann. Dans son travail sur l'art des Phéniciens, M. Gerhard passe en revue les monuments d'architecture découverts à Marathus, à Gozzo, à Paphos, en Sardaigne; puis il compare les cônes retrouvés à Gozzo et à Marathus avec ces pierres sacrées que nous montrent certaines monnaies antiques. Ensuite il examine les types des médailles frappées par les Phéniciens, soit dans leur patrie, soit dans leurs colonies. De là, l'auteur est conduit à décrire les idoles sardes et celles qui ont été découvertes dans l'île de Chypre; il termine par des considérations sur les vases à décoration orientale qui proviennent du sol des îles de la Grèce et de celui de l'Étrurie.

La monographie de l'*Agathodæmon* et de la *Bonne Déesse* est un travail extrêmement utile pour l'explication d'un grand nombre de

monuments figurés, en particulier de ces groupes de terre cuite fabriqués à Alexandrie, dont le sens est fort difficile à saisir. M. Gerhard montre que le serpent *Agathodæmon* s'échange sur un certain nombre de monuments antiques avec la figure de Priape.

Dans son mémoire sur les antiquités de Mycènes, M. Gerhard explique l'origine des trois symboles argiens, la vache, le loup et le lion qui se rapportent à la déesse Lune, à Apollon et à la mère des dieux. Cette dernière partie du mémoire paraît avoir conduit le savant antiquaire à reprendre d'une manière plus complète et plus générale l'étude du culte de la déesse, mère des dieux, et le travail spécial qu'il a consacré à ce sujet est composé avec un soin et une abondance de renseignements dont notre brève mention ne peut donner une idée. En décrivant, après tant d'autres, les médailles et monuments qui représentent les divinités primitives sous la forme de pierres coniques ou d'images pyramidales, M. Gerhard trouve le moyen de faire sortir de cet ensemble bien coordonné des notions pleines d'intérêt et d'utilité pour l'intelligence des religions antiques.

A. DE L.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, dessins photographiques recueillis par M. Maxime du Camp, format petit in-folio. Paris, Gide et J. Baudry.

Beaucoup de publications ont été faites sur la vieille Égypte, et tout le monde sait apprécier l'intérêt qu'offrent les monuments qui couvrent son sol. Malgré le nombre de ces publications qui ont mérité à divers titres les encouragements des savants et des amateurs, nous croyons pouvoir affirmer que celle que nous annonçons aujourd'hui est appelée à un beau succès, car elle se présente sous un aspect tout nouveau et qui sera fort apprécié des personnes qui tiennent à la plus scrupuleuse exactitude dans la représentation des monuments, à une perfection à laquelle ne peut atteindre le graveur ou le lithographe, quel que soit son talent. La photographie seule réussit à reproduire les objets dans leurs plus minces détails tout en conservant l'aspect général de l'ensemble. Cette publication aura lieu en vingt-cinq livraisons de cinq planches et sera terminée au mois d'octobre 1852. La première livraison que nous avons sous les yeux représente : le colosse occidental du spéos de Phré ; la partie septentrionale du spéos d'Hathor ; l'entrée du spéos d'Hathor ; la partie méridionale du spéos d'Hathor ; une vue cavalière de la seconde cataracte du Nil.

J.

TROIS INSCRIPTIONS TROUVÉES A ROME.

M. Louis Perret, l'habile artiste qui va bientôt nous donner, dans le magnifique ouvrage de *Rome souterraine*, les premières représentations rigoureusement fidèles des plus anciens monuments de l'art chrétien, a bien voulu me remettre, en m'autorisant à les faire imprimer, trois inscriptions dont il a pris lui-même les estampages dans la capitale du catholicisme. Deux de ces monuments ont déjà été publiés, l'un avec peu d'exactitude (1), l'autre sans commentaire (2); le troisième est entièrement inédit, je le pense du moins. J'espère que les lecteurs de la *Revue archéologique* ne me sauront pas mauvais gré de les leur avoir communiqués tous les trois.

Je commence par ceux qui sont déjà connus. Le premier se trouve aujourd'hui au musée du Capitole; c'est une petite plaque de marbre, de 28 centimètres de hauteur et de 29 centimètres de largeur, dont le côté droit a été légèrement endommagé. Les lettres en sont parfaitement lisibles et leur forme annonce la plus belle époque de l'épigraphie romaine; on y lit :

XI. K. OCT
Q. TEDIVS. C. L. GERMVLLVS
XVI. K. NOV
OPPIA. M. F. PARIET. IIII. COL. II
Q. IVNIO. BLAESO. L. ANTISTIO. VE [T. COS]
X. K. IAN
SEX. CAMPATIVS. SEX. L. EVTACTV [S]
PARIETE. II. COL. I
C. FVFIO. GEMINO COS
L. RVBELLIO. GEMINO
IIII. IDVS. MAI. OSSA. INLATA
LVRIAE. P. L. APRILIS
PARIETE. II. COL. III.

(1) Par Muratori, p. 301, n° 4, et par Guasco, *Musei capitolini inscr.*, n° 120.
(2) Par M. Henzen, *Annales de l'Institut archéologique*, nouv. sér., t. III, p. 209; il a été reproduit en caractères courants par M. Zell dans son *Delectus inscript. rom.*, n° 569.

Muratori, qui a eu à sa disposition deux copies de cette inscription, a lu à la deuxième ligne, Q. TEOLVS, au lieu de Q.TEDIVS. A la neuvième, une de ses copies lui a donné la vraie leçon, C. FVFIO; mais l'autre portait C. RVFIO, et quoique la première ait été depuis confirmée par celle de Guasco, il pouvait rester quelque incertitude sur le nom de famille de ce consul (1). Le nouveau texte que je publie, et qui est la reproduction exacte de l'estampage pris sur le monument, lèvera désormais tous les doutes.

Cette inscription est, on le voit sans que j'aie besoin de le dire, un fragment du *registre d'entrée*, si je puis me servir de cette expression, d'un de ces tombeaux communs que des entrepreneurs faisaient construire à leurs frais, afin de vendre ensuite aux familles le droit d'y déposer leurs morts (2). On peut la traduire ainsi :

Le 11 des calendes d'octobre
Quintus Tedius Germullus, affranchi de Caïa.
Le 16 des calendes de novembre,
Oppia, fille de Marcus; quatrième muraille, deuxième columbarium.
Quintus Junius Blæsus et Lucius Antistius Vetus étant consuls,
Le 10 des calendes de janvier,
Sextus Campatius Eutactus, affranchi de Sextus; deuxième muraille, premier columbarium.
Caïus Fufius Geminus et Lucius Rubellius Geminus étant consuls,
Le 4 des ides de mai, ont été apportés les os de Luria Aprilis, affranchie de Publius; deuxième muraille, troisième columbarium.

La syllabe COL est évidemment l'abréviation du mot *columbarium*, et l'emploi qui en est fait ici est une nouvelle preuve d'un fait qui avait été contesté (3), à savoir que ce mot doit toujours s'entendre, non pas du tombeau commun tout entier, mais seulement de l'une des petites loges, appelées aussi *ollaria*, qui étaient pratiquées dans les parois de la chambre sépulcrale pour recevoir les urnes cinéraires (4).

Le consulat de Q. Junius Blæsus et de L. Antistius Vetus correspond à la seconde moitié de l'an 23 de notre ère; celui de C. Fufius Geminus et de L. Rubellius Geminus, à la première moitié de l'an 29. On n'a donc, en l'an 23, déposé qu'un seul mort dans ce tombeau, et l'on n'y en a déposé aucun dans les années 24 à 28.

(1) Voy. Almeloveen, *Fasti consular.*, 2e éd., p. 113 et suiv.

(2) Voy. sur cet usage Otto Jahn, *Specimen epigraphic.*, p. 59 et suiv.

(3) Voy. une note tirée des mss. du P. Lupi, dans Marini, *frat. Arv.*, p. 674.

(4) Le nombre des urnes déposées dans chaque *columbarium* variait de une à quatre; voy. Fabretti, *Inscr.*, p. 9 et suiv.

Ainsi que je l'ai dit, la forme des lettres annonce la plus belle époque de l'épigraphie latine. Cependant cette forme n'est pas exactement la même dans toutes les lignes, et l'on distingue facilement quatre écritures différentes. Ce nombre est aussi celui des dates qui se lisent sur ce monument et des personnages dont il nous rappelle l'arrivée à leur dernière demeure; ce n'est donc point une liste gravée après coup et en une seule fois : c'est, comme je l'ai dit, un fragment du journal sur lequel on inscrivait, au fur et à mesure des entrées, les noms des morts admis à prendre place dans les *columbaria*.

La seconde inscription provient de la *villa Panfili;* elle a 36 centimètres de largeur et 22 de hauteur. La forme des lettres et aussi l'orthographe annoncent une époque beaucoup moins ancienne.

❦ D M S ❦
AVRELIVS FESTVS FVRCIAE
FLAVIAE FILIASTRAE ❦ BENE
MERENTI ❦ ET DOMINE ❦ ET PA
TRONAE ❦ QVAMDIVS VIVOCO
LOTE POST MORTE NESCIO PARCE
MATREM TVAMETPATREMETSORO
REM TVAM MARINAM VT POSSINT TIBI FACERE
POST ME SOLLEMNIA ❦

Diis Manibus sacrum.

Aurelius Festus Furciae | Flaviae, filiastrae bene || merenti, et domine et pa||tronae. Quamdius vivo co || lo te, post morte nescio; parce || matrem tuam et patrem et soro || rem tuam Marinam, ut possint tibi facere || post me sollemnia.

Consacré aux Dieux Mânes.

Aurelius Festus à Furcia Flavia, sa belle-fille bien méritante, sa dame et sa patronne. Tant que je vivrai je t'honorerai : après ma mort je ne sais; épargne ta mère, ton père et ta sœur Marina, afin qu'ils puissent te rendre, après moi, les honneurs accoutumés.

Le nom de famille *Furcia*, dont la lecture est indubitable, est nouveau, et je ne l'ai rencontré sur aucun autre monument épigraphique. La troisième ligne nous fournit un nouvel exemple du mot

filiastra. Suivant Furlanetto (1), ce mot, qui ne se lit que dans quelques inscriptions d'une basse époque (2), appartenait, ainsi que ses analogues *filiaster* et *patraster*, au langage populaire de Rome. Notre monument, par son style et par son orthographe, vient à l'appui de cette opinion.

Les épithètes *dominæ et patronæ*, à la quatrième ligne et à la cinquième, ne doivent pas être prises dans leur acception rigoureuse; ce sont ici des mots de tendresse, des expressions de respect, comme dans d'autres inscriptions publiées par Gruter (3), Fabretti (4), le P. Lupi (5), Guasco (6) et Osann (7), et dans un grand nombre de passages des lettres de Fronton et de Marc Aurèle (8).

Quamdius, au lieu de *Quamdiu*, et *post morte* au lieu de *post mortem*, sont encore des façons de parler empruntées au langage populaire (9).

Le mot *patrem*, à la septième ligne, peut offrir quelque difficulté; on se demande pourquoi, si Furcia avait encore son père, ce n'est pas lui, mais son beau-père, le second mari de sa mère, qui lui a élevé ce tombeau. Du reste, cette singularité vient à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur le sens qu'il faut attacher, dans cette inscription, aux épithètes *dominæ* et *patronæ;* évidemment, si la mère de Furcia, après avoir vu rompre par un divorce un premier mariage, en avait contracté un second avec son propre affranchi (10), le complice d'une semblable mésalliance, qui était considérée comme un délit par les lois romaines (11), n'aurait pas conservé avec le premier époux de cette femme, et avec sa famille, les relations dont témoigne notre monument.

(1) In Forcellin. *Lexic.* ed. Lips. s. v.

(2) Fabretti, *Inscr.*, p. 202, n° 503; Murat., p. 1958, 8; *Giorn. Arcad.*, t. VIII, p. 147.

(3) P. 840, n° 8.

(4) *Inscr.*, p. 582.

(5) *Epitaphium Severæ martyris*, p. 67 et 133, note 1.

(6) *Musei capitolini inscr.*, t. II, p. 220.

(7) *Sylloge*, p. 232.

(8) Frontonis *ad M. Cæs. epist.*, I, 9, p. 21 (ed. Roman., 1823); 10, p. 23; III, 7, p. 69; 9, p. 73; 12, p. 76; IV, 13, p. 113, etc.

(9) Voy. sur la dernière, l'omission de la lettre *m* à la fin de certains mots, M. Raoul Rochette, *Lettres à lord Aberdeen*, p. 54.

(10) Des deux noms de *Furcia Flavia*, l'un est très-probablement celui de la famille de son père; elle ne pourrait donc être regardée comme la patronne d'*Aurelius Festus*, qui ne porte aucun de ces deux noms, que s'il était démontré que celui-ci était l'affranchi de sa mère, laquelle aurait alors appartenu à la famille *Aurelia*.

(11) *Cod. Justin.* lib. V, tit. IV *de Nuptiis*, n° 3.

Parentalia serait l'expression technique pour désigner les cérémonies religieuses qui se pratiquaient auprès des tombeaux, au retour de certains anniversaires; mais le mot *sollemnia* est souvent aussi employé dans le même sens (1), et Marini a démontré qu'il doit s'écrire comme il l'est sur notre monument, c'est-à-dire par deux *l*, une *m* et une *n* (2).

La pensée exprimée dans les dernières lignes est une nouvelle preuve du culte que les Romains rendaient aux Mânes, et de la puissance qu'ils leur attribuaient, puissance plutôt redoutable que bienfaisante, car cette pensée est une véritable *déprécation*.

La troisième inscription provient du même lieu que la précédente; elle a 30 centimètres de hauteur sur 38 de largeur. Elle est parfaitement conservée, et les lettres dont elle est formée sont d'une remarquable régularité.

ΝΗΠΙΟΝ ωΚΥΜΟΡΟΝΚΑ
ΤΕΧω ΧΘωΝωΞΕΝΕΠΑΙΔΑ
ΖωϹΑΝΤΕΝΜΕΛΑΘΡΟΙϹΕϹΛΥ
ΚΑΒΑΝΤΑΤΕΤΑΡΤΟΝ ☙
ΟΥΝΟΜΑΔΕΝΤΟΚΕΕϹϹΙΦΙ
ΛΟΙϹΚΕΚΛΗΤΑϹΙΑΡΧΗϹ ←
ΑΥΤΟΙΔΟΙΘΡΕΨΑΝΤΗΝΔΕΠΕ
ΘΟΝΤΟΚΟΝΙΝ ΚΑΙΔΑΚΡΥ
ΟΙϹΙΝΕΒΡΕΞΑΝΟΛΟΝΤΑΦΟΝ
ΑϹΤΑΤΟϹΟΝΤωϹ ΘΝΗΤωΝ
ΕϹΤΙ ΒΙΟϹΚΑΙ ΒΡΑΧΥϹ ΟΥΔ Α
ΠΟΝΟϹ

Νήπιον ὠκύμορον κατέχω χθὼν, ὦ ξένε, παιδὰ,
Ζώσαντ' ἐν μελάθροις ἐς λυκάβαντα τέταρτον·
Οὔνομα δ' ἐν τοκέεσσι φίλοις κέκλητ' Ἀσιάρχης·
Αὐτοὶ δ' οἳ θρέψαν τήνδ' ἐπέθοντο κόνιν,
Καὶ δακρύοισιν ἔβρεξαν ὅλον τάφον. Ἄστατος ὄντως
Θνητῶν ἐστὶ βίος, καὶ βράχυς, οὐδ' ἄπονος.

(1) Virgil. *Æn.*, VI, 380:
Et statuent tumulum et debita tumulo sollemnia mittent.
Cf. Orelli, n° 4118.

(2) Et non par une seule *l* ou deux *n*, *solemnia* ou *solennia*. *Frat. Arv.*, p. 350 et suiv. Cf. Vagner, *Orthographia Vergilian.* s. v. SOLLEMNIS.

C'est, on le voit, un petit poëme composé de deux vers hexamètres suivis de deux distiques; il ne peut donner lieu à aucune remarque du genre de celles que m'ont fournies les deux inscriptions qui précèdent; mais la pensée en est touchante, et plusieurs de ceux qui ont été jugés dignes de figurer dans les suppléments de l'*Anthologie*, sont loin de le valoir. On peut le traduire ainsi; c'est la terre qui parle :

Je recèle, ô étranger, un petit enfant dont la destinée a été courte : il a vécu sous les lambris paternels jusqu'à l'âge de quatre ans, et son nom, dans sa famille, était Asiarque ; ceux-là mêmes qui l'ont élevé ont déposé sur lui cette poussière et mouillé de leurs larmes tout son tombeau. On a bien raison de le dire, la vie des mortels est fragile et de peu de durée, et cependant elle n'est pas exempte de douleurs!

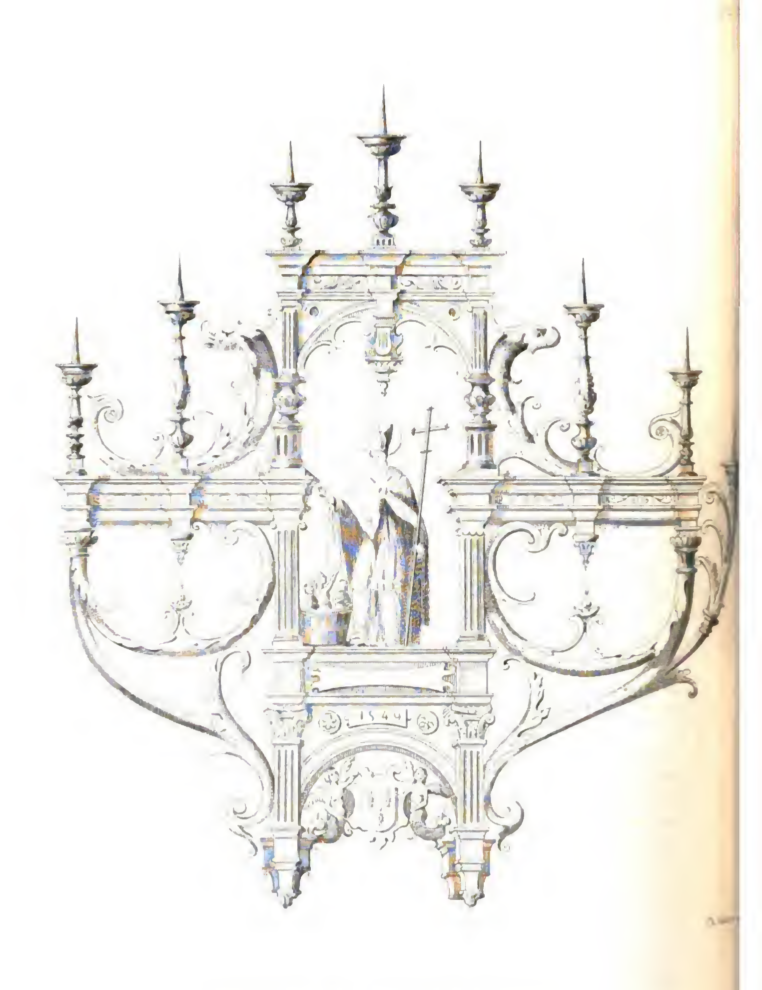
Ἀσιάρχης est un nom nouveau : je n'en connais aucun exemple bien certain dans les inscriptions grecques, et je n'en ai trouvé qu'un seul dans les inscriptions latines; encore m'est-il fourni par la suivante, que je crois inédite.

. D . M .
L. LICINI. ASIARCHAE
MARITO. OPTIMO.
FECIT. ANNIA. CON.
VIX. ANN. XXVIII.
MENS. VIII. DIEB XXII

Diis Manibus Lucii Licinii Asiarchae. Marito optimo fecit Annia conjux. Vixit annis XXVIII, mensibus VIII, diebus XXII.

Cette inscription, qui a été probablement apportée d'Italie, est aujourd'hui encastrée dans le mur de l'escalier du département des livres imprimés, à la Bibliothèque nationale.

LÉON RENIER.



CHANDELIER DE L'EGLISE St NICOLAS,
à Troyes

LE GRAND CHANDELIER

DE

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS DE TROYES.

Le XVI[e] siècle a laissé à Troyes des traces nombreuses de son élégant ciseau. Il a sculpté le portail de la cathédrale, il a élevé le chœur de la grande église paroissiale de Saint-Jean : je n'énumérerai pas ce qu'il a bâti, restauré ou complété d'édifices religieux dans la ville ou les environs. L'école de Troyes sut admirablement tirer parti des dernières ressources que présentait l'art gothique expirant, et, à défaut de l'étonnante majesté qu'avait imprimée aux premiers monuments de ce style le rustique marteau de leurs architectes, atteindre à cette perfection de détails, inconnue jusque-là, qui aujourd'hui encore nous charme et peut faire quelques moments oublier à l'œil de l'archéologue les caractères de décadence accusés par l'ensemble. Cependant des idées nouvelles amenées de l'étranger envahissaient la France et venaient détrôner un système indigène, national, mais usé : la renaissance commençait. Mais cette révolution, on le sait, se fit lentement comme toutes les révolutions dont les résultats durent. On se borna d'abord à ajuster, sur des œuvres dictées par les traditions du moyen âge, des détails empruntés à l'architecture antique; souvent même des ornements gothiques vinrent se mêler et se marier à ceux que fournissaient les monuments classiques de l'art grec et romain.

L'école de Troyes suivit ce mouvement, et, entre autres témoignages de la fidélité gracieuse avec laquelle elle sut s'y conformer (1), elle nous a laissé le dessin qui est l'objet de cet article et que reproduit notre planche 189. Ce dessin est tiré des archi-

(1) Voy. les festons qui décorent l'archivolte du dais placé au-dessus de saint Nicolas, rien n'est plus étranger à l'art antique.

ves du département de l'Aube. Au bas, on lit ces mots écrits en cursive gothique du XVIe siècle : « *Cy est le pourtraict du grand chandelier de l'église Saint-Nicolas de Troyes.* » Au milieu se trouve le millésime 1549. Mais sur le repli, une main du XVIe siècle a tracé trois lignes ainsi conçues : « *L'an mil cinq cens quarante neuf le XXVIIIe jour de Mars avant Pasques le pourtraict contenu en le présent a esté paraphé de nous, notaires royaux à Troyes, soubz signez ne varietur.* » Suivent deux signatures. Ainsi, la date est 1550, d'après le nouveau style. On voit aussi que notre dessin est un projet. Quel en est l'auteur? a-t-il été exécuté? Voilà deux questions auxquelles, faute de documents, je ne puis répondre.

On sait que l'usage des chandeliers à plusieurs branches est depuis plusieurs siècles consacré liturgiquement. Il y avait au temple de Jérusalem un chandelier à sept branches. Le cérémonial romain prescrit l'emploi d'un chandelier à quinze branches à l'office de ténèbres le jeudi, le vendredi, le samedi saints; et la coutume que cette décision constate est ancienne, générale; seulement le nombre des branches n'a pas toujours été et n'est pas encore partout aussi considérable : en certains diocèses il ne dépasse pas sept. Notre chandelier avait aussi précisément sept branches. La huitième, qui détruit la symétrie, est d'une autre encre que le reste et paraît une addition.

Le sujet est un miracle fort connu que la tradition attribue à saint Nicolas.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
Ancien élève de l'École des chartes, archiviste de l'Aube.

L'ENFER

DE

LA CHAPELLE SAINT-JUST

A NARBONNE

ET

LES GÉHENNES DU MOYEN AGE.

Ibi erit fletus, et stridor dentium.

On annonçait il y a un an la découverte d'un magnifique bas-relief retrouvé à Narbonne dans la cathédrale, derrière des décorations qui l'avaient masqué quarante ans. Œuvre du XIV[e] siècle, ce bas-relief d'un style étrange représentait sous les pieds de la sainte Vierge auxquels il servit longtemps de support, la géhenne, ses habitants, et quelques-unes des scènes que l'art du moyen âge se plaisait à placer au seuil redoutable de l'enfer.

« La statue de la sainte Vierge de cette chapelle, dit la *Presse* du 12 décembre 1850, reposait sur une tête hideuse figurant l'entrée de l'enfer. On distingue dans la gueule de ce monstre un Satan femelle assis sur son trône et enchaîné : un homme et une femme en conversation criminelle, pendus par la langue et représentant sans doute la luxure : Judas, également pendu et ayant les intestins hors du ventre : deux chaudières remplies de damnés, et un pauvre malheureux, embroché de part en part et condamné à un grillage perpétuel. Deux petits démons, placés à droite et à gauche sur la mâchoire même du monstre et servant de portiers, attendent avec impatience une charretée de réprouvés, parmi lesquels on remarque un moine, un évêque et une tête couronnée.... Cette composition rappelle les belles fresques exécutées à Pise et à Florence par Orcagna. »

La prophétie de la Genèse : « Ipsa conteret caput tuum » a visiblement inspiré l'auteur de cette œuvre curieuse. La femme écrasant le reptile, c'est Marie foulant l'enfer d'un pied triomphant : cette tête de serpent, vestibule de l'enfer, est représentée par l'artiste de manière à surprendre. Cependant, que cette représentation qui semble

toute fantastique ne ne nous trompe pas : la géhenne du bas-relief de Narbonne n'est point une bouffonnerie : c'est un drame étrange et lugubre comme en a déroulé Dante, un drame comme on en lit et comme on en voit représentés dans les manuscrits enluminés du XIII[e] et du XIV[e] siècle, un tableau tel qu'il en fallait dans ces âges où les esprits, restés incultes au milieu des discordes et de l'anarchie féodale, demandaient, pour être émus et instruits, des scènes brutales et des spectacles effrayants : temps où le progrès et la vie qui se manifestaient dans l'art étaient empreints d'une austère idéalité, d'une poésie triste et sombre, et gardaient aussi le cachet d'une naïveté que peu d'hommes privilégiés savent comprendre aujourd'hui.

Les géhennes et l'enfer ont été souvent retracés sur les monuments chrétiens du moyen âge. Pourquoi y furent-ils placés, et quels furent les motifs qui en déterminèrent les types?

Les représentations de la géhenne, de l'enfer et des démons sont un des thèmes favoris de l'art chrétien au moyen âge. Sans compter ceux de ces sujets qui figurent dans les *Visions* et dans les légendes si répandues à cette époque, on les voit souvent reproduits sous les voussures des portails où se déroule la scène du jugement dernier. Là, dans les cordons d'archivolte, tandis que les anges, placés à la droite de J. C., lui présentent en souriant les âmes des prédestinés, d'autres esprits célestes, placés à sa gauche, le front sévère et contristé, repoussent les âmes des réprouvés, que des démons hideux saisissent et précipitent dans la géhenne.

Si l'art chrétien exposa ainsi le triste tableau de l'enfer et des actes inexorables de la justice divine sur les façades des églises et par conséquent sur leur partie la plus en vue, c'est qu'il savait que « la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. » Il ne fit en cela que suivre l'exemple de la liturgie catholique, qui place en tête des offices de l'année chrétienne, dès l'ouverture de l'avent, le tableau du drame du jugement dernier et la scène de l'avénement redoutable du fils de l'homme. Mais ainsi que l'Église, l'art chrétien adoucissait ces tableaux sévères par des images consolantes. La statue de la sainte Vierge écrasant, ainsi qu'il est prédit, la tête du dragon infernal, était presque toujours placée sur le pilier symbolique du grand portail, mais plus souvent peut-être encore au portail septentrional du transsept des mêmes églises. Ce n'était pas sans intention qu'une combinaison mystique lui assignait cette place au nord : dans la langue de l'Écriture, qui était aussi celle de l'art, le nord aux ténèbres

profondes, aux souffles desséchants et meurtriers, était la figure du domaine des esprits infernaux, de la région glacée du mal, de l'empire de l'incrédulité et du paganisme (1). C'était en face de ces ombres, de cet empire du démon et de cette gentilité, que l'art chrétien du moyen âge faisait apparaître la statue de la mère du Sauveur du monde, de celui que l'Écriture sainte nomme aussi *Lumière*, *Soleil de justice* et Orient (2). C'est là qu'il aimait à placer celle dont la maternité future devait terrasser l'auteur du mal et appeler à la lumière spirituelle de l'Évangile ces peuples que l'Écriture représente « assis à l'ombre de la mort. » (Zach. Chant.) Afin de préciser mieux encore ce triomphe par une image très-sensible, l'art chrétien plaça sous les pieds de la sainte Vierge l'emblème du terrible ennemi de Dieu et des hommes qu'elle avait vaincu, celui de l'enfer et du diable : et ses statues furent ainsi, par la place qu'elles occupaient principalement aux portails *nord* (3) des églises comme par leur expression, la mise en scène de cette parole de la Genèse, « ipsa conteret caput tuum. »

(1) Sicut enim per Austrum, qui ventus est calidus et leniter flat, Spiritus sanctus designatur, qui corda quæ tangit ad amorem dilectionis inflammat : ita et per Aquilonem, qui durus et frigidus est, Diabolus intelligitur, qui eos quos possidet, ab amore charitatis atque dilectionis torpentes et frigidos reddit. Quod enim per Aquilonem Diabolus designatur, ostendit propheta, dicens : « O Lucifer, qui dicebas in corde tuo, sedebo in lateribus Aquilonis, et reliqua.... » (Albin. Flacci Alcuini lib. *De divin. Offic.*)

« Aquilo, ventus frigidus, Diabolum significat, qui flatu tentationum corda hominum congelat et infrigidat ab amore Dei.... Merito, contra Aquilonem legitur Evangelium, quia fides, quæ in Evangelio continetur, armatura nostra est contra Diabolum. » (Erudit. theolog. in specul. Eccles., c. VII.) Voy. aussi sur le même sujet Raban Maur, *Allegor. in univers. sacr. scriptus*, saint Bernard, *Sermo de diversis*, 85, saint Grégoire, *Moral.*, 37, Job, XLIII, 6, et bien d'autres dont il serait trop long de rapporter les textes.

(2) Les noms de lumière, de soleil, d'Orient, sont donnés à Jésus-Christ dans les Écritures sacrées, dans tous les Pères de l'Église et même dans la liturgie catholique. « *Ego sum lux mundi*, » a dit le Sauveur.

« Orietur vobis timentibus nomen meum *Sol Justitiæ* » (Malach. IV, 2), id est Justus, *seu verus Sol, nempe Christus*, non ad eos excæcandos, adurendos, affligendos ut impiis contiget, sed ad eos vivificandos, illuminandos, recreandos ac plene sanandos. » (Saint Jérôm.) Et voy. aussi Cyrille et les gloses de Tyrin ; voy. encore sur le même sujet tout ce que disent à l'envi saint Brunon Astens., Oddo Astens., Cornelius à Lapide, Raban Maur, *Allegor.*, Zacharie, III, 8, Isidor. Hispalens. dans ses *Origin.*, VII, tous les commentateurs de la Bible, impossibles à citer tous

(3) Le sens mystique du septentrion, tel que nous venons de le signaler, et celui des trois autres points cardinaux, qui s'y lie naturellement, déterminent dans l'architecture, la sculpture et la peinture du moyen âge, des intentions et des figures de la plus extrême richesse, et donnent, dans ce domaine, les plus belles et les plus complètes solutions de problèmes intéressants. Nous terminons sur ce sujet un mémoire extrait de nos travaux archéologiques inédits.

Du reste, rien de plus curieux, rien aussi de plus motivé que les variantes que l'on observe dans le *type du pouvoir infernal* terrassé sous les pieds de la sainte Vierge. Ces variantes tiennent à l'esprit profondément symbolique de l'art chrétien, qui, dans les temps hiératiques, chercha invariablement à reproduire dans ses œuvres, moins la lettre de l'Écriture que son sens mystique et caché. Or, quatre ordres différents d'interprétations ou de sens ont été attribués par les Pères à toutes les phrases des Écritures : à savoir : le sens *historique* ou littéral, le sens *anagogique*, le sens *tropologique* et le sens *allégorique*.

De même que parmi les Pères, la plupart (1) ont expliqué seulement selon l'un ou selon l'autre de ces sens toutes les phrases de la Bible et par conséquent ce verset : « ipsa conteret caput tuum; » ainsi les artistes ou *ymaigiers* qui reproduisirent ce texte dans tous les pays de l'Europe, s'inspirèrent, tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces sens.

Selon le sens *historique* ou littéral, ce serpent, que la femme par excellence devait écraser, ne signifie pas autre chose qu'un vrai *serpent*.

Selon le sens *anagogique*, il signifie *l'Esprit du mal*.

Selon le sens *tropologique*, il signifie *la suggestion mauvaise*, *la tentation*.

Selon le sens *allégorique*, il est l'emblème de *l'enfer*.

Les artistes du moyen âge ont représenté sous les pieds de la sainte Vierge, tantôt l'un, tantôt l'autre de ces quatre sens du serpent biblique. Il n'y a dans leurs œuvres rien au delà.

1° La représentation du sens *historique* ou littéral de ce serpent en tant qu'écrasé par la seconde Ève, s'est très-rarement offerte à nos yeux sur les monuments du moyen âge, quoique les *ymaigiers* aient souvent représenté ce reptile sous sa forme naturelle dans une scène différente, celle de la prévarication de nos premiers pères sous les ombrages de l'Éden. En revanche, l'art positif et peu mystique de notre temps a multiplié une image invariable de ce serpent sous les pieds des statues et des figures de la sainte Vierge. C'est ainsi qu'on le voit à Paris dans l'église de Saint-Sulpice et dans nombre d'autres églises.

2° La représentation du sens *anagogique* du serpent écrasé par la seconde Ève fut très-répandue au XIIIe siècle. Son type le plus

(1) Quelques-uns des commentateurs sacrés, saint Grégoire le Grand, par exemple, ont donné, dans leurs commentaires, plusieurs, sinon tous les sens mystiques à la fois de chaque verset.

fréquent fut alors le dragon, monstre idéal et symbolique dont chaque membre était l'emblème d'un des caractères attribués au Démon, tels que l'astuce, la malice, la violence, l'impénitence, l'orgueil, la perversité, etc. Ce dragon, comprimé ou écrasé sous les pieds de la sainte Vierge (et conformément au texte biblique), *cherchant à la mordre au talon*, se voit entre autres sur le pilier symbolique de la baie percée à l'extrémité septentrionale de la croisée de Notre-Dame de Paris. Le type sous lequel ce dragon y est sculpté est le type pur et parfait qui fut affecté pendant tout le cours du XIII[e] siècle, à cet animal d'invention, par les artistes de cette grande époque de l'art chrétien.

Mais d'autres animaux encore, reconnus pour personnifier divers vices, représentèrent le Démon sous les pieds de la sainte Vierge.

Sur les bas-reliefs des pieds-droits du portail ouest (baie centrale) de la basilique de Saint-Denis, où se trouve sculptée si gracieusement la parabole des Vierges sages et des Vierges insensées, on voit aussi cet esprit infernal écrasé sous les pieds de la Vierge sage par excellence et se retournant pour la mordre. Mais ici, le Démon n'est plus montré sous la forme du dragon, monstre violent et agresseur, mais sous celle d'un animal en partie serpent, en partie bête fauve et âne, emblème spécial de la prédominance des sens sur l'esprit. L'art mystique du moyen âge en usa bien souvent ainsi, et donna à chaque figure emblématique du Diable les caractères spéciaux les plus appropriés à la circonstance où il était représenté. Les cinq Vierges sages étant, selon l'avis de tous les Pères, la figure des cinq sens soumis à la loi étroite de l'Évangile, quoi de plus convenable que de représenter leur groupe dans la personne de leur chef, triomphant de l'empire des sens concupiscents et révoltés? Ce fut aussi une heureuse inspiration, que celle qui plaça la sainte Vierge dans cet appareil triomphant à la tête des Vierges sages. Malheureusement l'architecte, au lieu d'encastrer son panneau à la tête de la colonne, l'a placé au deuxième rang; de même il lui a donné pour pendant, sur l'autre côté de la porte, la Vierge qui devait être placée au rang inférieur dans le cordon des Vierges folles; cette Vierge est parfaitement caractérisée et figure le plus extrême degré de la perversion des sens: elle laisse échapper le manteau, le voile, indices de la chasteté, et ses pieds posent dans les mains d'un onocentaure, emblème de la prédominance des sens sur l'esprit; celui-ci se lance au galop et grimace un ricanement infernal. Ces interversions de panneaux se voient du reste fréquemment sur les monuments chré-

tiens ; il y en a de nombreux exemples sur la cathédrale de Chartres, à Notre-Dame de Paris, etc., ce qui a dû plus d'une fois faire commettre de singulières méprises aux archéologues les plus accrédités.

3° La représentation du sens *tropologique* du serpent écrasé par la seconde Ève est fréquente dans l'ornementation de beaucoup d'églises du XIIIe et du XIVe siècle. Ce sens, indiqué par saint Isidore, saint Athanase, saint Augustin et d'autres Pères, montre dans le serpent l'emblème de la suggestion coupable et insinuante qui est *la tentation au péché*, après avoir fait voir dans Adam celui de l'âme raisonnable, et dans Ève celui de la nature concupiscente ou des sens toujours prêts à se révolter. Quand les artistes s'inspirèrent de cette explication des Pères, ils placèrent, à côté du dragon sculpté sous les pieds de la sainte Vierge, la figure de la sirène, emblème de la persuasion insinuante et du dangereux attrait de la tentation sensuelle qui perdit nos premiers parents et qui est l'arme la plus puissante du mauvais ange et de l'enfer. Les sirènes, nommées dans Isaïe (XIII, 22), étaient regardées comme l'emblème des trois concupiscences nommées en ces termes dans la première épître de saint Jean (II, 16) : « concupiscentia carnis, concupiscentia oculorum, superbia vitæ, » « chantent totes, dit un ms. de l'Arsenal, les unes en bussines (trompettes), et les autres en harpes, et les tierches en droite vois ; » et on les voit ainsi représentées sur la miniature. Celles qui chantent « en bussines » ont le corps et les serres du faucon, oiseau de rapine et de proie : c'est la tentation des richesses ; celles qui chantent « en harpes » figurent la tentation de la vaine gloire mondaine, car c'est sur la harpe que les ménestrels chantaient les hauts faits des preux et les largesses des prud'hommes ; celles qui chantent « en droite vois » se terminent en corps de dauphin, emblème des passions des sens. Ainsi, ces trois représentations des sirènes personnifient-elles *la concupiscence des sens, la concupiscence des yeux* et *l'orgueil de la vie* (1).

En se vouant dès son bas âge à l'état de virginité, inconnu ou sans honneur jusqu'alors, la mère future du Christ avait terrassé la sirène. C'est aussi dans l'appareil de ce magnifique triomphe sur la volupté sensuelle, qu'on la voit représentée à Saint-Denis et à Longpont.

(1) Ces trois concupiscences que saint Jean, dans sa première épître (II, 16), désigne comme les sources de tout le mal qui se commet sur la terre, tiennent, soit par leur définition, soit par l'exposition de leurs antidotes spirituels, une grande place dans les écrits des moralistes du moyen âge.

A Saint-Denis, cette statue de la Vierge victorieuse décorait le pilier symbolique de la baie percée à l'extrémité septentrionale du transsept de la basilique. Elle a disparu à l'époque de la violation de ce monument, en 1793, mais la partie supérieure du pilier où posaient ses pieds et qui accuse la fin du XIIIe ou le XIVe siècle est restée intacte. On y voit encore la statuette d'une sirène, moitié femme et moitié poisson, tenant dans sa main gauche un dragon qui se retourne vivement pour la mordre au bras. Cette sirène, que foulait aux pieds la statue de la sainte Vierge, personnifiait, comme nous le disons plus haut, la tentation sensuelle, stimulée par l'esprit mauvais.

Nous avons dit qu'un thème analogue décore le pilier symbolique de la façade de l'ancienne église abbatiale de Longpont (Seine-et-Oise), œuvre délicate et gracieuse du XIIIe siècle. Sous les pieds de la sainte Vierge debout, tenant l'enfant Jésus sur son bras et remarquable par sa noblesse, sa sévérité, sa beauté, sont deux animaux symboliques, pareils de taille et affrontés. Celui de droite est un dragon à queue remarquablement enroulée et parfaitement caractérisé ; il retourne vivement sa tête en arrière comme pour mordre. Celui de gauche est un monstre à ailes de palmipède, avant-corps de lion et queue de dragon, mais à tête de jeune femme qui ne peut qu'avoir été belle et dont la sculpture est visiblement soignée. Le masque a été détruit par le temps ou les hommes ; mais l'ovale du visage est pur et la chevelure est ondée, séparée au milieu du front et tombant en boucles soyeuses au-dessous des oreilles.



Cette figure de sirène marque évidemment les amorces séduisantes de la tentation ; le dragon placé auprès d'elle est la tentation elle-même. Rien de plus beau, à notre avis, et de plus noble que ce groupe : ainsi que toute l'ornementation de cette façade, il rappelle les inspirations, le style sévère, le symbolisme et toutes les magnificences des statues de la cathédrale de Chartres : cette œuvre est digne d'appartenir au même génie, et d'être une création de la même main.

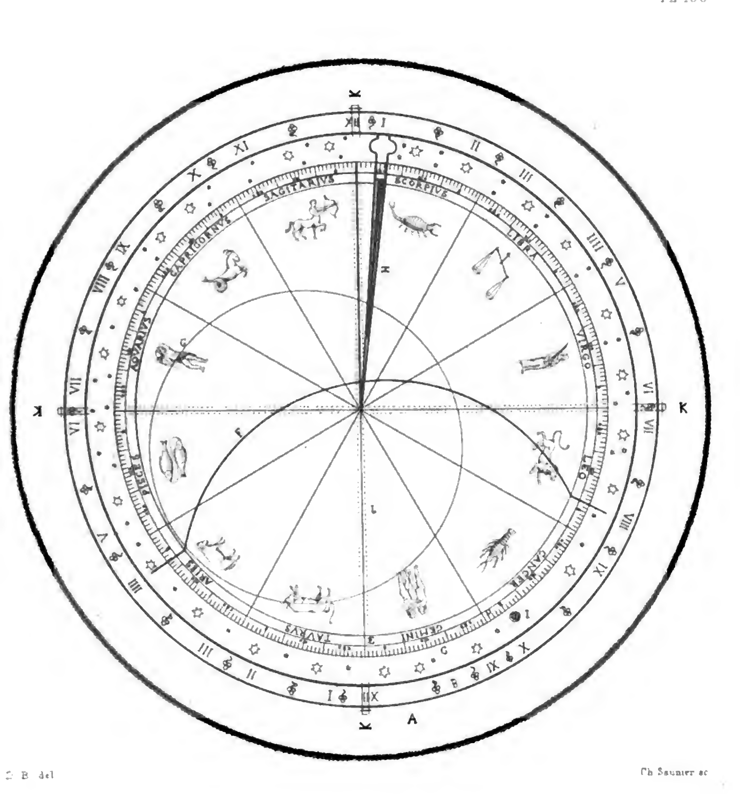
4° Enfin, la représentation du sens *allégorique* du serpent dont la tête devait être écrasée par la seconde Ève, représentation qui est l'*enfer*, est précisément le thème déroulé sur le bas-relief de Narbonne ; c'est le texte biblique pur, seulement bien développé : car ce n'est pas l'enfer désert, mais l'enfer insatiable, l'enfer peuplé, qu'a terrassé la seconde Ève. A la vérité, la tête que l'on voit ici n'est pas celle du reptile de la Genèse, mais son choix n'en est pas moins facile à justifier. L'enfer a dans l'Écriture d'autres emblèmes que le serpent, et l'artiste a choisi parmi ces emblèmes. Cette géhenne, ouvrant sa gueule d'animal féroce et montrant ses gouffres, ses feux et ses formidables défenses pour engloutir les réprouvés, est *littéralement biblique;* nous nous attacherons tout à l'heure à le démontrer. Quant au rapport de l'esthétique, la gueule béante d'un monstre vorace, donnée pour expression à l'enfer, n'a-t-elle pas sa sauvage idéalité et son énergie saisissante, augmentées encore par les scènes terrifiantes que, s'appuyant sur la lettre de l'Évangile (1), le XIIIe et le XIVe siècle se sont plu à y retracer ? N'y avait-il pas aussi beaucoup de poésie, dans le contraste remarquable du contenu de cette geôle avec ce qui la surmontait ? Les scènes de torture représentées dans la gueule de la géhenne, drame menaçant et terrible qui, en matérialisant les peines, intéressait bien plus la foule, ne faisaient-elles pas ressortir, avec plus de charme encore, l'angélique et chaste figure qui rayonnait sur ces hideuses figures de l'enfer ?

Quant à la tête du serpent, échangée sur ce monument et sur presque tous ceux du moyen âge contre celle d'un autre monstre, c'est une question digne d'être étudiée et que nous nous flattons d'expliquer. Avant donc de mentionner ici quelques-unes des épopées mises si fréquemment en scène dans le gouffre de la géhenne, disons un mot sur les différents types assignés à celle-ci dans l'art chrétien au moyen âge, et exposons succinctement pourquoi il donna à ces gueules béantes et à ces têtes d'animaux, tantôt les caractères du lion, tantôt ceux du dragon, du chien, du poisson, de l'oiseau de proie, etc.

Mme FÉLICIE D'AYZAC.
Dignitaire en retraite de la maison des élèves de la Légion d'honneur (Saint-Denis).

(*La suite au numéro prochain.*)

(1) « Ibi erit fletus, et stridor dentium.... Vermis eorum non moritur, ignis eorum non extinguitur. — Crucior in hac flamma, etc. » Matt. VIII, 12, etc. — Marc, IX, 43, etc. — Luc, XVI, 24.



C. B. del

Ch Saunier sc

ANCIEN CADRAN DE LA CATHÉDRALE, À CHARTRES.

NOTICE

SUR L'HORLOGE PLACÉE AUTREFOIS A DROITE DE LA CLÔTURE EXTÉRIEURE DU CHOEUR DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (côté du midi).

> Pone aram chorus est, patrio de marmore sculptum phydiaca arte nitens....
>
> BOTEREIUS (*Vrbis gentisq. Carnvtvm historia*. 1624).

Entré dans l'église de Chartres, placé devant la grille du chœur, si vous suivez à droite la clôture de cette partie de l'église, vous remarquez au deuxième pilier, à gauche, non loin d'un groupe représentant la *Circoncision de Notre-Seigneur* et au-dessus d'une petite porte, un fort beau cadran qui n'a jamais été reproduit par la gravure et que nous donnons ici pour la première fois (voy. notre pl. 190).

Ce cadran est divisé, suivant l'usage ancien, en vingt-quatre heures; il reproduit les signes du zodiaque et le mouvement des planètes. Les peintures qui existent sur le fond qui est en fonte ou fer, la disposition des aiguilles, les détails qu'on y voit, font supposer que le mécanisme qui donnait la vie à ce cadran était un travail d'un grand prix. Malheureusement le cadran et quelques rouages, voilà ce qui reste aujourd'hui d'une horloge qui avait déjà attiré l'attention de nos historiens.

Au rapport de Rovlliard (1), il y avait autrefois autour du chœur, entre les colonnes et les arcades qui en font la clôture, quatre chapelles destinées à la garde de plusieurs reliquaires, puis deux dômes élevés sur cette clôture. Dans l'un était établi un réveille-matin composé de petites cloches qui, touchées au moyen d'un compas, formaient une hymne de Notre-Dame. Dans l'autre dôme il y avait : « Vne horloge très-iuste (2). »

(1) *Parthénie, ov histoire de la très avgvste et très dévote église de Chartres*. 1619. 1re partie, p. 134.

(2) « Quelques airs d'hymne de l'église. » (Janvier de Flainville, *Recherches sur*

Sablon cite le même fait (1).

A quelle époque cette horloge avait-elle été placée dans cet endroit? Encadrée au milieu de la statuaire qui forme la décoration extérieure de la clôture du chœur, il ne faudrait pas en conclure que l'établissement de cette horloge soit contemporain de la statuaire elle-même. L'anachronisme serait par trop grossier.

La clôture du chœur fut commencée par Jehan de Beauce en 1514. A sa mort, arrivée en 1529, elle était achevée, mais les groupes ne furent faits que beaucoup plus tard. Un sculpteur orléanais, Boudin, en fit quelques-uns, ainsi que le constate une inscription placée sur le marbre encastré dans la clôture même du chœur.

En 1697, onze niches restaient encore à remplir (2); elles ne le furent qu'au commencement du XVIII[e] siècle.

Les décorateurs de la clôture du chœur trouvèrent bon d'encadrer le cadran de l'horloge dans la décoration du tour du chœur. Mais à voir le médaillon en plâtre dans lequel est placé ce cadran, à voir surtout la physionomie et le costume des deux personnages qui tiennent ce médaillon, il est facile de reconnaître que le cadran appartient à une époque plus éloignée encore que le médaillon.

Souchet (3) confirme notre appréciation. « La petite horloge, dit-il, qui se voit dans l'église de Notre-Dame sur la clôture du chœur vers le midi avec son cadran qui marque les heures, le cours des planètes et des signes du zodiaque, avec le carillon qu'elle fait sonner par mesure, à quelques heures du jour, sont (*sic*) assez remarquables pour dire qu'ils ont été *faits* et *placés* en 1526. »

Dès avant l'année 1671, cette horloge avait cessé de marcher:

Chartres, ms., vol. C, p. 125.) En nous reportant à Souchet (ms., p. 207), voici ce qu'il dit de l'horloge : — « En laquelle se void un mouvement perpétuel du soleil, de la lune et des signes célestes.... auec un calendrier qui marque les iours.... festés pour sçauoir l'office qu'on doit faire en l'église chaque iour. »

Challine de son côté (ms., p. 85 v°) : « Dans l'autre dosme il y a une horloge qui montre les heures auec tous le cours du soleil dans chaque ligne, le mouvement de la lune des iours, les mois. »

Chaque mois porte en effet la division en trente jours (soit pour l'année trois cent soixante jours), comme l'avaient adoptée les anciens Égyptiens qui mesuraient les années par le cours de la lune.

(Voy. Diodore de Sicile, l. I. — Plutarque, *Vie de Numa*. — Pline, l. VII, chap. XLVIII.)

(1) « L'horloge.... était faite d'un travail rare et singulier, car elle marquait les jours de la lune. » (*Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres*, éd. 1780, p. 20.)

(2) Sablon, *Ut supr*.

(3) *Histoire de la ville et de l'église de Chartres*, ms. Souchet est mort en 1654.

c'est la remarque de Sablon (1) qui écrivait à cette époque; « *à présent*, écrivait-il, ses ressorts (du réveille-matin) sont mêlés, ainsi que ceux de l'*horloge* qui est dans l'autre dôme. »

Quant au mécanisme, très-probablement, il auru été enlevé à l'époque de la révolution.

Il ne reste de cette horloge que le cadran, fort remarquable d'ailleurs, en bon état de conservation, plus quelques rouages dont je parlerai.

Nous allons donner avec détail la description de ce qui nous a frappé. Le plan sous les yeux, le lecteur pourra se rendre compte de cet intéressant travail au moyen de la légende qui suit :

LÉGENDE.

A. Encadrement en plâtre en forme de médaillon, du cadran, supporté par deux personnages également en plâtre.

L'encadrement a 22 centimètres de largeur.

La hauteur totale (compris le médaillon) est de 140 centimètres (soit 420 centimètres de circonférence). Sans le médaillon, la hauteur est de 118 centimètres (soit 354 centimètres de circonférence).

B. Cercle en fer plat, large de 11 centimètres, indépendant de la plaque en fer sur lequel il repose.

C. Plaque en fer sur lequel sont représentées de grandes et de petites étoiles dorées; hauteur, 11 centimètres $\frac{1}{2}$.

D. Ce cadran est indépendant de la plaque qui précède, il est en fer.

La hauteur du cercle où sont représentés des chiffres romains est de 1 centimètre $\frac{1}{2}$. La bordure du côté C est peinte en rouge.

E. La hauteur du cercle sur lequel sont écrits les noms des signes du zodiaque est de 1 centimètre $\frac{1}{2}$.

F. Aiguille en fer, peinte en rouge; dans sa plus grande largeur elle a 72 centimètres; à l'endroit où le cercle se brise, 44.

G. Cercle en fer placé sur le cadran. Il a 38 centimètres de hauteur (soit 114 centimètres de circonférence); il est adhérent à la plaque.

H. Aiguille en fer; longueur, 40 centimètres.

(1) *Ut supr.*, p. 20. La 2e édition de son livre date de 1671.

— Dans la voussure de la porte latérale (façade occidentale de l'église) sont représentés les douze mois de l'année et les signes du zodiaque.

— La même représentation a lieu dans les vitraux.

I. Vide laissant apercevoir le mouvement de la lune.

J. Douze compartiments où sont représentés les signes du zodiaque ; chaque compartiment a 13 centimètres de large ; les signes sont peints sur un fond doré. Chaque signe a 18 centimètres ½ de hauteur.

Les lignes qui divisent chaque signe sont en rouge jusqu'au cercle D.

Du centre du cadran à la première bordure chaque signe a 24 centimètres de long.

K. Croix en fer plat doré posée sur le cadran.

Derrière le cadran on remarque :

Deux roues dentelées en fer de 54 centimètres de hauteur (soit 162 centimètres de circonférence) :

Une de 17 centimètres (soit 51 centimètres de circonférence);

Une de 13 centimètres (soit 39 centimètres de circonférence).

La plaque correspondant au trou (1) sur le cadran, près du signe du cancer, a 38 centimètres de hauteur (soit 114 centimètres de circonférence).

Nous avons dit que sous le cadran existait une petite porte ; on remarque les marches d'un escalier qui communiquait, vraisemblablement, à l'horloge. Cet escalier en pierre est brisé au niveau de la base du cadran.

En appelant l'attention des antiquaires sur cette ancienne horloge, nous sommes autorisé à répéter ce que disait Sablon il y a bientôt deux siècles : « Depuis que l'un et l'autre ne vont plus (2), aucun ouvrier n'a eu la hardiesse d'entreprendre de les raccommoder, quelque habile homme qu'il fût dans ce métier. »

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) P. 20, *ut supr.*
(2) Le réveille-matin et l'horloge.

Nota. Nous ferons remarquer 1° que le cercle G au lieu d'être placé à gauche doit l'être *à droite* ; il passe au-dessous du *lion* et du *cancer* ; 2° les signes du zodiaque ne sont pas *absolument* dessinés de même ni *placés* sur le cadran : moins les gémeaux, la vierge et la balance, les autres signes sont de *côté*, la tête au-dessous du nom, tournée à gauche, les pieds du côté de l'axe du cadran.

A ces légères imperfections près, qu'il ne nous est plus possible de rectifier, la représentation est aussi exacte que possible.

TARIF

DES

MARCHANDISES QUI SE VENDAIENT A PARIS

A LA FIN DU XIII[e] SIÈCLE.

Les documents qui peuvent servir à l'histoire du commerce au moyen âge sont assez rares pour être accueillis avec quelque empressement par le public à qui s'adresse cette Revue. Tel nous a semblé pouvoir être le cas, en particulier, pour la pièce que nous donnons ici ; car c'est, jusqu'à un certain point, un petit tableau en raccourci du commerce de la France à la fin du XIII[e] siècle. On en jugera si l'on prend la peine de la lire.

Cette pièce est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté 8406 (ancien fonds); c'est un beau volume in-folio carré, sur vélin, de trois cent soixante-cinq feuillets, relié en maroquin citron ; il est intitulé au dos : *Registre original de la chambre des comptes depuis l'année* 1229, titre qui n'est pas exact, du moins quant à ce qui est du mot *original*, puisque l'écriture n'est que du XV[e] siècle. Nous pensons que c'est la copie d'un ou de plusieurs des anciens registres de la chambre des comptes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la pièce que nous publions, et qui occupe dans le manuscrit dont nous parlons, les folios 26 à 29 inclusivement, se trouvait dans l'ancien registre original connu sous le nom de registre *Noster* (au folio 33), et qu'elle est transcrite dans un registre moderne portant le même intitulé et actuellement conservé aux Archives nationales (1) ;

(1) Sous la cote P. 2287, page 344. On se rappellera que les précieux registres connus sous le nom de *Mémoriaux de la chambre des comptes* ont péri dans le déplorable incendie de 1737. Ce qu'on appelle aujourd'hui *les Mémoriaux* ne sont que des copies modernes, qui ne contiennent pas toutes les pièces des anciens mémoriaux, et qui, de plus, sont souvent fautives. Le tarif que nous donnons ici d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, se trouve aussi dans l'un des registres de ces copies correspondant à l'ancien registre *Noster*. Nous en tirerons quelques variantes.

c'est un tarif des droits que payaient les marchandises de toute nature entrant dans Paris, tarif consenti, ou pour mieux dire établi par les habitants eux-mêmes, pour la défense du royaume. Cette pièce est sans date, mais nous croyons pouvoir l'attribuer à l'année 1296 ; et voici nos raisons. Il faut d'abord observer que dans le manuscrit dont nous la tirons, les pièces se trouvent rangées dans un ordre à peu près chronologique ; or celle dont il s'agit ici, y est précédée d'une pièce de l'an 1272, et suivie immédiatement d'une autre commençant par ces mots : « C'est le temps que la faulce coustume commença à Rouen, c'est assavoir l'an mil CCIIII^xx-XVII jusques à l'an mil CCCXII. » Voilà donc une présomption bien légitime, de croire que la date de notre pièce doit se trouver entre 1272 et 1297. De plus, il est dit dans son préambule que l'imposition sera levée *tant comme la guerre durra, ou la trève, se ainsi qu'elle soit prinse* ; et ceci s'applique fort bien à la guerre que Philippe le Bel eut à soutenir contre les Anglais, et dont les premières hostilités eurent lieu dès l'année 1292. Maintenant, Guillaume de Nangis, sous l'année 1296, parle d'un impôt ou *maltôte* qui fut d'abord mis sur les marchands seulement, puis d'un autre impôt appelé centième, et enfin d'un troisième appelé cinquantième, qui tous trois coururent dans cette année 1296. Voici ses expressions : *Mala tolta primo a mercatoribus solummodo, deinde centesimus, post quinquagesimus omnium bonorum sive rerum uniuscujuscumque, tam a clericis quam a laicis per regnum Franciæ, propter guerram isto tempore discurrentem inter reges Franciæ et Angliæ, exactatur* (1). Ce passage nous donne tout lieu de croire que notre tarif appartient précisément à cette année 1296. Ce qui au besoin nous confirmerait dans notre opinion, c'est que dans un tarif de l'an 1349, que Félibien a imprimé dans les preuves de son histoire de Paris (2), les mêmes articles y sont taxés à un prix bien supérieur (3); et comme c'est la loi de tout impôt de s'accroître avec le temps, nous en concluons que notre tarif est de beaucoup antérieur.

(1) Guill. de Nangis (t. Ier, p. 293, édit. de la Société de l'Hist. de Fr.). Les lettres de Philippe le Bel pour la levée du cinquantième, sont imprimées dans le Recueil des Ordonnances (t. XII, p. 333). Lille se racheta de ce cinquantième moyennant une somme de 6000" parisis, qu'elle paya au roi. Douai de même, mais la somme fut plus forte ; elle fut de 7000". (*Ibid.*, t. XI, p. 380 et 381.)

(2) Tom. III, p. 435.

(3) C'est ainsi, par exemple, que le tonneau de vin français qui, dans notre tarif, n'est taxé qu'à 12 d. l'est à 18 dans celui de 1349. Le septier de blé, taxé à 2 d. en 1296, l'est à 4 en 1349. Quelquefois la différence est bien plus forte. Dans le tarif de 1296, le millier de harengs ne paye que 2 d., tandis que dans celui de 1349, il est porté à 12.

Ce tarif contient, ainsi qu'il a été déjà dit, l'énumération de toutes les denrées et marchandises qui se vendaient à Paris, et sans doute dans la majeure partie de la France, à la fin du XIIIe siècle : blés, vins, viande de boucherie, volaille, poissons, fruits, etc.; laines, cuirs, toiles, draps, fourrures, etc. ; bois de charpente, bois de chauffage, charbon, fourrages, etc. ; épiceries, mercerie, orfévrerie, armes, etc. Le chapitre des draps y est fort important : nous y avons compté jusqu'à cinquante-sept villes manufacturières, tant de la France que de la Flandre et du Brabant. En voici la liste :

Abbeville.
Amiens.
Arras.
Aubenton.
Aumale.
Beauvais.
Bervinch ?
Blangis.
Bruges.
Bruxelles.
Caen.
Cambrai.
Cassel.
Caux (pays de).
Châlons.
Chaumont en Vexin.
Chimay.
Corbie.
Diest.
Dixmude.
Douai.
Eu.
Fécamp.
Huy.
Lagny.
Laon.
Lille.
Louvain.
Louviers.
Luxembourg.
Malines.
Maubeuge.
Monceaux.
Montcornet.
Montivilliers.
Montreuil-sur-mer.
Namur.
Neufchâtel.
Nivelle.
Orchies.
Paris.
Pavilly.
Pontoise.
Poperingue.
Provins.
Saint-Denis.
Saint-Lô.
Saint-Omer.
Saint-Quentin.
Saint-Saen.
Senlis.
Sens.
Tournai.
Troyes.
Valenciennes.
Vervins en Thiérarche.
Ypres.

Quant aux autres provenances, on y remarquera des laines d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; des laines filées d'Anjou, des serges de Caen, des serges et des camelots de Reims, des tapis de Saint-Denis et de Gonesse. Quant aux fourrures, ce sont des peaux de lapin, d'Auvergne et de Provence, des peaux de lièvre, d'Allemagne et de Norvége, et aussi de Bourgogne, des peaux d'écureuil, de Calabre, des peaux de chat et de lapin, de Provins et de Champagne, des peaux de chat et de fouine, de Normandie. Des hauberts en fil de fer de Bourges, des gaudeberts d'Aurillac, des épées de Lubeck et de Florence. Enfin, nous signalerons comme les plus curieux les chapitres de la draperie, de la pelleterie et de la mercerie.

Un document comme celui-ci fourmille de mots difficiles à entendre. Nous avons cherché à en expliquer quelques-uns. Quant à ceux sur lesquels nous n'avons rien pu trouver, nous les imprimons en italiques, pour mieux appeler par là sur eux l'attention des érudits.

DOUËT D'ARCQ.

L'ordonnance des coustumes de Paris, combien que chascune marchandise doit paier de péage.

Ce sont les coustumes que les bonnes gens de Paris ont assises sur toutes les choses qui vandues seront; et seront ces coustumes levées par toute la vicønté et baillie de Paris, pour la deffense du royaume, chascun an, tant comme la guerre durra ou la trêve, se ainsi est qu'elle soit prinse. Et que nostre seigneur ly roys, ces coustumes durans, ne les puissent taillier, ne mettre sur eulx, ne sur leurs biens, autres tailles ne autres coustumes; et que par cest octroy nul préjudice ne soit fait à eulx ne à leur prévilèges, ne à aucun d'eulx ne à leurs successeurs, ou temps advenir; et que nostre seigneur ly rois ne le puisse tenir à us ne à coustume. Et de ce il doivent avoir les lectres le roy pendans. Et est assavoir que toutes les choses vendues à Paris ou ailleurs, en la baillie ou en la viconté de Paris, soit en terre, soit en eaue, quelles que elles soient, paieront en la manière qui s'ensuit. Et est encores assavoir que toutes lé marchandise qui seront contenues ou roule cy-dessoubz se acquicteront par toutes les villes où parisis courront, si comme il est contenu oudit rolle; et là où ils ne courront pas, tournois à la value. Et toutes choses se acquiteront selon ce que elles sont plus grans ou plus petites de la mesure de celles de Paris. Et veult ly roys que ceste assise soit levée par tout son royaume par les condicions desusdictes; desquelles li roys donra ses lectres à tous ceulx qui les vouldront demander.

Blez.

Le sestier de blé, de pois, de fêves, paiera II d., de quanque sera vendu sans fornier, et de ce qui sera fournié, I d. — Le sextier d'orge, d'avoine et de vesse, III ob. — Item, la charrectée de pain, II d. — La bachoe (1) de pain, III ob. — Le sac de pain, I d.

Vin.

Le tonnel de vin françois paiera XII d. — Tout vin d'Aucerre et de tout autre païs, XVIII d. le tonnel. Se adjouste que toute manière de vin qui sera vendu à broche (2), paiera que XII d. le tonnel. Et

(1) *Bachoe*, hotte ou panier.
(2) *Qui sera vendu à broche*, c'est-à-dire débité. La broche est la fontaine qui sert à tirer la liqueur d'un tonneau.

est assavoir que les deux queues paieront pour ung tonnèl. — Item, le tonnel de sydre (1) paiera VI d.

Chars.

Aumaille (2). Buef et vache, toute manière d'aubmaille, V IIId.— Item, chascun pourcel, de la Toussains jusques à Karesme-prenant, paiera II d., et de Karesme-prenant jusques à la Toussains, I d. Et est assavoir que de ces bestes dessus dictes, ce qui en sera vendu à détail ne paiera que la moictié du pris dessusdit. — Item, chascun mouton, chascun veel et chascune chièvre, ob., comment ilz soient venduz. Et est assavoir, que puis que la beste se sera acquictée vive, cellui qui l'aura acquictée ne paiera riens des yssues revendre.

Suif, Ouynt et Sain.

Chascun cent de suif et chascun cent d'oint, III d. — Chascun muy de sain (3), VI d.

Huille et Miel.

La somme d'huille, III d. — Le muy de miel, III d.

Poissons de mer.

La somme de deux panniers, II d., soit à charrecte, soit à cheval. — Le millier de harenc, sor et blanc, comment qu'il viengne, II d. — La somme de saulmons, fraiz ou salez, VI d. — Le cent de morues salées, IIII d. — Le cent de saulmons salez, en charrette, XII d. — Le millier de maquareaux salez, qui vendra par eaue ou par terre, XII d. — Le millier de seiches, VI d. (4) Et est assavoir que de toutes ces choses, ce qui en sera vendu à détail ne paiera que la moictié du prix dessus dit.

Poissons d'eaue doulce.

La buticle (5) qui vendra de Chaalons, X s. — Item, de Chasteau-

(1) Cidre.
(2) *Aumaille. Animalia.* Gros bétail.
(3) *Sain*, saindoux.
(4) Dans la copie du reg. *Noster*, dont il a été question plus haut, on trouve ici de plus les deux articles suivants : *Le pourprois*, *quatre deniers*. — *Le cent de crapois*, *six deniers*. Le *crapois* était de la baleine salée que les pauvres consommaient en carême.
(5) *Buticle*, boutique à poisson.

Tierry, en aval, v s. — Item, la nacelle de poisson d'estant (1), III s. — La grant buticle de Picardie et de Compigne (2), en amont, et nacelles à viviers, chascune paiera VIII s., et les petites IIII s. — Item, buticles de Rouen, x s. — Item, buticles de Pont-de-l'Arche et de Mante, v s. — Item, celles de deça Mante jusques à Paris, III s. — Item, petites nacelles, XII d. — Item, buticles de Méri, en aval, VI s. — Nacelles à poissons, IIII s. — *Nacelles à escrevisces, deux sols. — La somme de lamprais, quatre sols.* (Add. du reg. *Noster.*) La somme de saumons, II s. — La somme d'aloses salées, XII d. — La somme de bruilliaus et d'anguilles, XII d. — Item, poissons en tonniaulx, qui vendront en charrettes, XII d.

Sel.

Le muy de sel, gros et délié, III s.

Poulles et Volatures.

Le sommier de poullaille, de congnins, d'ouës, de perdriz, de malars, de ennès (3), de plouviers, III d. — Item, le colier (4) de ces mesmes danrées, I d. — La cage de ces mesmes denrées, qui vendra par eaue, II d. Et est assavoir que ce qui en sera vendu à détail et par pièces, ne paiera que la moictié du pris dessusdit.

Fromagiers.

Le cent de fromage de presse, x d. — La somme d'autre fromage, IV d. — Le millier de oes (5), III ob. Et est assavoir que ce qui en sera vendu à détail et par pièce ne paiera que la moitié du pris dessusdit. (Add. du reg. *Noster.*)

Fruictiers.

La somme de tous fruiz, I d. — La charrectée, II d. — Item, le sestier de noiz, I d. Et est assavoir que ce qui en sera vendu à détail et par pièces, ne paiera que la moictié du pris dessusdit.

(1) *De poisson d'estant*, de poisson d'étang.

(2) Compiègne.

(3) *De malars, de ennès*. Le malart est le canard sauvage, sa femelle se nomme anette.

(4) Le *colier*, c'est-à-dire ce qu'un homme porte sur son col.

(5) Le millier de *oes*, c'est-à-dire d'œufs.

Espicerie et Avoir-de-poix.

La charge de graine (1) et de saffran, chascune charge, xx s. — La charge de brésil (2) et de poivre, chascune, VIII d. — La charge de gingembre, de canelle, de cytoal (3) et de cire, chascune, IIII s.— La charge d'yvoire, XVI s. — Le cent de cuivre et d'estain, chascun cent, VI d. — Le cent de plon, I d. — Item l'acérie d'orchal (4), VI d. le cent. — Item la livre de macis (5), et de cubèbes et de girofle, I d. — Item la charge de toutes autres espiceries et d'avoir-de-poix, XVIII d.

Drapperie.

Le petit drap de Bresselles, II s. — Tous autres draps d'icelle ville, III s. — Escarlattes (6) d'icelle ville, V s. — Gant. Tous draps plains de Gant, III s. —Chascune escarlatte dudit lieu, V s.—Chascune soye d'icelle, II s. — Chascun drap de la petite moeson (7) d'icelle ville, II s. — Douay. Tous draps de Douay, III s. — Les escarlattes, V s. — Yppre. Les plains draps d'Ypre, II s. — Lisle, XVIII d. — Popelines (8), XII d. —Louvaing, II s. — Malines, II s. — Cambray, XVIII d. — Item les draps plains de Provins, XVIII d. — Les biffes royées dudit lieu, XII d. — Les petiz royés (9) et les bloerez d'icelle ville, VI d. — Chaalons, XVIII d. — Arraz, XVIII d. — Troyes, XIII d.—Les grans tiretaines de Caen, ... s. — Les escroes (10) d'icelle ville, IX d. — Les grans draps de Rouen, II s., et les escroes de Rouen à la value.—Les rayés de Rouen de III robes, XII d.; de II robes, VI d., et d'une robe, III d. — Les buriaux (11) de Rouen de III robes, VI d.; de II robes, IIII d., et d'une robe, II d. —Admiens, XII d.—Beauvois. Les plains draps, XII d., et les royés,

(1) *La charge de graine.* Il s'agit sans doute là de la graine d'écarlate ou kermès, qui sert à teindre en rouge.

(2) *Brésil*, bois de teinture qu'on tirait du Levant. Comme on en trouva de grandes quantités au Brésil, ce pays en tira son nom.

(3) *Cytoal*, sorte de gingembre.

(4) *Le céril d'archal.* Var. du reg. *Noster*.

(5) *Macis*, c'est la deuxième écorce de la muscade.

(6) *Escarlatte.* Les écarlates étaient des draps teints en cette couleur et d'une qualité supérieure.

(7) *De la petite moeson*, de la petite mesure.

(8) *Popelines.* C'est Poperingue, en Flandre.

(9) *Les petiz royés*, lisez *rayés*, et les *bloerez* les bleus.

(10) *Les escroes*, les draps écrus.

(11) *Les buriaux*, bureaux, draps grossiers. On en couvrait des tables ou comptoirs, d'où est venu notre mot *bureau*.

VI d.—Chascun drap de Louviers, IIII d.—Chascun drap de Paris, XII d. — Chascun drap de Langny, VIII d. — De Saint-Denis et de Pontoise : de la grant moison, XII d.; de la petite moison, VI d. — Les draps de Yestre, en Brabant (1), XII d. la pièce. — Les royés et les plains draps de Bruges, XII d. la pièce. — Les royés de Tournay, VI d. la pièce. — Les camelins (2) blancs et royés, et plains draps de Valenciennes, VI d. la pièce. — Les draps d'Audenarde (3) plains, XII d. la pièce.—Les draps (4) plains de Grantmont, XII d. —Les draps plains d'Aguien (5), XII d. — Les draps plains de Laon, XII d. — Les draps plains et les royés de Mauberges (6), VI d. la pièce. — Les draps plains et les royés de Moncornet, VI d. la pièce. — Tous draps de Nivelle, XII d. la pièce. — Les plains draps et les royés de Vervin en Thérasche, VI d. la pièce.—Les draps d'Aubenton, VI d.—Les draps de Saint-Quentin, blans, plains et royés, VI d. la pièce. — Les roiés de Bervinch en Flandre, XII d. — Les roiés de Ypre, XII d. — Les couvertures d'Ypre, VI d. — Les draps de Yqueunie (7), XII d. — Les sayes de Cassel et des villes environs, XII d. la pièce. — Les draps d'Orchies, XII d. — Les draps de Chimax (8), VI d. — Les draps de Roie, XII d. — Les niellez d'Arraz, VI d. — Les draps de Moustereul sur la mer, XII d. — Les draps de Saint-Omer, XII d. — Les draps d'Aubemaille (9), XII d. — Les draps de Corbie, XII d.—Les draps d'Aubeville (10), XII d. — Les draps de Chaumont en Veuguecin (11), roiés et plains, IIII d.—Les draps de Huy, VI d. — Les draps de Luxembourg, IIII d. — Les draps de Namur, VI d. — Les draps de Senliz, VI d. — Les draps de Neufchastel, XII d.—Les draps de Saint-Saen, XII d.—Les draps de Pavelly (12), XII d.—Les grans draps et tous les roussez de Monstiervillier, XII d.—Les draps de Monciaux, XII d. — Les draps de

(1) *Les draps de Yestre en Brabant.* Il faut lire les draps *Diestre;* c'est Diest, ville située à huit lieues de Louvain.

(2) Le *camelin* était un drap dans la fabrication duquel il entrait du poil de chèvre.

(3) *Audenarde*, c'est Oudenarde, en Flandre.

(4) Il y a dans le texte *les graps.*

(5) *Aguien.* Enghien.

(6) *De Mauberges*, Maubeuge.

(7) *De Yqueunie.* Il faut lire Dyqueunie. C'est Dixmude, à quatre lieues d'Ypres.

(8) *De Chimax*, de Chimay.

(9) *D'Aubemaille*, c'est Aumale, en Normandie.

(10) *D'Aubeville*, d'Abbeville.

(11) Chaumont en Vexin.

(12) *Pavelly.* Pavilly, en Normandie.

Blangi, XII d. — Les roussez de Fescamps, et tous autres draps de Caux semblables, XII d. — Les draps de Eu, XII d. — Les draps de Sens, XII d. — Les draps de Saint-Lô, VI d. — Tous bureaux sans tainture, IIII d., et ceux qui auront tainture, VI d.

Laines et Peaux.

Laines. Le cent de laine, XVIII d.—Le cent de laine à suin, et le cent de peaux lainiés, XVIII d. —Le sac de laine d'Angleterre, III s.—Le cent de peaux d'Angleterre, d'Escoce et d'Illande (1), III s. —Le pois de pélis (2) de Berry, ob.—Le sommier qui porte fille de laine, IIII d.

Tainture.

La cuve de guesde, II s. — Item, de toutes autres taintures, III d. de XX s.—Item le tonnel de cendre, VI d.

Meullerie.

Chascune meulle à blé, XVI d.—Chascune meulle à fèvre, VI d. t.

Quinquaillerie.

De XX souldées, III d. (3)

Pelleterie.

De toute bonne robe vaire, dont la peour est esclavonnesse (4), VI d. — Le millier petite roussaille, et escureux de saison, III s. le millier.—Item, escureux bas, et *equevinesses* (5), XVI d. le millier. — Le cent de *létices* et ermines, IIII d. — Le cent de congnins,

(1) *D'Illande*, par adoucissement, pour Irlande, comme : *pallamentum* pour *parlamentum*, Dreux de *Mello* pour *Merlo*, etc.

(2) *Pélis de Berry*. On appelle *pélis* la laine du mouton tué. Elle est inférieure à celle qui est prise sur le mouton vivant.

(3) C'est-à-dire que l'on percevra 3 deniers de toute marchandise de cette espèce d'une valeur de 20 sous.

(4) C'est-à-dire de toute fourrure de menu-vair portant le nom de *robe*, dont la pire vient d'Esclavonie. Il ne s'agit pas ici d'un vêtement, mais d'une quantité de fourrure. On dirait dans le même sens : un *manteau* de menu-vair, de martre, de gris, etc.

(5) C'est-à-dire écureuils de qualité inférieure et *equevinesses* ?

nostres (1) d'Auvergne et de Prouvence, et de lièvres d'Almaigne et de Bourgoigne, de saison, IIII d., et de tous autres congnins et tous autres lièvres, II d. le cent. — Item, le cent d'avortons à chapperons, VI d. — Escureux de Calabre, VIII le cent. — Item, aigneaux de coutel, l'un parmi l'autre, IIII d. le cent.— Fourreures de gros vair et de menuvair qui vient du dehors, VI d. la pièce. — Fourreures de sept *tires*, et fourreures de *poupées*, III d. la pièce. — Item, fourreures ou *oulles* d'escureux de saison, II d. la pièce. — Item, fourreures d'*esquinesses* (2), I d.—Item, fourreures d'aignaux et de chevreaux à surcot (3), ob. la pièce.— Pelliçons de dos de congnins et de lièvres, I d. la pièce. — Fourreures de ventres de congnins, ob. — Item, pelliçons de lièvres de Norvoie (4), I d. la pièce, ventre et dos. — Item, garnemens de cuisses de lièvres blans, II d. la pièce. — Item, pennes d'Indresis (5), II d. la pièce. — Item, garnemens de ventres de congnins espurez, IIII d. la pièce. — Item, foureures de lièvres, cuisses, roux (6), I d. la pièce. — Item, la douzaine de loirres, II d. — Item, couvertures de chaz et de faynes (7) de Normandie, III d. la pièce. — Couvoirtouers de chaz et de congnins de Provins et de Champagne, I d. la pièce. — Item, *gaudebers* (8) d'Aurillac, ob. la pièce. — Item, le pelliçon, I d.

Ferperie (9).

Couvortouers de vair, VI d. — Chascun mantel fourré de vair,

(1) Cette épithète de *nostres*, et plus communément *nottres*, s'appliquerait aussi à des tapis. On trouve dans le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau, des fabricants de tapis *nottres* et d'autres de tapis sarrasinois. On a mal expliqué ce mot en disant : des tapis *nostres*, qui se font chez nous.

(2) C'est le même mot que plus haut *equevinesse*.

(3) *A surcot*, c'est-à-dire pour fourrer des surcots, sorte de robes longues pour aller par la ville.

(4) *Pellicons de lièvres de Norvote*. Pelliçons de lièvres de Norvége. Ici, comme plus haut pour le mot *robe*, le mot pelliçon se prend pour une certaine quantité de fourrure.

(5) *Pennes d'Indresis*, c'est-à-dire fourrures d'Andresis.

(6) Ici la copie du reg. *Noster* dit mieux. *Foureurs de cuisse de lièvre roux*. Mais plus bas, elle dit plus mal : *Godebert de Lorrillac*, mauvaise leçon qu'a suivie D. Carpentier dans son glossaire.

(7) *De chaz et de faynes*, de chats et de fouînes.

(8) *Gaudebers*. Dom Carpentier dit que c'est une sorte d'armure. Ce qui ne s'accorde pas avec la place qu'occupe ici ce mot. Mais on pouvait peut-être dire un *godebert* de fourrure, comme nous venons de voir qu'on disait une *robe* ou un *manteau*. (Voy. du Cange, suppl., au mot *Gaudebertus*.)

(9) *Ferperie*, friperie.

IIII d. — Chascune penne vair, IIII d. — Item, tous garnemens fourrez de vair, chascun, III d. — Fourreures de vair, chascune, II d. — Fourreures d'escureux, chascune, I d., et se elle est en drap, II d. — Robes fourrées d'aigniaux, I d. — Robes fourrées de congnins, I d. — Tous garnemens sangles (1), ob. Et est assavoir que on ne prendra riens de nulz menuz garnemens s'il n'est vendu IIII s. ou plus.

Tapiciers, Feutriers et Chappelliers de feutre.

Le cent de aignelins (2), IIII d.—La charrectée d'escorce (3), ob. — La sarge de Raims, de IIII aulnes et demie, II d. — La sarge de IIII aulnes, I d., et pour toutes autres sarges de dessoubz, ob. — Item, la sarge *eschequetée*, retorse, de Rains, IIII d. — Le camelot de Rains (4), ob. — La sarge de Caen, à moctre en lit, VI d. — La douzaine de quarreaux de sièges, et de carreaux, chascune XII[e], ob. — Le tapis de Saint-Denis et de Gonnesse (5), II d. — Item, le tappis de Orlians et de Chartres, chascune, I d. — Le poix de fil de laine d'Anjou et de Poictou et d'ailleurs, à faire tappis, I d. — Le cent de fille de chanvre, à tappi (6), IIII d.—La sarge de Boneval, VI d. — La sarge de Florence, VIII d. — La sarge de Florance ourdie de soie, II s. — La sarge de Caen, VII d. — Item, cent aulnes de brunelles à moines (7), XII d. — Item, la pièce de feutre, ob.

Mercerie.

La livre de soye escreue, *ligée et catonière*, III d. — La livre de soie mermite (8) de *gerant et pampée*, IIII d. — Item, la livre de

(1) *Tous garnemens sangles*, c'est-à-dire toutes pièces d'habillements qui n'ont pas de doublure. *Sangle*, de *singulus*.

(2) L'*aignelin* est la laine d'agneau.

(3) Pour la teinture.

(4) Il y avait, à ce que je crois, deux sortes de camelot : l'une fort riche, que l'on trouve dans divers comptes, aux chapitres des étoffes les plus précieuses, et l'autre ordinaire. C'est sans doute de cette dernière qu'il s'agit ici.

(5) La mention de ces tapis de Gonesse est curieuse. Ce bourg n'était jusqu'à présent célèbre que par son pain et pour avoir donné naissance à Philippe Auguste, quelquefois appelé Philippe de Gonesse.

(6) Mention curieuse de tapis de fil.

(7) *Brunelles à moines*, brunettes dont s'habillaient les moines.

(8) *Saie mermite*, nous disons *soie cuite*. *Gérant*, peut-être garance ?

soye tainctc, de foires, IIII d. la pièce. — La pièce de sandaux (1) fors, VI d. — Item, la pièce de petiz sandaux, II d. — Item, la livre de florins, et de bourses de florin, I d. — Item, la livre de bourses de soye, IIII d. — Item, la bote d'or de Lucque, VIII d. (2) — Item, la bote d'argent d'or de Lucque, VIII d. — Item, la douzaine de chappeaux de poiss. (3)? — Item, le drap d'or de Venise, VI d. — Item, la pièce de *poupres* et de *messiviaux*, IIII d. — Item, le drap de l'arrest, II d. — Item, le drap de Montpellier, I d. — Item, la pièce de IIII samis (4), XII d. — Item, la *quartelle* de Lucque, VI d. — Item, le *quartel* de d'Outremer, XII d. — Item, le drap de Turquie, II s. — Item, le camelot de tripe (5), VI d. — Item, la pièce de bouguerен (6), I d. — Item, la pièce de fustaine, I d. — Item, la pièce de *palios*, II d. — Item, la douzaine d'or en canon, I d. — Item, la balle d'estamines de Beaucaire, V s. — Item, la gomme d'aguilles (7), XX d. — Item, le cent de peaux de lièvres, III d. — Item, la pièce de queuvrechiefz d'Almaigne de IIII aulnes en la pièce, I d. — Item, le queuvrechief de II en la pièce, ob. — Item, la pièce de queuvrechiefs de Cambroy, ob. — Item, la douzaine de queuvrechiefs et de touailles (8) de Valence, III d. — Item, le marg d'argent de Limoges (9), VIII d. — Item, la douzaine d'or de Chippre, I d. — Item, le marc de pelles (10) menues, XII d. — Item, le marc de toutes autres pelles, III s. — Item, la coustepointe de cendal, VI d. — Item, la courtepointe de bourgueren, VI d. — Item, la livre de bourre de soye, ob. — Item, l'escrin de *champeaux* d'Avignon, III d. — Item, la douzaine de coeffes de Rouen, VI d. —

(1) *La pièce de sandaux*, plus communément écrit : *cendaux*. Le cendal était une étoffe de soie unie et légère, fort approchante de notre taffetas.

(2) Il y a répétition de cette phrase dans le texte. Par les mots *or de Lucque*, comme *or de Chipre* et *or de Gènes*, il faut entendre du fil d'or.

(3) *Chappeaux de poisson*, var. de la copie du reg. *Noster*.

(4) Le samit était une étoffe de soie qui devait se rapprocher beaucoup de notre satin.

(5) C'est là ce camelot riche dont nous avons parlé.

(6) Le bougran est une sorte de grosse toile gommée et calendrée servant pour doublures.

(7) *La gomme d'aguilles*, c'est-à-dire un paquet d'aiguilles. La gomme d'aiguilles pesait 25 livres. (Voy. Dom Carpentier, supplém. à du Cange, au mot *Gumma*.)

(8) *Touailles*, sorte de toile qui se vendait à la pièce. Ce mot doit s'entendre le plus souvent de serviettes. Joinville parle des touailles que les Sarrasins portaient sur la tête.

(9) La mention *d'argent de Limoges* est à remarquer.

(10) *Pelles*, pour perles, par adoucissement.

Item, la touelle de Rouen, I d. — Item, la grosse d'orpel, II d. — Item, la pièce de toille tainte d'Almaigne, I d. — Item, les estamines, taintes et blanches, la pièce de Rains, ob. — Item, la pièce de soye d'Illande, III d. Et est assavoir que l'en ne nulz (*sic*) de menus ouvriers, se ils ne vendent XL souldées de denrées la sepmaine.

Orfèvres et Changeurs.

Le marc d'argent, II d. — Le margc d'or, II s. — Le cent de saffirs (1), VI d. — Le cent d'esmeraudes, à or et sans or (2), III s., chascun cent. — Le cent grosses pelles, XII d. Et est assavoir que ès villes là où l'on fait les monnoyes le Roy, toutes gens pourront vendre or et argent aux monnoyers et aux orfèvres, sans paier la charge dessus dicte; et se les orfèvres le revandoient, ilz paieront en la manière dessus dicte.

Chanevanciers.

Le cent de aulnes de toille de chanvre, VI d. — Les cent aulnes de toilles de lin, XII d.. — Les cent aulnes de toille de Rains (3), IIII s. — La nappe de lin, I d. — La nappe de chanvre, ob. — La douzaine de touaille de chanvre, I d. — Le cent de fille de chanvre, V d. — Le cent de fille de lin, XV d. — Le cent de chanvre, II d.

Boursiers, Mégiciers et Gantiers.

La caque de cuirs, VI d. — Le cent de peaux de megeiz, IIII d.

Fèvres, Ferrons, Mareschaulx et Lormiers.

Le cent de plates de fer (4), VI d. — Le cent de trépielz de greilz, le cent de fer à fenestres et de fer *goille?*, chascun cent, XII d. — La somme de clou de Normandie, III d. — La somme de clou à cheval de Bourgoigne, VI d. — La somme de clou de Lombardie (5),

(1) *Saffirs*. Le saphir est une pierre précieuse d'un beau bleu, qui était fort estimée au moyen âge.

(2) *A or ou sans or*, c'est-à-dire montées ou non.

(3) La toile de Reims semble avoir été la plus estimée de toutes. Il est souvent question de toiles de Compiègne et de toiles de Morigny, dans divers comptes.

(4) Les *plates de fer* sont de petites plaques de fer qui servaient à faire des armures, telles que les brigandines, par exemple.

(5) Il pourrait bien s'agir ici, non pas de l'Italie, mais d'une petite ville de Flandre.

VII d. — La somes de verges de Bourges, III d. — Item, la somme de fer à cheval de Bourges, IIII d. — Le millier de clou à charrecte de Bourges, III d. — Item, chascune ferreure à charecte, IIII d. — Item, le cent d'acier d'Almaigne, XII d. — Item, la somme de pelles de Bourges, VIII d. — Item, le sommier de pelles de Normandie et de Limoges, XII d. — Item, le hubert de fil Bourges (1), II d.

Buschiers.

Le quarteron busche à moulle, IIII d. — Le cent de *gloe*, II d. — Le cent de busche de Fessel, II d. — Les cent milliers d'esteulles, III s. — Le millier de late à tuille, II d. — Le millier de late à esteule, I d. — Le millier de lambrois, I d. — Le cent de jantes, I d. — Le cent d'essuilz, II d. — Item, la douzaine de moyeus, I d. — Le millier de roes de charrecte, II d. — Le millier de mesrien françois, à huche, X d. — Le cent d'ais assier, II d. — Le cent d'auves, à livres et à baz, I d. — Item, le cent d'arçons à selle, II d. — Item, le millier de serceaux et trésiaux, II d. (2) — Item, le millier de serceaux de trois toises et plus, II s. — Item, le millier merrien à vin, XII d. — Item, le cent d'esçallaz, I d. — Item, le millier de tuille, I d. — Item, la navée de merrien aligné, XV s. — Item, le cent de marrien *bateiz* à flote, III s. — Gros merrien de Chaalons, XX s. la navée.

Carbon.

Le muid de carbon, II d. (3)

Chaussetiers.

La douzaine de chausses faites qui viennent de dehors, II d. — Item, petites saies à chausses, II d.

Marchans de chevaux.

Chascun cheval de harnois de petite porteure, XII d. — Item,

(1) Il s'agit ici de haubertsen fil de fer. La copie du reg. *Noster* donne pour variante : *Le haubert de fil de Bourgogne.*

(2) Cet article est répété avec cette orthographe : *Item, le millier de cerceaux et tréciaux*, II d.

(3) Le muid de charbon.

chascun palefroy, IIII s. — Item, chascun cheval d'armes grant palefroy, VIII s. — Destriers, XVI s. — *Larue* (1), II d.

Fain (2).

La navée de fain *bernesse*, IIII s. — La nacelle à deux moutons, II s. — La couple de II bateaux, II s. — Le millier de fain de Rouen, IIII d.

Plastre.

Le quarteron plastre qui sera porté hors, III d.

Courdouanniers, Tanneurs, Selliers et Baudriers.

La douzaine de courdouan, III d. — La douzaine de basanne, I d. — Item, la douzaine de cordouan vermeil, IIII d. — Item, le lot de cuir à poil, II s. — Item, la douzaine de veaulz tannez, I d. — Item, la douzaine d'escorché, V d. — Item, le muy de chaux, II d. — Item, le doz de cuir tanné, ob. — Item, les espaulles, ob. — La ventresche (3), ob.

Chauderonniers.

Le cent de baterie, X d. — Item, la lamelle d'airain (4), III ob.

Fourbisseurs d'espées.

La douzaine d'espées de Luibec (5), en Almaigne, IIII d. — Item, la douzaine d'espées fourbies, III d. — Item, la douzaine d'espées à l'assaie (6), I d. — Item, la douzaine d'espées de Florence, XII d.

Coustiers.

La douzaine de tannes à coustes (7), que l'on appelle roiaus de Crespy, VI d. — Item, la taye à couste (8) de deux aulnes et demie,

(1) Il faut lire *charue*, comme dans la copie du reg. *Noster*.
(2) *Fain*, foin. *Fain bonnesse*, voy. la copie du reg. *Noster*.
(3) *La ventresche*, la partie de la peau qui recouvre le ventre.
(4) L'airain en lames.
(5) Lubeck.
(6) *D'espées à l'assaie*, à l'essai ?
(7) *Tannes à coustes*. Il faut lire taies, comme dans la copie du reg. *Noster*.
(8) On enveloppait la *couste* ou lit de plume d'une *taye* ou sac. Nous disons encore une taie d'oreiller.

II d. — Item, le cent de plume, IIII d. — Item, la couste de V quartiers, ob. — Item, la couste de II aulnes et demie, II d.

Armeuriers et Haubergiers.

Haubers, VI d. — La douzaine de poz à heaume, III d. — Item, la douzaine de bassines et de coiffes de fer, IIII d.

Et se aucunes autres marchandises qui ne sont pas nommées, venoient ès lieux dessusditz ilz paieroient ce que les bonnes gens de Paris verroient qu'ils devroient paier selon l'ordonnance dessusdicte.

Item, toutes marchandises qui en ceste ordonnance ne sont nommées, soit à Paris, soit ès autres villes de tout le royaulme, seront chargées à la quantité des marchandises qui sont escriptes cy-dessus, selon la valeur que la marchandise sera (1).

A XXX s. par. le sestier de blé, le pain de Chailli doit peser X onces et XII esterlins. Pain coquillié, XIII onces XV esterlins. Pain faitiz, XX onces.

La balle de graine de Prouvence poise CL livres, et celle de Valance, poise CLXII livres.

(1) Après cette pièce, on trouve dans le texte les deux notes qui suivent.

RÉPONSE

AU DERNIER

MÉMOIRE DE M. ÉTIENNE QUATREMÈRE,

SUR LES TOMBEAUX DES ROIS.

Revue archéologique (numéro de juin 1852).

J'avais promis à M. Étienne Quatremère de ne plus lui répondre avant que sa critique de mon travail ne fût imprimée: j'ai fidèlement tenu cet engagement; mais je lui ai promis, d'un autre côté, de ne plus m'incliner devant ses jugements, sans prendre la peine de les contrôler. Je vais donc, le plus brièvement possible examiner le Mémoire tout récent qu'il a pensé devoir insérer dans la *Revue archéologique*, afin de compléter ce qu'il regarde comme une démonstration contre mon opinion sur les Qbour-el-Molouk.

Et d'abord, je dirai que ces additions étaient parfaitement inutiles, vu qu'elles ne renferment absolument que des redites, et qu'elles offrent une simple paraphrase du premier Mémoire que M. Étienne Quatremère a inséré dans la *Revue*. Comme je désire avant tout ne pas fatiguer le lecteur de la répétition de ce que j'ai déjà dit, que ce soit bon ou mauvais, je ferai en sorte de n'apporter que des arguments que j'avais tenus en réserve et qui, je le crains, dérangeront quelque peu les idées si fermement arrêtées de mon docte adversaire. Je sais bien qu'il passe dédaigneusement sous silence les objections auxquelles il n'y a rien à opposer; mais peu m'importe; comme en définitive c'est le public qui jugera entre nous, je suis loin de me plaindre de voir mon savant critique user de ce silence, qui doit tourner infailliblement à mon profit. Mes objections laissées sans réponse restent donc debout, et le lecteur se chargera de deviner pourquoi M. Étienne Quatremère n'a pas même essayé de les ébranler en passant.

M. Quatremère revient avec complaisance sur l'obstination avec laquelle je persiste à prononcer Aïr Daoud, ou Daouid, ce qu'il pro-

nonce Ir-David, en vertu de quoi, suivant lui, je lis l'âne ou l'ânon de David, là où je crois lire la *ville de David*. A quoi tient donc cet amour de M. Quatremère pour ces points massorétiques qui ne représentent guère que des erreurs, en fait de prononciation, et qui ont à tout le moins, le triste mérite de rendre obscur ce qui est d'ordinaire parfaitement clair sans eux? Peut-être à l'ennui qu'il lui a fallu affronter pour étudier cette méthode de lecture, et aussi à la conviction intime qu'on peut s'en passer; car s'en passer, c'est, j'en suis convaincu, le moyen le plus sûr d'arriver vite et bien à lire le texte hébraïque de la Bible.

Donc, quand je vois le groupe de lettres עיר, dont une gutturale essentiellement prononçable forme l'initiale, je suis tout décidé à me passer des points et à lire Aïr, qu'il s'agisse d'une forteresse ou d'un ânon. Ce qui est fort remarquable, c'est l'assurance avec laquelle M. Quatremère nous affirme que le mot ער appartient au dialecte en usage chez les Moabites. Certes, personne n'est plus que moi prêt à reconnaître le profond savoir de M. Étienne Quatremère; mais j'avoue que j'ignorais qu'il sût le dialecte en usage chez les Moabites. Et puisqu'il entendait établir des principes de prononciation, il aurait bien dû nous apprendre comment le même mot עָר, précisément avec le même point-voyelle, signifie à la fois ville et ennemi. N'en déplaise à M. Quatremère, ער est de l'hébreu de la bonne roche, tout aussi bien que עיר; seulement la lettre fugace iod a disparu, parce qu'elle pouvait disparaître sans inconvénient, tandis que la gutturale aïn n'a pu s'évanouir aussi aisément. Mais passons; une discussion pareille est oiseuse.

Suivant M. Quatremère, ce qui dans le récit de Josèphe est emprunté aux livres saints, est admissible, mais partout où celui-ci ajoute aux faits contenus dans ces écrits respectables, son récit ne repose sur aucun monument national, puisque les Hébreux n'en possédaient pas d'autres que ceux qui sont sous nos yeux; il ajoute que les Mémoires originaux, dont le livre des Rois et les chroniques sont de simples extraits, avaient été perdus à la destruction de Jérusalem par les Chaldéens. Or, comme ces deux livres racontent cette destruction, apparemment ils ont été extraits des Mémoires en question ailleurs qu'à Jérusalem, et naturellement pendant la captivité. Ces Mémo res ne furent donc pas perdus au sac de Jérusalem, et les assertions de Josèphe peuvent très-bien avoir été basées sur mieux encore que des traditions fort respectables. De ce que les livres saints,

ne disent pas un mot des trésors enterrés avec les rois de Juda, M. Quatremère conclut que l'assertion de Josèphe est complétement erronée. D'abord, puisque nous sommes en face de simples extraits des mémoires originaux, M. Quatremère a-t-il le droit de dire que tout en a été extrait, et si par hasard le fait dont il s'agit était de règle, n'est-il pas évident que l'écrivain chargé de faire ces extraits, a pu et dû négliger la mention d'un fait que personne n'était tenté de révoquer en doute? Quelle étrange préoccupation du reste fait prendre à M. Quatremère un argument dans un texte qui n'a rien à faire absolument dans la question? Le verset 51 du chapitre VII du livre des Rois dit simplement que Salomon, une fois le temple achevé, apporta ce que David son père avait consacré, l'argent, l'or et les ustensiles; et le plaça dans les trésors de la maison de l'Éternel. Le verset 1 du chapitre V des Chroniques dit la même chose, ni plus ni moins. M. Étienne Quatremère pense-t-il que le roi David avait consacré tout ce qu'il y avait d'or et d'argent dans son royaume? Si c'est là son avis, je lui demande la permission de ne pas le partager.

M. Quatremère en appelle aux bons sentiments du souverain pontife Hyrcan pour affirmer que ce personnage n'aurait pas voulu se rendre coupable d'un acte odieux qui eût été une sorte de sacrilége. M. Quatremère n'oublie qu'une chose, c'est que le pontife était très-rudement assiégé par Antiochus Eusèbes, et que, pressé de se débarrasser de ses ennemis, il lui fallut payer à l'assiégeant la somme de 500 talents d'argent, dont il ne put donner que 200 en à-compte, tant qu'il fut bloqué, mais qu'il put parfaire après la levée du siége, lorsqu'il eut spolié le caveau royal. J'ai conclu de ce fait que le caveau n'était pas dans la ville; et puisque M. Quatremère n'a pas répondu à cette objection, c'est qu'elle lui semble bonne sans doute.

M. Quatremère a bien raison de dire qu'il ne fait aucun cas des récits de Josèphe, pas plus que des traditions juives. En effet, il est bien clair que dans le système de M. Quatremère les tombeaux royaux ayant été violés, bouleversés, saccagés par les Chaldéens et un peu par les Philistins (M. Quatremère oublie de nous dire quand et comment), tous les récits de Josèphe sur ces tombeaux sont bons à mettre au rebut. Quel menteur devait être ce Josèphe, qui racontait imperturbablement, devant des milliers de Juifs emmenés à Rome, des histoires controuvées de violation de tombeaux, datant de soixante-quinze ans à peine, quand depuis sept cents ans ces mêmes

tombeaux avaient été dépouillés par les soldats de Nabou-Cadr-Atzar! Ceci ne gêne en rien M. Quatremère, *e sempre bene!*

A propos de ce fait, M. Étienne Quatremère fait usage d'un fort curieux mode d'argumentation. Le voici : « il est probable que le fait de l'enterrement des richesses avec les rois, n'aurait pas eu l'approbation de Dieu, et certes, les prophètes placés comme des sentinelles vigilantes pour rappeler les rois et le peuple au sentiment de leur devoir, leur inculquant un respect profond pour les volontés du Très-Haut, et une horreur invincible pour toutes les pratiques qui avaient un rapport plus ou moins intime avec les idées et les actes des peuples idolâtres, n'auraient pas manqué de faire entendre leur voix pour condamner cet emploi de sommes énormes qui eussent pu et dû recevoir une destination plus en harmonie avec les besoins de la religion et de l'État. » D'abord, il est un peu présomptueux, ce me semble, de tracer à Dieu et à ses prophètes la ligne de conduite qu'ils auraient dû suivre. Ensuite, il paraît que les prophètes n'étaient pas toujours écoutés, puisque tant de rois et Salomon en tête, n'ont pas eu cette horreur invincible pour des pratiques qui avaient un rapport par trop intime avec les idées et les actes des peuples idolâtres. M. Quatremère a sans doute pensé qu'il écrivait pour des gens qui n'avaient pas lu et qui ne liraient jamais la Bible.

M. Quatremère ajoute ici : « j'ai dit, en outre, que la nation juive n'étant pas riche, il eût été peu convenable d'enlever à la circulation un grand nombre de millions d'une manière si peu fructueuse. On m'a opposé que durant le règne de Salomon, suivant le témoignage de l'Écriture, l'or était dans la Judée plus commun que les pierres. J'avais prévu cette objection en faisant observer que cette opulence n'existait pas pour les Juifs à l'époque de la mort de David. » Quoi! pas riche! C'est M. Quatremère qui le dit! David lui-même disait toute autre chose. Lisons ses paroles à son fils (*Chroniques*, I, XXII, 14): « Et voici que, dans ma détresse, j'ai préparé pour la maison de Jéhova, de l'or cent mille talents, de l'argent mille fois mille talents; l'airain et le fer ne peuvent être pesés, car ils sont trop considérables; j'ai préparé du bois et des pierres; tu y ajouteras. » Cent mille talents d'or et un million de talents d'argent! Certes, si David avait destiné de pareilles sommes au temple, sans que le pays en souffrît, Salomon pouvait bien enterrer avec son père la millième partie de ce trésor, sans que personne y trouvât à redire!

Poursuivons. « Les travaux exécutés par David, et ensuite par Salomon, ne prouvent nullement que sous les règnes de ces monarques

les arts en Judée eussent fait des progrès notables, etc.» A mon tour à me servir des expressions de M. Quatremère; j'avais prévu cette objection; aussi j'avais eu le soin de transcrire le verset suivant (*Chroniques*, I, XXII, 15), qui dit (c'est toujours David qui parle à son fils Salomon): « Tu as avec toi en quantité des ouvriers, des tailleurs de pierres et des ouvriers en pierres, et des charpentiers et toute espèce d'hommes intelligents en chaque ouvrage. » M. Quatremère se garde bien de se souvenir de ce verset que je lui ai cité; pourquoi donc cela?

M. Quatremère veut à toute force que les tombeaux de la nécropole de Jérusalem aient été violés par les Chaldéens; il lui faut pour cela établir que tous les peuples de l'antiquité étaient des violateurs de sépultures. Aussi tout raisonnement lui est-il bon. En voici un qui a du moins le mérite de la nouveauté: « Les lois des Visigoths décernaient (*sic*) des peines sévères contre les violateurs des tombeaux. Ce qui prouve que ces spoliations étaient alors fort communes! » J'aurais cru, moi, que cela prouvait qu'un pareil crime était en exécration aux Visigoths et voilà tout. Avant 89, on écartelait les régicides, est-ce que cela prouve qu'on assassinait les rois toutes les fois qu'on les rencontrait? A propos des protestants, M. Quatremère ajoute que « ceux-là après tout étaient Français! Et on ne peut pas soupçonner qu'ils eussent voulu renverser les tombeaux de leurs rois. Un pareil scandale était réservé aux féroces jacobins de 1793.» Est-ce que les jacobins de 1793 étaient Visigoths? Vient ensuite une phrase sentimentale, à mon adresse, sur les Européens qui vont en Orient violer la cendre des morts. Je déclare que les Européens, qui peuvent, à l'heure qu'il est, violer des tombeaux antiques en Orient, ont la main heureuse, car s'il en reste, il n'en reste guère, et les bons Orientaux n'ont pas le moins du monde besoin qu'on leur apprenne comment cela se fait. En ce genre ils sont passés maîtres.

M. Quatremère a la malencontreuse idée de revenir sur le passage de Jérémie, qui atteste formellement, à ce qu'il dit, que les Chaldéens, au moment où ils prirent et saccagèrent Jérusalem, violèrent les tombeaux, en arrachèrent les ossements des rois, des princes, des prophètes, des prêtres, et en couvrirent le sol.

Conclure toutes ces belles choses d'un verset de prophétie, c'est aller un peu vite en besogne, je crois. Et qui dit à M. Quatremère que la prophétie de Jérémie s'applique à la prise de Jérusalem par les Chaldéens, plutôt qu'à la destruction de cette ville par les Romains? Ce n'est pas un fait accompli que mentionne le prophète, car

voici la teneur du verset (*Jérémie*, VIII, 1) : « En ce temps, dit Jéhova, on tirera de leur sépulture les ossements des rois de Juda et les ossements de ses chefs, et les ossements des Cohenim, et les ossements des prophètes, et les ossements des habitants de Jérusalem, etc. »

La prophétie s'est accomplie, sans doute, mais à quelle époque? mais par qui? S'agit-il bien des Chaldéens, puisque nous lisons (chap. V, vers. 15) : « J'amènerai contre vous une nation de loin, ô maison d'Israël, dit Jéhova; c'est une nation forte, c'est une nation antique, *nation dont tu ne comprendras pas le langage ; tu ne comprendras pas ce qu'elle dira.* » Et plus loin (vers. 17) : « Elle mangera ta moisson et ton pain, mangera tes fils et tes filles, mangera tes brebis et tes bœufs, mangera ta vigne et ton figuier, démolira par le fer tes villes fortes, dans lesquelles tu te confies. »

Certes, il y a dans ce verset beaucoup plus de poésie que de prophétie à prendre à la lettre. Les Chaldéens n'ont mangé ni garçon, ni fille à Jérusalem, et dans ce verset 17, aussi bien que dans le verset 1 du chapitre VIII, il est permis de ne voir que la menace formulée sous la forme la plus terrible, comme la plus poétique.

M. Quatremère, pour se décider à accorder un fond de vérité au récit de Josèphe, imagine une combinaison de chambre extérieure du tombeau de David, devenue la succursale du trésor royal, chambre vidée plus d'une fois, avant la venue des Chaldéens et *définitivement* par ceux-ci; remplie de nouveau par les Asmoméens, malgré l'affreuse profanation que les Chaldéens avaient fait subir au tombeau royal, bien longtemps avant Hyrcan, profanation qui, par parenthèse, avait dû mettre le caveau en fort mauvais état ; et enfin vidée par Hyrcan, pour se délivrer de l'ennemi qui l'assiégeait. Cette explication extrêmement ingénieuse, sans doute, n'est pas de mon goût, j'éprouve le vif regret d'en devoir convenir.

J'éprouve un regret non moins vif à voir M. Quatremère se tromper souvent, quand il fait, du fond de son cabinet, de la topographie hiérosolymitaine. Si du moins, n'ayant pas visité les lieux, il prenait la peine de visiter les plans exacts de la ville, il ne serait pas exposé à commettre des erreurs comme la suivante : « La colline de Millo, sur laquelle Salomon avait fait élever le palais de la reine, se trouvait placée vis-à-vis de la colline de Sion ; par conséquent, pour y arriver il fallait d'abord descendre dans la vallée, puis monter la colline de Millo. » Il n'y a pas moyen de trouver une colline de Millo à Jérusalem ; donc, pas de vallée entre la prétendue colline de Millo

et le mont Sion. Il y a plus, qu'était-ce que le lieu nommé Meloua par l'écrivain sacré, et Millo par les inventeurs de la belle prononciation hébraïque qui tient si fort au cœur de M. Quatremère? Meloua était une VALLÉE, bien loin d'être une colline; c'était une partie du Tyropœon, et pas autre chose (1). (Voy. Samuel (II, 5, 9); *Rois*, I, IX, 15; I, XI, 27; II, XII, 21; *Chroniques*, I, II, 8; II, 32, 5.)

Un mot à propos du dernier verset cité (*Chron.*, II, 32, 5); nous y lisons :.... « Et il fortifia Meloua, cité de David, etc. »

..... ויחזק את-המלוא עיר דויד .....

Comment accorder ceci avec le verset (Samuel, II, 5, 9), où il est dit : « David demeura dans la forteresse qu'il appela ville de David? »

Prenons tout à la lettre une bonne fois pour toutes, je le veux bien; mais alors nous aurons bien de la peine à nous tirer d'affaire et à nous comprendre. Ainsi, la cité de David, c'est, dit M. Quatremère, la forteresse de Sion; la fille de Pharaon, femme de Salomon, sort de la cité de David, pour aller habiter à Meloua; Meloua est donc hors de la cité de David. — Mais, d'un autre côté, Meloua est la cité de David, appelée ailleurs la cité de Juda!

Tout ceci me paraît fort embrouillé, et j'attendrai que M. Quatremère, qu'aucune difficulté ne saurait arrêter, veuille bien nous donner le mot de cette énigme si compliquée. Je me hâte, du reste, de prévenir M. Quatremère que je ne suis pas seul d'un avis diamétralement opposé au sien, quant à ce qu'il appelle malencontreusement une colline. Dutripon, qui peut bien passer, j'imagine, pour avoir lu et compris la Bible, dit au mot Millo : « Vallis erat sive vorago, « inter montem Sion in quo erat arx David et montem Moriah « in quo structum est templum. » Williams, le savant auteur du livre intitulé : *The holy city*, livre qu'il n'a écrit qu'après avoir très-longuement étudié sur place tous les problèmes qu'offrait la topographie de l'ancienne Jérusalem, Williams identifie le Tyropœon et

(1) Une des plus singulières inventions topographiques de M. Quatremère se trouve dans son premier Mémoire inséré dans la *Revue archéologique* : les maisons occupées par la population de Jérusalem, dit-il, étaient construites principalement dans la vallée qui s'étendait au *nord* de Sion, dans la direction des collines de Moriah et d'Akra! Or il suffit de regarder un plan de Jérusalem pour voir que le mont Moriah est à l'orient de Sion, que Akra est au nord de Sion et du Moriah, et que par conséquent la vallée en question ne pouvait pas être au nord de Sion dans la direction des collines de Moriah et d'Akra. A tout le moins, M. Quatremère a mal dit ce qu'il voulait dire.

Meloua (t. II, p. 41), comme l'identifiaient, avant lui, Brocardus, Adrichomius et Lightfoot. Voilà donc une vallée devenue colline pour M. Quatremère. Nous allons le voir tout à l'heure, en manière de compensation, d'une vraie colline faire un village.

Je ne m'arrêterai pas à l'histoire du renvoi de la reine à Meloua, histoire que M. Quatremère raconte avec une conviction exemplaire, en faisant encore intervenir un prophète anonyme dont la présence lui est commode pour étayer sa narration.

M. Quatremère tient à répéter que je n'ai pas compris le passage de Josèphe, relatif à la ville de Tibériade, passage dont je me suis servi pour démontrer l'invraisemblance de la situation de tombeaux quelconques à l'intérieur de la citadelle de Sion. Mais mon docte adversaire tient beaucoup moins à prouver que je me suis trompé; il l'affirme: pour lui, peut-être, cela vaut une démonstration, pour moi et pour beaucoup d'autres sans doute, cette démonstration n'est pas suffisante; on va voir que j'ai raison de penser ainsi.

Comme il peut arriver que le lecteur n'ait pas le temps de recourir au texte et aux traductions proposées par M. Quatremère et par moi, je n'hésite pas à reproduire traductions et texte, afin que l'on apprécie, en connaissance de cause, la valeur d'une assertion pareille sous la plume de M. Quatremère. Josèphe dit (*Antiquités judaïques*, livre XVIII, chap. II, par. 3):

.... Ἀνάγκασμα τοῦ μὴ ἀπολείψειν τὴν πόλιν ἐπιτιθεὶς κατασκευαῖς τε οἰκήσεων τελείαις τῆς αὐτοῦ καὶ γῆς ἀποδόσει, εἰδὼς παράνομον τὸν οἰκισμὸν ὄντα καὶ ἀπὸ τοῦ Ἰουδαίοις πατρίου, διὰ τὸ ἐπὶ μνήμασιν, ἃ πολλὰ τῇδε ἦν, ἀνῃρημένοις τὴν ἵδρυσιν Τιβεριάδι γενέσθαι, μιαροὺς δὲ ἐπὶ ἑπτὰ ἡμέρας εἶναι τοὺς οἰκήτορας, ὡς ἀγορεύει ἡμῖν τὸ νόμιμον.

Voici ma traduction, que je n'ai pas eu la prétention de rendre littérale, mais dans laquelle j'ai voulu donner le sens exact du texte:

« .... Et pour les décider à habiter dans cette ville.... il fit bâtir leurs maisons et leur donna des terres, parce qu'il savait qu'il était contraire aux lois et aux mœurs judaïques d'habiter une ville pareille. En effet, en construisant Tibériade on avait détruit un certain nombre de sépultures qui se trouvaient sur son emplacement, et notre loi déclare impur, pendant sept jours, quiconque habite un lieu semblable. »

M. Quatremère affirme que je n'ai pas entendu ce passage, et, pour le prouver, il donne à son tour la traduction suivante:

« Il réunit un grand nombre de Juifs, auxquels il enjoignit de ne

plus quitter la ville; il leur assigna des terres et l'argent nécessaire pour bâtir leurs maisons, sachant bien que leur séjour en ce lieu était contraire aux lois judaïques, attendu que pour les travaux de construction on avait enlevé un grand nombre de tombeaux, et que ceux qui habitent dans le voisinage doivent, d'après nos lois, subir une souillure de sept jours. »

Franchement, si je n'ai pas compris ce passage, M. Quatremère ne l'a pas compris non plus, puisque nous y trouvons exactement la même chose; ce n'est qu'à partir des conclusions que nous divergeons.

Quant aux Qbour-el-Molouk, M. Quatremère a dit d'abord qu'il ne pensait pas que les ornements qui décorent l'entrée de ces grottes pussent offrir des caractères d'une haute antiquité. Dans son dernier Mémoire, cette opinion a, comme tant d'autres, passé à l'état de démonstration, et nous trouvons cette expression modeste : j'ai prouvé, je crois, que les ornements, etc., etc. Que M. Quatremère prenne la peine de le prouver encore une fois, ce ne sera pas de trop.

M. Quatremère est l'homme du moment, et pour les besoins de la cause il sait *prestement* modifier ses propres opinions; témoin le passage suivant : « Au reste, il ne faut pas non plus se faire illusion en exagérant les dépenses énormes que dut réclamer un monument tel que celui qui porte le nom de Tombeaux des rois. » Dans son premier Mémoire, je lis la phrase suivante : « D'un autre côté, ce ne fut pas dans les temps qui suivirent la captivité de Babylone que les Juifs, en butte aux attaques et à la jalousie des peuples voisins, soumis successivement aux Perses et aux Séleucides, aux rois d'Égypte, purent se livrer à des constructions si dispendieuses. »

Lequel des deux avis, en définitive, adopte M. Quatremère? il devrait au moins le dire, pour n'avoir par l'air de ne croire que ce qu'il a besoin de croire à un moment donné.

Je n'ose plus, en vérité, me citer moi-même quand il s'agit de discuter un point de la topographie de Jérusalem. M. Quatremère la connaît si bien, et je la connais si mal, que j'aime mieux mettre mes opinions personnelles à l'abri derrière les opinions de ceux qui, comme moi, ont eu l'idée de se donner la peine, fort superflue, d'étudier à fond un terrain que l'on connaît bien mieux, quand on ne l'a pas vu; c'est ainsi que je me trouve très-heureux d'être de l'avis de MM. Schulz, Robinson et Williams quant à la situation du μνημεῖον Ἡρώδου. Il est vrai que M. Quatremère ne saurait partager cette opinion, et voici pourquoi : « Josèphe raconte que Titus avait placé son camp au village de Scopus (le VILLAGE de Scopus, c'est la colline

qui domine au nord la vallée de Josaphat, c'est la colline que l'on gravit, immédiatement après avoir longé la cour carrée des Qbour-el-Molouk, quand on s'éloigne de Jérusalem. Je prie M. Quatremère de relire plus attentivement les passages de Josèphe où il est question du Scopus, et il sera d'accord avec moi, j'espère, pour biffer le nom Scopus de la liste des villages de Judée. Titus donc, « voulant se rapprocher des murs de Jérusalem, fit aplanir par ses soldats tout l'espace qui s'étendait depuis Scopus (*sic*) jusqu'au monument d'Hérode. Comme le VILLAGE indiqué se trouvait au nord de Jérusalem, le travail des soldats romains dut se diriger vers le lieu où existaient les tombeaux des rois. »

Ceci implique que les soldats de Titus ont comblé la vallée de Josaphat, et rien de plus, puisque sur le revers opposé au Scopus est immédiatement placé le tombeau des rois. Voilà encore une explication topographique fort neuve, j'en conviens, mais malheureusement moins possible que neuve.

M. Quatremère ajoute que plus tard, Titus, voulant inspecter par lui-même les remparts de Jérusalem, en fit le tour. J'ai vainement cherché trace de cette promenade de Titus au lieu indiqué par M. Quatremère, je n'ai trouvé que la description des travaux de circonvallation que Titus fit établir pour resserrer la place. M. Quatremère met le camp de Titus à l'orient de la ville : cette fois encore c'est l'occident qu'il aurait fallu dire; mais ceci est un détail, et nous commençons à être habitués à ces modifications de la carte du pays, mise à l'usage de M. Quatremère. Je n'ajouterai plus qu'un mot, c'est que le Ἡρώδου μνημεῖον était placé à l'extrémité du terrain sur lequel Titus pouvait diriger ses attaques contre Jérusalem et près de la Piscine des serpents; c'est Josèphe qui le dit (*Bell. jud.*, V, III, 2). Or, de l'avis de tout le monde, la Piscine des serpents, c'est le Birket Mamillah, placé bien réellement au point extrême que Titus devait occuper militairement, avant de commencer ses attaques contre la place, et le Birket Mamillah est précisément à côté des caves funéraires et des ruines dans lesquelles Schulz a le premier reconnu le μνημεῖον Ἡρώδου; c'est donc bien là la Piscine des serpents.

Un mot encore et j'ai fini. A propos de Néhémie, j'avais répondu à ce que j'avais entendu lire par M. Quatremère, dans le sein de l'Académie ; à l'impression, les idées de mon savant critique se sont modifiées, et malheureusement elles ne se sont modifiées que pour nous offrir une grosse erreur topographique de plus. Je dois donc aujourd'hui renoncer à ce que j'ai dit dans ma première réponse, à savoir que

j'étais charmé de voir qu'on expliquât, à peu près comme je l'avais fait beaucoup plus longuement moi-même, dans le Mémoire que l'on attaquait, la promenade nocturne de Néhémie autour des murailles de Jérusalem. Sans doute cet accord dont je me félicitais pour ma part, n'a pas été longtemps du goût de M. Quatremère, car après avoir pris d'abord le nord pour le midi, tout en disant, à cela près, ce que j'avais dit moi-même, le savant académicien a mieux aimé se mettre en opposition bien plus nette avec moi, en arrangeant cette fois une promenade impossible pour Néhémie. Ceci, je ne me bornerai pas à le dire, je vais le prouver. Voici en effet ce que je lis dans le premier Mémoire imprimé de M. Quatremère.

« Néhémie sortit par la porte qui débouchait sur la vallée de Hinnom, côtoya le midi de la montagne de Sion, se dirigea vers le grand réservoir appelé Piscine du Roi ; après avoir contourné une partie de la ville, il s'engagea dans le lit du torrent de Cédron et arriva au lieu d'où il était parti. »

Or cet itinéraire, de quelque côté qu'on le prenne, n'est pas possible ; voilà Néhémie sorti par la porte qui débouche sur la vallée de Hinnom, c'est-à-dire par un point quelconque placé au sud de la colline de Sion, puisque la vallée de Hinnom est formée par l'escarpement sud de Sion et vient recouper perpendiculairement la vallée du Cédron, au point même ou finit l'escarpement est de Sion. Néhémie côtoie donc réellement le midi de la montagne de Sion, en marchant forcément à l'ouest, puisqu'il se dirige vers le grand réservoir appelé Piscine du Roi : c'est le Birket-es-Soulthan, placé au bas de la pointe sud-ouest de Sion, juste au-dessous de la citadelle de David. Il contourne ensuite une partie de la ville, c'est-à-dire forcément toute la partie occidentale, puis toute la partie septentrionale, puis une portion de la partie orientale ; il s'engage enfin dans le lit du Cédron (ce qui était assez mal imaginé, puisqu'il s'agissait de vérifier l'état de murailles placées en moyenne à deux cents mètres de là et à deux cents pieds au-dessus) ; mauvais moyen, on en conviendra, d'apprécier dans l'obscurité de la nuit l'état des murs d'enceinte. Mais que dit le texte ? « Et je montai pendant la nuit par le torrent. » Si donc Néhémie a *monté* par le torrent, il n'a pas *descendu* par là ; donc au lieu de marcher du nord au sud, il a dû de toute nécessité marcher du sud au nord. Schulz place la porte de la vallée sur la vallée de Jehosaphat, à l'angle sud-est de l'enceinte du temple, bien loin, par conséquent, de la vallée de Hinnom ; je la place moi-même sur la vallée de Jehosaphat, mais à l'emplacement actuel de la porte Saint-

Étienne, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres plus au nord. Toutefois, je ne prétends pas affirmer que j'ai raison; je n'affirme qu'une chose, c'est que M. Quatremère a tort sur ce point. L'explication de M. Quatremère ne peut plus être examinée si Néhémie, sorti par la porte de la vallée, marche à l'orient, car tout le reste de cet itinéraire se trouve alors au rebours de ce que le terrain présente en réalité. Je prends donc la liberté de persister dans l'explication que j'ai donnée de l'inspection nocturne de Néhémie, en rejetant formellement maintenant celle que présente M. Quatremère.

Le reste du Mémoire de M. Quatremère est à l'adresse de mon savant confrère, M. Raoul Rochette; je n'ai donc pas à m'en occuper. Cette fois encore je terminerai en promettant à M. Étienne Quatremère de ne reculer désormais devant aucun de ses jugements critiques, et de leur faire subir la discussion minutieuse que je viens de faire subir à son dernier Mémoire.

F. DE SAULCY.

LETTRES DE M. GUIGNIAUT,

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUR LES DÉCOUVERTES RÉCEMMENT FAITES A ATHÈNES.

Paris, le 19 juin 1852.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom et par les ordres de l'Académie, une nouvelle de la plus haute importance pour l'archéologie, pour l'art et pour l'histoire. Deux lettres de M. Beulé, membre de l'École française d'Athènes, dont j'ai donné communication, hier même, à la compagnie, font connaître que ce jeune savant, dont elle avait déjà distingué les premiers travaux, et surtout le *Mémoire sur trois inscriptions trouvées à Olympie*, récemment publié sur notre demande et avec votre autorisation, dans les *Archives des missions*, vient de répondre par une véritable et précieuse découverte aux espérances qu'il avait fait concevoir. Ayant choisi, dans le programme proposé, l'an dernier, par l'Académie, aux travaux des membres de l'École, le grand, mais difficile sujet de la description de l'Acropole et de ses monuments, il a dû, pour traiter dignement cette question, entreprendre, moyennant un faible crédit alloué à cet effet par le directeur, et des sacrifices personnels beaucoup plus considérables, des fouilles qui n'avaient point encore été tentées, au moins à une telle profondeur et avec un tel succès. Il en est résulté, presque contre son attente, que la véritable entrée de la citadelle d'Athènes, vainement cherchée jusqu'ici et qui avait donné lieu aux hypothèses les plus diverses, est positivement retrouvée.

Il a fallu descendre pour cela à trente pieds au-dessous du sol actuel, détruire sept murailles superposées dans le cours des siècles et ensevelies sous les ruines, remuer des pierres énormes, et s'avancer à quarante pieds en avant de l'escalier actuel. Le 28 mai dernier (le jour même où nous perdions Eugène Burnouf), a reparu au jour, après tant d'années, l'escalier de marbre qui conduisait aux Propylées, du pied même de l'Acropole, et qui offre les mêmes proportions, les mêmes matériaux, le même travail que l'escalier supérieur. En outre, M. Beulé avait découvert, quelques jours auparavant, un reste de mur pélasgique, qui a probablement servi de

substruction à la pente de l'escalier, lequel devait être dans le plan de Mnésiclès.

L'Académie frappée à la fois et de l'importance de ce premier résultat et de ceux qu'il promet pour l'avenir, m'a chargé, monsieur le Ministre, de vous exprimer la satisfaction qu'elle en éprouve, et d'intervenir auprès de vous, en son nom, pour que M. Beulé, qui sert si bien la science et qui se dévoue à son œuvre, obtienne de votre intérêt si éclairé le temps et les ressources nécessaires au complément de ses fouilles, j'ajoute de ses découvertes; car, désormais, elles ne s'arrêteront plus qu'avec ces fouilles mêmes dirigées avec autant d'intelligence que de courage et de bonheur.

Heureux moi-même d'avoir à remplir auprès de vous cette mission, que je croyais devoir se borner là pour le moment, je reçois, aujourd'hui même, une nouvelle lettre de M. Beulé, en date du 7 juin, par laquelle il m'apprend que ses espérances et les nôtres sont déjà réalisées en grande partie. Non-seulement il a découvert le grand escalier de marbre qui descendait jusqu'au bas des Propylées, mais il a trouvé enfin le dernier mot du problème qu'il cherchait à résoudre depuis deux mois, le mur d'enceinte lui-même admirablement conservé, dans toute sa hauteur, en pierre et en marbre pentélique, et de la plus belle époque de l'art. M. Beulé continue ses travaux avec ardeur, en même temps qu'il termine le mémoire destiné à l'Académie, qui en recevra un si bel ornement. Je vais, pour ma part, et sur son désir, garantir, par une publicité nécessaire, le droit de priorité de ses découvertes, qui sont des titres non-seulement pour lui, mais pour l'École française d'Athènes et pour la France elle-même, à laquelle M. Beulé promet un archéologue de talent. Elle a tant besoin de réparer les immenses pertes qu'elle a faites depuis quelque temps, qu'on ne saurait trop encourager des débuts si pleins d'avenir.

Agréez, je vous prie, monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

GUIGNIAUT.

Paris, le 29 juin 1852.

Monsieur le Ministre,

Hier, j'avais l'honneur de vous écrire, par ordre de l'Académie, pour vous rendre grâces de l'empressement que vous avez mis à accueillir ses vœux en faveur de M. Ernest Beulé, membre de l'École

française d'Athènes, et à lui notifier l'arrêté par lequel une prolongation de séjour d'une année est accordée à ce jeune archéologue, en qualité de pensionnaire du gouvernement, en même temps qu'il lui est alloué un crédit de douze cents francs pour l'aider à continuer ses fouilles, déjà si fécondes, à l'Acropole. Le soir même, je recevais de M. Beulé une nouvelle lettre, du 17 de ce mois, qui me donne un aperçu complet des résultats qu'il a obtenus jusqu'ici; et ces résultats ont assez d'importance en eux-mêmes, ils offrent, dès à présent, aux recherches des savants, aux méditations des artistes, un champ assez neuf, pour qu'il y ait intérêt à en autoriser la publicité comme à en prendre acte, au nom de l'École d'Athènes et de la France. C'est d'ailleurs ce que vous avez déjà jugé à propos de faire, monsieur le Ministre, pour ma première communication; je suis heureux de pouvoir vous en envoyer le complément avant de quitter les fonctions qui me donnent encore le droit de vous présenter toute la suite des découvertes avec l'autorité de l'Académie.

Dans le cours de cette fouille de deux mois, entreprise avec tant de courage et si peu de ressources, où il a fallu démolir une masse de constructions superposées les unes aux autres, byzantines, franques, turques, etc., et qui a atteint 70 pieds de longueur, 25 dans sa plus grande largeur, 30 dans sa plus grande profondeur, M. Beulé a trouvé, suivant l'exposé qu'il me fait dans sa lettre, et que je reproduis fidèlement :

1° Un mur pélasgique, conservé (des temps antérieurs), pour soutenir la pente de l'escalier qui conduisait sur le haut de l'Acropole, à une place où le rocher manquait;

2° Des marches déplacées;

3° Les quatre dernières marches du grand escalier de marbre, escalier postérieur à la construction des Propylées, mais refait sur le plan primitif (la fouille, à cet endroit, n'a que 4 mètres 80 centimètres de largeur);

4° Le mur qui fermait l'entrée de l'Acropole (par le seul côté où elle fût accessible), haut de 21 pieds, couronné par un entablement qui avait appartenu à des monuments du beau siècle, avec frise et triglyphes, une corniche avec larmier, et, par-dessus la corniche, une attique considérable. La frise, avec ses triglyphes en pierre et ses métopes en marbre, ressemble, moins les proportions, à celle du vieux Parthénon, brûlé par les Perses, et dont les fragments couronnent de la même manière le mur de Thémistocle;

5° La porte d'entrée de l'Acropole, exactement dans l'axe de la

grande porte des Propylées, à 110 pieds en avant de la colonnade; haute de 12 pieds, large de 6 pieds à sa base;

6° Un petit escalier, d'une époque bien postérieure, qui raccorde le seuil de la porte et l'escalier principal;

7° A l'angle nord-ouest du bastion moderne, une salle aujourd'hui souterraine avec des arcades et des voûtes. Un passage comblé mènerait dans les profondeurs du bastion. Ces constructions, parfaitement conservées, et qui supportent depuis des siècles le poids des terres et des ruines accumulées, datent du moyen âge;

8° Un certain nombre de fragments de sculpture. Un bas-relief qui représente une danse pyrrhique, et trois morceaux d'une nouvelle Victoire, sont les plus intéressants;

9° Vingt et une inscriptions. Un très-petit nombre sont complètes, et encore sont-ce des noms de donataires ou de magistrats. Deux ou trois n'offrent même que quelques lettres.

Vous apercevez du premier coup d'œil, monsieur le Ministre, les questions neuves autant que curieuses qui naissent de cette simple liste et du rapprochement des faits découverts. M. Beulé signale, entre autres, une question de remaniement dont il m'avait déjà entretenu dans ses lettres précédentes, mais qu'il n'avait pas alors les moyens de résoudre; il n'avait encore que le haut du mur formé d'entablements doriques de la plus belle époque de l'art grec. A mesure qu'il descendait vers le sol ancien, il a vu, dit-il, peu à peu les difficultés s'éclaircir; les matériaux devenaient plus grossiers; il trouvait, parmi les assises du mur, des morceaux d'époque romaine; il a même fini par mettre à nu un piédestal avec une inscription dont les caractères sont du Ier siècle avant notre ère. De plus, entre le grand escalier de marbre et le seuil de la porte, il y a ce petit escalier de raccordement tout à fait barbare qui a été mentionné plus haut. Depuis Lysandre et ses joueuses de flûte jusqu'aux Goths et aux Vandales, qui sait, ajoute judicieusement M. Beulé, combien de fois le mur qui protégeait l'accès de l'Acropole a été renversé et relevé? Mais la grande porte dorique, mais les architraves, les frises, les corniches sont d'un puissant intérêt pour l'art et rachètent singulièrement les éléments disparates sur lesquels on les a replacées par un hommage rendu à l'ascendant irrésistible du vrai beau.

M. Beulé m'annonce que le bonheur, qui ne lui a manqué sous aucun rapport, a fait que deux membres de l'Académie de France à Rome, dont l'École française d'Athènes est plus que jamais la digne sœur, ont pu assister à la fin de ses travaux et lui prêter leur utile

concours : M. Garnier, architecte, en levant le plan des fouilles et exécutant quelques dessins ; M. de Curzon, peintre, en dessinant, de son côté, plusieurs fragments de sculpture. Le plan et les dessins seront joints au mémoire que M. Beulé prépare depuis longtemps sur l'ensemble de l'Acropole et de ses monuments. Il aura beaucoup contribué à en avancer non-seulement le déblayement, qui avait marché si lentement depuis quelques années, mais la connaissance historique et artistique.

Agréez, je vous prie, monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect,

GUIGNIAUT,

Secrétaire provisoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Un journal romain annonçait, il y a plusieurs années, que le R. P. J. P. Secchi croyait avoir trouvé pour l'interprétation des hiéroglyphes égyptiens une voie où Champollion n'avait pas su pénétrer. Cette nouvelle, exprimée en des termes bien vagues, n'a peut-être trouvé d'écho alors dans aucun recueil scientifique, parce qu'il n'était pas aisé de savoir si le journaliste de Rome avait bien pesé la portée de cette communication faite au public avec si peu de détails. Toutefois dans cette *Revue* (troisième année, p. 821), à quelques temps de là, nous avons cru devoir signaler le commencement d'un cours où le savant professeur du Collége Romain allait exposer sa méthode et les résultats qu'elle lui avait donnés. Les malheurs de l'Italie vinrent interrompre cette entreprise, et peu s'en fallut même qu'ils ne l'ajournassent à un autre âge; car durant les jours les plus agités de la nouvelle république romaine, une visite domiciliaire faite chez le P. Secchi faillit lui faire le sort d'Archimède pour l'instruction de ceux qui prétendent poursuivre des problèmes de science pure au milieu des troubles publics. Ses papiers couverts d'écriture copte furent pris pour une immense correspondance chiffrée qui annonçait des relations contre-révolutionnaires avec le maréchal Radetzky ou tout autre ennemi de la liberté italienne. Ce fut donc pour le jésuite hiérogrammate un grand bonheur cette fois que de s'en tirer par un emprisonnement.

Depuis lors les études du P. Secchi, continuées à loisir durant sept ou huit ans, paraissent lui avoir donné des résultats singulièrement propres à faire avancer la connaissance de l'épigraphie égyptienne. Le *Bulletin* italien *de l'Institut de correspondance archéologique* pour le mois de mai (publié le 3 juin 1852) rend compte de plusieurs séances (janvier et février) où l'auteur de cette découverte a lu et traduit, entre autres, l'inscription de notre obélisque de Luxor; et dans une assemblée de l'*Académie pontificale d'archéologie*, le 19 juin, il a dû interpréter l'inscription de l'obélisque de Latran.

Ce complément de la science hiéroglyphique repose principalement sur l'appréciation de l'écriture symbolique, dont Champollion disait lui-même : « La valeur des caractères symboliques.... est l'ob-

stacle qui semble devoir retarder le plus l'intelligence pleine et entière des textes hiéroglyphiques. »

Le *Bulletin* italien publie bien quelques détails sur les explications déjà données par le R. P. Secchi lui-même, mais il nous fait espérer que l'auteur de cette découverte l'exposera plus amplement dans les *Annales de l'Institut archéologique*. Disons du moins qu'il trouve fréquemment les inscriptions égyptiennes rédigées en petits poëmes composés de vers de huit syllabes ; et que cette poésie un peu ampoulée, mais généralement grande et passablement semblable à celle de l'Écriture sainte, s'accorde assez bien avec le caractère grandiose des monuments qu'elle revêt. En même temps la mesure des vers sert à constater plus approximativement la véritable prononciation ancienne, en indiquant le nombre de syllabes que devaient compter certains mots comme *ptolemaios*, à la manière grecque ; et non pas *ptolmes* ou *ptlomes*.

— Un cartulaire qui provient de l'antique abbaye de Senones vient d'être classé, par les soins du préfet, dans les archives départementales des Vosges. Au nombre des titres les plus importants et les plus anciens qui y sont transcris textuellement, on remarque l'acte de fondation de ce monastère par le roi Childéric ; la confirmation de cette fondation par le roi Othon, en 949, par le roi Henri et par Adalberon, évêque de Metz ; des bulles des papes Honoré, Grégoire et Innocent, et d'autres documents qui sont aussi utiles à l'histoire qu'à l'administration du pays.

— En creusant l'emplacement du chœur de l'église de la Madeleine, à Arras, pour y établir les fondations d'une maison, on a découvert la pierre tumulaire de Guillaume Gazet, chanoine d'Aire et curé à Arras, auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Pays-Bas* où le conte de la sacrée *Manne* et de la *Chandelle d'Arras* n'est pas oubliée ; on a du même auteur l'Ordre et suite des évêques et archevêques de Cambrai et l'Ordre des évêques d'Arras.

— Dans la séance du 25 juin, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a nommé M. Naudet secrétaire perpétuel en remplacement de M. E. Burnouf. L'intérim a été rempli par M. Guigniaut depuis la mort de M. Walckenaër.

BIBLIOGRAPHIE.

Études sur l'Alphabet Ibérien *et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne*, par P. A. Boudard, secrétaire de la Société archéologique de Béziers. — Paris, Leleux. — Béziers, Paul et Carrière, in-8. Planches; 1852.

L'étude des monnaies ibériennes et des lettres *desconocidas* est bien récente encore, surtout parmi nous, et par conséquent toujours remplie de difficultés et d'écueils. L'Espagne devait être naturellement la première à se préoccuper de cette branche intéressante de la numismatique; elle n'a pas failli à sa mission. Le premier livre d'une sérieuse importance publié en Espagne sur cette matière, l'a été à Madrid, en 1752, par L. J. Velasquez, sous le titre de: *Ensayo sobre los Alfabetos de las letras desconocidas que se encuentran en las mas antiguas medallas, y monumentos de España.* Velasquez, se livrant à des recherches étymologiques sur les noms primitifs des villes, des régions, des montagnes, des fleuves, des héros, des princes, etc., de l'ancienne Espagne, qu'il a cru devoir interpréter par le grec et l'hébreu, conclut de ces observations que les caractères inconnus de l'ancienne écriture hispanique appartiennent aux alphabets grec et phénicien. Ensuite, en 1801, Luis Carlos y Zuniga, dans son *Plan de antigüedades españolas*, arrive le premier à l'idée que les légendes à caractères celtibériens des anciennes monnaies espagnoles appartiennent, pour la plupart, à la langue basque: *que las monedas antiguas españolas de caracteres celtibéricos y béticos están escritos por lo comun en lengua bascongada.* Après lui don J. B. de Erro, en 1806 (*alfabeto de la lengua primitiva de España*), adopte cette opinion: qu'on doit interpréter les légendes ibériennes par le basque. Mais ces deux auteurs, Velasquez et Erro, qu'on pourrait appeler les *basquomanes*, après avoir, comme leurs confrères du celtique, soupçonné et indiqué souvent la vérité, sont également tombés dans les plus étranges erreurs par l'exagération de leur propre système; tous deux changent, ajoutent ou retranchent à leur gré les lettres des légendes, selon le besoin de leurs interprétations, dont nous pourrions donner les plus singuliers échantillons si nous n'étions pressés par le temps et l'espace.

Enfin, comme le dit lui-même l'auteur des *Etudes* dont nous rendons compte, « M. de Saulcy jeta le premier, avec M. Ch. Lenormant, une grande lumière sur ces divers problèmes archéologiques, »

M. de Saulcy, dans un ouvrage important intitulé : *Essai de classification des monnaies autonomes de l'Espagne* (in-8. Metz, 1840), et M. Lenormant dans son *Mémoire sur l'alphabet celtibérien*, publié dans la même année.

L'origine de l'alphabet ibérien a donné lieu à de nombreuses controverses; chacun a publié son système. Nous avons fait connaître celui de Velasquez; Erro a nié tout emprunt aux alphabets phénicien, grec, romain ou carthaginois; Spanheim et d'autres crurent que les lettres *desconocidas* étaient runiques. Le père Fabro pensa que les caractères ibériens étaient celtiques, et les mêmes que ceux dont les Gaulois s'étaient servis dans les pays où ils s'étaient répandus. Enfin M. Éloy Johanneau, qui a publié dans les Mémoires de l'Académie celtique les travaux de Velasquez et d'Erro, croit, ainsi que M. Ch. Lenormant, que les caractères ibériens appartiennent surtout aux alphabets phénicien et grec. Pour nous, nous conseillons de comparer entre eux les alphabets ibérien et étrusque, qui ne diffèrent guère que par la direction opposée des lettres, tournées à droite dans l'un et à gauche dans l'autre. Nous croyons qu'on fera bien aussi de jeter un coup d'œil comparatif sur ceux des caractères touariks que l'on connaît et sur l'inscription américaine signalée par M. Jomard. Tout cela est encore bien mystérieux sans doute, mais, par cela même, intéressant à scruter.

M. Boudard reproche aux divers alphabets publiés jusqu'à ce jour de donner souvent à la même lettre une valeur variable, et il a tenté, à son tour, l'essai d'un alphabet dont toutes les lettres auraient une valeur précise et absolue. Pour y arriver, M. Boudard a suivi une marche prudente, dont il rend compte lui-même en ces termes : « Je m'assurai d'abord de l'exactitude des légendes *ibéro-latines* qui devaient, en suivant la marche déjà tracée par M. de Saulcy, me donner la valeur d'un certain nombre de lettres *desconocidas ;* et je me servis des lettres ainsi connues pour déterminer la valeur de celles qui ne l'étaient pas encore, en ayant soin de choisir des légendes ibériennes qui ne renfermassent qu'une seule lettre inconnue. A mesure que la valeur d'une lettre était fixée, je pensai qu'il ne serait pas hors de mon sujet de rechercher dans les légendes similaires les lettres qui, quoique ayant une forme différente, devaient avoir la même valeur, et de les comparer ensuite avec les lettres correspondantes des alphabets phénicien et grec ancien.... Ce n'est qu'après ce travail préliminaire que j'ai essayé d'interpréter les légendes. »

Dans cette interprétation, et par suite des déterminations nou-

velles par lui prises dans le travail de fixation de son alphabet, M. Boudard se trouve nécessairement en désaccord fréquent avec les attributions données par les savants qui l'ont précédé dans ces recherches ardues. Plusieurs rectifications de l'auteur nous ont paru heureuses, d'autres nous ont semblé sujettes à contestation. Nous ne saurions avoir la prétention de trancher la question, et nous devons, personnellement, nous contenter de signaler les intéressants travaux qui contiennent les éléments de cette discussion, et du jugement que le monde savant aura à prononcer.

L'incertitude a régné longtemps sur la question de savoir si les légendes des monnaies ibériennes contenaient des noms de lieux, de chefs ou de divinités. M. Boudard pense qu'après les travaux de Sestini et de M. de Saulcy cette incertitude doit cesser, et que ces légendes ne sont que des noms de lieux. Cette solution indique, comme l'auteur le dit lui-même au commencement de son livre, que l'interprétation de ces légendes, très-utile en ce qui concerne la connaissance et la fixation de l'alphabet, ne peut fournir beaucoup de lumières sur la question philologique, c'est-à-dire sur la détermination de la langue des Ibériens. Cette dernière question pourra être éclaircie au moyen des inscriptions assez nombreuses que l'auteur dit avoir recueillies et qu'il se propose de soumettre au public et d'interpréter incessamment dans une seconde partie, encore inédite, de son ouvrage.

Dès à présent, toutefois, M. Boudard explique qu'il a rencontré, comme cela nous est arrivé à nous-même au courant de nos *Essais sur la philologie numismatique gauloise*, des *désinences* et des *suffixes*, tantôt nationaux, tantôt étrangers, qui ont éveillé son attention. Les premiers sont attribués par lui, sans hésitation, à la langue basque, qu'il croit, avec Zuniga, et Erro, MM. W. de Humboldt et Michelet, avoir été la langue générale de l'antique péninsule ibérique. Les chapitres X, XI, XII et XIII, intitulés : *des Désinences ibériennes; Comparaison des suffixes ibériens et basques*, phéniciens, galliques et helléniques, et de l'*orthographie des noms ibériens en grec et en latin*, contiennent, à cet égard, des observations pleines de sagacité que nous avons lues avec d'autant plus d'intérêt qu'elles viennent appuyer, sur divers points, quelques-unes des idées par nous émises sur une autre partie de la science numismatique dont nous venons de parler.

Quel que soit du reste l'intérêt que présentent les recherches exposées dans la partie alphabétique et numismatique de l'ouvrage

de M. Boudard, nous avouons attacher plus d'importance encore à la seconde partie qu'il nous promet, c'est-à-dire à la partie philologique et historique, et nous l'attendons avec impatience. « Hérodote, dit en finissant M. Boudard, ne nous a laissé aucune conjecture sur l'origine des peuples que les Grecs désignèrent sous le nom d'Ibères. Dans l'absence de tout document historique, le seul moyen, je crois, d'arriver à la découverte de la vérité, si toutefois on peut donner ce nom à des recherches qui seront toujours fort incertaines, c'est de comparer la langue ibérienne avec celle des peuples les plus anciens de l'Afrique et de l'Asie. Nous n'avons encore que des noms de villes avec leurs suffixes. Les inscriptions nous fourniront bientôt quelques adjectifs et quelques verbes. La langue basque nous donnera des radicaux. En distinguant avec soin ceux qui sont d'importation étrangère, peut-être alors pourra-t-on espérer d'arriver à une solution qui offre quelque apparence de certitude et de vérité; car certainement les Ibères n'étaient point aborigènes. »

Oui, cette étude est encore pleine de mystères; mais bien d'autres qui ne paraissaient pas couverts d'un voile moins épais ont cependant été pénétrés par les savants de nos jours. Que M. Boudard ne se décourage donc pas et qu'il cherche partout, sans se lasser, les éléments de la solution. On sait que M. W. de Humboldt a conclu qu'il n'y avait pas lieu de nier toute espèce de parenté entre les Ibères et les Celtes; on sait encore que M. W. F. Edwards, dans ses *Recherches sur les langues celtiques*, a présenté quelques rapports grammaticaux et lexicographiques entre les dialectes celtiques et le basque; mais ces rapprochements sont bien vagues, bien insuffisants; il faut donc chercher, fouiller encore dans les langues de l'Asie, dans celles de l'Afrique. Que l'on scrute donc la langue des Berbères et les langues mêmes de l'Amérique; ce nouveau monde, si ancien peut-être, qui possède, comme l'a dit M. de Longpérier, de si nombreux et de si splendides monuments d'un passé presque entièrement inconnu.

En attendant la fin du travail de M. Boudard, nous en recommandons la première partie aux savants; elle n'est pas indigne de leurs méditations. Outre le mérite intrinsèque de ce livre, il est encore juste de tenir compte à l'auteur de toutes les difficultés qu'il a rencontrées pour de semblables travaux dans une petite localité provinciale. Parmi ces obstacles de plus d'un genre que signale lui-même M. Boudard, on n'aurait cependant pas dû s'attendre à rencontrer la mauvaise volonté de plusieurs possesseurs de collections, qui ont

poussé l'inintelligence et l'inhospitalité scientifique jusqu'à lui refuser l'entrée de leurs cabinets. M. Boudard ne nous donne pas les noms de ces véritables barbares, et nous le regrettons, car nous aurions considéré comme étant de notre devoir de les exposer ici au pilori de la publicité de la *Revue*. ADOLPHE BREULIER.

Monographie du coffret de M. le duc de Blacas, par M. MIGNARD. Paris, Dumoulin. 1852, in-8°, 1 pl.

Dès l'année 1789, les environs d'une petite localité de Bourgogne, le village d'Essarois, révélèrent les indices d'antiquités, gauloises, romaines et du moyen âge. Entre autres choses, on y découvrait un coffret en pierre recouvert d'inscriptions arabes, portant en relief une figure androgyne tourelée, tenant dans ses mains les symboles du soleil et de la lune et ayant à ses pieds deux étoiles et un crâne humain. Ce monument a eu sa célébrité, car toute l'Allemagne savante s'en est occupée, et il a fourni à M. de Hammer le sujet d'un ouvrage intitulé : *Mémoire sur deux coffrets gnostiques du moyen âge, du cabinet de M. le duc de Blacas* (Paris, 1832, in-4°, pl.). Depuis, un archéologue bourguignon, M. Mignard, a entrepris la description raisonnée de ce même coffret dans son *Histoire des différents cultes d'une contrée bourguignonne* (Dijon, 1851, in-8°, pl.); enfin le même savant, après de nouvelles recherches, résolut de donner un aperçu nouveau sur le monument en question, et intitula sa nouvelle dissertation : *Monographie du coffret de M. le duc de Blacas* (Paris, 1852, in-8°, pl.). C'est de ce dernier travail que nous allons nous occuper.

Personne n'ignore que la grande question de la culpabilité des templiers est loin d'être vidée; tous les savants qui ont essayé d'absoudre ou de condamner les chevaliers du Temple, ont apporté bien des raisons pour ou contre; les uns, fort habiles sans doute, mais animés par des idées préconçues, les ont condamnés, sans même se donner la peine de les juger; les autres n'ont point osé se prononcer, d'autres enfin, aussi savants que les premiers, n'ont point hésité à livrer l'ordre au mépris et à l'exécration des siècles, tandis que des hommes d'un mérite éminent relevaient la dignité des templiers, proclamaient leur innocence et maudissaient leurs bourreaux.

Il ne nous appartient pas de revenir sur ces questions tant de fois débattues où nous avons pris parti (*Lettres du baron Marchant*, nouvelle édition. Paris, 1851, in-8°. Lettre 29). Seulement en nous résumant nous poserons nos conclusions.

Ce dont il s'agit pour le moment, c'est de suivre M. Mignard dans son explication du coffret de M. le duc de Blacas. L'image représentée sur le couvercle du monument est androgyne, car la tête du personnage qui y est figurée est barbue, et le reste du corps appartient, à n'en point douter, à une femme ; or la doctrine des émanations, dont l'androgynisme est la base et Valentin l'auteur, comprenait essentiellement la fusion des deux sexes dans tout personnage mystique, et admettait que chaque éon ayant la puissance créatrice en lui-même, était par cela même androgyne.

Ceci posé M. Mignard, d'après l'autorité de preuves accablantes qui pèsent sur les templiers, rattache la doctrine de Valentin à l'image gravée sur le coffret de M. le duc de Blacas, et en conclut que le monument appartenait aux templiers, qui avaient rapporté d'Orient et introduit dans l'ordre de graves désordres, encouragés peut-être par des chefs pervertis.

L'auteur explique ensuite comment l'origine du reniement se trouve exprimée sur le coffret, et enfin il donne l'explication de la légende arabe qui accompagne la figure.

Ce qui attache surtout une grande valeur au mémoire de M. Mignard, c'est la loyauté dont il est empreint. Le savant archéologue, que ses fructueuses recherches ont établi juge compétent dans la question, a relevé toutes les preuves accablantes avec le plus grand soin, a aussi étudié toutes les raisons émises en faveur des templiers et a enfin terminé par un axiome que résument ces paroles, à savoir que comme toutes les communautés, l'ordre était un assemblage de bon et de mauvais. M. Mignard, à notre avis, a eu l'honneur de débrouiller le premier le drame si célèbre de nos annales, et dès aujourd'hui on peut porter un jugement sur l'ordre du Temple, car les matériaux sans nombre dont s'est entouré le savant archéologue, et qu'il a si bien élucidés, n'avaient été jusqu'alors qu'imparfaitement étudiés, et nous le répétons, c'est à M. Mignard que revient tout le mérite d'avoir le premier, après tant d'avis différents, porté un jugement impartial sur les chevaliers de la milice du Temple.

Si maintenant il nous est permis de conclure comme nous l'avons annoncé au milieu de cette note, je dirai que le coffret de M. le duc de Blacas appartenait aux templiers, qui avaient rapporté d'Orient la doctrine de Valentin, et l'avaient fait servir à l'initiation des novices dans l'ordre, mais sans autre intention que de cacher aux étrangers certaines pratiques secrètes, non coupables, qu'autorisait une initiation, dans ces temps de chevaleresque ignorance. Nous dirons

en outre que si quelques chevaliers du Temple avaient rapporté d'Orient les *vices* (on comprend ce mot) que l'acte d'accusation leur impute, il n'est pas dit pour cela que tout l'ordre fût corrompu, et qu'enfin la politique du temps n'était pas non plus étrangère à la spoliation et au supplice des chevaliers de la milice du Temple; au surplus, en admettant même leur entière culpabilité, n'ont-ils pas expié chèrement leur faute dans les prisons et sur le bûcher? et pourquoi alors s'acharner sur les cadavres des héros de Terre Sainte?

VICTOR LANGLOIS.

Recherches étymologiques et historiques sur les rues de la ville de Corbeil, par M. PINARD, membre de la Société française pour la conservation des monuments, etc. In-8. Corbeil, 1852.

Nous avouons aimer les monographies, d'apparence si modeste qu'elles soient, et surtout celles écrites par les hommes mêmes de la localité. Dans ces sortes d'ouvrages seulement peuvent se rencontrer certains renseignements, certains aperçus qu'on chercherait vainement ailleurs. Si la science est assurément en droit de condamner un grand nombre de ces travaux à l'oubli, elle ne saurait les dédaigner tous en principe. Sous le titre de *Recherches étymologiques et historiques*, etc., M. Pinard a publié un modeste et curieux petit livre sur les rues de Corbeil, sa ville natale. Il s'est fait, après Delabarre, mais dans une autre forme, l'historien de son pays. M. Pinard a adopté l'ordre alphabétique : on trouve là, sous le nom de chaque rue, tous les faits, toutes les observations qui la concernent spécialement, et, de l'ensemble, résulte une histoire générale de la cité, histoire très-piquante et variée, menée depuis les temps les plus anciens jusqu'aux plus modernes, des rues, *des grandes et petites Bordes* et de la *Juiverie*, jusqu'à celles d'*Oberkampf* et du *Chemin de Fer*. On ne lira pas sans intérêt les notices de la rue de l'*Arche*, autrefois du *Donjon*, des rue et place de l'*Arquebuse*. Le corps des arquebusiers, vieille milice nationale, y possédait un hôtel vendu plus tard révolutionnairement, quelques années après le décret de licenciement que rappelle M. Pinard, et dont il aurait pu donner la date; ce décret est du 18 juin 1790. Il enjoint dans son paragraphe 4° « à tous corps particuliers de milice bourgeoise, d'arquebusiers ou autres, de s'incorporer dans la garde nationale, *sous l'uniforme de la nation*, sous les mêmes drapeaux, etc. ; » et décide « que les drapeaux des anciens corps et compagnies seront déposés à la voûte de l'église principale pour y demeurer consacrés

à l'union, à la concorde et à la paix. » Hélas ! M. Pinard nous fait connaître, qu'en ce qui les concernait, les braves arquebusiers de Corbeil se sont bien conformés à cette dernière prescription du décret : Le dimanche 11 juillet 1790, ils sont venus déposer leurs étendards dans l'église collégiale de Saint-Spire ; mais *l'union, la concorde et la paix* ont bien peu duré. Dans les étranges vicissitudes des temps orageux que le pays a traversés, les drapeaux des arquebusiers ont disparu du saint temple, et l'hôtel de la milice guerrière est devenu un moulin à farine. Nous citerons encore comme dignes d'attention les notices des rues du *Collége,* celle du quai *Bourgoin,* portant le nom de ce valeureux enfant du pays, qui servit glorieusement sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et finit par parvenir aux plus hauts grades et au commandement de la place de Corbeil, après en être d'abord parti simple soldat volontaire sous le nom même de *Corbeil,* dont il avait fait son nom de guerre. On lira encore avec plaisir les passages relatifs à la rue de l'*Hospice ;* la rue de l'*Ombrerie,* où l'auteur propose plusieurs restitutions ingénieuses du nom véritable de cette ancienne voie publique, puis ce qui regarde la rue *Saint-Spire,* etc. Peut-être M. Pinard eût-il dû laisser de côté certains détails qui n'ont pas grand'chose à voir avec l'archéologie, tels que plusieurs de ceux recueillis sous le mot *Trou-Patrix*, et qui n'intéresseront guère nos neveux, pas même ceux de Corbeil ; mais, en somme, les travaux de M. Pinard méritent d'être encouragés ; nous l'engageons à les continuer en les développant. ADOLPHE BREULIER.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Mémoire sur l'impératrice Salonine, par M. J. de Witte, in-4°, pl., Bruxelles, 1852, et Paris, Leleux.

The museum of classical antiquities : a quarterly journal of architecture and the sister branches of classic art. London, John W. Parker.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Ch. Lenormant et J. de Witte ; grand in-4°, texte et planches, livraisons 105, 106, 107, 108 ; Paris, Leleux.

On a remarkable object of the reign of Amenophis III., presented to the Egyptian collection in the British Museum by the late marquis of Northampton, by Samuel Birch, in-8°, pl. Londres, 1852.

Notice sur quelques anciens coins monétaires qui existaient à l'échevinage d'Abbeville, suivi de l'indication des principales monnaies du Ponthieu, par E. Demarsy, in-8°, Abbeville, 1852.

Architecture du ve *au* XVIe *siècle*, par Jules Gailhabaud ; grand in-4°, texte et planches, livraisons 37 à 42 ; Paris, Gide et Baudry.

Ces livraisons contiennent les stalles, dans l'église cathédrale, à Sienne ; les fonts baptismaux dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain ; un vitrail de la cathédrale de Cologne ; une grille en fer dans l'église de la Sainte-Croix à Florence ; la halle à la viande, à Ypres (Belgique) ; l'église abbatiale de Saint-Remi, à Reims ; le carrelage de la salle du Trésor, dans l'ancienne église cathédrale à Saint-Omer.

Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France pendant le moyen âge, par Francisque Michel ; deux volumes in-4°, Paris, Leleux, 1852.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, 125 photographies par Maxime du Camp, livraisons 2, 3, 4, format petit in-folio, Paris, Gide et Baudry.

Ces livraisons contiennent : le quartier oriental et piscine de la Probation à Jérusalem ; la mosquée d'Omar, à Jérusalem ; la porte dorée, à Jérusalem ; hémicycle et intérieur des temples du Soleil et de Jupiter à Baalbeck ; palais de Karnak, sculptures extérieures du sanctuaire de granit ; sanctuaire de granit et salle hypostyle ; les obélisques ; promenoirs de Tothmès III ; colosse médial du Spéos de Phré ; Djebel Aboucir ; partie occidentale des murailles et château de David ; quartier occidental et mosquée El-Molouieh ; arcades inférieures de l'église du Saint-Sépulcre.

Considérations sur la monnaie à l'époque romane, et descriptions de quelques triens mérovingiens, par M. C. Robert, in-8, pl., Metz, 1851.

Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault, par M. C. Robert, in-8, pl., Metz, 1851.

Observations sur un denier inédit d'argent, appartenant à la série des monnaies épiscopo-municipales de Cahors, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-8, Blois, Dezairs, 1851.

Sceau de l'abbaye de Notre-Dame aux Nonnains, de Troyes, XIIe siècle, par M. l'abbé Coffinet, in-8, Paris, Forgeais, 1852.

Rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Léon Rénier, chargé d'une mission scientifique en Algérie, in-8, pl., Paris, imprimerie nationale, 1852.



Dardel del. et sc.

MONNAIES FRAPPÉES PAR LES BENI-HAFSS.

Or



MONNAIES FRAPPÉES PAR LES BENI HAFSE

MÉMOIRE

SUR

LES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES BENI-HAFSS.

Les monnaies dont l'explication fait le sujet de ce mémoire ont été frappées par différents princes de la maison des Beni-Haffss; cette famille avait sous sa domination tout le territoire de l'Ifrikiya, c'est-à-dire les vastes contrées qui s'étendent de Tremcen à Tripoli et dont Tunis était la capitale; d'abord lieutenants de ces provinces au nom des Almohades, les Beni-Hafss brisèrent les liens d'obéissance qui les attachaient à l'empire de Maroc, se déclarèrent indépendants et fondèrent une dynastie qui, commencée dans les premières années du XIII[e] siècle de notre ère (de l'hégire 603), ne s'éteignit, en passant aux mains des Osmanlis, qu'à la fin du XVI[e] (981). Sous ce pouvoir qui dura quatre siècles, Tunis s'éleva à son plus haut point d'importance et de gloire; les croisades entreprises contre elle, les guerres qu'elle eut à soutenir contre la France et l'Espagne, la rendirent célèbre parmi les peuples chrétiens et musulmans; son commerce avec les ports du littoral de l'Italie, de la Provence et de la Catalogne augmenta ses richesses et sa puissance, et cette nouvelle Carthage devint, comme son aînée, la première ville de l'Afrique : la renommée des Beni-Hafss se répandit alors de toutes parts; leurs noms furent prononcés dans la *khotba*, ou prière publique; Séville et l'Andalousie les saluèrent du titre de calife, et à l'extinction du califat d'Orient (657-1259), la Mecque les reconnut en cette qualité.

Cette dynastie fut donc, parmi les dynasties arabes, une des plus importantes par sa puissance et par sa durée, et cependant nous ne possédons que fort peu de monuments monétaires qui se rapportent aux règnes des nombreux princes Hafssytes : assurément l'attention de nos lecteurs aura déjà été frappée comme la nôtre de la rareté des espèces ayant cours dans le pays dont nous nous occupons, et se sera étonnée du peu de place que tiennent dans la numismatique orientale,

non-seulement les monnaies des Beni-Hafss, mais encore celles qui furent émises par les puissantes familles régnant à la même époque dans les diverses contrées du Moghreb. Pendant que des travaux importants ont mis en lumière l'histoire monétaire des nombreuses dynasties de l'Orient, la numismatique des royaumes arabes de l'Occident est restée jusqu'ici dans l'ombre; quelques pièces seulement appartenant soit aux Almohades, soit aux Mérinites, aux Hafssytes ou aux Beni-Zeïan, ont été publiées çà et là dans divers ouvrages; pourtant l'importance historique de ces peuples, leur position géographique, leurs relations fréquentes avec les Européens, appelaient sur cette partie de la science un attrait plus grand, une attention plus curieuse; l'intérêt des savants numismatistes n'a donc pas manqué à cette étude, mais les monuments ont fait défaut jusqu'ici à leur zèle : ces monnaies sont partout d'une grande rareté; aussi la classification du petit nombre de celles qui nous parviennent offre des difficultés réelles. En effet, ces pièces ne portent le plus souvent qu'une des trois données que présente habituellement la monnaie arabe; la date et le lieu de la fabrication sont généralement supprimés, et on ne trouve que les nom et surnoms du prince par qui elles ont été émises; or, ces nom et surnoms sont communs non-seulement à plusieurs princes de la même famille, mais encore à différents rois de dynasties voisines et contemporaines; cette similitude de noms, jointe à l'analogie qu'on rencontre dans le style et dans les légendes religieuses de ces pièces, jette dans le classement de ces diverses séries une confusion qu'on ne peut éviter que par l'examen attentif d'un certain nombre de ces monnaies entre elles; et par malheur les facilités de rapprochement et de comparaison nous échappent. Il semblerait que l'occupation française d'une partie de ces contrées aurait dû compléter sur ce point la collection orientale; malheureusement, ces monnaies d'*or ancien* se retirent dans le désert ou sont considérées comme objets bénits, et deviennent dès lors des talismans qu'on attache aux bonnets des enfants et des femmes, et dont l'Arabe superstitieux ne se défait que rarement et à des prix fort au-dessus de leur valeur; aussi ne nous arrivent-elles qu'avec une extrême difficulté et une grande lenteur. Cependant une acquisition faite récemment par le Cabinet des médailles est venue ajouter des monuments nouveaux à ceux que la collection comptait déjà et nous permettre de déterminer, au milieu d'un certain nombre de monnaies ayant toutes un caractère commun au premier abord, les différences qui les distinguent : Après avoir séparé ces pièces suivant leur catégorie, nous nous

sommes attaché à décrire la série la plus importante comme nombre, quoique bien incomplète encore, et c'est le résultat de ce travail sur les monnaies des Beni-Hafss que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs.

Les limites que nous nous sommes tracées dans cet article nous obligent à une extrême brièveté dans l'exposé des faits historiques; on trouvera des développements sur l'histoire des rois de Tunis dans Ibn-Khaldoun (1); dans Al-Kairouani, dont MM. Pélissier et Rémusat ont donné une traduction; le baron de Slane a fait précéder l'autobiographie d'Ibn-Khaldoun (2) d'un excellent précis du règne de ces princes; les différents extraits de la Farésiade que MM. A. Cherbonneau et A. Rousseau ont fait connaître (3) nous ont fourni aussi d'utiles renseignements; mais nous avons été surtout guidé par une notice sur les Beni-Haffss insérée dans le second volume des *Documents sur l'histoire de France* (1843); citer le nom de l'auteur, M. Reinaud, c'est dire toute l'importance et toute la valeur de ce travail: le savant professeur a dressé d'après une histoire manuscrite arabe de Tunis les tables de la dynastie des princes hafssytes, et le soin qu'il a pris d'indiquer les noms, les surnoms et les titres de ces souverains a été pour nous d'un secours qui nous a facilité notre modeste tâche. Nous devons encore plus à M. Reinaud: ses conseils nous ont encouragé, sa bienveillance habituelle nous est venue en aide, et le devoir nous est doux de lui en témoigner notre reconnaissance.

La famille de Beni-Hafss eut pour souche Omar, surnommé Abou-Hafss et compagnon de ce fameux Mohammed, fils de Toumart, qui fonda la secte des Almohades. Cet Abou-Hafss était originaire de la tribu de Hentata des Kabiles de Mouçamida, qui la première se déclara pour le Mehdi; il fut un des dix premiers cheikhs qui accueillirent cet imam attendu par les fidèles; aussi en souvenir de cette amitié et de ce dévouement, le calife almohade Mohammed-el-Naser donna le gouvernement de l'Afrique au petit-fils d'Abou-Hafss, Abd-al-Ouahid, surnommé Abou-Mohammed, qui choisit Tunis pour siége de son administration: Abd-al-Ouahid, mort l'an 618 (1222), laissa deux fils, dont l'un Yahia, surnommé Abou-Zacharia, resté maître

(1) *Histoire des Berbères*, 2 vol., publiés par M. de Slane.
(2) *Journal Asiatique*, année 1844.
(3) *Id.* 1849.

d'un pouvoir disputé contre son frère, tournant à son profit les guerres qui affaiblissaient l'empire de Maroc, secoua toute dépendance envers les Almohades, 623 (1226). La monnaie inscrite sous le n° 1 de la planche 191 a été frappée par ce prince ; c'est un quart de dinar offrant un carré inscrit dans un cercle.

ABOU-ZACHARIA-YAHYA.

625-647-1227-1227.

Première face, légende du carré inscrit :

المهدى امام	*Le Mehdy est l'imam du peuple,*
الامة القايم	*celui qui fait exécuter*
بامر الله	*les commandements de Dieu.*

Légende des segments de cercle :

الامير الاجل	*L'émir illustre*
ابو زكريا يحيى	*Abou-Zacharia-Yahia,*
بن ابى محمد	*fils d'Abou-Mohammed,*
بن ابى حفص	*fils d'Abou-Haffss.*

Seconde face, légende du carré inscrit :

لا اله الا	*Il n'y a de Dieu que*
الله محمد	*Dieu ; Mahomet*
رسول الله	*est l'envoyé de Dieu.*

Légende des segments de cercle :

بسم الله الرحمن الرحيم	*Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux;*
صلى الله على محمد	*que Dieu soit propice à Mahomet*
وعلى اله	*et à sa famille*
وسلم تسليما	*et lui accorde le salut.*

Cette monnaie est entièrement semblable pour le style et pour les

légendes aux dinars d'Abd-al-Moumen que possède le Cabinet des médailles et qui sont encore inédits ; les noms et les titres du calife sont remplacés seulement par les noms de l'émir ; ce titre d'Alkaïm-biamr-Allah, l'émir qui fait exécuter les commandements de Dieu, surnom honorifique d'Abd-al-Moumen, conservé sur la monnaie, nous indique que si Abou-Zacharia usurpa le titre d'émir il n'en reconnut pas moins la suprématie religieuse des Almohades ; c'est ce qu'observe du reste Al-Kairouani dans ce passage : « Il ne prit jamais le titre d'émir almoumenin. En vain les flatteurs l'engagèrent à s'en décorer, lui disant qu'il en était digne plus que personne ; non-seulement il ne les écouta point, mais il les fit même chasser de sa présence. » (Traduction de M. Pélissier, p. 220.) En prenant cette qualification d'émir *aladjall*, Abou-Zacharia imitait les fils des califes almohades qui ajoutaient cette épithète à leur titre, comme on peut le voir dans un mémoire que M. de Sacy a donné en 1837 dans le *Journal des Savants*, sur quelques monnaies en or frappées par ces princes : il nous semble qu'en lisant sur les pièces qui portent les noms d'Abou-Yacoub Yousouf et d'Abou-Abd-Allah Mohammed (p. 6 et 11), l'*émir unique* الاحد, le célèbre orientaliste fait erreur, et que c'est *emir aladjall* qu'il aurait fallu lire. Contre une telle autorité nous n'aurions certainement pas osé émettre une opinion, si les preuves n'avaient été nombreuses en notre faveur ; car ce titre d'*émir aladjall* qui se lit sur notre monnaie se trouve encore sur les monnaies dont nous allons parler : c'est celui adopté par les émirs almohades et hafssytes.

D'autres monnaies d'Abou-Zacharia ont été déjà publiées ; M. F. Soret, de Genève, a donné dans le n° 2 du V[e] volume des *Mémoires de la Société de Saint-Pétersbourg*, un dinar de ce prince, dont les légendes, sauf les noms, diffèrent beaucoup de notre pièce et semblent être les mêmes que celles de la pièce indiquée par le catalogue Gaillard (p. 461).

Abou-Zacharia-Yahia, mort l'an 647 (1249), au moment où saint Louis venait de faire sa descente en Égypte, eut pour successeur son fils Mohammed, surnommé Abou-Abd-Allah et qui fut le plus grand roi de cette dynastie. Nous connaissons plusieurs monnaies frappées à diverses époques de son règne : M. F. Soret (*loco citato*) décrit un quart de dinar sur lequel on lit : l'émir aladjall *Abou-Abd-Allah Mohammed ;* et le Cabinet de France possède une pièce de même valeur exactement semblable à celle d'Abou-Zacharia que nous venons de décrire : même caractère, même style,

mêmes légendes; les noms seuls diffèrent. Du reste en voici la description : n° 1, pl. 192.

ABOU-ABD-ALLAH MOHAMMED.

647-675-1249-1276.

Première face, légende du carré inscrit :

المهدى امام	*Le Mehdi est l'imam du peuple,*
الامة القايم	*celui qui fait exécuter*
بامر الله	*les commandements de Dieu.*

Légende des segments de cercle.

الامير الاجل ابو	*L'émir illustre Abou*
عبد الله محمد بن	*Abd-Allah Mohammed, fils*
الامير ابى زكريا بن	*de l'émir Abou Zacharia fils*
ابى محمد بن ابى حفص	*d'Abou Mohammed fils d'Abou Haffss*

Seconde face, comme au n° 1.

Bien que ces pièces ne portent pas de date, il est évident qu'elles ont été frappées avant l'année 657, époque à laquelle Abou-Abd-Allah prit le titre d'émir almoumenin et le surnom d'Almostanser-Billah; comme on le voit sur la monnaie dont suit la description et que représente le n° 2 de la planche 191.

Première face, légende du carré inscrit :

ابو عبد الله محمد	*Abou-Abd-Allah Mohammed*
ابن الامراء	*fils des émirs*
الراشدين	*légitimes.*

Légende des segments de cercle :

المستنصر	*Al-Mostanser*
بالله المويد	*Billah-al-Moied*
بنصر الله	*Binasr-Allah*
امير المومنين	*émir almoumenin.*

Seconde face, légende du carré inscrit :

الشكر لله	*A Dieu* (est due) *l'action de grâces :*
والحول والقوة بالله	*et la puissance et la force* (sont) *en Dieu.*
المهدى خليفة الله	*Le Mehdi est le calife de Dieu.*

Cette qualification de fils des *émirs légitimes*, que nous trouvons pour la première fois sur la monnaie musulmane demande à être expliquée : la puissance des émirs almohades s'affaiblissait de plus en plus et les Beni-Merini de Fez avaient déjà reconnu la suzeraineté des princes de Tunis et avaient ordonné que la *khotba* serait faite en leurs noms ; Séville et l'Andalousie étaient venues d'elles-mêmes offrir leur soumission aux Hafssytes ; cinq ans après, Houlagou et les Tartares s'emparaient de Bagdad (656-1258) et mettaient à mort le calife Abbasside Mostassem-Billah, en qui s'éteignit le califat d'Orient. Les chérifs de la Mecque conférèrent alors cette dignité à l'émir Abou-Abd-Allah Mohammed, qui leur parut être le souverain orthodoxe le plus puissant de cette époque, et à sa dynastie d'autant plus qu'on la disait du sang des Koureychs de la tribu des Beni-Ada et de la famille du khalife Omar (*al-Keirouani*) ; cette soumission dont Abd-al-Hak ben Sebouian était porteur, fut lue en public à Tunis ; dès lors, Abou-Abd-Allah, auquel on ne donnait auparavant que le titre d'émir, prit la qualité de calife, de prince des croyants, fils des *émirs légitimes* ; c'est ce qu'on peut voir par le traité passé entre ce prince et les rois de France, de Sicile et de Navarre, Philippe, Charles et Thibaut, après la mort de saint Louis, pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des croisés, traité que M. de Sacy a publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (tome IX, année 1831). Nous donnons ici une partie du texte avec la traduction :

هذا ما اتفقوا عليه وعقدوه على يد الشيخ الاجلّ الاكرم ابو زيّان
محمد بن عبد القوى الملك الاجلّ المعظم المختار فليب بنعمة الله تعالى ملك
افرنسه ابن الملك الاجلّ الاقدس لويس الملك الاجلّ المعظم جارل
بنعمة الله تعالى ملك صقليه والملك الاجلّ المعظم تيباط ملك نباره
امدّهم الله تعالى بتوفيقه والخليفة الامام المويّد المنصور امير المومنين
ابو عبد الله محمد ابن الامرا الراشدين

« C'est ici ce qui a été convenu et arrêté par le ministère du cheikh illustre et vénérable Abou-Zeyyan Mohammed, fils d'Abd-Alkaoui, entre le roi illustre grand et choisi, Philippe, par la grâce du Dieu très-haut, roi de France, fils du roi illustre et saint, Louis; le roi illustre et grand, Charles, par la grâce de Dieu, roi de Sicile; le roi illustre et grand, Thibaut, roi de Navarre (que Dieu leur accorde l'assistance de sa grâce), et le calife, l'imam assisté et secouru (de Dieu), le commandeur des croyants Abou-Abd-Allah, fils des émirs bien dirigés. » Cependant Abou-Abd-Allah ne mit sur ses monnaies que le titre d'émir almoumenin, fils des émirs légitimes; les pièces frappées par lui furent imitées par tous ses successeurs; leurs monnaies portent les mêmes formules et les mêmes légendes que celles d'Abou-Abd-Allah qui leur servit de type. Le Cabinet de France possède un second dinar, qui ne diffère que de très-peu de celui donné par notre planche : on lit en légende marginale :

« Al-Mostanser-Billah, Al-Mansour-Bifadhl-Allah. » Ces surnoms, comme on le voit, ne se trouvent pas consignés dans le traité que nous venons de citer.

ABOU-ZACHARIA-YAYIA et son oncle ABOU-YSHAC-IBRAHIM.

675 683-1276-1294.

Mohammed, mort l'an 675 (1277) fut remplacé par son fils Yahia, surnommé Abou-Zacharia. Yahia, prince d'un esprit faible, fut bientôt attaqué et vaincu par un de ses oncles nommé Ibrahim et surnommé Abou-Ishac. L'ouvrage d'O. G. Tychsen (*introductio in rem numariam*) cite de ces princes une pièce du plus haut intérêt : c'est un dinar portant d'un côté le nom d'Abou-Zacharia-Yahia et celui de son oncle Abou-Ishac-Ibrahim. « Abou-Ishac, dit M. Reinaud, se rendit maître du pays au mois de rebi de l'année 678 (juillet 1279); néanmoins il laissa à Yahia les honneurs de la souveraineté; pour lui il prit le titre de l'*émir al modjahed* ou l'émir qui se voue à la défense de la religion. »

Tychsen a fait évidemment erreur en lisant الحامد في سبيل qu'il traduit par *laudabilis in semita Dei*, la pièce porte sans doute المجاهد, le zélateur du service de Dieu.

ABOU-HAFSS-OMAR.

683-694-1284-1294.

Ibrahim périt avec une partie de sa famille, livré par les habitants

de Bougie à un imposteur dont le nom était Ahmed, fils de Marzouk. Cet homme profitant d'une ressemblance qu'il avait avec le fils d'Yahia, Alfadhl, que les enfants d'Ibrahim avaient fait mettre à mort, se présenta aux tribus arabes comme étant Yahia lui-même : on se déclara en sa faveur ; il se fit appeler dès lors Aboul-Abbas-Alfadhl. D'autres Arabes proclamèrent un frère d'Abou-Abd-Allah Mohammed, appelé Omar et surnommé Abou-Hafss. Abou-Hafss vainquit et fit mettre à mort Aboul-Abbas-al-Fadhl, dont le pouvoir avait duré plus d'une année ; nous donnons sous le n° 3 une monnaie de ce prince, pl. 191.

Première face, légende du carré inscrit :

ابو حفص	*Abou-Hafss*
عمر بن الامراء	*Omar fils des émirs*
الراشدين	*légitimes.*
تونس	*Tunis.*
المستنصر	*Al-Mostanser*
بالله المويد	*Billah-al-Moied*
بنصر الله	*Binasr-Allah*
امير المومنين	*émir almoumenin.*

Seconde face, légende du carré inscrit, comme au n° 2.

Cette belle monnaie a déjà été donnée dans le Trésor de numismatique (*De l'art monétaire chez les modernes*), et M. de Longpérier propose de l'attribuer à Abou-Hafss, père d'Abd-al-Ouahid ; le catalogue Gaïllard décrit aussi une pièce semblable que son rédacteur rapporte à l'almohade Yacoub-al-Mansour et à son neveu Omar Abou-Hafss ; nous ne discuterons pas ces erreurs, nous croyons seulement devoir les signaler ; la pièce du cabinet de don José Garcia de la Torre, ne diffère de celle du Cabinet de France que par les mots Al Mansour bi fadhl Allah, qui ont remplacé les mots Al Moied bi Nasr-Allah.

ABOU-ZACHARIA-YAHIA,

Prince de Bougie.

Pendant qu'Abou-Hafss gouvernait à Tunis, un de ses neveux, Yahya, surnommé Abou-Zacharia, et fils d'Abou-Ishac-Ibrahim, se

rendait maître de Bougie et y régnait sous le titre d'émir almoumenin et de *almontakhebli ihyay din Allah* (celui qui est choisi pour faire revivre la religion de Dieu (voy. la notice de M. Reinaud, p. 111) (1). Nous possédons une monnaie de ce prince ; c'est un curieux monument d'un règne qui fut d'une courte durée (voy. pl. 192, n° 2.)

Première face, légende du carré inscrit :

الشكر لله	*A Dieu* (est due) *l'action de grâces.*
الحمد لله	*La louange à Dieu*
والحول والقوة بالله	*la puissance et la force* (résident en Dieu).

Légende des segments de cercle :

الامير المنتخب	*L'émir Al-Montakheb*
effacé	(effacé)
ابو زكريا بن	*Abou-Zacharia fils*
الامرا الراشدين	*des émirs légitimes.*

Seconde face, formules religieuses à moitié disparues analogues aux formules déjà citées.

Parmi les villes du royaume des Beni-Hafss, telles que Constantine, Bône et Tripoli, dont les gouvernements étaient confiés particulièrement aux princes de la famille royale, la plus importante était Bougie ; c'était à l'aide des troupes rassemblées sur son territoire que l'émir Abou-Hafss Omar avait renversé l'imposteur ; ses ressources et ses forces étaient redoutables, et les émirs qui la commandaient cherchèrent plus d'une fois à assurer son indépendance contre Tunis ; ils firent plus, ils en vinrent à attaquer Tunis elle-même, à s'y faire proclamer califes, comme on va le voir. En effet, le fils de cet Abou-Zacharia, dont nous venons de parler, Khaled, surnommé Aboul-Abbas, et qui suivant Al-Kairouani avait été gouverneur de Bône et de Constantine, étant venu de Bougie dont il était émir après la mort de son père, marcha contre Abou-Yahia Abou-Bekr, fils d'Abou-Abd-Allah Mohammed, qu'Abou-Hafss Omar avait choisi pour son succes-

(1) Voy. un extrait de *la Farisiade*, donné par M. Charbonneau, dans le *Journal Asiatique*, mars 1849.

seur et s'empara de sa capitale. « L'émir Khaled, dit la traduction de M. Cherbonneau, possédait à Bougie et à Constantine une fortune considérable que lui avait laissée son père Abou-Zacharia, et pour donner une idée de son opulence, j'ai entendu raconter par un témoin oculaire, que dans les camps il faisait étendre des tapis et donnait à manger à ses hôtes dans une vaisselle magnifique, comme jusqu'alors les califes seuls avaient eu l'usage de le faire dans leurs palais; il portait sur la tête la couronne royale.... Enfin, l'an 709 (1309) il se rendit à Tunis. » Khaled ne jouit pas longtemps du fruit de cette usurpation, car un prince de la famille des Abou-Hafss, Abou-Zacharia-Yahia arriva en toute hâte de la Mecque, où il était allé faire un pèlerinage, et chercha à se saisir de l'autorité : il s'avança vers Tripoli, dont le gouverneur, Djiani, lui était tout dévoué; et soutenu par les Oulâd-Bellêl, il arriva jusqu'à Tunis. Tunis prise, Khaled fut mis à mort et Abou-Zacharia proclamé calife (711-1311). Mais aussitôt un frère de Khaled, Abou-Yahia Abou-Bekr, gouverneur des provinces de l'ouest, prit les armes et marcha contre lui; Abou-Zacharia redoutant les forces de son rival et craignant le danger dont il était menacé, abandonna Tunis et se retira à Tripoli, où il fit proclamer calife à sa place son fils Abou-Abd-Allah Mohammed; le nouveau calife força Abou-Yahia Abou-Bekr de regagner Constantine et rentra triomphant à Tunis : mais le sort ne lui fut pas longtemps favorable, car son ennemi ayant repris les armes le vainquit et le contraignit d'abandonner l'Afrique : Mohammed se retira alors avec toute sa famille en Égypte, où il fut accueilli par le sultan Mohammed-ben-Kelaoun : Abou-Yahia Abou-Bekr resta alors sans compétiteur, et fut salué calife (718-1318).

ABOU-YAHIA ABOU-BEKR.

718-747-1318-1346.

La collection nationale compte plusieurs monnaies de ce prince; elles sont de dimension et de style différents : toutes portent le nom de la ville de Bougie; malgré cette circonstance qui semblerait indiquer qu'Abou-Bekr fit frapper ces pièces pendant que son autorité ne s'exerçait que sur cette ville, on ne peut rapporter la date de leur fabrication qu'après l'année 718, époque à laquelle il fut reconnu comme calife à Tunis; car ce ne fut, suivant M. Reinaud, qu'au moment où Abou-Yahia-Abou-Bekr fut maître absolu du pouvoir qu'il adopta

le titre d'*Al-Motawakkel ala Allah* (celui qui met sa confiance en Dieu), titre que nous trouvons sur sa monnaie (voy. pl. 191, n° 4).

Première face, légende du carré inscrit :

ابو يحيى ابو بكر	*Abou-Yiahia-Abou-Bekr*
ابن الامراء	*fils des émirs*
الرا شدين	*légitimes.*
بجاية	*Bougie.*

Légende des segments de cercle :

المتوكل على	*Al-Motawakkel ala*
الله المويد	*Allah; Al-Moied*
بنصر الله	*bi Nasr Allah.*
امير المومنين	*émir almoumenin.*

Seconde face, légendes religieuses comme au n° 2.

Abou-Hafss-Omar succéda à son père (747-1346) et régna jusqu'au moment où le roi des Mérinites Aboul-Hassan-Aly s'arma contre lui, envahit le territoire de Tunis et le fit périr du dernier supplice : après avoir été pendant près de trois ans soumise à cette domination étrangère, l'Ifrikya retomba au pouvoir des Beni-Hafss, dans la personne d'Aboul-Abbas, auquel succéda (751) Abou-Ishak-Ibrahim, qui lui-même eut pour successeur (770) Abou-el-Baka-Khaled. Mais la faiblesse de ces trois princes compromit une seconde fois le royaume, et excita de toutes parts les plus vifs mécontentements; si bien que les principaux émirs allèrent trouver l'émir de Constantine Aboul-Abbas-Ahmed, qui était de la race royale et l'engagèrent à se saisir de la couronne : ce prince marcha sur Tunis, et vit bientôt tous les hommes importants appuyer ses desseins et se ranger de son parti. Le jeune calife prit la fuite, mais il fut poursuivi et arrêté : quelques jours après on l'embarqua pour l'envoyer en exil; une tempête le fit périr. Aboul-Abbas fut proclamé calife à Tunis (772-1370). Nous possédons une monnaie de ce prince, pl. 192, n° 3.

ABOUL-ABBAS-AHMED.

772-796-1370-1393.

Première face, légende du carré inscrit :

ابو العباس احمد	*Abou-al-Abbas Ahmed*
بن الامير عبد	*fils de l'émir Abd*
الله محمد بن امير	*Allah Mohammed fils de l'émir*
المومنين ابى بكر	*almoumenin Abou-Bekr*
ابن الامرا . الراشدين	*fils des émirs légitimes.*

Légende des segments de cercle :

المتوكل على الله	*Al-Motawakkel ala Allah*
المويد بنصر الله	*al-Moied bi Nasr Allah*
المنصور بفضل الله	*al-Mansour bi Fadhl Allah*
امير المومنين	*émir almoumenin.*

Seconde face, légende du carré inscrit.

الحمد لله والشكر	*La louange et l'action de grâces* (sont dues)
لله والحول والقوة	*à Dieu; la force et la puissance* (sont)
بالله وما النصر	*en Dieu; il n'y a de secours*
الا من عند الله	*que de la part de Dieu*
المهدى خليفة الله	*le Mehdi est le calife de Dieu.*

Légende des segments de cercle, comme au n° 2.

Comme on le voit par cette monnaie, Aboul-Abbas-Ahmed était donc petit-fils d'Abou-Bekr ; nous ignorons de quelle ville son père Abou-Abd-Allah Mohammed, dont il est fait ici mention, était gouverneur; Al-Kairouani, qui a parlé des enfants d'Abou-Bekr, n'en nomme que trois ; nous rapportons ces paroles (traduction de M. Pélissier, p. 241). « .... Il mourut le 2 de redjeb après avoir désigné son fils Aboul-Abbas pour son successeur; ce prince était alors dans le Belad-el-Djerid ; ses frères occupaient aussi divers emplois au dehors, à l'exception d'Abou-Hafss Omar qui était à Tunis et qui s'empara du

commandement; deux fils d'Abou-Bekr, Aboul-Abbas et Abou-Ishak-Ibrahim furent califes. » Une curieuse monnaie que nous donnons ici, fait mention d'un cinquième frère du nom d'Abou-Zacharia, dont le fils se déclara vers cette époque émir almoumenin et fit frapper monnaie à Bougie, pl. 192, n° 4.

MOHAMMED,

Prince de Bougie.

Voici cette pièce :

Première face, légende du carré inscrit :

محمد امير المومنين	*Mohammed émir almoumenin*
ابن الامير ابى زكريا بن	*fils de l'émir Abou-Zacharia fils*
ابى بكر امير المومنين	*d'Abou-Bekr émir almoumenin.*

Légende des segments de cercle :

ضرب بمدينة	*A été frappé dans la ville*
بجاية المحروسة	*de Bougie la bien gardée*
عن امر عبد الله	*d'après l'ordre Abdallah*
المستنصر	*al Mostanser.*

Seconde face, légendes religieuses, comme au n° 2.

Nous ne connaissons aucun détail sur cet émir qui régnait sans doute à Bougie sous le règne de son frère ou de son neveu Abou-Omar-Othman; en effet, Bougie, ainsi que les autres villes du royaume de Tunis, fut indépendante pendant une partie de ces deux règnes; c'est ce qui ressort du passage suivant d'Al-Kairouani : « il parvint à se rendre maître de Kabes, Tripoli,... Biskra, Bougie et Constantine. » M. Tornberg donne à la fin de son édition du *Kartas* une table généalogique des princes hafssytes tirée d'Ibn-Kaldoun, et dans laquelle se trouve cité l'émir Mohammed, sous cette dénomination : *Emirus Mohammed Badjæ dominus*. Bien que la généalogie donne un prince du nom de Yahia pour père à Mohammed, nous croyons que c'est bien l'émir par qui a été frappée notre médaille dont il s'agit.

Aboul-Abbas-Ahmed mourut l'an 796 (1393), après un règne de vingt-quatre ans, pendant lequel se releva la gloire de la dynastie

des Beni-Hafss. Son fils Abou-Fares-Abdal-Aziz lui succéda. Nous décrivons un dinar frappé en son nom (pl. 192, n° 3).

ABOU-FARES-ABD-AL-AZIZ.

796-833-1393-1429.

Première face, légende du carré inscrit :

ابو فارس عبد العزيز	*Abou-Fares-Abdal-Aziz*
ابن امير المومنين	*fils de l'émir almoumenin*
ابو العباس احمد	*Aboul-Abbas-Ahmed.*
تونس	*Tunis.*

Légende des segments de cercle :

المتوكل على الله	*Al-Motawakkel ala Allah*
المويد بنصر الله	*al-Moied-bi-Nasr-Allah*
المجاهد فى سبيل الله	*al-Modjahed-fy-sebil-Allah.*
امير المومنين	*émir almoumeuin.*

Légende des segments de cercle, comme au n° 2.

Les monnaies décrites par Marsden sous les nos 360 et 361 de son ouvrage (*Numismata orientalia*, tome Ier), et attribuées par lui à Abou-Fares, chérif de Maroc, nous semblent devoir être restituées au prince Hafssyte, Abou-Fares-Abdal-Aziz; voici la lecture donnée par Marsden, n° 360 :

Area :

ابو فارس عبد العريب	Abu Fars servus mirabilis (Dei)
امير المومنين يوسف	imperator fidelium. Youssouf?

Margin.

بنصر الله الجا... فى سبيل الله	Auxilio Dei, pro semita Dei.

Area :

الشكن (الشكر) لله	(Gratiæ) Deo : Exaltatus
المرفوع خليفه الله	vicarius Dei.

Il est facile de rétablir les passages mal interprétés de ces légendes : le mot عبد العريب est certainement pris pour عبدالعزيزة Abdal-Aziz. Le mot يوسف pour تونس, Tunis; enfin le mot المرفوع pour المهدى le Mehdi.

Nous avons cité ces deux monnaies, car elles sont pour nous d'une grande importance dans la discussion de la partie de l'article où nous sommes arrivés. Si l'on compare le dessin que Marsden a donné de ces pièces avec les nos 2 et 3 de la planche que M. de Sacy a jointe au mémoire que nous avons déjà cité, on sera frappé de l'analogie qui existe entre ces monnaies; leur dimension est la même; elles semblent sortir du même atelier monétaire et elles portent le nom d'Abou-Omar-Othman. Dès lors on se trouve naturellement conduit à les attribuer au petit-fils d'Abdal-Aziz, qui portait ce nom et qui régna deux ans après ce prince. Pourtant, l'illustre orientaliste les rapporte au prince mérinite Othman, qui régnait de l'année 710 à l'année 731 (1310-1330). Nous espérons que l'indulgence de nos lecteurs permettra de développer les raisons qui nous déterminent contre une autorité aussi grande, dans la restitution que nous proposons de faire de ces deux monnaies au calife hafssyte Abou-Omar-Othman.

Après avoir indiqué la provenance de ces pièces, M. de Sacy donne les inscriptions qu'elles présentent :

الشكر لله	*A Dieu* (est due) *l'action de grâces.*
والحول والقوة بالله	*et la puissance et la force résident en Dieu ;*
المهدى خلق الله	*le Mehdi est la créature de Dieu.*

Légende du revers :

ابو عمر عثمان	*Abou-Omar-Othman,*
امير المومنين بن	*prince des croyants, fils*
الايمة الراشدين	*des imams droituriers.*

La légende religieuse est, on le voit, identique à celle citée au n° 2, et répétée sur toutes les pièces que nous avons citées : en lisant المهدى خلق الله « le Mehdi est la créature de Dieu, » M. de Sacy se trouve embarrassé d'une formule qu'il trouve singulière ; le mauvais état de conservation de ces médailles ne lui a pas permis de lire les

mots خليفة « calife de Dieu ; » les noms propres ont été fort bién lus, mais nous croyons, et nous avons les pièces sous les yeux, qu'il y a erreur dans la lecture الراشدين لايمة « des Imams droituriers, la pièce donne الراشدين لامرا. fils des émirs légitimes, titre qu'ont porté les souverains Hafssytes depuis Abd-Allah-Mohammed.

« Voilà, si je ne me trompe, ajoute l'auteur, les seules monnaies des Mérinites connues jusqu'à présent. » Mais M. de Sacy, comme il le regrette lui-même dans une note qui termine son mémoire, retenu par la multitude de ses occupations, n'avait pu prendre connaissance des médailles arabes d'Afrique qui se trouvent au Cabinet de France; une inspection très-rapide des monnaies des Mérinites aurait suffi à ce savant pour lui faire reconnaître l'erreur dans laquelle il tombait à ce sujet. Le n° 6 de notre planche offre le dessin d'un dinar frappé par les Mérinites, pl. 191, n° 6.

Première face, légende du carré inscrit :

الشكر الله	*L'action de grâce est à Dieu :*
والحمد لله	*et la louange est à Dieu :*
والحول والقوة بالله	*La puissance et la force* (résident) *en Dieu.*

Légende des segments de cercle :

هو الاول والاخر	*Il est le premier et le dernier*
والظاهر والباطن	*et le visible et le caché* *et il connaît*
وهو بكل شى عليم	*toutes choses.*

Sourate 57, 3e verset.

Seconde face, légende du carré inscrit :

الواحد الله	*Dieu est l'unique*
محمد رسول الله	*Mahomet est l'envoyé de Dieu,*
القران كلام الله	*le Koran est la parole de Dieu*
فاس	*Fez.*

Légende des segments de cercle :

بسم الله الرحمن الرحيم	*Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux,*
صلى الله على سيدنا محمد	*que le salut soit sur notre seigneur Mahomet;*
والهكم و واحد	*il est le souverain, l'unique,*
لااله الا هو الرحمن الرحيم	*il n'y a de Dieu que lui, il est le clément, le miséricordieux.*

L'ouvrage de Dombay (*Beschreibung der gangbaren Marokkanischen Gold-Silber-und Kupfer-Münzen*, Wien, 1802) donne quelques monnaies portant le nom de divers émirs mérinites; on peut voir par cette comparaison combien ces pièces diffèrent de celles qui nous occupent, et qu'il faut rapporter, nous le croyons, au calife hafssyte, Abou-Omar-Othman : le règne d'Abou-Omar-Othman fut de longue durée, 839 (1435) à 893 (1481). Ce fut, dit Al-Kaifrouani, un des meilleurs califes de la dynastie des Beni-Hafss; il fut le plus glorieux prince de l'Afrique et régna plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs.

Il ne nous reste plus à parler que d'un dinar frappé par le petit-fils d'Abou-Omar-Othman, Abou-Abd-Allah-Mohammed-el-Hassan, qui monta sur le trône en 932 (1525). La pièce, qui a été détériorée et coupée, ne nous permet de lire qu'une partie des légendes; nous les transcrivons ici : pl. 192, n° 5.

ABOU-ABD-ALLAH-MOHAMMED.

Légende du carré inscrit :

ابو عبد الله محمد	*Abou-Abd-Allah-Mohammed*
الحسن امير المومنين	*al-Hassan, émir almoumenin.*
محمد	*Mohammed.*

Légende des segments de cercle :

. . لطان . .	(sal.) *lthan*
. . لمو . .	. . (a) *lmou* (. la

Le reste a disparu.

Seconde face, légende religieuse, comme au n° 2.

Nous voyons apparaître ici pour la première fois, sur la monnaie des Hafssytes, ce titre d'*Al-Solthan*. Al-Hassan ne fut cependant pas le premier prince de cette dynastie qui porta le nom de sultan; ce fut son père, comme l'indique Al-Kairouani.

Le sultan Mohammed, dit-il, fut, on peut le dire, le dernier des Beni-Hafss; ceux qui vinrent après lui n'en eurent que le nom, sans titres pour en soutenir l'éclat. Nous ne raconterons pas ici cette longue guerre civile qui s'éleva entre les deux frères, Al-Hassan et Al-Rashid, à l'aide de laquelle deux peuples étrangers, les Turcs et les Espagnols, s'introduisirent à Tunis. On sait comment Al-Rashid s'étant enfui de Tunis, alla implorer à Alger le secours de Kheir-ed-din ; l'ambitieux corsaire conçut à la faveur de ces divisions l'espoir de s'emparer du royaume de Tunis, en chassa Al-Hassan, qui, suivant le conseil d'un renégat, implora contre son ennemi le secours de l'empereur Charles-Quint. Mais ces faits sont en dehors de notre sujet; nous ne parlerons pas davantage des événements qui amenèrent, quelque temps après, Tunis sous la domination des Osmanlis.

HENRI LAVOIX.

LETTRE

A M. MINERVINI

SUR UN VASE DE LA COLLECTION DE MM. DE SANTANGELO.

Monsieur et ami,

Vous avez bien voulu honorer de votre attention la publication que j'ai faite, il y aura bientôt trois ans (1), d'un vase de la collection de MM. de Santangelo, qui représente la métamorphose d'Actéon. Vous m'avez lu, et mon explication vous a suggéré non-seulement quelques objections, mais, qui plus est, une interprétation toute différente de celle que j'avais donnée. C'est un honneur que je regrette. Si je suis flatté de voir qu'un antiquaire aussi éclairé que le digne neveu de M. Avellino, qu'un homme précieux pour la science, ne dédaigne pas de me combattre, justement lorsque j'apprécie le mieux à quel point sa polémique est bienveillante et discrète dans la forme, je me vois forcé de déclarer que je ne puis tomber d'accord avec lui sur le fond.

Toutefois, je me serais contenté de vous communiquer, dans l'intimité de notre correspondance, les raisons qui m'empêchaient de me rendre à votre sentiment; mais il m'est revenu que votre explication de la table XIX des monuments inédits de la collection de M. Barone à Naples s'était transformée, aux yeux de quelques personnes, en une critique dissolvante devant laquelle mon commentaire du vase Santangelo était tombé sans retour. Or, si j'attache peu d'importance à une dissertation rédigée à la hâte et dans l'intervalle de travaux plus sérieux, je ne veux pas cependant laisser croire que lorsque j'exprime une opinion, c'est légèrement et à l'étourdie. J'ai trop de respect, Monsieur, pour la science que nous cultivons l'un et l'autre en conscience, avec attachement et d'une façon bien désintéressée, pour ne pas défendre publiquement l'interprétation d'un

(1) *Revue Archéolog.*, 5e année, p. 461–499.

monument connu aujourd'hui de tous les archéologues, et surtout lorsque cette interprétation a été insérée dans un recueil très-répandu, et depuis longtemps accrédité.

Permettez-moi donc de reproduire ici ce que j'écrivais à la fin de l'année 1849, pour bien poser la question : ce sera le plus sûr moyen d'arriver à la résoudre.

M. Gerhard, disais-je — car cet éminent antiquaire avait déjà donné en 1848 une courte notice sur ce vase — croit reconnaître, au-dessus du groupe de la biche et d'Actéon, un bassin oblong rempli par l'eau de *deux fontaines*, s'échappant du milieu des pierres. Si nous consultons nos souvenirs et surtout le calque fidèle que nous avons sous les yeux, ce n'est point un bassin, *mais un autel*, dont la base se perd dans la bordure. La forme carrée de l'objet, le petit ornement qui le décore, nous autorisent à le penser. A l'appui de notre sentiment, nous aurions à faire prévaloir la forme de l'objet et la liberté avec laquelle les artistes traitaient les accessoires, ce qui laisse toujours un peu de vague sur ce point. Mais d'ailleurs, où sont les deux fontaines? J'avoue ne pouvoir pas en distinguer la moindre trace. L'absence de la meute d'Actéon et l'immolation de la biche avaient fait supposer à M. Gerhard que l'auteur de cette peinture s'était inspiré d'une autre tradition que la tradition vulgaire : la vue de cet autel m'a confirmé dans ces idées; du reste, Diodore de Sicile m'avait fourni depuis longtemps le témoignage qui m'était nécessaire, etc.

Aujourd'hui, Monsieur et ami, vous venez par votre témoignage donner gain de cause à M. Gerhard; car un nouvel examen du vase de Santangelo vous a fait reconnaître, dites-vous, que quelques retouches en blanc presque invisibles indiquaient deux filets d'eau, et que par conséquent ce que j'avais considéré comme un autel était une vasque ou fontaine dont l'eau s'échappait des deux côtés.

Certes, ce n'est pas moi qui m'aviserai d'élever le plus léger doute sur une pareille assertion, garantie par la sûreté de votre coup d'œil et votre grande expérience des monuments figurés. D'ailleurs, vous avez eu l'avantage de pouvoir examiner à loisir et à plusieurs reprises ce que je n'ai vu qu'en passant, et lorsque mes yeux, déjà fatigués par la contemplation de toutes les merveilles de votre Italie, étaient comme éblouis à l'aspect des richesses, pour moi toutes nouvelles, que je découvrais dans ce magnifique écrin que l'on nomme le musée de MM. de Santangelo. Je ne reprocherai pas non plus au dessinateur que m'avaient indiqué les célèbres possesseurs de ce musée de ne s'être pas armé de sa loupe, et de s'être montré ignorant dans un genre de peinture qu'il devait si bien connaître; je ne l'accuserai pas d'avoir trahi la confiance que m'avait inspirée sa réputation d'exactitude et de talent: ce serait élever la voix trop haut et hors de propos. Je me bornerai simplement à dire que je n'aperçois ici en réalité

qu'une simple erreur de détail, qui ne changera rien à mes premières conclusions.

Maintenant, daignez me permettre de me citer encore une fois. Rien n'éclaire une discussion comme des citations convenablement prises, et ne la rend plus intelligible pour le lecteur :

Voici ce que je lis dans Diodore : « Les mythologues, néanmoins, varient sur la cause de son malheur, — le malheur d'Actéon ; — les uns disent qu'il avait voulu, consacrant les prémices de sa chasse dans le temple de Diane, se servir de ce moyen pour forcer la déesse à l'épouser ; d'autres, qu'il se vantait de l'emporter sur elle à la chasse. »

Que notre peinture représente la mise en action du récit de Diodore, qu'elle nous fasse voir Actéon voulant consacrer à Diane les prémices de sa chasse, afin de la séduire, et puni à l'instant même de sa témérité ; qu'elle nous montre cette scène dans ces conditions d'art et d'exécution que n'oubliaient jamais les artistes grecs ; voilà, me trouvant fort de l'autorité de M. Gerhard, ce qui nous paraît très-probable, nous oserons même dire certain. L'autel remplace le temple indiqué par l'historien grec. C'est un temple rustique placé au milieu des forêts du Cithéron ; les arbres forment les portiques, les hôtes des bois seront les victimes. Si le peintre n'a point représenté la meute du chasseur, c'est parce qu'il a choisi le moment qui précède la catastrophe, et préféré le côté mystique au côté banal du sujet.

Vous le voyez, je cite longuement, très-longuement. Mais si j'évite par là le reproche de vouloir atténuer la portée de ce que j'ai dit, j'évite également toute équivoque, toute méprise, si par hasard il s'en glissait.

J'avoue que cette précaution me paraît assez nécessaire, depuis que je me suis aperçu que vous-même, Monsieur, dont l'esprit est si droit et qui cherchez franchement la vérité, vous avez, sans le vouloir, donné à mes paroles un sens complétement inexact.

En voulez-vous un exemple? Je l'ai là sous la main. C'est le passage où vous affirmez que puisque ce prétendu autel, *pretesa ara*, se trouve être une fontaine, il suit de là nécessairement que la scène se passe en pleine campagne : *è chiaro che non si suppone succeduto il fatto in un tempio, ma in un' aperta campagna*. Ce que vous me dites me semble si vrai, que moi-même j'ai dit la même chose dans les dix lignes que je viens de citer. Le malheur est que ma mauvaise rhétorique vous a égaré ; vous avez pris dans le sens réel et positif ce qui devait être pris dans le sens figuré ; en un mot, vous vous êtes mépris sur la signification de cette phrase : *C'est un temple rustique placé au milieu des forêts du Cithéron ; les arbres forment les portiques*, etc. Vous avez pensé que je songeais ici à un temple véritable !... Eh ! Monsieur, il n'en est rien. J'ai toujours cru ce que je crois encore aujourd'hui : c'est que le culte d'Actéon et celui de la Diane

grecque primitive, cultes marqués de sauvagerie et de rudesse, ne se pratiquaient point dans l'étroite enceinte d'un temple, mais à l'air libre et au fond des bois.

D'accord avec vous sur la substitution d'une fontaine à un autel, d'accord avec vous sur le lieu où la scène se passe, car il est constant pour nous deux que ce n'est pas dans les murs d'un temple, je pourrais vous croire satisfait. Point du tout : vous prétendez bien davantage ; vous semblez vouloir renverser ma modeste interprétation de fond en comble, pour en mettre une autre à la place. Eh bien, Monsieur et ami, vous avez parfaitement raison! En cela vous ne faites qu'user de votre droit de savant antiquaire et d'habile critique, et vous en usez, je ne saurais trop le répéter, avec autant de politesse que de modestie. Mais comme le droit de se défendre n'est pas moins légitime, vous ne vous formaliserez point de ce que je prétends l'exercer aujourd'hui ; vous me permettrez donc de reporter la guerre sur vos frontières, et de combattre vos conclusions à mon tour.

Ainsi je dirai, pour commencer, que vous accordez réellement trop d'importance à cette fontaine, dont la découverte vous amène à croire que mon explication est tout à fait erronée. Je crois que vous vous êtes laissé trop impressionner par cette idée ; et c'est ce qui vous a fait négliger diverses particularités qui méritaient cependant d'être relevées par une critique fine et délicate, par la vôtre en un mot.

Par exemple, comment n'avez-vous pas été frappé de l'absence si remarquable de la meute d'Actéon sur le vase de MM. de Santangelo? Actéon sans chiens, mais c'est Jupiter sans la foudre, Minerve sans l'égide! Si l'artiste n'a point introduit ici le bruyant cortége du fils d'Autonoé, c'est que très-probablement il a voulu reproduire quelque événement décisif et mystérieux, sortant tout à fait des données vulgaires. Et quel est donc cet événement décisif et mystérieux? C'est, si je ne me trompe, la punition d'Actéon, suivant les légendes indiquées par Diodore, punition représentée avec cette clarté un peu voilée qui fait souvent le charme de l'art grec.

Je suppose pour un instant qu'artiste aussi habile que vous êtes habile antiquaire, il vous prenne fantaisie de choisir comme sujet de tableau cette lamentable histoire d'Actéon. Je suppose de plus que, dédaignant les routes battues, vous l'attaquiez par le côté le moins populaire et le plus relevé. Voyons, comment allez-vous faire?

Et d'abord vous ne pouvez vous dispenser de placer au centre de la composition l'orgueilleux fils d'Autonoé, au moment où il va frapper de son épieu un cerf ou une biche, dont il vient d'arrêter la

course rapide. Que vous ayez intention de représenter Actéon prétendant à la main de Diane, ou simplement l'orgueilleux qui se croit plus habile que la déesse de la chasse elle-même, peu importe; ce groupe sera toujours le groupe capital, celui qui donnera le diapason à tout le reste. Maintenant, pour éviter toute équivoque, il est clair que vous placerez Diane dans votre composition. Vous nous la montrerez calme, quoique indignée de toutes ces audaces d'amant ou d'émule, et toute prête à les punir. Mais de quelle manière indiquerez-vous ce châtiment si instantané? Rien de plus simple : vous couronnerez la tête de votre Actéon d'un bois majestueux; puis, pour montrer que l'affaire est grave et qu'il n'y va rien moins que de la vie, vous placerez derrière l'infortuné chasseur Mercure Psychopompe, dont le rôle sera celui du chœur dans la tragédie, du chœur qui avertissait acteurs et spectateurs qu'il fallait se garder d'offenser les Dieux. Enfin, comme vous êtes nourri de la belle antiquité, comme vous savez que les Grecs aimaient mieux personnifier le paysage que de le décrire ou de le peindre, après avoir placé dans votre tableau un arbre, image d'une forêt, et sur le premier plan une fontaine, un de ces détails gracieux et significatifs comme les aimaient les anciens, vous compléterez cet ensemble par deux nouveaux personnages, symboles élégants de la Grèce rustique et pittoresque, Pan et un satyre, surpris et épouvantés de la métamorphose de l'homme des bois et des campagnes, de leur vieil ami Actéon.

Voilà, Monsieur, comment, pénétré du véritable esprit des traditions, vous esquisserez votre composition, qui ne sera ni plus ni moins, vous le savez déjà, qu'un calque du vase de MM. de Santangelo.

Rendons justice à la vérité, et jugeons si ce petit drame, où l'on trouve, dans des proportions délicates, de l'intérêt, de la variété, une sorte de pathétique tempéré, n'est pas réellement grec, et s'il n'est pas cent fois plus en harmonie avec l'art et la tradition que le sujet embrouillé que vous apercevez sur notre vase.

Comment croire, par exemple, comme vous le supposez, qu'un artiste, et un artiste grec, ait tenté de reproduire sur l'étroite surface d'une amphore, à la faveur d'une symbolique nébuleuse, toute la vie d'Actéon, depuis l'instant où les divinités des bois et des campagnes protégent l'heureux chasseur, en l'admirant jusqu'à sa métamorphose et à sa mort (1)? Comment croire que cette fontaine, qui jaillit aux

(1) « E potè l'antico artista aver la intenzione di figurare il figlio di Autonoe prima

pieds d'Actéon, soit une allusion à cette vallée de Gargaphie, dans laquelle Actéon eut le malheur d'avoir de trop bons yeux? Ordinairement on ne peint qu'un instant dans un tableau, un moment rapide comme l'éclair; et vous, Monsieur, vous découvrez ici toute une légende rétrospective! Faisons, si vous le voulez, la part du feu, celle de la symbolique : vous n'en serez pas moins forcé de convenir qu'il existe certaines unités de temps et de lieu, que l'art le plus hiératique du monde n'est pas libre de violer. Ainsi notre peintre a pu représenter Actéon aussitôt châtié que coupable, le délit étant flagrant et la main des dieux plus prompte que la foudre; mais il n'a pu se livrer à ces abstractions pittoresques, à ces longs développements particuliers aux artistes du moyen âge, et dont le tombeau du roi Dagobert, qui nous montre le défunt au ciel et aux enfers, offre un échantillon fort divertissant (1).

Une chose m'étonne encore plus! C'est que votre sens critique développé par l'étude, et devant lequel je m'incline souvent, ne vous ait point averti que vous ne deviez pas ici appeler à votre aide l'autorité de Nonnus (2). Que ce poëte bavard me montre, s'il le veut, les cerfs se laissant *distancer* par Actéon, et Pan, pour mieux admirer ce joli tour de force, se cachant dans la feuillée, je dirai comme Fontenelle : *Sonate, que me veux-tu?* Et puis, Nonnus est comme les nuages, comme le feu, comme la gelée sur les vitres : on y voit tout ce que l'on veut.

J'avoue que je ne puis m'expliquer son crédit auprès d'un grand nombre de savants distingués, qui le citent parfois avec complaisance. J'ai longtemps cherché, et je cherche encore sans y parvenir, ce que l'on peut prendre en toute sûreté dans ce ramassis de fables d'une origine inconnue, dans cette *olla podrida*, surnommée les *Dionysiaques*. Par quel hasard ce chrétien à demi païen, dont les grossières mains ont sophistiqué toutes les traditions déjà si altérées par les philosophes de l'école alexandrine, pour les amalgamer et les

dell' avvenimento che ne produsse la metamorfosi e la morte, siccome un felice cacciatore protetto dalle varie divinità che lo circondano : pose poi in fronte ad Atteone le corna, figurò la fonte, e lo psicopompo Mercurio per ravvicinare le due epoche della vita del figlio di Aristeo, additando la sua punizione, e la sua funebre intelligenza, con quelle circostanze che ne accompagnarono la strage. »

(1) M. Ampère, dans le petit traité intitulé : *la Poésie grecque en Grèce,* si ingénieux, si fin, où il parle en poëte et sent en artiste, fait justement remarquer *cette prudence du génie antique, toujours attentif à se limiter dans le choix des moyens, toujours en garde contre la tentation d'exprimer l'inexprimable.*

(2) Ci sembra *non poco importante* richiamare un luogo di Nonno, etc.

forcer à entrer dans son absurde poëme; par quel hasard, dis-je, a-t-il pu échapper aux atteintes de l'irrévérencieuse critique du XIXe siècle? Serait-ce sa médiocrité même qui lui aurait servi de bouclier?

Si vos judicieux écrits ne me fournissaient en maint endroit la preuve contraire, je m'imaginerais que vous inclinez vers cet esprit syncrétique qui chez Nonnus déborde et se répand de toutes parts. Ce qui me donne en ce moment un pareil soupçon, c'est le peu de cas que vous faites d'une distinction fondamentale que j'ai déjà indiquée. J'ai dit que la légende d'Actéon offrait une double face, un côté frais et riant, un côté sévère et sombre. Il est certain qu'une légende pieuse, qu'une sorte d'incarnation des destinées du chasseur et de l'esprit qui l'anime s'y trouve accolée à une historiette, celle du bain de Diane, véritable conte milésien, que l'on dirait avoir été inventé tout exprès pour la palette de Boucher. Ici, comme dans tous les mythes, dans toutes les religions de l'antiquité, nous voyons l'éternel contraste de la gaieté et de la tristesse, du riant et du terrible; contraste qui se reflète dans tous les monuments de l'art, suivant qu'ils appartiennent aux croyances du peuple, ou qu'ils sont sortis de certains arcanes théologiques.

Maintenant daignez me tirer d'embarras. Je lis, dans le dernier paragraphe de vos courtes observations, qu'il est très-permis de reconnaître dans notre peinture Actéon métamorphosé, pour avoir tué la biche de Diane. Mais alors Actéon ne sera plus, comme devant, l'ami des dieux qui l'entourent : *protetto dalle varie divinità che lo circondano*; ce sera plutôt leur ennemi, et un ennemi fort audacieux, car il porte ses mains impies sur les animaux qui leur sont consacrés.

Je voudrais savoir à laquelle de ces deux explications vous donnez la préférence.

Serait-ce à la dernière? Mais n'apercevez-vous pas ici une difficulté sérieuse? Qu'importe en effet qu'Actéon tue la biche, soit pour l'offrir à Diane, soit pour paraître aussi adroit que la déesse, soit même (et j'adopte pour un moment vos idées) par ce motif seul que l'ardeur de la chasse l'entraîne? Il est certain que ces sentiments très-divers peuvent être ramenés à un fait unique, à une scène de chasse, dont l'art se saisit en toute hâte, parce que le motif qu'elle lui fournit est heureux et pittoresque. Or de ces trois sentiments, l'amour, la vanité, l'ardeur irréfléchie, quel sera celui dont le peintre auquel nous devons le vase de Santangelo s'est fait l'éloquent interprète?

Moi-même, en me faisant cette question, je me suis senti saisi d'un mouvement de crainte pour l'explication que j'ai donnée. Et si je disais maintenant que c'est d'un geste, oui, d'un seul geste que vous faites dépendre la solution d'une question si délicate, on trouverait cela quelque peu téméraire; et cependant je l'affirme, car c'est l'exacte vérité.

Ce geste sera celui du petit satyre (1) qui occupe le premier plan du tableau. Rien de plus significatif, selon vous, que l'extension du bras de ce personnage. C'est un geste d'autorité pour empêcher le meurtre de l'animal sacré : *impedire la strage del' sacro animale.* O toute-puissance de l'induction! De là vous inférez qu'il a dû exister quelque légende selon laquelle Actéon se serait permis de tuer le gibier de Diane (2).

Mais, Monsieur, si ce geste, au lieu d'être un geste de commandement, exprimait tout simplement la surprise? Vous n'avez donc pas regardé ce jeune satyre? Point de colère, nulle passion; rien n'indique qu'il veuille arrêter Actéon dans son impiété. Il témoigne un grand étonnement, mais comme doit le faire un satyre, avec une brusquerie qui n'est pas sans grâce. En somme, c'est une figure charmante de naïveté, et qui est bien sortie du pinceau d'un ancien.

Hé quoi! vous rejetteriez les légendes de Diodore pour un mouvement du bras, pour l'inclination du coude! Franchement n'est-ce pas trop accorder à la langue mimique?

Il m'en coûte de le dire, mais l'artiste auquel nous devons ce beau vase ne nous a pas livré son secret; c'est pour ainsi dire au vol qu'il faut saisir sa pensée, ou plutôt nous en sommes réduits à labourer tristement le champ des conjectures. Maintenant, entre toutes celles que nous venons de former, vous et moi, quelles sont les moins hasardées? La question est si délicate, que je laisse au lecteur le soin d'y répondre.

Je ne puis terminer ici cette lettre, bien qu'elle soit déjà trop longue : il me reste une question à vider. Il s'agit d'un passage de Pausanias, passage fort important, puisqu'il a déjà attiré l'attention de

(1) J'aurais pu croire que c'était au dieu Pan que convenait ce rôle; mais M. Minervini lui en assigne un tout autre, celui de guetter dans les bois les prouesses d'Actéon.

(2) « Del resto, vedendo nell' atto del ferire una cerva punito il figlio di Autonoe « mercè la sua metamorfosi, potrebbe dirsi che vi fosse qualche tradizione, per la « quale era attribuito a colpa del cacciatore l' aver messo a morte qualche cerva sacra « a Diana : ed a ciò sembra alludere l'attitudine del satiro, il quale col braccio disteso par che voglia impedire la strage del sacro animale. »

plus d'un habile antiquaire. Vous lui donnez un sens, je lui en donne un autre : de quel côté est la vérité, la philologie, la logique? c'est ce qu'il faut examiner. Pausanias (1) s'exprime ainsi :

Περὶ δὲ Ἀκταίωνος λεγόμενα ἦν Ὀρχομενίοις λυμαίνεσθαι τὴν γῆν πέτραν ἔχον εἴδωλον. Ὡς δὲ ἐχρῶντο ἐν Δελφοῖς, κελεύει σφίσιν ὁ θεὸς, ἀνευρόντας, εἴ τι ἦν Ἀκταίωνος λοιπὸν, κρύψαι τῇ γῇ· κελεύει δὲ καὶ τοῦ εἰδώλου χαλκῆν ποιησαμένους εἰκόνα πρὸς τῇ πέτρᾳ σιδήρῳ δῆσαι τοῦτο· καὶ αὐτὸς δεδεμένον τὸ ἄγαλμα εἶδον·
A l'égard d'Actéon, les habitants d'Orchomène racontent que leur pays ayant à souffrir d'un fantôme qui se tenait sur un rocher, ils consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur ordonna de se mettre en quête des restes d'Actéon, et, s'il s'en trouvait, de les enterrer. L'oracle leur prescrivit en outre de faire une figure en bronze de ce fantôme, et de l'attacher avec des liens de fer au rocher. Moi-même j'ai vu cette statue enchaînée.

Par quelle singulière préoccupation tous les antiquaires qui ont eu occasion de citer ce passage (et leurs noms sont des plus respectés dans la science); par quelle préoccupation, dis-je, O. Müller et Bronsted, suivis par MM. Welcker et Raoul-Rochette (2), ont-ils déclaré que cette statue enchaînée était celle d'Actéon? Mais un contradicteur s'est présenté, contradicteur sérieux, savant, spécial, il se nomme Siebelis (3), l'habile, le soigneux éditeur de Pausanias. Que nous dit-il? Ἄγαλμα ne peut se rapporter qu'au fantôme qui dévaste le pays; ἄγαλμα remplace deux mots que l'on trouve plus haut; χαλκῆ εἰκων, qui gouvernent incontestablement le génitif τοῦ εἰδώλου. Siebelis met au défi de construire la phrase autrement.

Pour vous, Monsieur, vous opinez comme M. de Clarac, qui reconnaît dans cette statue chargée de liens le fantôme, l'εἴδωλον d'Actéon (4). A quoi bon, ajoutez-vous, ériger une statue au fils d'Autonoé? car celui-là ne fait pas de mal; c'est son fantôme qui épouvante tout le monde. Voilà une observation ingénieuse; est-elle aussi vraie? J'ose en douter.

Que dit Pausanias? Περὶ δὲ Ἀκταίωνος λεγόμενα ἦν Ὀρχομενιοις λυμαίνεσθαι τὴν γῆν πέτραν ἔχον εἴδωλον. Et sur quoi repose votre argumentation? Sur la pointe d'une aiguille. Parce que le narrateur s'arrête court après le mot εἴδωλον, parce qu'il ne spécifie point à quelle divi-

(1) Lib. IX, 38, 4.
(2) Voy. *Orchom.*, S. 348; *Voyage en Grèce*, t. I, p. 46; ap. Schwenk, *Etymolog. andent.*, S. 306; *Annales archéolog.*, t. VI, p. 969.
(3) *Ad lib.* IX, Paus., t. IV, p. 129.
(4) *Musée de sculpture*, t. I, p. 323.

nité se rattache ce fantôme, vous inférez que ce doit être le fantôme d'Actéon. O bizarrerie des opinions! c'est là précisément ce qui me donne l'idée contraire : je crois que si Pausanias avait voulu dire que ce fantôme était celui d'Actéon, il aurait pris soin d'ajouter après le mot εἴδωλον quelque adjectif qualificatif, comme αὐτοῦ ou ἐκείνου. Je sais que Pausanias écrit fort mal, mais pas assez cependant pour se dispenser d'obéir à cette maxime de logique universelle : *Qui dicit de uno, negat de altero.*

Mais voici une autre objection : ce n'est plus une question de grammaire, c'est une question d'histoire ou de raisonnement. Vous dites que les habitants d'Orchomène avaient attaché ce simulacre au rocher afin de le conserver, d'après l'antique usage d'enchaîner certaines idoles. Je comprends que l'on veuille attacher au sol les divinités protectrices, et je donne raison aux Athéniens qui avaient coupé les ailes de la Victoire, pour qu'elle ne passât point à l'ennemi ; mais je suis inquiet de savoir pourquoi les Orchoméniens veulent conserver cet affreux spectre : *che atterriva quelle popolazioni.*

J'entends que vous me dites : *qu'il s'agit du fantôme d'Actéon.* Or Actéon est une divinité de fraîche date, ce qui implique peut-être une dévotion de fraîche date aussi, et par conséquent plus fervente.

Ici je crois m'apercevoir que vous adoptez les idées d'O. Müller et de Bronsted, qui virent, dans cette prétendue statue d'Actéon, une espèce de talisman favorable à la fécondité du sol : *Fruchtbarkeit talismanich.* S'il m'était démontré que vous êtes de leur avis, je profiterais de l'occasion pour vous demander sur quoi ces deux grands antiquaires appuient leur sentiment.

Il me semble que toute cette puissance fécondatrice d'Actéon à Orchomène dépend entièrement de la façon dont on interprète ces deux mots : λυμαίνεσθαι τὴν γῆν. Le mot γῆ doit-il être pris dans le sens de *terre cultivée*, ou dans le sens plus général de *contrée*, de *pays?*

On n'a point encore fait cette remarque, qui cependant a son importance. En effet, que le mot γῆ puisse être pris dans un sens générique, voilà le doute qui s'élève sur le caractère agraire de notre légende. Alors on se dit qu'un pays peut être désolé de plus d'une manière : λυμαίνεσθαι τὴν γῆν, sans que sa fertilité soit mise en jeu. Par exemple, une maladie contagieuse, causée par la présence d'une divinité malfaisante ou d'un spectre, peut très-bien remplir cet office.

Et quand bien même ce fantôme de malheur se bornerait à effrayer les gens, en voilà plus qu'il ne faut pour porter le trouble dans la contrée : λυμαίνεσθαι τὴν γῆν.

Une vieille tradition des Orchoméniens (1) rapportait qu'ils avaient été guéris de la peste en apportant de Naupactie dans leur ville, et d'après l'oracle, les os d'Hésiode. Or, avant de soutenir que le pays d'Orchomène était tourmenté par un spectre nuisible à la ertilité du sol, O. Müller et Bronsted auraient dû songer que l'histoire des os d'Actéon était probablement de la même famille que l'histoire des os d'Hésiode.

Voulez-vous savoir ce que je pense de cette étrange statue? Je crois qu'elle était érigée à quelque fantôme dont l'apparition se liait étroitement à la mort d'Actéon. Un chasseur que ses chiens déchirent en mille pièces, car une divinité les stimule; quel beau thème dans ces vallées rocheuses où régnaient mille préjugés, mille superstitions, où tout était un sujet d'effroi ! Il me semble que l'on pourrait retrouver ici, mais sous les formes élégantes et légères de la mythologie grecque, quelques croyances analogues à celles qui troublent encore le paysan breton, le soir, autour du foyer rustique. Dans ces poétiques récits d'apparitions, ce n'est point l'ombre du défunt qui survient, mais tout un peuple de fantômes évoqués par sa mort. Savons-nous si les liens qui attachaient au roc l'image du spectre d'Orchomène ne signifiaient pas allégoriquement que ses courses sinistres avaient cessé ? ou bien croyait-on par là réduire ce fantôme à l'impuissance de nuire, comme on faisait au moyen âge, où l'on clouait les vampires dans leur bière pour protéger les vivants ?

Ne riez pas de ces rapprochements ! Toutes les superstitions populaires sont sœurs; et, soit qu'elles s'agitent *dans le faible cerveau de l'Hercule gaulois*, soit qu'elles éclosent fraîches et brillantes aux rayons du soleil de Grèce, elles se donnent toutes la main, et leur ronde infernale a, pendant des centaines de siècles, embrassé l'univers.

Pour m'acquitter de ma tâche, pour toucher à toutes les questions que vous avez soulevées, il me faudrait entrer dans une foule de développements que je dois m'interdire ici. Plus tard, guidé par vos savantes observations, je tenterai de vous suivre un peu plus loin dans la voie que vous m'avez ouverte. J'espère alors vous démontrer ce que vous paraissez mettre en doute : c'est le pouvoir magique

(1) Pausanias, IX, 38, 4.

accordé par les anciens à certains hommes, ou plutôt à certaines races.

Je sais que vous m'avez déjà opposé sur un point l'opinion de M. Lobeck. Mais à la différence de Nonnus, où l'on trouve tout ce qu'on veut, chez M. Lobeck on ne trouve rien de ce qu'on veut. Que de génie, que d'esprit, quel merveilleux talent de grammairien il emploie à réduire en poudre cette antiquité dont l'étude a fait sa gloire!

Pour vous, Monsieur et ami, si éloigné de tout système, et qui cherchez la vérité avec une rare intégrité d'esprit, vous reconnaîtrez sans doute aujourd'hui la justesse de ce vieil adage :

Il meglio è l'inimico del bene.

Ernest Vinet.

PROPYLÉES

DE

L'ACROPOLE D'ATHÈNES.

La véritable entrée de la citadelle d'Athènes est positivement retrouvée.

Cette heureuse découverte est annoncée à M. le ministre de l'instruction publique par M. Guigniaut.

Ainsi le problème si longtemps cherché est résolu et on a enfin le dernier mot de la question.

Devant une telle réalité tombent toutes les hypothèses. Il semblerait donc inutile de faire paraître maintenant un mémoire fait depuis longtemps pour l'explication de mes dessins exposés au salon de 1851 représentant l'état actuel des Propylées d'Athènes ainsi qu'une restauration de cet édifice, comme il était bien permis de l'interpréter à cette époque; je crois cependant pouvoir le faire encore en raison de ce qui reste à dire sur les parties principales; dailleurs l'importance de mon travail ayant été appréciée par la Société libre des beaux arts qui vient de me donner une preuve du haut intérêt qu'elle y attachait en me décernant publiquement une médaille de première classe, je considère comme un devoir, après avoir reçu un prix aussi honorable, de livrer à la publicité un résumé de la lecture que je fis pendant les deux séances qu'elle m'accorda.

Je prierai seulement M. Guigniaut de vouloir bien me pardonner si, poussé par un sentiment bien légitime, je me permets une petite observation au sujet du mot *priorité* qu'il prodigue sans mesure exclusivement au profit de l'École française d'Athènes.

Quoique la réputation d'un architecte ne grandisse pas beaucoup par sa participation dans une découverte heureuse en archéologie, et que même le plus souvent il ne fait pas parade des trouvailles qu'il

est à même de faire lorsqu'il s'applique à l'étude d'un édifice, cependant il ne se voit pas avec plaisir dépouiller de la part qui lui appartient.

J'ai employé deux années à Athènes pour mesurer et dessiner les Propylées dont je possède tous les détails.

L'année passée, au commencement de mai, j'adressai au ministre de l'instruction publique une pétition à l'effet d'obtenir une faible somme pour subvenir aux dépenses des fouilles que je me proposais d'exécuter, et j'écrivis à ce sujet à M. le directeur de l'École française à Athènes le priant de faire ce qui dépendrait de lui pour que ma demande soit agréée.

On concevra qu'il était tout naturel que j'aie le désir de poursuivre une recherche qui avait déjà eu un commencement d'exécution, car les fouilles dont il s'agit maintenant ont été entreprises en 1845 par Titeux, architecte pensionnaire de l'Académie de Rome dont j'étais le collaborateur dans ce travail ; elles sont figurées sur mes dessins qui furent exposés en 1848 avec les envois de Rome. Depuis ce temps on a été à même de les consulter à l'Institut où ils sont déposés avec une description détaillée où j'indique dans quel but cette fouille ainsi qu'une autre furent commencées.

De plus mes dessins exposés pendant deux mois au salon de 1851 n'auraient-ils pas dû suffire pour faire connaître mes travaux, antérieurs à ceux annoncés aujourd'hui? Pourquoi donc dire que *ces fouilles n'avaient point encore été tentées?* puisqu'en réalité M. Beulé n'en est que le continuateur. On verra par cet extrait du mémoire que je lus il y a un an à la Société libre des beaux-arts quelles étaient mes intentions.

« C'est au droit du soubassement du temple de la victoire Aptère « que pouvait s'arrêter le splendide escalier en marbre blanc qui « donnait accès aux Propylées; mais pour l'affirmer, on manque en- « core de données positives, de vestiges antiques, et peut-être en- « core pendant longtemps serons-nous réduits aux conjectures pour « cette partie qui a été la plus exposée aux attaques, celle dont on « pouvait approcher plus facilement étant moins escarpée, et qui a « dû nécessiter, surtout au moyen âge, des constructions en rapport « avec les nouveaux modes d'attaque. Dans la fouille commencée en « 1845 sur deux à trois mètres de largeur, on voit un morceau de « marche réuni à une maçonnerie turque qui peut faire penser « qu'elle a pu être placée là en même temps; c'est pourquoi il serait « urgent de donner plus d'étendue à cette fouille; peut-être met-

« trait-on à découvert d'autres fragments qui pourraient alors donner « quelque certitude (1). »

D'après ce que j'ai dit et ce qu'on verra plus loin, on ne trouvera pas mauvais, je l'espère, que j'aie la prétention de primer cette priorité que M. Guigniaut accorde exclusivement à M. Beulé membre de l'École française.

Qu'on ne suppose pas non plus que je veuille avoir raison sur tout ce que j'avance dans le mémoire qu'on va lire; bien loin de cela, sachant combien il est facile de s'égarer sur le chemin des conjectures, je réclame au contraire toute l'indulgence du lecteur.

SOMMAIRE.

(Voy. les planches 193, 194.)

Les Propylées, ces admirables portiques, nobles et dignes vestibules de l'Acropolis, furent commencés pendant l'administration de Périclès (2), sous l'archontat d'Entymènes (3) (437 ans avant Jésus Christ). Mésiclès en fut l'architecte; on y dépensa deux mille talents (dix millions huit cent soixante-quatre mille huit cents livres) (à cinq mille quatre cents livres chaque talent).

Le corps principal des Propylées de l'Acropole d'Athènes diffère un peu de l'édifice d'Éleusis en ce qu'il est établi sur deux niveaux; ici la pente du rocher a obligé d'élever le second portique, mais à cela près et quelques légers détails dans la décoration, il est pareillement divisé en deux parties, dont à l'intérieur de la première, six colonnes d'ordré ionique portaient deux rangs d'architraves, régnant aussi au pourtour de ce vestibule, soutenant les poutres du plafond orné de caissons. Le mur vertical qui sépare ces deux parties est percé de cinq baies de porte de diverses grandeurs, et qui n'étaient sans doute entièrement ouvertes que dans les circonstances solennelles.

Aux deux façades, les portiques sont hexastyles d'ordre dorique et étaient surmontés de fronton. Deux portiques en aile y sont liés

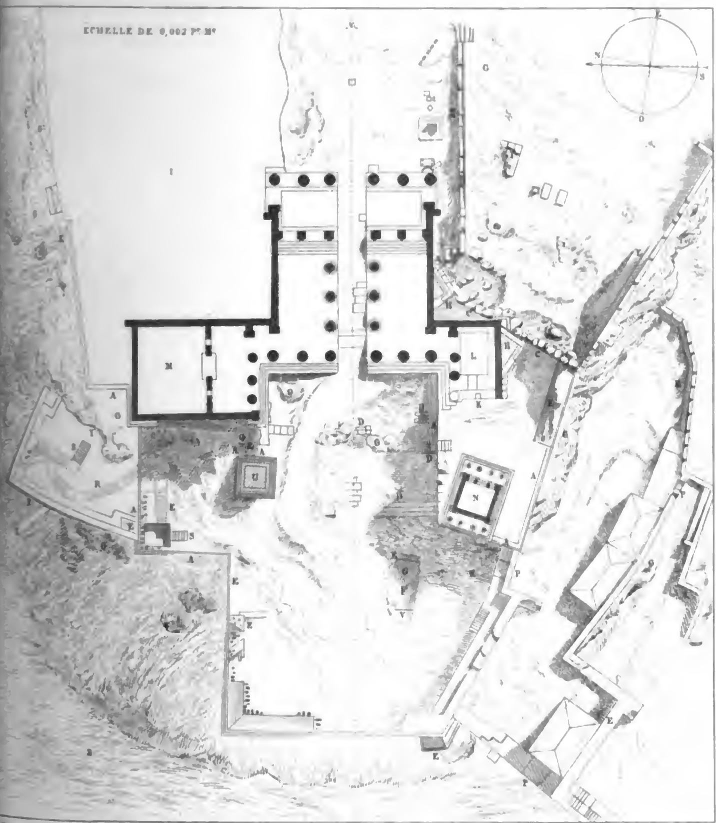
(1) Il n'est peut-être pas inutile que je mentionne ici, que parmi les débris entassés dans l'Acropole, j'ai trouvé et su reconnaître des morceaux importants appartenant à l'édifice même, découverte qu'un architecte seul pouvait faire; car on conçoit facilement que sans une connaissance parfaite de cette architecture, on foulerait aux pieds bien des morceaux quelquefois informes en apparence, mais qui pourtant sont souvent très-nécessaires. Les dessins de ces principaux fragments ont été montrés et expliqués l'année dernière par M. Raoul Rochette au cours d'archéologie qu'il fait à la Bibliothèque nationale.

(2) Plutarque.

(3) Harpocration.

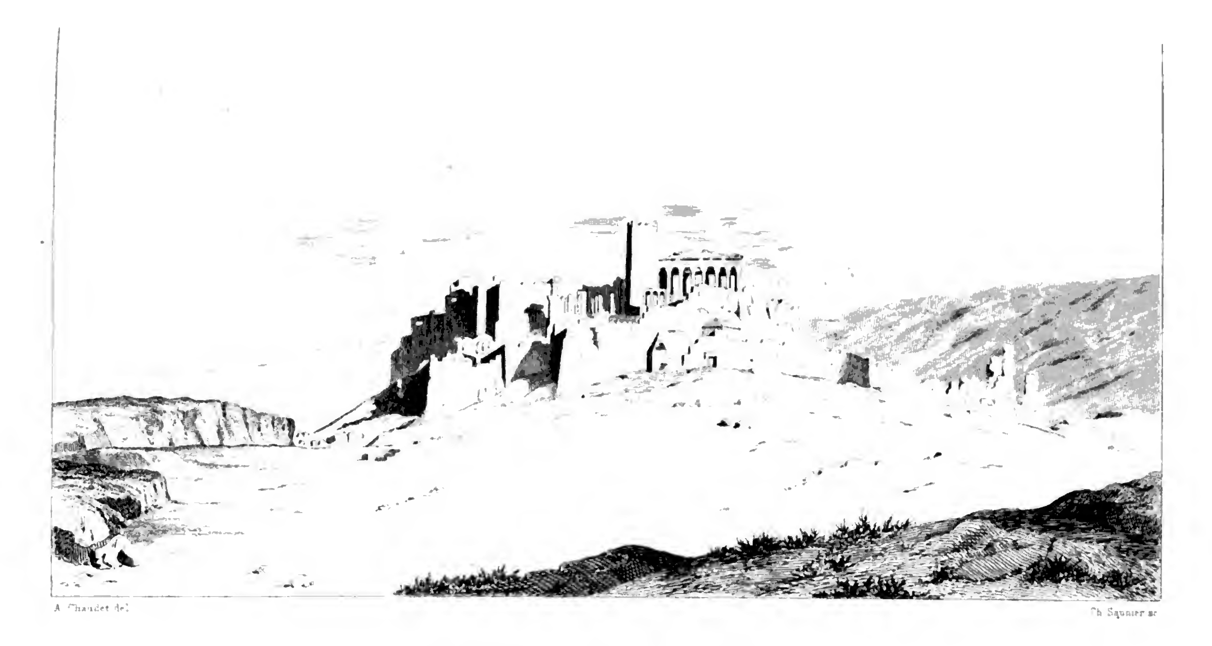
ETAT ACTUEL DES PROPYLÉES DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES

PL. 193



Ch. Saunier sc.

A	Murs antiques	M	Pinacothèque
B	Rocher taillé	N	Temple de la Victoire Aptère
C.	Mur Cyclopéen	P.	Portes modernes
D.	Marches de l'escalier	R.	Escalier antique
E.	Fortifications modernes	S.	Escalier moderne
F	Fouilles commencées en 1845	T	Puits antique
G.	Rocher brut	U.	Piedestal antique
H.	Constructions antérieures	V.	Marche déplacée
I.	Constructions modernes	X	Grotte de Pan
K	Dalle déplacée	Y	Grotte
L.	Tour moderne	Z.	Chemin de la Citadelle



A. Chaudet del. Ch. Saunier sc.

VUE GÉNÉRALE DE L'ACROPOLE D'ATHÈNES.

par un mur; celui de gauche (1) précède une salle où étaient des peintures.

A droite est le temple de la Victoire Aptère élevé sur un soubassement faisant partie du mur du sud que Cimon fit ériger; c'est au droit de ce soubassement que paraissait s'arrêter le splendide escalier en marbre blanc qui précédait les Propylées; mais maintenant les nouvelles découvertes viennent apprendre qu'il se prolongeait jusqu'au pied du rocher. Malheureusement c'est un travail romain fait après que toute cette partie antérieure de la citadelle avait été dévastée, et qui ne peut donner parfaitement l'idée de ce qu'étaient les abords des Propylées du temps de Périclès.

La porte retrouvée dans l'axe même et où on arrivait sans difficulté serait une exception aux règles observées dans l'antiquité pour l'entrée des forteresses, comme par exemple à celle de Tyrée dans l'Argolide.

Quant aux murailles, on avait toujours pensé que la démolition des constructions du moyen âge les ferait découvrir ou du moins leur emplacement: c'était l'opinion de Spon et Weler ainsi que celle de tous les voyageurs savants qui sont venus après eux visiter l'Acropole.

On pouvait supposer à la hauteur de ces murs une plate-forme où on arrivait en tournant du côté du sud par le même chemin qui sert aujourd'hui et conduit près du soubassement du temple de la Victoire Aptère; cette disposition est précisément celle qui convient, pour que l'assaillant présente le flanc droit non protégé par le bouclier (2).

Si on observe au-dessous du posticum de ce petit temple les cavités d'inégale profondeur ménagées dans la construction, on peut remarquer qu'elles n'ont pas de linteau, ainsi que cela a toujours lieu aux niches comme aux portes, si petites qu'elles soient; ordinairement leur linteau est de la hauteur de deux assises. Pour cette raison ces cavités ne devaient pas rester ainsi ouvertes, et le chevalement isolé, en pierre posée en délit qui ne peut être antique, n'est pas suffisant pour porter la masse énorme de la construction au-dessus, car l'assise est rompue de chaque côté; les parements à l'intérieur n'ont pas la teinte foncée qu'a cette pierre dans les parties longtemps exposées à l'air, et la disposition des retraites et arrachements au pied de ce

(1) Dans cette description je considère la droite et la gauche de l'édifice par rapport à l'Orient, en y faisant face.

(2) Vitruve, l. I, chap. v.

soubassement indique qu'il y a là un arrangement particulier qu'il serait important que l'on découvrît avant qu'on se prononce définitivement sur le lieu de la véritable entrée à la belle époque de la construction des Propylées. A moins cependant qu'on arrive à avoir des preuves certaines et indubitables que celle retrouvée aujourd'hui est bien à l'emplacement qu'occupait la primitive.

A droite de l'escalier, le soubassement du temple de la Victoire Aptère est en pierre coquillière du Pyrée et présente dans le bas des saillies irrégulières indiquant un travail inachevé; mais au-dessus de ces assises saillantes, l'appareil est réglé et pouvait rester apparent. Dans les trous rangés avec ordre étaient sans doute scellés des crochets pour y suspendre des armes ou des ornements, peut-être aussi des liens, afin d'y attacher les blasons au moyen âge (1); mais ils n'ont pu servir à fixer un revêtement, par la raison que la moulure en marbre blanc qui couronne, ne désaffleure dans sa partie inférieure que de 0,04 centimètres, et ce parement sort déjà de l'alignement du stéréobate en marbre blanc des Propylées; il en est séparé par un petit escalier donnant accès au temple de la Victoire Aptère dont je me dispense pour le moment de faire la description (2). Je dirai seulement que je ne place pas les bas-reliefs représentant des Victoires, sur la moulure de couronnement de ce soubassement, par la raison qu'on n'y trouve aucun trou de scellement et aussi parce qu'il ne pouvait être continué en retour du côté de l'ouest, où les socles du temple arrivent près du bord de cette moulure. Si on veut supposer qu'ils servaient de parapet, de quelle utilité pouvait-il être à cette partie angulaire où on n'avait pas besoin d'aller et où il est nécessaire au contraire que les eaux pluviales puissent s'écouler librement? Si ces bas-reliefs sont relatifs à ce temple, je pense qu'il convient de les employer pour l'enceinte sacrée d'un lieu réservé en avant de la façade; ils trouvent ici un socle sur lequel ils seraient élevés. La hauteur de ce socle est déterminée par la différence de niveau du plateau sur lequel repose le temple, avec le sol des Propylées; de sorte que, pour communiquer des Propylées à cette plate-forme, il faudrait descendre trois marches près du mur crénelé; cet escalier ne serait absolument que pour le service des soldats, gardiens des murailles, le temple ayant son escalier particulier du côté du nord. Pour cette raison, la petite place régularisée par le moyen des bas-

(1) Blouet, *Expédition scientifique en Morée.*

(2) Déjà publiée par Ros et Schaubert.

reliefs aurait pu être fermée de ce côté où était la statue d'Hécate Epipyrgidia (1).

Le grand piédestal qui se trouve à gauche est élevé sur trois socles et un massif en marbre gris du mont Hymette ; il est tout revêtu de cette matière, n'ayant que la corniche et la base en marbre blanc ; il est orienté et parallèle au mur de soutènement de l'aile des Propylées, antérieur à cet édifice. Il avait sur la face tournée vers l'aréopage, cette inscription dont il ne reste que quelques lettres :

Ο ΔΗΜΟΣ
ΜΑΡΚΟΝ ΑΓΡΙΠΠΑΝ
ΛΕΥΚΙΟΥ ΥΙΟΝ
ΤΡΙΣ ΥΠΑΤΟΝ ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ
ΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

Cette inscription ayant été gravée plus d'un siècle avant l'époque de Pausanias (du temps d'Adrien), la statue de Marc Agrippa pouvait bien alors avoir été remplacée par celles des deux cavaliers dont parle cet auteur (2).

Les deux fils de Xénophon, Grillos et Diodoros étaient surnommés les Dioscures, c'est-à-dire Castor et Pollux, ce qui suppose qu'ils étaient représentés à cheval comme les Dioscures (3).

La partie du mur de soutènement au nord sous l'angle de la Pinacothèque a été construite exprès et dans la direction qui convient à l'édifice ; les assises sont régulières (en pierre du Pyrée), en retraite pour former le talus, ayant une légère table saillante à leur parement ; elles ne se raccordent pas pour la hauteur avec les assises de l'ancien mur (4) qui a une direction oblique et qui existait bien certainement avant l'édification des Propylées. Il y avait sans doute de ce côté une plate-forme terminée par deux murs, au nord et au couchant dont il reste les premières assises antiques, et le long desquels on descen-

(1) Pausanias, l. II, chap. xxx, p. 2.
(2) Pausanias, l. I, chap. xxII, p. 4.
(3) Diogène de Laërte, l. II, chap. vi, p. 52.
(4) Entre le piédestal et cet ancien mur nous trouvâmes, en 1845, en faisant des fouilles, plusieurs fragments de stèles avec inscriptions, un morceau d'angle de la corniche de l'aile des Propylées et des assises en fondation en pierre du Pyrée reposant sur le rocher taillé. Il y avait encore deux rangs de ces assises contre le massif du piédestal, leur direction étant celle du stéréobate de l'aile des Propylées ; on peut admettre qu'elles sont de l'époque de cet édifice et qu'elles étaient les fondations d'un petit escalier conduisant à la plate-forme.

dait pour arriver à l'escalier tortueux taillé sur le rocher et aboutissant à un puits dont l'eau est saumâtre (1). Cet escalier est encombré et à peine voit-on quelques marches. Directement au-dessus du puits il a été construit un étage où pour puiser l'eau actuellement, on arrive avec plus de facilité par la terrasse du bastion moderne. Depuis le niveau du sol des Propylées jusqu'au fond du puits il y a 35^{m},856 ; la couche d'eau a deux mètres de profondeur.

Pour ce qui est du corps principal des Propylées, je suis parvenu, quoiqu'avec beaucoup de peine, à retrouver assez de fragments pour pouvoir le restaurer presque en entier ; mais je ne puis en donner ici la description détaillée, n'ayant pas assez de place; je la réserve pour une autre fois ; je parlerai en même temps de la construction et de la peinture.

PINACOTHÈQUE.

Du grand vestibule on communique au portique de la Pinacothèque; celui-ci est élevé sur trois socles et un stéréobate dont le bandeau de couronnement est en marbre noir éleusinien ; ce portique est séparé de la Pinacothèque par un mur vertical percé de trois baies, dont deux croisées et une porte; celle-ci a les angles des pieds-droits évidés par devant pour recevoir les chambranles : on voit des creux qui ont servi à en fixer les pieds sur le seuil élevé en marbre noir, il y en a aussi où entraient les plaques de recouvrement des tableaux; mais dans la hauteur de cette baie on ne voit aucune entaille pour fixer les gonds : la porte tenait probablement au chambranle en bronze. Les deux croisées sont formées par des antes qui reposent sur un bandeau en marbre noir; de chaque côté du mur elles étaient fermées par des grillles en fer fixées dans le milieu des tableaux ; on y voit encore scellé un morceau de fer plat de 0,008 d'épaisseur sur 0,06 de largeur scellé avec du plomb laminé de 0,002 d'épaisseur.

Dans l'intérieur de la Pinacothèque, le bandeau en marbre noir décorant le pourtour ne désaffleure la table saillante que de 0,005. Il y a au-dessous uue assise en retraite et un socle en marbre blanc, mais le dallage de cette salle n'existe plus.

(1) Cité par Pausanias, l. I, chap. xxviii, p. 4 : « En descendant de la citadelle, non pas jusqu'à la ville basse, mais à peine sous les Propylées, il y a une source d'eau et près de là un temple d'Apollon et Pan dans une grotte; de ce côté on voit l'aréopage, etc. »

A la partie supérieure des murs, il y a une petite moulure très-mutilée. On ne voit dans tout le pourtour de cette salle aucun trou de scellement qui soit antique. Au-dessus de la moulure, il y a dans toute la longueur du mur du levant, une entaille de 0,445 de hauteur sur 0,074 de profondeur, qui devait recevoir une des poutres du plafond. Une autre entaille inclinée dans deux sens, indique les pentes du toit, dont la poussée se dirigeait sur les trois autres côtés de ce bâtiment, qui sont pour cette raison inclinés vers l'intérieur; celui-ci au contraire penche extérieurement (plus loin j'en dirai la raison). Au portique on voit encore l'architrave et un morceau de la corniche contre le mur de l'est. Le dessus de cette architrave est très-encombré; cependant, avec un peu d'attention au mur du nord, j'ai reconnu l'emplacement de l'extrémité des poutres; j'ai aussi trouvé un morceau de marbre portant trois entailles, s'ajustant précisément sur les marques que je venais d'observer; ce morceau qui a encore sur le côté opposé aux entailles une portion de moulure, appartient évidemment à la corniche et recevait trois bouts de poutres, dont l'entaille du milieu détermine la largeur. Cette salle était donc couverte par un plancher en bois ayant neuf poutres apparentes, dont deux moins larges ont un de leur côté encastré. Ici, il est raisonnable de supposer que des planches fermaient les entrevoux; qu'on en employa aussi pour les clausoirs aux extrémités. Le portique antérieur ayant peu de largeur (3^m,500) pouvait avoir un plafond de marbre.

Le toit était sans aucun doute soutenu par une charpente en bois et était formé de trois croupes. Les tuiles étaient en marbre blanc de Paros; j'en ai trouvé parmi les débris de l'Acropole, qui, comparées avec le morceau encore en place contre l'ante à droite des Propylées, ne laisse pas de doute qu'elles appartenaient à la Pinacothèque; deux qui étaient encore entières ont la même largeur que les morceaux de la corniche et peuvent être placées dans l'évidement sur cette corniche; parmi les objets trouvés antérieurement, il y a un antéfixe qui s'y ajuste parfaitement et qui y était fixé avec deux petits tenons en fer. J'ai aussi trouvé parmi les débris deux morceaux qui, rapprochés ensemble, m'ont donné la tuile d'angle, l'antéfixe en faisait partie; mais on n'en voit plus que la naissance; j'ai rassemblé aussi plusieurs morceaux des tuiles supérieures, des couvre-joints et du faîtage.

Il devait y avoir un chéneau à la partie du portique, qui aurait sans cette précaution versé les eaux pluviales dans le grand vestibule

des Propylées; les eaux étaient donc dirigées en dehors, et la pente nécessaire pour cela est indiquée par ce morceau encore en place à droite de ce grand vestibule (1). Sur le devant de ce chéneau les antéfixes étaient probablement représentés en relief (comme aux angles du Parthénon), et le dernier, plié à angle droit sur la face de l'ante, où on distingue encore une empreinte.

Le mur qui relie le bâtiment de la Pinacothèque avec le grand vestibule penche extérieurement, parce que du côté de l'acropole, on avait peut-être le projet d'y appuyer un portique; il est en outre orné d'une moulure, ce qu'on n'observe pas également sur le mur qui lui est symétrique à l'aile droite; l'éperon qui porte aussi une partie de cette moulure était sans doute destiné pour l'ante d'un petit ordre dorique; car il penche extérieurement et comme il convient précisément pour le portique que je suppose. Si cette saillie eût dû servir comme simple éperon, il n'était pas nécessaire qu'elle inclinât en dehors; de plus, une des assises en encorbellement indique la pente du toit à un seul égoût, et au pied de la colonne d'angle de la façade il y a un commencement de marche qui devait faire partie du socle de ce portique. Du côté du nord, les harpes indiquent que le mur se prolongeait; on remarque la place qu'occupait le linteau d'une porte donnant accès à une plate-forme un peu plus basse située derrière la Pinacothèque, au nord.

Les premières assises du mur d'enceinte dans cette partie sont antiques; il se prolonge en passant au-dessus de la grotte de Pan. Après cette grotte, le mur d'enceinte fait un coude vis-à-vis de l'éperon, dont il vient d'être parlé. Je pense que ce coude du mur d'enceinte provient de ce qu'il y avait là une séparation et que l'Acropole était fermé à cet endroit, où le portique en question se serait arrêté.

AILE DROITE.

Retournant à l'aile droite de cet édifice, je ferai remarquer qu'elle ne devait pas avoir une plus grande dimension en profondeur, par la raison 1° qu'elle ne pouvait dépasser l'enceinte construite par Cimon; 2° qu'au bas de cette enceinte le rocher irrégulier ne porte aucune trace et n'a jamais été taillé pour cela; 3° enfin, le mur qui termine maintenant cette aile penche en dedans; ce qui n'a jamais lieu pour les murs de refend, et son ante, qui est en outre inclinée du côté de

(1) J'ai reconnu le morceau semblable de gauche parmi les débris; mais il est plus mutilé.

l'ouest, portait architrave dans cette direction ; on en voit le commencement et on reconnaît même qu'elle était en deux morceaux. Il y avait donc deux antes vis-à-vis l'une de l'autre, formant une sortie de ce côté (1); ensuite, le mur se prolongeait suffisamment pour arrêter la corniche, car il ne porte pas entablement. Il y avait ainsi sur celui de l'ouest cinq triglyphes et cinq métopes, une de celles-ci terminait, comme on en voit un exemple, derrière la Pinacothèque. Le portique était semblable à celui de l'aile gauche ; il y manque une colonne dont la place est indiquée par la cavité circulaire où reposait son pied ; de la même manière que les autres, ici le toit n'aurait que deux croupes et un seul arêtier.

Une construction cyclopéenne ferme l'Acropole de ce côté ; elle n'a pas été entamée pour y faire entrer l'angle de l'aile des Propylées ; c'est ce dernier qu'on a préféré couper dans toute sa hauteur. Il y a là une portion d'aire en marbre blanc qui a été tranchée ; elle appartenait sans doute à un édicule qui y était primitivement, et c'était peut-être là qu'était l'ancien simulacre de la Minerve Hygiée dont parle Plutarque.

Dans l'Acropole, contre la colonne d'angle, le petit socle portait la statue de Minerve Hygiée ; ce que nous apprend cette inscription archaïque, gravée sur la face circulaire :

ΑΘΕΝΑΙΟΙΤΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΤΕΙΥΛΙΕΙΑΙ
ΓΥΡΡΟΣΕΓΟΙΗΣΕΝΑΘΕΝΑΙΟΣ

Le piédestal qui se trouve en face du socle de Minerve Hygiée, n'a plus que deux dalles debout, sans inscription ; de sorte qu'on ne peut, quant à présent, préciser à quel groupe de statues il appartenait. On voit à côté sur le rocher plusieurs petites cavités carrées irrégulièrement placées, dans lesquelles étaient fixés les socles de quelques statues ou des stèles. De ce côté le rocher est plus élevé et taillé perpendiculairement. Il y avait sur le bord un mur dont il reste encore quelques assises et qui servait d'enceinte à un lieu sacré où était le temple de Minerve Erganai. On arrivait dans ce lieu sacré par un escalier de huit marches taillé dans le rocher. Sur la face verticale de ce rocher il y a plusieurs cavités où étaient scellées des stèles.

Derrière le mur latéral du grand vestibule et contre le mur cyclopéen, on voit une substruction en marbre blanc ; le pied droit indique assez que c'était une porte dont il reste une partie du seuil ; elle

(1) Voir ce qui est dit au sujet du temple de la Victoire Aptère, p. 292.

n'appartenait sans doute pas à un sanctuaire, puisqu'elle n'a pas la position orientée qui est ordinairement observée pour les édifices religieux. Cette substruction était entièrement couverte, je pense, par un escalier qui conduisait au-dessus de la tour cyclopéenne; c'est ce qu'indique le petit mur qui divise en deux l'espace entre le rocher et les Propylées.

Je termine ici mes observations les plus importantes, et si elles laissent encore beaucoup à désirer, j'espère que dans les dessins, qui en sont l'auxiliaire indispensable, on trouvera figuré ce qui n'a pu être détaillé dans ces notes (1). D'ailleurs, beaucoup de points omis ou traités superficiellement seront développés dans des articles subséquents.

Je me résume ainsi :

Les fouilles que nous commençâmes en 1845 devant les Propylées et qui viennent d'être continuées, ayant conduit à la découverte du prolongement de l'escalier et d'une porte d'entrée, reste à examiner si cet escalier, qui est un travail romain, et la porte, qu'on dit être de date récente, ont été rétablis d'après un plan primitif. Comme il peut y avoir des doutes sur cette question, il serait utile de diriger des recherches du côté du sud-ouest, près du soubassement du temple de la Victoire Aptère.

Au nord-ouest, où on voit les premières assises de deux murs antiques, j'émets l'opinion qu'il y avait là une plate-forme; mais on ne pourra savoir quelque chose de positif, qu'après avoir dégagé cette partie qui est très encombrée.

J'indique ensuite l'aile des Propylées presque enclavée dans la construction d'une tour du moyen âge. Je ne crois pas m'éloigner de la vérité en disant qu'elle n'avait pas plus d'étendue du côté du sud; je donne là un arrangement possible, mais que je ne puis certifier; c'est encore une recherche à faire.

Je cite aussi l'emplacement derrière le mur de la Pinacothèque au nord-est comme devant occuper l'attention.

Tels sont pour l'instant les points les plus importants à éclaircir.

A. CHAUDET, architecte,

Ancien élève de l'École des Beaux-Arts et de l'École centrale des Arts et Manufactures.

(1) Les dessins de l'état actuel sont aux archives de l'Académie. Une partie a été exposée avec les envois de Rome, en 1848; il y avait alors cinq feuilles, et j'en ai ajouté ensuite deux autres; ces sept feuilles représentent le plan de l'état actuel, les deux façades, deux coupes et tous les développements des murs.

L'ENFER

DE

LA CHAPELLE SAINT-JUST

A NARBONNE

ET

LES GÉHENNES DU MOYEN AGE.

Ibi erit fletus, et stridor dentium.

SUITE ET FIN (1).

II.

Il est peu d'entre nos lecteurs qui aient vu le bas-relief de Narbonne : mais il y en a bien peu, sans doute, qui n'aient pas vu, sous les voussoirs de quelque portail d'église ou sur de nombreuses miniatures, quelqu'une de ces géhennes béantes formées de gueules d'animaux dont le moyen âge fit une expression de l'enfer. Nous avons dit que l'art affectionnait cette image et en faisait, le plus souvent, un vaste cratère embrasé qu'il peuplait de têtes hurlantes, de démons torturant les âmes et de scènes des plus dramatiques. Nous avons montré qu'il plaçait dans ses profondeurs des fourneaux découpés à jour, des chaudières à chair humaine et des poëles incandescentes. Ces représentations étranges étaient vulgarisées partout et décoraient en même temps les baies des portails des églises ouverts à la foule innombrable et les bibles enluminées destinées exclusivement aux grands et aux princes, quelques verrières (2) de cathédrales et de saintes chapelles et les fresques de leurs murailles (3).

(1) Voy. plus haut, page 201.

(2) Celles de Bourges entre autres sont riches en ce genre de tableaux ; c'étaient comme le catéchisme des grands et des petits.

(3) M. Guenebault en cite un grand nombre dans son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité et du moyen âge,* t. II. Verbo « Jugement dernier. »

Dire quelle fut l'origine des Béhémots et des dragons et celle des diables cornus de toutes queues, de toutes faces, de tout poil, de toutes couleurs, de toutes laideurs et de toutes griffes qu'on voit figurer dans ces œuvres ; montrer que ces types ne furent, comme la géhenne elle-même, que des métaphores empruntées à des sources graves et consacrées comme typiques à cause de leur origine et de leur luxe d'allusions : enfin, traduire ces figures dans notre langue positive en citant nos autorités et en développant nos preuves, tel est le but d'un travail que nous publierons bientôt et auquel nous nous bornerons, pour le moment, à emprunter quelques notions sur les géhennes.

Avant que l'art se fût emparé de l'idée des limbes, du démon et de la géhenne pour les reproduire au regard, la Bible les avait dépeints dans son noble et riche langage métaphorique tout images et tout tableaux. Le portrait le plus grandiose et la plus belle allégorie qu'elle ait tracés du mauvais ange et en même temps de l'enfer réunis sous un même emblème, est la magnifique description du *Léviathan* dans le 41ᵉ chapitre du livre de Job. Le *Béhémoth* du même livre, le *Piscis grandis* de Jonas, le *chien infernal* nommé dans le psaume 21ᵉ, l'*oiseau de proie* désigné dans plusieurs prophètes, le lion de la première épître de saint Pierre, le *grand dragon* décrit dans l'Apocalypse, sont, au dire de tous les Pères et de tous les commentateurs, autant de riches variantes de cet emblème renommé. Ces autorités vénérables ont considéré tous ces animaux comme un même monstre figuratif dont le sens est également applicable à la mort et aux limbes par quelques-uns de ses caractères, et par tous à l'Esprit du mal et aux abîmes de l'enfer.

Le *lion* et l'*oiseau de proie* ne sont que nommés dans les livres saints ; mais l'un y est représenté tournant sans cesse autour des âmes pour les surprendre et les dévorer, et l'autre y est assez caractérisé par son nom. Le *chien* infernal du psalmiste n'y est pas décrit davantage ; l'Écriture se borne à dire : « Délivrez, ô mon Dieu, de la main du chien, mon âme, la seule que j'aie !... » Mais ce mot de « *la main du chien*, » a quelque chose de lugubre, et qui fait presque frissonner. On ne trouve pas non plus dans le livre du prophète Jonas le signalement de son *piscis grandis ;* ce nom et celui de *cetus* sont tout ce qu'on y voit de lui avec le fait de l'engloutissement et de la délivrance du prophète. Mais l'allusion du lion et de l'aigle, celle du *chien par excellence* au démon et à son empire, celle du *cetus* à la mort et aux limbes compris sous le nom des enfers sont attestées

par tous les commentateurs. Rappellerons-nous que Jésus-Christ lui-même a expliqué le symbolisme du poisson de Jonas dans les pages de l'Évangile en disant : « Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus (Matt., XII, 39, 40). » De même, Jonas, figure du Rédempteur, dans le cantique qu'il fit monter vers Dieu du fond de l'abîme, ne dit pas « qu'il pousse ses cris vers le ciel *du fond des entrailles du monstre,* » mais « qu'il crie *du fond de l'enfer et des entrailles de la terre.* » « De ventre inferi clamavi.... ad extrema montium descendi, terræ vectes concluserunt me. »

Quant au Léviathan, il est, dans la sainte Écriture, l'objet des peintures les plus magnifiques :

« Je n'oublierai pas Léviathan.... qui lui donnera un double frein?...

Qui ouvrira les portes de sa gueule? La terreur habite autour de ses dents.

.... Ses frémissements font jaillir la lumière; ses yeux ont la splendeur du feu.

Des flammes sortent de sa gueule et des étincelles volent autour de lui.

La fumée sort de ses narines comme d'un vase rempli d'eau bouillante.

Son souffle est semblable à des charbons brûlants, le feu sort de sa gueule.

La force est dans son cou, et la terreur s'élance devant lui.

Son cœur est dur comme le rocher, comme la meule qui écrase le grain.

Quand il se lève, les forts sont dans la crainte : dans leur terreur ils chancellent....

Nul sur la terre n'a sa puissance; il a été créé pour ne rien craindre.

Il envisage tout ce qu'il y a de superbe : il est le roi de tous les enfants d'orgueil (1). »

Tel est le portrait de ce monstre; celui du Béhémoth et celui du dragon de l'Apocalypse ne lui cèdent pas pour le grandiose et la poésie des détails, et tout le monde peut les lire dans les livres originaux.

On voit dans les commentaires des Pères et des Docteurs de

(1) Job., XLI. 3 et suiv. Traduction de M. de Genoude.

l'Église les plus renommés, l'explication de chaque mot de ces magnifiques peintures. On y lit que par leurs écailles, par leur haleine flamboyante, par le vif éclat de leurs yeux, par leur queue, leurs splendeurs lugubres, le vaste *hiatus* de leur gueule, nommé *les portes de leur face*, et par le reste de leurs membres, il faut entendre les différentes sortes d'hérétiques, de sensuels, d'impénitents et de pervers qui peuplent l'éternel abîme, et de plus, tantôt les caractères odieux de ces réprouvés, et tantôt les attributs de l'enfer. Les manuscrits enluminés du moyen âge répètent ces explications. Nous ne citerons qu'un manuscrit du XIII[e] siècle appartenant à la Bibliothèque nationale : Les textes latins du portrait du Béhémoth et de celui du Léviathan y sont réunis et amalgamés, et le commentateur ne fait de l'un et de l'autre qu'un même animal symbolique. On peut voir dans le manuscrit même comment il les traduit et les commente en son langage un peu barbare, mais plein d'énergie, montrant en eux l'emblème du démon et celui de la population de l'enfer.

On retrouve tous les caractères du monstre en question dans la géhenne de Narbonne et dans toutes les autres géhennes peintes ou sculptées sur les monuments du XIII[e] et du XIV[e] siècle. N'y trouve-t-on pas cette « *alaine qni fait les charbons ardoir* » dans les tourbillons flamboyants représentés dans ces géhennes? Et l'art chrétien n'y a-t-il pas reproduit aussi non-seulement la « *fumée qui ist des nareines*, mais même les « *grans pos boillans,* » en introduisant dans les gueules embrasées qui représentent la géhenne ces fourneaux et « *poësles au deable* » dont la géhenne de Narbonne expose quelques spécimens? Il a fait plus, il a complété le tableau que la Bible et les glossateurs laissent incomplet, en peuplant ces fourneaux ardents de réprouvés de toute sorte, et en spécifiant, par les scènes qu'il leur a fait exécuter, les actes coupables qui ont déterminé leur réprobation.

Il fut donc parfaitement rationnel, aux époques où presque toutes les œuvres de l'art chrétien étaient la reproduction des textes sacrés et surtout de leur sens moral révélé par les commentaires bibliques, de donner pour type à l'enfer ainsi qu'à l'esprit des ténèbres, soit la gueule monstrueuse du *Léviathan*, soit celle du *chien infernal*, du *lion* ennemi des âmes, du *cétus*, du *dragon*, de l'*aigle*, et des autres animaux pervers ou voraces dont la Bible applique les noms au mauvais ange et à l'enfer.

Ajoutons qu'aux mêmes époques où ces monstres si variés ouvraient sur nos temples chrétiens le gouffre béant de leur gueule sous le

ciseau des *ymaigiers*, cette bouche de la géhenne venait orner également et avec la même énergie nos manuscrits enluminés.

La géhenne est figurée par un bec d'aigle colossal, flamboyant et peuplé de scènes très-dramatiques, dans plusieurs manuscrits à miniatures de la Bibliothèque nationale. On en verra la description dans le travail inédit auquel nous mettons en ce moment la dernière main.

Citons pourtant quelques géhennes ayant pour expression typique diverses têtes d'animaux.

La géhenne est figurée par une tête à gueule béante tenant à la fois du lion et du chien, au dernier folio du manuscrit de la Bibliothèque nationale, coté S, folio 632-23. Dans cette gueule se pressent un groupe de têtes représentant les réprouvés. Cette miniature est curieuse en ce que, conformément à la conjecture encore en vogue au XIII[e] siècle, auquel appartient ce manuscrit, cette géhenne est placée au centre du monde; quant à celui-ci, il est représenté par seize cercles concentriques dont le plus intérieur et le plus petit, celui qui embrasse la géhenne, est décoré du nom de *tere* : il est successivement suivi des cercles de *aighe*, de *aer*, de *feus*, de *lune* et des six autres planètes connues alors; puis de *nuevime cieus*, de *cius cristalins*, de *cius empires* et finalement du cercle *de paradis*, au delà duquel règne indéfiniment la gloire de Dieu, désignée par ce seul mot, *majestas*.

Sur une miniature du livre manuscrit *Del Jor du Jugement* (Bibl. de l'Arsenal), une vaste gueule de monstre, véritable gouffre ignivome, fait bouillir une grande chaudière suspendue à une crémaillère de fer. Ce chaudron, c'est « *la poesle au deable*, » où des démons de toute forme précipitent en ricanant, puis mêlent, tournent et retournent, à l'aide de crocs et de fourches, l'essaim hurlant des réprouvés.

Dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale S, folio 632-25, la même gueule flamboyante ne se borne pas, comme ailleurs, à engloutir des masses d'hommes : elle engouffre aussi des « hystoires, » des épisodes tout entiers. Au folio 8 de ce tome, un prélat, coiffé de la mitre et encore profondément incliné dans l'acte de l'adoration, est fortement tiré par un diable au moyen d'un crampon aigu; il plonge, encore tout recueilli et les mains encore toutes jointes, dans cet enfer des hypocrites; à côté, trois rois couronnés et un moine avec sa tonsure sont saisis par ce même diable qui les tire de l'autre main et les destine au même gouffre.

Au folio 9, une colonne de Juifs à bonnets pointus, superposés les uns aux autres, descend, non sans difficulté, dans la gueule de *la cétus*. Un diable couronnant le tout, pesant sur la masse maudite, tasse et enfonce des deux mains la foule nombreuse et pressée.

Au folio 10 verso, 14 verso, 31, 88 verso et 54, Jésus-Christ couronné du nimbe croisé, sa croix de passion à la main, écrase du pied un démon qui se jouait sous l'oreille du *chien d'enfer*, pose l'autre pied sur la mâchoire de celui-ci, et tire de l'abîme en feu Adam et les autres patriarches.

Au folio 32 verso, la gueule flamboyante du chien infernal contient deux chaudières ardentes; divers groupes y sont rivés et maintenus par des démons de forme hideuse. L'un de ces diables tient des deux mains par les pieds un réprouvé qu'il a élevé au-dessus de sa tête, et s'en sert comme de massue pour en frapper d'autres damnés; la percussion sera horrible.

Au folio 22 verso, des épisodes plus complets encore se passent dans la gueule béante d'une double tête de taureau et de chien.

Au folio 25, on voit marcher vers une gueule flamboyante, celle du lion infernal, la danse des enfants du monde : c'est un essaim de jeunes hommes et de riantes jeunes femmes, recevant des mains des démons les coupes des joies illicites, et s'avançant, violon en tête, vers l'abîme ouvert et ardent; là se voient, au milieu des flammes, des couples hurlant de douleur, contraints à s'embrasser toujours et à vider sans relâche les coupes infernales.

Les folios 34 et 42 offrent d'autres scènes non moins énergiques et non moins significatives. Celles qui sont détaillées peuvent suffire au lecteur qui peut d'ailleurs voir le manuscrit que nous citons.

N'y a-t-il pas de la gravité et des enseignements austères dans ces tableaux qu'on dit *grotesques*, et que l'on admire pourtant dans l'œuvre sublime du Dante? La plus haute moralité, la philosophie la plus sévère peuvent-elles parler aux yeux sous des formes plus poétiques? Le dramatique et le terrible ont-ils été poussés jamais plus loin?

Mme Félicie d'Ayzac.

Dignitaire en retraite de la maison des élèves de la Légion d'honneur (Saint-Denis).

DE L'IMITATION

D'UNE MONNAIE DE TOULOUSE,

SUR UN SCEAU DU XIII[e] SIÈCLE (1).

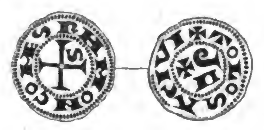
En publiant cet article, notre but a été de constater, par un nouvel exemple, ce principe de fait, que les sceaux peuvent souvent s'expliquer par les monnaies et les monnaies par les sceaux.

Le type que nous soumettons ici en est une preuve évidente.



S. R. de Montagut.

Dans le champ, un objet en forme de crosse, à côté une croisette, au-dessous deux barres.



L'image de ce sceau, qui appartient au XIII[e] siècle, nous offre la représentation fidèle du type monétaire des deniers frappés à Toulouse, au XII[e] siècle, et nommés *Raymondins* par le peuple

(1) L'empreinte de ce sceau nous a été communiquée par M. Duchalais, qui la tenait de M. d'Affry de la Monnoye. Ce dernier certifie avoir vu l'original chez Capet, marchand d'antiquités, à Paris, il y a environ dix à douze ans.

parce que la plupart des comtes de Toulouse ont porté le nom de RAYMOND ; on en compte jusqu'à sept. Du Cange, tome IV, page 528, s'exprime ainsi au sujet des *Raymondins* : « *Raimundensis innuncupata moneta comitum Tolosæ, apud quos* RAIMUNDI *nomen freqaens fuit* (*nam ad septem recensentur in eorum stemmate*). *Raymonetus — Remundinus, ut* Raymondensis *Tholosanus.* »

Pourquoi la figure d'un *Raymondin* a-t-elle été adoptée par le propriétaire du sceau en question? Qui était-il? quel était son prénom? C'est ce que nous allons examiner.

Le nom de *Montagut* est très-commun en France.

L'abbé Expilly, dans son Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, tome IV, a cité quatorze localités ainsi dénommées.

D'autre part, le père Anselme, dans son Histoire généalogique de la maison de France, outre la généalogie de Montagut, sire de Marcoussi, qu'il rapporte, indique une quantité considérable de personnes qui ont porté le nom de Montagu ou Montagut, et dont il donne souvent la filiation.

Or, le type signalé aujourd'hui est du midi; *R. de Montagut*, doit donc, selon nous, être méridional, le *t* final de son nom en est d'ailleurs une preuve.

Dom Vaisette, dans son histoire, relate un grand nombre de seigneurs de divers pays de la France du nom de Montagut ou Montaigu.

Ainsi, au XIII[e] siècle, nous voyons Bertrand de Montaigut et son frère Guillard prêter main-forte au comte de Toulouse Raymond, pour se soutenir contre les seigneurs de Montfort.

Parmi les bienfaiteurs de la chartreuse de Valbonne (diocèse d'Usez), figure un RAYMOND *de Montagut* ou *Montaigu*, comme il résulte de ces passages extraits de dom Vaisette, t. III, p. 120 et 121.

« An 1203. — Fondation des chartreuses de Bonnefoy et de Valbonne. — (Seigneurs et évêques d'Usez). »

TRÉSOR *des chartes du roi.* — Toulouse. « Raymond, seigneur d'Usez, enrichit la chartreuse de Valbonne. — Decan, son fils, ratifia, etc....

— Donation faite à cette chartreuse, en 1223, par Raimon, seigneur d'Usez, fils de Raimon, et par Guillaume Martorel, son frère.

— Almodis, veuve de Rostaing de Sabran, connétable du comte de Toulouse, vendit, en 1215, à la maison de Valbonne, le domaine

de Cadenet, du consentement de Guillaume des Baux, prince d'Orange, tuteur de Rostaing et de Guillaume de Sabran, fils du même Rostaing. — Enfin, divers autres seigneurs du voisinage firent beaucoup de bien à cette chartreuse dans le temps de sa fondation. De ce nombre furent Géraud de Montagut, Hélène, sa femme, Thibaud et Saurine, leurs enfants, RAYMOND Géraud et Pierre Géraud de Montagut, frères, etc. »

C'est donc à ce Raymond de Montagut, seigneur du comté de Toulouse et bienfaiteur de la chartreuse de Valbonne, que nous proposons d'attribuer notre sceau, attendu que relativement au temps où il a vécu il y a concordance parfaite entre les caractères paléographiques de la légende et l'époque de l'existence de ce personnage.

Pour faire allusion à son prénom, qui n'est indiqué que par la lettre *R*, RAYMOND DE MONTAGUT a pris un type parlant, c'est-à-dire l'image d'un RAYMONDIN.

Il est bon de remarquer qu'à l'époque où vivait Raymond, il est certain que ni lui ni les comtes de Toulouse ne connaissaient le sens du type des monnaies dites *Raymondins*. C'était une empreinte consacrée depuis des siècles. Il en était de même dans toute la France, à l'égard de tous les autres types employés sur les monnaies. Ainsi, à Nevers, depuis Louis d'Outre-Mer jusqu'au milieu du XIIe siècle, on continuait à marquer sur les légendes des monnaies le nom de Louis, et à inscrire le mot *rex* dans le champ, *mot*, qui à partir de la fin du XIIe siècle, finit par se changer en une faucille et une étoile (*sic*) E R X — [faucille et étoile] — [faucille et étoile]

Le nom de *Louis* paraît encore à Angoulême, à Saintes, à Langres, et jusqu'au XIVe siècle, dans le Chablais et à Lausanne, on continue à frapper des deniers semblables à ceux que Louis le Débonnaire émettait, et qui d'un côté portent une croix avec la légende: HLVDOVICVS. IMP. AUG., et au revers : un temple et XRISTIANA RELIGIO.

Si l'on analysait tous les types monétaires de cette époque, ceux de Tours d'où vient le type tournois, du pays Chartrain, de Sens, de Provins, etc., on arriverait à la même conclusion, c'est-à-dire qu'au XIIe siècle chaque province avait un type monétaire propre. Mais il faut aussi remarquer que ceux qui usèrent de ce type le firent sans trop savoir ce qu'il signifiait. Tel était l'usage du type des Raymondins.

A l'aide de l'étude et de la comparaison des monuments entre eux, la science moderne est parvenue à retrouver l'origine de la plus grande partie de ces figures bizarres. C'est le savant Lelewel qui le premier nous a mis sur la voie à ce sujet. Selon lui, le type monétaire de Toulouse porte une crosse et une croix pour marquer que l'évêque d'Alby qui, dans sa ville épiscopale, partageait avec le comte de Toulouse et le sire de Bonafos le droit de monnayage, jouissait probablement de ce droit à Toulouse même et avait le privilége d'imposer son empreinte sur la monnaie des comtes.

« Le comte de Toulouse, dit-il, frappait sa monnaie à Toulouse, à Saint-Gilles, à Châteauneuf de Bonafos; l'évêque d'Albi possédait le tiers de cette dernière, et je crois que son droit reparaît sur différentes pièces tolosanes qui offrent une crosse avec l'alpha et l'omicron pour l'oméga, ou bien, un bâton à la croix accostée de deux *o* ou anneaux, ou enfin, une triple crosse, c'est-à-dire un bâton à la croix accosté de deux crosses. Le bâton, surmonté d'une croix, remplace les marques de dignité suprême, un sceptre ou une crosse. »

Nous croyons, contrairement à l'opinion de Lelewel, que les signes qui se remarquent dans le champ du sceau de Raymond de Montagut, et sur les monnaies de Toulouse, dites *deniers Raymondins*, sont la dégénérescence du mot *Vgo* qui se lit sur les plus anciennes monnaies baronales de Toulouse, frappées au nom de Charles le Simple et de Guillaume Taillefer.

Pour faire comprendre ce que nous venons de dire, nous allons entrer dans quelques détails sur le type monétaire de Toulouse.

Un denier de Toulouse qui doit être attribué à Charles le Simple, porte pour légende au droit : *Tolosa civi;* dans le champ une croix, et : *Carlus rex* au revers; dans le champ V G O.

Or, *Vgo* est le nom d'un évêque qui, à cette époque, occupa pendant cinquante ans le siége épiscopal de Toulouse.

Guillaume Taillefer, qui posséda de 950 à 1037 le comté de Toulouse, fut le premier comte qui mit son nom sur les espèces de cette ville. Voici un denier de son temps; *Vilelmo*, croix dans le champ. ℞ : TOLOSVCIV, dans le champ V G O.

L'évêque Atton, successeur de Hugues, frappa le denier suivant

en communauté avec Guillaume ; *Vilelmo*, croix cantonnée de deux annelets. ℟ : TOLOSVCIV ; dans le champ E T O.

Cet usage d'inscrire dans le champ des deniers le nom de l'évêque eut une grande influence sur le type des monnaies de Toulouse. On prit l'habitude d'y tracer trois caractères qui presque toujours n'étaient que la dégénérescence du mot V G O, dont le sens était perdu.

On en voit un exemple dans la gravure du revers de la monnaie du comte *Raymond*.

Cette révolution s'était opérée dès le règne de Pons, fils de Guillaume Taillefer (1037-1060). Deux types différents nous viennent de ce comte : 1° + URBS TOLOSA ; dans le champ V X O ; ℟ : +. PONCIO COMES, croix à branches égales ;

2° PONCIO COMES, croix chrismée et cantonnée de deux besants. ℟: + AIANRGO (peut-être pour XRISTIANA RELIGIO) ; dans le champ X R ⊟ rex).

Comme on doit le remarquer, on s'éloignait parfois du type le plus usité, sans changer cependant la disposition des lettres qui servaient de signe local ; il en fut de même à Carcassonne et dans d'autres villes du Languedoc.

De 1098 à 1100, sous le règne de Guillaume le Jeune, le type formé de la dégénérescence du mot V G O prit le dessus ; car à cette époque ce prince frappa le denier suivant : VVIELMO COME entre grenetis ; croix à branches égales dans le champ. ℟ : + TOLOSA CIVI entre grenetis, [symbole] dans le champ.

Raymond V (1148 à 1194) émettait ce denier, qui est le plus commun de tous les Raymondins.

RAMON COMES. Croix à branches égales dans le champ, cantonné d'un S au deuxième canton.

℟ : + Tolosa civi + [symbole]

Ce type est précisément l'image qui a été adoptée comme emblème parlant par notre Raymond de Montagut.

C'est, à notre connaissance, le premier exemple d'une médaille copiée sur un sceau.

Cependant un Belge, M. Piot, a fait paraître une brochure ayant pour titre : *De l'imitation des sceaux des communes sur les monnaies des provinces méridionales des Pays-Bas et du pays de Liége.*

Il faut remarquer que, si l'ouvrage de M. Piot a quelque mérite, si les rapprochements qu'il propose sont souvent heureux, l'auteur a un tort, c'est de s'imaginer que les sceaux sont des copies des monnaies du moyen âge. Il n'a pas réfléchi sans doute, que le type ou *character* d'une monnaie ou d'un sceau, sont des signes propres à la personne, ou à l'être de raison qui les emploie ; et que, par conséquent, le sceau et la monnaie ne sont pas les copies les uns des autres, mais bien deux objets parallèles, indépendants et émanés d'une même volonté.

Ainsi, lorsque le conseil municipal appose sa marque particulière sur le sceau, il atteste par là qu'il a mis le signe particulier de la ville, afin que les actes revêtus de cette empreinte, et certifiés véritables par l'autorité compétente, puissent offrir un caractère d'authenticité. Par la même raison, lorsque ce même signe se reproduit sur la monnaie, l'intention a été de prouver que cette monnaie est de bon aloi.

C'est encore une erreur de la part de M. Piot de penser que personne ne l'ait précédé dans l'application en général du système de comparaison des monnaies aux sceaux. En 1835, MM. Dancoisne et Delanoy reconnurent parfaitement, à l'aide du sceau de Douay, la monnaie Douysienne, dans de petites pièces reléguées jusqu'alors parmi les incertaines, et certes, ils ne pensaient pas que ce fût là le seul exemple qui pût se présenter, la seule application qui pût se faire, et que cette manière de procéder n'était pas de nature à s'étendre davantage. Or, l'ouvrage de M. Piot n'a paru qu'en 1848 : Il est donc singulier qu'il vienne se poser en inventeur, et crier au plagiat lorsque deux savants avant lui ont mis en pratique le même procédé (1). On lit, en effet, dans cet ouvrage, p. 240 :

« La *Revue numismatique belge* m'apprenait l'autre jour que je m'étais rencontré avec M. Piot sur la corrélation des types des sceaux avec ceux des monnaies du moyen âge ; fait que la moindre connaissance de ces deux catégories de monuments permettait d'ailleurs de

(1) Voy. *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, par M. Fillon ; Fontenay-Vendée, 1850.

constater, et que le savant collaborateur de la *Revue de Bruxelles* formule d'une manière inexacte ; car il avance que les sceaux des rois, des villes et des seigneurs étaient imités des monnaies, tandis que l'inverse est presque partout arrivé. »

« Pour formuler cette proposition dans toute son exactitude, il faut dire que sur les sceaux et les monnaies on se servait des mêmes types. »

Dans l'espèce que nous signalons, il y a bien une véritable imitation, puisque Raymond de Montagut n'a copié le type du denier Raymondin que pour faire allusion à son prénom, et qu'il n'avait probablement aucun droit de prendre ce type comme emblème. Il a mis sur son sceau un Raymondin, comme un nommé Heusé aurait mis *botte*, un Legeai un *geai*, Lapie une *pie*, etc., etc.

FÉLIX BERTRAND.

LETTRE

A M. CH. LENORMANT,

DE L'INSTITUT,

SUR UNE TÊTE ANTIQUE COLOSSALE,

QUE L'ON CROIT ÊTRE CELLE

D'UN CHEF GAULOIS.

(*Monument inédit.*)

Monsieur et très-honoré confrère,

J'avais dejà lu avec le plus vif intérêt dans votre rapport fait l'année dernière à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, sur le concours de 1851, votre compte rendu du *Mémoire* de M. Rouard, sur des bas-reliefs trouvés à Entremont; lorsque le travail de mon docte et obligeant confrère de l'Académie d'Aix m'est parvenu, par une attention obligeante de sa part. Des dessins très-exacts et dont la gravure est aussi fidèle qu'intelligente, en me faisant connaître en quoi consistaient ces bas-reliefs d'origine et d'exécution incontestablement gauloises, m'ont rappelé des monuments du même genre, des débris de sculpture qui existent à Gémosac. Parmi ces fragments on remarque particulièrement des têtes colossales, ayant un caractère identique avec celles des bas-reliefs qu'on voit encore sur trois blocs des murs en ruines d'une enceinte *presque cyclopéenne*, et contenant les dernières traces d'une civilisation primitive et à demi-barbare, pour me servir des expressions de votre rapport, et qui pourrait bien remonter aux *Salyes*, peuple gaulois qui précéda les Grecs sur le territoire qui servit plus tard de local à la colonie de *Sextius*, et en disputa la possession aux Romains.

Parmi ceux de ces bas-reliefs appartenant aux *Santones*, peuple faisant originairement partie de la Celtique, et donné à l'Aquitaine par Auguste, lorsqu'il étendit ce dernier département jusqu'à la Loire, je vous entretiendrai particulièrement ici, monsieur et très-

honoré confrère, et j'en donnerai en même temps la gravure, d'une tête en pierre ronde bosse et de dimensions presque colossales (0^{m},60).



Ce fragment, très-remarquable par son style et ses proportions, d'un art encore dans son enfance et demi-barbare, existe encastré on ne sait par quel hasard, dans un mur du village de *Gémosac*, près de Saintes, où je l'ai souvent remarqué ainsi que plusieurs autres membres de la société archéologique, et entre autres M. Moreau, inspecteur des monuments historiques du département de la Charente-Inférieure à qui j'en dois le dessin très-fidèle que je joins à ma lettre (1). Il nous offre une représentation fort exacte de la plupart des traits indiqués par Diodore de Sicile, comme caractérisant l'agen-

(1) J'ai souvent demandé que cette tête colossale fût retirée du lieu indiqué ici et transportée au musée de Saintes, où l'on remarque déjà une autre tête de pareille dimension et dont l'agencement de la chevelure est aussi fort remarquable et fort singulier, et a beaucoup d'analogie et de rapports avec la coiffure de certaines statues égyptiennes; j'y vois le simulacre de quelques divinités.

cement de la coiffure des Gaulois dont la chevelure relevée sur les faces, sur le front et sur le sommet du crâne, rappelait, selon cet auteur, l'aspect des pans et des satyres (1). Ce genre de coiffure se fait aussi remarquer dans la numismatique gauloise, sur les têtes de rois ou de chefs des peuples de cette nation. Celle de notre Gaulois-Santon, semble nous offrir l'image du repos ou de la mort : ses yeux sont fermés. Serait-ce encore ici, monsieur, comme sur les sculptures d'Entremont, l'emblème et le simulacre d'une de ces victoires de nos ancêtres, où le vainqueur portait comme trophée la tête du vaincu en triomphe?

Voici, monsieur et très-honoré confrère, les hypothèses et les réflexions qui m'ont été inspirées par la lecture de l'excellent mémoire de M. Rouard, à l'occasion d'un monument qui ne paraît pas être sans analogie avec ceux décrits par le savant bibliothécaire d'Aix. Quand elles n'auraient d'autre mérite et d'autre à propos que de reporter l'attention de MM. les archéologues de Saintes sur le fragment statuaire de Gémosac, elles auront encore quelques titres à être accueillies par vous et par les habitués de la *Revue archéologique*.

Bien qu'après la lecture de l'excellent mémoire de M. Rouard, et en recueillant nos propres observations, nous soyons convaincus comme nous en avons déjà exprimé ailleurs l'opinion, que rien n'a encore été dit sur l'art gaulois antérieurement à la domination romaine, malgré l'exemple que nous donne le jeune savant, plein de zèle, de foi et d'espérance, qui aspire à cette heure à retrouver la *langue gauloise*, par l'étude des légendes des médailles antérieures des peuples qui l'ont parlée, dans les documents philologiques épars de l'antiquité, et dans quelques idiomes locaux des vieux bretons de l'Armorique et de leurs frères d'outre-mer, etc.; nous n'avons ni l'espoir ni la prétention d'établir pour les monuments qu'on peut croire lui appartenir, l'*histoire de l'art*, à l'époque susdite, chez nos ancêtres. Ce travail appartient à d'autres qu'à nous. Bornons-nous à porter ici une nouvelle pierre au *tas de Mercure*.

Veuillez agréer, monsieur et très-honoré confrère, etc.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(1) Diod. Sicul, lib. V.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'ouverture du Congrès scientifique de France à Toulouse est irrévocablement fixée au 6 septembre prochain, la réunion se tiendra dans la grande salle du Capitole.

— On a récemment découvert dans la commune de Culoz, département de l'Ain, un autel romain assez bien conservé, et dont l'inscription est parfaitement lisible. Les moulures seules sont endommagées. Cet autel a 2 mètres 70 centimètres de hauteur; en voici l'inscription :

N ❦ A V G
D E O M A R
T I ❦ S E G O M
O N I D V N
A T I C A S S I
A S A T V R
MINA EX VOTO
V. S. ❦ L. M. ❦

Numini Augusto, ‖ *Deo Mar‖ti Segom‖oni* (1) *Dun‖ati, Cassi‖a Satur‖nina, ex voto* (2). ‖ *Votum solutum libenter merito.*

A la divinité Auguste (3), *au dieu Mars Ségomon adoré à Dun, Cassia Saturnina, pour l'accomplissement d'un vœu. Vœu accompli avec empressement et pour de justes raisons.*

Quatre inscriptions, trouvées à Lyon (4), à Arinthod (département du Jura) (5), à Contes (comté de Nice) (6) et à Nuits (7), nous avaient déjà fait connaître le nom de *Ségomon.* Sur un de ces monuments, celui de Contes, ce nom est accompagné d'un ethnique,

(1) Les lettres N et I sont liées.

(2) Les lettres X et V sont liées; la syllabe TO est gravée, en très-petits caractères, dans l'intérieur du premier O.

(3) C'est-à-dire *à la divinité locale*, au dieu Lare de la localité, GENIO LOCI comme on lit dans les inscriptions africaines.

(4) Gruter, p. 58, n. 5; Spon, *Ant. de Lyon*, p. 134, etc.

(5) Monnier, *Annuaire du Jura*, pour 1842, pl. 1.

(6) Bourquelot, *Inscriptions ant. de Nice*, n. 10.

(7) *Autun archéologique*, p. 262.

SEGOMONI CVNTINO, comme ici : SEGOMONI DVNATI (1); ce n'est donc pas un nom du même genre, un ethnique : c'est un véritable nom de divinité. Dans les inscriptions de Lyon et d'Arinthod, ainsi que dans celle que nous publions, ce nom est associé à celui de Mars; la divinité qui le portait était donc assimilée à ce dieu, par ses adorateurs de l'époque gallo-romaine; c'était comme *Camulus* (2) et *Leherennus* (3), une divinité de la guerre.

Les habitants de Culoz, jaloux de conserver ce monument, n'ont pas voulu qu'il fût enlevé par des étrangers qui désiraient en faire l'acquisition, et par l'entremise du maire ils se sont engagés à l'acquérir et à le réédifier au lieu même où il a été découvert. C'est là un soin tout à fait honorable et qui mérite d'être mentionné, car il est une preuve de l'esprit éclairé des habitants.

— Les altérations qu'éprouvent avec le temps les couleurs employées dans les différents genres de peintures ont toujours excité, à juste titre, les préoccupations des artistes et des antiquaires. On s'est appliqué à la recherche de matières colorantes réunissant l'éclat à la solidité, et l'on a été conduit à l'examen analytique des couleurs employées par les peintres de l'antiquité, dont les œuvres, après tant de siècles, conservent une fraîcheur et une vivacité que bien des tableaux modernes ont perdues au bout de quelques années. De nos jours, les chimistes les plus éminents n'ont pas dédaigné de s'occuper de ces problèmes intéressants, et, si les noms de Vauquelin et de Thénard, par exemple, se rattachent à la découverte du jaune et vert de chrome et du bleu de cobalt, ceux de Davy et de Chaptal nous rappellent les analyses curieuses des couleurs provenant des fouilles de Pompeï, des peintures des bains de Titus, des monuments de Caïus Cestus, etc. MM. Pesoz et Collomb viennent d'ajouter aux connaissances que nous possédions à ce sujet, par l'analyse qu'ils ont publiée de fragments de couleurs recueillis sur les peintures arabes de l'Alhambra, à Grenade.

Les ornements intérieurs des salles principales de cette ancienne résidence des rois maures sont en plâtre : les moulures et les des-

(1) *Dunati* est le datif de *Dunas*, ethnique formé de la même manière que *Lavinas*, *Lucas*, *Mevanas*, etc.

(2) Voyez M. A. Maury, *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions sous le nom de Camulus, dans les Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. XIX, p. 15 et suiv.

(3) Voyez *Revue archéologique*, 1re année, p. 250 et suiv., l'article de M. Mérimée, sur un bas-relief du musée de Strasbourg représentant ce dieu gaulois.

sins en relief représentent des formes géométriques, qui, bien que se répétant constamment, n'en ont pas moins beaucoup d'élégance et de délicatesse. Ces peintures, protégées par le beau climat de l'Andalousie, entretenues d'ailleurs par les soins du gouvernement espagnol, sont aujourd'hui à peu près ce qu'elles étaient du temps des Abencerages.

Dans quelques-unes des salles et des galeries qui entourent la célèbre *Cour des lions*, on voit encore les couleurs, appliquées jadis par les artistes arabes dans les anfractuosités des grecques, subsister dans toute leur intégrité. Elles sont très-simples et ne se composent que de *rouge*, de *blanc*, de *jaune* et de *vert*, distribués avec beaucoup de goût; le rouge et le bleu y jouent le rôle principal. Ces peintures sont antérieures à la fin du XVe siècle, époque de la conquête de la ville par les armes réunies de Ferdinand et d'Isabelle.

Voici les résultats obtenus par l'examen analytique de quelques fragments de ces couleurs et communiqués à l'Institut (Académie des sciences). La matière *bleue*, isolée le plus exactement possible du plâtre auquel elle adhérait, a été traitée par l'acide acétique et l'alcool pour la séparer de la substance grasse qui l'accompagne : ce traitement préalable lui a fait prendre une grande vivacité de ton. La potasse caustique concentrée ne lui a fait subir aucune altération; mais l'acide chlorhydrique l'a décolorée à l'instant en donnant lieu à un dégagement sensible de gaz acide sulfureux et à un dépôt floconneux et gélatiniforme. A en juger par ces réactions, cette couleur est formée par le *bleu d'outre-mer*. La couleur *verte*, soumise au même réactif, s'est séparée en deux éléments : l'un, bleu, manifestant les propriétés du bleu d'outre-mer; l'autre, jaune, offrant toutes les réactions d'un corps organique, gomme ou laque végétale, noircissant, puis se détruisant par l'action de la chaleur, etc. La couleur *rouge*, calcinée dans un tube avec la limaille de fer pur, a fourni une auréole de globules mercuriels visibles à la loupe; ces globules, humectés d'acide azotique, ont donné lieu à un dégagement de vapeurs rutilantes. Par l'évaporation à siccité, on a obtenu un résidu jaune orangé, qui, sous l'influence de l'acide sulfhydrique, a pris une teinte jaune foncé, puis d'un brun noirâtre. Ces réactions indiquent clairement que cette couleur rouge est formée de *vermillon* ou sulfure de mercure.

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent, et des tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge, par **Francisque Michel**, t. I, in-4. Paris, Leleux, 1852.

L'archéologie embrasse tout le passé que sépare de nous un intervalle de plusieurs siècles, langues, croyances, événements; monuments, objets de toute nature où la main de l'homme a laissé sa trace; mais, comme tout s'enchaîne dans nos pensées et nos actes, ce n'est qu'en étudiant la suite des idées et des faits, que l'on peut arriver à une connaissance exacte des objets.

Chaque société marque de son empreinte son art, son industrie; par conséquent, pour juger, pour déterminer les caractères de l'art, de l'industrie de chaque âge, il faut se pénétrer préalablement de l'esprit des âges respectifs. La connaissance des monuments et des œuvres de main d'homme, ne va donc pas sans celle des auteurs de la littérature, sans philologie, en un mot. C'est ce qu'a senti M. Francisque Michel. Voué depuis longtemps à l'étude des littératures du moyen âge, il a voulu faire servir sa vaste érudition en cette matière aux progrès de l'archéologie, aux progrès surtout d'une branche de cette science à peine encore explorée, l'histoire des étoffes précieuses du VI[e] au XVII[e] siècle. Les étoffes de soie, d'or et d'argent ont joué un grand rôle chez nos ancêtres. A leur introduction, à leur fabrication en Europe se rattachent une foule de points qui touchent à l'histoire des sciences, du commerce, des relations extérieures. Un sujet si varié par les recherches auxquelles il entraîne, par la vaste lecture qu'il nécessite, devait plaire à un esprit aussi actif, aussi zélé dans tout ce qui touche à l'histoire du moyen âge, qu'est celui de M. Francisque Michel. Nous possédons aujourd'hui le premier volume de ce travail. L'auteur a passé en revue toutes les étoffes mentionnées chez les troubadours et les trouvères, chez les chroniqueurs et dans les fabliaux. Aidé de l'étymologie, il s'efforce d'assigner à une foule de noms de tissus oubliés leur vrai sens et leur véritable caractère; il suit leur histoire en même temps que les transformations

subies par leurs noms. Pour que ce travail satisfasse complétement l'antiquaire, il faudrait que M. Francisque Michel rapprochât les noms et les descriptions donnés par les textes des échantillons conservés encore dans les églises, les musées ou les collections particulières. L'auteur présente, il est vrai, en tête de son livre, une description d'anciens tissus, d'ornements d'église, de vêtements sacerdotaux possédés encore de nos jours, tels que les soieries conservées au Louvre, au trésor d'Aix-la-Chapelle, la robe de saint Cuthbert à Durham, la chape de saint Mesme à Chinon, celle de Charlemagne à Metz, le coussin de l'église de Saint-Pierre de Troyes, etc., etc. Mais l'auteur ne me semble pas s'attacher assez à expliquer les spécimens qu'il décrit par ses textes qu'il connaît si bien, surtout à déterminer les noms que chacune de ces étoffes, que nous avons sous les yeux, portait en son temps : ce serait le meilleur moyen de nous donner une idée de ce dont parlent les auteurs lus par nos ancêtres. Il est vrai que sa tâche était difficile, que les rapprochements ne sauraient être faits toujours avec une grande rigueur. Et un esprit aussi exact, aussi consciencieux que M. Michel, aura peut-être craint de se lancer dans une voie où la terre ferme lui faisait défaut. En dehors de cette observation, je n'ai que des éloges à donner au livre, et la nouveauté des faits que son auteur collecte intéressera à un haut degré tous les amis de l'érudition. Je signalerai surtout les pages qu'il consacre au tissu appelé *Samit*, dont l'histoire est liée à celle des velours, aux *pailes* de Phrygie, appelés par corruption de ce dernier nom pailes de Frise, et en général aux étoffes de l'Orient. Dans la recherche des étymologies, le savant professeur de Bordeaux fait preuve de sagacité et d'invention. J'aime beaucoup ce qu'il nous dit sur le pays de Biterne ou de Bisterne, d'où venaient, disait-on, des *pailes* et dont le nom est formé par corruption de *Finibus terræ*, *Finterre*. Les étoffes venues de Bisterne et le nom de ce pays nous rappellent dans l'antiquité les offrandes venues du pays des Hyperboréens, contrée dont l'exacte position était aussi difficile à fixer que le Biterne du moyen âge. Il est impossible d'analyser les recherches intéressantes que M. F. Michel a faites sur le *cendal*, le *siglaton*, le *diapre*, les *baldaquins*, etc. Tout cela est de la lecture la plus attachante, mais perdrait, à l'analyse, la richesse d'érudition qui en constitue le mérite et la couleur qui en fait l'intérêt. Rien n'a été négligé, au reste, pour rendre ce livre utile non-seulement à ceux qui lisent, mais à ceux qui ne font que consulter. Son système de divisions, claires, nettes, tranchées, toujours indiquées en marge, par ce qu'on nomme

en langage typographique des *manchettes*, empêche qu'on ne s'égare dans cette masse de faits curieusement, patiemment ramassés, et fournit un fil conducteur. Une excellente table termine le volume et sert comme de résumé à cette première partie de l'ouvrage.

C'est à M. J. Quicherat que revient l'honneur, dans une excellente dissertation lue à la séance d'inauguration de l'école des Chartres, d'avoir ouvert aux érudits ès moyen âge cette voie nouvelle et toute semée de trésors. Ce que notre savant collaborateur n'avait fait qu'esquisser, M. F. Michel l'a dessiné complétement dans une de ses parties principales; du moins, il s'est ainsi placé parmi ceux qu'on regardera un jour comme les maîtres dans cette branche de l'histoire. Son second volume complétera bientôt, nous le savons, les recherches commencées avec tant de succès, et viendra couronner cette longue suite de publications dues à l'ardeur infatigable de l'auteur, et lui mériter encore une fois une reconnaissance à laquelle il s'est acquis déjà tant de titres parmi les amis des lettres.

ALFRED MAURY.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, 125 Dessins photographiques, par Maxime Du Camp; format petit in-folio. Paris, Gide et J. Baudry, éditeurs.

Cinquième livraison contenant : le GRAND TEMPLE DE DENDÉRAH, vue générale; Hypêthre construit sur la terrasse; Sculptures de la façade postérieure; Bois de dattiers et de palmiers doums. Nous signalons surtout cette dernière planche à l'attention des amateurs; elle est d'un intérêt non moins grand que celles qui représentent des monuments, puisqu'elle nous offre, avec son véritable caractère, une vue de ces sites intéressants de l'Égypte.

Cette publication comprendra 25 livraisons de 5 planches; elle sera entièrement terminée au mois d'octobre 1852.

Architecture du Ve au XVIe siècle, par Jules Guilhabaud. Paris, Gide et J. Baudry, éditeurs.

43e livraison contenant : Maisons à Cluny; Puits publics à Troyes. Texte : fin du Jubé de Flavigny; première partie des Tourelles.

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

ORANGE.

Il est peu de villes, en France, qui présentent comme Orange, des monuments à peu près complets, témoins et preuves de la civilisation romaine. Un arc triomphal, la façade immense d'un théâtre, des pans de l'hippodrome, des colonnes, des mosaïques, tout rappelle le séjour du grand peuple. Si la grandeur et l'importance de ces monuments prouvent la colonisation, leur état de conservation atteste aussi que le midi témoigna plus de respect pour les débris de sa grandeur passée, ou que les barbares y laissèrent moins de traces de leur épouvantable passage.

Le nom celtique d'Orange, primitivement perchée sur la colline, se retrouve dans celui d'*Arausion*, donné par Strabon, sur la foi d'Artémidore qui vivait cent dix ans avant l'ère chrétienne. Il était dérivé de sa position au-dessus de la rivière d'Eygues, anciennement *Araus* (1), laquelle longeait encore les murs de la ville au XVe siècle et renversa maintes fois ses faubourgs. Avec la domination romaine, le castrum descendit au pied de la montagne. Sous Auguste, les vétérans de la seconde légion donnèrent à la colonie le nom d'*Arausio colonia Secundanorum* (2). Selon toutes les probabilités, on leur fit une distribution des terres vacantes. La nouvelle colonie vit successivement s'élever dans ses murs des temples, des aqueducs, des thermes, des arènes, un hippodrome, un théâtre et un arc

(1) *Araus*, *Araïs*. La petite ville de Caderousse, bâtie à l'embouchure de cette rivière, était appelée *Cap d'Araus* dans le principe. Sur l'étymologie de plusieurs villes de Vaucluse, voir ce que j'ai dit dans la *Revue archéologique*, 8e année, p. 307, *Notice sur Vaison*.

(2) Plin. *Hist. nat.* III, cap. IX. — Maffei, *Galliæ antiquitates*, in-4°, 1733, p. 142 et 157, Ménard, *Mém. de l'Acad.*, t. XXVI, p. 345 et 349, citent une inscription trouvée à Orange qui semblerait prouver que cette ville avait le surnom de *Colonia Julia Secundanorum*. Les inscriptions d'Orange sont fort rares; ce qu'il faut peut-être attribuer à la mauvaise qualité des pierres de taille des environs. Les bonnes ont été employées dans les constructions modernes.

triomphal, toutes choses indispensables à ces vieux vainqueurs du monde et qui leur rappelaient les magnificences de la mère patrie. A l'exception des deux derniers, tous ces monuments ont disparu ou sont dans un état de destruction qui attriste et étonne à la fois l'imagination après un laps de tant d'années. L'enceinte d'Orange, sous la domination romaine, était nécessairement fort grande et comprenait une partie de la montagne. On peut s'en faire une idée en suivant les fragments de murs désignés sous le nom de *barri vieï* (murs vieux) et qui sont néanmoins, en grande partie, d'une construction plus récente. Le périmètre de la ville gallo-romaine était de trois mille pas environ. Chacun des peuples barbares y a laissé des traces de son passage. L'intérieur du théâtre montre encore la rouge morsure des flammes. Brisés par les rudes enfants du Nord, les monuments de la civilisation s'écroulèrent, et dans cet entassement de ruines, enfouies pendant tant de siècles, dans ce pêle-mêle de marbres, de bronzes et de mosaïques, l'investigation moderne déterre encore chaque jour quelque lambeau auguste du passé.

Quand la grande tempête eut cessé; quand les fleuves humains qui descendaient du nord furent rentrés dans leurs lits; quand le pouvoir fut reconstitué, Orange songea aussi à sortir de ses décombres. Il fallait une nouvelle ville à de nouvelles générations. La fille du comte Rambaud, mort à la croisade, se chargea de ce soin. Vers le commencement du XIIe siècle, la princesse Tiburge fit rebâtir les murailles en suivant l'ancien tracé (3); mais dans cette enceinte s'élevèrent de nouvelles constructions, des sortes de faubourgs. A l'est, sur le vaste emplacement de l'ancien champ de Mars, le faubourg de Saint-Florent, avec l'hôpital Saint-Lazare; à l'ouest, celui de Saint-Pierre avec l'hôpital des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; au nord, celui de l'Arc qui reliait les deux autres. Chacun avait son appareil de défense et protégeait la ville placée au centre et dominée par l'ancien Capitole où les comtes avaient établi leur demeure. Ces trois faubourgs furent incendiés et détruits dans les dernières années du XIVe siècle par le terrible

(3) Il reste pourtant d'assez grands fragments des murs romains, lesquels étaient à petit appareil régulier, formant double parement, l'intérieur rempli de blocage. Ce système de construction fut imité par Maurice de Nassau, pour les murailles du château, en 1622, aussi leur dureté est-elle aussi grande que celle des plus anciens murs romains. La circonvallation des murs qui décrivaient un cercle partant de l'arc de triomphe au levant et venant s'y rattacher, au couchant, en traversant la montagne, derrière le château, est fidèlement tracée dans l'*Hist. d'Orange*, par M. de Gasparin aîné, 1815, in-18, p. 116.

vicomte Raymond de Turenne(4). Orange fut alors réduite à son enceinte particulière. Sa physionomie romaine avait déjà disparu à cette époque. Les thermes, les arènes, le forum n'étaient plus. L'intérieur du théâtre s'était comblé; sur ses ruines et sur celles du cirque s'étaient groupées une multitude de maisons. L'arc de triomphe lui-même n'avait dû son salut qu'à la ceinture murale dont l'avait protégé Raymond des Baux, au XIII[e] siècle, pour en faire une forteresse. La ville respira sous son enveloppe moderne avec l'illustre maison de Châlons. Le premier prince de cette maison, Jean, ajouta trois corps de logis à celui qui avait abrité, sur la montagne, les comtes de la première et de la seconde famille. C'était un palais fortifié : il devint la proie des flammes pendant les guerres religieuses du XVI[e] siècle. Le 6 mai 1562, Orange est reprise sur les calvinistes par Serbelloni qui laisse le capitaine Hugues de Marseille pour présider à la démolition des remparts et des bastions, ce dont il s'acquitta avec un zèle merveilleux qui fait dire à l'historien Lapise : « Il ne faut qu'un jour pour détruire le labeur de plusieurs âges ! » (5)

Maurice de Nassau, prince guerrier, résolut, en 1622, de faire d'Orange une place forte. Il la fit revêtir de murailles épaisses et terrassées, avec des fossés que remplissait l'eau de la Meyne. Les quatre grandes portes de Langes, Saint-Martin, Pourtoules et du Pont-Neuf furent flanquées de tours et défendues par des demi-lunes. Le château lui-même se hérissa de onze bastions avec fossés creusés dans le roc et devint une des plus fortes places de l'Europe. Il mérita de figurer dans l'ouvrage de Mathieu Dogan, sur l'architecture militaire(6). Le 27 mars 1660, Louis XIV en personne obligea le comte de Dohna, gouverneur de la principauté d'Orange, à lui remettre le château qu'il fit occuper par des troupes françaises, et il fit aussitôt procéder à la démolition des fortifications, voulant qu'Orange fût une ville ouverte. En 1673, s'étant encore emparé de la principauté qu'il donna au comte d'Auvergne pour l'indemniser de ses pertes à la guerre, il ordonna de raser le château. C'était enlever un abri au protestantisme et faire en même temps dispa-

(4) Une bulle du pape Urbain VI, des nones d'avril 1384, autorise une imposition sur le clergé d'Orange pour les fortifications de cette ville. Voy. aux *Archiv. municip.*

(5) *Hist. des princes et de la principauté d'Orange*, par le sieur de Lapise, la Haye, 1640, in-f°.

(6) Pour la vue et la perspective de la ville, du château et des fortifications, voir la 1[re] planche de l'*Hist. d'Orange* par M. de Gasparin, 1815.

raître une citadelle inquiétante au cœur de son royaume. Le nom de *Crève-Cœur* que portent encore ces ruines, rappelle l'impression douloureuse produite alors sur la population. Orange ne pouvait plus être qu'une cité française.

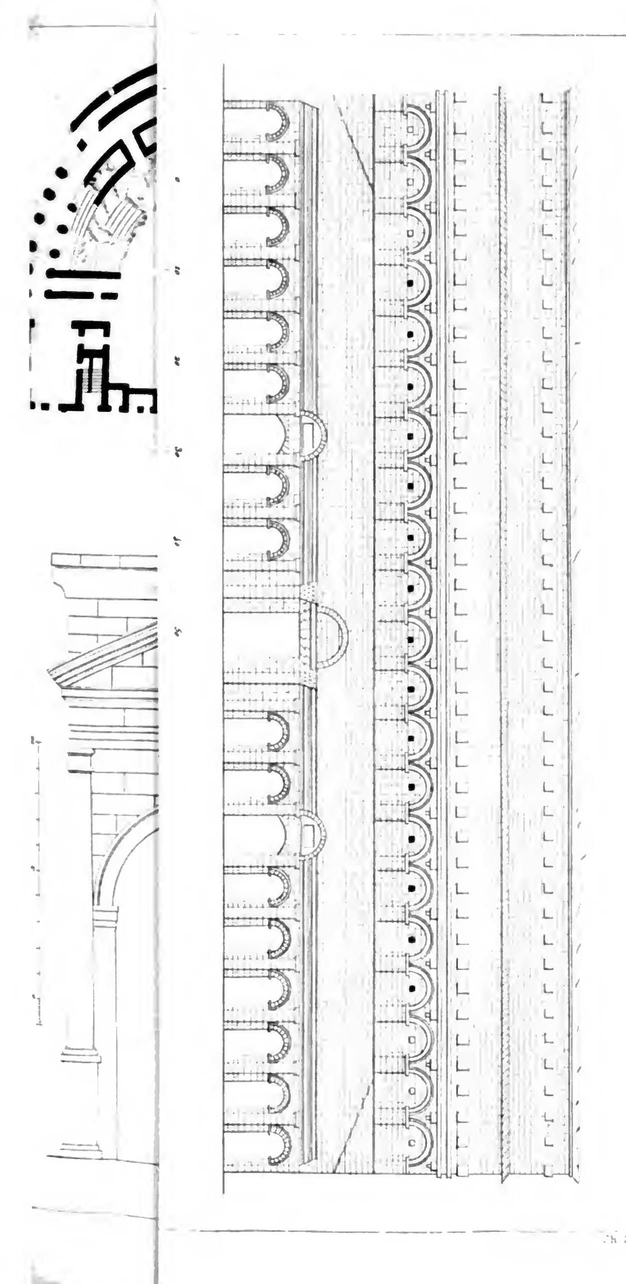
Nous donnerons une énumération succincte de ses richesses antiques. Outre l'arc de triomphe, le théâtre et le cirque dont nous parlerons tout à l'heure, Orange possédait des arènes; car il paraît que dans cette colonie, on rencontrait tout ce qui pouvait flatter le goût fortement sensuel des vétérans romains. Le théâtre et le cirque avaient été inspirés par le voisinage de Marseille : aussi s'élevèrent-ils au centre de la ville dont ils occupaient une grande partie. Leur position seule prouverait qu'ils datent des premiers jours de l'occupation romaine : ils accusent évidemment l'influence phocéenne. L'amphithéâtre, au contraire, trahit le goût particulier flétri par le vers d'Horace :

Aut ursum aut pugiles : his nam plebecula gaudet (7).

Les vétérans de la deuxième légion durent se contenter de l'élever hors de la ville, au couchant; ses petites dimensions attestent que ce genre de spectacles n'était fréquenté que par les colons. La maçonnerie ne consistait très-probablement qu'en une enceinte extérieure, soutenant des gradins en bois. Le quartier a conservé le nom des *Arènes*. On voyait dans un pré, au commencement de ce siècle, les vestiges des fondations : aujourd'hui tout est nivelé. Lapise dit que de son temps les murailles, percées de vingt-quatre portes, *s'élevaient en aucuns endroits à la hauteur de douze pieds*. A en juger par l'examen du terrain, le diamètre ne dépassait pas cinquante mètres. Dans les fouilles qui furent faites pour le baisser et en faire une prairie, M. Ravanier trouva une Minerve et un gladiateur (8).

En 1826, dans l'enclos de M. Sautel, on découvrit de larges substructions, recouvertes de peintures, ainsi que des mosaïques à dessins variés. L'une d'elles fut acquise par le musée d'Avignon où elle n'arriva pas intacte. Il n'est pas de maison dans la ville qui ne possède extérieurement et dans ses caves quelques fragments antiques. La fameuse mosaïque, connue sous le nom de *chat de Barrière*, est aujourd'hui méconnaissable. Le nouveau propriétaire ayant voulu nettoyer le chat et la souris avec du vinaigre pour en tirer meilleur

(7) Horat., epist. 1, lib. II.
(8) Un joli Mercure avait été trouvé par le même au cours de Pourtoules.



Ch. Saunier sc.

parti, a fini par décomposer le ciment et anéantir le dessin. — On rencontre dans plusieurs quartiers et dans les environs de la ville des tronçons de colonnes antiques de deux proportions différentes. Ceux qu'on rencontre le plus fréquemment sont en granit gris du Vivarais et ont probablement appartenu au cirque ou au forum. Les autres, d'une belle pierre calcaire, sont d'un plus grand module et à fût cannelé. Nous mentionnerons en passant, les amphores, les urnes de toutes formes, les lampes sépulcrales, quelques inscriptions et les monnaies celtiques, massaliotes et romaines que l'on trouve dans les collections de quelques amateurs éclairés, tels que MM. Payan de Champié, Nogent Saint-Laurent, etc. Revenons à ce qui fait aujourd'hui l'orgueil de l'ancienne cité des Cavares.

Nous ne dirons rien de l'arc triomphal que nous avons déjà décrit dans cette *Revue* (9). Le théâtre est la pièce capitale qu'Orange montre avec fierté aux touristes et aux archéologues, et avec d'autant plus de raison, que l'Italie elle-même n'en présente pas de mieux conservé. Il domine toute la ville. Le mur du postscenium apparaît de loin comme la vaste courtine d'une forteresse. Cette façade extérieure (voy. notre planche 195) se présente sous la forme d'un rectangle de $34^{m},83$ de hauteur sur $102^{m},63$ de longueur. Cinq grandes lignes la divisent, chacune séparée par une corniche, la seconde exceptée. Ceci s'explique par la vaste toiture d'un portique, laquelle venait mordre dans une rainure qui descend vers les deux extrémités et qu'on suit très-bien encore le long de la seconde ligne. Ce portique, de 8 à 9 mètres de profondeur, était supporté par les colonnes dont les tronçons sont épars en différents quartiers, et soutenu latéralement, à chaque extrémité, par une muraille en retour dont on voit encore les arrachements, au levant de la façade et qui existe en entier, au couchant, où elle est percée d'un arceau qui donnait passage dans un second portique conduisant au cirque (A, fig. 1 de la planche 195). Ce portique, destiné à garantir du soleil et de la pluie, était un magnifique péristyle au majestueux édifice : il est désigné par un pointillé sur le plan (fig. 1 de la planche 195).

Ce qui rompt la monotonie de cette immense maçonnerie, c'est la série d'arcades à plein cintre des première et troisième lignes. — Les arcades de la première ligne sont au nombre de dix-neuf, y compris, au centre, une grande porte carrée, plus élevée, *la porte royale*. Elle est flanquée de deux pilastres corinthiens à chapiteaux de marbre

(9) *Rev. archéol.*, 5e année, p. 209.

blanc et surmontée d'une petite arcade postiche destinée à diminuer le poids qui pèse sur le sommier. Les autres arcades sont séparées par des pilastres doriques supportant un entablement des plus simples. Les deux premières, à partir de l'extrémité des murs, donnaient entrée dans l'intérieur de l'édifice. La troisième était simulée. Les autres communiquaient à des escaliers ou elles ouvraient sur des réduits qui servaient de boutiques, à l'exception de la septième, de chaque côté. Celle-ci, un peu plus large, s'appuie contre les pilastres latéraux et non sur des pieds-droits, comme les autres. Elle est surmontée d'un petit arceau postiche dans lequel s'ouvre une fenêtre carrée destinée à éclairer les corridors derrière la scène. Ces deux portes latérales s'appelaient *hospitales* ou des étrangers (10). — Les arcades de la troisième ligne, au nombre de vingt et une sont figurées dans l'appareil et s'appuient sur une base commune. Dans le centre de l'arc s'ouvrent des trous ronds pour donner du jour dans les corridors. Les trois derniers, de chaque côté, ne sont que figurés, parce qu'ils correspondent aux deux grands massifs intérieurs qui recevaient beaucoup de jour d'autre part. — Aux quatrième et cinquième lignes, on remarque deux rangées de corbeaux d'un calcaire très-dur, saillant de plus d'un mètre et séparés par un espace d'environ deux mètres. Les corbeaux inférieurs sont percés d'un trou conique et les supérieurs d'un grand trou cylindrique : ils étaient, pour la plupart, destinés à porter les mâts qui soutenaient le velarium. Entre les deux rangées se trouve la troisième corniche; mais il faut remarquer une chose. Les deux premiers corbeaux de chaque rangée ne sont pas forés; ils ne devaient rien soutenir, en effet, puisqu'ils correspondaient à la galerie extérieure qui faisait le tour du théâtre. Tous les autres sont perforés; mais ce n'est qu'au droit des six, à la suite des deux premiers, que la corniche est échancrée. Or, l'espace qu'occupent ces six blocs correspond exactement à l'intervalle des gradins sur l'autre face. Il n'y avait donc que ces six corbeaux qui pouvaient et devaient soutenir les antennes. Les autres étaient pour la symétrie. Le velarium ne garantissait que les gradins, la scène

(10) Les *hospitales* et la *regia* n'étaient point destinées au public, mais bien aux acteurs. A Orange, contrairement à d'autres théâtres antiques, les portes du postscenium correspondent à celles du proscenium. Celles-ci servaient aux acteurs pour entrer en scène, les autres pour arriver dans les corridors et les couloirs où ils s'habillaient. — Au-dessus de la corniche, vis-à-vis la porte *regia*, on distingue les trois lettres C. J. S., dans lesquelles les uns ont vu les initiales des noms de l'architecte et d'autres le titre de la colonie, *Colonia Julia Secundanorum*; ce qui n'est rien moins que certain.

ayant sa toiture particulière. Une quatrième corniche couronne tout l'édifice (11). — Cette façade ou plutôt ce mur du postscenium formait le diamètre ou la corde de l'arc destiné aux spectateurs; il est d'autant plus précieux qu'il manque dans tous les théâtres antiques connus.

L'intérieur n'est pas dans un état de conservation aussi parfait. Aujourd'hui pourtant qu'il est entièrement débarrassé des maisons et bouges qui l'obstruaient et des barbares qui le sapaient de toutes manières, c'est un beau spectacle que celui de son ensemble et il est facile d'en saisir et d'en comprendre tous les détails. Selon l'usage constant des Romains, les gradins sont tournés à l'exposition du nord et adossés à une colline, pour que les spectateurs eussent moins à souffrir du soleil et pour économiser les substructions; mais la colline manquant, au levant, sur la longueur environ d'un quart de l'hémicycle, on y suppléa par des travaux de maçonnerie. Deux étages ou précinctions, composés d'un nombre inégal de gradins, étaient soutenus sur des voûtes et des galeries, là où il avait été impossible de les asseoir sur le rocher, et allaient se relier, de chaque côté, à deux ailes, formant deux grands massifs rectangulaires de 21^{m},27 de long sur 18^{m},05 de large. Entre ces deux ailes, la scène présente 62^{m},37 d'ouverture sur 11^{m},69 de profondeur (12). Ces bâtiments contiennent deux salles spacieuses, des corridors et des escaliers, remarquables en ce que deux marches sont taillées dans la même pierre, pour monter aux étages supérieurs (*episcenium*), destinés aux acteurs et aux machinistes. Quant aux salles du rez-de-chaussée (*hyposcenium*), M. Caristie voit dans celle de droite la salle des mimes et dans l'autre la salle des chœurs. Voilà pour les côtés. — Le fond était formé par le mur du *scenium* qui présente dans sa distance de celui de la façade, un assez large corridor (*parascenium*). On y entrait par la porte *regia* et les *hospitales*. C'est là probablement que les acteurs s'habillaient. Ce mur, dans son milieu et sur une longueur de 28 mètres environ, décrit un commencement de courbe, laquelle, étant prolongée, irait presque se lier aux premiers siéges de l'hémicycle, là où ordinairement étaient deux tribunes, espèces de loges d'avant-scène réservées aux préteurs, aux

(11) Il n'y a pas longtemps encore qu'au sommet de ce mur on voyait les restes d'une petite échauguette que les princes d'Orange y avaient élevée, quand ils avaient fait du théâtre un bastion avancé du château.

(12) Ce sont les dimensions presque exactes du théâtre d'Arles. Le diamètre de l'orchestre était double, suivant les proportions indiquées par Vitruve.

décemvirs et aux vestales. L'appareil de ce mur est le même que celui de la façade extérieure; mais sa décoration était infiniment plus riche. Voici en quoi elle consistait. Au-dessus de la porte royale, une grande niche cintrée recevait sans doute la statue de l'empereur ou d'une divinité (13). Du pied de cette niche courait une corniche de marbre blanc dont il ne reste plus que les parties engagées. Plus loin et de chaque côté, un carré creusé dans le mur a dû recevoir un tableau mosaïque en verres coloriés. La décoration des murs de scène ou latéraux était plus riche encore. Deux carrés superposés, beaucoup plus grands que ceux de face, étaient séparés, de chaque côté, par une belle corniche en marbre blanc. Les carrés supérieurs contenaient des mosaïques et ceux d'en bas une rangée de colonnes corinthiennes en marbre, dont une entière reste encore engagée du côté du couchant. La base de ces colonnes portait sur une seconde corniche (14), au-dessous de laquelle s'ouvre la grande porte d'entrée du fond de la scène.

Tout porte à croire qu'il y avait plusieurs rangs de colonnes superposées et, pour toutes les parties apparentes, un revêtement général en marbre de différentes couleurs. On en rencontre de toutes les espèces dans les fragments que les fouilles ont mis au jour : celles qui dominent sont le cipolin, le jaune antique, la brèche africaine et le vert.

Le sol du *proscenium*, fait en planches, avait environ 2 mètres de hauteur sur 13 mètres dans sa plus grande profondeur, vis-à-vis la porte *regia*. Cette partie avait une décoration fixe de colonnes en granit poli, avec des statues dans les intervalles. On a essayé de remettre quelques fragments de fûts à leur place. — Si les gradins étaient abrités par le velarium, le proscenium l'était par une grande toiture en charpente. Il est facile de s'en convaincre par les traces qu'elle a laissées le long des murs de scène et par la rainure où elle aboutissait, à la hauteur de 28 mètres environ dans le postscenium. Au-dessous de cette ligne, vingt enfoncements rectangulaires que l'on a pris longtemps pour des niches de statues, recevaient une des branches des poutres coudées enchâssées dans la grande muraille et

(13) Je pencherais plutôt pour la statue colossale de l'empereur, à en juger par les fragments d'une jambe chaussée du cothurne et d'un torse cuirassé de grande proportion, que l'on peut remarquer dans le fouillis de débris antiques entassés pêle-mêle dans l'intérieur du théâtre.

(14) Un fragment de cette corniche au bas du mur, à l'est, donne un modillon de $0^m,16$ de largeur sur $0^m,25$ de longueur, encadrant une délicate rosace fleuronnée et surmontée d'une ligne d'oves.

qui s'appuyaient encore sur un petit mur avancé, de la largeur des corridors inférieurs. Ce toit, relevé du côté des gradins, ressemblait à un immense hangar de 62 mètres d'ouverture. Les eaux pluviales s'écoulaient sur la façade du postscenium par des gouttières pratiquées dans la corniche qui sépare la quatrième et la cinquième ligne. On remarquera le prolongement des murs de scène au-dessus du niveau du toit, probablement pour le défendre contre la violence des vents. C'est l'incendie de cette charpente qui a rougi et torréfié les assises les plus élevées du mur de la scène, calciné les marbres et entassé les ruines dans ce théâtre qui n'en reste pas moins le mieux conservé des théâtres antiques.

Entre le proscenium et l'orchestrum, s'élevait le pulpitum, plate-forme en bois sur laquelle les chœurs se faisaient entendre. C'est là qu'était placé le *thymélé* ou autel de Bacchus (15). Le diamètre de l'orchestrum est de 29 mètres; le pavement était en dalles calcaires symétriques. Les Romains le faisaient occuper par les personnages éminents, tandis que chez les Grecs c'est là que se tenaient les chœurs de la danse et des chants. Du sol de l'orchestrum montaient les gradins, divisés par des espèces de paliers ou chemins de ronde, en deux précinctions (*cavea prima*, *cavea secunda*). La première précinction, à Orange, était assise sur le pied même de la colline; l'autre sur une double voûte qui servait en même temps de couloir. Celle-ci était couronnée d'un portique. Elle a disparu, sauf la charpente en maçonnerie. Les gradins restant de la première précinction ont $0^m,80$ de large sur $0^m,40$ de hauteur; ils sont en pierre blanche d'une pâte calcaire compacte. Ceux des premiers rangs sont numérotés. Plus larges et plus commodes que les autres, ils étaient réservés pour les principaux citoyens. Trois escaliers les divisaient en quatre *cunei;* d'autres escaliers, dans l'intervalle de ceux-ci, au delà du palier, conduisaient au second étage des gradins. Ces divers escaliers formaient comme des rayons verticaux dont le centre était l'orchestre (16). Les plus élevés correspondaient à des portes donnant

(15) Un fragment de cet autel existe très-probablement dans le *musée* colligé par les soins du concierge dans l'intérieur du théâtre. On y remarque une variété étonnante de marbres, de fragments de corniches, de guirlandes et de statues, dont le travail et la richesse accusent un système grandiose d'ornementation et une belle époque de l'art.

(16) L'escalier central que l'on voit aujourd'hui est, pour une grande partie, une restauration maladroite. Une seule et même rampe n'aurait pu conduire de l'orchestre au sommet de la deuxième précinction : on peut en juger par la roideur de l'escalier actuel.

dans les couloirs ou vomitoires par où arrivait le menu peuple. Le tout était enfermé dans un mur très-élevé destiné à garantir contre les vents du levant et du couchant, et à renvoyer la voix. Dans l'état actuel de dégradation, malgré tant d'ouvertures béantes, malgré l'absence de planches et de toiture, c'est une chose étonnante comme la voix de quelqu'un, déclamant sur le proscenium, monte et arrive sonore jusqu'aux parties les plus élevées de l'édifice, tant les lois de l'acoustique ont été bien observées (17). Le théâtre pouvait contenir six mille spectateurs assis. A l'exception des galeries et de tout ce qui constitue les substructions, il est tout construit en gros blocs d'un coquillier grossier tiré des environs de Courthezon. Pour donner plus de solidité à ces masses de pierres, assemblées sans ciment ni mortier, mais solides par leur grand échantillon, on les a entaillées et encastrées, en certains endroits, l'une dans l'autre, de manière qu'elles se maintinssent mutuellement. En effet, le temps mord et ronge les arêtes; le jour apparaît à travers les joints; mais le génie destructeur de l'homme pourra seul fixer un terme à cette masse imposante qui rappelle les vers d'Ausone :

Postquam potentes, nec verentes sumptuum,
Nomen perenne crediderunt, si semel
Constructa moles saxeo fundamine
In omne tempus conderet ludis locum,
Cuneata crevit hæc theatri immanitas (18).

Sur le côté ouest du forum, adossé à la colline et au théâtre avec lequel il formait un angle droit, était le cirque ou l'hippodrome dont les restes ont singulièrement embarrassé les anciens antiquaires et historiens. Comme la place qui longe la façade du théâtre porte aujourd'hui le nom de *place du Cirque,* on voulait trouver un cirque dans le monument qui frappait la vue de tout le monde, ne soupçonnant pas que le cirque s'abritât sous les constructions qui longeaient cette même place, au couchant. Dieu sait quelles erreurs et quels systèmes en sont résultés! Pour sortir d'embarras, le père Bonaventure concluait en disant : « Le cirque est en forme de théâtre (19). » Il fallait pourtant donner une destination à ces grands

(17) C'est ce dont on peut s'assurer, quand le plus zélé, sinon le plus intelligent des concierges, déclame pour les touristes, avec les gestes et les inflexions les plus romantiques, le classique récit de la mort d'Hippolyte. M. Allard est le *Quasimodo* du théâtre d'Orange.

(18) Auson. *Proleg. du jeu des sept sages.*

(19) *Hist. de la ville et principauté d'Orange*, 1741, in-4°, p. 198.

pans de murs, ornés d'arcatures et de pilastres, et à cet hémicycle, parallèle au théâtre. On ne trouva rien de mieux que de faire des uns un aqueduc et de l'autre un vaste réservoir pour les eaux (20). C'était non-seulement absurde, mais impossible. Des travaux plus récents et surtout les judicieuses observations de M. de Gasparin ont levé tous les doutes. Le théâtre et l'hippodrome, contigus par la base de leur hémicycle, étaient encore reliés l'un à l'autre par un escalier qui servait de communication aux parties supérieures et par un portique commun. L'hémicycle du cirque est revêtu d'un double parement à petit appareil; on en suit facilement le contour du haut de la colline, taillée à pic en cet endroit. De là partaient deux lignes parallèles supportant des gradins (*sedilia*), lesquelles allaient se réunir l'une à l'autre par une construction oblique (*oppidum*), dont le rez-de-chaussée offrait des remises (*carceres*) pour les chevaux et les chars. Cette partie qui a généralement disparu, ainsi que la *spina* et ses décorations, ne devait pas dépasser le pont actuel de Langes. Cette longueur de 450 mètres était en rapport avec la largeur de l'*area* qui devait être de 80 mètres environ. C'est presque la largeur de la ville aujourd'hui. L'intérieur était orné de ces colonnes de granit gris que nous avons déjà signalées. Quelques-unes sont encore sur place, mais enterrées. Divers fragments des façades latérales sont visibles hors de terre ou à l'état de substructions. Le plus considérable est celui qui passe par la rue du Pontillac, la cour et la maison du collége. La construction est à petit appareil très-régulier, relevée par des arcades figurées, portant sur des pilastres juxtaposés. Pour ne pas nuire à l'harmonie, la face orientale qui partait de l'angle du théâtre et formait un des côtés du forum était à grand appareil, comme on peut s'en convaincre par la partie survivante (21). Nous avons vu que, de ce côté, le mur en retour d'équerre qui soutenait la toiture du portique, ouvrait sur un second portique, commun au théâtre et au cirque. Sur l'axe du premier, depuis que l'on a démoli les maisons qui enveloppaient et dégradaient toute cette partie, on vient de mettre au jour un *mœnianum* renfermant un escalier antique. Sa façade, du côté du théâtre, consiste en une belle

(20) Expilly, *Dict. hist. des Gaules*, v° *Orange*; Millin, *Voy. dans le midi de la France*.

(21) Le forum était donc borné au midi par le postscenium avec son portique, au couchant par le cirque, au levant par un temple ou une basilique aujourd'hui l'église des Cordeliers sous le vocable de Saint-Florent, et, au nord, par quelque vaste édifice public qui a disparu, mais qui a laissé des traces dans les caves à grand appareil de la sous-préfecture.

porte dorique avec fronton (22). C'est le seul qui survive; il doit son salut peut-être à la masse de la construction. Il se peut aussi qu'il ait été englobé de bonne heure. On estime que le cirque devait contenir 16 000 spectateurs environ : ce qui prouverait que ces jeux trouvaient plus d'amateurs que ceux de la scène et surtout que ceux de l'amphithéâtre.

Une cité aussi importante qu'Orange dut recevoir de bonne heure la visite des missionnaires de l'Évangile. Un de ses premiers évêques fut saint Eutrope, disciple des apôtres. Trois conciles furent tenus dans ses murs : le premier, en 441, sous la présidence de saint Hilaire d'Arles; le second, en 529, sous la présidence de saint Césaire, et le dernier, en 1229, présidé par le cardinal-légat Romain de Saint Ange. Il a survécu un précieux débris de ces temps reculés. C'est un fragment de l'inscription du tombeau de saint Eutrope, deuxième évêque de ce nom, lequel siégeait en 464, et était l'ami de Sidoine Apollinaire qui lui adressa la 6e lettre de son VIe livre. Cette pauvre poésie est sans doute de l'évêque Verus qui lui succéda en 494, et écrivit sa vie, donnée en partie par les bollandistes et *in extenso* par le *Bulletin des Comités historiques* (23). Cette inscription est gravée sur une table de marbre blanc de 9 centimètres d'épaisseur sur 66 de largeur, continuation d'un autre fragment. Quant à la longueur première du tout, il est impossible de la déterminer, la partie du milieu manquant presque entièrement. Cette table faisait partie d'un tombeau qu'on avait poli pour recevoir l'inscription : on voit encore à une des extrémités la tête d'Apollon radiée et à l'autre celle de Diane. Entre les deux têtes est une cérémonie funèbre. Les personnages, les chiens, les chevaux, le corbillard sont dans un bon état de conservation. Ce tombeau ressemble à ceux qu'on a trouvés en grande quantité aux Aliscamps d'Arles. L'inscription était, pour ainsi dire, sur deux pages. La première, celle que nous allons donner, a été restaurée par M. Deloye. La restauration de la seconde n'a pas même été essayée à cause du peu de fragments possédés par M. de Champié, propriétaire de ce monument épigraphique de la fin du Ve siècle (24).

Eutropium hic, Christe, tuum, virtute probatum,
Corpore complexum, nobilis urna tegit,

(22) Voy. la fig. 3, planche 105, pour le croquis de cette porte, et la lettre O, fig. 2, pour le mænianum dernièrement découvert.

(23) *Bullet. des Com. hist.*, févr. 1849, p. 51-64; *Bolland.*, 27 mai, t. VI, p. 699, col. 2, E.

(24) Ce travail porte sur les mots et fragments de mots écrits en italique. Je crois

Qui quanquam crebris ostentet maxima *signis*
Pandere, sed tumulo carmine pauca *noto.*
Non equidem dubia *sed gesta* insignia scribo
Hausit quæ popu*li* visus *Arausi cani.*
Cumque foret sublime *decus mundi ipse merendus,*
Eligit Christum quærere men*te sua.*
Huic victus tenuis et du*rus stramine lectus,*
Et vestis tegimen his*pidæ erat tunicæ.*

Ce tombeau fut trouvé ainsi brisé, en 1801, par un maçon qui creusait des pierres sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Eutrope. Or, cette église s'appelait dans le principe Saint-Julien; elle avait été bâtie par notre saint évêque sur une révélation divine, et il y fut enseveli, ainsi qu'on peut le voir dans l'hagiographie de l'évêque Verus (25). Le nouveau saint détrôna l'ancien et donna son vocable à l'antique basilique. Il est probable que le tombeau fut détruit par les protestants, en 1572, alors qu'ils brûlèrent les reliques de saint Eutrope; car il n'est pas à présumer qu'il ait été ainsi mutilé par Maurice de Nassau, lorsque, en 1622, il fit démolir l'église comme pouvant gêner la défense du château. On pourrait espérer de trouver le reste de l'inscription en faisant des fouilles sur le même emplacement.

La cathédrale d'Orange fut terminée en 529 par les soins du préfet des Gaules, Libérius, et sa consécration fut, en partie, l'occasion du concile tenu le 11 juillet de cette même année. Ébréchée par les barbares, elle se releva par les soins de l'évêque Guillaume (1085), mort à la croisade, et plus tard encore par ceux de l'évêque Bérenger (1126). Elle fut terminée au moyen des secours de Guillaume de Baux, ce prince d'Orange qui reçut la couronne d'Arles des mains de l'empereur Frédéric II. La consécration en fut faite le 26 octobre

la restauration aussi heureuse que la traduction du docte conservateur de la bibliothèque de Tours. Que mon aimable compatriote me pardonne de la transcrire ici; je la dois à l'obligeance du propriétaire, notre ami commun, et je suis heureux de pouvoir faire agréer un double remerciment.

« Ici, Christ, une noble urne couvre, compris en corps, ton Eutrope éprouvé en vertu. Quoiqu'il paraisse par des signes fréquents répandre des miracles, cependant je mets peu de choses en vers sur son tombeau. Je n'écris point certes des choses douteuses, mais des actions insignes que le regard du peuple d'Orange a plus d'une fois admirées. Lorsque lui-même devait acquérir les honneurs élevés du monde, il choisit en son cœur la voie du Christ : sa nourriture était légère, son lit de paille était dur et son vêtement couvrait un dur cilice. »

(25) « Ad basilicam sancti Juliani quam ipse Beatus Eutropius, ammonitus revelatione, construxit, ejus corpus communi universorum planctu..., perducitur.... Tenemus in basilica sancti Juliani Anthiocini martyris, ubi et sancti Eutropii corpus est tumulatum.... » *Bullet. des Com. hist.*, p. 63 et 64.

1208 par l'évêque Guillaume III, en présence du prince, de toute la noblesse et du peuple. Elle fut dédiée à Notre-Dame de Nazareth. A la suite de la cérémonie, le prince fit donner lecture d'un acte par lequel il s'attribuait le jus-patronat de cette église et le prenait sous sa protection. Deux ans après, sur la demande du légat Milon, il exempta les chanoines de la taille et autres subsides, et renonça par un acte solennel au droit de nommer à l'évêché d'Orange. Le clergé rentra ainsi dans ce droit qu'il conserva jusqu'au XVI[e] siècle, où il lui fut enlevé par la pragmatique sanction (26). Cette église eut beaucoup à souffrir dans les guerres de religion. La voûte, et le clocher bâti en 1338, furent démolis en 1562; il ne resta de l'édifice romano-byzantin que les assises inférieures et une grande partie de la porte méridionale, dont l'ornementation accuse fortement l'architecture de cette époque dans le midi. Tout le restant est moderne et d'une lourdeur disgracieuse.

Les Cordeliers furent fondés vers l'an 1278. Leur église, aujourd'hui sous le vocable de Saint-Florent, se trouve sur l'axe du portique qui flanquait le mur du postscenium, ainsi que nous l'avons déjà dit, et passe pour occuper l'emplacement d'un temple païen. C'est probable. On y voyait les mausolées de plusieurs princes de la maison des Baux, de quelques-uns des Châlons et des principaux seigneurs orangeois. Le couvent, un des plus riches de l'ordre, bâti au-quartier du *Noble*, fut détruit par les huguenots, en 1562. Après la tourmente religieuse, les moines bâtirent un cloître qui existe encore auprès de l'église; c'est une assez maladroite imitation du roman et du gothique. Les religieux l'ont habité jusqu'en 1791.

Les Dominicains datent de 1269. Leur couvent et leur église furent détruits avec les faubourgs par le vicomte Raymond de Turenne. Un nouveau couvent s'éleva sur l'emplacement de la maison Gasparin, lequel fut démoli par les protestants, ainsi que l'église, en 1622, pour la construction d'un bastion. Réfugiés dans l'inté-

(26) Un motif de pauvreté, dit-on, provoqua, en 827, la réunion des diocèses d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux; il paraîtrait, d'après un passage d'une lettre du pape Urbain II, que la réunion aurait eu lieu au bénéfice de l'évêché de Saint-Paul (*Urb. II epist. ap. Script.*, t. XIV, p. 713). Néanmoins, les prélats résidaient tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre localité; et comme ils prenaient le titre du diocèse de la résidence, il en est résulté une confusion inévitable. Le motif de la réunion ayant cessé, la séparation des deux évêchés fut d'abord prononcée en 1084, sur la demande du comte Geraud-Adhémar et ensuite définitivement en 1107, dans une assemblée tenue dans l'église du Saint-Sauveur, au pont de Sorgues. Le dernier évêque d'Orange, Guillaume du Tillet, périt en 1794, victime de la tourmente révolutionnaire.

rieur de la ville, les religieux bâtirent un petit couvent près du Pontillac. Leur église appartient au culte protestant depuis 1790. Les Carmes dataient de 1307. L'occupation calviniste fut fatale aux monuments religieux; elle compléta l'œuvre de destruction du vicomte Raymond. Sept églises et plusieurs chapelles rurales furent abattues; le culte catholique fut proscrit; la profanation portée à son comble, et l'évêque obligé d'errer pendant trente ans loin de sa ville épiscopale.

Un parlement mi-parti de nationaux et d'étrangers, de catholiques et de protestants, fut créé par Guillaume de Nassau, celui que les Espagnols ne pouvant vaincre, firent assassiner. Il fut supprimé sous le dernier prince, Guillaume VIII, et réuni au parlement de Grenoble. Ses huit membres se laissèrent destituer plutôt que de faire leur soumission à Louis XIV, en 1673.

Comme dans plusieurs villes du midi, une chaire de théologie fut instituée à Orange, dans le XIII[e] siècle. On a vu là l'origine de l'université de cette ville. Elle ne date, cependant, que du 4 juin 1365, jour où l'empereur Charles IV, étant à Avignon, donna, à la sollicitation de Raymond des Baux, des lettres patentes pour l'établissement d'une académie et d'une université (27). Les pères de la Doctrine chrétienne prirent la direction du collége, en 1718, et l'église, qui était le temple protestant bâti au XVII[e] siècle, fut dédiée à saint Louis, roi de France. C'est là que fonctionna le tribunal révolutionnaire, institué par arrêté du Comité de salut public du 21 floréal an II.

Nous terminerons par une rapide esquisse historique de la principauté, dont l'origine a donné lieu à tant de fables. Partie intégrante du territoire d'Avignon jusqu'au VIII[e] siècle, Orange a reçu les ordres et partagé les destinées de sa métropole. Le comte de celle-ci pour les Wisigoths et les divers rois franks, y délégua son autorité à un officier qui le représentait et à qui l'importance de la cité donna une certaine considération. Sous les Karolingiens, la *marche* de Provence se forme. L'ancienne suprématie d'Arles ressuscite. Orange et Avignon sont forcées de se plier à la nouvelle hiérarchie et reçoivent leurs gouverneurs de cette métropole; mais ces comtes ne sont encore que des officiers ou lieutenants révoca-

(27) Voy. l'original aux archives d'Orange. Voy. aussi l'acte du 31 mai 1730, donné à Orange par le dernier prince Louis-François de Bourbon, prince de Conti, et une charte du prince d'Orange du 28 août 1573 pour l'établissement d'un collége et d'une imprimerie.

bles, sans droit à la propriété et encore moins à la souveraineté. Le tort des historiens a été d'en faire une principauté transmissible, dès le principe, par droit d'hérédité. L'hérédité ne commence réellement qu'avec Guillaume Ier, comte de Provence. Or, comme il s'agissait d'un Guillaume après tout, l'imagination des romanciers et des chroniqueurs se rattacha, plus tard, à l'un des héros du cycle karolingien, et l'amour-propre orangeois s'est facilement prêté à cette métamorphose. Ainsi, le Guillaume de Provence, qui chassa les Sarrasins de leur dernier retranchement, et mérita le surnom de *Père de la patrie* pour l'ordre qu'il remit dans la Provence dévorée par une effroyable anarchie; qui, courbé sous le poids des ans et de la gloire, demanda le froc à saint Mayeul, son ami, et s'éteignit dans la pénitence, en 992, ce Guillaume de Provence a été confondu avec Guillaume d'Aquitaine, le fameux leude de Charlemagne, également vainqueur des Sarrasins et des Vascons, qui, chargé d'honneurs et de gloire, prend un jour congé de son vieil empereur, dépose sur le tombeau de saint Julien de Brioude son casque et son épée, et s'ensevelit, au val de Gélone, dans un monastère fondé par lui où il meurt, en 812, en odeur de sainteté (28). Quelques traits de ressemblance ont fait confondre ces deux grandes figures, et le comte de Provence s'est trouvé éclipsé par l'éclat qui environne le fameux Guillaume au Cornet, le héros de tant de chroniques méridionales (29). On comprend maintenant pourquoi les princes d'Orange mirent le cornet dans leurs armes et portèrent d'or, au cornet d'azur, virolé d'argent et suspendu de gueules.

(28) *Vita S. Willelmi, ducis et mon. Gell., auctore anon., ap. Script. rerum franc.*, t. V, p. 470. Contre l'opinion de Mabillon, le P. Pagi et dom Vaissette estiment cette chronique du XIe siècle. Je la crois postérieure. Au fond de son couvent et au milieu des préjugés du temps, il n'est pas étonnant qu'un pauvre et simple moine ait confondu les lieux et les époques.

(29) La *Chronique Albigeoise*, publiée par Fauriel, v. 4106, l'appelle *Guilhelmet al cort nes*, Guillaume au court nez. Outre un poëme ou roman sur Guillaume d'Orange, dont une partie a pour auteur un *gentilz clers* nommé *Bertrans*, composé à Bar-sur-Aube et publié par Jm. Bekker, en tête de son édition du roman provençal de *Fierabras* (Berlin, 1829, in-4°), les Allemands possèdent sur Guillaume d'Orange trois poëmes de différents auteurs. Le plus connu est celui du célèbre Wolfram von Eshenbach, qui porte pour titre *Willehalm*. Il fut composé vers l'an 1217; mais l'auteur ne le termina pas : il contient la bataille d'Aleschans et le siége d'Orange. Comme Wolfram n'avait écrit que la partie du milieu du roman de Guillaume d'Orange, deux autres poëtes du XIIIe siècle songèrent à le compléter. Ulrich von dem Türlin, vers 1270, ajouta la première partie de l'histoire : Ulrich von Thürheim, vers 1247, avait écrit la dernière, ou *Li moinages Guillaume d'Orange*, qui porte en allemand aussi le titre : *Der starke Rennewart* (le fort Renouart). Cf. le *Rapport au ministre* de M. Francisque Michel, p. 83. — Est-il

Ainsi donc, le Guillaume d'Orange des chroniqueurs et des trouvères du XIII[e] siècle n'est autre que le grand comte de Provence, Guillaume I[er], fils de Bozon II. L'autorité fut peut-être déléguée par lui à la puissante maison des Adhémar qui finit par se l'approprier exclusivement sous ses successeurs, et donna ainsi naissance à la première famille seigneuriale. En 1173, une moitié du comté était échue par donation aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; l'autre fut apportée en dot par la princesse Tiburge à Bertrand des Baux, tige de la seconde famille comtale. Si les Adhémar remontaient jusqu'à Guillaume au Cornet, et, par lui jusqu'à Charlemagne, on ne pouvait faire moins pour l'illustre famille des Baux, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Aussi ne manqua-t-on pas de la faire descendre d'un des trois rois Mages, et voilà pourquoi dans leurs armes de gueules brillait l'étoile à seize raiz d'argent. De son nom latin *Balthia*, on a aussi conclu qu'il fallait la rattacher à l'illustre famille des Balthes qui régna sur les Wisigoths (30). Un de ces princes, Guillaume II, reçoit en 1214, de Frédéric II, la confirmation du titre de roi d'Arles. C'était une épée que l'empereur d'Allemagne tenait ainsi suspendue sur la tête des comtes de Provence, de Toulouse et des puissants barons; mais le 22 mai 1308, le comte Bertrand III le cède à Charles II, roi de Sicile, en échange de tous les droits qu'avaient les hospitaliers de Saint-Jean, moyennant, à chaque mutation, hommage-lige pour la ville et la principauté. Les hommes finirent par manquer dans cette dynastie, jadis si turbulente et si redoutable, et la fille unique du dernier prince trans-

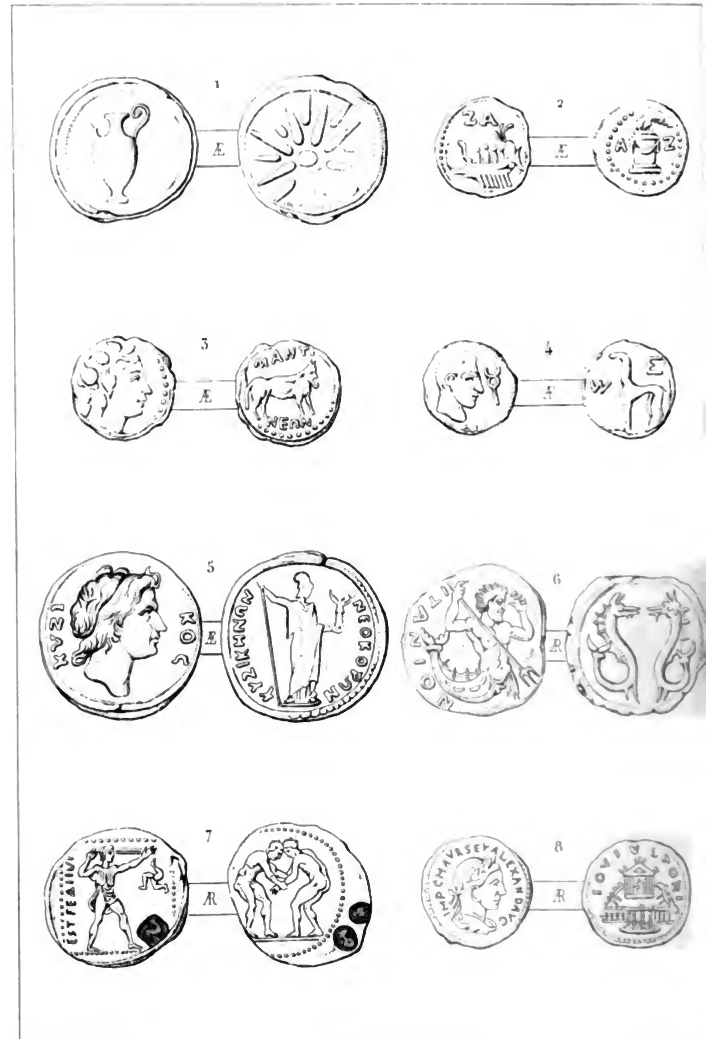
donc étonnant que les hagiographes des XI et XII[e] siècles n'aient fait qu'un seul et même saint, et les trouvères du XIII[e] un seul et même héros de deux Guillaume bien distincts et qu'une grande confusion ait été la conséquence inévitable de la similitude de leurs noms et de leurs destinées? C'est ce qu'a très-bien compris M. Raymond Thomassy dans deux articles insérés au *Journal général de l'instruction publique* (n° du 15 mai et du 5 août 1836), intitulé : *Recherches historiques et littéraires sur la fondation de Saint-Guillaume du Désert et sur le cycle épique de Guillaume au court nez.*

(30) Ceci serait plus probable, attendu le long séjour de ce peuple dans la Provence et la richesse territoriale de cette famille dès les temps les plus reculés. « Baltharumque origo mirifica, qui dudùm ob audaciam virtutis, Baltha, id est, « nomen inter suos acciperet. » Jornand., *de Rebus Gallicis*, édit. Panckoucke, p. 302. — C'est ce même Bertrand qui reçut de l'empereur Fréd. Barberousse, en 1178, le droit de battre monnaie et toutes les prérogatives de la souveraineté pour lui et pour les siens. La série des monnaies des princes d'Orange est une des plus curieuses de la numismatique française; elle comprend cinq siècles entiers depuis 1178 jusqu'en 1680. Voir, pour les détails, la *Rev. numismatique*, année 1839, p. 107; 1844, p. 41 et 97; 1847, p. 192 et la *Rev. archéol.*, 8[e] année, p. 335.

porta la principauté à une famille étrangère. Les Châlons (1393) donnent la main aux Nassau (1530), et, à la mort de Guillaume, devenu roi d'Angleterre (1702), les descendants des branches collatérales redemandent l'héritage de Marie des Baux. Le conseil d'État l'adjugea à Louis de Bourbon, prince de Conti, légataire universel des ducs de Longueville, descendant de cette princesse et de Jean de Châlons. Enfin, le 20 mai 1731, il y eut cession de la part du prince, et la principauté d'Orange fut définitivement réunie au royaume de France.

Tel fut le sort de cette principauté qui a eu des prétentions sur un royaume, trois principautés, un duché, seize comtés, deux marquisats, deux vicomtés, cinquante baronnies et plus de trois cents seigneuries. Hélas! quelques imposants débris attestent seuls la splendeur de la cité antique! De tant de priviléges, de tant de grandeurs à jamais éclipsées, il ne reste plus aujourd'hui, à cette reine déchue, avec le souvenir presque effacé de sa petite cour, de ses comtes palatins et de son *papegai*, que les honneurs fort minces d'une sous-préfecture, un échantillon de bibliothèque publique et un semblant de musée.

JULES COURTET.
Sous-préfet de Thiers.


1
Æ
2
ZA
Æ
3
MANTI
Æ
NEΩN
4
Æ
5
KYZI
KOΣ
Æ
KYZIKHNΩN
NEOKOPΩN
6
AR
7
AR
8
IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG
AR
IOVI VLTORI

D Muller del

MÉMOIRES NUMISMATIQUES.

I.

OBSERVATION SUR LE MÉDAILLON DE FAUSTINE LA JEUNE, FRAPPÉ A CYZIQUE, ET PUBLIÉ DANS LES MÉMOIRES NUMISMATIQUES ROMAINS (1).

Le type de ce médaillon, qu'on avait remarqué seulement sur le revers d'un médaillon de Caracalla, a été jusqu'à présent expliqué comme offrant la représentation des *Certamina* de Cyzique, appelés *Lucullea*, et ensuite comme celle des *Certamina Antoninia*, célébrés en l'honneur de l'empereur Caracalla. Cette conjecture était basée seulement sur la légende ANTΩNEINIA, qui se lit sur le médaillon de Caracalla et qui fut prise pour le nom de ces jeux. Mais depuis j'ai trouvé un magnifique médaillon, de la plus belle conservation, qui est renfermé dans les cartons de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, et sur lequel j'ai lu la légende suivante : αιλ. ονησιφορου AVP. ANTΩNEINIANΩN, etc.

Cette inscription, plus complète que celle de l'autre médaillon, nous montre clairement que le mot ANTΩNЄINIA a été mis, non pas pour signifier simplement les jeux, mais bien comme une abréviation du mot ANTΩNЄINIANΩN, ce qui nous prouve que ce mot n'était autre qu'une épithète que les habitants de Cyzique adoptèrent, pour flatter Antonin Caracalla, en se faisant appeler *Aureliani, Antoniniani Cyzicenses*. Les médaillons offrent plusieurs exemples de semblables dénominations.

Par conséquent, il est nécessaire que je modifie une première interprétation sur les jeux dont il vient d'être question, et que je croyais être les *Certamina Antoninia* célébrés en l'honneur de l'empereur Caracalla. Reste donc à voir maintenant pour quelles raisons le peuple de Cyzique frappa ce type au revers de ses médaillons.

Tous les peuples de la Grèce, en faisant frapper des médailles en l'honneur des Césars de Rome, avaient pour habitude de représenter

(1) Premier fascicule, p. 20, pl. I, n° 3.

au revers ce qu'il y avait de remarquable dans leur ville ou dans leur territoire, afin que les Romains et les étrangers pussent reconnaître les prérogatives de leur patrie et les divinités qui y étaient particulièrement honorées. Ce que je viens de dire est l'unique raison pour laquelle nous voyons, au revers des médailles impériales frappées par les Grecs, les images de leurs dieux, de leurs temples, des animaux, des fruits, des plantes et des autres productions du pays.

Ce fait, donc, va servir à appuyer ma nouvelle opinion sur ce point que les citoyens de Cyzique avaient voulu représenter sur ce médaillon, frappé en l'honneur de Faustine, les danseurs de corde, pour faire connaître à l'impératrice la dextérité et l'habileté que les habitants de cette ville déployaient dans les exercices gymnastiques.

Ce fait est encore confirmé par un géographe gaulois anonyme, qui vivait au temps de Constant et de Constance, et qui nous apprend que « les Cyzicéniens et leurs voisins étaient si adroits aux sauts et à la danse, et même sur la corde, qu'ils surpassaient en ces divers genres d'exercices toutes les autres nations; qu'ils se vantaient, en outre, d'avoir les premiers inventé ces jeux, et passaient ainsi pour les premiers maîtres en ce genre. »

D. D. Müller.

II.

COMPTE RENDU CRITIQUE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DES *Mémoires numismatiques romains.*

Qu'il me soit permis de rectifier quelques-uns des points principaux de ces Mémoires et d'y joindre quelques observations, en conservant toutefois l'ordre géographique et chronologique généralement adopté dans les ouvrages de numismatique.

PETROCORIUM GALLIÆ AQUITANIÆ (1).

La monnaie d'argent avec la légende PETRVCOR placée derrière une tête de femme coiffée du casque ailé, qui est évidemment imité des anciens deniers consulaires romains, semble sans doute postérieure à l'invasion et à l'influence romaines dans la Gaule (2). M. le comte A. de Gourgue (3) s'est, je crois, trompé en attribuant au

(1) *Mémoires numismatiques*, p. 24. Compte rendu de l'ouvrage intitulé *le Périgord illustré*, par l'abbé Haudierne.

(2) *Revue numismatique*, t. VI, pl. VI, p. 185.

(3) Lieu cité, p. 182.

Périgord une des médailles controversées qui ont au droit un *patico* ou un *cabiro* et au revers une inscription phénicienne (1), parce qu'on est presque sûr aujourd'hui que ces médailles appartiennent à l'île *Ebusa*, et qu'elles ont eu cours chez les Volsques Tectosages (2).

DACIÆ REGES (3).

Le nom du roi ΣΑΡΜΙΣ semble parfaitement appartenir à un personnage de la Dacie, parce qu'il a beaucoup de rapport avec la première partie du mot SARMIZEGETVSA.

ETRURIA (4).

Deux médailles presque identiques à celles qu'ont publiées l'auteur des *Mémoires numismatiques romains* et Capranesi (5), se trouvent dans le musée Arigoni (6). Le signe ƆIC que M. Capranesi a pris pour la foudre, pourrait bien être ou un signe numérique ou une lettre; peut-être encore ce signe correspond-t-il en étrusque au chiffre romain CIƆ.

L'objet incertain qu'on voit au revers de la première médaille (7) a quelque ressemblance avec le type du revers d'un ancien plomb, publié dans les *Mémoires de numismatique* (8), et qui ressemble à une espèce de cuirasse d'Amazone (*pelta Amazonica*). On pourrait encore comparer cet objet incertain au revers d'une monnaie phénicienne (9) publiée par M. le duc de Luynes (10).

(1) D'après les judicieuses observations de M. Haudierne, je suppose moi-même que cette légende, que le savant abbé Cavedoni prend pour une inscription phénicienne, n'est autre chose, peut-être, que la légende celtique d'une monnaie gauloise. Ainsi, M. Adolphe Breulier, collaborateur de la *Revue*, et à qui on doit un remarquable travail sur la *Philologie numismatique gauloise*, se chargera, un jour sans doute, d'expliquer cette légende. D. D. M.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, t. V, pl. II, p. 186.

(3) *Mémoires de numismatique romaine*, p. 12?.

(4) *Id.*, pl. IX, 45.

(5) *Id.*, pl. I, 1; pl. IV, 2.

(6) T. III, pl. XCIX, 8, 9.

(7) *Mémoires de numismatique romaine*, pl. I, n° 1.

(8) Pl. VIII, 2.

(9) Satrapies de la Phén., pl. XVI, 46, 47.

(10) Quand M. Cavedoni fit ce compte rendu, il ne connaissait pas encore la découverte du type en creux de cette médaille, qui représente un cheval marin, et que nous avons publié dans la *Revue archéologique* (9e année, p. 129, pl. 186 n° 1) D. D. M.

AQUINUM LATII (1).

La forme singulière de la lettre Q dans AQVINO avait été remarquée par M. Avellino (2).

CAMPANIA (3).

Le magnifique quinquipondius avec la légende ROMANOM, représentant l'aigle aux ailes déployées, tenant la foudre dans ses serres, et Pégase ayant aussi les ailes déployées, a, je crois, été frappé à Capoue; car les médailles de cette ville portent ces mêmes types, et même, dans le quinconce de Capoue, on voit Pégase affectant les mêmes formes que le monument en question (4).

M. Capranesi croit que ce quinquipondius a été frappé dans les premières années du V[e] siècle de Rome; mais on pourrait le reporter au temps de la guerre des Romains avec le roi Pyrrhus, parce qu'on trouva un autre quinquipondius quadrangulaire avec la représentation du cochon et de l'éléphant, qui a été frappé, je crois, à Pæstum de Lucanie (5).

APULIA (6).

La lettre N jointe en monogramme avec le T dans une monnaie semblable du musée Kircher, peut être l'initiale de *Natiolum* ou TN*atia*, *Gnatia* d'Apulie. La lettre Σ séparée de l'N et placée tout près des petits globules indiquant l'once, peut être prise ici pour le signe de la demi-once, ce qui ferait alors de la monnaie une *sescuncia*.

La monnaie de Venose, publiée par E. Avellino (7) avec le Σ sur le droit, est peut-être aussi une *sescuncia*.

M. Raoul Rochette (8) a pris ce signe pour l'initiale de Σιπους, *Sipuntum*; mais, en admettant cette conjecture, la monnaie serait bilingue, puisqu'elle porte au revers VE, ce qui, je crois, serait sans exemple dans toute la série des monnaies fondues. Au reste, la note Σ, placée près d'un globule, indique la *sescuncia* sur une monnaie de Lucera,

(1) *Mémoires de numismatique romaine*, p. 30.
(2) Adnotat. ad Carellium, p. 3, a.
(3) *Mémoires numismatiques romains*, p. 41-44.
(4) Carelli, tab. LXIX, n° 17.
(5) Riccio, *Famiglie romane*, p. 249. — Carelli, pl. CXXXII, CXXXIV. — *Bulletin archéol.*, 1848, p. 16.
(6) *Mémoires numismatiques romains*, p. 47.
(7) *Bulletin archéol. napol.*, ann. 2[e], pl. II, n° 8.
(8) *Journal des Savants*, 1847, p. 549.

qui m'a été communiquée par M. Riccio, de même que sur certaines monnaies de Pæstum (1).

Le Σ est peut-être le signe de la demi-once, même dans la monnaie fondue, restituée à *Asculum* d'Apulie.

Je voudrais aussi attribuer à l'Apulie l'once publiée par M. Capranesi (2), qui porte d'un côté le *pedum pastorale*, et au revers un vase destiné à recevoir le lait exprimé des mamelles des brebis et des chèvres.

AGRIGENTUM SICILIÆ (3).

La monnaie coulée avec le type d'Agrigente, représentant l'aigle et le crabe, étant un *triens* et pesant un peu moins que la demi-once romaine, est, je crois, postérieure à la fondation de la colonie romaine dans cette ville en 546 de Rome. Il n'est pas étonnant que le poids de ce *triens* soit inférieur à la demi-once, car l'*as* romain était déjà devenu oncial à cette époque.

LEMNUS INS. ad THRACIAM (4).

La monnaie de Lemnos, citée par l'auteur des *Mémoires numismatiques romains*, est sans doute une médaille de l'invention de Goltius (5), comme l'auteur l'a reconnu lui-même plus tard (6).

PHILIPPI MACEDONIÆ (7).

M. Visconti s'est sans doute trompé en disant que les deux figures du revers représentent Marc Aurèle, couronné par le génie de la ville de Philippe, car je suis certain que ces deux représentations nous offrent les figures du divin *Julius* et du divin *Auguste* (8), types constants de cette ville.

EPIDAURUS ARGOLIDIS (9).

Ayant vu la médaille d'Épidaure qui de la collection Wellenheim (10)

(1) Carelli, pl. CXXXIV, n°s 85, 86. — Mionnet, Suppl. n° 748.
(2) *Mémoires numismatiques romains*, p. 49-50.
(3) *Id.*, p. 51.
(4) *Mémoires numismatiques romains*, p. 60.
(5) *Inscriptions grecques*, pl. XIII, n° 9.
(6) *Mémoires numismatiques romains*, p. 126.
(7) *Id*, p. 32.
(8) Eckhel, D. N. V., t. II, p. 76.
(9) *Mémoires numismatiques romains*, p. 98.
(10) Catalogue, n° 4399.

a passé dans le cabinet de Modène, je suis en mesure d'en donner une description exacte :

Tête barbue d'Esculape lancée à droite.

℞ ΕΠ en monogramme, Hygie marchant à gauche, tenant de la main droite un serpent qui boit dans une patère que lui présente la déesse; derrière Hygie un vase (*cucurbitula*) Æ 5.

Je suppose que l'objet représenté sur la médaille de l'auteur des *Mémoires numismatiques*, et qui est placé sur un fût de colonne, est aussi une *cucurbitula* (1). On serait porté à croire aussi que ce vase pourrait être une coupe d'un usage médical, parce qu'on lit dans Albricus (2), qui le dit en parlant d'Esculape : « In cujus sinu « erant PIXIDES unguentorum, et alia instrumenta ad medicum per- « tinentia (3). »

AMASTRIS PAPHLAGONIÆ (4).

Némésis, qui est représentée sur la médaille d'Amastris, semble avancer le coude et tenir, de la main gauche, un frein plutôt qu'une fronde (5).

Le rameau que la déesse tenait dans la main sur d'autres monuments, est, je crois, une branche de pommier et non pas de frêne (6).

SINOPE PAPHLAGONIÆ (7).

Je pense que la légende de cette médaille est effacée en partie, et je propose de dire : C I F AVG SIN ANN CLXXXII. Le titre AV ne peut pas être placé après le nom de SI*nope*. Cette monnaie semble identique à celle d'Ælius César, au revers de laquelle Hardouin (8) et l'abbé Belley (9) ont vu « dimidia columna ordinis Corinthiaci, et caput se- « nile tergemino cinctum diademate. »

Au reste, Esculape ne porte pas toujours la tête découverte (10), car quelquefois on le trouve coiffé du *pileus viatorius* (11).

(1) *Mémoires de numismatique romaine*, pl. V, n° 3.

(2) *De deor. imag.*, cap. 20.

(3) J'ai trouvé une médaille semblable à celle dont parle le savant abbé, dans la bibliothèque de Saint-Marc de Venise. D. D. M.

(4) *Mémoires numismatiques romains*, p. 101.

(5) Eckhel, D. N. V., t. II, p. 550.—Friedlaender, *Num. ant. inedita*, pl. I, n° 31.

(6) Zannoni, *Galerie de Florence*, l. IV, t. III, p. 52. — Cavedoni, *Spicil.*, p. 174.

(7) *Mémoires numismatiques romains*, p. 102.

(8) *Oper. Sel.*, p. 157.

(9) *Mémoires de l'Académie des Inscrip. et Belles-Lettres*, t. XXVI, p. 472.

(10) *Mémoires numismatiques romains*, p. 104.

(11) Buonarrotti, *Med.*, p. 125 et seq.

APAMEA BITHYNIÆ (1).

Il a paru à M. K.....y que les lettres COL. IVL. CONC. AVG. APAM. étaient trop multipliées; mais on sait que d'autres colonies ou municipes eurent autant de surnoms, et le titre *concordia* fut donné entre autres à Adrumète de Byzacène (2), qui nous offre une médaille de grand bronze avec le nom COLONIA CONCORDIA VLPIA TRAIANA AVGVSTA FRVGIFERA HADRVMETINA (3).

La représentation d'Énée portant Anchise et tenant par la main le jeune Ascagne ou Iule, concorde fort bien avec le titre IVL*ia*, comme je l'ai déjà fait observer précédemment (4).

NICÆA BITHYNIÆ (5).

La représentation de Bacchus, vêtu de la *stola* et posé sur une tête d'éléphant, se rencontre sur une peinture à fresque de Pompéi, où M. Avellino a reconnu « Bacco che col suo piede elevato è in atto « di calcare una testa d'elefante (6). »

CYZICUS MYSIÆ (7).

Les deux monogrammes ΠΥ, ΚΥ pourraient s'expliquer aussi ΠΥθια ΚΥζιχηνα ou bien ΚΥζιχηνων (8). Les deux croissants et l'astre pourraient bien être censés recevoir la lumière des ἱερομηνίαι pour la dédicace du grand temple de Cyzique (9).

GERME MYSIÆ (10).

Les trois nymphes, tenant chacune une κάλπις et enlacées à la manière des Grâces, « nodum solvere segnes, in moneta di Hiera « Germæ, » situées près de Cyzique, sont célèbres à cause des thermes d'Escpos, ville des environs de Cyzique.

(1) *Mémoires numismatiques romains*, p. 38.— M. K....y, qui voulait cacher son nom, est le jeune duc Jean Torlonia, qui a déjà donné des preuves de son érudition.
(2) Eckhel, t. IV, p. 471 et seq.
(3) Orelli, n° 3698.
(4) *Spicil. num.*, p. 132.
(5) *Mémoires numismatiques romains*, p. 71.
(6) *Bull. arch. de Naples*, ann. 6°, p. 7, A.—Fiorelli, *Ann. num.*, pl. III, n° 9.
(7) *Mémoires numismatiques romains*, p. 20 et seq.
(8) Eckhel, t. IV, p. 451.
(9) Aristide, orat. 16, sub init.
(10) *Mémoires numismatiques romains*, p. 106.

Si on lit réellement au revers ΕΠΙ. ΓΙ. ΠΕΓΠΕΡΟΥ, je proposerai de séparer les deux lettres Γ Ι en les expliquant Γαΐου Ἰουλίου, parce qu'on trouve d'autres exemples du sigle Ι indiquant la famille *Julia*, tant dans les inscriptions grecques (1), que sur les inscriptions latines (2).

Le nom ΠΕΡΠΕΡΟΥ qu'on trouve même au temps de Marc Aurèle sur les médailles de Germe, semble s'appliquer à une autre ville de la Mysie nommée ΠΕΡΠΕΡΗΝΗ.

L'autre nom ΡΟΥΦΟΥ peut être le surnom ou le *cognomen* du père de *Caius Julius Perperus.*

PERGA PAMPHYLIÆ (3).

Diane Chasseresse était vénérée par les habitants de Perga, avant le règne d'Antonin le Pieux, parce que dans une médaille de Mytilène, sur laquelle on voit les têtes de Matidia et de Plotine, on lit ΑΡΤΕΜΙϹ ΠΕΡΓΑΙΑ autour de la représentation de Diane légèrement vêtue, marchant à droite et tenant un carquois et son arc, à ses pieds un chien ou un cerf qui lève la tête pour regarder la déesse (4).

CAYSTRIANI LYDIÆ (5).

Les Caystriens habitaient la Lydie et non pas la Phrygie, près les sources du Méandre, comme le pouvait faire croire le Καΰστρου πεδίον de Xénophon (6); car on trouve le type représentant les dépouilles du lion de Nemée attachées à la massue d'Hercule, sur une médaille des Caystriani (7), de Trallus de la Lydie et d'Alinde de la Carie, villes peu éloignées l'une de l'autre (8).

LAODICEA PHRYGIÆ (9).

Je crois devoir préférer l'opinion de ceux qui attribuèrent le mot

(1) Grüter, n° 3545.
(2) Killomann, *Vig. Rom.*, p. 41, n° 70.
(3) *Mémoires numismatiques romains*, p. 107.
(4) Pellerin, *Recueil*, pl. 132, 9. — Eckhel, t. II, p. 605. — Mionnet, *Descr.*, n° 131, cf. *Poya Pamph.*
(5) *Mémoires numismatiques romains*, p. 16.
(6) *Annales* 1, 2, 11.
(7) Eckhel, t. III, 96.
(8) Cavedoni, *Saggio*, p. 100 et app., p. 69.
(9) *Mémoires numismatiques romains*, p. 10-12.

ΑΝΕΘΗΚΕ à la frappe de la monnaie, plutôt qu'à sa représentation (1).

Quant à la légende ΣΥΝΚΛΗΤΟC, voyez ce que M. Franz a dit à ce sujet (2).

BERYTHUS PHOENICIÆ (3).

Une colonie romaine militaire formée à Bérythe par Auguste, est clairement indiquée par ce passage du monument d'Ancyre (4) : ΑΠΟΙΚΙΑΣ ΕΝ.... ΣΥΡΙΑΙ ΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝ ΚΑΤΗΓΑΓΟΝ; on sait en effet que Bérythe était comprise dans la province de Syrie (5).

FAMILLES ROMAINES.

GENS LUTATIA (6).

Dans un de mes ouvrages (7) j'ai déjà donné plusieurs renseignements sur les deux aigrettes et les quatre étoiles qui ornent le casque porté par la tête jeune que je crois être Rome.

GENS MUSSISIA (8).

Je suis heureux de voir que M. Borghesi est de la même opinion que moi, touchant les conjectures que j'ai émises sur le IVvirat monétaire de Lucius Mussidius Longus, l'an de Rome 715 (9).

EMPEREURS.

JULIUS CÆSAR (10).

Je ne comprends pas comment le savant Giordani a pu laisser aux autres le soin d'expliquer la petite amphore qu'on voit au revers des monnaies d'or extrêmement communes de J. César, dictateur, frappées par Lucius Munatius Plancus, préfet de Rome en 708 (*urb.*

(1) Eckhel, t. IV, p. 373, chap. I, arg. n° 3478. — R. Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 114.
(2) *Elem. epigr. cir.*, p. 49, 242.
(3) *Mémoires numismatiques romains*, 71-72.
(4) Cap. I, *Cir.*, n° 4040, col. IV, vers. 19.
(5) Eckhel, t. III, p. 355.
(6) *Mémoires numismatiques romains*, p. 56.
(7) Cavedoni, *Saggio*, p. 70 et 158.
(8) *Mémoires numismatiques romains*, p. 91-96.
(9) *Mémoires numismatiques romains*, app. p. 131, note 159.
(10) *Id.*, p. 74-79.

cond.), et comment il a dit après : « Nisi magnam aquarum vim, eo « tempore contigisse per illum (urceum) significari velimus. »

Ursini a bien vu que cette amphore est le symbole ordinaire des VII*viri Epulones*, parmi lesquels figurait L. M. Plancus. Cette opinion du reste a été confirmée par M. Borghesi.

MARCUS JUNIUS BRUTUS (1).

Les médailles d'or controversées représentant d'un côté la marche au supplice des fils de L. Brutus, premier consul, et de l'autre l'aigle de Jupiter tenant dans ses serres une couronne de lauriers et un sceptre, ont été, je crois, frappées par M. Brutus, dans la Thrace, de même que les deniers d'argent avec le même type, ainsi que l'a reconnu Eckhel (2), qui n'ignorait pas la provenance de ces pièces, trouvées toutes en Dacie et en Pannonie inférieure.

Sur deux médailles du musée de Modène, l'aigle est du plus beau style grec, et nous montre qu'on ne peut pas confondre ces monnaies avec des pièces sorties des ateliers de la Dacie. Nous ne dirons rien des types et du monogramme AB et LB qui sans aucun doute se rapportent à M. Brutus et au plus célèbre de ses ancêtres, L. Brutus, premier consul (3).

Au reste, je doute que le magnifique tronçon de colonne et les grands blocs de porphyre, que M. Neigebaur, conseiller intime du roi de Prusse, croit appartenir à une ville de la Dacie, antérieure aux victoires de Trajan, soient véritablement bien attribués, car le porphyre d'Égypte était déjà découvert et employé pour les usages de l'architecture sous le règne de Claude (4).

AUGUSTUS (5).

Le bouclier avec la légende S. P. Q. R., que la Victoire tient à sa main droite, semble être le *clypeus virtutis*, et non pas le *votivus* qu'Auguste se vantait d'avoir eu l'honneur de porter le premier, selon ce qu'on lit dans la version grecque du célèbre monument d'Ancyre (6).

(1) *Mémoires numismatiques romains*, p. 123 et seq.
(2) D. N. V., t. IV, p. 20-23.
(3) Cf. Cavedoni, app. *al Saggio*, p. 116.
(4) Letronne, *Recueil des Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 141. — Corsi, *Delle pietre ant.*, p. 202. — Cf. *Bulletin de l'Institut archéol.*, 1848, p. 34. — L'auteur des *Mémoires numismatiques romains* publiera bientôt une étude sur le porphyre employé par les anciens Romains.
(5) *Mémoires numismatiques romains*, p. 15.
(6) Cat. I, g., n° 4040. — Ghérard, *Archeol. Zeitung*, 1844, n° 15, — R. Rochette, *Monn. inédites*, pl. 69, p. 389. — *Annales de l'Institut*, t. XXIX, p. 147.

DOMITIANUS (1).

L'ÆTERNITAS tenant dans la main droite la tête du Soleil et dans la main gauche la tête de la Lune, se rencontre aussi sur le premier hiéroglyphe égyptien (2) et dans ces paroles de Dante (3) :

« Chiamavi il cielo, e intorno vi si gira,
« Mostrandovi le sue *bellezze eterne.* »

HADRIANUS (4).

La légende CONCORDIA, sans la joindre à AVG, confirme à merveille l'opinion d'Eckhel (5) et montre aussi que le titre AUGUSTUS, quand on nomme ensemble l'Auguste et le César, n'était pas encore usité au temps d'Hadrien; mais ce titre fut mis en usage dans la suite. Au reste, je ne comprendrais pas comment Hadrien et Lucius Ælius César, étant revêtus de la toge, eussent porté le *paludamentum* sur leur toge.

MARCUS AURELIUS (6).

On doit lire sur le droit AVRELIVS CÆSAR AVGVSTI PII F, parce que Marc Aurèle ne pouvait être à la fois César et Auguste. Il faut croire que cette médaille a été probablement frappée l'an de Rome 912, parce qu'une pièce semblable d'Antonin le Pieux se trouve avec la TR. P. XXII (7), année dans laquelle Antonin dédia le temple du divin Auguste, restauré par lui (8). Quant à Vulcain, qui est représenté quelquefois barbu et d'autres fois imberbe, accompagné de Pallas, voyez ce qu'en a dit Müller (9). Vulcain pourrait encore rappeler une des gloires de la famille Aurelia (10).

PERTINAX (11).

A propos du titre COS. II, que Pertinax prend dans les autres mé-

(1) *Mémoires numismatiques romains*, p. 15 et 16.
(2) Horapollon, I, 1.
(3) *Purgatoire*, XIV.
(4) *Mémoires numismatiques romains*, p. 57.
(5) T. VI, p. 522.
(6) *Mémoires numismatiques romains*, p. 59.
(7) Eckhel, t. VII, p. 34.
(8) *Id.*, p. 25.
(9) Handbuch, § 366 et seq.
(10) Cavedoni, *Saggio*, p. 132.
(11) *Mémoires numismatiques romains*, p. 61.

dailles, je dirai aussi qu'Eckhel (1) avoue ne pas savoir l'année de son premier consulat, et que le savant Borghesi (2) a démontré que Pertinax a été consul, la première fois, l'année de Rome 927, c'est-à-dire dix-neuf ans avant de revêtir la pourpre impériale.

DIDIUS JULIANUS (3).

Je crois que Zaccaria s'est trompé quand il a dit que Did. Julianus a été le premier empereur qui aurait altéré les monnaies d'argent, parce qu'Eckhel nous a démontré que cette altération a eu lieu sous l'empire de Caracalla (4).

VALERIANUS JUNIOR, GALLIENI FILIUS (5).

Le quinaire avec la légende VALERIANUS CÆS. autour d'une tête très-jeune, et les autres monnaies avec la même épigraphe et celle de DIVO VALERIANO CÆS., qu'Eckhel a attribués à Salonin, doivent être restitués à Valérien jeune, non pas le frère de Gallien, mais bien son fils à qui fut dédiée l'inscription de Sétif qui commence (6): DIVO CAESARI. P. CORNELIO. LICINIO. VALERIANO. NEPOTI. IMP. CAES. P. LICINI. VALERIANI. AVG., FILIO. IMP. CAES. P. LICINI. GALLINI (*sic*). AVG., FRATRI. P. CORNELI. LICINI. CALONINI (*sic*). NOBILISSIMI. CAES. AVG., etc. Au reste, je ne pourrais partager l'avis de M. Letronne, qui dans le mot CALONINI pense trouver l'S latin figuré avec le σιγμα grec, affectant la forme d'un C, parce que je crois que ce changement est dû à une forme vicieuse de l'S latin usitée à cette époque (7).

AURELIANUS (8).

Le mot ADVENTUS AVG. du magnifique médaillon d'Aurélien, nous force à convenir avec le savant Borghesi (9), d'après Zonare (10), qu'Aurélien, peu de temps après son élévation à l'empire, réunit une grande assemblée que Tillemont a cru avoir été tenue à Rome, mais

(1) T. VII, p. 140.
(2) *Jorn. Arcad.*, t. XXII, p. 63-64.
(3) *Mémoires numismatiques romains*, p. 63.
(4) T. VII, p. 220.
(5) *Mémoires numismatiques romains*, p. 112.
(6) *Journal des Savants*, 1847, p. 730.
(7) Buonarrotti, *Framm. di vetri*, p. XIX, XX.
(8) *Mémoires numismatiques romains*, p. 113.
(9) *Jorn. Arcad.*, t. XLII, p. 336.
(10) *Hist.*, XII, 27.

qu'aujourd'hui, d'après des extraits des continuateurs de Dion (1), nous savons avoir eu lieu à Ravenne.

Il peut donc rester encore quelques doutes, à savoir si l'ADVENTUS de l'empereur indique sa venue, soit à Rome, soit à Ravenne (2). Au reste, l'ADVENTUS AVG., avec un type différent dans une autre médaille d'Aurélien, a été très-bien expliqué par Banduri (3).

HERACLIUS CUM CONSTANTINO FILIO (4).

Le signe final de l'abréviation SICL' se trouve plusieurs fois dans la magnifique inscription de l'arc de Théveste, restituée par Letronne (5).

TESSERÆ (6).

Après l'avertissement que j'ai reçu de l'auteur des *Mémoires numismatiques*, j'ai observé avec plus de soin la tessère du musée de Modène avec la lettre L placée au-dessous de la tête d'Auguste, et j'ai vu clairement quelques traces de deux autres lettres de l'exclamation FEL*iciter* (7). Les sigles LVF des plombs publiés par M. Visconti (8), peuvent s'expliquer aussi par LVDIS VOTIVIS *Feliciter* (9).

C. CAVEDONI.

(1) Ang. Mai, *Script. Vat.*, t. II, p. 241.
(2) Eckhel, t. VII, p. 441 et 492.
(3) T. I, p. 373, not. 1.
(4) *Mémoires numismatiques romains*, p. 25.
(5) *Revue archéologique*, 4e année, p. 370.
(6) *Mémoires numismatiques romains*, p. 14, 119, 121.
(7) Eckhel, t. VIII, p. 318, 319.
(8) *Mémoires numismatiques romains*, p. 119-121.
(9) Eckhel, t. V, p. 262.

A MONSIEUR LELEUX, ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Paris, le 23 août 1852.

MONSIEUR,

Voulez-vous bien donner place, dans le prochain numéro de la *Revue,* à la lettre ci-jointe de M. Ernest Beulé? Je suis d'autant plus fondé à vous adresser ma prière, que M. Chaudet me constitue dans une sorte de complicité avec mon jeune ami, pour avoir publiquement revendiqué en sa faveur l'honneur des découvertes récentes faites à l'Acropole d'Athènes. Je crois plus que jamais à la réalité de ces découvertes, depuis que je vois à quel genre d'arguments on a eu recours, pour essayer de l'infirmer. Il y a là je ne sais combien de confusions de faits, d'idées, qu'il serait superflu de vouloir relever en détail. Qu'il me suffise de remarquer 1° que la priorité réclamée par moi pour M. Beulé est celle des *découvertes*, nullement celle des *fouilles*; 2° Que quant aux fouilles elles-mêmes, elles n'avaient jamais été portées avant lui sur le point qu'il a exploré avec autant de courage que de bonheur, ni dirigées dans la seule voie qui jusqu'ici n'ait pas été stérile.

De savoir maintenant si l'escalier, si la porte, si les murs qu'il a exhumés sont de l'époque romaine et non pas du siècle de Périclès, c'est une question qu'il a soulevée lui-même avant personne et qu'il a traitée avec un savoir, un tact, une sûreté et une délicatesse de critique qu'on peut souhaiter à son adversaire. Les pièces du procès sont, au reste, sous les yeux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et les plans et dessins joints au *Mémoire sur l'Acropole* en éclairent les raisonnements d'une lumière assez vive pour qu'il soit permis d'affirmer de nouveau que la véritable entrée de l'Acropole est enfin trouvée, quelle que puisse être la date du dernier remaniement qu'elle avait dû subir, à travers les âges, depuis l'époque du grand architecte qui en traça le plan dans une si belle et si naturelle harmonie avec celui des Propylées.

Agréez, je vous prie, Monsieur l'Éditeur, l'assurance de mes sentiments distingués,

GUIGNIAUT.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR,

Je lis dans le dernier numéro de votre *Revue* un article de M. A. Chaudet, sur les Propylées de l'Acropole d'Athènes. L'auteur y revendique indirectement l'honneur des récentes découvertes, et se plaint *d'être dépouillé par moi de la part qui lui appartient.*

« Un architecte, dit-il, ne fait pas parade des trouvailles qu'il *est à même* de faire. » C'est sur ce principe que M. Chaudet établit ses droits de propriété.

Il a étudié deux ans entiers les Propylées de concert avec M. Titeux, architecte ; il a entrepris des fouilles infructueuses ; il n'a *rien* découvert, mais il était *à même* de découvrir ; cela suffit pour que personne n'ait le droit, sans faire tort à M. Chaudet, d'être moins malheureux que lui.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer ce qu'a de neuf et d'original un semblable système.

Je désirerais seulement, Monsieur l'Éditeur, rappeler quelques faits que M. Chaudet a passés sous silence, omission d'autant plus singulière qu'il s'agit de ses propres œuvres.

En 1848, M. Chaudet a exposé des dessins des Propylées, exécutés d'après les minutes de M. Titeux, pensionnaire de l'Académie, enlevé par une mort à jamais regrettable. Ces dessins sont déposés aux archives de l'Institut.

Dans le plan général, les fouilles de ces Messieurs sont figurées, et l'on n'y voit aucune indication de *marche d'escalier*, *même déplacée.*

A la fin du mémoire justificatif qui accompagne les dessins, on lit une description des fouilles, et il n'y est nullement question de marche ni d'escalier.

Aujourd'hui au contraire, le 15 août, c'est-à-dire deux mois après que mes découvertes ont été annoncées par les journaux, un nouveau plan des Propylées est publié par M. Chaudet dans la *Revue archéologique.* On voit apparaître une marche (lettre V), et il en est plusieurs fois question dans l'article auquel ce plan est joint.

Comment se fait-il que M. Chaudet se contredise, ou, pour mieux dire, se *complète* ainsi lui-même, sans qu'aucune découverte nouvelle de sa part soit intervenue ?

M. Chaudet me permettra-t-il de lui suggérer une explication assez plausible?

En 1848, M. Chaudet avait présentes à la mémoire les antiquités d'Athènes; il savait parfaitement que ses fouilles et celles de M. Titeux n'avaient rien découvert, et que la prétendue marche était un seuil de porte employé avec différents débris dans une construction moderne; il se rappelait que les *trous des gonds* étaient nettement creusés dans le marbre, et il n'avait garde de commettre une pareille méprise. Il eût pu du reste s'éclairer auprès de M. Desbuisson, architecte pensionnaire de l'Académie de Rome, qui vint après lui étudier les Propylées et qui rouvrit les fouilles toujours muettes de ses prédécesseurs. M. Desbuisson est prêt à confirmer mon témoignage.

Mais, depuis quelques années, les souvenirs de M. Chaudet sont devenus moins précis; les découvertes qu'il a apprises dernièrement par les journaux les ont troublés encore, et l'imagination a pu prendre un libre essor. Loin de *vouloir dépouiller* M. Chaudet de *ce qui lui appartient*, je suis charmé d'être en mesure de le remettre en possession de ce qu'il avait perdu, la mémoire et l'exactitude.

Je n'ai jamais ignoré, comme le prétend M. Chaudet, qu'on eût entrepris des fouilles avant moi au-dessous des Propylées; mon premier soin, au contraire, avant de commencer de nouvelles recherches, et dans une direction nouvelle, a été de constater aussi que mes prédécesseurs n'avaient rien découvert. Le mémoire que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu soumettre au jugement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en fait foi.

Il y a bien des années que les archéologues et les architectes s'occupent d'une question qui n'avait pu encore être éclaircie. M. Chaudet croit-il me faire beaucoup de tort en rappelant au public que si je suis un peu plus heureux, je ne suis pas le premier à étudier un lieu qui intéresse la science aussi vivement que l'art?

Agréez, Monsieur l'Éditeur, l'assurance, etc.

ERNEST BEULÉ.

LES FLEURS DE LIS HÉRALDIQUES

ET

LES FLEURS DE LIS NATURELLES.

Je lis dans le compte rendu au Roy par Estienne de Lafontaine, son argentier, pour l'année 1351 (1) : *A Jehan le Brailler, orfèvre du roy, pour faire et forgier une cuillier d'or dont le manche est esquartellé de fleurs de lis d'armoierie et de fleurs de lis après le vif et sont enverrez d'azur et de rouge cler et au bout d'en hault un chastel; en laquelle cuillier est entré* ij *onces* v *esterlins d'or à* xxij *caratz, pour déchie et façon* — xlv *liv.*

Il y avait donc dans les ornements de la première moitié du XIV[e] siècle des fleurs de lis de forme héraldique alternant avec des fleurs de lis peintes d'après le vif, c'est-à-dire imitées fidèlement d'après nature. Je désirerais savoir, et le meilleur moyen pour obtenir une réponse, c'est d'adresser ma question aux lecteurs de la *Revue*, s'il existe d'autres textes exprimant la même pensée et un monument quelconque de cette époque, dessiné, peint ou sculpté, qui offre cette distinction?

On a beaucoup écrit sur les fleurs de lis et c'était raison, rien n'est de trop quand il s'agit de commenter un signe qui se lie intimement à la gloire de la France et qui figure sur tous nos monuments historiques; on a écrit il est vrai, sur ce sujet, mille folies; mais quand du Cange a passé par une question, le terrain est déblayé, aplani, on n'a qu'à suivre sa trace, on est sûr de ne pas se perdre en route.

Et tout d'abord remarquons bien, que la fleur de lis, signe exclusif de la souveraineté, passa dans l'ornementation des costumes royaux et dans chaque attribut de la royauté pour de là envahir peu à peu l'orfévrerie tout entière, les meubles, les tapisseries, pour ruisseler comme une pluie d'or sur les murs des chapelles et des églises, pour

(1) Voy. *les Ducs de Bourgogne*, t. IV, n° 8403.

monter au faîte des édifices, pour s'étaler sur les carreaux des pavements, pour devenir enfin frappée sur les monnaies, empreinte sur les actes, l'imposante marque de l'autorité et la marque infamante de la justice quand on l'imprimait avec le fer rouge sur l'épaule du criminel (1). Jamais signe conventionnel fut-il d'un usage plus général, resta-t-il plus populaire à travers une plus longue suite de siècles (2)? Il est vrai qu'il a suffi à l'esprit révolutionnaire de souffler

(1) Parties faictes et fournies par Andres Chevallier, commis pour l'exécution des sentences cryminelles du conté et bailliage de Bloys, pour les exécutions par luy faictes des sentences dont les coppies sont cy attachées (avril 1586).

Premièrement : pour avoir pendu, exécuté et mis à mort Gabriel Millois et Nicolas le Priot, condamnez à mort par sentence, — du XII[e] avril mil V[c] IIII[xx] VI, à raison de VII s. VI d. pour chacun, cy XV s.—Pour deux potences, etc. ; —pour avoir despendu le corps desdits condamnez, XXII s. VI d.; — Pour avoir fustigé par les carrefours de la ville de Blois Jehan Guyot; VII s. VI d. — pour luy avoir exposé la fleur de lis, cy VII s. VI d., — pour les verges, V s. — à ung homme qui a porté le feu au change où estoit ladite fleur de lis et pour le charbon, VII s. VI d. (*Comptes de justice : Arch. municipales de Blois*, deux feuillets).

(2) Leur grande popularité date du XIII[e] siècle, et c'est de ce moment qu'elles envahissent tout, devenant chaque jour davantage la personnification de la royauté. Vers 1340, Guillaume de Machault, décrivant les exploits du roi de Bohême, le représente amenant son prisonnier à Bruglitz, près de Prague, et il signale ce qui distingue cette résidence princière de celle que les souverains possèdent en France, c'est qu'elle n'a pas de fleurs de lis :

De là s'en alla en Bavière
Et a desploié banière
Et compaignie noble et riche
Desconfit le duc d'Otheriche,
Mais il le prit par la ventaille
A force, dedens la bataille,
Et l'emena à Bruguells
Son chastel, où n'a fleur de lis.

Le confort d'ami.

Charles d'Orléans dit dans ses vers :

Qu'il est sailli de la maison de France,
Creu au jardin semé de fleurs de lis.

Et Jehan du Pré appelle *fleurdelificques* les soldats de François I[er] échappés du désastre de Pavie :

Or, revenant à mon premier propos,
La noble dame confortoit les suppos
Fleurdelificques, leur donnant assurance
Que briefuement leur feroit délivrance
De leur hault chief....

Il s'agit de la régente de France qui reconfortait de paroles et d'argent les troupes royales.

sur ces fleurs délicates pour les faner ; mais la révolution est-elle seule coupable? à leur blancheur avait-on épargné les souillures? L'histoire sera sévère sur ce point, même alors que l'opinion ballottée par les réactions, aura repris le calme de l'impartialité. Et puis serait-on bien venu à exiger le respect pour une forme qu'on n'a pas respecté soi-même. La fleur de lis signe héraldique, n'avait-elle pas perdu la noblesse grave du XIII[e] siècle et l'élégance du XVI[e], n'était-elle pas devenue quelque chose d'épais, de lourd et en somme de fort peu séduisant?

Examinons rapidement ses altérations au risque de remonter à ses origines. Dieu merci, mes doutes ne me condamnent pas à écrire, comme M. Rey, 414 pages sur les fleurs de lis; je ne rechercherai donc pas l'origine de ce signe glorieux dans le crapaud (1), dans l'abeille, dans le fer de la lance, dans la poignée de l'épée, dans la pure fantaisie d'un peintre, j'abandonnerai à leur heureux sort tant de belles inventions qui poussent du cerveau sous l'influence de l'imagination comme le glaïeul lui-même sous le premier rayon du soleil. Plus simple, ou plus timide dans mes conjectures, je prends le nom de la fleur de lis pour une raison très-suffisante de son origine et le texte que je commente pour une preuve à ajouter aux autres preuves qui la montrent intimement liée à la fleur de nos jardins ou à celle de nos champs (2).

Je crois même que les poëtes n'ont pris si souvent le lis pour point de comparaison qu'entraînés par cette illustration :

Blanche comme lys, plus que rose vermeille.

G. DE MACHAULT vers 1340.

(1) L'affaire des crapauds est une espièglerie du docteur J. J. Chifflet, qui, à titre de chancelier et d'historiographe de la Toison d'or, se croyait obligé de déprécier nos rois et de jeter quelque ridicule sur les fleurs de lis. C'était une manière de faire sa cour à Philippe IV, son maître. Voici le titre de l'ouvrage dans lequel il annonce sa petite perfidie : *Lilium Franciscum veritate historica, botanica et heraldica illustratum, auctore J. J. Chifletio. Antw folio*, 1758. Or, cette découverte appartenait à Raoul de Presle, traducteur de Charles V, exhortant son roi, vers 1369, dans un discours sur l'Oriflamme. On trouve ce passage dans sa harangue : *Il feist raser les armes des trois crappaux que Clovis portoit lors en son escu, et feist mettre en ce lieu les trois fleurs de lis.* Il est vrai qu'on lit dans un autre manuscrit : *trois croissans*, mais plusieurs monuments, tels que les tapisseries de Reims, des sculptures, des vitraux exécutés au XV[e] siècle, représentant l'oriflamme de Clovis orné de crapauds, il faut croire qu'une certaine popularité, peu étendue et passagère, fut acquise dès le XIV[e] siècle à cette tradition, et Chifflet tenta de la ranimer au XVIII[e].

(2) Encore une fois, je ne veux pas entrer dans cette question ardue des origines; je dirai seulement que, tandis qu'on ne peut fournir aucun texte qui dise explici-

Cependant la fleur de lis, telle que nous la trouvons sur les monuments pendant la longue durée de la monarchie, ressemble très-peu à la fleur naturelle, et sa forme s'altère ou se modifie d'une manière assez sensible pour embarrasser les archéologues occupés à fixer l'âge d'un monument d'après les fleurs de lis dont il est orné, ou les artistes chargés d'une restauration, et qui veulent éviter le reproche d'avoir accolé à un monument du règne de saint Louis la fleur de lis de Louis XIV, ou réciproquement.

Je vais passer en revue ces altérations, au moins les plus caractéristiques, laissant les autres de côté comme de pures fantaisies individuelles, qui n'ont pas marqué au delà d'une limite très-bornée. Toutes ces modifications d'ailleurs ont altéré la physionomie de la fleur de lis plutôt que sa forme, et quand on l'a bien étudiée dans ses phases successives, on voit qu'elle a une donnée héraldique invariable.

tement que le signe héraldique, appelé par nous fleur de lis, a été imité de la lance ou de l'épée; nous pouvons citer une ordonnance de Louis VII, datée de 1179, qui prescrit de mettre la fleur de lis sur les costumes royaux destinés au sacre (je ne connais pas le texte de cette ordonnance, mais la traduction de du Tillet dans le *Recueil des roys de France*, Paris, in-4°, 1618, ne laisse pas de doute), et donner le passage de Guillaume Le Breton, passage qui atteste que les fleurs de lis ornaient l'oriflamme, et que dans l'esprit de cet auteur de la première moitié du XIIIe siècle, c'était bien l'imitation d'une fleur véritable. Voici ce passage :

« Interea adveniunt legiones communiarum quæ fere usque ad hospitia processerant et vexillum beati Dionysii et accurrunt quantocius ad aciem regis ubi videbant signum regale, vexillum videlicet floribus lilii distinctum quod ferebat die illo Gallo de Montiniaco, miles fortissimus, sed non dives. » Les *Hist. de France*, t. XVII, p. 97, c.

Rigord a conduit son histoire jusqu'à l'année 1208; ce qui suit est de Guillaume Le Breton (ego Guillelmus natione Armoricus, officio presbyter), et le passage que je viens de citer se trouve dans cette dernière partie.

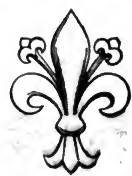
(1) M. Rey a réuni, sur vingt-quatre planches, trois cent douze fleurs de lis. Il aurait pu augmenter indéfiniment le nombre de ses exemples sans épuiser les combinaisons que cinquante générations d'artistes ont imaginées. Une revue générale de toutes les fleurs de lis serait de peu d'utilité, si même on n'acceptait les exemples qu'avec une critique rigoureuse; mais l'estimable auteur de l'*Histoire du drapeau français* a pris ses preuves à tort et à travers; non-seulement il n'indique ni leur destination, ni leur place, ni la matière sur laquelle ces fleurs de lis sont tracées; mais il compare, ou plutôt il mêle ensemble les monuments les plus disparates, par leur époque et par leur usage. C'est ainsi que la fleur de lis allongée du XIIIe siècle, est représentée d'après un exemple retrouvé à Messine sur le mont Ithome, où l'avait porté Villehardouin vers 1200; d'après un autre exemple sculpté, sur les colonnes de l'église de Gisors, monument daté de la fin du XVIe siècle; enfin, d'après les portes de la sacristie d'Évreux, qui n'ont pas de date, mais qui sont modernes. La fleur de lis épatée est figurée d'après le vase arabe qu'on voit au musée du Louvre et en même temps d'après un émail (?) de Bernard Palissy, et un vitrail daté de 1584. C'est-à-dire que les types qui caractérisent une époque sont confondus avec les formes capricieuses qui n'ont d'autre base que la fantaisie d'un artiste.

Elle nous apparaît ainsi sur les plus anciens monuments :



Sceau de Louis VII, frappé vers 1137.

Et tout aussitôt nous voyons poindre une imitation serrant de plus près la nature, ajoutant au cœur de la fleur et à ses feuilles courbées les deux pistils qui s'échappent de son calice. Du reste, la forme héraldique est maintenue et ne cède en rien à l'imitation de la nature (1) :



Fleur de lis du contre-sceau de Philippe II, frappé vers 1180 (2).

Nous sommes au XII[e] siècle sous le règne de Louis le Jeune, (1137-1180) époque où, selon toute probabilité, la fleur de lis devint, d'ornement d'un usage arbitraire, le symbole désormais immuable de la royauté. On était grave alors. L'ampleur des vêtements, la pesan-

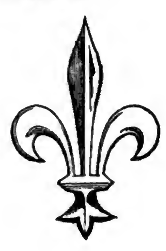
(1) Comme on le voit, cette variante de la fleur de lis héraldique se rencontre d'abord en France, et sur un sceau du XII[e] siècle ; cependant, comme elle fut abandonnée parmi nous, qu'on l'adopta et la conserva en Italie, elle fut appelée Florentine ou Florencée. Je dis qu'elle fut abandonnée, mais ce fut fort tard, et j'en donnerais facilement des preuves. Celle-ci suffirait. On lit dans une pièce de la comptabilité des ducs d'Orléans, qui ne porte pas de date, mais qui doit être de 1420, cette description d'une de ces grandes fleurs de lis qui se trouvaient dans les trésors de tous les princes du sang : c'y s'ensuyvent les parties qui sont en la fleur de liz, qui est d'or : premièrement : dedons le grant flouron, — le dextre flouron, — le senestre flouron, — les deux petits flourons (ce sont les pistils). — et poise ladicte fleur de liz garnye comme dessus, tant en or, argent, pierrerye, que des aultres choses estans en ladicte fleur de liz, deux cens unze unces et demye, qui font vingt six mars trois unces et demye de poix. (Musée britannique. Dépt. des mss. add. Charters, n° 1262).

(2) Le sceau présente le roi assis sur son trône, tenant dans sa main droite une fleur de lis également pourvue de ses étamines, mais plus allongée, plus naturelle. Quant à celle qui orne son sceptre, elle est imitée de la fleur de lis du sceau de Louis VII.

teur des armures, la force musculaire, donnaient aux mouvements de la lourdeur et aux attitudes du calme; la fleur de lis, se mettant au pas, prit un caractère sérieux, une forme ramassée. On va la voir suivre ainsi la mode des costumes et des attitudes, et si j'insiste sur ce développement parallèle assez bizarre, il ne s'agit pas d'un jeu d'esprit paradoxal mais d'une observation sérieuse qu'on rattacherait facilement à d'autres modifications dans l'art. Du reste la fleur de lis a dans une même forme des proportions différentes selon la destination qu'elle reçoit. Sur les sceaux elle conserve cette forme grasse et épaisse; dans la peinture elle prend de l'élancement : elle devient maigre, pointue, hérissée, on dirait un trident, une arme de guerre : aussi lui a-t-on cherché une origine militaire, telle que le fer de la lance, trois fers réunis, ou la poignée de l'épée.



Le XIIIe siècle la trouve ainsi prête à passer du trapu au dégingandé. Mais ce siècle est en toutes choses un grand siècle, ses œuvres, et les plus minimes même, ont un cachet de noble élégance qui revêt la tradition, pieusement respectée, d'un costume de renaissance plein de jeunesse. Le XIIIe siècle accepta donc toutes les tentatives et il les fondit dans ce délicieux modèle :



Je ne sais si je me fais illusion, mais en regardant longtemps cette fleur élégante, si bien prise dans son port, si bien proportionnée dans ses membres, si noble dans son attitude, je la vois se mouvoir et me rappeler ces personnages représentés dans les sculptures du XIII[e] siècle, et qui semblent des Grecs du temps de Périclès, costumés selon les nécessités d'un climat rigoureux.

En fait d'art, les XIV[e] et XV[e] siècles n'ont pas inventé grand'chose, ils ont joué des variations infinies sur la grande et simple mélodie du XIII[e], et quant à la fleur de lis, s'ils l'ont le plus souvent ornée, brodée, festonnée, ils lui ont conservé ses belles formes et une bonne part de son élégance.

Le XVI[e] siècle a transporté ici, comme en toutes choses, son éclectisme ; il n'a rien inventé. Il a adopté, avec la pureté de son goût, la fleur de lis qui lui a paru la plus élégante. C'est au XVII[e] siècle qu'il appartient de marquer une nouvelle tendance. Avec le grand roi, le souverain absolu, aux manières majestueuses et à l'ample perruque, la fleur de lis s'enfle, se tient les jambes écartées, se renverse et se cambre ;



avec Louis XVI, elle devient bonasse et pataude ; elle prend du ventre sous Louis XVIII.

Toutes les nations de l'Europe et de l'Orient se sont parées de la fleur de lis; des princes arabes, des comtes allemands, de simples nobles de tous les pays, l'ont mise sur leurs sceaux, et la classification qu'on vient de suivre peut, à quelque différence près, leur être appliquée. On remarquera que je n'exagère rien; qu'au contraire, les types produits ici par le crayon habile de M. Viollet le Duc sont sérieux et appartiennent, non pas aux fantaisies des artistes, mais aux types placés sur les monuments et réservés pour les attributs de la royauté. Si j'avais voulu me servir des caricatures de fleurs de lis qui abondent partout, j'aurais fait rire, et je désire suivre une investigation utile.

Dans cette revue bien sommaire, on voit des fleurs de lis héraldiques, sans mélange et dans leurs modifications, rien absolument qui ressemble à une imitation de la nature. Ces fleurs de lis, pourtraictées d'après le vif, qu'étaient-elles donc? Si on copie le lis blanc de nos parterres, quand, après avoir ouvert son calice, il s'épanouit et recourbe ses pétales, on trouve cette forme :



Peut-être le lis jaune, dont il est souvent question dans les textes, était-il l'imitation du lis des champs, du glaïeul, et alors il se présenterait ainsi :

La question se réduit dès lors à ceci : existe-t-il un monument du XIIe ou du XIIIe siècle où la fleur de lis ainsi figurée alterne avec la fleur de lis purement héraldique ?

Je dois encore faire quelques réserves. Ainsi, dans le nombre des fleurs de lis capricieuses, on est obligé de ranger les fleurons qui sont comme un compromis entre le blason et la nature, quelque chose de la fleur naturelle, quelque chose aussi du type héraldique.





On comprend que ces fleurons, innombrables dans leurs variétés, ne sauraient répondre à ma question. Il en est de même de la tige de lis que l'ange tient à la main, ou qui s'élève dans un vase, près de la vierge agenouillée sur son prie-Dieu, tels qu'on les figure dans les annonciations sculptées ou peintes, à dater du XIVe siècle. Mais, outre que ce détail ne paraît pas sur les monuments d'une date plus reculée, cette imitation exacte de la nature put avoir lieu sans exercer aucune influence sur les formes réservées à la fleur de lis isolée de sa tige et destinée à entrer soit dans le blason, soit dans l'ornementation.

Mabillon (1), il est vrai, dit avoir remarqué, sur la couronne de Frédégonde, des fleurs de lis héraldiques, et sur son sceptre *un lis champêtre*, mais le tombeau de Saint-Germain des Prés, qui fournissait cette curieuse indication, n'existe plus, et il nous est impossible d'accepter sans contrôle l'assertion du savant bénédictin.

J'ai bien vu à Chartres, et M. Lassus n'a pas manqué de reproduire dans la magnifique monographie de sa cathédrale, une décoration peinte sur le mur où l'on a cru distinguer une fleur alternant avec le lis; mais cette fleur allongée pourrait tout au plus représenter le lis en bouton, avant son épanouissement, ou le lis penché, qui

(1) Discours sur les anciennes sépultures royales.

s'est fané après avoir brillé de son éclat. Dans un moment comme dans l'autre, il convenait peu de le prendre pour modèle, c'était trop tôt ou trop tard, ce n'était pas le moment, et il y a tout lieu de croire que cette peinture représente le lotus plutôt que la fleur de lis.

On cite encore un chapiteau de l'église de Graville, près du Havre, qui porterait, dans son ornementation, la fleur de lis alternativement ouverte et fermée, fleur de lis héraldique et fleur de lis naturelle ; une imitation aussi informe, un fait tellement isolé ne saurait intervenir utilement dans cette discussion.

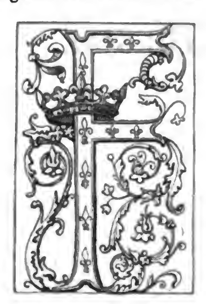
D'un autre côté, il est évident qu'à partir de la seconde moitié du XVe siècle les lis héraldiques, dont l'origine tirée de la fleur était dès lors acceptée généralement, livrés aux mille caprices de l'imagination féconde de nos artistes durent épuiser les ressources pittoresques qu'offre, dans un même tableau, l'opposition des règles sérieuses du blason et des grâces naturelles de la fleur, aussi trouve-t-on fréquemment à partir de cette époque, et dans les combinaisons les plus ingénieuses, la fleur de lis sur sa tige, enrichie de ses feuilles et associée à la fleur de lis héraldique. Ici, dans cette miniature (1), elles sont fondues ensemble, les unes servant de décors à l'autre.



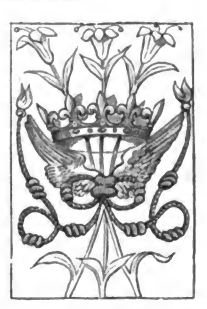
Ce genre de fleur de lis accouplée répond sans doute à l'article 363 de l'inventaire de Charles V, dressé en 1379 : Item un grand tapis et un banquier vermeil, semé de fleurs de lys azurées, lesquelles fleurs de lys sont semées d'autres petites fleurs de lys jaunes, et au milieu un lion.

(1) J'ai copié cette fleur de lis dans un livre d'heures du XVe siècle, qui appartient aux sœurs de la Visitation de Chartres; elle décore la bordure d'une grande miniature finement exécutée.

On les trouve aussi parsemées sur les initiales et les chiffres royaux dont elles forment l'élégante décoration, comme sur cette



du château de Blois, ou bien s'élançant en gracieux faisceau du centre d'une couronne royale fleurdelisée, ainsi qu'on le voit sur les parois du château de Chambord.



Ces associations heureuses, ces combinaisons pleines de grâce, sont d'une date bien récente et ne répondent pas à ma question. Il est bien entendu que le lis, dans son éclatante blancheur, balancé sur sa tige d'un port si noble, a pu fixer de bonne heure l'attention de l'artiste; ma préoccupation est de savoir si le lis, signe de blason et de convention, a été mis, aux XII ou XIII[e] siècles, en présence du lis naturel, dépouillé de ses feuilles, isolé de sa tige.

Comte DE LABORDE.

SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS

ET

LE CHATEAU DE COMACRE

(INDRE-ET-LOIRE).

Il y a peu de temps encore, le pèlerinage de Sainte-Catherine de Fierbois était chose assez difficile. Plusieurs fois, nous laissâmes cette délicieuse petite église sur notre gauche, sans la pouvoir visiter, en parcourant la route de Tours à Poitiers. Ce fut toujours à regret. La voie de fer est enfin venue mettre un terme à cet inconvénient. La station de Sainte-Maure n'est guère qu'à une heure de marche du village de Fierbois. Il est donc facile aux touristes, aux archéologues, de s'y arrêter désormais. C'est ce que nous avons fait nous-même.

La célébrité de Fierbois date particulièrement du 22 février 1429, jour où l'intrépide Jeanne d'Arc en visita l'église, dédiée à Sainte-Catherine, l'une des saintes qu'elle regardait, avec sainte Marguerite, comme la protégeant d'une manière toute spéciale. La future héroïne y entendit trois messes dans cette même journée. C'est dans cette même église, que sur ses indications, fut trouvée dans le tombeau d'un soldat, l'épée qui, après avoir sauvé la France, trompa sa valeur et devint pour elle une arme inutile contre la haine et le fanatisme! C'est de Fierbois que Jeanne écrivit à Charles VII, pour demander à lui être présentée. Elle consacra, en attendant la réponse du roi, presque tout son temps à prier. L'humble fille de Domremy en repartit le 24 du même mois. Elle se rendit immédiatement à Chinon, où le monarque tenait sa cour et lui donna audience.

C'est en mémoire et pour consacrer ces faits, que Charles VIII, pour remplir le vœu de son père, réédifia l'église de Fierbois. Cet édifice bâti en forme de croix latine est d'un joli style. L'oratoire

qui le précéda était accompagné d'un hospice dans lequel les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle avaient droit de gîte. Il est vraisemblable que c'était une maladrerie. Le monument actuel est terminé par une abside pentagonale, éclairée par trois fenêtres longues et étroites, à arcs brisés; elles ont autrefois été garnies de verrières peintes dont on voit encore quelques vestiges. L'intrados de la voûte est supporté par des nervures sculptées. Elle est élevée et partout de niveau.

L'aspect extérieur du monument est imposant. Ses murs sont soutenus par de nombreux contre-forts en ressaut. Le toit est élevé et rapide. Le clocher seul est une disparate d'un autre âge. Le style flamboyant se fait remarquer dans l'ornementation de la porte principale, et dans celle au nord, murée depuis longtemps. La voussure de la première a jadis été garnie de statuettes, détruites durant nos mauvais jours. Il y a urgence d'appliquer quelques fonds à la restauration de cette église. C'est une ruine dans quelques-unes de ses parties extérieures. Ses souvenirs font une loi de la classer parmi les monuments historiques, alors même que sa structure n'y inviterait pas.

Voici ce que dit l'héroïne d'Orléans, dans un de ses interrogatoires, à propos de l'épée dont nous avons précédemment parlé : « Pendant que j'étais à Tours ; j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel; cette épée était en terre et rouillée; il y avait cinq croix dessus et *je sus qu'elle était là par mes voix*. Ce fut un armurier de Tours que je n'avais jamais vu qui alla la chercher. J'écrivis aux ecclésiastiques de Fierbois pour les prier de trouver bon que je l'eusse et ils me l'envoyèrent; elle n'était pas très-avant dans la terre; aussitôt qu'elle eut été trouvée, les ecclésiastiques la frottèrent et la rouille en tomba incontinent et sans effort. Je l'aimais beaucoup parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine que j'affectionne, et je l'ai continuellement portée depuis cet instant jusqu'à mon départ de Saint-Denis. » On raconte que cette épée fut brisée au camp de Saint-Denis et que les ouvriers auxquels on la confia pour la souder, ne purent y parvenir. Jeanne fut, dit-on, fort sensible à cette perte. Elle ne voulut jamais indiquer, dans ses interrogatoires, l'endroit où elle laissa les débris de cette arme consacrée par tant de hauts faits, et l'on ignore entièrement ce qu'ils sont devenus. Plusieurs auteurs ont avancé, nous ne savons d'après quels témoignages, que cette épée avait été celle de Charles Martel, qui l'avait déposée en cette église après sa

victoire sur les Maures, l'an 732. Fierbois se trouve effectivement dans la ligne de retraite des Sarrasins sur Poitiers. Il est probable que c'est dans cet endroit qu'on cessa de les poursuivre. Peut-être y éleva-t-on alors une chapelle commémorative de cette victoire, en l'honneur de ceux qui succombèrent dans le combat, suivant la coutume du temps. Nous aimons cette croyance, que l'épée qui avait soustrait la France à l'invasion des Maures fut aussi celle qui la délivra du joug des Anglais.

Parmi les manuscrits conservés à la bibliothèque Mazarine, à Paris, nous avons rencontré une note sur la Pucelle d'Orléans, où l'on déclare fabuleux tout ce que l'histoire rapporte à son sujet. Ce document porte la date du 1er mai 1649. Il ne développe aucun fait et n'indique aucun titre à l'appui de cette opinion antinationale. Une des plus belles et des plus utiles publications entreprises par la Société de l'histoire de France est, sans contredit, le travail de M. Jules Quicherat. Cet historien a réuni en un seul corps d'ouvrage tous les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur la courte mais brillante et merveilleuse carrière de la vierge de Domremy.

Non loin de Fierbois et sur son territoire se trouve la terre de Comacre, ancien marquisat. Elle était connue au XIVe siècle. Nous rencontrons parmi ses possesseurs un des Lemeingre, lequel fut plus connu sous le nom de *Boucicault*. Il est mort maréchal de France, titre qu'avait porté son père. Le caractère vif, gai, résolu de ce dernier, lui avait mérité, par *esbattement,* dit Brantôme, le surnom de *Boucicault* qui devint héréditaire dans sa maison. Jean Lemeingre, qui nous occupe, fut un vaillant militaire; l'historien précité nous apprend qu'il *estoit d'une humeur charmante en compagnie et devint le favori des dames et damoiselles les plus distinguées de la cour.* Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut conduit en Angleterre et y mourut dans les fers, en 1421. Il était né à Tours en 1364.

L'ancien manoir de Comacre a été détruit tout dernièrement; il était flanqué de tourelles et défendu par des douves et des murailles crénelées, une seule tour cylindrique est encore debout; on y a soudé les communs du nouveau château.

Il est presque fabuleux à notre époque de voir un de nos *marquis,* guidé par le goût, avoir avec cela la possibilité de sacrifier plusieurs centaines de mille francs à la reconstruction de son manoir (1). C'est

(1) M. Moisant, le roi de la finance du pays, a construit à grands frais, dans ces dernières années, le château de Pauillet, sur la route de Tours au Mans. Il est d'un

ce que vient de faire M. de Lussac. Il en a chargé M. Chateignier, architecte d'Amboise, en 1846. Son aspect au loin trompe l'œil le plus exercé. Il a été construit d'après le système de l'architecture anglaise, et participe des XV[e] et XVI[e] siècles. Nous eussions préféré qu'on lui eût choisi pour emplacement, au lieu d'une plaine sans accident, la tête de l'étang voisin où cette œuvre d'un grand effet se serait reflétée. Ce château semble, aussitôt qu'on l'aperçoit, à ses nombreux minarets, à ses tuyaux de cheminées composés de plusieurs colonnes accouplées ou réunies en faisceaux, une nouvelle édition de Chambord. L'illusion s'y prête. On approche, elle s'évanouit. Que d'imperfection dans la sculpture; partout on voit les stries irrégulières du ciseau. Trois portes s'ouvrent au couchant, où se trouve le perron principal; elles sont encadrées de sculptures où se rencontrent souvent répétées les armes de la maison de Lussac, avec la devise : *Vaincre et soumettre*. Une statue de Jeanne d'Arc, faite d'après l'original de la princesse Marie d'Orléans, surmonte la façade au levant, en souvenir sans doute de la halte de cette jeune fille à Fierbois. Un campanile surmonte la toiture garnie d'une dentelle de plomb. L'intérieur du château offre de riches tentures en laine, des portières sorties des fabriques de Turcoing, et de magnifiques boiseries.

Notre esquisse historique, nous l'espérons, vaudra quelques visiteurs à Fierbois et à Comacre.

T. Pinard.

style sévère, imité de la fin du XVI[e] siècle. On le voit, la Touraine sera toujours le pays des châteaux.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Notre collaborateur M. Léon Rénier vient de partir pour la nouvelle mission scientifique, dont il a été chargé par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Il se propose, cette fois, d'explorer la partie orientale de l'ancienne Numidie, entre Constantine et Tebessa. On sait que c'est là qu'étaient situées *Madaure*, la patrie d'Apulée et la ville savante de cette province, *Tagaste*, la patrie de saint Augustin, *Tipasa de Numidie*, dont les ruines, que l'on croit être celles qui sont désignées par les Arabes sous le nom de *Khamica*, sont, après celles de *Lambèse*, les plus considérables de l'Algérie. La ville moderne de Tebessa, l'ancienne *Theveste*, possède elle-même de magnifiques restes d'antiquités dont cette *Revue* a publié des dessins accompagnés de savantes notices par M. Letronne (voir la IVe année de la *Revue archéologique*, planche 70 et pages 360-432); mais on ne connaît encore que deux inscriptions de Tebessa.

M. Rénier, si les circonstances le lui permettent, pénétrera par Tebessa, dans la régence de Tunis (l'ancienne province proconsulaire d'Afrique), dont il explorera également les ruines les plus importantes; puis, rentrant en Algérie par le même point, il parcourra toute l'étendue de nos possessions, de l'est à l'ouest jusqu'à la frontière du Maroc. Le résultat de cette exploration sera la composition d'un recueil général des inscriptions antiques de l'Afrique romaine. Quelque grande et difficile que soit l'œuvre qu'il a à accomplir, nous avons la conviction que M. Léon Rénier la mènera à bonne fin; d'ailleurs le gouvernement qui vient déjà de reconnaître son zèle et sa capacité, en le nommant chevalier de la Légion d'honneur, met à sa disposition toutes les ressources nécessaires. Nous ne doutons pas également que notre collaborateur ne rencontre chez nos officiers le même accueil bienveillant et empressé qu'il a reçu dans son premier voyage; tous s'empresseront de concourir ainsi à une entreprise dont tous les amis de l'antiquité désirent vivement la prompte et complète exécution, et qui, terminée, acquittera pour la France une dette contractée envers l'Europe savante, à partir du jour où le premier de nos soldats a mis le pied sur la terre d'Afrique.

— Notre consul à Mossoul, M. Place, autorisé par un firman impérial, a pu reprendre, dans le courant de février dernier, les fouilles du monticule de Korsabad, interrompues depuis 1845, époque du retour de M. Botta. Les tranchées poussées à une grande profondeur, surtout dans les parties de ce monticule qui n'avaient pas été fouillées, ont amené la découverte de statues colossales, de bas-reliefs d'une admirable conservation, et dont quelques-uns sont encore revêtus des plus vives couleurs; des bijoux, des poteries et autres objets usuels qui jettent de si vives lumières sur l'histoire et sur les mœurs de ces anciens peuples. Ces fouilles portent également sur l'ensemble architectonique du palais de Korsabad et de ses dépendances; elles éclaircissent des points restés douteux, et tendent à prouver que les Assyriens n'ignoraient aucune des ressources de l'architecture. M. Place est occupé en ce moment à déblayer une colonnade qui paraît s'étendre sur un grand espace, et dont il a déjà mis à découvert quatre sections, ou vingt-huit colonnes. Une découverte non moins intéressante est celle du cellier des rois d'Assyrie. Les terres, accumulées par les siècles ont brisé et rempli, sans les déplacer, les grandes jarres qui contenaient le vin. Au fond de chacune d'elles, on reconnaît encore une sorte de dépôt violet laissé par le vin. La découverte d'une grande quantité de poteries permettra d'enrichir nos collections de produits de la céramique assyrienne. L'exploration poursuivie avec tant de zèle par notre consul, aux monticules de la rive gauche du Tigre, s'étend dans un rayon de dix lieues autour de Korsabad. Dans plusieurs de ces monticules, il a recueilli une grande quantité d'objets en métal, en pierres dures, quelquefois en or. M. Place signale surtout à Dgigan, monticule dont le Tigre baigne une des faces, un monument qui paraît avoir l'importance de celui de Korsabad. Indépendamment de nombreux bas-reliefs relevés au moyen du photographe, M. Place a également recueilli de curieux détails sur les fouilles que, depuis cinq années, les Anglais suivent avec une heureuse persévérance au Royoundjick.

— Un journal de la localité nous apprend que les magnifiques tapisseries du XVe siècle, appartenant à l'église Notre-Dame de Beaune, et représentant la vie de la sainte Vierge, sont en voie de réparation. Le même journal nous fait savoir que l'architecte chargé de la restauration de la Sainte-Chapelle de Paris, estvenu exprès à Beaune pour faire mouler les admirables plomberies des crêtes et des girouettes qui ornent les combles et les pinacles de l'Hôtel-Dieu afin

de les imiter dans l'ornementation des combles de la Sainte-Chapelle. Espérons que cette imitation sera heureuse. Ce savant architecte a également fait mouler deux délicieux chefs-d'œuvre de serrurerie, le guichet et le marteau qui se voient à la porte principale.

— Dans l'une des dernières séances de l'Académie romaine d'archéologie, M. François Orioli, professeur d'archéologie à l'université romaine, a lu le résumé d'un ouvrage qu'il va publier sur les origines de Rome, et particulièrement de la très-ancienne occupation de cette ville par les Étrusques.

Dans son ouvrage, il établit que Rome est beaucoup plus ancienne que Romulus ; il démontre comment et d'où vient la légende préférée par les historiens, et il prouve, avec des monuments et des documents, que pendant la guerre de Romulus avec les Sabins les Étrusques exerçaient sur le *septimons* (sept collines) le droit de suprématie, c'est-à-dire de haute domination. Nous signalons cet important travail en rappelant que Niebuhr avait déjà avancé une idée pareille sans pouvoir la prouver.

— Le château de la Fère en Tardenois va prochainement être vendu aux enchères publiques. Un correspondant du comité des arts et monuments vient d'adresser à cette occasion un mémoire à M. le ministre de l'instruction publique, afin d'appeler l'attention de l'administration sur ces belles ruines dignes d'être classées parmi les monuments historiques. Ce mémoire, renvoyé à la commission du ministère de l'intérieur, fera, nous l'espérons, préserver ce monument d'une ruine complète. Le château de la Fère se compose des restes imposants d'un ancien château fort construit sur le sommet d'une montagne, défendu par huit tours d'environ vingt mètres d'élévation. Le pont-levis qui conduisait à la contrescarpe a été remplacé en 1559, d'après les ordres d'Anne de Montmorency, par un viaduc de soixante mètres d'élévation et d'une longueur de cinquante, sur lequel règne une galerie servant de communication avec une habitation seigneuriale du XVI[e] siècle située sur une élévation parallèle à celle où est assis le château fort. On admire surtout l'entrée de cette galerie dont les colonnes sont d'ordre ionique; l'élégance des sculptures qui la décorent autorise à croire qu'elles sont de Jean Goujon. Les arches à plein cintre qui supportent cette galerie sont au nombre de cinq.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'harmonie au moyen âge, par M. E. de Coussemaker, Paris, 1852, 1 vol. in-4°.

Le livre dont je me propose aujourd'hui de rendre compte est, sans contredit, l'un des plus importants de notre littérature musicale. En publiant ce travail, magnifiquement imprimé, M. de Coussemaker a donné une nouvelle preuve de son zèle pour l'archéologie de la musique; mais, il faut bien le dire, l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* renferme des erreurs si nombreuses et d'une nature si grave, que la critique se trouve placée entre l'alternative d'attrister l'auteur en les dévoilant, ou d'attrister l'art en leur accordant le sauf-conduit d'un silence inutile.

Entre ces deux partis à prendre, je n'hésite pas : c'est une discussion sérieuse que je viens ouvrir, mais en même temps une discussion courtoise, calme, dépouillée de tout ce qui envenime les polémiques ou blesse les personnes.

Au moment où j'écris ces lignes, je ne connais que deux articles sur l'ouvrage de M. de Coussemaker (1). A vrai dire, je suis étranger depuis quelque temps à tout ce qui se dit, à tout ce qui s'écrit et s'imprime sur la musique. Renfermé dans la solitude d'une laborieuse existence, je ne puis pas m'écrier avec le Cygne de Mantoue :

« O Melibœe, deus nobis hæc otia fecit. »

Le 1er mars 1852, M. Danjou a inséré, dans le *Messager du Midi* dont il est le rédacteur en chef, une sorte de feuilleton sur l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*. L'auteur y continue sa croisade contre *la renaissance*, *l'exécrable renaissance* (*Messager* du 24 sept. 1851), et contre la *Fontaine* de Nîmes. Quant à l'appréciation, quant à la critique du livre de M. de Coussemaker, on en chercherait en vain l'apparence dans le compte rendu de M. Danjou.

Le deuxième article, qui a rapport au volume que j'examine ici, porte la signature d'un critique distingué, d'un savant dont la bien-

(1) Ce travail était sous presse, lorsque M. Fiorentino a publié, dans le *Constitutionnel* du 5 juillet, une *Revue musicale*, dans laquelle les plus grands éloges sont accordés à l'œuvre et à la personne de M. de Coussemaker

veillance est connue de tous. M. Joseph d'Ortigue vient de faire paraître, dans le *Journal des Débats* du 11 juin dernier, des considérations fort intéressantes sur l'histoire et l'archéologie de la musique. Le plan du travail de M. de Coussemaker y est esquissé à grands traits, incomplétement peut-être; et puis il y a des inexactitudes dans les détails et quelques erreurs dans les appréciations; mais, en revanche, on y trouve des idées neuves qui agrandissent l'horizon de la science et laissent des traces dans le domaine de la philosophie de l'art. Sous ce rapport, l'œuvre de M. d'Ortigue mérite de fixer l'attention; aussi, aurai-je soin d'y revenir plus tard, lorsque mon sujet m'en fournira l'occasion : heureux si, de cette manière, je puis témoigner à M. d'Ortigue combien je lui suis reconnaissant de la sympathie qu'il accorde à mes travaux!

Après ces longs préliminaires, j'arrive à l'ouvrage de M. de Coussemaker.

Et d'abord, quel en est l'ensemble? quelle en est la synthèse? quel en est le plan général?

L'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* forme un beau volume in-4° de 374 + XIII pages.

Elle est divisée en trois parties :

Dans la première, l'auteur aborde trois grandes questions : les origines de l'harmonie jusqu'au XIVe siècle, celles de la musique rhythmée et mesurée jusqu'à la fin du XIIe siècle, et enfin les commencements de la notation musicale en Europe, avec une esquisse de ses transformations successives et quelques tentatives pour la traduire en notation moderne. M. de Coussemaker y ajoute même, là où l'on serait en droit de s'y attendre le moins, des réflexions sur la tonalité des chants anciens, en sorte que son livre est plutôt l'*Histoire de la musique au moyen âge*, qu'une simple monographie de l'*harmonie* à la même époque.

La deuxième partie contient le texte et la traduction de sept traités inédits sur l'*organum*, le *déchant* et la *musique mesurée;* elle porte le titre de : Documents. M. de Coussemaker pense qu'ils ont été écrits depuis le XIe siècle jusqu'au milieu du XIIe, à l'exception cependant du dernier document, qui est du XIVe siècle.

Enfin, la troisième et dernière partie de l'ouvrage renferme trente-huit planches de fac-simile, et quarante-deux pages de traductions en notation moderne. Les fac-simile portent la signature de M. de Coussemaker, et nous révèlent que l'auteur est un artiste calligraphe d'une grande distinction.

On me permettra, dans cette critique, de porter toute mon attention sur la première partie de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, et de ne considérer le reste que comme des pièces justificatives. Je renverserai même l'ordre établi par M. de Coussemaker dans cette partie capitale de son œuvre ; car il est plus exact et plus logique, du moins je le crois, de commencer par la *notation* des temps anciens, de montrer ensuite les procédés de cette *notation* dans ses rapports avec le *rhythme* et la *mesure*, d'examiner en troisième lieu l'histoire et la pratique des premiers essais de l'*harmonie* européenne : harmonie qu'il est impossible de connaître, si l'on ne prouve d'abord que la *sémiologie* de la mesure musicale, au moyen âge, n'est point pour nous une lettre morte ; et, enfin, d'apprécier les monuments harmoniques sous le rapport de leur tonalité.

I.

Notation musicale du moyen âge.

M. de Coussemaker commence par définir le mot *notation*. « La musique, dit-il, comme toutes les langues, a son alphabet ; mais il y a cette différence entre l'alphabet des sons de la parole et l'alphabet des sons de la musique, que les signes de l'alphabet musical, qu'on appelle notes et dont l'ensemble se nomme notation, représentent à la fois l'intonation et la durée, tandis que les signes de la parole n'expriment en général que les sons. » (P. 149.)

Une semblable définition, exacte lorsqu'on l'applique à la notation mesurée, est radicalement fausse au point de vue général. Les musiciens grecs, je le sais, avaient des signes pour marquer le rhythme, mais en ont-ils toujours fait usage ? La fameuse *ode* de Pindare, si heureusement traduite par M. Vincent, nous est parvenue sans aucun signe de durée musicale, et cependant elle est *notée* ! Les Romains avaient aussi une notation pour leur musique, on peut l'étudier dans l'ouvrage de Boèce ; mais « il est à remarquer, dit M. de Coussemaker lui-même, que ce célèbre philosophe ne parle pas des signes propres à représenter la durée des sons. » (P. 151.) La notation attribuée à saint Grégoire, et qui consiste dans l'emploi des sept premières lettres de l'alphabet, n'indique pas davantage cette durée. Le système notationnel du moine Hucbald, au Xe siècle, celui de l'*Antiphonaire de Montpellier* (1), et plusieurs

(1) M. de Coussemaker croit que l'*Antiphonaire de Montpellier* est en partie noté d'après la sémiologie alphabétique indiquée par Boèce. C'est une erreur que

autres qui, basés sur des signes alphabétiques, ont eu cours au moyen âge, étaient dépourvus aussi de tout moyen d'indiquer les valeurs rhythmiques ou temporaires : d'où il faut conclure, ce me semble, qu'essentiellement *les notations musicales ne représentent pas à la fois l'intonation et la durée des sons*. J'insiste sur ce point de doctrine ; on verra, dans la suite de ce travail, que ce n'est pas sans de graves motifs.

Quoi qu'il en soit, M. de Coussemaker observe judicieusement que deux systèmes, ayant un caractère bien distinct, se font remarquer dans les notations des diverses nations (p. 149). A l'exemple de M. Fétis, il indique avec netteté le caractère fondamental de ces deux systèmes. Dans l'un, les sons de la musique sont figurés par des signes pris dans les lettres alphabétiques ; dans l'autre, par des signes spéciaux et particuliers qui n'ont aucun rapport avec l'alphabet des peuples chez lesquels ils sont en usage. « Toutes les bibliothèques de l'Europe occidentale, dit-il, renferment des manuscrits, et en grand nombre, des VIIIe, IXe, X^e^, XIe et XIIe siècles (1), notés avec des signes qui n'ont de rapport avec les lettres d'aucun alphabet connu. Cette notation est composée de deux sortes de signes : les uns, en forme de virgules, de points, de petits traits couchés ou horizontaux, représentaient des sons isolés ; les autres, en forme de crochets, de traits diversement contournés et liés, exprimaient des groupes de sons composés d'intervalles divers. » (P. 151-152.)

Et plus loin, M. de Coussemaker ajoute : « Le célèbre du Cange, le premier, a défini le nom qu'on donnait, au moyen âge, aux signes de cette notation, en disant que les notes musicales s'appelaient *neumes*, et que *neumer* voulait dire noter. » (P. 152.) Singulière méprise qui attribue à l'auteur du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* une initiative dont il déclinerait l'honneur, s'il vivait encore, en renvoyant au *Micrologue* de Guy d'Arezzo et au *Speculum musicæ* de Jean de Muris ! M. de Coussemaker cite lui-même ces deux ouvrages des XIe et XIVe siècles avec une naïveté charmante, et une bonne foi qu'il est impossible de suspecter. D'ailleurs, l'erreur est ici fort innocente. Que ce soit du Cange ou que ce soit un autre qui ait signalé, *le premier*, le nom propre des notations hiéroglyphiques

j'ai rectifiée dans ma copie de ce beau manuscrit, entreprise et terminée en 1851 sous les auspices du gouvernement (Bibliothèque nationale, suppl. latin, ms. n° 1307, p. 20 et suiv. de la *Préface*, et n° 8 des *Pièces préliminaires*).

(1) M. de Coussemaker aurait dû ne pas oublier ici le XIIIe siècle.

du moyen âge, peu importe : il s'agit de les déchiffrer et de les traduire ; là est toute la question.

Or, si j'ai combattu l'opinion de du Cange dans un travail que M. de Coussemaker a la bienveillance de citer comme l'*un des plus remarquables qui aient été publiés sur cette matière* (p. 152, note 7), si, dis-je, j'ai combattu cette opinion, c'est uniquement parce qu'elle me semblait être un obstacle à l'interprétation des neumes. J'ai pensé, et je pense encore, que les neumes sont indéchiffrables lorsqu'on ne veut y voir, avec du Cange, que de simples notes musicales considérées isolément, ou, avec M. Fétis, que des groupes de notes liées. Un important passage du *Micrologue*, de Guy d'Arezzo, m'avait mis sur la voie de cette distinction : « *Aliquando*, dit cet auteur, *una « syllaba unam vel plures habet neumas, aliquando una neuma plures « dividitur in syllabas* (1). » Donc, le neume est incontestablement une réunion d'un certain nombre de notes placées tantôt sur une seule syllabe, tantôt sur plusieurs (2).

M. de Coussemaker s'inscrit en faux contre la conséquence que j'ai tirée du texte, d'ailleurs si clair, de Guy d'Arezzo. « S'il en était autrement, dit-il, Guy d'Arezzo serait en contradiction avec lui-même et avec tous les auteurs qui l'ont commenté. » (P. 153.)

Assurément, voilà qui est grave. Mon rôle n'est plus ici celui d'un critique ; il faut que je me défende, puisque je suis accusé. M. de Coussemaker déclare, avec beaucoup de politesse d'ailleurs, que je n'ai point compris Guy d'Arezzo ni ses commentateurs ; il emprunte à ces didacticiens quelques passages qui impliquent une restriction, évidente pour lui, à la signification fondamentale qne j'ai attachée au mot *neume*.

Voyons donc ces passages.

Le premier est tiré du chapitre XVI du *Micrologue*. « Tout neume, dit Guy d'Arezzo, est formé du double mouvement de l'arsis et de la thésis, c'est-à-dire, du double mouvement de l'élévation et de l'abaissement des sons, excepté les neumes répercutés et les neumes simples (*præter repercussas et simplices*). »

Donc, il y a des neumes composés d'un seul son (*unius soni*);

(1) M. de Coussemaker, en reproduisant cette citation, fait dire à Guy d'Arezzo : « *Aliquando una syllaba unam vel plures* habeat *neumas, aliquando una « neuma plures* dividatur *in syllabas.* » (P. 152, note 8.)

(2) Voy. mes *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, § 3, dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, t. V, p. 711.

c'est l'expression même d'Aribon, le premier commentateur de Guy d'Arezzo, cité par M. de Coussemaker (p. 153, note 3).

Or, qu'est-ce que cela prouve? cela veut-il dire qu'il y a des *neumes composés d'une seule note*, comme on le prétend?

Je ne le pense pas; et, avec un peu de bonne volonté, M. de Coussemaker eût été de mon avis. En effet, que dit Guy d'Arezzo? ce didacticien célèbre enseigne que tout neume est un groupe de sons représentés par des notes. Il ajoute que les groupes neumatiques s'indiquent par des agrégats de signes variés au moyen de l'*arsis* et de la *thésis*, mais qu'il y en a d'autres exclusivement à l'*unisson* (*æquisonantes*), selon le mot de Jean de Muris, cité encore par M. de Coussemaker. C'est d'ailleurs ce que nous apprend le carmélite anglais Jean Hothby, musicien du XIVe siècle, dont M. de Coussemaker a publié *la Calliopée* (p. 205-349), ouvrage qu'il cite comme une autorité *capitale*, et qu'il semble n'avoir pas compris. « Le neume, dit Hothby, est un ensemble formé d'autant de notes que la voix peut facilement produire de sons d'un seul souffle.... Quoiqu'un pareil ensemble soit quelquefois formé d'une seule note (1), il est néanmoins pourvu de divers mouvements qui, à l'ouïe, *ne semblent en faire qu'un seul*. A l'aide de ces mouvements, un tel *son unique* prend un caractère agréable résultant de ces mouvements mêmes. » (P. 329.)

Je ne change pas un *iota* à la traduction que M. de Coussemaker a donnée de ce passage d'Hothby. Seulement, je me demande comment il est possible qu'un homme ait pu enseigner à la page 153 ce qu'il réfute victorieusement à la page 329? Ai-je besoin d'ajouter que c'est dans le sens du passage d'Hothby qu'il faut comprendre le vers tronqué et mal ponctué par M. de Coussemaker, vers qui se trouve dans un tableau neumatique du Xe siècle et qui est ainsi conçu :

« .... Non pluribus utor
« Neumarum signis : erras qui plura refingis (2). »

Ces paroles, dit M. de Coussemaker, s'appliquent évidemment à tous les signes du tableau, par conséquent aux signes appelés *virgula*,

(1) *Un ensemble de notes formé d'une seule note* s'applique évidemment à des groupes de notes à l'unisson. C'est là d'ailleurs le sens que donne ici Jean Hothby à cette expression; autrement il tomberait dans l'absurde.... Est-ce clair?

(2) M. de Coussemaker n'en forme qu'un vers qu'il cite de cette façon (pp. 154 et 181) :

« Neumarum signis erras qui plura refingis. »

gnomo, franculus, qui n'étaient que des signes représentant des sons isolés, comme à tous les autres (p. 154). Oui, sans doute, dirai-je à mon adversaire ; mais il s'ensuit tout simplement que ces signes isolés servaient indispensablement à réaliser des *unissons* ou des ligatures mixtes, et, qu'en dehors des mouvements de l'*arsis* et de la *thésis*, les *unissons* pouvaient seuls former des neumes.

Je pourrais insister davantage et rappeler ici un texte que j'ai cité ailleurs (1), d'après M. Danjou, et dont M. de Coussemaker ne laisse pas même soupçonner l'existence. Pourtant, ce texte, emprunté à un manuscrit du XI[e] siècle, pose nettement la définition du neume : « *Quid est neoma ? neoma sunt puncti ? Quanti puncti* « *faciunt unam neomam ? duo, vel tres, vel quinque*, etc. » Donc, une seule note isolée ne formait pas un neume ; il en fallait au moins deux.

Mais hâtons-nous d'arriver à l'origine de l'écriture neumatique. C'est là, dit M. de Coussemaker, *une question plus grave et plus importante* (p. 154) que celle de la notion intime du neume lui-même. « La plupart des auteurs, ajoute-t-il, qui se sont occupés des neumes, ont traité cette question d'une manière indirecte. M. Fétis et M. Th. Nisard seuls l'ont nettement abordée et résolue chacun à leur point de vue ; mais ni l'un ni l'autre n'en ont donné la véritable origine. » Et après ces deux phrases tant soit peu incorrectes, M. de Coussemaker reprend aussitôt : « Nous croyons avoir trouvé cette origine, et nous espérons être assez heureux pour apporter à l'appui de notre opinion des raisons concluantes et même des preuves que nous croyons péremptoires. » (P. 155.)

Ici, l'auteur s'attache à réfuter la *solution hardie et vigoureusement discutée* de M. Fétis. Les neumes n'ont point pris naissance dans l'Orient ; de l'Orient, ils n'ont point passé chez les barbares du nord ; les barbares du nord ne les ont point introduits dans l'Europe septentrionale ; leur division en *neumes saxons* et en *neumes lombards* ne repose sur rien de solide, puisque les barbares du nord n'écrivaient point, et qu'il est démontré que les caractères d'écriture en usage en Europe, postérieurement à l'invasion, descendent de l'écriture romaine comme d'une source commune (p. 156-157).

Cette démonstration est complète. Rien n'y manque, sinon un aveu. M. de Coussemaker connaît le travail où le système de M. Fétis

(1) *Études sur les anciennes notations musicales en Europe*, § 5.

a été réfuté *pour la première fois* (1); il sait aussi que tous les arguments qu'il donne sont de purs emprunts. Je pense qu'il est équitable, surtout dans une matière de cette importance, de citer au moins les auteurs que l'on copie. M. de Coussemaker n'y a point songé.

Après cette protestation, j'arrive à la réfutation de mes idées sur l'origine des neumes; mais auparavant, il faut rappeler en deux mots ce que j'ai dit touchant cette origine. Or, j'ai enseigné d'abord que les neumes, manière *abrégée* ou plutôt *cursive* de représenter les sons musicaux, ont la même origine que les notes romaines d'Ennius et de Tiron; et, en second lieu, que le *point* servait de base à cette mystérieuse écriture de la musique (2).

Il y a cinq ou six ans que cette théorie a été publiée. Depuis lors, on le conçoit, l'étude et l'observation ont dû perfectionner ou agrandir mes premiers résultats; et c'est en effet ce qui est arrivé, notamment pour la question de l'origine des neumes. Tout en restant persuadé que l'écriture neumatique est une *sémiologie cursive*, comme le dit Guy d'Arezzo en termes formels; tout en maintenant que le *point* est un des éléments fondamentaux de cette écriture, j'ai reconnu depuis (*avant l'apparition cependant du livre de M. de Coussemaker*), que les *accents* remplissaient un rôle essentiel dans la formation de la sémiologie des neumes. Et pour qu'on ne puisse pas suspecter ici la légitimité de mes assertions, j'invoquerai le témoignage de deux membres de l'Institut : le premier, celui de M. Vincent, célèbre par son travail sur la musique des Grecs; le second, celui de M. Ludovic Vitet, à qui l'on doit un magnifique mémoire sur les notations en neumes, qui a paru dans le *Journal des Savants* (3). Ces deux hommes distingués peuvent attester que l'ouvrage de M. de Coussemaker, encore inédit, m'était complétement inconnu, lorsque je leur ai fait part de ma découverte sur le rôle des accents dans la notation neumatique.

Cette découverte, M. de Coussemaker l'a faite aussi, et je l'en félicite vivement. La paléographie musicale ne peut que gagner à de pareilles coïncidences.

(1) *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe* (*Revue archéologique* de M. Leleux, t. V, p. 712-720, et t. VI, p. 101-108).

(2) *Ibidem*.

(3) Cahiers de novembre 1851, de janvier et de février 1852. Dans les deux derniers de ces remarquables articles dont je parlerai plus loin. Il est question de *points* et d'*accents* comme éléments fondamentaux de la sémiologie neumatique. J'avais communiqué ce fait à M. Vitet, qui avait eu la bienveillance d'en désirer quelques détails par écrit.

Je dois toutefois remarquer ici que M. de Coussemaker ne me paraît pas être dans la stricte vérité, lorsqu'il dit : « Les neumes, suivant nous, ont leur origine dans les accents. L'accent aigu ou l'arsis, l'accent grave ou la thésis, et l'accent circonflexe, formé de la combinaison de l'arsis et de la thésis, sont les signes fondamentaux de tous les neumes. » (P. 158.)

D'abord, lorsque l'on parle de signes *fondamentaux* essentiellement nécessaires, il faut en exclure tous ceux qui ne réunissent pas cette qualité. Ainsi, l'accent aigu qui marque l'*acuité* ou l'élévation de la voix; et l'accent grave qui en indique la *gravité*, sont deux éléments que j'admets sans hésiter un seul instant. Quant à l'accent circonflexe, je le rejette en tant qu'*élément fondamental*, parce qu'il n'est qu'une des applications nombreuses de l'accent grave et de l'accent aigu. Mais une chose que M. de Coussemaker a complétement oubliée, c'est le point de départ de la voix, c'est la manière de représenter neumatiquement ce point de départ. Ce phénomène de la paléographie musicale, il faut de toute nécessité le chercher ailleurs que dans les accents; et c'est ici qu'il faut bien reconnaître que le *punctus* est, sans conteste, le premier élément fondamental de tous les neumes, celui sans lequel les deux autres manquent de base. Tout ce que dit M. de Coussemaker sur la dénomination et la forme du *point*, dans les temps antiques, est plus subtil que concluant. Je ne crois pas devoir m'y arrêter.

Je ne m'arrêterai pas, non plus, à la division des neumes que nous donne l'auteur de l'*Harmonie au moyen âge*. Les doctrines de M. Fétis y sont abandonnées d'une manière complète; on veut bien copier encore les idées que j'ai émises sur cette intéressante question (1), mais quant à me citer, c'est à quoi M. de Coussemaker a songé le moins. Le caractère général des neumes primitifs, si profondément méconnu par M. Fétis, est bien établi dans le livre de M. de Coussemaker, grâce aux emprunts anonymes dont je me plains (p. 163). Le rôle immense que joua Guy d'Arezzo dans la création de la portée musicale moderne, était resté un fait inaperçu des archéologues; on avait même nié ce fait. M. de Coussemaker s'est empressé de le reconnaître, de le défendre, de le mettre en relief, oubliant encore de citer l'auteur (2) de cette découverte archéologique, qui, cependant, n'est pas sans quelque importance pour la paléographie.

(1) *Études sur les anciennes notations*, § 6.
(2) *Ibidem.*

Enfin, M. de Coussemaker, abordant la fameuse question du déchiffrement des neumes, termine en disant : « M. Théodore Nisard, dans ses intéressantes *Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, a émis quelques idées générales sur la traduction des neumes, en annonçant qu'il possédait la clef de toutes leurs difficultés ; cette production étant restée inachevée, et son système n'ayant pas été produit au jour, nous ne pouvons rien en dire. » (P. 170.)

Soit. La récompense que l'Institut a daigné m'accorder en 1851 pour mes travaux sur le déchiffrement des neumes, et les brillants articles que M. Vitet vient de consacrer, dans le *Journal des Savants*, à mes *Études sur les anciennes notations*, me dédommagent largement du silence de M. de Coussemaker. Les articles de M. Vitet, dont je parle ici avec l'effusion d'une profonde reconnaissance, ont été pour moi un véritable événement. On ne peut rien voir de plus lucide, de plus large, de plus magistral sur la question des neumes ; et je n'ai pas honte de le dire, on y reconnaît, à chaque page, *Virgile tirant de l'or du fumier d'Ennius*. Tout en s'emparant de mes idées, qu'il met loyalement en relief, M. Vitet s'en est rendu le maître et leur a imprimé le sceau de son individualité propre. Son travail est donc autre chose qu'*un compte rendu très éloquent*, autre chose qu'*une vigoureuse analyse*, comme l'a dit mon ami M. J. d'Ortigue (1) : c'est une création que l'érudition musicale placera en tête de ses plus beaux monuments.

Et maintenant, qu'on me permette de passer rapidement sur ce que M. de Coussemaker enseigne touchant la classification des neumes, leur signification, leur enchaînement, leurs ornements mélodiques et leur transformation en notation carrée (p. 170-185). Il faudrait un travail spécial pour réfuter les inexactitudes qui fourmillent ici, comme partout, dans le livre de M. de Coussemaker. Je me propose, au surplus, de reprendre toutes ces questions dans *mes Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, dont je prépare la suite en ce moment. Tout ce que je puis dire, c'est que M. de Coussemaker, méconnaissant la nature intime des neumes, ne pouvait nous donner qu'une classification inadmissible des divers signes de cette notation.

La thèse de l'enchaînement des neumes a fourni à M. E. Duverger l'occasion de produire un véritable chef-d'œuvre de typographie

(1) Feuilleton du *Journal des Débats* du 11 juin 1852.

neumatique (1). Enfin, dans les recherches sur la signification des figures que l'on trouve dans les divers tableaux de neumes, M. de Coussemaker s'est encore laissé surprendre par son incurable habitude de copier sans citer : « A défaut, dit-il, de la hauteur respective qui a été plus tard le principe indicatif de l'intonation, il y avait, parmi les neumes primitifs d'une part, quelques signes particuliers destinés à marquer l'intonation ; de l'autre, certaines règles d'après lesquelles les neumes s'enchaînaient et se succédaient. Les signes d'intonation étaient la *virgule*, le *point* et le *pressus*.... » (P. 174.) Et ailleurs : « Le point exprimait toujours l'abaissement de la voix lorsqu'il était en rapport avec la virgule. » (P. 171.)

Qu'en pense M. Vitet?... Quel que soit l'esprit d'abnégation qui puisse m'animer, ne suis-je pas en droit de me plaindre de l'injustice persévérante de M. de Coussemaker à mon égard? J'aurais voulu, dans cet article, ne point parler de mes travaux ; mais en présence des nombreux plagiats de l'auteur de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, le silence était impossible. La critique s'est constamment changée en protestation; je le regrette, mais à qui la faute?

Dans le prochain numéro, j'examinerai l'enseignement de M. de Coussemaker sur la notation mesurée, l'harmonie et la tonalité musicale du moyen âge. J'ai fort peu écrit sur ces choses, quoiqu'elles m'aient beaucoup et longtemps occupé. Je pourrai donc suivre M. de Coussemaker avec plus d'indépendance. Il y aura, dans la suite de ce travail, des choses fort curieuses : on ne sera pas médiocrement surpris, par exemple, d'apprendre que l'auteur de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* est parvenu, grâce aux inductions *philosophiques*, à placer des abrégés de la doctrine de Francon de Cologne *cent ans* avant l'ouvrage qui les a fait éclore.... Sur ce point, comme sur les autres, je laisserai de côté les raisonnements, pour m'appuyer sur des manuscrits qui existent et que M. de Coussemaker aurait dû connaître.

THÉODORE NISARD.

Une excursion gnostique en Italie, par M. Matter, conseiller hono-

(1) P. 176. Il est fâcheux que M. de Coussemaker y ait laissé subsister quelques fautes dont l'habile imprimeur ne saurait être responsable. La notation, par exemple, n'y est pas bien placée sur les mots *o bona crux;* et, au lieu de *justus ut pol*, l'auteur aurait dû lire : *Justus ut pal* (-*ma*).

raire de l'Université de France, in-8° de 40 pages et 12 planches; Strasbourg, 1852, Berger-Levrault; Paris, C. Reinwald.

Le gnosticisme, doctrine qui a joué un rôle important pendant plus de trois siècles, soit comme doctrine de transition entre l'enseignement chrétien et ceux qui l'avaient précédé, soit comme doctrine d'imitation à celles auxquelles elle a donné naissance, a produit des monuments sur lesquels les savants ont exercé leur sagacité. M. Matter, a qui la science est déjà redevable de travaux importants, vient de faire paraître ce nouvel ouvrage qui doit fixer l'attention des historiens, des antiquaires et des artistes.

Dans ce travail, fruit de minutieuses recherches dans les collections publiques et particulières de l'Italie, M. Matter entreprend la réhabilitation des monuments gnostiques, qui, à cause de la mauvaise époque de l'art à laquelle ils appartiennent, ont été fort décriés et fort mal expliqués jusqu'à présent. L'auteur, par les savantes et ingénieuses explications qu'il donne, fait ressortir tout l'intérêt des monuments qu'il a pu se procurer.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Monuments égyptiens du Musée néerlandais, à Leide, publiés d'après les ordres du gouvernement, par M. C. Leemans; 12 livraisons, planches in-folio, texte in-8°, français et néerlandais; Leide, Brill, éditeur, 1852.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, dessins photographiques, par Maxime du Camp; format petit in-folio. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

Sixième livraison contenant : Le grand temple d'Isis à Philæ; galerie orientale; inscription démotique; murailles occidentales, sculptures; tôth ibiocéphale; vue générale du temple et des ruines qui l'entourent.

Architecture du Ve au XVIe siècle, par Jules Gailhabaud. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

44e, 45e et 46e livraisons contenant : Une clôture en bronze, dans l'église de Notre-Dame, à Aix-la-Chapelle; chapelle de l'archevêché à Reims; fonts baptismaux, dans l'église de Notre-Dame, à Hall; carrelage de l'ancienne église cathédrale à Saint-Omer; texte, fin des tourelles seigneuriales.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, ET A LA PHILOLOGIE
DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS
DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

IX[e] ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE
DU 15 OCTOBRE 1852 AU 15 MARS 1853

PARIS
A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES POITEVINS, 11

1853

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DOUZIÈME PARTIE (OCTOBRE 1852 A MARS 1853).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

…ière phrase.

…ns les trois dernières lignes de la page 19.

Imp. lith. Fourquemin, r. de Mâcon 6 Paris

0

NOTICE

SUR UN MANUSCRIT ÉGYPTIEN,

EN ÉCRITURE HIÉRATIQUE,

ÉCRIT SOUS LE RÈGNE DE MERIENPHTHAH, FILS DU GRAND RAMSÈS, VERS LE XV[e] SIÈCLE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

By (Olivier Charles Camille) Emmanuel Vicomte de Rougé

Les travaux de Champollion ont rendu célèbre dans la science une collection de papyrus égyptiens qui faisait partie du cabinet de M. Sallier. Ces papyrus, écrits en écriture cursive antique (celle que Champollion a nommée *hiératique*) portent plusieurs dates qui montrent que la collection entière a été écrite sous les règnes de Ramsès II, Mérienphthah et Séti II, de la dix-neuvième dynastie. L'illustre hiérogrammate obtint la permission d'étudier les manuscrits de M. Sallier, à son passage à Aix en Provence, où demeurait cet antiquaire. On apprit alors que la science possédait des manuscrits exactement contemporains de Moïse et contenant diverses compositions sur des sujets historiques et religieux. Le plus important de ces morceaux était sans contredit le fragment historique sur la campagne de Ramsès II contre la confédération des *Chétas*, qui sont très-probablement les rois de *Chet*, les puissants chefs de la Palestine, contre lesquels eurent à lutter les Hébreux. C'est dans ce manuscrit que Champollion avait copié et traduit quelques lignes qui furent publiées par Salvolini.

Quelques années plus tard, on reconnut dans la collection *Anastasy* plusieurs pièces portant les mêmes indices que les manuscrits de *Sallier*; le *Musée Britannique*, ayant acquis ces deux collections, les a livrées à l'étude dans une magnifique publication qui fait le plus grand honneur à l'administration de ce Musée et aux artistes qu'elle a employés pour reproduire exactement ces beaux manuscrits.

Les littérateurs égyptiens dont les noms sont cités dans cette collection eurent pour chef, à une certaine époque, un grammate nommé *Kakevou* (1); son titre ordinaire est : *le grammate de la double*

(1) Ce nom signifie littéralement : *le possesseur d'un bras*, métaphore très-naturelle pour dire *le fort* ou *le vaillant*.

demeure de lumière de sa majesté. On ne sait pas au juste ce que signifie cette charge, mais comme *Kakevou* porte également le titre de *gardien des livres*, il me paraît certain qu'il y avait là une sorte de collége scientifique, où toutes ces productions littéraires de la dix-neuvième dynastie ont été ou composées ou copiées d'après des textes plus anciens.

On trouve dans un de ces manuscrits (voy. pl. XC, verso, de la publication du *Musée Britannique*), une liste de neuf grammates qui me semblent avoir constitué, à cette époque, le collége dont *Kakevou* était le chef.

Le manuscrit que je vais décrire offre tous les mêmes caractères que ceux des collections Sallier et Anastasy; il présente une frappante analogie d'écriture avec le manuscrit coté : Anastasy, n° 4. Il a certainement fait partie du même dépôt, et il est écrit par les mêmes grammates. Séparé sans doute par les Arabes au moment où ils se partagèrent les fruits de leur trouvaille, ce papyrus appartient actuellement à Mme Elisabeth d'Orbiney, de Londres, qui l'a acquis pendant le cours d'un voyage où elle a rassemblé de nombreux objets d'art et de curiosité. Il fut adressé dernièrement à la direction des musées par la bienveillante entremise de M. Hase, mais le prix demandé dépassait les ressources actuelles de l'administration, et l'on ne put s'entendre pour l'acquisition. Toutefois, cette dame me pria de faire la traduction de son manuscrit, et je me mis au travail pour répondre de mon mieux à la confiance qu'on me témoignait.

L'ouvrage se compose de dix-neuf pages d'une superbe écriture hiératique; les cinq premières sont malheureusement fort endommagées. Le beau caractère de l'écriture ne me permit pas d'hésiter sur l'époque à laquelle on devait rapporter ce monument, et deux mentions décisives vinrent, dès les premières investigations, enlever mes doutes.

On lit deux fois, au recto et au verso de la dernière page, la légende de *Séti II*, qui ne portait encore que les titres de *porteur d'enseigne à la gauche du roi, général en chef de l'infanterie* et *fils de roi*. Ce manuscrit, qui paraît avoir appartenu à ce prince, a donc été écrit sous le règne de Merienphthah son père.

On lit à la fin de la dix-neuvième page, une clause finale qui n'est pas moins précieuse : *présenté au grammate* KAKEVOU *de la double demeure de lumière de sa majesté*; *le grammate* HORA, *le grammate* MERIEMAP. *Fait par le grammate* ENNANA, *le chef des écritures*.

Dans la liste des neuf grammates que j'ai cités plus haut, d'après

le papyrus de la collection Anastasy, *Kakevou*, le chef de ces grammates, est nommé le premier; *Ennana* qui paraît ici désigné comme le rédacteur du récit, est le troisième; *Meriemap* est le quatrième et *Hora*, le sixième de cette même liste : peut-être ces derniers sont-ils mentionnés ici comme simples copistes. Le numéro 4 de la collection Anastasy contient une sorte de dialogue entre *Kakevou* et *Ennana*. Le numéro 2 de la collection Sallier était également présenté à *Kakevou* par les grammates *Hora* et *Ennana;* et ce dernier figure encore comme interlocuteur de *Kakevou* dans divers endroits des mêmes papyrus.

Notre manuscrit appartient donc exactement à la même école que la belle collection de la XIX[e] dynastie, publiée par le Musée Britannique. Son contenu est d'autant plus curieux qu'il se distingue profondément de tout ce que l'on a trouvé jusqu'ici dans les papyrus. Ouvrage de pure imagination, il renferme une sorte de conte oriental, auquel ne manquent ni l'originalité de l'invention, ni l'emploi du merveilleux. Aussi mon attention fut-elle vivement excitée dès les premières lignes que je pus traduire. Je chercherai à donner une idée exacte de ce premier échantillon du génie égyptien dans un genre purement littéraire, en traduisant quelques-unes des parties dont j'ai pu obtenir une complète intelligence, signalant par des points les lacunes causées par les déchirures du manuscrit et quelquefois aussi par des phrases dont le sens n'est pas clair pour moi; analysant enfin de mon mieux le sens général du récit, quand ces lacunes deviennent trop importantes pour permettre de suivre pas à pas le texte égyptien. J'ajouterai qu'aussitôt que le texte sera tombé dans le domaine public de la science, je donnerai, suivant mon habitude, le mot à mot et l'analyse grammaticale de tout ce que j'aurai traduit.

Les cinq premières pages du manuscrit sont fort endommagées: les lignes sont interrompues par des déchirures qui s'étendent du haut en bas de la page. Il reste néanmoins assez de phrases lisibles pour saisir l'exposition du sujet et l'enchaînement général des faits. La première ligne est heureusement presque entière, et l'extrême simplicité du début ne laisse aucun doute sur le sens.

« Ceci se rapporte à deux frères d'une même mère et d'un même « père. *Anepou* était le nom de l'aîné, et *Satou* (1) le nom du plus « jeune. *Anepou*, étant chef de maison, se maria, et il considérait son « jeune frère comme un fils. »

(1) Il y a, dans ce nom, un signe douteux qui m'empêche de pouvoir répondre de la lecture que je propose.

On voit, dans les phrases mutilées qui suivent ces mots, que le plus jeune devint très-habile à soigner les bestiaux, grand agriculteur et n'ayant pas son pareil en Égypte. Les jours se multipliaient de cette manière; *Satou* faisait paître les bestiaux et chaque soir il les ramenait aux étables (1).......

« Il rentrait chargé de toutes sortes de bonnes herbes des « champs........ il venait s'asseoir avec son frère et sa belle-sœur « pour boire et pour manger........ puis il allait à son étable panser « ses bœufs.........

« Lorsque la terre s'éclairait de nouveau et que le jour arrivait, « l'heure d'aller aux champs étant venue, il appelait ses bœufs et les « menait pâturer dans la campagne. Il les suivait.......... et ses « bœufs lui disaient quelles étaient les meilleures herbes......... « car il comprenait tout leur langage; et quand il les ramenait à « l'étable, ils la trouvaient garnie de toutes les plantes qu'ils aimaient. « Les bestiaux qu'il soignait devenaient extrêmement beaux et ils « multipliaient rapidement leurs portées.

« Lorsque la saison des labours fut venue, son frère aîné lui dit : « Prenons les attelages......... pour labourer, car la campagne appa- « raît (2) et la voilà améliorée.......... Quand nous aurons labouré, « tu apporteras de la semence.......... Le jeune homme disposa tout « pour exécuter ce qu'avait dit son frère aîné.

« Lorsque la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut, ils « allèrent aux champs........... et ils prenaient grand plaisir à leur « ouvrage.

« Les jours s'étant multipliés après ceci, ils étaient dans les champs « et se réjouissaient de.......... L'aîné envoya son frère cadet en lui « disant : Va au village et rapporte-nous des grains. Le jeune homme « trouva la femme de son frère occupée à se tresser les cheveux. Il « lui dit : Veux-tu me donner des grains? je vais aller aux champs, « car mon frère........ Elle lui répondit : Va, ouvre le grenier, prends « toi-même ce que tu désires......... Mes cheveux (3) tomberaient « en chemin. Le jeune homme s'en alla à son étable, il prit un très-

(1) Je distingue par des guillemets les endroits où j'ai traduit; j'ai alors suivi le texte avec la plus scrupuleuse fidélité.

(2) C'est-à-dire : l'inondation se retire. Je me suis gardé de suppléer dans les lacunes les fins de phrase même les plus évidentes, l'esprit du lecteur les suppléera acilement.

(3) Les énormes coiffures, composées de tresses et de boucles qui descendent jusqu'au sein, étaient particulièrement en usage sous les dix-huitième et dix-neuvième dynasties; elles font bien comprendre ce passage.

« grand vase, car il voulait emporter beaucoup de grains, il le rem-
« plit (d'orge?) et de froment, puis il sortit avec sa charge. »

Nous arrivons malheureusement ici à l'endroit le plus mutilé de la troisième page; voici ce que j'ai pu comprendre de ces phrases interrompues presque à chaque mot par les déchirures du papyrus.

La jeune femme lui lui dit : « Tu as bien là cinq mesures de grains « sur ton épaule? » Le jeune homme en convient; alors elle reprend : « Comme tu es fort! j'ai bien remarqué ta vaillance......... Car son « cœur le connaissait.......... elle était complétement éprise de lui. « Puis elle lui dit : Viens, couchons-nous une heure (1).......... « Je te préfère........ aussi ai-je mis mes plus beaux vêtements. Le « jeune homme devint furieux comme la panthère..... en entendant « ce discours honteux, et elle commença à avoir grand'peur. Il prit « la parole et lui dit : Je t'ai toujours considérée comme ma mère, et « ton mari, je le regarde comme mon père. Je ne puis faire une si « grande infamie; dis-moi de faire quelque chose (2)...... Mainte- « nant, je ne parlerai de cela à personne et je ne le laisserai sortir « de ma bouche devant aucun être humain.

« Il chargea son fardeau et s'en retourna aux champs; puis, ayant « rejoint son frère, ils achevèrent leur travail.

« Lorsque le soir arriva, l'aîné s'en retourna vers sa demeure et « le cadet suivit ses bœufs........... Chargé de toutes les bonnes « productions des champs, il conduisait ses bœufs devant lui pour « les mener coucher dans leur étable................. La femme du « frère aîné était fort inquiète de ce qu'elle avait dit. Elle fit........ « .... (3) et prit l'apparence d'une femme qui a « subi une violence, voulant dire à son mari : C'est ton jeune frère « qui m'a fait violence. Son mari revint dans la soirée, suivant son « habitude de chaque jour. En arrivant à sa maison, il trouva sa « femme étendue comme si la violence l'eût tuée. Elle ne vint pas, « suivant son habitude, lui verser l'eau sur les mains.............. « et la maison resta dans les ténèbres. Elle restait couchée et dé- « pouillée de ses vêtements. Et son mari lui dit : C'est moi qui te « parle. — Ne me parle plus, lui dit-elle............... ton jeune « frère..................... quand il t'a rapporté des grains, il m'a

(1) C'est exactement l'expression de la femme de Putiphar. Il est probable qu'ici cela se rapporte à l'heure de la sieste.

(2) Sans doute : *quelque chose de licite, et je t'obéirai.*

(3) Les mots sont altérés; je pense qu'il y a quelque chose comme : *elle mit se vetements en désordre.*

« trouvée seule et m'a dit : Couchons-nous une heure ensemble....
« .... Il me parla ainsi et je ne l'écoutai pas. Ne suis-je
« pas ta mère, et ton frère aîné n'est-il pas comme ton père? Je lui
« parlai ainsi, alors il eut peur et il me fit violence, pour que je ne
« te disse rien. Aussi, si tu le laisses vivre, je me ferai mourir...
« .... Le frère aîné devint furieux comme la
« panthère; il aiguisa son glaive et le saisit dans sa main; puis il
« alla se tenir debout derrière la porte de l'étable pour tuer son jeune
« frère lorsqu'il viendrait dans la soirée, pour faire rentrer ses bes-
« tiaux.

« Après le coucher du dieu *Mouï* (1), celui-ci arriva, chargé de
« toutes les bonnes herbes des champs, suivant son habitude de
« chaque jour. En arrivant, la vache qui marchait en tête pour
« rentrer à l'étable, dit à son gardien : Je pense que ton frère aîné
« est là avec son glaive pour te tuer, quand tu seras à sa portée. Il
« écouta les paroles de sa première vache, une autre vint ensuite
« pour rentrer et lui dit la même chose. Alors il regarda sous la
« porte de son étable et il aperçut les pieds de son frère qui se tenait
« debout derrière la porte, le glaive à la main. Déposant son far-
« deau par terre, il se sauva à toutes jambes, et son frère se mit à le
« poursuivre avec son glaive.

« Le jeune homme se mit alors à invoquer *Phra* (2) dieu des deux
« zones célestes en disant : Mon bon seigneur, c'est toi qui montres
« où est la violence et la justice!

« *Phra* s'arrêta à écouter ses plaintes et il fit, entre lui et son
« frère aîné, un grand fleuve qu'il remplit de crocodiles; en sorte
« que l'un des frères était sur une rive et l'autre sur l'autre rive (3).
« ....

« Le cadet appela son frère de l'autre rive et lui dit : Arrête-toi
« jusqu'au jour. Lorsque le disque solaire luira, je m'expliquerai avec
« toi devant lui.............. car je n'ai jamais rien fait de mal
« envers toi........

« Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut, *Phra*,
« dieu des deux zones célestes, commença à luire, et ils s'aperçurent

(1) Mouï est ordinairement nommé *fils du soleil* dans les documents mytholo-giques : ici il est pris plusieurs fois pour l'astre lui-même.

(2) C'est le mot égyptien signifiant *soleil*, et le nom habituel de l'astre dans les hymnes où il est considéré comme l'être suprême..

(3) Nous avons atteint ici la sixième page, le texte est maintenant presque intact, et les lacunes ne doivent plus être attribuées qu'à la difficulté de certaines phrases.

« l'un l'autre. Alors le cadet se mit à parler à son frère. Qu'est-ce, « lui dit-il, que cette poursuite après moi pour m'assassiner, lorsque « tu n'as jamais entendu dire un mot contre moi? Je suis ton frère, « je te considérais comme mon père, et ta femme comme ma mère. « Ne serait-ce pas pour ce qui est arrivé qnand tu m'as envoyé cher- « cher des grains. Ta femme m'a dit: Couchons-nous une heure « ensemble. Vois! elle t'a retourné cela d'une manière tout oppo- « sée. Il lui fit alors connaître tout ce qui s'était passé entre lui et sa « belle-sœur; puis il lui jura par Phra, dieu des deux zones célestes, « en disant : C'est à tort que tu voulais me tuer.............. « Tirant alors un couteau tranchant, il coupa son phallus et le jeta « dans l'eau, où il fut dévoré par un crocodile (la douleur le fit « tomber en défaillance) (1).

« Le frère aîné fut saisi d'une extrême compassion; il restait là « pleurant et criant, et ne pouvant pas passer du côté de son frère, « à cause des crocodiles. Celui-ci l'ayant appelé, lui dit: Tu avais « formé un projet horrible........... (Après ce que j'ai fait) tu peux « retourner à ta maison, prends soin toi-même de tes bœufs, car « je ne m'arrêterai plus dans une demeure où tu seras. Je vais à la « vallée de l'Acacia.......»

Ici commence la partie de ce récit où domine l'emploi du merveilleux; le texte est bien plus difficile à comprendre, et plusieurs détails curieux y sont pour moi à l'état d'énigmes. *Satou* avertit son frère que son cœur va être déposé dans le sommet des fleurs de l'acacia; en sorte que, si l'arbre était coupé, le cœur tomberait à terre et lui-même devrait mourir. Il recommande alors à son frère de rechercher son cœur pendant sept ans.

« Si tu le trouves, mets-le dans un vase plein de liqueur de liba- « tion, je revivrai alors et je répondrai à ton évocation. »

Il lui recommande aussi de prendre une autre mesure de liqueur, pour la répandre quand il sera devant lui.

« Ensuite, il s'en alla à la vallée de l'Acacia et son frère aîné « retourna chez lui, la main (2) appuyée sur sa tête et se couvrant « de poussière. En arrivant à sa maison, il tua sa femme et la jeta « aux bêtes (3), puis il demeura séparé de son frère.

(1) J'ai mis ainsi entre parenthèses quelques mots nécessaires au sens, et sur la traduction desquels je ne pourrais pas fournir de preuves satisfaisantes.

(2) C'était l'attitude du chagrin : les parents en deuil sont ainsi représentés dans les vignettes des rituels funéraires : souillés de poussière et la main appuyée sur la tête, comme s'abandonnant au désespoir.

(3) Peut-être y a-t-il: *aux porcs*.

« Lorsque les jours se furent multipliés après ces événements, le « jeune frère était dans la vallée de l'Acacia, et personne n'habitait « avec lui; il s'occupait à soigner les bestiaux du pays, puis il venait « vers le soir, se coucher sous l'acacia dans la fleur duquel il avait « déposé son cœur. Ensuite, il se construisit lui-même une demeure « dans la vallée de l'Acacia, voulant prendre maison.

« Sortant un jour de sa demeure, il rencontra la société des dieux « qui venaient pour s'occuper de leur pays d'Égypte. La société « divine lui dit par l'un d'entre eux: Eh! *Satou*, toi, le taureau des « dieux! vas-tu faire route tout seul? et abandonnes-tu ton pays « à cause de la femme d'*Anepou*, ton frère? Sache qu'il a tué « sa femme.................... et le cœur des dieux s'attendrissait « sur lui. *Phra*, dieu des deux zones célestes, dit à *Noum* (1): « Quelle femme vas-tu modeler pour *Satou*, afin qu'il ne reste « pas seul? *Noum* lui fit une jeune fille.................... plus belle « que toutes les femmes de l'Égypte, et toute la divinité était en « elle. »

Hathor vient la dernière, et semble jouer un rôle funeste que je ne comprends pas bien. Les dieux ayant donné cette belle femme à *Satou*, « il se mit à l'aimer violemment: elle demeurait dans sa maison « pendant qu'il s'occupait à soigner les bestiaux du pays, et il lui « rapportait ses profits. Il lui dit un jour: Lorsque tu sors pour te « promener, prends garde que le fleuve ne te saisisse, car je ne « pourrais pas te sauver de ses atteintes. »

Satou découvre ensuite à sa femme la liaison qui existe entre son cœur et la fleur de l'acacia. Un jour où la jeune femme avait dirigé ses pas vers l'acacia, elle s'aperçut que le fleuve poussait ses eaux contre elle; elle s'enfuit aussitôt vers sa maison. Le fleuve s'adresse alors à l'acacia, et lui dit qu'il est épris de la jeune femme faite par les dieux. L'arbre, sans doute pour l'apaiser, lui donne une tresse des cheveux de la belle, et le fleuve descend en Égypte en laissant flotter sur ses eaux cette tresse qui répand une odeur exquise.

Le fleuve arrive aux ateliers du roi (probablement un atelier de teinture, le mot qui désigne spécialement le métier m'est encore inconnu); une senteur délicieuse se répand aussitôt dans les étoffes de sa majesté. Personne n'en comprend la cause, et on se dispute violemment à ce sujet. Le chef des ouvriers étant sorti, aperçoit la

(1) C'est le nom égyptien de Cnouphis. Ce dieu, en effet, est représenté modelant l'homme sur un tour à potier; c'est à lui qu'il appartenait de pétrir le limon humain.

tresse qui flottait sur l'eau ; il la fait prendre, et, ravi de son parfum, il s'empresse de la porter au roi.

« On fit alors rassembler les docteurs de sa majesté, qui savaient « toutes choses ; ils dirent au roi : Cette tresse appartient à la che- « velure d'une fille du soleil, dieu des deux zones célestes, et « l'eau (1) de tous les dieux est en elle. (Comme toute la terre te « rend hommage), fais partir des messagers dans tous les pays pour « aller à sa recherche ; celui qui ira à la vallée de l'Acacia, pour qu'il « puisse la ramener, il faut le faire accompagner d'un certain nom- « bre d'hommes. Sa majesté leur répondit : Ce que vous nous avez « dit est extrêmement bien. Et on fit partir les hommes.

« Les jours s'étant multipliés après ceci (2), les hommes qui « avaient parcouru la terre revinrent pour rendre compte au roi ; mais « ceux qui avaient été à la vallée de l'Acacia ne revinrent pas, *Satou* « les avait tués. Il n'en restait qu'un qui vint rendre compte au roi. « Sa majesté fit aussitôt partir une troupe d'archers et de la cava- « lerie (3) pour qu'on ramenât cette femme. »

L'expédition revint et ramena la femme de *Satou*, qui sans doute ne jugea pas possible de lutter contre cette petite armée, car on ne dit pas un mot de sa résistance. La beauté de la fille du soleil met toute l'Égypte en émoi ; le roi s'éprend pour elle d'un violent amour et l'élève à un rang auguste.

Il paraît que les dieux avaient malheureusement oublié de faire leur fille aussi bonne que belle, car elle cherche à se défaire de son mari. Quoique le récit ne dise pas la cause de ce crime, on devine facilement que ses premiers nœuds devaient s'opposer à un mariage solennel avec le roi. Elle révèle donc à sa majesté les secrets de son époux, et lui dit que pour venir à bout de *Satou*, il suffit de faire couper l'acacia mystérieux où réside son cœur.

« On fit alors partir une troupe de soldats, armés de leurs glaives, « pour aller couper l'acacia. Aussitôt qu'ils eurent atteint l'arbre, la « fleur où résidait le cœur de *Satou* fut coupée, et lui-même mourut « au bout de peu d'instants.

« Lorsque la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut,

(1) Est-ce la substance ou la grâce que désigne cette expression? je ne saurais le dire.

(2) Ces sortes de formules qui reviennent de temps en temps sont écrites à l'encre rouge, elles jouent le rôle de nos alinéa. La rubrique s'appliquait aussi aux mots que l'on voulait *souligner*, ou désigner d'une manière spéciale à l'attention.

(3) Ce mot désigne toujours des chars, en Égypte.

« *Anepou*, le frère aîné de *Satou*, entra dans sa maison ; il s'assit, se « lava les mains, et prépara une mesure de liqueur et une mesure « de vin...... Il prit ensuite son bâton, ses souliers, ainsi que ses « vêtements et les choses qui lui étaient nécessaires, et se mit en « marche vers la vallée de l'Acacia. En entrant dans la maison de « son frère, il le trouva étendu sur (sa natte), il était mort. *Anepou* « pleura en voyant son jeune frère ainsi étendu mort, puis il alla à la « recherche de son cœur, sous l'acacia, où son frère avait eu l'ha- « bitude de se coucher tous les soirs. Il le chercha pendant quatre « ans, sans rien trouver. Dans la quatrième année, le cœur désira « revenir en Égypte, et il dit : Je vais quitter la sphère céleste......

« Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut, *Anepou* « alla continuer ses recherches sous l'acacia. Il y revint au soir et « regardait de nouveau avec attention lorsqu'il trouva une gousse ; « il la retourna, et le cœur était dessous. Prenant le vase où était la « liqueur de libation, il y déposa le cœur, et pendant la journée tout « resta dans le même état.

« Mais lorsque la nuit fut venue, le cœur s'étant imbibé de la li- « queur, *Satou* tressaillit de tous ses membres et regarda son frère « (il était sans vigueur). Alors *Anepou* apporta la liqueur où il avait « mis le cœur de son jeune frère, et il la lui fit boire. Le cœur re- « tourna à sa place, et *Satou* redevint tel qu'il avait été.

« Ils s'embrassèrent étroitement l'un l'autre. »

Satou avertit alors son frère qu'il ne va pas garder sa forme humaine, mais qu'il se changera en un taureau ayant tous les signes distinctifs des taureaux divins. « Tu t'asseoiras sur mon dos et nous « irons à l'endroit où est ma femme, pour qu'elle réponde à ma « voix. » Il explique ensuite à son frère qu'on lui donnera un prix élevé pour ce taureau sacré, et que, quant à lui, il sera traité comme un dieu. Le lendemain *Satou* prend la forme annoncée et son frère le conduit, en montant sur son dos, vers la cour de sa majesté. Le roi éprouve une joie très-vive en voyant ce nouveau taureau sacré; il ordonne une grande fête, et le bruit s'en répand dans toute l'Égypte. On récompense largement *Anepou*, le roi le comble d'or et d'argent, lui donne de grands biens, et l'élève dans sa faveur plus haut qu'aucun homme d'Égypte.

« Quand les jours se furent multipliés après ceci, le taureau se « trouva un jour dans le sanctuaire en même temps que la princesse ; « il lui adressa la parole en ces termes : Vois, je suis encore vivant. « Elle répondit : (Dans quel temps es-tu venu à moi ?) Il lui dit :

« Je suis *Satou*. Je sais bien que lorsque tu as fait couper par le roi « l'acacia où je résidais, je devais mourir. Vois, je suis cependant « vivant, j'ai pris la forme d'un taureau.

« La princesse fut très-alarmée de la nouvelle que son mari venait « de lui apprendre. Le taureau sortit du sanctuaire et le roi resta à « se divertir avec la princesse. Elle était (1) dans les faveurs de sa « majesté qui se montrait fort gracieux pour elle. Alors elle dit au « roi : Jure-moi par la divinité, en disant : Tout ce que tu diras, j'y « consentirai. Le roi écouta toutes ses paroles. Je veux manger le « foie du taureau......... lui dit-elle. Cette parole causa entre eux « une violente querelle, et le roi fut dans un extrême chagrin.

« Quand la terre s'éclaira de nouveau et que le jour parut......... « on fit une grande offrande au taureau, puis un des chefs royaux de « sa majesté vint et le fit tuer. Pendant l'opération, étant entre les « mains des hommes, il se mit à secouer son col et fit jaillir deux « gouttes de sang qui allèrent tomber dans le...... du palais, l'une « d'un côté du grand escalier de sa majesté et l'autre de l'autre côté. « Elles germèrent aussitôt et produisirent deux grands perséas...... « On vint rapporter au roi que deux grands perséas étaient poussés « dans la nuit à l'endroit........ du palais, auprès du grand escalier; « que le peuple en parlait dans tout le pays et leur rendait des « hommages.

« Les jours s'étant multipliés après ceci, sa majesté, portant sur « sa poitrine le grand collier de *chesvet* (2), tout couvert de boutons « et de fleurs, sortit sur son char d'or pur pour aller voir les per- « séas. La princesse suivait le roi sur un char.

« Sa majesté s'étant arrêtée, un des perséas dit à sa femme : Eh ! « (trompeuse.......?) Je suis *Satou* et je suis vivant ; j'ai changé de « forme à cause de toi. Tu sais que lorsque tu as fait détruire par le « roi ma première demeure, je m'étais changé en taureau, alors tu « m'as fait tuer.

« Les jours s'étant multipliés après ceci, la princesse se trouva « dans les faveurs du roi qui se montra très-gracieux pour elle. Elle

(1) Cette expression revient deux fois ; si l'on se rappelle les circonstances de l'histoire d'Esther, dans une cour qui présentait des mœurs analogues, on comprendra facilement que ceci désigne le jour où la favorite avait *son tour* auprès du roi.

(2) Cette matière paraît être le lapis naturel et artificiel qui formait la base des incrustations, dans ces grands colliers travaillés comme des émaux cloisonnés qui couvrent la poitrine des grands personnages égyptiens, représentés en costume de cérémonie. Les fleurs et les boutons de lotus composent habituellement tout le dessin de ces joyaux.

« lui dit encore : Jure-moi par la divinité, en disant : Tout ce que « voudra faire la princesse, dis-moi : Je le lui accorderai. Dis-le. Et « le roi écouta toutes ses paroles ; alors elle dit : Fais couper les deux « perséas et que l'on en fasse de belles (planches.) Le roi y consentit. « Lorsque le jour fut venu, il envoya des ouvriers habiles qui coupè- « rent les perséas. Le roi était debout et regardait ainsi que la prin- « cesse. Un copeau ayant sauté, entra dans la bouche de la princesse. « Elle s'aperçut ensuite qu'elle était devenue enceinte............... « .... Quand les jours se furent multipliés, elle accoucha d'un en- « fant mâle. On courut dire au roi : Il t'est né un fils. Le roi se le « fit apporter et lui donna une nourrice choisie, et le bruit s'en « répandit dans toute l'Égypte. On fit une fête en son nom, et le roi, « se prenant aussitôt pour lui d'un grand amour, l'éleva au rang de « prince d'Éthiopie. Après un certain temps, il le nomma jeune prince « de l'Égypte (1)............. Ayant passé quelque temps dans cette « dignité, il arriva que sa majesté s'envola vers le ciel. *Satou* dit « alors : qu'on me fasse venir mes grands et les principaux person- « nages afin que je leur explique tout ce qui m'est arrivé. Il fit aussi « venir la princesse et dévoila sa conduite devant eux. Quand il leur « eut parlé, il envoya chercher son frère aîné, et il l'établit jeune « prince de son pays d'Égypte. Son règne dura trente ans, et quand « il eut vécu trente années, son frère lui succéda le jour de son arri- « vée au port. »

Ce récit est suivi de la clause suivante dont les premiers mots sont malheureusement effacés ; je suppose qu'on peut les suppléer ainsi : (Que ceci soit acccepté avec faveur) « étant offert au grammate de la « double demeure de lumière, *Kakevou*, de la double demeure de « lumière de sa majesté. Le grammate *Hora*, le grammate *Meriemap*. « Fait par le grammate *Ennana*, le chef des écritures. Tout ce qu'il « a dit dans cet écrit, Thoth le garde de contradiction (2). »

On lit ensuite, en très-gros caractères, dans une vingtième page qui est extrêmement usée : « Le porteur d'enseigne à la gauche du « roi, le commandant en chef des archers, le fils royal *Séti-Meri-en-* « *Phthah*. » Cette légende est répétée au verso et sert de suscription au volume.

J'ai expliqué en commençant comment ces indications plaçaient notre manuscrit quelques années après Ramsès II. Pour fournir à

(1) La suite prouve que cela lui assurait la succession au trône. Le titre de prince d'Éthiopie était sous la dix-neuvième dynastie la plus grande charge de l'État.

(2) Je n'oserais pas répondre d'avoir bien saisi le sens de cette dernière clause.

cette date un objet de comparaison bien connu des lecteurs, il suffit de faire observer qu'on admet généralement l'identité de Ramsès II, qui régna plus de 60 ans, avec le Pharaon dont Moïse dut fuir la colère et dont il attendit la mort chez Jéthro, son beau-père, pendant un si grand nombre d'années, qu'il avait 80 ans au passage de la mer Rouge. Je m'abstiens d'indiquer ici un chiffre chronologique précis, parce que les difficultés qui s'opposent, dans l'histoire sainte, au calcul de la période des juges, et, dans l'histoire égyptienne, à l'appréciation du temps occupé par les 20e et 21e dynasties, ne me paraissent pas avoir reçu jusqu'ici de solution satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, toute la littérature de ces papyrus appartient encore, d'après les calculs les plus restreints, au XIVe siècle avant notre ère. Ce sont les écrits des maîtres chez lesquels Moïse apprit toutes les sciences de l'Égypte, et le style de l'historien sacré se ressent dans plus d'un endroit de la couleur égyptienne.

La découverte d'un ouvrage de pure imagination fait voir que le domaine littéraire de l'ancienne Égypte était bien plus vaste qu'on ne l'avait espéré d'abord, et il ne faudrait qu'un coup de pioche heureux pour doubler nos trésors.

Outre les détails de mœurs, si précieux pour l'archéologue, notre récit se recommande à l'attention par le rôle curieux attribué aux dieux, par cette sorte de théorie de l'évocation des morts, et par toutes ces transformations du ressuscité qui se lient à la doctrine de la métempsycose, considérée au point de vue spécial des Égyptiens. L'âme justifiée avait, parmi ses principales propriétés, celles de se transporter où il lui plaisait et de prendre les formes qu'elle voulait. Dans les vœux que l'on faisait pour les morts, ces deux attributs sont spécialement rappelés. Il y a une riche moisson à faire dans toutes ces circonstances du récit; mais il n'est pas moins précieux pour la philologie ; car la simplicité de la narration et l'enchaînement des faits trahissent le sens de plusieurs groupes douteux jusqu'ici. On peut donc regarder ce manuscrit comme un des plus curieux qui aient échappé aux outrages des siècles qui nous séparent de Moïse, et il est à désirer que le texte original puisse être promptement livré aux travaux de tous les disciples de Champollion.

Emm. de Rougé.

RÉPONSE

AUX COURTES OBSERVATIONS SUR LES TOMBEAUX DES ROIS A JÉRUSALEM, MÉMOIRE DE M. RAOUL ROCHETTE (*Revue archéologique*, numéro d'avril 1852).

J'avais écouté, avec un vif intérêt, la première lecture du Mémoire de M. Raoul Rochette, et je m'étais promis de soumettre à mon savant confrère les quelques observations que la seconde audition me suggérerait; un devoir sérieux m'ayant privé du vif plaisir d'assister de nouveau à la lecture de ce Mémoire, pour la forme toute confraternelle duquel je ne saurais être trop reconnaissant, je sais un gré infini à son auteur de l'avoir livré à l'impression, et de m'avoir ainsi mis à même de lui faire part des doutes que ce Mémoire, d'ailleurs si plein de faits, laisse néanmoins subsister encore dans mon esprit. Je ne demande pas mieux que de les voir tous levés; je viens donc appeler l'attention de mon confrère sur les points qui ne me paraissent pas suffisamment éclaircis encore, et j'entre en matière sans plus ample préambule.

Le tombeau des rois ne doit pas exclusivement ce nom à la tradition musulmane. Chrétiens, musulmans et juifs sont unanimes sur ce point, et les Q'bour-el-Molouk sont à Jérusalem les tombeaux des rois, pour tous les habitants du pays, à quelque religion qu'ils appartiennent. Flavius Josèphe est le premier qui ait désigné fort clairement ce monument si remarquable, et il le nommait Spilæa Vasilika, bien des siècles avant que la religion musulmane existât. Ce tombeau n'est d'ailleurs qu'à cinq ou six cents mètres au plus de la porte de Damas.

La Bible assigne presque toujours la cité de David à l'emplacement du tombeau de David et de ses successeurs. Je dis presque toujours, parce qu'un verset (1) substitue au nom cité de David, le nom cité de Juda. J'ai vainement demandé l'explication de ce fait, dans l'hypothèse de l'identification forcée du lieu désigné sous l'appellation de

(1) *Chroniques*, II, XXV, 28.

cité ou ville de David avec la citadelle placée sur le mont Sion. Josèphe ne dit pas autre chose quand il se sert du mot φρούριον, qui signifie à la lettre place d'armes, lieu où l'on met une garnison, pour indiquer cette citadelle.

La colline de Sion est grande; elle porte sur ses flancs une bonne partie de la ville de Jérusalem et la citadelle, le עיר דאוד de la Bible, le φρούριον Δαυίδου de Josèphe; le château des Pisans, c'est-à-dire la citadelle moderne, où se voit encore la tour de David, s'est substituée très-probablement à la citadelle antique. Or elle est de dimensions fort médiocres et de dimensions qui convenaient à l'acropole d'une ville aussi petite que Jérusalem. Quant à l'identification exclusive de la forteresse de Sion avec la cité de David, pour qui veut accepter, sans commentaires et sans extension possible, le sens de cette expression biblique, cette identification est précisée par deux versets (*Rois*, II, VIII, 1, *Chroniques*, II, V, 2), l'explication de *ville de David* par *montagne de Sion* ne serait donc pas plus admissible que la mienne, si l'on veut s'en tenir à la lettre des textes sacrés. Dans ce cas, les tombeaux de David et de ses successeurs ont été enfermés dans la citadelle de Sion; il n'est pas permis de les chercher hors de cette citadelle, que ce soit près ou loin de son enceinte.

Je suis heureux d'avoir, par mes études à l'École Polytechnique et à l'École de Metz, été mis à même de lever rigoureusement un édifice. Ce n'est pas là un mérite dont je puisse beaucoup m'enorgueillir. Un officier quelconque de l'artillerie ou du génie, eût fait tout aussi vite et tout aussi exactement que moi. D'ailleurs le plan *incomplet* publié par le savant Robinson, n'est pas de lui; je suis persuadé que Robinson, cet observateur si exact et si consciencieux, n'eût pas commis les erreurs de levé que nous trouvons dans ce plan qu'il a admis de confiance. Je me hâte de dire que Robinson lui-même cite l'auteur de ce plan : c'est M. Catterwood. Quant à celui de Cassas, il peut être considéré comme bien moins exact encore.

Si je n'ai pas cité les dissertations de Schreiter, c'est qu'émettant une opinion à peu près nouvelle, je me trouvais en opposition avec tous mes devanciers. Quand Schreiter a avancé que les tombeaux des rois de Juda étaient dans les cryptes du mont Sion, il n'a fait que répéter une fois de plus une conclusion admise par tout le monde jusqu'à lui et que je n'en crois pas moins erronée, maintenant que j'ai passé deux mois à étudier la question sur place. Tacite, en parlant des monts Sion et Moriah, ne mentionne dans ces « *cavati montes* que « *piscinæ cisternæque servandis imbribus*. » Ces paroles n'im-

pliquent nullement l'idée de sépultures cachées. Quant aux cryptes du mont Moriah, elles me paraissent bien représentées par le canal aqueduc de la fontaine de Siloah et par les substructions du haram, c'est-à-dire des édifices sacrés qui se sont succédé sur le plateau du Moriah, depuis le temple de Salomon jusqu'à la mosquée actuelle. Michaëlis, sept ans avant Schreiter, avait dit la même chose, et Münter après eux l'a répétée encore. Mais, comme ses devanciers, Münter n'a pu dire qu'une chose, c'est qu'il devait en être ainsi; il n'a pu dire, après avoir vu les lieux, j'affirme que la chose est ainsi.

Du reste, il serait bien étrange que les tombes judaïques creusées dans le roc, fussent placées par centaines dans les escarpements opposés au mont Sion, dans la vallée de Hinnom, quand il n'y a pas actuellement possibilité d'en retrouver une seule dans les flancs du mont Sion lui-même; mais je ne veux pas donner cet argument pour plus solide qu'il ne l'est réellement. Il y a en effet tant de déblais accumulés sur toutes les pentes du mont Sion, que ces déblais pourraient parfaitement avoir masqué des cryptes funéraires.

L'exposé des passages de la Bible, reproduit par M. Quatremère, l'a été par moi-même avec tout autant de détails, plus même, puisque seul j'ai tenu compte du verset où le nom *cité de David* est remplacé par celui de *cité de Juda*. L'expression de Josèphe, ἐν Ἱεροσολύμοις, implique-t-elle nécessairement l'idée dans l'intérieur de Jérusalem? Je n'ose le croire. En français, en effet, quand nous disons qu'une chose s'est passée *à Paris*, il n'y a pas de raison suffisante pour comprendre que nous désignons l'intérieur des barrières. *Dans Paris* serait beaucoup plus précis. Et si l'on voulait écrire en grec *à Jérusalem*, mais non *dans Jérusalem*, je ne sais pas trop si l'on emploierait convenablement une autre expression que celle de Josèphe, c'est-à-dire ἐν Ἱεροσολύμοις.

Quant au tombeau de la prophétesse Khouldah, je suis forcé de déclarer que la tradition n'est pas du tout d'accord avec celle dont parle Tychsen, d'après un passage du Talmud. A Jérusalem, les Juifs m'ont cité le tombeau de cette prophétesse. Il existe encore, m'ont-ils dit unanimement. Je m'y suis aussitôt fait conduire par eux, et ils m'ont mené, à mon grand désappointement, au sommet du mont des Oliviers, sous l'église même de l'Ascension, dans un caveau sépulcral assez profond, que je connaissais déjà, et qui contient un sarcophage très-grossier, très-ancien sans doute, mais des premiers temps du christianisme tout au plus. Une inscription grecque encastrée dans le mur du caveau contient les mots suivants : *Tharsi Dometila : oudis*

athanatos (1). Là donc repose une Dometila quelconque, et non la prophétesse Khouldah. Ainsi la tradition juive est fautive en ce point comme en beaucoup d'autres. Au reste il me serait facile de donner une longue liste d'auteurs qui se sont occupés des tombeaux des rois de Juda, et qui ont émis des opinions diverses, sur l'emplacement probable de ce monument. Je n'aurais qu'à copier quelques pages du curieux livre de Nicolaï, *De sepulchris Hebræorum*. Mais, je l'ai déjà dit, tous ces témoignages ont été mis de côté par moi, par la seule raison que, pour la plupart, ils étaient le résultat de convictions formées dans le cabinet et sans étude préliminaire des localités, et que d'ailleurs, je le répète à dessein, n'y trouvant que des opinions individuelles et jamais de preuves, j'ai mieux aimé reprendre la question *ab ovo*, et chercher tout d'abord des preuves sur place, afin de former ensuite, seulement, l'opinion que j'ai cru devoir émettre et dans laquelle je persiste plus que jamais.

J'arrive au passage extrait de la *Chronique Paschale* et auquel mon savant confrère accorde, je crois, plus d'importance qu'il n'en a réellement. L'auteur de la *Chronique* dit que le tombeau du prophète Isaïe fut placé tout près de celui des rois, derrière le cimetière des juifs, dans la région du midi. Rien n'est plus précis que cette indica tion, et il est certain pour quiconque compare cette indication avec celle que nous fournit l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* écrit en 333, que l'auteur de la *Chronique Paschale* n'a eu d'autre pensée que celle d'enregistrer un fait traditionnel rapporté par le Pèlerin luimême. En effet, nous lisons dans l'*Itinéraire* : « Item ab Hierosolymis « euntibus ad portam quæ est contra orientem, ut ascendatur in « montem Oliveti, vallis quæ dicitur Josaphat ; ad partem sinistram, « ubi sunt vineæ, est et petra, ubi Juda Scarioth Christum tradidit. « A parte vero dextra est arbor palmæ de qua infantes ramos tulerunt et veniente Christo substraverunt; inde non longe, quasi ad « lapidis missum, sunt monumenta duo monubiles (*sic*) miræ pul« chritudinis facta : in unum positus est Isaïas propheta, qui (*sic*) « est vero monolitus, et in alium (*sic*) Ézéchias rex Judæorum. »

Très-certainement le tombeau monolithe du prophète Isaïe est le monument funéraire connu de nos jours sous le nom de tombeau de Zacharie, pour les juifs et les chrétiens, de qobr zoudjet Ferâoun, tombeau de la femme de Pharaon, pour les musulmans. Celui que le Pèlerin de Bordeaux attribue à Ézéchias, est le tombeau d'Absalon pour les juifs

1) Prends confiance, Dometila ; personne n'est immortel.

et les chrétiens, le Tantourah Feràoun pour les musulmans, de même que le monument intermédiaire, taillé dans le roc est connu sous la désignation de tombeau de saint Jacques, tandis que les musulmans l'appellent Diouan Feràoun, le divan de Pharaon. Si l'on se rappelle que le tombeau d'Ézéchias, quelque fût sa position relative, devait, suivant l'Écriture sainte, exister au même point que les tombeaux des rois, il était de conséquence nécessaire pour le Pèlerin de Bordeaux, d'admettre que les tombeaux des rois de Juda étaient en ce même lieu (1).

Remarquons en passant que les deux mausolées dont il vient d'être plus spécialement question, c'est-à-dire les prétendus tombeaux d'Ézéchias et d'Isaïe, que les antiquaires classent, à en juger par leur caractère architectural, au IV[e] siècle de notre ère, et parmi les monuments d'une décadence bien prononcée, ne peuvent être considérés comme tels, si l'on veut bien tenir compte du témoignage authentique d'un voyageur de l'an 333 de l'ère chrétienne. A cette époque, c'est-à-dire au commencement du IV[e] siècle, ces monuments étaient attribués à l'époque des rois de Juda; on me permettra donc, je l'espère, de voir dans ce fait une bonne et solide preuve en faveur de l'opinion que j'ai conçue, en étudiant sérieusement ces mausolées dans tous leurs détails, opinion que je soutiendrai toujours, à savoir, qu'ils sont bien réellement de l'époque des rois de Juda, d'où il faut nécessairement conclure, ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, que l'art des Grecs en décadence n'a rien à faire avec le style de ces monuments. Ce style les reporte à mon sens à une époque antérieure à celle où les Grecs ont choisi tel ou tel ornement architectural, pour en former les ordres si admirablement combinés par eux.

Je reviens maintenant à la *Chronique Paschale*. L'indication du tombeau d'Isaïe et des rois, derrière le cimetière des juifs, vaut mieux que tous les raisonnements possibles pour démontrer l'identité de ces

(1) Et pourtant que lisons-nous dans cet Itinéraire ? « Item ab Hierusalem euntibus « Bethleem millia quatuor, super strata in parte dextra est monumentum ubi « Rachel posita est uxor Jacob. Inde millia duo a parte sinistra est Bethleem ubi « natus est Dominus Jesus Christus. Ibi basilica facta est jussu Constantini. Inde non « longe est monumentum Ezechiel, Asaph, Job et Jesse, David, Salomon, et habet « in ipsa crypta ad latus deorsum descendentibus, hebræis scriptum nomina super- « scripta. »

Que penser de cette étrange indication? Je ne me charge pas de le deviner. En tous cas ce qui est certain, c'est que, pour les habitants de Jérusalem, en 333, le tombeau de David et de Salomon n'était pas caché dans les flancs du mont Sion.

tombeaux avec ceux de l'*Itinéraire*. Le cimetière des juifs du commun a de tous temps couvert le flanc oriental de la vallée de Josaphat, depuis le village de Siloam, jusqu'au monument nommé le tombeau d'Ézéchias et plus tard le tombeau d'Absalon. Il est donc fort exact de dire que ce monument et celui d'Isaïe, qui n'est que le tombeau de Zacharie de nos jours, sont derrière le cimetière des juifs.

Quant à la description assez bizarre que fait ensuite l'auteur de la *Chronique Paschale*, du couloir secret qui conduisait du lieu nommé Gabaouth à l'intérieur du caveau royal, c'est là une de ces histoires de souterrain qui ne méritent, *a priori*, qu'une très-médiocre confiance, et qui, toutes les fois qu'on les vérifie de près, se trouvent parfaitement invraisemblables sinon impossibles.

Qu'était-ce ensuite que ce lieu situé à vingt stades de Jérusalem, lieu que nous trouvons désigné sous le nom de Gabaouth dans la *Vie des prophètes* de saint Épiphanius (p. 239) et que la *Chronique Paschale* nomme Gabâon (1)? Personne ne peut le dire, saint Épiphane lui-même ne le connaissait pas La *Chronique Paschale* ajoute : Καὶ ἔστιν ἡ εἴσοδος ἕως τῆς σήμερον τοῖς πολλοῖς ἀγνουμένη τῶν ἱερέων καὶ ὅλῳ τῷ λαῷ. Et l'entrée du passage souterrain qui conduisait au tombeau de David, est aujourd'hui inconnue à la plupart des prêtres et au peuple tout entier.

Voilà encore une assertion qui fait du passage de la *Chronique Paschale* un texte sans grande valeur. En effet, nous lisons dans la Lettre de saint Jérôme à sainte Paule (lettre XLIV, écrite entre 388 et 400), pour l'engager à venir habiter Bethléem : « Tenebimus manus, ora « cernemus, et a desiderato vix avellemur amplexu. Ergo ne erit « illa dies, quando nobis liceat speluncam Salvatoris intrare? In se- « pulcro Domini flere cum sorore, flere cum matre? Crucis deinde « lignum lambere, et in Oliveti monte cum ascendente Domino, voto « et animo sublevari? Videre exire Lazarum fasciis colligatum: et « fluenta Jordanis ad lavacrum Domini puriora; inde ad pastorum « caulas pergere, in David orare mausoleo? »

(1) Dans le livre *des Rois* (I, III, versets 4 et 5), il est question d'un lieu nommé Djebâoun. C'est peut-être le même ; mais le Djebâoun de la Bible était le haut lieu le plus considérable

חבמח תגדולה

de Jérusalem. Je ne m'arrêterai pas sur l'étrange réunion en un haut lieu destiné au culte judaïque non épuré, d'un autel et de l'entrée d'un sépulcre. Il y a là une impossibilité matérielle, à mon avis. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que ce raisonnement n'est fondé que sur une identité de noms appliqués peut être à deux places différentes.

Saint Jérôme savait dont très-bien où était le sépulcre de David, et l'entrée n'en était un mystère pour personne, puisqu'il dit à sainte Paule qu'ils iront prier ensemble dans ce sépulcre.

A l'époque où écrivait Dion Cassius, ce sépulcre vénéré n'était pas plus inconnu, puisque le monument extérieur, en s'écroulant, fournissait un triste présage de ruine à la population de Jérusalem. Τὸ γὰρ μνημεῖον τοῦ Σαλομῶντος ὃν ἐν τοῖς σεβασμίοις οὗτοι ἄγουσιν ἀπὸ ταυτομάτου διελύθη καὶ συνέπεσε. Puisque le peuple juif avait ce monument en grande vénération, c'est qu'il savait où il était situé; puisqu'il le vit s'écrouler spontanément, c'est qu'apparemment il n'était pas caché dans les entrailles d'une montagne. Enfin, dans les *Actes des Apôtres* (II, 29), il en est fait mention, comme d'un tombeau parfaitement connu.

Tous ces faits me paraissent concluants en faveur de mon système. Je doute que le témoignage de Josèphe s'accorde avec celui de la *Chronique Paschale*, et que les expressions ταῖς μέντοι γε θήκαις τῶν βασιλέων οὐδεὶς αὐτῶν ἐπέτυχεν, ἦσαν γὰς ὑπὸ τὴν γῆν μηχανικῶς κεκηδευμέναι πρὸς τὸ μὴ φανεραὶ εἶναι τοῖς εἰς τὸ μνῆμα εἰσιοῦσιν. Les cercueils étaient cachés avec tant de soins, qu'ils ne paraissaient même pas aux yeux de ceux qui pénétraient dans le monument; voilà le seul fait qu'implique le texte de Josèphe, et ce texte rend aussi bien compte que possible de la disposition intérieure des Q'bour-el-Molouk. Enfin l'expression de la *Chronique* κατὰ ἀνατολὰς τῆς Σιών, signifie à la lettre « à l'orient de Sion, » et nous rejette bien loin de l'intérieur de la citadelle sainte.

Je regrette vivement que M. Raoul-Rochette n'ait pas eu entre les mains le texte même du Mémoire que j'ai eu l'honneur de lire à l'Académie. Il m'aurait, j'en suis sûr, rendu la justice de dire que tous les passages bibliques qui, de près ou de loin, se rattachaient à la question, avaient été rassemblés et discutés par moi, sans en excepter un seul. J'ai déjà surabondamment examiné le texte qui concerne le tombeau d'Ézéchias, et j'ai montré que la Vulgate sixtine, avec laquelle je suis d'accord, quant au fait de l'identité de situation de ce tombeau et des autres tombeaux des rois, donne tort à la version des Septante. Si d'ailleurs nous admettions que le tombeau d'Ézéchias était sur la montée composée de degrés, qui servait de communication entre la colline de Sion et le bas de la ville, nous serions tout aussi bien en désaccord avec le texte sacré, qu'en mettant le tombeau des rois avec le tombeau d'Ézéchias, qui y attenait, en tout autre point qu'à l'intérieur de la citadelle du mont Sion. Ézéchias se coucha avec ses pères, dit le livre *des Rois* (II, XX, 21). Il se coucha auprès

de ses pères, et on l'ensevelit dans un lieu élevé, parmi les sépulcres des fils de David, disent les *Chroniques* (II, XXXII, 33). Si donc les sépulcres des fils de David étaient בעיר דאוד, dans la cité de David, et si celle-ci ne peut être que la citadelle proprement dite du mont Sion, Ézéchias était enterré dans la citadelle, avec les rois ses ancêtres, et il ne peut être permis de chercher son sépulcre sur la moutée en degrés qui réunissait le mont Sion et la ville basse. Au reste, à l'orient du mont Sion, il y avait le Tyropœon, la vallée des Fromagers, située entre les monts Sion et Moriah, dont un pont magnifique réunissait les deux plateaux; et la ville basse est au nord du mont Sion, et non à l'orient de cette montagne.

Quant au récit de Benjamin de Tudèle, je ne puis m'expliquer comment un homme aussi savant que l'illustre Münter a pu lui accorder la moindre créance, et avancer surtout que ce récit s'accordait, en ce qui concerne les richesses qui étaient enfermées dans le tombeau, avec le témoignage de Josèphe. C'est précisément tout le contraire qui a lieu, puisque Josèphe affirme qu'Hérode enleva tout ce qui s'y trouvait de précieux, sans y rien laisser. Si Hérode avait tout pris, il est fort difficile d'admettre que les ouvriers de Benjamin de Tudèle y aient retrouvé des trésors dont la vue les éblouit. Ce n'est donc qu'une fable, sans aucune espèce de valeur historique, comme presque toutes les traditions analogues que croient et racontent imperturbablement les juifs de Jérusalem.

J'ai dit déjà que je ne me sentais nullement convaincu par l'argumentation qui, par suite du style et de l'architecture même des Q'bour-el-Molouk, ferait reporter ce monument à une époque de dégénérescence de l'art grec. Je persiste à croire qu'il serait fort difficile de refuser aux Égyptiens l'invention de l'ordre dorique, qu'il ne serait pas plus aisé d'enlever à l'Asie l'invention de l'ordre ionique (1); j'ai dit, parce que telle est ma conviction, que les ordres ont été combinés, avec leurs modules bien définis, par les Grecs, qui se sont emparés partout de ce que leur esprit éminemment artistique les engageait à s'approprier, en l'améliorant. Nous n'avons, je crois, au-

(1) Il ne sera peut-être pas inutile de faire ici une remarque assez curieuse, c'est que, dans les textes sacrés, les poteaux, les piliers du temple de Salomon lui-même sont appelés איל, bélier. Je ne sais si je me trompe, mais je suis bien tenté de voir, dans cette appellation, une sorte d'indication des volutes qui ornaient les chapiteaux de ces soutiens. S'il en est ainsi, et je le crois fermement, le chapiteau ionique serait venu des Phéniciens aux juifs, par les artistes que le roi Houram envoya à Salomon.

cunement le droit de dire : Tel ornement d'architecture remonte là, et ne saurait remonter plus haut, et, bien que j'aie été disposé un instant à concéder que certaines parties de l'entablement des Q'bour-el-Molouk pussent être plus récentes que la cave sépulcrale elle-même, tout bien considéré, aujourd'hui, je rétracte pleinement cette concession, et je persiste à dire que, dans ma conviction, rien, absolument rien n'empêche que cet entablement ne soit contemporain des rois de Juda.

Quant au style lui-même, je regrette que mon savant confrère n'ait formulé aucun jugement sur le couvercle de sarcophage que j'ai extrait des Q'bour-el-Molouk, et qui est aujourd'hui déposé au Louvre. L'art que nous révèle ce couvercle, chargé de riches entrelacs et d'élégants rinceaux, dans lesquels se retrouvent la grappe de raisin et la triple palme de la frise extérieure du monument, cet art, dis-je, est incontestablement en dehors de toutes les notions que nous possédons sur l'art des Grecs et des Romains. Il y a d'ailleurs une telle analogie entre les sculptures du sarcophage et celles de l'élégant cordon de feuillages qui encadre le vestibule, qu'il n'est guère possible de séparer l'un des deux monuments de l'autre, quant à l'origine. Je ne sais pas quelle intention funéraire il serait possible d'assigner à la représentation de la grappe de raisin retrouvée à Palmyre, sur certains sépulcres. Cette grappe n'est évidemment pas un type funéraire sur les monnaies juives, et elle ne l'est pas plus sur les sépulcres de Jérusalem. C'est un emblème national, employé vraisemblablement par les Hébreux, depuis la prise de possession de la Judée, et que des Juifs, habitants de Palmyre, auront bien pu mettre en œuvre, pour constater la nationalité des personnages dont les tombeaux présentent cet emblème.

Je ne prendrai pas la peine de réfuter l'opinion de Cassas, que les Q'bour-el-Molouk nous présentent le tombeau d'Hélène, mère de Constantin. C'est là une de ces opinions qui se réfutent d'elles-mêmes.

J'arrive enfin à l'hypothèse déjà soutenue plusieurs fois, que les Q'bour-el-Molouk sont les sépulcres creusés par les soins d'Hélène, reine d'Adiabène, et nous allons voir que cette hypothèse n'est pas admissible. Je regrette de n'avoir qu'à répéter ici ce que j'ai déjà dit dans mon premier Mémoire ; mais les considérations que j'ai présentées alors, à l'appui de mon dire, n'ayant rien perdu de leur force irrésistible, je suis bien obligé de m'en contenter encore.

Parlant du troisième mur d'enceinte de Jérusalem, Josèphe dit

(*Bell. jud.*, l. V, cap. IV, 2) qu'il s'étendait à partir de la tour Psephina, devant le monument d'Hélène (reine d'Adiabène et mère du roi Izates), καὶ διὰ σπηλαίων βασιλικῶν μηκυνόμενον ἐκάμπτετο μὲν γωνιαίῳ πύργῳ κατὰ τὸ κναφέως προσαγορευόμενον μνῆμα, et que, se prolongeant par les caves royales, il s'inclinait vers la tour angulaire placée près du monument dit du Foulon.

Inutile, je pense, d'ajouter autre chose. Josèphe cite dans la même phrase, comme parfaitement distincts et séparés par une longue branche du mur d'enceinte, le sépulcre d'Hélène et les caves royales, qui sont certainement les Q'bour-el-Molouk; il n'est donc pas possible d'identifier aujourd'hui ces deux monuments, qui sont parfaitement à leur place relativement au mur d'Agrippa, que l'on peut suivre partout. Si d'ailleurs il faut prendre à la lettre le récit de Pausanias, à propos du tombeau d'Hélène, les portes de pierre taillées dans la masse, ne conviennent nullement aux Q'bour-el-Molouk, vu que les portes de pierre de ce caveau sont d'une tout autre nature que la masse du rocher dans lequel le caveau est creusé.

Enfin les trois pyramides qui décoraient le tombeau d'Hélène et de son fils n'existent plus en entier, cela est vrai, mais leurs bases bien caractérisées, suffisent pour donner toute certitude à la découverte que feu M. Schulz a faite le premier du vrai sépulcre de la reine Hélène.

Telles sont les objections que j'ai pensé devoir soumettre, à mon tour, à mon savant confrère, et je ne terminerai pas sans le remercier encore de la forme toute bienveillante de son intéressante critique.

F. DE SAULCY.

DES

ANTIQUITÉS MEXICAINES.

A propos du *Mémoire sur la peinture didactique et l'écriture figurative des anciens Mexicains*, adressé à l'Académie des Sciences, par M. J. M. A. Aubin, ancien professeur de l'Université.

Les antiquités américaines n'ont pas encore été en Europe l'objet d'études sérieuses. A l'exception d'un petit nombre de voyageurs instruits qui se sont préoccupés des ruines d'édifices qu'ils ont trouvées éparses en tant de lieux différents, et de cette classe de savants dont les vues généreuses n'excluent aucun peuple des fastes de l'humanité, personne à peu près n'a songé à soulever le voile qui couvre encore l'origine et l'histoire de la plupart des nations du nouveau monde. Fermée aux explorations de la science pendant toute la durée de la domination espagnole, l'Amérique n'a commencé à se faire connaître que depuis un très-petit nombre d'années : l''opinion, égarée auparavant par les déclamations de quelques écrivains du dernier siècle qui ne voulaient voir dans les Indiens que des sauvages, se jetait parmi les fables des relations espagnoles venues du Mexique ou du Pérou, et croyait faire une immense concession à ces deux contrées en leur accordant, avec l'historien Robertson, quelques légères notions d'une vie plus policée. Grâce aux travaux du baron de Humboldt, on a commencé, avec les premières années du XIX[e] siècle, à revenir généralement de ces fausses idées : ses aperçus sur l'antique civilisation américaine, et les monuments qu'il en a rapportés, ont dirigé peu à peu de ce côté l'attention des savants. A sa suite, d'autres voyageurs, peu nombreux, à la vérité, sont allés explorer ces grandes forêts encore vierges, qui, sous leur ombrage séculaire, recèlent des temples, des palais, des villes entières, dont on ne soupçonnait pas même l'existence.

L'ouvrage de MM. de Saint-Priest et Baradère sur les *Antiquités mexicaines* a été le premier monument français destiné à en conserver le souvenir, et c'est encore aujourd'hui presque le seul qui soit

accessible pour la plupart des bibliothèques : leurs efforts n'ont peut-être pas obtenu tout le succès qu'ils avaient droit d'en attendre; mais on ne leur doit pas moins de reconnaissance pour avoir entrepris si courageusement une œuvre de ce genre. M. Waldeck, dans la publication de son *Voyage dans l'Yucatan*, et M. Ternaux-Compans, par la traduction d'un grand nombre de livres curieux et de manuscrits espagnols, recueillis par ordre de la cour de Madrid, pour la compilation de la grande *Histoire d'Amérique*, commencée par Muñoz, dans le siècle dernier, ont contribué considérablement à répandre en Europe, et surtout en France, le goût des études américaines. C'est ce dernier qui a commencé à nous faire connaître quelques-unes de ces richesses historiques dont Boturini donne le catalogue dans son *Musée*, et dont le baron de Humboldt avait présenté des fragments dans ses ouvrages. Ces études, toutefois, comme nous le disions tout à l'heure, sont loin d'avoir pris de l'extension. Malgré les tristes auto-da-fé de livres et de peintures mexicaines qui ont donné aux yeux de la science une si triste renommée à l'épiscopat de Zumarraga, d'ailleurs si zélé pour soustraire les Indiens aux passions féroces de leurs conquérants, c'est encore au Mexique que l'on a pu sauver de la destruction le plus grand nombre de manuscrits de ce genre ; la belle collection de lord Kingsborough en est la preuve. Ces manuscrits, encore si rares toutefois, sont malheureusement dispersés dans les diverses bibliothèques de l'Europe, et l'œuvre de Kingsborough, qui les réunit presque tous, est hors de prix pour les amateurs. Ces difficultés, non moins que le peu de notions que l'on a encore en Europe sur la langue nahuatl ou mexicaine, sont certainement la principale cause de l'indifférence qu'on rencontre le plus ordinairement pour tout ce qui tient à ces études.

Heureusement pour la science américaine, il s'est trouvé parmi les voyageurs que les circonstances ont conduits au Mexique, un homme que son goût et ses connaissances ont mis à même de se vouer à l'étude de la langue nahuatl, et qui a eu assez de bonheur et de patience pour réunir la plus grande partie des matériaux qui formaient la collection de l'infortuné Boturini. M. Aubin, dont nous désirons entretenir nos lecteurs, ancien professeur de l'Université, était parti pour le Mexique, en 1830, sous les auspices de MM. Arago et Thénard, afin de s'y occuper d'études physiques et astronomiques. Dans son *Mémoire sur la peinture didactique et l'écriture figurative des anciens Mexicains*, dont il achève actuellement l'impression, il exprime vivement la surprise qu'il ressentit à son

arrivée en voyant subsister partout un si grand nombre de restes de l'ancienne civilisation américaine.

« Outre la prodigieuse quantité de ruines répandues sur le sol de cette vaste contrée, dit-il, je trouvai réunis dans les seules collections de sa capitale trois à quatre mille morceaux de sculpture ancienne : idoles, statues et bustes de divinités, figures d'animaux, urnes, vases et ustensiles divers. Plusieurs de ces pièces, comparables pour l'exécution à tout ce que le moyen âge avait produit de plus parfait en Europe, contrariaient l'opinion généralement admise de l'état stationnaire de l'art indigène, tandis qu'une foule de documents inédits, appartenant à des collections ou à différents particuliers, paraissaient devoir changer entièrement nos idées sur l'histoire et la géographie du Mexique. »

Ce n'est qu'après avoir passé quelques mois à Mexico, dans le dessein arrêté d'explorer les monuments que cette ville renferme encore de son ancienne civilisation, qu'on peut apprécier à leur juste valeur les paroles de M. Aubin. Le Musée national, dirigé par le vénérable don Raphael Isidro Gondra, est loin de répondre à l'attente des voyageurs habitués à parcourir les musées de l'Europe, où les gouvernements se font un honneur de faire voir avec avantage les restes précieux de l'art antique, surtout s'ils ont pour objet de rappeler l'histoire indigène. A Mexico, au contraire, où les grandes constructions sont si communes, non-seulement le local du Musée est à peine suffisant pour contenir le quart des objets qui y sont empilés les uns sur les autres, dans des armoires obscures, mais le gouvernement, insouciant de tout ce qui tient à sa gloire et à ce qui constitue son histoire, ne paye même pas la maigre allocation qui avait étédestin ée à l'entretien du Musée au moment de sa création. Des milliers d'objets du plus haut intérêt restent donc inaperçus dans leurs noires vitrines, et quand par hasard un indigène vient offrir quelque rareté nouvelle, des bijoux, des statues, de la poterie de Cholula, si légère et si gracieuse dans ses contours, etc., le conservateur se voit dans la douloureuse nécessité de le refuser, faute de quelques piastres, qui font passer les morceaux les plus curieux dans la collection d'un étranger, le plus souvent d'un Anglais. Quant aux collections particulières, dont plusieurs sont fort belles, c'est une justice à rendre à leurs propriétaires que généralement ils sont remplis d'obligeance et d'empressement pour ceux qui désirent les visiter.

Dès les premiers temps de son arrivée à Mexico, M. Aubin ayant,

par des circonstances malheureuses, perdu ses instruments d'observation, ne pouvait désormais atteindre entièrement le but de son voyage ; il s'en dédommagea en s'adonnant à une étude plus sérieuse des monuments placés sous ses yeux. A force de sacrifices et de patientes recherches, il parvint à acquérir la plus grande partie des manuscrits et des peintures provenant de la succession de l'illustre astronome Gama (1) et de Pichardo, dont la collection, disait M. de Humboldt, était la plus riche de la capitale. Mais l'abondance des documents historiques ne lui permettant bientôt plus d'en suivre simultanément l'étude avec celle des monuments de l'art, il se borna à l'ancienne histoire du pays et à l'étude plus approfondie de la langue nahuatl ; à cet effet, il se retira pendant deux ans à Tetzcuco, ville située de l'autre côté du lac et renommée jadis comme l'Athènes de l'Anahuac.

C'est là qu'il commença la traduction des histoires mexicaines qui avaient appartenues à Boturini et qui forment maintenant partie de sa propre collection. Ces histoires ont été écrites en langue nahuatl, dès les premières années de la conquête, par des Mexicains distingués ; les unes sont sur papier maguei ou indigène, les autres sur papier européen. Plusieurs remontent, année par année, au commencement de notre ère, et sont parfois accompagnées de chants historiques d'un dialecte fort difficile. Telle est celle dont nous possédons aussi une copie : c'est une histoire des Toltèques, des Chichimèques et des Mexicains, avec celle des principales seigneuries du plateau d'Anahuac, et que nous avons fait connaître au public sous le nom de *Codex Chimalpopoca*, dans nos *Lettres sur l'histoire primitive des nations civilisées de l'Amérique septentrionale*, publiées l'an dernier à Mexico, en français et en espagnol. Cette histoire fut écrite par un des seigneurs de la cour de Montézuma ; il y raconte quelques-uns des événements les plus curieux du règne de ce prince, auxquels il assista comme témoin oculaire. Composée sur les débris des chroniques des villes de la vallée de Tenochtitlan, les plus renommées pour l'authenticité de leurs archives, Tetzcuco, Cuitlahuac et Culhuacan, elle est du plus haut intérêt.

(1) Don Antonio de Léon y Gama est regardé comme un des hommes les plus remarquables qu'ait produits le Mexique. Il fut en correspondance avec Lalande et les astronomes les plus distingués de l'Europe. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, traitant de l'histoire et de l'astronomie des anciens Mexicains, qui, pour la plupart, sont aujourd'hui en la possession de M. Aubin. Un seul de ces ouvrages est imprimé sous ce titre : *Descripcion historica y cronologica de las dos piedras*, etc. Gama naquit en 1735, et mourut à Mexico en 1802.

La plupart de ces histoires ne consistent guère qu'en une série plus ou moins continue de dates, avec l'indication sommaire des événements correspondants. Quelquefois des restes évidents d'anciennes traditions orales ou de chants historiques forment des digressions plus intéressantes, quoique en général peu animées. Il n'y a guère, dit M. Aubin, à se méprendre sur l'origine de ces morceaux. Des passages entiers se trouvent répétés à la fois, presque mot à mot, dans les manuscrits mexicains de Chimalpaïn, de Cartillo, de Tezozomoc, et dans plusieurs fragments d'auteurs contemporains. De nombreux abrégés, d'un laconisme effrayant, paraissent n'être que la transcription littérale des précis historiques en figures destinés à la classe la plus commune de l'ancienne société mexicaine. D'autres, souvent reproduits aussi avec de légères variantes, semblent avoir été ou les textes mêmes de ces peintures appris par cœur dans les écoles de l'Anahuac, ou bien des résumés techniques à la portée du jeune âge. Voici ce qu'Acosta dit à ce sujet:

« ... Comme (les Indiens) sont encore dans l'usage de réciter de « mémoire les harangues et les discours des orateurs et rhéteurs « anciens, ainsi que beaucoup de chants composés par leurs poëtes, « qu'on ne pouvait acquérir par les hiéroglyphes et les caractères (1). « Il faut savoir que les Mexicains avaient grand soin de faire ap- « prendre par cœur ces discours et ces compositions; et, pour cela, « ils avaient des écoles et des espèces de colléges ou de séminaires « où les vieillards enseignaient à la jeunesse ces choses et beaucoup « d'autres conservées par la tradition, comme si elles eussent été « écrites. C'est surtout chez les nations célèbres qu'on les faisait « apprendre mot à mot, aux jeunes gens instruits, pour être rhéteurs « et orateurs. Les Indiens eux-mêmes en écrivirent beaucoup, quand « les Espagnols vinrent et leur apprirent à lire et à écrire notre lan- « gue, comme l'attestent les hommes graves qui les ont lues. Je fais « cette remarque, poursuit Acosta, parce qu'en voyant dans l'histoire « mexicaine de semblables raisonnements développés et élégants, on « les croit facilement inventés par les Espagnols et non rapportés « réellement des Indiens. Mais la vérité connue, on doit accorder à « leurs histoires un juste crédit.... (2). »

(1) « Dans les écoles, » bien entendu. Le collége de vieillards « chargés de com- « poser, de mettre en bon style et d'écrire en figures les histoires et les sermons « que les grands-prêtres prononçaient en public, » prouve qu'il n'y avait pas impossibilité absolue. Voy. Torquemada, *Monarquia indiana*, lib. XIX, cap. VIII. (Note de M. Aubin.)

(2) Acosta, *Historia natural y moral*, etc., lib. VI, cap. VII.

« Nous sommes persuadé, ajoute ici l'auteur du Mémoire, que la plupart des *tlatolli* ou harangues récitées de mémoire, plutôt qu'improvisées par les Indiens, dans une foule de circonstances, sont des restes de ces anciennes oraisons. Cette origine est suffisamment indiquée par une extrême conformité avec la langue littérale, dont les patois modernes ne conservent généralement que le tiers des mots, et par la certitude où l'on est que les scènes dialoguées, représentées dans les réunions d'apparat, sont formées de fragments d'antiques compositions indigènes, dramatiques ou oratoires, adaptés depuis la conquête à des sujets chrétiens, par les moines (et Torquemada lui-même), ou par les interlocuteurs à la verve desquels les développements sont abandonnés. » On peut comprendre, d'après toutes ces données, que si les indigènes n'avaient pas eu le moyen de transmettre leurs idées par des signes phonétiques, ils auraient eu du moins celui de conserver leurs annales à l'aide de leurs calendriers historiques qui rappelaient sommairement à côté de la date, comme dans nos éphémérides, les événements principaux de chaque année correspondant aux chants historiques que tous les jeunes gens devaient apprendre par cœur dans les colléges.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur ces manuscrits, l'auteur arrive à l'explication des peintures mexicaines. « On désigne généralement sous ce nom, dit-il, des produits très-divers des arts graphiques chez les différentes nations de la région isthmique de l'Amérique septentrionale, peut-être même de quelques contrées voisines. On y compreud des représentations purement artistiques, des annales, des calendriers, des rituels, des pièces de procès, de cadastre, de comptabilité, enfin les signes de l'écriture et de la numération.

« Cette confusion tient, en partie, à la nature même de ces ouvrages. La plupart appartiennent à ce genre de composition mixte empruntant le secours de l'écriture et du dessin, comme nos cartes géographiques, nos plans et certaines gravures avec légendes, où les figures et les localités se trouvent accompagnées de leur nom propre et quelquefois d'un texte explicatif. En général, sur un fond ou dans un cadre topographique, à côté, au-dessus, ou au milieu des compartiments indiquant l'année et quelquefois le jour, les peintures mexicaines offrent les principaux événements représentés en style conventionnel, par exemple : la tête de profil et l'œil de face ; les hommes en rouge brun, les femmes en jaune, etc., particularités qu'on retrouve chez les Égyptiens. Derrière un buste ou une tête d'homme, ou sur le symbole générique de *ville* et *village*, des signes.

figuratifs expriment le nom du personnage ou de l'endroit. Ces signes figuratifs, que nous étudierons bientôt en détail, constituent l'écriture mexicaine (1). Le reste du tableau est occupé par les indications chronologiques, par une topographie et une iconographie souvent grossières, dont il sera question ailleurs, faisant remarquer, dès à présent, qu'on ne doit pas plus y chercher l'art mexicain, que celui de Raphaël dans nos figures héraldiques ou dans nos cartes à jouer. »

Les peintures, dont M. Aubin commence ensuite l'analyse, sont d'une haute importance pour l'histoire mexicaine; elles furent retrouvées par les soins de Gama. Ce sont des titres de propriété, des témoignagnes juridiques, des actes administratifs, etc., présentés par les indigènes à l'audience royale de Mexico, expliqués par les interprètes royaux et par les débats judiciaires. On trouve entre autres les copies de trois cartes sur papier marqué, faites par ordre du dernier souverain du Mexique, d'après d'autres plus anciennes, relatives au partage de la lagune entre les deux quartiers de Mexico-Tlatalolco et Mexico-Tenochtitlau. Elles sont accompagnées d'une ordonnance assez longue et curieuse, rendue en 1523, par Quauhtemoc (vulgairement appelé Guatémozin), traduite depuis par Manuel Mancio, interprète de l'audience royale, qui fut chargé d'expliquer les cartes, en 1704, par ordre de la cour. L'ordonnance de Quauhtemoc rapporte quelques dates importantes depuis 1631. Cadastre de terres conquises à Izhuatepec, etc., comprenant vingt-cinq feuilles de figures ou de textes écrits en 1539, 1573, 1599, etc. Une ordonnance du roi de Mexico, Itzcoalt, nous apprend que ce sont les terres distribuées par lui, en 1438, aux capitaines mexicains qui l'ont aidé dans ses guerres. On sait que ce prince fut le libérateur de son pays qu'il affranchit du joug des Tecpanèques. Outre l'image d'Itzcoatl, on y voit celles des rois mexicains qui l'ont précédé et suivi, ainsi que d'autres renseignements historiques. L'original est conservé avec soin par les Indiens d'Izhuatepec, près Mexico. La copie, que possède M. Aubin, porte des notes marginales de Gama, prouvant le parti que cet astronome en a tiré pour fixer le jour de la prise de Mexico par Cortès, base sur laquelle repose la concordance des calendriers mexicain et européen.

En entrant en matière, l'auteur parle assez longuement des pein-

(1) Ce sont des signes que M. de Humboldt reconnaît « susceptibles d'être lus. » *Vues des Cordilières*, I, p. 190 et 194, où il ajoute : « Ils savaient écrire des noms en réunissant quelques signes qui rappelaient des sons. »

tures chrétiennes; doctrines ou catéchismes en images ou rébus, plus ou moins imités des anciennes méthodes d'écriture des indigènes pour qui elles avaient été mises en usage par les missionnaires. Il analyse ensuite les divers travaux entrepris pour déchiffrer les peintures, surtout ceux de Gama et de Clavigero; il démontre qu'ils ont connu l'un et l'autre plusieurs signes de sons dans l'écriture mexicaine, quoiqu'ils n'en aient pas tiré tout le parti possible. Il entre ensuite lui-même dans le développement de son sujet, qui est de prouver que les Mexicains avaient des signes véritablement phonétiques. « Dans les compositions grossières, dit-il, dont les auteurs se sont presque exclusivement occupés jusqu'ici, cette écriture est fort semblable aux rébus que l'enfance mêle à ses jeux. Comme ces rébus, elle est généralement phonétique, mais souvent aussi confusément idéographique et symbolique. Tels sont les noms des villes et des rois cités par Clavigero, d'après Purchas et Lorenzana, et d'après Clavigero par une foule d'auteurs. C'est ce qui avait fait dire auparavant à M. de Humboldt qu'il avait « reconnu des signes susceptibles d'être lus, » et que « les Mexicains savaient écrire des noms, en réunissant quelques signes qui rappelaient des sons. »

« Dans les documents historiques ou administratifs d'un ordre plus relevé, ajoute l'auteur du Mémoire, l'écriture figurative constamment phonétique n'est plus idéographique que par abréviation ou par impuissance. *Itzcoatl* (serpent obsidienne), nom du quatrième roi de Mexico, a pour rébus dans la liste des tribus donnée par Lorenzana et dans les peintures populaires, un serpent, *coatl*, garni de petites lances d'obsidienne, *itztli*, pouvant à volonté s'interpréter phonétiquement par le son du mot, ou idéographiquement par son acception grammaticale. Mais tout devient purement phonétique dans les peintures plus précises. Le codex Vergara écrit syllabiquement le même mot d'*Itzcoatl*, au moyen de l'obsidienne *itztli*, racine *itz*, du vase *comitl*, racine *co* et de l'eau *atl*, *Itz-co-atl*. Il n'y a plus d'idéographie, ni de symbolisme possibles ici. Les documents de cette classe où l'écriture syllabique prédomine, sont généralement comme le codex Vergara, des cadastres ou terriers, des matricules, des rôles de tributs. Ces peintures, encore longtemps en vigueur après la conquête, portent, à l'usage des administrateurs espagnols, des transcriptions littérales qui permettraient de former un dictionnaire assez complet de l'écriture mexicaine. Quoique les imperfections de cette écriture restreignent beaucoup l'utilité d'un pareil dictionnaire, ajoute ici l'auteur, je donnerai un échantillon de la partie

syllabique très-importante pour l'analyse des groupes figuratifs, pour l'histoire de l'écriture, peut-être même pour celle du langage. »

Vient ensuite, dans le Mémoire, une liste de cent quatre signes monosyllabiques, avec leur explication phonétique, leur traduction et les sources d'où le patient et laborieux auteur les a extraits. Après quelques autres remarques, M. Aubin donne encore deux listes avec des explications analogues : chacune porte les noms, phonétiquement écrits, de douze des propriétaires de chacun des quartiers de la ville de Teocaltitlan et de celle de Patlachiuhcan, dans la vallée de Mexico, tirés du codex Vergara. Ces listes de propriétaires sont des tableaux administratifs fort nombreux de l'état des familles, de la figure et de la contenance des propriétés ; ils fournissent d'utiles renseignements sur l'arithmétique, la géométrie et la statistique américaines.

« On voit, reprend l'auteur, que l'écriture mexicaine, comme probablement l'égyptienne et la chinoise, dérive des rébus dont le peuple et l'enfance conservent partout le goût et la tradition. Les correctifs idéographiques définissant étymologiquement le mot par l'idée, paraissent avoir été bien moins avantageux que les phonétiques procédant matériellement et par parties. Ces derniers ont immédiatement conduit à l'écriture syllabique, comme dans *Itz-co-atl*, *Mix-co-atl*, *Mo-cauh-zo-ma*, etc., » dont les signes se trouvent dans le Mémoire. « L'analyse de la syllabe a suivi celle du mot, et les Mexicains sont arrivés à l'élément littéral, en appliquant au monosyllabe isolé le même système de correctifs ou distinctifs orthographiques qui avaient donné naissance à l'écriture syllabique. »

Suivant l'auteur du Mémoire, les documents qui ont survécu à l'ignorance fanatique des premiers temps de la conquête, et dont il possède lui-même une portion fort riche, ne suffisent pas encore pour déterminer jusqu'à quel point les Mexicains ont poussé l'analyse de la parole. On ne sait pas, dit-il, si on doit tenir pour un simple jeu d'esprit ou pour véritable un alphabet phonétique américain donné, sans explication suffisante, par Valades, en 1579, en même temps qu'un calendrier mexicain, aussi sans explication, mais dont l'authenticité n'est pas douteuse. Chaque lettre de cet alphabet est représentée par un objet américain qui a cette lettre pour initiale dans son expression, mais dans une autre langue que le mexicain ou nahuatl qui sert de base aux recherches de M. Aubin (1).

(1) « Videlicet, pro littera A, Antonium ; pro B, Bartholomæum ; pro C, Carolum, et ita de omnibus aliis litteris. » Valades, *Rhet. Christ.*, p. 100.

L'écriture que M. Aubin étudie encore aujourd'hui avec tant de persévérance, est, avec quelques signes techniques, celle de la presque totalité des peintures américaines connues : elle donne généralement l'explication des trois genres, administratif, historique et judiciaire, où elle est fréquemment employée : mais elle ne promet que jusqu'à un certain point l'explication des genres religieux et divinatoires où elle est rare. Un centième environ de tous ces documents, le codex de Dresde et un autre de la Bibliothèque nationale de Paris, bien qu'offrant quelques rapports avec les rituels, échappent à toute interprétation. Ils appartiennent, ainsi que les inscriptions des ruines de Palenque, celles des autres cités de Chiapas et d'Yucatan, aussi bien que les monolithes de l'Amérique centrale, à une écriture plus élaborée, comme incrustée et calculiforme, dont on croit trouver des traces dans toutes les parties, très-anciennement civilisées, des deux Amériques.

Nous ne parlerons pas, dans ce résumé, des planches qui accompagneront le mémoire de M. Aubin : ces planches, reproduction fidèle de quelques-uns des originaux qu'il possède, donneront au lecteur le moyen d'apprécier par lui-même la valeur de ces documents historiques. Le mémoire n'étant pas encore complétement terminé, nous n'avons pu le juger que sur les feuilles que l'auteur a eu l'obligeance de nous communiquer. Nous le croyons destiné à répandre un grand jour sur l'art graphique des Américains, et nous sommes persuadé qu'il sera d'un puissant secours à tous ceux que les premières difficultés auraient empêchés jusqu'ici d'entreprendre l'étude des langues et des antiquités du Mexique. Les textes explicatifs des planches, que nous croyons écrits de la main de don Fernando de Alba Ixtlilxochitl, descendant des rois de Tetzcuco, se trouvent reproduits dans le mémoire avec la traduction française en regard, et des notes étymologiques et historiques d'un haut intérêt. Nous formerions le vœu que l'auteur consentît à mettre un peu plus promptement la dernière main à cette publication, que nous considérons comme le monument le plus précieux élevé à la langue nahuatl et à l'art graphique du nouveau monde. Ce n'est pas seulement le désir de posséder tout entier ce monument et de le voir entre les mains des savants qui nous stimule à parler ainsi, mais nous connaissons toute la valeur des autres travaux entrepris par M. Aubin, et nous serions heureux de voir paraître enfin la traduction des chroniques de Chimalpaïn, de Tezozomoc, du codex Gondra ou manuscrit toltèque, etc., ainsi que les additions sans nombre qu'il a faites

au dictionnaire mexicain de Molina et à la grammaire de Carocchi. Nous sommes assurés que la publication de ces divers travaux, en assurant à M. Aubin une gloire véritable, offrirait des facilités merveilleuses à tous ceux qui entreprendraient ensuite de se consacrer à l'étude des antiquités américaines.

Pour nous qui avons suivi, mais plus modestement, la même carrière que M. Aubin, nous ne désirons rien autre chose que de voir accueillir ces études avec quelque faveur. Le Mexique, où nous avons également passé plusieurs années à glaner après lui, attire déjà l'attention des hommes les plus distingués de notre époque. Nous avons vu avec une satisfaction véritable que des écrivains, d'un talent incontesté, ne redoutaient plus de s'arracher au repos où ils cultivent si heureusement les lettres et les sciences, pour traverser l'Atlantique et profiter de quelques mois de loisir pour aller jeter un coup d'œil sur cette terre encore vierge. De la plume féconde de M. Ampère sortiront sans doute de nouveaux tableaux de la cité de Montézuma et de cette nature admirable qui, sous la végétation de ses forêts séculaires, cache tant d'intéressantes ruines. La France, dont les enfants viennent ainsi verser dans son sein le tribut du monde entier soumis à leur génie investigateur, a toujours été la première à accueillir sur son sol hospitalier l'étranger même qui lui rapportait des connaissances nouvelles. Quand, à Mexico, les débris de son antique civilisation gisent sous la poussière dans un coin obscur, c'est la France encore qui la première ouvre ses palais à un petit nombre d'objets américains réunis par des amateurs. Nous étions dans la capitale du Mexique lorsque la nouvelle fut apportée qu'un musée mexicain venait de s'ouvrir à Paris ; la surprise y fut peut-être plus grande qu'en France, où bien peu de monde soupçonne que le nouveau monde ait aussi ses antiquités. Mais cette surprise avait un autre motif; tous les journaux de Mexico reproduisirent les détails du journal de Paris, en les accompagnant des commentaires les plus honorables pour le gouvernement français qui donnait au Louvre une place à quelques débris isolés qui eussent été comparativement de peu de valeur au Mexique, tandis que les trésors les plus curieux de la civilisation toltèque et mexicaine demeuraient abandonnés sur le sol indigène ou relégués avec indifférence dans la cour de l'Université. La comparaison, tout à fait à l'honneur de la France, était sanglante pour le gouvernement mexicain.

M. de Longpérier, dont l'intelligence persévérante avait déjà su classer les monuments de tant de civilisations diverses, avait trouvé

du temps et une place pour les restes de l'art américain. Don Raphaël Isidro Gondra, conservateur du musée national à Mexico, nous montrait d'un air touché le journal où il avait lu la nouvelle de Paris, et nous disait qu'il serait heureux de voir passer en de si dignes mains tout ce que le Mexique renfermait d'intéressant. Ce n'est qu'en France, répétait-il, que l'on savait véritablement apprécier les antiquités de son pays. D'accord avec M. Gondra, nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir rendre justice aux efforts de M. de Longpérier, que nous savons avec quelle indifférence la création du musée mexicain a été vue par le plus grand nombre. Sous plus d'un rapport sans doute ce musée laisse à désirer ; mais il existe, et ce fait seul est un pas immense : c'est, comme le disait dernièrement l'intelligent auteur américain du voyage dans le Nicaragua, M. Squier, à M. de Longpérier lui-même, c'est un *pont* entre l'Amérique et notre vieille Europe : *It is a bridge across the Atlantic, a new link between old Europe and young America.* Nous comprenons d'ailleurs que la vue des objets qu'il renferme, ne soit pas de nature à satisfaire le goût des amateurs d'antiquités classiques : il faut le dire aussi, ce musée est pauvre ; mais il pourra s'enrichir, et M. de Longpérier a compris admirablement, avec son instinct artistique, par l'inspection du peu qu'il avait sous les yeux et par les connaissances variées qu'il possède, que le temps pourrait venir où ce musée serait classé parmi les plus remarquables de l'Europe.

Nous qui avons vu les grands bas-reliefs de Palenque et de Xochicalco, les beaux débris des statues qui ornaient le palais de Montézuma à Chapultepec, les tombeaux quasi-étrusques de la Mixtèque, la grande porte triomphale, à demi cachée sous les eaux du lac, sur l'ancienne chaussée de Cuitlahuac, etc., nous savons la valeur que pourront acquérir les antiquités américaines lorsqu'elles seront mieux connues. Le gouvernement n'aurait pas besoin de faire de si grands sacrifices pour enrichir le musée mexicain. A part de tout ce qui se trouve au musée national, Mexico et ses environs renferment encore une multitude d'objets dont l'acquisition serait facile ; les statuettes et vases en terre cuite de toute forme et de toute grandeur sont innombrables. Sans doute on vend aux étrangers un grand nombre de contrefaçons ; mais l'expérience de quelques mois apprend à les discerner aisément. Quant à l'ancienne poterie peinte de Cholula, elle est inimitable. Les statuettes et vases d'albâtre et de pierre dure, les ouvrages de bronze de Tetzcuco, les masques et bijoux d'obsidienne, d'or et de filigrane du travail le plus rare, tels sont

les objets dont on pourrait, avec quelques grands morceaux de sculpture, enrichir à peu de frais le musée mexicain.

Ce n'est cependant que par des explorations analogues à celles qui furent entreprises pour les antiquités babyloniennes qu'on pourrait arriver à de grands résultats. S'il est vrai de dire que dans toute l'étendue du Mexique les forêts recèlent des débris de villes et d'édifices antiques, c'est surtout dans les provinces connues autrefois par les Mexicains, sous le nom de Tlapallan, ou région des couleurs (ainsi nommée à cause de ses bois de teinture), dont Palenque fut la première métropole, que se rencontrent les plus considérables et les plus intéressantes. Mais il faudrait de là pouvoir remonter le cours de l'Uzumacinta et celui de son affluent, le Rio Passion, jusqu'au lac de Peten Itza, et dans l'intérieur du pays des Lacandons. C'est sur les rives de ce grand fleuve que l'on trouve échelonnés les restes de la plus ancienne civilisation américaine. Villagutierre, l'historien de l'expédition envoyée à la fin du XVIIe siècle à la découverte du lac de Peten, signale avec étonnement le grand nombre de villes, aux noms mayas ou tzendals, d'où les habitants s'enfuyaient à l'approche des Espagnols, et de celles dont les ruines attestaient une plus haute antiquité. Les Espagnols n'y passèrent qu'une fois : depuis lors nul pied européen n'a foulé le sol de cette vaste contrée. Que de débris n'y trouverait-on pas, que de trésors enfouis et de combien de découvertes la science pourrait s'y enrichir !

Aussi est-ce parmi les peuples de la langue tzendale, source du maya et des idiomes guatémaltèques, nombreux encore aujourd'hui au sud-est de l'état des Chiapas, que l'on trouve le plus de traces de leurs institutions primitives et le plus de dignité naturelle. Fiers, beaux et généralement instruits, conservant un costume à part, on reconnaît en eux des hommes que la conquête n'a pas su asservir entièrement ; hospitaliers, surtout envers les étrangers qui ne sont pas de race espagnole, ils deviennent avec eux plus communicatifs et parlent plus volontiers des coutumes et des traditions de leurs ancêtres. Ceux de l'ancienne noblesse indienne ont généralement conservé, avec les généalogies de leurs familles, des livres curieux, et ils sont encore dans l'usage de transporter après leur mort les hommes de naissance illustre dans les lieux cachés où ils amassent des trésors qu'ils dérobent tout ensemble à la connaissance du vulgaire. C'est d'eux que le père Ximenez obtint jadis la fameuse théogonie Kichée et Ordonez, l'*Histoire de Votan*, dont il a inséré des fragments dans ses commentaires sur les Tzendales de Palenque ; les calendriers his-

toriques dont Nunez de la Vega donne l'analyse dans ses livres avaient été surpris chez eux. Ces documents, dont nous avons des copies fidèles, serviront avec ceux de M. Aubin à éclaircir bien des questions jusqu'ici demeurées obscures. Mais nous le répétons, une expédition scientifique, au cœur de toutes ces régions encore peu connues, serait le moyen infaillible d'arriver à des résultats complets.

Les Mexicains instruits forment depuis longtemps des vœux pour qu'une expédition de ce genre puisse avoir lieu; elle obtiendrait d'eux l'assentiment le plus entier, et d'un grand nombre un concours généreux. L'an dernier, un bruit de journal avait fait espérer à la société de géographie de Mexico, qu'on se préparait, en Europe, à explorer le Mexique, par l'entremise de la France, avec son aide et celui de tous les gouvernements éclairés du continent. Malheureusement ce beau rêve s'évanouit bientôt et rien ne se fit. Si nous sommes bien informé, les Américains nous précéderont de ce côté. Deux bateaux à vapeur, portant une commission scientifique seront chargés, dit-on, d'explorer les côtes du Mexique, et de remonter les deux grands fleuves le Tabasco et l'Uzumacinta. Quelle que soit la source d'où la science procède, nous serons toujours heureux de la voir se propager et nous applaudirons aux résultats qu'obtiendront les Américains. Déjà plusieurs touristes, sortis des États-Unis, ont publié des relations de voyage remplies d'intérêt; on connaît surtout celle de M. Stephens, et les détails curieux que M. Squier, de New-York, a publiés de son séjour à Nicaragua. Mais nous désirerions voir la France revendiquer de nouveau une part active dans ces explorations, et nous sommes persuadé que les Mexicains verraient de meilleur œil une association d'artistes et de savants français remonter les fleuves du Chiapas, que les steamers américains.

BRASSEUR DE BOURBOURG.

CARACTÈRES
DES FIGURES
D'ALEXANDRE LE GRAND
ET DE
ZÉNON LE STOÏCIEN,
ÉCLAIRÉS PAR LA MÉDECINE (1).

Nous donnons ici un extrait de ce mémoire lu à l'Académie des beaux-arts, par M. le docteur A. Dechambre, dans la séance du 22 mai dernier, parce qu'il nous paraît ouvrir une nouvelle voie à l'interprétation de la statuaire antique, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de l'archéologie. L'observation médicale, ainsi appliquée à l'étude de la statuaire, pourrait aider à reconnaître les personnages représentés en montrant la conformité des caractères de la figure avec certaines attitudes signalées par les biographes; elle pourrait fournir de curieux renseignements sur les conditions anatomiques de ces attitudes, et reconstituer, pour ainsi dire, sur la simple indication d'un auteur ancien, la figure réelle du personnage telle qu'elle était de son vivant. C'est ce que l'auteur a fait, de la manière la plus évidente, pour Alexandre le Grand et Zénon le stoïcien. Son travail donne aussi une preuve remarquable et très-inattendue de l'esprit d'observation et de l'extrême fidélité des artistes grecs.

I. — FIGURE D'ALEXANDRE.

« Le caractéristique de la figure d'Alexandre, dit M. Dechambre, a été l'objet de nombreux et savants commentaires. Lors de la découverte de l'hermès du Musée, l'intérêt redoubla, le monument fut étudié avec un soin minutieux, mais seulement en vue des caractères depuis longtemps admis, tels que : le port de la tête (au sujet duquel règne, comme on va voir, une grande confusion); la disposition des cheveux, séparés sur le front et rejetés sur les côtés et en arrière; l'empreinte circulaire, attribuée par les uns au casque, par les autres

(1) In-8. Paris, Victor Masson, éditeur.

au diadème persan, etc. Le but du présent travail est de montrer que le monument du Musée fournit à l'interprétation artistique un élément jusqu'ici méconnu et que des notions de l'ordre médical pouvaient seules permettre de découvrir. L'hermès Alexandre présente les signes évidents de la difformité dite *torticolis*, et d'un torticolis dont il est facile de déterminer l'espèce.

« Voyons d'abord ce que disent les auteurs relativement aux dispositions anatomiques de la figure.

« Presque tous signalent une inclinaison *à gauche*, les uns attribuant cette inclinaison au *cou*, les autres à la *tête*, sans paraître se préoccuper de la différence. Visconti (1), ce savant d'une observation si fine et si exacte, non-seulement indique cette attitude de la *tête*, mais encore cherche à l'expliquer. Ayant remarqué un relief allongé, en effet très-apparent, dans la direction du muscle sterno-mastoïdien gauche : « Ce muscle du cou, ainsi gonflé, dit-il, oblige la tête à « se porter vers l'épaule.» Et la citation de Plutarque qui vient ensuite prouve qu'il entendait parler de l'épaule gauche. Dans le *Musée Bouillon* (2), le texte constate un *mouvement sensible de la tête vers l'épaule gauche*. M. de Clarac (3) se sert de ces expressions : *le cou est tant soit peu penché vers l'épaule gauche*. Quant au *Musée Filhol* et au *Musée Landon*, bien que contenant la gravure de l'hermès, ils ne disent rien de l'attitude de la tête et du cou.

« Deux auteurs seulement, que je sache, fournissent des indications différentes : ce sont Carlo Fea et Petit-Radel. Dans les notes qu'il a jointes à l'*Histoire de l'art* de Winckelmann (4), Carlo Fea, combattant l'opinion de Winckelmann sur certains caractères de la figure d'Alexandre, dit que la *tête* de l'hermès s'incline *à droite ;* mais il voit dans cette attitude une flatterie de l'artiste qui aurait porté la tête à droite pour être plus sûr de corriger l'inclinaison naturelle à gauche. « C'est par cette raison, ajoute-t-il, qu'on aperçoit une légère gros- « seur au cou, du *côté gauche*, qui fait pencher la tête du *côté opposé*.» Petit-Radel, dans le *Musée français* des Piranèse (5), s'exprime de la manière suivante : « Ce buste ne rend pas évidemment le carac- « tère assigné par Plutarque ; au contraire, le mouvement des muscles « indique plutôt une inclinaison de la *tête* sur l'épaule *droite ;* mais

(1) *Iconographie grecque.*
(2) Tome II.
(3) *Descriptions des antiques du Musée*, in-12.
(4) En trois volumes, an XI. Voy. le livre VI.
(5) Tome III.

« Apulée a peut-être mieux exprimé que Plutarque cette habitude de « la tête par ces mots : *Gratia relicinæ frontis*, ce qui veut dire pro- « prement et seulement l'action de rejeter la tête en arrière. Or, cette « action n'oblige pas de la porter à droite plutôt qu'à gauche (1). »

« Le désaccord des opinions ne saurait être plus grand. Pour les uns, l'inclinaison a lieu à gauche; pour les autres, à droite; celui-ci place l'inclinaison au cou, celui-là à la tête. L'origine de cette confusion deviendra tout à l'heure évidente. Qu'on veuille bien seulement se rappeler que, pour les auteurs qui ont noté l'inclinaison à droite, c'est la *tête* qui s'incline sur le cou. Qu'on n'oublie pas non plus l'interprétation qu'ils donnent de ce mouvement. — Carlo Fea suppose que la tête penchait réellement à gauche sur le modèle, et qu'elle a été portée à droite par l'artiste. — Petit-Radel estime que la tête d'Alexandre ne penchait peut-être ni à gauche ni à droite, et que Plutarque a pu se tromper.

Préliminaires anatomiques, physiologiques et pathologiques.

« Avant d'exposer ce que je crois être les vrais caractères du buste, il est indispensable d'entrer dans quelques détails d'anatomie, de physiologie et de pathologie. (Voy. notre planche 197.)

« Une partie des mouvements de la tête s'exécutent à l'aide de deux muscles appelés sterno-cléido-mastoïdiens, qui, partant de la partie supérieure du sternum et de l'extrémité interne des clavicules (*e*), vont, en divergeant, s'attacher derrière les oreilles aux apophyses mastoïdes (*b* et *c*), limitant ainsi un espace triangulaire à sommet inférieur. Dans l'état physiologique, ces muscles n'agissent guère sans que d'autres muscles du cou, particulièrement ceux de la partie postérieure, se contractent également par une action synergique, pour concourir à la détermination de l'attitude. Mais l'action propre des muscles sterno-mastoïdiens peut être isolée par la pensée, et voici en quoi elle consiste : chacun d'eux incline la tête vers l'épaule correspondante et fait tourner la face du côté opposé. Ainsi, sous l'action isolée du sterno-cléido-mastoïdien droit, la tête se penche à droite et la face se tourne à gauche; sous celle du sterno-cléido-mastoïdien gauche, la tête se penche à gauche et la face se tourne à droite. A ces deux mouvements principaux se joint une légère flexion en avant. La contraction simultanée des deux muscles entraîne la tête dans ce

(1) Cette citation d'Apulée est extraite des *Florides*, p. 114 de l'édition de la collection Nisard.



BUSTE D'ALEXANDRE LE GRAND.

dernier sens directement, sans inclinaison latérale et sans rotation. *Le centre de tous ces mouvements est situé à l'articulation de la tête avec le cou* (1).

« Imaginez maintenant que, sous l'influence d'un état morbide, l'un des deux muscles devienne plus court que l'autre, les directions que nous venons de voir imprimées à la tête par la contraction normale vont devenir permanentes. C'est précisément ce qui arrive chez certains individus, et il en résulte une espèce particulière de *torticolis*. Alors, dans l'attitude habituelle du sujet, la tête est inclinée latéralement et penchée en avant; la face regarde un peu à gauche ou à droite. Si la maladie est de naissance, comme c'est l'ordinaire, ou seulement antérieure à la fin de la croissance, le muscle affecté ne s'allongeant pas avec l'âge dans la même proportion que le muscle sain, et sa brièveté relative augmentant toujours, la position de la tête devient de plus en plus vicieuse. Bientôt le cou se dévie à son tour par un mécanisme facile à comprendre. Si la tête est mobile sur le cou, le cou est lui-même mobile sur le tronc. Lors donc que la tête est inclinée sur un côté, elle presse obliquement sur l'extrémité supérieure de la tige osseuse du cou ou *colonne cervicale*, et la repousse en sens inverse. Par exemple, la tête étant supposée inclinée à droite par suite du raccourcissement du sterno-cléido-mastoïdien du même côté, la colonne cervicale sera poussée à gauche, et s'inclinera conséquemment sur l'épaule correspondante; elle sera en même temps un peu portée en avant. Alors même que le raccourcissement musculaire n'est pas assez fort pour produire directement cette déviation du cou, le sujet l'opère lui-même instinctivement. Pour diminuer la gêne incessante à laquelle il est soumis, il cherche à rapprocher les deux attaches du muscle raccourci pour le relâcher, et il ne peut le faire qu'en le plaçant plus ou moins dans la verticale, c'est-à-dire en ramenant le cou du côté opposé à l'inclinaison de la tête. Il aide encore au relâchement musculaire, en inclinant le cou en avant.

« Nous venons de supposer, pour plus de simplicité, que les mouvements du cou se passent tout entiers à son union avec le tronc, comme si la colonne cervicale était une tige inflexible pivotant sur son extrémité inférieure. Mais il n'en est pas ainsi dans la nature. La

(1) Chaque muscle sterno-mastoïdien entraîne la tête de son côté, parce que son insertion supérieure est plus externe que l'inférieure; il fait tourner la face du côté opposé, parce qu'il s'insère en arrière de l'articulation de la tête avec le cou; il fléchit la tête en avant, parce qu'il passe et va s'insérer au-dessus du plan de cette même articulation.

tige osseuse du cou est composée de pièces articulées (*vertèbres cervicales*), mobiles les unes sur les autres. Qu'en résulte-t-il ? que cette tige, comprise entre les deux points d'insertion du muscle malade, bridée par le raccourcissement de ce muscle, en même temps qu'elle s'incline à sa base vers l'épaule opposée, se dispose en une courbe dans la concavité de laquelle se tend la corde musculaire. En fin de compte, si l'on imagine un seul axe passant par le cou et la tête, cet axe décrit un arc de cercle incliné à son extrémité inférieure vers une épaule, et brisé à l'autre extrémité par l'inclinaison brusque de la tête sur le cou. Le muscle qui forme la corde de l'arc se soulève habituellement sous la peau, près de l'attache inférieure; le muscle du côté opposé, passivement soulevé sur la convexité, forme un relief d'une tout autre apparence, plus large et comme étalé.

« Mais la difformité ne s'arrête pas là. Le cou ne peut pas s'incliner sur une épaule sans agrandir transversalement l'épaule du côté opposé; et cet agrandissement ne peut avoir lieu à son tour sans que la peau se tende suivant une ligne allant de la tête au sommet de l'épaule, oblique conséquemment de haut en bas et de dedans en dehors. Dans les torticolis très-prononcés, la peau va jusqu'à se soulever et former une sorte de pont entre les deux points indiqués. Or, cette tension de la peau, *qui correspond toujours*, comme on voit, au côté où la *tête* s'incline, a pour effet de soumettre la face de ce côté à une pression continue, ou, pour mieux dire, à une *traction* qui tend à abaisser tous les traits en même temps qu'à les déprimer. Voici dès lors ce qui arrive. Toute la demi-face se rétrécit graduellement en tous sens; l'orbite, la pommette descendent sensiblement. La réduction ne porte pas seulement sur la grandeur, mais encore sur la profondeur; les parties molles deviennent moins épaisses; on aperçoit mieux sous la peau les reliefs osseux; les os eux-mêmes diminuent de volume: on reconnaît, en un mot, une atrophie progressive de toutes les parties constituantes de la région.

Caractères réels de l'hermès Alexandre.

« Ces notions étant bien présentes à l'esprit, qu'on veuille bien analyser minutieusement les caractères de l'hermès, et l'on va s'en rendre compte avec une extrême facilité. (Voy. notre pl. 197) (1).

(1) L'auteur rappelle que le docteur J. Guérin, à qui l'on doit la plus grande partie de ce qu'on sait sûr le torticolis, ayant examiné avec lui l'Alexandre, y a reconnu *un très-bel exemple* de cette difformité.

« 1° La tête est visiblement inclinée à angle du côté droit. Le cou est, au contraire, incliné à sa base vers le côté gauche. La lettre (*d*) indique l'angle que forme en se rencontrant la ligne médiane de la face (*ad*) et une ligne (*de*) marquant la direction générale du cou. Celui-ci forme, en outre, dans toute sa longueur, une légère courbe dont la convexité est tournée à gauche. Il résulte de cette courbe, dans laquelle les pièces de la tige osseuse se déploient comme un éventail (1), que ce côté du cou présente plus de hauteur que celui du côté opposé ; différence rendue plus apparente encore par l'inclinaison de la tête, qui semble continuer l'incurvation cervicale. En mesurant avec un compas l'intervalle qu'il y a verticalement entre l'extrémité inférieure ou *lobule* de l'oreille, et une ligne horizontale fictive marquant la racine du cou et la naissance des épaules, on trouve :

Pour le côté gauche.	0,109mm.
Pour le côté droit.	0,090

« Ces deux inclinaisons alternes de la tête sur le cou et du cou sur l'épaule se balancent de telle sorte que la ligne médiane de la face est à peu près ramenée à la perpendiculaire. Cependant une verticale élevée du milieu du menton forme encore, comme on peut le voir sur la figure, un angle très-aigu avec la ligne médiane de la face (*ad*). Par suite de l'inclinaison de la colonne cervicale, la tête et le cou sont déjetés à gauche d'une verticale passant par le milieu de la poitrine, ou, pour plus de précision, par le point de réunion des deux sterno-mastoïdiens, à leur attache inférieure (*e*). On reconnaît très-bien la même disposition en arrière, si l'on élève une verticale de la partie inférieure et médiane du cou ; on voit également que l'épaule droite, par suite du déjettement du cou à gauche, est un peu plus large que celle du côté opposé. Enfin, le cou est notablement penché en avant, ce qui est surtout appréciable quand on regarde la figure de profil.

« 2° Tout le côté droit de la face a subi une réduction. La tempe correspondante est plus plate qu'à gauche ; la pommette moins arrondie, plus raboteuse ; on sent plus, sous la chair, la proximité d'une surface osseuse ; le bord inférieur de ce côté de la mâchoire est aussi plus saillant. L'œil droit est plus superficiellement situé que le gauche, en d'autres termes, plus rapproché du plan superficiel de la face. Le creux demi-circulaire qui, à gauche, embrasse la paupière inférieure, est presque effacé à droite, et remplacé par un méplat.

(1) Voy. la gravure, p. 438.

« Cette atrophie de la demi-face droite est rendue manifeste par les mesures qui suivent :

	à gauche.	à droite.
De l'angle externe de l'œil au bord de la mâchoire inférieure, en ligne verticale.	0,114mm.	0,108mm.
Du lobule de l'oreille à l'aile du nez.	1,015	0,107
Du lobule de l'oreille à la partie moyenne et inférieure du menton.	0,142	0,130

« Le côté droit porte, en outre, des signes évidents de la traction des traits de haut en bas ; l'orbite est d'une très-petite quantité, il est vrai, mais d'une quantité appréciable, situé plus bas que le gauche ; l'abaissement de l'oreille est extrêmement prononcé. Ces deux dispositions ne sauraient être rapportées au léger déjettement de la tête ; car elles restent visibles encore, alors que, par la pensée, on se représente la tête replacée dans la rectitude.

« Le cou, indépendamment de son inclinaison et de sa courbure, présente aussi quelques déformations. Le côté gauche est plus arrondi, plus gros que le droit ; on y remarque, dans une direction oblique de bas en haut, de dedans en dehors et d'avant en arrière, un relief allongé qui correspond évidemment au trajet du sterno-cléido-mastoïdien, et que la gravure montre assez bien ; le muscle du côté droit est sensiblement moins oblique. Pas de saillie bien appréciable, ni sur son trajet, ni à sa partie inférieure ; mais il faut dire que l'attache de ce muscle est traversée par la ligne sinueuse d'un raccordement dont il sera question tout à l'heure....

Objections. — Réfutation.

« J'arrive aux objections qui ont été ou peuvent être faites contre ma manière de comprendre le buste. Elles se résument comme il suit :

« 1° Le monument a été trouvé fracturé. Le cou était séparé du tronc ; plusieurs parties ont été restaurées (1). N'est-ce pas là une des causes des irrégularités signalées ?

« 2° Le marbre, enfoui pendant tant de siècles, a été corrodé par l'action des eaux et de la terre, et le modelé primitif de la figure a été altéré. La réduction du côté droit de la face n'est-elle pas simplement le résultat de cette dégradation ?

(1) Le cou et le tronc ont été en effet raccordés. Au tronc, la partie antérieure est antique, à l'exception toutefois de petites pièces rapportées vers la naissance de la poitrine ; la partie postérieure et les épaules sont modernes. A la face, il n'y a de moderne que le nez et une grande partie de la lèvre supérieure ; quelques lacunes dans les sourcils ont été comblées par un mastic.

« 3° Enfin, le défaut d'ensemble des diverses parties de la figure ne peut-il pas être rapporté à une maladresse de l'artiste?

« Aucune de ces objections ne peut se soutenir devant un examen attentif de la figure.

« 1° Il est d'abord manifeste que le raccordement du cou avec le tronc ne peut être accusé des altérations *de forme* notées dans les parties situées au-dessus. L'ajustement le plus vicieux n'expliquerait en aucune façon l'incurvation latérale du cou, la saillie anormale du muscle sterno-mastoïdien gauche, l'inclinaison de la tête et toutes les déformations de la face. Je l'ai dit dans une réunion archéologique, le morceau supérieur, comprenant sans la moindre solution de continuité la tête et le cou, eût-il été placé sens dessus dessous, la *déformation* de toutes les parties qui y sont comprises n'en aurait pas moins conservé sa signification propre. Un seul élément important de la difformité aurait pu être simulé par un raccordement inhabile, c'est l'inclinaison du cou sur l'épaule gauche; mais il aurait fallu, pour cela, que la fracture se fût faite juste à la base du cou, ou au-dessus, et que quelque fragment eût été enlevé à l'un des deux tronçons. Or, si l'on veut bien y regarder de près, on verra que le morceau supérieur se termine, à gauche, un peu au-dessous de la racine du cou, et qu'il comprend à droite *la naissance de toute l'épaule;* disposition qui suffit parfaitement pour donner la direction générale du cou relativement aux épaules, telle qu'elle devait être avant la fracture.

« Quant à l'élargissement de l'épaule droite, c'est à tort également qu'on en accuserait la restauration. Cette épaule est moderne, à la bonne heure: mais l'artiste a dû nécessairement la conduire, comme à gauche, jusqu'au côté latéral du buste proprement dit, ou de la gaîne. Pourquoi, sur l'antique, la partie droite du buste est-elle plus large que la gauche? Voilà la vraie question. Mais je sais trop combien peut être arbitraire la coupe d'une gaîne pour essayer de tirer parti de cette circonstance.

« J'ajoute enfin que nulle part la restauration n'a pu affecter les dimensions dont la mesure a été donnée plus haut. Ce que je viens de dire des rapports du tronc avec les parties supérieures le prouve assez pour ce qui concerne la hauteur respective des deux côtés du cou. Il en est de même de la réparation du nez relativement à la mensuration de la face; car une petite partie de l'aile droite est conservée sur l'antique, et il est facile de s'assurer que l'aile gauche, dont la racine a été respectée, occupe la position voulue. D'ailleurs, l'asymé-

trie des deux côtés de la face est si prononcée, qu'il ne viendra à l'esprit de personne de la mettre en doute;

« 2° Cette asymétrie ne provient pas davantage d'une érosion du marbre. Et d'abord, j'émettrai une opinion qui pourra sembler étrange, parce qu'elle contredit à peu près tout ce qui a été dit sur ce point depuis la découverte de l'hermès : c'est que le côté *droit* (le côté réduit) de la face est peu altéré et l'est même moins que le gauche. On comprend très-bien que, déterrant une figure qui portait des stigmates évidents de l'action du sol et dont la face était appauvrie d'un côté, on n'ait vu dans cet appauvrissement qu'un degré plus avancé de la dégradation générale. L'explication était trop naturelle. Mais un examen dégagé de toute idée préconçue montre de la manière la moins douteuse que les divers accidents de la demi-face droite, principalement dans la région de la pommette, se fondent en un modèle très-fin, très-vrai, ayant l'expression d'une réalité vivante et que ne saurait jamais produire le travail capricieux d'une dissolution. Les quelques traînées saillantes, boursouflées, qui descendent le long de la joue, ne sont rien en comparaison des inégalités de même nature et aussi saillantes, dont la demi-face gauche est en quelque sorte criblée. Si les traînées du côté droit représentent, comme on le dit, des restes de l'ancienne surface du marbre, que représentent-elles du côté gauche? Au fond, l'explication serait encore vicieuse; car elles n'ont nulle part un relief proportionné au degré de la déformation. Il est beaucoup plus probable que les aspérités qui, à droite, je le répète, sont voisines de parties fort bien conservées, sont uniquement des dépôts laissés par les eaux du sol, de véritables incrustations, ou bien des effets de la délitescence à laquelle est sujet le marbre pentélique. Il est d'ailleurs une partie de la face où se trouve pour ainsi dire écrite la preuve que l'appauvrissement n'est pas subordonné à la dégradation : c'est le menton. On y voit très-bien conservées, sur la ligne médiane, de ces saillies arrondies qui résultent de la mise *aux points* des figures, et comme en portent beaucoup de marbres du Musée. Cette partie est donc bien conservée : néanmoins, le côté droit du menton est fuyant, tandis que le côté gauche a une forme arrondie.

« Ces raisons sont déjà suffisantes; mais il y en a bien d'autres. Supposez que l'érosion ait été, en effet, profonde. Elle a pu réduire dans ses dimensions et dans son relief le côté droit de la face; elle ne peut en avoir *rapproché* les différentes parties. C'est l'opposé qui a dû avoir lieu; en sorte que le fait de l'érosion, loin de déposer

contre l'existence d'une déformation organique, en est au contraire un nouveau témoignage. En effet, supposez une figure dont les deux côtés soient parfaitement harmoniques. Grattez un des côtés de la face et du cou ; la ligne qui sépare le cou des épaules va être portée un peu plus bas ; celle qui limite le lobule de l'oreille va remonter ; et la distance de l'une à l'autre sera devenue plus grande que du côté opposé. Or, sur l'hermès, elle est plus petite. La ligne moyenne du menton n'aura pu se déplacer ; et comme le bout inférieur de l'oreille aura reculé, la distance entre les deux points sera encore agrandie. Or, elle est positivement diminuée sur l'hermès. Comment expliquer encore, par la détérioration du marbre, la position plus superficielle de l'œil droit par suite de la dépression du plan osseux de la face ? Comment les eaux auraient-elles rongé à ce degré le bord de l'orbite sans toucher au globe de l'œil, sans toucher même aux paupières, qui sont aussi bien conservées que celles du côté opposé ? Comment un simple appauvrissement de la forme aurait-il fait *descendre* l'appareil oculaire aussi bien que l'oreille ? Comment, enfin, celle-ci serait-elle aussi entière, aussi bien attachée que l'oreille gauche ?

« Aucune explication possible dans le système de la dégradation. Rien de plus simple, au contraire, dans celui de l'atrophie. L'atrophie, en effet, qui n'attaque pas les parties seulement à la surface, comme fait l'érosion, mais les atteint dans leur profondeur ; qui porte à la fois sur la peau, sur les muscles, sur les os ; qui réduit toutes les dimensions à la fois ; l'atrophie, frappant la face, en rapproche nécessairement les différents traits. L'érosion agit comme le grattage ; l'atrophie, comme une pression exercée sur tous les points d'un corps réductible. Et comme elle résulte ici de la pression de la peau, on comprend très-bien que l'œil, soustrait à cette action, garde sa place pendant que le plan de la face recule, et c'est de cette manière qu'il devient plus superficiel.

« 3° Reste cette supposition que les irrégularités de la figure sont dues à l'inhabileté de l'exécution. Le premier grief à faire valoir contre une telle opinion est qu'elle donne un démenti formel aux plus illustres artistes ou archéologues qui ont rapporté l'Alexandre aux meilleurs temps de la statuaire grecque, Mengs, Winckelmann, Visconti et tant d'autres. Aucun d'entre eux sans doute n'en avait méconnu les irrégularités ; mais, les attribuant à l'enfouissement prolongé, ils ne se sont arrêtés qu'à la pureté des lignes, à la belle et forte expression du visage, à tout ce qui caractérise enfin la manière grecque. Et ce sont précisément ces grandes qualités de l'œuvre

qui ne permettent pas de faire intervenir dans l'explication de quelques particularités la maladresse de l'artiste. Qu'on réfléchisse donc à ceci : les défauts d'ensemble, la différence de grandeur entre les deux côtés de la face, la différence de niveau entre les deux yeux, la différence de longueur et de conformation entre les deux côtés du cou, forment un tel amas d'irrégularités que, si elles étaient toutes le fait de la maladresse, elles en supposeraient une rare, inouïe, impossible, qui se traduirait dans les moindres parties de l'œuvre. Le dernier élève de nos écoles n'en commettrait pas de pareilles. Il pourrait bien placer un œil trop haut ou trop bas, ou ne pas arrondir assez la pommette; mais il ne descendrait pas à un tel oubli de toutes les proportions.

« On a dit aussi que la base du buste n'avait pas été taillée d'équerre. En effet, le buste penche très-légèrement à gauche; mais pour comprendre que cette disposition n'a pu influer en rien sur les caractères de la difformité, il n'y a qu'à se reporter à ce qui a été dit tout à l'heure au sujet du raccordement du cou.

« Mais voici une observation capitale et qui s'applique également aux objections précédentes. Le hasard ne fait pas ainsi un torticolis. Dans une difformité complexe comme celle-là, se fondent un grand nombre de caractères qui lui appartiennent en propre sans pouvoir appartenir à aucune autre; qui se subordonnent réciproquement, celui-ci engendrant celui-là, l'inclinaison de la tête amenant l'inclinaison du cou, l'inclinaison du cou la courbure de la tige osseuse et la traction de la peau, la traction de la peau l'atrophie de la face, etc.; de telle sorte qu'il serait aussi difficile, pour ne pas dire plus, de représenter un torticolis sans le savoir, que de faire le portrait d'une personne qu'on n'aurait jamais vue. Or, non-seulement l'Alexandre offre l'image d'un torticolis, mais il en exprime les particularités les plus minutieuses et les plus délicates. Si le travail était d'une main inhabile, cela ne prouverait qu'une chose, l'accentuation singulière de la difformité, puisque l'inhabileté même l'aurait reproduite fidèlement.

« Même réponse enfin à ceux qui argueraient de ce fait, très-réel, que l'on rencontre souvent une inégalité de grandeur entre les deux côtés de la face dans les figures des meilleurs maîtres. Oui, il en existe beaucoup d'exemples au Musée des antiques; mais parmi ces exemples même, pas la moindre apparence de torticolis; et cela sert encore à prouver tout ce qu'a de spécial, de personnel, pour ainsi dire, une vraie difformité.

Résumé des caractères.

« Inclinaison de la tête à droite; courbure du cou à convexité gauche; l'inclinaison du cou à gauche et un peu en avant; réduction générale du côté droit de la face; léger abaissement de l'œil droit, tels sont, en dernière analyse, les caractères de la figure d'Alexandre sur l'hermès du Musée (1). Pour qu'ils soient identiques à ceux qui sont propres au torticolis par rétraction du sterno-cléido-mastoïdien droit, il n'y manque que la rotation de la tête et sa flexion en avant. La face devrait regarder un peu en bas et à gauche; elle regarde plutôt horizontalement et un peu à droite. Cette circonstance, comme on va voir, est peu importante dans l'espèce. Un individu atteint de torticolis qui, habituellement et *au repos*, a la tête inclinée sur une épaule — soit l'épaule droite — et la face tournée du côté opposé et inclinée en avant, n'est pas privé pour cela de la faculté de regarder en face ou à droite. Seulement, comme ce double mouvement d'élévation et de rotation, inverse de celui qu'avait produit le raccourcissement du sterno-mastoïdien, ne peut avoir lieu sans éloigner l'un de l'autre les deux points d'insertion du muscle déjà tendu, le sujet est forcé instinctivement, pour relâcher la corde et lui donner du jeu, d'exagérer l'inclinaison de la tête à droite, celle du cou à gauche, et la courbure de la colonne cervicale. Or, c'est justement la nécessité où se trouve celui qui, voulant faire exécuter son portrait, s'applique à regarder l'artiste en face, ou à prendre l'attitude qui lui permet le mieux de dissimuler une partie de sa difformité, comme de regarder un peu du côté opposé à celui où la tête tourne habituellement. Une conjecture de ce genre, appliquée à Alexandre, qui posait pour la postérité, et qui avait pris soin, au rapport des historiens, de répandre partout ses images, n'a rien que de très-admissible. »

M. Dechambre montre ensuite que le désaccord des auteurs sur l'attitude exprimée par le buste vient de ce que la tête et le cou sont inclinés en sens inverse l'un de l'autre, et de ce que le mot *tête* signifie, dans le langage usuel, tout ce qui est au-dessus des épaules. Il prouve, par des citations, que, dans les historiens grecs, c'est *le cou*, et non la tête, qui est signalé comme penchant vers l'épaule *gauche*. Puis il arrive aux conclusions suivantes :

« 1° L'antique connu sous le nom d'hermès Alexandre représente

(1) En y joignant les cheveux implantés bas (Petit-Radel) et rejetés en sens contraire sur les côtés de la tête et en arrière, l'empreinte circulaire que les uns attribuent au diadème persan et les autres au casque, on aura dorénavant l'ensemble des caractères qui distinguent la figure d'Alexandre.

un personnage atteint d'un torticolis par raccourcissement du muscle sterno-mastoïdien droit.

« 2° L'un des éléments de la difformité, l'inclinaison du *cou* à gauche, est en rapport avec la tradition historique et concourt, avec les témoignages déjà reconnus de l'authenticité du monument, à établir qu'il s'agit réellement d'Alexandre.

« 3° La représentation exacte et minutieuse des éléments de la difformité, ne pouvant être due au hasard du ciseau, atteste, ce dont on n'avait jusqu'ici aucune preuve, que l'antique est un portrait fidèle.

« 4° Enfin, si l'antique est un portrait, comme Lysippe avait seul le privilége de représenter Alexandre par la statuaire, mes observations confirment l'opinion déjà accréditée, que nous possédons la copie exacte d'une œuvre de Lysippe. »

II. — FIGURE DE ZÉNON (1).

« Comme sur l'Alexandre, la tête est sensiblement penchée à droite et le cou incliné à sa base vers l'épaule gauche; la tête et le cou sont déjetés à gauche d'une verticale élevée du milieu du sternum. La gaîne étant étroite, les épaules sont coupées très-court; elles le sont à égale distance de la ligne médiane. Le muscle sterno-mastoïdien gauche, plus oblique que celui du côté opposé, est, dans son quart inférieur, comme couché sur la clavicule. Il est très-rapproché du larynx qui a suivi entièrement le cou dans son déjettement à gauche, et s'est éloigné du sterno-mastoïdien droit. La demi-race droite a subi une atrophie caractérisée par une dépression générale, l'aplatissement de la tempe, la forme anguleuse et le caractère osseux de la pommette, l'effacement du repli de la paupière inférieure, la position plus superficielle de l'œil droit. Jusque-là le buste de Zénon est exactement le pendant de celui d'Alexandre, avec cette différence seulement que la difformité, dans quelques-uns de ses éléments, est moins prononcée sur le premier que sur le second. En mesurant du lobule de l'oreille à une ligne horizontale fictive marquant la naissance des épaules, la différence entre les deux côtés est la même sur les deux bustes (1 centimètre 9 millimètres); ce qui signifie qu'il y a eu une même somme d'allongement du côté gauche, par suite de l'inclinaison de la tête à droite et de la courbe à convexité

(1) C'est M. le docteur Andry qui, amené par occasion à s'occuper du travail de M. Dechambre sur la difformité d'Alexandre, a découvert une difformité analogue sur le Zénon.

gauche que le cou a décrite pour rejoindre la tête; mais la déformation de la face est moindre sur le Zénon. Le collier de barbe, n'offrant point de repère fixe, ne permet pas de mesurer avec exactitude la distance qui sépare le bord de la mâchoire inférieure de l'angle externe de l'œil (elle était sur l'Alexandre de 6 millimètres plus petite à droite qu'à gauche); mais une mesure peut être prise rigoureusement du lobule de l'oreille au milieu du menton, parce qu'il n'y a qu'à adopter un point fixe sur une ligne abaissée verticalement de la cloison du nez, et l'on trouve alors, entre les deux côtés, une différence de 4 millimètres seulement : il y en avait une de 1 centimètre 2 millimètres sur l'Alexandre. Enfin, du lobule de l'oreille à l'aile du nez, pas la moindre différence entre le côté droit et le côté gauche, tandis que, sur l'Alexandre, il y en avait une de 8 millimètres.

« Voici maintenant ce qui distingue la figure de Zénon de la précédente :

« 1° Le nez de l'Alexandre ayant été restauré jusque tout près de l'attache des ailes, il n'y avait pas à tenir compte de sa conformation. Le nez du Zénon aussi a été restauré, mais l'attache de l'aile gauche et presque toute l'aile droite sont antiques. Or, cette dernière est visiblement relevée, écartée en dehors, ce qui donne à la narine de ce côté une ouverture anormale.

« 2° Sur l'Alexandre, l'œil droit était légèrement abaissé; sur le Zénon, il est situé plus haut que l'œil gauche, ou plutôt les angles internes des deux yeux se correspondent assez exactement, tandis que l'angle externe droit est plus élevé que le gauche. Une mesure prise de l'angle externe au milieu du menton donne une différence de 3 millimètres entre les deux côtés.

« 3° En notant sur l'Alexandre l'élargissement de l'épaule droite, je n'avais pas cru devoir ajouter qu'elle est plus élevée que celle du côté opposé; je ne voulais pas faire entrer dans un problème déjà complexe un élément *consécutif*, *non essentiel*, du vice de conformation; mais la surélévation de l'épaule droite est trop marquée snr le Zénon et se lie trop étroitement, comme on verra, à d'autres caractères de la difformité pour que je ne la signale pas ici.

« 4° Enfin, le cou de l'Alexandre décrivait, dans toute sa longueur à peu près, une légère courbe à convexité gauche, et tout ce côté était plus plein, plus renflé que le droit. Le cou de Zénon est courbé dans le même sens; en le regardant de face, on voit très-bien que le côté droit est un peu concave, tandis que le gauche est rectiligne ou même un peu convexe. Mais, de plus, le cou a subi un mouvement

de torsion d'arrière en avant et de droite à gauche; mouvement très-différent, au moindre coup d'œil, de la rotation physiologique, et par suite duquel la face antérieure, regardant un peu à gauche, proémine d'une façon singulière dans sa moitié droite, tandis que sa moitié gauche est fuyante.

« Arrêtons-nous un instant sur cet ensemble de dispositions.... Que voyons-nous? Tout un ensemble de caractères déjà rencontrés sur l'Alexandre, et qu'on n'osait accepter comme l'expression d'une difformité. On disait : Le marbre a été corrodé par l'humidité du sol, il était peut-être couché en terre sur le côté droit; et voilà pourquoi le côté droit de la face est appauvri. Eh bien, en voici un autre qui ne porte aucune trace de corrosion, sur lequel les deux côtés du visage sont également lisses et bien conservés; et pourtant le côté droit est réduit, la pommette est plus saillante, l'œil droit est plus superficiel, le repli de la paupière inférieure est effacé, etc. De plus, il est un tout petit caractère de l'atrophie faciale consécutive au torticolis, caractère siégeant dans les narines, qui n'avait pu être recherché sur l'Alexandre, dont le nez a presque complétement disparu. Sur le Zénon, une bonne partie des ailes du nez est conservée, et ce caractère se retrouve de la façon la plus évidente; il s'agit de l'écartement de l'aile droite en dehors, par suite de la traction de la peau. (Voy. p. 426.)

« A côté de ce groupe d'altérations, portant spécialement sur la *déformation* des traits, il y en a un autre qui affecte seulement l'*attitude :* ce sont les inclinaisons alternes de la tête et du cou. Ici l'objection tirée du raccordement des parties et déjà dirigée contre l'Alexandre sera sans doute appliquée au Zénon; car le cou n'est qu'ajusté sur la gaîne, qui est moderne. Mais d'abord qui ne voit combien est significative une telle parité dans la combinaison et l'agencement des caractères de différents ordres sur les deux figures. L'une et l'autre ont la face atrophiée du côté de l'inclinaison de la tête, et de ce côté seulement; le cou incliné en sens inverse de la tête, et non dans un autre sens. Et ce rapport des divers éléments de la figure est précisément tel que la science orthopédique l'a déterminé! N'y a-t-il pas là déjà de quoi diminuer l'importance attribuée au raccordement? Et mettre la parité sur le compte du hasard, n'est-ce pas comme si l'on refusait de rattacher à une communauté d'origine la ressemblance de deux jumeaux?

« Mais il y a plus, le Zénon n'est pas, sous ce point de vue, susceptible des mêmes objections que l'Alexandre. En effet, on ne peut

pas dire qu'il ait été fracturé ; point de pièces de rapport, point de lacune dans le monument primitif. Une simple ligne indique que le tronc et les parties supérieures ne sont pas du même morceau. Or, personne n'ignore que les anciens ne sculptaient souvent que la tête de leurs personnages, et l'adaptaient ensuite soit à une gaîne, soit même à un corps de fantaisie. On accordera bien qu'ils apportaient quelque soin à ce travail. Si donc celui des deux fragments qui est primitif n'offre pas de lacunes sensibles, il est permis de regarder l'inclinaison du cou comme l'œuvre du statuaire, et non comme l'effet d'une restauration défectueuse.

« Veut-on que le raccordement ne soit pas mathématiquement exact? Notez d'abord que, sur le Zénon comme sur l'Alexandre, la naissance des épaules est comprise dans le morceau supérieur, et a dû régler d'avance la position respective du cou et des épaules ; que, sur la première figure, le morceau supérieur comprend une plus grande part de l'épaule gauche que de la droite, contrairement à ce qui existe sur la seconde, et que néanmoins sur toutes deux le cou s'incline du même côté. Mais on va voir que cet ordre de considérations devient inutile, tant le rendu de la difformité sur cette partie de la figure est net et saisissant. L'Alexandre même n'a rien qui égale une si étonnante fidélité d'imitation.

« J'ai dit plus haut que le cou du Zénon, considéré en avant est proéminent dans la longueur de sa moitié droite, et fuyant dans sa moitié gauche ; que, de plus, l'épaule droite est beaucoup plus élevée que la gauche. Or, déformation de l'épaule et déformation du cou sont la représentation extérieure la plus vraie des changements *nécessairement* amenés dans la charpente osseuse par le torticolis ancien. Ce point intéresse si curieusement l'histoire de l'art grec, que je ne crains pas d'entrer dans quelques développements.

« On se rappelle (voy. p. 426) que, dans le torticolis avec inclinaison de la tête à droite, un axe supposé passer par le cou et la tête décrit un arc de cercle à concavité droite, incliné à son extrémité inférieure (*a*) sur l'épaule gauche et brisé à l'autre extrémité par le déjettement brusque de la tête (laquelle reste néanmoins à gauche d'une verticale (*bc*) passant par le milieu de la poi-

trine). A mesure que la difformité devient plus ancienne, la tige osseuse du dos (*ad*), pour obéir à certaines lois d'équilibre, s'incurve dans un sens opposé à la courbure cervicale, et, à la longue, plusieurs courbures alternes peuvent se succéder jusqu'à la partie inférieure de l'épine. La flexion un peu anguleuse de la tige osseuse du cou sur celle du dos au point (*a*), flexion permise par certaines dispositions anatomiques, forme le point de jonction des courbures cervicale et dorsale. On voit par la gravure ce qui doit en résulter : exhaussement de toutes les parties adhérentes au côté convexe de la colonne dorsale, par conséquent des côtes (*f. g, h, i*), et de toute l'épaule, avec abaissement des parties opposées. C'est ce qui avait lieu sur l'Alexandre ; c'est ce qu'on voit beaucoup mieux encore sur le Zénon. Maintenant, dans les torticolis anciens, par suite de circonstances anatomiques et physiologiques inutiles à indiquer ici, toute portion de colonne qui s'incurve latéralement se *tord* en même temps de telle sorte que la partie antérieure tend à se porter du côté de la convexité de la courbure, et cela d'autant plus qu'on se rapproche davantage du sommet de l'arc décrit. Cette loi est due encore à celui qui a tant fait pour l'histoire du torticolis et des déviations de l'épine, à M. J. Guérin. La figure ci-jointe donne aisément l'idée de ce mouvement.



« Sur cette courbure à convexité gauche, composée de cinq vertèbres, on voit que la première vertèbre se présente de face ; la seconde un peu de trois quarts, montrant en raccourci son côté droit ; la troisième encore un peu plus tournée dans le même sens ; la quatrième tendant, au contraire, à ramener sa partie antérieure en avant et placée à peu près dans la même position que la seconde ; la cinquième enfin montrant toute sa face antérieure comme la première. Cette portion de colonne a donc subi une véritable torsion. Eh bien, c'est ce mouvement de la tige osseuse articulée que traduit admirablement le cou *tordu* du Zénon. Qui est un peu familier avec ce genre de difformité devine, pour ainsi dire, dans la profondeur du marbre, le côté droit des masses vertébrales porté en avant et soulevant les parties molles, pendant que le côté gauche tend à s'enfoncer sous les muscles de la partie postérieure. En présence d'une telle re-

vivification de la difformité par la statuaire, l'hypothèse d'une maladresse d'artiste ou d'un ajustement défectueux devient plus invraisemblable cent fois que celle du merveilleux esprit d'observation impliqué dans l'œuvre.

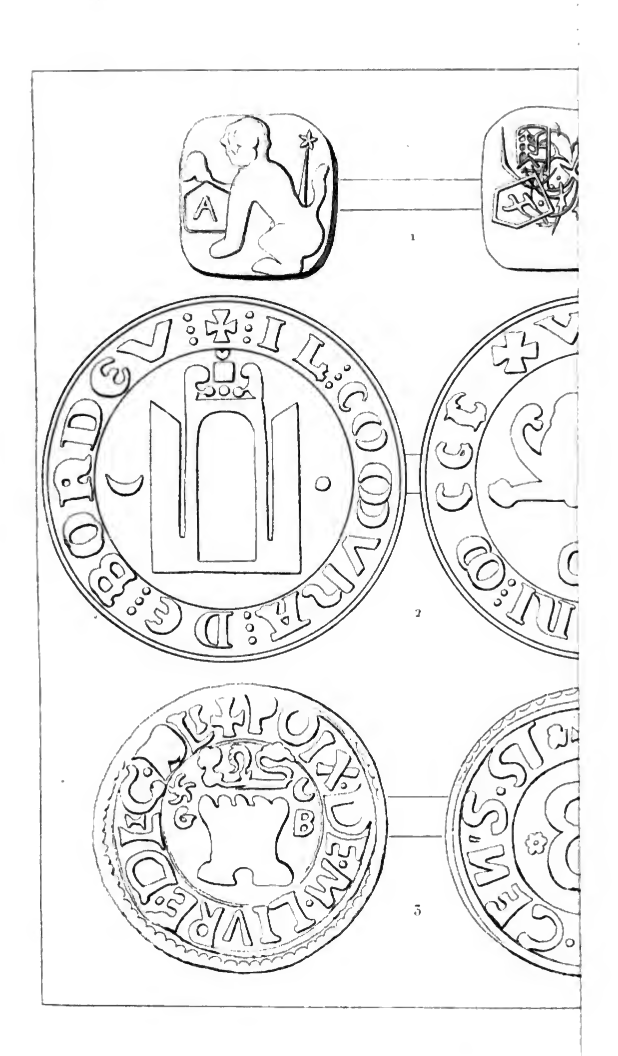
« Quand je parle de talent merveilleux, je n'entends pas appliquer le mot au buste du Musée, mais au portrait primitif dont celui-ci est sans doute la copie. Car il faut tout dire, sur un point je crains que la copie ne soit pas très-exacte. L'élévation de l'œil droit est un trait qui n'appartient ni au torticolis, ni à aucune difformité complexe de la face. S'il s'agissait d'un portrait original, je n'admettrais pas volontiers qu'un artiste assez fin pour avoir aperçu sur le vivant des accidents délicats comme ceux dont il est question et assez habile pour les avoir rendus avec tant de vérité, ait pu commettre une faute dans la reproduction de l'appareil oculaire; et alors il faudrait supposer que le personnage portait à la fois deux difformités, à savoir un torticolis et une surélévation de l'œil droit. Mais outre que le fait serait assez étrange, la médiocre exécution du buste, supposant un praticien de second ordre, autorise à conjecturer qu'on a pu réussir à rendre exactement certains détails, tout en péchant sur d'autres. Cela n'a rien que de très-ordinaire. Du reste, je me borne à signaler l'irrégularité qui n'enlève absolument rien à la signification des autres caractères de la figure. Sur cette question d'orthopédie, la science est assez fortement constituée pour n'être pas déroutée par un caractère anormal jeté au milieu des caractères spécifiques d'une difformité. »

Nous reproduisons enfin une note qui apporte un élément nouveau et très-curieux dans la question : « Désireux, dit l'auteur, de savoir quels rapports il y avait entre le Zénon de Paris et celui du Vatican, j'ai demandé quelques renseignements au docteur F. Jacquot, médecin en chef de l'hôpital militaire de l'expédition. La réponse que je reçois au moment de mettre sous presse complète de la manière la plus heureuse l'interprétation qui précède. Sur le Zénon de Rome, la tête est fortement inclinée à droite, et toute la demi-face correspondante est aplatie, atrophiée en tous sens ; l'orbite droit est même plus petit que le gauche. Tous les traits sont en même temps *abaissés*. Sur ce point, les termes de la description méritent d'être rappelés : « Sup-
« posez, dit la lettre, une main appliquée sur le côté droit d'une tête
« de caoutchouc et la pressant de haut en bas, vous aurez une idée
« exacte de la déformation de la face. » Les traits de ce côté sont donc situés plus bas qu'à gauche, l'*œil compris*, ce qui justifie l'hypo-

thèse émise plus haut, que la surélévation de l'œil droit sur le buste de Paris est due à une faute de copiste. Cet œil est aussi plus superficiel, et le sillon qui circonscrit la paupière inférieure est moins profond que celui du côté opposé. Sous tous les rapports, les mesures de mon confrère expriment des différences, entre les deux côtés, plus grandes sur le Zénon de Rome que sur celui de Paris.

« Il a constaté, comme moi, une surélévation et un bombement de l'épaule droite. Je regrette de n'avoir pas réclamé de son obligeance des détails précis sur la déformation du cou. Il est seulement certain que le côté gauche du cou est, sur le buste du Vatican comme sur le nôtre, plus long que le côté droit.

« Enfin, M. Jacquot a noté une *rotation* de la tête de droite à gauche, caractère habituel du torticolis avec *inclinaison* de la tête à droite. Ce caractère manquait sur le Zénon de Paris comme sur l'Alexandre, et j'en ai expliqué l'absence par une correction volontaire du modèle au moment où il posait pour son portrait. »



POIDS DE VILLES AU MOYEN ÂGE

LETTRE

A M. LE MARQUIS DE LAGOY,

DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR UN POIDS INÉDIT D'ARLES,

PROVENANT DE SON CABINET, ET SUR QUELQUES AUTRES APPARTENANT AUX VILLES MUNICIPALES DU MIDI DE LA FRANCE.

(QUATRIÈME ARTICLE) (1.)

Monsieur et très-honoré confrère,

J'obéis à la fois au sentiment d'une affectueuse gratitude, et je remplis un devoir dont l'accomplissement m'est bien doux, en associant votre nom respecté, si cher à la science et à ceux qui la cultivent, à mon travail sur les *anciens poids des villes municipales du midi de la France*, etc., après que vous avez bien voulu l'encourager et mettre dans ce but, à ma disposition, une partie des plus utiles matériaux dont l'emploi a eu lieu dans mes précédentes publications à ce sujet, et qui entrent également dans la composition de celle que je mets encore ici sous les yeux des lecteurs de la *Revue archéologique*.

Parmi ces dernières communications, monsieur et honoré confrère, dues à votre obligeance, je placerai en première ligne un poids très-remarquable de la ville d'Arles, inédit (n° I de la planche 198), qui offre une physionomie toute particulière.

Arles. — N° I. Bronze, 125 grammes (2); de forme octogone.

Un lion accroupi, fort-relief : profil de l'animal tourné à gauche et s'appuyant sur la patte gauche, tandis que la droite est relevée et posée sur un cartouche offrant en sigle la lettre A (A *relate* ou

(1) Voy., pour les trois premiers articles, la *Revue archéologique*, v° année, p. 737, et pl. 109. — VII° année, p. 202, et pl. 142. — IX° année, p. 15, et pl. 181.

(2) Ou une *once* (*cartaro, carta*); c'est-à-dire le *quart* de l'ancienne livre française, ou le *tiers* de la livre romaine.

A *relatum*). Derrière le dos du quadrupède et vers la région de la croupe s'élève une aiguille ou obélisque stellifère, surmonté d'un soleil ou d'une étoile rayonnante, mais figurés en creux, et sans doute à une époque postérieure à la fonte, à la frappe de notre curieux monument pondérographique.

Malgré l'absence de la légende à laquelle supplée, du reste, ici, la lettre initiale du mot Arles, l'attribution de notre *pondus* n'est pas douteuse : elle est déterminée suffisamment par le lion accroupi, la patte en l'air, type des armes anciennes et bien connues de cette ville illustre, et symbole héraldique adopté par elle sur les sceaux des consuls de la cité et du vieux bourg d'Arles, du XII[e] et du XIII[e] siècle. Ces sceaux sont gravés dans Ambert, *Mémoires sur l'ancienne république d'Arles*, III[e] partie, page 411.

Je n'insisterai point, monsieur et très-honoré confrère, sur le caractère prétendu *ithyphallique* que quelques personnes, à la vue de notre poids, ont cru que le graveur avait voulu donner à la queue du lion. Vous avez nié cette intention, et je partage entièrement votre manière de voir à cet égard. Un jour, mon vénérable et savant ami et maître feu l'abbé de Tersan, qui a si bien mérité de l'archéologie et de la numismatique, me disait, en parlant du comédien antiquaire Beauménil, qui a laissé des mémoires manuscrits sur quelques monuments anciens et du moyen âge des villes de Limoges, d'Agen, d'Auch, de Lectoure, de Mussac, etc. (aujourd'hui déposés dans les cartons de la Bibliothèque Mazarine; « le Beauménil était un *libertin* qui voyait des *phallus* partout. »

On s'est fort occupé de la présence dans le pays d'Arles, dont il est ici question, du fameux obélisque de cette ville, le seul existant dans les Gaules et longtemps dans notre France moderne, lequel érigé par Constantin le Grand ou par Constance, lors des jeux qu'il fit célébrer à Arles en 354, renversé et mutilé par les barbares, longtemps enfoui dans les ruines romaines du siége de la préfecture des Gaules, découvert une première fois en 1389, mais rentré de nouveau sous la terre, d'où Charles IX et Catherine de Médicis le firent retirer encore ; ne fut relevé et retrouvé qu'en 1676, par les Arlésiens, qui le consacrèrent à Louis XIV, dont le soleil, emblème de ce monarque, rayonnait à son sommet (*nec pluribus impar*). A quelle époque la représentation du monolithe égyptien (1) fut-elle placée *additionnellement* sur notre *pondus?* serait-ce lors de sa première dé-

(1) Monolithe dans l'origine, mais brisé dans sa chute, il se compose aujourd'hui de deux morceaux de granit égyptien.

couverte au XIV[e] siècle, au XVI[e] sous Charles IX, ou enfin au XVII[e] après sa nouvelle dédicace au grand roi ?

Un docte académicien, notre excellent confrère M..., m'écrivait récemment à ce sujet : « Je serais porté à attribuer l'addition postérieure, en *intaille*, de l'obélisque d'Arles, sur le poids de M. le marquis de Lagoy, non à une époque antérieure, mais au XVII[e] siècle, à cause du soleil qui surmonte le monument dont vous m'entretenez, l'idée de placer l'emblème de la devise du grand monarque à la pointe de l'aiguille antique qu'on relevait en son honneur, est venue tout naturellement en 1676. La restauration de l'obélisque à cette époque, fut pour les Arlésiens un événement dont les particuliers même purent chercher (chacun à sa manière) à consacrer le souvenir. Il serait donc possible que le poids dont il s'agit eût appartenu à une personne qui eût alors ajouté, au relief du lion, les deux autres signes en creux. Peut-être même, en cherchant dans les anciens registres municipaux d'Arles, trouverait-on, au sujet du procès-verbal d'érection de l'obélisque, quelque délibération consulaire dont les termes auraient donné l'idée de contribuer à en propager le souvenir par la mention figurée du monument antique, surmonté de l'emblème royal sur divers objets de *matière dure*, etc., etc.

Je rappellerai encore ici, à l'occasion de l'association du lion et de l'obélisque arlésiens sur le *pondus* provenant de votre cabinet, que lors de la restauration de l'ancien monument solaire d'*Arelatum* on lui donna pour supports, au nombre de *quatre*, le même animal héraldique de l'écusson d'Arles.

Du reste, cette attitude de la patte du lion posée sur le cartouche du poids que je décris, semble une disposition qui en l'absence d'une date certaine, peut à peu près fixer sur l'époque de son émission en consultant, à cet égard, les enseignements de la science du blason ; elle ne saurait remonter à un temps reculé du moyen âge, observation que confirme encore la forme de la lettre A sur ce même cartouche.

Le revers de notre poids, sans inscriptions, comme le droit, présente plusieurs contre-marques et surfrappes d'années, aussi poinçonnées ou gravées en creux, plus ou moins postérieures à sa fabrication, et successivement apposées par l'autorité chargée de son contrôle et de sa vérification, et, entre autres signes, ayant cette distinction légale, *une croix ancrée*, dont les quatre branches sont parfaitement caractérisées; car vous savez aussi bien que moi,

monsieur et cher confrère, qu'on était dans l'usage, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, de faire vérifier de temps à autre et même à des époques assez rapprochées ces poids de ville et de les poinçonner pour attester qu'ils avaient été reconnus conformes aux étalons; et, en effet, on voit dans les anciens statuts municipaux d'Arles que cette vérification des poids et des mesures de la localité aurait lieu *quatre fois par an*. Les diverses marques que nous apercevons sur l'échantillon que nous avons sous les yeux, ne peuvent donc être que les témoignages de ces sortes de reconnaissance. On a cru y voir, mais sans fondement, des caractères arabes ou cufiques (1). A notre avis on ne saurait reconnaître, sur le revers, la moindre trace de légende en cette langue; d'ailleurs, la fabrication de notre *pondus* est certainement postérieure à l'époque de l'occupation d'Arles et de la Provence par les Sarrasins, au VIII[e] siècle, et, je le répète, elle ne peut être que postérieure à l'époque de l'adoption des symboles héraldiques, en France, après les croisades.

Le lieu certain de la découverte de votre poids, à Saint-Remy, localité voisine d'Arles et qui devait avoir adopté les poids à l'usage de cette ville, me paraît un motif de plus en faveur de l'attribution énoncée ci-dessus; d'autant, monsieur et très-honoré confrère, que j'apprends de vous qu'un second monument *sthathmographique*, sauf la différence des contre-marques et l'absence de l'obélisque *stellifère* mais avec l'emblème du lion d'Arles, a été trouvé dans l'enceinte même de la poétique et royale cité.

Bordeaux. N. 2. Cuivre, 413 grammes.

+ I L ⋮ COMVNA (2) ⋮ DE ⋮ BORDEV ⋮ (*una livra*, etc.), une livre commune de Bordeaux.

Dans le champ, une porte crénelée avec ses deux battants ouverts; à droite, un besant; à gauche, le croissant bordelais emblématique de la forme du port de la capitale de la Guienne.

℞. + ANNO ⋮ DOMINI ⋮ MCCCXVI.

L'an du seigneur mil trois cent seize.

Dans le champ, le lion d'Aquitaine; au-dessous la lettre G, initiale du mot *Guienne*.

La porte monumentale, figurée sur le droit, dont je donne ici la description et la gravure, ne saurait être, comme plusieurs personnes

(1) On lit pour légende, sur un poids de Nîmes dont nous avons donné précédemment la description et la gravure dans cette *Revue*, VII[e] année, p. 206 : *Faites bon poids*.

(2) On pourrait aussi lire 1 livre *communale* ou de la *commune* de Bordeaux.

l'ont prétendu, celle du *fort du Ha* ou du *château Trompette*, qui ne furent construits à Bordeaux, d'après les ordres de Philippe le Bel, qu'au milieu du XVe siècle (en 1452), c'est-à-dire, plus de cent ans après la date de la fabrication de notre livre bordelaise qui eut lieu en 1316. Mais on pourrait y voir *la porte Dijaux* (*porta Dei Jovis*), ou encore la porte basse de la même ville, deux constructions gallo-romaines et restes vénérables de la ceinture murée de la *Burdigala* d'Ausone, décrite par ce poëte consulaire, un de ses enfants, dans ses *Urbes clarissimæ*.

Le croissant et le besant que nous venons de signaler plus haut se retrouvent souvent sur les monnaies du moyen âge de Bordeaux, frappées, sous la domination anglaise ou française, dans cette ville, il en est de même du lion d'Aquitaine sur ces monnaies et sur les sceaux des ducs d'Aquitaine ou de Guienne, des deux nations.

Limoges, n° 3, en cuivre, 205 grammes.

+ POIX.DE.M.LIVRE.D.LAC.D.LI. poix pour poids, de *Méje* livre *de la cité de Limoges*.

Dans la partie supérieure du champ du droit ou de l'avers de cette *méje* ou *demi*-livre limousine, on remarque une terrasse supportant une crosse épiscopale plantée droite par-dessus et à côté un buste d'homme; sans doute, celui de saint Martial, apôtre de l'Aquitaine au IIIe siècle, et patron de Limoges, où l'on sait qu'il est en singulière vénération, et dont il fut le premier évêque; au-dessous on voit une porte de ville autour crénelée et pleine, à une seule issue cintrée; près, à droite de ce monument, on retrouve encore le croissant symbolique de Bordeaux et de son port, et, plus bas, la lettre G, signe du mot *Guienne*, et à gauche du même édifice une étoile flamboyante (cet astre se retrouve souvent sur les monnaies, les sceaux et autres monuments du moyen âge de l'Aquitaine ou de Guienne, etc.). On a placé au-dessous un B, initale du nom de Bordeaux qui, comme capitale de cette grande province, avait le Limousin et son chef-lieu dans le ressort de son gouvernement, de son parlement, etc.

La forme de l'étoile à cinq branches, que nous voyons figurer sur ce poids, est remarquable par le mouvement de ses flammes; sur des monnaies archiépiscopales de Lyon, on remarque aussi dans la même disposition qu'ici, un croissant lunaire, et cette même étoile flamboyante, dont la forme et l'action sont parfaitement identiques à celles de l'astre que l'on vient de décrire. (*Tob. Duby*; *Monnaies des évêques et des barons*, tom. Ier, pl. VII, n° 51 et suivant.)

J'ai retrouvé également les deux symboles sur une monnaie épiscopale de Langres, sur une autre inédite de Cahors, que j'ai décrite dans la première livraison de la *Revue numismatique* de 1852.

℞. + LAN. M CINQ.CENS. 51.

Dans le champ la lettre ꝗ figurée à rebours, et de droite à gauche, qui le remplit en entier, à droite et à gauche une sorte d'ornement ou d'attributs difficile à définir. Est-ce une rose ou une *molette d'éperon* que l'on observe sur divers monuments des ducs de Guienne, des comtes de Toulouse et de Poitou, dans le moyen âge, et particulièrement sur leurs monnaies? Il ne m'est pas plus facile d'expliquer un autre ornement qui surmonte cette même lettre B qui a, sans doute, été placée sous ce poids pour attester que la livre limousine et ses divisions sont identiques avec ceux de Bordeaux (le B étant encore ici la lettre initiale du nom de cette ville). Nous avons voulu et nous avons pu nous assurer, dans cette circonstance, de la vérité de ce fait, au moyen du pesage de la livre bordelaise qui vient d'être décrite, sous le n° 2, et de la demi-livre de Limoges (1) dont il est, en ce moment, question, et nous avons reconnu qu'à moins de 3 grammes près, le poids de cette dernière (205 grammes) était la moitié (413 grammes) de celui de la première. La légère différence qu'on remarque ici doit être uniquement considérée comme le résultat visible du frottement et de l'usure du poids limousin, tandis que celui de Bordeaux est demeuré dans le plus parfait état de conservation,

Du reste, il est de fait certain et à notre connaissance, que jusqu'à l'introduction du nouveau système métrique décimal, en France, les poids de cours et en usage dans la capitale du Limousin, étaient les mêmes que ceux employés dans le commerce à Bordeaux. Ce poids, comme les précédents, est inédit, on ne le retrouve plus même à Limoges, et je l'ai fait connaître au savant archéologue, M. Maurice Ardant, fondateur et conservateur du musée et archiviste de cette ville, notre bienveillant correspondant.

J'apprends, monsieur et très-honoré confrère, que des archéologues, déjà avantageusement connus par des travaux d'érudition, s'occupent, en ce moment, comme moi, d'actives recherches ayant pour objet la *pondérographie*, science encore si négligée au moment où j'ai commencé à faire et à publier dans la *Revue numismatique*, les résultats de mes investigations ayant pour objet nos poids de villes

(1) Du reste, le poids de ces livres municipales et communales et de leurs fractions ou subdivisions varia souvent assez sensiblement de ville à ville dans la même province, et à plus forte raison de province à province.

municipales dans le moyen âge et les temps qui lui sont immédiatement postérieurs, et je citerai entre autres savants qui se livrent à cette heure à cette sorte d'étude qui n'est pas sans attraits, M. le comte de Gourgue qui s'est fait un nom justement estimé dans la numismatique, et M. Fournier du Lac, ancien élève de l'École des Chartes, et l'un des collaborateurs de cette *Revue*, qui travaille à un ouvrage intitulé : *Essai sur les poids*, etc., ou *Eléments de Stathographie.* En ce qui me concerne ici personnellement, je m'estime heureux d'avoir indiqué et ouvert, en quelque sorte, la voie où je serai nécessairement dépassé. J'ai encore en portefeuille la matière de quelques autres articles sur le même sujet que je destine également à l'excellent recueil périodique qui a bien voulu accueillir les premiers, et qui, en insérant celui-ci dans ses doctes colonnes, m'a procuré l'occasion de vous offrir un hommage public de ma haute estime et de ma vive et affectueuse gratitude.

Daignez, monsieur et très-honoré confrère et ami, agréer ici l'expression cordiale de ces sentiments.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

NOTE ICONOGRAPHIQUE

AU SUJET D'UNE FIGURE

DE

SAINT NICOLAS, ÉVÊQUE DE MYRE.

Dans un mémoire sur le chandelier à sept branches dont le dessin vient d'être retrouvé dans les archives du département de l'Aube, et publié récemment dans cette *Revue*, page 200, l'auteur dit : Le sujet représenté sur le milieu du chandelier est un miracle fort connu que la tradition attribue à saint Nicolas.

A la manière dont cette phrase est rédigée il semblerait que cette représentation de saint Nicolas n'a jamais varié. Ce serait une grave erreur. Du reste comme l'auteur du mémoire n'avait pas à s'occuper de l'iconographie complète de saint Nicolas et qu'il n'avait qu'un fait à signaler, celui de sa représentation sur un chandelier à sept branches, nous pensons faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* qui s'occuperaient d'iconographie, en complétant celle de ce saint.

La tradition qui peut servir à diriger les artistes et les collecteurs, au lieu de se borner à une simple légende est, au contraire, assez compliquée, assez variée, et parmi ces légendes et ces traditions, celle qui est désignée dans le mémoire en question, serait celle qu'il faudrait consulter la dernière, comme étant la moins acceptée au moyen âge, surtout au XIIIe siècle, la grande époque des légendes des saints (1). Ainsi Molamus (2) nous apprend que l'une des plus anciennes serait celle qui est rapportée par le patriarche Methodius, d'après Jean le Diacre, vers le IXe siècle, Simon le Métaphraste au Xe, et quelques autres, qui disent que le saint délivra trois jeunes soldats, condamnés à mort pour un vol dont ils étaient faussement accusés. D'après Pierre de Natalibus, le saint serait apparu à l'empereur Constantin pour lui faire connaître la vérité, et

(1) Cette légende, même en l'acceptant, paraît dénaturée ou du moins rapportée diversement par les hagiographes, ce que nous verrons plus loin.

(2) *Historia imaginum sanctorum*, édition donnée par Paquot. Louvain, 1711.

que la sentence fut révoquée ; — une autre version dit que les trois soldats qui avaient été abandonnés aux flots furent sauvés de la mort par l'entremise de saint Nicolas.

Le même Pierre de Natalibus, d'après d'autres écrivains plus anciens, raconte comment le saint sauva l'honneur à trois jeunes personnes que leur père était sur le point de prostituer, pour éviter de mourir de faim lui et ses filles.

D'après la légende qui, du reste est des plus gracieuses, le saint évêque, pendant trois nuits consécutives, jeta par la fenêtre de l'habitation de la malheureuse famille trois bourses garnies d'or ou d'argent, avec lequel le père put les marier convenablement en sortant de la misère où ils étaient tombés. Quelques peintres ont su tirer un beau parti de cette intéressante particularité ; nous en donnons les détails dans notre *Dictionnaire iconographique des figures, actes et légendes des saints* (1).

La troisième légende a pour but de rappeler que saint Nicolas apparut à l'empereur Constantin (2) pour lui faire connaître que c'était à tort, si l'on avait accusé d'un crime trois de ses officiers qui, par suite de cette accusation, avaient encouru la peine de mort, ce qui pourait bien n'être qu'une version dénaturée de la légende des trois soldats que nous avons citée plus haut.

Dans une prose chantée le jour de la fête de saint Nicolas (3), il est question que le saint rendit vivant à son père le fils qu'il avait perdu à la suite d'une tempête, ce qui fait que les nautoniers invoquent saint Nicolas et l'ont même choisi pour leur patron (4).

Enfin une tradition populaire qui est fort contestable suivant Molanus, dit qu'en un temps de famine ou pendant un siége, une femme mourant de faim tua ses trois enfants et les mit dans un tonneau après les avoir salés. — En supposant le fait possible, pourquoi cette femme aurait-elle tué ses trois enfants de suite, lorsque

(1) 1 vol. in-8. Paris, Périsse, 1851.

(2) Voy. Jean Diacre, cité par Molanus, p. 390 de son livre *Historia imaginum sanctorum* ; édition Paquot, déjà citée.

(3) Cette prose curieuse est citée par Molanus, p. 388 de l'ouvrage précité, même édition.

(4) Un peintre français, au XVII[e] siècle, en a fait le sujet d'une assez belle composition qui se voyait encore en 1765 dans une des chapelles de l'église Saint-Louis du Louvre, détruite depuis longtemps. Le même sujet existait, à la même époque, par un autre peintre nommé Pierre, dans une chapelle de l'église Saint-Sulpice. Nous ignorons où il a passé depuis 1793, lorsque l'église fut convertie en magasin à blé, de pommes de terre et d'autres objets pareils par les théophilanthropes de Paris. Nous en parlons *de visu*.

la mort d'un seul pouvait suffire aux premiers besoins... On ne peut guère supposer gratuitement un crime inutile et surtout de ce genre dans une mère qui est douée si largement d'attachement aux fruits de ses entrailles... Vrai ou non, le saint l'ayant su alla chez la mère, ressuscita les trois enfants, et c'est cette dernière tradition qui s'est popularisée dans les temps modernes avec le plus de tenacité; en effet, partout, à partir du XVe ou XVIe siècle, saint Nicolas est représenté avec trois enfants placés debout dans un tonneau et regardant le saint avec l'expression d'une reconnaissance naïve et enfantine.

Mais supposons qu'un artiste peintre ou sculpteur, et surtout un peintre sur verre, ait un saint Nicolas à représenter, que doit-il choisir de ces divers thèmes, de ces diverses traditions ?

Ce sera sans doute les plus anciennes et parmi elles celles qui ont eu le plus de faveur dans le moyen âge.

Parmi les peintres qui font autorité pour cette époque, nous trouvons le célèbre et pieux Angelico Fiesole, moine, qui a peint à diverses reprises saint Nicolas, et qui le représente tenant une crosse et un livre sur lequel sont placées trois boules d'or en mémoire du service immense qu'il rendit à ces trois jeunes filles, puis ensuite à leur père, et dont nous avons parlé plus haut.

Dans les peintures les plus anciennes, le saint est quelquefois représenté sans mitre ni crosse, parce que, disent les hagiographes, ce saint assistant au concile de Nicée, emporté par un zèle qu'il ne put maîtriser, donna un soufflet à un hérétique, sectateur d'Arius, et que les évêques crurent devoir lui retirer la mitre et la crosse, pour lui rappeler qu'un évêque doit convaincre par douceur et non par force, ce qui affligea tellement le saint qu'il ne cessait de pleurer sa faute et la pénitence sévère qu'on lui imposait. Mais Dieu, touché de son repentir et de ses larmes, ainsi que du motif qui l'avait fait s'oublier pour venger sa gloire outragée, lui fit remettre sa crosse et sa mitre par des anges. Tels sont en résumé les principaux faits légendaires qui existent sur saint Nicolas; mais celui de sa charité envers les trois pauvres filles à qui il rendit le bonheur avec l'honneur, on ne peut rien ajouter de plus intéressant à ce trait de sa vie, et il suffirait seul pour le canoniser, surtout lorsque l'on sait que saint Nicolas voulant qu'on ignorât que les trois sommes, pour les trois jeunes filles, étaient données par lui, les avait jetées par les fenêtres dans trois bourses pendant la nuit à trois reprises différentes, et qu'il ne fut découvert que parce que le père, voulant savoir à qui il était redevable

de ce bienfait, se mit en embuscade et surprit le saint sur le fait lorsqu'il jetait la troisième bourse dans la chambre (1).

Les artistes peuvent choisir celle de ces légendes qui conviendra le mieux à leurs idées, mais du moins, ils sauront, si toutefois ils l'ignoraient, qu'il y a plusieurs légendes dont ils peuvent faire leur profit.

Outre ces diverses manières de représenter saint Nicolas pour ainsi dire *ad vivum*, il n'est pas, ce nous semble, inutile de rappeler aux artistes et aux collectenrs, que ce saint, après sa mort, offre d'autres particularités non moins curieuses à consulter. Ainsi il existe, dans la cathédrale de Bourges, un beau vitrail dn XIII[e] siècle représentant toute la vie de saint Nicolas jusqu'à sa mort; il est publié dans la splendide monographie des vitraux de cette église par les PP. C. Cahier et A. Martin. (Voy. la pl. XIII et le texte qni s'y rattache.) A Rome, au Musée du Vatican, existe une suite de tableaux représentant plusieurs traits de la vie du saint par Angelico Fiesole déjà cité dans cette notice, dont un, représente l'instant où les pèlerins viennent à son tombeau, à saint Nicolas de Barry, pour recueillir le baume qui sortait de son corps (2). On y voit le saint étendu sous l'autel qui lui est consacré audit lieu, après l'enlèvement de son corps en 1087 (3) de la ville de Myre où il était vénéré depuis plus de huit siècles. Ce tableau, par des circonstances que nous ignorons, est sorti du Musée des Loges et fit pendant longtemps partie de la collection de M. du Sommerard, devenue, depuis l'année 1843, le Musée national de Cluny, à Paris. Il fut publié par le célèbre collecteur sous le n° 1 du chapitre VI de l'*atlas* de son grand ouvrage *les Arts au moyen âge*. Le texte, page 344 du III[e] volume, entre dans des détails fort curieux sur ce tableau et ce qu'il représente.

L. J. GUENEBAULT.

(1) Voy. à ce sujet Molanus et ceux que nous avons cités ci-dessus. Voy. également dans la *Revue arch*, IV[e] ann., p. 613, la légende de S. Nicolas, publiée par M. Maury.

(2) Ou plutôt de ses *ossements*, suivant Baillet, p. 99, du IV[e] volume de ses *Vies des saints*, édition in-folio.

(3) L'histoire de cet enlèvement est décrite avec détails par le même Baillet, p. 100 de son ouvrage; d'autres écrivains prétendent que cet enlèvement n'eut lieu qu'en 1100, par les Vénitiens, qui eux auraient trouvé le corps entier et l'auraient emporté à Venise : c'est sans doute d'après cette dernière version que Angelico Fiesole a peint le sujet du tableau cité ci-dessus.

Du reste beaucoup de villes se sont empressées de rendre à saint Nicolas le culte qu'il méritait. Baillet, p. 101 de son ouvrage, nous apprend que ce fut sur l'emplacement d'une ancienne église, depuis long-temps dédiée au saint évêque, que saint Louis fit construire la Sainte-Chapelle de Paris, et que l'on voyait encore, à la fin du XVII[e] siècle, au fond de la grande salle du Palais de Justice, une petite chapelle dédiée à saint Nicolas, pour conserver la mémoire du premier *ex voto*.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 14 septembre, le Comité des monuments écrits et le Comité des arts et monuments institués auprès de ce ministère, sont réorganisés de façon à ce qu'ils puissent tout à la fois, par des travaux distincts, et par une discussion commune, contrôler utilement les documents qui intéressent la langue, l'histoire et les arts de la France. Les deux comités sont réunis en un seul, qui prendra le nom de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* Ce comité, chargé de surveiller les publications exécutées sous les auspices du ministère de l'instruction publique et de diriger les recherches des correspondants, se divise en trois sections, savoir : section de philologie, composée de douze membres; section d'histoire, composée de quinze membres, et section d'archéologie composée de quinze membres. Les membres de la section de philologie, sont : MM. Ampère, Guessard, Guigniaut, Jourdain, V. Leclerc, Magnin, D. Nisard, Paulin Pâris, Patin, Ravaisson, Sainte-Beuve, de la Villemarqué. Les membres de la section d'histoire, sont : MM. Bellaguet, Chéruel, Jules Desnoyers, Guérard, Huillard-Bréholles, de Monmerqué, Naudet, le marquis de Pastoret, le général Pelet, Rabanis, de Rozières, Taschereau, Amédée Thierry, N. de Wailly, Ravenel ; membre honoraire, M. Augustin Thierry. Les membres de la section d'archéologie, sont : MM. Barre, le comte de Bastard, Depaulis, de Guilhermy, le comte de Laborde, le marquis de Lagrange, Lassus, de la Saussaye, Albert Lenoir, P. Mérimée, Romieu, Denjoy, de Nieuwerkerke, de Saulcy, A.-J.-H. Saint-Vincent; le directeur général de l'administration des cultes et le chef du secrétariat du ministère font, de droit, partie du Comité. Une réunion générale du Comité a lieu tous les mois sous la présidence du ministre, et chaque section se réunit une fois par mois sous la présidence des vice-présidents, qui sont, pour la section de philologie, M. Guigniaut; pour la section d'histoire, M. le marquis de Pastoret, et, pour la section d'archéologie, M. le marquis de Lagrange. M. de la Villegille, est nommé secrétaire du Comité.

On doit vivement féliciter M. le ministre de la détermination qu'il a prise de réorganiser complétement le Comité en lui donnant cette unité qui contribuera à faciliter les travaux et à en faire obtenir tous

les services qu'on peut en attendre et que l'on a attendu en vain de l'ancien comité, surtout dans ces dernières années.

— Notre collaborateur M. J. Courtet, sous-préfet de l'arrondissement de Thiers, vient d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur.

— Par arrêté de M. le préfet du département de la Seine, notre collaborateur, M. Th. Vacquer, vient d'être chargé de la direction des fouilles que l'administration va faire exécuter sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Jacques-la-Boucherie, et de recueillir, pour nos collections publiques, tous les fragments de sculptures, inscriptions ou autres objets qu'on pourra découvrir. On sait que, depuis longtemps, M. Vacquer s'est assidûment occupé d'étudier toutes les fouilles pratiquées sur divers points de Paris, et nos lecteurs ont pu apprécier le talent et les connaissances de ce jeune archéologue, en lisant son mémoire sur les découvertes faites dans les fouilles exécutées dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, publié dans notre IV[e] volume, p. 348, et par la savante direction qu'il a su donner aux fouilles si intéressantes, exécutées sur la place du Parvis-Notre-Dame, mentionnées dans le même volume, pages 566 et 647. Nous souhaitons, dans l'intérêt de nos musées et de la science archéologique, que M. Vacquer soit définivement et officiellement nommé inspecteur des fouilles du département ; alors les nombreux objets qu'on découvre journellement sous le sol de Paris et dans le lit de la Seine, au lieu de passer en la possession des brocanteurs, iraient directement enrichir nos collections publiques.

— M. l'abbé Cochet vient de terminer les fouilles du cimetière gallo-romain de Fécamp, situé à l'extrémité de la *Queue du Renard*, près la route du Hâvre à Dieppe. Le champ exploré par M. l'abbé Cochet n'a pas plus de 30 mètres de longueur sur 12 de largeur. Dans cet étroit espace, il a compté jusqu'à 97 sépultures, qui lui ont fourni 267 vases en terre et en verre. On a constaté que ce champ de repos était divisé en plusieurs quartiers au moyen de murailles, qui formaient comme la séparation des familles. Le plus grand nombre des sépultures consistait en une urne en terre grise. Cette urne, toujours remplie d'ossements, était constamment accompagnée d'une cruche vide en terre de couleur rouge, blanche ou noire. Les sépultures les plus riches renfermaient six ou huit vases, des coupes, des plateaux, etc., quelques-uns présentaient des feuilles sur les bords, et au fond le nom du fabricant, parmi lesquels on a pu lire les cinq

noms suivants : au fond d'une tasse, MACRINVS ; au fond d'un plateau cassé, O. SEVERI (*officina Severi*); sur un plateau entier, VERO (N) ISSA ; sur le fond de deux soucoupes, OSBIMAI, — BVRDIVI. L'un de ces vases en terre rougeâtre couvert d'un vernis noir a sa panse arrondie et décorée de quatre macarons en relief représentant des têtes humaines et un cerf assis. Parmi les vases en verre, on remarque particulièrement une coupe en verre coloré, d'un bleu-clair, et une grande urne hexagone d'une épaisseur extraordinaire, qui n'a pas moins de 40 centimètres de hauteur sur 15 de largeur. On a également trouvé dans les urnes deux miroirs de forme ronde, polis et brillants, et à côté des urnes, trois médailles dont l'une porte l'effigie de l'impératrice Faustine. Cette découverte est la preuve la plus certaine qui ait été donnée jusqu'ici de l'existence de Fécamp au temps de la domination romaine.

— On a reçu de Bagdad des nouvelles de la commission scientifique chargée d'aller explorer par la Mésopotamie, la Médie et la Babylonie. Cette commission, sous la direction de M. Fulgence Fresnel, a commencé ses travaux ; elle a déjà recueilli plusieurs inscriptions assyriennes et exécuté des fouilles importantes.

— Le gouvernement néerlandais vient de prendre possession des précieuses collections qui ont été léguées à l'état par M. le baron Wertreenen van Tiellandt. Ces collections formeront un musée à part, appelé *Museum Wertrenianum ;* elles se composent : 1° de tableaux des plus anciens maîtres, tels que Cimabuë, le Giotto, etc.; 2° de sculptures antiques, grecques et romaines, parmi lesquelles un grand nombre provenant d'Herculanum et de Pompéï ; 3° soixante-dix médaillers remplis de monnaies antiques de Syrie, de Rome, d'Orient, etc. ; 4° une bibliothèque d'environ 10 000 volumes sur l'archéologie, la numismatique, l'histoire de la typographie, et 385 manuscrits, tous antérieurs au XIVe siècle. Ces intéressantes collections seront dorénavant publiques.

— Des ouvriers sont occupés en ce moment de restaurer la façade de l'hôtel de Cluny qui renferme notre musée national. L'ancienne petite porte, qui existait jadis à gauche de la grande, vient d'être réouverte et ses ornements restaurés. Vingt créneaux, qui existaient autrefois sur le sommet du mur qui longe la rue des Mathurins, viennent d'être rétablis sur le modèle d'un seul qui subsistait encore accolé à l'aile droite du bâtiment.

— Sur l'avis de la commission des monuments historiques près le ministère de l'intérieur, les dispositions suivantes ont été arrêtées pour la restauration du temple d'Auguste et de Livie à Vienne (Isère). Conserver et restaurer tout ce qui reste de l'époque romaine, et restituer quelques parties détruites, notamment la cella connue, pouvant servir à consolider le tout; par ce moyen, on soulagera les colonnes d'une partie du poids du comble, et on rattachera à cette construction centrale toutes les parties isolées actuellement. L'adoption de ce projet nécessitera l'établissement d'une construction particulière, soit en briques et en moëllons, soit seulement en briques faites exprès et timbrées de la date de la restauration, afin de ne tromper, sur ce qui a été fait, ni les contemporains ni la postérité. Lorsque les travaux seront terminés, on placera, soit sous le pronaos, soit en avant du temple, une pierre monumentale pour consacrer le fait de la restauration actuelle au moyen d'une inscription et de deux plans gravés indiquant l'état de l'édifice avant et après la restauration.

Le Musée égyptien du Louvre vient de s'enrichir de la collection achetée à M. Clot-Bey, dans laquelle on remarque deux beaux sarcophages de basalte de l'époque saïtique, gravés très-finement, une série considérable de figures en bronze représentant des divinités ou des animaux sacrés, des vases de diverses matières, des bois sculptés, entre autres un panneau de porte représentant en bas-relief un prince de la famille de Souphis, le constructeur d'une des pyramides, un petit vase en or portant le cartouche de Ménès. Le Musée égyptien s'est encore enrichi de vases et de figurines en terre cuite donné par M. L. Batissier; ces monuments très-curieux, rapportés d'Égypte par le donateur, nous montrent les transformations que les Grecs d'Alexandrie faisaient subir aux divinités égyptiennes.

— M. de Bartholoméï, colonel russe, aide de camp du général commandant de l'armée du Caucase, profite de son séjour en Orient pour augmenter la précieuse collection de médailles antiques qu'il avait commencée à Saint-Pétersbourg. A Tiflis, il a pu réunir plus de six cents variétés de monnaies des rois parthes Arsacides, et près de trois cents variétés de monnaies des rois Sassanides. Parmi ces monnaies, il en est, en fort grand nombre, de complétement inédites. M. Bartholoméï, qui a publié sur la dynastie Arsacide un très-beau mémoire, il y a quelques années, est un juge compétent pour apprécier l'importance des monuments qu'il découvre.

BIBLIOGRAPHIE.

Essais historiques et archéologiques sur les cantons de Neufchâtel, de Londinières et de Blangy (Seine-Inférieure), par l'abbé J. E. DECORDE, 3 vol. in-8°. Paris, Derache, 1848-1849-1851.

En archéologie, comme en toute autre science, notre admiration est surtout acquise aux hommes de la synthèse, à ces puissantes intelligences qui savent voir de haut, embrasser l'ensemble des faits et tenter des voies nouvelles. Mais ce n'est point à dire que nous entendions dédaigner les travailleurs plus modestes et plus patients de l'analyse; les travaux de détail ont une incontestable utilité. C'est par là qu'il faut nécessairement commencer; sans eux les grandes œuvres dont nous parlions en commençant seraient impossibles. Le lingot d'or se forme de la fusion de milliers de paillettes.

Il convient d'encourager, au contraire, ces recherches locales, quand elles sont consciencieuses et bien dirigées. Cette véritable décentralisation scientifique, maintenue dans de raisonnables limites, peut avoir d'excellents résultats.

A ces divers titres, nous ne craignons pas d'entretenir les lecteurs de la *Revue* de trois ouvrages publiés, en province, par M. l'abbé Decorde. Nous voulons parler des *Essais historiques et archéologiques sur les cantons de Neufchâtel, Londinières et Blangy*, situés dans le pays de Bray, département de la Seine-Inférieure.

Le travail de M. Decorde est complet, trop complet peut-être, en ce sens qu'on trouve dans chacun de ses livres des renseignements qui n'ont rien à faire avec l'histoire ni l'archéologie, et qui n'offriraient aucun intérêt à nos lecteurs. Mais, à cet égard, il ne faut pas perdre de vue que M. Decorde écrivait, avant tout, pour ses concitoyens du pays de Bray, qui ont intelligemment encouragé, par leurs souscriptions, les travaux du savant antiquaire, et que celui-ci a dû, nécessairement, faire à l'intérêt, à l'esprit, quelquefois même au style de localité, quelques sacrifices qu'on ne saurait, à bon droit, lui reprocher.

L'auteur a su d'ailleurs donner beaucoup d'attrait, et souvent une véritable importance à ces recherches de détail. Tel fait, jusqu'alors perdu dans un petit village, recueilli, commenté par M. Decorde, vient détruire ou corroborer des résultats scientifiques considérables.

Les trois cantons sont traités, par M. Decorde, avec une parfaite impartialité, et nous serions fort embarrassé pour dire auquel des trois livres nous donnons la préférence. L'essai sur le canton de Neufchâtel est le plus ancien, Neufchâtel est d'ailleurs le chef-lieu de l'arrondissement, et suivant le mot de M. Decorde : « *A tout seigneur tout honneur* ; » et puis, comme nous ne saurions examiner ici, en détail, les trois ouvrages, nous nous attacherons plus particulièrement à citer celui qui est relatif au canton de Neufchâtel. Aussi bien, les deux autres volumes ont le même cadre, et, en faisant connaître le premier, on donnera une suffisante idée de la physionomie du second et du troisième.

L'auteur, avant d'entrer en matière, jette un coup d'œil général sur le pays dont il va s'occuper, en donnant tous les renseignements géographiques, statistiques, géologiques, botaniques même; car M. Decorde s'est occupé avec autant d'amour, on peut le voir, des productions de la nature que des œuvres de l'homme. Il ne s'est pas contenté d'exhumer les curieux débris du passé humain, il a voulu aussi admirer la création vivante et divine. Cette double préoccupation va bien au caractère particulier dont est revêtu l'auteur, et ne peut que profiter au cœur et à l'intelligence. L'histoire générale du pays est aussi passée en revue dans cette sorte d'introduction.

Le chapitre suivant traite spécialement de la ville de Neufchâtel, dont M. Decorde décrit et admire, comme il convient, l'église Notre-Dame, malheureusement mutilée par l'incendie de 1472. La plus belle partie de cet édifice est le chœur, qui date de la fin du XII[e] ou du commencement du XIII[e] siècle, c'est-à-dire de l'époque du plus pur style ogival.

Après Neufchâtel vient Auvilliers, pauvre petite commune de deux cent vingt-cinq habitants, qui possède une église de fort peu d'intérêt; mais l'abbé Decorde y a découvert des stalles et un aigle servant de lutrin, œuvre d'un menuisier campagnard, que l'antiquaire nomme avec éloges. Il fait de même à Saint-Saire à propos des stalles d'un nommé Charles Decaux, qui, de couvreur en chaume, se fit sculpteur, avec la protection éclairée de M. Ses Maisons, riche propriétaire du lieu. Nous ne mettons pas en doute le goût artistique du savant abbé, et nous approuvons sincèrement ce soin minutieux et impartial qui relève et consacre les faits et les noms les plus humbles, quand ils ont quelque droit à sortir de l'obscurité. Que de noms d'artistes, sculpteurs, verriers, etc., dignes d'être connus de la postérité, et dont la gloire profiterait aujourd'hui à celle de l'art

français, ont été perdus pendant le moyen âge, faute de quelques hommes comme M. Decorde!

Après Auvilliers, Bouelle, puis Bully avec sa nef et ses bas côtés en grès, et sa charmante chapelle du XVIᵉ siècle.

« Les clefs de voûte de cette chapelle, dit l'auteur, sont enrichies de plusieurs de ces pendentifs qui étonnent parfois par leur volume, et qui pourtant, loin de fatiguer les voûtes, ne font que les consolider. » A cette occasion, M. Decorde rappelle ce passage remarquable de Philibert Delorme :

« Telles clefs suspenduës sont à propos pour cela, pour autant qu'il est bon que la voûte soit chargée par le milieu, quand elle est ainsi faicte à tiers point, ou plus haut que son hémicycle : car, ainsi qu'on charge de maçonnerie les reins de la voûte par dessus les stats de charge, ladicte voûte s'ouvre par le milieu, comme voulant monter contre-mont ; mais telle clef suspendue l'empeschera, pour raison des branches qui s'assemblent à la dite clef : cela charge et tient la voûte en raison. »

En arrivant à l'église de Saint-Martin l'Hortier, après avoir fait cette curieuse remarque que cette église est environnée de débris romains, et que, dans le mur même de l'édifice, se trouvent incrustés un fragment de meule romaine, des tuiles a rebords, etc., l'auteur critique une opinion émise par son savant confrère et rival M. l'abbé Cochet, et fournit les éléments de solution d'une question archéologique, qui ne laisse pas de mériter l'attention. « Ce qui nous a paru le plus intéressant dans cette église, dit M. l'abbé Decorde, c'est le contre-retable du chœur et le tabernacle. C'est un ouvrage à colonnes torses, où grimpent des vignes, sur lesquelles on voit des oiseaux communément nommés *dadins*. On rencontre assez souvent des contre-retables de ce genre ; en voici l'origine d'après M. l'abbé Cochet (*Églises de l'arrondissement du Hâvre*, première partie, p. 79.)

« Dans le XVIᵉ siècle, dit la tradition, un fléau, véritable plaie d'Égypte, s'était abattu sur les vignobles et les vergers de la Normandie, d'innombrables volées de *dadins*, épaisses comme des nuées de sauterelles, venaient chaque année, vers l'automne, tomber à l'improviste sur les branches garnies de pommes et sur les ceps chargés de raisins. Ils dévoraient les fruits et ne laissaient aux arbres que le bois et les feuilles. Cette plaie se renouvela plusieurs années, les peuples, réduits au désespoir, se précipitèrent dans les églises, firent des prières, des pèlerinages, des processions, chantèrent des psaumes, des litanies, comme dans les anciennes roga-

tions. Le fléau cessa, et d'innombrables bataillons de *dadins*, poussés par la main de Dieu, furent transportés au delà des mers et relégués sur le banc de Terre-Neuve, où Dieu les garde en réserve, dans le trésor de sa colère, pour les précipiter de nouveau sur quelque peuple qu'il voudrait punir.... Ainsi délivrés d'un fléau qui les affligeait d'une manière si cruelle, nos pères ne manquèrent pas d'en témoigner leur reconnaissance au Dieu qui les avait sauvés, ils sentirent le besoin d'exprimer leurs sentiments autrement que par des paroles. Ce fut surtout aux contre-retables des autels qu'ils suspendirent leurs *ex voto*, en exprimant le fait dont ils avaient à rendre grâce; voilà pourquoi on le retrouve sur toutes celles de la renaissance. »

« Ce qu'il y a d'étonnant dans tout cela, objecte M. Decorde, c'est que les *dadins*, auxquels on fait jouer un si grand rôle, sont des oiseaux de l'ordre des *palmipèdes*, et par conséquent incapables de se percher, ou de grimper. Resterait encore a savoir si les *dadins* se nourrissent de raisin.

« Au surplus, voici ce que nous lisons dans l'excellente *Définition élémentaire de quelques termes d'architecture*, par M. de Caumont. Dans les monuments chrétiens des premiers siècles, certains oiseaux avaient une signification symbolique : le paon et le phénix étaient l'emblème de l'immortalité, les palmipèdes étaient emblématiques du baptême, parce qu'ils vivent dans l'eau. On voit aussi dans beaucoup de sculptures chrétiennes des oiseaux becquetant des fruits, quelques-uns y ont vu l'image de l'âme chrétienne se nourrissant des fruits de la foi et de la parole de Dieu dans la vigne de Jésus-Christ. »

M. Decorde ne se contente pas de nous faire connaître les édifices et les œuvres d'art des villes et villages du pays de Bray. A Freauville, à Grandcourt, canton de Londinières; à Foucarmont, à Guerville canton de Blangy; comme à Fresles, à Briches ou à Saint-Saire, dans le canton de Neufchâtel, l'auteur recueille les traditions, les légendes, les usages locaux; il signale les actes de vandalisme, trop nombreux encore dans les campagnes; quoique prêtre, il n'hésite pas à ridiculariser ou à flétrir ce qui ressemble à la superstition, et ses livres gagnent à tout cela une allure et une variété divertissantes, que la science possède trop rarement.

Nous engageons vivement M. Decorde à continuer ses travaux; de semblables monographies peuvent rendre de véritables services à la science.

En terminant, nous dirons que nous avons appris avec satisfaction que M. Decorde venait de publier un glossaire du patois du pays de Bray. Personne n'était mieux placé que M. Decorde pour bien faire un semblable travail. L'importance de l'étude des patois au point de vue historique et philologique, entrevue par Napoléon, est réellement curieuse et bien mal appréciée encore. Presque tout est à faire à ce sujet sur la surface entière du pays, raison de plus pour que nous nous réjouissions de voir apparaître le nouvel ouvrage de M. l'abbé Decorde, auquel notre attention ne fera certainement pas défaut.

ADOLPHE BREULIER.

Recherches sur la préparation que les Romains donnaient à la chaux dont ils se servaient pour leurs constructions et sur la composition et l'emploi de leurs mortiers, par M. de la Faye, nouvelle édition in-8 de 90 pages. Paris, Leleux. 1852.

L'un des plus grands services que rend la science archéologiqne est incontestablement les nombreux renseignements qu'elle nous fournit sur l'art et l'industrie des peuples anciens et les moyens de les appliquer à nos besoins ; le livre de M. de la Faye est encore une preuve à l'appui de ce fait.

Il n'est certes pas impossible qu'avec le temps et la pratique on ne trouve un procédé équivalent et peut-être supérieur à celui des anciens pour la préparation de leurs mortiers et ciments ; mais, en attendant, il est très-important de chercher à établir par les textes et par l'étude des monuments, quels étaient les choix des matériaux et comment ils les employaient à cet usage pour produire ces constructions éprouvées par tant de siècles. On trouve dans ce livre si consciencieux, outre les détails les plus précis sur la préparation de la chaux, des procédés pour la fabrication de la brique, la préparation des planchers en mosaïque et des murailles pour les peintures à fresque, le moyen de dessécher les rez-de-chaussée, de fabriquer des vases et des statues en pierre factice, etc., etc. Enfin les antiquaires, les artistes, et toutes les personnes qui s'occupent de bâtir, trouveront dans cet ouvrage les notions les plus exactes et des détails sur les nombreux essais qu'a faits l'auteur pour contrôler les renseignements fournis par les textes anciens.

RECHERCHES

SUR

QUELQUES ANIMAUX FANTASTIQUES.

Le travail que nous allons soumettre aux lecteurs de la *Revue archéologique* réunira pour la première fois, ce nous semble, l'indication d'un certain nombre de textes relatifs à un objet curieux.

Nous laissons de côté, pour le moment du moins, ce qui concerne le plus célèbre des animaux fantastiques, le dragon. Il a déjà été le but d'investigations spéciales parmi lesquelles il faut distinguer celles de M. Jules de Saint-Genois, *Des dragons au moyen âge*, Gand, 1840; dans cette brochure, des faits peu connus sont groupés d'une façon qui atteste de longues et fructueuses lectures.

Nous avons fait notre profit du savant ouvrage de M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques*, 1836, in-8°), et nous devons des indications précieuses à un travail intéressant du docteur J. G. Th. Grässe, bibliothécaire du roi de Saxe (*Beyträge zur literatur und sage des Mittelalters*, Dresden, 1850, in-4°); mais, nous efforçant de compléter, sur quelques points, les recherches de ces érudits, nous nous sommes attaché à enregistrer un ensemble de détails nouveaux pour les lecteurs français.

LE GRIFFON.

Les auteurs anciens offrent à l'égard de ce monstre redouté des détails étendus. Pausanias (1) et Elien (2) affirment, d'après Ctésias (3), que le griffon est un quadrupède ayant les pieds et les griffes

(1) *Descript. Græc.*, l. I, c. 24; l. VII, c. 2.
(2) *Hist. animal.*, IV, 26.
(3) Il ne reste de cet écrivain que des fragments insérés dans la *Bibliothèque* de Photius, souvent réimprimés ou traduits à la suite d'Hérodote et dont MM. Léon (Gol-

d'un lion, la tête et le bec d'un aigle. Son corps de couleur rouge est surmonté d'ailes blanches; son cou est bleu. Il est originaire des Indes; il habite des montagnes escarpées et des déserts où il garde des mines d'or. Ce rôle lui est assigné par un grand nombre d'écrivains de l'antiquité, entre autres par Hérodote (4).

Le moyen âge adopta ces fictions et leur ajouta mainte autre circonstance. Nous nous bornerons à en signaler quelques-unes.

Benjamin de Tudèle, voyageur hébreu du XII[e] siècle, raconte gravement (5) que les griffons apportent dans leurs nids des bœufs tout entiers pour servir de nourriture à leurs petits; d'intrépides aventuriers se rendent par mer sur les côtes de la Chine après s'être munis d'outres faites en forme de quadrupèdes; ils les exposent le long de la mer et se tapissent dedans; les griffons s'abattent sur cette proie, l'enlèvent à travers les airs, la déposent dans des lieux où il serait extrêmement difficile de parvenir par une autre voie, même au prix de beaucoup de temps et de fatigue. On s'est muni de bonnes armes; on tue le monstre et on s'empare des trésors sur lesquels il veille.

Une ancienne épopée de l'Allemagne (*le duc Ernest*), dont les récits se retrouvent dans un livre populaire plusieurs fois réimprimé à Augsbourg et à Nuremberg (6), met sur le compte de son héros et sur celui de son fidèle compagnon, Wetzelo, un exploit de ce genre.

Un autre poëte d'outre-Rhin, Hugues de Trimberg, chantait dans

tingue, 1823) et Baehr (Francfort, 1824.; voir la *Revue encyclopédique*, XXVIII, 481) ont donné des éditions spéciales avec commentaires fort étendus.

(4) III, 116; IV, 13; voir la traduction de Larcher, 1786, t. III, p. 93, 138 et note 27, p. 384. Les passages relatifs au griffon sont rassemblés dans l'*Hierozoïcon* de Bochart, partie II, l. VI, c. 2, p. 811; dans les *Traditions tératologiques* de M. Berger de Xivrey, 1836, p. 485; dans le *Mythol. Lexicon* de Nork, I, 127. Voir aussi Eckhel, *Doctr. num.*, I, 356; Spanheim, *de Præst. num.* V, 270 et la dissertation de Voss: *Ursprsung der griefe* dans la *Gazette littéraire* de Iena, 1804. Quant aux gigantesques fourmis qui veillent aussi sur les mines d'or, lire ce qu'en dit M. Berger de Xivrey, p. 259-267, et consulter la dissertation spéciale du comte A. F. de Veltheim, *Von den goldgrabenden Ameisen und Greifen der Allen bey Ctesias*, Helmstadt, 1799, in-8°, reproduite avec des additions dans le recueil du même auteur intitulé: *Sammlung einiger Aufsatze histor. inhalts*, Helmstadt, 1800. Divers portraits de griffons se rencontrent dans l'ouvrage de Lycosthènes, *Prodigiorum chronicon*, 1557, in-fol., p. 29.

(5) *Itinerary*, p. 98 de l'édition de 1575, p. 197 de 1633, et 93 de l'édition française de 1830. Ajoutons que Huon de Bordeaux se fait également enlever par un griffon, f° cxlviii de l'édition de Bonfons, etc., et t. IV, p. 249 des *Œuvres* de Tressan, 1822.

(6) Voir J. Goerres, *die teutschen Volksbuecher*, Heidelberg, 1807, in-12, p. 82, et Weber, *Metrical romances*, Edinburgh. 1810, III, 340.

son *Renner*, composé vers la fin du XIV[e] siècle (7), les animaux qui réunissaient en un seul corps les formes de l'aigle et du lion :

Hynden Lowe, vorn Adelar
Gemisschet sein in einer Haute.

Dans le poëme de l'*Image du monde*, manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 7595, 1, les griffons sont désignés comme

Une bieste ki sunt sauvages,
Qui ont cors de lions volages,
Qui bien emporte tout armé
J. home quant l'a atrapé.

Jean de Mandeville, dans la relation de ses voyages, annonce que le griffon est plus gros que huit lions réunis, et que sa force est supérieure à celle de cent aigles (8).

L'auteur du traité des *Proprietez des bestes,* imprimé dans l'ouvrage de M. Berger de Xivrey, raconte (p. 484) qu'à Saint-Denis, dans la chapelle où les rois de France entendaient la messe, on voyait la patte d'un griffonneau ; un homme d'armes l'avait abattue d'un coup d'épée, après avoir été enlevé par « des grans griffons. »

Cardan (9) nous dit avoir vu à Saint-Denis ce trophée ; il révoque d'ailleurs en doute toutes les légendes relatives aux griffons. L'église de Saint-Blaise, à Brunswick, conservait avec orgueil un trophée semblable rapporté des pays d'outre-mer par le duc Henri le lion (10).

Le moyen âge offre divers exemples de vases à boire confectionnés (à ce qu'affirment des auteurs de l'époque, très-dignes de foi,) avec

(7) Hugues de Trimberg, recteur de l'école de Bamberg, donna à une espèce d'encyclopédie en vers le nom de *Renner* (coureur), parce que tous les pays y étaient parcourus :

« Renner ist dizt buch genant
« Dann er rennett durch alle landt. »

Publié pour la première fois d'une façon peu exacte, par Seb. Brandt, à Francfort, en 1549, ce poëme a été mis au jour avec plus de soin par la *Société historique de Bamberg*, en 1834. Grasse, *Lehrbuch einer literargeschichte* (t. II, p. 975), indique les auteurs qui en ont parlé ou qui en ont donné des extraits.

(8) Les voyages de Mandeville furent traduits en toutes les langues de l'Europe, et réimprimés plus de trente fois avant 1500. Consulter sur cet écrivain la *Retrospective Review*, III, 269, et Schonborn, *Bibliogr. Untersuchungen üb. die Reisebeschr. der sir J. Mandeville*, Breslau, 1840, 4°.

(9) *De rerum varietate*, Basil., 1557, p. 677.

(10) Eckhardt, *Comment. de rebus Franciæ orient.* Wirceburgi, 1729, t. II, p. 521.

des serres ou des becs de griffons. (Voy. Millin, *Dict. des beaux-arts*, I, 788, Halliwell, notes sur J. Mandeville, Londres, 1839, c. 25, p. 269.)

On a pris, à des époques d'ignorance crédule, des crânes et des cornes de rhinocéros pour des dépouilles de griffons. (Voy. Fischer de Waldheim, *Sur le Griphos antiquitatis*, Moscou, 1836, in-4°.)

Il est certain que les fables relatives aux griffons n'ont été nulle part plus répandues qu'en Orient; les oiseaux gigantesques dont il est question dans les auteurs arabes, et surtout dans le recueil si connu sous le nom des *Mille et une Nuits*, l'*Anka*, le *Simourh*, le *Rock*, se présentent aussitôt à la pensée. Ce que les voyages de Sindbad le marin (11) relatent à cet égard se retrouve dans la relation de Marco Polo. Cet intrépide touriste consacre *à un grand oyseau appelé Ruc*, le chap. LX, de son liv. III, f° 115 de l'édition de Paris, 1556; col. 152 de l'édit. de Bergeron.

« Ceulx qui ont veu cest oyseau dient qu'ilz ont en leurs aisles
« plusieurs plumes qui contiennent de longueur six toises; il est de
« telle force et puissance que seul sans aucun ayde prend et arreste un
« éléphant. Quant à moy, du premier que i'entendis telz propos de
« cest oyseau, i'estimay que ce fust un griffon qu'on dict estre le seul
« entre les bestes à quatre piedz qui porte aisles et plumes et qui
« de toutes parts, est semblable au lyon, fors qu'il a la teste sem-
« blable à l'aigle. » (12.)

D'autres anciens voyageurs confirment l'assertion de l'illustre vénitien. Pigafetta donne au griffon le nom de gujuda et prétend qu'il est originaire d'une île dans le golfe de la Chine (voy. l'ouvrage de Burck sur Magellan, Leipzig, 1844, p. 279). Léonard Rauwolf, dans

(11) Voir au sujet de ces voyages les *Remarks* de Rich. Hole, Londres, 1797. « Ce petit ouvrage est fort bien fait. » (*Manuel du libr.*, III, 391). Nous en avons donné un extrait dans le *Bulletin du bibliophile belge*, Bruxelles, 1849, t. VII, p. 205-209.

Deux lampes antiques ornées de figures de griffons se rencontrent dans les *Lucernæ fictiles* de J. B. Passeri, 1739, pl. 70 et 79. Une image semblable se montre dans les *Peintures de vases antiques*, gravés par A. Clener, 1816, pl. 40. Consulter le *Catalogue des Vases antiques* d'E. Durand, 1836, n°s 114, 273 et 1396.

(12) En dépit de ces contes et de bien d'autres, il ne faut pas croire que Marco Polo ne fut point un homme judicieux. Il croyait ce que l'on croyait de son temps; n'en est-il pas de même de nos docteurs contemporains? Il est à regretter que Klaproth n'ait pas assez vécu pour publier le commentaire qu'il avait entrepris en lisant, la plume à la main, les géographes et les historiens orientaux. Nous ne nous occuperons pas ici des divers travaux dont Marco Polo a été l'objet, notamment dans la *Revue des Deux Mondes* (1re série, t. VII, art. de M. Delécluze), et dans le *Quarterly Review*, t. XXI, mais nous ne saurions omettre les intéressantes *Recher-*

la relation allemande de son voyage en Orient, Francfort, 1582, décrit les griffons d'après ce que lui en raconta un grave Persan (13), et c'est d'après un manuscrit persan que W. Lane, dans sa belle édition anglaise des *Mille et une Nuits* (1841, t. III, p. 90), a donné la figure de cet animal. Divers auteurs musulmans parlent d'une bête, nommé *uvan*, qui est une espèce de griffon. Voy. Herbelot, *Bibliothèque orientale*, in-fol., p. 915.

Les écrits des rabbins ne manquent pas de faire mention d'oiseaux d'une taille colossale, et leur témoignage se trouve confirmé *de visu* par celui du voyageur arabe Ibn Batuta; il déclare avoir contemplé, durant ses navigations, un objet immense qu'il prit d'abord pour une montagne, mais qui s'éleva ensuite dans l'air. C'était le rockh (*Travels*, *translated by* S. Lee, London, 1829, chap. XXIV). Marsden pense qu'un albatros, *magnified into a monster*, a donné lieu à ces fables.

Divers monuments antiques nous montrent des griffons sous des formes d'une régularité sévère. On peut voir au Louvre les monuments qu'a reproduits M. de Clarac dans son *Musée de sculpture*, notamment pl. 193 et 229. Le griffon sur lequel se tient un génie, pl. 194, et celui auquel un enfant donne à boire, pl. 195, sont bien différents du griffon persan dont les formes étranges et compliquées se montrent aussi pl. 195 (14). Une jolie peinture antique trouvée à Herculanum représente un amour touchant de la lyre et assis sur un char tiré par deux griffons que conduit un autre amour (voy. David, *Antiquités d'Herculanum*, t. I, pl. 107) (15). Le griffon figurait sur les médailles de diverses cités de l'antiquité, telles qu'Abdère,

ches de M. Paulin Paris, *sur les premières rédactions* de ces voyages (voir les *Nouvelles annales des voyages*, novembre 1850, et le journal *l'Institut*, n° 181, juillet 1851). En fait d'éditions récentes, nous mentionnerons celle de Venise, 1847, grand in-8. (*I Viaggi di Marco Polo, tradutti dall original francese di Rusticiano di Pisa e correduti d'illustrazioni e di documenti di* V. Lazari.) M. K. F. Neumann avait publié en 1845, à Leipzig, in-8°, une traduction allemande avec introduction et notes (la *Revue de bibliographie analytique*, 1845, p. 615, en a rendu compte).

Quant à la traduction anglaise de M. Marsden, 1818, que recommandent des notes parfois très-étendues et qui arrivent au nombre de plus de 1500, MM. Abel Rémusat (*Journal des Savants*, sept. 1818, p. 541-550) et Malte-Brun (*Annales des voyages*, nouvelle série, t. II, p. 158-183) en ont parlé avec détails.

(13) T. II, p. 84. C'est un des voyages les plus instructifs du XVI[e] siècle. M. Eyriès lui a consacré une notice dans les *Annales des voyages*, t. XIII.

(14) Des animaux fantastiques, dans le genre du griffon, se trouvent figurés dans le savant ouvrage de M. Lajard, *sur le culte de Mithra*, pl. XIII et XV, et dans celui de J. Barbault, *Monuments antiques*, pl. 29, 40, 41, 50, 53, 68, 77.

(15) Voir aussi le même ouvrage, t. II, pl. 13 et 139; t. X, pl. 4.

Alexandrie, Smyrne et d'autres encore dont on trouve l'indication dans la table placée à la fin du grand ouvrage de M. Mionnet, *Description des médailles antiques*, supplément, t. IX, p. 250. On le représenta comme ayant pour les chevaux une haine implacable, tradition à laquelle Virgile fait allusion, lorsque énumérant des choses impossibles, il s'écrie (Ecl. VIII. 27) : *Jungentur jam gryphes equis.*

Une terre cuite, offrant l'image d'une femme placée sur un char traîné par deux griffons que guide un éphèbe ailé, est reproduite dans les *Memorie public. dell' Instituto archeol.*, t. II, tav. xvii. Des pavages, au château de Calleville, en carreaux vernissés et émaillés, forment une mosaïque entourée d'ornements composés de griffons, d'oiseaux fantastiques, etc. (Voy. un *Mémoire* de M. A. Le Prevost, dans les *Archives de la Normandie*, I, 109.

Les griffons ne paraissent guère avoir aimé à séjourner dans les froides régions du nord ; cependant en Suède, un esprit ou génie des montagnes adopta un jour la forme de l'aigle-lion, et, en mémoire de ce *fait*, un coteau a pris et porte encore le nom de colline du griffon (*Geierhügel*, voy. Afzelius, *Légendes populaires de la Suède*, en allemand, t. III, p. 194.)

Les noms de quelques villes d'Allemagne, telles que Greifswalde et Greifenberg, ne dérivent pas comme on l'a annoncé avec peu de critique, des griffons ; leur étymologie véritable se révèle lorsqu'on pense que les noms de *griffones* et de *grippi* se donnaient à des corsaires.

Un curieux travail du docteur Roulin, publié dans le *Recueil des mémoires présentés à l'Institut par des savants étrangers*, t. VI, p. 633, cherche à établir, par des arguments ingénieux, que ce que l'antiquité a dit du griffon, doit sa source à une connaissance imparfaite du Tapir oriental. Cette opinion a pour elle l'autorité bien imposante de Cuvier (*Annales des sciences nat.*, XVIII, 3) ; M. Grässe doute cependant que le tapir fût connu des auteurs grecs et romains.

Le savant et laborieux G. Schott a supposé, avec raison peut-être (*Physica curiosa*, IX, 4, 997), que le griffon a été formé des caractères distinctifs plus ou moins défigurés de quelques grands oiseaux.

LE BASILIC.

Nous ne transcrirons point ici la description que Pline donne de ce reptile (l. VIII, chap. xxxiii, voir au t. III, p. 405, de l'édition de

Lemaire, les notes de Dalechamp, de Hardouin et de Cuvier). Ce qu'il en dit se retrouve dans Nicandre (*Theriaca*, p. 28), dans Apulée, (*de Herbis*, chap. CXXVIII), et, dans d'autres auteurs anciens dont Bochart (*Hierozoïcon*, t. II, p. 402) a réuni les témoignages. Lucain (l. IX, v. 720) prétend, en assez beaux vers, que le basilic tue même avant l'emploi de son venin et qu'il règne ensuite dans la solitude des sables. Elien ajoute à tout ceci (*Hist. animal.*, III, 31) que le basilic a une peur extrême des coqs, et qu'il meurt s'il les entend chanter; aussi les voyageurs qui s'aventurent dans les déserts de la Libye ont soin d'emporter des coqs avec eux.

Il va sans dire que les auteurs du moyen âge reproduisirent très-exactement toutes ces fables comme choses démontrées et incontestables. Le cordelier anglais, Barthélemy de Glanville, s'exprimait ainsi au XIIIe siècle, dans son livre *de proprietatibus rerum* (voy. sur cet ouvrage, Jourdain, *Rech. sur les trad. d'Aristote* et les *Mélanges d'une grande biblioth.*, t. IV, p. 105). Nous faisons usage de la traduction de frère Jehan Corbichon :

« Toutes choses vives meurent quand le basilic les voie, et les « oyseaux qui volent en lair par-dessus luy cheent mors en sa fosse « et toutefois est-il vaincu par la mustelle que on boute en la fosse « où il habite. La puantise du basilic tue la mustelle si elle n'a mangé « de la rue. »

Ceci repose sur l'autorité d'Isidore de Séville (l. VIII, chap. VIII), et se retrouve plus ou moins amplifié dans Albert le Grand, *de Animal.* (l. XXIV, chap. I), dans le *Tesoro* de Brunetto Latini (l. V, chap. III), dans le poëme des *Proprietez des bestes*, publié par M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques*, p. 540), et dans bien d'autres auteurs dont l'énumération n'aurait nulle importance.

Au XVIe siècle, Munster, dans sa *Cosmographia universalis* (Basil., 1550, p. 1150, et t. II, p. 165 de la traduction française de Belleforest, Paris, 1575), offrait à ses lecteurs l'image du basilic et reproduisait les détails de ses devanciers. Gessner représenta ce reptile avec un diadème sur la tête et en parla longuement dans son *Historia animalium* (l. V. f° 32, Tiguri, 1587). Saumaise ne l'oublia poin dans ses *Exercitationes plinianæ*, p. 263, énorme compilation qui, malgré son ampleur, jette peu de clarté sur les textes qu'elle prétend expliquer. Ajoutons qu'on cite quelques exemples d'hommes doués d'un regard non moins redoutable que celui du basilic. Des conteurs arabes affirment que Mahomet, en récitant un verset du Coran, creva les yeux à un enchanteur qui faisait périr les personnes sur

lesquelles il arrêtait sa vue (16), et qui voulut exercer sur le prophète cette terrible faculté. (Voy. Reynaud, *Description des monuments du musée Blacas*, II, 165.)

Des circonstances nouvelles vinrent s'ajouter aux récits de l'antiquité. On raconta gravement que parfois un vieux coq pondait un œuf et le déposait dans du fumier; cet œuf était couvé par des crapauds; il donnait naissance à un serpent qui vous donnait la mort s'il vous atteignait de son regard avant que vous l'eussiez aperçu; mais si vous étiez le premier à le voir, c'était le serpent, le basilic, qui crevait (17).

Un de ces œufs se trouva jadis dans le cimetière d'Ardon, et toutes les personnes qui venaient à l'église, expiraient; on ne se délivra d'un pareil fléau qu'en jetant au feu l'objet réprouvé (Voy. Bosquet, *la Normandie fabuleuse*, Paris, 1845, p. 207.) Le docteur Grässe a donné place (p. 59), dans son *Mémoire* déjà cité, à une lettre du landgrave de Hesse, Guillaume IV, datée de 1578, adressée à V. Strigelius, et dans lequel ce prince, éclairé pour son époque, se prononce en faveur de cette façon de venir au monde de la part des basilics.

On lit dans une vieille chronique de Bâle (citée dans le *Dictionnaire d'anecdotes suisses* de Gross, p. 114), qu'en 1474, un coq ayant pondu un œuf fut condamné à mort (18). L'œuf fut en même temps livré aux flammes en présence d'une foule nombreuse et satisfaite.

En Normandie, il y a encore des gens qui croient que les œufs *hardelés*, c'est-à-dire sans coquilles et pondus par des coqs, donnent naissance, après avoir été mis dans du fumier de cheval, à des serpents dont l'huile est excellente pour composer des philtres et pour

(16) Dit-on qu'il est des yeux à double prunelle dont les regards ensorcellent ceulx qu'ils ont envisagés. (Pétau, *de la Pénitence publique*, cité par M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, II, 165.)

(17) Von der Ketten dans sa volumineuse composition à l'égard des emblèmes (*Apelles symbolicus*, Amst., 1698) donne, t. I, p. 748, un choix étendu de devises et d'emblèmes qu'a inspirés cette circonstance. Il est juste de reconnaître qu'Albert le Grand l'avait révoquée en doute comme étant dénuée de raison : *quia rationem non habet.*

(18) Les procès intentés aux animaux durant le moyen âge sont exposés dans un fort curieux mémoire de M. Berriat Saint-Prix, inséré dans la *Thémis*.

On peut d'ailleurs ajouter des faits nombreux à ceux qui sont réunis dans ce travail. Le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, 1839, p. 141, renferme une note de M. Gachard sur l'exécution d'un pourceau en 1474. A Middlebourg, un taureau ayant tué une femme en 1571, fut exécuté publiquement, et sa tête placée sur un poteau au lieu du supplice (S. de Wind, *Byzonderheden uit de geschiedenis van het strafregt in de Nederlanden*, 1827, cité dans le *Bulletin* de Ferussac, *Sciences historiques*, VIII, 389).

transmuer les métaux. (Ed. Duméril, *Dict. du patois normand*, 1849, p. 129.)

D'autres docteurs modifiant l'origine du basilic, attribuèrent sa naissance aux affreuses amours d'un coq et de la femelle du crapaud; Boguet, *Discours exécrable des Sorciers*, chap. XIV, est formel à cet égard.

Dans le récit fabuleux des exploits d'Alexandre, dans cette *Historia Alexandri de prœliis*, si goûtée il y a quelques siècles (19), nous voyons que le héros macédonien rencontra dans les Indes un affreux serpent dont le regard donnait la mort à tous ceux qui se hasardaient à le combattre. Alexandre fit fabriquer un bouclier des plus vastes dimensions au milieu duquel on plaça un miroir. Le monstre y vit sa propre image et soudain il tomba mort.

Ce récit est reproduit dans les *Gesta Romanorum* (chap. CXXXIX, p. 216 de l'édit. d'Ad. Keller, 1842). Une rue de Bordeaux, la rue du *Mirail*, doit son nom à une vieille légende, d'après laquelle un garçon boulanger qui avait été en Égypte, fit usage d'un miroir (ou mirail) pour délivrer la ville d'un reptile monstrueux qui s'était caché dans un puits.

Des basilics desséchés, empaillés, se montraient dans divers cabinets; Lambecius a décrit et fait graver celui que possédait la collection de l'empereur d'Autriche, et nous pourrions en citer bien d'autres; mais on sait à quoi s'en tenir sur pareilles raretés. Nous ne garantissons pas, quoique bien des vieux auteurs l'aient affirmé, que

(19) On en compte au moins dix éditions antérieures à 1500. C'est une traduction en latin barbare de l'histoire fabuleuse d'Alexandre, écrite en grec par un écrivain connu sous le nom du Pseudo-Callisthène. Il a été l'objet d'un long et savant mémoire de M. Berger de Xivrey, dans le t. XIII des *Notices des manuscrits*. Au sujet de cette *Historia* et des faits qu'elle relate, consulter la *Biblioth. univ. de Genève*, 1818, t. VII, Dibdin, *Decameron*, I, 198, Ellis, *Specimens of the early english poets*, I, 26, Goerres, *Teutsche volksbücher*, 1807. Ce texte grec a été mis au jour en entier, pour la première fois, par M. Müller, à la suite d'Arrien, dans la collection des auteurs grecs, publiée par MM. Didot. Sauf des différences parfois considérables dans les détails, c'est le même ouvrage que les *Res gestæ Alexandri*, livre composé vers le IV[e] siècle, par un Africain nommé Julius Valerius, publié pour la première fois à Milan, en 1818, par l'abbé A. Maï (depuis cardinal), et réimprimé à Francfort l'année suivante. M. Letronne rendit compte dans le *Journal des Savants* (1818, p. 609-620), de cette œuvre étrange qui est reproduite dans le troisième volume du Quinte-Curce de la collection Lemaire (p. 1-233).

Le fond de ces récits grecs et latins se retrouve dans les nombreuses épopées du moyen âge, dont Alexandre fut le héros, et qui, mises en prose dans les diverses langues de l'Europe, se transformèrent en un roman de chevalerie fréquemment reproduit. M. Grässe a presque épuisé ce sujet, au point de vue bibliographique, dans le t. II, 3[e] section, p. 435-456, de son *Lehrbuch einer literargceshichte*, 1842;

le corps du basilic, réduit en cendres, soit un excellent remède contre une foule de maladies et qu'uni à du cuivre, à du sang humain et à du miel, il donne l'*aurum hispanicum*, ainsi que le constate Théophile, *De div. artib.* III, 48.

Il n'est pas douteux que les fables relatives au basilic n'aient eu leur origine en Orient. On a dit de l'ibis d'Égypte, qu'il fait une guerre implacable aux serpents (voy. les passages recueillis dans l'*Histoire naturelle et mythologique de l'ibis*, par Savigny).

En fait de monographies relatives au basilic, nous avons à citer Kirchmayer, *Diss. de basilisci existentia et essentia*, Viteb., 1659, 1666, 1675, Jen., 1736, in-4°; Arend, *Diss. de basilisco*, Helmst, 1761, in-8°; J. Madevisius, *de basilisco ex ovo galli decrepiti oriundo*, Jen., 1671, in-4°; L. Strauss, *de ovo galli*, Giess., 1669, et nous renverrons aux *Beyträge* de M. Grässe pour d'autres auteurs qui ont parlé en passant de cet objet. Nous n'oublierons point deux ouvrages curieux qui embrassent diverses questions de tératologie, mais qu'il est difficile de se procurer en France, les *Disputationes zoologicæ*, de Kirchmayer, *de basilisco, unicorne, phœnice, dracone*, Jen., 1733, in-4°; et la dissertation de L. Bossi, *dei basilischi, dragoni ed altri animali creduti favolosi*, Milano, 1791, in-8°.

Aujourd'hui le basilic n'est plus qu'un lézard inoffensif et timide,

aussi nous bornerons-nous à quelques indications succinctes pour compléter ses recherches.

Li Romans d'Alixandre, poëme composé par Lambert li tors et Alexandre de Bernay, a été édité par M. H. Michelandt, à Stuttgard, en 1846. La *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2ᵉ série, t. III (1847, p. 350-354), fait l'éloge de cette édition ; la *Nouvelle Revue encyclopédique* en a rendu compte, 1846, p. 575-582, et 1847, p. 575-582 (l'identité de ces chiffres est l'effet du hasard).

Callisthène occupe le sixième livre, p. 191-272, de l'ouvrage de M. Robert Geier, *Alexandri magni historiarum scriptores ætate suppares*, Leipzig, 1844, in-8°.

Nous pouvons mentionner encore :

Une notice sur l'*Histoire fabuleuse d'Alexandre* dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, pour 1844.

Histoire romanesque d'Alexandre le Grand ou Recherches sur les diverses versions du Pseudo-Callisthène, par F. Frocheur, Gand, 1848, in-8°, 44 p. Extrait du *Messager des sciences historiques*.

Essai sur la légende d'Alexandre dans les romans français du XIIᵉ siècle, par François. Nantes, 1851, in-8°, 236 p.

M. Edelestand du Méril donne des détails (*Poésies populaires latines*, 1843, p. 31 et 427) sur divers ouvrages romanesques qui célèbrent les exploits d'Alexandre ; il signale notamment des livres italiens du XVIᵉ siècle, très-peu connus en France.

Ajoutons enfin que nous avons sous les yeux une histoire fabuleuse d'Alexandre, en vers et en grec moderne, imprimée à Venise en 1654 ; elle provient de la *Bibliotheca Heberiana*, part. VI, n° 1120.

ayant deux bandes blanches, l'une derrière l'œil, l'autre derrière les mâchoires. Il se nourrit de graines et habite la Guyane. C'est à tort qu'on a prétendu, d'après Séba, qu'il se trouvait aux Indes. Sa figure est gravée, pl. 18 des reptiles du *Règne animal* de Cuvier.

G. Brunet.

(La suite au numéro prochain.)

MÉMOIRE ARCHÉOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE

SUR

LES STALLES DE L'ÉGLISE

PAROISSIALE ET MUNICIPALE

DES SAINTS GERVAIS ET PROTAIS,

EN LA VILLE DE PARIS.

Ambos erudivit sapientia ut faciant abietarii.
(*Exod.* cap. XXXV, v. 35.)

Nous avons rédigé, depuis déjà longtemps, une *Notice, historique* très-substantielle sur l'ancienne et belle église du style ogival de Saint-Gervais, à Paris. Nous en avions communiqué le manuscrit à notre ami et bien-aimé confrère le président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de cette paroisse, afin qu'il fût imprimé et vendu au profit des pauvres familles, visitées par cette conférence, et si nombreuses dans ce quartier. Mais, malgré son désir de mettre à profit notre modeste offrande, l'insuffisance des moyens financiers a fait ajourner cette publication.

En attendant qu'on puisse mettre au jour, sous les auspices de la charité, notre humble travail, qui contient, avec des détails inédits, l'histoire et la description archéologique de cette église de Saint-Gervais, que nous appelons à juste titre *municipale*, au même droit que celle de Saint-Germain l'Auxerrois est appelée *royale* dans les actes publics, puisque héritière de sa fille, l'église de Saint-Jean en Grève, dont le sol béni est entré dans le sol du nouveau et magnifique palais de l'édilité parisienne, Saint-Gervais est désormais la paroisse de l'hôtel de ville et compte le préfet de la Seine pour son premier paroissien (1). Nous allons, par ces motifs, et aussi en raison de la juste importance maintenant acquise à la science archéologique, entrer dans quelques études d'appréciation et de détails techni-

(1) Dans plusieurs banquets officiels donnés à l'hôtel de ville sous la restauration et Louis-Philippe, le curé de Saint-Gervais a dit le *benedicite* et les *grâces*.

ques sur la sculpture des stalles qui garnissent les deux côtés latéraux du chœur de la vaste église de Saint-Gervais dans sa partie inférieure, ne fût-ce que parce qu'elles ont échappé jusqu'à ce jour à l'attention des archéologues.

Ces stalles, au nombre de quarante-trois, sont disposées sur deux rangs, hautes et basses, savoir : vingt-deux du côté de l'Épître, c'est-à-dire au midi, et vingt et une du côté de l'Évangile, ou au nord. Le rang supérieur est engagé dans les travées latérales du chœur ; elles s'élevaient autrefois à quarante-cinq. Mais, sans se préoccuper le moins du monde de l'inconvénient de détruire l'harmonie symétrique de ces chaires, et seulement pour satisfaire cette déplorable monomanie musicale, si funeste depuis quelques années à la sainte gravité liturgique dans le diocèse de Paris, on en a supprimé deux afin d'intercaler à leur place le clavier de l'orgue d'accompagnement. Nous n'avons pu en retrouver les débris enlevés, ni savoir quels sujets représentaient leurs *miséricordes* (1).

Les stalles de Saint-Gervais qui paraissent appartenir, pour la partie la plus ancienne, à la première moitié du XVIe siècle, offrent de précieux échantillons de la menuiserie et de la sculpture sur bois de cette époque. Cependant, il n'y a que les culs-de-lampe des miséricordes et les accotoirs qui soient ornementés; le reste est de la pure menuiserie à panneaux encadrés de moulures : elles sont en bois de chêne, haut en couleur, d'un brun bistré, et paraissent avoir beaucoup souffert à diverses époques. D'abord, elles ont subi de graves amputations par la négligence ou le mauvais goût de la fabrique, sans préjudice de celle que nous avons signalée plus haut, et ultérieurement par les barbares de 1793.

Vingt-sept de ces stalles ont été sculptées au commencement du XVIIe siècle, car ce sont d'énormes masques tout à fait dispropor-

(1) On nomme ainsi cette étroite surface de bois, en forme de cul-de-lampe attachée sous chaque banquette, parce que l'ancien usage liturgique était de chanter l'office debout. Ainsi, les stalles primitives n'étaient pas des siéges, mais des espèces d'enfoncements où les ecclésiastiques se tenaient debout. Dans ces stalles étaient des potences appelées *reclinatoria*, sur lesquelles il leur fut permis de s'appuyer ; cette indulgence s'introduisit vers l'an 800 à cause de la longueur des offices. Vers le XIe siècle, les stalles devinrent de véritables siéges : on y adapta cette banquette mobile sur laquelle on peut s'asseoir sans cesser de paraître debout ; le nom de *miséricorde* qu'elle porte encore aujourd'hui n'a donc pas besoin d'autre explication. La banquette levée démontre par sa forme la nécessité de sculpter le dessous du siége pour en faire le principal ornement de la stalle elle-même, et il est assez rationnel de présumer que la diversité des sujets pouvait servir à chaque ecclésiastique pour reconnaître la place qui lui était assignée.

tionnés avec les sujets délicats qui les avoisinent, mais qui ont aussi subi de nombreuses mutilations.

Le sens esthétique des sculptures en relief de ces stalles est assez facile à déterminer : il n'y a que très-peu de sujets dont l'interprétation paraisse hypothétique au premier aspect; au reste, nous avons été puissamment secondé dans cet examen par notre savant ami et confrère en archéologie M. Eugène Grésy. Quant à la source de leur construction, on la trouve dans les scènes professionnelles qui y sont représentées. Le territoire paroissial de l'église Saint-Gervais, situé à proximité de la Seine marchande et du siége de la hanse parisienne, était très-commerçant au XVI[e] siècle. Il résulte donc évidemment de cette circonstance locale et de l'examen attentif des sujets techniques fort variés qu'offrent ces sculptures, qu'on a voulu consacrer quelques-unes de ces représentations industrielles et populaires à la mémoire des corporations d'arts et métiers qui ont concouru, par leurs travaux ou leurs dons, à la construction de ces siéges, destinés alors exclusivement au clergé (1). Nous ferons observer à cette occasion que trois de ces corporations : les mariniers, les marchands de vin et les maçons avaient non-seulement leurs confréries distinctes dans l'église de Saint-Gervais, mais encore leur bureau syndical dans le quartier, sur le territoire de la paroisse ; nous pensons même qu'ils y ont encore aujourd'hui leur bureau de placement et d'agence.

Ainsi, les bas-reliefs de ces stalles offrent tous autant de sujets différents. Un grand nombre de professions y sont réprésentées dans le costume de l'époque; chaque personnage y est occupé des travaux de son état. Les sculpteurs y ont aussi façonné diverses figures fantastiques, grotesques, drolatiques ou grimaçantes, dont les analogues se retrouvent souvent ailleurs dans les œuvres artistiques de la même époque, et qui ne peuvent être que des caricatures inoffensives.

Toutes ces sculptures, laborieusement exécutées, ont assurément une signification morale. Il ne faut pas y voir des caprices sans portée, ou la simple création d'une imagination bizarre, c'est le travail de l'homme placé sous la protection divine et la glorification de l'ac-

(1) Les stalles, soit à raison de leur placement dans le chœur et participant ains à la vénération qui s'attachait à celle partie de l'église, soit par tout autre motif, étaient l'objet, du moins à Rouen, d'une cérémonie toute particulière : « Aux féries du carême, dit Farin, on baise les chaires du chœur au commencement des heures; cela s'appelait anciennement des *métanées* ou pénitences. » (*Histoire de Rouen*, t. III, p. 274. — E. H. Langlois, *Stalles de la cathédrale de Rouen*, p. 98.)

tivité humaine. Néanmoins, on ne trouve aucun ordre esthétique dans la classification des sujets; l'artiste s'est livré sans direction et sans règle à toute la liberté de ses idées dans cette distribution. Sans aucune intention voilée, il a naïvement ciselé ses esquisses sur les boiseries; bien que quelques-uns, sous le rapport du symbolisme, de l'expression religieuse ou de la valeur morale ne puissent avoir toutes nos sympathies.

Au point de vue de la science archéologique, les stalles de Saint-Gervais, toutes mutilées qu'elles puissent être, sont une précieuse curiosité; aucune ancienne église de Paris, que nous sachions, n'en possède de semblables. Mais au point de vue de la technique, il est impossible de vanter la finesse de leurs sculptures et la grâce archaïque de leurs dessins; nous en exceptons toutefois les statuettes d'apôtres et d'autres saints et saintes qui ornent les panneaux des parcloses terminales, et qui sont placées sous de gracieux portiques.

Voici au reste, à l'appui de nos déductions appréciatives, la description des divers sujets sculptés sur ces stalles, suivant l'ordre le plus rationnellement méthodique de leur disposition.

HAUTES FORMES (*côté de l'Épître*).

Les sept premières stalles ont été refaites au commencement du XVIII[e] siècle; les museaux et accoudoirs sont profilés en forme de volute et de console renversée.

Sur le cul-de-lampe ou miséricorde de la première stalle, qui est celle de M. le curé, sont ciselés, comme attributs de la dignité pastorale, deux torches ou cierges allumés, en sautoir, réunis par une étole pendante et surmontés d'une couronne de feuillages.

Sur les miséricordes des six stalles suivantes sont répétés alternativement le monogramme des glorieux martyrs, patrons de l'église, saint Gervais et saint Protais, composé de deux SS et de deux GG entrelacés, ou simplement l'orme féodal de saint Gervais sortant du puits, dont la légende traditionnelle a donné jadis une certaine célébrité à ce vieux quartier, en mémoire de l'antique fief du Monceau Saint-Gervais dont le roi Philippe Auguste était seigneur direct en 1208 (1), ou enfin deux palmes surmontées de la couronne de

(1) La place du parvis de Saint-Gervais était autrefois ombragée d'un grand orme séculaire sous lequel le bailli du fief du Monceau et les tenanciers de ce fief se réunissaient, à certains jours après la messe, pour payer ou recevoir les rentes féodales. Sous ce même orme, le bailli de la juridiction, et ces juges nommés *pedanés*, parce

gloire, pour exprimer le triomphe de ceux qui ont donné leur vie pour la foi.

Huitième stalle. Une sirène peignant ses longs cheveux; le bras mutilé tenait probablement un miroir. La sirène, suivant saint Basile, est l'image du démon, *sirenes dœmoniœ* (*in psal.* 44); ici elle est l'emblème de la volupté, *sirenes in delubris voluptatis* (*Isaiœ*, cap. XIII, v. 22).

Neuvième stalle. Tête de chérubin représenté avec la tête et deux ailes seulement, suivant les règles de l'iconographie des anges. Mais ici, partout où le chérubin est reproduit sur plusieurs autres miséricordes, cet esprit céleste, classé par l'exégèse au premier ordre des neuf chœurs des anges, se distingue moins par sa beauté surnaturelle que par cette face bouffie, quoique juvénile, qui caractérise le style lourd de la statuaire enfantine sous Louis XIII et Louis XIV.

Dixième stalle. Chien couché et levant la cuisse pour se lécher; cynisme de la luxure; cette sculpture est mutilée. — Onzième stalle. Tête de lion, symbole de force et de courage.

Douzième stalle. Homme entièrement nu, autant qu'on en peut juger après le coup de rabot qui l'a presque effacé; l'écartement des jambes semble indiquer qu'il était à cheval sur un énorme fût cannelé, comme un Bacchus sur un tonneau.

ACCOUDOIRS.

Huitième stalle. Tête de vieillard décrépit ayant un bandeau ou tortil qui lui tombe sur les yeux et va se nouer derrière la tête en passant dans les volutes cornues dont son front est flétri; espèce de personnification de l'endurcissement du cœur dans l'impénitence. Force et fatal pouvoir du mal et du démon qui le suggère.

Neuvième stalle. Tête de lion.

Dixième stalle. Tête de chien.

Onzième stalle. Tête de jeune fille portant une coiffe à la mode de l'époque, relevée sur le front, feuillagée sur le sommet et gracieusement déchiquetée sur les oreilles; le cou est enveloppé d'une

qu'ils rendaient leurs sentences debout, venaient y accommoder paternellement et sans frais les différends des habitants. Au moyen âge, l'arbre sous lequel on plaidait dans les villages féodaux était presque toujours un orme; on disait à un homme que l'on menaçait d'assigner et de traduire en justice : « *Attendez-moi sous l'orme.* »

L'orme proverbial de Saint-Gervais à Paris, qui, sans doute, avait été renouvelé plus d'une fois, n'a été abattu que vers la fin du consulat.

guimpe montante à plis serrés. Mollesse, timidité paresseuse, née de l'extrême amour de soi.

Douzième stalle. Tête de cheval.

Toutes ces têtes et celles des autres accoudoirs anciens sont uniformément portées par un pied de griffon, et accompagnées de grandes ailes du même monstre qui s'étendent sur la double paroi de la parclose.

Sur le panneau de refend, du côté du sanctuaire, une sainte martyre tenant une palme de la main droite et le livre des saints Évangiles de la main gauche. Aucun autre attribut iconographique ne la distingue; un long voile noué autour de sa tête est abandonné au gré des vents; elle porte une robe traînante, coupée carrément sur la poitrine pour laisser voir une chemise à boutons; ses manches sont tailladées, et son manteau, élégamment drapé, n'est retenu que par un nœud sur la hanche droite. Cette statuette, demi-relief, est abritée sous un portique dont le plein cintre est orné de caissons.

BASSES FORMES (*côté de l'Épître*).

Miséricordes. La première offre le monogramme des patrons.

Deuxième stalle. Grosse tête de chérubin.

Troisième stalle. Un fou, coiffé d'un capuchon pointu, à longues oreilles d'âne, folâtre avec une femme à laquelle ses manières paraissent peu convenir; dans la lutte, la robe de cette dernière s'est retroussée jusqu'au-dessus de la jarretière. Sa coiffure, d'où s'échappe une étroite bande de toile, est encore celle des paysans napolitains de nos jours; on reconnaît à son tablier de cuir que c'est la femme d'un artisan. Triste allégorie, montrant le dénûment de vertus et la bassesse des habitudes. Ainsi le moraliste désigne ici, par la hideur de certaines actions, tous les ennemis que le chrétien doit incessamment s'efforcer de combattre.

Quatrième stalle. Le *cordouanier* (1) coupant son cuir. Autour de lui sont suspendus des *escaphignons*, espèce d'escarpins; des souliers et des patins.

Cinquième stalle. *Les deux rôtisseurs*. Devant un feu flambant, tourne à la broche une grasse poularde sous laquelle est posée la

(1) Ce nom vient de ce que le meilleur cuir se préparait à *Cordoue*, en Espagne, ce qui lui fit donner le nom de *cordouan*, d'où l'on appela les fabricants de chaussures *cordouaniers*, et, par corruption, *cordonniers*, que bien des gens, sans réflexion, croient dérivé de *cordon*.

lèchefrite. Nos deux compères, assis de chaque côté de la cheminée, ont l'œil attentif; les mains, qui tenaient évidemment des cuillers à arroser, sont brisées.

Les panneaux de la montée représentent, à droite, saint Pierre tenant un livre et une clef à anneau losangé; en face, un évêque en chape, tenant une croix et paraissant bénir de la main droite; à moins que l'objet qui aidait à le caractériser, et qu'il semble avoir tenu dans cette main, n'ait été mutilé. C'est peut-être saint Augustin, ou plutôt saint Ambroise, qui, par une révélation divine, découvrit, gisants dans leur tombeau, ignorés depuis plus de trois siècles, les restes encore sanglants des saints martyrs Gervais et Protais, patrons de cette église (1).

Sixième stalle. Tête de chérubin ailée, animée d'un gros rire.

Septième stalle. *La salamandre* au milieu des flammes. Cet animal, que la zoologie place dans le genre des batraciens et dans la classe des reptiles, figure ici comme emblème de la chasteté, d'après le préjugé qu'il résiste à l'action du feu. François I[er] avait joint la salamandre à ses armes : c'est pourquoi on la trouve sur beaucoup de monuments élevés sous le règne de ce prince.

Huitième stalle. *Le batelier.* Assis dans sa nef aux flancs recourbés, il se penche avec ardeur sur sa rame; sa large toque, et sa collerette découpée en festons, en font un élégant canotier de la Seine au XVI[e] siècle.

Neuvième stalle. Une truie; emblème de la gourmandise, de l'impureté et de l'abrutissement caractéristique de l'ingratitude spirituelle; elle est en société d'un large baquet où elle satisfait ses appétits gloutons.

Dixième stalle. Une tête de lion.

Le panneau de refend, qui termine les stalles basses, représente saint Jean l'Évangéliste. Il tient le style qui servait aux anciens pour écrire sur des tablettes enduites de cire; le manuscrit évangélique est placé à sa portée sur un pupitre à vis. Il est vêtu d'une robe longue et traînante, à boutons imitant la simarre ou la soutane, un manteau à grands plis est rejeté par-dessus.

ACCOUDOIRS.

Sixième stalle. Tête de lion mordant un anneau. Le lion montre

(1) Sanct. Ambros., Ep. XXII (al. 54) ad Marcellinam sororem. — Sanct. August. de Civ. lib. XXII et conf. lib. IX, cap. VII.

symboliquement ici Jésus-Christ, sauveur des hommes, et l'anneau, emblème de l'infini, est l'allusion mystérieuse de son éternité divine. Ce même attribut formait autrefois le heurtoir de la porte occidentale de l'église cathédrale de Saint-Germain des Prés.

Septième stalle. Tête de bœuf; symbole de la force et de l'abnégation.

Huitième stalle. Jeune fille portant une coiffe en forme de casque et un tortil par-dessus.

Neuvième stalle. Tête grimaçante, cornue et ceinte d'une guirlande de feuillages; opiniâtreté, résistance et vanité.

Dixième stalle. Tête de vieillard imberbe; sa tête chauve est ceinte d'un large bandeau. Déchéance par les passions.

Onzième stalle. Tête d'aigle figurant la divinité de Jésus-Christ et sa glorieuse ascension.

HAUTES FORMES (*côté de l'Évangile*).

Les sept premières stalles offrent la même ornementation du XVII[e] siècle, qu'au midi, et la même disposition des parcloses et accoudoirs.

Huitième stalle. Les *trois croissants* liés; ils forment le chiffre de Diane de Poitiers ou celui de Catherine de Médicis, *ad libitum*. Leur concavité profile trois visages qui accusent graduellement la jeunesse, la virilité et l'âge mûr : expression des phases lunaires qui cache évidemment une moralité. On voit souvent, sous les pieds de Marie, la lune ainsi échancrée comme symbole de sa conception immaculée.

Neuvième stalle. Le *tailleur de pierre* et l'*architecte*; ce dernier est armé de son compas et de son équerre.

Dixième stalle. Le *sommelier*. Coiffé d'un chapeau emplumé et vêtu d'une courte tunique; il tient une tarière et se dispose à mettre une pièce en perce; derrière et devant lui de nombreux tonneaux rangés sur des chantiers indiquent qu'il fonctionne dans une cave bien fournie.

Onzième stalle. Mascaron vomissant des guirlandes de feuilles et de fruits.

Douzième stalle. Tête de chérubin.

Le panneau de refend des stalles hautes représente sainte Catherine la Philosophe (1), couronne en tête. Elle est vêtue d'une robe traînante par-dessus laquelle elle porte une tunique plus courte, fran-

(1) Ainsi surnommée à cause de son érudition peu commune, qui l'a fait choisir dans les écoles pour être la patronne et le modèle des philosophes chrétiens.

gée sur les bords, et une ceinture lâche de pierreries pendant en cordelière; autour de sa poitrine est admirablement drapée une écharpe qui vient se boucler sur l'épaule droite; pleine d'aisance et de noblesse elle foule un personnage couronné sous ses pieds; non pas le prince de l'erreur, comme on l'a prétendu, mais l'empereur Maximin II, par les ordres duquel elle fut martyrisée. Car suivant l'esthétique des pieux artistes du XIII[e] siècle, le sculpteur du XVI[e] a voulu glorifier la courageuse vierge en plaçant sous ses pieds son persécuteur. Près de là gît, brisée, la roue instrument de son supplice. Comme elle tient un livre de la main droite, il est probable que la gauche, aujourd'hui mutilée, s'appuyait sur un long glaive, complément ordinaire de ses attributs caractéristiques (1).

ACCOUDOIRS.

Huitième stalle. Tête de vieillard grimaçant, ceinte d'un bandeau.
Neuvième stalle. Tête de lion.
Dixième stalle. Vieillard barbu, le tortil sur le front.
Onzième stalle. Tête de cheval un peu fantastique.
Douzième stalle. Tête de lion.

BASSES FORMES (*côté de l'Évangile*).

Première stalle. Couronne de gloire entre deux palmes, symbole des patrons de l'église.

Deuxième stalle. *La leçon de la mort.* Un jeune enfant nu dort appuyé sur une tête de mort. Sérieux et triste *memento mori* consacré à nous rappeler notre fragilité et que la mort nous menace à chaque instant.

La troisième et la quatrième stalle ont été supprimées, ainsi que nous l'avons déjà dit, pour placer le clavier de l'ordre d'accompagnement.

Cinquième stalle. *L'absolution.* Une femme, la tête inclinée et les mains jointes, vient s'agenouiller au tribunal de la pénitence; le confesseur, coiffé du bonnet de docteur en théologie, élève la main droite et l'impose au-dessus de la tête de sa pénitente. Arrive un

(1) Une chapelle de l'église de Saint-Gervais, sous le collatéral du midi, derrière le banc de l'œuvre, est dédiée à sainte Catherine depuis plus de quatre siècles. Elle est mentionnée dans des actes de la fabrique des années 1428 et 1493. (Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 131.)

troisième personnage qui paraît tenir une énorme clef ou un bâton brisé, comme symbole de la puissance divine dont le prêtre du Seigneur est investi pour absoudre les péchés.

Sixième stalle. *La baignoire commune.* Une femme, coiffée à l'antique, est nue dans son bain : le mari, déjà dépouillé de ses vêtements, lui passe la main sous le menton et entre dans la même baignoire.

PANNEAUX DU PASSAGE INTERMÉDIAIRE.

Le panneau à droite représente saint Antoine, patriarche des cénobites : vieillard barbu, il est vêtu de la cucule et du scapulaire. De la main droite il tient un livre, attribut de la science des livres saints et de la règle qu'il donna à ses moines; sa main gauche s'appuie sur une sorte de béquille ou de bâton potencé en forme de T ; c'est le *tau*, attribut particulier de saint Antoine le Solitaire, et qu'en iconographie on appelle la *croix de saint Antoine,* parce que c'est par ce signe qu'il surmontait les tentations et les assauts du démon, et aussi parce qu'on ne représentait la croix que sous cette forme en Égypte dont ce saint était originaire. A cette béquille pend un chapelet et cette clochette mystérieuse, type de celle que les pieux habitants des campagnes suspendent au cou de leurs bestiaux dans l'intention que saint Antoine les préserve des maladies auxquelles ils sont sujets; enfin, le bienheureux est accompagné de cet animal immonde appelé vulgairement *cochon de saint Antoine*, ce qui est une erreur, car d'après sa légende, c'était une truie, personnification du démon, père de tous les vices que le saint a combattus. Les iconographes ont aussi voulu rappeler par cet attribut zoologique qu'on invoque saint Antoine le Solitaire contre les épidémies de ces animaux domestiques (1).

Le panneau à gauche représente saint Paul, l'apôtre des nations, tenant son attribut ordinaire; *l'épée*, instrument de son martyre, figurant aussi la puissance énergique de sa parole. Il est en outre reconnaissable à son front dégarni et à sa barbe longue et lisse.

MISÉRICORDES.

Septième stalle. *Le fou sans gêne.* Coiffé du capuchon à oreilles d'âne, il pousse l'oubli de la décence jusqu'à venir se poser devant la

(1) J. Molanus, *Hist. SS. imag.*, lib. III, cap. v. — L. J. Guenebault, *Dict. iconographique*, t. I[er]. — *Rép. gén. des attrib. des saints*, col. 791.

porte d'une maison habitée, pour satisfaire dame nature. A la fenêtre du rez-de-chaussée se montre un personnage indigné qui tenait, probablement, un objet menaçant : mais un pudique ciseau a profondément labouré cette grossière composition due aux mœurs naïves de nos ancêtres, qui, plus candides que nous, cachaient souvent une moralité sous des formes brutales et jamais voilées ni attrayantes.

Huitième stalle. *Le chirurgien?* Sur un lit muni d'un traversin, est étendue une femme nue. Sur le premier plan, un personnage coiffé d'une toque met un genou en terre : serait-ce pour lui faire une opération ou pour lui adresser ses hommages? Les nombreux coups de rabot donnés à cette sculpture ne permettent plus d'en rien préciser davantage.

Neuvième stalle. Tête de chérubin.

Dixième stalle. *Le savant.* Assis dans un fauteuil à x, il se livre à la lecture; son livre est placé devant lui sur un pupitre.

Onzième stalle. Tête de chérubin.

ACCOUDOIRS.

Deuxième stalle. Tête de vieillard couronné d'une guirlande dont les nœuds, tombant sur le front, lui offusquent les yeux.

Troisième stalle. Vieillard couronné de laurier.

Quatrième stalle. Tête de cheval.

Cinquième stalle. Tête de lion.

Sixième stalle. Tête de renard.

Septième stalle. Tête de tigre.

Huitième stalle. Grotesque humain.

Neuvième et dixième stalle. Têtes de levrettes.

Onzième stalle. Grotesque pleureur.

Douzième stalle. Tête joufflue au gros rire.

Toutes ces têtes d'hommes et d'animaux, attachées aux parcloses, ne sont-elles que le capricieux produit de l'imagination du sculpteur, une pure fantaisie d'ornementation? c'est ce que nous n'essayerons pas de résoudre pour ne pas nous écarter de la vérité. Cependant, un spiritualiste chrétien pourrait peut-être y trouver un sens caché ou une idée symbolique, bien que les artistes de la renaissance, dont le sculpteur en bois de Saint-Gervais faisait partie, eussent rompu avec les traditions et eussent oublié souvent les convenances ainsi qu'on vient d'en voir ici des exemples.

Sur le panneau de la parclose terminale est sculpté l'évangéliste

saint Matthieu, pour faire pendant à saint Jean, placé sur la parclose correspondante du côté de l'épître ; il est coiffé du bonnet de docteur et un ange lui tient son livre. Saint Matthieu a l'homme pour attribut comme ayant traité des mystères de l'humanité de Jésus-Christ. L'Orient crût à peine l'honorer en lui donnant les traits de l'ange.

Ici se termine notre description des stalles de Saint-Gervais, où aucun des sujets qui les décore n'a été omis. Une froide nomenclature de ces figures plus ou moins esthétiques aurait offert peu d'intérêt; nous avons donc essayé, avec une certaine réserve, d'expliquer ce qui nous a paru pouvoir être facilement interprété. Le but de cet opuscule, qui pourra peut-être un jour servir d'élément à des déductions analytiques plus profondes, est de conserver un état descriptif de cette ornementation mobiliaire d'une des plus belles églises de Paris, pour servir à l'histoire de l'art ancien. Les sculptures de ces stalles, trop peu remarquées jusqu'ici, ont une analogie frappante avec celles de la cathédrale de Rouen, construites dans la première moitié du XV[e] siècle (1). Leur décoration, toute simple qu'elle est, importe trop à l'histoire de la sculpture sur bois pour que nous ayons dû les laisser plus longtemps dans cet oubli qui devra paraître étrange aujourd'hui où l'on comprend si bien toute l'importance et l'intérêt qui se rattache à nos monuments religieux, la plus glorieuse part de nos antiquités nationales.

TROCHE.

(1) Les stalles de la cathédrale de Rouen ont été décrites avec détails, dans une très-curieuse notice, ornée de 13 planches, par E. H. Langlois, de Pont-de-l'Arche, in-8. Rouen, 1838.

ARTÉMIS ÉLAPHÉBOLE.

LUTTE D'UNE CENTAURESSE ET D'UN FAUNE

SUR UN VASE DU MUSÉE DE LEYDE.

Dans la série des vases étrusques en terre noire que possède le Musée royal d'antiquités de Leyde, il en est un qui attire plus particulièrement l'attention de l'antiquaire ; c'est un grand vase en forme de seau provenant de Volterra (1). Les deux anses qui en garnissaient autrefois le bord ont disparu. Au-dessous de l'endroit qu'elles occupaient se voient deux compositions en relief dont le style n'accuse pas une fabrication bien ancienne. L'une d'elles (voy. pl. 199, fig. 1) nous montre Artémis atteignant à la course un cerf ; de la main gauche, elle l'a saisi par le bois et le perce de sa lance dont est armée sa main droite. La fille de Latone est vêtue d'une tunique talaire sans manches ; un *ampechonium* d'une étoffe légère, jeté sur son bras gauche, flotte au gré du vent ; un *modius* coiffe sa tête (2).

Les anciens nous dépeignent la déesse de la chasse comme aimant le séjour des montagnes (3) et s'y rendant redoutable aux hôtes des forêts (4). Son adresse à percer le cerf de ses traits (5) lui avait valu le surnom d'*Élaphébole* (6).

(1) *De Grieksche, Romeinsche en Etrurische Monumenten van het Museum van oudheden te Leyden kort beschreven door* Dr L. J. F. Janssen, p. 144, n° 1422. Cf. Gerhard, *Archæolog. Anzeiger*, 1849, p. 86.

(2) Cette coiffure est souvent donnée à Artémis sur les vases peints. Voy. Lenormant et de Witte, *Élite des Mon. céramog.*, t. II, pl. XI, XXXVI B, XXXVI C, et d'autres exemples réunis par moi dans le *Bulletin de l'Académ. de Bruxelles*, t. IX, 1re part., p. 157. Cf. Creuzer, *Symbolik*, Th. II, p. 580, 3e édit.

(3) Ἀγροτέρα, ὀρεία, ὀρεσίφοιτος. *Iliad.* Φ, 471 ; Xenoph., *Cyneg.*, VI, 13 ; Pollux, V, 13 ; Pausan., I, 19, 6 et 41, 3 ; Cornutus, *de Nat. Deor*, cap. XXXIV, p. 206, Osann.

(4) Θηροκτόνος. Eurip., *Iphigen. Aul.*, 1570. Cf. Cornut., *l. c.*; Porphyr., *de Abstin.*, I, 22. Θηροφόνος. Eurip., *Hercul. Fur.*, 378 ; Ovid., *Fast.*, II, 163 : *Mille feras Phœbe silvis venata redibat.*

(5) *Nonni Narrat.*, ap. Creuzer, *Meletemat.*, I, p. 68. Λέγεται οὖν αὔτη ἡ θεὸς βάλλειν εὐστόχως τὰς ἐλάφους ὥστε ἀκοῦσαι τὴν Ἄρτεμιν ἐλαφηβόλον θεόν.

(6) Homer., *Hymn. in Dian.*, vs. 2; *Hymn. Orph.* XXXV, 10; Sophocl. *Trachin.*,


1
2

On célébrait tous les ans à Athènes, à l'équinoxe du printemps, une fête en l'honneur d'Artémis Élaphébole. On y sacrifiait des cerfs à la déesse (1), et à défaut de cerfs véritables, paraît-il, l'offrande consistait en figurines de cet animal pétries de farine, de miel et de sésame (2). Le neuvième mois de l'année, c'est-à-dire le mois de mars, recevait de cette fête le nom d'*Élaphébolion* (3). Nous trouvons ce nom donné au même mois à Délos (4) et à Iasus (5). Plutarque (6) parle d'une fête appelée *Élaphébolies*, instituée par les Phocéens dans la ville d'Hyampolis, en reconnaissance de la protection dont Artémis les avait entourés dans une guerre contre les Thessaliens. Le moraliste grec ne fait pas connaître l'époque de cette solennité ; il est probable toutefois qu'elle avait lieu également à l'équinoxe du printemps. C'est alors, en effet, que des sacrifices étaient offerts à la déesse dans presque tout le reste de la Grèce où le mois de la célébration de cette fête recevait le nom d'*Artémision* ou d'*Artémisius* (7). Mais la différence dans la dénomination ne doit pas faire conclure à une différence dans la solennité religieuse ; ainsi, l'offrande de cerfs se pratiquait vraisemblablement aux Artémisies, comme aux Élaphébolies, et dans l'une comme dans l'autre fête, se chantaient peut-être des hymnes qui vantaient l'habileté de la sœur d'Apollon à chasser le cerf.

Ces cérémonies du culte ne peuvent être restées sans influence sur l'art ; mais doit-on pour cela reconnaître l'Artémis Élaphébole sur toutes les représentations où la fille de Latone poursuit ou terurasse n cerf?

214; Plut. *de Solert. animal*, c. 9, p. 966 A; Artemidor, II, 35; Cornutus, *l. c.*— On l'appelait aussi Ἐλαφοκτόνος (Euripid., *Iphig. Taur.*, 1113 ; Apollon. *de Adverb.*, p. 602, 22) ou bien encore Ἐλαφιαία. Pausan. VI, 22, 10.

(1) *Anecdol. græc.*, ed. Bekker, t. I, p. 249 : Ἐλαφηβολιών : μὴν Ἀθήνησι πέμπτος· ἐκλήθη δὲ ἀπὸ τῶν ἐλάφων, αἵ τινες τῷ μηνὶ τούτῳ ἐθύοντο τῇ ἐλαφηβόλῳ Ἀρτέμιδι.

(2) Athenæus, XIV, 14, t. V, p. 349, Schweighæus. Ἔλαφος πλακοῦς ὁ τοῖς ἐλαφηβολίοις ἀναπλασσόμενος, διὰ σταιτὸς, καὶ μέλιτος, καὶ σησάμου.

(3) Voy. K. Fr. Hermann, *Ueber griechische Monatskunde*, p. 57.

(4) Boeckh, *Corp. Incript. Græcar.*, t. II, p. 228, n° 2271. Cf. Hermann, *l. c.*, p. 93.

(5) Boeckh, *C. I. G.*, t. II, p. 463, n° 2675. Cf. Hermann, *l. c.*, p. 97.

(6) *De mulierum virtutibus*, cap. 2, p. 244 E.

(7) On lit dans une inscription d'Éphèse (*Corp. Insc. Gr.*, t. II, p. 600, n° 2954) : Καὶ τοῦτο δὲ μέγιστον τοῦ περὶ αὐτὴν σεβασμοῦ ἐστι τεκμήριον τὸ ἐπώνυμον αὐτῆς εἶναι μῆνα καλούμενον παρ' ἡμῖν μὲν Ἀρτεμισιῶνα παρὰ δὲ Μακεδόσιν καὶ τοῖς λοιποῖς ἔθνεσιν τοῖς Ἑλληνικοῖς καὶ ταῖς ἐν αὐτοῖς πόλεσιν Ἀρτεμίσιον. ἐν ᾧ μηνὶ πανηγύρεις τε καὶ ἱερομηνίαι ἐπιτελοῦνται, διαφερόντως δὲ ἐν τῇ ἡμετέρᾳ πόλει τῇ τροφῷ τῆς ἰδίας θεοῦ τῆς Ἐφεσίας κ.τ.λ. Cf. Hermann, *l. c.*, p. 47, et *Lehrbuch der Gottesdienstlichen Alterthuemer der Griechen*, § 59, 1, 2.

Selon quelques grammairiens (1) βάλλειν signifierait blesser de loin. Ce verbe ne pourrait donc s'employer qu'en parlant de la flèche envoyée par l'arc ou du javelot lancé avec la main. C'était là, paraît-il, la manière dont on chassait ordinairement le cerf. Xénophon recommande de ne pas en approcher, parce qu'il se défend avec ses cornes et ses pieds, mais de l'attaquer de loin à coups de traits (2). Nous pouvons conséquemment expliquer par Artémis Élaphébole le type des médailles de la Chersonèse taurique où la déesse lance un javelot contre un cerf (3). La remarque précitée des grammairiens, par rapport à βάλλειν, se base principalement sur un vers de l'*Iliade* (4), où l'acception de ce verbe est nettement déterminée. Cependant le poëte lui-même s'est quelquefois écarté de cet usage et s'est servi du même mot pour indiquer un coup porté de près avec une lance (5). Il y a plus, Suidas, l'un des grammairiens en question, ne s'est pas fait scrupule de l'employer aussi en parlant d'un sacrificateur qui fait tomber la victime sous le coup de la hache (6). Il résulte des observations précédentes, qu'au point de vue lexigraphique même, il serait permis de donner le surnom d'Élaphébole à l'Artémis des compositions où, comme sur notre vase, elle perce un cerf qu'elle tient par le bois; je regarde cependant, comme plus vraisemblable, que le mot, ayant été une fois consacré, aura reçu son application dans tous les cas où la déesse abat un cerf, quelle que soit la manière dont la chose s'exécute.

La recommandation de ne pas approcher du cerf avant de l'avoir blessé était sans doute un conseil de prudence adressé au commun des chasseurs; mais il s'en rencontrait probablement qui, plus intrépides ou plus habiles que les autres, n'en tenaient aucun compte. La composition représentant une chasse sur le couvercle de la ciste

(1) Suidas, voc. Βάλλειν; Ammonius, p. 29; Schol. *Iliad.*, IV, 540, *alib. passim.*

(2) *De Venatione*, cap. x, 20. Des peintures de vases nous montrent des chasseurs à cheval lançant de loin des traits contre un cerf. Gerhard, *Auserles. Vasenbild.*, II, 93; *Monumenti inediti dell' Inst. archeolog.*, III, 44. Une œnochoé qui sera publiée dans mon *Choix de vases du Musée de Leyde*, pl. XIX, montre un sujet du même genre.

(3) Dumersan, *Descr. des méd. antiq. de M. Allier de Hauteroche*, pl. II, n° 9; Millingen, *Recueil de quelques médailles grecques inédites*, p. 33, pl. II, n° 1.

(4) IV, 540 : Ὅστις ἔτ' ἄβλητος, καὶ ἀνούτατος ὀξέϊ χαλκῷ. Cf. XVI, 24 : Ἐν νήεσσιν κέαται βεβλημένοι οὐτάμενοί τε.

(5) *Iliad.*, XVI, 807; V, 73. Eustathe fait sur ce dernier passage l'observation suivante, p. 523, 28 sq. ed. Rom. (t. II, p. 10 sq. Lips.) : Ἔνθα δῆρα τὸ βεβλήκει ῥηθὲν ἀντὶ τοῦ ἔκρουσεν, ἔτυψεν, ἔτρωσεν· οὐ γὰρ πόῤῥωθεν ἀλλ' ἐγγὺς ἐλθὼν ἔβαλε κατὰ τοὺς οὐτάζοντας.

(6) T. I, p. 1007, 15 ed. Bernhardy. Βοοθύτης· ὁ τοὺς βόας βάλλων πελέκει.

Ficoroni (1) nous montre un héros qui, d'une main, saisit un cerf par le bois, et de l'autre, lui enfonce sa lance dans le côté. Il serait étonnant que cette manière de chasser le cerf, la plus difficile et la plus hardie, n'eût pas été adoptée aussi, par la chasseresse par excellence, par la déesse qui présidait à cet exercice. Aussi je n'hésite pas à donner le nom d'*Élaphébole* à l'Artémis représentée sur notre vase (2). Des médailles de la Chersonèse taurique nous font voir la sœur d'Apollon, le genou droit appuyé sur le dos de l'animal qu'elle perce de sa haste (3); elle a la même pose sur des médailles d'Éphèse, mais elle frappe avec le glaive (4). Ce type était, du reste, très-approprié à ce genre de monuments qui n'offraient à l'artiste qu'un espace très-resserré.

Il existe un vase dont la peinture a une grande ressemblance avec la composition du nôtre, il mérite d'autant plus d'être examiné ici qu'il a été diversement expliqué; c'est une *pelikè* à figures rouges de la fabrique de S. Agata de' Goti, faisant partie du Musée Blacas (5). De la main gauche, la déesse tient le cerf par une oreille, tandis qu'elle appuie son genou sur son dos; de la droite, elle brandit une torche comme pour en frapper l'animal; une Victoire qui vole devant elle semble la couronner. D'un côté de ce groupe central on voit Jupiter assis, et de l'autre, Apollon debout. M. Panofka (6) explique ce tableau par Artémis remplissant elle-même l'office de prêtresse et sacrifiant la biche qu'elle a substituée à Iphigénie. Un archéologue anglais (7) a rejeté avec raison, me paraît-il, cette explication, et a

(1) *Musæi Kirkeriani æraea*, t. I, tab. IV, p. 19. Voyez encore Actéon perçant un cerf, sur une peinture de vase publiée dans l'*Élite des Monuments céramographiques*, t. III, pl. CIII A.

(2) M. Gerhard (*Archæolog. Anzeiger*, 1849, p. 86) la nomme *Élaphoclone*. Voy. ci-dessus p. 484, note 6.

(3) Dumersan, *ouv. c.*, pl. II, 5; Mionnet, *Description de Méd. gr.*, t. VI, supplém. p. 177, n° 641.

(4) Mionnet, t. VI, suppl. p. 138, n° 339; p. 165, n° 564. Sur une autre médaille d'Éphèse (*ibid.*, p. 183, n° 683), la déesse, saisissant de la main gauche un cerf, en même temps qu'elle le presse de son genou, tire de l'autre main une flèche de son carquois. Je suppose que c'est dans l'intention d'en percer l'animal qui veut lui échapper. Ce serait donc encore une variante de la représentation d'Artémis Élaphébole. Si ma supposition est fondée, il faudrait appliquer le même nom à la statue du Louvre appelée vulgairement la Diane de Versailles. Millin, *Galerie mytholog.*, XXXIV, 115.

(5) Elle a été publiée dans l'*Archæolog. Zeitung* de M. Gerhard, taf. XLVI, et dans l'*Élite des Mon. céramogr.* de MM. Lenormant et de Witte, t. II, pl. XCII.

(6) *Archæologische Zeitung*, octob. 1846, p. 345 svv.

(7) *Artemis Elaphebolos : an Archaeological essay* by William Watkiss Lloyd (*not published*), 1847; dissertation dont M. Gerhard a donné un résumé dans son *Archæolog. Zeitung*, N. F., mai 1847, p. 76, sqq.

pris la défense de celle que le savant archéologue de Berlin avait indiquée lui-même sans l'adopter : selon M. Lloyd, cette peinture nous offrirait la représentation de l'Artémis Élaphébole et une allusion au sacrifice qui avait lieu à la fête à laquelle la déesse a donné son nom. MM. Lenormant et de Witte ont exposé l'une et l'autre de ces interprétations, sans laisser trop apercevoir à laquelle des deux ils accordent la préférence (1). Pour mon compte, je ne saurais admettre la seconde explication, pas plus que la première. S'il fût entré dans l'intention de l'artiste de figurer la déesse de la chasse tuant le cerf, il serait surprenant qu'il eût placé une torche dans sa main. Dans cette hypothèse même, elle devrait s'en servir comme d'une arme contondante en guise de massue, et non pas comme d'une arme perçante. Je conclus de cette circonstance qu'elle veut simplement effrayer l'animal ou tout au plus le frapper pour l'étourdir (2); j'attribue la même signification au type du revers d'une monnaie en bronze d'Éphèse, à l'effigie de Commode, où Artémis tient son arc levé au-dessus de la tête du cerf (3). Dans l'une comme dans l'autre composition, la fille de Latone veut prendre l'animal vivant; ses menaces ou ses coups n'ont pour but que de l'empêcher de se défendre; elle se sert à cet effet de l'objet que le hasard en quelque sorte a placé dans sa main, de l'arc ou du flambeau qui sont ses attributs. Il y a encore d'autres médailles où Artémis est figurée arrêtant par le bois un cerf dans sa course (4). Toutes ces représentations, à mon avis, n'ont rien de commun avec l'Artémis Élaphébole.

(1) *Élite des Monum. céramogr.*, t. II, p. 300, svv.

(2) Cf. Gerhard, *l. c.*, p. 78 not.*

(3) *Museum Sanclementinum*, tab. XXIII, n° 193; Otfr. Müller, *Denkæmler der alten Kunst*, II, taf. XVI, n° 170. L'archéologue allemand, d'illustre mémoire, a cru reconnaître sur cette médaille Artémis maltraitant la biche aux cornes d'or, en laquelle elle avait métamorphosé la Titanide fille de Mérope, après l'avoir chassée du chœur de ses suivantes. Euripid., *Helen.*, vs. 381. Je ferai observer que la tradition ne parle pas de mauvais traitements exercés par la déesse sur cette nymphe. Sa métamorphose paraît avoir été la seule punition que lui infligea la vengeance de la fille de Latone. — Mionnet a décrit inexactement cette médaille, où, selon lui, Diane *retiendrait* le cerf de *ses deux mains*, t. VI, suppl. p. 151, n° 472.

(4) Médaille de Daldis de Lydie. Mionnet, t. IV, p. 33, n° 165. Médaille de la Chersonèse taurique. Dumersan, *Descript. des Méd. d'Allier de Hauteroche*, pl. II, n° 8. Médailles d'Éphèse. Mionnet, t. VI, suppl. p. 161, n° 542; p. 162, n° 545. — Ce dernier numismatiste décrit encore plusieurs autres médailles de la même ville, qui auraient dû être mentionnées, soit dans la présente note, soit dans une des notes précédentes, mais l'état incomplet de ses descriptions ne m'a pas permis de les citer sans m'exposer à commettre des erreurs. Je regrette de n'avoir pu faire usage pour ce travail de la dissertation de M. Kœhne, intitulée : *Beytraege zur Geschichte und Archæologie von Cherronesos in Taurien*, dans les *Mémoires*

D'après une ancienne tradition dont Callimaque (1) s'est fait l'écho, la fille de Latone rencontra, sur le sommet du mont Parrhasius, cinq biches d'une grandeur extraordinaire et ayant la tête ornée de cornes d'or; elles paissaient d'habitude sur les bords du fleuve Anaure. Frappée d'admiration à la vue de ces animaux, Artémis se dit qu'ils étaient dignes de former la première capture de la déesse de la chasse. Aussitôt s'élançant à leur poursuite, sans même se faire suivre de ses chiens, elle en prit quatre qu'elle attela à son char rapide. La cinquième, destinée par Junon à devenir l'objet d'un des travaux d'Hercule, s'enfuit vers les bords du fleuve Céladon et trouva une retraite sur le mont Cérynée.

Tandis que les monuments de l'art nous présentent tantôt deux de ces biches traînant le char de la déesse (2), tantôt l'une d'elles lui servant de monture (3), les artistes auraient-ils négligé l'événement de la prise de ces animaux qui avait été l'heureux et brillant début d'Artémis comme chasseresse? Une pareille omission n'est guère probable. Aussi, je suis porté à croire que c'est ce fait qui est figuré sur les monnaies où Artémis arrête un cerf, aussi bien que sur

de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg, année 1848.

(1) *Hymn. in Dian.* vs. 99 sqq.

Εὗρες ἐπὶ προμολῇς ὄρεος τοῦ Παῤῥασίοιο
Σκαιρούσας ἐλάφους, μέγα τι χρέος· αἱ μὲν ἐπ' ὄχθῃς
Αἰὲν ἐβουκολέοντο μελαμψηφίδος Ἀναύρου,
Μάσσονες ἢ ταῦροι· κεράων δ' ἀπελάμπετο χρυσός·
Ἐξαπίνης δ' ἐταφές τε καὶ ὃν ποτι θυμὸν ἔειπες,
Τοῦτό κεν Ἀρτέμιδος πρωτάγριον ἄξιον εἴη.
Πέντ' ἔσαν αἱ πᾶσαι· πίσυρας δ' ἕλες ὦκα θέουσα,
Νόσφι κυνοδρομίης, ἵνα τοι θοὸν ἅρμα φέρωσι.
Τὴν δὲ μίαν, Κελάδοντος ὑπὲρ ποταμοῖο φυγοῦσαν,
Ἥρης αἰνεσίῃσιν, ἀέθλιον Ἡρακλῆϊ
Ὕστατον ὄφρα γένοιτο, πάγος Κερύνειος ἔδεκτο.

(2) Sur les bas-reliefs de la frise du temple de Phigalie, Artémis conduit un char attelé de deux cerfs. à côté d'elle est Apollon armé de son arc; *Monuments d'Ant. figurée rec. en Grèce par la commission de Morée*, vol. II, pl. 21. Bas-relief du Musée du Capitole. *Mus. Capitol.*, IV, 30. Peinture de vase de style archaïque. Lenormant et de Witte, *Élite des Mon. céram.*, t. II, pl. IX. Cf. le texte, p. 27, sv. Denier de la *gens Ælia*. Gennaro Riccio, *Le Monete delle antiche Famiglie di Roma*, tav. I, n° 8; denier de la *gens Axia*. Ibid., tav. VIII, 1. Médaille d'Acrasus à l'effigie d'Alexandre Sévère, Buonarotti, *Medaglioni ant.* XII, 2. Méd. de Mitylène à l'effigie de Valérien chez Spanheim *ad* Callim. *Hymn. in Dian.* vs. 106.

(3) *Élite des Monuments céramogr.*, t. II, pl. VIII et XLIII. Médailles de Faustine. Spanheim *ad* Callim., *l. c.;* Otf. Müller, *Denkmæler der alt. Kunst*, II, taf. XVI, 171.

le bronze d'Éphèse à l'effigie de Commode et le vase du Musée Blacas (1). On s'explique plus facilement alors que, sur ce dernier monument, la déesse de la chasse reçoive une couronne des mains de la Victoire à l'occasion de son premier succès, et qu'Apollon, son frère, et Jupiter, son père, soient présents à ce triomphe. Le maître des dieux, d'ailleurs, recevait un culte particulier dans les lieux où se passe l'action, car une tradition le faisait naître dans la ville de Parrhasie, voisine du mont Parrhasius (2).

La composition qui orne l'autre côté du vase du Musée de Leyde représente la lutte d'une Centauresse et d'un jeune homme (voy. pl. 199, fig. 2). La Centauresse tient, dans la main droite levée derrière sa tête, un rhyton figurant un lièvre, et dans la main gauche, une coupe; elle se cabre contre son adversaire. Une chlamyde légère flotte sur son dos. Le jeune homme est entièrement nu; une peau de lion pend de son bras gauche; il lève la main droite en l'avançant vers la Centauresse.

A la première vue, on croirait rencontrer dans ce groupe un épisode du combat des Centaures et des Lapithes aux noces de Pirithoüs. La présence de Centauresses à cette fête est attestée par Ovide (3), probablement d'après une version plus ancienne, et une Centauresse aux prises avec un guerrier qui lui plonge son épée dans le flanc, se voit sur le bas-relief d'une urne cinéraire étrusque appartenant au Musée du Louvre (4). Dans cette hypothèse, la peau de lion donnée au jeune homme semblerait servir à faire reconnaître Thésée, l'ami du roi des Lapithes.

Mais il suffit d'examiner cette composition avec un peu plus d'attention pour se convaincre bientôt que la lutte qui y est représentée n'est pas aussi sérieuse. La manière dont la Centauresse tient sa coupe indique qu'elle vient de la remplir de vin, et, si elle lève son rhyton aussi haut qu'elle peut, ce n'est nullement pour en frapper son adversaire, mais pour empêcher que celui-ci ne puisse le lui arracher. Ce personnage, qui montre si peu de détermination et qui a l'air de

(1) Le fait que le céramographe a figuré un cerf au lieu d'une biche ne saurait être un motif suffisant pour ne pas admettre mon explication.

(2) Callimach., *Hymn. in Jovem*, vs. 10 sq.

(3) *Metamorph.*, XII, 417, sq.

(Cyllaron et Hylonome) *et tum Lapithea tecta*
Intrarant pariter, pariter fera bella gerebant.

(4) De Clarac, *Manuel de l'histoire de l'art chez les Anciens*, I, p. 275.

reculer devant les menaces de la Centauresse, ne saurait, malgré sa peau de lion, être pris pour un héros (1). Cette considération me fit soupçonner que ce pouvait être un Faune, dont la pose empêchait d'apercevoir la queue et dont les oreilles peu apparentes n'avaient été remarquées, ni par le dessinateur, ni par les archéologues sous les yeux desquels le monument avait passé. Je priai en conséquence mon ami, M. Leemans, directeur du Musée de Leyde, de vouloir bien soumettre le vase à un nouvel examen. Ce savant et habile antiquaire, ayant obtempéré à mon désir avec son obligeance habituelle, ne put découvrir sur le vase même aucune trace d'oreilles, mais il eut l'heureuse idée de mouler la tête de la figure, et une empreinte placée dans un jour favorable lui permit d'apercevoir un objet dont la forme se rapproche assez bien d'une oreille pointue. L'examen d'une autre empreinte ne me laisse guère de doute que ce soit une oreille de Faune imparfaitement rendue. Sur ce point, je ne demanderai pas au lecteur de s'en rapporter à mon jugement seul; M. de Witte, qui a une plus grande expérience que moi des monuments, a aussi examiné cette empreinte et déclaré partager mon avis. Si toutefois on refusait d'admettre l'existence de ce signe distinctif du Faune, il ne resterait d'autre explication possible, ce me semble, que de voir dans le jeune homme un Bacchant.

Les Faunes et les Centaures font partie de la suite de Bacchus : la réunion des deux figures qui s'offrent à nous sur le vase de Volterra est donc toute naturelle. On connaît la lutte gymnastique de Faunes et de Centaures représentée sur un bas-relief du Vatican (2). Mais un autre bas-relief du même Musée (3), remarquable aussi au point de vue artistique, mérite particulièrement d'être confronté avec notre vase. A l'extrémité gauche de cette composition représentant Bacchus au sortir d'un banquet, on voit une Centauresse cherchant à secouer de son dos un Faune qui y est monté. A droite, immédiatement derrière le fils de Sémélé, se trouve une seconde Centauresse; ici c'est un jeune Bacchant qui a sauté sur son dos et qui s'efforce de lui prendre les crotales qu'elle tient dans la main. Il convient de rapprocher encore de ces diverses représentations les gracieuses peintures d'Herculanum offrant le groupe d'un Centaure

(1) M. Janssen, *l. c.*, y reconnaît Hercule ou Bacchus.

(2) Visconti, *Museo Pio Clementino*, vol. V, tav. XI, p. 74, sq., éd. de Milan, in-8.

(3) *Ibid.*, vol. IV, tav. XXI, p. 158, sq.

ou d'une Centauresse avec un Bacchant ou une Bacchante (1). Le bas-relief du vase du Musée de Leyde vient donc augmenter le nombre assez restreint jusqu'ici de compositions où sont figurées des luttes badines entre diverses classes de compagnons de Bacchus.

L'amour du vin était un des traits caractéristiques des Centaures (2) : le rhyton et la coupe sont conséquemment des attributs convenables pour notre Centauresse (3), et l'on comprend sans peine l'ardeur qu'elle montre à défendre la possession de sa liqueur chérie. La forme de lièvre donnée au rhyton semble faire allusion à la préférence qu'avaient les Centaures pour la chasse de cet animal (4).

Les Faunes portent ordinairement une *nébride*, mais très-souvent aussi une *pardalide* (5). Le vêtement placé par l'artiste sur le bras du Faune de notre vase semble être plutôt une peau de lion que celle d'une panthère ou d'un tigre. Cette particularité qui, si j'en crois un souvenir confus, n'est pas sans exemple, n'a rien du reste qui doive surprendre, puisque le lion était aussi au nombre des animaux favoris de Bacchus (6).

J. Roulez.

(1) *Pitture d'Ercolano*, t. I, tav. XXV-XXVIII. Cf. *Mus. Pio Cl.*, vol. IV, tav. XXV, *c*.

(2) Homer. *Odyss.*, XXI, 295, sqq.; Diodor. Sicul., IV, 12, 4; Apollodor., II, 5, 4, § 4. Cf. Bœttiger, *Griech. Vasengemælde*, I, p. 99 et suiv.

(3) On voit un rhyton dans la main d'un Centaure chez Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 124, 4, et chez Müller-Wieseler, *Denkmæl. der alt. Kunst*, II, taf. XXXVI, n° 422. Sur d'autres monuments, les Centaures portent un cratère. Voy. *Mus. P. Clem.*, vol. IV, tav. XXVI.

(4) Des lièvres se trouvent souvent suspendus, comme produit de sa chasse, à la branche d'arbre que porte le Centaure Chiron. Voy. la peinture du vase que j'ai publiée dans le *Bulletin de l'Acadèm. de Bruxelles*, t. IX, 2ᵉ part. (Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, III, 183), et les autres monuments que j'y ai cités, p. 462, not. 1.

(5) Voy. par exemple, *Mus. Pio Clem.*, vol. IV, tav. XXIV, XXIX et XXX.

(6) Voy. Visconti, *Mus. P. Clem.*, vol. IV, p. 165, not. 1, tav. XXII, et vol. V, tav. VII.

DES PATOIS

ET

DU RECUEIL DES POÉSIES POPULAIRES DE LA FRANCE.

Dernièrement, un décret connu de tout le monde, en ordonnant la publication d'un *Recueil général des poésies populaires de la France*, a, du même coup, ramené l'attention publique sur la question de l'étude des patois. Il ne faut pas s'étonner de ce résultat : Recueil des chants populaires et étude des divers dialectes de notre pays, sont des idées nécessairement connexes, dont l'affinité intime explique, en même temps, le double titre de cet article.

Je m'empresse de le déclarer : je n'ai pas la prétention de me livrer, quant à présent, à une étude approfondie de ces deux questions; autant que possible, il convient de laisser l'accomplissement de cette tâche aux hommes d'une science plus spéciale et d'une autorité plus grande que les miennes. Je n'aurais, d'ailleurs, ici, ni le temps ni l'espace nécessaires pour un semblable travail. Mais je veux seulement dire un mot à ce sujet; et, dans les limites de mes études particulières, en me tenant aussi dans les bornes d'un article de *Revue*, je désire, en ce moment qui me paraît opportun, exprimer ma pensée sur l'importance scientifique de l'étude des patois, aussi bien que sur la portée du décret lui-même.

Ce décret a fait naître certaines illusions qu'il est bon d'éclairer, certains découragements qu'il est utile de relever. — On doit, tout d'abord, rendre un hommage légitime à la pensée qui a dicté l'acte du gouvernement, pensée du plus noble patriotisme, marquée au cachet de la grandeur de la France, et digne de la sympathie des intelligences élevées. Dans son intention, le décret est irréprochable, mais, dans ses termes, il est incomplet, et le monde savant l'a généralement considéré comme prématuré.

Pourquoi ? — parce qu'il ne suffit pas de *recueillir* les anciennes poésies populaires : il est en même temps nécessaire de les *traduire* et de les *commenter*.

Le ministre lui-même, je le sais, l'a bien compris ainsi, — puis-

que le décret intervenu sur son rapport déclare, art. 3, que : « Le comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, établi près le ministère de l'instruction publique, est chargé de recevoir *les textes et la traduction* de tous les morceaux qui seront adressés au ministre de l'instruction publique, de désigner ceux qui devront être admis dans le *Recueil des poésies populaires*, de les mettre en ordre, *en les accompagnant de tous les commentaires* propres à en constater la valeur aux différents points de vue de l'histoire du pays et de celle de la langue française et des idiomes locaux de la France. »

Mais, comment bien exécuter tous ces différents travaux sans la connaissance parfaite de ces idiomes locaux; — et comment connaître les patois sans une étude préalable?

Certes, il est temps de la faire cette étude, car, MM. Duméril l'ont dit avec raison (1), « Il est facile de le prévoir, bientôt les pa- « tois auront complétement disparu : beaucoup de mots employés « encore par les pères ne sont déjà plus intelligibles pour les enfants, « et l'on doit se hâter de les recueillir si l'on porte quelque intérêt « aux origines de la langue, » et j'ajouterai, en répétant les paroles d'un homme regrettable (2), qui ne pourrait pas précisément prétendre au titre de savant, mais dont l'esprit ingénieux avait bien compris l'importance générale de la question qui nous occupe : « Il n'y a personne qui ne sente, comme je le sens, que si les patois étaient perdus, il faudrait créer une académie spéciale pour en retrouver la trace. »

Leur importance n'a pas attendu d'ailleurs jusqu'à nos jours pour se révéler; elle avait préoccupé les littérateurs et les savants, avant d'être l'objet de l'attention des pouvoirs publics; et sans vouloir, ici, traiter à fond le côté historique et bibliographique du sujet, il suffira de rappeler, par exemple, les grammaires romanes du XIII[e] siècle, de Hugues Faydit et de Raymond Vidal, publiées par M. Guessard, en 1840; — le Dictionnaire des Noëls de La Monnoye; — celui qui se trouve à la fin d'une édition des poésies de Goudouli, le charmant poëte languedocien du XVI[e] siècle; — le Dictionnaire latin-picard de 1500 (3); — les nombreux recueils anciens de noëls, hymnes, sermons, etc. Il ne faut pas oublier les travaux de Lacombe,

(1) *Dictionnaire du patois normand*, introduct., p. xxxiv.

(2) Charles Nodier, *Notions de linguistique*, p. 255.

(3) Ce dictionnaire est mentionné dans plusieurs catalogues, mais il n'existe ni à la Bibliothèque nationale, à Paris, ni à celle du British Muséum de Londres.

ni ceux de l'illustre du Cange. Nous citons ce dernier, bien que ses recherches aient porté spécialement sur les vocables de la basse latinité, parce qu'il est incontestable qu'un très-grand nombre des mots de cette espèce sont de véritables termes patois latinisés (tels que, par exemple : *aisamentum ;* dans le Jura : *aisements*, vases, vaisselles dont on se sert journellement pour la commodité de la vie habituelle; — *Garcio*, en Normandie; — dans le Jura, en Bresse, etc., *gars*, *garçon*, etc.), et on doit faire remarquer que tous les mots patois, retrouvés sous le masque latin, dans l'ouvrage de du Cange, sont expliqués là avec une variété et une exactitude de nuances qu'on ne retrouve pas aujourd'hui dans les lexicographes spéciaux ; ce qui doit faire considérer le *Glossarium infimæ latinitatis* comme excessivement précieux à consulter, même pour l'étude des dialectes de la France.

Les gouvernements daignèrent enfin abaisser leurs regards sur les patois; mais la Constituante ne s'en préoccupa guère que pour essayer de les anéantir. Napoléon, le premier, comprit qu'il était utile de profiter des derniers moments de leur existence pour en conserver au moins l'effigie, et, en 1807, il ordonna à tous les préfets de l'empire de faire recueillir, comme spécimens, sur tous les points du territoire, des traductions, dans chaque idiome local, de la parabole de l'enfant prodigue, travail suivi par la société des antiquaires après la suppression du bureau chargé de la direction de la statistique au ministère de l'intérieur.

C'est à cette époque et à la même source que remonte la mission de M. Champollion Figeac, en ce qui concernait plus spécialement les idiomes vulgaires du département de l'Isère, et dont le résultat a été publié par ce savant, en novembre 1809, sous le titre de *Nouvelles recherches sur les patois*, etc.

Depuis, les esprits intelligents dans la science et la littérature ne cessèrent de s'occuper, plus ou moins directement, de l'étude de nos idiomes vulgaires. Le cadre étroit que je me suis tracé ne me permet pas de citer ici les travaux de tous ceux qui ont servi d'une manière plus ou moins importante et spéciale la science dont nous parlons ; je me contenterai de rappeler quelques noms : ceux de Millin, Fauriel, Raynouard, Rochegude, Roquefort, Fallot, Francisque Michel, Paulin Pâris, Villemain, Guizot, Duméril, Corblet, Tardif, Thommerel, Mary-Lafon, Marnier, Génin, Burgaud des Marets, de Corde, G. Brunet, de Courson, etc.

Mais les recherches, les aperçus, les efforts se sont tous produits, jusqu'à ce jour, isolément, sans ensemble, sans continuité ; des con-

trées entières sont restées en jachère, lorsque d'autres ont été cultivées avec ardeur. Les dialectes du midi, les mieux connus à cette heure, et, par cette seule raison, les moins intéressants aujourd'hui, à notre point de vue, ont trouvé un nombre incalculable d'explorateurs, lorsque certains patois du nord et du centre n'en ont pas encore rencontré un seul. Il serait temps de faire cesser cette négligente confusion. L'heure presse. Il faut patriotiquement venir en aide à l'érection du grand monument national dont le décret nous indique le plan magnifique, mais dont l'exécution est malheureusement encore impossible.—Pour marcher vite et sûrement, il faut marcher avec ensemble vers le but commun.

Ce qu'il faut faire, tout d'abord, ce sont des recueils de mots, des *dictionnaires*. Quelques personnes, comme l'éditeur du Vocabulaire latin-français de Guillaume Briton, et comme MM. Duméril, voudraient que l'on dressât des dictionnaires savants; d'autres, comme M. l'abbé Corblet, sont moins exigeants. Ces derniers ont raison, suivant nous; car si l'on veut absolument n'employer pour l'immense besogne qui reste à faire que d'éminents philologues, des linguistes subtils, des hommes savants qui puissent toujours *fixer la date des mots par des exemples et éclairer l'histoire par l'étymologie*, je crains bien qu'en maint endroit le travail ne reste incomplet. Nous avons beaucoup de savants, je le sais, et je n'ai pu les citer tous: mais, qu'on me permette de le dire, pour l'entreprise en question, nous n'en avons pas assez. Force sera donc de se servir d'abord un peu de tout le monde, sauf la révision ultérieure des maîtres.

Il faut recueillir aussi, de toutes mains et de toutes les bouches, les documents en prose aussi bien que ceux en vers.

Et ce n'est que plus tard, après ces travaux préliminaires, qu'on pourra choisir parmi tous ces matériaux, rectifier, comparer, annoter et traduire, avec quelque certitude; ce qu'il faut humblement déclarer impossible dans l'état actuel de la science.

C'est là certainement l'ordre logique; en le voyant renversé par le décret, les savants qui s'occupent des patois ont ressenti du découragement et ont regardé la solution du problème comme à jamais compromise. Ils ont cru devoir induire des termes de l'acte officiel, qu'on ignorait, dans les régions supérieures, le véritable état de la question, et qu'on ne se rendait pas là un compte exact des difficultés immenses qu'il s'agit de surmonter, avant de songer à l'exécution de l'œuvre immense dont l'accomplissement se trouve ainsi tout à coup décrété. Il faut rassurer ces craintes exagérées. Si la méprise a

réellement eu lieu, il est impossible qu'elle ne soit pas immédiatement signalée et reconnue.

Une autre appréhension encore est venue troubler, à ce propos, les hommes qui s'intéressent vivement à l'étude de nos idiomes vulgaires. Quelques personnes, on le sait, contestent encore l'utilité de l'étude de ces dialectes qu'on est allé jusqu'à qualifier, en pleine académie, de *français corrompu*. Cette opinion, pour le moins singulière, aurait-elle donc conquis ailleurs assez de terrain, pour qu'on dût reconnaître sa fatale influence dans le peu de préoccupation que trahit le décret en faveur de la nécessité des grands travaux préliminaires dont il vient d'être question? Il est impossible de le penser. Les hommes qui n'ont pas encore compris l'immense intérêt de l'étude des patois sont, il faut le croire, peu nombreux; et quels que puissent être leur valeur reconnue et leur degré d'intelligence sur d'autres points, ils ne sauraient exercer une influence sérieuse sur l'objet qui nous occupe spécialement. L'utilité de l'étude des patois a été entrevue ou proclamée par les esprits les plus élevés; elle ne peut souffrir désormais de quelques attaques isolées, de quelques contestations irréfléchies. N'est-il pas évident que pour l'histoire, la géographie ancienne, la philologie, il en doit résulter des avantages incalculables? Est-il nécessaire même que je les rappelle et que j'en fasse une revue rapide, et nécessairement incomplète? Si cela peut réchauffer quelques indifférents et ranimer quelques ardeurs abattues, je le veux bien.

D'abord, au point de vue historique, on arrivera à éclaircir une immense question encore douteuse et contestée, sur laquelle dans l'état actuel de la science, il a paru à de bons esprits difficile de se prononcer d'une manière absolue. Je veux parler de ce qui concerne la langue primitive de nos ancêtres, son unité, son étendue, sa persistance.

On reconnaîtra, chemin faisant, les importations, les alluvions étrangères, grecques, romaines, franques, arabes, etc., leurs degrés d'importance et leurs siéges divers.

Au moyen des patois, une fois bien connus, on obtiendra des indications précieuses sur la question des invasions, du séjour des races différentes sur notre sol, tandis qu'aujourd'hui, avec les notions incomplètes que nous possédons, on peut se laisser séduire par des illusions trompeuses et s'égarer sur de fausses traces.

On remarquera par exemple que, dans certains dialectes, la signification des mots maritimes, ou bien celle des termes de guerre ou d'agriculture, d'arts et d'industrie, d'étoffes particulières, soieries, etc.,

appartient plus spécialement à telle ou telle origine étrangère, et on en pourra tirer des inductions fécondes.

Au point de vue de la géographie, les étymologies des noms de villes, rivières, montagnes, de tous les lieux en un mot, prendront un degré de certitude qu'elles sont loin d'avoir atteint encore.

En ce qui touche les origines de la langue, nous verrons sortir de l'étude en question une intelligence claire de tous nos vieux auteurs, au double point de vue littéraire et historique.

On fera une comparaison excessivement utile de toutes les formes grammaticales des divers dialectes.

Les étymologies grammaticales, qu'on se flatte en vain de nous donner authentiquement aujourd'hui, deviendront sérieusement possibles.

Enfin, en ce qui concerne la philologie générale, ne doit-on pas penser que de cette comparaison de tant de dialectes et de toutes leurs nuances, sur une vaste portion du sol européen, on devra recueillir des observations et des résultats analogues aux découvertes modernes faites par les Grimm, les Bopp, les Burnouf, et à l'aide de l'étude comparative des langues plus ou moins perfectionnées de la famille indo-européenne; et si toutes les nations éclairées de l'Europe, qui sont habituées à céder à l'impulsion de la France et à la suivre dans les voies de la science et de la civilisation, se laissent emporter, ce qui ne semble pas douteux, à imiter notre exemple, n'est-on pas fondé à espérer de ces immenses recherches générales, des résultats plus grands, plus merveilleux encore?

Car, dans cet ordre de faits et d'idées, comme pour d'autres, tout se tient et s'enchaîne; les langues ont un fonds commun; nos propres patois ne sont point des jargons isolés, formés au hasard, sans lien entre eux; on leur trouvera aussi, nous en sommes certain, un fonds général, sur la nature duquel il serait superflu et téméraire encore, peut-être, d'émettre des opinions particulières et personnelles, mais dont l'existence est incontestable. Je me permettrai seulement à cet égard, et avant de passer à la conclusion de cet article, de faire remarquer les étonnants rapports que l'on rencontre déjà entre ces dialectes si différents en apparence, en citant quelques exemples de mots, appartenant évidemment à la même racine, et dont l'existence se trouve constatée en même temps dans des dialectes du nord, du centre et du midi de la France; souvent même chez les idiomes étrangers. Je prends ces mots, à peu près au hasard, entre mille autres qui se trouvent dans les mêmes conditions :

Avette, *abeille* (et non pas avec sa signification diminutive de petite abeille que lui donnent à tort certains lexicographes), en vieux français (Dict. d'Oudin); idem patois normand (Duméril), et dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Agache, *pie*, en picard; *agasse*, en vieux français; *agasso*, en languedocien; *agassa* (Dict. occitan.); *angage*, dans le patois de Crespy (Oise); *ajasse*, avec le *j* aspiré, en dialecte saintongeais; *gazza*, en italien; χαρακάξα, en grec moderne; on le retrouve également dans le gascon, le rouchi, le bourguignon, le franc-comtois, le wallon, le poitevin, le berrichon, et même, suivant M. Corblet, dans le celto-breton, *agacz;* mais c'est là, suivant nous, un de ces mots suspects, d'un celtique fort douteux, nés de l'abus qui, en d'autres temps, a si fort discrédité la science étymologique, et dont il faut savoir se garer soigneusement aujourd'hui.

Morida (v. a). *marier*, en patois limousin; *marida* (v. a.) en dialecte italien de Brescia : même signification, même forme, sauf *o* pour *a*. (Un des caractères distinctifs du limousin est cette permutation d'*a* en *o*.) Tandis qu'au contraire on dit en piémontais, dans la même acception, *marié*, comme en français, sauf l'orthographe.

Corti, *courtil*, etc. C'est en picard le nom donné à l'enclos des petites habitations de village (Corblet); du Cange (*Gloss. m. et inf. græcit.*) désigne par le mot κόρτη (corti), les tentes qu'on dressait devant les camps; *courtil*, en Savoie, dans le sens de jardin; idem, en patois jurassien, normand, wallon et vaudois, *corti*, etc.; *cor*, *cort*, en celtique, signifie champ renfermé.

Tache, *clou* à ferrer les sabots et les souliers, en patois saintongeais; *tachou*, en espagnol; *dachette*, en picard; *tach*, en breton (Legonidec); *tacaid*, en gaélique (Dict. d'Armstroug).

Usse, *sourcil*, en dialecte de la Charente; *fa las ussas*, en bas limousin, veut dire faire la moue ou froncer le sourcil; *ussar* veut dire sourciller en provençal (Dict. d'Honorat).

Vez (*na*), une fois, en jurassien; *vez*, en portugais, a le même sens.

Ajudo, *aide, secours :* en marseillais; *se venés pas a moun ajudo* (Gros); en saintongeais, *aïde;* en rouchi, *aïte;* en vaudois, *adguid;* en italien, *aiuto;* en espagnol, *ayuda;* en picard, *ayude*.

Douzil, *fausset* (petite brochette de bois servant à boucher les tonneaux), en patois de la Saintonge ; idem en champenois.

Rabelais a dit :

« Si le diaoul ne veult qu'elles engroissent, il fauldra tordre le « douzil, et bouche clouse. »

(*Gargantua*, chap. III.)

Dénenger (v. a.) *détruire une engeance nuisible*, en charentais ; *énengé*, en picard, signifie couvert d'herbes parasites ; en franc-comtois, *énenger* veut dire peupler d'une mauvaise engeance ; en bas limousin, *sendza*, pulluler (par suite de la transformation const. du *g* en *tz* et *dz*).

Agneler, aigneler, *mettre bas des agneaux*, en champenois ; *aingneler*, en picard ; *igneler*, en charentais ; *agnéla*, en languedocien ; en italien, *agnellare*.

Anette, *femelle du canard*, en picard ; idem en rouchi ; en catalan, *anet ;* en allemand, *ente ;* en vieil allemand, *aneta*, canard ; en grec νῆττα ; en italien, *anitra ;* en espagnol, *anada*. Compar. lat. *anas-anatis*.

Ces quelques citations, qu'il serait facile de multiplier dès à présent, et nos observations précédentes suffiront, je pense, pour faire sentir à ceux qui pourraient encore l'ignorer, et pour rappeler à ceux qui la connaissent, toute l'importance, j'ai presque dit, toute la grandeur de l'étude de nos dialectes vulgaires.

Nous espérons que les hommes intelligents, voués à ces recherches, reprendront courage à notre voix qui les y convie, et qu'ils ne délaisseront pas leur œuvre.

Mais nous les engageons de nouveau à agir de concert, à concentrer leurs efforts, jusqu'à ce jour isolés et divergents. Le succès est à ce prix ; le succès de leurs propres travaux et celui du projet ministériel lui-même.

Maintenant, quel est le meilleur moyen d'arriver à ce but ? Je n'ai pas la prétention d'imposer un plan exclusif : je n'en ai pas de personnel à présenter ; j'en ai entendu énoncer quelques-uns, tous plus ou moins vagues et incomplets. Un seul, jusqu'à présent, m'a semblé suffisamment mûri et d'une puissance efficace ; il appartient à un homme dont les travaux et dont les idées depuis longtemps arrêtées ne sont pas inconnus de cette portion du monde savant qui s'occupe de la question spéciale, à l'examen de laquelle je consacre ces quel-

ques lignes. Je veux parler de M. Burgaud des Marets, que j'ai déjà eu occasion de citer plus haut. M. Burgaud des Marets avait annoncé publiquement ses intentions, mais d'une façon fort sommaire, dès 1849, dans une brochure intitulée : *Fablés en patois charentais* (dialecte du patois de Jarnac. Didot frères). Voici seulement les bases principales de ce plan, que je laisse à l'auteur le soin d'expliquer, quand il le jugera convenable, dans tous ses détails d'exécution. Ce projet consiste donc :

1° A créer, dans chacun des cantons de la France, une société chargée : 1° de recueillir tous les termes non reconnus pour français pur, et usités dans la circonscription ; 2° toutes les pièces imprimées, manuscrites ou de tradition de la même circonscription ; 3° à l'aide d'un ingénieux questionnaire, de formuler la grammaire élémentaire du canton ;

2° A installer une société centrale, composée d'hommes compétents, chargée de réclamer et de se faire adresser tous ces matériaux, de les trier, de les examiner, et de dresser ensuite pour tous les patois un glossaire général sur le plan de celui de du Cange ;

3° Ces sociétés fonctionneraient, à certains égards et dans certaines limites, sous la surveillance et avec la haute assistance d'un comité central supérieur et de l'État.

Ce plan nous paraît pratique ; il a l'avantage de s'adresser à tout le monde, savants ou autres, et de ne demander à chacun que le possible ; il intéresserait le dernier paysan de nos hameaux à cette question de philologie et de gloire nationale, et, pour la première fois, la masse du peuple et les savants se rencontreraient et se comprendraient dans le domaine agrandi de la science popularisée.

Ces travaux ainsi terminés, l'exécution aujourd'hui impraticable du décret deviendrait alors possible et même facile ; le plus grand monument littéraire et philologique de tous les temps se trouverait élevé, et une éblouissante lumière serait projetée sur toutes les parties de l'une des plus belles sciences modernes.

Un tel but vaut bien quelques efforts et quelques tentatives. Qu'on examine donc et qu'on mette à l'épreuve le plan que je viens d'indiquer ou tout autre qui paraîtrait préférable ; mais qu'on prenne un parti sans retard et qu'on se mette à l'œuvre sans relâche.

Encore un mot : il me semblerait intéressant, tout en recueillant les poésies populaires, de ne pas négliger de se procurer, également, toutes ces mélodies, parfois remplies de grâce ou d'énergie, sur lesquelles beaucoup de ces morceaux sont chantés dans nos campagnes.

On pourrait obtenir ces airs avec l'aide des chefs de musique militaire, des anciens musiciens de nos régiments et des individus attachés aux corps de musique des différentes gardes nationales. Dans ces compositions naturelles, productions spontanées du génie de nos ancêtres et de la forte population de nos vallons, de nos plaines et de nos montagnes, on trouverait aussi des trésors qu'il serait déplorable de laisser perdre.

En résumé, que l'on s'efforce de réaliser pour toute la France, mais d'une manière plus complète encore et plus sûre, ce que de simples citoyens, à peu près réduits à leurs ressources personnelles, mais animés du double sentiment de l'amour de la science et de la patrie, les Legonidec et les de La Villemarqué, sont parvenus à faire pour la Bretagne : un *Dictionnaire*, une *Grammaire*, un *Recueil traduit et commenté* des poésies populaires, accompagné des airs nationaux.

ADOLPHE BREULIER,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société asiatique de France.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

XIXe SESSION.

Mon cher éditeur.

Vous me demandez quelques détails sur le congrès de Toulouse; voici, autant que ma mémoire peut me servir, les points importants qui ont été traités dans la section d'histoire et d'archéologie et qui, par leurs sujets, peuvent intéresser les lecteurs de votre excellente *Revue*.

La dix-neuvième session du congrès scientifique de France a été ouverte à Toulouse le 6 septembre, dans l'ancienne *salle* dite *des peintures*, au Capitole, sous la présidence de M. de Caumont.

M. le comte de Peyronnet, ancien ministre, a été nommé président général. MM. de Caumont, le docteur Roux, le docteur Bertini, le chevalier A. du Mège, ont été élus vice-présidents généraux.

La classe d'histoire et d'archéologie a nommé, pour la présider, M. l'abbé Lacurie.

La première question était conçue en ces termes : Quels sont les monuments celtiques de toute nature qui ont été rencontrés dans la Haute-Garonne et les départements voisins?

Sur cette première question, M. le chevalier du Mège prend la parole, et pose tout d'abord cette question préjudicielle : Y a-t-il des monuments qu'on puisse vraiment appeler celtiques? et répond qu'il ne croit pas à leur existence en tant que monuments dûs, incontestablement, à cette branche de la grande race gallique. Ce ne serait peut-être pas, dit M. du Mége, le nom de *celtiques* qu'il faudrait donner absolument à ces monuments, et si j'avais à les distinguer, je les classerais sous le nom générique de *monuments barbares*, ou de monuments dont l'origine est inconnue, dénomination sous laquelle je comprendrais tous les monuments qui sont en pierre brutes; menhirs, dolmens, cromlechs, pierres branlantes. Ces monuments sont d'ailleurs fort rares, si même il en existe dans le département de la Haute-Garonne. La *Pierre de Créchets*, dans la vallée de Barousse, n'est sui-

vant M. du Mège, qu'une roche détachée naturellement des monts voisins. Une légende pieuse est, il est vrai, attachée en quelque sorte à ce bloc informe; mais cette historiette prouverait seulement qu'au moyen âge, cette pierre encombrait par sa masse le meilleur sentier de la vallée.

Il existe plusieurs dolmens dans le département de l'Hérault; on en rencontre quelques-uns dans celui des Pyrénées-Orientales. On voit plusieurs menhirs dans les Hautes et les Basses-Pyrénées. Mais ajoute M. du Mège, il faut se méfier de l'origine de ces objets, malgré les croyances des bons habitants de nos vallées, des blocs erratiques pouvant souvent être considérés comme des monuments élevés par la main des hommes. Les départements de la Gironde et de l'Aude ont quelques dolmens, quelques menhirs, mais ils sont en plus grand nombre dans ceux du Lot, de Tarn-et-Garonne et du Tarn. La première de ces localités en offre beaucoup, et quelques-uns étaient au XVIIe siècle, et sont peut-être encore vénérés en secret, par des personnes qui continuent, en quelque sorte, la chaîne non interrompue, pour elles, des traditions antiques. Dans le Tarn, le *tombeau des trois rois*, les dolmens de Tonnac, d'Alayrac, etc., méritent une étude particulière qui trouvera sa place dans l'archéologie pyrénéenne, que doit publier M. du Mège.

M. l'abbé Lacurie pense comme M. du Mège, qu'il n'y a pas de monuments de ce genre dont on puisse attribuer exclusivement l'origine aux Celtes, et que les nombreux objets en silex qu'on y a trouvés en les fouillant, n'est pas une preuve bien convaincante de cette origine.

Relativement à ces divers objets de pierre, ou de silex, M. Ricard annonce qu'on a trouvé plusieurs haches en silex dans le département de l'Hérault. M. Desmoulins fait remarquer qu'en Périgord, ces pierres sont connues sous le nom de *pierres de tonnerre, pierres de foudre* et qu'il a observé dans cette province, en certains endroits, des ustensiles en silex, en si grande quantité, qu'on peut supposer que c'était là des centres de fabrication. M. Lacaze, habitant du département du Gers, a recueilli une belle collection de ces monuments.

A la deuxième question ainsi conçue : Quelles sont les principales voies romaines qui sillonnent le département de la Haute-Garonne; leurs mode et matériaux de construction; les stations et les villæ qui ont laissé des vestiges sur leurs parcours? M. du Mège prend la parole et, dans une savante improvisation, donne les développements les plus complets aux diverses parties de la question, signale les di-

verses voies qu'il a retrouvées et ajoute les détails les plus intéressants sur leur construction, sur les stations et les villæ qui existaient sur leur parcours et enfin sur les colonnes milliaires, tombeaux, autels et monuments divers dont les restes existent sur les bords ou à proximité de ces voies dont plusieurs ne sont mentionnées ni dans les itinéraires ni dans la table de Peutinger. Ce récit vif et animé a été écouté avec la plus grande satisfaction.

M. Ricard ajoute que dans le département de l'Hérault on retrouve encore des restes de la grande voie de Domitia, qui conduisait en en Italie. Cette voie ne présente aucun remblai au-dessus du sol ancien, et on remarque encore sur le bord, de distance en distence, des blocs de pierre destinés à l'usage des cavaliers.

M. du Mège, qui a étudié à peu près tous les restes de castramétation qui existent dans la Novempopulanie et dans la Narbonaise, demande à généraliser la réponse à cette question : Quelles sont les enceintes fortifiées ou camps romains dans le département de la Haute-Garonne, et rappelle d'abord les petits postes fortifiés et même les camps dignes de ce nom? Ces postes, ces camps, servaient à protéger le parcours de ces voies ; ils étaient en grand nombre et situés presque toujours aux points où la route allait entrer dans un défilé ; on en trouve des lignes sur les hauteurs, et ceux-ci sont des postes d'observation ; beaucoup d'autres étaient situés au confluent de deux cours d'eau, et alors même qu'ils ont disparu, on en retrouve la mémoire dans les noms de *Castra, Castex, Castella* que portent les habitations les plus voisines. Chaque jour la culture fait disparaître ces monuments militaires. On en retrouve cependant beaucoup encore dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, de la Garonne, du Gers, du Lot-et-Garonne, du Tarn, etc. M. de Caumont fait remarquer que dans le Calvados il se trouve un grand nombre de camps sur les bords des voies romaines. Ces camps sont carrés et pouvaient communiquer des uns aux autres au moyen de signaux; leur ensemble ne paraît pas se rapporter à un centre ; ils sont épars de telle sorte qu'ils paraissent avoir été destinés, dès leur origine, moins à la défense du territoire qu'à la surveillauce des routes. M. Ricard fait observer que, dans le département de l'Hérault, lorsque la configuration du terrain ne s'y oppose pas, les camps romains avaient une forme circulaire au lieu d'une forme carrée.

M. Victor Petit demande s'il ne serait pas possible que depuis la domination romaine, les populations aient augmenté le nombre de ces camps en adoptant la forme romaine ; soit pour leur défense person-

nelle, soit pour protéger leurs troupeaux, qui faisaient leur principale richesse. M. du Mège dit que si dans les temps postérieurs on a élevé des fortifications à la manière romaine, tout a disparu, car il n'en a pas trouvé d'exemple dans ses nombreuses excursions. M. de Castelnau présente un plan et un dessin de caves romaines existant à Aiguilhon, non loin de l'une de ces voies romaines. M. de Caumont demande que les études et l'attention des archéologues se portent vers ces souvenirs précieux de la domination romaine. L'Angleterre, dit-il, est beaucoup plus avancée que nous sur cette partie de la science.

A cette question: Décrire les formes habituelles et déterminer l'âge des tours qui, dans les Pyrénées, ont défendu si fréquemment les défilés des vallées, et que la tradition populaire attribue généralement aux Sarrasins, M. Léon Clos prend la parole et fait part à l'assemblée des observations qu'il a pu recueillir pendant un voyage qu'il a fait dans le val d'Andorre; il met sous les yeux de ses collègues une carte de la république d'Andorre, sur laquelle il a marqué avec soin les tours qui y sont conservées. M. Clos donne ensuite lecture de la grande charte de cette petite république. Cette charte, écrite en 1762, contient en résumé toute l'histoire de la contrée. M. Clos pense que les tours bâties dans les Pyrénées l'ont été par les Sarrrasins à l'époque où Louis le Pieux fit la conquête de Barcelone. M. de Castelnau dit qu'il a vu des tours semblables en Espagne; il en existe un grand nombre entre Grenade et Cordoue, et pense avec M. Victor Petit que toutes ces tours, par leur direction, ont été établies pour donner des signaux. M. Belhomme ajoute à l'appui de ce qui précède, que la tour construite dans les Pyrénées, appelée *tour du signal*, correspond avec une douzaine d'autres moins importantes. Il cite la tour carrée de l'église des communes réunies de Fenouillet et de Gagnac, comme ayant servi de signal pendant la guerre contre les Anglais au XIV[e] siècle.

Sur la question ainsi conçue: Examiner attentivement et décrire d'une manière sommaire les restes antiques qui sont entrés dans la construction de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, et présenter des conjectures sur les monuments dont ils proviennent, M. du Mège prend la parole et dit que cette question ne peut être traitée, car il n'y a là qu'une seule colonne antique, placée au milieu du portail et supportant la plate-bande et deux inscriptions sépulcrales connues depuis longtemps. Il décrit brièvement cette belle église, ses boiseries, le mausolée d'Hugues de Châtillon, ou de Cas-

tillon, qui termina la construction de l'édifice, durant le XIV[e] siècle; il ajoute quelques mots sur le cloître mutilé il y a trente-cinq ans; il parle des tombeaux et des nombreuses inscriptions dont les murs sont couverts, et il regrette celles qui existaient au milieu du préau, et qui ont été vendues comme simples matériaux.

M. Belhomme fait observer qu'on aurait dû, de préférence, parler de l'église de Valcabrère, voisine de Saint-Bertrand, et qui est en effet construite avec des débris antiques ayant appartenu à toutes sortes d'édifices. M. du Mège répond que l'on voit en effet dans les murs de cette basilique, si remarquable d'ailleurs par ses formes, par son portail monumental, par sa conservatien, de nombreuses plaques de marbre blanc et deux ou trois inscriptions romaines. Les bas-reliefs que l'on y voyait, il y a trente ans, et que l'on mutilait tous les jours, sont actuellement conservés dans le Musée de Toulouse.

On s'est ensuite occupé de la question suivante: Étudier les lieux de sépultures appartenant aux époques gallo-romaines et du moyen âge et les caractères particuliers qui, dans les environs de Toulouse, distinguèrent ces tombeaux et les monuments qu'on y rencontre.

M. du Mège annonce qu'il a recherché dans la Novempopulanie tout entière, et dans une notable portion de la Narbonaise, les lieux de sépulture. Les *tumuli*, ou mausolées formés de terres rapportées, dit-il, sont extrêmement nombreux. On en trouve sur les bords des cours d'eau, sur des collines, et plus rarement dans les plaines. Dans le département du Gers, M. Lacaze en a retrouvé de très-remarquables. Le *Cruzel*, près de Toulouse, est un lieu de forme elliptique qui paraît avoir servi à de nombreuses sépultures. A l'époque romaine, on employait fréquemment dans les Pyrénées des urnes en marbre pour renfermer les cendres des morts; sur l'une des faces, on a quelquefois gravé une inscription, mais le plus souvent on a sculpté deux bustes, ce sont ceux d'un homme et d'une femme; quelquefois on ne remarque qu'un seul buste.

En général, dans les Pyrénées, ces monuments sont d'un travail extrêmement grossier; M. du Mège signale une de ces carrières où on les confectionnait. Narbonne a fourni un bon nombre de tombeaux gallo-romains, dont plusieurs ont été détruits; ce qui reste est maintenant conservé avec soin dans le Musée de cette ancienne et célèbre cité. A Toulouse, on n'a pu reconnaître que quatre lieux de sépultures antiques dans lesquels on a trouvé quelques inscriptions et des urnes en terre cuite. A Bordeaux, le cimetière dit de *Terre-nègre* a fourni des vases en terre rouge, remarquables par la finesse

de la pâte et par le fini des reliefs dont ils sont décorés; beaucoup d'objets en or et en bronze ont été trouvés dans ces sépultures, plusieurs sont conservés dans le Musée de Toulouse, et les autres seraient perdus pour la science archéologique, s'ils n'avaient pas été décrits avec soin par M. Cros-Mairevielle, conservateur du Musée de Carcassonne. A Vieille-Toulouse, on a trouvé et l'on découvre encore, dans les lieux où tant d'urnes ont été rencontrées, des médailles ou monnaies de presque tous les peuples de la péninsule hispanique et beaucoup de ceux de la Gaule. A Auch, sur les bords du Gers, on retrouve souvent des restes de monuments funéraires, des inscriptions sépulcrales romaines, des pierres gravées, des bijoux et des médailles dont le plus grand nombre appartient à l'époque romaine.

A Toulouse, à Bordeaux, à Agen, à Narbonne, on a retrouvé et il existe encore un assez grand nombre de tombeaux des chrétiens des premiers siècles. On y voit les images historiques qui rappellent les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, et de pieuses allégories tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le Musée de Toulouse est riche en ce genre de monuments.

Les quatre cimetières gallo-romains de Toulouse étaient autrefois l'objet de cérémonies, à la même époque où l'on célébrait jadis à Rome pour honorer les morts. On allait, il n'y a pas encore un siècle, visiter ces champs de repos; c'était le sujet de fêtes et de démonstration de cette joie méridionale, après que les cérémonies de la religion catholique, célébrées pour les morts dans l'église voisine de l'un des cimetières gallo-romains, étaient terminées.

La question ainsi conçue : Faire une étude parallèle de l'architecture dans la province du Languedoc et dans le nord de la France, pendant la période du moyen âge. Rechercher particulièrement les monuments construits en Languedoc pendant le XIII[e] siècle, et en révéler le style? a été ajournée; on a seulement mentionné comme ayant rapport à cette question les travaux de M. L. Drouin et de la commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde; la monographie de l'église de Sainte-Cécile d'Albi, par M. H. Crozes; celle de Sainte-Marie d'Auch, par M. l'abbé Canéto, et les travaux de M. Renouvier sur les églises du bas Languedoc, auxquels on pourrait joindre les opuscules de M. du Mège, sur l'admirable église de Sainte-Cécile et sur la cathédrale d'Arles et la description de la cathédrale, Saint-Nazaire et Saint-Celse, par M. Cros-Mairevieille dans ses *Monuments de Carcassonne*.

Une question importante ainsi conçue : Rechercher et déterminer

d'une manière précise l'époque de construction dans la ville de Toulouse, des édifices religieux datant du moyen âge et construits en briques; décrire le caractère distinctif de l'ornementation, et donner quelques notions historiques sur l'emploi et la fabrication des briques; signaler l'influence que les monuments religieux de la métropole toulousaine ont pu avoir sur les édifices construits en briques dans la province et si cette influence s'est étendue jusque dans les localités où l'on avait la facilité de construire des édifices en pierre? a été traité par M. du Mège qui a d'abord engagé les membres du congrès à aller visiter l'un des plus grands édifices construits en briques, l'église de Sainte-Cécile d'Albi. Entrant ensuite dans quelques détails, il dit que pour les églises au XIIe siècle, on employa en même temps les pierres et les briques avec symétrie, afin que l'appareil produisît un effet agréable, mais dès la première moitié du XIIIe siècle, si l'on emploie des pierres pour l'ornement des portes, la sculpture des statues, enfin pour toute l'ornementation, la masse des murs est en briques; leurs assises sont séparées par une couche de mortier très-épaisse. Ces briques étaient travaillées avec beaucoup de soin, et leur conservation aujourd'hui est entière, c'est ce que l'on peut observer à la belle église des cordeliers, si étrangement devenue un magasin à fourrages; c'est ce que l'on voit aussi aux murs de l'église, plus belle encore, des dominicains, profanée aujourd'hui et transformée en écurie. L'aspect de ces grands édifices, fait observer M. du Mège, a dû influer sur les idées des architectes. Les arceaux du cloître de Moissac, dont les colonnes sont en marbre de Quercy, furent construits en briques et les murs de l'église Sainte-Cécile d'Albi ont été formés ainsi.

La question : Peut-on déterminer avec précision à quelle époque on a cessé d'employer les pavés de mosaïque dans les édifices civils? n'a pu être résolue. Plusieurs membres ont été amenés à ce sujet à parler des mosaïques des églises. M. du Mège indique celle de Moissac, comme renferment des débris d'une mosaïque assez grossière, qui doit dater du XI ou XIIe siècle, et qui a été détruite il y a peu de temps. M. Ricard qui connaît parfaitement les monuments du département de l'Hérault, signale l'existence d'un autel en marbre, avec des mosaïques de verre, donné à l'église Saint-Guilhem du Désert, en 1067, par le pape Grégoire VII. On a retrouvé dans le même édifice des traces d'un ancien pavé en mosaïque, formé par des cubes de marbre de différentes couleurs.

Sur cette question : Donner une énumération aussi exacte que possible et une description sommaire des peinturesmurales dont on a

retrouvé des traces dans les monuments du moyen âge que renferme le département de la Haute-Garonne, M. du Mège donne avec rapidité une liste des peintures murales qu'il a retrouvées dans le département et dans ceux qui l'avoisinent. A Toulouse, l'ancienne chapelle des *Sept Dormants*, qui fait partie de l'église de Saint-Saturnin, en possède quelques-unes qui datent, selon toute probabilité, du XIVe siècle; celles si remarquables de la coupole du même édifice sont modernes. Il en existe encore quelques-unes dans les chapelles adjacentes à l'église des dominicains, mais plusieurs d'entre elles ne remontent qu'au XVIIe siècle. Le tympan du portail de l'église des cordeliers en offre encore quelques restes; on en voit une très-digne d'intérêt dans l'une des chapelles de cet édifice. La voûte de l'église de Rieux en possédait de très-belles. On voit encore sur les murs de l'ancien consistoire, dans le Capitole ou hôtel de ville, les restes d'un tableau représentant les magistrats municipaux de Toulouse. Une fresque qui ornait naguère la chapelle Saint-Exupère, dans le village de Blagnac, près de Toulouse, représentait les mêmes personnages. L'église de Cazaux de Larboust en possède de plus remarquables encore, et que M. du Mège a comparées à celle du XVIe siècle, que le cardinal d'Amboise a fait peindre dans la cathédrale d'Albi.

Au sujet des miniatures des manuscrits français, M. du Mège dit que l'on trouve dans plusieurs dépôts, à Toulouse, à Albi, etc., des chartes et des livres manuscrits ornés de peintures. Il cite la vignette de la charte contenant les libertés et franchises de Montsaunés, accordées par les chevaliers du Temple, qui étaient seigneurs de ce lieu.

En 1295, les magistrats municipaux ou *capitulaires* de Toulouse, rendirent une ordonnance portant que chaque année, ceux qui seraient à la tête de l'administration de la ville auraient le droit d'être peints dans des tableaux exécutés sur les murs et dans des registres qui contiendraient leurs noms et les principaux événements arrivés pendant l'année de leur consulat. Cette détermination ne fut jamais mise en oubli et jusqu'en 1789, les portraits des capitouls furent exécutés par un peintre gagé par la ville. Plus de cinq cents tableaux sur vélin furent ainsi exécutés; mais en 1793, un représentant du peuple, si on peut appeler ainsi un ravageur ignorant, fit jeter dans les flammes cette collection précieuse, et il ne reste qu'environ cinquante de ces tableaux échappés au bûcher révolutionnaire. A l'exemple des magistrats de Toulouse, ceux d'Albi et de Montpellier voulurent aussi jouir du droit de se faire peindre, et l'on possède encore quelques registres qui les contiennent. XXX.

LE DOLMEN DE QUINCAMPOIX

(EURE-ET-LOIR).

L'auteur de l'*Histoire de l'art monumental* écrit (1) : « Les dolmens les plus importants sont dans le Pays Chartrain. » Il les place dans le canton de Maintenon ; s'ils y sont nombreux, ils n'ont assurément pas l'importance de celui que nous nous proposons de décrire et qui est le plus complet de tous ceux qu'il nous a été donné de visiter : ce ne sont plus, en effet, quelques pierres assemblées, ce serait, suivant le langage de M. de Caumont, un « dolmen compliqué (2). »

DESCRIPTION DU DOLMEN.

Il se compose de 10 pierres brutes dont la plus longue a $2^{m},72$ (n° 5), de large $2^{m},60$ (n° 10), de haut $1^{m},65$ (n° 10), d'épaisseur 90^{c} (n° 10).

Vu de face, il présente une pierre en avant, quatre à la suite, dont deux de chaque côté ; au-dessus des pierres, au second rang, s'élève une pierre énorme, tournée du côté du sud-est ; elle est sur un plan incliné reposant sur les bords de la face interne ; l'extrémité inférieure s'appuie sur une autre pierre ; à la suite se trouvent deux autres pierres sur lesquelles est assise une pierre large et plate ; la pierre qui forme la queue du dolmen à droite est légèrement inclinée : mesuré de profil, ce dolmen occupe un terrain long de 8^{m}, sa largeur est de $4^{m},50$.

La hauteur totale du dolmen est de 4^{m} environ.

Sous les pierres (n°s 5 et 7) il y a du vide ; ce sont des espèces de grottes dont il n'existe, à proprement parler, aucune entrée.

Le tout est dans un parfait état de conservation ; les pierres sont entières et n'ont été altérées par aucune mutilation.

SA SITUATION.

Ce dolmen est à cinquante pas environ du moulin de Quincampoix, commune de Saint-Avit, canton de Brou, arrondissement de Châteaudun, sur la rive gauche du Loir, sur un terrain inculte appartenant à M. de Charnacé de Paris.

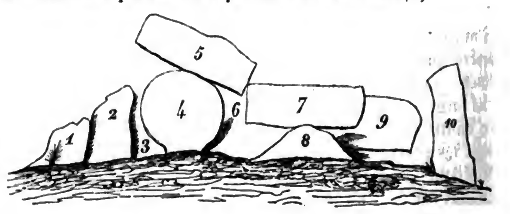
(1) Batissier, in-8, *Dolmen*, et dans l'édition in 12, Paris, Leleux, p. 169.
(2) Atlas, 1re partie, *Antiquités celtiques*, n° 1.

La partie la plus élevée du dolmen est au nord-ouest.

LÉGENDE INDIQUANT

LES NUMÉROS des pierres.	LA HAUTEUR.	LA LONGUEUR.	LA LARGEUR.	L'ÉPAISSEUR.
1.			95^{c}	
2.		2^{m},15		30^{c}
3.	1^{m}		1^{m},35	50^{c}
4.	1^{m},30		1^{m},35	
5.		2^{m},72	2^{m},02	70^{c}
6.	1^{m},20	2^{m},25		35^{c}
7.		2^{m},90	1^{m},60	70^{c}
8.	55^{c}	1^{m},10		75^{c}
9.	1^{m}		1^{m},51	45^{c}
10.	1^{m},65		2^{m},60	90^{c}

Nous avons cherché à donner une esquisse de ce dolmen, reconnaissant, avec M. de Fréminville, que sans elle « les descriptions de monuments celtiques sont presque toujours inintelligibles pour ceux qui n'ont pas d'idée de ces singuliers ouvrages et insuffisantes pour ceux même qui ont été à portée de les observer (1).



Trois opinions se sont produites sur ces monuments. Les guerriers élevaient et proclamaient dessus les chefs qu'ils se donnaient ; selon d'autres, les prêtres se faisaient inhumer dans leur voisinage comme dans des lieux sacrés (2) ; enfin, l'opinion la plus générale en faisait des autels pour des sacrifices humains.

La forme et la disposition du dolmen de Quincampoix donneraient raison à cette dernière opinion. DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) *Mémoires des Antiquaires de France*, t. II, p. 154.
(2) Keisler, *Antiq. sept. et celt. han.* 1720.

SUR

DEUX PIÈCES ARCHÉOLOGIQUES

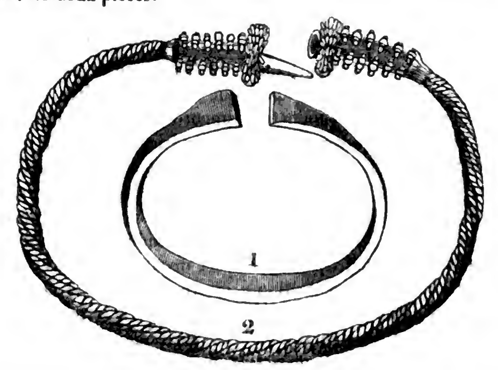
TROUVÉES

DANS UN TOMBEAU GAULOIS.

Il existe à Gaillac, département du Tarn, en la possession de Mme de L..., deux bijoux antiques qui méritent de fixer l'attention des archéologues, par les inductions importantes qu'on en peut tirer, tant sur l'état des arts dans les Gaules, antérieurement à la domination romaine, que sur le commerce d'importation qui se faisait dans ce pays. Ces bijoux sont, un collier et un bracelet en or, découverts il y a déjà bien des années dans le terroir de la commune de Montans, à une petite distance de Gaillac, et vendus au mari de cette dame par le paysan qui en fut l'heureux inventeur. C'est en abaissant le terrain pour la confection d'une route entre ces deux communes, qu'on exhuma les ossements avec lesquels se trouvaient ces pièces d'orfévrerie. On a dû, sans doute, parler de cette découverte à l'époque où elle fut faite ; mais je n'ai aucune connaissance de ce qu'on a pu en dire alors, et dans tous les cas, je ne crois pas qu'il soit oiseux de revenir sur ce sujet, chacun pouvant le considérer d'un point de vue différent.

Le collier, voyez la figure que j'en donne sous le n° 2, se compose d'un câble de deux cent quarante-trois millimètres de long, formé de trois brins d'or tordus ensemble. Sur chacun de ces trois brins une ligne en spirale, faite à la lime, simule le commettage de trois autres brins pour figurer le toron ; le commettage des trois torons donne au câble qui en résulte une épaisseur de six millimètres. Aux deux extrémités du câble sont soudés deux tubes coniques, du même métal, longs de quatre centimètres, dont la pointe, tronquée, est égale au diamètre du câble et dont la base à un peu plus de huit millimètres d'ouverture. La longueur développée du collier ainsi formé de trois pièces, est de trois cent vingt-deux millimètres. Le long de la demi-circonférence extérieure de ces tubes, sont disposées trois rangées

de protubérances aplaties dans le sens de la hauteur et s'épanouissant latéralement en cinq lobes : les plus hautes de ces protubérances, vers la base des cônes, ont huit millimètres; elles sont au nombre de sept à chacune des trois rangées. La demi-circonférence interne des tubes est libre et sans ornements, afin de ne pas offenser la peau du cou. Ces protubérances à cinq lobes forment ainsi, à la surface extérieure des tubes, des grappes d'un joli effet. Le fermoir de ce collier consiste en un prolongement adapté à l'un des cônes, lequel s'engage dans la cavité du cône opposé, où il est retenu par une cheville traversant les deux pièces.



Quant au bracelet, dont je donne la forme sous le n° 1, c'est tout ce qu'on peut voir de plus barbare. Il faut être aussi certain qu'on l'est, en effet, que les deux joyaux ont été trouvés ensemble dans le même tombeau, pour se persuader que ce dernier n'est pas un objet importé de quelqu'une des contrées sauvages du nouveau monde. Il consiste en une lame d'or arrondie en cercle, forgée au marteau sur l'enclume, dont la largeur inégale varie, entre les lignes parallèles, de six à sept millimètres, et dont l'épaisseur, tout aussi inégale, varie entre trois et quatre millimètres. Ce cercle, ouvert comme le sont le plus grand nombre des bracelets gaulois, s'élargit vers ses extrémités, où il atteint treize millimètres. L'ouvrier qui a fabriqué ce bracelet ne connaissait pas la lime, puisqu'il n'en a pas fait usage pour dresser, égaliser et unir les surfaces, sur lesquelles se montrent les traces laissées par le marteau, comme sur un morceau de fer brut.

Ce singulier bracelet s'étend et se courbe comme un morceau de plomb, par la ductilité de l'or, qui paraît être sans alliage. Le collier lui-même s'ouvre et se rapproche presque aussi facilement et paraît ne contenir qu'une très-petite partie d'alliage.

Comment deux objets aussi différents par le travail et par le goût ont-ils pu exister simultanément dans la parure de la femme qu'ils ont accompagnée dans sa tombe? A quelle époque faut-il placer l'inhumation de ce personnage, qui a dû appartenir à une classe distinguée?

Il eût été fort important d'avoir des renseignements bien exacts sur la forme du tombeau qui contenait ces objets, et sur la manière dont les ossements étaient posés; mais je n'ai rien pu apprendre de précis à ce sujet; j'ai su seulement de l'acquéreur de ces bijoux, qui lui-même n'avait reçu du paysan qui les lui vendait que des indications fort vagues, que le tombeau n'avait rien qui le fît remarquer et qui le distinguât des autres qu'on a pu reconnaître.

Le village de Montans était connu des Romains, qui y possédaient des fabriques de poterie, bien que sur une hauteur privée d'eau de source. L'existence de ces fabriques est signalée de la manière la moins douteuse par divers monticules de débris de toute nature de produits figulins, amoncelés sur divers points, et mieux encore par des restes de moules dont on se servait pour fabriquer les vases décorés d'ornement en relief. Parmi ces fragments de moules retirés de ces amas de tessons, j'en ai vu un, presque entier, orné sur les bords et vers le fond, de feuillages et de médaillons en creux, renfermant des oiseaux et d'autres ornements qui devaient être reproduits en relief à l'extérieur du cratère pour lequel était fait ce moule.

Les deux bijoux peuvent-ils être considérés comme appartenant aux temps contemporains de ces fabriques de poteries? On serait porté à le croire en considérant que leur découverte est due à la même cause qui a fait exhumer ces débris, et non loin de leurs gisements; mais ce qui repousse toute idée de contemporanéité, c'est que jamais il n'a pu sortir des orfévreries romaines une pièce aussi grossière que le bracelet, et qu'il n'est pas à croire que sous la domination romaine, une dame à qui ses moyens permettaient l'acquisition de joyaux d'une certaine valeur, eût fait marcher de pair deux bijoux aussi disparates.

On attribue assez généralement à des campements romains les endroits où se rencontrent des objets d'antiquité, sans qu'il y ait sur ces points de traces d'anciennes habitations ou de population agglomérée;

à Montans, on n'a pas manqué de recourir à ce moyen pour expliquer la présence de ces bijoux ; mais les nombreux monceaux de tessons démontraient seuls, au besoin, l'impossibilité de ce fait. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que la commune de Montans aurait succédé à un établissement gallo-romain de peu d'importance, successeur lui-même d'une localité gauloise, et dans cette hypothèse, il ne serait pas étonnant d'y rencontrer des traces remontant aux trois périodes gauloises gallo-romaine et du moyen âge.

Quoique l'ensemble du collier soit d'un effet agréable et plaise à l'œil, les parties qui le composent ne supportent pas néanmoins un examen rigoureux sous le rapport du travail; tout s'y montre exécuté avec beaucoup de négligence. Les protubérances sont irrégulièrement espacées et souvent mal plantées. Examinées à l'aide de la loupe, leurs lobes se montrent entourés de bavures produites probablement par la soudure des deux feuilles d'or qui les forment, et l'on voit que ces pièces n'ont pas été perfectionnées. Serait-ce là un indice que ce collier est une imitation d'un ouvrage grec faite par un ouvrier du pays? Nous savons que les Gaulois imitaient les médailles des Grecs; auraient-ils imité aussi leurs joyaux, c'est possible et vraisemblable. Mais le bijou dont il s'agit n'a pu être travaillé dans les Gaules, dans le même temps qu'on y fabriquait le bracelet, dont l'inspection nie la connaissance des outils les plus ordinaires en métallurgie, à l'époque où il a été fait. Après avoir bien étudié ce collier, il m'a semblé qu'on pouvait le considérer comme la production d'un ouvrier qui pouvait faire mieux, mais qui ne s'en est pas donné la peine; que c'est un travail fait à la grosse, ce que nous dirions *un article de pacotille* destiné à l'exportation dans des pays où il suffit de parler aux yeux.

Si mes observations sont fondées, si cette dernière supposition est juste, l'importation dans les Gaules de ce bijou remonterait nécessairement à un temps où les arts étaient encore dans un état complet de barbarie dans notre pays, et où les objets les plus précieux n'étaient fabriqués qu'avec la forge et le marteau.

Faudrait-il voir dans la réunion, dans le même tombeau, de deux bijoux d'un travail si différent, l'indice de la sépulture d'une dame gauloise de l'époque la plus reculée, et dans le collier un article du commerce d'échange avec les Phéniciens qui fréquentaient nos côtes méditerranées? C'est une question d'archéologie et d'histoire fort délicate que je ne me permettrais pas de résoudre, et que je me borne à signaler aux savants.

D. M. J. HENRY.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous avons reçu dernièrement des nouvelles de notre collaborateur M. Victor Langlois. On sait que ce jeune savant a reçu du gouvernement la mission spéciale d'explorer la petite Arménie. M. V. Langlois est arrivé à Tarsous dans les premiers jours de septembre 1852. Sans perdre un seul instant, M. Langlois s'est immédiatement mis en devoir de commencer ses recherches, pour lesquelles il paraît avoir trouvé un auxiliaire influent, intelligent et dévoué dans la personne de notre vice-consul, M. Marsoillier. Bien qu'à peine à leur début les travaux de M. Langlois ont déjà donné des résultats dignes d'intérêt. Les vestiges de plusieurs bains romains importants, des tombeaux, les ruines de plusieurs châteaux du moyen âge, une mosaïque de belle conservation et une grande quantité de médailles locales, jointes aux monnaies des croisades et à diverses inscriptions grecques antiques, inédites, antérieurement recueillies dans le trajet, en passant à Athènes, Constantinople, etc.; tels sont déjà les premiers fruits d'une exploration qui, malgré la modestie des ressources mises à sa disposition et le champ assez circonscrit qui lui est assigné, promet cependant de n'être point inféconde. Si même, et à part les différentes découvertes que nous venons d'énoncer si sommairement, nous en jugeons d'après les détails, d'après certains aperçus émis, certaines données obtenues par M. V. Langlois, on serait fondé à croire, que sur plus d'un point, cette excursion pourra dépasser, sinon par l'éclat, du moins par l'étendue et leur utilité réelle pour la science et pour le pays, les résultats particuliers qu'il était légitimement permis d'en attendre. M. V. Langlois doit adresser incessamment à M. le ministre de l'instruction publique un premier rapport détaillé sur ces découvertes.

— Le 8 novembre a eu lieu la séance générale d'installation du *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique. Dans cette séance, M. le ministre a rappelé à chaque section, la direction que devront suivre leurs travaux pour arriver au but indiqué par l'arrêté du 14 septembre. La liste des membres non-résidents et des correspondants sera publiée incessamment.

BIBLIOGRAPHIE.

Recherches critiques, historiques et géographiques sur les fragments de Héron d'Alexandrie, ouvrage posthume de M. Letronne, publié par M. A. J. H. Vincent.

Parmi les nombreux sujets de recherches qu'offre à l'esprit humain le champ de l'antiquité, il n'en est guère qui soient hérissés de plus de difficultés que la métrologie. En effet, outre l'alliance assez rare de notions mathématiques, d'habitudes de calcul et de connaissances approfondies en érudition, qu'elles exigent de ceux qui les traitent, les questions relatives au système métrique présentent encore des difficultés intrinsèques qui leur sont propres et dont la nature est indépendante des qualités intellectuelles de ceux qui s'y consacrent. La cause en est d'abord dans l'obscurité des témoignages que l'on est obligé de prendre pour point de départ. Si, dans tous les manuscrits, les fautes des copistes ont plus ou moins altéré le texte original, dans ceux qui renferment des nombres, des rapports numériques, des évaluations, ces fautes sont singulièrement multipliées. En effet, chez les anciens, les chiffres n'étant autres que les lettres de l'alphabet, ils pouvaient subir les mêmes permutations qu'elles, et rien dans la connaissance de la grammaire ou de la langue ne venant signaler au scribe sa faute, il lui était d'autant plus facile de la commettre. Joignez à cela la difficulté de trouver des termes de comparaison qui permettent de rapprocher les mesures anciennes des nôtres, le petit nombre de monuments capables de servir d'étalons de valeur et dont les dimensions ont presque toujours été altérées par le temps, ou même ont varié suivant les époques. Enfin, moins précis dans leurs évaluations que nous ne le sommes aujourd'hui, les anciens ne donnaient guère que des nombres ronds, omettaient les unités simples, très-souvent les dizaines, et parfois même négligeaient jusqu'aux centaines. Donc, pour résoudre les moindres problèmes de métrologie, il faut préalablement rétablir les textes, confronter les monuments, contrôler les approximations données par les auteurs, en un mot, refaire, pour ainsi dire, le terrain sur lequel on doit ensuite construire. Des difficultés de cette nature ont constamment empêché les érudits de tenter des recherches sur les divers points du système

métrique des anciens, toutes les fois qu'ils n'avaient pu parvenir à rassembler un nombre suffisant de témoignages écrits ou figurés qui pussent servir de contrôle ; absolument comme dans la détermination d'un problème d'analyse, on ne peut songer à une solution que lorsqu'on a établi un nombre d'équations suffisant pour déterminer les inconnues et vérifier leur valeur.

De tous les systèmes métriques des peuples anciens, le plus intéressant, sans contredit, est celui des Égyptiens. D'abord, au témoignage des écrivains grecs et d'après le texte même des monuments hiéroglyphiques, il est de la plus haute antiquité. Les inondations annuelles du Nil, en changeant sans cesse les bornes des possessions et ajoutant à un champ ce qu'elles retranchaient à un autre, avaient mis de bonne heure les Égyptiens dans la nécessité d'établir un système exact et rigoureux de mensuration. L'extrême régularité qui paraît avoir existé dans toute l'administration de cette contrée avait fait adopter un système de divisions territoriales fondées sur un cadastre précis et, pour ainsi dire parcellaire. Ensuite ce système métrique semble avoir servi de point de départ aux travaux géographiques de l'école d'Alexandrie qui exerça sur les sciences astronomiques et géographiques de l'antiquité une si remarquable influence. Ce n'est guère même, si l'on en excepte l'école d'Aristote, que des écoles alexandrines qu'il faut faire commencer un certain degré de précision et des évaluations comparées dans les questions d'astronomie et de géographie. Éclairer la métrologie égyptienne, c'est donc éclairer la métrologie de l'antiquité classique tout entière, car dès que la science prend chez les anciens un caractère sérieux et critique, l'Égypte grecque apparaît à la tête du mouvement. Mais, pour s'attaquer à un si redoutable problème, il fallait des textes étendus, clairs ; il était rigoureusement nécessaire d'avoir au moins pour point de départ, un traité ex professo sur la matière, datant de l'antiquité même. Ce traité s'est retrouvé, par fragments du moins, dans un ouvrage qui porte le nom de Héron d'Alexandrie et qui offre un traité d'arpentage et diverses notions sur les mesures. C'est ce traité, tout incomplet qu'il est, qui a paru, en 1814, à l'Institut, de nature à pouvoir fournir la solution de l'importante question du système métrique égyptien et qui forme la base de l'ouvrage de M. Letronne, que M. Vincent vient de publier. L'Académie des inscriptions et belles-lettres avait mis au concours l'examen de ces fragments et l'étude de la métrologie égyptienne qui en devait former un corollaire. Le jeune Letronne descendit dans la lice ; il possédait à un haut degré précisément toutes les qualités nécessaires pour

une pareille tâche : sagacité, clarté, précision, art de faire valoir un texte et d'en tirer, par la confrontation de deux phrases souvent insignifiantes, des lumières inattendues. Il obtint facilement la couronne, et s'ouvrit, par ce premier succès, les portes de l'Académie, dont il devait être plus tard une des illustrations. Toutefois, entraîné dans la voie que ce premier travail lui avait ouverte, attiré par l'étude d'une foule de questions sur l'Égypte, que ses premières recherches lui avaient fait entrevoir, Letronne condamna son mémoire à l'obscurité. Il sentait sans doute tout ce que cet essai offrait encore d'insuffisant, de défectueux dans les détails ; il remit à un autre temps le soin de le corriger, de le compléter ; mais la science, qui ne s'arrête jamais, marcha à grands pas par delà le point où notre collaborateur avait arrêté son œuvre, il se vit promptement dépassé et la pensée d'une révision plus approfondie, de changements plus notables, acheva d'éloigner de son esprit l'idée de publier son mémoire.

La mort du célèbre critique, en donnant un prix nouveau à toutes ses œuvres, fit regretter davantage le premier essai où il avait annoncé d'une manière si brillante les qualités précieuses qui depuis ont assuré son succès. Un de ses amis, qui avait dirigé ses études sur Héron d'Alexandrie, lui avait demandé plusieurs fois de faire jouir le public du travail qu'il retenait dans ses cartons. Letronne lui avait répondu en lui proposant de lui abandonner son essai qu'il ne trouvait plus digne de voir le jour, et en l'engageant à le mettre au niveau des découvertes nouvelles. La modestie de M. Vincent l'empêcha d'accepter cette proposition honorable, mais après la mort de Letronne, sa famille et ses confrères voulant à bon droit rendre enfin au monde savant le travail dont il avait été si longtemps privé, M. Vincent fut naturellement désigné pour le publier. Plus versé dans la connaissance des sciences mathématiques que Letronne, s'il avait fait une étude moins approfondie de l'antiquité, M. Vincent a pu faire disparaître du mémoire de son ami, qui serait aujourd'hui son confrère, une grande partie des inexactitudes et des imperfections qui le déparaient aux yeux de son auteur. Tout en conservant la rédaction primitive, il a cherché dans des notes ou dans des paragraphes supplémentaires à résoudre certains points que Letronne avait laissés dans l'ombre ou à modifier plusieurs de ses jugements.

L'ordre que Letronne a suivi dans son mémoire est celui même qu'il a dû suivre dans son travail, c'est l'ordre logique des questions qu'il a dû se poser et résoudre pour arriver à son but. Son point de départ, c'est le livre de Héron ; mais qu'est-ce que ce Héron auquel

on attribue divers ouvrages? On en connaît trois : Héron, disciple de Ctésibius; Héron, maître de Proclus; Héron, dit *Hero Tertius*. Notre illustre collaborateur examine l'histoire des ces trois Héron; puis il se demande auquel des trois il faut rapporter les fragments en question. Il passe à l'examen de ces fragments en eux-mêmes: d'abord le traité d'arpentage, ensuite les fragments métriques; il en tire un tableau des mesures, puis il essaye, dans une première tentative, afin d'arriver à un système, de déduire les mesures de ce tableau, d'abord d'une des unités linéaires, puis d'une des mesures itinéraires, tentatives toutes deux infructueuses qui l'amenèrent à chercher ailleurs l'unité de mesure égyptienne, l'étalon de valeur. Cet étalon, il le trouve dans la coudée égyptienne, dont il cherche ensuite à établir la relation avec les mesures itinéraires, le stade et le schœne, rapportées au degré de latitude moyen. Voilà sa base. Les témoignages d'autres auteurs, d'Hérodote, de Diodore, de Pline, de Ptolémée, etc., lui servent ensuite à contrôler un certain nombre de passages de ces écrivains sur la longueur de l'Égypte, depuis la mer jusqu'à Éléphantius, sur la mesure du littoral égyptien, sur les dimensions du lac Mœris et de l'isthme de Suez, sur celle des Pyramides de Gizeh, enfin sur le système de mesures des Égyptiens, tel qu'on le rencontre dans les auteurs depuis Hérodote jusqu'à l'époque de l'invasion des Arabes. C'est ainsi, pour ne point parler ici d'une foule de questions secondaires, qu'il arrive à cette conclusion : 1° que l'Égypte a possédé, dès les temps les plus reculés, un système métrique particulier, assez semblable, dans sa composition, à celui des Grecs et des Romains, mais totalement différent par la valeur des mesures dont il était composé; 2° que ce système, protégé par la religion, a résisté à toutes les révolutions dont l'Égypte a été le théâtre, jusqu'au VIIe siècle de notre ère.

Je viens de montrer les traits principaux du travail de Letronne. Une analyse précise, minutieuse, serait impossible à faire sans recommencer, pour ainsi dire, l'œuvre elle-même. Les chiffres, les discussions numériques ne sont guère susceptibles d'être analysés. Abréger de pareils détails, ce serait ne pas vouloir être compris par ses lecteurs. Je ne m'arrêterai donc que sur un point, sur une observation que je soumets, non, hélas! à l'illustre auteur, mais à son continuateur, à son éditeur, M. Vincent, qui, dans un remarquable avertissement, a si bien apprécié le caractère de l'œuvre de Letronne et fait voir clairement quelle tâche lui avait été tracée.

Comme je l'ai dit précédemment, le point de départ du travail de

Letronne, c'est le texte de Héron. Ce texte, il importait donc avant tout de l'établir de la manière la plus rigoureuse, et cela par la confrontation de tous les manuscrits où ces fragments sont reproduits. Or, parmi ces manuscrits, il en est de fort importants qui ont été publiés depuis 1816, et que Letronne n'avait point consultés, quoiqu'ils ne paraissent pas lui avoir été inconnus ; je veux parler de ceux du traité de Didyme d'Alexandrie : Μέτρα μαρμάρων καὶ παντοίων ξύλων (1), publié par le cardinal Mai, et en grande partie composé des mêmes fragments qui servent de base au mémoire. Le célèbre philologue romain a confronté tous les manuscrits connus de Didyme, et par conséquent donné des fragments de Héron le texte le plus pur que nous ayons conservé. Il me semble qu'il eût été bon de rapprocher ce texte de celui qu'a établi Letronne. Outre que cela aurait permis au lecteur de recourir à un livre imprimé et accessible à tous, ces renvois auraient fourni aussi des indications plus complètes que celles qui nous sont données dans le mémoire. Il y a quelques variantes dans les chiffres, lorsque l'on compare les deux textes; l'éditeur eût pu en profiter. Letronne, en avançant que le pied italique n'est autre que le pied romain, s'était appuyé d'un passage de ce même Didyme, qu'il avait cité en note sans autre indication. Cela tient vraisemblablement à ce qu'il n'avait vu aucun des manuscrits et qu'il empruntait à quelque ouvrage le passage en question. Si M. Vincent eût consulté dans l'édition de Mai le texte de l'auteur alexandrin, il y eût trouvé, je crois, des indications précieuses, dont il aurait pu ensuite tirer parti ailleurs.

A. MAURY.

Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen âge, par le vicomte de Santarem, tome IIIe, Paris, 1852.

M. de Santarem avait à lutter dans ce nouveau volume du texte explicatif de son *Atlas de monuments géographiques*, atlas composé de mappemondes et de portulans, depuis le VIe au XVIIe siècle, contre la difficulté d'éviter dans la reproduction obligée des mêmes éléments à des époques successives, une certaine apparence d'uniformité. Il a su vaincre cet obstacle, en saisissant les traits saillants de chaque époque, pour en former des tableaux nets et attrayants.

Dans ce troisième volume, l'auteur fait ressortir les changements

(1) Ad calcem, *Iliadis fragmenta et Picturæ*, Mediolan., 1819, in-fol.

remarquables introduits dans la cartographie aux XIIIe et XIVe siècles, époque qu'il traite dans cette partie de son ouvrage. Ces changements témoignent selon lui de progrès réels quoique faibles, amenés par des causes d'un intérêt général; telles que le mouvement opéré alors dans les rapports commerciaux et politiques; celui surtout qu'y introduisit l'établissement de la ligue anséatique, qui contribua à une connaissance plus exacte des mers du nord et des côtes occidentales de l'Europe; les navigateurs de cette union commerciale établissant jusqu'à des rapports avec les villes du littoral de la Méditerranée, que les croisades, dont la fin tombe vers ce temps-là, n'avaient fait connaître que d'une manière imparfaite. Une autre influence positive qui se fait remarquer, c'est celle que les géographes arabes commencent à exercer sur les cartographes occidentaux, à partir de la fin du XIVe siècle.

Ces progrès qui deviennent évidents sur les cartes de cette époque plus récente, comparées avec l'état presque stationnaire de celles exécutées entre le VIe et le XIIIe siècle, que l'auteur ne considère que comme une continuation de la géographie gréco-romaine, se manifestent surtout par l'apparition d'une nouvelle nomenclature; vu le mélange que l'on y voit introduit des noms géographiques de l'antiquité classique avec ceux des temps modernes; en même temps les légendes qui jouent un rôle si marquant sur les cartes du moyen âge et qui y sont consacrées dans les temps plus reculés uniquement à des souvenirs de l'antiquité, se trouvent remplacées par des notions sur des faits plus récents ou contemporains; un autre changement significatif se trouve introduit dans les figures symboliques qui ornent les cartes de cet âge; puisqu'on rencontre dans les monuments des XIIIe et XIVe siècles, au lieu des créations de la fable, ou du moins à côté de ce thème favori de l'époque, la trace de faits réels; comme de relations commerciales avec différents pays, telles que l'indiquent entre autres les navires figurés sur les cartes vers la fin des XIVe et XVe siècles.

L'auteur fait donc ressortir l'intérêt particulier qui se rattache aux cartes à dater du XIVe siècle. Les communications devenant plus faciles, la publicité trouvant moins d'obstacles, de sorte que les récits des voyageurs (et de voyageurs aussi éminents, comme Marco Paolo) peuvent parvenir aux cartographes; l'engourdissement qui entravait le progrès des idées commence à disparaître, ainsi que ce penchant pour le merveilleux, propre seulement à égarer ou à amuser l'esprit du lecteur.

C'est donc de cette époque, où l'érudition des cartographes fait un pas notable, que M. de Santarem nous donne la description et l'analyse de cinquante et un monuments, dont chacun présente un intérêt particulier que l'auteur sait si bien faire ressortir; fixant pour l'un l'attention du lecteur aux notions cosmographiques qui s'y rencontrent; telles que sur l'*Arine*, à l'occasion du planisphère du cardinal Pierre d'Ailly; l'appelant pour d'autres monuments sur les notions qu'ils renferment relativement à un personnage aussi fameux et énigmatique que le prêtre Jean; déduisant enfin de faits isolés qui se présentent sur certaines cartes, des conséquences non moins intéressantes : comme de l'emploi du nom de *Vendica* appliqué sur la mappemonde de Ran : Hygden, à *Suadie* (Suède), circonstance dont les partisans du système de la priorité des Venedes (Slaves), sur la mer Baltique, en les identifiant avec les Vandales (Germaniques) de Pline, ne manqueront pas de se saisir avec empressement, pour l'ajouter au peu de preuves sur lesquelles ils s'appuient.

Nous pouvons donc recommander ce volume, comme se rattachant dignement à un ouvrage dont l'apparition ainsi que nous en avons exprimé la conviction dans notre revue des deux premiers volumes, est destinée à former époque dans l'histoire de la géographie. Ce livre intéresse du reste non-seulement le géographe, mais tout homme qui désire tracer la marche des sciences dans leur développement progressif; l'admiration pour le génie humain ne pouvant qu'augmenter en le suivant par la voie lente et tortueuse qu'il a dû parcourir pour arriver aux résultats éclatants des temps modernes.

I. L.

La France historique, recueil périodique paraissant les 1er et 15 de chaque mois, Paris, rue du Bac, 15.

Sous ce titre viennent de paraître les deux premiers cahiers d'un recueil qui offre une lecture aussi variée qu'intéressante. De savants articles d'histoire, de littérature, d'archéologie et beaux-arts, et une saine critique des ouvrages qui se publient, semblent assurer à ce recueil un beau succès. *La France historique* a surtout pour but de mettre en lumière tous les faits héroïques, toutes les actions éclatantes, tous les souvenirs illustres dont se composent les glorieuses annales de notre pays. Ce but, d'un si noble patriotisme, obtiendra certainement la sympathie et les encouragemens qu'il mérite. Nous reviendrons plus tard sur les articles les plus saillants que renferme ce recueil et qui rentrent dans notre spécialité.

DE L'ARCHITECTURE ROMANE (1).

II.

CLASSIFICATION DES ESPÈCES.

L'idée d'une classification romane n'est pas nouvelle. Elle s'est produite du jour où l'on a reconnu la variété des œuvres enfantées par l'art roman, et c'est encore M. de Caumont qui a le premier signalé cette variété et désigné des types auxquels elle lui semblait pouvoir être ramenée. Son système est fondé sur ce que, à chacune de nos anciennes provinces paraît correspondre une manière d'être particulière des églises romanes, tellement que celles de la Provence, par exemple, ont un air de famille qui les distingue de celles de la Bourgogne; que ces dernières, à leur tour, ont leur caractère à elles qui empêche de les confondre avec leurs contemporaines de la Normandie; et ainsi des autres. M. de Caumont part de cette donnée, pour ranger en autant de classes à part les églises romanes provençales, bourguignonnes, normandes, etc. Là est toute sa doctrine qu'il appelle la *Géographie des styles.*

A la louange de la géographie des styles, il faut reconnaître qu'elle repose sur un fait considérable, et qu'elle n'introduit dans la nomenclature que des mots familiers à la bouche et aux oreilles. Mais répond-elle à ce qu'on a le droit d'attendre d'une classification ?

Une classification étant l'inventaire abrégé de tous les objets d'une même nature, doit embrasser la totalité des types auxquels ces objets peuvent être réduits; ou si elle présente des lacunes, à cause des cas qui n'ont pu être encore observés, il faut qu'elle soit capable de se prêter à l'introduction de ces types inconnus.

Or, la géographie des styles, n'ayant d'yeux que pour les groupes homogènes, omet, sans qu'il lui soit possible de les jamais ressaisir, des formes capitales par la raison que ces formes appartiennent à des individus solitaires.

(1) Voy. pour les articles précédents, VIIe année, p. 65, VIIIe, p. 145.

En second lieu, le fait sur lequel une classification est établie doit être un fait universel; et, au contraire, l'homogénéité locale des groupes est une loi dans certaines directions, mais ne l'est pas dans d'autres. On la constate plutôt lorsqu'on suit les grandes routes que lorsqu'on pénètre dans l'intérieur des pays; et dans cette mesure même, il est facile de se convaincre qu'elle existe plutôt dans les régions orientales que dans celles de l'ouest. Une demi-douzaine de types au moins règnent pêle-mêle entre les Pyrénées et la Loire, sans qu'il soit possible de fixer le lieu géographique de chacun.

Enfin, j'ajouterai ceci : une bonne classification doit, rien que par la place où elle admet les types, enseigner jusqu'à un certain point comment ils sont conformés; car classer, dans la pratique des sciences, c'est distribuer méthodiquement les nuances d'après lesquelles le trait essentiel du genre se modifie pour former les espèces et sous-espèces. Or, la géographie des styles peut-elle arriver à caractériser en quoi que ce soit les espèces qu'elle reconnaît? *non*, car elle procède d'une considération absolument étrangère à leur nature. Pour exprimer les différences qu'on a constatées avec son secours, il est nécessaire de recourir à un autre ordre de faits : ce qui constitue un vice de méthode.

Voilà les objections qu'il est permis d'élever contre la géographie des styles érigée en système de classification. Elle ne se rachète pas par les résultats qu'elle a produits. Elle existe plutôt à l'état de proposition qu'à celui de doctrine. Elle n'a ni facilité l'étude, ni avancé la connaissance du roman; elle n'a pas fait que les archéologues, mis en présence des monuments, sachent les décrire autrement qu'au hasard de leur instinct; encore moins qu'ils aient une idée juste de ce que c'est que le roman des diverses localités, *s'ils* n'en ont jamais vu.

Laissons donc de côté la considération géographique pour aller chercher dans les principes que nous avons exposés précédemment la base d'un autre système plus solide, je l'espère, et plus efficace.

Le trait essentiel du genre roman nous est connu : c'est la voûte. Nous savons encore que ce trait se modifie dans les individus au point d'aboutir à des configurations tout à fait diverses. Quoi de plus? La voûte considérée dans sa forme, dans sa montée, dans son économie, dans la disposition de ses pieds-droits, voilà la clef de la classification romane. Autant de façons de voûtes, autant d'espèces dans le genre.

Mais, dira-t-on, une même église présente d'ordinaire plusieurs

sortes de voûtes. Ainsi, il est rare que les voûtes des basses nefs soient pareilles à celles du grand vaisseau. Souvent les bras du transsept ont aussi leur forme de voûte particulière; enfin la voûte du grand vaisseau lui-même se trouve généralement modifiée d'une façon radicale aux deux extrémités du chœur, savoir, au carré du transsept où elle est pratiquée en coupole, et au chevet où elle affecte la forme d'un cul-de-four. Sont-ce toutes ces voûtes ensemble qu'il s'agit de considérer?

Non, certainement; cela ne serait ni commode, ni même utile, car :

1° Les voûtes des bas côtés, si elles diffèrent de la grande voûte, se ressemblent entre elles. Ou bien, ainsi que je l'ai déjà remarqué, elles sont en compartiments d'arêtes séparés par des arcs-doubleaux : et dans ce cas on peut les négliger comme on fait d'un terme égal qui se trouve dans plusieurs quantités que l'on compare; ou bien (et c'est le cas le plus rare) elles ont la forme d'un berceau incomplet dirigé comme un arc-boutant continu contre les retombées de la grande voûte pour comprimer par dehors l'effort de celle-ci; et alors elles sont en fonction de la même voûte, par conséquent ne sont plus à considérer comme voûtes, mais rentrent dans le cas des autres membres employés comme supports.

2° Les voûtes du transsept ne couvrent qu'une partie très-peu étendue de l'édifice : ce qui, joint à la nature de leurs pieds-droits qui sont des murs pleins, les empêche d'avoir beaucoup d'effet. Donc fussent-elles conçues autrement que la grande voûte de la nef, elles ne changent rien à l'aspect de l'édifice; raison suffisante pour n'en point tenir compte ici.

3° Les coupoles mises sur le carré du transsept, toujours étroites et surhaussées, ne laissent juger de leur forme que lorsqu'on est dessous. Aussi n'est-ce pas cette forme qui fait figure dans l'ensemble, mais bien celle des quatre grands arcs sur lesquels elles sont montées. Or, ces grands arcs, se reliant à la voûte du vaisseau principal, n'y introduisent pas de condition exceptionnelle; leur forme est celle des autres grands doubleaux; et ainsi les coupoles du milieu peuvent être négligées.

4° Enfin le cul-de-four du chevet se modifie selon la forme de la grande voûte. Il est en quart de sphère, si la courbe de la voûte est un demi cercle; ovoïde, si la même courbe est brisée. La voûte est-elle divisée par des ogives? le cul-de-four pourra être divisé lui aussi par des équivalents d'ogives, c'est à savoir par des quarts d'arc

convergeant à une clef commune et formant carcasse sous sa voussure de même que les ogives forment carcasse sous chaque travée du reste de la voûte. Donc, puisque la voûte du chevet suit la loi de la voûte du grand vaisseau, qu'elle n'est qu'une conséquence, n'hésitons pas à l'éliminer d'une considération où doit entrer seulement ce qui est principe.

Les choses ainsi simplifiées, nous nous trouvons n'avoir plus sous les yeux que la voûte du grand vaisseau, et c'est uniquement d'après le caractère de cette partie de l'édifice que j'établis ma classification.

Voûtes en berceau plein, voûtes en berceau brisé, voûtes d'arêtes, voûtes à ogives : telles sont les conformations que j'ai commencé par indiquer. J'ai à réduire et à augmenter tout à la fois cette première énumération : 1° à la réduire, parce qu'elle contient quatre termes auxquels on n'aperçoit d'abord que deux caractères généraux, la nature des voûtes en berceau (que le berceau soit plein ou brisé) étant d'être portées en long dans le sens de l'édifice, et celle des voûtes d'arêtes, ainsi que des voûtes à ogives, étant d'être formées de compartiments qui se croisent dans le sens de la longueur et dans celui de la largeur ; 2° à l'augmenter, parce que du moment que nous nous arrêtons à ce premier fait de la direction des voûtes, se présentent deux autres types dont je n'aurais pas pu m'occuper plus tôt sans me détourner du but que je poursuivais. De ces deux types, l'un n'a pas de nom, à cause de son extrême rareté. Il consiste en une suite de berceaux placés en travers sur la nef ; j'appellerai *voûte transversale* cette disposition singulière. L'autre type est celui des églises romanes dont la grande voûte est formée d'une suite de larges coupoles.

Cela posé, nous voici en possession de quatre grandes classes d'églises romanes, selon que ces églises sont couvertes à leur grande nef, d'une voûte longitudinale, ou d'une voûte transversale, ou d'une voûte croisée, ou de coupoles.

Maintenant, nous allons établir dans les classes des espèces et sous-espèces, d'après les traits secondaires qui s'ajoutent à la conformation et à la physionomie des voûtes, ou à la conformation et à la physionomie de leurs pieds-droits.

Première classe. — Dans les églises à voûte longitudinale ou en berceau, le berceau peut être à plein cintre ou à cintre brisé. C'est

là une différence qui, quoiqu'elle paraisse peu de chose par elle-même, ne laisse pas cependant que d'être capitale par ses conséquences. Le berceau brisé introduit dans l'ordonnance des pieds-droits des élévations ou des écartements qui seraient impossibles avec un berceau plein; en outre il détermine presque constamment la forme brisée aux grandes arcades. De là, deux catégories que nous appellerons ordres : l'ordre des églises romanes à berceau plein, et l'ordre des églises romanes à berceau brisé.

Dans ces deux divisions, nous démarquerons les espèces d'après les conditions d'équilibre du berceau : s'il se tient par la seule vertu de ses pieds-droits, ou s'il est contre-bouté par les voûtes latérales. Dans ce dernier cas, on aura à distinguer si l'épaulement est fourni par les voûtes des bas côtés ou par celles d'un étage en tribune élevé sur les bas côtés. Rien n'est plus important que ces diverses circonstances pour la physionomie de l'édifice.

En effet, la voûte non épaulée comporte l'étage supérieur de fenêtres, qui est un trait si caractéristique de la basilique romaine; épaulée au contraire, elle exclut une semblable ordonnance et fait que la grande nef ne peut plus recevoir de jour que par les collatéraux.

En outre, si l'épaulement est fourni par les bas côtés, l'élévation architecturale sera d'un seul étage; elle sera de deux, quand l'épaulement viendra des tribunes; elle pourra être de trois, lorsqu'il n'y aura pas d'épaulement : trois manières d'être d'où sortent trois espèces.

Dans les espèces, on regardera si le berceau se présente tout d'une pièce, ou s'il est divisé en plusieurs compartiments par des arcs-doubleaux établis de distance en distance sous sa concavité. On examinera si un doubleau se rencontre à chaque travée de nef, ou seulement de deux en deux, et encore si le doubleau est simple ou doublé lui-même, de manière à former deux arcs en saillie l'un sur l'autre. De ces diverses conditions il résultera :

Ou que les supports de la nef, ne recevant de la voûte la retombée d'aucun membre, auront leur face antérieure lisse et dégagée, et qu'ainsi on verra apparaître là soit la colonne, soit le pilier simple à l'antique;

Ou que les mêmes supports seront tous garnis sur leur face antérieure d'un membre descendant de la voûte, membre nécessaire pour servir de pied-droit à chaque doubleau;

Ou que lesdits supports n'étant garnis d'un pareil membre que de

deux en deux, affecteront dans l'intervalle la forme de pilier simple ou de colonne;

Ou enfin que les retombées qu'ils recevront de la voûte seront doublées aussi bien que les arcs par qui elles seront déterminées.

De là autant de familles dans les espèces.

Enfin, dans les familles on établira des variétés d'après les traits que présenteront les supports, là où ils ne sont pas modifiés directement par la voûte; si par exemple :

Ils consistent en colonnes ou en piliers;

S'ils portent deux ou trois étages d'architecture, là où l'étagement peut varier;

Dans quel rapport ils se trouvent avec leur écartement, c'est-à-dire s'ils sont surhaussés, ou déprimés, ou même dans la proportion antique : ce qui se présente quelquefois;

Si les arcades qui les relient ont leur cintre plein, surhaussé, surbaissé, brisé, en fer à cheval; et si elles sont simples ou doublées dans l'épaisseur de leur baie.

Appliquons à des exemples ce système de classement.

Dans l'ordre des églises à berceau plein :

Dans l'espèce du berceau non épaulé par les voûtes latérales :

Dans la famille du berceau non doublé :

Le chœur de Saint-Benoît-sur-Loire, seul reste du monument élevé sous le roi Robert, est une variété dont les supports, surmontés de deux étages d'architecture, consistent en colonnes déprimées, reliées par des arcs étroits d'un cintre surhaussé. — La nef très-défigurée de la vieille église de Saint-Savinien, à Sens, laisse voir une autre variété dont les supports surmontés d'un seul étage, étaient primitivement des piliers simples, reliés par des arcades en proportion avec eux, non doublées.

Dans la famille du berceau plein doublé de deux en deux travées :

La cathédrale de Saint-Dié, composée de deux étages d'architecture, a pour caractère de la variété qu'elle constitue, l'emploi de colonnes à quatre fûts aux travées où les doubleaux ne tombent pas, et la proportion à peu près correcte des cintres doublés qui relient ces colonnes avec les autres supports composés de piliers avec des demi-colonnes sur leur face antérieure.

Dans la famille du berceau plein doublé à chaque travée :

Saint-Étienne de Nevers, variété composée de trois étages d'archi-

tecture (1), dont tous les supports qui sont des piliers surhaussés, garnis sur leur face antérieure de demi-colonnes, sont reliés par des cintres également surhaussés et doublés. — Saint-Germain des Prés, à Paris, dans son état primitif (2) : variété à deux étages, où les supports consistant en piliers garnis de demi-colonnes, sont reliés par des cintres en fer à cheval, non doublés et en proportion avec leurs pieds-droits.

Dans l'espèce où la voûte est épaulée par les bas côtés :

Celle-ci n'étant pas divisée par des doubleaux :

L'église d'Ainay, à Lyon, variété où les supports sont des colonnes de module presque antique, reliées par des cintres en corrects, non doublés. — L'église de Léry (Eure), variété où les supports sont des colonnes écrasées et barbares, reliées par des cintres surbaissés, non doublés. — Saint-Savin (Vienne), variété où les supports sont des colonnes surhaussées, reliées par des cintres étroits, également surhaussés et non doublés.

Famille où la voûte est divisée par des doubleaux à chaque travée :

La cathédrale de Valence (Drôme), variété où les supports sont des piliers surhaussés, garnis d'une demi-colonne sur leur face antérieure, reliés par des cintres surhaussés et doublés.

Dans l'espèce où la grande voûte est épaulée par celles de tribunes latérales :

Famille dénuée de doubleaux (3); le second étage y est extrêmement bas proportionnellement à l'ordre inférieur :

Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), variété où les supports sont de simples colonnes surhaussées, reliées par des cintres étroits, également surhaussés, non doublés. —Notre-Dame du Port, à Clermont, variété qui ne diffère de la précédente que parce que les supports sont des piliers lisses sur leur face antérieure, au lieu d'être des colonnes.

(1) Le second étage, consistant en un triforium qui était le percement de tribunes latérales, est bouché aujourd'hui.

(2) Le berceau dont les supports de cette église indiquent qu'elle a été couverte, est remplacé depuis longtemps par une voûte gothique.

(3) Je ne tiens pas compte d'un arc-doubleau unique qui se rencontre au bas de la nef de presque toutes les églises de cette famille, et qui servait autrefois à établir dans cette nef une division appropriée aux besoins de la liturgie.

Famille pourvue de doubleaux à chaque travée ; le second étage d'architecture étant en proportion avec l'ordre inférieur :

Saint-Sernin de Toulouse, variété où les supports sont des piliers surhaussés, garnis sur leur face antérieure d'une demi-colonne, reliés par des cintres également surhaussés et doublés.

Dans l'ordre des églises à berceau brisé :

Dans l'espèce du berceau non épaulé par les voûtes latérales :

Famille pourvue de doubleaux doublés à toutes les travées :

Saint-Lazare d'Autun, Notre-Dame de Beaune, l'église de Paray le Monial, etc., variété où les supports portant trois étages d'architecture, sont garnis sur leur face antérieure de doubles pilastres et reliés par des arcs aigus et doublés.

Dans l'espèce du berceau épaulé par les voûtes des bas côtés :

Famille dénuée de doubleaux :

Saint-Nicolas de Civray (Vienne), variété où les supports sont des piliers lisses, surhaussés, reliés par des cintres brisés, non doublés.

Famille pourvue de doubleaux simples de deux en deux travées :

La nef de Saint-Nazaire de Carcassonne, où les supports sont alternativement des piliers surhaussés, garnis de demi-colonnes sur leur face antérieure, et des colonnes massives, les uns et les autres reliés par des cintres doublés.

Famille pourvue de doubleaux simples à toutes les travées :

Saint-Junien (Haute-Vienne), Notre-Dame de Cunault (Maine-et-et-Loire), etc., variété où les supports sont des piliers surhaussés, garnis d'une demi-colonne sur leur face antérieure, reliés par des cintres brisés et doublés. — Saint-Eutrope de Saintes, variété où les supports sont de hauts piliers lisses sur leur face antérieure, mais portant sur leur imposte des colonnettes de proportion attique pour la retombée des doubleaux. Arcades en plein cintre et doublées.

Famille pourvue de doubleaux doubles à toutes les travées :

Notre-Dame de Vaison, la cathédrale d'Arles, etc., variété où les supports sont de larges piliers surhaussés, garnis sur leur face antérieure de doubles pilastres et reliés par des cintres immenses, doublés et qui présentent presque toujours à leur sommet une brisure insensible. Il est à remarquer que presque toutes les anciennes églises de la Provence, du comtat Venaissin et de la sénéchaussée de

Nîmes, sont bâties sur ce type. Une modification postérieure que plusieurs d'entre elles ont reçue, ne doit pas empêcher de reconnaître leur uniformité. Leurs bas côtés, si étroits qu'ils ne sont à proprement parler que des couloirs, ont été supprimés par l'obstruction du passage qui permettait de circuler derrière les piliers, de sorte que les parties laissées libres dans l'ouverture des grandes arcades, sont devenues des chapelles latérales, et que l'édifice paraît avoir une seule nef, lorsque réellement il en a trois. Ainsi, la cathédrale d'Avignon, la nef de celle de Nîmes, la Major à Arles, l'église de Berre (Bouches-du-Rhône), etc.

Dans l'espèce du berceau épaulé par les voûtes de tribunes latérales :

Famille du berceau dénué de doubleaux:

Saint-Amable de Riom, variété dont les supports sont des piliers surhaussés, lisses à leur face antérieure, reliés par des cintres aigus et non doublés.

Deuxième classe. — La classe des églises à voûte transversale n'est pas nombreuse. Je n'y établirai pas de subdivision, car je n'en connais qu'un seul individu qui est l'église de Saint-Philibert de Tournus (Saône-et-Loire). La grande voûte, comme je l'ai annoncé précédemment, est composée d'une suite de berceaux contigus, placés en travers sur la nef. Ces berceaux, dont la courbe est le plein cintre, ont pour impostes de grandes arches surbaissées, jetées aussi en travers sur la nef de l'un à l'autre des supports qui sont de simples colonnes démesurément surhaussées. Les voûtes des bas côtés consistent en compartiments d'arêtes séparés par des doubleaux cintrés qui retombent, du côté de la nef, sur les mêmes colonnes.

Troisième classe. — Parmi les voûtes croisées, il y a celles dont les quatre compartiments se coupent par des arêtes, et celles où les mêmes compartiments sont portés sur des ogives. Donc deux ordres où il n'y a plus à considérer la fonction des voûtes latérales, parce que leur épaulement peut avoir lieu sans que l'étagement architectural de la grande nef en soit forcément modifié. Pour établir les espèces, on regardera seulement la forme des doubleaux entre lesquels

chaque croisée de voûte est toujours contenue : si ces doubleaux sont en plein cintre ou en cintre brisé; car de cette condition dépendront la forme des compartiments de voûte, celle des grandes arcades et toutes les dimensions de l'édifice en hauteur et en largeur.

Dans les deux espèces de voûtes d'arêtes, pour ne parler d'abord que de celles-là, les familles résulteront des circonstances qui s'ajoutent à la courbure des doubleaux : si, par exemple, ces doubleaux sont simples ou doubles, si accompagnés ou non de formerets, s'ils embrassent une ou plusieurs travées d'architecture. Les variétés seront constituées par le dessin et la proportion, tant des supports que des cintres qui les relient.

Exemples :

Espèce des compartiments d'arêtes séparés par des doubleaux en plein cintre :

Famille où les doubleaux sont accompagnés de formerets et répétés à chaque travée :

La Madeleine de Vezelay (Yonne), variété à deux étages, où les supports sont en proportion, garnis sur leur face antérieure d'une demi-colonne par-dessus un pilastre et reliés par des cintres corrects et doublés. — La cathédrale de Spire, variété à deux étages où les supports sont des piliers surhaussés, absorbant dans leur épaisseur le ressaut des formerets, garnis sur leur face antérieure de demi-colonnes par-dessus un pilastre, reliés par des cintres surhaussés et non doublés.

Famille où les doubleaux, accompagnés de formerets, embrassent plus d'une travée d'architecture :

Saint-Georges de Cologne, variété à deux étages, où les supports qui répondent aux doubleaux sont des piliers écrasés qui reçoivent dans leur épaisseur les pieds-droits des ogives, et sur leur face antérieure une demi-colonne ; ces mêmes piliers, reliés à deux colonnes grêles qui remplissent leur intervalle, par trois cintres non doublés.

Espèce des compartiments d'arêtes séparés par des doubleaux brisés :

Famille à doubleaux simples et formerets répétés à chaque travée :

Saint-Pierre le Puellier d'Orléans (1), variété à deux étages,

(1) Les arêtes de cette église ont été refaites dans les temps modernes ; mais les membrures sont anciennes et ne laissent pas de doute sur l'identité de la couverte primitive.

où les supports sont des piliers garnis sur leur face antérieure d'une demi-colonne en saillie sur deux colonnettes, et reliés par des cintres brisés et surbaissés. — Saint-Lazare d'Avallon, variété à deux étages, où les supports sont des piliers surhaussés, recevant sur leur face antérieure une demi-colonne par-dessus un pilastre, et reliés par des cintres aigus et doublés.

Famille à doubleaux doubles répétés à chaque travée, sans formerets :

Saint-Philibert de Dijon, variété à deux étages, où les supports sont des piliers surhaussés recevant sur leur face antérieure de doubles pilastres, et reliés par des cintres aigus et doublés.

Dans les deux espèces de voûtes à ogives, on établira les familles d'après les circonstances que présentera la membrure de chaque compartiment, indépendamment des doubleaux :

Si par exemple, la croix d'ogives est resserrée ou écartée ;

Si elle est répétée à chaque travée d'architecture, ou si elle en embrasse deux ;

Si elle est simple, formée uniquement de deux arcs diagonaux, ou traversée à son intersection par un doubleau intercalaire ;

Enfin, si elle est oui ou non pourvue de formerets.

Voici quelles sont les conséquences de ces conformations diverses :

La croix d'ogives resserrée, c'est-à-dire dont les bras forment un angle très-aigu dans le sens de la largeur du vaisseau, et ouvert au contraire dans le sens de sa longueur, cette croix entraîne la multiplication des supports, qui à son tour favorise l'exhaussement de la construction. Le contraire a lieu avec la croix écartée, d'où pourra résulter même une architecture écrasée.

La croix d'ogives répétée à chaque travée fait que les mêmes faisceaux de pieds-droits descendent de la voûte sur la face de tous les supports ; tandis que si la croix embrasse deux travées, le support intermédiaire ne recevra aucune retombée de la voûte, sinon des formerets.

La croix étant traversée par un doubleau, ce doubleau ne procurera qu'une retombée sur le devant du support inférieur, tandis que les doubleaux ses voisins, qui ont leur pied contigu au pied des ogives, en procureront trois.

Enfin la présence de formerets amènera deux retombées de pieds-

droits indépendamment de celles que fournissent déjà les doubleaux et les ogives. A la vérité les pieds-droits sont absorbés le plus souvent dans l'épaisseur des étages inférieurs ; mais il y a des cas où on les voit descendre jusqu'au sol, et d'ailleurs ils font toujours figure à la hauteur des fenêtres. Notons aussi le cas où les formerets, au lieu d'être dissimulés, sont traités comme de fausses arcades faisant saillie sur les divers étages de chaque travée, loin du ressaut formé par les pieds-droits qui descendent sous les doubleaux et les ogives.

Pour ce qui est des variétés à reconnaître dans les diverses familles d'ogives, elles naîtront du dessin et de la proportion affectés aux supports ainsi qu'aux cintres qui les relient.

Exemples :

Espèce des croix d'ogives séparées par des doubleaux en plein cintre :

Famille des croix resserrées sans formerets :

L'église de Saint-Georges de Bocherville (Seine-Inférieure), variété à trois étages, où tous les arcs de voûte tombent sur une seule demi-colonne qui garnit la face des gros supports, lesquels sont surhaussés et reliés entre eux par des cintres aussi surhaussés et doublés.

Famille des croix écartées sans formerets et répétées à chaque travée :

La Trinité de Caen, variété à trois étages, où les supports, massifs et écourtés, reçoivent sur leur face antérieure la retombée d'une demi-colonne jusqu'au sol et de deux colonnettes jusqu'à la naissance du second étage, tandis qu'ils sont reliés entre eux par de faux cintres surbaissés (1).

Famille des croix sans formerets et traversées par un doubleau :

Saint-Étienne de Caen, variété à trois étages, où les gros supports, composés de piliers sur la face desquels descendent une demi-colonne et deux colonnettes, sont reliés par des cintres en fer à cheval et doublés, tandis que les supports intermédiaires consistent en courtes colonnes qui reçoivent sur leur abaque la retombée d'une simple colonnette.

Famille des croix écartées, embrassant deux travées, avec formerets traités en fausse arcature.

La nef de Sainte-Marie du Capitole, à Cologne, variété à deux étages,

(1) Cette église n'ayant pas de bas côtés ne présente à l'ordre inférieur que de la fausse architecture.

où les supports correspondant aux doubleaux, sont des piliers à l'antique, un peu surhaussés et lisses jusqu'aux deux tiers de l'élévation de leur face antérieure, parce qu'ils reçoivent sur une console pratiquée à cette hauteur les retombées d'une demi-colonne et de deux colonnettes. Les supports intermédiaires consistent en piliers de même dimension et tout à fait lisses. Les uns et les autres sont reliés par des cintres corrects et non doublés.

La cathédrale de Worms, variété à trois étages, où les supports correspondant aux doubleaux, sont des piliers de proportion antique, garnis sur leur face antérieure d'une demi-colonne par-dessus un pilastre, les supports intermédiaires consistant en piliers lisses, moins larges de face, et reliés aux précédents par des cintres un peu surhaussés, non doublés.

La cathédrale de Mayence, variété à trois étages qui diffère de la précédente seulement en ce que les supports sont des piliers démesurément surhaussés, et que de deux en deux ils reçoivent sur leur face antérieure, pour toute retombée de voûte, une demi-colonne.

Famille des croix écartées embrassant deux travées, sans formerets et avec les naissances d'ogives établies sur des consoles à côté de la naissance des doubleaux :

L'église de Rosheim (Bas-Rhin), variété à deux étages, où les supports correspondant aux doubleaux, sont des piliers à l'antique qui reçoivent sur leur face antérieure la retombée d'un pilastre, les supports intermédiaires consistant en colonnes romanes courtes et massives de chapiteaux, ces colonnes reliées aux piliers par des cintres corrects, non doublés.

Sainte-Foi de Scelestadt, variété qui diffère de la précédente en ce que les supports présentent, sur leur face antérieure, les uns une demi-colonne descendant de la voûte, les autres une demi-colonne descendant seulement du premier étage d'architecture; les uns et les autres reliés par des cintres aigus.

Espèce des croix d'ogives séparées par des doubleaux brisés :

Famille des croix resserrées munies de formerets :

Saint-Germer de Fly (Oise), variété à quatre étages, où des groupes d'une demi-colonne par-dessus quatre colonnettes retombent sur la face antérieure de tous les supports, qui sont extrêmement surhaussés et reliés par des cintres brisés et doublés.

Saint-Étienne de Beauvais, variété à trois étages qui diffère de la précédente en ce que les pieds-droits des formerets sont assis sur le

deuxième étage d'architecture, et que les cintres qui relient les supports sont surhaussés, mais non brisés.

La nef de Saint-Benoît-sur-Loire, variété à deux étages, où les supports sont extrêmement surhaussés, présentant sur leur face antérieure une demi-colonne par-dessus un pilier, et reliés par des cintres brisés et doublés.

Famille des croix écartées n'embrassant qu'une travée et dénuées de formerets:

L'église de Bury (Oise), variété à deux étages, où les piliers courts et trapus reçoivent sur leur face antérieure les retombées d'une demi-colonne avec deux colonnettes, et sont reliés par des cintres brisés, surbaissés, doublés et à pieds-droits déprimés.

Famille des croix écartées embrassant deux travées et pourvues de formerets:

La nef de la cathédrale du Mans, variété à trois étages, où les supports reçoivent de deux en deux, sur leur face antérieure, la retombée de deux colonnettes et d'une demi-colonne, le support intermédiaire consistant en une colonne romane de belle proportion; les uns et les autres reliés par des cintres brisés, non doublés.

L'église d'Avenières (Mayenne), autre variété à trois étages, qui diffère de la précédente par la lourdeur des colonnes intermédiaires, l'exhaussement des pieds-droits et la condition des cintres qui sont doublés outre la brisure.

Saint-André de Cologne, variété à deux étages où les supports reçoivent de deux en deux sur leur face antérieure la retombée d'une demi-colonne par-dessus un pilastre, le support intermédiaire consistant en un pilier lisse à l'antique; les uns et les autres reliés par des cintres corrects, non doublés.

Quatrième classe. — Les églises à coupoles ont leurs coupoles en hémisphères comme des calottes rondes, ou en pyramides comme des cornets à côtes, ou en calottes ovoïdes à plusieurs pans sphériques établis sur des croix d'ogives plus ou moins compliquées de membrures, mais toujours brisées à leur intersection (1). De là trois

(1) Quoique les églises ainsi voûtées présentent, à cause de la croix d'ogives, une certaine ressemblance avec celles que nous avons placées dans la seconde catégorie des voûtes croisées, elles en diffèrent cependant d'une manière radicale par leur largeur immense, l'absence d'étagement architectural et aussi l'absence de bas côtés.

manières d'être que nous ramènerons à deux types généraux constituant deux ordres: celui des coupoles sans membrure et celui des coupoles à membrure.

Dans le premier ordre, les espèces seront établies d'après la forme de la coupole, qui est ce qui détermine l'écartement et l'élévation de l'édifice. Les familles dépendront du mode d'assiette affecté aux coupoles, soit qu'elles reposent sur des pendentifs, c'est-à-dire sur des pans sphériques placés aux encoignures des quatre arcs qui les soutiennent, soit qu'elles reposent sur des trompes, c'est-à-dire sur des sections coniques employées en guise de pendentifs. Enfin les variétés seront fournies par la forme des grands arcs, s'ils sont en plein cintre ou brisés, s'ils sont unis ou doubles.

Exemples :

Dans l'espèce des coupoles en hémisphère :

Famille à pendentifs :

La partie supérieure de la cathédrale du Puy, variété où les grands arcs sont en plein cintre et unis. — La nef du même édifice, variété où les grands arcs sont brisés et doublés. — Saint-Front de Périgueux, variété où les grands arcs sont brisés et unis.

Famille à trompes :

La cathédrale de Cahors, variété où les grands arcs sont brisés avec surbaissement et unis.

Espèce des coupoles en pyramide :

Famille sur pendentifs déterminant huit pans à la pyramide :

L'église du château de Loches (Indre-et-Loire), variété où les grands arcs sont brisés avec surhaussement, non doublés, montés sur des pieds-droits traités en demi-colonnes entre deux colonnettes pour favoriser le porte-à-faux des pendentifs.

Dans l'ordre des coupoles sur ogives, il n'y a à faire de distinction que relativement à la manière dont la membrure est conçue, parce que cette membrure, indépendamment de la croix principale, peut admettre des quarts d'arc qui relient la clef aux sommets des doubleaux, et encore d'autres quarts d'arcs pour relier de même la clef aux sommets des formerets. A l'égard des grands arcs et de leurs pieds-droits, toutes les églises pourvues de ce genre de voûte se ressemblent; d'où il ré-

sulte qu'il n'y a qu'une espèce à établir dans cet ordre; et dans l'espèce unique, non pas des familles, mais seulement des variétés d'après la différence des membrures disposées sous les coupoles.

Exemples :

Espèce unique, montée sur des grands arcs brisés et doublés avec pieds-droits doublés de même :

La cathédrale d'Angers, variété à croix simple. — La nef de Saint-Pierre de Saumur, variété à croix traversée par des arcs qui relient la clef aux doubleaux. — La nef de la Couture au Mans, variété où la croix est traversée d'arcs qui relient la clef aux doubleaux et aux formerets.

Telle est la classification que je propose. En la soumettant aux personnes compétentes, je les prierai de ne pas trop se hâter de m'opposer certains faits avec lesquels il leur semblera peut-être difficile de l'accorder, à première vue. J'arriverai à ces faits dans ce qui me reste à dire pour compléter ma doctrine.

J. QUICHERAT.

LETTRE

A M. LE COMTE LÉON DE LABORDE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN

RECUEIL INÉDIT DE SCEAUX DU CHATELET DE PARIS.

Monsieur,

La bienveillance que vous m'avez témoignée en accueillant quelques réflexions relatives aux fleurs de lis sur lesquelles vous avez publié une curieuse notice, dans un des derniers numéros de cette Revue (1), m'a déterminé à mettre en ordre quelques documents sigillographiques où la fleur de lis entre comme symbole principal. Connaissant l'intérêt que vous attachiez à ce sujet, j'ai continué mes recherches dans les précieuses collections des Archives nationales. Puis-je affirmer avoir tout exploré dans un aussi vaste dépôt? Je ne l'ose pas; plus d'un détail m'aura, sans nul doute, échappé; aucune chose importante, je l'espère.

Plusieurs articles insérés dans cette Revue (2) ont signalé les ressources que pourrait présenter l'étude des sceaux du moyen âge au double point de vue de l'art et de l'histoire : au point de vue de l'art, les sceaux offrent la variation des costumes, des armures, des ornements aux différents siècles; sous celui de l'histoire, ils donnent des renseignements certains pour combler les lacunes ou rectifier les erreurs. Cette question, qui est une des plus intéressantes de la diplomatique, a été trop négligée par les bénédictins et par leurs émules du XVII[e] et du XVIII[e] siècle : M. N. de Wailly l'a traitée plus complétement dans son savant ouvrage sur *la Paléographie*; les nouveaux types qui viennent chaque jour augmenter la riche collection des archives, nous permettent de faire quelques pas de plus dans la route qu'il nous a tracée.

(1) IX[e] ANNÉE, p. 355.
(2) T. III, p. 675, article de M. Carlier; *Id.*, p. 737, article de M. de Stadler.

Le tribunal du Châtelet ou Prévôté de Paris était la juridiction ordinaire de la ville de Paris et de son ressort ; le magistrat qui en était le chef se nommait Prévôt, *præpositus*, et dépendait du roi seul qui lui donnait cet office en garde ; c'est ce qui explique le titre qu'ont toujours conservé les prévôts : *gardes de la prévôté de Paris.* Le Châtelet a été une des premières juridictions qui ait eu un sceau aux armes du roi : à l'époque où la prévôté de Paris était donnée à ferme, c'est-à-dire pendant la minorité de saint Louis et les premières années de ce règne, les prévôts avaient peut-être, comme les autres magistrats, leur sceau particulier ; nous n'en avons aucune preuve : cependant, en 1238, date du premier sceau de la prévôté que nous connaissions, ce tribunal n'était pas encore distrait des fermes du domaine, et ce sceau portait déjà la fleur de lis royale qu'il a fidèlement conservée dans les siècles suivants ; la forme seule de la fleur et des figures qui l'entouraient, a varié à différentes époques. Le sceau du Châtelet était attributif de juridiction ; il attirait, à l'exclusion de tout autre juge, toutes les contestations qui naissaient dans le royaume, des actes scellés par lui : on trouve la formule suivante à la fin d'un grand nombre de chartes passées devant les prévôts de Paris :

« Et quant à ce tenir ferme et estable, il obligèrent ensemble et chacun de eus pour le tout sans division demander, eus et leurs hers et tout leurs biens, et de leurs hers meubles et non meubles présens et avenir à justicer par le prévôt de Paris, et renuncièrent à convension de leu et de juge à ce qu'il ne puissent dire que autre chose soit faite ou escripte. »

Pendant les XIIIe et XIVe siècles, le sceau de la grande chancellerie et celui du Châtelet furent les seuls sceaux royaux (1) ; aussi ce dernier était-il universel et servait-il en l'absence du grand. Les auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique* (2) disent à ce sujet : « Le recueil des Ordonnances de nos rois de la troisième race fournit des preuves sans nombre de l'usage qu'on fit au XIVe siècle du sceau du Châtelet en l'absence du grand. Or celui-ci fut absent pendant un voyage de Coquerel chancelier, sous le règne de Philippe de Valois

(1) Le sceau royal pour les terres d'Auvergne employé par Philippe III, les sceaux pour les foires de Champagne employés par Philippe IV et par Charles VI et les autres sceaux de cette nature, ne doivent pas, ce me semble, être confondus avec le sceau de la grande chancellerie ou les sceaux en l'absence du grand ; ceux-ci servaient pour toute espèce d'actes de quelque nature qu'ils fussent, tandis que les premiers n'étaient employés que dans les affaires ayant trait à la province pour laquelle ils avaient été créés.

(2) T. IV, p. 283.

et pendant que le roi Jean fut prisonnier en Angleterre; ainsi depuis la captivité de ce prince, jusqu'au commencement de la régence de son fils Charles, duc de Normandie, les lettres royaux furent scellées du sceau du Châtelet, dont la garde était commise à Foulques de Bordouil, qui avait déjà eu cette commission sous Philippe de Valois. »

Voici quelques exemples d'actes royaux scellés du sceau du Châtelet employé en l'absence du grand :

1311. Ordonnance de Philippe le Bel relative aux monnaies (1).

1348. Déc. Lettres de Philippe de Valois par lesquelles il ordonne que le profit qu'on retirera des monnaies soit apporté à Paris (2).

1348. Mars. Deux mandements de Philippe de Valois adressés, l'un à la Chambre des comptes, portant que les aumosnes seront payées avant les assignations; l'autre au prévôt de Paris, touchant les monnaies (3).

1353. Lettres de Jean II, par lesquelles il confirme la fondation d'un collége de douze bourses faite par Jean Mignon pour douze écoliers ses parents et amis (4).

1357. Lettres de Charles *fils aîné*, *lieutenant* du roi de France, par lesquelles il donne à son cousin Louis d'Étampes, les châteaux, villes et terres de Beaufort et de Foulènes en Champagne, à cause du mariage dudit Louis avec Jeanne d'Eu, comtesse d'Athènes (5).

1362. Mandement de Jean II aux gens des comptes, par lequel il leur ordonne de délivrer au maire et aux bourgeois de la Rochelle une expédition de l'ordonnance de Charles V, relative à l'impôt sur le vin et sur l'argent sortant du royaume (6).

1373. Sommation faite de par le roi Charles V, aux époux Vincent Lemaire de payer au chapitre de la Sainte-Chapelle du palais une rente de quatre livres parisis de crois de cens assis sur un manoir appelé la Cave à la Trollade à Corbeil (7).

1429. Ordonnance de Henri VI, *roi de France et d'Angleterre*, par laquelle il maintient les religieux de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en possession d'une rente de vingt sous parisis, assise sur une masure près le carrefour du Temple (8).

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. I, p 482.
(2) *Id.*, t. I, p. 294.
(3) *Id.*, t. I, p. 297 et 300.
(4) Archives nationales, J. 152 [22].
(5) *Id.* J. 166 [29] 7 *bis*.
(6) *Id.* J. 476.
(7) *Id.* S. 952 [3].
(8) *Id.* S. 5069 [12].

Il existe probablement beaucoup d'autres actes royaux scellés du sceau du Châtelet ; je ne cite ceux-ci que pour faire un rapprochement de quelque intérêt. Les Archives possèdent une série de sceaux spéciaux, faits pour servir en l'absence du grand, ils portent ordinairement pour légende *S. in absentia magni ordinatum;* cette série commence en 1345, et se continue pendant les années suivantes ; si l'on se reporte aux époques pendant lesquelles le sceau du Châtelet servit en l'absence du grand, on voit que le sceau *in absentia magni ordinatum* et le sceau du Châtelet furent employés concurremment : il est probable que ce dernier était en usage lorsque le sceau de la chancellerie et le sceau en l'absence du grand manquaient tous les deux.

Delamare dans son *Traité de la police* (1) dit que « Philippe de Valois fit expédier, le 4 janvier 1348, des lettres patentes pour régler ce qui seroit fait pendant l'absence du grand sceau, dont la clef est inséparable de la personne du chancelier : ces lettres portent commission à ses amés et féaux Pierre de Hangests, et Foulque Bardoul pour sceller du sceau du Chastelet, toutes les lettres qui leur seroient portées, et qu'ils jugeroient à propos d'être scellées pendant l'absence du chancelier, ainsi que cela s'étoit fait autrefois en semblables occasions. »

Le Châtelet de Paris eut, dès le commencement du XIVe siècle, un scelleur en titre d'office : une ordonnance de Philippe le Long (2), en date de 1317, et relative aux notaires, est adressée au prévôt et au scelleur ; une autre ordonnance du même roi (3) de 1320 renferme au sujet de cet officier et du chauffecire plusieurs dispositions curieuses :

« Nous voulons et ordonnons que nostre scelleur au Chastelet demeure desoresenavant en nostre Chastelet et ait une chambre et une fenestre trillée sur la court, là où l'on scelle continuellement fors à l'heure que l'on pledoie ou dit Chastellet, à laquelle heure il sera ou siége accoustumé, pour mieux délivrer les bonnes gens.

« ....Le dit scelleur sera tenu par serment à apporter toutes les sepmaines, c'est assavoir le vendredy ou le samedy au plus tard, l'argent qu'il aura reçu de l'émolument du dit scel en la semaine passée, et le bailler à nostre trésorier à Paris entièrement sans rien convertir autre part. Et contera ou chef de l'an de la cire qu'il aura achetée pour

(1) T. I, p. 102.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 647.
(3) *Id.*, t. I, p. 738.



Ch Saunier del et sc

SCEAUX DU CHATELET DE PARIS.



Ch Sauvier sc.

SCEAUX DU CHATELET DE PARIS.

sceler, et du salaire de luy et de nostre clerc, que nous ordenerons estre pour nous au Chastellet, et de son chauffecire, selon ce que l'en a accoustumé à bailler pour luy. Et pour ce que aucuns se sont dolu du registre que nous avons commandé à faire, ou dit Chastellet, à certains temps, et pour certaines causes, en disant que moult estoient délayé à délivrer, pour ce que leurs lettres ne peuvent mie si briefement estre enregistrées, selon la multitude qui isent venir, et en doubtant que parmy le dit registre leurs estats et conditions ne fussent plus manifestez et cogneux, nous avons volu et octroyé que desoresenavant l'en cesse de faire iceluy registre.

« ....L'en ne fera rien ou dit Chastellet qui ne soit passé, ou signé par la main des notaires, se n'estoit aucunes commissions de sans, ou de l'office du prévôt ou lettres en nostre nom, faites à sceler en l'absence de nostre grant scel sous le scel du dit Chastellet. »

J'arrive à la description des différents types de sceaux du Châtelet reproduits ici sur les planches 200 et 201 (1).

Cette série de sceaux s'étend des années 1238 à 1624. Pendant cette période, les types ont varié fréquemment. Quelle en a été la cause? j'avoue l'avoir cherchée en vain. Je ne signalerai que le fait, en affirmant toutefois que ce ne sont ni les mutations des prévôts, ni même les avénements des rois qui ont déterminé ces changements successifs.

—N° 1. Le plus ancien type qui nous soit parvenu, est du règne de saint Louis : il est appendu à une charte émanée des prévôts de Paris de l'année 1238 (2); je ne l'ai rencontré à aucun autre document. Le champ du sceau est occupé par une de fleur lis épanouie ; à dextre on devine un fragment d'étoile ; à sénestre est un croissant tourné ; on sait que dans les compositions héraldiques, les étoiles accompagnent assez ordinairement la lune. La légende n'est pas complète ; il n'en subsiste que quelques lettres . . . . . . EPOS . . . . . . ARISIEN avec lesquelles il est facile de reconnaître l'ancienne inscription : S. PREPOSITURE PARISIENSIS. Cette leçon est restée la même, pendant les autres siècles : la forme de certaines lettres, et les abréviations des mots ont seules varié. L'ensemble de ce sceau est très-

(1) De nombreuses et très-précieuses remarques m'ont été communiquées à ce sujet par M. A. Lallemand, le consciencieux artiste qui a coopéré d'une façon si intelligente à la création du Musée sigillographique des Archives nationales. Je m'empresse de lui en témoigner ici toute ma reconnaissance. Les lecteurs de la *Revue* ont pu apprécier à différentes reprises, les découvertes dues à son infatigable zèle.

(2) Archives nationales, S. 5077 [49].

gracieux ; la fleur de lis est incontestablement plus délicate et plus légère que toutes celles qui ont figuré sur les types suivants. Les extrémités sont contournées sans prétention et avec une élégance qu'on n'a pas retrouvée depuis ; du calice de la fleur et entre les pétales s'échappent deux étamines à anthères dentelées : ce modèle se rapproche beaucoup de celui qui est au contre-sceau du premier sceau (1) de saint Louis.

Ce sceau n'a pas de contre-sceau.

— N° 2. Ce sceau se rencontre plus souvent que le précédent, je l'ai trouvé employé depuis l'année 1255 (2) jusqu'à l'année 1284. La fleur de lis n'a plus le même caractère (3) ; elle a perdu ses étamines, et remarquons en passant que c'est la seule de toute cette collection qui en soit dépourvue ; son aspect est plus lourd, sa forme plus roide ; on est étonné de voir une si grande différence de style entre ces deux fleurs, dont le dessin a dû être exécuté à quelques années de distance : à dextre, l'étoile a disparu, et à sénestre, le croissant est remplacé par un petit château ; cet emblème qui a figuré sur tous les types qui ont suivi, rappelle l'origine du nom du Châtelet, *castellctum*. La légende † SIGILL. PRE.......E PARISIEN est séparée du champ par un grénetis circulaire.

Ce sceau a un contre-sceau (N° 2 *bis*) ; il porte dans le champ un écu sur lequel on distingue trois pals. Cet emploi n'a pas dû résulter d'un fait arbitraire ; — en 1284, le contre-sceau de la prévôté de Bourges avait un écu semblable portant trois pals ; — en 1283, le sceau du bailliage de Vermandois avait pour face une fleur de lis sans étamine, et pour revers un écu à quatre pals.

La légende est † CONTRA S. PREPOSITURE PAR.

— N° 3. Ce type a été employé depuis l'année 1289 (4) ou environ, et a servi au moins jusqu'à l'année 1302 (5). Les étamines reparaissent entre les pétales et traversent le cordon qui tranche la base de la fleur ; les deux pétales latéraux s'arrêtent à la hauteur de ce cordon. La fleur de lis est accompagnée de deux emblèmes qui subsistent dans les époques suivantes et dont la forme seule éprouve

(1) On sait que saint Louis eut deux sceaux : le premier servit au moins jusqu'au départ du roi pour la croisade, en 1248 ; le contre-sceau avait des étamines ; le second sceau fut employé en 1252 et probablement depuis 1248, le contre-sceau n'avait plus d'étamines. Voir de Wailly, *Traité de paléographie*, t. II, p. 380.

(2) Archives nationales, L. 1478.

(3) *Id.*, L. 1208 ; L. 1400 [2].

(4) *Id.*, S. 1387 [1].

(5) *Id.*, L. 1206.

quelques modifications; à sénestre est le petit château; du côté opposé est un écu parti, à dextre aux chaînes de Navarre, à sénestre de Champagne dont la partition se borne à cette époque à une bande et à deux cotices.

Ces armes figurent sans doute sur ce sceau parce que la Champagne et la Navarre venaient d'être réunies à la couronne; Philippe le Bel avait été marié en 1284 avec Jeanne Ire, reine de Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Brie; outre ces deux comtés qui appartenaient à Henri Ier, roi de Navarre, son père, cette princesse apporta le comté de Bigorre (1) que Simon de Montfort avait donné à Thibaut II, roi de Navarre, oncle maternel de Jeanne.

Le contre-sceau n° 3 *bis* porte un écu à trois fleurs de lis posées deux et une.

Pour légende : † OTRA S. PPOITVRE PARS. *Contra sigillum prepositure parisiensis.*

— N° 4. La différence qui existe entre ce type et le précédent est peu sensible : les trois pétales sont plus fins, et les lettres de la légende sont plus petites; l'écu et le château sont à peu près les mêmes (2).

Ce sceau a été appendu à de nombreuses chartes de prévôts : la première que j'aie rencontrée est de l'année 1304 (3) et la dernière de l'année 1329 (4).

Le contre-sceau n° 4 *bis* paraît semblable au précédent; la légende est aussi la même.

— N° 5. Le seul changement notable à signaler dans ce type réside dans l'écu qui est parti à dextre aux armes de France au lieu de l'être aux chaînes de Navarre. Ce sceau a servi depuis l'année 1334 (5) jusqu'à l'année 1341 (6) environ.

Le contre-sceau porte un écu à quatre fleurs de lis au lieu de trois; elles sont posées une, deux et une; on n'aperçoit que la base de celle qui occupe le chef.

La légende est † OTRA S. PPOITURE PARS.

— N° 6. La fleur de lis de ce type est plus petite que les précédentes; l'écu, au lieu d'être parti à dextre semé de France comme dans le n° 5, reprend les chaînes de Navarre.

(1) Archives nationales; Trésor des chartes, J. 294.

(2) *Paléographie* de de Wailly, t. II, p. 366, et *Musée de glyptique*, volume des sceaux des communes, planche I.

(3) Archives nationales, L. 1233.

(4) *Id.*, S. 1387 [11].

(5) *Id.*, S. 1384 [2].

(6) *Id.*, S. 1389 [11].

J'ai rencontré ce sceau pendant les années 1353 (1) — 1357 (2). Il a même été employé à ces deux dates comme sceau en l'absence du grand par le roi Jean en 1353, et par son fils Charles en 1357 (3).

Je dois faire remarquer ici que, lorsque le sceau du Châtelet servait comme sceau en l'absence du grand, son empreinte était en cire verte ou jaune sur lacs de soie ; quand il était employé par les prévôts de Paris, elle était le plus ordinairement en cire brune sur double queue de parchemin.

Le n° 6 *bis* sert de contre-sceau à la charte royale de 1353 et à celle de 1357. L'inscription *Sigillum camere* me fait supposer qu'il s'agit ici du sceau de la grand'chambre du parlement employé comme contre-sceau au sceau du Châtelet servant en l'absence du grand ; c'est là un fait tout exceptionnel. Les autres chartes de cette époque, émanées des prévôts sont contre-scellées avec le type du Châtelet semblable au n° 8 *bis*.

— N° 7. Ce sceau a un tout autre aspect que le précédent. Les deux pétales latéraux sont recourbés vers le bout ; les anthères des étamines sont plus développées ; les sépales inférieurs de la fleur sont allongés ; l'écu est plus grand, il est parti de France et de Champagne dont les cotices sont potencées et contre-potencées. Le château prend une nouvelle forme, il est plus grand et a trois tours crénelées ; enfin les lettres de la légende sont plus fortes. Ce type a été en usage depuis 1359 (4) jusqu'à 1379 (5).

Le contre-sceau n° 7 *bis* a été pris à une charte de Charles V datée de 1373 (6) et scellée du sceau du Châtelet servant en l'absence du grand. C'est un fait analogue à celui que nous avons déjà remarqué pour le n° 6 *bis* ; toutefois ce sceau n'est pas celui de la grand'chambre du parlement. La légende m'a semblé porter SIG. DETUM CAMERE ; peut-être faut-il lire RETUM pour *requestarum*, ou encore SIG. DE REQ. CAMERE pour *de requestis*. Les trois lettres qui précèdent *camere* sont tellement frustes que je n'ose rien affirmer. Les mots *es requestes de l'ostel* qui sont au bas de la charte prouvent, ce me semble, que c'est le sceau de cette juridiction.

Les autres contre-sceaux ayant servi aux prévôts sont semblables au n° 8 *bis*.

(1) Archives nationales, J. 152 [21].
(2) *Id.*, J. 166 [22].
(3) Voir p. 543.
(4) Archives nationales, L. 1231.
(5) *Id.*, S. 1376 [24].
(6) *Id.*, S. 952 [2].

— N° 8. Ce type diffère du précédent en ce que les tours du château sont plus élevées ; le château lui-même est plus large ; en outre les lettres de la légende sont toutes inscrites : † SIGILLUM PREPOSITURE PARISIENSIS. De 1397 (1) à 1420 (2), les chartes de prévôts ont été scellées de ce sceau.

Le contre-sceau n° 8 *bis* est le plus grand de tous : il a pour légende † OTRA S. PREPOSITURE PARISIE. Le champ de l'écu est rempli par les trois fleurs de lis traditionnelles.

— N° 9. Au premier coup-d'œil, ce sceau paraît être le même que le précédent ; l'ensemble du dessin a été, il est vrai, suivi ; mais les détails sont différents : les lettres de la légende n'occupent pas la même place, le château est plus petit et les anthères des étamines sont moins gracieuses ; enfin le champ du sceau est moins grand. Ces quelques observations suffisent pour prouver la présence d'une autre matrice.

J'ai rencontré ce type de l'année 1420 (3) à l'année 1451 (4).

Le contre-sceau n° 9 *bis* porte un écu plus grand que le précédent ; sa pointe commence à former l'accolade ; les trois fleurs de lis sont plus petites. La légende est augmentée de la terminaison NSIS ; c'est la plus complète de celles que nous ayons vues : † OTRA S. PREPOSITURE PARISIENSIS.

On rencontre un grand nombre de chartes d'époques antérieures dont les sceaux ont été perdus et qui furent rescellées avec ce type ; la mention s'en trouve ordinairement au bas de l'acte.

De 1451 à 1504, il existe une lacune que je n'ai pu combler ; à partir du milieu du XVI[e] siècle, les sceaux prennent un nouveau caractère : la cire, avant de recevoir l'empreinte de la matrice, est recouverte d'une enveloppe de papier. Cette remarque n'est nullement particulière aux sceaux du Châtelet ; beaucoup de sceaux de juridictions ou de seigneurs subissent à cette époque cette modification.

L'ancienne méthode était, je crois, préférable ; il est rare, en effet, de trouver un de ces sceaux recouverts en papier qui, bien qu'ayant au plus trois siècles d'existence, soit conservé en entier et rende fidèlement les détails de la matrice. La mauvaise composition de la cire qui paraît, à cette époque, renfermer une trop grande quan-

(1) Archives nationales, S. 1380 ^{13}.
(2) *Id.*, S. 1490 ^{35}.
(3) *Id.*, S. 1490 ^{35}.
(4) *Id.*, S. 1928 ^{4}.

tité de résine, est peut-être la seule cause de ces dégradations. Le dessin devient tellement indécis qu'il m'a été impossible de trouver un type propre à être reproduit (1) ; la forme m'a paru néanmoins se rapprocher de celle du n° 9.

On a continué à suspendre ces sceaux sur double queue de parchemin jusque vers le commencement du XVIIe siècle. A cette époque, on trouve des exemples de sceaux plaqués.

—Le n° 10 est un sceau plaqué ou plutôt imprimé sur une bande de papier contenant de la cire et repliée dans une double entaille horizontale faite au milieu de l'acte qu'il authentique. Ce sceau se rapporte à l'année 1624 (2). La fleur de lis ne ressemble à aucune des précédentes ; elle a perdu l'élégance de ses anciennes formes ; le château lui-même n'a plus ses tours crénelées ; tous les détails ont disparu ; l'écu, dont la partition est changée, porte un chevron ; on voit en pointe un rameau d'arbre, et en chef trois têtes d'oiseaux.

Il n'y a pas de contre-sceau.

Ce sceau a été donné par Delamare dans son *Traité de la police*, mais le caractère en a été totalement dénaturé.

Telles sont, monsieur, les observations que je prends la liberté de soumettre à votre appréciation et à vos lumières. Je m'estimerai trop heureux si elles ne vous ont point paru dénuées d'intérêt.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mon profond respect.

EDMOND DUPONT.

(1) 1504, Archives nationales, S. 1388 ^{8}; 1520, *Id.* S. 1388 ^{6}; 1566, *Id.* S. 1391 ^{4} et ^{8}.

(2) Archives nationales, E. 79.

RECHERCHES

SUR

QUELQUES ANIMAUX FANTASTIQUES.

(DEUXIÈME ARTICLE) (*).

LA LICORNE.

L'Ancien Testament fait en plusieurs endroits (20) mention d'un animal auquel le texte hébreu donne le nom de *Reem*, nom que divers interprètes traduisent par licorne; mais c'est à Ctésias (*Indica*, chap. XXV) que l'on doit la première description du quadrupède ainsi désigné. Il le représente comme ayant la forme de l'onagre ou âne sauvage, le corps entièrement blanc, la tête de couleur pourpre, les yeux d'un bleu foncé; au milieu de son front s'élève une longue corne, écarlate à sa partie supérieure, d'un noir d'ébène au milieu et blanche à la base. Les Indiens fabriquent avec cette corne des vases qu'ils décorent d'ornements d'or et qui ont la propriété de se briser dès qu'on y verse du poison (21). Les breuvages qu'on y renferme guérissent de toutes sortes de maladies. La licorne court avec une telle rapidité qu'aucun autre animal ne saurait la rejoindre; mais à l'aspect d'une vierge, elle vient se coucher près d'elle et rend ainsi hommage à la pureté. La chair de cet animal est d'une amertume extrême.

Les détails donnés par Ctésias et que nous abrégeons se retrouvent dans Aristote (*De animal. hist.*, l. II, cap. L, et *De part. animal.*, l. III, cap. II), dans Pline (l. VIII, cap. XXI; voir dans l'édition de Panckoucke, t. VI, p. 430, une note de Cuvier); ils se montrent amplifiés de plus belle dans l'*Histoire des animaux*

(*) Voy. plus haut, p. 461.

(20) Job. 39. 9; Ps. 22. 2 et 29. 6; Isaïe, 34. 7, etc. Voy. Walther dans le *Repertorium* d'Eichhorn, t. XVI, p. 101; Boëttiger, *Amalthea*, t. III, p. 189; Rosenmuller, *Morgenland*, t. II, p. 190; Winer, *Bibl. Real Worterbuch*, t. I, p. 309. Schmidt, *Bibl. für Exeg. und kritik*, t. III, p. 208, donne d'après un ouvrage chinois une figure de la licorne.

(21) On laissait tremper un morceau de cette prétendue corne dans la coupe où buvait Charles IX afin de le garantir des tentatives des empoisonneurs. Lire un curieux passage d'Ambroise Paré.

d'Élien (l. IV, chap. LII) et dans le poëme de Manuel Phile (*De animalium proprietate*, cap. LII). Oppien (*Cyneget.*, l. II, p. 450) donne trois cornes à ce quadrupède (voir p. 88 de l'édit. de Bellin de Ballu, p. 86, et la note, p. 299-301).

César, en décrivant la forêt Hercynienne (*Bell. gall.*, VI, 26), dit qu'il s'y trouve un bœuf de la taille d'un cerf, ayant au milieu du front, entre les deux oreilles, une corne unique. Nul doute que des notions inexactes, relatives à l'élan, n'aient guidé l'illustre capitaine qui ne parle d'ailleurs que par ouï-dire (voir les notes de l'édition Lemaire, t. I, p. 68).

D'après Cosmas, la licorne se trouve dans l'Éthiopie; elle se défend avec le plus grand acharnement lorsqu'elle est attaquée, et si elle se voit au moment de succomber sous le nombre de ses ennemis, elle cherche à se jeter dans un précipice, en ménageant sa chute de manière que sa corne, rencontrant le sol et s'y brisant, atténue la violence du choc (22). Strabon (l. XV) dépeint la licorne comme ayant la forme d'un cheval, et c'était ainsi qu'elle était représentée à Persépolis (voir Heeren, *Ideen über die politik*, t. I, p. 207).

Plus tard, la licorne acquit des formes de plus en plus fantastiques. On lit dans l'*Histoire de l'Église* de Philostorge, l. III, c. XI (écrite au IV[e] siècle), et dans Nicéphore, IX, c. XIX, qu'il y avait à Constantinople l'image d'un animal ayant une tête de serpent, surmontée au milieu du front d'une corne unique; cette tête reposait sur un cou fort allongé, et ce cou accompagnait un corps de cerf muni des pieds d'un lion.

Le poëme de l'*Image du monde*, que nous avons déjà cité, consacre à la licorne des détails étendus :

Cors de cheval, piés d'olifant,
Tieste de cerf, vois élevé et grant,
Keues hautes com truies ont
Et une corne enmi le front
Qui de longuour a iiii piés,
Droite, ague comme espiés....

M. Leroux de Lincy, *Livre des légendes*, p. 212, a reproduit le passage entier.

(22) C'est dans l'important recueil de Montfaucon, *Collectio nova Patr. et script. gr.* 1706, t. II, qu'a été publié pour la première fois l'ouvrage de *Cosmas Indicopleustes*, curieux pour l'état des connaissances géographiques au VI[e] siècle. M. Letronne a consacré à ce travail des détails fort intéressants. (Voy. la *Revue des Deux-Mondes*, mars 1834, et le t. III de l'*Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*, par M. de Humboldt; consulter aussi M. de Santarem, *Essai sur l'histoire de la cosmographie*, t. I, p. 9 et suiv.).

Les écrivains orientaux ne pouvaient se dispenser de parler de la licorne et d'en raconter des choses étonnantes. Abou-Seid, voyageur arabe du XIII[e] siècle, affirme qu'elle existe en troupes nombreuses dans le royaume de Rolamy, dans l'Inde, et qu'elle est un peu moins grande que l'éléphant. Sa corne est noire, mais, circonstance notable, elle offre des figures d'hommes ou d'animaux, de couleur blanche. La chair est d'un goût agréable. Abou-Seid en parle savamment, car il en a mangé (23). Il sait, d'une façon certaine, que la vie de la licorne dure sept cents ans.

Al Birani confirme ces détails (*Journal asiatique*, septembre 1844, p. 251), et on les rencontre, avec des additions nouvelles, telles que la sympathie de la licorne pour les colombes, dans d'autres auteurs arabes que cite scrupuleusement et textuellement Bochart dans son *Hierozoïcon* (24).

Marco Polo avance également que dans le royaume de Basman les licornes abondent, et ce qu'il en dit (ft. 100 de l'édit. de 1556, p. 192 de l'édit. donnée en 1824 par la *Société de géographie*) n'est que la reproduction des auteurs arabes.

Les historiens mongols (25) racontent que Gengis-Khan, étant en marche vers l'Indostan, à travers les montagnes du Tibet, rencontra une licorne; il y vit un avertissement de la part de son père de ne point pénétrer dans un pays sacré, et il revint sur ses pas.

L'animal à triple corne que décrit Mandeville (*Voyage*, ch. XXVIII, p. 290), et qui combat l'éléphant, n'est autre que la licorne défigurée et embellie.

Ca da Mosto reçut d'un nègre l'assurance que ces animaux étaient nombreux dans l'intérieur de l'Afrique, et Varteman décrit longuement ceux qu'il vit à la Mecque, et que le sultan d'Éthiopie avait envoyés en présents (26). Aldrovandre observe que cette description

(23) *Relation des voyages faits par les Arabes et les persans dans l'Inde et à la Chine dans le IX[e] siècle*, 1846, 2 vol. in-18; publication intéressante due à M. Reinaud. Voir la *Nouvelle Revue encyclopédique*, Didot, 1846, t. I, p. 50–56 et dans le *Journal des savants*, sept., oct. et déc. 1846, trois articles de M. Quatremère.

(24) Les pages 933–951 de ce très-savant in-folio sont consacrées à la licorne; nous y renvoyons le lecteur.

(25) Ssanung Sselgen, *Geschichte der Ost Mongolen... herausgegeben von* I. J. Schmidt, St-Pétersbourg, 1829, 4°, p. 89 et note, p. 386.

(26) Voir le *Novus orbis* de Grynæus, p. 54 et 204. Le voyage de Ca da Mosto eut lieu en 1445. Publié en latin en 1508, il fut promptement traduit en latin et en allemand. Il offre la naïve et fidèle peinture des mœurs et des usages des peuples africains (voir *Revue de bibliogr. analyt.* 1842, p. 434). On le retrouve dans divers recueils tels que celui de Ramusio, t. I, dans la *Description historiale de l'A-*

s'applique au rhinocéros, sauf quelques petits détails peu exacts, mais excusables chez un voyageur du moyen âge. Pareille explication dissipe une grande partie du merveilleux qui se déploie chez les auteurs arabes.

Bernard de Breydenbach, qui parcourut la Palestine et l'Arabie en 1483, dit avoir rencontré, non loin du mont Sinaï, une licorne qui lui parut avoir le corps d'un chameau. Son compagnon de voyage Faber entre à ce sujet dans de longs détails (27) qu'il convient avoir recueilli de la bouche de son guide. Il représente le quadrupède qui s'offrit à ses regards comme ayant le corps d'un cheval, les jambes d'un éléphant et la queue d'un pourceau, et comme étant en hostilités continuelles contre l'éléphant.

Il serait trop long et de peu d'intérêt de rechercher ce que d'autres voyageurs et des géographes crédules ont dit de la licorne. C'est d'ordinaire en Abyssinie et dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale qu'on a fixé son séjour (28); on l'a, toutefois, placée en Chine, (Witsen, *Noort en Ost Tartarye*, t. II, p. 903), dans le Pégu (Vincent Leblanc, *Voyages*, 1649, I, 128, dit l'y avoir vue), dans le Tibet (*Voyage* de Turner, Londres, 1800, traduit en français, Paris, 2 vol.), et même en Amérique (Dapper, *America*, p. 145).

Quelques auteurs ont admis, jusqu'à un certain point, la possibilité de l'existence de la licorne sur le continent africain (29), mais ils n'ont pas manqué de contradicteurs. Bruce, qui résida longtemps en Abyssinie, ne put se procurer aucun renseignement tant soit peu satisfaisant; le major Harris, qui a été chargé d'une mission auprès

frique, 1556, t. II, dans la *Colleccaõ de noticias... das naçoes ultramarinas*, Lisbonne, 1812, 4°, t. II, dans l'*Hist. des voyages* de M. Walckenaër, 1826, t. I. N'oublions pas la dissertation spéciale du vénitien Pl. Zurla : *Dei viaggi e delle scoperte di Alvise da Cà da Mosto*, 1815.

(27) *Beschreibung der hin und wiederfahrt zu dem heiligen Lande*, 1556, 4°. Ce volume fort rare renferme une curieuse carte gravée sur bois et " contains many very curious particulars. " (*Biblioth. Grenvil.* p. 239.) Le passage en question se retrouve dans l'*Evagatorium terræ sanctæ*, t. II, p. 441, éd. Hasler.

(28) Consulter Cardan, *de Subtilit.* l. X, p. 314, Ludolf, *Hist. Æthiop.*, I, 10, Prosper Alpin, *Hist. med. Ægypti*, p. 56 et 139 ; d'autres témoignages sont réunis dans le *Gelehrter criticus* de Suden, p. 873.

(29) Voir Zimmermann, Springel, Ehrmann, Le Jong, Lichtenberg, Allemand, Sparmann et autres auteurs cités par le docteur Grässe, p. 65. Guettard (*note sur Pline*, trad. de Poinsinet de Sivry, l. VIII, c. XXI) et Malte-Brun (*Précis de géographie*. l. XCII), exposent en faveur de l'existence de la licorne des raisonnements reproduits dans l'ouvrage de M. Berger de Xivrey, p. 567. Le père Lobo (*Voyage en Abyssinie*, 1728) dit avoir vu un troupeau de licornes, mais on peut croire qu'il vit mal.

du roi de Shoa, affirme que les contes relatifs à la licorne doivent leur naissance à ce que l'*oryx capensis* (la gazelle) a les deux cornes exactement parallèles; de sorte que, vu de profil à quelque distance, l'animal paraît n'en avoir qu'une seule. En revanche, un autre voyageur moderne, Russegger (*Reisen in Europa, Asia und Africa*, Stuttgart, 1841-49, 4 vol., II, 474) croit que la licorne existe réellement, question sur laquelle on peut consulter encore Rüppel (*Reise nach Arabia petraea*, p. 161) et Link (*Urwelt*, II, 161). Katte, qui parcourait l'Abyssinie en 1836, raconte (*Reise*, Stuttgart, 1838, p. 89) que les habitants du pays lui assurèrent qu'il se trouvait dans les montagnes de Narea et de Godscham de grandes troupes d'un animal tout à fait semblable à celui qui est représenté dans les armoiries de l'Angleterre. Ils ajoutaient qu'il a le corps de couleur grise, la taille d'un âne, qu'il est extrêmement farouche et difficile à approcher. Ces détails sont les mêmes que ceux que l'on donne à l'égard d'un quadrupède qui réside, à ce qu'on prétend, sur les confins de la Tartarie et de l'Hindostan et que les Tibétains nomment *séru*, les Mongols *kere*, les Chinois *kiotuan* (voir Klaproth, *Description du Tibet, trad. partiellement du chinois en russe*, par Hyacinthe Bitchourin, Paris, 1831, p. 230).

M. Fresnel, agent consulaire français à Djidah, est venu récemment ranimer les espérances des amateurs qui se flattent de voir un jour la licorne entrer en triomphe au Jardin des Plantes. D'après les communications qu'il a adressées, on trouve au sud du Darfour un animal porteur d'une corne au-dessus du nez entre les deux yeux. Il est connu des habitants sous le nom d'*abukarn* (bête à la corne); sa taille est supérieure à celle d'un buffle; il appartient à la famille des pachydermes; sa peau, de couleur grise et dénuée de poil, est d'une épaisseur extraordinaire. A diverses reprises, M. Fresnel a complété ces détails sur le mérite desquels il ne nous appartient pas de prononcer (voir le *Journal asiatique*, mars 1844, et les *Comptes rendus hebdomadaires de l'Acad. des sciences*, 1848, p. 281, ainsi qu'un article intitulé : la Licorne retrouvée, *Annales de philos. chrét.*, 1re série, t. I, p. 66).

Il est inutile de discuter le mérite du témoignage de Vogt qui raconte (*Phys. Zeitvertreiber*, X, II, p. 64) qu'on envoya à l'électeur de Saxe un cheval porteur d'une corne au milieu du front; cette corne tombait chaque année et était remplacée par une nouvelle. Happel (*Relat. cur.*, IV, 620) mentionne quelques *faits* semblables. Quelques vieux touristes, passablement crédules, ne sont pas éloi-

gnés de croire à l'existence d'une race d'hommes cornus, sauvages, et de voir en eux le véritable *monoceros* des anciens (voir Beckmann, *Litterat. der Reisebeschr*. Gotting., 1808-10, I, 113; II, 15, ouvrage que la *Biogr. univ.* qualifie de piquant et dont les *Annales des voyages* (1808) avaient entrepris l'analyse; il mériterait d'être traduit et complété).

En attendant que l'existence de la licorne soit bien constatée (et il est prudent de douter encore), personne assurément ne sera tenté de maintenir cet animal ou ses dépouilles en possession des propriétés merveilleuses que les auteurs du moyen âge, brodant sur les récits des anciens, leur attribuèrent généreusement (voir Albert le Grand, *De animal.*, l. XXII; B. de Glanville, Brunetto Latini, etc.) Gessner, *De quadrupedibus*, 1551, I, a pris la peine de réunir bien des fables à cet égard. On peut y ajouter celles que contient l'écrit connu sous le nom de *Lettre du prestre Jehan* (30). Nous y apprenons qu'il existe trois sortes de licornes, vertes, noires et blanches, qu'elles combattent les lions, mais qu'elles succombent souvent dans cette guerre, victimes des stratagèmes de leur antagoniste (voir ce passage tout au long dans l'écrit déjà cité de M. Denis, p. 193).

Chez les anciens Perses, la licorne était le symbole de la pureté virginale; le moyen âge l'adopta au même point de vue. M. A. Maury a cité, dans cette *Revue* (I, p. 466), des passages des Pères de l'Église et des auteurs du moyen âge qui la présentent comme l'emblème de la virginité et comme l'image du Sauveur (31). Plusieurs fois les artistes la représentèrent comme se jetant dans le giron de la vierge

(30) En rectifiant dans une brochure, publiée il y a quelques années, une mention du prêtre Jean faite par Rabelais et complétement défigurée dans toutes les éditions modernes, nous avons déjà signalé un grand nombre d'auteurs qui ont parlé de ce monarque célèbre (*Notice sur une édition inconnue du Pantagruel*, Paris, Techener, 1844, 8°, p. 13). Ajoutons que pour l'histoire critique des traditions qui le concernent, il faut recourir au savant travail de M. d'Avezac, p. 147-168 de la *Relation des Mongols* par Jean de Plan du Carpin, Paris, 1838, 4°. Une traduction anglaise de la *Lettre du prestre Jehan* fait partie d'un volume rarissime imprimé à Anvers en 1520, et dont la *Bibliotheca Grenviliana* (p. 23) possède un exemplaire. Un opuscule en vers italiens de 4 feuillets (*La gran magnificentia del Prete Janni*) s'est élevé jusqu'au prix de 230 fr. à la vente Libri en 1847 (n° 1254 du catalogue). Des indications bibliographiques sont consignées dans le *Lehrbuch* de M. Grässe (t. II, 2e section, p. 767); nous y ajouterons seulement que la correspondance du prêtre Jean avec les monarques européens est insérée dans la *Description de l'Afrique, mise en français* par J. Temporal, 1556, II, 245.

(31) Voir Fr. Munter, *Sinnbilder der Christen* I, 43; A. Maury, *Légendes pieuses*, p. 176; Vulpius, *Curiositaten*, t. VI, 2, 133.

Marie (32); on la donna pour compagne à sainte Justine, à saint Cyprien, évêque d'Antioche, à saint Firmin.

Parmi les écrivains qui envisagèrent la licorne à un semblable point de vue allégorique, il faut citer Philippe de Thaun; il lui consacra dans son *Bestiaire* un long passage commençant ainsi :

> Monosceros est beste, un corn ad en la teste,
> Pur ço ad si à nun, de buc ad façun;

passage que le docteur Grässe (p. 69) rapporte d'après le texte du *Bestiaire* inséré dans le curieux volume qu'a mis au jour M. Th. Wright : *Popular treatises on science, written during the middle ages*, London, 1841 (33).

Des détails intéressants sur le symbole de la licorne se lisent dans la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par MM. Martin et Cahier, 1846, p. 126 à 131. Entreprise avec trop de luxe et ayant adopté le format in-folio maximo si redouté des acheteurs, cette belle et savante publication est malheureusement restée inachevée.

Il serait trop long de signaler ici les auteurs qui envisagèrent la licorne sous le même aspect que Philippe de Thaun; qu'il nous suffise de renvoyer à un ancien poëte allemand demeuré inconnu et auquel on a donné le nom de *Physiologus;* il expose que la licorne, emblème de la pureté et du courage, est l'image la plus fidèle d'un preux et véritable chevalier; elle doit donc tenir dans le blason un rang des plus distingués (voir le recueil de Massmann, *Deutsche Gedichte des XII Iahrh.*, Quedlinburg, 1837, II, 313, et les notes de San Marte sur le *Parcival* de Titurel, Magdebourg, 1836, p. 623). Ce poëte raconte que sous la corne de la licorne on trouve une pierre qui guérit toutes les blessures.

Belon a inséré dans ses *Observations de diverses singularitez* (édition de 1588, chap. XIV, p. 33), un *Discours qui enseigne que*

(32) Voir *die Attribute der Heiligen*, von A. v. M. Hannover, 1843, p. 44; *Christliche kunstsymbolik*, von Dr. Helmsdorfer, Francfort, 1839, p. 48; Guenebault, *Dictionn. iconographique*, 1850, col. 825 et *Dictionn. des monuments*, 1843, p. 116. La pierre gravée publiée par Montfaucon, *Antiquités expl.*, t. III, pl. XI, pourrait passer pour le plus ancien des monuments connus relatifs à la licorne prise par une vierge, mais son authenticité est douteuse. Sur une verrière de Lyon, la licorne sert de siége à la Sainte Vierge. Une des tapisseries de Notre-Dame de Reims, aujourd'hui déposée dans une des salles de l'archevêché, montre la Vierge faisant de la tapisserie; elle est regardée avec amour par deux licornes (*Manuel d'iconographie chrétienne*, publié par M. Didron, 1845, p. 232).

(33) Ces assertions sont confirmées dans le *Bestiaire* inédit de Richard de Fournival; voir M. P. Pâris, *Manuscrits français*, IV, 204.

c'est que licorne; il dit que le roi d'Angleterre possède des cornes de cet animal : « Elles sont cannelées et tournées en viz comme aussi « est celle de sainct Denys qu'estimons la plus grosse qui ait oncq « esté vue. Il n'y a homme quelque grand qu'il soit qui n'ait peine « de toucher iusques à sa summité tant est longue, car elle a sept « grands pieds de hauteur; elle ne pèse que treize livres et quatre « onces; sa figure est droictement comme celle d'un cierge. »

Un inventaire de la succession de Charles le Téméraire, déposé aux archives de Lille, mentionne une espée, le pommeul de licorne garni d'or (L. de Laborde, *les ducs de Bourgogne*, 2e partie, t. II, p. 137).

Dans quelques pays du nord et en Angleterre, la licorne revêtit une forme différente de celle qu'on lui attribuait généralement; elle devint un superbe cheval ayant une corne au milieu du front (voir Brand, *Popul. antiq.*, III, 202).

Faut-il ajouter foi aux licornes fossiles qu'on prétend avoir été déterrées en Allemagne? Est-il vrai qu'en 1663, en creusant un banc de craie sur le mont Zennick, en Hanovre, on en découvrit une tout entière, ce qu'Otton de Guericke (*Experim. Magdeb.*, l. V, chap. III, p. 155) ne révoque pas en doute? Devons-nous croire que dans la caverne de Schartzfeld (montagnes du Harz), un squelette pareil se montra aux regards (voir Leibnitz, *Protogea*, Gott., 1749, 4°, p. 64)? Le doute est très-légitime, et les ossements authentiques de la licorne trouveront tout aussi peu de défenseurs que les prétendues cornes longtemps montrées avec orgueil dans les cabinets des monarques et mises au rang des joyaux les plus précieux. Elles rencontrèrent des incrédules dès le XVIe siècle, car Cardan, après en avoir longuement décrit une (*De rerum varietate*, p. 672), manifeste le scepticisme le plus complet. Kircher (*Mundus subterraneus*, l. VIII, p. 63) émet l'opinion que ces cornes provenaient d'un animal marin qui se trouve dans les mers du nord. Worm s'était placé dans le vrai en avançant qu'il s'agissait des défenses du narval, mais cette explication était trop naturelle pour être admise sans résistance. Rochefort (*Hist. natur. des Antilles*, chap. XVIII), et Dapper (34) donnèrent sur une prétendue licorne marine des détails fabuleux que reproduisirent Behrens, *Hercynia curiosa*, p. 43; Happel,

(34) « Ce poisson a dix-huit pieds de long et il est large de douze. La valeur de sa corne n'est pas moindre que celle que les auteurs attribuent à la licorne de terre, soit pour chasser la syphilis, soit pour modérer l'ardeur des fièvres malignes. » (*Descript. de l'Afrique*, Amst. 1686, fol. p. 18.)

Relat. curios., t. IV, p. 624; Er. Franciscus, *Acerra exoticorum*, t. I, p. 809-823, et bien d'autres.

Plusieurs voyageurs et naturalistes modernes, en rejetant l'existence de la licorne, ont voulu préciser quel était le quadrupède qu'avaient défiguré des exagérations avidement adoptées par l'amour du merveilleux. D'après Robinson (*Reise*, III, 563) et Russel (*Natural history of Aleppo*), il s'agit du buffle ou *bos bubalus;* de la gazelle sauvage, antilope leucoryx, selon Bochart (*Hieroz.*, t. II, p. 335), et Rosenmüller (*Alterthümer*, t. IV, chap. II, p. 198). Michaelis (*Suppl. ad Lex. hebr.*, Gotting., 1784-92, t. VI, p. 2215), Baerhr (*Not. ad Ctes.*, p. 330), et Cuvier (note sur Pline, t. VI, p. 431) se prononcent pour le rhinocéros. Grand (*Voyage to South-Wales*, p. 44) se déclare en faveur de l'élan. L'antilope à deux cornes a trouvé un défenseur dans Lichtenstein, *Mémoire* (en allemand) *sur l'Antilope de l'Afrique septentrionale*, inséré dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1824-1826. Il est après tout difficile de ne pas souscrire à l'opinion qu'émet le *Dictionnaire des sciences naturelles*, t. XXVI, p. 274 : « Jusqu'à présent, tout ce qui con- « cerne l'existence de la licorne ne repose que sur des rapports « obscurs et des observations imparfaites et sans authenticité, sur « des raisonnements superficiels et des conjectures hasardées. »

En fait d'écrits spéciaux, nous signalerons d'abord l'ouvrage d'Andrea Bacci, *Discorso dell' Alicorno e delle sue singolarissime virtù*, Roma, 1587, 4°, 70 pag. (35). L'auteur divise son travail en plusieurs parties méthodiques. Il examine d'abord *se l'Alicorno è;* après avoir donné quatre raisons contre et opposé des arguments pour, il conclut pour l'affirmative. Il discute ensuite *di quel che sia l'Alicorno;* il s'appuie sur l'autorité d'Æneas Sylvius (depuis pape sous le nom de Pie II), *nel libro dell' Asia*, chap. X; il parle des cornes qu'on voit à Saint-Denys, à Metz, à Strasbourg, à Venise dans le trésor de Saint-Marc. Observons que vingt ans plus tôt, la licorne avait rencontré un incrédule dans la personne d'Andrea Marini, auteur du *Discorso contra la falsa opinione dell' Alicorno*, Venetia, Aldo, 1566, 4°, 39 pag. (36).

(35) Il existe plusieurs éditions italiennes de ce traité et il fut traduit en latin par V. Gabelchover, Stuttg. 1598. Preuve de l'intérêt qui s'attachait à une pareille question.

(36) Ce livret nous semble fort rare et nous ne le trouvons point dans quelques collections aldines célèbres, telles que celle de M. Renouard, inventoriée dans le *Catalogue de la biblioth. d'un amateur*, 1818, 4 vol., et celle du comte Boutourlin vendue à Paris en 1840.

Mentionnons encore L. Catelan, *Histoire de la licorne*, Montpellier, 1624 (traduit en allemand, Francfort, 1625); J. J. C. Stollbergkh, *de Unicornu*, Lips., 1652; S. J. Prenzel, *de Unicornu*, Viteb., 1675; J. C. Beronius, *de Monocerote*, Lips., 1667; Bartholinus, *de Unicornu*, Patav., 1645 (autre édit. augmentée, Amst., 1678); Sachse, *Monocerologia*, Ruceb., 1696; A. v. Meyer, *Versuch über das Säugethier Reem*, Leipz., 1796; Amoreux, *Revue de l'histoire de la licorne par un naturaliste de Montpellier*, Paris, 1818; Coremans, *la Licorne et le Juif Errant*, Bruxelles, 1845.

Il va sans dire que les *propriétés mirifiques* de la licorne fournirent ample carrière aux inventeurs de devises et d'emblèmes au XVIe et au XVIIe siècle. L'*Apelles symbolicus* de Van der Ketten, I, 689, en offre de nombreux exemples. Disons aussi qu'une gravure d'Albert Durer représente un homme monté sur une licorne et enlevant une femme.

Le libraire François Huby, à Paris, avait pour marque un homme fuyant devant une licorne qui se dispose à le percer; une main sortant d'un nuage tient une banderole où sont tracés ces mots : *Eripiam eum et glorificabo eum*. D'autres typographes mirent aussi la licorne dans leurs marques; nous pouvons nommer Jacques Kerver, à Paris, et Thielman Kerver, Simon Vincent, à Lyon, Henri Homberch, à Deeft, qui adopta une licorne ailée, Pierre Zangrius, à Louvain (marque reproduite dans les *Variétés bibliographiques* de M. A. de Reume, p. 157), et Jean Dumoulin, à Rouen (voy. le *Manuel du libraire*, IV, 804).

Nous renverrons à un troisième article ce que nous aurions à dire sur les monstres marins, les sirènes, les chimères. Un traité complet sur les animaux fantastiques serait un livre immense; il exigerait le concours de plusieurs érudits, car une connaissance approfondie de l'antiquité, des langues de l'Orient, des arts au moyen âge, serait indispensable, et l'intelligente pénétration d'un naturaliste habile aurait à faire la critique des traditions tératologiques, en examinant si certains animaux, dont la description ne s'applique aujourd'hui à aucune espèce connue, n'ont pas disparu ou bien s'ils ne subsistent point dans des régions inaccessibles ou encore inexplorées.

G. Brunet.

BAS-RELIEF DE REIMS.

Le précieux bas-relief dont nous offrons ici un croquis a été découvert, en 1837, à Reims en Champagne, dans un terrain de la rue de la Prison-Bonne-Semaine, non loin de l'église métropolitaine. On trouva dans les mêmes fouilles des amphores, des fragments de marbre, de grosses tuiles et des médailles d'argent et de bronze de Tibère, de Vespasien et d'Antonin le Pieux (1).



M. Ch. Lenormant et moi, nous avons dernièrement appelé l'attention sur ce monument dans le tome II de notre ouvrage: *Élite des monuments céramographiques*, p. 326 et suiv.

Je donne ici un extrait du commentaire de la planche XCIX du tome II de notre ouvrage, où nous avons parlé de ce monument, et j'y ajoute quelques nouvelles réflexions.

Au centre paraît un dieu barbu, accroupi à la manière indienne, entre les figures debout de Mercure et d'Apollon, l'un reconnaissable au pétase, au caducée et à la bourse; l'autre caractérisé par la lyre sur laquelle il appuie la main gauche. Le dieu qui occupe le milieu

(1) Voyez une lettre de M. L. Pâris, dans *la Chronique de Champagne*, t. I, p. 370, et *le Magasin pittoresque*, année 1847, p. 164. Le croquis que nous donnons ici, d'après un dessin de M. Prosper Mérimée, est beaucoup plus fidèle que la lithographie publiée dans *la Chronique de Champagne* et que la gravure sur bois du *Magasin pittoresque*.

est vêtu d'une tunique détachée de l'épaule droite comme celle de Vulcain ; il porte au cou le *torques* gaulois et se distingue principalement par les *cornes* qui s'élèvent sur son front et par le sac placé sur son bras gauche, tandis que de la main droite il en fait sortir une masse et comme un ruisseau de fruits, faînes ou glands dont viennent se nourrir un *taureau* et un *cerf* représentés au-devant de la plinthe carrée sur laquelle repose le corps du dieu. Le bas-relief qui renferme les trois personnages a la forme d'une édicule dans le fronton de laquelle on remarque un rat.

Le nom qui convient le mieux au dieu cornu est celui de *Cernunnos,* déjà connu par l'inscription jointe à une des figures qui décorent l'un des prétendus autels découverts en 1710 dans les fondements de l'église Notre-Dame de Paris. Cernunnos y est représenté avec de grandes cornes de cerf ou de daim (1).

On a fait remarquer que *karnaïn* קַרְנַיִן est la forme chaldaïque du mot qui désigne les *deux cornes*; *karan* קָרַן en hébreu est le verbe d'état qui désigne celui qui porte des cornes : d'où il est permis de conclure que le mot oriental a été transmis aux Gaulois sans altération avec le symbole qui s'y rattache (2). Le rat, animal dont la demeure est souterraine, indique un véritable *Pluton*, dieu des richesses, et c'est sous cet aspect que nous apparaît le *Cernunnos* de Reims. Souvent, sur les monuments grecs, Pluton porte la corne d'abondance (3).

Dans l'*Élite des monuments céramographiques*, on a comparé le dieu Cernunnos des Gaulois à *Actéon*, héros à cornes de cerf. Les cornes, particulièrement celles de taureau, sont attribuées aux dieux dans les religions de l'Asie. C'est à cette source qu'il faut remonter pour retrouver les plus anciennes représentations de divinités cornues. *Bélus* est représenté d'ordinaire sur les cylindres avec des cornes sur la tête (4). Les taureaux ailés à face humaine qui défendent l'en-

(1) Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, pl. XXV; *Histoire de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. III, p. 223; *Mémoires de l'Académie celtique*, t. I, pl. II, 3.

(2) Voy. *Élite des monuments céramographiques*, t. II, p. 327.

(3) Zoëga, *Bassirilievi ant.*, tav. I; *Cat. Durand*, n° 201. Voyez ce que j'ai dit ailleurs sur cet attribut dans mon *Mémoire sur Géryon*, inséré dans le t. II, p. 320 et suiv. des *Nouv. Annales de l'Inst. arch.* Pluton, portant la corne d'abondance et désigné par son nom Πλούτων, est représenté dans l'intérieur d'une coupe du Musée Britannique. Voy. Gerhard, *Trinkschalen und Gefaesse des Kœnigl. Museums Zu Berlin*, Taf. H.

(4) Félix Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XXIX, 2; pl. XXXII, 8; Cullimore, *Oriental cylinders*, n° 147.

trée des palais de l'Assyrie sont des images de Bélus déjà presque complétement identifié avec l'animal qui lui sert de symbole. Les cornes sont un emblème de puissance, d'autorité. C'est pourquoi les rois de l'Orient portent sur la tête une tiare ornée de cornes. Séleucus Nicator, à l'exemple des anciens monarques asiatiques, s'était fait représenter sur ses monnaies avec un casque décoré de cornes et d'oreilles de taureau (1).

Chez les Grecs, ce sont les fleuves en général, et aussi Dionysus en particulier, qui sont représentés sous la forme de taureau à face humaine ou simplement avec des cornes de taureau au front.

Les dieux à cornes de bélier comme Jupiter Ammon, et de bouc comme Pan, rentrent dans les mêmes conceptions religieuses que les dieux à cornes de taureau et de cerf. On connaît plusieurs hermès à double tête qui représentent Jupiter barbu à cornes de bélier et Bacchus jeune à cornes de taureau (2). Lysimaque, sur ses monnaies, est représenté avec des cornes de bélier. Le dieu Ammon couronné du modius et à cornes de bélier devient un véritable Sérapis, dieu des richesses (3), et nous avons vu que le Cernunnos de Reims se présente avec le même caractère.

Actéon, à son tour, n'a pas toujours des bois de cerf; on le voit sur quelques monuments avec des cornes naissantes (4); sur quelques urnes étrusques les cornes d'Actéon ne sont nullement des ramures, mais des cornes unies comme celles des taureaux (5). Le bubale est l'animal intermédiaire qui sert de transition entre le taureau et le cerf, et les monuments orientaux ont conservé des traces de ce passage (6).

Actéon est le même que le *Jupiter Actæus* sur lequel on possède peu de détails, mais qui était honoré comme un dieu auquel on adressait des supplications pour le prier de tempérer les chaleurs par les vents étésiens et par des pluies fécondantes (7). On voit que ce Jupiter Actæus, qui préside à la fécondité, se rapproche du dieu gaulois qui nourrit de ses dons le taureau et le cerf.

(1) Voyez les *Monuments inédits de l'Inst. arch.*, t. III, pl. XXXV, n° 34.
(2) Visconti, *Museo Pio Clem.*, V, tav. A III.
(3) Voyez certaines médailles à l'effigie d'Antonin le Pieux, frappées à Alexandrie d'Egypte. Zoëga, *Num. Ægypt.*, p. 173, n° 97 et tab. X.
(4) Sur un vase récemment publié par M. Jules Minervini, *Monumenti antichi inediti posseduti da Raffaele Barone*, vol. I, tav. XIX.
(5) Inghirami, *Monumenti etruschi*, ser. I, tav. LXV e LXX.
(6) Lajard, *Culte de Mithra*, pl. XIII, 4 et 7.
(7) Dicæarch. *Descript. montis Pelii*, p. 29, ed. Hudson.

Le précieux bas-relief dont nous reproduisons le dessin dans la *Revue* fait partie du musée de Reims où se trouvent plusieurs autres monuments gallo-romains très-intéressants, découverts dans cette ville ou aux environs. Il est à regretter que dans une ville qui s'honore d'avoir une Académie dont les membres savent apprécier les objets antiques, l'autorité municipale ne veille pas avec plus de sollicitude à la conservation des monuments qui constatent l'antique illustration de la cité des Rémois. On m'a assuré que le bas-relief qui fait le sujet de cet article est relégué dans un corridor de l'hôtel de ville où il est exposé journellement à recevoir des outrages de la part de jeunes écoliers. Il suffira sans doute d'avoir appelé l'attention sur un monument du plus haut intérêt et qui attirerait les regards des connaisseurs dans les musées de la capitale, pour faire cesser cet état d'abandon.

J. de Witte.

ANCIENNE COMMANDERIE DE MALTE DE CORBEIL

(SEINE-ET-OISE).

A égale distance de Corbeil et d'Essonnes, dans une île solitaire formée par les eaux de la Juisne, on trouvait au siècle dernier, une commanderie de Malte qui avait été fondée, en 1203, par Ingeburge, épouse répudiée (1) de Philippe Auguste (2), dont la beauté, les vertus et les malheurs méritaient un meilleur sort, et l'ont rendue justement célèbre.

Cette commanderie était le chef-lieu de la grande trésorerie, quand survint le décret du 19 septembre 1792, qui supprima l'ordre de Malte en France et ordonna la vente de ses biens au profit du trésor national.

Nous allons entreprendre la rapide analyse de l'histoire de cette maison, dont l'église seule est encore debout; mais elle a été extérieurement bien défigurée. On se demande, lorsqu'on se promène sur les anciens remparts de Corbeil, d'où on l'aperçoit, quel est ce

(1) C'était alors chose commune, puisqu'on remarque dans le contrat de mariage du roi d'Aragon (1204), une clause par laquelle ce prince y promet solennellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, et, qui plus est, de n'en jamais épouser d'autre pendant sa vie.

(2) Déjà veuf d'Isabelle de Hainaut, Philippe prit aversion pour Ingeburge dès la première nuit de ses noces, célébrées à Amiens le 14 août 1193. Qu'en conclure? C'est qu'il lui préférait Agnès de Méranie, avec laquelle il contracta un nouvel hymen aussitôt après, sans s'inquiéter des foudres du Vatican.

Ingeburge était fille de Waldemar le Grand et petite-fille du martyr Canut; tous deux gouvernèrent successivement le Danemark. Beaucoup prirent le parti de la princesse, et Innocent III, qui s'en mêla, mit le royaume en interdit (1194) jusqu'à ce que le roi consentît à comparaître devant le tribunal des légats du saint-siége. Ce concile s'assembla à Soissons; d'autres prétendent, sans preuve, que ce fut dans l'église de Nesle (Somme), le 2 février 1201. Les plaidoyers en faveur de la princesse n'étaient pas encore terminés lorsque Philippe la prit en croupe sur sa monture et la réintégra dans son palais. Les deux époux n'en vécurent pas moins en continuelles dissensions que la mort seule du monarque (arrivée à Mantes, le 14 juillet 1223), éteignit.

M. Hercule Géraud s'est livré à des recherches approfondies pour éclaircir ce point de notre histoire. Un rapport fait sur son travail, par M. Lenormant, de l'Institut, a été inséré dans cette *Revue*. (Voy. 1re année, page 375.)

monument ! Nous conseillons cette agréable course à l'archéologue et au curieux ; ils s'en verront ouvrir les portes avec empressement, s'ils en sollicitent la faveur.

On devait croire qu'Ingeburge aurait appelé de saintes filles dans cette douce et paisible retraite ; il n'en a pas été ainsi. Les écussons armoriés qui se voient encore des deux côtés de l'entrée de l'église, ne sont autres que ceux de l'ordre de Malte à qui elle la destinait. Conçoit-on un choix aussi bizarre, alors que cette princesse voulait s'y retirer ? Notre étonnement sera partagé par nos lecteurs, nous n'en doutons pas.

Savez-vous qui négocia l'affaire ? ce fut un guerrier mitré, principal ministre de Philippe Auguste, son ami et son confident le plus cher, l'un de ses exécuteurs testamentaires, frère Guérin de Montaigu, évêque de Senlis, profès de l'Hôpital dont il portait toujours l'habit, dit la *Chronique de Saint-Denis*. A Bouvines, il se servit d'une massue pour assommer ses frères, ne voulant pas, disait-il, répandre leur sang par le glaive dont Jésus-Christ a défendu l'usage à ses enfants.

Bien qu'Ingeburge, à qui le comté de Corbeil avait été assigné pour douaire, se fût retirée en cette ville, presque aussitôt sa répudiation, ce ne fut qu'après la mort de son époux qu'elle donna, à l'ordre de Malte, une partie des droits et des biens composant la commanderie (3) de Saint-Jean en l'Isle, ainsi appelée, par opposition au prieuré du petit Saint-Jean de l'Ermitage, plus anciennement fondé dans Corbeil.

Louis VIII, étant à Fontainebleau, en 1224, ratifia cette fondation.

Frère Guérin, en acceptant cette donation, conféra aux douze religieux qu'il établit chefs spirituels et temporels de la maison, pour pourvoir à leur nourriture, le petit hôpital de Tigery et ses dépendances. La reine fondatrice y joignit cinquante muids de grains, moitié froment, moitié avoine, à prendre sur le minage des grains

(3) Les commanderies alors, étaient confiées à d'anciens chevaliers ; c'étaient moins des bénéfices que des fermes. Les titulaires ne pouvaient les résigner. Ils ne les convertissaient en *bénéfices* qu'en payant au trésor de l'ordre, un tribut variable appelé *responsion*.

On comptait en France, deux cent quarante commanderies : cent quatre-vingt-dix pour les chevaliers et cinquante pour les chapelains et serviteurs d'armes. Dans celles des chevaliers étaient compris six grands prieurés et quatre bailliages. Le prieuré mixte de Saint-Jean en l'Isle était l'un des quatre bailliages et le chef-lieu de la grande trésorerie de l'ordre.

qui se vendaient au marché de Corbeil. Les prairies dont la commanderie était entourée, étant alors le seul fonds de quelque produit. L'un des religieux reçut le titre de *prieur* et fut chargé de l'administration de la maison, avec charge de rendre annuellement compte de sa gestion, entre les mains du receveur général de l'ordre.

La commanderie de Corbeil fut convertie en bailliage, sous le nom de *grande trésorerie*, dans un chapitre général tenu à Malte, en 1634, par le grand maître Lascaris. C'est alors que les douze religieux de la fondation furent réduits à un prieur, deux religieux et deux prêtres habitués. Elle était quelquefois tombée entre les mains des militaires chevaliers, ce qui avait cessé dès 1640.

Les biens et revenus de cette maison s'étaient accrus, et l'on estimait que les derniers s'élevaient à dix mille livres, à l'époque de sa suppression. L'état en a été imprimé dans les *Antiquités de Paris*, par Sauval (t. I, p. 613). C'étaient des terres labourables à Essonnes, des vignes au même territoire et plusieurs cens et rentes ; un droit d'*annates*, à l'imitation de Saint-Victor de Paris, c'est-à-dire une année du revenu de tous les canonicats des villes de Noyon, Saint-Quentin, Péronne et Roye, en Picardie; plusieurs maisons dans Corbeil; le fief de Jérusalem (4) et la ferme du pressoir Saint-Jacques (5), en la même ville; des dîmes à Villebert, peut-être Villabé, Mormant, Maincy, peut-être Mennecy, et à l'hôpital de Tigery; la ferme d'Ozoir le Boulgis; un pâtis dans la forêt de Rougeau; un autre dans celle de Sénart; plusieurs cens et rentes à Melun (6), et des prés dans le voisinage de cette ville; la ferme de Savigny le Temple; des terres au Perray au-dessus de Corbeil, à Chevannes, à Saint-Germain le Vieux-Corbeil et à Quincy.

Les prieurs commandeurs de cette maison ont été : Pierre d'Or-

(4) Il était assis à l'extrémité des Grandes-Bordes, sur le territoire de Corbeil, là où se trouve actuellement la maison dite de *la colle*, parce qu'elle était habitée, au commencement du siècle, par un fabricant de colle dont la manufacture était sur l'emplacement de la fabrique d'indiennes.

(5) Ce bien lui provenait de la dépouille des templiers. Ce fut le concile de Vienne qui disposa des biens de cet ordre en faveur des hospitaliers. Philippe le Bel y consentit moyennant une contribution de deux cent mille livres qu'il réclama pour les frais de la procédure suivie contre ces malheureux chevaliers. Louis le Hutin demanda depuis soixante autres mille livres. Comme rien n'était encore payé, on convint qu'il aurait les deux tiers de l'argent des templiers, le mobilier de leurs églises, celui de leurs établissements et les fruits et revenus de leurs terres depuis le 13 octobre 1307 jusqu'au 1er janvier 1314.

(6) Et précédemment une petite commanderie avec chapelle, qui fut incendiée en 1590, durant les troubles de la Ligue. C'est sur cet emplacement que s'établit depuis une communauté de récollets.

léans, 1239; Girard, mort en avril 1263, inhumé dans le chœur de l'église; il était représenté sur sa tombe, tenant un calice dans ses mains, et revêtu d'une chasuble parsemée de fleurs de lis; sur son manipule était figuré un chien ou un lion; Anselme, 1287; Gilles de Besancourt, vers 1290: il a été également inhumé dans le chœur de l'église; Benier de Lapion, 1295; Guy de Bauchissy, 1340; Jean Dufresnoy, 1361; Thomas Mouton de Farmoustier, commandeur de Provins, mort le 8 mai 1381 et inhumé dans l'église de Saint-Jean: il était représenté sur la pierre tombale qui recouvrait ses restes, en chasuble, avec un calice dans ses mains; Urbain Paulmier, 1406; Eustache Delaître, 1419: il mourut le 17 novembre de la même année et fut aussi inhumé dans l'église de la commanderie: ses armes étaient d'azur avec une bande chargée de quatre tourteaux de gueules, à ses pieds étaient gravés ces six vers:

Aspice, mortalis, tumulum; tibi portio talis
Debetur. Recita quæ tua sunt merita.
Vilis fio cinis, talis meus est modo finis.
Ossa solo retego, tua quoque pulvis erunt;
Qui tumulo mersum, me cernis pulvere mersum,
Cur cernendo taces? Te peto, funde preces.

Jean Foubault, 1430: l'abbé Lebeuf écrit son nom Forbault; Jean Martel, 1440; Jean Foulon, 1446: Nicolas V accorda à ce prieur le privilége d'officier pontificalement, mais sans crosse, parce que son supérieur le commandeur militaire avait à peu près les mêmes droits sur lui, que les abbés commandataires sur les prieurs-claustraux: Innocent VIII, par sa bulle du 12 janvier 1490, confirma cette faveur aux successeurs de Jean Foulon.

Jean Leroy, commandeur de Lagny le Sec, mort en 1482, inhumé dans l'église; Nicolas Lesbahy, commandeur de Saint-Jean de Latran et d'Orléans, fut son successeur; puis Étienne Bernard, commandeur de Senlis, décédé en 1515 et inhumé dans l'église: il était représenté sur sa pierre tombale et avait la crosse et la mitre derrière les épaules; François Bourdon, commandeur de Reims; Guillaume Quinon ou Guignon, commandeur d'Étampes et de Saint-Jean de Latran, mort le 16 décembre 1538 et inhumé dans l'église; François de Lorraine, depuis grand prieur de France; Pierre Nourrier, commandeur de Dijon, mort en 1573; Michel Lefèvre, grand prieur de Champagne, favori de Charles IX, mort en 1595; Jacques de Harlay, ambassadeur, commandeur de Coulommiers, mort en 1625 et inhumé dans l'église; François de Neufville d'Alaincourt, de la maison de Villeroy,

nommé coadjuteur du précédent dès l'an 1612, a été le dernier prieur commandeur : il est mort devant Turin, le 3 août 1639.

Ceux qui vont clore cette liste n'ont été que prieurs prêtres. Jean Hac, mort à la commanderie en 1649 ; Alexandre Lebarbier, commandeur du Saussaye, agent général de l'ordre, mort à Paris le 7 septembre 1719; François-Alexandre Lebarbier, neveu du précédent, commandeur de la Ferté Gaucher, également mort à Paris, le 14 février 1767; Antoine Boscheron, commandeur de Chévru, mort en 1784; et Charles-Jean-Bruno Matagrin, vicaire général du grand prieuré de France, agent général du grand maître.

Les plus recommandables prêtres commandeurs trésoriers, à partir de 1640 jusqu'à la suppression de la communauté, ont été : Adrien de Vignacourt, qui devint grand maître de l'ordre en 1674 : il est mort en 1697, à l'âge de soixante-dix-neuf ans; Anne Hérard de la Magdeleine de Ragny, commandeur de Ruetz, décédé à Saint-Dizier, le 3 mars 1782, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et inhumé à Ruetz; Paul Lefèvre d'Ormesson, commandeur de Vaumion, et Jacques-Armand Rogrez Lusignan de Champignelles, également commandeur de Vaumion, qui a été le dernier : il est mort à Paris en 1795.

L'abbé Athanase Auger est souvent venu visiter le bailli de Champignelles, son ami, à la commanderie de Saint-Jean, où il faisait de longs et fréquents séjours.

Gilbert de Corbeil, dont le nom de famille était Ponchet, a été religieux de Saint-Jean en l'Isle et docteur en droit canon. Il fit bâtir à Paris, au clos Bruneau (7), une maison qui fut appelée le *petit Corbeil*, où fut enseigné le droit, et ordonna par son testament que le loyer de cette maison serait touché par égale portion entre les religieux de Saint-Jean en l'Isle et ceux de Saint-Jean de Latran. Cette jouissance indivise cessa en 1482 : les religieux de Paris cédèrent alors leurs droits à ceux de Corbeil (8).

Saint-Jean en l'Isle avait une justice particulière, ainsi que les collégiales Saint-Spire et Saint-Guenault, dans Corbeil ; elles avaient les mêmes officiers.

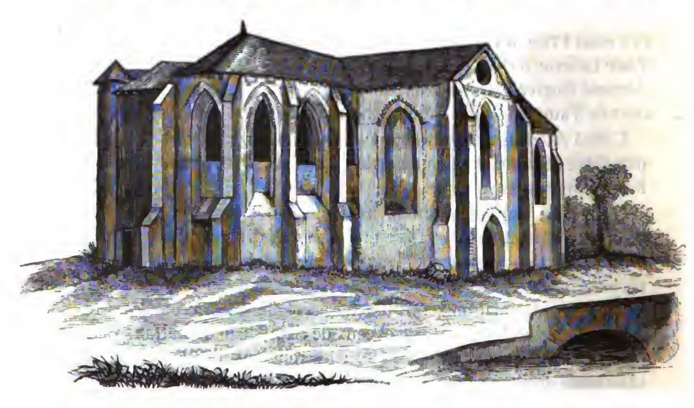
(7) Ce clos appartenait à l'abbaye Sainte-Geneviève. Les rues Saint-Julien-le-Pauvre, du Fouarre, de la Bûcherie, Gallande, Saint-Jean de Latran, du Mont-Saint-Hilaire, des Carmes, des Noyers, et Judas, ont été construites dans cet enclos. La dernière de ces rues a reçu récemment le nom de *Clos Bruneau*, afin de rattacher à ce quartier le souvenir de ce clos, célèbre dans l'histoire de l'Université de Paris.

(8) L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome II, page 570.

L'entrée de la commanderie était surmontée d'un pavillon en mansarde, qui était lui-même surmonté par un campanile octogone garni d'une horloge, transférée à la poudrerie du Bouchet en 1822. Du côté de la cour, ce bâtiment offrait à la façade un méridien qui servait à régler cette horloge. On lisait au-dessus : *Amicis quælibet hora*.

La voûte qui communiquait de la porte à la cour était habitée par une multitude d'hirondelles.

Cette cour si mystérieusement triste de nos jours, était jadis entourée de bâtiments dont il ne reste çà et là que des ruines. L'église, à l'extrémité, présente sa façade désolée. Elle n'est pas orientée. On a à regretter la destruction du vestibule qui la précédait; et surtout ses deux clochers en bois, si aériens; l'un au centre de la croix pour les cloches; l'autre couronnant le galbe de la façade pour l'horloge; à



ces mutilations qui datent de la fin du dernier siècle, ajoutons la destruction du comble aigu du monument, lors de l'invasion de 1814, par les troupes prussiennes, qui s'étaient emparées de la poudrerie d'Essonnes, à laquelle la commanderie était annexée. Des contre-forts liés à la maçonnerie de cet édifice le soutiennent tout au pourtour. L'entablement en saillie porte sur des modillons sans ornementation. Les cintres des fenêtres forment une saillie denticulée.

A gauche de l'église s'élevait l'hôtel du grand trésorier de l'ordre. Là étaient conservés les portraits des rois, des princes et des prin-

cesses qui vinrent à la commanderie ou l'habitèrent. C'étaient la reine Ingeburge, saint Louis, Blanche de Castille. C'est là que ce monarque vint, en 1248, faire ses adieux à sa mère, lors de son départ pour la terre sainte. Les lettres de régence qui lui furent conférées sont datées : *Apud hospital, juxta Corbolium*. Philippe le Hardi y a aussi logé diverses fois ; il reste plusieurs chartes de ce prince, datées de ce même hôpital de Corbeil. L'une d'elles, de 1279, concerne l'église de Toulouse (9). Henri IV y a reçu les clefs de la ville de Corbeil et l'hommage de fidélité de ses habitants.

On voyait dans les appartements de ce corps de logis un lit d'étoffe écarlate dans lequel avait couché le Béarnais et depuis Jacques II d'Angleterre.

De l'autre côté de l'église reste debout l'ancien logis prioral qui y était relié par d'autres bâtiments conventuels et par le cloître. Derrière, était le bâtiment appelé le *palais*, édifié sous le règne de Philippe le Hardi, pour tenir les assemblées des chevaliers. Il consistait en une vaste salle de cent douze pieds de longueur sur quarante-deux de largeur. La construction en avait été ordonnée par le grand maître, Jean de Villiers de l'Isle-Adam, qui y tint le premier un chapitre général de son ordre. Ce monument, d'une extrême simplicité, était soutenu par des contre-forts à ressauts. Ses fenêtres ouvertes sans symétrie étaient décorées de croisillons et d'arceaux en ogives. A l'intérieur régnait au pourtour un banc en maçonnerie, et vers le milieu se trouvait une tribune prise dans l'épaisseur du mur. Elle était sans balustrades, et selon toute apparence, il n'y en avait jamais eu. Ce bâtiment ne conserva pas toujours sa destination primitive, puisque dans les derniers temps, il avait été converti en grange. Au-dessous se trouvaient les prisons de la commanderie. Il était en ruines, lorsqu'on y mit le marteau en 1801. On en trouve encore quelques débris gisants çà et là ; entre autres des chapiteaux dont la corbeille offre des figures d'anges, de démons et d'animaux fantastiques. L'un d'eux présente une bande soulevée par un lion et par un dragon ailé, au milieu des armoiries de l'ordre. On y lit le millésime 1566 un peu altéré dans le troisième chiffre dont une main téméraire a voulu former un zéro. Nous observerons que cette date ne coïncide pas avec celle de la mort du grand maître Villiers (1534) à qui on attribuait la construction de ce palais. Peut-être l'ornementation en avait-elle été retardée.

(9) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome XI, page 199.

Pénétrons dans l'église ; sa forme est celle d'une croix latine régulière de cent quatorze pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur. Il fallait autrefois descendre trois degrés pour en toucher le sol qui a été remblayé lors de l'enlèvement du dallage, ce qui ôte à ce monument une partie de son élévation. Le style sarrasin s'y montre dans sa belle et riche simplicité. L'abside décrit un pentagone ; il est éclairé par sept fenêtres en lancettes sans division, dont on doit nécessairement regretter les verrières ; elles offriraient certainement des peintures intéressantes à conserver. La voûte se divise en plusieurs travées subdivisées en valves gracieuses par des nervures toriques, dont la retombée repose sur des culs-de-lampe richement sculptés. Il n'y a ni pilier, ni colonne dans cet édifice. La nef était garnie tout au pourtour d'un banc de pierre qui a disparu.

Au centre de la croix se trouvait le maître-autel (10); au fond de l'abside, celui des féries. Dans le transsept méridional, celui de la sainte Vierge, et dans le septentrional, celui de sainte Marguerite. On y conservait un bras de cette vierge martyre, enchâssé dans un reliquaire d'argent.

On peut juger de la solidité de ce monument par ce qu'éprouvèrent l'église d'Essonnes et celle de Saint-Spire dans Corbeil, lors de l'explosion des moulins à poudre, en 1745. On fut obligé d'étayer tout le sanctuaire de la première, et d'assurer la solidité de la voûte de la seconde par des liens en fer. Pas une pierre ne fut ébranlée à Saint-Jean beaucoup plus rapproché de ces moulins dangereux.

On remarque dans le pignon du transsept droit, une baie dont la porte en fer conduisait à une tribune qui ne subsiste plus, et où la fondatrice se plaçait pour assister aux offices. L'abbé Lebeuf parle d'une chaise qui avait servi à la reine Ingeburge pour entendre la messe. Il la place dans une des galeries de l'église. Un monument, qui par sa nature résista mieux à l'injure du temps et des vers, se voyait aussi dans cette église à la fin du dernier siècle ; c'était un petit chariot de fer à quatre roues dans lequel on mettait du feu durant les hivers rigoureux, et qu'on roulait dans l'église pendant la durée des offices, pour y attirer et fixer les fidèles.

Nous mentionnerons tout de suite le pupitre du chœur. Il était supporté par une figure de Moïse, comme lui en cuivre, et portait la date de 1522. C'était un présent du prieur François Bourdon. Le

(10) Il a été transféré à Saint-Spire, seule paroisse de Corbeil et y occupe la même place. Les orgues ont été portées à Châteauroux, et placées dans une des paroisses de cette ville qui en a fait l'acquisition.

prophète présentait les deux tables de la loi sur lesquelles se lisait l'abrégé du décalogue en vers latins; le dernier était élégiaque. Les voici.

Unum cole Deum, ne jures vana per ipsum.
Sabbata sanctifices, et venerare parentes.
Non sis occisor, fur, mœchus, testis iniquus.
Vicinique thorum, resque caveto suas.
Hoc fac et vives.

Le pavé de cette église ne se composait que de pierres tombales, souvent plus étroites aux pieds qu'à la tête, ainsi que cela était généralement en usage au XIII[e] siècle. Sous ces dalles reposaient des commandeurs, des chevaliers et d'autres personnages; même des femmes qui sans doute avaient été attachées à la personne de la reine Ingeburge; d'autres étaient des sœurs anciennement admises dans l'ordre sous le nom d'*oblates*.

La plus remarquable de ces sépultures était celle de la fondatrice. On sait que cette princesse passa les treize années de son veuvage à la commanderie, où beaucoup de larmes et quelques courtes joies se partagèrent inégalement sa touchante destinée. Son mausolée avait été porté au musée des Petits-Augustins, nous ignorons où il se trouve actuellement. Ingeburge y est représentée sur une planche de cuivre, revêtue des attributs de la royauté; sa large cotte-hardie est attachée par une ceinture; elle porte un ample manteau doublé de vair, un sceptre sans fleur de lis et une couronne à simples fleurons. Voici les vers gravés sur la bordure de cette tombe :

Hic jacet Isburgis, regum generosa propago :
Regia quod regis fuit uxor signat imago.
Flore nitens morum vixit patre rege Dacorum,
Inclyta Francorum regis adepta thorum.
Nobilis hujus erat (quod in ortis sanguine claro
Invenies raro), mens pia, casta caro (11).
Annus millenus aderat, deciesque vicenus,
Ter duo terque decem, cum subit ipsa necem :
Felicis luce vitæ subducta caducæ.

Ces vers ont fixé l'attention des historiens et ont exercé leur sagacité, témoin Duchesne et Mézeray : mais ils les ont mal copiés. Celui

(11) Ce vers et celui qui le précède sont imités de ceux à la louange d'Eudes de Sully, évêque de Paris, décédé en 1203. Ils se lisaient dans l'épitaphe de ce prélat :

Præsulis hujus erat, quod habent hæc tempora raro,
Mens sincera, manus munda, pudica caro.

de Corbeil (Delabarre) n'a pas été plus fidèle, pour avoir été plus à portée de la vérification; et l'abbé Lebeuf qui lui en fait le reproche, ainsi qu'à Duchesne, n'en est pas exempt. La même inexactitude a été reproduite par Dulaure. Ce qui les a le plus embarrassés est le jour de la mort de la princesse exprimé dans le dernier vers, qui n'est pas sur la bordure de la tombe comme les autres, mais sur la ceinture tracée au-dessus de sa tête. Quel est le saint Félix qui tombe le jour de sa mort? L'abbé Lebeuf penche à croire que c'est celui du 14 janvier; mais si les historiens s'accordent à dire qu'elle mourut en juillet, il faut ensuite démêler parmi les saints Félix qui s'y rencontrent, les 10, 12, 27 et 29; et si c'est à ce dernier jour qu'on s'arrête, il s'y en trouve deux, l'un martyr, l'autre pape ou antipape, ce que Baillet n'a pas suffisamment éclairci.

Sur le bord de la tombe, aux pieds de la princesse, on lit le nom du graveur : *Hugo de Plagliaco me fecit.*

Il paraît que cette tombe était primitivement plus élevée que le pavé de l'église, et qu'elle gênait l'ordonnance des cérémonies. Elle ne fut cependant transférée qu'en 1736, dans le transsept méridional, où l'on aurait pu croire que la reine avait été inhumée, sans la présence de cette autre inscription gravée sur un marbre noir, à la place de l'ancienne tombe, sous la lampe du chœur : *Hic jacet regina Isburgis, Dacorum regis filia, uxor Philippi Augusti Francorum regis, hujus prioratus S. Joannis in insula, ordinis S. Joannis hierosolymitani fundatrix, pia et munifica. Obiit anno* 1236 *mense julio. Marmoreum hoc saxum in gratitudinis monumentum poni curaverunt prior et religiosi, cum altare vetustate dirutum novum construxerunt* 1736. Au-dessus de cette incription sont gravées les armes de France et de Danemark, sept fleurs de lis d'un côté et trois léopards de l'autre, avec six cœurs autour sur le même champ d'azur. Ce marbre est aujourd'hui dressé dans la partie absidale de l'église où ont également été rapportées plusieurs anciennes tombes.

Toutes ces sépultures ont été violées en 1794, et le plomb qui en a été extrait a produit 3723 livres. En 1803, l'administration des poudres et salpêtres, par suite de la destination à laquelle elle affectait cet édifice, fut dans l'obligation de renouveler les fouilles. On découvrit alors au milieu du chœur, un petit caveau dont la forme était exactement celle d'un cercueil, et on y trouva *un fémur* et *une couronne* en cuivre doré, fermée par le haut, à simples dents de loup. Elle était parfaitement conservée. Plusieurs vases en terre rouge, encore remplis de charbon, furent également trouvés intacts. Cette sépulture

était évidemment celle de la reine Ingeburge, qui avait échappé aux premières recherches. Ces objets ont été longtemps conservés dans le cabinet de M. *Riffaut*, l'un des administrateurs des poudres et salpêtres. Nous ne savons ce qu'ils sont devenus.

C'est après l'explosion de la poudrerie de Grenelle, le 14 fructidor an II (31 août 1794), qu'on donna plus d'extension à la manutention de celle d'Essonnes, et qu'on y annexa l'ancienne commanderie de Saint-Jean en l'Isle, qui n'en était séparée que par des cours d'eaux sur lesquels il suffit d'établir des ponts. Cette adjonction de seize arpents en doubla alors l'étendue. L'explosion survenue le 17 octobre 1820, la quatorzième en moins d'un siècle (1736-1820), détermina le gouvernement à transférer cet établissement dangereux au *Bouchet*, et à aliéner cette propriété. Ceci se passait en 1823. M. Feray, gendre du manufacturier Oberkampf, en a fait l'acquisition en 1835. Il s'est empressé de faire réparer l'ancienne église de la commanderie, dont il a ainsi assuré l'existence pour longtemps encore. Il faut lui en savoir gré. M. Feray appartenait, comme son beau-père, à la religion réformée. Sa famille a fait placer au fond de l'abside un marbre noir sur lequel on lit cette inscription gravée en lettres d'or.

L'an 1836,
cette église a été restaurée
par M. Louis Feray,
fondateur de la filature
et des établissements de Chantemerle,
et cette pierre placée le 27 décembre,
jour de ses obsèques
par Mme Julie Oberkampf Feray,
sa veuve.

Les différents sites de la commanderie avaient été dessinés par M. Vitry, dans les dernières années du siècle qui la vit anéantir. Les dessins dus à son crayon n'avaient pas été multipliés; ils étaient répandus dans les appartements du dernier commandeur, dont il fut l'ami et le commensal. On trouve dans les *Antiquités nationales* de Millin, une vue générale de cette maison et des détails intéressants sur les monuments que renfermait son église. M. Cicéri a exposé au Salon de peinture de 1828, la vue, encore intacte, de l'entrée principale de la commanderie (gouache). Une vue extérieure de l'église a été donnée en 1822 par le dessinateur Jorand (lithographie). Enfin, M. Maille-Saint-Prix a exposé au Salon de 1830 une vue des ruines de cette église.

T. Pinard.

INSCRIPTIONS LATINES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES ET EN PARTIE INÉDITES.

La *Revue* doit, depuis longtemps déjà, compte à ses lecteurs de documents épigraphiques et archéologiques qui lui ont été communiqués par M. le colonel Uhrich. Ce savant explorateur a consigné soit dans les Mémoires de l'Académie nationale de Metz soit dans une lettre dont nous devons communication à l'obligeance de M. le commandant De la Mare, le résultat de ses recherches sur les antiquités gallo-romaines des environs de Saverne et de Phalsbourg. Cette région, jusqu'ici peu étudiée par les archéologues, offre en effet les traces d'un long séjour des légions romaines, des vestiges nombreux de constructions militaires, d'établissements civils, de tombeaux, des débris de sculpture, etc. C'est parmi les ruines d'un cimetière gallo-romain que M. Uhrich a déchiffré les trois inscriptions suivantes, dont la troisième paraît ici pour la première fois.

(1) D M
LATIOCAIV.....
LINICINIVS (*sic*)..
ET....CINIVS
MVS....FILI
S.P....C

(2)



(3) IOVIO·M·
LM·LIBER· VIII

(1) « Dis Manibus. Latio Cam (?).... Linicinius et... cinius... mus filii sua pecunia [faciundum] curaverunt. » — Ce texte est le même et dans les Mémoires de l'Académie de Metz et dans la copie manuscrite communiquée par M. de la Mare.

(2) Dis Manibus. Bella (?), etc. — Les deux II semblent être ici pour E, comme dans Orelli, n. 1200 et 4612.

(3) [Dis] Manibus? Jovio l. m. liber [to?]

Le chiffre VIII inséré dans l'angle à droite de l'encadrement, où figure cette inscription, est une particularité remarquable. Voyez dans Orelli, n. 5008, un chiffre qui paraît désigner, comme ici, le numéro de la sépulture.

La forme de tombeau figurée sous le n° 2 est très-commune dans les ruines qu'a découvertes M. Uhrich. Quelques autres monuments du même genre offrent encore des inscriptions tumulaires plus ou moins déchiffrables. Deux de ces inscriptions, dont M. Uhrich a donné le *fac-simile* dans les Mémoires de Metz, semblent à peu près illisibles, au moins pour un épigraphiste qui ne peut s'aider d'aucune autre connaissance que celle des divers alphabets grecs et latins. On doit désirer que des recherches, dont nous venons de montrer en si peu de mots tout l'intérêt pour l'histoire de l'ancienne Gaule, ne soient pas interrompues et qu'elles deviennent l'objet d'une publication plus méthodique et plus étendue.

E. E.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, présidée par M. de Wailly, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 12 novembre 1852.

On a successivement entendu :

L'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés.

Un rapport de M. Lenormant sur les ouvrages envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France.

Une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Walckenaër, par M. Naudet, secrétaire perpétuel; et enfin le rapport de M. Guigniaut sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes pendant l'année 1850.

M. Lenormant, qui depuis douze ans est chargé de faire le rapport sur les ouvrages envoyés au concours pour les antiquités nationales, s'est acquitté, cette fois encore, de cette tâche difficile avec ce talent d'exposition et d'analyse qui donne tant de force à sa critique. Nous savions que, par suite d'une résolution dont nous comprenons les motifs légitimes, mais qui nous remplit de regrets, c'était pour la dernière fois que nous allions l'entendre apprécier avec cette pénétration et cette clarté qui lui sont habituelles l'ensemble des travaux archéologiques présentés à l'Académie. Aussi, est-ce avec une attention bien naturelle que nous l'avons écouté prononcer en termes nouveaux des jugements que l'analogie des envois annuels rend toujours difficiles à formuler. Que M. Lenormant était donc dans le vrai, lorsqu'il s'exprimait ainsi : « Le zèle le plus sincère est trop souvent écarté de la bonne voie par la faiblesse et l'insuffisance des études premières, surtout des études classiques ; on montre, en général, non-seulement plus d'ardeur, mais plus d'aptitude à traiter les questions du moyen âge que celles des époques antérieures ; tel livre, qui d'abord et par ce motif était presque tombé des mains de son juge, reprenait, à mesure qu'on s'approchait des temps modernes, de l'intérêt et de la valeur.... Pour les temps primitifs, il eût fallu, avant d'écrire, posséder l'art d'apprendre, le plus rare et le plus difficile dans la carrière des sciences, où l'on apprend jusqu'au bout. » Rien n'est malheureusement plus réel que cette tendance à ne cultiver que les sujets qui ré-

clament le moins possible d'études préparatoires. C'est le résultat d'une école funeste qui, spéculant sur la crédulité des amours-propres flattés, a inventé la science sans travail et les savants sans lecture; une espèce de paradis anticipé sans bonnes œuvres et sans purgatoire.

Il faut donc savoir bon gré aux érudits patients qui envisagent l'archéologie avec conscience et sérieux. « Il y a, dit M. Lenormant, de la persévérance et un certain goût de critique neuve et hardie dans les recherches de M. Bizeul sur la cité d'Alet et sur celle des Osismii.... M. Bizeul possède l'avantage naturel aux hommes qui ont exploré les lieux et, pour ainsi dire, marché sur les routes antiques. Nous accorderons à l'antiquaire breton le mérite de savoir secouer au besoin les préjugés des historiens de sa province, et nous le féliciterons d'avoir produit quelques documents sur le séjour des Romains dans une contrée où le zèle local les cherche avec d'autant plus de passion qu'ils y ont laissé moins de traces. » M. Lenormant rend justice aux patientes investigations auxquelles s'est livré M. l'abbé Roux, auteur des *Recherches sur l'origine de la ville de Feurs* et au soin toujours soutenu qu'apporte M. de Boissieu dans la publication de son beau recueil des *Inscriptions de Lyon*: « Le zèle de son auteur ne s'est pas ralenti, et le suffrage d'un corps où ses travaux l'ont seuls fait connaître, le console de se voir contester, dans sa ville natale, l'originalité de ses plus précieuses découvertes. »

« C'est une chose curieuse, dit plus loin le savant rapporteur, que d'étudier la manière différente dont tel ou tel érudit envisage l'exécution d'un sujet analogue. Je parlais tout à l'heure du *Manuel d'épigraphie* suivi du *Recueil des Inscriptions du Limousin* par M. l'abbé Texier. Quel but l'auteur s'est-il proposé? Si c'est un traité d'épigraphie qu'il a voulu faire, son livre est trop court, même pour un manuel; si, au contraire, le second titre est le vrai titre de l'ouvrage, quelle scrupuleuse attention un cadre aussi restreint n'exigerait-il pas? Le mérite souverain des travaux d'épigraphie, c'est l'exactitude, c'est-à-dire, le contraire de la précipitation. »

M. Le Blant a su, en se restreignant à une seule classe de monuments, les inscriptions chrétiennes de la Gaule, procéder avec une laborieuse intelligence. « Tant de révolutions, tant de ruines se sont succédé depuis les siècles mérovingiens qu'il n'y a plus qu'à glaner après les destructions accomplies par le temps et les hommes. M. Le Blant n'a pas reculé devant une tâche aussi difficile; il a copié, estampé, figuré lui-même tout ce qui existait encore en original; il a

demandé aux livres ce qui avait laissé une trace avant de périr. Ce n'est pas seulement un dessinateur scrupuleux; c'est aussi un commentateur nourri à la meilleure école, plein de séve et de jugement. »

Nous voudrions pouvoir suivre ainsi M. Lenormant pas à pas dans son examen des cinquante-cinq ouvrages envoyés au concours, mais l'espace nous manque, et nous tenons surtout à indiquer aux travailleurs les principes qui peuvent féconder leurs œuvres, les rendre à la fois utiles et durables.

Après le rapport de M. Lenormant, on a entendu la notice sur feu M. Walckenaër, dans laquelle M. Naudet a analysé avec un soin délicat les travaux nombreux de son prédécesseur. L'exposé de cette longue existence d'un laborieux écrivain présenté avec beaucoup d'art, beaucoup de talent, a captivé l'auditoire qui a ratifié par ses applaudissements l'élection du nouveau secrétaire perpétuel. Nous avons souvent dans cette *Revue* critiqué les *notices* de M. Walckenaër; nous n'avons jamais pensé que son genre d'érudition fût suffisant pour bien comprendre le mérite de philologues tels que Letronne, et Raynouard; mais nous trouvons dans M. Naudet un appréciateur studieux et fidèle et nous serons heureux de l'entendre l'année prochaine prononcer le difficile éloge de l'illustre Burnouf que l'Académie, trop tard hélas! avait choisi pour son secrétaire perpétuel.

La séance s'est terminée par la lecture d'un rapport de M. Guigniaut sur les travaux de l'École française d'Athènes. Le savant académicien nous fait espérer d'utiles résultats de cette institution qu'il a contribué à fonder et qu'il soutient de son autorité. Il est évident que des relations plus intimes de nos jeunes philologues avec l'Orient hellénique ne peuvent produire que d'excellents effets. Déjà, ainsi que le montre M. Guigniaut, les élèves de l'École ont rassemblé de précieux documents, copié des inscriptions, étudié la topographie. Les programmes que l'Académie leur adresse ne peuvent manquer d'exciter leur zèle et de leur fournir l'occasion d'accroître la somme de nos connaissances historiques.

L'Académie avait ouvert, en 1848, et prorogé, le 22 août 1851, jusqu'à la présente année, un concours sur cette question : *Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides*. Il n'a été déposé au secrétariat que deux mémoires; dans aucun de ces deux mémoires, la question n'a paru traitée d'une manière satisfaisante, et les auteurs ne connaissent pas même tous les documents déjà publiés relative-

ment au sujet. En conséquence, l'Académie retire la question du concours, se réservant de la reproduire plus tard, lorsque les recherches de nouveaux monuments, qui se poursuivent actuellement dans l'Asie orientale, auront porté leurs fruits.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — L'Académie a décerné la première médaille à M. Edmond Le Blant, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIII*e *siècle*, accompagné d'un atlas. La seconde médaille à M. Bellaguet, pour sa publication intitulée : *Chronique du religieux de Saint-Denis, contenant le règne de Charles VI, de* 1380 *à* 1422, 6 vol. in-4°. La troisième médaille à M. de Coussemaker, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, 1 vol. in-4°.

Rappel de médaille : A M. de Boissieu, pour la 5e livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1° A M. P. Tarbé, pour ses *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, 2 vol. in-8° ; 2° A M. de la Quérière, pour ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*, broch. in-8° ; 3° A M. Hersan, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de la commune de Boury* (*Oise*) ; 4° Au R. P. Lambillotte, pour son ouvrage intitulé : *Antiphonaire de saint Grégoire, fac-simile du manuscrit de Saint-Gall*, 1 vol. in-4° ; 5° A M. Cl. Rossignol, pour son ouvrage intitulé : *des Libertés de la Bourgogne, d'après les jetons de ses états*, 1 vol. in-8° ; 6° A M. Quantin, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Inventaire général des archives historiques de l'Yonne*, Ire partie, 1 vol. in-4° ; 2° *Coup d'œil sur les monuments archéologiques du département de l'Yonne*, broch. in-8° ; 7° A M. Jacq. Ch. Brunet, pour ses *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais*, 1 vol. in-8° ; 8° A M. l'abbé Roux, pour ses *Recherches sur le Forum Segusianorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs*, gr. in-8° ; 9° A M. A. Fauché-Prunelle, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Examen des anciennes institutions du Briançonnais, et plus spécialement des institutions autonomes ou populaires*, etc.

Rappel de mention très-honorable : A M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507, tome II, in-4°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° A M. Lepage, pour six ouvrages intitulés : 1° *L'insigne église collégiale Saint-Georges*

de Nancy, 1 vol. in-8°; 2° *Histoire de la relique de saint Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy*, broch. in-8°; 3° *la Chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons*, broch. in-8°; 4° *les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville*, broch. in-8°; 5° *Pierre Gringoire, extrait d'études sur le théâtre en Lorraine*, broch. in-8°; 6° *le Palais ducal de Nancy*, 1 vol. in-8°; 2° A M. J. Marion, pour son ouvrage intitulé : *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, br. in-8°; 3° A M. Ph. Guignard, pour son ouvrage intitulé : *Mémoires fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale de Saint-Urbain de Troyes, représentant les légendes de Saint-Urbain et de Sainte-Cécile*, br. in-8°; 4° A M. Bizeul, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Dissertation sur Alet et les Curiosolites*; 5° A M. Eug. Grésy, pour sa *Notice sur trois crosses historiées du XIIe siècle, accompagnées d'études iconographiques sur la vie du Christ et la description du tombeau de saint Gauthier*, br. in-8°; 6° A M. Mac-Carthy, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : *Géographie comparée et archéologie de la subdivision de Tlemsen*; 2° *Recherches sur le développement et l'organisation du Christianisme en Afrique, à l'époque romaine*, Ire partie (avec cartes); 7° A M. l'abbé Richard, pour son *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, 2 vol. in-8°; 8° A MM. les abbés Gatin et Besson, pour leur *Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, 1 vol. in-8°; 9° A M. Sauvage, pour ses *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, broch. in-8°; 10° A M. Van der Chijs, pour son ouvrage intitulé : *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg, etc.*, c'est-à-dire : *Monnaies des ci-devant duchés de Brabant et de Limbourg, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la pacification de Gand*, 1 vol. in-4°; 11° A M. de Fontenay, pour son ouvrage intitulé : *Nouvelle étude de jetons*, 1 vol. in-8°; 12° A M. Mignard, pour son *Histoire des différents cultes, superstitions et pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne*, broch. in-4°, et pour la *Monographie* du coffret de M. le duc de Blacas, in-4°.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT. — L'Académie, en conformité des dispositions du fondateur, maintient dans la possession du premier prix annuel M. Léopold Delisle, auteur des *Études sur la condition de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*. Elle accorde le second prix à M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, auteur de *l'Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, etc.*, 3 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Des six mémoires envoyés pour disputer le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, trois ont dû être écartés préalablement, comme ayant pour objet la numismatique du moyen âge, étrangère aux dispositions du fondateur. Les trois autres se recommandent par des mérites divers, mais non à un degré suffisant pour emporter le prix.

L'Académie l'aurait décerné à un ouvrage qui n'a pas été présenté au concours, et qui est intitulé : *Voyage dans l'Asie Mineure, au point de vue numismatique*, s'il eût été achevé. La première partie seule a paru.

L'auteur, M. Waddington, dans une exploration de près de neuf mois, a recueilli une ample collection de médailles inédites, particulièrement de la série de cuivre qui ne s'offre que trop rarement dans le commerce, et il y a rencontré les types les plus curieux, dont il a su faire un excellent usage pour la géographie, l'histoire et la mythologie. Achetant les médailles dans le lieu même de la découverte, il pouvait en constater avec certitude la provenance, une des plus précieuses données dans les problèmes d'attribution des pièces incertaines, et lorsqu'il s'agit de déterminer les noms anciens de lieux par les médailles, à défaut d'autres monuments ; il a rendu ainsi à des ruines inconnues leurs noms, perdus pour la géographie et pour l'histoire.

PRIX PARTICULIER D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE, OFFERT EN 1847, PAR M. DE CAUMONT. — L'Académie avait remis au concours, pour l'année 1852, la question suivante : *Signaler et décrire les monuments ou parties de monuments bâtis au Xe siècle et existant encore en France; indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices du siècle suivant, en tenant compte des styles d'architecture propres à nos diverses provinces*. Il a été envoyé un seul mémoire, et l'Académie décerne le prix à l'auteur, M. Albert Lenoir.

L'Académie avait proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1852, la question suivante : *Comment et par qui se sont exécutés en France, sous le régime féodal, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à la mort de Charles V, les grands travaux, tels que routes, ponts, digues, canaux, remparts, édifices civils et religieux?* Il n'a été déposé au secrétariat aucun mémoire pour ce concours. L'importance et l'intérêt de la question déterminent l'Académie à le proroger jusqu'à l'année 1853. Elle rappelle qu'en 1851 elle a remis au concours, pour décerner le prix en 1853, cette question : *Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez*

les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe? Elle rappelle encore que le sujet proposé en 1851, pour un prix à décerner de même en 1853, est le suivant : *Restituer, d'après les sources, la géographie ancienne de l'Inde, depuis les temps primitifs jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane.* Elle substitue à la question des monarchies grecques de l'Orient, retirée momentanément du concours, la suivante, sur laquelle les concurrents devront avoir présenté leur travail avant le mois d'avril 1854 : *Étudier l'état politique, la religion, les arts, les institutions de toute nature dans les satrapies de l'Asie Mineure sous les Perses et depuis, particulièrement dans les satrapies déjà héréditaires ou qui le devinrent après la conquête d'Alexandre, c'est-à-dire le Pont, la Cappadoce, la Lycie et la Carie.* Elle propose pour le prix annuel ordinaire, qu'elle décernera en 1854, le sujet suivant : *Examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du Ve siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation; comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens; consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet; enfin essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains.* Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de *deux mille francs*. Il sera décerné, en outre, en 1853, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquité de l'Afrique, une médaille de cinq cents francs, représentant celle que M. le colonel Carbuccia avait obtenue dans le concours des antiquités de la France, en 1851, et dont il a remis la valeur à la disposition de l'Académie, avec autorisation de M. le ministre de l'instruction publique.

— La société académique de Laon fait continuer avec le zèle le plus louable les fouilles archéologiques de Nizy-le-Comte, sous la direction de l'un de ses membres. Au lieu dit la Justice, où l'on suppose que fut l'un des plus grands monuments de la ville gallo-romaine, les ouvriers ont découvert, toujours à une grande profondeur, des monnaies, un fragment de marbre avec inscription, des débris de vases, des meules à grains, la tête d'une statue de femme, un mors de cheval, des épingles en ivoire et un fragment considérable d'une peinture murale représentant plusieurs personnages. La

tête de statue, dont les yeux sont levés vers le ciel et dont les traits sont empreints d'une expression bien marquée de mélancolie, est d'un très-beau style. Les cheveux ondés sont recouverts d'un voile qui tombe derrière la tête. Le plus grand fragment de la peinture murale représente la moitié environ du visage d'une femme vu de face. Cette figure est peinte très-hardiment, avec beaucoup d'harmonie et de savoir-faire, le ton général est un peu rougeâtre; d'autres fragments offrant des portions de vêtements et une main sont d'une exécution inférieure à celle de la figure. Tout porte à croire que cette peinture ornait les murs d'un grand monument dont on a déjà découvert plusieurs colonnes, des sculptures et des marbres d'ornementation. On a également trouvé un fragment de vase en terre noirâtre d'un très-vaste diamètre, dont l'extérieur est orné de larges et nombreuses bandes parallèles imitant un galon plissé. Grâce à l'intelligence des habitants de Nizy-le-Comte, qui à l'envi les uns des autres font preuve de zèle et de bonne volonté, tous ces objets précieux ont été recueillis avec soin et envoyés à Laon, où ils formeront l'origine d'un musée historique.

— Par un décret du président de la République, en date du 23 novembre et sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, il a été créé à la Faculté des lettres de Paris une chaire de *grammaire comparée*. Notre collaborateur M. Hase, membre de l'Institut, président de l'école des langues orientales, est nommé professeur de *grammaire comparée* à la Faculté des lettres de Paris.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen distribuera dans ses séances publiques annuelles des mois d'août 1853, 1854 et 1855, les prix spécifiés ci-après. Pour 1853, l'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur le sujet suivant : *Éloge de* LÉPECQ DE LA CLÔTURE, *et appréciation de ses ouvrages*.

Pour 1854, l'Académie de Rouen, voulant honorer la mémoire de tous les hommes nés en Normandie, qui se sont rendus illustres dans les divers genres de sciences et de littérature, met au concours l'éloge d'ADRIEN TURNÈBE, l'un des plus savants philologues du XVI[e] siècle, éditeur et traducteur d'un grand nombre d'auteurs anciens, directeur de l'Imprimerie royale pour les livres grecs, sous Henri II.

En conséquence, l'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire, écrit en *français* ou en *latin, sur la vie et les travaux d'Adrien Turnèbe*.

Pour 1855, prix Gossier, l'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet indiqué ci-après :

ESSAI PHILOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE SUR LE DIALECTE NORMAND AU MOYEN AGE : exposer ses formes principales et ses variations; son rôle dans la constitution définitive des langues anglaise et française; rechercher, dans les patois actuels des diverses parties de la Normandie, ce qui subsiste de cette ancienne langue, en dehors de l'anglais et du français modernes. Tous les mémoires devront être manuscrits et inédits. Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les mémoires devront être adressés *francs de port*, pour chaque concours, avant le 1er JUIN 1853, 1854 OU 1855, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie*.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé dans la séance du 10 décembre à l'élection d'un membre en remplacement de M. Walckenaër. M. Wladimir Brunet a obtenu la majorité des suffrages.

—*L'Indicateur de Bayeux* nous apprend qu'on a découvert dans les derniers jours du mois de novembre, près du petit fort nommé la *Galeste de Huppain*, sur une des falaises qui bordent la mer, les restes d'un corps humain qui paraissait avoir été inhumé sur ce point, sans cercueil, et parmi ces débris on a recueilli un sceau-matrice, en bronze, de forme ronde, de vingt-cinq millimètres de diamètre, d'une bonne conservation, qui devait être porté par le personnage auquel il appartenait; on voit au revers l'anneau qui servait à le suspendre par un cordon. Le type de ce sceau présente un pélican, dans l'action de se déchirer l'estomac, pour nourrir ses petits, placés dans un nid qui est posé sur une branche d'arbre; la légende porte : S. ROBERTI : RABACE : PBRI. (*Sigillum Roberti Rabace presbyteri*). L'on sait que le pélican est regardé comme l'image de l'amour paternel, et que les iconologistes le considèrent comme l'emblème de l'Eucharistie; sous ce rapport, la légende et le type sont d'accord, puisque l'Église conserve encore de nos jours la valeur de ce symbole. On se perd en conjectures sur cette inhumation insolite, sur une falaise, au bord de la mer, pour un ecclésiastique qui aurait dû recevoir la sépulture auprès des églises de Port ou de Huppain, si voisines de ce point? Quoi qu'il en soit, ce sceau, qui appartient indubitablement à la première moitié du XIVe siècle, a été donné au musée de la ville, par M. Desruisseaux, qui déjà a offert d'autres objets.

BIBLIOGRAPHIE.

Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises, par M. Raymond Bordeaux; in-8°, fig. Paris, 1852, Derache et Dumoulin.

Ce livre, comme l'indique son titre, se recommande aux ecclésiastiques pour les guider dans la restauration des églises qui leur sont confiées, ainsi qu'aux nombreux ouvriers qui coopèrent à ces travaux. On y trouve de précieux renseignements sur les différents styles des édifices religieux; les moyens les plus économiques et les plus convenables pour restaurer, assainir, décorer et meubler ces monuments, et des conseils sur le choix des différents matériaux employés pour ces travaux. De nombreux dessins intercalés dans le texte facilitent les explications de l'auteur dans tous leurs détails. Enfin, le livre de M. Bordeaux est un guide sûr et intelligent dont se serviront avec fruit toutes les personnes qui s'intéressent à la conservation de nos monuments nationaux. Nous conseillons cependant à l'auteur, avant d'entreprendre la seconde édition de son livre, de consulter la Notice sur l'Album de Villars de Honnecourt, architecte du XIII[e] siècle, publiée par M. J. Quicherat, dans laquelle il trouvera d'utiles renseignements sur la pratique des architectes du moyen âge.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Notice des émaux exposés dans les galeries du Louvre, par M. de Laborde, membre de l'Institut, première partie, histoire et description. Un vol. in-12, Paris, 1852, au Musée du Louvre.

Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques; ouvrage rédigé sur l'invitation de M. le Ministre de l'Instruction publique conformément au nouveau programme officiel, par E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des lettres. Un vol. in-12; Paris, Durand, 1852.

Architecture du V[e] au XVI[e] siècle, par M. Jules Gailhabaud. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

Livraisons 47[e] à 54[e], contenant : Les stalles en bois de l'église de

Ratzbourg; l'élévation extérieure du croisillon septentrional de la cathédrale de Paris; un autel de la cathédrale de Brunswick; les fonts baptismaux de la cathédrale de Sienne; la chapelle de l'archevêché de Reims; le tombeau de Can della Scala, à Vérone; une chapelle sépulcrale à Chambon; candélabre à trois branches, dans l'église de Gaurain; retable de l'église de Saint-Germer; maison en briques à Ypres. Plusieurs de ces planches sont en chromolithographie d'une exécution parfaite. Le texte des puits sacrés, publiés antérieurement, complète ces livraisons.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, dessins photographiques, par M. Maxime du Camp. Paris, Gide et Baudry, éditeurs.

7e, 8e, 9e livraisons, contenant : la partie orientale du péristyle du palais de Médinet-Habou; les ruines de la ville de Papa; les colosses de Gournah; la statue de Memnon; le temple de Débôd, en Nubie; mosquée et tombeau des Ayoubites, au Kaire; mosquée et tombeau du sultan Kansou El-Goury; pyramide de Chréphren; mosquée d'El-Arif; le temple de Kardassy, en Nubie; bouquet de palmiers doums; les propylées du Thoutmoseum, à Médinet-Habou; un temple hypèthre, à Philæ; le colosse oriental du spéos de Phré, à Isamboul; l'intérieur du naos du temple de Jupiter, à Baalbeck. Toutes ces planches, exécutées avec le plus grand soin, offrent la représentation la plus exacte dans tous leurs détails des monuments et sites pittoresques que nous venons de mentionner.

Nouvelles considérations au sujet d'un passage du IIIe livre de la Guerre des Gaules, des Commentaires de César, relatif à la position géographique des Sotiates, etc., par M. Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut de France, in-8° de 34 pages et une planche.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA RELIGION DES ARYAS

POUR SERVIR A ÉCLAIRER LES ORIGINES

DES RELIGIONS HELLÉNIQUE, LATINE, GAULOISE, GERMAINE ET SLAVE.

L'étude des Vêdas a jeté depuis peu un jour nouveau sur les origines des religions antiques. Les hymnes sacrés des Aryas, ce peuple dont les Hellènes furent les frères, ainsi que le prouve l'étroite parenté du grec et du sanscrit, nous offrent les conceptions religieuses de la race indo-européenne dans leur simplicité primitive. Les idées qui, plus tard, chez les Hindous et les Hellènes des âges postérieurs à Homère, prirent des formes si complexes, si multiples, si variées, ne se présentent encore, dans la théologie védique, qu'ave une forme élémentaire qui en laisse aisément saisir le véritable caractère. Ce que les érudits appellent aujourd'hui le *symbole* n'y paraît point, ou, si l'on veut, ce symbole n'est encore qu'une simple métaphore dont le sens tropique est rappelé par celui même qui en fait usage. L'allégorie garde constamment dans les chants religieux des Aryas une naïveté, une simplicité qui en rend l'interprétation évidente. Il suffit de lire le Rig-Vêda pour reconnaître tout de suite que le *naturalisme*, c'est-à-dire la divinisation de la nature physique constituait le fondement du culte des Aryas. Ce naturalisme est le reflet de l'admiration qu'a inspirée de bonne heure à l'homme le spectacle de la nature, l'œuvre sublime de la création; c'est le produit du génie poétique et anthropomorphique qui personnifie tous les objets, tous les phénomènes, et qui est la forme nécessaire de l'imagination à son éveil. La religion védique a donc été une religion révélée, mais non une révélation immédiate, l'ouvrage d'un prophète ou d'un sage inspiré par la divinité; c'est la révélation de la nature, le concept suggéré à l'intelligence de l'homme par la vue de l'univers. La création en tant que manifestant une puissance cachée et mystérieuse qui la dirige et l'entretient; voilà ce que l'Arya adore. Tous ces phénomènes dont l'accomplissement constitue le

monde, voilà ce que le chantre védique invoque et glorifie : il rend à ces forces latentes un culte de reconnaissance et d'amour, de respect et de crainte. Il les appelle des *dieux*, et, dans son langage figuré, il les transforme en êtres pareils à ceux qu'il voit, qu'il sent, qu'il entend, mais en leur attribuant toutefois une puissance infiniment supérieure. Raconter les merveilles de la nature, c'est pour lui faire l'histoire de ses dieux. La théologie de l'Arya n'est qu'une perpétuelle allégorie dont sa personne, ses passions, ses désirs, ses occupations, ses ustensiles lui fournissent les couleurs. Les Vêdas sont donc une source abondante et précieuse d'études pour celui qui veut rechercher les origines des religions des peuples indo-européens, car ils lui fournissent le type des idées et des symboles, dépouillé de ces ornements postérieurs, de ces adjonctions de fantaisie ou fortuites qui en ont dénaturé, altéré la forme première. Une identité de langue en implique nécessairement une de génie et de facultés intellectuelles. La relation qui lie dans l'homme la pensée au mot est si étroite que les ressemblances des grammaires dénotent infailliblement une quasi-similitude d'intelligences. Des langues affines enfantent des poésies de même caractère, et une analogie de formes poétiques et imaginatives conduit à des conceptions analogues.

Ce naturalisme qui est le point de départ de la religion indoue a donc été nécessairement aussi celui des religions grecque, latine, gauloise, germaine, slave. Lors même que l'étude intrinsèque de chacune de ces religions ne nous le démontrerait pas, nous le conclurions de la parenté de langues qui unit les peuples qui les professaient. C'est donc une connaissance exacte et approfondie de la religion védique qui nous permettra de discerner le véritable caractère et d'assigner les origines réelles de ces diverses religions. C'est dans ce but que je présente ici un résumé des principes de la théologie des Aryas, un exposé méthodique aussi complet que je l'ai pu, sans excéder les bornes d'un mémoire, de la religion d'un âge qu'on peut à juste titre appeler patriarcal (1).

(1) L'âge des Vêdas ne saurait être déterminé d'une manière bien précise. Très-vraisemblablement la rédaction du Rig-Véda ne descend pas plus bas que le XIVe siècle avant notre ère. C'est ce qu'a fait voir Colebrooke en comparant le traité du calendrier ou Djyotisch annexé à ce livre, à ceux qui sont joints aux autres Vêdas. Ce rapprochement lui a donné environ 1400 av. J. C. pour la position des points solsticiaux à l'époque où le Djyotisch du Rig-Véda a été rédigé (*Miscellanous Essays*, vol. I, p. 106 et suiv.). M. Lassen a repris la discussion de l'âge des Vêdas dans son savant ouvrage intitulé : *Indische Alterthumskunde* (vol. I, p. 742 et suiv.). Moins absolu que l'illustre indianiste anglais, il n'avance

I.

Les Aryas formaient une population vivant de l'élève des bestiaux qui, avant de descendre dans la péninsule gangétique, séjourna longtemps dans la contrée du Paropamisus, entre l'Oxus et l'Indus; puis se répandit dans la vallée du Gange, en passant par le défilé du Goumoukhi (1). Divisés en tribus gouvernées par des chefs, ils ne construisaient guère de demeures fixes, et avaient, par conséquent, sans cesse sous les yeux le spectacle du ciel. Inhabile à se préserver des influences atmosphériques, l'Arya était sous la dépendance immédiate et constante des météores ; ce fut donc vers eux que se tourna d'abord son culte. C'est vers le firmament qui déroulait au-dessus de sa tête sa vaste nappe d'azur, vers ces feux mystérieux qui en semaient le fond transparent, qu'il éleva les bras et la voix, comme vers des êtres supérieurs dont il était le sujet et l'enfant. Il les appela les *devas*, c'est-à-dire les resplendissants. Ce nom, disons-le tout de suite, confirme d'une manière frappante l'origine commune que les considérations, rappelées il y a un instant, nous ont fait assigner aux religions des peuples indo-européens. Ce radical *div*, briller, se retrouve dans la plupart des noms employés dans les langues de ces peuples pour désigner la divinité : le grec Θέος, le latin *Deus*, le lithuanien *Diewas*, l'irlandais *Dia* (2).

Les phénomènes lumineux, les agents qui leur donnent naissance,

cependant rien qui puisse faire rejeter cette date. Sans doute il remarque que l'origine chinoise, assignée par M. Biot aux *Nacsatras*, s'oppose à ce qu'on puisse faire remonter au delà du XI[e] siècle avant notre ère, leur introduction dans l'Inde. Mais, rien n'empêche, a soin d'ajouter M. Lassen, qu'on n'admette que le nom de ces astérismes ait été plus anciennement connu dans l'Inde (o. c. p. 127). D'ailleurs, ainsi que je le fais remarquer dans le cours de ce mémoire, le Rig-Véda comprend des hymnes d'âges différents; la langue et le caractère de ceux des premiers *Achtakas* dénote l'antiquité la plus reculée.

(1) Voy. sur la marche suivie par les Aryas lorsqu'ils pénétrèrent dans l'Inde, *Journal of the asiatic society of great Britain*, vol. V, p. 190, et Lassen, *Indische Alterthumskunde*, vol. I, p. 515.

(2) Dans les langues germaniques, le mot dérivé de *div* a perdu son acception générale pour ne plus s'appliquer qu'à un dieu particulier. *Zio*, appelé par les Goths *Tius*, et qui est devenu le Tyr de l'Edda. Dans ce poëme, le pluriel *Tivar* signifie les dieux et les héros tous ensemble. Dans le grec Ζεύς, éolien Δεύς, dérivé de Διος ou Διϝος, avec le digamma, on retrouve le sanscrit *Djaus*, ciel, auquel se rattachent les formes *div* et *djou*. C'est aussi à la même racine qu'il faut rapporter le génitif *Jovis* et le nom de dieu ombrien *Diovis*, aussi bien que Ζεὺς πατὴρ grec. Le sanscrit *Deva* est encore usité quelquefois dans les Védas et même dans le Bhagavad Gita avec le sens de *brillant*. Lassen, *Ind. Alterth.*, I, p. 756.

le soleil, le feu, les étoiles, l'éclair et tous les effets qui s'y rattachent, l'aurore, la nuit, la foudre, les nuages, tels ont été par excellence les objets du culte de l'Arya. Il en suit attentivement toutes les formes, toutes les relations; il en personnifie tous les instants, toutes les particularités. Son génie imaginatif lui fournit ainsi un nombreux panthéon dont il aime à grouper les divinités en les rappelant à leur commun berceau, le soleil, le ciel lumineux. Ces devas, tantôt si variés, si nombreux, se réduisent tantôt aussi pour lui à une divinité unique, la cause universelle qui crée et entretient l'univers, et semble résider dans la profondeur des cieux.

Le plus grand des dieux védiques, le dieu des dieux, comme l'appelle encore le Mahabharata (1), est Indra, le dieu du ciel, de l'air azuré, de la foudre, tantôt considéré comme la personnification de la voûte céleste (2), tantôt simplement comme l'être mystérieux et impénétrable qui y habite. Les Aryas l'invoquent comme le dieu éternel, premier né, dont la puissance est sans bornes, irrésistible, incomparable. Véritable roi du monde, ainsi que l'indique la signification de son nom, il règne sur les hommes de toutes les conditions; voilà pourquoi ceux-ci lui doivent leurs prières. C'est le plus grand, le plus élevé des êtres. Plein de force et d'équité, il est l'auteur de tout ce qui existe; il domine au ciel et sur la terre, sur les ondes et sur les montagnes célestes. *Il est*, comme dit le chantre Renou, *au-dessus de tout, des jours et des nuits, de l'air et de la mer. Il s'étend plus loin que le vent, que la terre, que les fleuves, que le monde.*

Aussi le poëte sacré entonne-t-il sans cesse en son honneur l'hymne de louanges et d'actions de grâce. Le Rig-Véda est tout rempli de cantiques en son nom. C'est toujours ce dieu qu'on retrouve au fond de la conception divine, les autres *devas* n'en sont que des formes sensibles et secondaires.

Indra rappelle beaucoup le Ζεὺς πατήρ, le Jupiter d'Homère. Zeus est vraiment identique au grand Dieu védique, c'est lui qu'on invoque par les épithètes de κύδιστε, μέγιστε (3). Il est le père des

(1) Voy. Th. Pavie, *Fragment du Mahabharata*, p. 89, astikaparva.

(2) Certains passages du Rig-Véda indiquent qu'Indra était pris en effet comme une personnification de la voûte éthérée. Tel est par exemple celui-ci : « Le ciel en effet ne voit alors que la moitié de ta grandeur et l'autre partie de ton corps, assise qu'elle est sur la terre. » Rig-Véda, sect. III, lect. 2, h. 3, v. 11, tr. fr., t. II, p. 44. Cf. sect. IV, lect. 2, h. 2, tr. fr., t. II, p. 446.

(3) *Iliad.*, III, v. 277.

hommes et des dieux πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε (1). C'est lui qui lance la foudre et qui répand la pluie (2), qui chasse les nuages et fait briller le soleil dans le ciel éclairci (3). Il domine les mondes, et de son vaste regard embrasse tout l'univers (4).

Toutefois le Zeus homérique est un être beaucoup plus humain que l'Indra védique; il sort d'une conception beaucoup plus étroite et enfantine. L'Arya donne bien un char et des coursiers d'azur à son Dieu; il le compare à un guerrier, à un héros; mais en parlant ainsi il laisse percer l'allégorie; le Dieu grec, au contraire, est véritablement un homme assis sur les nuages, et traîné dans un char réel. L'anthropomorphisme sur lequel repose la conception d'Indra n'est que celui qui se retrouve dans celle de Jehovah. Le Dieu d'Israël offre en effet bien des traits de ressemblance avec celui des Aryas. En lisant certains passages du Vêda relatifs à Indra, on croirait entendre la voix du prophète hébreu, celle du psalmiste. Si le cantique d'Israël est plus empreint du sentiment de la contrition du péché et de la douleur d'avoir offensé le Tout-Puissant, celui du Rig-Vêda offre de l'Être suprême des images souvent plus poétiques et plus hardies.

Sans doute il existe entre Jehovah et Indra cette différence que le premier est un Dieu unique, tandis que le second n'est que le roi des dieux. Mais, ainsi que le remarque un savant indianiste (5), les *devas* sont plutôt dans le principe des auxiliaires de la divinité que des dieux égaux à Indra. Celui-ci est plus que le *primus inter pares*. Les *devas* ne sont donc guère plus que les anges des Hébreux.

Mettons l'analogie signalée ici en évidence par divers rapprochements.

Voici Moïse qui chante la victoire des Israélites sur Pharaon (6) :

« Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges, parce qu'il est devenu mon sauveur; c'est lui qui est mon Dieu, et je publierai sa gloire; il est le Dieu de mon père, et je relèverai sa grandeur!

« Le Seigneur a paru comme un guerrier; son nom est le Tout-Puissant.

« Votre droite, Seigneur, s'est signalée et a fait éclater sa force; votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi de votre peuple.

(1) *Iliad.*, VIII, v. 48.
(2) *Ibid.*, XVII, v. 649.
(3) *Ibid.*, XI, v. 493.
(4) Εὐρύοπα, *Iliad.*, *passim*.
(5) Voy. la remarquable préface que M. Th. Pavie a placée en tête de sa traduction de *Bhagavat Dasam Askand*, Xe livre du *Bhagavat Pourana*, traduit sur le manuscrit hindoui (Paris, 1852), p. XIV.
(6) Exod., XV, 2, 3, 6, 7, 11.

« Et vous avez renversé vos adversaires par la grandeur de votre puissance et de votre gloire ; vous avez envoyé le feu de votre colère qui les a dévorés comme une paille.

« Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur (1) ? Qui vous est semblable à vous qui êtes tout éclatant de sainteté, terrible et digne de louange, et qui faites des prodiges ? »

Écoutons maintenant Renou, fils de Viswamitra :

« Chante Indra, ce grand héros qui s'étend dans les mondes lumineux et au delà des confins de la terre ; qui soutient les hommes et remplit tout ; qui s'élève majestueusement au-dessus de la noire enveloppe des ondes.

« Célèbre Indra par des louanges nouvelles qui soient aussi nobles que lui, et dont la grandeur toujours croissante égale celle de la terre et du ciel.

« O Indra, que ton arme, ennemie du pécheur, éclate contre le Rakchasa ! Que nos cruels adversaires, comme des bœufs immolés, soient étendus sur la terre.

« O Indra, les ennemis qui nous attaquent sont nombreux et remplis d'animosité. Qu'ils s'assemblent au sein des ténèbres. Que le matin, avec le secours de la lumière, devienne leur tombeau.

« Appelons à notre secours, au sein de ce sacrifice, le grand et magnifique Indra, le plus noble des héros au milieu du combat, aussi clément que terrible, vainqueur de ses ennemis sur le champ de bataille et couvert de leurs dépouilles (2). »

Complétons cet hymne par celui de Pragâtha :

« O Indra ! quel mortel ose attaquer celui que tu protéges ?

« Les biens d'ici-bas sont à toi. Tu es l'ornement de la (région) intermédiaire ; tu es roi de tout ce qui est en haut. Personne ne peut te disputer les vaches (célestes).

« On te célèbre comme le plus bienfaisant, mais aussi comme le plus vaillant dans le combat. O (Dieu) si souvent invoqué, tout ce qui est sur la terre a besoin de tes secours, et invoque ton nom.

« Héroïque Indra, nous te louons, toi maître céleste du monde animé et inanimé.

« Dans le ciel et sur la terre, il n'est point né, il ne naîtra point un autre être qui te ressemble.

(1) Cf. ps. LXXXI, 2. Cette même idée est sans cesse exprimée dans le Rig-Véda.

(2) Rig-Véda, sect. VIII, lect. 4, h. 4, v. 1, 3, 14, 15, 18, trad. de M. Langlois, t. IV, p. 237 et suiv.

« O Indra ! par tous invoqué, apporte-nous tes dons, comme un père à ses enfants.

« Fais que nous ne soyons pas exposés aux mauvais desseins d'un ennemi inconnu. Mets-nous à l'abri du malheur. Héros, puissions-nous avec toi traverser ces ondes débordées qui menacent de nous entraîner dans leur courant (1). »

Comme le psalmiste israélite, le chantre védique aime à célébrer la gloire de son Dieu et à implorer le secours de son bras contre ses ennemis.

On peut rapprocher, par exemple, le cantique d'Anne (I *Reg.* II, 1 et sq.), de plusieurs passages du Rig-Vêda :

« Nul n'est saint comme le Seigneur; car il n'y en a point, Seigneur, d'autre que vous, et nul n'est fort comme notre Dieu, dit l'épouse d'Elcana.

« Dans tous les sacrifices, c'est toi seul qu'invoquent également les hommes divisés pour les biens qu'ils commandent; oui divisés pour la félicité qu'ils veulent obtenir. Tu es pour nous comme le vaisseau que nous chargeons de notre bonheur. Tu es notre maître, dit Pâroutchhépa (2). Indra est le roi qu'invoquent toutes les nations; seul, il peut tout ébranler (3).

« L'arc des forts a été brisé, et les faibles ont été remplis de force, » s'écrie la mère de Samuel.

« Indra, toi qui es notre appui, sois à nous comme nous sommes à toi, » dit Viswâmitra (4). Voici ce que dit Vâmadéva dans sa prière : « Indra est invoqué par les grands, les petits, les hommes d'une classe intermédiaire, par celui qui marche et celui qui se repose, par celui qui garde sa maison et celui qui combat (5). »

« C'est le Seigneur, dit encore Anne, qui ôte et qui donne la vie, qui conduit au tombeau et qui en retire. »

« O Maghavan, tu es juste et invincible ! O Dieu sage, qui donnes la vie, dit l'hymne védique (6). » Et ailleurs : « O Indra, protége les hommes; (Dieu) qui donnes la vie, conserve-nous. Maître des hommes pieux et magnifique en présents, tu nous sauves. Tu es juste, puissant et protecteur (7). »

(1) Rig-Véda, sect. v, lect. 3, h. 13, v. 14, 16, 22, 23, 26, 27, trad. fr. tom. III, p. 77, 78.
(2) *Ibid.*, sect. II, lect. 1, h. 10, v. 2, tr. fr., t. I, p. 324.
(3) *Ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 13, v. 53, tr. fr., t. III, p. 136.
(4) *Ibid.*, sect. III, lect. 3, h. 2, v. 7, tr. fr., t. III, p. 62
(5) *Ibid.*, sect. III, lect. 6, h. 7, v. 8, tr. fr., t. II, p. 157.
(6) *Ibid.*, sect. VI, lect. 6, h. 5, v. 4, 6, tr. fr., t. III, p. 398.
(7) *Ibid.*, sect. II, lect. 4, h. 6, v. 1, tr. fr., t. III, p. 409.

« C'est le Seigneur qui fait le pauvre et qui fait le riche; c'est lui qui abaisse et qui élève, » lit-on dans le cantique hébreu (1).

« Héros, dit Gotama s'adressant à Indra, tu vaux à toi seul une armée; tu triomphes de la force et du nombre de tes ennemis; tu donnes de l'accroissement aux faibles, et fais part de tes biens immenses à celui qui t'honore par ses sacrifices et ses libations (2). »

« C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondements de la terre; et il a posé le monde sur eux, » reprend la mère de Samuel. « Seul tu ébranles ce qui est inébranlable, s'écrie Viswâmitra (3).... Seul, par la force de ton bras, tu donnes la sécurité et la confiance. O magnifique Indra ! l'immensité du ciel et de la terre dans ta main, ce n'est jamais qu'une simple poignée.... O Indra, la terre était une masse confuse et mobile; c'est toi qui as étendu son immensité et qui l'as fixée sur sa base.... Tu as consolidé le ciel et la terre.

« Il gardera les pieds de ses saints, s'écrie avec confiance l'épouse d'Elcana, et les impies seront réduits au silence dans leurs ténèbres, parce que l'homme ne sera point affermi par sa propre force.

« Tu es formidable, et la grandeur t'environne pour notre salut; ô Indra ! sauveur puissant, immortel protecteur, attaque tout autre char que le nôtre.... Tu peux arrêter nos ennemis.... Frappe le criminel Rakchasa et conserve le sage qui me ressemble. » Ainsi parle Pâroutchhépa (4).

« Les ennemis du Seigneur trembleront devant lui; il tonnera sur eux du haut des cieux, » dit Anne en finissant.

« Indra, sois fort, reprend Viswâmitra; des ennemis ont voulu entraver ta marche. Sois bon pour celui qui te sacrifie, pour celui qui te chante et pour tes amis. Extermine ces mortels atrabilaires, envieux, haineux, qui, contre nous, s'arment de la flèche. De vils ennemis font entendre leurs cris; frappe-les de ta foudre brûlante.... Que surpris et stupéfait, cet impie périsse sous le coup de ton arme rapide (5). »

Si l'on parcourt les psaumes, on y trouvera une foule de passages qui ont, avec certains versets du Rig-Vêda, une ressemblance frappante d'idées, et qui n'en diffèrent réellement que par la diversité du génie des langues hébraïque et sanscrite. Terminons ces rappro-

(1) Cf. ps. IX, 19, LXVIII, 22.
(2) Rig-Véda, sect. I, lect. 6, h. 1, v. 2, tr. fr., t. I, p. 153.
(3) *Ibid.*, sect. III, lect. 2, h. 1, v. 4, 5, 9, tr. fr., t. II, p. 34, 35.
(4) *Ibid.*, sect. II, lect. 1, h. 8, v. 9, 10, tr. fr., t. I, p. 320.
(5) *Ibid.*, sect. III, lect. 1, h. 1, v. 15, 16, 17, tr. fr., t. II, p. 36, 37.

chements par la confrontation de morceaux des deux recueils qui mettront chacun à même de constater l'analogie.

Voici d'abord le langage du psalmiste :

« Je me réjouirai en vous, et je ferai paraître ma joie au dehors; je chanterai à la gloire de votre nom, ô vous qui êtes le Très-Haut, parce que vous avez renversé et fait tourner en arrière mon ennemi; ceux qui me haïssent tomberont dans la dernière faiblesse et périront devant ma force.

« Vous avez repris et traité avec rigueur les nations, et l'impie a péri; vous avez effacé leur nom pour tous les siècles et pour toute l'éternité.

« Le Seigneur est devenu le refuge du pauvre; il vient à son secours, lorsqu'il en a besoin et qu'il est dans l'affliction. » (Ps. IX, 3, 4, 6, 10.)

« O Indra! dit le Rig-Vêda, tu as précipité les Dasyous qui, en serpentant, escaladaient le ciel, sous leur apparence magique. Tu as donné la mort à cette troupe impie et audacieuse (1). »

« Indra! s'écrie Gritsamada, tes secours protégent ceux qui, comme nous, te sont dévoués. Tu es le maître et le défenseur de tes serviteurs. Ton cœur est avec celui qui t'honore (2). »

« Prompt à donner, généreux, dit encore le chantre, il est le fléau de son ennemi. Grand et profond en ses desseins, il possède une sagesse immense. Il peut envoyer le bonheur ou la mort (3). »

« O Indra! dit l'enfant de Canwa, ta puissance éclate, et alors tu domines sur les nations, grand, fort, infini (4). »

« Ennemi des impies, ajoute Garga (5), roi du ciel et de la terre, Indra, protége les mortels enfants de Manou. »

Écoutons de nouveau le poëte d'Israël :

« Nations, frappez des mains toutes ensemble; célébrez la gloire de Dieu par les cris d'une sainte allégresse. Car le Seigneur est très-élevé et très-redoutable; il est le roi suprême qui a l'empire sur toute la terre!

« Dieu est monté au milieu des cris de joie, et le Seigneur au bruit de la trompette!

« Chantez avec sagesse, parce que Dieu est le roi de toute la terre.

(1) Rig-Vêda, sect. VI, lect. 1, h. 3, v. 14, 15, tr. fr., t. III, p. 257.
(2) *Ibid.*, sect. II, lect. 6, h. 12, v. 2, tr. fr., t. I, p. 479.
(3) *Ibid.*, sect. II, lect. 6, h. 13, v. 4, tr. fr., t. I, p. 481.
(4) *Ibid.*, sect. V, lect. 8, h. 2, v. 26, tr. fr., t. III, p. 209.
(5) *Ibid.*, sect. IV, lect. 7, h. 19, v. 16, tr. fr., t. II, p. 474.

Dieu régnera sur les nations, Dieu est assis sur son saint trône (Ps. XLVI, 2, 3, 6, 8, 9). — Louez le Seigneur, vous qui êtes ses serviteurs; louez le nom du Seigneur. Que le nom du Seigneur soit béni dès maintenant et dans tous les siècles. Le nom du Seigneur doit être loué depuis le lever du soleil jusqu'au couchant. Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations, et sa gloire au-dessus des cieux. Qui est semblable au Seigneur notre Dieu, qui habite les lieux les plus élevés et qui regarde ce qu'il y a de plus abaissé dans le ciel et sur la terre? qui tire de la poussière celui qui est dans l'indigence et qui élève le pauvre de dessus le fumier? » (Ps. CXII, 1, 19.) (1).

Laissons parler maintenant Gotama : « O Indra, dit-il (2), personne ne fut, personne ne sera pareil à toi. C'est toi qui soutiens l'univers. Indra est grand ; nous exaltons sa grandeur. Indra écoute nos invocations, nous lui adressons nos hymnes et nos prières pour augmenter sa force. Ni le ciel, ni la terre, ni les airs ne sauraient abattre ce Dieu armé de la foudre. Le (monde) ne doit son éclat qu'à sa force. » Ainsi s'exprime Panvataratha (3).

« Vous avez visité la terre, et vous l'avez comme enivrée de vos pluies; vous l'avez comblée de toutes sortes de richesses. Le fleuve de Dieu a été rempli d'eaux, et vous avez par là préparé de quoi nourrir les habitants de la terre. Enivrez d'eau ses sillons, et elle semblera se réjouir de l'abondance de ses rosées par les fruits qu'elle produira (Ps. LXIV, 10, 11). — Le Seigneur a fait venir les nuées de l'extrémité de la terre ; il change les éclairs en pluie et il fait sortir les vents de ses trésors (Ps. CXXIV, 7). — Les eaux vous ont vu, ô mon Dieu ; les eaux vous ont vu et ont eu peur, et les abîmes ont été troublés. Les eaux sont tombées avec abondance et avec grand bruit ; les nuées ont fait retentir leurs voix; vos flèches ont été aussi lancées. » (Ps. LXXVI, 17, 18.) (4).

« Indra, dit Pâroutchhépa, c'est toi qui donnes l'essor à ces rivières qui courent vers la mer, comme des chars, oui comme des chars de

(1) Cf. ps. XXII, 1 ; XXIV, 14 ; VIII, 2.

(2) Rig-Véda, sect. I, lect. 6, h. 1, v. 5, tr. fr., t. I, p. 154. Cf. Isaie XL, 12 et 18.

(3) *Ibid.*, sect. VI, lect. 1, h. 1, v. 23, 24, tr. fr., t. III, p. 250.

(4) C'est le Dieu du ciel, *Jehovah* ou *Indra*, qui donne naissance ainsi aux pluies d'où naissent les fleuves. C'est la même idée qui, chez les Grecs, fait représenter certains fleuves comme fils de Jupiter.

Ξάνθου δινήεντος ὃν ἀθάνατος τέκετο Ζεύς.
Iliad., XXI, 2.

combat (1). Indra a fait déborder le lit de cette rivière céleste dont les ondes jeunes et pieuses doivent tomber. Il a satisfait la soif de la terre altérée. » Ainsi parle Vâmadéva (2).

Écoutez maintenant Savya, s'adressant à Indra : « Dieu armé de la foudre, tu déchires avec ton arme les flancs de cette large montagne qui remplit les airs ; et les ondes qu'elle retenait, par toi ont trouvé leur cours (3). »

Reprenons les Psaumes :

« Le Seigneur s'est revêtu de force et s'est armé de son pouvoir. Car il a affermi le vaste corps de la terre, en sorte qu'il ne sera point ébranlé (Ps. XCII, 2, 3). — Vous qui êtes le Très-Puissant, ceignez votre épée sur votre cuisse. Vos flèches sont très-aiguës ; les peuples tomberont sous vous et elles pénétreront jusqu'au cœur des ennemis du roi (Ps. XLIV, 4, 6). — Prenez vos armes et votre bouclier; et levez-vous pour venir à mon secours. Tirez votre épée et fermez tout passage à ceux qui me persécutent. Dites à mon âme : Je suis ton salut (Ps. XXXIV, 2, 3). — Dieu est un juge également juste, fort et patient; se met-il en colère tous les jours? Si vous ne vous convertissez, il fera briller son épée; il a déjà tendu son arc et se tient tout prêt. Il a préparé pour son arc des instruments de mort; il a préparé ses flèches contre ceux qui me poursuivent avec ardeur. » (Ps. VII, 12, 13, 14.)

« Entouré de son armée, Indra, dit Hiranyastoûpa, a pris son carquois et ses flèches. Les impies qui osaient lutter contre les amis du sacrifice tournèrent honteusement la tête, ô Indra! quand du haut des airs, à la face du ciel et de la terre, monté sur ton char, ferme, terrible, tu soufflas sur ces misérables (4). »

« Indra brise les villes de ses ennemis, s'écrie Viswâmitra, et abat leur audace.... Excité par la prière, il grandit, il répand ses nombreux bienfaits et remplit le ciel et la terre (5). » « O Dieu, qui te balances (dans les airs), dit Bharadwadja, tu es triomphant avec ta foudre, tu es libéral à cause de ta puissance. Tu revêts ta brillante cuirasse, et tu vas éblouissant les yeux comme le soleil (6). »

(1) Rig-Véda, sect. II, lect. 1, h. 9, v. 5, tr. fr., t. I p. 322.
(2) *Ibid.*, sect. III, lect. 6, h. 1, v. 7, tr. fr., t. II, p. 143.
(3) *Ibid.*, sect. I, lect. 4, h. 11, v. 6, t. I, p. 111.
(4) *Ibid.*, sect. I, lect. 3, h. 1, v. 3, 5, tr. fr., t. I, p. 60, 61.
(5) *Ibid.*, sect. III, lect. 1, h. 5, v. 1, tr. fr., t. II, p. 48.
(6) *Ibid.*, sect. IV, lect. 7, h. 1, v. 3, tr. fr., t. II, p. 445.

« Indra est plus étendu que le ciel, plus grand que la terre. Terrible et fort en faveur des hommes, il s'enflamme, et, tel que le taureau qui aiguise ses cornes, il affile son trait foudroyant. » Ainsi parle Savya (1).

« Les colonnes du ciel frémissent devant le Seigneur, lit-on au livre de Job (XXVI, 11), et il les fait trembler au moindre clin d'œil. Sa puissance a rassemblé les mers en un instant, et sa sagesse a dompté l'orgueil de cet élément. » « Le Seigneur, s'écrie le prophète Nahum (I, 5), ébranle les montagnes, il désole les collines ; la terre, le monde et tous ceux qui l'habitent tremblent devant lui. »

« Indra paraît, s'écrie Nodhas (2), et de crainte, les montagnes les plus solides et le ciel et la terre ont tremblé.

« O Indra ! tu es grand, toi qui, te montrant au jour du malheur, soutiens le ciel et la terre par tes puissantes vertus, lorsque tout dans la nature, et les plus fermes montagnes elles-mêmes, tremblent de terreur devant toi et vacillent comme de frêles rayons (3). »

« Bénissez le Seigneur, ô mon âme. Seigneur mon Dieu, vous avez fait paraître votre grandeur d'une manière éclatante ; vous êtes tout environné de majesté et de gloire. Vous qui êtes revêtu de lumière comme d'un vêtement, et qui étendez le ciel comme une tente. Vous qui couvrez d'eaux sa partie la plus élevée, qui montez sur les nuées et qui marchez sur les ailes des vents. Vous qui rendez vos anges aussi prompts que les vents et vos ministres aussi ardents que les flammes. Vous qui avez fondé la terre sur sa propre fermeté, sans qu'elle puisse jamais être renversée. L'abîme l'environne comme un vêtement, et les eaux s'élèvent comme des montagnes ; mais vos menaces les font fuir, et la voix de votre tonnerre les remplit de crainte. » (Ps. CIII, 1 sq.)

Écoutons maintenant le chantre du Véda :

« O Indra ! s'écrie Souhotra (4), la crainte que tu inspires fait trembler la terre et les monts les plus solides. Le ciel et la terre, les montagnes, les forêts, tout ce qu'il y a de fort, frémit sur ton passage. »

Voici la prière de Vamâdéva :

« Qu'Indra vienne à notre secours.... Qu'il brille comme le soleil, dans toute la plénitude de sa force, dans tout l'éclat de sa puissance

(1) Rig-Véda, sect. I, lect. 4, h. 9, v. 1, tr. fr., t. I, p. 107.
(2) *Ibid.*, sect. I, lect. 4, h. 15, v. 14, tr. fr., t. I, p. 119. Cf. Ps. VIII, 2 ; CXLVI, 5.
(3) *Ibid.*, sect. I, lect. 5, h. 2, v. 1, tr. fr., t. I, p. 123.
(4) *Ibid.*, sect. IV, lect. 7, h. 4, v. 2, tr. fr., t. II, p. 448.

invincible.... Sa force puissante, secourable, victorieuse, règne sur les hommes qui l'honorent de leur culte. Qu'Indra accompagné des Marouts (les vents), vienne à notre secours du ciel ou de la terre, de l'air ou de l'onde ; qu'il vienne promptement, soit du séjour où brille le père de la lumière, soit des extrémités de l'horizon, soit du lieu où siége Rita (1). »

« O Dieu ! qui sera semblable à vous ? dit Asaph. Ne vous taisez pas, ô Dieu ! et n'arrêtez pas plus longtemps les effets de votre puissance. Car vous voyez que vos ennemis ont excité un grand bruit, et que ceux qui vous haïssent ont élevé orgueilleusement leur tête. Ils ont formé un dessein plein de malice contre votre peuple, et ils ont conspiré contre vos saints.

« De même qu'un feu qui brûle une forêt et qu'une flamme consume les montagnes, vous les poursuivrez par le souffle impétueux de votre tempête, et vous les troublerez entièrement dans votre colère. Couvrez leur visage de confusion, et ils chercheront votre nom, Seigneur. » (Ps. LXXXII, 1-5, 14-17.)

Voici maintenant ce que le Rig-Vêda dit d'Indra :

« Sa vigueur a détruit celle (de ses ennemis) ; sa puissance a brisé l'effort de leur colère. O grand Indra ! les armées avides de combattre sont comme des arbres renversés par toi. » Ainsi parle Dévatatithi (2).

« Indra est invincible, et déjoue les projets des mortels, dit Courousouti ; il prévient jusqu'à leurs mauvaises pensées (3). »

« Tu combats, sûr de triompher par ta vigueur et ta puissance. Tous les êtres se soumettent à ta force, » dit ailleurs Nodhas, fils de Gotama (4).

Le psalmiste et le prêtre arya invoquent l'un et l'autre la miséricorde divine, et font appel à sa pitié :

« O Indra ! dit le fils de Casyapa, ne nous abandonne pas. Tu es notre sauveur, tu es notre parent (5). »

« O accours, Maghavan ; le bonheur ne vient que de toi, dit Gotama ; Indra, je t'adresse ma prière (6). »

(1) Rig-Vêda, sect. III, lect. 6, h. 3, v. 1, h. 3, tr. fr., t. II, p. 147.
(2) *Ibid.*, sect. V, lect. 7, h. 8, v. 5, tr. fr., t. III, p. 198.
(3) *Ibid.*, sect. VI, lect. 5, h. 11, v. 6, tr. fr., t. III, p. 383.
(4) *Ibid.*, sect. VI, lect. 6, h. 7, v. 4, tr. fr., t. III, p. 395.
(5) *Ibid.*, sect. VI, lect. 6, h. 16, v. 7, tr. fr., t. III, p. 414. « Tu es notre ami, notre père, le plus grand des pères, » dit Vamâdeva, *ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 14, v. 17, tr. fr. t. II, p. 138.
(6) *Ibid.*, sect. I, lect. 6, h. 4, v. 19, tr. fr., t. I, p. 160.

« O généreux Indra! ne nous livre pas à notre ennemi, dit Samyou; tu es depuis longtemps le patron de l'homme pieux, ne souffre pas que je sois la victime des riches impies (1). »

« Le Seigneur est miséricordieux et juste, dit le psalmiste (CXIV, 5), et notre Dieu est plein d'une tendre compassion. Pourquoi, Seigneur, vous êtes-vous retiré loin de moi, et dédaignez-vous de me regarder dans le temps de mon besoin et de mon affliction? Tandis que l'impie s'enfle d'orgueil, le pauvre est brûlé. » (Ps. X, 1, 2.)

Le chantre d'Israël et celui du Véda célèbrent aussi la création due à l'Éternel, presque dans les mêmes termes.

« C'est vous, dit le premier, qui avez affermi la mer par votre puissance, et brisé les têtes des dragons dans le fond des eaux. C'est vous qui avez écrasé la tête du grand dragon; vous l'avez donnée en nourriture aux peuples d'Éthiopie. Vous avez fait sortir des fontaines et des torrents du sein de la pierre; vous avez séché les fleuves pleins de force. Le jour vous appartient et la nuit est aussi à vous; c'est vous qui êtes le créateur de l'aurore et du soleil; vous avez formé toute l'étendue de la terre; vous avez créé l'été comme le printemps. » (Ps. LXXIII, 12-17.)

Citons à côté de ce passage celui du psaume LXXXVIII:

« Car qui dans les cieux sera égal au Seigneur, et qui parmi les enfants de Dieu sera semblable à Dieu? Dieu qui est rempli de gloire au milieu des saints, est plus grand et plus redoutable que tous ceux qui l'environnent. Seigneur, Dieu des armées, qui est semblable à vous? Vous êtes, Seigneur, très-puissant, et votre vérité est sans cesse autour de vous. Vous dominez sur la puissance de la mer et vous apaisez le mouvement de ses flots. Vous avez humilié l'orgueilleux, comme celui qui, étant blessé, n'a aucune force; vous avez dispersé vos ennemis par la force de votre bras. Les cieux sont à vous et la terre vous appartient; vous avez fondé l'univers avec tout ce qu'il contient; vous avez créé l'aquilon et la mer. Thabor et Hermon feront retentir leur joie par les louanges de votre nom. » (V. 6, 13.)

On pourrait encore rapprocher de ces deux psaumes le psaume CXLVIII, où le chantre ordonne à la création de louer le Seigneur, et où il énumère les ouvrages qu'il a établis éternellement pour sa gloire (v. 5, 6).

Laissons maintenant parler l'hymne arya :

(1) Rig-Véda, sect. IV, lect. 7, h. 16, v. 11, 12, tr. fr., t. II, p. 462.

« O Indra, tu es puissant! Tu as fait briller le soleil, tu as tout créé, tu es le Dieu universel; tu es grand, » dit Nrimédha (1). « Ta grande œuvre, reprend Baradwâdja, c'est d'avoir étendu la terre, d'avoir par ta force consolidé l'immensité du ciel (2). »

« Le grand Indra, chante Achtâdanchtra, fils de Viroûpa, a étendu les nuages, et, pour leur permettre de se développer, il a brisé leur prison. Indra a formé le ciel et la terre; il a créé tous les sacrifices.... Avec le soleil il a déployé l'immensité du ciel, qu'il a consolidé d'une manière merveilleuse (3). »

« Maître du ciel et de l'air, écoute notre voix, dit Viswâmitra (4); tu couvres les nuits d'un voile, tu es le père du soleil; tu donnes aux mortels la portion qui leur revient. »

« Le grand Indra, vainqueur et conquérant, impétueux et magnifique, ne reconnaît point de bornes.... Il s'appelle Maghavan, nous distribuant et la fortune et l'abondance. Maghavan, seul contre les ennemis qui l'entourent dans le combat, sait toujours obtenir la victoire; Maghavan donne la richesse aux pauvres; il réduit en poussière le (pécheur) insensé. Armé de la foudre, il brise, il détruit; mais aussi il établit solidement la fortune de son serviteur. » Ainsi s'exprime Vamâdéva (5). »

« Quand ta grandeur est parfaite, le ciel et la terre, seraient-ils au nombre de cent, seraient-ils même accompagnés de mille soleils, ô (Dieu) armé de la foudre, ne sauraient jamais t'égaler, » dit encore Pourouhanman (6). »

« Indra, s'écrie Bharadwadja, est plus grand que le ciel, plus grand que la terre. — J'adore sa puissance vitale qui s'étend partout. Ce qu'il fait, personne ne peut le détruire (7). »

On a vu par plusieurs des passages qui ont été cités, que la foudre est l'attribut par excellence du Dieu suprême. C'est elle qu'il fait jaillir au milieu de la nue, quand il veut manifester sa puissance. « O Indra! s'écrie un des chantres du Rig-Vêda (8), ils ont en toi une confiance sans réserve; oui, une confiance sans réserve. Quand tu veux exaucer les vœux d'un père ou d'une mère de famille dont le

(1) Rig-Vêda, sect. VI, lect. 7, h. 1, v. 2, tr. fr., t. III, p. 416.
(2) *Ibid.*, sect. IV, lect. 6, h. 1, v. 7, tr. fr., t. II, p. 420.
(3) *Ibid.*, sect. VIII, lect. 6, h. 6, v. 2, 5, 6, tr. fr., t. IV, p. 390.
(4) *Ibid.*, sect. 3, lect. 4, h. 10, v. 4, tr. fr., t. II, p. 71.
(5) *Ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 13, v. 8-13, t. II, p. 136, 137.
(6) *Ibid.*, sect. VI, lect. 5, h. 3, v. 5, t. III, p. 367.
(7) *Ibid.*, sect. IV, lect. 7, h. 2, v. 1, 2, tr. fr., t. II, p. 446, 447.
(8) *Ibid.*, sect. II, lect. 1, h. 10. v. 3, tr. fr., t. I, p. 325.

désir est d'avoir des troupeaux et de la richesse, alors tu fais briller ta foudre qui répand l'abondance. »

Depuis les temps les plus reculés, le pâtre de l'Arye invoquait, sous le nom d'Indra, la divinité suprême. Chaque père de famille transmettait à ses enfants, comme un pieux héritage, le culte d'Indra, et les chants destinés à perpétuer sa gloire.

« Nos pères, les anciens Navagwas (1), les sept sages ont jadis honoré par l'offrande et la prière ce Dieu qui, clément et fort, siége sur la montagne céleste, sauve ses amis et détruit ses ennemis (2). Comme faisaient nos pères, dit encore le chantre védique, je veux glorifier dans un hymne nouveau ce Dieu fort et antique. »

On lit sans cesse cette exclamation à la fin des hymnes du Rig-Véda : *O Indra! que nos pères ont chanté* (3). La transmission traditionnelle et si antique du culte de ce Dieu se laisse encore mieux siasir dans ces paroles de Bharadwâdja :

« Les anciens qui nous ont précédés, ô Dieu! connu par tes exploits et invoqué par tous, ont agi comme aujourd'hui, et sont devenus tes amis. Ainsi ont fait ceux du moyen âge, ainsi font les nouveaux. Je viens après eux, daigne penser à moi (4). »

Ce qui a été exposé plus haut montre qu'Indra est la personnification de la force, de la puissance qui entretient, anime la nature, qui gouverne le monde, ainsi que le dit expressément en plusieurs endroits l'hymne védique. De là le nom de *Çakra*, c'est-à-dire *le Puissant*, qui lui est donné (5).

Agni occupe incontestablement dans le panthéon védique, le premier rang après Indra. L'histoire du mythe de ce dieu est en quelque sorte celle du culte des Aryas. Le pâtre de la Bactriane et de l'Inde, voyant briller au firmament les feux mystérieux du soleil et des étoiles, et rapprochant de ces feux celui qui brûlait dans son foyer et qu'il avait obtenu par le frottement du bois, crut qu'il possédait dans sa demeure une émanation des êtres célestes. Le feu du foyer devint, sous le nom d'Agni, une divinité, la divinité terrestre par excellence, car c'était, selon la croyance arya, le feu même du ciel qui descendait habiter parmi les hommes. Cette croyance trouvait encore une appa-

(1) Sorte de prêtre. Voy. la note de M. Langlois.

(2) Rig-Véda, sect. IV, lect. 6, h. 4, v. 2, 3, tr. fr., t. II, p. 430.

(3) Cf. ces paroles du psaume XXI, 5 : « Nos pères ont espéré en vous; ils ont espéré et vous les avez délivrés. »

(4) Rig-Véda, sect. IV, lect. 6, h. 4, v. 5, tr. fr., t. II, p. 430.

(5) Voy. Lassen, *Ind. Alterth.*, t. I, p. 757.

rente confirmation dans l'incendie que déterminait par fois la chute de la foudre. Alors vraiment le feu du ciel semblait venir allumer ici-bas la bienfaisante flamme du foyer.

Agni est donc, dans la théologie védique, la divinité descendue sur la terre pour veiller sur les humains, leur prodiguer ses bienfaits.

C'est, par excellence, le protecteur de la maison *Grihapati* et de la société *Viçpati;* c'est lui qui dissipe l'obscurité de la nuit encore si effrayante pour le timide Hindou, qui réchauffe les membres engourdis, qui réunit la famille et cuit les aliments. De là le soin extrême que l'Arya mit à entretenir la flamme sacrée, cette flamme qui, s'élevant sans cesse vers le ciel, semblait remonter vers le lieu d'où elle était descendue. Cet entretien du feu devint donc naturellement le fondement du culte védique. La combustion du foyer sacré s'offrit alors comme le principal moyen d'honorer les divinités célestes, de les mettre en relation avec la terre. Agni fut considéré comme le médiateur, comme le ministre des vœux et des prières des fidèles (1). En entretenant le feu divin, le chantre célébra Agni comme son protecteur, son parent (2), son ami (3), son guide (4), son dieu tutélaire.

Peu à peu, les idées populaires attribuèrent à la combustion du feu sacré des vertus nouvelles. On s'imagina que la flamme qui brûlait sur l'autel champêtre exerçait mille influences bienfaisantes, on allait même jusqu'à croire qu'elle déterminait l'apparition du soleil et des étoiles, en remontant de la terre au ciel :

« Agni naît d'abord dans nos maisons, dit Vamâdeva (5), (il naît) au sein du ciel qui devient son berceau, (il naît) au centre même du nuage, n'ayant alors ni pieds, ni tête, cachant tous ses membres, et se mêlant à la noire vapeur. — Agni, dit Sobhari, (6) se tient sur la terre qui est sa mère, il se place au sommet du ciel. »

Ces faits expliquent comment Agni conquit dans l'esprit des premiers Indiens un culte de plus en plus fervent. Agni était comme le *lar* latin, le dieu domestique. C'est à lui que l'Arya adressait sa prière journalière : « Développe tes brillantes clartés, dit, en invoquant ce dieu, l'hymne védique, et détruis nos ennemis, les Rakchasas et les

(1) Rig-Véda, sect. I, lect. 1, h. 12, v. 1 et sq., tr. fr., t. I, p. 19, 20.
(2) *Ibid.*, sect. I, lect. 5, h. 14, v. 4, tr. fr., t. I, p. 144.
(3) *Ibid.*, sect. III, lect. 1, h. 3, v. 1, tr. fr., t. II, p. 5.
(4) *Ibid.*, sect. II, lect. 8, h. 13, v. 4, tr. fr., t. II, p. 102.
(5) *Ibid.*, sect. III, lect. 4, h. 8, v. 11, tr. fr., t. II, p. 103.
(6) *Ibid.*, sect. VI, lect. 7, h. 6, v. 2, tr. fr., t. III, p. 426.

maladies. Sois notre gardien. Entends notre prière, et au lever de l'aurore, et à l'apparition du soleil(1). » Les yeux fixés sur la flamme du sacrifice dont il suivait avec attention tous les mouvements, le prêtre arya prêta à toutes les phases de cet acte une personnalité pareille à la sienne. Il décomposa le feu personnifié en une foule d'êtres qui en rendaient sensibles les accidents et les modalités. Les diverses phases du sacrifice devinrent les divers actes de la vie d'Agni. La poésie sanscrite lui composa toute une histoire mythique ayant pour fondement les métaphores à l'aide desquelles elle peignait les différents moments du sacrifice. Écoutons, pour nous en convaincre, quelques chantres du Vêda.

Voici ce que dit Gritsamada :

« Il faut, en premier lieu, invoquer Agni que Manou a allumé dans notre foyer et qui y siége comme un père; (dieu) immortel et sage, admirable et fort, s'entourant de splendeurs et captivant tous nos hommages.

« Que le resplendissant Agni entende mon invocation, que (ce dieu) immortel et sage accueille toutes nos prières. — Couvrez de l'holocauste et du beurre sacré cet Agni qui habite tous les mondes. Il grandit sous tes offrandes, il monte, il s'élargit en poussant (une fumée) qui vole, qui serpente (2). »

Dirghatamas est plus explicite; il détaille davantage les phases du sacrifice :

« Le dieu, en prenant une forme apparente, se distingue par la substance lumineuse qu'il doit à la force dont il est né. Une fois produit, il est fortifié par la prière, et les voix du sacrifice le soutiennent et l'accompagnent.

« Les offrandes constituent une de ses formes. Nos libations le perpétuent dans le foyer où il réside. — Bientôt il pénètre dans les branches encore intactes et qui sont (comme) ses mères; il s'étend, il s'élargit. Il envahit d'abord les plus élevées, et toujours pressé, il va plus bas en attaquer de nouvelles.

Mais voici que l'adorable (Agni) a changé de forme; agité par le vent, il a courbé sa taille et produit, en résonnant, des espèces de tourbillons. Toujours brillant, il brûle en divisant ses voies et en laissant des traces noires de son passage.

« Partant comme un char, il se dresse en crêtes rougeâtres dont il

(1) Rig-Véda, sect. III, lect. 1, h. 9, v. 1, 2, tr. fr., t. II, p. 13.
(2) *Ibid.*, sect. II, lect. 6, h. 2, v. 1-4, tr. fr., t. I, p. 456, 457.

va frapper le ciel. Aussitôt, loin de sa clarté, fuient les ténèbres, de même que les oiseaux se cachent des chaleurs du soleil (1). »

Les chantres aryas faisaient remonter au premier homme, à Manou, au fils d'Ayou (2), la découverte du feu obtenu par le frottement de l'arani (3), et par conséquent l'institution du sacrifice. C'est la présence ou, comme dit le Vêda, la naissance d'Agni qui détermine le commencement de cet acte auguste. De là une foule d'épithètes données dans les hymnes à la flamme divine et qui se rattachent toutes à cette même personnification favorite du feu.

Agni est appelé le premier sacrificateur (4), le grand pontife (5), le prêtre immortel, surveillant des saintes cérémonies. « Tu es dans nos hameaux, s'écrie Prascanwa (6), un prêtre que Manou a constitué pour nos sacrifices : que dans ces jours qui appartiennent aux enfants de Manou, apparaisse sur le foyer Agni, sacrificateur, prêtre éclairé, messager (divin), porteur de l'holocauste, dit-on dans un autre hymne (7). « Ils l'ont établi pour être le sacrificateur sage et perpétuel, le pontife aux sept rayons, aimable, éclatant et pur, s'exprime ailleurs le Vêda (8), sacrificateur et messager des dieux, dit Vamâdéva, il est placé entre (le ciel et la terre) et sage, il monte vers les régions supérieures (9). » Le Rig-Vêda est plein d'hymnes en l'honneur d'Agni dont on célèbre les sept flammes, l'éclat, les qualités, la force : *Enfant de la force* est une épithète qu'on aime à lui donner.

On comprend que, servant de fondement au sacrifice, le culte du feu ait pris, chez les Aryas, une importance toujours croissante.

(1) Rig-Vêda., sect. II, lect. 2, h. 5, v. 1-9, tr. fr., t. I, p. 344, 345.

(2) Voy. ce qui est dit plus loin sur Ayou.

(3) La manière dont s'obtenait le feu du sacrifice est rappelée dans cet hymne de Viswâmitra :

« Voici le moment d'agiter (l'arani), le moment d'enfanter (agni).... Le dieu qui possède tous les biens est dans les deux pièces de l'arani ; il y est comme l'embryon au sein de sa mère. Cet agni que, chaque jour, les enfants de Manou en s'éveillant doivent honorer, avec l'hymne et l'holocauste.

« (Prêtre) intelligent, pousse (la pièce supérieure) dans la pièce inférieure, et qu'à l'instant (l'arani) fécondée enfante (le dieu) qui remplit tous les vœux. » Rig-Vêda, sect. III, lect. 2, h. 23, v, 2, tr. fr., t. II, p. 31.

(4) Rig-Véda, sect. IV, lect. 5, h. 4, v. 2, tr. fr., t. II, p. 395.

(5) *Ibid.*, sect. IV, lect. 5, h. 10, v. 2, tr. fr., t. II, p. 404. Cf. sect. II, lect. 1, h. 7, v. 1 et 19, tr. fr., t. I, p. 315.

(6) *Ibid.*, sect. I, lect. 3, h, 12, v. 10, tr. fr., t. I, p. 84.

(7) *Ibid.*, sect. IV, lect. 5, h. 15, v. 23, tr. fr., t. II, p. 415. Cf. sect. III, lect. 1, h. 4, tr. fr., t. II, p. 6, 7.

(8) *Ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 3, v. 5, tr. fr., t. II, p. 120.

(9) *Ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 4, v. 4, tr. fr., t. II, p. 123.

Comme cela est arrivé dans tant de religions où la vertu des rites a été plus exaltée que celle du dieu, Agni finit par égaler dans l'esprit des fidèles, la puissance d'Indra. Et on retrouve, dans les chants du Rig-Vêda, transportées à ce Dieu, une partie des épithètes que nous avons vues plus haut appliquées au souverain de l'univers.

« Il a consolidé le ciel et la terre, dit d'Agni Bharadwâdja (1). — Agni triomphe des armées, éloigne les ennemis, lit-on dans un hymne de Viswâmitra (2). » Vasichtha appelle ce dieu le possesseur de tous les biens, le vainqueur de tous les maux (3). « O Agni, s'écrie le même poëte, à peine es-tu né que, maître des mondes, tu les parcours, comme le pasteur visite ses troupeaux (4).— O divin maître des nations, nous t'invoquons par nos vœux, dieu brillant et fort (5). »

Agni finit même par usurper, en certains cas, le premier rang et par devenir comme la divinité suprême du panthéon védique, soit qu'on le considère comme identique au soleil, soit qu'on le représente comme la forme sensible que prend ici-bas le dieu formateur du monde. C'est qu'en effet l'homme a besoin de voir, de sentir près de lui son dieu. Quoiqu'il en rapetisse les proportions et la grandeur, en le rapprochant de son humanité, il conçoit pour lui un amour, un attachement d'autant plus vif, qu'il le sent plus semblable à lui. Il oublie promptement pour le dieu secondaire qu'il conçoit à son image et qu'il rapproche de lui, l'Être suprême et infini dont l'essence lui échappe et qu'il ne saurait beaucoup aimer, parce qu'il ne peut le comprendre. « Le grand Agni occupe sur la terre une place suprême, dit Viswâmitra (6). — Dieu universel, immense, infatigable, s'écrie Paroutchhépa, il tient (tous les biens) dans sa main droite (7). —Immortel Agni, dit Vamâdeva, c'est toi que les mortels religieux invoquent le premier dans leurs prières (8). — Agni, dit Gâthin (9), est le chef des troupes divines. »

« O Agni, lit-on dans un hymne de Vitahavya, tu possèdes tout; tu es fort de la force; tu es puissant de la puissance des œuvres; tu es

(1) Rig-Vêda, sect. IV, lect. 5, h. 7, v. 3, tr. fr., t. II, p. 400.
(2) *Ibid.*, sect. III, l. 1, h. 18. v. 1, tr. fr., t. II, p. 24.
(3) *Ibid.*, sect. V, l. 2, h. 11, v. 2, tr. fr., t. III, p. 44.
(4) *Ibid.*, *ibid.*, h. 12, v. 3, tr. fr., t. III, p. 45.
(5) *Ibid.*, *ibid.*, h. 14, v. 7, tr. fr., t. III, p. 47.
(6) *Ibid.*, sect. II, lect. 8, h. 12, v. 5, tr. fr., t. I, p. 540.
(7) *Ibid.*, sect. II, lect. 1, h. 7, v. 6, tr, fr., t. I, p. 316.
(8) *Ibid.*, sect. III, lect. 5, h. 7, v. 5, tr. fr., t. II, p. 126.
(9) *Ibid.*, sect. III, lect. 1. h. 14, v. 4, tr. fr., t. III, p. 20.

sage de la sagesse. Maître incomparable, tu es riche de ces richesses qu'embellissent le ciel et la terre (1).

Mais si Agni s'élevait ainsi à la hauteur d'Indra, c'était aussi qu'en vertu de sa tendance panthéistique, l'Arya identifiait la puissance cachée qui fait naître le feu avec celle qui nourrit, qui entretient l'univers. Et la preuve, c'est qu'alors il confondait ce dieu avec toutes les divinités solaires.

« O Agni, quand tu nais, dit l'hymne védique (2), tu es Varouna ; quand tu t'allumes, tu es Mitra. Enfant de la force, tous les dieux sont à toi. Tu es Indra pour le mortel qui te sert; tu es Aryaman, quand, chargé de la *swadha* (l'offrande personnifiée), tu portes l'offrande mystérieuse des jeunes libations. Tu es Roudra, et à ta brillante naissance, les Marouts font éclater leurs clameurs. »

Agni n'était pas au reste seulement pour les Aryas la flamme tirée de l'arani, c'est-à-dire du frottement de deux pièces de bois de *sami* (*acacia suma*) et d'aswattha (*ficus religiosa*), c'était le feu intérieur, le feu terrestre que la physique des premiers âges regardait comme répandu dans tous les êtres et leur communiquant la vie, feu parfois latent, mais toujours existant cependant. Voilà pourquoi Trita Aptya représente Agni comme existant, même lorsqu'il ne paraît pas dans la demeure suprême (3), pourquoi Agni s'offre aussi comme le dieu de la lumière pure (4). Agni est véritablement l'âme du monde, *Manas*.

Il est probable que les populations de souche aryenne portèrent ce culte du feu partout où elles émigrèrent. Il est incontestable que le zoroastrisme, qui n'a été qu'une transformation de la religion védique, a tiré de celle-ci l'usage de ses pyrées et son culte assidu de la divinité sous le symbole de la flamme. L'adoration de l'Ἑστία grecque et de la Vesta latine, qui date des premiers âges de la société antique et remonte vraisemblablement aux Pélasges, a aussi, selon toute apparence, une origine aryenne. Le culte de Vesta surtout, sur l'autel de laquelle on entretenait jour et nuit l'*ignis sacer*, rappelle beaucoup celui d'Agni, dont le nom est même conservé bien peu modifié dans le mot latin *ignis*.

Après avoir personnifié les *Apris*, c'est-à-dire toutes les formes de la flamme, l'Arya, dans son langage poétique, donna une âme et une

(1) Rig-Véda, sect. VIII, lect. 4, h. 6, v. 3, tr. fr., t. IV, p. 343.
(2) *Ibid.*, sect. III, lect. 8, h. 11, v. 1, et sq., tr. fr., t. II, p. 216, 217.
(3) *Ibid.*, sect. VII, lect. 5, h. 19, v. 7, tr. fr., t. IV, p. 137.
(4) *Ibid.*, sect. IV, lect. 1, h. 18, v. 1, tr. fr., t. II, p. 281.

vie à tout ce qui servait à allumer, à entretenir le sacré foyer, à toutes les parties de l'appareil du sacrifice; dans ses chants il s'adressa aux portes de l'enceinte, aux poteaux qui entourent l'autel, au bois que consume la flamme, comme à des êtres raisonnables. Par le même procédé, il transforma en un être divin la foudre dont il armait Indra, le roi du ciel. Twachtri devint pour lui un ministre du Tout-Puissant; et, frappé de la vertu plastique du feu, il fit de Twachtri, comme les Grecs firent de leur Hephaestos, un artisan, un ouvrier divin qui forgeait les armes du dieu.

Le polythéisme védique est le fils de la riche et poétique imagination des Aryas. Cette fécondité de figures de langage qui a créé chez les Grecs tant de divinités, tant de mythes, qui a revêtu de couleurs si variées des phénomènes toujours identiques, est aussi celle qui a peuplé tout l'Olympe des Aryas. La poésie donne à chaque apparence lumineuse, à chaque phase solaire une personnification nouvelle, et cette personnification, continuée d'âge en âge, a fini par devenir pour le crédule pasteur une réalité. Les noms qui, dans le principe, n'étaient que des épithètes données à un même être, sont passés à l'état de substantifs propres et ont désigné ces divinités.

Rien n'est plus frappant dans les Védas. Tous les dieux principaux se résolvent en quelque sorte les uns dans les autres.

En tête se placent les dieux solaires, c'est-à-dire les diverses formes du soleil personnifiées, Varouna, Sourya, Savitri, Bhaga, Pouchan, Mitra, Aryaman, autrement dits les *Adityas*, les fils d'*Aditi*, la terre ou mieux la nature entière, dont le nombre fut porté ensuite à douze afin de leur faire représenter les douze formes solaires.

Cette déesse Aditi, bien qu'elle ne joue qu'un rôle secondaire dans la théologie védique, n'en est pas moins entourée d'un respect et d'une vénération profonde de la part des Aryas. *O divine et bonne Aditi*, lit-on souvent dans l'hymne védique (1), *je t'appelle à mon secours*. Elle est invoquée comme la mère des dieux, comme celle qui donne le bonheur (2). C'est une déesse nature, née vraisemblablement d'une personnification de l'œuvre de la création prise dans son ensemble. C'est ce que montrent bien ces paroles de Gotama : « Aditi, c'est le ciel; Aditi, c'est l'air; Aditi, c'est la mère, le père et le fils; Aditi, ce sont tous les dieux et les cinq espèces d'êtres; Aditi, c'est ce qui est né et qui naîtra (3). » Elle se décompose en quelque sorte en deux divinités,

(1) Rig-Vêda, sect. VI, lect. 4, h. 11, v. 10, tr. fr., t. III, p. 360.
(2) *Ibid.*, sect. V, lect. 1, h. 14, tr. fr., t. III, p. 23, 24.
(3) *Ibid.*, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 10, tr. fr., t. I, p. 169.

le ciel et la terre, représentés comme le couple primitif qui a engendré tout l'univers. Cette idée des premiers âges qui faisait regarder le ciel et la terre comme deux époux dont l'union avait donné naissance aux créatures, se trouve à la base de la théologie védique, comme à celle de la théologie grecque. Il semble que le culte de ce couple primordial, qui apparaît souvent dans le Rig-Vêda, appartienne à une époque antérieure au culte d'Indra. « Avec un saint recueillement, s'écrie Vasichtha (1), avec tous les rites du sacrifice, je chante le ciel et la terre, (divinités) grandes et adorables. » Les anciens poëtes ont chanté et placé avant tous les autres ces nobles ancêtres qui ont des dieux pour enfants. Il y a ici entre les idées mythologiques des Hellènes et des Aryas, une correspondance parfaite. Uranus ou Cronos qui lui a été ensuite substitué, uni à Rhéa, enfante tous les dieux, y compris Zeus lui-même, le Dieu suprême. De même les cantiques védiques font du ciel et de la terre les ancêtres de toute la nature.

« O divinités heureuses et secourables, dit le Rig-Vêda (2), nous sommes à vous, ciel et terre, qui avez les dieux pour enfants. » Et ailleurs : « O ciel, ô terre, ô père, ô mère, qui savez tout, qui vous distinguez par vos œuvres, donnez-nous la force. (3) »

Cette idée de paternité attachée au ciel, celle de maternité attachée à la terre (4) rappelle d'une manière frappante le Ζεὺς πατήρ des Grecs leur Γῆ μήτηρ, antiques divinités des Pélasges. La terre est aussi parfois, en sa qualité de nourricière, comparée à une vache (5), ce qui rappelle la déesse égyptienne Hathor.

Les principaux adityas constituent, après Indra et Agni, les premiers dieux védiques. Ce sont les *Dii majores* des Aryas : on les nomme *Varouna*, *Soura* ou *Souyra*, *Savitri*, *Bhaga*, *Pouchan*, *Mitra*, *Aryaman*. Sous un certain rapport, ils sont même au-dessus d'Agni. Car ce sont essentiellement des divinités célestes. Si Agni est plus souvent celui auquel s'adressent le culte et les prières de l'Arya, c'est qu'il est sa divinité spéciale, tutélaire, domestique. Mais les adityas, en tant qu'habitants des cieux, participent du caractère d'Indra. Ce sont tous des personnifications variées du soleil ; et, ainsi que l'a remarqué M. Neve (6), le soleil a fourni aux interprètes du Vêda

(1) Rig-Vêda, sect. v, lect. 5, h. 13, v. 1, tr. fr., t. III, p. 107.
(2) *Ibid.*, sect. II, lect. 5, h. 2, v. 4, tr. fr., t. I, p. 426.
(3) *Ibid.*, sect. v, lect. 1, h. 9, v. 6, tr. fr., t. III, p. 16, 17.
(4) *Ibid.*, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 4, tr. fr., t. I, p. 168.
(5) *Ibid.*, sect. VI, lect. 7, h. 4, v. 15.
(6) *Essai sur le mythe de Ribhavas*, p. 30.

l'idée représentative d'un dieu unique. Ils déclarent, il est vrai, que c'est de la réunion des trois dévas les plus puissants, Agni, Indra et Sourya, qu'est formée la grande âme, *Mahân Atmâ*; mais le plus haut degré de vie, de force et d'éclat semble avoir été en dernière analyse départi par eux au soleil (1). Le soleil, c'est comme la manifestation sensible de l'esprit qui anime l'univers, de l'âme du monde.

Les adityas ayant une communauté d'origine, on comprend pourquoi leurs caractères respectifs ne sont pas bien tranchés et comment, dans les invocations qui leur sont adressées, soit individuellement, soit en commun, on retrouve toujours à peu près les mêmes idées, les mêmes allégories.

Varouna occupe parmi les dieux du ciel le rang le plus élevé après Indra. C'est, comme ce dieu, et ainsi que l'indique l'étymologie de son nom (2), une autre personnification de la voûte céleste. Cette personnification plus limitée que celle que nous offre le personnage d'Indra, se circonscrivant graduellement davantage, a fini par ne plus représenter que la nuit, les étoiles, en un mot la voûte céleste en l'absence de la lumière (3). Le vulgaire ne pouvant chez les Aryas s'expliquer comment le soleil disparaissait du firmament, imagina que cet astre arrivé à l'extrémité de l'occident avec sa face lumineuse, retournait par la même route à l'Océan avec une face obscure (4). De la sorte, Varouna devint le soleil de nuit. Ce dieu fut chanté comme le précurseur du soleil, celui qui préparait la voie céleste (5).

Les attributs que le Rig-Véda donne à Varouna montrent clairement quel ordre de phénomènes il représente. Dans les épithètes qui lui sont appliquées, dans le genre de vœux qu'on lui adresse, on reconnaît le dieu de l'espace obscur, du ciel éclairé seulement par les feux des étoiles dont l'éclat est personnifié par la cuirasse d'or que lui donne le langage poétique (6). Les ténèbres inspiraient à tous dans les premiers âges cette même terreur qu'ils inspirent aux en-

(1) Neve, l. c. Colebrookes, *Misc. Essays*, t. II, p. 27.

(2) Le nom de *Varouna* signifie *celui qui embrasse, qui comprend*, en allemand *Umfasser*. M. Lassen et M. Roth ont fait judicieusement observer que l'on retrouve dans ce dieu le prototype de l'Ουρανὸς grec, fils, suivant Hésiode (*Théogon*. v. 126, 127), de l'Érèbe (l'obscurité) et de la terre. Voy. Lassen, *Ind. Altherthum*. I, p. 758.

(3) Voy. Lassen, o. c. Varouna est représenté comme ayant étendu la surface du ciel semée d'étoiles. Voy. Rig-Véda, sect. v, lect. 5, h. 6, v. 1, tr. fr., t. III, p. 155.

(4) Voy. Langlois, *trad. du Rig-Véda*, t. I, p. 269 (note).

(5) Rig-Véda, sect. I, lect. 2, h. 5, v. 8, tr. fr., t. I, p. 40.

(6) *Ibid.*, sect. v, lect. 5, h. 6, v. 1, t. III, p. 155.

fants. L'Hindou ose à peine, encore de nos jours, marcher la nuit; la crainte qu'il ressent peuple l'espace de fantômes. C'est cette terreur enfantine des temps primitifs qui a fait de Varouna le dieu redouté par excellence, celui dont on cherche sans cesse à fléchir la colère et auquel l'Arya demande de ne point l'égarer de sa route, d'éloigner de lui la terrible *Nirriti* (1), la maladie, la souffrance.

Varouna est le dieu mystérieux, invisible, celui dont l'action ne se fait sentir qu'en secret. Associé souvent à Indra, il partage avec lui sa magnificence et sa gloire.

Sourya est la divinisation du soleil considéré comme la lumière des cieux. Voilà pourquoi le chantre védique le célèbre comme ayant donné une forme à la nature (2). Les Aryas le comparent à un sage (3), ils le représentent comme porté sur un char admirable (4) que porte un coursier immortel.

Savitri est le soleil considéré comme dieu de la génération. Le Rig-Vêda l'appelle l'œil du monde (5), le dieu à la main d'or, à la douce langue (6). Comme Indra il est appelé le dieu créateur, celui qui anima tous les êtres (7), qui domine sur la création (8). Bhaga qui se confond avec Savitri (9) est une autre personnification du soleil née du surnom d'heureux qui lui est donné (10). Comme Savitri, il reçoit aussi l'épithète de sage (11); il est le riche, le puissant (12).

Pouchân est le soleil considéré comme vainqueur (13). La poésie lui donne des chèvres pour attelage.

« Savitri, aux cheveux brillants, couronné des rayons du soleil, dit Viswavâsou, a élevé à l'Orient sa lumière immortelle. A sa vue Pouchân, sage gardien de tous les mondes, commence sa course. »

(1) Voy. Langlois, *trad. du Rig-Vêda*, t. I, p. 251, 268.
(2) *Ibid.*, sect. IV, lect. 2, h. 12, v. 7. tr. fr., t. II, p. 318.
(3) *Ibid.*, sect. IV, lect. 4, h. 1, v. 7, tr. fr., t. II, 355.
(4) *Ibid.*, sect. III, lect. 3, h. 15, v. 11, tr. fr. t. II, p. 82.
(5) *Ibid.*, sect. V, lect. 1, h. 10, v. 2, tr. fr., t. III, p. 17.
(6) *Ibid.*, sect. IV, lect. 4, h. 19, v. 5, tr. fr., t. II, p. 377.
(7) Les chantres du Vêda l'appellent souvent Savitri Bhaga. Sect. IV, lect. 4, h. 20, v. 3, tr. fr., t. II, p. 377.
(8) *Ibid.*, sect. I, lect. 3, h. 3, v. 2, t. I, p. 66.
(9) *Ibid.*, sect. IV, lect. 8, h. 2, v. 14, tr. fr., t. II, p. 482.
(10) *Ibid.*, sect. IV, lect. 2, h. 9, v. 11, tr. fr., t. II, p. 309.
(11) *Ibid.*, sect. II, lect. 5, h. 9, v, 7, t. I, p. 441.
(12) Rig-Vêda, sect. VII, lect. 2, h. 3, v. 10, tr. fr., t. IV, p. 36.
(13) *Ibid.*, sect. VIII, lect. 7, h. 20, v. 1, tr. fr., t. IV, p. 434.

ALFRED MAURY.

(*La suite à un numéro prochain.*)

LA CROIX-AUX-MOINES.

Il y aurait de l'intérêt à raconter ce qu'était l'antique cité des Carnutes, au moyen âge, avec sa ceinture de pierre (1), ses fossés profonds, ses rues tortueuses et étroites, ses pignons élevés et aigus, ses maisons à larges auvents, son pavage à l'état de création et son éclairage de quelques lanternes ! La ville offrait la figure d'un carré oblong, flanquée de ses quatre bourgs (2). Nous voici bien loin de l'exagération de notre vieil historien (3). Nul n'en a mieux tracé la physionomie que l'un de nos savants compatriotes, nous voulons parler de M. Philarète Chasles. « Chartres, dit-il, c'est le blé ou l'agriculture, cité de roture agricole, de vilains et d'échevinage, de marchés aux grains et aux porcs (4). » — Il ajoute : « C'est aussi une ville d'église, de catholicisme et de canonicats, en lutte avec la bourgeoisie. » Notre honorable auteur avait raison, car la commune chartraine, quoique passablement huguenote de 1570 à 1590, renfermait sept paroisses, deux abbayes, six monastères d'hommes et de femmes, cinq hôpitaux ; en dehors de la ville, à ses portes on comptait encore quatre paroisses, deux abbayes, un couvent (5). Au milieu de ces constructions agglomérées, s'élevait comme toujours, ce magnifique monument chrétien, chef-d'œuvre de l'architecture dite de transition, avec ses proportions gigantesques et ses flèches élégantes.... comme une reine au milieu de ses sujets.

A deux myriamètres deux kil. de Chartres se trouve la commune de Thiron, chef-lieu du canton de ce nom, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.... C'était le siége autrefois d'une abbaye célèbre, fondée par Bernard d'Abbeville, de l'agrément de l'évêque et du chapitre de Chartres. Cette abbaye était gouvernée par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Vers 1117, les moines établirent une

(1) Les remparts n'ont commencé à être élevés que vers 840.

(2) Doyen. *Hist. de Chartres*, t. I, p. 15.

(3) Edificiorum quoque pulchritudine *famosissima*.

(4) *Revue des deux mondes*, année 1848, p. 607 et suiv.

(5) *Étrennes histor. de Chartres*, 1781, p. 47.



L. del

Ch. Saunier, sc.

LA CROIX AUX MOINES

(à Chartres)

maison à Chartres auprès d'un marché *juxta forum* (1). Où se tenait-il ? Dans le voisinage d'une place ou carrefour auquel aboutissent de nos jours trois rues (les rues au *Bois Merrain, Marceau* et *de la Tonnellerie*). Cette place ou carrefour se nomme LA CROIX-AUX-MOINES, dénomination empruntée certainement à la croix qui s'élevait au milieu du carrefour, et qui fut brisée à l'époque de la révolution (2). Heureusement que les débris en furent recueillis et ont permis de rétablir cette croix, à peu de chose près, comme elle était primitivement (3). Elle appartient aujourd'hui à l'un de nos amis, à M. Marescal, dans le jardin duquel elle a été placée. C'est grâce à ses soins que ce beau travail a été conservé.

Proche la Croix-aux-Moines se trouvait la maison dite du *Court-Bâton*. Le chapitre de Chartres fut maintenu dans ses droits de seigneur sur cette maison : 1° par sentence du bailli de Chartres entre le chapitre et les abbés et religieux de Thiron du 3 juin 1610 ; 2° par arrêt du parlement du 13 mai 1611 ; 3° par autre arrêt du parlement du 3 avril 1620. Un arrêt du 9 mars 1624, rendu au profit du chapitre contre les prétentions des officiers royaux fait connaître les rues où la haute justice fut adjugée au chapitre de Chartres. Le *Court-Bâton* y est compris. Dans la table faite en 1770, en conséquence de cet arrêt, on le retrouve encore. — Il y a plusieurs années le propriétaire de cette maison, aurait, dit-on, trouvé des ornements d'église assez précieux enfouis dans les fondations d'une muraille.

Il nous reste à faire connaître les proportions de cette croix de *pierre* et d'une élégance remarquable. Si nous nous en rapportions à une date que Janvier de Flainville à recueillie (4), cette croix appartiendrait au XIVe siècle. Elle nous paraît bien moins ancienne.

Voici les proportions de cette croix en se reportant aux indications de la planche 202 ci-jointe.

Du point A au point B, 79 centimètres ;

(1) Un cartulaire de Thiron nous fait connaître une espèce d'échange consentie entre Guillaume, abbé de Thiron, et Evrard (*Fabre*). Les moines cèdent à celui-ci les maisons « *quas habebant in foro Carnotensi* » (n° 67).

(2) Les croix et les calvaires furent abattus en vertu d'une délibération du conseil général de la commune de Chartres, du 1er brumaire an II (22 octobre 1793). Nous renvoyons pour les détails à l'*Histoire*, que nous préparons de longue main, *de la Cathédrale de Chartres durant la révolution*.

(3) Le socle qui supporte la croix a été fait à neuf.

(4) On trouve au milieu des précieux et innombrables matériaux que ce laborieux écrivain a pu rassembler cette note. « *Croix-aux-Moines*. 1383. » (Recherches sur l'histoire de Chartres. Ms. de la biblioth. commun.)

Du point C au point D, 46 centimètres (les quatre côtés donnent 1^m84 centimètres);

Du point E au point F, la circonférence est de 1^m42 centimètres;

Du point G au point H, la circonférence est de 82 centimètres;

Du point I au point I, la circonférence est de 55 centimètres;

Du point B au point J, la hauteur est de 2^m53 centimètres, ce qui porte la hauteur totale à 3^m32 centimètres;

Du point K au point L, 1^m29 centimètres;

Du point M au point N, 81 centimètres.

Au milieu des bras de la croix se trouve une double représentation. D'un côté, ce sont des religieux donnant des secours à un malade, peut-être offrant le saint Viatique à un mourant. L'autre sujet est moins facile à expliquer (1). Le costume des religieux est celui des moines; ce qui prouve de plus en plus que cette croix rappelle la fondation à Chartres des moines de Thiron.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) La pierre est évidée.

SECOND SUPPLÉMENT

AUX

CONSIDÉRATIONS NOUVELLES

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE,

RÉPONSE A MM. ANAT. BARTHÉLEMY ET CH. LENORMANT (1).

Au mois de novembre 1851, j'ai publié, dans la *Revue archéologique*, un premier article intitulé *Considérations nouvelles sur la numismatique gauloise.* Ce travail n'est pas encore oublié, puisqu'il vient d'exciter, tout récemment, les attaques de diverse nature, auxquelles, dans mon intérêt personnel, et surtout dans celui de la science, je me propose de répondre péremptoirement aujourd'hui ; mais qu'il me soit permis, pour la clarté de la discussion, de remettre encore une fois sous les yeux des lecteurs les prémisses et la conclusion de mon mémoire.

J'ai résumé brièvement, d'abord, les travaux modernes de la philologie sur ce point spécial, et j'ai dit : que l'ancienne langue gauloise, sauf quelques altérations inévitablement amenées par le cours des siècles, était la même que celle encore aujourd'hui parlée en plusieurs endroits de la Bretagne et de l'Angleterre, en Irlande et dans la haute Écosse ; qu'elle se retrouve, en un mot, dans les différents dialectes celtiques, et notamment dans le gaélique ; — que cette langue a persisté en Gaule longtemps encore après la conquête ; — que les Gaulois n'écrivirent point originairement leur langue, mais que, quelque temps avant l'invasion romaine, ils ont emprunté des caractères étrangers, d'abord ceux des Grecs, ensuite ceux des Latins ; qu'ils ont enfin employé simultanément, et souvent mélangé ces deux espèces de caractères exotiques.

(1) Voy. article de M. Barthélemy dans la *Revue numismat.*, 1852, 4e n°, et rapport de M. Lenormant à l'Académie, séance annuelle du 12 novembre 1852.

Ceci posé, j'ai conclu que, lorsqu'il tombe entre nos mains une monnaie de fabrication gauloise, antérieure à l'entier établissement de la domination romaine, et que cette pièce porte une légende, soit en caractères grecs, soit en lettres latines, mais à laquelle il est impossible de trouver un sens au moyen du grec ou du latin, il faut chercher à la traduire avec l'aide des idiomes celtiques.

Et, à titre d'exemples, en me fondant sur ces principes, j'ai, à la fin de mon mémoire, donné au moyen de l'armoricain, du gallois et surtout du gaélique, l'explication d'un certain nombre des légendes qu'on trouve sur les médailles gauloises.

L'apparition de ce travail causa dans le monde savant une assez vive émotion et des impressions diverses. — Des hommes éminents l'accueillirent avec une sympathie non équivoque, d'autres lui parurent, tout de suite, très-décidément contraires ; quelques-uns firent leurs réserves.

La question étant ainsi jugée digne d'intérêt, je résolus de la livrer sans restriction à l'examen et à la discussion. C'est ainsi, qu'après avoir publié mon mémoire dans la *Revue archéologique*, je l'adressai à l'Institut, dont l'un des membres les plus distingués, M. Reinaud, voulut bien se charger de le présenter, en l'analysant, à l'une des séances hebdomadaires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et ce fut dans l'intention d'obtenir le jugement motivé de la savante compagnie, bien plutôt qu'avec la prétention d'obtenir aucunes des récompenses annuelles, évidemment réservées à des travaux plus importants, que, bravant certaines hostilités systématiques, qui s'étaient déjà trahies, je fis demander le renvoi de mon mémoire à la commission du concours pour le prix des antiquités nationales.

Je fis plus encore : les contestations annoncées paraissant trop hésiter à se produire, je pris le parti de les exciter, et je les provoquai, en effet, dans un nouvel article publié dans la *Revue archéologique* le 15 mars 1852. — Dans ce premier *Supplément aux considérations nouvelles sur la Numismatique gauloise*, j'ai fait connaître, en donnant la traduction de plusieurs passages, un mémoire important et plein d'intérêt de M. Jacob Grimm, relatif aux formules empiriques contenues dans Marcellus de Bordeaux, et dont l'une, paraissant écrite en langue gauloise et jusqu'à ce jour indéchiffrable, a été expliquée avec le plus grand succès par l'illustre savant de Berlin, au moyen des mêmes idiomes gaéliques, etc., que j'avais employés à la traduction de plusieurs des légendes inscrites sur nos vieilles monnaies celtiques.

Après avoir fait ressortir, pour l'examen de la question soulevée, l'importance de ce document, auquel, comme l'a fait remarquer judicieusement l'un de mes contradicteurs, vint s'ajouter, quelques jours après, le fragment d'homélie en langue celtique expliqué par le gaélique, et publié par M. Ad. Tardif dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, je terminai par un nouvel appel à la critique sincère, dans les termes suivants : « Que ceux qui seraient disposés à contester présentent donc leurs objections : la science ne pourra qu'y gagner, ou la destruction d'une erreur que je m'empresserai de confesser alors avec loyauté, ou la confirmation d'une vérité, dont je ne veux certainement pas exagérer la portée, mais que mon devoir est de soutenir tant qu'elle conservera pour moi le caractère sacré du vrai. — Mais aussi, pour que la discussion soit sérieuse et profitable, il faut que les adversaires, s'il s'en trouve, et quelle que puisse être l'autorité de leurs précédents travaux et de leur position, formulent d'abord nettement leur pensée; puis, qu'ils ne se contentent pas d'apporter leurs doutes ou leurs affirmations, sans critique et sans preuves; personne, dans la science toujours en progrès, n'a jamais acquis définitivement une autorité telle que sa parole, ses impressions seules, puissent suffire pour détruire une assertion, qui invoque en sa faveur le raisonnement, des textes et des opinions respectables. — Que les adversaires produisent donc leurs raisons, en traitant la question comme elle mérite de l'être, c'est-à-dire largement, et non pas en s'attachant à quelques petites erreurs possibles de détail, etc. »

Les contestations arrivèrent enfin, et je n'ai pas perdu pour avoir attendu, puisque c'est M. Anatole Barthélemy qui s'est chargé de les présenter. Son article a paru, au courant d'octobre dernier, dans le n° de la *Revue numismatique* qui porte la date de juillet-août 1852. Ce travail est publié sous la forme d'une lettre adressée à M. Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut. Sauf quelques intentions plaisantes, plus ou moins heureusement réussies, parfaitement excusées d'ailleurs par les nécessités et les habitudes de la polémique, cette épître contient une discussion sérieuse et convenable, telle qu'on pouvait l'attendre, du reste, de la part du savant auteur des *Manuels de Numismatique ancienne et moderne*, et de beaucoup d'autres travaux justement estimés.

Je suivrai pas à pas la critique de M. Barthélemy, et je m'efforcerai de ne pas laisser une seule de ses objections sans une réponse nette et décisive.

M. Barthélemy, après quelques mots obligés de préambule, débute en ces termes :

« La *Revue numismatique* ne peut pas manquer de dire quelques mots des *Considérations nouvelles sur la Numismatique gauloise*, ainsi que du *Supplément* qui parut quelques mois après. M. Breulier n'a pas fait de la numismatique gauloise une étude spéciale ; il en convient lui-même dans ces quelques mots : « C'est en préparant la partie historique d'un *Cours d'introduction à l'étude du droit civil français* que j'ai été amené, non pas à m'occuper pour la première fois de numismatique, mais à consulter plus particulièrement quelques médailles gauloises, puis, entraîné par les réflexions que l'examen attentif de ces monnaies m'a suggérées, à entreprendre le présent travail. » — « J'avoue, monsieur, que je ne saisis pas bien clairement les rapports qui existent entre nos vieilles monnaies gauloises et l'étude du droit français : il est probable que M. Breulier, par ses travaux ultérieurs, pourra nous faire comprendre le parti que l'on peut tirer d'études dirigées suivant son système. »

— Bien que cette petite espièglerie soit peut-être peu digne du ton sérieux qui règne dans le reste de l'article, et, qu'en tout cas, elle constitue un hors-d'œuvre et ne touche pas au fond de la question qu'il s'agit d'examiner, cependant, fidèle à ma promesse de ne rien négliger dans les critiques d'un adversaire tel que M. Barthélemy, je répondrai même sur ce point, et dirai à mon spirituel contradicteur : qu'il a d'abord, par inadvertance sans doute, donné trop d'importance à ces quelques lignes, qui ne constituaient, dans la *Revue archéologique*, qu'une simple *note*, destinée à rendre compte à ses lecteurs du *hasard* qui m'avait conduit à une étude de philologie numismatique, note que M. Barthélemy semble présenter comme faisant partie du texte même de mon mémoire ; — qu'ensuite, comme M. Barthélemy est encore moins jurisconsulte, je le crois, que je ne suis numismatiste, il est excusable d'avoir pensé qu'il ne pouvait exister aucun rapport entre la numismatique et la science du droit. Mais, pour détruire en son excellent esprit cette erreur, peu importante du reste, il suffira de lui faire savoir, entre autres choses, par exemple, qu'un de mes confrères, M. C. A. Chambellan, docteur en droit, a déjà publié le premier volume d'un ouvrage très-important et très-estimé, intitulé *Études sur l'histoire du droit français*, où près de huit cents pages sont consacrées aux arts, aux coutumes, aux institutions politiques, civiles et judiciaires de nos ancêtres celtes et gallo-romains, et dans lequel on peut trouver des renseignements utiles

sur la question des métaux précieux et des monnaies; — et je me contenterai ensuite de rappeler à mon adversaire, qui le connaît sans doute, le *Traité des médailles de la jurisprudence* — Jurisprudentia numismatibus illustrata; Leipsick, 1763 — publié par C. F. Homélius, et cité par du Mersan dans ses *Éléments de numismatique* (1).

Mais c'est assez de poudre usée dans cette escarmouche; passons à un engagement plus sérieux.

M. Barthélemy continue ainsi : « L'auteur des *Considérations nouvelles* a cru remarquer que les monnaies gauloises, à légendes antérieures à la conquête des Romains, portaient des légendes tracées en caractères empruntés aux alphabets grec et latin, légendes dans lesquelles il ne retrouvait aucun sens, parce qu'elles étaient conçues dans l'idiome des Celtes : il s'agit donc, pour résoudre le problème, de rechercher la langue celtique et d'expliquer ainsi les légendes monétaires. M. Breulier résume les différentes recherches des archéologues, ainsi que celles des historiens, et en y ajoutant ses propres réflexions, il arrive à poser plusieurs conclusions que je crois pouvoir ranger sous deux ordres d'idées :

« 1° Les Gaulois avaient une langue particulière, qui est encore usitée aujourd'hui, sauf quelques altérations inévitables, en Bretagne, en Angleterre—par les Gallois—,en Irlande et dans la haute Écosse;

« 2° Les Gaulois ne commencèrent à écrire leur langue que quelque temps avant l'invasion des Romains; ils empruntèrent alors les caractères des alphabets grec et latin.

« Ces conclusions ont déjà été posées longtemps avant que M. Breulier s'en soit occupé; on avait déjà constaté que l'ancienne langue gauloise s'était conservée comme langage usuel jusqu'au Ve siècle.... Quoi qu'il en soit, les recherches de M. Breulier sont fort utiles, parce qu'elles renferment dans quelques pages le petit nombre de mots gaulois semés dans les écrits des anciens auteurs, ainsi que les opinions des principaux historiens modernes qui se sont occupés de rechercher les origines de nos idiomes antiques. M. Breulier, en ce qui concerne la langue celtique ou gauloise, ne signale aucun rapport nouveau, mais il rend aux archéologues le grand service de leur éviter des recherches minutieuses et multipliées, en résumant en quelques pages les systèmes proposés et les sources à consulter. »

Je réponds ici que je n'ai jamais entendu donner comme entièrement nouvelles les idées philologiques que vient de rappeler M. Bar-

(1) Paris, 1833, in-18, p. 19.

thélemy. — Ces données constituent les *prémisses* de mon mémoire, elles étaient simplement destinées, dans ma pensée, à préparer convenablement et à amener la *conclusion* définitive que nous aurons occasion d'examiner tout à l'heure. — Je dois, assurément, remercier mon contradicteur d'avoir bien voulu, néanmoins, reconnaître un mérite quelconque à cette partie de mon travail, mais l'utilité qu'il lui prête n'est pas la seule qui la rendît nécessaire. — Cette exposition de principes, qu'avec tous les plus éminents philologues modernes je tiens pour parfaitement vrais, outre qu'elle devait être, même en dehors de toute contestation, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, un préliminaire logique de ma conclusion, devenait tout à fait indispensable dans un travail adressé particulièrement aux numismatistes, dont aucun n'a songé sérieusement, jusqu'à ce jour, à faire l'application à la science numismatique de ces principes philologiques, formellement méconnus, au contraire, par plusieurs des savants qui s'occupent spécialement des monnaies celtiques. Je citerai, parmi ces derniers, l'un des principaux collaborateurs de la *Revue numismatique*, M. Duchalais, du cabinet des médailles, dont personne assurément ne contestera la compétence, et qui dit, dans sa *Description des médailles gauloises* de la Bibliothèque nationale (p. 134), au sujet d'un mot inscrit au revers d'une médaille des *Segusiani* : « Mais c'est un mot gaulois, *et comme, quoi qu'on en dise, la* « *langue gauloise est encore à trouver*, nous n'avons que des conjectures « à présenter à ce propos. » — Puis, suivant les habitudes consacrées, M. Duchalais va chercher l'explication du mot *gaulois* dans le *grec* ou le *latin*. — Et, plus loin (p. 209), le même auteur ajoute : « Quoique la langue gauloise ne soit pas encore connue, etc. »

Si donc ces prémisses ne sont pas absolument neuves, elles n'en ont pas moins besoin d'être encore répétées, puisqu'elles ne sont pas encore admises sans conteste par tout le monde.

Poursuivons ; nous voici arrivés à la *conclusion* véritable, au point le plus important du mémoire. Qu'en a dit M. Barthélemy ? le voici :

— « Je reviens au travail de M. Breulier dans son application à la numismatique gauloise. M. Breulier établit que « lorsqu'il tombe « entre nos mains une monnaie de fabrication gauloise, antérieure « à l'entier établissement de la domination romaine, et que cette pièce « porte une légende, soit en caractères grecs, soit en lettres latines, « mais à laquelle il est impossible de trouver un sens au moyen du « grec et du latin, il faut chercher à traduire l'inscription par les « idiomes celtiques. »

Et M. Barthélemy ajoute :

« *Cette proposition est parfaitement vraie* : il est évident que les légendes des monnaies gauloises contiennent, presque exclusivement, des mots empruntés à l'idiome national. Je vais plus loin que M. Breulier, et je dis que, même après l'entier établissement des Romains, les légendes monétaires, en Gaule, contiennent des mots celtiques. » Et, en note, « je citerai, par exemple, le semis de *Cisiambos* « *Cattos*, qui porte le titre de *Vercobretos*. »

— Après cette déclaration de M. Barthélemy, je pourrais m'arrêter, et, satisfait de le voir adopter mon opinion et chercher même à en étendre encore un peu la portée, je pourrais m'écrier en style d'avocat : « J'ai gagné mon procès ! »

Il est évident, en effet, que gain de cause m'est donné sur le fond ; et, puisque j'ai déclaré, dans l'un de mes précédents mémoires, que je passerais facilement condamnation sur des erreurs de détail qui n'auraient qu'une importance accessoire et n'invalideraient pas les données principales, je pourrais bien négliger le surplus des critiques de mon adversaire. Mais, comme ces contestations, quoique réduites nécessairement, par la déclaration précédente de M. Barthélemy, à n'être plus que d'importance secondaire dans le débat, semblent cependant, par une contradiction inexplicable que tout le monde apercevra, ne pas se résigner à jouer ce rôle subalterne, et affectent, en plusieurs endroits, la velléité de revenir contre l'aveu si explicite de tout à l'heure, et d'en infirmer les conséquences en ce qui concerne spécialement la numismatique ; par cette raison, je continuerai de saisir, un à un, ces arguments désormais impuissants qui, à la manière des Parthes, se retournent pour combattre encore en fuyant, et dont les traits perdus n'inquiètent plus que quelques détails isolés de ma propre argumentation. Donc, après avoir reconnu que les légendes des monnaies gauloises contiennent presque exclusivement des mots empruntés à l'idiome national, des mots celtiques, et qu'il est *parfaitement vrai*, comme je l'ai avancé, qu'il faut chercher à les traduire au moyen des dialectes gaéliques, gallois, etc., M. Barthélemy se retourne, se redresse et s'écrie : « Mais quels sont ces mots ? A mon avis, ces mots sont, *le plus souvent*, des noms propres de divinités, de localités ou de chefs ; très-rarement ils indiquent une qualification, un titre donné à un personnage. Ces mots ont une valeur dans l'idiome gaulois, ainsi qu'il arrive dans les noms propres de tous les peuples ; ils peuvent se décomposer de manière à former un sens ; mais, pour cela même que ce sont des noms propres, je crois qu'il est

inutile de chercher une corrélation entre le sens qu'ils présentent et les types des monnaies sur lesquelles ils sont gravés. C'est ici que je diffère d'opinion avec M. Breulier. »

M. Barthélemy sent lui-même ce que sa proposition a d'exagéré, et il prend aussitôt la précaution d'ajouter en note : « Je sais bien qu'une objection pourrait m'être faite ; on pourrait me dire que dans la numismatique antique, il arrive fréquemment que les types font allusion à la signification même de quelques noms propres. Chez les Gaulois, cet usage ne me semble pas avoir existé, par un motif facile à comprendre : leurs types sont, *le plus souvent* » — (pas toujours par conséquent) — « des copies de types monétaires étrangers ; ils n'ont pas été composés pour tel chef, pour telle cité. Les monnaies gauloises qui ne sont pas des copies de pièces étrangères ont *généralement* » — (mais, encore une fois, pas toujours, et ici, les exceptions valent la peine qu'on en tienne compte) — « un sens religieux, et ne sont pas accompagnés de légendes. »

— Mon savant contradicteur eût pu ajouter à ces objections, tirées de la numismatique ancienne, les nombreux exemples de types allusifs aux noms de villes, qu'on trouve dans la numismatique moderne. — Ainsi, les monnaies de Lunebourg ont pour type un croissant ; celles de Munich, un moine (en allemand, *monch*) ; celles de Berne, un ours (all. *bär*) ; celles de Schaffouse, un bélier sortant d'une cabane (all. *shaf-haus*, bergerie), etc. ; — et toutes les armoiries parlantes de nos vieilles villes et des grandes familles de France dont les blasons sont si souvent reproduits sur les monnaies du moyen âge.

Il est vrai que tant d'exceptions auraient achevé de renverser la proposition de M. Barthélemy, car des exceptions qui se présentent en si grand nombre sont bien près de former une règle.

Mais, il y a mieux : c'est que dans la numismatique gauloise elle-même, tout en la prenant dans l'état rudimentaire où elle est encore aujourd'hui, il n'est pas rare de trouver des types parlants, faisant allusion à des noms propres.

Sans parler du type du *phoque*, allusif au nom de la mère patrie, et figurant sur les pièces de Marseille, la colonie phocéenne de la Gaule (1), ne voit-on pas les *Bellindi* ou *Bellini* (BELINOC) faire figurer sur leurs monnaies, ainsi que le fait remarquer M. Duchalais (2), la

(1) Cf. Mionnet. De La Saussaye, *Numismat. de la Gaule. narb.*, p. 51, ainsi que M. Chaudruc de Crazannes, *Attrib. à Solonium*, etc., p. 8 et 9.

(2) *Descript. des monnaies gaul.*, p. 6.

figure d'Apollon — *Belenus*, à cause de la ressemblance du nom du dieu, avec le nom du peuple en question? Le même M. Duchalais ne signale-t-il pas, d'après M. Lenormant, un fait identique au sujet du chef gaulois *Tatinus* et de la tête d'un dieu *Titinus* (1), — et d'après M. Barthélemy lui-même, mais avec réserves contre la lecture de ce dernier, l'auteur de la *Description des médailles gauloises* (p. 176) n'indique-t-il pas un rapprochement analogue, au sujet d'une médaille de *Pixtilos*, entre les mots *Luciovius* et *Lixovius*. J'aurai moi-même occasion tout à l'heure, de constater encore un exemple plus frappant de cette concordance.

Il n'est donc pas juste de soutenir, comme le fait M. Barthélemy, que par cela même que ce sont, la plupart du temps, des noms propres qui figurent sur les monnaies gauloises, il est inutile de chercher une corrélation entre le sens qu'ils présentent et les types des monnaies sur lesquelles ils sont gravés, et c'est à tort que M. Barthélemy, après avoir fait la concession la plus importante, voudrait commencer à différer avec moi d'opinion sur ce point accessoire.

M. Barthélemy arrive ensuite à la discussion de quelques-unes des interprétations présentées à la fin de mon premier mémoire. Je continuerai de suivre mon contradicteur, bien que je pense qu'il eût pu choisir lui-même un ordre plus logique, et je finirai avec lui par ce qui concerne les autres objections qui terminent sa discussion.

L'auteur de l'article de la *Revue numismatique* s'exprime ici, en ces termes :

« Permettez-moi de discuter quelques-unes des interprétations présentées par la suite des *Considérations nouvelles*. »

« 1° DVRNOCOV. Tête jeune imberbe, diadémée, tournée à droite. — ℞ DVBNOREX. Personnage de face, la tête nue, le corps couvert d'un vêtement, avec ceinture et épée ; de la main gauche, il tient par les cheveux une tête de profil, etc....

« M. Breulier, en admettant l'opinion proposée par M. de La Saussaye et adoptée par M. Duchalais, reconnaît dans *Dubnorex*, le nom de l'Éduen Dubnorix, célèbre dans les Commentaires de César, et explique le mot Dournocou, par *Dourn och hov* ou *hô, main contre eux*, c'est-à-dire ce bras patriotique suscité pour menacer et frapper l'ennemi, et que toutes ces monnaies montrent à leur revers. »

« Je ne puis admettre que le mot *Durnocou* soit une épithète qui, à elle seule, tienne lieu d'une phrase, surtout quand je remarque sur

(1) *Descript. des monnaies gaul.*, p. 110 et 111.

d'autres monnaies gauloises un mot presque identique et gravé dans des circonstances parfaitement analogues, je veux parler des pièces qui portent DVRNACVS-DONNVS. Il est évident pour moi que *Durnocou* et *Durnacus* sont des noms de localités, dans lesquels le mot celtique *durum*, *dour* entre en composition. Vous savez, mon cher confrère, qu'un grand nombre de noms topographiques sont dérivés du celtique *dour;* ainsi Tournay, *Tornacum*, Tornes, l'Adour, Dornach, dans le Haut-Rhin, Dornes, dans la Nièvre, etc., etc. »

— *Réponse.* Les objections de M. Barthélemy pourraient être spécieuses s'il était vrai qu'en effet on retrouvât sur les monnaies portant la légende : au droit, DVRNACVS, au revers, DONNVS, les mêmes types que ceux qui accompagnent, dans toutes les monnaies que j'ai expliquées, la légende DVRNACOV. C'est ce que semble affirmer M. Barthélemy. C'est pourtant une erreur, involontaire sans doute.

En effet, toutes les monnaies qui portent *Durnacus-Donnus* ou *Durnacus-Auscro*, montrent des types essentiellement distincts de celui des pièces à la légende *Dournocou.* Au lieu de cette main à actions violentes et significatives que présentent toutes ces dernières, les médailles auxquelles mon contradicteur fait allusion offrent, au droit, une tête de Pallas à l'imitation de celle de Rome, et, au revers, un cavalier au galop. La différence des légendes, qui peut paraître assez faible à ceux qui ne sont pas portés à prendre en suffisante considération l'application de l'étude des dialectes celtiques à la numismatique, est, au contraire, fort importante à constater ici. Il ne faut pas, en effet, confondre le radical *dourn, main*, avec la racine *dour, eau* (latinisée en *durum* dans les terminaisons), ni la préposition *oc'h, contre*, avec le mot *acc* que l'on considère comme latinisé en *acus* ou *acum* et comme signifiant *habitation*) ; il faudrait pour cela mettre un *o* à la place d'un *a*; puis, avec la lecture DVR (*dour*), eau, et *acus*, proposée par M. Barthélemy, il faudrait faire disparaître de notre légende la consonne N, qui est essentielle, ou, comme M. Duchalais (1), supposer que cette lettre *n'est mise là que comme liaison*, ce qui nous semble de tout point inadmissible. Il faudrait encore supprimer complétement le mot OV qui termine cette légende.

D'ailleurs, les numismatistes ont remarqué la différence évidente de fabrique qui existe entre les pièces DVRNACOV et les médailles que M. Barthélemy voudrait faire confondre avec elles. Aussi M. Duchalais, qui a le tort de croire également à la similitude des mots *Dour-*

(1) *Descript. des méd. gaul.*, p. 209.

nocou et *Dournacus*, s'exprime-t-il en ces termes (p. 210) : « On a voulu classer à Tournay des médailles sur lesquelles on lit DVBNOREX au droit, et DVRNOCOV au revers ; ces pièces, *quant au type* et *au style*, *diffèrent essentiellement* de celles où on lit DONNVS et AVSCRO. *Durnocou*, il faut en convenir est le même que *Durnacus* ; mais faut-il conclure de là que ces pièces appartiennent au même lieu, lorsque *leur travail empêche d'établir entre elles la moindre analogie.* » — M. de La Saussaye, dans son mémoire sur les *monnaies des Éduens* (1) dit : « L'analogie de DVRNOCOV avec le DVRNACOS (2) des médailles que l'on classe communément à Tournay, l'avait fait attribuer jusqu'ici à la même ville, *mais la fabrique de ces pièces est très-différente*, et la légende du revers des nôtres, etc. »

Ainsi disparaît le rapprochement établi par M. Barthélemy, et s'écroule en même temps l'objection dont il était la base.

Passons à la deuxième légende.

2° « EPENOS, tête jeune, imberbe, les cheveux touffus et tournée à gauche. — Rev. EΠENOC, cheval galopant à droite ; *au-dessus* du cheval est un aigle, les ailes éployées. »

« M. Breulier voit dans cette légende une allusion à la position de l'aigle placé au-dessus du cheval libre, l'un des principaux symboles nationaux des Gaulois, et pense que les conquérants n'ont laissé l'autonomie à la tribu qui a émis cette monnaie, qu'à la condition de placer l'aigle romaine au-dessus du cheval gaulois. Suivant lui *epenos* est ici pour *e'penn*, *au-dessus*, être, *nature supérieure*. Cette interprétation ne me paraît pas admissible ; en effet, rien ne prouve que le cheval soit un symbole national chez les Gaulois ; à quelques exceptions très-rares près, dans lesquelles le cheval rappelle, peut-être, la déesse *Epona*, ce quadrupède n'est, sur les monnaies, que le produit de l'imitation des monnaies étrangères. D'un autre côté, l'aigle, très-fréquent sur les pièces gauloises, ne paraît pas avoir de relation avec l'aigle romaine. »

« Dans *epenos* je ne puis voir que la traduction en caractères grecs et latins du mot gaulois *penn*, qui indique *le chef*. Est-ce maintenant un nom propre ou un signe de dignité ? C'est ce que je n'ose affirmer. Cette interprétation subsisterait si on voulait voir dans *epenos* un dérivé de l'adverbe gaulois *oc'h penn*, qui se prononce encore *é*

(1) *Monnaies des Éduens*, p. 12.

(2) Ce n'est même pas DVRNACOS qui se lit sur ces pièces, il faut y lire DVRNACVS ; cette erreur a été rectifiée par M. Duchalais (p. 208) et nous voyons d'ailleurs que M. Barthélemy se conforme lui-même à cette dernière opinion.

penn dans le dialecte de Vannes. C'est toujours l'idée de suprématie, appliquée à une personne et non pas aux types. »

— *Réponse*. Tout prouve, au contraire, d'une part, que le cheval était l'un des symboles nationaux les plus usités chez les Gaulois, et, d'autre part, que l'aigle romaine était souvent figurée par les monétaires gaulois comme symbole de la suprématie de Rome.

Nous savons que M. de La Saussaye a établi d'une manière très-satisfaisante que le symbole national, par excellence, des Gaulois, était le sanglier, *sus gallicus* (voy. sa savante dissertation dans la *Revue numismatique*, 1840, pag. 241 et suiv.), mais ce symbole n'était pas exclusif. D'autres, moins généraux peut-être, étaient employés concurremment par nos ancêtres, et, de ce nombre, était incontestablement le cheval. Il y a certainement lieu, pour ce dernier type, de faire la part des imitations étrangères (statères de Macédoine, etc.). Mais, compte étant tenu de ces imitations, il est impossible de méconnaître ce qui appartient en propre, sous ce rapport, à cette race celtique, d'une originalité si ancienne et si puissante.

M. Chaudruc de Crazannes (1) a même observé l'alliance des deux types du cheval et du sanglier. Après avoir remarqué que « le cheval libre et sans frein se retrouve souvent sur les médailles appartenant à l'autonomie gauloise; » il ajoute : « Les descendants de cette partie du Quercy, à l'imitation de leurs ancêtres, y font de nos jours la chasse à cheval du sanglier, telle que la pratiquèrent dans l'antiquité les vieux *Cadurci;* amusement ou passe-temps belliqueux des compatriotes du grand Luctérius et des citoyens de *Divona*, auquel le revers de notre médaille fait peut-être allusion, ce qui expliquerait la réunion des deux quadrupèdes chers aux Gaulois, qu'on y remarque. »

M. de Lagoy (2) s'exprime ainsi sur ce point : « Le cheval est le revers le plus ordinaire des monnaies des Gaulois, dont la cavalerie était renommée. »

Un peu plus loin, dans le même mémoire (page 39) on lit : « La tête casquée paraît être une imitation grossière des deniers consulaires, mais le type du revers, *le cheval* en course, *appartient en propre aux Gaulois*. »

Quant à l'aigle romaine employée sur les monnaies gauloises comme signe de suprématie, il y a lieu de s'étonner de l'assertion de M. Barthélemy, car les preuves abondent en faveur de la mienne.

(1) *Dissertation sur Divona*, p. 6.

(2) *Notice sur l'attrib. de quelques méd. des Gaules*, p. 13.

Cette manière de constater les rapports plus ou moins étroits de soumission, au moyen de l'imitation plus ou moins complète de la monnaie étrangère, et par l'insertion, sur les monnaies nationales, d'un des types principaux ou de l'effigie du souverain du peuple allié ou conquérant, était tout à fait dans les mœurs gauloises, et elle s'est continuée, dans les habitudes numismatiques des barbares en général et des Francs en particulier, jusque après Clovis (1).

Dans la dissertation de M. Duchalais sur les *Ambacti* (*serviteurs, sujets, clients*) qui constitue l'une des meilleures parties de la *description des médailles gauloises*, on lit, entre autres choses : « Sans doute les Sequani se seront plu à faire longtemps parade de ce titre d'Ambacti; *le type de l'aigle qu'ils avaient pris en l'honneur de l'aigle romaine*, dut désigner vraisemblablement qu'ils étaient les Ambacti des Romains; la tête d'Auguste qui le remplaça plus tard fut une flatterie pour l'empereur (2). »

M. de La Saussaye admet également ce système d'indication d'alliances et de suprématie. A propos d'une monnaie des Volcæ Arecomici, le savant directeur de la *Revue numismatique* dit : « Si l'aigle du revers n'est pas un attribut de Diane, déesse souveraine ou divinité tutélaire, il pourrait être considéré comme un signe de la domination romaine (3), et il cite (page 134 du même ouvrage) une monnaie des Vocontii, sur laquelle ces peuples ont exprimé leur alliance avec la république romaine (4) par l'adoption du type de *Rome* personnifiée.

M. Lambert, enfin (5) : « Quelques contrées, en signe de leur soumission aux volontés de Rome, tels que les Lixoviens, adoptèrent l'aigle éployée, emblème de la servitude; puis (page 215, *id.*) : « chez les Lixoviens, dont le territoire longe l'embouchure de la Seine, le Vergobret Cisiambos-Cattos, témoigne de sa soumission aux

(1) Cf. Lelewel, *Numismat. du moyen âge*, t. Ier, p. 11, 12 et suiv. et 142. Voy. Procope *de Bell. goth.*, III, 33.

Monn. attrib. aux premiers rois méroving., par F. de Peligny. *Revue numism.*, 1837, p. 329 et 330.

Des prem. monn. d'or mérov.; par D. Voillemier. *Revue numismatique*, 1841, p. 103 et 104.

Lettres sur l'hist. monét. de France par Cartier. *Revue numismatique*, 1841, p. 128 et 129.

(2) *Descr. des méd. gaul.* p. 162.

(3) *Numismat. de la Gaule narbonn.* p. 152.

(4) Pline, l. III, chap. IV.

(5) *Essai sur la numism. du nord-ouest de la France*. p. 187.

lieutenants de César, en adoptant sur les deux coins connus de sa monnaie, l'aigle symbole de la puissance romaine. »

C'est donc s'inscrire en faux contre l'histoire elle-même et contre tous les monuments numismatiques, que de contester le cheval comme étant l'un des symboles de la nationalité gauloise, et de nier que l'aigle, qui figure fréquemment sur les pièces gauloises, puisse avoir une relation avec l'aigle romaine.

Je terminerai d'ailleurs cette partie de la discussion en faisant remarquer que, sauf la question de rapport de la légende avec tel ou tel des types de la médaille, l'explication du mot gaulois donnée, à son tour par M. Barthélemy, ne contrarie pas essentiellement la mienne. C'est toujours, dirai-je avec lui, *l'idée de suprématie* qui se trouve indiquée sur la monnaie en question. *Och penn, ó penn e penn* signifient d'après Legonidec, *au delà, par-dessus*, et, décidément, cette locution adverbiale me paraîtrait s'appliquer encore plus convenablement à la position matérielle d'un type quelconque, qu'à la position morale d'une *personne*.

Nous arrivons à la troisième légende. La pièce qui la porte se trouve ainsi décrite dans mon mémoire :

« 3° ONNIN. Buste jeune, imberbe, tourné à droite, les cheveux courts et ornés d'ailes; le corps est couvert d'un vêtement. ℞. NINNO. Sanglier paraissant en arrêt, les poils hérissés, tourné à gauche. »

« En celtique : *nin-eo*, par contraction et avec l'*n* redoublé, *c'est nous!* allusion au type national du sanglier, dont il faut aussi remarquer l'attitude hostile. »

« Si on doit lire dans le ONNIN ou (en lisant au rebours) dans le NINNO du droit de la médaille le nom d'un chef, il y aurait là une anagramme, une sorte de jeu de mots qui ne répugnerait pas au caractère gaulois. » — J'aurais pu ajouter que ces jeux de mots avec allusion au type sont très-fréquents dans la numismatique ancienne et moderne. C'est ainsi que M. de Longpérier, avec la sagacité qui le caractérise, a fait remarquer le rapport existant, sur les médailles de Rhodes, entre la tête de la Méduse, de la *Gorgone*, substituée à celle du Soleil, et le nom du magistrat ΓΟΡΓΟΣ; et que M. Lenormant signalait dernièrement à la Société des Antiquaires (1) des combinaisons à peu près analogues sur des pièces du moyen âge, en faisant observer : « que c'était là un de ces jeux d'esprit qui rentrent tout à fait dans les habitudes des monétaires et qui ne pour-

(1) Voy. *Athenæum*, n° 23, 4 décembre 1852.

raient étonner que les personnes étrangères à l'étude de la numismatique. »

Qu'objecte M. Barthélemy? voici :

« Le mot *ninno* est traduit par *nin-eo*, *c'est nous*, qui ferait allusion au sanglier gaulois, d'après M. Breulier. Je crois que *Ninno* n'est autre chose qu'un nom propre; on m'a signalé une divinité topique qui aurait porté le nom de *Nennesius;* mais je n'ai pas assez de renseignements sur elle pour me permettre un rapprochement. »

— *Réponse.* On a vu que j'ai proposé moi-même cette hypothèse, que NINNO pourrait être un nom propre, et constituer ainsi un de ces jeux de mots si fréquents, comme on l'a dit tout à l'heure, en numismatique.

N'oublions pas cette occasion de signaler ici un fait, négligé dans mon premier mémoire, et qui cependant appuie victorieusement mon interprétation. Au revers de toutes les autres médailles analogues possédées par le cabinet, on trouve, avec le même type du sanglier, le mot MAVC; or, *moch*, en armoricain et en gaulois (en gaël *muc*), veut dire *porc, sanglier;* et nous constatons cette nouvelle preuve des rapports nombreux qui, malgré la dénégation hasardée de M. Barthélemy, existent entre les types et les légendes.

Quant à la divinité du nom de Nennésius, qui ne nous paraît pas avoir grand chose à faire ici, je dirai à M. Barthélemy que lui, qui a publié des lettres intéressantes sur la religion des Gaulois, et semble avoir compris l'importance de l'étude de cette branche de la science celtique, ne devrait pas tomber dans l'abus qu'on a fait jusqu'à ce jour des *divinités topiques*. Il ne faut pas oublier que les Celtes et les Gaulois, en matière de religion, ont toujours manifesté un génie différent de celui des Grecs et des Romains; leurs croyances ont toujours été plus épurées, plus dégagées de tendances matérielles; les druides semblent même s'être élevés jusqu'au grand principe de l'unité de Dieu; tandis que les Grecs et les Romains ont poussé le système du polythéisme jusqu'à cette exagération ridicule qui a excité la verve incisive de saint Augustin (1). Sans doute, les principes de l'adoration des forces générales de la nature, symbolisées, ou ceux plus immatériels du monothéisme ont dû s'altérer chez nos ancêtres au contact de la civilisation païenne, mais lente-

(1) *Cité de Dieu*, l. IV, Voy. notamment les saillies spirituelles du chap. VIII, contre les neufs divinités protectrices des diverses phases de la croissance du blé, les trois gardiens sacrés de la porte, etc.

ment, par degrés; et les divinités *locales* n'ont dû s'introniser complétement chez eux qu'après l'entier achèvement de la conquête. Tous ces noms de divinités particulières ne se rencontrent, en effet, que dans des inscriptions à physionomie purement latine; il arrivera sans doute à plusieurs de ces divinités équivoques la mésaventure que vient d'éprouver le dieu *Voljanus*, destitué, sans égard pour son inamovibilité, de son immortel emploi par M. de Longpérier, dans la séance de la Société des Antiquaires du 19 novembre 1852 (1).

Laissons donc M. Barthélemy aller aux renseignements sur le compte de sa déité, et poursuivons.

« Les légendes ATEVLA-VLATOS, continue M. Barthélemy, expliquées ainsi : *a teoual* ou *teouel, du Taciturne*, et *ul* ou *eul atô*, *toujours seul*, me paraissent sortir par trop des limites que l'on doit se poser quand on risque des hypothèses. *Ateula* se retrouve comme nom propre dans des inscriptions gallo-romaines; *Ulatos* entre dans les noms d'une ville de Séquanie, *Velatudurum*, et d'un dieu breton, *Bélatucader*. La figure ailée, gravée à l'avers de ces monnaies, représente probablement la Victoire, et je ne vois pas trop ce que voudrait dire alors la légende gravée à l'entour, qui signifierait, suivant M. Breulier, *effigie du Taciturne*. »

Ici, M. Barthélemy pourrait avoir raison; l'explication, je l'avoue, est un peu hasardée. Les types ne prêtent qu'un très-douteux appui à la traduction de la légende, et il y aurait danger, en cette matière, à ouvrir la porte trop grande à l'imagination. Je ferai seulement observer à M. Barthélemy lui-même qu'il y a aussi quelque témérité de sa part à vouloir retrouver le mot *Ulatos* dans les divers noms par lui cités, et que, quant au dieu Belatucader, c'était une divinité spéciale à la Grande-Bretagne; et que toutes les inscriptions qui en font mention ont été exclusivement découvertes dans cette contrée.

M. Barthélemy passe ensuite à LVXTHKIOS et à ANSALI, mais c'est pour déclarer qu'il n'en parlera pas. Pourquoi donc?... — « Je ne parlerai pas, dit-il, de LVXTHKIOS ou LVXTIIKIOS, *luch tiek*, *le chef éclairé*. Vous-même, mon cher confrère (M. Chaudruc de Crazannes), avez retrouvé sur cette monnaie le nom de Luctérius. » (—Eh bien! est-ce que j'ai contesté cela? J'ai seulement donné la signification de ce nom propre, que j'ai traduit par *le chef éclairé.*) — « Je ne parlerai pas non plus, ajoute M. Barthélemy, de ANSALI, *an Sali, le bondissant*, qui me semble très-hasardé, du moment où

(1) Voy. *Athenæum*, n° 22, 27 novembre 1852.

l'on considère ce *nom propre* comme une légende accompagnant un cavalier galoppant, auquel il ferait allusion. » — Je ferai observer à mon adversaire que je n'ai pas dit qu'il s'agissait ici d'un nom propre, ce qui, d'ailleurs, ne serait pas, ce me semble, de grande conséquence.

« J'arrive, dit M. Barthélemy, à TOVTOBOCIO-ATEPILOS. M. Breulier, s'en rapportant à l'attribution du savant Lelewel, qui donne cette monnaie au roi teuton Teùtobocchus, défait par Marius l'an 102 avant Jésus-Christ, traduit ces mots par *Teu tobach, le géant; at pila, le destructeur des moissons*. Comme on lit aussi ATPILI sur des pièces du chef helvétien Orgétorix[1], il faut en conclure que ce dernier aurait aussi été surnommé par les Gaulois le destructeur des moissons. — » (*C'est ce que j'ai fait observer moi-même.*) — « Je crois, mon cher confrère, que les petits bronzes en question n'appartiennent pas au chef des Teutons, mais bien à un homonyme, roi de quelque tribu de la Celtique. » — (*Ceci est une querelle à vider entre la savant Polonais et M. Barthélemy.*) — « Je suis convaincu également qu'on chercherait inutilement dans *Teutobocius* l'équivalent de ces mots *le géant.* » — (*Pourquoi?... j'ai donné mon interprétation: tev, teô, gros; tobach, toboc, surprenant; — surprenant de grosseur, géant; que M. Barthélemy propose la sienne, on choisira.*) — « Quant à *Atepilos, Atpili*, au lieu d'y voir la même idée qui fit donner un surnom analogue au trop célèbre roi des Huns, je préférerais traduire ces mots par *chef suprême;* MM. Lelewel et de Saulcy ont déjà reconnu que *Atepilos, Atpili, Eppillus* et *Epenos* étaient synonymes et avaient le sens que je rappelle ici. »

— M. Barthélemy préfère traduire ainsi le mot *Atepilos*, et s'en rapporter au sens donné, dans d'autres circonstances, par des savants, fort recommandables d'ailleurs. Soit! mais je le préviens seulement qu'il ne trouvera le sens qu'il adopte ni dans Legonidec, ni dans les dictionnaires gaëliques, ni dans les vocabulaires gallois. Bullet, seulement, peut y conduire d'une manière approximative; M. Barthélemy osera-t-il suivre un tel guide, quand ce guide est seul?

M. Duchalais (*Descript. des méd. gaul.*, p. 126) fait d'*Atpili* un chef gaulois inconnu.

— « Je pourrais discuter, poursuit M. Barthélemy, les autres interprétations proposées par M. Breulier, et arriver aux mêmes conclusions que celles que je viens de vous soumettre, mais ma lettre est déjà bien longue, et je me hâte d'arriver à mes conclusions. »

— Je regrette sincèrement que M. Barthélemy ait cru devoir sup-

primer les objections qu'il avait trouvées contre les interprétations des mots : *Litavicus*, *Andob*, APHTOILMOS, NAMV, *Cambotre*, *Segusia*, *Arus*, etc. Il m'est permis de croire que ce ne sont pas précisément les plus fortes qu'il a passées sous silence; mais, venant de lui, elles auraient toujours présenté de l'intérêt, et il ne serait venu à l'esprit de personne, pas même au mien, de les trouver trop longues. Puisqu'il faut nous en passer, résignons-nous, et voyons les nouvelles conclusions de M. Barthelemy :

— « L'explication, dit-il, des monnaies gauloises, par la décomposition des mots gravés en légendes, ne peut, pour le moment, avoir de bons résultats : en supposant que nous arrivions à reconstituer l'ancien idiome national, les légendes monétaires ne pourront guère servir qu'à fournir à un dictionnaire quelques noms propres et quelques rares dénominations de dignités. » — (Mais, ce serait déjà quelque chose, objecterais-je à M. Barthélemy ; et la science de la numismatique gauloise n'est pas encore assez riche pour pouvoir ainsi faire fi de l'humble denier que je lui apporte.) — « Le sytème de M. Breulier, ajoute mon contradicteur, ce système qui peut sembler séduisant à première vue, à *un commençant*, — (mot innocemment malicieux qui paraît décoché à mon endroit personnel) — peut, en étant appliqué sur une grande échelle, donner naissance à une foule d'hypothèses dans lesquelles l'imagination ne peut manquer d'intervenir. »

— Ce danger existe, je ne le nie pas; mais il ne faut pas rejeter une idée vraie, par ce seul motif qu'on pourrait en faire abus. De quoi n'a-t-on pas abusé. Il me serait facile, si j'étais méchant et si je ne craignais pas, à mon tour, d'être trop long, de prouver, par des citations, que, malgré leur hardiesse très-tempérée, nos maîtres critiques se sont livrés aussi, en cette matière, a de singuliers écarts d'imagination, et qu'ils ont laissé faire, dans le grave domaine de la science, de singulières gambades à *la folle du logis;* mais, passons.

M. Barthélemy, qui n'a présenté, en définitive, que des critiques de détail, après avoir admis en principe la proposition fondamentale de mon mémoire, paraît regretter tout à coup le résultat insuffisant de sa critique, et, sans que rien de ce que nous avions vu jusqu'alors dans ses préliminaires puisse justifier une conclusion aussi absolue, il arrive à cette déclaration :

— « Je dis que le système de M. Breulier ne peut pas nous être utile, *à nous autres numismatistes*, et j'en serais convaincu, *quand*

même toutes ses étymologies seraient inattaquables et admises. Vous savez, en effet, que beaucoup de monnaies grecques portent des noms propres qui présentent un sens certain ; or, qu'est-ce que la numismatique tire de la traduction de ces mots? que nous fait, sur les statères de Macédoine, au nom de Philippe, que le nom du roi signifie *amateur de chevaux?* que nous fait que le nom d'*Alexandre* signifie *sauveur des hommes?* que nous fait qu'à Syracuse le nom d'*Hiéron* soit synonyme de *sacré?* »

— En vérité, M. Barthélemy, qu'il me permette de le lui dire, n'a pas ici suffisamment réfléchi. J'aime mieux, en effet, supposer, en ce cas, un peu d'inadvertance de la part d'un aussi bon et loyal esprit, que de croire un seul instant qu'il aurait consenti, sous la pression de certaines influences, à recevoir le mot d'ordre destiné à barrer *quand même*, à mes travaux, l'entrée de la science numismatique, et qu'il se serait chargé, avec une sorte d'obéissance passive, de l'exécution de cette brutale et inintelligente consigne.

Comment! *quand même* toutes mes explications seraient inattaquables et admises, mon système n'en devrait pas moins être repoussé et mes travaux seraient complétement inutiles à vous aûtres numismatistes?

Et pourquoi en jugez-vous ainsi, *vous autres numismatistes?* — « Parce que, dites-vous, le plus souvent (— donc, pas toujours, encore une fois! —) les légendes gauloises ne contiennent que des noms propres, et qu'il vous est indifférent de savoir ce que peuvent signifier ces noms propres. »

Mais vous avez grand tort de vous imaginer cela, vous, M. Barthélemy, et vos autres confrères; il est toujours utile de connaître la signification des mots, quels qu'ils soient, qu'on trouve sur les monnaies. L'illustre Letronne n'a pas pensé comme vous, messieurs, que la signification étymologique des noms propres antiques fût dénuée d'intérêt. J'aime à croire que vous connaissez, comme tout le monde, son long et curieux travail intitulé : *Sur l'utilité qu'on peut retirer de l'étude des noms propres grecs pour l'histoire et l'archéologie*, inséré au tome XIXe, Ire partie (1851), des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. A la page 4, Letronne s'exprimait ainsi sur l'importance de cette étude. « .... Elle n'aurait d'autre utilité que de servir *à rectifier les légendes des médailles* et à mieux lire les inscriptions, qu'elle pourrait rendre de précieux services à des branches importantes de la science de l'antiquité. Mais cette utilité peut s'élever plus haut, en nous révélant des faits in-

connus qui intéressent l'histoire, la géographie et la connaissance des usages et des monuments. »

Mais, si cette étude présente déjà un grand intérêt pour les noms grecs, elle en doit offrir un bien plus grand encore pour les noms gaulois. — Pourquoi? — parce que les Gaulois ne connaissaient pas les noms de famille : chaque nom, chez eux, était véritablement *propre*, dans le sens rigoureux du mot, à l'individu même qui le portait; le nom ne se transmettait pas aux descendants de celui-ci, il lui était nécessairement donné à l'âge d'homme, à raison de quelque qualité particulière, de facultés ou d'actions individuelles : on sait que l'enfant chez les Gaulois n'avait, en quelque sorte, pas d'existence civile avant qu'il fût en état de porter les armes.

« In reliquis vitæ institutis, hoc fere ab reliquis differunt, quod « suos liberos, nisi cum adoleverint, ut munus militiæ sustinere « possint, palam ad se adire non patiantur; filiumque in puerili « ætate, in publico, in conspectu patris assistere, turpe ducunt (1). »

Nos ancêtres n'ont commencé à avoir des noms patronymiques qu'après la conquête des Romains.

« Je n'ai pas besoin de rappeler, dit M. de La Saussaye, que les noms de famille n'étaient pas en usage chez les Gaulois. Cingétorix était fils d'Indutiomar ; Celtill était père du célèbre Vercingétorix; le roi breton Cunobélinus, fils de Témancius était père d'Adminius, de Caractacus et de Togodumnus (2). »

On comprend, dès-lors, l'importance de l'étude et de l'explication étymologique des noms propres celtiques ; bien mieux encore que les noms grecs, ils peuvent fournir des moyens de rectification pour les légendes des médailles, et surtout des renseignements précieux pour l'histoire.

On a déjà pu voir par l'explication du nom de Vercingétorix qui signifie *le chef de cent têtes, — l'homme commandant à cent chefs* ou *tribus, le généralissime*, combien ce nom était en parfait rapport avec la vie publique du personnage et en concordance avec les faits que l'histoire en raconte. Le nom infligé à *Mandubratius*, expliqué par M. de la Villemarqué (*man dû brat*, l'homme de la noire trahison, *le traître*) s'applique parfaitement au transfuge protégé par les Romains (3). J'ajouterai moi-même à ceux-là, comme exemple nouveau de l'utilité de de ces recherches, le nom de *Trogue-Pompée; Pompée*,

(1) Cæsar, *Comment.* l. VI.
(2) *Attrib. d'une médaille en bronze à Tasgel, Revue numism.*, 1837, p. 45.
(3) Cf. *Essai sur l'hist de la lang. bret.* XI.

nom romain ajouté au mot gaulois *Trogue*, témoigne de l'alliance connue de la famille de l'historien avec l'illustre famille consulaire; quand au mot *Trogue*, ce nom signifie en celtique : *interprète*, *négociateur habile* (*Trôi* ou *Trô*, *tourner adroitement*, *traduire*, *interpréter*. — *Ger*, *mot*, *parole*. — Trôger e ger, *traduire*; littéralement : *tourner mot en mot*). Or, on sait que le père de Trogue Pompée était gaulois; qu'il était l'ami des Romains et remplissait en effet pour eux, au regard de ses compatriotes, les fonctions d'interprète, de secrétaire, etc.

Justin donne, à cet égard, les renseignements les plus positifs : « In postremo libro Trogus majores suos a Vocontiis originem ducere; avum suum Trogum Pompeium, Sertoriano bello, civitatem a Cn. Pompeio percepisse dicit; patruum, Mithridatico bello, turmas equitum sub eodem Pompeio duxisse; patrem quoque sub Caio Cæsare militasse, epistolarum et legationum, simul et annuli curam habuisse (1). »

Passons outre, car il importe d'en finir. M. Barthélemy termine ainsi :

« Je crois que les recherches de M. Breulier peuvent être fort utiles si elles ont pour but unique de rechercher les radicaux de l'ancienne langue celtique, au moyen d'une critique saine et froide; mais que la numismatique n'en peut tirer aucun profit. »

— Il y a, certes, une contradiction bien étrange à reconnaître, d'un côté, que mes recherches peuvent être fort utiles quand elles ont pour objet de rechercher les radicaux de l'ancienne langue celtique, et, d'un autre côté, que la numismatique n'en saurait tirer aucun profit et doit en détourner la vue. Ainsi, sur les médailles, sur les propres monuments de la numismatique, on trouve des mots, des légendes dont l'explication peut révéler les radicaux de l'ancienne langue celtique, cette langue de la plupart des monnaies gauloises, cette langue de nos pères qui n'a été écrite, par eux, que là, et cela n'intéresse pas les numismatistes! Mais qu'est-ce donc que la numismatique alors? A la différence de toutes les autres branches des connaissances humaines celle-ci se suffirait à elle-même; elle n'aurait besoin d'aucune des autres sciences et ne mettrait pas son plus grand honneur à leur être utile à son tour. Ce serait asssez, pour ses adeptes, de classer méthodiquement leurs pièces de monnaie dans leurs petits cartons, de les décrire et de les contempler solitairement, dans une jouissance égoïste! Non, j'ai trop bonne opinion de l'esprit et de la largeur de vues de mon savant contradicteur pour penser

(1) Justin. 47, chap. v.

qu'il puisse, après réflexion, maintenir des conclusions qui rabaisseraient à ce point sa science de prédilection. Il est homme à comprendre qu'une science ne peut rester isolée; qu'elle n'a de valeur et d'utilité réelles que par les applications diverses dont elle est susceptible; que la numismatique ne peut considérer, comme sans intérêt, les services qu'elle peut rendre à la philologie, à l'histoire, à la géographie ancienne qui lui en doit tant déjà, à l'archéologie, etc. M. Barthélemy, je l'espère, apercevra bien vite une erreur, qu'avec sa loyauté bien connue, il se donnera certainement le mérite de confesser un jour.

J'arrive à mon second adversaire, à M. Lenormant. J'y viens avec peine, je l'avoue, car il me faut ici, bien contre mon gré et mes habitudes, quitter le ton sérieux et les allures contenues qui conviennent aux véritables discussions scientifiques pour aborder un instant, par suite d'une irritante provocation, le détestable terrain des débats personnels. Je ne reculerai pas néanmoins, car là même il s'agira encore de l'intérêt de la science.

M. Lenormant est chef du cabinet des médailles; il est membre de l'Institut. Ses collègues lui laissent accaparer depuis plusieurs années les fonctions de rapporteur de la commission chargée d'examiner les divers travaux des concurrents pour le prix des antiquités nationales. Il était encore cette année chargé de faire ce rapport; il portait la parole au nom de l'Académie. Il devait à la savante assemblée, au public, aux concurrents plus ou moins heureux, mais sincères dans leurs efforts, il se devait enfin à lui-même de parler avec convenance et dignité des travaux adressés à la commission; de donner, au moins succinctement, les motifs des jugements portés sur les différents ouvrages, en distribuant avec discernement des éloges aux lauréats, et des conseils bienveillants et profitables aux travailleurs moins favorisés.

L'ardeur d'investigation, la témérité même sans succès, ont droit, en effet, dans la science, à quelques égards; et les hommes les plus éminents ont toujours été les premiers à recommander sur ce point une indulgence, qui aurait toujours l'avantage d'être de la politesse alors qu'elle ne serait pas simplement de la justice.

M. Letronne, à la fin du célèbre mémoire que j'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut, s'exprimait ainsi (page 116) : « Je les invite (les philologues et les antiquaires) à ne pas craindre, plus que je ne l'ai fait, de s'écarter de l'opinion commune, et de proposer les conjectures

qui leur sembleraient probables, dussent-elles ne pas se vérifier plus tard. Dans une matière presque neuve, quand on a l'analogie pour soi, il ne faut pas se laisser arrêter par la crainte de ne pas rencontrer juste. Si la conjecture ne se vérifie pas par la suite, ce sera un petit malheur, dont on devra même s'applaudir dans le cas où, d'un autre côté, on aura suggéré des vues et des recherches nouvelles. Ceux que vous aurez mis sur une voie heureuse et féconde, auraient mauvaise grâce à ne pas vous en savoir gré et à ne pas dire, avec vous : *Felix culpa.* »

M. Lenormant, avec une modestie fort inopportune et dont il n'abuse pourtant pas ordinairement, n'a pas cru qu'il lui fût permis de s'élever à cette hauteur de vues, de langage et de sentiments. Plusieurs travaux sérieux, plusieurs savants, parmi lesquels figurent même des correspondants de l'Institut, ont été l'objet des lazzis ou des rudesses de M. Lenormant. En ce qui me concerne, voici les propres paroles de M. le rapporteur ; je copie textuellement :

« S'il lui était venu (à la commission) du fond d'une des provinces où les guides sont rares et les erreurs faciles à commettre, quelque dissertation sur un sujet gaulois où se serait fait sentir l'influence d'anciens ouvrages, aujourd'hui justement abandonnés, elle eût été plus disposée à l'indulgence qu'à la sévérité. Mais la même excuse n'existe pas pour les écrits qui se produisent au centre même des études. Il n'est pas interdit, sans doute, de trouver mieux sur les antiquités celtiques que ce qu'on écrivait encore il y a vingt ans. A quelque poussière que l'indifférence de notre race pour ses propres souvenirs ait réduit le passé de la Gaule, la critique ne doit pas désespérer de reconstruire quelque jour un édifice vraisemblable. Mais nous parlons de la critique, et ce n'est pas le mot qui peut caractériser les *Considérations* prétendues *nouvelles sur la numismatique des Gaules, auxquelles il faut regretter qu'un recueil recommandable ait donné asile* (1). »

Voilà qui n'est pas encourageant pour les hommes studieux, et il est dur de s'entendre traiter ainsi, quand on n'a pas d'autre crime à se reprocher que d'avoir consumé ses veilles à préparer un travail consciencieux sur une question obscure et difficile, et simplement pour avoir essayé d'apporter une humble pierre à l'édifice, toujours en construction, de la science. — Je passerais le dédain à M. Lenormant ; mais pourquoi aller jusqu'à la colère, à propos d'un travail

(1) Rapport de M. Lenormant, séance annuelle du 12 novembre 1852, p. 20.

scientifique, et regretter même qu'il ait pu trouver un asile quelque part. Non-seulement de semblables sorties seraient de nature, si l'on ne savait comment les choses se passent, à compromettre la commission et l'Académie vis-à-vis du public ; mais encore, dans le cas présent, celle que je reproche à M. Lenormant, constitue une véritable injure pour cette *Revue* recommandable qui a cru devoir accueillir les *Considérations nouvelles*, ainsi que pour les savants, non moins recommandables, qui, de notoriété publique, en France et à l'étranger, ont accordé leur attention et témoigné leur bienveillance à ce travail.

Certes, après une apostrophe aussi peu, je ne dirai pas *parlementaire*, le mot n'est plus de mise pour l'instant, mais aussi peu *académique*, j'aurais droit de laisser de côté toute retenue et, comme on dit, de casser les vitres. Mais, les carreaux brisés, le public ne se trouverait pas beaucoup mieux éclairé par cette violence que par les gros mots de M. Lenormant. D'ailleurs l'exemple de ce dernier m'a rappelé que la colère est mauvaise conseillère ; elle nous fait perdre la netteté des idées et la logique, elle peut nous faire oublier jusqu'à notre langue maternelle, ainsi qu'un autre plus mordant et plus redoutable que moi l'a déjà fait observer à M. *le rapporteur*, et puis, la fréquence de pareilles sorties de la part de M. Lenormant, en atténue la portée. Le monde savant connaît, à cet égard, les escapades et les mésaventures de mon adversaire ; on sait aussi qu'il ne faut pas attacher à ses foudroyants anathèmes plus d'importance qu'il ne leur en accorde lui-même.

Ce n'est pas un de ces hommes froids et absolus, qui ne reviennent jamais sur leurs premières impressions et leurs décisions plus ou moins réfléchies ; ainsi, M. Lenormant qui, nous nous en souvenons, a traité jadis l'étude des patois plus cavalièrement, a cru devoir cette année, en tête même et en plusieurs autres endroits de son rapport, se faire le courtisan de ces pauvres idiomes qu'il voit aujourd'hui officiellement remis en honneur, et il va si rondement dans ces retours à la bienveillance pour ce qu'il maltraitait la veille, qu'il loue et honore ensuite absolument de confiance, et sans plus examiner après qu'il ne l'avait fait auparavant. C'est ainsi qu'il paraît prendre pour le représentant et le restaurateur d'un de nos patois méridionaux le poëte-perruquier Jasmin, dont il appartenait bien à l'Académie française de couronner les charmantes inspirations, au point de vue poétique et littéraire, mais, qu'au point de vue philologique, un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne saurait prendre au sérieux.

Après tout, je suis en bonne compagnie parmi les nombreuses victimes des accès de M. Lenormant, et n'est-ce pas encore une distinction que d'être jugé digne du courroux d'un si grand personnage, et de mériter des injures qui tombent de si haut.

« Vous nous fites, seigneur,
En nous croquant beaucoup d'honneur. »

Enfin la scène n'a-t-elle pas son côté plaisant, et cela ne doit-il pas nous suffire? M. Lenormant, qui croyait être majestueux dans sa colère olympienne, n'est-il pas arrivé, en plusieurs endroits de son mémorable rapport, à tout autre chose qu'au sérieux et à la dignité? D'autres que moi n'y ont-ils pas malignement relevé jusqu'à de véritables naïvetés?

Je laisse donc de côté les récriminations, si légitimes qu'elles puissent être. Les récriminations sont toujours faciles. Ne pourrais-je pas dire à M. Lenormant que si la *Revue archéologique* a eu le tort dans lequel elle récidive aujourd'hui d'accueillir mes travaux, elle peut offrir, comme compensation de ce crime, le mérite de n'avoir point été choisie pour donner asile à certaines élucubrations peu appréciées de M. le rapporteur. S'il est vrai que mes travaux ne sont pas absolument neufs et à moi personnels dans toutes leurs parties, ne pourrait-on pas rechercher jusqu'à quel point et dans quelle mesure sont réellement neufs et surtout bien personnels à M. Lenormant, tant de travaux prudemment faits en collaboration, et certaine traduction *du copte* (langue qu'il déclarait naïvement ignorer, ou connaître assez peu avant son entrée au Collége de France) (1), traduction *planè nova*, déjà faite aussi en latin par Zoéga, etc.; mais tout cela ne prouverait pas que mes propres travaux sont bons, ni même que M. Lenormant ne soit pas d'ailleurs un savant fort estimable, beaucoup plus savant que moi, à coup sûr; je ne prouverais rien, je me vengerais, voilà tout. La vengeance est, dit-on, le plaisir des dieux, abandonnons donc cette fiévreuse satisfaction à certains *immortels*. Je ne me préoccuperai plus davantage de mes intérêts personnels, et si je dis encore quelques mots du rapport de M. Lenormant, ce sera dans l'unique intérêt de la science.

A ce point de vue je répondrai ceci :

Distinguons, s'il vous plaît : je n'ai pas, comme paraît l'insinuer M. Lenormant, appuyé mes recherches et la conclusion de mon mé-

(1) Voy. *Cours d'histoire ancienne*, par M. Ch. Lenormant, p. 341.

moire, sur *ces anciens ouvrages aujourd'hui justement abandonnés*, et auxquels M. le rapporteur fait allusion. Je n'ai cité qu'une fois les noms de Pezron et de La Tour d'Auvergne, et je me reproche même, je dirai pourquoi tout à l'heure, de l'avoir fait avec une légère pointe d'ironie. J'ai pris mes exemples dans les écrivains de l'antiquité, qui nous ont laissé et donné comme tels un grand nombre de mots gaulois, qu'on retrouve encore aujourd'hui dans les dialectes gaëliques, gallois et armoricains. C'est en prenant pour base les travaux des historiens et des philologues modernes, des hommes tels que Thierry, Michelet, de Humboldt, Grimm, Bopp, Pictet, Eichoff, etc., que je suis arrivé à la conclusion contenue dans mes *Considérations nouvelles* sur la numismatique gauloise.

Prétendues nouvelles, dit M. Lenormant, qui a dédaigné de nous dire en quel point cette prétention n'était pas justifiée.

Si cette phrase de M. Lenormant se réfère à ce qu'il a dit précédemment de *l'influence d'anciens ouvrages justement abandonnés*, etc., et sur lesquels il lui plaît de faire entendre que je me suis exclusivement appuyé, je n'ai plus à répondre; j'ai déjà répondu tout à l'heure.

Si M. Lenormant n'a voulu que reproduire l'opinion énoncée par M. Barthélemy, au sujet des *prémisses* de mon mémoire, la réponse est déjà faite également.

Enfin, si mon nouvel adversaire a voulu dire autre chose et aller plus loin (ce qu'il m'est impossible de m'expliquer), je lui dirais alors que mon travail, par cela seul qu'il n'était pas neuf, n'aurait pas dû exciter tant d'irritation d'une part, ni tant de sympathies de l'autre, et qu'il n'eût

« Mérité,
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. »

Il y aurait donc réellement autre chose, que M. Lenormant ni son petit parti ne nous diront, mais que tout le monde devine. Il leur déplaît qu'un nouveau venu, qui n'est pas précisément du métier, qui n'est pas patenté pour cela, ait trouvé, comme par hasard, et développé une idée à laquelle ils n'avaient pas songé, ou du moins, si l'on veut, pour ne rien exagérer, une idée dont ils n'avaient pas aperçu toute la portée, et que cet importun soit venu, sans titre officiel, déranger désagréablement leur sommeil, et leur imposer des travaux tout nouveaux, des études pénibles, dont ils avaient doucement perdu l'habitude, et qu'il faudrait ajouter maintenant aux anciens labeurs de leur jeunesse.

Je comprends aujourd'hui ma faute; j'aurais au moins dû prévenir

les gens. Je conçois l'ennui que je cause à quelques-uns de ces messieurs, et leur répugnance à entreprendre les nouvelles études auxquelles je les convie. Il faudra pourtant qu'ils y viennent. La première condition à remplir pour le numismatiste, n'est-ce pas de connaître plus ou moins parfaitement la langue qui concerne la branche spéciale de la numismatique à laquelle il entend appliquer ses efforts? Ne serait-il pas souverainement ridicule, par exemple, de prétendre s'occuper des monnaies grecques ou arabes, sans savoir l'arabe ou le grec; des médailles romaines, sans entendre le latin. Et comment donc ne serait-il pas absurde aujourd'hui, après les importantes découvertes philologiques modernes, de cultiver la numismatique gauloise sans une étude préliminaire sérieuse des dialectes celtiques? M. de Lagoy, à la page 6 du mémoire que j'ai déjà eu plus haut l'occasion de citer (*Notice sur l'attribution de quelques médailles de la Gaule*), dit: « Les sciences étaient exclusivement cultivées par les druides: les monétaires, qui probablement ne faisaient pas partie d'un corps aussi respecté, devaient donc manquer d'instruction et commettre, par conséquent, beaucoup d'erreurs en traduisant les sons de leur langue parlée, avec des caractères étrangers dont la valeur ne leur était pas familière. *Aussi voyons-nous beaucoup de médailles gauloises dont la légende entière et bien conservée est cependant impossible à prononcer, en donnant aux lettres la valeur des alphabets grec ou latin.* »

Eh bien! comment rectifier ces légendes? comment arriver à retrouver la valeur intentionnelle, réelle des lettres ainsi employées, si ce n'est par l'étude approfondie de ce qui reste de la langue celtique, et par des recherches sur sa véritable prononciation?

Oui, évidemment, il faut, il faut absolument, entendez-le bien (tôt ou tard on y viendra), lire les travaux des philologues éminents qui, de nos jours, ont jeté tant de lumières sur cette question; il faut étudier les grammairiens et les lexicographes gaëls, irlandais, écossais, gallois et bretons; il faut relire même ces ouvrages anciens, qu'une réaction exagérée a couverts d'un trop grand mépris et d'un oubli trop profond. Car je ne saurais, je l'avoue, partager entièrement le dédain qu'aujourd'hui certaines personnes affectent pour eux, sans les avoir lus peut-être. Tout n'est pas indistinctement à rejeter dans les recherches des Bullet, Pezron, de La Tour d'Auvergne et autres. Ils se sont égarés à une époque où la science philologique et étymologique était encore dans l'enfance: il n'y a pas lieu de s'en étonner; mais ils ont aussi parfois deviné juste. La comparaison de leurs tra-

vaux, avec ceux plus éclairés des savants de nos jours, le démontrerait d'une manière évidente, et je crois que l'heure est venue de reprendre l'ensemble de ces recherches, tant anciennes que modernes, pour en faire une application sage aux sciences historiques et à la numismatique en particulier. C'est ce que j'ai voulu établir, et, il m'est permis de le dire aujourd'hui, après l'épreuve subie de la discussion, c'est ce que j'ai établi.

J'ajouterai que, pour faire sortir la science de la numismatique gauloise de son état stationnaire, et parvenir à l'explication rationnelle des types, il sera bon de jeter aussi un coup d'œil sur les mythologies et les anciennes langues orientales.

Si les vétérans de la science répugnent à suivre cette nouvelle voie, d'autres plus jeunes, moins chargés de travaux antérieurs et de lauriers, des *commençants* sans parti pris d'avance, s'y engageront un jour. Ce jour arrivé, M. Lenormant regrettera sans doute avec amertume ses brutalités sans examen et sans critique contre une idée qui fera son chemin malgré lui, heureusement fécondée par de plus libres et de plus savants que moi, auxquels appartient l'avenir.

Maintenant s'élèvera-t-il encore de nouvelles contestations, je l'ignore. Je pourrais, peut-être, répondre désormais comme l'illustre homonyme de mon premier adversaire, Barthélemy (il y a des noms heureusement prédestinés) , lors de sa fameuse dispute avec Pellerin : « Cela a l'air d'un défi ; mais je ne veux pas me battre avec des gens qui ne veulent pas m'entendre, et veulent absolument que j'aie tort. »

Mais non, je ne me crois pas le droit d'en user ainsi. Je répondrais donc encore, si j'y voyais une utilité scientifique. Mais cependant, comme je dois aussi mes moments à d'autres soins, je déclare que je prendrai mon temps, et que je choisirai parmi les attaques et parmi les adversaires, comme je crois, dès à présent, devoir distinguer entre M. Barthélemy que je salue en le remerciant, et M. Lenormant que je regrette sincèrement de ne pouvoir quitter dans les mêmes termes.

Adolphe BREULIER,
Avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société asiatique de France.

NOTE
SUR DEUX INSCRIPTIONS LATINES
PORTANT QUELQUES SIGNES D'ACCENTUATION,
ET
SUR UN DEMI-SEXTARIUS.

Dans l'excellent manuel de Grammaire comparée, publié par M. Egger, j'ai remarqué la note suivante :

« Les signes d'accentuation que portent quelques inscriptions « latines, y sont jetés avec une telle négligence, qu'il est difficile « d'y voir autre chose qu'une sorte d'ornement pour plaire à la « vue (pag. 12). » Et tout récemment, l'Académie des inscriptions a proposé pour sujet d'un de ses concours annuels d'examiner toutes les inscriptions latines qui, jusqu'à la fin du ve siècle de notre ère, portent des signes d'accentuation ; de comparer le résultat de ces recherches épigraphiques avec les règles concernant l'accentuation de la langue latine, règles données par Quintilien, par Priscien et d'autres grammairiens ; de consulter les travaux des philologues modernes sur le même sujet ; enfin, d'essayer d'établir une théorie complète de l'emploi de l'accent tonique dans la langue des Romains.

Je crois donc devoir m'empresser, pour rendre un hommage et à l'observation savante de M. Egger, et à l'intérêt que vient de montrer l'Académie des inscriptions, de publier deux inscriptions accentuées, que j'ai trouvées moi-même dans les environs de Rome (Tor Pignattara) et que j'avais déjà présentées à l'Institut de correspondance archéologique, sans avoir songé pourtant à remarquer ce détail d'orthographe.

1.

COH. $\overline{\text{IIII}}$. VIG
7. TVRRANI
CN. DOMITIVS
VESTALIS. HERC
INVICTO. VÓTUM
L. A. M. S.

Cohortis IV Vigilum, Centuriæ Turrani, Cneus Domitius Vestalis, Herculi invicto vótum lubenti animo merito solvit.

2. D ❦ M
ARRIAE. L. F. PROCESSIANÁE
L. ARRIVS. EPAGATHVS. ET
FVRIA. A. F. DANAE
PARENTES. FILIAE. DULCISSIMAE
FECERVNT
ET. SIBI. ET. LIBERTIS. LIBERTABVSQVE
POSTERISQVE. EORVM.

Dis ❦ manibus.

Arriæ Lucii filiæ Processianáe, Lucius Arrius Epagathus et Furia Arriæ filia Danæ, parentes, filiæ dulcissimæ fecerúnt et sibi et libertis, libertabusque, posterisque eorum.

La première de ces deux inscriptions, dédiée à Hercule par Cn. Domitius, appartenant à la centurie de Turranius de la IVᵉ cohorte de Vigiles (pompiers), est très-remarquable pour la beauté de caractère et pour un ó accentué qui peut la faire croire du premier siècle de l'empire, selon l'opinion du savant Borghesi. Le *Vestalis*, troisième nom appellatif de Domitius, n'est pas très-commun. Cependant, comme Turranius ne présente aucun prénom, je ne vois pas à qui je pourrai l'attribuer parmi ceux qui portent ce nom (1).

La seconde inscription, si elle ne présente pas un grand intérêt comme monument historique, nous montre du moins encore un exemple du curieux emploi de deux accents, le premier sur l'A de la diphtongue Æ au lieu de se trouver sur l'A de la pénultième de *Processianæ*, et le second sur la lettre R de *fecerunt*.

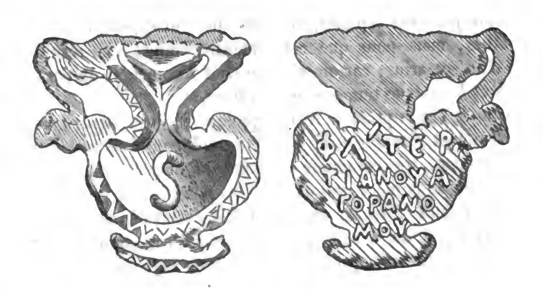
On connaît déjà le même emploi du premier accent dans *Nervǽ*, *Jucundǽ*, *Sabinǽ*, etc. (2), comme on a vu quelquefois aussi l'accent sur une consonne.

Ce sont encore trois mots accentués à ajouter au catalogue de Kellerman.

Un monument très-rare et très-important est le petit vase en

(1). Kellerman, *De accentibus in inscriptionibus*, p. 11. 2, 5; 2, 38-101. 220.
(2). *Ibid*, p. 120-121.

plomb, trouvé à Falari, dont nous donnons le dessin réduit de moitié de l'original, et qui d'un côté présente une S et au revers l'inscription ΦΛ' ΤΕΡΤΙΑΝΟΥ ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥ.



J'avais cru reconnaître dans la lettre S l'image de la moitié du *sextarius*. On sait que, chez les Romains, certains esclaves et ordinairement des jeunes gens d'une rare beauté, *pueri eximia facie* (Gell., XV, 12), étaient chargés dans les repas de mêler le vin avec de l'eau, et de le servir, ainsi mêlé, aux convives. Ils avaient un petit verre qu'on appelait *cyathus* et dont ils se servaient comme de mesure (Plaut. Pers., V, 2, 16); il contenait la douzième partie d'un sextarius. Le *sextarius* se divisait donc en douze *cyathi*, comme l'as ou la livre romaine se divisait en douze onces. Les Romains indiquèrent les coupes par le nombre de cyathi qu'elles contenaient, et à cause de cette analogie avec la livre, ils se servirent de la même dénomination des diverses parties de l'*as*.

Le SEXTANS donc indiquait une coupe qui pouvait contenir le sixième d'un *sextarius*, c'est-à-dire $\frac{2}{12}$ ou deux *cyathi*; le TRIENS ou TRIENTAL, le troisième ou $\frac{4}{12}$, ou quatre *cyathi*; le QUADRANS, le quatrième, ou $\frac{3}{12}$, ou trois *cyathi* (Suet. Aug., 77. — Martial, VIII, 51, 24, IX, 95, XI, 37. — Pers. III, 100).

On peut donc conclure que ce petit monument de plomb nous montre l'image d'un SEMIS, ou d'une mesure capable de contenir six *cyathi*.

M. Borghesi, à qui j'avais cru devoir le communiquer, observa qu'au lieu d'une mesure, dont d'ailleurs il ne nous offrait que l'image, sans en avoir la capacité, il pouvait être au contraire un poids, un *semis* ou *semissis*. En effet, j'ai trouvé que le poids de ce petit

vase était de cinq onces et six deniers de la livre romaine; or, à ce poids, si l'on veut ajouter 18 deniers, qu'il a pu perdre par l'oxydation, on retrouverait sa valeur primitive de six onces.

On pourrait ajouter, ayant égard à sa forme, qu'il pouvait servir pour contrepoids des liquides, non pas qu'il fût capable de contenir six cyathes, mais pour que cette mesure donnât en résultat la moitié d'un sextarius; car on sait que chez les anciens on pesait les liquides et les solides toujours avec la livre.

Le nom de l'inscription du revers, quoique écrit en langue grecque, est évidemment romain; et le défaut du prénom, la terminaison du surnom en *anus*, très-commune à l'époque où on dérivait le troisième nom de celui de la mère, qui dans ce cas pouvait être une TERTIA, le nom de famille *Flavius*, tout enfin fait exclure ce monument du premier et même du deuxième siècle, ce qui est confirmé par les deux seules lettres ΦΛ, qui indiquent ce nom déjà très-commun, et par le signe d'abréviation qu'on n'a jamais trouvé dans les monuments de la plus haute antiquité.

L'explication de *Præfectus annonæ* qu'on pourrait donner au mot ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥ n'est pas très-exacte, car les colonies et les municipes d'Italie n'eurent jamais aucun magistrat ainsi appelé, et parce qu'on le trouve seulement à Rome, nommé par les Grecs ЄΠΑΡΧΟϹ ЄΥΘЄΝΙΑϹ (Marini Arval, p. 798).

D. D. M.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans sa séance du 7 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-Lettres a composé de la manière suivante son bureau pour l'année 1853. M. Jomard a été nommé président, M. Ch. Lenormant, vice-président. Dans sa séance du 31 décembre, la même Académie a procédé au remplacement de M. de Cadalvène, l'un de ses correspondants, décédé. Les candidats étaient MM. Rouard, Cartier, Noël des Vergers et le général Carbuccia. M. Noël des Vergers, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé correspondant.

— D'après les ordres de M. le ministre de l'intérieur, on a procédé le 29 décembre à l'enlèvement du badigeon qui recouvrait les intéressantes peintures qui décorent le cintre de la porte de l'hôtel Clisson, rue du Chaume, et qui sert d'entrée à l'école des Chartes. Cette peinture qui représente les armoiries de la maison de Guise avait été retrouvée et restaurée en 1847 sous l'administration de M. Letronne, garde-général des Archives et directeur de l'école des Chartes; mais, dans les journées de février 1848, plusieurs individus auxquels leur ignorance laissait croire que cette peinture offrait des emblèmes de la royauté, s'ameutèrent devant la porte de cet édifice, et menaçaient de tout détruire. M. Letronne, prévenu immédiatement, eut l'heureuse idée de faire recouvrir les armoiries d'une couche de badigeon sous laquelle elles sont restées depuis à l'abri de tout outrage, et nous conserva ainsi l'un des monuments les plus curieux du vieux Paris. On trouve des détails intéressants sur cet hôtel et ses dépendances, dans la *Revue archéologique*, IIIe année, p. 625; IVe année, p. 712, 760, et sur les planches 82, 83 du même volume.

— Nous avons aujourd'hui de notre collaborateur, Victor Langlois, des nouvelles postérieures à celles que nous avons données dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*. La correspondance va maintenant jusqu'au mois d'octobre dernier; à cette date, M. Langlois avait ajouté d'importantes découvertes à celles déjà énoncées

dans les correspondances antérieures. Le voyageur a visité dans la montagne les ruines d'une ville byzantine où il est resté deux jours à copier des inscriptions; de là, M. Victor Langlois s'est rendu à Gorigho, ville autrefois romaine et qui devint un fief de la couronne arménienne sous les Roupeniens. Il y a là deux châteaux, l'un en mer, l'autre sur le rivage. On y a pu recueillir trois inscriptions arméniennes et quatre-vingts inscriptions anciennes; à Seleské, M. Langlois a copié soixante-quinze inscriptions grecques dans la nécropole, et trouvé plusieurs manuscrits arabes. Il mentionne encore une vingtaine d'inscriptions relevées à Sébaste; un tombeau qu'on croit être celui du poëte-astronome Aratus, et un grand nombre de poteries antiques des formes les plus variées, des monnaies, etc. A la dernière date de sa correspondance, M. V. Langlois se préparait à partir de Tarse pour une expédition dans la Cilicie; on pensait que cette exploration devait durer près de deux mois. Nous espérons que les nouvelles tentatives du jeune savant ne seront pas moins fructueuses que les premières, et nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des résultats nouveaux de cette intéressante mission.

—La Société impériale des antiquaires de France a procédé, dans sa séance annuelle du 10 janvier, au renouvellement de son bureau. Ont été élus: président, M. Alf. Maury; vice-présidents, MM. F. de Lasteyrie et comte de L'Escalopier; secrétaire, M. A. de Montaiglon; secrétaire-adjoint, M. E. Renan; trésorier, M. Maufras; archiviste, M. P. Nicard. Membres de la commission des impressions, MM. de la Villegille, Bourquelot et Huillard-Bréholles; membres de la commission des fonds, MM. E. Cartier, Brunet de Presles et vicomte de Rougé. Dans la même séance, la société a admis au nombre de ses associés étrangers, MM. Otto Jahn, à Zurich, et G. Petrie, à Dublin.

—Par décret du 11 janvier 1853 et sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, il vient d'être créé au Collége de France une chaire de langue et littérature françaises du moyen âge. M. Paulin Paris, membre de l'Institut, a été nommé à cette chaire nouvelle.

BIBLIOGRAPHIE.

Notice historique sur Benjamin de Tudele, par E. Carmoly, *nouvelle édition, suivie de l'examen géographique de ses voyages*, par J. Lelewel. Bruxelles, 1852, in-8°. Deux cartes.

M. Éliacin Carmoly a particulièrement étudié la vie et les voyages de Benjamin de Tudele ; il a eu l'intention de publier une nouvelle traduction de l'ouvrage de ce savant israélite, et il raconte dans cette notice comment il a été empêché de mettre ce projet à exécution par la publication hâtée et incorrecte que fit un libraire de Berlin, M. Asher. M. Carmoly fait remarquer que Benjamin de Tudele a été décrié comme un vil imposteur, et cela tient à ce qu'il a été défiguré par d'inhabiles traducteurs qui tronquèrent ou remplacèrent par des noms imaginaires, des noms de pays, de villes ou même de monuments et d'objets que le texte du voyageur donne pourtant très-fidèlement. D'autres écrivains semblent avoir parlé du voyageur sans avoir consulté son livre ; c'est ainsi qu'un historien allemand soutient que Benjamin n'a jamais voyagé, qu'il n'a même pas été à Rome, et il en donne comme preuve qu'il ne savait pas le nom du pape qui régnait alors dans cette ville. Cependant toutes les éditions hébraïques, toutes les traductions contiennent le nom du pape Alexandre.

M. Carmoly a trouvé dans le manuscrit d'Abraham Zacut conservé à Oxford, un passage qui établit que Benjamin a composé le livre de ses voyages en 1178, tandis que, par suite de diverses erreurs, on a fixé la date de sa mort à 1173. Une particularité qui n'avait pas été observée, c'est que le voyageur israélite conserve dans sa relation, pour l'orthographe des noms propres, le langage de chaque localité. En Italie, il désigne ces noms suivant la prononciation italienne ; dans le midi de la France, il se sert des formes provençales. En Grèce, en Syrie, en Palestine, dans le califat de Bagdad, en Perse, il fait usage des formes grecque, arabe et persane, etc. Cette particularité qui prouverait à elle seule l'authenticité de la relation, sert à expliquer bien des passages mal compris. Ainsi, par exemple, Benjamin, visitant Saint-Gilles près Toulouse, parle du noble Abbamari, intendant du prince *Ramon ;* le premier traducteur Arias Montanus, qui ne savait pas que *Ramon* est la forme provençale de *Raymond,*

confondant d'ailleurs le R avec le D, lettres qui ont en hébreu des formes presque semblables, traduisit ce nom par *Domino*; Constantin l'Empereur le rendit par *Damani* et sa version a été adoptée par tous les autres interprètes de Benjamin jusqu'à Barratier qui balance entre les deux erreurs. M. Carmoly fait l'historique des copies manuscrites de l'ouvrage de Benjamin, il indique les différentes époques auxquelles les écrivains juifs l'ont cité; enfin il énumère avec des détails intéressants les différentes éditions imprimées, dont la première est celle de Constantinople qui est de 1543, publiée par Eliézer, fils de Gerson Soncino. La part que M. Lelewel, le savant antiquaire polonais, a prise à cette publication, est considérable. Dans une série de notes, il identifie les noms de lieux rapportés par Benjamin, en explique la forme, en discute le site, quelquefois d'une manière un peu hardie, mais souvent aussi avec beaucoup de bonheur. La connaissance approfondie du slave qu'il possède a permis à M. Lelewel de résoudre plusieurs questions sur lesquelles on s'était singulièrement trompé. A. DE LONGPÉRIER.

Architecture du Ve *au* XVIe *siècle*, par Jules Gailhabaud. Paris, Gide et Baudry.

Livraisons 55, 56, contenant : le monument commémoratif de Godesberg; des chapiteaux peints et dorés, dans l'église abbatiale de Saint-Remi, à Reims, belle planche en chromolithographie; la fontaine dite miraculeuse, au Folgoit. Le texte comprend la fin de la notice sur les puits sacrés, sur l'autel de Rouvres et sur le cloître, à Pont-l'Abbé.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, 125 dessins photographiques, par Maxime Du Camp, format petit in-folio. Paris, Gide et Baudry.

Dixième livraison, contenant : la façade postérieure du temple de Dendérah; le temple de Tafah; une vue générale du temple de Kalabschek; la porte du Pronaos; Hémi spéos de Sébocia, Pylones.

Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne, par Maximilien de Ring, 2 vol. in-8°, avec une belle carte. Paris, Leleux, 1852.

MÉMOIRE

SUR QUELQUES PHÉNOMÈNES CÉLESTES,

RAPPORTÉS

SUR LES MONUMENTS ÉGYPTIENS,

AVEC LEUR DATE DE JOUR, DANS L'ANNÉE VAGUE,

(Lu à l'Académie des Inscriptions le 24 décembre 1852).

Depuis que la découverte de Champollion a permis de recueillir les dates que contiennent les inscriptions égyptiennes, on a plusieurs fois tenté de réunir ces indications et d'en former une chronologie suivie. La série des diverses dynasties rapportées par Manéthon et la longueur du règne de chaque souverain, tels sont les seuls moyens que l'on ait pu employer jusqu'ici pour cette difficile reconstruction. Or, en étudiant les divers systèmes chronologiques, publiés depuis Rosellini, on est frappé de l'extrême incertitude des résultats que l'on peut obtenir par l'addition des règnes successifs. En effet, si l'on s'en tient au seul témoignage des monuments, on trouvera bien peu de souverains qui nous aient transmis une date de leur dernière année. La véritable place où doit commencer l'ère réelle de chaque roi, est également soumise à de fréquentes causes d'incertitude. Chaque fois que l'Égypte a subi quelque usurpation de pouvoir, ou véritable, ou supposée telle par un successeur, le nouveau roi a pu compter, dans le chiffre de ses années, tout le temps de son règne de droit : notre propre histoire nous fournit, dans ces derniers temps, un exemple de cette sorte de date rétrospective. Souvent, au contraire, un roi aura partagé son pouvoir avec un frère ou un fils ; ailleurs une reine ou une régente se sera attribué la dignité suprême. Dans ces cas, il aura pu arriver que l'on se soit servi de deux séries de dates simultanées, se rapportant à l'intronisation de chacun des deux rois ; c'est

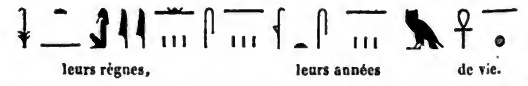
ce que l'on a constaté dans la XIIe dynastie et sous les Ptolémées. D'autres fois, au contraire, le souverain le plus âgé ou le plus puissant aura rempli seul le protocole des dates, pendant le double règne, ce qui n'empêchera peut-être pas le survivant de compter plus tard la somme totale de son propre règne dans les dates officielles de ses monuments.

Ces causes d'erreur, qui se croisent en tout sens, font une large part à l'incertitude, pour toute somme chronologique que l'on voudrait tirer de la seule addition des règnes, après un nombre de siècles un peu considérable. Les chances d'inexactitude augmentent avec le nombre des sommes partielles ; aussi ai-je toujours pensé qu'une incertitude de plus de 200 ans était très-admissible, dans le chiffre qui résulte des dates monumentales combinées avec les listes de Manéthon, lorsqu'on remonte jusqu'à la XVIIIe dynastie, après l'expulsion des pasteurs (1).

On pourrait sans doute éliminer la plus grande partie de ces causes d'erreurs, si l'Égypte nous avait légué un corps d'annales, au lieu des listes royales si incomplètes, que nous devons aux extraits d'Eusèbe et de Jules Africain. On ne peut guère douter que les Égyptiens n'aient soigneusement tracé la série de leurs dates historiques, au moins depuis la restauration de leur empire. Les fragments de la liste royale contenue dans le papyrus de Turin prouvent au moins que les hiérogrammates avaient bien l'intention d'établir des nombres vraiment chronologiques. On trouve, dans ce manuscrit mutilé, des calculs, des résumés et des articles où sont notées non-seulement les années du règne de tel souverain, mais encore la durée de sa vie, avec les années, les mois et les jours (2). Il est donc fort possible que Manéthon ait eu à sa disposition des annales historiques suffisamment coordonnées pour établir un véritable canon, du moins

(1) Il suffit pour s'en convaincre de comparer les chiffres où sont arrivés pour cette époque des savants d'un mérite éminent. Il y a plus de trois cents ans de différence entre les chiffres de la XVIIIe dynastie, trouvés par Rosellini, M. Lenormant, M. Barucchi, S. G. Wilkinson et ceux qu'ont proposés M. de Bunsen, M. Lepsius et M. Hincks, qui néanmoins ont mis en œuvre les mêmes éléments.

(2) Voyez le papyrus royal de Turin, édition de sir. G. Wilkinson, pl. I. l. V.



leurs règnes, leurs années de vie.

On trouve la même expression dans le résumé qui précède le règne de Mé-

en ce qui regarde le second empire. Mais nous sommes bien loin de posséder un pareil monument dans ses listes royales. Les chiffres des divers auteurs qui nous les ont transmises, ne s'accordent ni entre eux, ni avec les monuments, et Rosellini aurait dû éprouver une juste défiance sur l'intégrité de ces chiffres, lorsqu'en remontant seulement jusqu'à la XXVIe dynastie, alors que les auteurs classiques le guidaient encore dans l'histoire d'Amasis, d'Apriès et de Psammétikus, les inscriptions contemporaines le forçaient déjà de faire aux listes de Manéthon une correction de dix années entières, sur les règnes assez bien connus de cette dynastie saïte.

Aidées des synchronismes assyriens et bibliques et moyennant des corrections raisonnées, les dates des listes égyptiennes se poursuivent dans un enchaînement satisfaisant, jusqu'à la prise de Jérusalem sous Schéschonk Ier (3). Les limites des erreurs sont peu étendues, quoique l'on soit déjà bien éloigné de la précision que pourrait donner la mention de quelques éclipses ou de tout autre phénomène fixe dont le calcul pourrait s'emparer. Mais, à partir de ce fait important, nous tombons, d'une part, sur toutes les incertitudes qui se rattachent dans l'histoire sacrée à l'appréciation du temps des juges et de l'autre, sur une période moins brillante de l'histoire égyptienne, peu fertile en monuments et sur laquelle les listes royales redoublent de laconisme. On a dû se contenter jusqu'ici de choisir de son mieux entre les chiffres d'Eusèbe et ceux de l'Africain, pour les XXIe et XXe dynasties, et les limites des erreurs possibles ont déjà pris un large développement lorsque nous atteignons la XIXe.

Malgré le nombre et l'importance des monuments qui nous ont conservé le souvenir des *Séthos*, des *Ramsès*, des *Aménophis* et des autres grands souverains des XVIIIe et XIXe dynasties, leur chronologie n'est pas plus facile à reconstruire, au milieu des usurpations et des luttes des divers prétendants, dont on reconnaît les traces à cette époque. Il est étonnant que la splendeur de l'empire ait pu se

nès (18, a, *ibid.*). On lit aussi à l'article du roi Sor [cartouche], après le chiffre de son règne.

sa durée de vie.

(3) M. de Bunsen place cette date à l'an 962 avant notre ère.

conserver à un degré aussi éminent au milieu de ces continuelles révolutions ; mais je doute, en tout cas, qu'on puisse réduire en un ensemble tout à fait satisfaisant, la liste minutieuse extraite de Manéthon par Josèphe et les nombreuses dates éparses sur les monuments de ces dynasties.

Autant tous ces matériaux sont insuffisants pour établir une série dont la somme puisse être considérée comme exacte après plusieurs siècles, autant ils seraient précieux pour coordonner certaines époques particulières. Si donc l'astronomie avait pu fournir aux recherches quelques époques plus rigoureusement déterminées, les détails compris entre les points de repère se seraient éclairés facilement à la lumière des dates hiéroglyphiques, recueillies dans chaque règne.

Il n'y a malheureusement aucune trace qui donne à penser que les Égyptiens aient employé à un usage historique les divers cycles dont on leur a supposé la connaissance. Mais la science moderne ne pourrait-elle suppléer à ce défaut? Et ces phénomènes que les Égyptiens avaient besoin d'observer, n'en pourrait-on trouver quelque mention suffisante pour remonter jusqu'à l'époque où ils auraient été notés? Cette idée était si naturelle qu'on a travaillé dans cette direction, alors même que les inscriptions égyptiennes étaient lettre close pour la science. Les tentatives prématurées, faites sur les zodiaques, eurent du moins pour effet d'amener l'attention des savants sur les conditions requises pour que la mention d'un phénomène naturel pût être applicable à la chronologie égyptienne. Lorsque Champollion eut déchiffré la notation des jours, des mois et des années, le travail fondamental de M. Biot sur l'année égyptienne, et depuis, son mémoire sur la période sothiaque indiquèrent la voie dans laquelle les faits devaient être recherchés. Il fut constaté que la persévérance des Égyptiens à conserver leur année de trois cent soixante-cinq jours sans corrections ni intercalations, donnait aux calculs rétrogrades une heureuse facilité ; le mouvement simple et constant de cette année vague dans l'année naturelle, permettrait de retrouver, par les tables de concordance, la véritable date de tout phénomène dont les données bien clairement tracées se prêteraient d'ailleurs au calcul et qui se trouverait, sur un monument, daté par le jour et le mois de l'année vague. Ces précieuses indications n'ont pas été perdues pour les archéologues et l'on a fait diverses tentatives pour en tirer des points de repère ; mais les résultats obtenus jusqu'ici ne me paraissent pas satisfaisants, faute d'avoir

pu fournir aux calculs des éléments archéologiques d'une nature assez certaine.

Après avoir ainsi défini l'importance du but à atteindre et les moyens d'y parvenir, je diviserai ce mémoire en deux sections : j'examinerai d'abord sommairement les travaux publiés récemment sur des sujets analogues, en me bornant à apprécier la valeur archéologique des éléments qui ont servi de base aux calculs ; j'exposerai ensuite quelques faits nouveaux qui se présentent avec un caractère plus net et plus certain.

§ Ier.

Le principal tableau pharaonique dont on ait cherché à interpréter la date, est le plafond du Ramesséum. Je ne reprendrai pas ici l'étude de cette importante représentation, il suffit pour mon sujet de faire observer que la plupart des applications chronologiques qu'on en a faites étaient fondées sur les relations de position que l'on supposait exister entre les personnages qui remplissent les diverses bandes de la décoration. La disposition régulière des douze mois pouvait favoriser ces idées; mais la question de ces relations intentionnelles est devenue bien plus douteuse, depuis qne l'on a reconnu que 31 décans remplissent une seule moitié de la troisième bande, en correspondant à six mois de l'année, tandis que sur les six autres mois, Sothis seule figure dans la même bande, où elle est suivie de trois personnages, dans lesquels M. Lepsius croit reconnaître des planètes (4).

On avait également supposé que la légende du plafond mettait Sothis en rapport avec l'un des jours épagomènes ; mais ce texte, précieux à un autre titre, mentionne seulement que le Soleil accorde à Ramsès II « de briller comme Isis-Sothis, au sommet de la voûte céleste, au commencement de l'année (5). » Il est très-possible que les

(4) Voyez, pour ces planètes, Lepsius, *Einleitung*, p. 87, seq. Dans la gravure de ce plafond, publiée à la suite du mémoire de M. Biot, sur l'année vague des Égyptiens, ces personnages célestes paraissent deux fois. Ils sont d'abord réunis tous les cinq sur le bord extérieur, avec les génies des jours du mois, et puis trois d'entre eux sont répétés derrière la barque de Sothis.

(5) Cette supposition est due au révérend Tomlinson, maintenant évêque de Gibraltar. Ma traduction diffère ici légèrement de celle de M. Lepsius, quoique le sens général soit le même. Je pense, avec M. Birch, que le groupe [hiéroglyphes] n'est qu'une variante du signe ⊛, qui signifie *la sphère céleste*, et, suivant Champollion, *la demeure des âmes*. L'idée de Champollion est parfaitement juste, puisque

Égyptiens aient noté dans ce plafond quelques circonstances qui se rapportaient à la position actuelle de l'année vague, par rapport à l'année naturelle; mais dans l'état de nos connaissances, on ne pourrait faire, sur ce sujet, que des suppositions et les légendes qui accompagnent les figures ne disent pas un mot qui favorise cette idée. Outre le désordre apparent dans lequel sont écrits les décans, par rapport aux mois, il faut encore remarquer que les deux bandes extrêmes sont remplies chacune de treize personnages célestes, dans lesquels on reconnaît à la fois une partie des dieux protecteurs des divers jours du mois, les quatre génies des canopes et les cinq personnages que M. Lepsius prend pour les planètes. Je crois donc que toute application à un calcul chronologique des figures qui remplissent les diverses bandes de ce plafond, est en ce moment prématurée et tout à fait hypothétique.

J'écarterai de même, jusqu'à un plus ample informé, la fameuse scène centrale de ce même plafond et celle tout à fait analogue qui a été copiée au plafond du tombeau de Séti Ier. Le groupe composé du lion, du scorpion, du taureau et de la déesse à tête d'hippopotame peut sembler, au premier coup d'œil, un problème accessible à l'interprétation des astronomes, mais je me bornerai à faire remarquer que le lion du ciel stellaire égyptien est probablement dif-

l'âme d'Osiris, type des défunts glorifiés, habitait cette sphère sous le nom de *Sahou* (*Osiris Sahou,* litanies d'Osiris, dans le rituel funéraire). Les expressions :

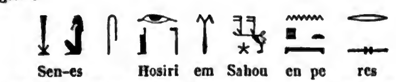
em ber-t tiaou, ape renpe.

doivent donc se traduire : *au sommet de la sphère céleste, au commencement de l'année.* M. Lepsius avait remarqué lui-même que le mot ПCΙΟΥ *étoile,* était masculin. L'identité de Sothis avec l'astre nommé sur les monuments de toutes les époques est parfaitement certaine. Il suffirait, pour l'établir, du nom habituel Isis-Sothis, car on sait que Sothis était l'étoile d'Isis; Plutarque dit plus spécialement l'*âme d'Isis*. C'est la même expression que l'on trouve dans une légende que Champollion a copiée dans le petit temple de la chaîne libyque voisin des colosses d'Aménophis, à Thèbes. Le tableau se compose de la vache sacrée, qui représente Isis et qui porte le nom de , *la divine Sothis,* et du per-

férent du lion zodiacal grec, et que la signification des autres figures n'est pas encore mieux connue. Nous pouvons espérer de tirer quelques lumières nouvelles sur ce sujet des travaux entrepris par M. Biot sur la table des constellations, du tombeau de Ramsès VI, où plusieurs de ces astérismes sont nommés avec indication de l'heure de leurs levers successifs. On pourra donc reconnaître par ce monument, les étoiles dont ils se composaient, et se former une opinion certaine, par exemple, sur les constellations de l'hippopotame et du lion égyptien.

Un autre monument important avait attiré l'attention de M. Biot et, après lui, celle de divers savants ; je veux parler de la grande cérémonie représentée sur le monument de Ramsès III (Hik-pen) à

sonnage nommé *Sahou,* qui représente la constellation d'Osiris, ou, comme le dit la légende :



Son frère Osiris dans sa forme de Sahou *du ciel du midi.*

Ce personnage court devant la vache et lui tend une étoile sur la main droite. La légende de Sothis dit :



L'âme d'Isis vient dans son nom de divine Sothis du ciel du midi.

M. Lepsius a fait observer que le caractère avait pour prononciation , *Sepet*, et quelquefois, dans les derniers temps, *Sebet* . C'est de cette dernière variante qu'il tire la transcription grecque *Sothis.* Le *b* ou *v* était permuté en *ou*, comme dans *souchis,* pour *sebek,* .

L'orthographe antique *sepet* ou *sopt*, , peut très-bien elle-même avoir été transcrite *Sothis ;* en effet, nous voyons *Amenhotep* , transcrit *Aménophis* ou *Aménothès,* suivant qu'on a élidé le *p* ou le *t* dans la finale : *Sepet* ou *Sopt* aurait donc pu également donner les transcriptions *Sophis* ou *Sothès, Sothis* pour le féminin, d'après le même système d'adoucissement final, si familier aux Grecs.

Médinet-Habou. Autant qu'on en peut juger par les premiers mots assez altérés de la grande inscription explicative, cette panégyrie d'Ammon, sous la forme ithyphallique, se faisait le 1[er] *Pachons*, et Champollion a lu ainsi cette date sur les lieux mêmes. Dans cette inscription, analogue en ceci aux calendriers sculptés sur les temples, il n'y a point d'année particulière indiquée pour la fête. Il est donc très-possible qu'il ne s'agisse que d'une fête vague se célébrant tous les ans au 1[er] Pachons. On avait pensé que le couronnement de Ramsès III pouvait avoir été lié avec cette fête; mais le calendrier de ce même temple paraît indiquer autre chose, car on y trouve deux jours éponymes du roi. Le premier se place au 23[e] Paophi qui fait, de plus, partie d'une panégyrie de cinq jours en l'*honneur d'Ammon dans Ap* (6).

Le jour du couronnement avait sa fête annuelle au 26 Pachons, où elle est indiquée dans les termes suivants :



hrou en souten scha (7) souten chev, Ra t'ésour ma meri amen

Jour de la royale élévation du roi de la haute et basse Égypte, soleil seigneur de justice, aimé d'Ammon (prénom royal de Ramsès III).

La cérémonie sculptée à Médinet-Habou existe également dans les bas-reliefs du Ramesséum avec toutes ses circonstances essentielles. Si l'on eût trouvé la date de cette seconde représentation, on aurait vu tout aussitôt si la fête était liée à un jour de l'année naturelle, ou bien à un jour constant de l'année vague; mais il ne reste aucune indication du jour ni du mois dans les portions subsistantes des inscriptions que Champollion a soigneusement recueillies.

(6) M. Biot a fait remarquer la correspondance de cette fête avec celle que Plutarque indique pour le 22 Paophi, et qui portait le nom des *Bâtons du soleil*.

(7) Voyez Champollion, notices imprimées de Médinet-Habou. Le mot *scha* se dit au sens propre du soleil levant; c'est le copte ϣⲁⲁ *oriri* (voy. Peyron. *Lex. copt.* verbo ϣⲁⲁ). L'expression égyptienne est une métaphore tirée du lever du soleil, et signifie mot à mot : *se lever à l'état de roi*. C'est une très-belle expression pour indiquer l'entrée dans la dignité royale. Le jour du *souten scha* devenait, comme l'on voit, éponyme pour le roi.

On peut peut-être suppléer à ce silence par un monument que possède la Bibliothèque nationale; je veux parler de la belle Stèle gravée sous l'un des derniers Ramsès, et que nous devons à M. Prisse (8). Il est dit à la treizième ligne que le roi alla invoquer le dieu Chons, le premier jour de Pachons, alors qu'il était occupé à célébrer la panégyrie d'Ammon. N'est-il pas bien probable qu'il s'agit ici de la cérémonie figurée à Médinet-Habou, revenant comme la plupart des autres à un jour constant de l'année sacrée vague?

J'aurai tout à l'heure l'occasion de mentionner encore une panégyrie, au 1er Pachons, fondée expressément pour chaque année, à Samneh. Celle-ci était dédiée à *Noum* ou Cnouphis, la forme d'Ammon vénérée particulièrement dans toute la Nubie. Le calendrier du papyrus Sallier, n° 4, mentionne aussi, à ce même jour, la panégyrie d'Horus fils d'Isis; or, on sait que la forme ithyphallique d'Ammon porte très-souvent le nom d'Horus fils d'Isis; on la trouve sous ce nom, même à Thèbes; et le Musée du Louvre possède une figurine sur laquelle les deux noms d'Ammon et d'Horus, fils d'Isis, sont réunis pour caractériser cette représentation. La fête du calendrier du papyrus Sallier, n° 4 (9), est donc très-probablement la même que celle de Médinet-Habou qui paraît ainsi enchaînée au 1er Pachons vague. Il n'y aurait rien à conclure de cette date pour l'époque du monument, quelles que puissent être d'ailleurs les cérémonies de cette fête.

On trouve plusieurs autres essais de calcul dans un travail publié par M. Hincks en 1848 (10). Cet auteur, dont les travaux sur les hiéroglyphes annoncent une hardiesse de vue et une pénétration peu communes, cherche d'abord à baser des dates approximatives sur les saisons que les rois Thoutmès III et Ramsès II ont dû probablement choisir pour commencer leurs expéditions d'Asie, la date du départ étant d'ailleurs énoncée dans les inscriptions par le mois et le jour d'une des années du roi. La convenance d'une saison pour un départ me paraît une base trop légère pour asseoir un calcul de date. Mais je trouve dans le même écrit une observation qui mérite une discussion sérieuse.

(8) Cette grande inscription a donné lieu dernièrement à un curieux travail de M. Birch, qui en a parfaitement défini le sujet. Il s'agit du voyage d'un prêtre de Chons qui s'en va en Asie, escortant l'arche de son dieu, pour exorciser la princesse *Bentereseh*, fille du chef de *Bechlan*, qui était possédée d'un esprit malin.

(9) Voyez, pour ce calendrier, l'appendice à la fin de ce mémoire.

(10) Voy. Hincks, *On the age of the* xviiith *dynasty*. Roy. Irish academy, vol. XXI, p. 6.

Un grand scarabée de schiste émaillé gravé sous Aménophis III (Memnon), et que Rosellini a déjà cité, porte l'inscription suivante : *L'an II, le 1er jour d'Hathyr, Sa Majesté ordonna faire le bassin de la royale épouse Taia....* (11) *Il était long de* 3600 *coudées et large de* 600. *Sa Majesté fit la grande panégyrie des bassins* (?), *le* 16e *jour d'Hathyr.*

M. Hincks pense qu'il s'agit ici de la fête de l'inondation et il en conclut que ce fait ne doit être placé que vers l'an 1300 avant notre ère. Le groupe qui désigne la tétraménie de l'inondation, dans la notation des mois, se compose d'un bassin suivi ordinairement du déterminatif *cau* . Dans notre scarabée il n'y a que le bassin seul . Le groupe peut donc signifier *la grande fête des bassins.* On sait que l'ouverture solennelle des grands canaux d'irrigation a lieu encore aujourd'hui, environ deux mois après le solstice d'été, lorsque l'inondation s'est élevée à une hauteur suffisante, ce que l'on proclame à haute voix dans les rues de la ville. Sans doute, nous pourrions tirer une indication précieuse de ce scarabée, si nous étions sûrs qu'il s'agissait ici de cette fête, mais il est très-possible qu'il n'y fût question que du nouvel ouvrage entrepris le 1er Hathyr et dédié à la reine *Taia* (12). Tout ce que l'on pourrait inférer de cette inscription serait donc que, dans la onzième année d'Aménophis III, le 16 d'Hathyr tombait pendant l'inondation, sans que cette conséquence fût même absolument nécessaire ; car tout dépendait du niveau donné au nouveau bassin et aux canaux qui devaient le remplir.

La période sothiaque a été dans ces derniers temps l'objet de recherches importantes. M. Bœck a entrepris de prouver que l'ensemble des listes de Manéthon avait été disposé d'après le système de cette période. Le texte de Manéthon est sorti des mains de ce savant professeur, corrigé et élucidé sur bien des points importants, mais je n'ai pas la nécessité d'apprécier ici les résultats généraux

(11) Ce scarabée est rapporté dans Rosellini, M. R. XLIV, 2. Il y a après le nom de la reine *Taia* quelques mots mal gravés et que je ne puis déchiffrer.

(12) Peut-être aussi le dernier groupe représente-t-il le mot *Schela-ou*, écrit incomplétement ; ce mot désigne les puits sépulcraux, ou quelque chose d'approchant ; or le 16 d'Hathyr paraît consacré, dans le calendrier Sallier, à une cérémonie funéraire. Le 17, suivant Plutarque, commençaient les cérémonies de la perte d'Osiris.

qu'il a tirés de son système, parce qu'il ne les a appliqués à aucun fait tiré des inscriptions égyptiennes.

MM. de Bunsen et Lepsius ont, tout au contraire, cherché le critérium nécessaire pour fixer l'âge des monuments, en plaçant sous le roi ***Mérienphthah*** l'ère de ***Ménophrès*** : tel est le nom que ces deux savants donnent à l'année initiale du cycle sothiaque, d'après les indications précises du célèbre passage de l'astronome Théon. Cette conjecture n'est pas nouvelle; dès les premiers résultats historiques obtenus par Champollion dans le musée de Turin (13), M. Ch. Figeac proposa d'identifier ***Ménophrès*** avec le roi ***Amenephthès*** de l'Africain, qui correspond au roi ***Mérienphthah***, fils de ***Ramsès II***, dans la XIXᵉ dynastie.

Je ne vois pas que les deux savants prussiens s'appuient sur aucun fait nouveau, sur aucune indication tirée des monuments, pour assurer cette identification. M. Lepsius fait seulement remarquer que le nom propre *Mérienphthah* n'appartient qu'à ce roi, et que les deux souverains nommés par Champollion Ménéphthah Iᵉʳ et III, se nommaient réellement *Séti* [hieroglyphs]; les mots *méri en Phthah* [hieroglyphs] n'étaient ici qu'une qualification, qui signifie, *aimé de Phthah*, et qui s'ajoutait au nom de *Séti*, comme *Meïamoun* au nom de *Ramsès II*. Champollion avait lui-même reconnu la nécessité de cette rectification (14), et tout le monde est maintenant d'accord sur ce point. Je conviens encore que, dans le mot ***méri-en-Phthah***, l'*r* a pu s'oblitérer

(13) Voy. la première Lettre au duc de Blacas, p. 102.

(14) Champollion, lorsqu'il étudia les monuments de Thèbes, ne connaissait pas encore la lecture du signe [hieroglyph] (le dieu *Set* ou *Typhon*). Mais, ayant bien remarqué que le nom du roi consistait dans les signes [hieroglyphs] et non dans l'addition : aimé de Phthah, *méri en Phthah*, il écrivait, dans le manuscrit de ses notices : le roi [hieroglyphs]; ce que l'éditeur a rayé de sa propre autorité, pour y substituer l'ancien nom, *Ménéphthah Iᵉʳ*, que Champollion avait reconnu inexact. Dans ses dernières années, Champollion avait consigné dans son Dictionnaire le vrai nom de [hieroglyph] *Set*. Dans son esprit, le nom royal était donc bien certainement lu *Séti*, comme M. Lenormant l'a fait le premier, avec toute raison, dans son *Introduction à l'histoire de l'ancienne Asie*.

facilement et que ce nom a pu être prononcé *meï-en-Pthah* (analogue à Meïamoun). De là, sans aucun doute, vient la transcription de l'Africain, *Amenephthès*. Mais le rapprochement de ce nom avec *Ménophrès* ne paraît pas satisfaisant, surtout lorsqu'il s'agit d'en tirer un système chronologique, en l'absence de tout autre témoignage, et j'avoue que tous les calculs partiels dirigés vers ce but ne m'ont pas convaincu, à mon grand regret, que l'ère de Ménophrès puisse être, avec certitude, fixée au règne de *Mérienphthah* et donner un point de repère à la chronologie de cette époque.

Je dois encore faire ici mention, après ces grands ouvrages, d'une tentative récente (15) qui paraît avoir trouvé quelque faveur en Angleterre. Un jeune savant attaché au British-Museum, M. Poole, en étudiant les listes de fêtes gravées sur les tombeaux et dont j'expliquerai tout à l'heure l'économie, a cru trouver l'indication d'un cycle nouveau, qu'il nomme *mois panégyrical*, et des dates comptées dans ce cycle. Non content de cette découverte, M. Poole croit encore trouver d'autres cycles nombreux avec des dates qui s'y rapportent. J'avoue qu'il m'a été impossible de comprendre comment, en présence de prétentions si importantes, M. Poole ne s'est pas cru obligé de prouver la vérité de ses assertions, en analysant minutieusement les inscriptions qu'il allègue. Loin de là, il se contente de les indiquer, et quelquefois même sans en rapporter le texte dans les planches. On ne s'appuie pas sur une inscription égyptienne, comme sur un passage de Tite Live, sans explication nouvelle, et je dirai franchement que je ne crois à aucun des cycles et à aucune des dates de M. Poole. Le défaut absolu de preuves m'autoriserait à borner là ma discussion; je veux néanmoins faire voir à quelles conséquences M. Poole est conduit, notamment par son cycle tropical. Suivant ce jeune archéologue, le groupe ou la variante , que M. Lepsius a traduit *commencement de l'année*, et que tout disciple de Champollion traduira de même, signifierait *première année* du cycle, et servirait à dater les monuments où on le trouve. M. Poole ne l'avait noté que dans deux ou trois monuments éloignés les uns des autres. Mais s'il veut feuilleter les premières livraisons du grand ouvrage de M. Lepsius, il trouvera ces mots dans les listes de fêtes de presque chacun des tombeaux successivement construits sous les rois memphites; d'où il faudra conclure que tous ces tombeaux ont été

(15) Poole, *Horæ Ægyptiacæ*. London, 1851.

construits dans la même année. Heureusement cette difficulté n'existe pas, car il n'y a ici d'autre indication que celle d'une fête, *au commencement de l'année*. Il en est de même pour le nouveau grand mois panégyrical. M. Poole trouve une mention de la fête nommée *fête de Six*, qui est connue par le rituel funéraire et se célébrait le jour de la naissance d'Osiris; ce chiffre *six* devient pour lui une date d'un de ces grands mois. Ailleurs ce sont les douze fêtes du 1er du mois et les 12 fêtes du demi-mois dont le chiffre 12 est également métamorphosé en date.

Il est évident qu'en maniant ainsi les chiffres, sans contrôler leur signification et la manière dont ils sont introduits dans les inscriptions, on arrivera à imaginer toutes les périodes que l'on voudra, et à leur donner un certain degré de vraisemblance aux yeux des personnes qui ne peuvent discuter que les résultats. Un travail ainsi basé doit passer pour non avenu, et si je l'ai mentionné ici, c'est que ce jeune savant a su, malgré le mauvais thème qu'il a développé, montrer beaucoup d'esprit et de talent, et que ce faux début ne m'empêche pas de reconnaître en lui l'avenir d'un archéologue distingué (16). Je finirai cette première section en mentionnant un travail que je ne pourrai pas discuter, à mon grand regret. M. Hincks a annoncé (17) qu'il avait trouvé dans le calendrier du papyrus Sallier, n° 4, une indication qui fixe la position du solstice d'été, dans l'année vague, à la 56e année de Ramsès II. Les travaux hardis et consciencieux de ce savant sont toujours pour moi l'objet d'une étude approfondie, et je regrette vivement qu'il n'ait pas développé cette idée et exposé ses preuves, que je ne puis qu'incomplétement prévoir.

§ II.

J'apporte maintenant à l'Académie quelques faits nouveaux et d'un caractère mieux tranché, qui me paraissent propres à fournir aux calculs des données plus précises. Je les ai trouvés dans les inscriptions

(16) M. Poole est du nombre des jeunes travailleurs qui méritent qu'on leur dise la vérité tout entière. Ou il n'a pas lu ce qu'ont écrit sur ce sujet les archéologues récents, ce qui serait inexcusable, ou il les a lus et ne les cite pas, ce qui serait plus grave encore. Je n'ai pas lu le nom de Lepsius une seule fois dans ce livre, à propos de toutes les questions traitées si longuement dans l'*Introduction à la chronologie*.

(17) Voy. Hincks, sur les papyrus du British-Museum. B. Archeol. association, Winchester congress.

récemment découvertes, et surtout dans la riche collection de planches publiée à Berlin, sous les auspices du roi de Prusse, et dans laquelle on peut étudier toutes les richesses amassées par l'expédition qu'a dirigée M. Lepsius.

Je commencerai par un ordre de faits dont l'expression égyptienne est d'une netteté incontestable. Il s'agit de trois dates vagues successives du lever héliaque de Sothis ou Sirius. Je n'aurai pas besoin de discuter ici l'emploi que les Égyptiens ont pu faire de ces dates, ni de rechercher les identifications avec les dates juliennes que l'on en pourra faire aujourd'hui. Je me bornerai à déterminer leur signification et leur caractère à l'époque où on les a tracées sur les monuments. L'utilité de ces documents est heureusement indépendante de toutes les questions douteuses qui se rattachent à la période sothiaque. Pour qu'une date vague du lever héliaque de Sothis, inscrite sur les monuments, puisse devenir l'objet d'un calcul rétrograde, il est seulement nécessaire d'admettre que l'année vague, donnée par Ptolémée, se soit conservée sans discontinuité aucune, depuis l'époque de l'observation; or, si nous ne remontons pas au delà de la XVIIIe dynastie, cette condition ne semble pas devoir rencontrer de difficultés sérieuses. L'Égypte n'a subi depuis ce temps aucune révolution longue et profonde. Les conquêtes étrangères amenèrent des calamités très-grandes, à la vérité, mais locales et passagères; la civilisation supérieure du vaincu eut bientôt subjugué le vainqueur, et nous voyons Darius et Tahraká protéger également la religion égyptienne et tenir à honneur d'agrandir les temples. Si nous joignons, à ces renseignements historiques, la coutume de faire jurer au souverain le maintien absolu de l'année vague, et surtout l'habitude constante d'attacher des fêtes au commmencement et au quinzième jour de chacun des douze mois et aux jours épagomènes, la continuité de cette année sera assez bien établie dans notre esprit, pour que nous accordions une confiance entière aux tables de concordance que l'on a dressées entre les dates juliennes et les dates vagues correspondantes.

Champollion, et depuis M. Lepsius, ont établi que les Égyptiens observaient réellement dans les temps anciens la première apparition de Sothis, puisqu'ils en célébraient la fête. On connaissait cette fête dans le calendrier sacré de Médinet-Habou, et M. Lepsius l'a indiquée sous la XVIIIe dynastie. Il en existe une indication plus importante, puisqu'elle remonte avant les pasteurs, sous la XIIe dynastie, à la même époque où j'ai trouvé la première mention des jours épa-

gomènes (18). La fête de l'apparition de Sothis fait partie de la grande liste de fêtes qu'on lit sur la porte du tombeau de *Noumhotep*, à Beni-Hassan (19). Je crois même cette fête plus ancienne encore, car le nom de Sothis se lit, avec celui d'autres divinités, dans la litanie gravée sur l'autel de Turin, qui porte le cartouche du roi *Papi-Maïra* et que l'on croit de la VIe dynastie.

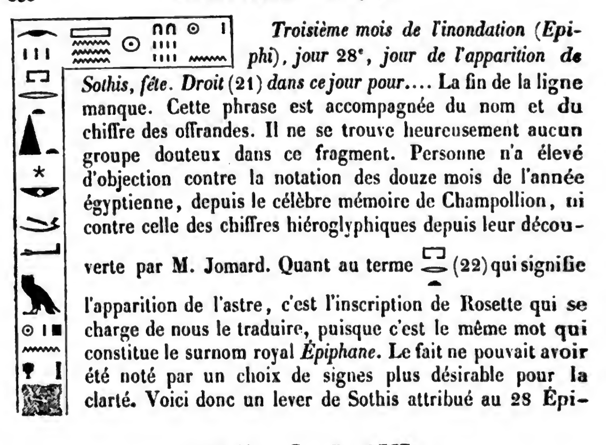
Cette fête étant ainsi constatée, il ne s'agissait plus que de la trouver mentionnée à différents jours de l'année vague pour bien établir qu'elle se mouvait dans cette année sacrée, comme tous les phénomènes fixes de l'année naturelle.

Voici maintenant ce que j'ai trouvé dans les fragments d'un calendrier sacré gravé à Éléphantine (20), sous Thoutmès III XVIIIe dynastie).

(18) Voy. la *Revue archéologique* du 15 octobre 1847, où j'ai discuté la valeur du groupe . Le tombeau est indiqué dans cet endroit sous le nom de *Nehotp*. C'est une faute d'impression pour *Nébotph*. C'est le nom que Champollion donne à ce personnage dans ses Lettres, auxquelles je renvoyais. Il n'avait pas encore à cette époque reconnu la valeur syllabique *noum*, pour le vase , et il n'a jamais connu la véritable orthographe du mot , qui comporte un hôri initial ϩⲱⲧⲡ ; il transcrivait donc *Nébotph*, au lieu de *Noumhotep*. Je pense qu'il tirait le *b* du bélier qui suit souvent le vase , dans la variante de ce nom ; mais ce bélier n'est là que le déterminatif du mot *Noum*, nom égyptien de Cnouphis.

(19) Cette porte est décorée d'une dédicace au nom de Nahra-se-Noum-hotep. Champollion l'a très-fidèlement copiée dans sa notice manuscrite de Beni-Hassan. La liste des fêtes y est plus complète sous certains rapports que celle que M. Lepsius a traduite et qui est tirée de la grande inscription du même tombeau. On y trouve entre autres, outre les douze fêtes du premier jour du mois, douze fêtes qui me semblent se rapporter à l'apparition des douze lunes. Ce seraient encore là des phénomènes fixes, fêtés indépendamment des fêtes de l'année vague. Cette porte vient d'être publiée dans les *Monuments* de M. Lepsius, partie II, pl. 123, et dans Poole, *Horæ Ægypt.*, pl. 1. Ce dernier auteur y a bien remarqué la fête de Sothis.

(20) Les fragments de ce calendrier sont publiés dans les *Monuments* de M. Lepsius, part. III, pl. 43. Ce savant les a rangés sous le règne de Thoutmès III, ainsi qu'il y est autorisé par un fragment de cartouche qui ne peut appartenir qu'à ce prince. C'est peut-être ce fragment que M. Lepsius avait en vue, en disant qu'il avait trouvé la fête de Sothis mentionnée sous Thoutmès III (voy. *Einleitung*, p. 176). Mais il ne parle pas de la date du jour de la fête, où réside toute l'importance de l'inscription, au point de vue chronologique.



Troisième mois de l'inondation (*Epiphi*), *jour* 28e, *jour de l'apparition de Sothis, fête. Droit* (21) *dans ce jour pour*.... La fin de la ligne manque. Cette phrase est accompagnée du nom et du chiffre des offrandes. Il ne se trouve heureusement aucun groupe douteux dans ce fragment. Personne n'a élevé d'objection contre la notation des douze mois de l'année égyptienne, depuis le célèbre mémoire de Champollion, ni contre celle des chiffres hiéroglyphiques depuis leur découverte par M. Jomard. Quant au terme (22) qui signifie l'apparition de l'astre, c'est l'inscription de Rosette qui se charge de nous le traduire, puisque c'est le même mot qui constitue le surnom royal *Épiphane*. Le fait ne pouvait avoir été noté par un choix de signes plus désirable pour la clarté. Voici donc un lever de Sothis attribué au 28 Épi-

(21)



ma em hrou pen ha....

Droit dans ce jour pour....

Cette expression, *ma*, indique ce qu'il y avait à faire pour la fête, ou strictement le *droit* du dieu. On la trouve de même au calendrier de Médinet-Habou après l'indication de chaque fête (voy. Notice de Médinet-Habou, p. 371, l. dernière), par exemple : 19e *jour d'Hathyr, jour de la panégyrie d'Ammon, qui arrive après la panégyrie d'Ap : droit d'Ammon avec ses dieux, dans ce jour.*

Avec l'*s* initial causatif, ce mot devient *Sema*, *rendre les devoirs*, *remplir le droit*. (Voy. *ibid.*, p. 370.)

ape .... hir sopt hrou sma en amon ra souten-nouterou

Au premier de Thoth, apparition de Sothis ; jour de rendre les devoirs à Amonra, roi des dieux..., etc.

Dans tout ce calendrier, le premier jour du mois est indiqué seulement par le nom du mois, comme ici : l'indication des quantièmes ne commence qu'au jour suivant. Champollion avait remarqué cette coutume, qui autorise à rapporter au premier jour du mois les dates où le jour n'est pas exprimé ; car on mettait souvent l'année seulement ; mais lorsqu'on indiquait le mois, on mettait aussi le jour, à moins qu'il ne s'agît du premier. Il faut rectifier dans ce sens ce que j'ai dit de la date de la cérémonie de Médinet-Habou, dans les *Annales de philosophie chrétienne* (t. XVI, 3e série).

(22) Ici le déterminatif du mouvement manque au mot *hir*; mais on le trouve plusieurs fois dans l'expression de cette même fête ; à Beni-Hassan, par exemple,

phi (23) sous Thoutmès III. L'année du roi n'est malheureusement pas écrite sur ces fragments de calendrier, mais cela ne nous empêchera pas d'en tirer des limites extrêmement précieuses pour le règne de Thoutmès III.

Cette première date, si nettement exprimée, aura de plus le mérite de nous en donner une seconde. Je la tire d'un monument déjà bien connu, le calendrier du temple de Médinet-Habou. Ce texte précieux, dont une partie est publiée dans les notices des monuments de Champollion (24), place la fête de l'apparition de Sothis au 1er de Thoth. J'avais déjà signalé l'importance de ce passage dans la *Revue archéologique* (25), mais je n'avais osé lui attribuer un caractère chronologique que sous une forme dubitative. En effet, quoique l'apparition de Sothis fût, de sa nature, un phénomène fixe dans l'année solaire, il était, à la rigueur, possible qu'on eût célébré sa fête à un jour constant de l'année vague, comme M. Biot l'a indiqué pour d'autres fêtes, liées à leur origine à une phase solaire. Le lever héliaque de Sothis était d'ailleurs rattaché au commencement de l'année égyptienne par les traditions (26), et le 1er Thoth commençait l'année vague. On aurait donc pu soupçonner dans cette fête, célébrée au 1er Thoth, la commémoration d'une époque ancienne où l'année vague aurait été ainsi disposée. Toutes ces objections se trouvent maintenant dissipées par la fête du 28 Épiphi, sous Thoutmès III. Il devient évident que la fête de l'apparition de Sothis n'était pas liée au 1er Thoth vague, et, par conséquent, le texte de Médinet-Habou ne se présente plus avec un caractère

dans le passage cité plus haut, on lit : (le signe syllabique peut se passer de son complément phonétique *r*). Dans le calendrier de Médinet-Habou, le groupe est complet . Nous avons donc bien ici le même mot que dans le surnom , qui signifie *dieu épiphane* ou *manifesté*, dieu qui est apparu aux hommes.

(23) Si quelques personnes doutaient encore que les dates égyptiennes aient été réellement exprimées dans les années vagues, cette date suffirait pour le prouver. S'il s'agissait de l'année naturelle, il serait absolument impossible que le lever de Sothis y eût été placé au 28e jour du troisième mois des eaux, c'est-à-dire aux trois quarts de l'inondation, et encore bien moins aux deux dates qui vont suivre celle-ci.

(24) Voy. le texte dans la note 19.

(25) Voy. la *Revue archéologique*, janvier 1850, p. 665 et suiv.

(26) Plusieurs des passages relatifs à cette tradition sont parfaitement discutés dans Lepsius, *Einleitung*, p. 151.

douteux. La date du 1er Thoth y est entièrement analogue à celle du 28 Épiphi, que nous avons lue à Éléphantine, et elle doit servir à fixer l'époque où le phénomène se plaçait dans l'année vague, sous Ramsès III, dont le nom se lit plusieurs fois dans ce calendrier (xxe dynastie).

A ces deux observations datées, je puis en joindre une troisième dont l'expression très-différente est encore plus certaine et tout aussi importante pour la chronologie. Elle se trouve dans le monument que Champollion a nommé la table des influences des constellations pour toutes les heures de la nuit.

On en trouve plusieurs fragments dans les syringes royales de Biban et Moluk : la liste la plus complète est dans le tombeau de Ramsès VI qui, d'après les recherches les plus récentes de M. Lepsius, est le troisième fils de Ramsès III.

Champollion a traduit quelques lignes de ce curieux tableau dans ses *Lettres écrites d'Égypte* (27), et M. Lepsius a donné dans son *Introduction à la chronologie* le texte de toute la nuit du 1er Méchir (28). On trouve dans ces tableaux treize indications de l'apparition successive de diverses étoiles dans toute l'étendue de la nuit ; la première apparition de chaque astérisme est notée à la 12e heure de la nuit ; la seconde, au bout de 15 jours, à la 11e heure, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière indication, qui se place tout au commencement de la nuit. Dans le tableau de Ramsès VI, la première apparition de Sothis est rapportée au 15 de Thoth. On voit que ce phénomène se serait déplacé d'environ 15 jours depuis le règne de Ramsès III.

M. Lepsius, dans son *Introduction à la chronologie*, a tenté d'employer pour ses calculs le lever de Sothis dans cette table des constellations. Sans entrer ici dans aucune discussion de chiffres, j'observerai seulement que j'apprécie deux éléments importants de la

(27) Voy. cet ouvrage à la page 239.

(28) Voy. Lepsius, *Einleitung*, p. 109, 110. La constellation de l'Hippopotame est indiquée, dans cette traduction, avec quelque confusion. M. Lepsius a cru voir revenir à la 11e heure la constellation nommée *mena*, qui était déjà citée à la 8e heure. Je pense que ce savant a confondu les mots *heri-het mena*, le *milieu de mena*, avec *heri-het men-s*, le *milieu de ses jambes* (de l'hippopotame), qu'il doit réellement y avoir en cet endroit, comme on peut s'en convaincre en comparant le dernier tableau de la planche 272 *quinquies* de Champollion, où la constellation se trouve tout entière. Les deux constellations étaient donc successives et ne se croisaient pas, comme on pourrait le croire d'après la liste de M. Lepsius.

question, autrement que ce savant archéologue. Premièrement, puisque nous avons devant les yeux une liste d'observations, il sera naturel d'employer la latitude de Thèbes, où elles ont dû être faites, au lieu de celle de Memphis. En second lieu, M. Lepsius choisit, pour la base de son calcul, la seconde observation, notée à la 11ᵉ heure de la nuit. Au commencement de la 12ᵉ heure, on voyait déjà Sothis, puisqu'on a inscrit son apparition. C'est bien là le phénomène dont on attendait et dont on fêtait le retour. Le lever observé une heure plus tard, n'avait plus aucune importance, puisqu'il y avait déjà quinze jours entiers que l'on apercevait l'étoile. Je pense donc que le 15 de Thoth, jour de la première apparition, doit être pris comme élément du calcul rétrograde, au lieu du 1ᵉʳ Paophi.

M. Lepsius a communiqué à M. Biot une copie des dessins exécutés sous ses yeux dans le tombeau de Ramsès VI. J'ai pu ainsi rectifier un grand nombre de fautes qui se sont glissées dans les planches 272 *bis* à 272 *quinquies* des monuments de Champollion (29), et faire une traduction complète de la table des levers des étoiles, dans laquelle M. Biot pourra suivre la marche entière de Sothis et des astérismes qui la précèdent et qui la suivent d'heure en heure. On peut espérer que par le moyen de ces tables on parviendra à identifier avec le ciel un certain nombre de constellations égyptiennes, puisque Sothis fournit un point de départ incontestable.

Après ces trois dates successives du lever de Sothis, j'ai encore à expliquer deux indications qui se rapportent au mouvement de l'année naturelle dans l'année vague. La première a été gravée au commencement du règne de Thoutmès III (XVIIIᵉ dynastie). Elle serait de nature à se prêter à des calculs très-précis si l'expression en était plus claire et si l'interprétation ne laissait aucune prise au doute. Mais j'ai besoin de quelques explications pour faire comprendre comment je crois y rencontrer une des fêtes fixes de l'année naturelle, accolée à un jour déterminé d'une année vague, qui était la seconde du règne de Thoutmès III.

Les personnages élevés en dignité, en se faisant construire un monument funéraire, fondaient en même temps des sacrifices et des cérémonies annuels qui devaient métamorphoser leur dernière demeure en une sorte de temple commémoratif, aussi longtemps que leurs intentions seraient exécutées. Les inscriptions dédicatoires

(29) Les manuscrits de Champollion renferment, de plus, des variantes tirées d'autres tombeaux voisins, et la confusion que l'éditeur a mise dans les divers tableaux ne doit pas être attribuée davantage à Champollion.

contiennent l'énumération des fêtes dans lesquelles les offrandes devaient être accomplies. Cette coutume était en usage dès le temps des pyramides : elle nous a valu des listes de fêtes qui ont déjà fourni de précieuses indications sur le calendrier égyptien. C'est là que j'ai trouvé la première mention des cinq jours épagomènes (sous la XIIe dynastie). M. Lepsius a fait voir qu'on fêtait ainsi, depuis les plus anciennes époques, deux commencements distincts de l'année et (30), ce qui prouve qu'on observait déjà la différence qui existait entre l'année naturelle et l'année vague.

Outre ces deux fêtes du commencement de l'année, dans l'une desquelles se plaçait une fête de Thoth ; les fêtes qui se rapportent aux divisions du temps sont : 1° les douze fêtes du premier jour du mois ; 2° les fêtes du demi-mois (ou du 16e jour) ; 3° les fêtes du commencement des trois saisons (31) :

ape-ou ter-ou
initia temporum.

(30) Comme le groupe est souvent compliqué par le disque solaire ou, M. Lepsius suppose qu'il indique le commencement de l'année solaire. Ceci aurait besoin d'une preuve plus directe, parce que le soleil est le déterminatif général de toutes les divisions du temps (jours, mois, heures, saisons, etc.).

On doit remarquer que la fête nommée ou est ordinairement avant. Je suis porté à croire néanmoins que désigne plutôt le commencement de l'année vague, car on trouve à Éléphantine, dans les fragments du calendrier

Premier de Thoth, commencement de l'année, fête de *Noum.*
(Voy. Lepsius, *Monuments*, part. III, pl. 43.)

(31). Les variantes orthographiques du nom de ces fêtes sont (Voy. Leps., *Monum.*, pl. 88, part. II), dans une tombe antique de Memphis. (*Ibid.*, pl. 30, part. III), dans une inscription de Karnak, du

On peut former quatre conjectures sur l'objet véritable de ces dernières fêtes. Premièrement, on peut penser qu'il s'agit des trois tétraménies de l'année vague; secondement, des trois tétraménies ou saisons égyptiennes de l'année naturelle; troisièmement, on pourrait supposer qu'il s'agit de deux solstices et d'un équinoxe, en négligeant l'équinoxe d'automne, comme moins important à déterminer; quatrièmement, enfin on pourrait avoir fêté deux équinoxes et un solstice, la fête du commencement de l'année complétant la célébration des quatre phases de l'année solaire. J'avais soupçonné que ces fêtes n'avaient point trait aux trois tétraménies vagues, par ce motif qu'elles auraient fait double emploi avec trois des douze fêtes du premier jour du mois. Une inscription antique semblait d'ailleurs les lier plus étroitement avec le soleil. La formule ordinaire des offrandes est tracée avec un développement extraordinaire sur une grande stèle du temps du roi Aï (32) (XVIII[e] dynastie), qui faisait partie de la collection Anastasy et que le musée de Berlin

temps de Thoutmès III et dans la stèle du roi Aï. , dans l'inscription de Samneh. , abréviativement dans la même inscription. La lecture *ape-terou*, ou, au pluriel, *ape-ou terou* ressort avec évidence de ces variantes.

(32) Ce roi appartient à la fin de la XVIII[e] dynastie; son nom propre a été transcrit par Champollion *Skaï*, sans doute par suite de quelque erreur de dessin dans les signes. M. Prisse a fait voir qu'il fallait séparer de ce nom le premier groupe , qui contient une dignité sacerdotale et non un nom propre. Il a lu la seconde partie , qui constitue le véritable nom, *Acheri*, en prenant l'homme pour l'enfant , qui porte également la main à sa bouche. M. Bunsen a lu *Imesi*, d'après la même idée, car l'enfant représente les mots *Mes* ou *Schere*; mais j'ai expliqué que le signe servait seulement ici à assurer le son *a* de la voyelle vague initiale. Le nom propre , que l'on trouve porté aussi par quelques personnages secondaires, doit donc se lire *Aï*, et je vois par un passage des *Lettres* de M. Lepsius qu'il a adopté cette lecture.

compte maintenant au nombre de ses richesses historiques. La liste des fêtes s'y termine par la phrase suivante :



Ce titre de *seigneur des dieux* se rapporte si ordinairement au soleil, sous toutes ses formes, que je considérai les fêtes ainsi désignées comme plus spécialement rapportées au soleil et plus probablement aux saisons de l'année naturelle. Voici maintenant comment elles sont indiquées toutes les trois, dans une grande inscription dédicatoire du temple de Samneh, en Nubie.

Ce monument paraît avoir été fondé par Sésourtasen III de la XII[e] dynastie. Une inscription de la huitième année de son règne, gravée sur les rochers voisins (34), fait voir qu'il avait établi en cet endroit les frontières de son empire, que Sésourtasen I[er] n'avait reculé que jusqu'à Ouadi-Halfa. On voit, par d'autres inscriptions successives, que le roi Sésourtasen III fut divinisé dans cette région, dès l'ancien empire et les proscynèmes le joignent aux dieux locaux *Noum* et *Tatoun* (35). Thoutmès III, en relevant le temple de Samneh, dut naturellement renouveler les fondations d'offrandes, faites autrefois par Sésourtasen III et en ajouter de nouvelles. C'est ce que nou apprend l'inscription sculptée sur le mur extérieur du côté oriental (36). Le bas de cette inscription est détruit, chaque colonne a perdu plusieurs mots; il ne sera donc pas possible de rendre un compte exact de l'ordonnance des phrases. Il faudra se borner à quelques indications détachées. Le début est parfaitement clair; il commence par la date de *l'an* 2, *le* 7[e] *jour du second mois des eaux*

(33) Ces derniers mots sont disposés en parallélisme, comme dans toutes les phrases de ce genre de monuments, auxquelles on voulait donner une tournure un peu littéraire.

(34) Voy. Lepsius, *Monuments*, part. II, pl. 136, *i*, lignes 1 et 2 : *frontière du midi, faite dans l'an* 8, *sous le roi Sésourtasen III*, *vivant à toujours*; *pour qu'il ne soit permis à aucun nègre de la franchir en naviguant.*

(35) Ce fait résulte des actes d'hommage adressés simultanément à *Noum* et à Sésourtasen III par des personnages de l'ancien empire, et gravés sur les rochers du voisinage. (Voy. Lepsius, *Monuments*, part. II, pl. 136.)

(36) Les inscriptions du temple de Samneh publiées d'abord, d'une façon fort incorrecte et très-incomplétement, par Young, dans ses *Hieroglyphics*, ont été depuis copiées par M. Prisse, qui m'en a communiqué quelques-unes, et par M. Paul Durand, archéologue et dessinateur excellent, qui accompagnait M. Ampère dans son voyage d'Égypte. La publication de M. Lepsius est encore plus complète; on y trouvera cette inscription à la planche 55, partie II.

(Païni), *sous le roi Thoutmès III*, dont la légende pompeuse suit cette date :

etc.

Dans la troisième ligne, *le prince d'Éthiopie, commandant les pays du midi* (37), *fait graver les offrandes dédiées au roi Sésourtasen III :*

em	ta	chet-tou (38)	ne	nouter	hotepou (39)	ari en (40)
de faire		*graver*	*les*	*divines*	*offrandes,*	*faites au*

(37) Le nom du prince d'Éthiopie qui fit exécuter les ordres du roi est effacé dans cet endroit, mais on le trouve dans les sculptures des parties voisines. Il se nommait *Nahi*.

(38) *Chet*, déterminé par un couteau et le signe des actions fortes, signifie *sculpter, graver*; il est conservé dans le copte ϢⲈⲦϢⲰⲦ qui a le même sens : pour la lecture du groupe phonétique , voyez mon *Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès*, p. 161 et suivantes.

(39) *Nouter hotep-ou*, divines offrandes : ce mot désigne l'ensemble des substances employées dans les sacrifices et les oblations diverses faites aux dieux. Le déterminatif le plus général est un pain ovale ; ici il est rejeté après les vases, les pains, les têtes de bœuf et les têtes d'oie, qui forment à eux tous un groupe complexe, déterminatif du mot *hotep*. Dans d'autres inscriptions, chaque signe est au contraire séparé, de manière à faire voir qu'on devait prononcer les mots correspondants. Dans beaucoup de cas, ce mot *nouter hotep-ou* a, pour terme parallèle, les offrandes que l'on faisait aux âmes divinisées des ancêtres, désignées sous le nom de *chou* (*splendentes*) . C'est ainsi qu'on trouve dans cette même inscription de Samneh, à la ligne 6 :

Nouter hotepou en nouterou, her t'oui en chou-ou.
Les sacrifices des dieux, les offrandes des âmes lumineuses.

Il faut observer que ce mot compliqué *nouter hotepou* est un collectif et non un véritable pluriel, comme le signe III pourrait le faire croire; en effet, il se construit avec l'article masculin singulier; la même inscription m'en fournit un exemple (ligne 6) : . La fondation et le règlement de ces deux sortes d'offrandes font tout le sujet de nos précieux fragments de calendriers et des dédicaces des tombeaux.

(40) La préposition s'prête à deux sens : *fait à....* ou *en l'honneur*



souten chave nev toti nev ari chet (41) Ra-scha-ka-ou (42)
roi, seigneur des deux mondes, maître absolu, Sésourtasen III
(*de la haute et basse Égypte*), (*désigné par son prénom royal*).

La phrase, mutilée au bas de la colonne, se complète au sommet de la colonne suivante :



em nouter hat ent tew Tatoun went to Kens
dans le temple de son père Tatoun résidant en Nubie.

Le sujet de l'inscription étant aussi bien constaté, je saute à la ligne dixième, où se trouve la première mention d'une des trois fêtes des saisons :



fête du commencement des saisons (43), grains du midi, 15 muids (44).

de.... et *fait par*; ici, comme les phrases sont interrompues par les lacunes du bas des colonnes, il ne m'est pas possible de choisir entre ces deux sens, d'une manière tout à fait sûre.

(41) . On est bien d'accord, maintenant, que le groupe *chet* ne doit pas être confondu avec *ki*, autre; il signifie *l'ensemble des choses*, un *total*; je pense que ce titre royal peut s'interpréter naturellement *maître de faire toutes choses.*

(42) On n'est pas d'accord sur le sens du groupe , dans la composition des cartouches royaux, je ne m'aventurerai donc pas à traduire ce prénom royal.

(43) Ces grains sont différents de ceux que l'on trouve indiqués dans les inscriptions de Thèbes ou dans le rituel. Je ne sais pas si l'on doit traduire ici *grains du midi*, ou bien s'il s'agit des grains produits par la plante elle-même , qui sert de symbole au midi. On n'a pas encore identifié cette plante d'une manière satisfaisante. Les produits agricoles des environs de Samneh ne devaient pas être les mêmes que ceux de l'Égypte.

(44) , le sceptre *hik*, sur un boisseau. Ce groupe désigne une forte mesure de capacité. M. Birch l'a déjà signalé dans la grande inscription des tribuls, sous Thoutmès III, à Karnak. Il est possible que le mot fût différent de *hik* et que le sceptre soit là comme symbole de l'autorité qui fixe les mesures.

A la onzième ligne on retrouve la seconde de ces fêtes, avec un droit de quarante muids; mais la troisième est rapportée, à la douzième ligne, dans une phrase toute particulière, où elle est enchevêtrée avec une autre fête.

(45)
fête de la défaite des Pennou qui arrive en Pharmouti le 21ᵉ jour;

fête du commencement des saisons, grains du midi, 50 muids; grains du midi,

(46)
206 muids 15 boisseaux, chaque année, pour la défaite des Pennou.

On ne se rend pas bien compte, au premier coup d'œil, de l'économie de cette phrase. Chacune des autres fêtes indiquées dans l'inscription, est immédiatement suivie de son offrande particulière (47). La fête nommée *chesew Pennou* ou la *défaite des Pennou* fait seule exception : son offrande est rejetée après la troisième fête du commencement des saisons, et son article est ainsi divisé en deux parties qui sont placées, l'une avant l'article de cette troisième fête et l'autre après ce même article. En réfléchissant aux causes probables d'une disposition si singulière, il est impossible de ne pas soupçonner que l'inscription ait été ainsi rédigée, parce que, vers cette époque, la fête nommée *chesew Pennou*, et célébrée au 21 Pharmouti vague, coïncidait avec l'une des trois fêtes du commencement des saisons, celle qui dans cette colonne est rappelée la troisième. Dès lors il devenait assez naturel d'inscrire d'abord les deux fêtes du même jour, et puis ensuite les deux sommes d'offrandes; et pour qu'il n'y

(45) Le signe ● n'a point de traits horizontaux ni de point central ⊙; il peut être ⊙, comme déterminatif de *fête*, ou bien *ch*, comme lettre initiale du mot *chesew* : on sait que ces lettres s'ajoutent à volonté, en tout ou en partie, au signe idéographique principal.

(46) On voit que ce signe désigne ici une unité de mesure inférieure au . Je ne l'avais pas encore vue, et je ne connais pas le mot égyptien correspondant.

(47) On trouve de même dans le calendrier de Médinet-Habou, aussitôt après l'énonciation de chaque fête, la prescription pour le jour indiqué.

eût pas de confusion, le hiérogrammate aura répété le nom de la fête *chesew Pennou*, en lui attribuant spécialement la seconde offrande.

Sous l'empire de cette idée, j'ai recherché ce que pouvait être cette fête particulière que je ne retrouvais pas ailleurs. Le sens du groupe est bien connu, quoique sa lecture *Pennou* puisse laisser quelque prise au doute (48). Ce mot désigne les peuples les plus voisins de l'Égypte ; les Libyens, suivant Champollion, qui les compare aux *Phut* de la Bible. Les rois d'Égypte les considéraient comme leurs sujets ordinaires, et la région ainsi nommée vient leur rendre hommage, avec les autres parties de la contrée (49). On trouve les *Pennou* mentionnés dans les bas-reliefs historiques du mont Sinaï et sur l'obélisque d'Héliopolis. Il est certain qu'on distinguait les *Pennou* du nord (50), les *Pennou* du midi et les *Pennou* de la Nubie , auxquels les troupes égyptiennes avaient fort souvent affaire (51). Je pense donc qu'il s'agit en général d'une population nomade, dispersée le long des chaînes libyques et arabiques, et possédant quelques centres d'établissement plus peuplés, dont l'un se trouvait en Nubie.

(48) Champollion l'appuie sur ce que ce caractère semble avoir été employé pour écrire le mot *pette*, arc ; il comparait le mot *Pennou* au copte ⲡⲟⲟⲛⲉ ⲉⲃⲟⲗ *convertere*, et pensait qu'il s'agissait de la région inférieure ou du couchant ; le mot et le signe lui-même demanderaient de nouveaux éclaircissements.

(49) Dans le tableau des contrées qui apportent leurs produits agricoles à Ramsès II (voy. Rosellini, m. d. c. pl. XXIV), on trouve d'abord la déesse qui représente la région *Pennou* ; ensuite vient celle des *Pennou* du midi , qui offre des cailles.

(50) On distingue également le *Pennou* de Thèbes (voy. l'obélisque flaminien érigé par Séti Ier). Le chapitre XVIII du rituel funéraire indique dix stations, dont la première est le Pennou ; les dieux qui y résident sont *Atmou*, *Moui* et *Tafné*. Le premier chapitre du rituel place également dans le Pennou le lieu des fêtes où Horus rend les honneurs divins à son père Osiris. (Voy. Todtb. ch. VI, 1, 8.)

(51) La première expédition du roi Amosis, après sa victoire sur les pasteurs, fut dirigée contre ces Pennou de la Nubie *Pennou Kenesou*, qui profitaient de toutes les occasions pour secouer le joug de l'Égypte. C'est ce que m'apprend la seconde partie de l'inscription du tombeau d'Ahmès, fils d'Abna.

Je ne sache pas que l'on ait encore élucidé complétement le le sens propre du terme qui précède. Ce mot est un verbe transitif, qui se lit *chesew*. Le sens général nous est donné par une série de vignettes que l'on trouve aux chapitres XXXII, XXXIII, XXXVI, XXXVIII, XXXIX, XL et XLI du rituel funéraire. A chacun de ces chapitres, le défunt, armé d'une lance, combat des reptiles, des crocodiles, une tortue, etc. Les titres de ces chapitres expliquent ainsi le sujet (chap. XXXII) :

ra en chesew emsoh-ou (52)
chapitre de repousser les crocodiles.

Et au chapitre XXXIII :

ro en chesew hewou nev
chapitre de repousser tous les reptiles.

De même au chapitre XL, pour le combat contre le serpent qui dévore un âne :



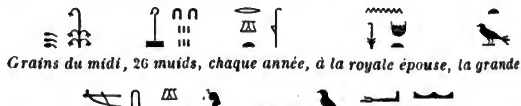
chapitre de repousser celui qui mange l'âne.

Il en est ainsi de tous les chapitres où les vignettes montrent un sujet analogue. Cette notion suffit pour être certain que l'expression *chesew Pennou* désigne une victoire sur les *Pennou*, quelle que soit d'ailleurs la nuance exacte de l'expression : *exterminer, percer* ou simplement *repousser* (53). (Comparez à *chesew* ϣϣⲥ̄ *ictus*, ϣⲟⲭϣϣ *percutere*, ϣϣⲁϣ *vulnus*, *plaga*.)

(52) On trouve différents noms pour le crocodile, outre *emsoh*. Le mot *alou* parait avoir été le plus usité.

(53) On trouve un sens analogue dans le nom du dieu de la neuvième heure de la nuit : celui qui repousse les impurs quand il apparait, *chesew Seviou em hir-t-w*. La quatrième heure du jour porte, à Edfou, un nom analogue *chesew chawte-ou na Ra em went t'aï;* celle qui repousse les ennemis du soleil

Nous avons vu que Sésourtasen III avait poussé ses frontières jusqu'à Samneh. Cela n'avait pu se faire sans quelque action décisive contre les Pennou de la Nubie aussi bien que contre les nègres. Il est donc naturel de penser que Sésourtasen III avait lui-même établi à Samneh une fête commémorative de sa victoire. On trouve en effet, dans la même inscription, une seconde fête d'un caractère tout à fait analogue, à la quatorzième colonne :



Grains du midi, 26 muids, chaque année, à la royale épouse, la grande

Mérisokart; pour le châtiment des nations (54).

Le commencement est détruit; il devait contenir le jour de cette fête. *Châtier les nations* est une des expressions favorites de nos rois-soleils qui considéraient tous leurs ennemis comme des impies. C'était donc encore là une fête commémorative pour quelque victoire. Tout ceci étant bien expliqué, on comprendra facilement que la fête de la défaite des Libyens, établie au 21 Pharmouti vague, devait de temps à autre coïncider avec quelqu'une des fêtes de l'année naturelle, et il semble résulter de notre inscription que cette

quand il apparaît dans sa barque. *Cheseιc*, me paraît un composé formé avec le radical ϣⲱⲥ *verberare*, et un ϥ augmentatif; comme ϣⲱϣϣⲉϥ *reprobare, rejicere*, du radical ϣⲱϣ *opprobrium, reprobatio*. On peut observer dans ces exemples trois variantes graphiques de ce mot : 1°, avec tous les compléments phonétiques; 2°, plus abrégé; 3°, avec une autre forme du caractère principal idéographique. L'étude des divers exemplaires du rituel m'a fourni plusieurs autres formes de ce signe, avec la même lecture. Voyez aussi un autre exemple, dans Lepsius, *Monuments*, part. II, pl. 94, sur un homme qui frappe une vache.

(54) Il est rare qu'on introduise une déesse avec le titre *royale épouse*. Il s'agit peut-être d'une princesse de ce nom associée aux honneurs rendus à Sésourtasen III. Le mot, *ouaw*, a été bien traduit par Champollion; c'est le copte ⲱϣⲉ *castigare, domare*.

coïncidence aurait eu lieu avec l'une des trois fêtes des saisons dans la deuxième année de Thoutmès III. Il est certainement regrettable que l'indication ne soit pas plus simple et plus directe, mais on ne peut espérer de trouver chez les Égyptiens que des mentions de ce genre pour les phénomènes naturels. Ce n'est que sans intention de leur part qu'ils nous fourniraient des éléments de calculs. Le rédacteur de l'inscription de Samneh ne me semble pas du tout s'être préoccupé de constater, dans une intention chronologique, qu'une des trois grandes phases de l'année tombait le 21 Pharmouti, en l'an 2 de Thoutmès III; mais il me paraît avertir simplement qu'il faudrait pour ce jour-là deux offrandes distinctes, parce que deux fêtes s'y rencontraient en ce moment, ce qui devait rester exact pendant quelques années.

Je disais tout à l'heure que l'on pouvait faire quatre suppositions sur la nature des trois fêtes nommées *ape terou ;* la première se trouverait écartée définitivement, si l'on doit ainsi expliquer la disposition de cette espèce d'ordo gravé pour le temple de Samneh, par les ordres du prince d'Éthiopie. Une fête qui pouvait tomber le 21 Pharmouti, n'avait aucun rapport avec le commencement des trois tétraménies vagues. Je ne crois pas non plus qu'il puisse être question de quatre fêtes des équinoxes et des solstices, la fête du commencement de l'année étant comptée pour une de ces fêtes. En effet on aurait dit alors *les quatre fêtes* et non *les trois ;* comme nous voyons que l'on disait les douze fêtes du premier du mois, sans s'embarrasser du double emploi que faisait nécessairement celle du 1er Thoth, avec la fête du commencement de l'année vague. Il n'y avait donc réellement que trois fêtes, ce qui nous amènerait naturellement aux trois saisons de l'Égypte, qui ont fourni le type de la notation des mois. Le mot *ter*, qui signifie ici *saison*, est déterminé comme l'année, *renpe,* par une pousse, ce qui fait plutôt penser aux phénomènes de la nature qu'à ceux du ciel; il signifie en général le temps, comme ὥρα dans la langue grecque, avant de s'appliquer aux saisons. On disait par exemple *ha ter en rouha*, vers l'heure du soir (55). Ce mot serait donc une expression bien vague

(55) Voy. *Papyrus Sallier,* n° 3, pl. VII, l. VII.

pour désigner des phénomènes spéciaux, comme des solstices et des équinoxes; elle se comprendra au contraire parfaitement, au pluriel, pour désigner les saisons, ὧραι. Je regarde comme plus probable qu'il s'agit des trois tétraménies naturelles.

J'ajouterai que la même inscription me donne un renseignement qui rend tout à fait improbable que nos trois fêtes aient pu s'appliquer aux tétraménies vagues.

En effet, ces trois fêtes eussent été alors placées au 1er Thoth, au 1er Tobi et au 1er Pachons. Nous avons déjà vu que les fêtes du commencement de l'année vague, au 1er Thoth, étaient rapportées d'une manière distincte, dans les mêmes inscriptions qui mentionnent nos trois fêtes. Dans les restes de l'inscription de Samneh, la fête du 1er Pachons a sa mention spéciale, à la ligne treizième.

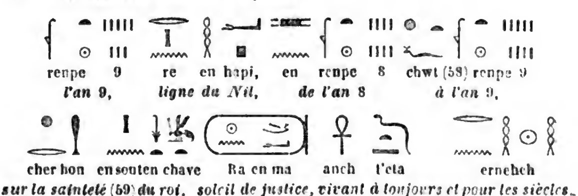
Fête qui arrive au premier Pachons. On y prescrit le sacrifice d'un taureau au dieu Noum et une nouvelle offrande de grains. La fête du commencement de l'année se retrouve aussi à la onzième ligne, accompagnée d'une autre somme d'offrandes. Elle est mentionnée après la seconde des fêtes nommées : *Commencement des saisons*. Est-il possible, après ceci, que l'on ait encore consacré trois articles spéciaux à trois fêtes, dont deux au moins se seraient rencontrées aux mêmes jours que les fêtes du 1er Thoth et du 1er Pachons, qui n'ont d'autre signification, par elles-mêmes, que celle de commencement d'une des tétraménies vagues et dont les offrandes sont mentionnées séparément sur le même monument?

Je crois donc que les trois commencements des saisons appartenaient à l'année solaire, mais je ne me dissimule pas qu'en attribuant à l'une de ces fêtes la date du 21 Pharmouti, en l'an 2 de Thoutmès III, je me fonde sur une supposition ; car il serait possible d'interpréter d'une autre manière la disposition des mots. On pourrait dire, à la rigueur, que le graveur, ayant oublié de mentionner l'offrande prescrite, après la fête de la victoire sur les Libyens, aurait réparé son oubli, en inscrivant cette offrande au bas de la colonne, après l'article complet de la troisième fête des saisons. J'ai pensé néanmoins que, d'une part, il était très-utile de rechercher le véritable caractère des trois fêtes des saisons et que, de l'autre, le calcul ferait voir si le commencement d'une des saisons égyptiennes avait

pu répondre au 21 Pharmouti, au commencement du règne de Thoutmès III.

Ma seconde observation porte heureusement sur une phrase moins compliquée. Elle est tirée d'une inscription gravée également à Samneh, mais sur les rochers qui bordent le fleuve. On y remarque une série d'observations constatant les diverses hauteurs de l'inondation pendant le règne d'Amenemhé III et de ses successeurs. M. Paul Durand m'avait communiqué une partie de ces inscriptions, copiées, pendant son voyage avec M. Ampère. J'ai déjà publié la plus importante (56), celle qui établit la succession des familles royales, composant les XIIe et XIIIe dynasties. La formule de ces inscriptions est très-simple et toujours la même : *ligne* ou *repère du Nil dans telle année* (57). Jamais l'indication du jour de l'observation ne s'y trouve : sans quoi nous aurions su dans quelle portion de l'année vague se plaçait la plemmyre sous le règne d'Amenemhé III. Une seule fois, j'y rencontre une formule différente qui pourra peut-être jusqu'à un certain point suppléer à la mention du jour.

Voici comment elle est conçue :



(56) Voy. *Revue archéologique*, 5e année, p. 311.

(57) Par exemple, dans l'inscription citée plus haut :

re en hapi en rempe 3

je rétablis le premier caractère, douteux dans mon dessin, d'après la planche de M. Lepsius. Part. II, pl. 151, *c*.

(58) Voy. Lepsius, *Monuments*, part. II, pl. 139, *f*. J'ai expliqué dans le *Mémoire sur l'inscription d'Ahmès* la particule [hiéroglyphe], qui s'applique *au temps* et *au lieu*. On peut traduire ici, mot à mot, *de l'an huit, sur l'an neuf;* ou bien : *de l'an huit, lorsque* (vint) *l'an neuf*.

(59) M. Birch a proposé une rectification dans l'interprétation de la formule [hiéroglyphes], qui lie les noms royaux au chiffre des années, dans les dates ; il con-

La plus grande hauteur des eaux dure quelques jours ; je vois par exemple, dans les observations de M. Lepère sur le nilomètre de Roudah, que le fleuve se maintint pendant neuf jours dans les environs de seize (60) coudées, à la fin de septembre 1800 et que le maximum dura cinq jours. En 1799, il dura seulement trois jours, du 21 au 23 septembre. On peut regarder comme établi par les observations de tous les temps que le maximum de l'inondation est un phénomène assez régulier et qui se place, au Caire, immédiatement après l'équinoxe d'automne, avec une incertitude dont on peut porter les limites à environ quinze jours. La contexture toute particulière de la date que je viens de citer, s'expliquera naturellement si l'on admet que le maximum des eaux se soit trouvé réparti entre les derniers jours de l'an 8 et les premiers jours de l'an 9 du roi Amenemhé III.

La plemmyre devait arriver à Samneh bien plus tôt qu'au Caire. Il me semble donc que l'on pourrait conclure de cette inscription que le 1er Thoth se plaçait un peu avant l'équinoxe d'automne, en l'an 9 d'Amenemhé III. Cette indication serait d'une valeur inappréciable pour nous, si l'enchaînement des années vagues, jusqu'à la XIIe dynastie, nous permettait d'y appliquer avec vraisemblance le calcul rétrograde ; car il y a plus de mille ans de différence entre les diverses manières de compter l'intervalle qui sépare la XVIIIe dynastie de l'époque d'Amenemhé III. Malheureusement, on n'a pas pensé jusqu'ici que l'enchaînement continu des années vagues puisse remonter à une époque aussi ancienne. Outre les profonds bouleversements amenés par l'invasion des pasteurs, on a soupçonné que des corrections et des remaniements avaient dû être faits au calendrier égyptien ; or le moindre changement de ce genre rend impossible tout calcul rétrograde. Je n'attache donc pas en ce moment,

sidère comme déterminatif du phonétique *cher*. Je crois, au contraire, que *cher* reste ici, comme ailleurs, une particule attributive, et que le vase est un substantif exprimant la majesté royale ; il s'applique également à la personne des dieux et doit se lire *hen*, car je le trouve écrit avec ses deux compléments phonétiques : ; exactement comme le mot *hos*, chant, . V. Lepsius, *Monuments*, part. II, pl. 8.

(60) Il y eut seulement un doigt de plus le 4 octobre, mais il est dû à quelque cause secondaire, car dès le lendemain le fleuve baissa de deux doigts. On doit donc considérer la moyenne de cette plemmyre de l'an 1800, comme se plaçant du 30 septembre au 4 octobre. (Voy. *Mémoires de la commission d'Égypte*, état moderne, t. XVIII, 2e édition ; mémoire de M. Lepère.)

à l'inscription de l'an 9 d'Amenemhé III, une importance exagérée : je me permettrai cependant d'apporter ici quelques raisons nouvelles qui semblent militer en faveur de la continuité, ou tout au moins, de l'antiquité de l'année vague de trois cent soixante-cinq jours. Cette année remonte jusqu'à une antiquité bien reculée, puisque nous retrouvons les fêtes qui en constatent toute la division dès les premiers monuments du peuple égyptien. La fête des cinq jours épagomènes apparaît, au moins dès la XIIe dynastie, dans deux listes plus complètes que les autres ; mais il y a de fortes raisons pour croire que cette fête est encore plus ancienne. On faisait, au premier de ces jours, la fête de la naissance d'Osiris et deux cérémonies nommées la fête de *Six* (?) et la fête de *Tena* [hiéroglyphes] (du partage)? (61) Or ces fêtes sont mentionnées dans le rituel funéraire, dès le premier chapitre, et nous savons par divers monuments de la XIIe dynastie que la première partie du livre funéraire était dès lors un texte sacré, qui servait notamment à la décoration des sarcophages. La fête du premier jour épagomène est au moins aussi ancienne que la plus ancienne partie du rituel funéraire. Il me semblerait donc bien probable que l'année sacrée, où cette fête devait trouver sa place, aurait été composée depuis la même époque de trois cent soixante-cinq jours. Nous avons remarqué d'ailleurs que l'on fêtait, en Égypte, les commencements de deux années différentes, au moins depuis la IVe dynastie, ce qui prouve que l'on distinguait dès lors l'année naturelle de l'année vague.

L'invasion des pasteurs, quelque longue et désastreuse qu'elle ait pu être pour l'empire égyptien, ne me semblerait pas une raison décisive contre la continuité de l'année vague. Il n'était pas facile d'interrompre toute tradition de ce genre dans un pays où les centres religieux étaient dispersés sur une aussi grande distance. Toujours est-il certain que les souverains de la haute Égypte avaient pu conserver le dépôt de la religion, des sciences et des arts, au moins en Éthiopie, car il ne fallut que quelques années, après l'expulsion des pasteurs, pour porter l'empire, sous la XVIIIe dynastie, au plus haut degré du développement intellectuel. Il ne faut pas oublier que les œuvres d'art du règne de Thoutmès Ier sont déjà parfaites

(61) Voy. Brugsch, sur les cinq épagomènes; *Zeitschrift der D. Morg. Gesellschaft.* 1852, H. 2. La fête de Six est nommée littéralement [hiéroglyphes] *jour six de fête*, au rituel funéraire, chap. I.

sous tous les rapports; or ce prince n'est séparé de la délivrance du pays que par le règne assez court d'Aménophis Ier. Il est toutefois un point sur lequel les monuments ne fournissent aucune indication et où je dois me borner à exprimer un doute absolu, c'est celui des corrections que l'on aurait pu faire au calendrier; mais il suffit malheureusement que ces corrections paraissent probables, pour ôter toute confiance aux calculs dans lesquels on tenterait de rattacher au second empire, par les tables de concordance, les temps qui précèdent l'invasion des pasteurs.

Résumons maintenant brièvement les données nouvelles que j'ai voulu signaler à l'attention des savants, en commençant par la plus ancienne.

1° La plus grande hauteur de l'inondation semble avoir eu lieu au 1er Thoth, à Samneh, en l'an 9 d'Amenemhé III (XIIe dynastie).

2° Une des trois fêtes du commencement des saisons paraît avoir coïncidé avec une fête attachée au 21 Pharmouti vague, en l'an 2 de Thoutmès III (XVIIIe dynastie).

3° Sous le même roi, la fête de l'apparition de Sothis fut indiquée, à Éléphantine, au 28 Épiphi.

4° La même fête est rapportée au 1er Thoth, sous Ramsès III, à Médinet-Habou.

5° Le lever de Sothis était observé pour la première fois, au 15 de Thoth, à Thèbes, sous le roi Ramsès VI, troisième fils de Ramsès III (XXe dynastie).

En présentant ces nouvelles recherches à l'Académie je me suis soigneusement abstenu d'entrer dans les applications numériques que l'on en pourra faire. Ces calculs exigent des appréciations difficiles et des corrections délicates, auxquelles M. Biot a bien voulu employer sa profonde connaissance de toutes les questions qui se rattachent à l'astronomie des anciens. Les indications qui ont attiré mon attention sur ces phénomènes sont dues principalement aux Mémoires sur l'année vague et sur la période sothiaque. Guidé par les méthodes exposées dans ces ouvrages, j'ai recherché avec assiduité les dates de cette espèce, dans toutes les inscriptions successivement publiées jusqu'à ce jour. J'examinerai plus tard les secours apportés à l'histoire, par les dates que l'on aura tirées de ces faits nouveaux; mais mon travail aura dès aujourd'hui reçu sa récompense, s'il peut donner aux amis des lettres l'occasion d'entendre, une fois de plus, le maître éminent qui sait donner aux leçons de la science l'expression la plus sûre et la plus éloquente.

APPENDICE

SUR LE CALENDRIER DU PAPYRUS N° 4 DE LA COLLECTION SALLIER.

Salvolini a signalé, dans sa *Notice sur la campagne de Ramsès* (p. 121), le calendrier que contient le quatrième manuscrit de la collection Sallier. M. Birch, dans la description des papyrus du British-Museum, a annoncé que ce calendrier renfermait des indications sur les actions que l'on pouvait faire à certains jours de l'année et les divinités auxquelles ces jours étaient consacrés. Comme plusieurs savants s'occupent en ce moment de l'année égyptienne, j'ai cru utile de leur rappeler l'existence de ce monument et d'en joindre ici une notice plus détaillée. Les premiers jours de Thoth et les trois derniers mois presque entiers manquent à ce calendrier. Un papyrus du musée de Leyde, signalé dernièrement par M. Brugsch, permettra d'y suppléer, en ce qui concerne les jours épagomènes (62). Parmi les documents divers qui ont été écrits au verso, par diverses mains, on distingue un protocole au nom de Ramsès II, avec la date du 22 Pharmouti de la 56e année de ce roi. Je n'oserais pas répondre que cette légende ait été mise là pour servir de suscription à ce calendrier, mais elle peut toujours être regardée comme pouvant fixer approximativement l'époque à laquelle il a été rédigé.

Je ne sais pas à quelle ville il faut le rapporter, je m'étonne seulement de n'y pas rencontrer les fêtes d'Ammon et de Maut ; ce qui me fait penser qu'il pourrait avoir été rédigé dans quelque temple de la basse Égypte.

Trois signes sont employés pour noter la qualité des jours : 1° [hiéroglyphe] *bon*, *heureux* ; 2° [hiéroglyphe] *ker*, *combat* ou *funeste* ; 3° [hiéroglyphe] qui signifie probablement *stare*, comme abrégé du mot [hiéroglyphe]. Cette dernière note est mauvaise, comme on le voit par le texte des jours auxquels elle s'applique ; elle est écrite en rouge, ainsi que la seconde. Quand le jour est noté par trois caractères semblables, il est entièrement heureux ou funeste. Souvent au contraire il y a mélange des signes ; alors le jour seul était néfaste et la nuit heureuse, ou réciproquement. Le mythe d'Osiris et de Typhon paraît dominer

(62) Voy. Brugsch, *Ueber die fünf epagomenen.... Zeitschrift des Deutschen morgenländischen Gesellschaft*, Bd. VI. 1852. H. 2.

tout le reste, dans ce calendrier; les indications de *ker* [hieroglyph] ou combat se rapportent toutes à des incidents de la grande guerre que *Set* ou Typhon soutint contre les dieux, et on pourra en tirer de très-curieux détails sur ce mythe fondamental de la religion égyptienne. Voici d'abord quelques-unes des prescriptions pour les principaux jours funestes. Elles pourront donner lieu à de curieux rapprochements.

Le 20 du mois de Thoth était mauvais pour tuer les bœufs.

Le 22 on ne devait pas manger du poisson nommé *rami*.

Le 23 on ne devait pas offrir d'encens ni manger rien qui ait eu vie. L'enfant né dans ce jour-là ne pouvait vivre.

On ne devait pas boire de vin le 25 du même mois, ni sortir sur le soir.

Le 5 de Paophi était funeste pour commencer un voyage, et il était également défendu de s'approcher de sa femme.

L'enfant né le 23 Paophi devait être dévoré par un crocodile.

Celui qui serait né le 27 aurait dû mourir de la morsure d'un serpent.

Le 5 du mois d'Hathyr, on devait se garder d'allumer du feu et même de regarder la flamme.

Le 14 devait amener une mort violente à l'enfant né dans ce jour-là, mais il serait infailliblement noyé, s'il naissait le 23.

On ne devait pas s'embarquer le 19 du même mois d'Hathyr.

Le 3 de Choiack était particulièrement funeste pour les oreilles; il fallait les boucher soigneusement et ne rien entreprendre; l'enfant né en ce jour risquait même de devoir la mort à ses oreilles.

Le 15, on ne devait pas sortir de chez soi la nuit.

Le 27 portait deux bonnes marques et une mauvaise; on pouvait sans danger regarder pendant le jour tout ce que l'on rencontrait, mais il ne fallait pas sortir après le coucher du soleil.

Le 28 de Choiack il était encore interdit de manger du poisson.

Le 7 de Toby revenait l'interdiction de s'approcher d'une femme.

Le 12, il était particulièrement d'un funeste augure de voir un rat et surtout de le rencontrer dans sa maison.

Au 24 Méchir, on serait mort si on s'était approché du fleuve.

Le 30, on devait faire attention à ne pas dire de mots plaisants.

Il y avait une série de cinq jours funestes du 9 au 14 Pharmouti.

Le 11 il était dangereux de regarder un laboureur.

Enfin, le 24 Pharmouti, si l'on s'avisait de prononcer le nom de

Set en plaisantant, on devait avoir pour toujours du trouble dans sa maison.

Ce qui ajoute un grand intérêt à l'énoncé de ces superstitions, c'est qu'elles sont liées pour la plupart à l'histoire de *Set* et d'*Osiris*, et que le motif de la prohibition est quelquefois expliqué.

Ainsi, le 12 Choiack on ne doit pas sortir, c'est le jour où se passe la mystérieuse transformation d'Osiris dans l'oiseau nommé *vennou*.

Le 14 Toby, on ne doit pas écouter les chants voluptueux, parce que dans ce jour Isis et Nephthys pleurent leur frère Osiris.

Le 17 du même mois est remarquable par une prescription qui rappelle involontairement l'histoire d'Actéon. On ne doit pas se baigner parce que la déesse *Noutpé* ou l'eau céleste sort ce jour-là.

Le 20 du même mois, *Barisis* (63) (mot nouveau pour moi) enlève la lumière du monde, et il y a des ténèbres, on ne doit pas sortir jusqu'au coucher du soleil. Je ne sais s'il y a là le souvenir de quelque grande éclipse de soleil ou de ténèbres passagères produites par le simoun chargé des sables du désert.

Au 3 Méchir, on ne devait pas voyager, parce que c'était le jour d'une des expéditions de *Set*.

Le 14 du même mois, Sévek avait été frappé à la proue de la barque des dieux ; on ne devait sortir non plus dans ce jour.

Le 29, Set avait été dans toute sa violence ; il ne fallait rien regarder jusqu'au coucher du soleil.

Le 10 de Phamenot, je crois que la légende indique que l'on visitait les tombeaux ; on ne devait rien manger ce jour-là. Cette indication, qui semble ordonner un jeûne général, revient plusieurs fois.

Les jours sans souvenirs mythologiques sont généralement désignés comme très-heureux, et il en est de même de la plupart des jours de fêtes. D'autres se rapportent aux incidents heureux de la guerre contre Set.

Le 9 de Paophi était, par exemple, très-heureux, parce que les dieux s'y réjouissaient d'avoir frappé leur ennemi. L'enfant né dans ce jour devait mourir de vieillesse.

Le 26 Paophi était spécialement heureux pour commencer les fondations d'une maison et le 25 de Toby pour un bon labour.

(63) Ce mot, qui paraît désigner un personnage, est écrit [hiéroglyphes] c'est-à-dire avec le nom d'Isis, précédé d'un mot initial *bar*, qui ne semble pas égyptien.

L'enfant né le 2 de Toby devait causer une grande joie à son père; il ne devait également mourir que de vieillesse.

Le 7 Méchir et plusieurs autres jours étaient désignés comme consacrés aux offrandes que l'on faisait aux ancêtres.

Je terminerai cet appendice en indiquant les principales fêtes de ce calendrier.

On trouve une panégyrie au premier jour de chaque mois, comme on pouvait s'y attendre d'après les listes de fêtes sculptées sur les tombeaux. Les autres panégyries sont placées : au 2 Paophi, au 14 Paophi, jour du couronnement d'Horus; au 16 du même mois, fête d'Osiris à Abydos; au 17, jour d'offrandes aux dieux.

Au 30, fête de *Noutpé*.

Au 1er Hathyr, la fête d'Hathor.

Au 6 id., panégyrie du fils d'Isis dans toute l'Égypte. Au 16 id., les grands personnages arrivent à Abydos, pour se joindre à Isis et à Nephthys qui pleurent leur frère Osiris. Le 17, cette cérémonie se fait à Saïs, comme à Abydos. Le 21, panégyrie de *Mouï*, fils du Soleil.

Le premier jour de Choiack, les dieux font une fête qui se rapporte au Nil.

Le 9 était le jour où Thoth avait combattu Set avec avantage; c'est sans doute le même combat dont Thoth se vante dans le premier chapitre du rituel funéraire (64); le 11 id., fête d'Osiris à Abydos. Le 14 paraît avoir été consacré à Neïth; le 16 on sortait la déesse Pacht.

Le 26, c'était le tour des déesses Isis et Nephthys, il y avait une panégyrie dans toute l'Égypte.

Le 5 Toby, avait lieu le grand feu de Pacht.

Le 14 id. Isis et Nephthys recommencent à pleurer leur frère dans *Abydos* et *Tatou*. Le 16, sortie de Mouï. Le 18, sortie des dieux d'Abydos. Le 28, panégyrie «.... Fais, ajoute le texte, une fête dans ta maison.» Le 30, il est question du Nil père des dieux, de Noutpé et des dieux du pays de *Ker* ou *du combat*.

Le 1er de Méchir était une fête pour toute l'Égypte. Le 8, panégyrie dans *Sochem*, le roi suprême est en fête.

Le 9, Thoth vient célébrer les fêtes des dieux de *Ker*. Le 11, on trouve une panégyrie de Neïth à Saïs.

Le 16 Méchir, Horus avait défait Set et son armée (65). Ainsi ce

(64) Voy. le rituel de Turin, chap. I, l. 8, 9.

(65) Voy., au même endroit du rituel funéraire, cette victoire d'Horus, rappelée par le dieu Thoth, qui était avec Horus dans ce combat.

jour était très-heureux. Le 17 était une fête d'Osiris dans *Tatou*. Le 27 id. était une panégyrie de Sokaris, la forme infernale de Phtah.

Le 5 de Phaménot, sortie de *Neïth* à *Saïs*; le 18 était une fête de *Nounpe*, et le 23, fête d'Horus. Le 28, panégyrie d'Osiris à Abydos.

Le 1er Pharmouti était une grande fête dans le ciel et sur la terre parce que les ennemis de *Sevek* avaient été défaits dans ce jour-là.

Le 8, les dieux voyaient l'œil d'Horus et célébraient ses louanges. Le 15, fête dans le ciel oriental, cérémonie pour les dieux dans leur demeure de l'horizon céleste.

Le 16, apparition du scarabée (soleil); tout le pays est en panégyrie.

Le 1er Pachons a lieu la panégyrie d'Horus fils d'Isis. J'ai fait remarquer plus haut que ce nom s'applique souvent à la forme ithyphallique d'Ammon. Le 9 Pachons était encore le jour d'une des victoires d'Horus.

On voit que le mythe de cette grande guerre divine occupait à lui seul presque tout le fond de ce calendrier; l'incident le plus grave paraît avoir été rapporté au 24 Thoth. Le texte donne des détails assez étendus sur un grand combat que Set y soutint contre Horus. Il paraît que ce dieu n'eut pas le dessus, car ce jour est noté comme un des plus funestes. Les deux dieux se précipitèrent l'un sur l'autre et le combat dura trois jours et trois nuits. Dans ce texte, malheureusement mutilé et fort difficile à comprendre, il semble qu'Isis intervienne entre l'oncle et le neveu, et que Typhon finisse par frapper à la tête la déesse elle-même: aussi devait-on en ce jour faire des offrandes à Isis et au dieu Thoth, que les traditions représentent comme le fidèle ministre d'Horus.

Vte E. de Rougé.

ÉTUDES SUR LE MOYEN AGE.

PARALLÈLE

ENTRE LES MONUMENTS RELIGIEUX DE L'ITALIE ET CEUX DE LA FRANCE, DE L'ALLEMAGNE, DE L'ANGLETERRE, ETC., AU POINT DE VUE DE L'ESTHÉTIQUE ET DU SYMBOLISME CHRÉTIENS.

Caractères distinctifs des églises italiennes. — Maintien des traditions de l'art grec. — Mélange de styles. — Simplicité de lignes. — Luxe de l'intérieur. — Profusion d'œuvres d'art. — But et expression de l'ensemble. — L'ange à la Viole. — Éclat excessif. — Résultats.

En étudiant les églises du moyen âge, on remarque dans l'art chrétien deux expressions très-différentes de l'aspiration catholique : on y reconnaît deux écoles et comme deux génies distincts. Religieux au même degré et magnifiques l'un et l'autre, ces génies marquent de leur sceau tous les édifices chrétiens et toutes les figures sculptées ou peintes du Iᵉʳ au XVIᵉ siècle. L'un fit éclore en Italie l'*art ultramontain* ou classique, gréco-romain à son berceau et lentement modifié par l'esprit du christianisme : large, brillant, indépendant, mixte, n'excluant aucun style, et n'ayant d'unité typique que dans l'expression générale et l'ensemble des monuments. L'autre est l'art spécial au nord, plus répandu et plus sévère, qui a régné à la fois en France, en Angleterre, en Allemagne. Il a embrassé dans sa marche, divers styles successifs nettement caractérisés et différents les uns des autres. On l'a nommé *art gothique :* nous l'appellerons *art chrétien*. Le style où domina l'ogive et où les figures sculptées ou peintes ont un cachet de sainteté, de poésie et d'ascétisme, en est partout la plus brillante et la plus complète expression.

Dans cet aperçu très-succinct, nous esquisserons nos idées sur le caractère et le style, au point de vue de l'esthétique :

1° Des églises italiennes du moyen âge ;

2° Des basiliques élevées dans le nord de l'Europe et spécialement en France pendant la même période.

I.

ESTHÉTIQUE DES ÉGLISES DU MOYEN AGE EN ITALIE.

C'est par des transformations lentes que se formula par degrés l'art catholique en Italie. S'il maintint dans ses monuments les pures lignes de l'art grec et ses formes harmonieuses, les cinq ordres fondamentaux, le fronton large et surbaissé né de l'inspiration antique, il en créa les accessoires et modifia ses détails par des combinaisons nouvelles. L'architecture italienne admit d'autres styles encore et les modifia de même en les accueillant tour à tour. On doit remarquer néanmoins qu'il est peu d'entre ses églises qui n'aient rien emprunté au style et aux traditions de l'art grec : celui-ci est prédominant et a pris du catholicisme une majesté grandiose qu'il n'avait pas eue jusqu'à lui. Le style normand, le mauresque, le style perpendiculaire, le roman et l'ogival pur, le rayonnant, le flamboyant et celui de la Renaissance ont dans cette patrie des arts d'admirables représentants. Sur les colonnes de la nef de la basilique de Sainte-Croix (1) à Florence, le chapiteau corinthien supporte les minces tailloirs et l'arc brisé du style ogival. La cathédrale de Milan offre également les deux styles (2). Beaucoup d'entre les églises de l'Italie ont encore le plafond à compartiments où se montrent à nu les plus admirables charpentes, souvent décorées de peintures : mais un nombre au moins aussi grand, entre autres Saint-Pierre de Rome, ont de magnifiques voûtes cintrées. Sainte-Catherine de Sienne, qui a des pignons et des clochetons rayonnants, offre en même temps le plein cintre aux trois baies de son grand portail (3) : et dans l'intérieur de ses nefs, les fûts des colonnes sculptés, découpés, brodés au ciseau, sont revêtus du haut en bas, d'animaux, de fleurs enroulées et d'arabesques byzantines. Saint-

(1) La basilique de Sainte-Croix, le panthéon de la Toscane, commencée en 1294, sur les dessins d'Arnolfo di Lapo, a été restaurée plus tard sur ceux de Vasari.

(2) La cathédrale de Milan fut commencée en 1386, par l'ordre de Jean-Galéas Visconti. La façade, œuvre de Pellegrini, est composée des éléments de l'architecture gréco-romaine et de ceux du style ogival rayonnant : l'intérieur accuse ce dernier style.

(3) La cathédrale de Sienne est tout entière en style ogival mélangé de l'arc à plein cintre. Son portail, abattu en 1284 pour faire place à une arcade que l'on ajouta à la nef, fut relevé sur les dessins de Jean de Pise. Le style de cette basilique accuse la transition du style ogival *à lancettes* au style ogival *rayonnant*. La cathédrale de Sienne a été illustrée par plusieurs conciles.

Marc de Venise est également tout brodé de la même ornementation, mêlée aux inspirations de l'art sarrazin : ses voûtes comme celles de la cathédrale de Milan, présentent les arceaux croisés et les clefs de voûte du style à lancettes. Les impostes du portique du *Campo-Santo* à Pise (1) ont des analogies sensibles avec la variété du style ogival qu'on nomme « perpendiculaire. » A Rome, l'ordre ionique resplendit dans le sanctuaire de Saint-Clément et dans Sainte-Marie-Majeure, tandis que Saint-Paul « hors des murs » offre l'ordre corinthien (2).

Malgré ce mélange de styles, l'art classique de l'Italie, fidèle aux traditions antiques, s'est soigneusement défendu de tout ce qui sent la complication. L'effet que le style ogival devait plus tard atteindre en France par la multiplicité des lignes, le grand nombre des colonnettes, le prolongement des nervures à partir du sol jusqu'aux voûtes, l'art grec a cherché à l'obtenir par l'économie de ces lignes, l'absence d'ornementation exclusivement à effet, la simplicité excessive et savamment étudiée des combinaisons architectoniques. Partout, dans le nord de l'Europe, l'art ogival a mis en œuvre pour produire le sentiment et l'impression de l'infini, l'immense exhaussement des voûtes, l'emploi constant de l'arc brisé et différents moyens d'optique. L'art italien, au contraire, a cherché avec persistance à ajouter le plus possible à l'étendue horizontale du ciel éclatant et orné que retracent par leur esprit, leurs caractères et leur style, la plupart de ses basiliques.

Un autre caractère distinctif des églises italiennes, c'est le luxe des accessoires dont le concours de tous les arts a formé leur décoration :

(1) Le Campo-Santo fut élevé en 1278, sur les dessins de Jean de Pise. Son portique a soixante arcades. Les fresques qui couvrent ses murs sont attribuées à plusieurs artistes, Simon Memmi, Orcagna, Giotto, Benozzo Gozzoli. Parmi les tombeaux du portique, on remarque ceux de Béatrix, mère de la comtesse Mathilde : celui que Frédéric II fit élever à Algarotti : celui de Pignotti, poëte et historien renommé : celui du célèbre chirurgien Vacca, œuvre de Thorwaldsen.

(2) Bien entendu qu'il n'est ici question que de la basilique telle qu'elle existait avant le terrible incendie qui l'a presque détruite en 1822, pour la deuxième ou troisième fois. Car nous sommes loin d'accepter la malencontreuse restauration de Saint-Paul hors les Murs, qui se fait, nous a-t-on dit, dans un style tout à fa étranger à ce qu'il était depuis le IV[e] siècle, et nous protestons même contre elle de tout notre pouvoir. Du reste, nous ne pouvons ajouter foi entière à ce que nous ont assuré divers voyageurs arrivés tout récemment d'Italie, et qui nous cependant tous répété que la reconstruction de l'antique basilique n'a rien de commun avec son état primitif ou du moins avec ce qu'elle était avant sa dernière destruction. Une pareille restauration, si elle est vraie, est une insulte aux souvenirs pieux qui entouraient les murs de la vielle église. Ainsi, plus de plafond

soit parce que, dans aucun temps, ils ne cessèrent de fleurir sur cette terre fortunée, soit par d'autres motifs encore, tels que la ferveur de ce peuple et l'opulence du clergé, l'art voua à ces sanctuaires ses plus divines créations et ses plus charmantes merveilles : là sont les plus savants tableaux, les fresques les plus renommées, les mausolées les plus pompeux, les plus admirables statues : l'architecture, la sculpture, la peinture, la ciselure, la glyptique, la mosaïque ont donné à ces nefs splendides leurs plus magnifiques tributs et leurs œuvres les plus parfaites. Tandis qu'en France, au moyen âge, les nefs ogivales sont vides et saisissent par leur silence, leurs ombres et leur majesté, les sanctuaires d'Italie éblouissent les yeux et l'âme par leurs richesses artistiques et le luxe de leurs dorures. Là, tous les pavés sont de marbre ou formés de pierres tombales toutes couvertes d'inscriptions : des fresques décorent les voûtes : de riches semés de rosaces se déroulent sur les plafonds : de brillantes incrustations font étinceler le porphyre, l'albâtre, le lapis, l'agate : les murs sont couverts de peintures et disparaissent en partie sous le luxe des mausolées qu'on y voit partout adossés. Il est très-peu de ces églises et de ces chapelles à Rome, à Florence et dans presque toutes les villes de l'Italie, que quelque œuvre d'art remarquable ne recommande au voyageur. Quelle différence d'aspect entre elles et nos basiliques ! Quel contraste entre cet éclat et la mystique obscurité qui règne dans les sanctuaires de Reims, de Chartres, de Coutances, de Bayeux, de Dol, de Beauvais, et de Saint-Ouen de Rouen ! Mais il faut bien, en Italie, qu'un jour brillant, limpide et chaud, éclaire les mille chefs-d'œuvre rassemblés dans les basiliques. C'est ce qui explique les splendeurs dont sont inondés sans mesure ces sortes de musées chrétiens dans l'intérieur

en charpentes apparentes ; plus de cette sévère décoration qui se rattachait au grand arc de Placidie, dont les précieuses mosaïques sont heureusement restituées avec assez de soin. Nous ne pouvons croire à l'étrange idée de l'architecte qui aurait substitué à une antique église une reconstruction et des décorations à la Louis XV. Il y a plus, la descente qui conduisait à la *Confession*, ou tombeau de l'apôtre saint Paul, placé sous l'autel, a été bouchée. C'est saper Rome chrétienne par ses fondements et faire cause commune avec les barbares et les iconoclastes. Nous ne nous étonnons plus si M. Valery écrivait en 1836 qu'il aurait mieux valu laisser Saint-Paul hors les Murs à l'état de ruines, que de lui faire subir de si monstrueuses restaurations, qui détruisent les anciennes traces du monument. Nous espérons que l'architecte, pour son honneur et celui de l'antiquité chrétienne, se hâtera de démentir des faits aussi graves. Que dirait-on d'un architecte qui entreprendrait de restituer le Colisée de Rome en style gothique ? Tous les antiquaires se soulèveraient, et il n'y aurait parmi eux qu'un cri unanime d'indignation. Pourquoi traiter Saint-Paul hors les Murs, autrement qu'on ne traiterait le Colisée ? (Note communiquée par M. L. F. Guenebault).

de leurs coupoles et dans le milieu de leurs nefs, et ces lumières, ménagées avec un art si raffiné, qui viennent, au fond des chapelles, baigner de teintes vaporeuses la toile où palpite la vie et ces marbres pleins de douleur, de sentiment et de pensée qui s'inclinent sur les tombeaux.

En étudiant les églises de l'Italie, on est aisément convaincu que le but de leurs constructeurs fut de leur imprimer surtout un caractère spécial d'éclat et de vive splendeur. En Italie où tout rayonne, où l'atmosphère est toujours tiède, où la lumière surabonde, où la vie circule dans l'air, où le peuple vit d'impressions, de bonheur et de poésie, la foi a d'autres caractères et d'autres besoins instinctifs que sous le ciel âpre et glacé de la France et de l'Allemagne. L'enfer y est très-peu de chose dans la pensée et la légende, le purgatoire davantage, et le paradis presque tout. Sur cette terre fortunée où tout est éblouissement, les pensées tristes et sévères ont peine à germer dans l'esprit; les enivrantes harmonies de l'air, de la terre et des flots pénètrent et dilatent l'âme; une joie large et confiante, un amour vif et passionné sont le caractère exclusif de la piété italienne. C'est aux rayons de ce soleil, de ce ciel brillant et limpide, que s'alluma le feu divin qui embrasa tant de nobles âmes, celle de Philippe Benizzi l'étoile de Monte-Senario, celle de Bernardin de Sienne et d'Ignace de Loyola, qui, selon leur propre expression, avaient choisi la Sainte-Vierge pour *leur souveraine* et *leur dame*; celle de Saint-François d'Assise surnommé *le Stigmatisé*, et de Catherine de Pazzi qui souhaita ne jamais mourir afin de souffrir plus longtemps. C'est que la foi, douce et facile, s'épanouit avec bonheur et se produit en jets de flamme aux sourires de ce climat; aussi, voit-on que de tout temps elle y choisit pour expression tout ce qui existe de plus pur, de plus ravissant sur la terre. C'est là que dans l'allégorie d'une poétique légende, une mélodie d'un instant, une seule note, dit-on, filée sur la viole d'un ange, vint révéler à Saint-François d'Assise les pures voluptés célestes. Un jour, dit cette tradition, épuisé par ses abstinences et haletant de ses combats, le saint demanda à Dieu de lui accorder un instant du bonheur du ciel. Pendant qu'il le priait ainsi, « un ange lui apparut environné d'une grande lumière, lequel tenait une viole de la main gauche et un archet de la main droite; et François demeurant tout ébloui à l'aspect de l'ange, celui-ci poussa une seule fois l'archet sur la viole, et en tira une mélodie si douce qu'elle pénétra l'âme du serviteur de Dieu, le détacha de tout sentiment corporel : et si l'ange eût retiré l'archet jusqu'en bas, l'âme du saint, entraînée par cette irrésistible

douceur, se fût échappée de son corps. Il était difficile, ajoute M. Ozanam auquel nous empruntons ces lignes (1), de représenter le bonheur sous une image plus immatérielle et en même temps plus charmante ».

Cette ravissante légende, reproduite plus tard en France par une sculpture grossière dans un monument peu connu, y revêtait les caractères de l'art sérieux de nos climats. Ce monument est une antique et magnifique église du département de l'Ariége, creusée dans le roc par des religieux, dédiée sous l'invocation de saint Émilion, solitaire, et l'une des œuvres les plus curieuses qui soient en France. Dans ce sanctuaire isolé, un antique cadre de pierre, adossé au mur absidal, offre, sous l'allégorie d'une figure humaine, fruste et déformée par le temps, le chrétien, luttant dans la vie contre la tentation mauvaise, monstre gigantesque et hideux : celui-ci, rampant, agressif, prêt à s'élancer sur sa proie ; celui-là desséché, courbé, succombant à la lassitude et presque affaissé sur lui-même : déjà il perd le ciel de vue en se retournant vers le monstre pour soutenir l'âpre combat... Cette scène serait lugubre, si l'ange aux ailes déployées de la légende italienne n'y rayonnait avec sa viole, son doux sourire et son archet :



il tourne la tête vers l'homme et semble lui montrer la route en tirant de son instrument l'accord suave et prolongé. Toute la majesté

(1) M. Ozanam, citant, dans ses *Études poétiques sur les sources de la Divine Comédie*, le livre intitulé: *Fiorelli di San Francesco. Delle sacre Stimmate, etc. Seconda coniserazioned.*

placide et la sérénité du ciel sont dans l'attitude de l'ange : en regardant cette figure, on sent que l'athlète est sauvé (1).

La *Vision de l'ange à la viole* est une aimable allégorie qui convient merveilleusement à toutes les âmes d'élite et à toutes celles qui pleurent, à tout ce qui souffre et qui prie, harcelé par les tentations ou par l'aiguillon des épreuves. Les arts ont dû la reproduire dans plus d'une église de l'Italie, car cette terre est le berceau de tout ce qu'il y a de plus noble, de plus pur et de plus brillant dans la poétique chrétienne (2). C'est là qu'a fleuri le plus tôt, et avec toute la vigueur d'une séve plus généreuse, le culte de la sainte Vierge. C'est là qu'est éclose d'abord la dévotion du mois de mai sous le nom de *Mois de Marie*.

L'emblème de cette reine du ciel dans l'art chrétien du moyen âge est souvent une *Rose blanche* (3), et la catholique Florence a dédié sa cathédrale sous la gracieuse invocation de *Sancta-Maria ad flores*. Ces traits de l'esprit national sont partout les mêmes en Italie et sont les justes conséquences d'un sol où tout est en harmonie, d'un ciel qui n'a pour cette terre que sourires et que rayons. Comme nous l'avons dit plus haut, c'est ce ciel magique et brillant que l'art semble avoir pris à tâche de rappeler dans ces églises, où tout est lumière et éclat.

Aussi, faut-il le reconnaître, les églises ultramontaines sont dotées avec profusion : la prière qu'elles expriment par leur style et leur caractère est par-dessus tout expansive, sereine et pleine de bonheur :

(1) Ce bas-relief du temple de Saint-Émilion n'avait pas, à notre connaissance, été interprété jusqu'à ce moment.

(2) Il existe dans l'œuvre du Vannini, ou F. Vanius de Sienne, une composition réellement admirable de cette légende, *l'Ange à la viole*; le saint, en méditant sur son crucifix, vient de tomber en extase ; un ange, pour lui donner un avant-goût du ciel, tire un son prolongé de l'instrument qu'il tient en ses mains. La figure du serviteur de Dieu exprime merveilleusement le ravissement dans lequel il est plongé. Annibal Carrache a fait lui-même une belle *eau-forte* de la peinture du Vannini. Les bonnes épreuves de cette gravure deviennent de plus en plus rares dans le commerce. M. Guénebault, qui en possède une dans sa collection, nous a communiqué cette note.

(2) La *Rose mystique*, emblème de la vierge Marie, fut donnée, au moyen âge, pour attribut chrétien tantôt à la sibylle d'Érythrée, tantôt à la sibylle libyque, dont les prophéties, vraies ou apocryphes, prédisaient l'Annonciation. La *Rose mystique*, toujours épanouie, toujours blanche, est ordinairement placée dans les mains de l'une ou de l'autre, et invariablement accompagnée d'un bouton tenant à sa tige avec cette branche de roses, la sibylle tient une autre tige séparée où fleurit aussi une rose, emblème de saint Joseph, père putatif du Sauveur.

Cette sibylle *aux roses* est représentée sur l'un des panneaux en marqueterie qui décorent le mur méridional de la chapelle neuve dite « chœur d'hiver » de la

mais elles contrastent beaucoup, et par cette joie sans limites et par les nombreux éléments qui concourent à l'exprimer, avec le sentiment sévère que respirent nos basiliques. Bien loin d'élever l'âme à Dieu, la diffusion des accessoires disséminés dans ces églises produit des impressions diverses et divise les sentiments; si chacun d'eux isolément excite l'admiration, il est cependant impossible, à moins d'être identifié avec des mœurs et un esprit qui diffèrent beaucoup des nôtres, d'applaudir à leur profusion dans ces élégants édifices transformés en conservatoires et en galeries d'objets d'art. L'architecture de ces temples est souvent coquette et brillante, mais manque de sévérité, et le luxe prestigieux qui en décore les nefs splendides étonne notre esprit sérieux et contraste avec nos idées. Pour ne parler que des tableaux, des bas-reliefs et des statues, tout le génie de leurs auteurs, le poids colossal de leur nom et l'éclat de leur auréole suffisent-ils, quoi qu'on en dise, à justifier l'admission de plusieurs d'entre ces chefs-d'œuvre dans le lieu qu'habitent les anges et où l'homme, las de ses luttes, vient raconter à Dieu ses peines, incliner son front et prier? A ne les considérer même qu'au point de vue de leur richesse et de leur accumulation, est-il présumable que l'œil, ébloui de tant de merveilles, ne soit pas distrait par leur charme et fasciné par leur beauté? et n'est-il point inévitable que tant de détails qui chatoient dans les nefs et dans les chapelles, sur les murs, dans les airs, partout, y changent le recueillement en admiration curieuse et en vaine dissipation?

Que l'on ne croie pas, néanmoins, que nous condamnions sans réserve le sincère et fervent hommage rendu à Dieu par tous les arts

basilique de Saint-Denis : elle y fait partie d'une collection des *douze sibylles*, dont, par ignorance on a dénaturé les attributs croyant de bonne foi les *rectifier* et les réparer, et au-dessous desquelles on a inscrit, dans cette pensée, les noms de vertus théologales ou cardinales.

Les figures des sibylles ont été souvent introduites seules, ou parmi le chœur des prophètes, dans l'ornementation des églises de l'Italie et de la France. On les voit sur une mosaïque du VIII[e] siècle, reproduite par Muratori; à la *Santa Casa* de Lorette. Elles décorent les cathédrales d'Auch, d'Auxerre, d'Aix en Provence, de Beauvais; les églises de Notre-Dame de Brou, de Clamecy, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Bertrand de Comminges; les stalles de la cathédrale d'Ulm (Bavière), les murs d'un passage attenant à la cathédrale d'Amiens, et découvert en 1846, par MM. Jourdain et Duval, etc.

Le Titien a également placé les sibylles parmi les prophètes, dans sa vaste et magnifique composition dite *Triumphus Christi*, qui est véritablement tout un poëme, et comme toute une histoire du christianisme mise en action. Il en existe une gravure en bois de trente ou quarante pieds de long, dont Théodore de Bry a fait une réduction très-recherchée des curieux.

dans ces églises renommées : cet hommage, nous l'avouons, est touchant et parfois sublime malgré ses visibles abus : il est pour les autres nations un noble et grand enseignement, et forme un des plus beaux fleurons de cette couronne artistique dont la poétique Italie a de tout temps orné son front. Puisse cependant aucun peuple ne chercher à en imiter ni ce qu'il a d'exagéré, ni ce qu'il garde de profane, ni ce qu'il traduit trop souvent de sensuel et de païen !

Au reste, nous nous réservons le droit d'avoir nos préférences : et ces préférences marquées et si justement sympathiques, nous en donnerons les raisons en exposant nos impressions, surtout au point de vue chrétien, dans un aperçu abrégé sur les monuments religieux de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc., que nous publierons dans un des prochains cahiers de cette *Revue*.

Mme Félicie d'Ayzac.

Dignitaire en retraite de la maison des élèves de la Légion d'honneur (Saint-Denis).

ORIGINE ET EXPLICATION

D'UNE TAPISSERIE DU XVI[e] SIÈCLE.

Il ne reste d'autres vestiges de la célèbre abbaye royale de Saint-Victor-lès-Paris, si longtemps féconde en hommes éminents par leur piété ou par leur savoir, que le nom porté par la rue sur laquelle ce monastère, dont on connaît encore l'emplacement, avait son entrée principale (1). Quantité d'objets précieux, souvent faits ou donnés par la maison royale de France, y étaient conservés, de ce nombre fut la tapisserie qui nous occupe. Avant que le souffle des révolutions ait dispersé ou détruit ces richesses, déjà ce curieux parement d'autel, brodé en soie or et argent, sur velours noir, en avait été distrait. Il représente la cérémonie des obsèques des chanoines réguliers de cette célèbre congrégation (voy. notre planche 203).

Cette tapisserie est de la fin du XV[e] siècle ou du commencement du XVI[e]; elle est passée de Saint-Victor, on ne sait à quelle époque, dans l'église du prieuré-cure de Saint-Guenault, à Corbeil. Il est vrai que ce bénéfice dépendait de cette abbaye. Nous la trouvons ensuite dans l'église paroissiale de Saint-Spire, en la même ville. Elle lui fut donnée en 1795, par un ecclésiastique qui en appréciait le mérite; il l'avait sauvée du naufrage. On nous saura gré de le nommer.

(1) L'abbaye et l'institut de Saint-Victor de Paris durent leur naissance à Guillaume de Champeaux, archidiacre de la même ville. C'était un homme d'une piété rare, et d'un savoir extraordinaire. Après avoir enseigné la rhétorique et la théologie avec beaucoup de réputation, dans le cloître de la cathédrale de Paris, il se retira auprès de la petite chapelle de Saint-Victor, qui dans ce temps-là était hors de la ville. Là, s'étant associé quelques ecclésiastiques pleins de ferveur, il vécut dans une grande retraite, dans l'exercice d'une prière continuelle et dans la pratique de toutes les austérités de la pénitence. Il ne se nourrissait avec sa communauté que de pain, d'herbes et de racines assaisonnées avec un peu de sel. A la sollicitation de l'évêque de Paris, et de plusieurs autres personnes distinguées, il reprit ses leçons de théologie, qu'il paraît avoir continuées à Saint-Victor. C'est pour cela que Rollin appelle ce monastère le berceau de l'Université de Paris. Il fut fondé par Louis le Gros. Gilduin le gouvernait en qualité d'abbé, tandis que Guillaume de Champeaux y enseignait la théologie. Ce dernier fut sacré évêque de Châlons-sur-Saône, en 1113, et mourut en 1121. Il fut enterré à Clairvaux, comme il l'avait demandé, par saint Bernard, qui avait reçu de ses mains la bénédiction abbatiale.

M. l'abbé Guiot, ancien chanoine régulier de Saint-Victor, fut à ce titre, pourvu en 1785, du prieuré-cure de Saint-Guenault et d'un canonicat dans l'église collégiale de Saint-Spire. Il s'éloigna de notre ville durant les mauvais jours, et y revint plus tard. Il fut alors chargé d'établir le culte paroissial à Saint-Spire. C'est alors qu'il fit don à cette église, dépourvue des objets les plus nécessaires au culte, de ce parement d'autel. Nous l'avons souvent vu décorer le maître-autel pendant la quinzaine qui précède Pâques et dans d'autres occasions. Il est encadré, en forme de tableau, par une bordure large au moins de huit centimètres. Dans ce cadre on compte trente-six personnages, tous revêtus de l'habit ecclésiastique; ils sont groupés comme le clergé l'est dans une cérémonie du genre de celle qui y est représentée. Le cercueil est porté par deux prêtres et deux diacres en étoles cendrées semées de croix. Il est précédé de quatre frères convers portant des flambeaux, et suivi de plusieurs religieux qu'à leurs costumes on reconnaît aisément pour des Chartreux, des Célestins et d'autres docteurs, tous affiliés à Saint-Victor. Ces derniers forment le deuil que mène le recteur de l'Université de Paris, revêtu de ses insignes. L'officiant est l'abbé régulier de l'ordre avant les *commandes*. On croit que c'est Jean Bordier, trente-troisième abbé de ce monastère (1). Ce dignitaire est précédé des divers degrés du clergé, tous en habit de chœur : surplis à la romaine, aumusses (2) sur la tête, d'une forme et d'une étoffe remarquables ; et tous ont des plages au bas des aubes. En tête de la procession marchent trois enfants de chœur ou acolytes.

Nous ignorons ce qu'est devenue cette tapisserie, qui a disparu de l'église Saint-Spire depuis plusieurs années.

T. PINARD.

(1) Ce fut lui qui jeta, en 1517, les fondements de la nouvelle église, détruite en 1800.

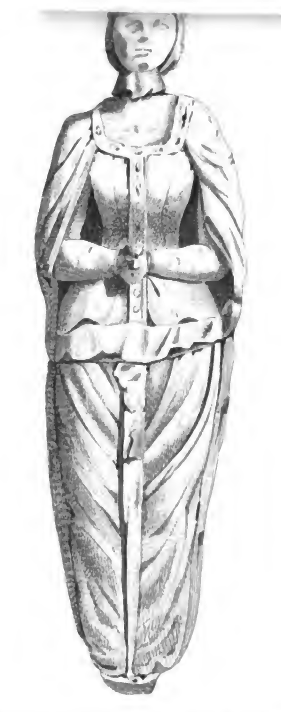
(2) Cette partie du costume ecclésiastique n'est plus en usage, du moins en France. Le camail et le manteau de chœur en ont pris la place à la métropole de Paris, et se portent depuis le 17 octobre, fête de saint Cerbonnet, jusqu'au samedi saint. On sait que cette dernière coiffure a été remplacée, depuis peu d'années, par la barette en usage à Rome.

Pl. [illegible]

Ch. Saunier sc.

PAREMENT D'AUTEL A L'ABBAYE St VICTOR A PARIS.







E D L T   Ch. Saunier sc.

TOMBEAU DE CHARLOTTE D'ALBRET

STATUE DE CHARLOTTE D'ALBRET

DANS L'ÉGLISE DE LA MOTTE-FEUILLY (INDRE).

En attendant la publication spéciale que nous avons entreprise sur le château de la Motte-Feuilly, et les documents historiques qui s'y rapportent, nous avons cru utile de signaler à l'attention des archéologues et des artistes, la statue à peu près ignorée de la femme de César de Borgia.

Successivement propriété de la famille de Seuly ou de Sully (1264) (1), et des Voudenay, la châtellenie de la Motte-Feuilly échut en héritage aux barons de Culan, qui en 1488 la vendirent à la duchesse de Valentinois, princesse Charlotte d'Albret. Alexandre VI était alors pape et souillait par ses crimes le trône de saint Pierre; Louis XII voulant obtenir de la cour de Rome l'annulation de son mariage avec la fille de Louis XI, accorda à César Borgia, prêtre défroqué, fils d'Alexandre, l'investiture du duché de Valentinois, de nombreux avantages pécuniaires et en outre la main de Charlotte d'Albret, sœur du roi Jean d'Albret; c'était, si nous en croyons Brantôme, une des plus belles filles de la cour (1499). Lorsque Louis XII reprit la campagne d'Italie, César abandonna sa jeune femme, et s'en fut épouvanter la péninsule par ses forfaits. Ce fut à cette époque que navrée par la douleur, Charlotte vint avec sa fille habiter le château de la Motte-Feuilly, ou elle entretint de fréquentes communications avec Jeanne de France, qui retirée du monde, vivait à Bourges. La dame d'Albret mourut neuf ans après (mars 1514) son arrivée à la Motte. Sa fille suivant les dernières volontés maternelles la fit enterrer dans l'église de l'Annonciade à Bourges, près de son amie Jeanne de France, mais son cœur resta à la Motte-Feuilly, où on lui éleva un monument magnifique, qui mérite aujourd'hui l'attention et comme œuvre d'art et comme souvenir historique. Ce fut

(1) Chaumeau, *Histoire des Berruyers, du bourg et chastellenie de la Motte-Feuilly*, p. 268. C'est le plus ancien historien du Berry.
Thaumas de la Thaumassière, *Histoire du Berry; généalogie des Seuly*, p. 497.
Raynal, *Histoire du Berry*, t. VII, 1re partie.

dans l'humble église voisine du château que des artistes d'un grand talent érigèrent le tombeau, qui se composait d'une table en marbre grisâtre d'un grain rugueux de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur, à l'entour de laquelle étaient sculptés de gracieux dessins et une inscription aujourd'hui indéchiffrable sauf les mots suivants :

. . . . dame de Viors et d'Yssoudun. . . . .

11 du moys de may mil cinq cent quatorze. . . . .

lus par M. Pierquin de Gembloux (1) ; nous n'avons pu en retrouver de traces. Sur cette plaque était étendue une magnifique statue de un mètre 687 millimètres de hauteur : la tête de la princesse était appuyée sur un coussin, à ses pieds reposait un chien, elle tenait un globe en mains. Son vêtement serré à la taille est élégamment drapé, une cordelière pend à sa ceinture, deux nattes de cheveux bordent avec grâce le réseau de filet qui retient le reste de sa chevelure, et se réunissent sur la tête où ils sont dissimulés par une couronne, d'où s'échappe un voile qui se perd dans les plis du manteau ducal semé de pierrerie. Cette statue en marbre blanc du plus beau fini, est digne du ciseau de nos grands maîtres, elle est sans aucun doute l'œuvre d'un artiste italien. Malheureusement le Berry qui sous quelques rapports fut étranger à la révolution de 89, trouva en ce coin retiré des profanateurs sacriléges pour insulter l'image de celle qui avait été la bienfaitrice du pays : la plaque est brisée, ses fragments dispersés gisent épars dans la chapelle construite par Charlotte ; la statue a la tête séparée du tronc, les mains mutilées. De magnifiques bas-reliefs représentant la force, la justice, la tempérance, des écussons brisés, une autre statue de marbre blanc mutilée, tenant dans ses mains l'image de l'église, de petits pilastres couverts de charmantes sculptures sont tout ce qui nous reste de ce splendide monument, dont les débris sont à peu près ignorés dans la chapelle abandonnée d'un hameau de quelques feux ; mais tant détériorés soient-ils, il y a en France peu de morceaux aussi précieux sous le rapport de l'art et de l'histoire. Les événements de 1830 sont arrivés

(1) Lettre à M. de La Tremblais sur le château de la Motte-Feuilly, par Pierquin de Gembloux, p. 8. Bourges, Manceron, opuscule sans date.
Du même auteur, *Histoire de Jeanne de Valois*, p. 291, 298.

au moment où la générosité des Bourbons allait restaurer l'église ; depuis les travaux ont été abandonnés ; il serait vivement à souhaiter qu'une allocation du gouvernement permît sinon de refaire en entier, du moins de réédifier de si précieux débris. Grâce aux soins religieux du vicomte Abel de Maussabre, dans la famille duquel est depuis longtemps le château de la Motte, les nombreux fragments ont été réunis en un coin de la chapelle, la statue adaptée au mur est à l'abri de nouvelles profanations, l'église a subi quelques réparations urgentes (1).

HENRI AUCAPITAINE.

(1) Notre planche 204, représentant la statue et les deux bas-reliefs du tombeau de Charlotte d'Albret, a été exécutée d'après les dessins de l'albnm de M. Henri Aucapitaine. (*Note de l'éditeur.*)



UN RAPPORT

NUMISMATICO-LÉGAL.

L'étude des médailles est, comme on sait, féconde en applications de tout genre. Elle a enrichi tour à tour l'histoire, l'archéologie, la science des monuments, et celle des langues, l'histoire des arts et l'histoire naturelle, la géographie, etc.; il n'y a pas jusqu'à certaines difficultés juridiques naissant de la multiplicité des transactions humaines, jusqu'aux affaires en un mot, à l'éclaircissement desquelles ses lumières ne puissent être appelées à servir. Le document dont nous allons donner la traduction offre un exemple frappant de ce dernier genre d'utilité des connaissances numismatiques, et nous pensons que ce n'est pas d'ailleurs, sous cet unique rapport, qu'il offrira de l'intérêt aux lecteurs de la *Revue*.

Il y a quelques années déjà que les termes d'un testament, rédigé en l'an 1602, soulevèrent à Rome un procès délicat. La difficulté consistait à savoir quelle était la nature et la valeur réelles d'une certaine monnaie (l'*écu d'or en or* de Ferrare, au commencement du XVII[e] siècle), que les uns prétendaient être purement nominale, tandis que les autres soutenaient qu'elle constituait, au contraire, une monnaie réelle; et les uns et les autres différant en outre d'opinion sur sa valeur. Pour arriver à la vérité, dans le solution d'une semblable contestation, il fallait nécessairement recourir au jugement d'un numismatiste, et d'un numismatiste profondément versé non-seulement dans la connaissance extérieure, si l'on peut s'exprimer ainsi, des monnaies du moyen âge, mais encore dans leur histoire intime, et possédant le texte de toutes les dispositions législatives concernant le poids, le titre, la valeur, le cours des espèces de cette époque. Le cardinal Mattei, trésorier général à Rome, crut, avec raison, devoir s'adresser en cette occurrence, au comte Borghesi de San Marino, membre correspondant de l'Institut de France, et dont la science profonde est appréciée non-seulement par les numismatistes, mais encore par tous les archéologues de l'Europe et du monde entier.

Nous allons donner la traduction, aussi exacte que possible, de la lettre adressée en cette occasion à M. Borghesi par le cardinal Mattei et du rapport dressé ensuite par l'illustre expert.

Trésorerie générale, *section* 2e, *n*° 50276.

A M. BARTHÉLEMY BORGHESI SAN MARINO

MONSIEUR,

De tout temps, les hommes célèbres dans la science et dans les lettres, ont été exposés à l'ennui de demandes et de consultations scientifiques et littéraires; et l'histoire particulière de ces hommes nous montre qu'ils ont consumé peut-être plus de temps à répondre à de pareilles questions qu'à rédiger et perfectionner paisiblement leurs propres ouvrages dans l'intérêt de la postérité. J'en viens offrir un nouvel exemple avec vous, Monsieur, car, connaissant votre savoir archéologique et surtout vos profondes études relatives aux monnaies anciennes, j'ai cru devoir vous adresser la question que vous trouverez formulée ci-dessous.

Je désire qu'après l'avoir examinée avec attention, vous m'y donniez une réponse éclairée par ces lumières supérieures qui vous distinguent. Votre avis ne devra pas être libellé en forme de lettre, parce qu'il est destiné à passer en plusieurs autres mains que les miennes.

Comme je sais que le véritable savoir n'est jamais séparé de l'amabilité et de la complaisance, j'ose me flatter, Monsieur, que vous aurez la bonté de satisfaire à ma demande.

En attendant, je vous prie d'agréer l'assurance des sentiments de sincère estime de votre dévoué serviteur,

Le trésorier général,

M. MATTEI.

QUESTION.

Aux termes d'un testament authentique, en date du 1er avril 1602, *Titius*, domicilié à Ferrare, chargea son héritier de payer annuelle-

ment, à titre de legs, cent *écus d'or en or*, à plusieurs établissements religieux, situés dans cette même ville de Ferrare.

La question concerne la valeur actuelle de l'*écu d'or en or*, parce que les uns prétendent que cette monnaie est purement fictive et *de compte*, tandis que les autres soutiennent que c'est une valeur réelle, existant à l'époque précitée du testament.

Comme, dans le public, les opinions sont très-diverses sur la valeur réelle de l'*écu d'or en or* de Ferrare, surtout à cette époque de 1602, on demande quelle était en réalité la valeur précise de cet *écu d'or en or*, et comment on stipulait, à son égard, dans les contrats.

Réponse.

La question proposée est de savoir quelle était la valeur réellè que l'*écu d'or en or* avait à Ferrare au 1er avril 1602. La solution est facile, avec l'aide de la dissertation du célèbre Vincent Bellini sur l'ancienne livre ferraraise, dite des Marchesini, ladite dissertation imprimée et publiée par Pomatelli, l'an 1754. Il y est démontré qu'au commencement du XVIIe siècle, deux sortes d'écus d'or avaient cours à Ferrare, l'un idéal et de banque, et sujet, par conséquent, à la hausse et à la baisse dans sa valeur, l'autre réel et sonnant, et qu'on distinguait du premier par le nom d'*écu d'or en or*. Des dessins en ont été donnés par Bellini, et il n'est pas rare de trouver encore des exemplaires de cette monnaie dans les cabinets des amateurs ; le soussigné lui-même possède quelques-unes de ces pièces. Or, le testament dont il s'agit parle positivement d'*écus d'or en or*. Ces termes enlèvent toute espèce de doute, et démontrent que le testateur a entendu spécifier la seconde espèce d'écus. Donc, dès à présent, tout ce qui concerne l'écu fictif ou de banque, demeure étranger à la discussion.

Il ne rentre pas dans notre mission actuelle de disserter sur l'origine et les vicissitudes de l'écu d'or sonnant ; il suffira de dire qu'il était commun à presque tous les systèmes monétaires de l'Europe au XVIe siècle, pour que l'on comprenne facilement que différentes espèces et qualités de cette monnaie devaient avoir simultanément cours à Ferrare, dans ladite année 1602. Il est certain en effet, qu à cette époque, quatre sortes d'écus d'or sonnant furent connues sur cette place, savoir : l'écu d'or de *zecca* (*zecca*, hôtel des monnaies), l'écu d'*or d'Italie*, l'écu d'or dit *delle otto stempe* (des huit empreintes) et l'écu d'or *de balle*. On appelait les écus d'or de *zecca* ceux qui

étaient frappés à la monnaie même (zecca) de Ferrare. Ils étaient considérés comme égaux en valeur aux écus d'or d'Italie et à ceux de la plupart des princes italiens, parce qu'ils avaient en effet la même valeur intrinsèque, étant comme ceux-ci de 109 à la taille par livre. et au titre de 22 carats. Les écus d'or *delle otto stempe* étaient ceux de Rome, de France, d'Espagne, de Naples, de Venise, de Florence, de Gênes et d'Urbin, lesquels, avec la même pureté, avaient plus de poids que les autres, parce qu'ils ne fournissaient que 101 à la taille, par livre. De là venait, qu'en plusieurs pays, ils avaient un prix supérieur à celui des autres écus d'Italie ; mais, en 1602, on ne les faisait encore jouir à Ferrare d'aucune différence, et ils n'obtinrent ce privilége que dix ans plus tard, d'après le tarif du légat Spinola. — Enfin on appelait écus d'or *de balle* les écus de n'importe quel prince, ayant le même titre de 22 carats ; mais qui, d'après leur fabrication, ou par suite du *fruste* et de la rognure, pesaient deux grains de moins que les écus de *zecca* dont un édit du duc Alphonse II, du 27 juillet 1575, toléra le cours, leur infligeant une diminution par chaque pièce, de deux sols *marchesini* sur la valeur attribuée aux écus de juste poids. — Tous les autres écus ou plus légers ou de titre inférieur, furent démonétisés en vertu du même décret qui ordonna de les détruire au fur et à mesure qu'ils se présenteraient dans la circulation et de les porter à la monnaie. — Par les détails ci-dessus, on peut voir que, malgré la diversité de type, de nom et de valeur intrinsèque des différents écus d'or circulant *à* Ferrare, à l'époque de 1602, on n'y reconnaissait toutefois légalement qu'une seule qualité de cette espèce de monnaie, qui ne pouvait être ni d'un poids ni d'un titre inférieur à ceux des écus d'or de *zecca*, lesquels étaient naturellement pris pour prototype ; et il en résulte la conséquence que le testament en question n'a pas entendu désigner autre chose que des écus d'or dont la valeur intrinsèque, par les raisons sus exprimées, était de 22 carats comme titre, et de 63,45 grains de poids, calculé d'après la livre romaine de grains 69,12 à 100 de taille par livre.

Tout cela résulte des monuments produits par Bellini, dans sa dissertation ci-dessus citée, et encore de deux tarifs un peu antérieurs à 1602, l'un déjà énoncé du duc Alphonse II, portant la date du 27 juillet 1576, l'autre que le cardinal-légat, Pierre Aldobrandini, après avoir pris possession de Ferrare, au nom du saint-siége, le 29 janvier 1598, fit publier peu après, le 15 février de la même année. Il est, en effet, naturel de penser qu'après la chute du gou-

vernement ducal et la disparition de la raison d'État qui avait fait déprécier outre mesure les écus d'or des *huit empreintes*, l'autorité pontificale qui venait de s'installer à la place de l'ancienne administration, ne dut pas souffrir longtemps que ses propres écus d'or, qui pesaient 68 grains 44, fussent mis sur la même ligne que les écus de *zecca* qui n'avaient qu'un poids de 63 et 45/109. Aussi voyons-nous le légat Spinola rétablir, en leur faveur, la juste proportion par son nouveau tarif de 1612, en décrétant une valeur plus élevée pour les écus d'or de Rome, et, au contraire, une valeur moindre pour les écus d'or de *zecca* et d'Italie, auxquels le décret inflige la dénomination d'écus d'or *de vieux poids*.

Depuis cette époque, Ferrare conforma son système monétaire à celui de Rome; on n'y frappa plus d'écus au poids de ceux de *zecca*, et, en outre, les écus alors existants furent désormais mis hors de cours, comme on peut le voir par les tarifs successifs rapportés par le même Bellini. Il en résulte que la monnaie, désignée précisément par le testateur, non-seulement n'existe plus actuellement, mais que de plus elle a cessé d'exister depuis longtemps; et il en ressort aussi cette autre conséquence, à savoir : que, dans le cas présent, serait tout à fait vain tout calcul qui se fonderait sur les écus d'or de Rome, lesquels, non-seulement par le titre, mais encore par le poids et la valeur, constituaient une monnaie essentiellement différente de la monnaie de Ferrare, puisqu'ils avaient alors, de plus que cette dernière, une valeur de 5 grains par pièce, valeur supérieure qu'ils conservèrent postérieurement, comme le prouve l'écu de Clément XI, de l'année 1710, qui pesait, suivant l'attestation du savant Benavere, dans son *casier italien*, 67 grains et 1/20.

Nous avons reconnu l'espèce de monnaie désignée par le testateur et son exclusion du cours actuel; reste maintenant à déterminer quelle était sa valeur à l'époque où fut fait le testament. D'après le tarif déjà mentionné du cardinal Aldobrandini, du 15 février 1598, qui faisait loi à l'époque de la confection de l'acte dont il s'agit, l'*écu d'or en or* du poids d'Itàlie (comme l'écu d'or de *zecca* qui revenait au même), fut évalué à 5 livres *marchesane*, cours qu'il conservait en 1602. Il était reçu sur le même pied dans le commerce, ainsi qu'il est prouvé par un ancien registre des diverses fluctuations de valeur subies par cette monnaie, et qui se trouve reproduit dans la dissertation précitée de Bellini, p. 150. Personne n'ignore que pour tous les comptes et dans tous les contrats, on stipulait à Ferrare en livres *marchesane* ou des *marchesini*, lesquelles

se divisaient chacune en vingt sols, et ne constituaient pas une monnaie réelle, mais idéale seulement, comme le firent plusieurs autres livres d'Italie, de ce temps, naturellement sujettes en conséquence à diverses variations, si bien que la livre *marchesane* ayant débuté en 1381 avec une valeur correspondante à 80 bajoques et 10 deniers de notre monnaie d'aujourd'hui, décrut peu à peu, et finalement en 1659, fut complétement abolie et bannie de la place, par un édit du cardinal Imperiali, qui déclara 5 livres et demie égales en valeur à 100 bajoques papales, et chaque livre à 18 bajoques et 2 deniers.

Mais, on m'objectera sans doute, avec raison, que tout ce que j'ai dit ne suffit pas, et qu'il faut encore expliquer à quelle quantité de monnaie papale correspondaient, en 1602, les 5 livres *marchesane* qui formaient la valeur attribuée, à cette époque, à l'écu d'or.

Rien de plus facile que de satisfaire à cette dernière exigence. Le même tarif du cardinal Aldobrandini qui évalue les 5 livres *marchesane*, s'est également occupé des écus pontificaux, de 10 *pauls* l'un, taxés à 8 sols par paul, et à 4 livres par écu de monnaie papale. En vertu de ce tarif, la livre *marchesane* fut déclarée correspondre à 2 pauls et demi; d'où il suit que l'écu d'or, évalué à 5 livres, valait précisément à cette époque 12 pauls et demi de monnaie papale. Or, une partie de la monnaie pontificale de ce temps existe encore aujourd'hui dans le commerce avec cours légal. Si donc, l'héritier, débiteur du legs, exhibe 125 écus en tant de *testons*, *pauls* et *demi-pauls* de Grégoire VIII, de Sixte V, de Clément VIII, de Paul V et de ses successeurs jusqu'à Benoît XII (qui fit subir une diminution à l'écu d'or et à ses subdivisions), il est indubitable qu'aux termes du tarif d'Aldobrandini, en vigueur à l'époque du testament, cet héritier payera une somme équivalente aux cent écus d'or qu'il a été chargé d'acquitter.

Et, dans cette circonstance, il ne faudrait pas craindre que nous fussions tombé dans l'erreur, parce qu'il pourrait paraître impossible à quelques personnes que 63 grains d'or eussent été alors évalués si bas. Les publicistes économistes n'ignorent pas qu'au moyen âge l'or était à l'argent dans la proportion à peu près de 1 à 12; rapport qui se maintint jusqu'à ce que l'exploitation des mines de l'Amérique vînt à le détruire. L'importation de l'argent qui eut lieu alors, étant de beaucoup supérieure à celle de l'or, produisit cette conséquence que les anciens calculs furent complétement troublés; tellement, qu'au temps de Pie VI, quand se fit sentir alors ce nouvel accroissement de numéraire dont l'influence règle encore généralement aujourd'hui

dans l'État pontifical la proportion des métaux précieux, la différence de l'or à l'argent qui était, comme nous l'avons dit, de 1 à 12, s'éleva tout à coup de 1 à 16. Tous les anciens comptes de notre hôtel des monnaies montrent d'ailleurs que les Italiens, à cause du peu d'importance de leur commerce, furent des derniers à se ressentir de ce changement de rapport entre les espèces métalliques et qu'ils ne commencèrent à s'en apercevoir que vers la fin du XVIe siècle. Avec ces données, si, à la valeur attribuée à l'écu d'or par le cardinal-légat Aldobrandini, on ajoute un peu moins d'un quart, représentation de l'importance de l'*agio* gagné par l'or sur l'argent dans les deux siècles suivants, on trouvera que la valeur, ainsi définitivement fixée, correspond parfaitement à la valeur intrinsèque de cette monnaie, suivant les calculs que nous pouvons faire encore aujourd'hui.

BARTOLOMEO BORGHESI.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Quelques personnes ont cru voir dans un article publié dans notre précédent numéro des attaques dirigées, soit contre l'Académie, soit contre la *personne* de l'un de ses membres. Nous déclarons, si toutefois il en est réellement besoin, que rien de pareil n'a jamais été dans la pensée du directeur de la *Revue* ni du signataire de l'article en question.

Au moment où les susceptibilités respectivement émues par la polémique à laquelle nous venons de faire allusion semblaient heureusement s'apaiser, l'*Athenæum*, dans un article anonyme, d'un atticisme fort douteux, et que ce journal intitule ses *causeries*, a dit : « On assure que la rédactiou tout entière de la *Revue archéologique* vient de se retirer. Nous comprenons cette honorable susceptibilité. » — Ces assertions constituent tout simplement un mensonge, et de plus, dans les circonstances dont il s'agit, une étrange maladresse de la part de notre bienveillant confrère : il a sans doute pris son secret désir pour la réalité. Quelques personnes honorables avaient déjà cru entrevoir dans tout le bruit qu'on a voulu faire à propos de l'article de la *Revue* toute autre chose qu'un intérêt purement scientifique. Si quelques-unes de ces personnes ont pu conserver un doute à cet égard, elles doivent être aujourd'hui suffisamment éclairées. S'il devenait nécessaire de donner un démenti plus formel à l'anonyme de la feuille hebdomadaire, nous ferions connaître une lettre qui nous a été effectivement adressée et le nombre *vrai* des signatures qu'elle porte et doit conserver. Nous croyons jusqu'à présent devoir nous abstenir, par un sentiment que tout le monde comprendra, nous l'espérons.

— Les nouvelles récentes que nous recevons de notre collaborateur, M. Léon Renier, nous donnent des détails importants sur son exploration de nos possessions de l'Algérie et dans la régence de Tunis. Elles nous promettent une récolte de documents précieux pour l'histoire encore plus abondante que celle produite par son premier voyage. Voici l'extrait d'une lettre datée de Tebessa le 17 décembre 1852, adressée par M. Léon Renier à M. le commandant de La Mare qui a eu l'obligeance de nous permettre de le publier.

« Je suis arrivé à Alger le 27 août. J'étais à peine depuis quelques jours dans cette ville, lorsque M. le gouverneur général m'a fait

prévenir qu'on avait découvert à Berouaguia, huit lieues au sud de Médéah, moitié chemin de cette ville à Bogar, des ruines assez importantes. Quoique ce fut intervertir mon itinéraire, je n'hésitai pas à m'y rendre et je ne le regrette pas. J'y ai recueilli dix inscriptions, dont l'une m'a donné le nom ancien de la localité, qui est Tanaramusa castra. Ce lieu est indiqué dans l'itinéraire d'Antonin ; c'est une des stations de la route de Calama de Mauritanie à Rusucurrum. On la cherchait dans la Métidja, ma découverte qui la place au sud de l'Atlas a donc une certaine importance, puisqu'elle déplace du même coup la plupart des stations de cette route.

« Cette excursion m'occasionna un retard de dix jours. Pour regagner ce temps je me décidai à ne pas m'arrêter dans l'ancienne Saldae. M. Berbrugger qui en revenait, me dit que les inscriptions que vous aviez vues dans un mur de l'arsenal en avaient disparu. Ce mur ayant été démoli, ces monuments ont été brisés et employés ailleurs comme moellons. Du reste M. Berbrugger en a trouvé une autre, où je lis aussi le mot *Colonia*. C'était, suivant lui, la première qui prouvât que Bougie occupait l'emplacement de l'ancienne Saldae. C'est ainsi que faute de lire, on refait toujours les mêmes découvertes. Je n'ai pas eu de peine à le détromper en lui montrant les inscriptions que vous aviez publiées.

« On m'avait dit à Paris qu'il y avait un établissement français à Collo, et je comptais profiter de cette circonstance pour visiter cette ancienne colonie romaine. C'était une erreur. Collo est encore entre les mains des Kabyles, et, malgré les deux ou trois expéditions de Kabylie, il serait bien imprudent de se hasarder à y aller.

« Je ne me suis arrêté qu'un seul jour à Philippeville. On creuse au-dessus des citernes situées près de l'intendance, les fondations du théâtre, et ces fouilles ont mis à découvert les substructions d'un temple immense. Les citernes ou ce que l'on avait pris pour des citernes étaient sans doute destinées, comme à Tamugad, à soutenir à une certaine élévation le péristyle de ce temple.

« A mon arrivée à Constantine un contre-temps m'obligea d'y séjourner une vingtaine de jours; mais pour utiliser ce temps de mon mieux, je résolus d'aller voir Lambèse, qui est et restera la localité la plus importante à étudier pour les antiquaires et les épigraphistes. Les transportés ont fait, sous la direction du capitaine Toussaint, au temple d'Esculape, au Forum (capitole), au palais du légat, des fouilles importantes. Ils ont découvert au N. E. du temple d'Esculape, une magnifique fontaine, ornée de sept niches, dans lesquelles se

trouvaient encore deux statues. Trois inscriptions très-importantes fixent l'époque de la construction de ce monument, et nous apprennent son nom. L'aqueduc d'Aïn-Drinn devait évidemment être en rapport avec lui ; mais comment? on ne l'a pas encore trouvé.

« Il n'y avait pas de chapelle au côté sud de la cour du temple d'Esculape. Des fouilles opérées dans ce lieu ont fait voir des étuves, de piscines, de grandes salles de bains, toute autre chose enfin que des chapelles. Les thermes que vous aviez découverts dans le camp de la légion, ont été entièrement mis à jour ; ils se composent de plusieurs salles pavées de belles mosaïques. Toutes ces mosaïques ont été dessinées et coloriées avec beaucoup de soin par le dessinateur du génie, et envoyées au colonel Creuilly, qui doit les transmettre au ministère de la guerre. M. Toussaint fait relever avec soin le plan de toutes les fouilles.

« En attendant que je puisse partir pour Tebessa, je suis allé avec le colonel Creuilly et le capitaine de Marsilly, visiter les ruines de Kraneg et le monument d'el-Héry, qui n'en est qu'à une lieue. J'ai une copie exacte de l'inscription de M. Boissonnet, et j'en ai trouvé vingt autres, dont une m'a donné le nom de la ville antique. Ce nom est Tiddis. Il est nouveau, je crois, dans la géographie de la Numidie, aucun auteur ne le donne.

« Je suis à Tebessa depuis un mois. J'ai visité le temple ou maison Carrée, et l'arc de triomphe que j'ai trouvé plus dégradé que je ne croyais. Quoi qu'il en soit, ce sont encore les deux plus beaux monuments que j'aie vus en Algérie. Il y a peu d'inscriptions ; les énormes murailles dont la ville est entourée, ont tout englouti. »

Voici un extrait d'une autre lettre, datée du 2 janvier 1853, dont nous devons la communication à l'obligeance de M[me] Renier.

« Depuis mon arrivée à Tebessa je désirais vivement explorer les ruines de Hédra, qui n'en sont éloignées que d'une forte journée de marche, mais qui sont situées sur le territoire de la régence de Tunis. M. de Traynel, chef du bureau arabe de Tebessa, avait à ma prière écrit au caïd de Ferechiche, pour lui demander la permission de les visiter. Le haut fonctionnaire tunisien envoya cette lettre au bey de Tunis, et M. de Traynel reçut de lui, le 15 décembre, une lettre dans laquelle il lui disait qu'il était autorisé à nous recevoir et qu'il se trouverait à Hédra pour nous en faire voir les ruines, le jour que nous lui indiquerions. Je ne pouvais manquer une pareille occasion. Nous partîmes le 25, M. de Traynel et moi, avec une forte escorte et traversâmes les montagnes du Dir, qui forment la limite de la régence

d'Alger et de celle de Tunis. Le lendemain nous arrivâmes en vue de Hédra où le caïd nous attendait, entouré de ses officiers en grand costume; il nous salua en nous serrant la main, à M. de Traynel et à moi, et il nous conduisit au camp qui avait été établi pour nous recevoir. Notre séjour à Hédra dura deux jours, pendant lesquels je pus recueillir quarante-huit inscriptions. Si j'avais pu le prolonger de huit jours seulement, j'en aurais recueilli plus de deux cents. J'en ai du moins assez pour pouvoir démontrer que cette ville est l'ancienne Ammédera, que l'on écrivait *ad Médera*, et dont on n'avait pas encore retrouvé l'emplacement. « En constatant ce point important j'en ai établi un autre qui ne l'est pas moins : je veux dire la situation précise du champ de bataille où fut tué le tyran Gildon. J'ai parcouru ce champ de bataille à mon retour à Tebessa. »

— Dans la séance du 28 janvier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Burnouf. M. Rossignol a obtenu la majorité des suffrages.

— Sur la proposition de M. le ministre d'État, et par un décret du 21 janvier, notre collaborateur, M. Emmanuel de Rougé, conservateur des monuments égyptiens du musée impérial du Louvre, et M. Riocreux, collaborateur de M. Brongniart pour la publication de la *Description du musée céramique de la manufacture impériale de Sèvres* et conservateur des collections dudit établissement, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Le *Courrier du Gard* annonce qu'on vient de découvrir, sur le plateau appelé le camp de César, une mosaïque très-bien conservée. Elle est formée d'un carré de six mètres de côté. C'est un béton dans lequel on a noyé de petits cubes noirs et rouges placés en losanges ; le centre est occupé par un tableau de cinquante centimètres en carré, d'une admirable conservation ; il représente un amour monté sur un cygne. L'amour tient de la main gauche un cordon rouge passé comme une bride dans le bec rouge de l'oiseau.

On a trouvé également, non loin de ce pavé mosaïque, un autel votif sur lequel on remarque la trace des crampons qui devaient fixer une petite statue de Mercure; il porte l'inscription suivante :

L. POMPEIVS
L. L. PVER
M ER V S L.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA RELIGION DES ARYAS

POUR SERVIR A ÉCLAIRER LES ORIGINES

DES RELIGIONS HELLÉNIQUE, LATINE, GAULOISE, GERMAINE ET SLAVE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Mitra est souvent associé à Varouna dans l'invocation de l'Arya (1). Tous deux sont appelés *maîtres et bienfaiteurs du monde* (2), *héros brillants* (3), *rois aux belles mains* (4). Dieux *au vaste regard*, ils détruisent les méchants et viennent s'asseoir au foyer de l'homme pieux. Mitra, dans son opposition ou son association à Varouna, représente le soleil du jour, tandis que ce dernier est le soleil de nuit. *Maître de la lumière pure*, dieu sauveur (5), prêtre, héraut, sacrificateur (6), l'œil sans cesse fixé sur les hommes (7), qu'il soutient par ses secours et ses bienfaits, il est l'adversaire par excellence du méchant, son vainqueur redoutable (8), voilà pourquoi il reçoit le nom de Mitra, c'est-à-dire d'ami. Substitué parfois à Indra lui-même, accompagné des Marouts, il marche à la conquête des cieux (9). Ce Mitra est le type du Mithra perse, dieu-héros et vainqueur comme lui, dans lequel on retrouve tous ses traits. Seulement Zoroastre a réuni, dans son Mithra, une partie des caractères de l'Agni védique, notamment celui de médiateur. Les sept Amschaspands qui l'accompagnent semblent être les sept rayons ou sept langues d'Agni (10), car ces sept flammes, *Rasni*, dont le nom

(1) Voy. Rig-Véda, t. II, p. 12 et suiv., sect. III, lect. 1, h. 8 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 353, sect. IV, lect. 3, h. 16, v. 9.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 86, sect. V, lect. 1, h. 1, v. 2 et suiv.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 138, sect. I, lect. V, h. 10, v. 9.
(5) *Ibid.*, t. I, p. 37, sect. I, lect. 2, h. 4, v. 5, 6.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 540, sect. II, lect. 8, h. 12, v. 4.
(7) *Ibid.*, t. II, p. 94, 95, sect. III, lect. 4, h. 4, v. 4.
(8) *Ibid.*, t. II, p. 363, sect. IV, lect. 4, h. 9, v. 1.
(9) *Ibid.*, t. II, p. 93-94, sect. III, lect. 4, h. 4.
(10) Voy. à ce sujet la dissertation de M. R. Roth, intitulée *Die hœchsten Gœtter*

signifie à la fois rênes et rayons, sont personnifiées comme les sept officiers du sacrifice, et, par conséquent, comme les compagnons d'Agni dont Mitra n'est que l'émanation céleste. Ces Amschaspands semblent aussi conserver quelque trace du mythe des Adityas, car ils sont comme eux les dieux de la lumière céleste (1). Mitra c'est le Dieu suprême personnifié dans le soleil, de même qu'il l'est dans ces paroles du Psalmiste (XVIII, 6, 7) sur Jéhovah : « Il sort plein d'ardeur pour courir comme un géant dans la carrière. Il part de l'extrémité du ciel; il arrive jusqu'à l'autre extrémité, et il n'y a personne qui se cache à sa chaleur. » Le caractère solaire du Mithra perse se reconnaît à ses dix mille yeux, à sa vertu fertilisant les terres incultes (2). Les Marouts, qui forment sept divisions, composées chacune de sept individus (3), fournissent le type de la hiérarchie angélique mazdéenne, adoptée plus tard en occident (4).

A côté de Mitra se place Aryaman, appelé par le poëte Arya le *bienfaisant* (5), l'infatigable, le maître de la piété (6), le vainqueur vénérable. Aryaman paraît avoir été une autre personnification du soleil bienfaisant, et c'est à ce titre qu'il est souvent associé à Bhaga. L'Aditya qui dispense les bienfaits et qui bénit les hommes; suivant quelques-uns il représente le jour (7) astronomique, *ahorâtram* (8). Mais plus tard il devint l'aditya de la mort (9), le soleil destructeur. Voilà comment il fut transformé dans la religion mazdéenne en un dieu mauvais, en adversaire constant d'Ormuzd et de Mithra. Mais ce dernier caractère n'apparaît que faiblement dans le Rig-Véda. En sa qualité d'aditya, Aryaman reçoit d'ordinaire les bénédictions du pâtre Arya. Il apparaît de compagnie avec Varouna et Mitra, avec Savitri, comme un noble fils d'Aditi. *Tous sont égale-*

der arischen Vælker, dans le *Zeitschrift der deutschen morgerlændischen Gesellschaft*, t. VI, fascic. 1. (Leipzig, 1852.)

(1) Zend-Avesta, cf. Note de M. Langlois, t. II, p. 247.

(2) *Ibid.*, E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, p. 209. L'illustre indianiste traduit *qui multiplie les couples de bœufs*, mais c'est toujours la même idée.

(3) Rig-Véda, t. I, p. 585, note de M. Langlois.

(4) Cf. dans la *Revue archéologique*, t. II, p. 293, mon mémoire *sur les Génies psychopompes*.

(5) Rig-Véda, t. I, p. 345, sect. II, lect. 2, h. 5, v. 9.

(6) Voy. t. II, p. 307, sect. IV, lect. 3, h. 9, v. 2; cf. t. I, p. 441.

(7) *Ibid.*, Roth, dissert. citée ci-dessus, p. 74.

(8) Voy. la note de M. Langlois, t. I, p. 283.

(9) Rig-Véda, t. I, p. 560, 568. Dans le commentaire du Rig-Véda, Aryaman est représenté comme le *dieu du mal, de la mort.* (*Pâpadevatâ, Antaca.*)

ment rois (1), tous sont attachés à la même œuvre (2), mais chacun cependant a une fonction distincte (3).

Grands, profonds, indomptables, ardents au combats, ils s'offrent dans l'imagination indienne comme des êtres couverts d'yeux, ainsi que les chérubins de la Bible (4) et que le Mithra perse (5). Ils gardent le monde entier et soutiennent tous les êtres, animés ou inanimés. Tel est le fond ordinaire des nombreuses prières que le Rig-Véda adresse au *Viswadevas*, c'est-à-dire à l'ensemble des grands dieux, qui sont eux-mêmes autant d'émanations du Dieu suprême du ciel et de la lumière.

M. Roth (6) distingue encore un septième aditya, *Dakcha*, c'est-à-dire le *sage*, le *prudent*, l'*intelligent*. Certains passages du Véda en font le père de Mitra et de Varouna (7), mais dans d'autres sa personnalité est vague et à peine dessinée. Une légende, qui se confond sans doute avec le mythe qui donnait à tous les êtres le ciel et la terre pour parents, lui fait engendrer avec Aditi tous les dieux. Il en fut de Dakcha comme de Vichnou, personnage secondaire dans le Véda, il devint dans la théologie postérieure un dieu principal, le créateur du monde, le père des constellations; tel est le caractère qu'il a notamment dans l'Avatâra soma (8).

Un fait digne de remarque, c'est que ni la lune, ni les étoiles ne reçoivent dans le Rig-Véda un culte particulier et ne donnent naissance à des personnifications divines. Le sabéisme des Aryas est antérieur à ce sabéisme savant que l'on rencontre chez les Chaldéens, à cette phase religieuse dans laquelle les données astronomiques qu'avaient fournies de premières observations, ont servi d'éléments dans la composition des mythes théogoniques. L'Arya contemple le ciel, mais il ne le fait point encore avec assez d'attention pour y distinguer les planètes et les étoiles fixes, pour en saisir les mouvements apparents et les positions relatives. La constellation de la grande Ourse a tout au plus reçu de lui une dénomination spéciale (9). Les

(1) Rig-Véda, t. III, p. 90, sect. v, lect. 4, h. 3, v. 4.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 495, sect. II, lect. 7, h. 4, v. 2.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 360, sect. IV, lect. 4, h. 5, v. 3.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 494, sect. II, lect. 7, h. 4, v. 3, cf.
(5) E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, p. 222.
(6) Voy. Roth, *die hœchsten Gœtter der arischen Vœlker*, p. 75.
(7) Cf. Rig-Véda, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 3; t. I, p. 168, sect. II. lect. 7, h. 4; t. I, p. 493, sect. III, lect. 1, h. 21, v. 10; t. II, p. 29.
(8) Un autre aditya qui n'est nommé qu'une seule fois dans un hymne de Gotama, est Asridh, t. I, p. 168, sect. I, lect. 6, h. 9, v. 3.
(9) L'état des connaissances sidérales chez les Aryas de l'âge védique est tout à

astres ne sont dans sa pensée que des feux allumés dans le firmament par Agni ou Varouna (1). Enfin la lune, *Tchandramas*, *aux rayons glacés*, ne trouve place dans un hymne à tous les dieux que pour entendre proclamer son impuissance devant les feux divins du ciel (2).

Entre les planètes, Vénus seule (3) reçoit un nom distinct, c'est *Ousanas* ou *Soucra* (4), représenté comme le précepteur des asouras. Cet astre, persistant le dernier dans les cieux, a été naturellement regardé comme celui qui semble vouloir résister à la puissance d'Indra (5).

Mais, en revanche, si l'Arya n'invoque point les étoiles, sa dévotion se tourne sans cesse vers les phénomènes lumineux qui répandent soudain dans le firmament une clarté bénie. L'aurore *oushas* (6) est l'objet tout particulier de la piété des fidèles. Le pâtre de l'Arye, effrayé par les ténèbres de la nuit, impatient de voir arriver la lumière, afin de se livrer à ses occupations favorites, saluait avec joie l'apparition de l'aurore, comme l'annonce prochaine du jour. Sa joie, à l'apparition de ce phénomène, se traduisait en un vif sentiment d'amour et de reconnaissance. Son âme s'exhalait en actions de grâces envers la divinité bienfaisante à laquelle il attribuait le retour de la clarté. Oushas est pour lui la fille du ciel dont elle ouvre les portes. C'est l'idée grecque que l'on retrouve aussi dans cette autre filiation prêtée à cette déité, le soleil et la nuit que le chantre védique lui donne pour parents. Quoique déjà bien ancienne, l'aurore est pourtant toujours renaissante et brille constamment du même

fait celui des mêmes connaissances chez les Grecs à l'époque homérique. Voy. notre note ap. *Religions de l'antiquité*, par M. Guigniaut, t. II, partie 2, p. 1149. Otf. Müller, que nous avons analysé dans cette note, établit très-bien que toutes les idées mythico-astronomiques datent, en Grèce, d'une époque postérieure. Il est à noter cependant que certains hymnes indiquent la connaissance des douze mois, t. I, p. 43, sect. I, lect. 2, h. 6, v. 8.

(1) Voy. Lassen, o. c., t. I, p. 765; Rig-Véda, t. I, p. 41, sect. I, lect. 2, h. 5, v. 10.

(2) *Ibid.*, t. I. p. 204, sect. I, lect. 7, h. 11, v. 1.

(3) Brihaspati n'est point encore, dans le Rig-Véda, la planète Jupiter, pas plus que Soma n'est la lune. Lassen, o. c.

(4) Ce nom est aussi parfois donné au soleil, considéré comme naissant de la flamme du sacrifice en même temps qu'Agni lui-même, appelé dans ce cas Ari. Voy. Rig-Véda, t. I, p. 183, sect. I, lect. 7, h. 1, v. 1.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 98 et 157, sect. I, lect. 5, h. 6, v. 10; sect. I, lect. 6, h. 3, v. 5.

(6) Le nom d'Oushas se retrouve dans l'éolien Αὔως pour Αὔσως qui a donné naissance à l'Ionien Ἠώς. Ce nom se retrouve également dans l'*Aurora* latine, forme à laquelle nous ramène aussi le lithuanien *Aussra*.

éclat (1). Le poëte attelle à son char des vaches rougeâtres, personnification de ses couleurs empourprées (2). Son admiration pour elle s'épuise dans les plus brillantes images, les plus riches métaphores. « Comme la danseuse, l'Aurore révèle ses formes, elle découvre son sein, comme la vache découvre sa mamelle féconde, et, de même que celle-ci donne son lait, l'Aurore distribue au monde entier sa lumière en dissipant les ténèbres (3). » Ailleurs, le même poëte s'écrie : « L'Aurore richement vêtue est comme l'épouse amoureuse qui étale en riant, aux regards de son époux, les trésors de sa beauté (4). » Voici en quels termes il l'invoque : « Richesse, abondance, honneurs, sacrifices, voilà des biens vers lesquels tout ce qui respire va marcher à la lumière de tes rayons. L'Aurore va visiter tous les êtres. Fille du ciel, tu apparais, jeune, couverte d'un voile brillant, reine de tous les trésors terrestres.... Suivant les pas des aurores passées, tu es l'aînée des aurores futures, des aurores éternelles. Viens ranimer tout ce qui est vivant. Aurore, viens vivifier ce qui est mort (5). »

Au culte de l'aurore se rattache celui des *Aswins*, les jumeaux célestes (les cavaliers), divinités où se personnifient aussi les feux qui précèdent le jour, en même temps qu'elles représentent les dernières clartés du crépuscule. La rapidité avec laquelle les feux du jour disparaissent et s'éteignent quand le soleil a quitté notre ciel fait comparer les Aswins à des cavaliers. L'Arya, dès que l'aube commence à poindre, leur adresse son humble prière; il les appelle à grands cris, impatient qu'il est de les voir éclairer le ciel. « O Aswins (6), prenez les ténèbres qui nous entourent et donnez-nous cette nourriture lumineuse qui rassasie nos yeux. » Il se les représente tantôt comme montés sur un char ailé, rapide, porté sur cent roues et attelé de six coursiers, tantôt comme voyageant sur un vaisseau aux cent gouvernails, fendant la mer des vapeurs, sur une nef animée, ailée comme l'Argo des Grecs (7). Et dans l'enthousiasme

(1) Voy. Rig-Véda, t. I, p. 91, sect. I, lect. 4, h. 2 ; cf. t. II, p. 175, sect. I, lect. 6, h. 12.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 175, sect. I, lect. 6, h. 12, v. 1; *ibid.*, t. I, p. 222, sect. I, lect. 8, h. 1, v. 14.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 175, l. c., v. 4.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 307, sect. II, lect. 1, h. 3, v. 7.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 221, sect. I, lect. 8, h. 1, v. 6 et suiv. Voy. les hymnes à l'aurore, sect. 5, t. III, h. 16, 17, 18, 19, 20, 21, sect. 6, h. 1.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 87, sect. I, lect. 3, h. 14, v. 6.

(7) Pour venir jusqu'à nous jouir de nos hymnes, ô Aswins, montez sur votre vaisseau ou bien attelez votre char. Que votre vaisseau, large comme le ciel, que

que lui inspirent ces dieux protecteurs, il redit dans le langage le plus poétique toutes les circonstances où il croit avoir senti les effets de leur protection, il les appelle *Dasras*, c'est-à-dire secourables, *Násatyas*, c'est-à-dire véridiques, car l'aurore ne trompe jamais, elle annonce toujours le retour de la lumière, et le soleil n'a point encore manqué à sa bienfaisante mission.

C'est surtout aux Aswins, comme jadis les Grecs aux Dioscures que s'adressent les premiers Aryas qui se confièrent aux flots, car la mer orageuse s'apaise d'ordinaire au lever du jour, et le pilote inexpérimenté guidait avec peine sa barque sur les flots que n'éclairait pas le soleil. « O Dieu, dit l'hymne védique, vous avez rendu l'onde aussi douce que le miel. Puissions-nous traverser cette mer de ténèbres (1) ! » Les Aswins présentent leur char au naufragé, sur lequel il aborde et d'où il peut braver la tempête (2). Il se jette entre leurs bras pour échapper aux eaux qui vont le submerger (3).

Les Aswins viennent de nous rappeler les Dioscures : ils nous les rappellent encore bien davantage dans cette personnification plus anthropomorphique du Véda où ces héros de la lumière sont transformés en personnages divins, habiles à guérir les maux et à connaître la vertu des plantes (4).

L'air a, dans les Védas, ses personnifications comme le feu. Les vents qui y prennent naissance et qui représentent plus particulièrement l'air, parce qu'ils en dénotent davantage la présence, s'offrent tantôt comme un dieu unique, Vâyou ; tantôt comme une réunion de dieux, les Marouts, serviteurs et compagnons d'Indra, nés de la terre, *Prisni* (5). Celui-ci demeure en effet constamment le dieu de l'atmosphère par excellence, les Marouts ne sont que ses ministres, et Vâyou lui-même partage avec lui la libation de soma (6); mais le vent ne revêt pas toujours le même caractère : s'il est parfois doux et rafraîchissant, il a aussi souvent toute l'impétuosité d'une bête furieuse qui renverse tout sur son passage. Ce vent d'orage et de tem-

votre char s'arrête près de nos ondes sacrées. Rig-Véda, sect. I, lect. 3, h. 14, v; 7, 8 ; t. I, p. 88.

(1) Rig-Véda, t. I, p. 216, sect. I, lect. 8, h. 18, v. 9; t. I, p. 426, sect. 2, lect. 5, h. 1, v. 6.

(2) *Ibid.*, t. I. p. 369, sect. II, lect. 3, h. 1, v. 3-6.

(3) *Ibid.*, t. I. p. 422, sect. II, lect. 4, h. 17, v. 5-6.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 367, sect. II, lect. 2, h. 21, v. 6.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 268.

(6) Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 4, sect. I, lect. 1, h. 2; t. I, p. 331, sect. II, l 1, h. 14 ; t. III, p. 8, sect. V, lect. 1, h. 5, v. 4 et 5.

pête ne saurait être pour l'Arya les sages Marouts, ministres du bienfaisant Indra, du libéral, du bienveillant Vâyou (1). C'est une divinité terrible, *Roudra*, le dieu des tempêtes, que le poëte compare, pour la fougue, à un sanglier; divinité destructive, qui n'a de respect ni pour l'âge, ni pour le sexe, et que l'Arya ne nomme qu'avec effroi; Roudra est cependant parfois invoqué comme une divinité bienfaisante. Le chantre védique, afin de calmer un courroux qu'il redoute(2), de détourner la vengeance du dieu de dessus la tête de ceux qui lui sont chers (3), lui adresse un hymne où se peint la reconnaissance et un sentiment profond d'humilité. Ces hymnes à Roudra rappellent le psaume hébreu, conjurant la colère de Jéhovah : *Que le trait de Roudra nous épargne*, dit sans cesse le Rig-Véda (4); c'est le pendant de l'exclamation du Psalmiste, XVII, 1er v. : « Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me punissez pas dans votre colère! » Roudra est le père des Marouts. C'est lui, de concert avec *Prisni*, qui a conçu ces enfants impétueux de l'air; Marouts, fils de Roudra, a la semence profonde que Prisni a portée dans son sein, dit le Rig-Véda (5), exprimant ainsi allégoriquement que c'est de la terre que les vents s'élèvent jusque dans les cieux.

Roudra présente une analogie assez frappante avec l'Apollon de l'âge homérique, dieu terrible et destructeur comme lui, distinct du soleil, mais qui calme et guérit les blessures qu'il fait. La peinture que nous trace du dieu, Vasichtha (6), nous rappelle en effet trait pour trait le dieu ἀργυρότοξος, ἑκατηβόλος. « O Roudra, archer robuste et armé de flèches légères, dieu sage, fort, invincible, accompagné de l'abondance et lançant des traits aigus. — O Roudra! défends contre la maladie tout ce qui, chez nous, jouit de la vie. — O Dieu dont le souffle est salutaire, tu as en ton pouvoir mille remèdes que

(1) Voy. Rig-Véda, t. I, p. 331, sect. II, lect. 1, h. 12.

(2) « Pénétrés d'une profonde vénération, nous chantons l'éclatante et adorable puissance de Roudra. — Que le trait de Roudra nous épargne; que la fureur de ce dieu brillant aille s'exercer ailleurs. » — Rig-Véda, trad. Langlois, t. I, p. 506, sect. II, lect. 7, h. 10, v. 8, 14. « Qu'il écarte loin de nous, dit Coutsa, la colère du ciel, c'est sa faveur que nous souhaitons. » T. I, p. 125, sect. I, lect. 8, h. 2, v. 4.

(3) « Épargne parmi nous le vieillard et l'enfant, le père et le fils. Épargne celui et celle qui nous ont donné le jour, ô Roudra; abstiens-toi de frapper les personnes qui nous sont chères. » T. I, p. 225, sect. I, lect. 8, h. 2, v. 7. — « O Roudra, grâce pour nos fils et nos petits-fils, grâce pour nos gens, pour nos vaches et nos chevaux. » *Ibid.*, v. 8.

(4) T. I, p. 506. sect. II, lect. 7, h. 9, v. 14 et passim.

(5) Voy. Rig-Véda, sect. V, lect. 1, h. 5, v. 3. t. III, p. 8.

(6) *Ibid.*, sect. V, lect. 4, h. 11, t. III, p. 100.

nous implorons pour nos enfants et nos petits-enfants. — O Roudra, ne nous frappe point, garde-toi de nous abandonner. » Roudra, c'est la face du dieu courroucée du dieu solaire, c'est ce même dieu auquel s'adresse le Psalmiste par une expression que le chantre védique applique souvent à ce même Roudra : *Car j'ai été percé de vos flèches et vous avez appesanti votre main sur moi* (XXXVII, 3).

Plusieurs indianistes considèrent Roudra comme le type de Siva ou Çiva, l'une des trois grandes divinités du système brahmanique, celle qui constitue, avec Brahma et Vichnou, la Trimourtti indoue (1), et dont l'image colossale se voit dans la grotte d'Elephanta. M. Stevenson (2) n'admet point l'identité de Siva et de Roudra : il regarde le culte du premier de ces dieux comme tout à fait distinct de la religion des Aryas et appartenant à la phallolatrie ou culte du *Lingam*, qui régnait dans la péninsule gangétique avant l'invasion de ce peuple. Il est certain qu'il existe entre la religion sivaïte et le brahmanisme, une hostilité marquée et des principes fort opposés. Encore aujourd'hui, dans le pays des Mahrattes, il est défendu à tout brahmane d'officier dans un temple du Lingam (3). Les brahmanes appellent les sectateurs de cette idole obscène *Pakhaudi*, c'est-à-dire disciples d'une fausse religion (4). Les brahmanes représentent les *Jangams* (*vira-saïvas*) comme des impies, des hommes perdus de mœurs, qui n'ont d'autre guide que les livres infâmes appelés *Tantras*. La doctrine enseignée par Basava est la négation absolue des castes, des observances rigoureuses, et des prescriptions superstitieuses qui constituent le fondement du système brahmanique (5). Ses

(1) Voy. Pavie, *Krichna et sa doctrine, introduction au Bhagavat Dasam-Askand*, p. XIV.

(2) Voy. le mémoire de cet orientaliste, intitulé : *The ante-brahmanical Religion of the Hindus*, dans le tome VIII du *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain*, p. 330 et suiv.

(3) Voy. Stevenson, dissertation citée t. VIII du *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain*.

(4) Voy. la dissertation de Stevenson, intitulée : *On the ante-brahmanical Worship of the Hindus in the Dekkan*, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain*, t. VI, p. 239. Il est assez remarquable que, quoique Sankara Atcharya ou l'individu, quel qu'il soit, qui a établi un compromis entre les sectes, appelé culte des *Cinq Divinités* ou culte des *Pantchaïtana*, ait admis Mahadeva sous la forme de Lingam ; cependant celui qui est chargé du culte du Lingam n'est pas un brahmane, mais un soudra de la caste *Gourava*. Ce sont ces Gouravas qui donnent les images du dieu dans les temples du Lingam et qui présentent devant son image du riz sec et des fleurs.

(5) *On the creed, customs and literature of the Jangams*, by C. P. Brown, dans l'*Asiatic Journal*, 3e série, t. IV (1845), p. 79 et suiv., 169 et suiv.

adhérents sont surtout répandus dans le sud de la presqu'île, contrée dont la population n'est point d'origine aryenne, et dont le génie repoussa toujours plus ou moins l'esprit de caste du brahmanisme, circonstance qui explique, soit dit en passant, pourquoi c'est dans le sud de l'Hindoustan que le bouddhisme a pris naissance.

Ce qui vient à l'appui de ces rapprochements, c'est que Siva, ainsi que l'a remarqué M. Stevenson, rappelle beaucoup le démon de Ceylan, appelé *Maha-Sohon* (1), lequel démon est regardé par les bouddhistes comme le plus puissant, et reçoit d'eux le surnom de *Bhoutsesa*, c'est-à-dire prince des démons (2). L'adoration de ce dieu pourrait donc bien avoir précédé, à Ceylan, le bouddhisme, et, comme cela est arrivé toujours dans l'histoire religieuse, il a été réduit à la condition de démon, c'est-à-dire de dieu mauvais et inférieur, par les dieux nouveaux. C'est ainsi que le grand dieu philistin, Beelzébuth, était devenu, pour les Juifs des derniers temps, le prince des démons, et que, dans la Gaule christianisée, nous voyons les divinités du paganisme, Mercure, Diane, Vénus, etc., transformés par les hagiographes en diables, en anges déchus.

M. Stevenson soupçonne que le nom primitif de Siva a été *Kédar* (3), dont le sens originel implique l'idée de montagne, parce que, selon lui, le Linga était dans le principe le symbole d'une montagne de l'Himalaya.

Ce dernier rapprochement demanderait toutefois des preuves plus concluantes que celles dont le savant indianiste anglais l'a étayé. Aucun doute qu'il n'existe entre Vichnou et Siva une hostilité qui subsiste naturellement entre leurs adorateurs. Déjà, dans le Mahabharata, nous voyons les deux camps religieux en présence : d'une part, les Pandous, fidèles du vichnouisme, et, de l'autre, les Kourous, qui tiennent pour le sivaïsme. Mais cela résulte très-certainement, en partie du moins, du caractère opposé des deux cultes : le sivaïsme, c'est le sensualisme sous sa forme la plus grossière et la plus matérielle, ce sont les passions sauvages et brutales, les tentatives criminelles et impies, placées sous la protection du Mahadéva

(1) Voy. Callaway, *Yakkun nattannawa*, p. 8, 9.

(2) Voy. Stevenson, aux dissertations citées dans le t. VIII du *Journal of the Royal*, etc.

(3) Voy. Stevenson, dissertation citée dans le t. VIII du *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain*. Kédar est le nom d'un des pics de l'Himalaya et d'un des plus hauts pics du Parandhar, dans le voisinage de Puna. Au sommet de cette dernière montagne est élevé un temple à Siva, sous le nom même de Kédar. On rencontre de semblables temples sur d'autres éminences.

qui les provoque, les flatte et les encourage. Dans le vichnouisme, au contraire, c'est l'amour, les sentiments affectueux et humains, qui dominent; ce n'est pas que ce culte échappe totalement au sensualisme, nulle religion n'y a échappé sous le ciel dévorant de l'Inde; mais ce sensualisme, plus raffiné et plus délicat, est celui auquel conduisent les excès du mysticisme, et qui tiennent à la réaction du cœur sur les sens.

Néanmoins, cette opposition des deux cultes peut fort bien avoir coïncidé avec une différence originelle de race et de croyance; il est à noter, en effet, que ce fut dans le nord de l'Hindoustan, dans cette Aryâvarta, où vinrent s'établir les pâtres de la Bactriane, que le vichnouisme compta ses adhérents. Dans la grande épopée du Mahabharata, les Pandous, qui sont les champions de Vichnou, dominent à Hastinâpoura, l'ancienne Delhi, à Mathoura, dans l'ancienne province d'Agra. Il est à croire que ces *Mletchas* ou barbares, que les Aryas repoussèrent au sud, s'attachèrent davantage au culte du sauvage Roudra, devenu pour eux Siva, et mêlèrent à son adoration des rites en harmonie avec la grossièreté de leurs idées et de leurs usages. Absolument comme lors de l'établissement du christianisme, les païens convertis, mais fidèles encore à quelques-unes de leurs superstitions antérieures, mêlèrent à la notion du diable, personnage tout chrétien, des croyances empruntées à leur propre religion. Et quand, par une étrange contradiction, les derniers adhérents, les derniers héritiers du paganisme, les sorciers et les magiciens, invoquaient le prince des ténèbres et s'efforçaient d'entrer en rapport avec lui, ils répétaient les cérémonies qui avaient jadis servi à honorer les divinités déchues, confondues ensuite avec Satan. Siva a tout à fait ce caractère du diable du moyen âge; c'est comme lui le grand instigateur des passions farouches. Il accorde aux criminels tout ce qu'ils lui demandent, exauce leurs vœux les plus coupables, ainsi que le diable, conjuré par les sorciers et enchaîné par un pacte, satisfaisait toutes les fantaisies, voluptueuses ou sanguinaires, tous les goûts infâmes et dépravés du sorcier qui s'était déclaré son sujet.

Vichnou, dont nous venons de parler, appartient comme Roudra au cercle des divinités de l'air; c'est la personnification des profondeurs du firmament, avec laquelle se confond aussi celle du soleil qui s'élance à travers ces profondeurs; cette idée allégorique se cache sous l'image sans cesse répétée des trois pas du dieu. « Oui, d'ici Vichnou s'est élancé. Trois fois il a foulé

un sol empreint de la poussière de son pied. — Je chante, dit ailleurs le Véda, les exploits de Vichnou qui a créé les splendeurs terrestres, qui par ses trois pas a fourni l'étendue du ciel (1). » Ces trois pas sont les trois divisions du jour, les trois places que le soleil occupe dans les cieux, ses trois stations à son lever, à son midi, à son coucher. Vichnou, c'est donc encore une autre image divine de cette voûte céleste et éthérée que l'Arya ne se lassait pas de peindre sous les formes les plus variées et d'adorer sous des noms sans cesse nouveaux. Vichnou, c'est le ciel créateur et créé, *natura naturans et naturata*. « O Vichnou, dit le chantre védique, ton corps est immense et personne n'en peut mesurer la grandeur (2). » Ce Vichnou, qui n'est qu'une de ces personnalités passagères et accidentelles du naturalisme védique, dont le nom n'est que rarement répété dans la prière de l'Arya et n'est cité qu'une seule fois dans les lois de Manou (3), d'une rédaction bien postérieure à celle des Védas, prit cependant plus tard une place importante, considérable dans le Panthéon indien, il devint le héros du Mahabharata, il arriva par degré au plus haut rang de la hiérarchie divine. Il constitua enfin la seconde personne de la Trimourtti. Vichnou, dans le brahmanisme, est le dieu sauveur, le dieu actif, le dieu conservateur par excellence. C'est la divinité manifestée dans le monde et mise en rapport immédiat avec lui; c'est l'intermédiaire entre l'impénétrable et mystérieux Brahma et l'homme, créature finie et matérielle. Vichnou descend des profondeurs du ciel, prend un corps pour sauver le monde, se dévoue, et, dans ses exploits d'amour pour l'humanité, pour la création, dans ses avatars, il fournit à l'Hindou l'exemple le plus complet et le type le plus sublime de la puissance et de la bonté divine. Eh bien ! ce Vichnou, si humain, si personnel, si nettement dessiné dans la mythologie des âges postérieurs, ce Vichnou qui est, sauf la différence de couleur et la grossièreté des images, le Christ du brahmanisme, n'était dans le principe qu'une simple personnification de l'air, de l'air pur, de l'air serein et lumineux qui éclaire le monde et le conserve, qui entretient la vie au fond de nos poitrines et charme nos regards lorsque nous le contemplons dans les profondeurs du firmament. C'est ainsi que, dans la mythologie grecque, une autre personnification de la puissance de l'air, comme l'indi-

(1) Rig-Véda, t. I, p. 363, sect. II, lect. 2, h. 18, v. 1; cf. t. III, p. 175, sect. V, lect. 6, h. 20.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 173, sect. V, lect. 5, h. 19, v. 1.
(3) Lois de Manou, lect. XII, sect. 121.

que son nom, Hercule, Ἡρακλῆς (ἦρα, κλέος, la gloire, la force de l'air) devint, par le travail de l'anthropomorphisme, un héros sauveur et protecteur, un homme-dieu, qui a ses avatars ou travaux, portés plus tard à douze, et est mis par là comme Vichnou en rapport avec le soleil. Rien de cela n'apparaît dans le Véda. Toutefois, certaines épithètes données au dieu peuvent déjà faire pressentir son rôle postérieur. « Vichnou, sauveur invincible, gardien des devoirs sacrés, en trois stations a fourni sa carrière, » dit Medhâtithi dans le livre des hymnes (1).

II.

Le naturalisme védique ne se circonscrit point au seul culte des phénomènes célestes; il se lie, il s'associe à un culte des objets terrestres, qu'on peut considérer comme le dernier débris du fétichisme des âges primitifs, et qui, dans l'Inde comme dans la Grèce, laissa des traces jusqu'à l'époque où le polythéisme avait le plus perdu son caractère originel. C'est d'abord la terre, du culte de laquelle il a été question plus haut. La mer est aussi, dans certains cas, associée à la terre. Elle est souvent invoquée dans les hymnes de Koutsa. A ce culte de la mer se rattache celui des eaux, des eaux divines et salutaires, des fleuves, des fontaines. L'Aryas invoque les eaux comme venant du ciel (2), comme les mères des êtres (3), comme servant aux sacrifices (4), comme purifiant de la souillure (5), comme augmentant la force (6) et protégeant contre la maladie. Il invoque les rivières comme d'heureuses divinités, auxquelles il demande semblablement d'éloigner la maladie. Quelquefois, de ce culte fétichiste, le chantre védique s'élève à une conception plus hardie et plus abstraite. Sous le nom de Sindhou (7), il se représente l'ensemble des eaux, l'élément humide, dont il fait, à la manière de Thalès, le

(1) Rig-Véda, t. I, p. 36, sect. I, lect. 2, h. 3, v. 18.

(2) Voy. t. IV, p. 143, sect. VII, lect. 6, h. 4.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 38, sect. I, lect. 2, h. 4, v. 16.

(4) *Ibid.*, t. III, p. 99-101, sect. V, lect. 5, h. 12 et 14.

(5) « Eaux purifiantes, dit Medhâtithi, emportez tout ce qui peut être en moi de criminel, tout le mal que j'ai pu faire par violence, par imprécation, par injustice. » T. I, p. 39, sect. I, lect. 2, h. 4, v. 22.

(6) « Eaux merveilleuses, vous augmentez notre vigueur. » T. IV, p. 143, 5. 7, lect. 6, h. 4, v. 2.

(7) *Ibid.*, t. I, p. 302, sect. II, lect. 1, h. 1, v. 6. Ce Sindhou, c'est l'élément humide principe des êtres; ce qui rappelle beaucoup l'Ogen des premiers Hellènes, l'Océan d'Homère. Voy. à ce sujet F. Neve, *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 20, 21, 22.

premier principe des êtres. Il serait trop long d'énumérer encore ici toutes les autres parties de l'univers que le chantre védique implore comme des puissances divines, qu'il interpelle comme des êtres animés. Il prie les plantes et les arbres, les collines, les montagnes, les nues, tout ce qui peut en un mot s'offrir à lui d'une manière individuelle (1). Citons cet hymne du Véda, qui montre bien comment, dans ce culte, la nature était sans cesse adorée dans son tout et dans chacune de ses parties. « J'appelle à notre secours, dit Patikchatra, Indra et Agni, Mitra et Varouna, Aditi, la lumière, la terre. le ciel, les Marouts, les nuages, les eaux, Vichnou, Poûchan, Brahmanaspati, Bhaga, l'illustre Savitri. — Que les nuages célébrés par nos chants, que les rivières bienfaisantes fassent notre salut (2). »

Si l'on possédait sur l'âge relatif des différents hymnes des Védas des données positives, on pourrait suivre la formation graduelle de la théogonie, d'ailleurs si simple, des Aryas. Toutefois, en comparant ces hymnes entre eux, on peut souvent saisir une filiation d'idées où se trahit le développement successif de l'esprit religieux et poétique. Dans le védisme, comme dans tous les autres polythéismes, deux tendances inverses se sont manifestées, deux forces en quelque sorte opposées ont présidé à l'évolution religieuse. D'une part, c'est l'exercice de l'imagination, laquelle crée incessamment des personnifications nouvelles, de nouveaux mythes, et agrandit chaque jour le champ des croyances; de l'autre, ce sont les progrès que fait l'intelligence humaine dans la voie des conceptions métaphysiques : ces progrès tendent à donner des idées de moins en moins grossières des divinités, et à ramener ainsi vers l'unité, loin de laquelle le travail de l'imagination entraîne par contre le sentiment religieux. Voilà comment, tandis que l'on suit dans les Védas cette multiplication de dieux qui prit plus tard chez les Hindous, descendants des Aryas, un développement presque sans limites. on voit parfois percer, dans le langage du chantre antique, l'idée qu'il n'y a qu'un dieu et que toutes ces divinités n'en sont que des formes. « L'esprit divin qui circule au ciel, dit l'un d'eux, on l'appelle Indra, Mitra, Varouna, Agni. Les sages donnent à l'être unique plus d'un nom; c'est Agni, Yama, Matariswan (3). » Tour à tour Indra, Agni, Savitri, Vichnou, Varouna, sont célébrés comme ayant étendu les trois cieux, les trois

(1) Rig-Véda, t. III, p. 113, sect. v, lect. 4, h. 21, v. 25.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 323, sect. iv, lect. 2, h. 14, v. 3, 6.
(3) Voy. Rig-Véda, t. II, p. 203, sect. i, lect. 8, h. 4, v. 5.

terres (1), circonstance par laquelle se révèle l'identité qui existait entre eux dans l'esprit du rhapsode védique.

Ce retour à l'idée de l'unité divine n'était au reste que passager, et ce n'était que comme des lueurs que ces conceptions métaphysiques apparaissaient dans l'esprit aryen; l'imagination le ramenait sans cesse aux images sensibles et matérielles de la vie physique, dont l'instinct religieux se saisissait pour créer un nombre croissant de divinités.

Les Védas ont ce caractère précieux, qu'ils nous offrent plus qu'aucun autre monument sacré du même genre la preuve que ce sont des personnifications, des allégories, des métaphores qui ont donné naissance à ces dieux innombrables qu'embrasse le polythéisme lorsqu'il a atteint un certain degré de développement. Tout dans les hymnes du Rig-Véda prend une forme animée, et la prosopopée est poussée si loin que le contexte seul peut nous faire voir que le poëte aryen ne désigne pas des êtres réels, mais qu'il prête à tous les objets qui l'entourent une existence humaine, qu'il donne un corps à sa propre parole, à sa propre pensée. Un langage si hautement figuré devait conduire nécessairement à une théogonie des plus riches. Et en effet, aucune mythologie n'égale la fécondité de celle de l'Inde.

Ici il n'est pas seulement question de ces personnifications qui attribuaient un organisme humain aux dieux qui n'étaient eux-mêmes que les forces de la nature personnifiées, qui faisaient des rayons du soleil les mains et les bras de Savitri (2), des rayons de feu, des vaches lumineuses (3), des lueurs du crépuscule des dieux aux mains agiles, aux longs bras (4). Ces personnifications étaient celles-là même qui avaient donné naissance aux divinités dont le tableau vient d'être tracé. Il est ici question de ces êtres allégoriques, sortis d'une métaphore plus hardie, de ces divinités qui sont en quelque sorte l'incarnation de la prosopopée du chantre védique.

Les hymnes des Aryas transforment les prières prononcées en l'honneur des dieux en épouses de ceux-ci. Tantôt les expressions dont ils se servent révèlent clairement l'allégorie; telle est celle-ci, par exemple : « En effet les prières, sans cesse avides de s'unir à toi, Indra, dieu admirable et digne d'éloges, curieuses d'obtenir par leurs

(1) Rig-Véda, t. I, p. 389, sect. II, lect. 3, h. 7, v. 16.
(2) *Ibid.*, trad. Langlois, t. I, p. 255.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 450, sect. II, lect. 5, h. 13, v. 5.
(4) *Ibid.*, t. I, p. 6, sect. I, lect. 1, h. 3, v. 1.

hommages le trésor de tes bénédictions, accourent au sacrifice comme des épouses chéries s'approchent de l'époux chéri qui les aime. » Tantôt le poëte efface tout ce qui pourrait rappeler une métaphore et fait réellement de la prière une déesse qu'il interroge et qu'il invoque. Non-seulement cette prière, cet hymne qu'il adresse aux dieux devient pour l'Arya un être personnel; mais la parole même, la parole qu'il prononce, qu'il articule dans cette même prière, s'incarne à son tour sous le nom de Saraswati, c'est la parole déifiée Vâgdevatâ, qui est accompagnée dans le sacrifice par deux autres déesses du même ordre, Ilâ et Bharati, Ilâ la parole poétique et Bharati l'action déclamatoire (1). De même nous voyons dans Homère les prières, λιταί, devenues des déesses filles de Jupiter; mais déesses dont le pouvoir est souvent méconnu, dont le pied cloche et l'œil regarde de travers (2). Par un symbolisme identique, Philochore appelle les *prémisses des sacrifices*, θυηλαί, *des déesses filles de la terre* (3). D'autres fois c'est la louange, les œuvres saintes qui prennent une personnalité du même genre, c'est le mètre sacré, la *Gayatri* représentée comme un oiseau sublime qui porte aux dieux la prière de l'Arya. Le sacrifice est désigné par l'hymne védique comme un char qu'on prépare pour un dieu. « Pour lui, dit un chantre en parlant d'Indra, je prépare un hymne comme un ouvrier fabrique un char pour le maître qui l'a commandé (4). » Voilà la métaphore. Ailleurs la personnification l'aura remplacée. La prière devient réellement le char de la divinité. De même les libations sont comparées à des coursiers bien dressés qui s'élancent du vase qui les contient et qui viennent s'atteler au joug des dieux (5), à des vaches fécondes qui livrent en mugissant le lait de leurs mamelles (6).

On a vu plus haut, à propos d'Agni, que la flamme personnifiée par ce dieu avait aussi donné naissance à une foule de dieux secondaires, images des diverses formes que prend cette flamme, et qui, dans le langage des Védas, apparaissent comme les ministres du sacrifice. Mais le poëte va plus loin : le sacrifice et la libation se personnifient eux-mêmes dans tous leurs détails, dans leurs circonstances les plus minutieuses. Grande était en effet l'importance de ces deux actes

(1) Voy. la note de M. Langlois.
(2) Iliade, I, 502.
(3) Philochor. ap. *Étymol. magn.* sub. v. θυηλαί.
(4) Rig-Véda, t. I, p. 117, sect. I, lect. 4, h. 15, v. 4 ; cf. t. I, p. 322, sect. II, lect. 1, h. 9, v. 6 ; t. I, p. 179, sect. I, lect. 3, h. 14, v. 1.
(5) *Ibid.*, t. IV, p. 3, sect. VII, lect. 1, h. 3, v. 1.
(6) *Ibid.*, t. IV, p. 38, sect. VII, lect. 2, h. 4, v. 1-2.

religieux, puisque c'était à eux seuls que se réduisait à peu près le culte dans ces âges primitifs. Le père de famille, placé sur le gazon appelé *varhis*, *cousa*, *darbha* (poa cynosuroïdes), guidé par le prêtre (1), répand dans le creux d'une pierre la libation de beurre fondu (*ghrita*), de caillé (*dadhir*), ou le jus qu'il a retiré de la plante appelée soma (2) le *sarcostemma viminalis* (3) ou *asclepias acida*. Il invite les dieux à venir s'y désaltérer. « Approche de notre sacrifice, dit-il à Indra (4), tu aimes les libations, bois celle que nous t'offrons, » ou, s'adressant au dieu du feu : « Agni, avec tous les dieux, bois, dit-il, de notre doux soma (5). » Ailleurs il s'écrie : « Indra et Vâyou, c'est pour vous que sont ces libations, venez prendre les mets que nous vous offrons, voici des boissons qui vous attendent. »

Peu à peu le sacrifice devint plus compliqué, la libation moins simple, on jeta le jus jaunâtre du soma sur un filtre de laine ou sur une peau de vache trouée, on l'arrosa d'eau, puis l'on porta la liqueur ainsi filtrée dans le vase appelé *Samoudra*. Là on la mêla avec l'orge et avec le beurre clarifié, on la laissa fermenter, il se formait alors un esprit puissant que l'on puisait avec une longue cuillère de bois, puis que l'on versait en libation sur le foyer, ou que l'on répandait dans des coupes pour être consommé par les assistants.

En présence du sacrifice, l'imagination de l'Arya s'abandonnait sans mesure à ses créations. Il se peignait comme autant d'êtres animés, de compagnons de ses pieuses occupations, d'assistants, de gardiens, d'amis, tout ce qui l'entourait. Son élan poétique, sollicité par l'instinct religieux qui se manifestait avec plus de force dans la prière, humanisait et divinisait tout à la fois tout ce qui concourait à la libation. Ce n'étaient pas seulement les *Apris* qui recevaient une sorte d'investiture divine, c'étaient le gazon de cousa, les portes et les poteaux de l'enceinte sacrée, le pilon (*Vanaspati*), le mortier (*Outoôkhala*), qui servaient à broyer les tiges du soma pour en extraire le jus, la cuillère (*Djouhou*), qui distribuait entre les assistants ou répandait sur le feu la liqueur sainte, le bois qui alimentait la flamme, les trois genres de libations, le beurre (*adjya*), les plantes (*ochrâdr*), et, par-dessus tout, le soma ; enfin, jusqu'aux

(1) Rig-Véda, t. I, p. 276.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 47, sect. 1, lect. 2, h. 9, v. 1.

(3) Voy. Langlois, *Mémoire sur la divinité védique appelée Soma*, p. 7, in-4°. Paris, 1852. Extrait des mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres.

(4) *Ibid.*, t. 1, p. 7, sect. 1, lect. 1, h. 7, v. 2.

(5) Voy. Langlois, *Mémoire sur la divinité védique appelée Soma*, p. 8.

dix doigts (*angouli*) du sacrificateur qui présentait l'offrande, personnifiée à son tour sous le nom de swadhâ. Ces dix doigts deviennent dix jeunes femmes, dix prêtresses du sacrifice, parfois dix frères qui assistent le prêtre (1).

Le mythe du soma joue un rôle très-important dans l'histoire de la religion védique. Ce jus, versé sans cesse en l'honneur des dieux, qui fournissait à la libation son principe, à la flamme du sacrifice son aliment, s'est élevé par degrés au rang d'une divinité du premier ordre, confondue avec Agni, et devient Agni-libation, comme le remarque M. Langlois dans son curieux mémoire sur cette plante.

On invoque Soma comme le prince immortel du sacrifice (2) comme le précepteur des hommes, le maître des saints (3), comme l'ami des dieux et l'exterminateur des méchants (4).

La prière qui s'adresse à lui est la même que celle qui s'adresse à Indra (5). Ainsi personnifié, le Soma prend place à côté d'Agni, il partage ses offrandes et ses invocations; en lui se personnifie la divinité suprême dont il était destiné, dans le principe, à honorer la grandeur et à obtenir l'appui. Il est le tout-puissant (6), il est, sous le nom de *Pavamâna*, celui qui a enfanté la lumière grande, juste et pure (7); il est le soutien du ciel et de la terre, et brille comme le soleil, il voit tout (8); aussi lui demande-t-on tout, tout ce qu'on demande aux autres dieux et à Indra principalement (9). Dans le Samavéda, il est devenu le créateur de toutes choses, présentes, passées et futures, celui qui fait lever le soleil à son midi, le père de l'intelligence, le père du ciel, le père des astres et de l'air (10).

Comme cela arrive pour Agni, les diverses phases par lesquelles passe Soma, deviennent la source de personnifications distinctes; c'est ainsi que, lorsqu'il n'est encore qu'à l'état de goutte, lorsqu'on le

(1) Voy. Langlois, etc., t. IV, p. 12, sect. VII, lect. 1, h. 13, v. 3; t. IV, p. 39, sect. VII, lect. 2, h. 4, v. 4.

(2) Rig-Véda, t. I, p. 82, sect. I, lect. 3, h. 11, v. 9.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 2, sect. VII, lect. 1, h. 2, v. 2.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 18, sect. VII, lect. 1, h. 18, v. 19.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 171, sect. I, lect. 3, h. 11 et passim.

(6) *Ibid.*, t. IV, p. 18, sect. VII, lect. 1, h. 18, v. 27.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 34, sect. VII, lect. 2, h. 2, v. 24.

(8) *Ibid.*, t. IV, p. 15, 16, sect. VII, lect. 1, h. 17, v. 1 et suiv.

(9) Cf. t. IV, p. 16, sect. VII, lect. 1, h. 18; t. IV, p. 23, 41, sect. VII, lect. 2, h. 5, v. 10 et passim.

(10) Voy. Stevenson, *the ante-brahmanical religion of the Hindous*, cité plus haut p. 334, et *Translation of the Sanhita of the Sama Veda*, par le même, p. 11.

verse dans le vase pour être préparé, il est *indou*, c'est-à-dire la goutte personnifiée.

Mais le caractère propre de Soma tient toujours à son essence première, à ce qu'il est la personnification de l'acte qui met la terre en rapport avec le ciel; il est un véritable médiateur entre ces deux parties de l'univers (1); c'est par sa vertu que l'Arya doit tout demander aux dieux (2), c'est un dieu incarné, un dieu fait homme, car Soma est conçu comme un être humain, quoiqu'il ne soit que le jus d'une plante; il donne la vie, la santé, la protection, il conduit à l'immortalité; cette idée n'est elle-même que la personnification d'une autre plus simple qui tient le jus du sarcostemma viminalis pour une boisson salutaire, fortifiante, enivrant, au besoin, celui qui cherche le plaisir, c'est un vrai nectar, le prototype de l'ambroisie des Grecs, aussi le poëte le donne-t-il parfois comme la boisson des dieux (3).

Toute sa légende n'est que l'histoire allégorique de la plante, mais cette histoire est prise, dans la pratique, ainsi que tant de légendes allégoriques, comme un fait réel, historique, ou, tout du moins comme un symbole. La libation, faite journellement par l'Arya, et répétée jusqu'à trois fois par jour, est regardée comme l'emblème, comme la reproduction du sacrifice du dieu; c'est une sorte de messe, car le martyre du *Soma*, qui, pour le salut du monde, s'est laissé broyer dans un mortier, et a vu ses membres brisés, y est renouvelé par le sacrificateur (4).

Si l'on ne possédait pas le Véda, si l'on ne pouvait pas suivre, dans ces hymnes sacrés, tout le développement de ce symbolisme, on aurait peine à reconnaître la simple libation d'une liqueur fermentée dans ce jeune dieu qui lave d'abord dans les eaux ses souillures terrestres, se précipite dans le Samoudra, ou l'océan du sacrifice, y revêt une robe blanche et pure, en sort fort et brillant, traverse l'air avec bruit, devient l'époux de la flamme sacrée, et expire au sein d'Aditi : « Mais le foyer sacré n'est pas pour lui un tombeau, dit M. Langlois,

(1) Rig-Véda, t. IV, p. 37, p. 43, sect. VII, lect. 2, h. 3 et h. 6.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 40, sect. VII, lect. 2, h. 4.

(3) Voy. Fr. Windichmann, *über den Somacultus der Aryer*, dans les mémoires de l'Académie de Bavière, t. IV, p. 6.

(4) Voy. Langlois, mémoire cité, p. 9. Je renvoie le lecteur au curieux mémoire de ce savant indianiste dont la belle traduction du Rig-Véda m'a permis d'entreprendre ce travail; puisqu'il est le premier qui ait réussi à exécuter une version complète de ce livre; les nombreux renvois que je fais à sa traduction et à ses notes montrent tout ce que je dois à son œuvre.

auquel nous empruntons ces curieux détails (1), c'est un berceau où il renaît pour s'élancer, environné de vapeurs lumineuses et porté sur l'aile de Mâtariswan (qui est le vent), soit dans l'atmosphère, soit dans le ciel. Ce n'est plus alors le Soma terrestre, c'est le Soma céleste, c'est Agni-Twachtri, c'est Agni-Soûrya. Avant de se transfigurer, il a, au milieu des chants et des prières, répandu sur le monde son enivrante ambroisie. Soma est devenu la chair du sacrifice ; à son banquet sacré, ont été également conviés les dieux et les hommes. Dans cette participation commune à de mystérieuses nourritures, tous ont trouvé la vigueur et le plaisir. Indra a ranimé ses esprits pour résister aux ennemis de la lumière; le soleil a lancé son char; le ciel et la terre sont rajeunis; les ondes ont recouvré leur liberté : chaque *déva*, ferme à son poste, s'est senti plus de force pour accomplir son devoir, et les hommes obtiennent, de la royale générosité de Soma, de l'or, des chevaux, des vaches et de l'orge. »

Cet élan religieux auquel se laissait aller l'homme des temps védiques à la vue de la flamme du sacrifice et de la libation qu'il y versait, s'objectivait à son tour par lui et devenait une divinité nouvelle où se personnifiait le sentiment de piété qui lui faisait invoquer les dieux, et entretenir en leur honneur le feu d'Agni. De là, Brihaspati ou Brahmanaspati, le maître, le protecteur de la prière, invoqué à son tour comme le médiateur entre le sacrificateur et les dieux, comme celui qui rend ces derniers favorables; dieu puissant qui, de même que Soma, s'asseoit à côté d'Indra, aux miracles duquel il prend part, et auquel on transporte même quelques-uns de ses hauts faits (2).

Citons encore les *Ritous* ou *Ritavas*, qui ne sont autres que des représentations du temps, et que le chantre arya appelle à la libation du soma, en société d'Indra, des Marouts, d'Agni. Ce sont les saisons des rites qui ont été déifiées comme les rites eux-mêmes (3).

(1) Langlois, mémoire cité, p. 9.

(2) C'est ainsi qu'on lui attribue la destruction de la caverne où sont renfermées les vaches enlevées par les Asouras. Cf. Lassen, o. c., t. I, p. 766.

(3) Voy. les développements donnés à ce sujet dans l'intéressant ouvrage de M. F. Neve intitulé : *Essai sur le mythe des Ribhavas*, p. 14 (Paris 1847). Cet orientaliste suppose avec vraisemblance que les Ritous sont les trois moments liturgiques répondant aux libations d'institution ancienne et les trois phases dont se composait l'année des premiers Hindous, avant qu'elle fût divisée plus tard en six saisons. Ces trois phases répondent tout à fait aux trois *Heures* des Grecs.

ALFRED MAURY.

(La suite à un numéro prochain.)

RECHERCHES

SUR

QUELQUES ANIMAUX FANTASTIQUES.

(TROISIÈME ARTICLE) (*).

SIRÈNES ET TRITONS.

Il n'entre point dans notre plan de nous occuper aujourd'hui des sirènes au point de vue de la mythologie ; nous renverrons à cet égard aux auteurs qu'indique M. A. Maury (*Revue archéologique*, I, 511, note 4) ainsi qu'au *Discours* (de Cl. Nicaise) *sur les formes et figures des sirènes*. Paris, 1691, in-4°.

Élien (*de Nat. animal.*, XVI, 8) et Pline (IX, 8) parlent de femmes marines comme d'un fait incontestable. Vincent de Beauvais raconte qu'un jeune homme, en se baignant dans la mer, en trouva une, la saisit par les cheveux, l'amena à terre et l'épousa. Elle se refusa toujours à lui donner le moindre éclaircissement sur son origine ; un jour, il voulut, l'épée à la main, la forcer à s'expliquer ; elle lui dit alors qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui s'il la perdait et elle se jeta dans les flots où elle disparut sans retour.

En 1187, un homme marin fut pris et amené au château d'Oxford, mais au bout de six mois il parvint à s'échapper (Jordan, *Voyage historique de l'Europe*, IV, 100). En 1305, un autre fut capturé sur les côtes de Hollande et conduit à Gorcum ; il y mourut trois semaines après (Wolf, *Niederländ. Sagen*, p. 319). En 1403, une tempête jeta dans un étang près d'Edam une femme marine qui fut envoyée à Harlem où elle vécut longtemps, mais on ne put jamais comprendre son langage. On en vit une dans le Tibre en 1525, mais on ne réussit pas à la capturer (Seyfried, *Medulla mirabilium naturæ*, p. 551). Lycosthènes raconte également cette anecdote et donne la figure de la sirène.

(*) Voir plus haut, pages 461, 551.

En 1531, on prit dans la Baltique un homme marin dont la tête était surmontée d'une espèce de mitre d'évêque (voir la gravure insérée dans le *Specul. phys.* de Zahn, *Noremb.*, 1696). On le conduisit au roi de Pologne, Sigismond, qui permit qu'on le rejetât dans la mer.

Des personnages semblables de l'un et de l'autre sexe se montrèrent sur les côtes de la Virginie en 1610, du Danemark en 1619 et 1620, près de Venise en 1621, dans le Nil, à la Martinique, dans la mer Rouge, près de Formose et en maint autre endroit; il serait trop long de transcrire les passages des voyageurs qui ont constaté ces *faits*; le docteur Grässe en a recueilli un certain nombre et il renvoie aux *Nordisch. Sagen* de Kuhn et Schwartz., p. 295.

A Amboine on prit, en 1683 et en 1714, des femmes marines dont le corps se terminait en queue de poisson et dont les mains étaient palmées. (Valentyn, *Oud en Nieuw Oost-Indien*, 1724, f°, t. III, p. 331. tab. 52.) Des créatures de même espèce existent, dit-on, aux Philippines; les naturels les appellent Dayon; les Portugais leur donnent le nom de *Pesce muger* (Kircher, *Ars magna*, 1669, l. III, c. VI, p. 676). Il s'en trouve aussi au Brésil, d'après le témoignage de J. de Laet; on les connaît sous la dénomination d'*Yupiapra*. Bartholin dit avoir vu à Rome la figure d'une femme marine, prise près de Malte et il possédait une côte et une main provenant du squelette d'un triton (*Hist. anatom.*, cent. I et II, p. 186). L'existence des sirènes a trouvé un défenseur dans un écrivain écossais (1) d'ailleurs judicieux (lord Monboddo, *Ancient metaphysics*, 1779-99. 6 vol.)

De vieux géographes crédules ne manifestent aucun doute à cet égard; nous n'en citerons que deux:

Un écrivain du XVIe siècle, Voisin de la Popelinière, se borne à mentionner sur l'autorité d'autrui: « On dit que près de Cubaya, en Amérique, il y a des poissons ressemblant aux hommes du nombril en haut, et bras, mains et cheveux, le reste poisson. » (*Les trois Mondes*, Paris, 1582, in-4°, l. II, ft. 56). Le Père du Jarric annonce qu'il se trouve des tritons dans un vaste lac situé au centre de l'Afrique et d'où s'échappent, dans des directions opposées, le Zaïre et le Nil (*Hist. des choses mémorables advenues ès Indes*, Bordeaux, 1608, II, 6).

Le missionnaire hernhute Quandt rapporte gravement bien des

(1) Notons en passant qu'on rencontre dans un recueil publié par le romancier Lewis (*Tales of terror*) une pièce de vers qu'un critique judicieux qualifie d'*highly spirited* et qui fut *furnished of Walter Scott's own collection*.

détails sur les femmes marines de Surinam (*Missionsreise nach Surinam*. Görlitz, 1807, p. 104), détails qu'il tenait de ses collègues ou des Indiens; un autre voyageur, qui, au XVIIe siècle, parcourut la Guyane, Mocquet, en avait déjà dit tout autant.

Si nous passons à des époques plus récentes, nous observerons d'après l'autorité un peu suspecte de divers journaux, qu'en 1814 un pêcheur irlandais, nommé William Dillon, captura dans ses filets, près de Belfast, une femme marine; elle avait cinq pieds quatre pouces depuis le sommet de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, la bouche très-grande, le nez plat, les cheveux verts et longs. En 1822, on en montra une au cap de Bonne-Espérance (Nork en donne la description, *Mythologie der Volkssagen*, Stuttgard, 1848, p. 966). En 1832, une sirène fut exposée à Londres aux regards du public, on la donnait comme ayant été achetée à des Malais, qui l'avaient recueillie sur la côte de Sumatra; mais le regard perçant de quelques naturalistes exercés découvrit bien vite que c'était un être factice, composé avec la partie supérieure du corps d'un singe et la portion inférieure d'un poisson (2).

On peut ranger dans la famille des tritons, les *moines* et les *évêques de mer* dont divers auteurs parlent gravement et comme d'une chose avérée. Une des jolies figures sur bois qui forment le *Recueil de la diversité des habits* (par F. Descerpz, Paris, 1562), nous donne l'image *au vray* d'un de ces étranges prélats :

La terre n'a euesques seulement
Qui sont par bulle en grant honneur et tiltre;
L'euesque croit en mer semblablement,
Ne parlant point combien qu'il porte mitre.

La figure donnée par Descerpz se retrouve avec quelques amplifications dans Aldovrande, *De monstruis*, p. 358, et ailleurs. D'après des écrivains orientaux c'est de l'union d'une sirène (qu'ils appellent la reine de la mer) et d'un crocodile qu'est provenu le *Kurbeh*, animal monstrueux, qui servait de monture à Siamek, fils de Kaimaras, premier monarque de l'Orient (voir Herbelot, *Biblioth. orient.*, 1697, in-fol., p. 541); il est fait mention, dans le même ouvrage, d'une sirène pêchée dans la mer Caspienne, mais qui mourut peu

(2) Pausanias (IX, 20) et Élien (*Hist. anim.*, XIII, 21) parlent du squelette d'un triton qui se conservait de toute antiquité à Tanagra en Béotie, mais dont la tête avait péri de vétusté. Pausanias mentionne aussi comme une des merveilles de Rome une relique de monstre marin.

de temps après sa capture. Le fait est relaté d'après l'autorité de Kazwini (3).

Sous le nom de *Nixen*, les sirènes jouent un rôle assez important dans les légendes du nord de l'Europe ; elles habitent les eaux, elles cherchent à attirer et à perdre les hommes qui se laissent séduire par leur voix ; Luther en fait mention dans ses *Propos de table*, et il existe à leur égard une dissertation spéciale de J. V. Merbitz, *De nymphis germanis, Wassernixen*, Lips. 1678, in-4°; Jenæ, 1744, in-8°. Consulter le savant ouvrage de Jacob Grimm, sur la *Mythologie allemande*, Gottingue, 1835, p. 275-281, et Keightley, *Fairy mythology*, t. I, p. 224.

Les sirènes, les tritons et les monstres marins qui les accompagnent souvent, se montrent sur une foule de monuments antiques dont l'énumération complète serait aussi longue que fastidieuse. Citons seulement l'*Histoire de l'Art* par Seroux d'Agincourt, t. V, pl. V, les *Antiquités d'Herculanum*, par David, t. II, pl. XIII, les *Monuments antiques* de Barbault, pl. IX, XLI, LV, LXIX, le *Museum Etruscum* de Gori, pl. CXXXIV (une sirène jouant de la lyre) et pl. CLXI-CLXIII (des poissons à tête de bouc); les *Lucernæ fictiles* de Passeri, pl. XLVII-XLIX.

Parmi les planches qui accompagnent le savant ouvrage de Creuzer sur la *Symbolique* (4) nous remarquons, pl. XXI et CXVI, un corps de poisson pourvu de bras d'homme et surmonté d'une tête de porc (voy. aussi pl. LIV, n° 202); un monstre marin ailé est figuré sur une lamelle de plomb que possède la collection du *Collegio Romano*, ancien-

(3) Cet écrivain, né à Casbin, en Perse, et mort en 1283, a été appelé le Pline oriental, grâce à son ouvrage intitulé : *Adjaïd al Makloudât wa Gharaïb al Mawa*, c'est-à-dire : *Merveilles de la nature et singularités des choses créées.* M. Chézy a publié en 1805 un extrait de ce livre dont M. Silvestre de Sacy a parlé en détail dans le tome III de sa *Chrestomathie arabe*, et dont M. Wustenfeld a entrepris une édition à Gottingue, 1848. Il y a, dans cette compilation comme dans celle de Pline, un singulier mélange de faits réels et de circonstances fabuleuses (*Journal asiatique*, juillet 1849, p. 23).

(4) La traduction française ou plutôt la refonte et le complément de ce grand ouvrage, entreprise par M. Guigniaut, avec l'aide, en dernier lieu, de MM. Maury et Vinet, n'est pas encore terminée, quoique entreprise depuis vingt-sept ans. Il manque encore les tables et le discours préliminaire. Diverses publications scientifiques ont rendu des comptes partiels de ce vaste travail. Voir dans la *Revue encyclopédique*, t. XXVIII, un article de M. de Golbéry sur le tome I[er] ; dans la *Revue de bibliographie analytique*, 1842, p. 455-462, un article sur le tome III ; voir aussi la *Bibliothèque universelle* de Genève, tom. XXX. Les opinions des savants sont loin d'être unanimes au sujet du mérite des idées de Creuzer ; selon l'*Encyclopédie nouvelle*, la *Symbolique* n'est qu'un amas confus de suppositions romanesques.

nement dite *Museum Kircherianum;* elle a été récemment gravée dans un opuscule de M. Matter, *Excursion gnostique en Italie*, pl. VIII (5).

Le seigneur du château de Bussy, en Bourgogne, se plut à y multiplier l'image d'une de ses maîtresses en sirène, et en hirondelle avec une tête féminine. (Millin, *Voyage dans les départements du Midi*, I, 213.)

Albert Durer a gravé un triton ravissant une nymphe; Salvator Rosa, des tritons combattants; Lucas de Leyde, un panneau d'ornement avec deux sirènes; Théodore Van Kessel, une sirène qu'embrasse un triton.

La sirène se montre sur les marques de divers imprimeurs, entre autres sur celles de Guillaume le Bret, à Paris, et de Robinet Macé, à Rouen. Elles sont l'une et l'autre reproduites dans le *Manuel du Libraire*, IV, 423 et II, 115.

On donna dans le moyen âge le nom de sirènes à des serpents très-dangereux : c'est du moins ce qu'enseigne un passage d'Albert le Grand dans son *Histoire des animaux* (t. VI, p. 671, Lyon, 1651), passage que nous allons transcrire, car peu de personnes lisent aujourd'hui les vingt et un volûmes in-fol. qui contiennent les œuvres de ce fécond polygraphe: « Sirenes dicunt esse serpentes monstruosos « dulci sibili sicut etiam sunt sirenes maris et hi sunt velocissimi et « aliqui eorum volant et habent venenum adeò efficax ut prius mor- « sum mors quam dolor sequatur (6). »

ANIMAUX FANTASTIQUES HABITANTS DE LA MER.

Il est question dans plusieurs passages de la Bible, d'un animal d'une grande taille et d'une force puissante, qui habite les eaux. Isaïe (XXVII, 1), et Job (XXVI, 13; XL, 20) lui donnent le nom de

(5) Le catalogue E. Durand, 1836, indique, n°ˢ 107, 318, 480, des vases antiques sur lesquels figurent des sirènes.

(6) Il ne serait pas sans intérêt d'examiner ce que dit Albert le Grand au sujet de divers animaux fantastiques, tels que le *pegasus* qui habite l'Éthiopie ; il a la forme d'un cheval, les ailes d'un aigle, la tête cornue ; il s'acharne contre tous les animaux et surtout contre l'homme. Il faut convenir que l'*Histoire des animaux* du célèbre dominicain rappelle parfois les étranges *secrets* qu'on lui a attribués et qui trouvent encore d'avides lecteurs. Voir p. 580 et 600, ce qu'il dit des singulières propriétés du fiel de l'*akabus* et de la cervelle du léopard. Quant aux *secrets*, ils ont été l'objet d'une intéressante notice de M. P. Jannet, dans son curieux *Essai sur les livres populaires* (*Journal de l'amateur de livres*, Paris, 1848).

léviathan. Les interprètes se sont mis à l'œuvre pour découvrir quelle est la créature désignée de la sorte. Bochart (*Hierozoïcon*, part. II, l. IV, chap. XVI, XVII, XVIII) se prononce pour le crocodile; c'est également l'avis de dom Calmet (*Dict. de la Bible*, édit. de 1730, II, 522) et de divers autres interprètes du texte sacré.

Ewald, dans des observations sur le livre de Job insérées aux *Theologischen Iahrbucher* de Tubingue, 1843, IV, 750, affirme que rien n'indique que les anciens Hébreux aient donné au crocodile le nom de léviathan.

Quoi qu'il en soit, l'imagination fougueuse des rabbins se donna carrière au sujet de ce colosse. Les récits les plus étranges se multiplièrent.

Jusqu'à l'époque de la destruction du temple, Dieu avait passé trois heures par jour à jouer avec le léviathan. Ce roi des poissons comprend non-seulement toutes les langues des bêtes et des oiseaux (7), mais encore les soixante-dix idiomes divers de la terre. Un des docteurs de la Synagogue s'exprime en ces termes : « Nous nous embarquâmes sur un navire et nous vîmes un poisson qui élevait la tête au-dessus de l'eau et qui avait des cornes, et il était écrit sur ses flancs : « Je suis une des moindres créatures qui habitent les mers et j'ai trois cent milles de long et j'entre dans la bouche du léviathan. » (Voir Bartolocci, *Biblioth. rabbinica.*, I, 510-548.) On apprend, dans ce même ouvrage, que le rabbin Bar Channi, se trouvant sur mer, rencontra un poisson qui mit trois jours et trois nuits de suite à passer le long du navire (8). Ces créatures ultragigantesques se trouvent aussi, toujours, au dire des auteurs hébreux, ailleurs que dans les flots. Le Talmud fait à plusieurs reprises mention de l'oiseau Bar Jachné ; un de ses œufs, tombant un jour de son nid, brisa trois cents cèdres et renversa soixante villes. Ces animaux trouvent dans le règne végétal des productions

(7) Il faut consulter, à l'égard du langage des bêtes, une note savante dans l'*Histoire de la poésie scandinave*, Prolégomènes, par M. Éd. du Méril, p. 113, et l'*Idiomologie des animaux*, par M. Pierquin de Gembloux, 1844.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du langage des oiseaux dans une note jointe à la réimpression que nous avons donnée (p. 31), d'un opuscule en vers messins : *La grosse enuvaraye messine*, Paris, Techener. Ajoutons que Boettiger (*Kuntsmythologie*, I, 95), et le docteur Grässe (notes sur les *Gesta Romanorum*, II, 284), s'en sont occupés. D'après W. Lane, dans ses remarques sur les *Mille et une Nuits*, édit. anglaise, 1839, I, 40 : « les musulmans croient que tous les oiseaux et la plupart des animaux ont un langage qui leur sert à échanger leurs idées. » F. W. Schmidt dans les observations qu'il a jointes à sa traduction d'un choix des Nouvelles de Straparole (Berlin, 1817) a réuni à cet égard de nombreux témoignages.

(8) Voy. aussi Maracci, *Alcoranus*, 1698, p. 57.

correspondantes : il aurait fallu marcher durant plus de cinq cents ans pour faire le tour de l'arbre de vie (voir Basnage, *Hist. des Juifs*, l. VI, chap. XII). Des contes pareils circulent chez les musulmans. Le *taba* ou *tuba*, par exemple, est un arbre placé dans le paradis; il orne le palais de Mahomet. Son ombre s'étend à une distance si grande que le cheval le plus rapide ne pourrait arriver à l'extrémité en moins de cinq cents ans (*Mille et un Jours*, édit. de Paris, 1838, p. 392).

D'après les talmudistes, Dieu avait créé le léviathan mâle et femelle, mais reconnaissant qu'ils dévasteraient la terre entière, il tua la femelle et la sala afin qu'elle fût servie au festin des élus. Quant à sa peau, elle sera étendue sur les murs de Jérusalem et elle jettera un éclat qui brillera d'une extrémité du monde à l'autre. Telle est la force du léviathan que l'ange Gabriel, s'il essayait de le combattre, serait vaincu dans cette lutte, à moins que Dieu lui-même ne vînt lui prêter secours. On a raconté dans tous ses détails un duel terrible entre le léviathan et le béhémoth; et Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, l. XX, chap. XXXVIII, s'étend à cet égard avec complaisance (9).

Nous ne nous occupons pas ici des serpents gigantesques dont il est question chez les mythographes et chez les écrivains de l'antiquité, notamment dans l'auteur du *Traité des propriétés des bestes*, publié par M. Berger de Xivrey (*Traditions tératologiques*).

Nous laissons de côté le reptile qui tient tête à l'armée entière de Régulus (10), nous gardons le silence à l'égard de ces dragons qui jouent un grand rôle dans la vie des saints (11). Les animaux marins seuls nous intéressent en ce moment; nous revendiquons pour eux

(9) Il est fait mention du léviathan dans l'écrit apocryphe qui forme le IVe livre d'Esdras : *Leviathan dedisti septimam partem humidam et servasti eum in devorationem.*

(10) Aulu-Gell., VI, 3; Valer. Max., I, 8; Jul. Obsequens, c. XIX.

Sur le rôle des serpents dans la mythologie ancienne, il faut consulter Nork, *Mytholog. Wörterb.*, IV, 231, Boettiger, *Kunstmyth.*, I, 54, les auteurs cités dans Rasche, *Lex. numism.* v. *Draco*, et dans Fabricius, *Biblioth. ant.*, p. 313.

(11) Ils ont déjà été l'objet de recherches étendues de la part de M. Eus. Salverte, *des Sciences occultes*, et de M. A. Maury, *Légendes pieuses*. Consulter de plus : Grimm, *Deutsche mythol.*, p. 648; Nork, *Festkalender*, p. 282; Happel, *Relat. curios.*, I, 39 et 163, et trois ouvrages divers du savant de Reiffenberg, *Introduction* au poëme de Gilles de Chin (Bruxelles, 1847, 4°), p. XIV-LXVI; Godefroy de Bouillon, p. 90, 103, 147, et *Chronique* de Ph. Mouskes, t. II, p. CXLVI.

Une dissertation curieuse de J. M. von Olfers : *die Ueberreste urweltlicher Riesenthiere in Beziehung zu Asiastichen Sagen und Chinesischen schriften*, Berlin, 1840, 4°, mérite d'être signalée.

les serpents de soixante pieds de long, qui se trouvent dans la mer Rouge, selon Élien (*Hist. animal.*, XVII, 1 ; voir aussi Arrien, *Peripl. mari rubri*, p. 23), et les serpents des mers de Chine qui avalent sans peine un éléphant entier, au dire de Kazwini (12).

Marco Polo parle (l. II, chap. XL) de serpents énormes qui se trouvent sur les côtes de la Chine. Marsden et Baldelli, dans leurs notes, pensent qu'il s'agit ici de l'alligator ; Burk (traduct. allem. de M. P., Leipz., 1845, p. 393), et Ritter (*Geogr. v. Asien*, IV, 744) supposent qu'il est question du boa.

Les serpents monstrueux jouent un rôle important dans la mythologie scandinave. Le serpent marin Midgard entoure la terre entière et ce n'est qu'avec le secours des dieux que les héros parviennent à le tuer (13).

Laissant de côté ces fictions, nous rencontrons dans Olaus Magnus (mort en 1568), le premier écrivain qui ait sérieusement affirmé l'existence des grands serpents marins. Dans son *Historia septentrionalis* (l. XXI, chap. XLIII et XLIV), il mentionne ces reptiles comme ayant jusqu'à deux cents pieds de long et vivant sur les côtes de la Norvége. Divers auteurs suédois et danois confirment ces récits et relatent des circonstances où ces serpents se sont montrés aux yeux des navigateurs ou sont venus s'échouer sur les rives de la mer. On peut consulter à cet égard Egede, dans sa *Relation des missions au Groënland* (Copenhague, 1741, 4°) et surtout Pontoppidan, dans son *Histoire naturelle de la Norvége* (en danois), Copenh., 1762, ouvrage dont il existe des traductions allemande et anglaise.

M. Berger de Xivrey dans ses *Traditions tératologiques*, p. 276 et 277, a réuni à ce sujet des témoignages curieux qu'il a exposés de même dans le *Journal des Débats*, 26 août 1837.

Nous mentionnerons d'après des ouvrages étrangers peu répandus en France, quelques-unes des apparitions du grand serpent marin

(12) Voir Gildmeister, *Script. Arab. de rebus Indicis*, Bonn, 1848, p. 195. A l'égard de Kazwini, dont nous avons déjà parlé, consulter Grässe, *Lehrbuch einer allg. Litterärg*, t. II, 2e sect., p. 699. Divers Pères de l'Église, tels que saint Ambroise et saint Basile, ont parlé de poissons énormes (voir J. Bolducci, *Comment. in Job*, 1637, II, 929). Albert le Grand mentionne un habitant des eaux de taille telle que vingt-cinq hommes peuvent entrer dans la cavité de son œil.

(13) Voir Finn Magnusen, *Lex. mythol. borealium*, Hafniæ, 1828, p. 206, le *Völuspa*, v. 44, et l'*Hymisquida*, v. 21, deux poëmes qui font partie de l'*Edda*, ou recueil des compositions des Scaldes islandais. Consulter sur l'*Edda*, formé au XIIe siècle, la *Revue française*, n° 9, mai 1829, divers articles de M. Depping dans le *Journal des Savants*, nov. 1828, janv. 1829, sept. 1838 ; l'*Hist. de la littérature islandaise*, par M. Marmier, 1re partie, p. 75-176.

dont il a été fort question, à diverses reprises, depuis trente ou quarante ans.

En 1818, le capitaine Joseph Woodward, de la goëlette *Adamant*, rencontra sur les côtes des États-Unis un serpent dont il évalua la taille à cent trente pieds. Il lui tira un coup de canon, mais le boulet rebondit sur la peau du monstre comme sur un rocher (voir Linz, *Schlagenkunde*, Gotha, 1832, 8°, p. 536, et Oken, *Isis*, 1818, cahier XII).

En juin et juillet 1819, un serpent dont la longueur fut estimée jusqu'à six cents aunes, parut aux environs du cap Nord et dans les parages de Drontheim (Brooke, *Travels through Sweden*, London, 1823).

En 1825, le capitaine Warburton vit le serpent marin non loin de Boston (Brewster, *Edinburgh journal of science*, 1825, n° XI), et, en 1826, le capitaine Holbrege de Liverpool l'aperçut dans les mêmes parages (*New-York Advertiser*, 21 juin 1826).

En 1837, 1843, 1846, 1848, nous trouvons d'autres témoignages relatifs à l'existence, sur les côtes des États-Unis le plus souvent, et parfois de la Norvége, d'un ou plusieurs reptiles de dimensions gigantesques.

Leur forme allongée et flexible les distingue de celles plates et massives qu'on prête au *Kraken* sur lequel des écrivains septentrionaux ont débité tant de récits étranges. Il vit au fond de la mer et lorsqu'il se montre à la surface, il ressemble à une île. Les bras de ce polype gigantesque s'élèvent à la hauteur des mâts d'un navire. On peut s'étonner de rencontrer dans l'*Histoire naturelle des mollusques* par Denys de Montfort (1802) la figure du Kraken enlaçant un vaisseau. C'est une créature de ce genre qu'avait en vue Albert le Grand, lorsque, dans cette *Histoire des animaux* que nous avons déjà citée, il s'exprimait en ces termes : « Quidam dicunt quod post unum coitum « cetus cum balena impotens ad coeundum profundum pelagi intret « et tantum crescat et impinguetur quod insulis maris æquiparetur in « quantitate; non puto esse verum (tom. VI, p. 650). »

Du reste, cette *Historia* mentionne, entre autres habitants des mers, le *Ludolatrus* qui a quatre ailes : deux à la tête et deux sur le dos ; le *Zydeath* ayant un corps de dragon orné d'une longue queue flexible et surmonté d'une tête de cheval ; le *Dies* qui vit, croît et meurt en un seul jour et qui a deux pieds et deux nageoires ; le *Zedrosus* qui habite les côtes de l'Arabie et qui contient un os de quarante coudées de long. Quant au *Berus*, c'est un serpent marin rusé et méchant :

Quod autem dicunt quidam hunc serpentem evocare murenam et coire cum ea, deposito veneno, fabula est.

Des poissons monstrueux pris pour des îles se trouvent dans des ouvrages d'un genre très-différent; on les rencontre dans les *Mille et une Nuits* (Voyages de Sindbad le Marin); dans la légende de saint Maclou (voir Gazet, *Contes dévots*, 1629, I, 91) et dans la légende de Saint Brandon (14), publiée en 1836, par M. Jubinal (voir p. 12, 14, 68, 118), ainsi que dans l'*Orlando innamorato* de Boiardo (l. IV).

Ceci nous rappelle qu'une des dix-huit figures qui accompagnent la *Nova typis transacta Navigatio*.... auctore D. H. Philopono, 1621, fol., représente un missionnaire disant la messe sur le dos d'un gigantesque poisson. Ce livre rare et que l'auteur du *Manuel du Libraire* qualifie de véritablement curieux, relate le voyage en Amérique, à la fin du xve siècle, d'un abbé du Mont-Serrat et de ses compagnons (voir la *Biographie univ.*, t. VI, p. 245).

Nous remarquons deux chevaliers traversant un lac et portés sur un poisson dans une jolie vignette qui décore l'ouvrage publié par lady Charlotte Guest : *the Mabinogion from ancient welsh mss. with an english translation and notes.*

DE QUELQUES AUTRES CRÉATURES FANTASTIQUES.

Nous nous bornerons ici à quelques indications concernant des êtres qui n'existent que dans les livres ou sur des monuments, et qui ne méritent pas un chapitre spécial pour chacun d'eux.

Les hommes à tête de chien que mentionne Ctésias, chap. xx, se retrouvent sous le nom de samsards et comme friands de chair hu-

(14) On attribue à ce saint irlandais des voyages apocryphes, mais curieux pour l'histoire de la géographie; consulter la *Revue britannique*, octobre 1839, et les *Nouvelles annales des voyages*, t. CV. Une *Lyfe of saint Brandon*, Londres, Wynkind de Worde, 4°, sans date (vers 1510), 10 feuillets, est un livre tellement rare qu'on n'en connait d'autre exemplaire que celui qui est mentionné, *Bibliotheca Grenviliana* (p. 94). Un trouvère anglo-normand du XIIe siècle mit ce voyage en vers (voir Delarue, *Bardes et Jongleurs*, t. II, p. 66–87). M. Francisque Michel (*Rapport au ministre*, 1838, 4°, p. 150), transcrit un fragment assez étendu d'une vie en vers de ce saint, d'après un manuscrit du Musée britannique, et il donne des indications sur le même sujet dans son *Introduction au roman de la Violette*, 1834, p. xlii. Ebert, *Bibliogr. Lex.*, indique quelques éditions allemandes fort anciennes. Kosegarten a reproduit leur récit en le retouchant dans ses *Legenden*. Ce qu'il y a de plus complet à ce sujet, c'est le livre de M. Thomas Wright : *Saint Brandon, a medial legend*, London, 1844, 8°, viii et 63 p. La *Revue de bibliographie analytique*, 1844, p. 709, a rendu compte de ce travail curieux.

maine dans les contes orientaux (Histoire du prince de Carisme dans *les Mille et un Jours*, Paris, 1836, p. 355).

Lycosthène (*Chronicon monstruorum*, p. 669), mentionne des lions à tête d'homme qui vivent sur les bords de la mer Caspienne.

Un poisson avec une horrible tête de démon, figure dans le traité d'Aldovrande, *de Monstruis*, p. 357, ce qui n'est pas une preuve de son existence.

Des hommes « sans bouche qui vivent de seule odeur de pommes sauvages et qui habitent en Inde » sont mentionnés dans divers vieux livres, notamment dans le *Conseil très-utile contre la famine*, Paris, J. Gazeau, 1547, in-16. Il en avait déjà été question dans le poëme de l'*Image du monde*.

Le cheval androcéphale qui se montre sur des monnaies gauloises (voir Longpérier, *Notice de la collection Rousseau*, 1848, n° 52-55, 78-80) est un type étranger aux autres monnaies de l'antiquité; il appartient spécialement à l'Armorique et à l'art druidique (voir Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, Caen, 1849, pl. III.)

Le Pois, *discours sur les médalles et graveures*, 1579, mentionne une médaille qui présente un cheval à tête humaine sur le dos duquel est assis Cupidon. Klotz en parle dans sa curieuse *Historia numorum contumeliosorum*, 1765, p. 43.

L'espace nous manque pour traiter avec quelques détails ce qui concerne d'autres animaux fantastiques, tels que le *martichore*, ayant la face humaine, le corps d'un lion et la queue d'un scorpion. Aristote en parle ainsi que divers auteurs anciens (voir les notes de Camus sur l'*Histoire des animaux*, p. 296), Albert le Grand (t. VI, p. 602), lui donne le nom de Marintomorion et ajoute qu'il est de couleur rouge, qu'il a les pieds du lièvre, trois rangées de dents dans la gueule et que *sonus ejus ut tubæ et voces imitatur hominis*.

Les déités égyptiennes à tête de bélier, de lion, de chacal, d'épervier, de crocodile, ne sauraient être ici l'objet d'une discussion, non plus que divers animaux créés à plaisir et pour lesquels il n'existe pas de noms particuliers. Tel est le dragon à tête de lion rayonnante et à corps de serpent, que Montfaucon a fait graver dans son *Antiquité expliquée*, t. II, p. 326, d'après un monument du cabinet de Saint-Germain des Prés. Tels sont les taureaux ailés à tête humaine, qui faisaient partie du symbolisme assyrien et qui figurent sur plusieurs des planches de l'ouvrage de M. Lajard concernant le culte de Mithra.

Il n'y a guère plus de deux siècles qu'on reproduisait gravement les figures de diverses races d'hommes, douées d'une conformation monstrueuse et qu'avait multipliées la crédulité antique. Dans la huitième partie des *Voyages* de Bry (Francfort, 1625), on voit l'image de tribus indiennes qui habitent près de Panama et qui n'ont point de tête; les yeux, la bouche et le nez sont au milieu de la poitrine (15).

Si nous abordons le domaine de l'ornithologie fantastique, nous aurons à mentionner honorablement le porphyrion, dont parle Polémon, cité dans Athénée, l. IX, 10; ce volatile, témoin véridique de la conduite des femmes, n'est pas suspect, puisque c'est en se laissant mourir lui-même qu'il atteste à un époux méprisé l'étendue de ses malheurs.

Un oiseau blanc, à long cou, figure sur un vitrail de l'église Saint-Jean à Lyon; c'est le calandrius ou calandre au sujet duquel un *Bestiaire* manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, s'exprime en ces termes: « il est tot blanc et nule noireté y a en lui; se oms est en « enfermeté, por li calandre est coneus s'il morra ou s'il vivra. Si le « malade doit mourir, l'oiseau détourne la teste; s'il doit guérir, il le « regarde, met son bec sur sa face, attire toute sa maladie et per- « vole vers le soleil et ote toutes les enfermetés de lui. Ainsi est sanés « li malade (16). » Vincent de Beauvais affirme sans hésiter l'exactitude de ces détails; Albert le Grand, plus judicieux, les rapporte avec un ton de doute; ils se retrouvent dans un manuscrit latin de la bibliothèque de Berne que cite M. Leroux de Lincy (*Livre des légendes*, 1836, p. 118) d'après le *Catalogus* de Sinner, 1778, t. I, p. 130.

Les végétaux fantastiques ont peu attiré jusqu'ici l'attention des savants; ils mériteraient bien les honneurs d'un travail particulier où

(15) Il ne faut pas conclure de ceci que le recueil des frères de Bry, si connu sous le nom des *Grands et petits voyages*, ne soit un livre très-important sous le rapport de la science géographique. M. Renouard (*Cat. d'un amateur*, IV, 14) a dit avec beaucoup de raison : « Ces relations de voyages faits il y a plusieurs siècles « dans des pays dont la plupart sont maintenant encore assez mal connus, contien- « nent des particularités fort intéressantes et de précieux renseignements dont elles « sont la source primitive et souvent unique. » Nous aurions bien des détails bibliographiques à ajouter à ceux que donne le *Manuel du Libraire;* nous nous bornerons à dire que le *Serapeum* (Leipzig, 1845 et 1847) renferme un long travail de M. T. O. Weigel sur l'édition allemande, et qu'un exemplaire, extraordinairement complet et de beauté parfaite, est décrit pages 184–194 de la *Bibliotheca Grenviliana*, réunie aujourd'hui au Musée britannique.

(16) Ce *Bestiaire* a été l'objet d'un travail étendu de la part de MM. Cahier et Martin dans leurs *Mélanges d'archéologie*, in-4°, et dans les *Annales de philosophie chrétienne*.

figureraient le *culpavrikchû*, de la mythologie hindoue, arbre du paradis qui produit immédiatement tout ce qu'on désire, et le *zamouson*, arbre infernal dont les fruits sont des têtes de démons. Le Coran en parle (chap. XVII et XXXVII).

Dans le roman connu sous le nom des *Aventures de Fortunatus*, il est fait mention (chap. XL) de deux arbres dont l'un fait pousser des cornes sur la tête aussitôt qu'on mange de ses fruits, l'autre les fait tomber (17).

Du reste, c'est dans les écrits orientaux (mine féconde et peu fouillée jusqu'ici) qu'on trouvera le plus de renseignements sur une foule de créatures fabuleuses fort distinctes de celles qu'ont décrites les auteurs de l'antiquité ou du moyen âge.

Une *Encyclopédie japonaise*, au sujet de laquelle M. Abel Rémusat est entré dans des détails étendus (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XI), offre en ce genre une ménagerie des plus riches où figure le *Ki-tiao* qui a un corps de tortue surmonté d'une tête de serpent, le *Kin-mang*, serpent dont la taille arrive jusqu'à soixante pieds et qui a quatre pattes, le *pe-tse* qui a le don de la parole, le *chun-hoei* qui est tout simplement un chien avec une tête humaine, le *seou-kin-miao*, oiseau qui vomit de l'or, le *chi-ho-ki*, oiseau qui mange du feu, etc.

On peut ranger parmi les êtres fabuleux, les hommes à queue. Lord Monboddo dans son livre sur les *Origines et progrès du langage*, I, 219, a réuni de nombreuses traditions au sujet de ces personnages. Voici un passage qui lui a échappé.

Fazio degli Uberti, poëte italien du XIII[e] siècle, est l'auteur d'une espèce d'encyclopédie intitulée *Dittamondo* dont la première édition vit le jour en 1484 (elle est décrite *Bibliotheca Spenseriana*, n° 228, Cassano library); il y énonce le *fait* suivant :

Io nol vidi ma tanto mi fue nova
Cosa de udire, et per tutti sia vera,
Che denotarlo come l' udir mi giova,
Che fra le altre una isola v' era,
Dove con coda la giente vi nasse
Curta qual ad un cervo o simil fera.

Aldrovande s'occupe des hommes à queue dans son traité *de Monstruis*, p. 12; il mentionne, d'après l'autorité de Pierre Martyr, un

(17) Le *Lehrbuch einer literärgeschichte* de Grässe (t. II, 3[e] sect., p. 191, Dresde, 1842) contient une savante et curieuse notice sur la légende de Fortunatus, sa bourse et son chapeau merveilleux.

peuple d'Amérique pourvu d'une queue longue d'une spithame, *non mobilis*, *sed solida*, *turbinata*, aussi des siéges troués sont-ils en usage dans ce pays. Jean Major, *de Gestis Scotorum*, l. II, rapporte que les habitants de diverses villes n'ayant pas voulu écouter saint Augustin, l'apôtre de la Grande-Bretagne, furent punis de leur dureté de cœur en devenant *homines caudati*.

Pinkerton, dans sa *Géographie moderne*, traduite par Walckenaër (1804, IV, 380) fait observer que dans le costume des habitants des îles Nicobar, une petite bande d'étoffe pend derrière eux ; de là l'origine des contes absurdes de certains marins qui portèrent Linné lui-même à inférer que certaines espèces d'hommes avaient des queues.

Nous pourrions prolonger notre travail, mais nous le bornons ici, pour le moment du moins, n'ayant eu d'autre but que celui de réunir quelques matériaux en faveur des savants qui voudront compléter la tâche si bien entreprise par M. Berger de Xivrey dans ses *Traditions tératologiques*.

G. Brunet.



NOTICES SUR QUELQUES SCEAUX INÉDITS.

I.

SCEAU DE L'ABBAYE DE BEAUPORT.

SIGILLVM. COMMVNE. COVENTVS. BELLIPORTVS. Navire voguant sur des ondes : on voit devant à droite un évêque chapé et mitré, tenant une croix, et à gauche un religieux tenant une crosse. (Voy. notre pl. 205, nº 1.)

Le sceau, bien qu'il soit d'une époque assez récente, offre cependant un certain intérêt : il suffit de jeter les yeux sur les figures qui y sont représentées pour voir que ce n'est pas une gravure du XVIIe siècle, mais bien la copie d'un type plus ancien. La forme du navire, celle de la mitre et de la crosse, sont empruntées à l'ancien sceau de l'abbaye. Nous avons cherché avec une scrupuleuse attention dans les nombreuses chartes de l'abbaye de Beauport des fragments de sceaux plus anciens, mais les révolutions et les injures du temps ont anéanti complétement ces légers monuments de cire. Le dessin que nous donnons ici est pris d'après une empreinte que nous avons faite nous-même au moyen de la matrice de cire qui est en la possession de M. le comte Poninski, propriétaire actuel des ruines du monastère.

L'abbaye de Beauport fut fondée au commencement du XIIIe siècle, dans le pays de Goëllo, démembrement de l'ancien comté carlovingien de Rennes. Ce monastère, de l'ordre de Prémontré, avait succédé alors à une autre abbaye placée à peu de distance en mer, sur un rocher, auquel on avait donné le nom de Saint-Rion. Saint-Rion était habité par des religieux de Saint-Victor de Paris, et n'avait existé que pendant le dernier quart du XIIe siècle.

Le sceau représente saint Maudez et saint Rion, deux saints bretons : rien n'offre autant d'intérêt que les légendes hagiographiques d'Armorique; aussi nous en entretiendrons quelquefois nos lecteurs. Les saints armoricains sont peu connus au delà des marches de Bretagne, et comme généralement ils furent les missionnaires chrétiens de cette province, leurs légendes se rattachent intimement à l'histoire du pays. Nous retracerons brièvement ici ce que nous savons



SCEAUX INÉDITS DE BRETAGNE

de saint Maudez : nous parlerons ensuite de ce que nous avons trouvé d'inédit sur saint Rion : enfin, nous examinerons pourquoi l'abbaye de Beauport avait gravé sur son sceau ces deux saints personnages, que l'on retrouvait sculptés dans plusieurs parties des bâtiments du monastère.

La tradition locale rapportait que saint Rion avait été archevêque de Bourges : les recherches auxquelles je me suis livré m'ont prouvé que la chronologie des prélats qui gouvernèrent la province de Bourges est parfaitement établie, et que parmi eux il n'en est pas un qui porte le nom du patron de notre abbaye. Je ne suis pas éloigné de penser que la tradition inexacte des religieux tenait à ce que les reliques de saint Rion avaient été transportées à Bourges avec celles de saint Maudez, dont plus tard l'abbaye de Beauport obtint le chef.

Nous nous occuperons quelques lignes plus bas de cette conjecture que nous croyons être la seule probable.

D'autres personnes ont confondu saint Rion avec Riowon, religieux de l'abbaye de Redon : d'autres encore l'ont assimilé à saint Riok, nommé quelquefois Rio ou Rion, moine de Landevenec : nous ne pensons pas que l'on doive s'arrêter à ces hypothèses, et voici notre opinion :

Le culte de saint Rion était répandu aux environs de Beauport, dans le pays de Paimpol : nous ne connaissons pas d'autre contrée, même en Goëllo, où il ait été vénéré : des titres du XIII[e] et même de la fin du XII[e] siècle mentionnent dans les paroisses de Ploubanalec, de Plouny et de Plourivo, des chapelles sous le vocable de ce saint. D'un autre côté le sceau de l'abbaye de Beauport le représente dans une barque avec saint Maudez : l'un en évêque tient la croix, l'autre en habit de religieux tient la crosse : de plus nous savons, par des actes provenant du chartrier de Beauport, que ce monastère devait à la libéralité de l'évêque de Dol les chefs de saint Rion et de saint Maudez. Il nous semble que du rapprochement de ces faits il résulte implicitement que ces deux personnages ont des rapports intimes entre eux ; le navire dans lequel ils sont indique assez que tous deux vinrent d'un pays placé au delà de la mer : ce moine qui tient la crosse de l'évêque, ne paraît-il pas d'ailleurs être le disciple du prélat, qui ne tient dans ses mains que la croix, emblème du missionnaire venu de la Bretagne insulaire sur les côtes d'Armorique, comme tant d'autres saints auxquels notre province dut la civilisation chrétienne ?

Or voici ce que nous trouvons dans les légendaires :

Saint Maudez, fils d'un personnage à qui l'on donne le titre de roi de l'Ulster, en Irlande, embrassa la vie religieuse, et voyant avec chagrin qu'il ne pouvait convertir ses compatriotes, s'embarqua pour l'Armorique, aborda au rivage de Dol, suivi de deux compagnons, et parcourut la haute et la basse Bretagne, en prêchant et en faisant des miracles. Il catéchisa principalement le pays de Tréguier, se retira quelque temps dans le monastère qu'y avait fondé saint Tugdual et qui devait être le berceau de la ville épiscopale de Tréguier, puis, désirant se livrer à la vie d'anachorète, se retira vers Pleubian, sur le rivage de la mer, dans un lieu qui porte encore son nom, et qui forma la paroisse de Lanmodez. Sa sainteté et le bruit de ses miracles amenèrent une foule de peuple à sa retraite; ses projets de vie solitaire ne pouvant se réaliser, il résolut de s'isoler davantage, et alla s'établir dans une petite île, située à une lieue en mer, et qui est aujourd'hui encore l'île Maudez. Il y fut encore rejoint par des fidèles qui lui témoignèrent le désir de l'imiter, se construisirent des cellules et une église : Maudez mourut dans cette île, dirigeant son monastère qui subsista jusqu'à la fin du IXe siècle. A cette époque les Normands ravageaient les rivages d'Armorique : c'était le temps où, depuis la Bretagne jusques aux marches de Bourgogne, il n'était question que des ravages des hommes du nord : partout les guerres particulières cessaient : les inimitiés les plus vives se calmaient devant le danger commun; les comtes de Neustrie préparaient par leur bravoure la monarchie capétienne, qui devait quelque temps après supplanter la dynastie de Charlemagne. En Bretagne, le comte de Rennes succombait en combattant ces barbares, qui ne devaient trouver leur vainqueur que dans la personne d'Alain le Grand, le héros breton du IXe siècle.

Les moines de l'île Maudez, qui se trouvaient dans les États du comte de Rennes, et qui étaient les premiers, par leur position topographique, à redouter les barques normandes, se retirèrent dans le pays de France, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et particulièrement les reliques de leur fondateur; ils vinrent en Berry, et les déposèrent dans la cathédrale de Bourges, où le culte s'est maintenu depuis avec toutes les solennités accordées aux autres patrons de cette église. Le *propre* de Dol faisait mention de cette translation en ces termes : *Venerandæ ejus exuviæ, nono sæculo, ob Danorum metum, Bituricæ translatæ sunt et in ecclesia cathedrali, majori ex parte, quiescunt.*

Au commencement du XIIIe siècle, les reliques du monastère de

l'île Maudez avaient été rapportées de Bourges en Bretagne et rendues à l'évêque de Dol: celui-ci, sur la demande d'Alain, comte de Goëllo et de Penthièvre, les donna à l'abbaye de Beauport. Le titre apocryphe d'archevêque de Bourges donné à saint Rion, sa présence dans le navire où est saint Maudez, son culte répandu dans le pays de Paimpol, tout nous porte à penser que ce personnage fut un moine du monastère de l'île Maudez, et que disciple et peut-être successeur de ce saint personnage, il fut le missionnaire qui évangélisa cette partie du Goëllo : aussi vers 1175, lorsque les moines de Saint-Victor de Paris vinrent fonder une abbaye sur un rocher à deux lieues en mer vis-à-vis Paimpol, ils s'empressèrent de la mettre sous le vocable de saint Rion, c'est-à-dire du pieux missionnaire dont le nom était l'objet d'une vénération particulière sur ce point du rivage armoricain.

II.

SCEAUX DES COURS DE GUINGAMP ET DE DINAN, SCEAU DE CHARLES DE BLOIS.

Les sceaux que nous publions ici nous ont paru mériter d'être réunis : ils sont tous les trois gravés pour la première fois, et bien qu'il y ait entre eux une grande analogie, ils offrent cependant quelques variétés qui doivent être signalées. Nous rappellerons en quelques mots ce qui touche à l'origine des sceaux en Bretagne.

Ce ne fut qu'au milieu du XI[e] siècle que l'usage de sceller les actes s'établit dans cette province : une charte donnée par D. Morice le prouve évidemment, nous la donnons en note (1). Auparavant les nombreux témoins qui assistaient aux contrats tenaient lieu du scel. Une charte de Jean, seigneur de Dol, nous fait connaître que dans certaines circonstances, par exemple lorsque l'on revenait de la

(1) « Johannes dictus Dolensis, dominus Comburnii, decrevi omnia que dederunt « antecessores mei ecclesie sancte Trinitatis Comburnii, sigilli mei munimine con- « firmari. Notum est quod nobiles viri, antiquo tempore fundantes monasteria, « simplicibus cartis dona, que Deo et ecclesiis offerebant, commendabant. Nunc vero « filii hujus seculi, prudenciores filiis lucis in generatione sua facti, multas con- « tentiones contra ecclesiasticos rectores movent. Quod perpetuo delere cupiens « inter successores nostros et monachos Majoris Monasterii, quoniam antecessores « nostri sigilla non habuerunt, ego quidquid ipsi dederunt dono, concedo, et sigillo « meo confirmo. Sed ne aliquid videar immutare, cartam Rivalloni, filii Haimonis, « antecessoris nostri, subterscribere et sigillo meo in quantum potui roborare « volui. » (*Mémoires pour l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 480. Fin du XI[e] siècle.)

croisade, on changeait le type de son scel : « Ego Johannes, dominus « Dolensis, cum Noga matre mea, presente etiam et concedente co- « mite Stephano, nepote nostro, donavi ecclesie et monachis Veteris « Ville totam vineam nostram que est juxta domum Leprosorum Do- « lensium ; quam donationem memorandam decrevi, ne aliqua in fu- « turum de sigilli mei immutacione calumpnia contra monachos « oriretur : habui enim aliud sigillum, majoris ponderis et figure « alterius, primo milicie mee tempore (1), quando donacio de foresta « Borgoth facta est; nunc vero, postquam de Jerusalem redivi, « quando hec donacio de vineis facta fuit, et ponderis et figure alte- « rius sigillum habebam. » (Ann. 1145. *Mém.* cités, t. I, col. 596.)

Le sceau était différent de l'anneau, qui pouvait être employé en l'absence de celui-ci. Dans une charte de Guillaume, évêque de Tréguier, donnée en 1151 pour Saint-Sauveur de Guingamp, nous lisons : « Presentes litteras fieri et anulo nostro, quia sigillum nostrum « presens non erat, signari precepi, sigilloque domini Engelbodi, « Turonensis archiepiscopi, corroborari feci. »

Le sceau que nous donnons sous le n° 2 de notre pl. 205, est celui de la Cour de Dinan : il est appendu à un acte de mars 1277. C'est un écu, échiqueté de Dreux, au franc quartier d'hermines, accompagné de deux rinceaux ; autour, on lit la légende : + S : I : DVCIS BRITANIE : DINANO : AD 9TCT, *sigillum Johannis ducis Britannie, Dinano, ad contractus.*

Ce monument sigillaire remonte à Jean Ier dit le Roux, fils de Pierre Mauclerc, qui, en 1275, acquit d'Alain d'Avaugour la seigneurie de Dinan : le contre-sceau qui porte simplement I. D. BR. autour du même écu, semble avoir été gravé par les mêmes artistes qui durent exécuter les coins des monnaies de ce prince. Nous ferons remarquer que nous donnons ici une preuve certaine de l'erreur commise par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, qui affirment (t. IV, p. 180), que sous le règne de Jean Ier, les hermines auraient remplacé entièrement les armes de Dreux sur l'écu de Bretagne.

Nous n'entreprendrons pas de rechercher dans cette notice quelle est l'origine de l'hermine héraldique, ni quelle est l'époque la plus

(1) Une donation faite en 1183 par Hasculphe de Soligni et Iseult de Dol, sa femme, à l'abbaye de Vieuxville, semble indiquer positivement qu'à cette époque, les chevaliers seuls avaient des sceaux : « et quia adhuc miles non eram, et sigillum « proprium non habebam, quando hanc concessionem fecimus, auctoritate sigilli « domini Johannis, patris mei, cartulam istam sigillavimus. »

ancienne à laquelle elle commença à être employée comme blason de la Bretagne : nous nous réservons de traiter cette question dans un paragraphe qui fera suite à cette série d'articles.

Je crois devoir noter ici que j'ai vu un acte de 1298, qui semble indiquer que, malgré les termes formels de la chronique de Saint-Brieuc (1), le duc Jean II ne renonça pas complétement aux armes de Dreux : à cet acte qui contient un accord passé entre l'abbé de Beauport et en particulier nommé Alain Huiloch, de la paroisse de Plouézec, est appendu le sceau des contrats de la cour de Guingamp. Ce sceau représente un écu triangulaire, aux armes de Dreux, avec le quartier d'hermines; cet écu est accosté de deux petits châteaux. Comme la seigneurie de Guingamp se divisait en quatre membres, savoir la châtellenie, la prévôté, la sénéchaussée et la châtellenie de Minibriac, je crois que ces petits châteaux font allusion à la châtellenie elle-même, *castellania*. Le contre-sceau est assez intéressant, parce qu'il semble être le signe particulier du châtelain : autour d'un type qui représente un oiseau voltigeant au-dessus d'un griffon, on lit : S. MICHAELIS. COSTA.... Je n'ai pu encore rien retrouver sur ce Michel Costard ou Constantin.

Je passe maintenant au sceau gravé sous le n° 3 de la pl. 205.

S : CONSIE : MROLI : DVCIS. BRITANIE : Écu triangulaire, chargé de dix mouchetures d'hermines, 4, 3, 2 et 1, dans un encadrement gothique, qui offre tous les caractères de l'architecture du XIVe siècle. — Le commencement de la légende offre quelque difficulté de lecture, bien que la matière de bronze, que nous avons vue, soit parfaitement conservée. Il semble que, de même que sur un assez grand nombre de sceaux bretons, le graveur n'ait pas été bien sûr des caractères qu'il avait à exécuter. Nous y voyons l'intention d'exprimer la légende suivante : *sigillum* CONS*ilii* CHAROLI. DVCIS. BRITANIE. Sur beaucoup de monnaies de Charles de Blois son nom est écrit CHAROLVS.

Ce sceau a été trouvé dans les ruines du couvent des Cordeliers de Guingamp par M. A. de Floyd; le lieu même de la découverte vient à l'appui de notre interprétation, puisque ce fut dans ce monastère que Charles de Blois fut enterré, après son trépas arrivé le 29 septembre 1364, à la bataille d'Auray. Il y avait fait élection de sépulture par une lettre dans laquelle nous prenons ce passage :

(1) « Iste Johannes noluit portare arma comitatus Droccncis, quando factus « fuit dux, sed ipsa reliquit, et plena arma Britanniæ, id est herminas planas « assumpsit. »

« Avons ordonné et esleu nostre sépulture, quant à Dieu plaira faire son commandement de nous, en vostre esglise doudict couvent de Guingamp, entre le grand aultier et les pieds de Monseigneur et madame de Penthièvre, que Dieu pardoint. » Depuis le jour où les restes de l'illustre antagoniste de Jean de Montfort reposèrent sous les voûtes du couvent des Cordeliers de Guingamp, ce lieu prit le nom de *Terre sainte*, qu'il porte encore aujourd'hui, bien qu'il soit devenu une propriété particulière.

Charles de Blois, en sa qualité de prétendant, portait les pleines armes de Bretagne. Son héritier, le comte de Penthièvre, y renonça en 1393, ainsi qu'il résulte du texte suivant : « et aussi parce que nostredict cousin le comte avoit prins en ses sceaux et signez, et aultrement, les pleines armes de Bretaigne, pour occasion desquels debaz, lesdictes parties eussent procédé par voie de fait l'une contre l'aultre,...... nostredict cousin le comte, en la présence de nous, de noz diz oncles, de nostre grand conseil, et de plusieurs aultres, renonce aux pleines armes de Bretaigne (1). »

Nous ne pouvons mieux terminer ce paragraphe que par la description d'un scel que nous avons trouvé pendu à un acte de 1380, relatif à une acquisition de terrains pour les fortifications de Guingamp : c'est le sceau de la cour de cette ville. Dans un riche entourage d'arcatures ogivales, dans les interstices desquelles on aperçoit des larmes et des étoiles, est posé un écusson parti de Bretagne plein et de Bretagne-Penthièvre. La légende a complétement disparu. (Voy. n° 4, pl. 205.)

Ce curieux monument nous paraît avoir un intérêt tout particulier parce qu'il se rattache à Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, qui, en 1384, vint reposer auprès de son époux, au couvent des Cordeliers de Guingamp. C'est au long deuil de cette princesse que l'on doit attribuer les larmes placées dans les ornements qui entourent son écusson : elle portait toujours les armes pleines de Bretagne, et y joignait celles de Penthièvre, qui seules restèrent ensuite à son fils.

(1) Cf. D. Morice, t. II, col. 582. Dans le même recueil, colonne 586, on peut voir les lettres du 26 janvier 1391, par lesquelles Jean de Bretagne, comte de Penthièvre renonce à porter les armes pleines de Bretagne. Son écusson, à dater de cette époque, porta simplement : *d'hermines à la bordure de gueules.*

BARTHÉLEMY.

QUELQUES RÉFLEXIONS A PROPOS DE L'OGIVE(*).

Notre époque sera décidément signalée dans les âges futurs pour un des plus heureux priviléges dont puisse s'enorgueillir l'intelligence humaine, c'est-à-dire, le renversement des fausses idoles et la réhabilitation de personnalités jusqu'alors incomprises. Et puis, combien de notions traditionnelles et invétérées auront été rectifiées! Hâtons-nous d'en enregistrer un nouvel et incontestable exemple. Cette notion, il est vrai, n'a pas son origine dans la nuit des temps; elle n'a pas pour elle la consécration des siècles. Elle a cinquante ans à peine; mais par sa diffusion dans la société chrétienne moderne, par les profondes racines qu'elle a jetées dans le monde savant et artistique, elle semblait défier le plus dur diamant de la critique. Son trône paraissait élevé au-dessus de nos vulgaires atteintes. Chimère! comme tant d'autres, le voilà réduit en poussière.

Après les remarquables articles de M. Jules Quicherat, sur l'*ogive* et l'*architecture ogivale* (1), qui ne serait convaincu qu'on s'est mépris sur le mot en l'appliquant à une chose qu'il n'a jamais signifiée, et, en même temps, qu'on a attribué à cette chose un caractère qu'elle n'a pas? Qui ne penserait désormais que la théorie de notre ancienne architecture repose sur une erreur de fait aggravée d'une confusion de langage? Quant à moi, je me déclare satisfait, je suis prêt à brûler mon idole, et comme je tiens beaucoup moins que M. Verneilh à la terminologie, je fais bon marché du substantif *ogive* pour désigner l'arc brisé, et de l'adjectif *ogivale* pour caractériser l'architecture qui est et sera toujours une des gloires du moyen âge. Je suis presque marri d'avoir pu vivre si longtemps et en si nombreuse compagnie, sur une *inadvertance* de Millin. Cependant, qu'il me soit permis de faire quelques réserves, ne fût-ce que pour l'honneur de ma capitulation.

(*) Cet article étant écrit bien avant l'apparition de celui de Mme F. d'Ayzac inséré dans le dernier numéro de la *Revue*, il faut en conclure que les deux auteurs se sont rencontrés dans l'idée d'appeler *art chrétien* et *architecture religieuse* ce que l'on a appelé jusqu'ici *l'architecture ogivale*. (*Note de l'éditeur.*)

(1) *Revue archéologique*, VII° année, p. 65; VIII°, p. 145; IX°, p. 525.

Tous les touristes peuvent se convaincre que les quatre arches survivantes du pont Saint-Benezet, à Avignon, sont en plein cintre (2). Je les ai vues du moins ainsi, presque tous les jours, pendant plus de douze années. Or, j'ouvre le *Voyage dans le Midi*, de Millin, et je lis : « La forme *ogive* de ses arches annonce qu'il avait été fait dans ces temps de superstition et d'ignorance où le génie des lettres et le goût des arts d'imitation étaient presque entièrement éteints, mais où l'on vit s'élever cependant des édifices qui nous étonnent encore par la grandeur de leur plan et la hardiesse de leur construction (3). »

Je ne relèverai pas ce superbe mépris pour les temps de *superstition* et d'*ignorance* qui furent illuminés par tant de saintes et hautes intelligences et qui virent monter vers le ciel tant de chefs-d'œuvre qu'on n'égalera peut-être jamais. Je négligerai aussi cette phraséologie, prétendue philosophique, qui donne une assez mince idée du sentiment archéologique en France, en l'année 1804. Mais je me demande comment Millin, qui certainement a vu le pont Saint-Benezet, a pu parler de la *forme ogive* de ses arcades pour désigner le plein cintre. Est-ce un moment d'oubli, illusion d'optique ou simplement *inadvertance?* A-t-il voulu réellement caractériser par le mot d'*ogive* la forme de ses arcades qu'il apercevait brisée ou aiguë, par un phénomène dont on ne peut se rendre compte qu'en supposant que Millin n'a vu que de biais l'œuvre du chef inspiré des *frères pontifes?* Ce n'est guère probable; car le plein cintre saute aux yeux des moins clairvoyants. A-t-il eu, au contraire, l'intention d'employer le terme *ogive* dans sa primitive et véritable acception, puisque la *forme normale de l'ogive est celle du plein cintre*, d'après M. Quicherat? Mais alors Millin ne serait pas tout à fait aussi coupable qu'il en a l'air, et ce ne serait pas sur lui qu'il faudrait faire peser tout le poids du blâme de cette grande hérésie archéologique. — Admettons, toutefois, qu'on se soit trompé d'une manière complète sur le sens et sur l'application du mot *ogive*, reste une difficulté : celle de trouver une dénomination pour ce magnifique système architectural qui détrôna le roman, régna souverainement pendant

(2) Cette œuvre gigantesque, entreprise par le jeune berger d'Avilar, fut terminée par la commune d'Avignon, de 1177 à 1188. — Le pont du Saint-Esprit, commencé en 1269, ne fut terminé qu'en 1309; et pourtant les arches sont également en plein cintre. Pour la figure et le plan détaillé de ce pont, voir l'*Histoire du Languedoc*, par les bénédictins, t. III, p. 506. Le *Voyage pittoresque de la France*, t. II, pl. 73, donne aux arcades la forme ogivale. C'est une erreur.

(3) Millin, *Voy. dans le midi de la France*, IV, p. 202.

quatre siècles et laissa sur toute la surface du monde des traces grandioses et impérissables de son triomphe. M. Quicherat n'hésite pas un instant à rendre à cette architecture son ancienne dénomination de *gothique*. Il ne s'en dissimule pas les inconvénients; mais il pense que son incomparable avantage est de ne pas saisir les gens d'un prétendu criterium qui les expose à donner dans les conclusions les plus fausses. On peut répondre à cela que, si cette petite révolution terminologique a pour résultat de rectifier les idées du public, quant à la valeur architectonique de l'ogive, elle court le risque de les égarer à l'endroit de son origine. Beaucoup de personnes en font encore honneur aux Goths, bien qu'on ait répété à satiété que cette nation n'y était pour rien : ce qui est positivement vrai, quoi qu'en dise Vasari (4). Mais si tous les écrivains, mais si tous les maîtres en archéologie adoptent cette dénomination, n'auront-ils pas l'air de lui donner une sorte de consécration? N'est-il pas à craindre que la foule ne lui rende son ancienne et mauvaise acception, et que *gothique* ne redevienne encore synonyme de mauvais et de barbare? — Le mot d'*ogival*, dites-vous, n'est pas l'expression de la vérité. Soit : celui de *gothique* l'est-il davantage? Tous les deux ne sont-ils pas des termes de convention? Pourquoi cette tendresse pour l'un? pourquoi cette répulsion pour l'autre? Que M. Quicherat ait rendu son véritable sens au mot d'*ogive*, cela me paraît évident. Que ce mot ait été détourné, dans ce siècle même, de sa véritable valeur pour caractériser tout un système architectural, cela est probable; mais pour concilier les partisans des deux appellations, je préférerais renoncer à toutes les deux, puisque chacune renferme en elle-même un vice radical et peut contribuer à fausser les idées. Je proposerais donc d'y substituer la dénomination d'*architecture française* ou *franco-religieuse*, laquelle a pour principe générateur l'*arc brisé*. De cette manière, juste satisfaction serait donnée à notre amour-propre national, et, une fois pour toutes, nous serions d'accord avec les données de l'art et de l'histoire.

Bien que plusieurs nations se disputent le privilége d'avoir donné naissance à l'ogive (vieux style) (5), il est vrai de dire que son origine se perd dans la nuit des temps. L'ogive est une figure géomé-

(4) « Questa maniera fu trovata da' Gotti. » Giorg. Vasari, *Introd. a la vita de' pittori e archit.* Firenze, 1550.

(5) Pour la nomenclature des auteurs qui ont traité de l'*origine de l'ogive*, consulter Daniel Ramée, *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, t. II, p. 239 et seqq.

trique qui se recommandait, par sa simplicité et sa solidité, aux plus anciens architectes. Aussi la retrouve-t-on dans les pyramides d'Égypte (6), à la trésorerie d'Atrée à Mycènes, et autres monuments pélasgiques (7), dans la *Cloaca maxima* de Tarquin, au tombeau de Tantale, à Smyrne, comme dans le Meqiar, ou nilomètre de l'île de Rodah, au Caire; c'est-à-dire, quatorze et huit siècles avant, comme neuf siècles après l'ère chrétienne. Presque toutes les églises romanes nous montrent l'arc brisé dans quelques-unes de leurs parties et principalement à leurs voûtes (8). On le retrouve dans toutes les basiliques du Midi du XI[e] et même du X[e] siècle. Quoi d'étonnant à cela? Ciampini ne fait-il pas remarquer que, dans l'Italie, le cintre aigu était déjà employé au V[e] siècle dans la construction des églises (9)? Or ignore-t-on les relations intimes du midi de la France avec l'Italie?

Grande est l'erreur de ceux qui s'imaginent que l'ogive est le produit spontané d'un cerveau d'artiste ou celui d'une révélation architectonique, comme l'invention du chapiteau corinthien par Callimaque, en acceptant toutefois la poétique narration de Vitruve ou même le résultat de la sécularisation de l'art. Une fois admis comme élément nouveau dans l'architecture, l'arc brisé ne pouvait tarder à s'y faire une large place, grâce aux *maistres des œuvres* français. D'accessoire il devint principal. Sa figure fut le principe générateur de ce nouveau système qui, de l'Ile-de-France, son berceau, rayonna d'une manière splendide sur le sol de la chrétienté, et cette révolution artistique sera, aux yeux de la postérité, un des vrais titres de gloire de la seconde moitié du XII[e] siècle. Ce n'est donc pas sans raison que je réclame pour l'architecture ogivale la dénomination

(6) Hoskins, *Travels in Ethiopia*, etc., p. 156, pl. 28. A Djebel-el-Barkal, le portique d'une pyramide présente une voûte à ogive. Elle est composée de six pierres prenant la forme dans l'intrados de l'arc à tiers point.

(7) Pausanias, l. II, c. XVI; E. Dodwell, l. C, vol. II, p. 236.

(8) C'est là surtout que la plus grande solidité était réclamée. Pour la plupart, il serait peu rationnel d'opposer que les voûtes en ogive de ces vieilles basiliques sont l'ouvrage d'une restauration postérieure, puisque, dans le principe, les voûtes étaient en bois. L'ogive se montre, dans le Midi surtout, dans les grandes arcatures qui décorent les bas côtés, dans des parties appartenant à coup sûr au X[e] siècle.

(9) J. Ciampini, *Vetera monumenta*, etc., in-folio, 1690, I, p. 184. — La bulle originale de Benoît IX (aux archives du département des Bouches-du-Rhône, grand cartulaire de Saint-Victor, f° 3, v°), relative à la consécration de l'église de Saint-Victor de Marseille, offre des cintres aigus dans ses vignettes. « Il est remarquable, disent les éditeurs de l'*Hist. des délibérations de la municipalité de Marseille*, t. I, p. 170, que l'ornementation ogivale se fasse voir dans ce dessin. »

d'architecture française, puisque c'est au cœur de la France que l'ogive, dépouillant l'humble rôle auquel elle avait été asservie jusque-là, s'élance d'un bond sublime à ce magnifique ensemble architectonique qui se déploie au front de nos imposantes cathédrales.

Quant à la seconde dénomination de *franco-religieuse*, j'aurais également bien des raisons pour la défendre et la soutenir. J'énoncerai seulement celle-ci en sa faveur : c'est que l'architecture ogivale ou française semble avoir suivi les progrès et la décadence de l'unité catholique.

En effet, dans les premiers siècles, alors que la *bonne nouvelle* se fraye une voie sûre, mais timide encore, à travers les dogmes contradictoires et expirants de l'ancien monde, l'art se traîne dans une imitation servile de l'esthétique païenne. C'est le règne du style latin, pâle et dernier reflet de l'art au siècle d'Auguste ; — puis, du romano-byzantin, ce vieux cadavre gréco-romain que la foi nouvelle essaye de rajeunir sous le luxe de la plus riche ornementation qui puisse éclore d'une imagination orientale. A la fin du XIIe siècle, quand la papauté marche à une prépondérance absolue dans la personne de Grégoire VII, apparaît cette nouvelle forme architectonique qui prend son plus grand développement dans le siècle suivant, lorsque le catholicisme est arrivé à son apogée, lorsque la papauté, c'est-à-dire l'humanité et la civilisation ont triomphé dans la personne d'Innocent III. Alors, comme pour entonner un cantique universel d'actions de grâces, chaque peuple, chaque province, chaque ville s'empresse d'élever ces immenses et merveilleuses dentelles de pierres qui, façonnées en cathédrales, sont un lien de plus entre la terre et Dieu. Chose singulière ! la même époque qui voit surgir les plus admirables basiliques se recommande aussi par les plus sublimes intelligences et par les saints les plus illustres. Et pourtant on a osé parler de *ces temps de superstition et d'ignorance où le génie des lettres et le goût des arts d'imitation étaient presque entièrement éteints* (10) ! Un temps de superstition et d'ignorance que celui qui compte Gerbert, saint Pierre Damien, Bérenger, Lanfranc, son antagoniste, saint Anselme de Lucques et saint Anselme de Cantorbéry, Abeilard, saint Bernard, Suger, Hugues de Saint-Victor, Pierre le Vénérable et Pierre Lombard, le maître des Sentences ! *J'en passe et des meilleurs.* Et le XIIIe siècle ! ne dirait-on pas qu'il marche à la conquête de toutes les sciences divines et humaines au moyen d'une armée d'in-

(10) Millin, *suprà*.

telligences privilégiées comme il ne sera peut-être donné à aucun siècle d'en revoir les pareilles? Les héros de cette conquête spirituelle sont, sous la bannière de saint François d'Assise : Roger Bacon, Alexandre Halès, le docteur irréfragable, Duns Scott, le docteur subtil, saint Bonaventure, le docteur séraphique, et saint Antoine de Padoue; sous la bannière de saint Dominique, Vincent de Beauvais, Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, ce *bœuf sublime* dont les mugissements retentiront continuellement dans le monde. Quels généraux! quelle milice! Il est vrai que tous reconnaissent pour chef suprême le Verbe de Dieu, la sagesse éternelle! Aussi, pendant que l'Occident, dans ce glorieux XIII[e] siècle, s'illuminait de cette splendide pléiade d'intelligences d'élite, sous l'influence vivifiante de l'unité catholique, sans compter la foule de chroniqueurs, de troubadours, de trouvères, et surtout les grands artistes anonymes de nos cathédrales; l'Orient, ce berceau primitif des arts et de la civilisation, sous l'influence délétère du schisme et des hérésies, présente à peine trois ou quatre noms, connus seulement des érudits : Manuel Holobole, Georges Acropolite et Georges Pachymère! trois pauvres écrivains et pas un artiste! Qu'on dise, après cela, que l'Orient n'était pas maudit de Dieu!

Ce ne serait pas une objection sérieuse de dire que Rome, le centre de l'unité catholique, est précisément le pays où le nouveau système architectural prévalut le moins, comme aussi l'Italie, contrée essentiellement catholique. Rome et l'Italie avaient respiré trop longtemps un air tout imprégné de parfum antique. Trop de souvenirs de la noble et profane antiquité étaient épars sur leur sol. Il y avait là une sorte de fierté nationale à imiter le style des aïeux, ne pouvant imiter leurs grandes actions. Il n'en était pas ainsi de l'Espagne, du reste de l'Europe et surtout de cette partie de la France où semblaient s'être concentrés l'énergie sauvage des races germaniques, le courage aventureux des Normands et la piété un peu farouche de Charlemagne.

Au XVI[e] siècle, la grande unité papale se brise. L'hérésie reparaît, pour confirmer la sentence de saint Paul : *Oportet et hæreses esse.* Aussitôt l'architecture retombe dans la pratique d'un art profondément oublié. On imite l'antique tant bien que mal : on fait grimacer le grec à côté du romain et on appelle cela la *renaissance!* Le paganisme envahit tout. La ligne perpendiculaire, élancée, chrétienne, spirituelle, disparaît devant la ligne horizontale ou courbe, humble, matérielle et païenne. On fuit le voisinage du ciel pour se rapprocher de la terre. L'art chrétien abdique. De cette époque date

cette série de temples néo-grecs, néo-romains, constructions hybrides qui ont pourtant un réel avantage, celui de se prêter à toutes sortes de destination, en ayant seulement soin de changer l'étiquette.

Aujourd'hui que les esprits, mûris par tant de révolutions successives, reviennent généralement de tant de fatales illusions, aujourd'hui que la foi renaît dans les cœurs, et que le monde s'incline encore avec respect devant le successeur des Grégoire VII et des Innocent III, on retourne naturellement à cette grandiose architecture du moyen âge, si bien appropriée au caractère religieux du christianisme. Aussi l'architecture ogivale ou française gagne-t-elle chaque jour du terrain, et le jour n'est pas loin où l'on pourra enregistrer son triomphe définitif.

JULES COURTET,

Sous-préfet de Thiers.

NOTICE

SUR UN CAMÉE ANTIQUE INÉDIT.

Le camée remarquable que nous faisons connaître aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue archéologique* (planche 206) a été acquis, pour le Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale, dans le mois de décembre de l'année 1851.

La nouvelle de l'entrée d'un camée de cette importance dans la collection nationale sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec la plus vive satisfaction, par les amis de l'antiquité, car ces sortes de bonnes fortunes deviennent de jour en jour plus rares. En effet, ce n'est qu'à de très-longs intervalles que se présentent de pareilles occasions; on chercherait vainement des camées antiques de premier ordre dans les ventes publiques; les plus riches cabinets d'amateurs tels que ceux de MM. les ducs de Luynes et de Cambacérès, ainsi que de MM. Roger, ne comptent pas plus de cinq ou six camées qu'on puisse placer à côté de celui qui nous occupe. Ce n'est pas seulement à la modicité des fortunes de notre époque qu'il faut attribuer cette excessive pénurie; si ces camées sont introuvables, c'est surtout parce que les plus beaux qui soient sortis des mains des artistes de l'antiquité se sont immobilisés, depuis le temps des empereurs, dans les trésors des rois et des princes qui se partagèrent les dépouilles de l'empire. La beauté des matières employées par les anciens pour les camées et pour les intailles a fait considérer les monuments de cette classe comme des objets du plus grand prix, même dans les temps barbares. Les pierres gravées en creux antiques servirent de sceaux à nos rois, dès l'époque mérovingienne, et les pierres gravées en relief étaient considérées comme des merveilles, lorsqu'on ne leur faisait pas l'honneur de les adorer comme des reliques. En 1343, le roi Philippe VI envoya à Rome le trésorier de la Sainte-Chapelle, pour montrer au souverain pontife quelques-unes des reliques de ce saint chapitre, *et espéciallement un joel appelé le camahieu*. Le joel ou joyau que le Pape avait désiré voir, c'est le camée connu anciennement sous les noms de *camée de la Sainte-Chapelle*, ou *d'agate de Tibère*; en un mot, le grand camée de France.



Housselin del. B et W sc

CAMÉE INÉDIT

de la Bibliothèque Impériale

Ce fait qu'un intéressant travail de M. Douët d'Arcq a consigné dans cette Revue prouve en quelle réputation les camées étaient au XIVe siècle. On les appelait alors indifféremment *joyaux* ou *camahieux*. D'où venait ce dernier mot dont nous avons fait *camée?* Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, après avoir rapporté les opinions reçues de son temps à ce sujet, termine en disant : « *Ces deux étymologies ne me plaisent point ; et je confesse ingénument que je ne sais pas d'où vient* CAMAIEU. » Je suis de l'avis de Ménage : aucune des étymologies acceptées jusqu'à lui ne me plaît ; celles qui depuis ont été proposées ne me semblent pas plus heureuses ; et quoiqu'il puisse bien arriver que la mienne ne soit pas mieux venue du lecteur, je ne laisserai pourtant pas de la risquer. Ce mot, qu'on trouve écrit, dès le XIVe siècle, *camahieu*, ne pourrait-il pas être venu du grec κειμήλιον, en passant par la forme latine *cimelium?* Nous trouvons les *camées* nommés dans les inventaires, indifféremment *joyaux* ou *camahieux* ; or, κειμήλιον signifie *meuble précieux*, *bijou*, *joyau*. L'inscription de la monture d'un beau camée de Jupiter, de la Bibliothèque impériale, donne à ce monument le nom de *jouyau*. D'un autre côté, les inventaires de la Sainte-Chapelle appellent *camahieu* notre buste antique d'agate onyx, de ronde bosse, représentant un empereur romain, et qui servait d'ornement au bâton du chantre. Je l'avoue, je serais fort tenté de conclure de ces faits que, par le terme *camahieu*, on entendit dans l'origine, non pas ce que nous appelons un camée, mais bien un *joyau* antique, de matière précieuse et rare entre toutes choses. Les formes diverses du mot *camahieu*, que je trouve écrit, *camahutus*, *camahotus*, et dans un texte de 1321, *camahelus*, qui se rapproche extrêmement de *cimelium*, me paraissent autoriser l'étymologie que je viens de proposer. Je pourrais peut-être encore l'étayer d'autres raisons, mais je ne prolongerai pas cette digression, qui ferait perdre de vue le sujet de cette notice.

Les camées de premier ordre, disions-nous, ne se rencontrent que par exception dans la circulation; aussi éprouvons-nous une joie véritable en voyant celui-ci réuni à ces magnifiques pierres du Cabinet de France, que nous envie, à si juste titre, le moderne Musée britannique, où l'on chercherait en vain de semblables richesses. Qu'il nous soit permis, bien que nous ayons l'honneur d'appartenir à la Bibliothèque impériale, de louer ici l'administration de ce grand établissement, qui, malgré la réduction si regrettable de son budget, n'a pas hésité à consacrer une somme relativement considérable à cette importante acquisition. Nous ne négligerons pas non plus

d'applaudir à la promptitude de décision avec laquelle le conservateur des médailles et antiques, M. Ch. Lenormant, s'est empressé de saisir cette occasion et de traiter avec le propriétaire de ce camée, dont le savant académicien avait apprécié rapidement l'importance et l'authenticité.

Cette appréciation de l'authenticité n'est pas toujours sans difficultés; plusieurs artistes de la renaissance ont pratiqué l'art de la sculpture en relief sur pierres dures avec une telle perfection, avec un sentiment si exquis des beautés de l'art antique, qu'il est quelquefois prudent d'hésiter. Mais, pour le camée qui nous occupe, le doute n'est pas permis. Ce monument n'appartient pas à la belle époque de l'art; il est d'un style que les artistes se sont bien gardés d'imiter, et que les faussaires de notre temps n'ont pas d'intérêt à contrefaire.

Nous croyons devoir placer la date de ce camée au commencement du IVe siècle de notre ère; à ce moment, les grandes traditions de l'art ne sont pas complétement perdues; le style conserve encore de la sévérité; la composition est simple et claire; mais déjà le dessin est moins pur; à la noble élégance des artistes du haut empire succède la lourdeur et je ne sais quoi de rude et de grossier; l'art païen se meurt, l'art chrétien n'existe pas encore. Ces défauts, qu'il est facile de signaler en examinant le nouveau camée du Cabinet de France, ne diminuent en rien son importance pour l'histoire de l'art. Les cabinets les plus riches renferment peu de monuments de l'époque que nous cherchons à caractériser, et l'on trouverait difficilement des pierres gravées, soit en creux, soit en relief, appartenant au IVe siècle et offrant un intérêt comparable à celui que présente ce camée, sous le double rapport de la beauté de la matière, et de l'intérêt du sujet.

Ce sujet est simple. C'est un empereur dans son char triomphal; quel est cet empereur? Ici commencent les difficultés; la face de l'empereur est réduite à de si petites proportions qu'il est difficile d'affirmer que ce camée représente plutôt tel prince que tel autre. La difficulté s'accroît encore par cela même que nous sommes au IVe siècle de notre ère, et qu'à cette époque l'iconographe ne peut plus marcher qu'avec des précautions infinies, bien moins par suite de la rareté des monuments qu'à cause de l'imperfection des portraits existants. Cependant un examen approfondi de la question nous a suggéré une opinion que pourront peut-être justifier certaines circonstances de la composition, et nous la soumettons à nos lecteurs, sous la forme modeste d'une simple conjecture.

Comme nous l'avons dit, le nouveau camée de la Bibliothèque impériale représente un *Auguste* sur un char triomphal. L'empereur est debout, la tête nue, revêtu de son armure et du paludamentum ; il tient de la main droite un long javelot, et dans la main gauche le globe, symbole de la toute-puissance. Le char est traîné par quatre chevaux qui foulent aux pieds des ennemis terrassés. Deux Victoires ailées tiennent les rênes des chevaux ; celle de droite porte un trophée ; celle de gauche, un labarum sur lequel paraissent les images de deux empereurs ; circonstance importante en ce qu'elle circonscrit les recherches. On ne peut, en effet, attribuer ce camée qu'à un Auguste dont le pouvoir aura été partagé. Le Soleil et la Lune personnifiés, placés l'un à la droite, l'autre à la gauche de l'empereur, lui présentent chacun un globe. Le Soleil est figuré sous les traits d'un jeune homme revêtu d'une longue robe et tenant une torche allumée ; la Lune, sous les traits d'une jeune femme également revêtue d'une longue robe, portant sur le front un croissant et tenant, comme le Soleil, une torche allumée.

Ces deux astres signifient l'*Éternité* promise, non-seulement à l'empire, mais encore à l'empereur, auquel l'apothéose était assurée. On pourrait même supposer que l'Éternité dont il est question est une éternité de triomphes. Dès l'époque de Vespasien, on voit, sur les médailles, l'Éternité symbolisée par les têtes du Soleil et de la Lune placées dans les mains d'une femme debout devant un autel ; la légende ÆTERNITAS ne permet pas de douter du sens qu'on doit attribuer à cette représentation, dont on trouve d'autres exemples, avec des variantes, sur des médailles de Titus et de Trajan. L'idée de l'Éternité était tellement liée, chez les Romains, aux représentations du Soleil et de la Lune, qu'on lit la légende *concordiæ æternæ* au revers d'un aureus de Caracalla, représentant les bustes conjugués de Septime Sévère, radié comme dieu Soleil, et de Julia Domna placée sur un croissant. Eckhel a, du reste, trop bien élucidé cette question et l'origine très-naturelle de ce symbole, pour qu'il soit nécessaire d'insister. Le verset 38 du psaume LXXXVIII, cité, à ce sujet, par le savant numismatiste, avec le plus heureux à-propos, est le meilleur commentaire que nous en puissions faire : *Et thronus ejus sicut sol in conspectu meo, et sicut luna perfecta in æternum.*

Maintenant que notre camée est décrit, il ne nous reste plus qu'à nommer l'empereur auquel nous croyons devoir l'attribuer : cet empereur, c'est Licinius, le collègue et le rival infortuné de Constantin le Grand. Depuis l'an de Jésus-Christ 314 jusqu'en 323, Con-

stantin et Licinius se partagèrent le monde romain; ce serait donc pendant cette période d'années que nous placerions l'exécution de notre camée. Pour peu qu'on veuille prendre la peine de comparer la tête de Licinius sur les monnaies avec celle de l'empereur qui paraît ici sur le quadrige triomphal, on avouera que si la ressemblance de ces deux portraits n'équivaut pas à une identité absolue, cependant elle est assez frappante pour ne pas pouvoir être méconnue. Licinius, fils d'un paysan de la Dacie, était un soldat parvenu; ses traits pouvaient se ressentir de la grossièreté de son origine, grossièreté qui allait jusqu'à la rudesse, jusqu'à la haine de ceux qui avaient reçu une éducation plus raffinée que la sienne, éducation qu'il affectait de mépriser. Or, la tête que nous voyons ici est bien la tête d'un homme énergique, mais elle manque absolument de distinction; le visage est large et lourd; le col court annonce un homme robuste, trapu, si nous osons employer ce terme trivial, qui exprime bien l'extérieur de Licinius. Voyez entre autres preuves de ce que nous avançons un magnifique aureus du Cabinet impérial de France, au revers duquel on voit Licinius en pied, revêtu des habits consulaires. Il est facile de voir sur cette pièce que l'extérieur de ce prince répondait bien au portrait peu flatté que nous venons d'en faire. On peut aussi comparer cette tête avec celle des monnaies de Licinius et principalement avec un aureus de la Bibliothèque impériale sur lequel Licinius est représenté de face comme sur le camée. Cet aureus porte pour légende : LICINIVS AVG. OBDV. FILII SVI. Au ℞ Jupiter Nicéphore assis; la légende est : IOVI CONS. LICINI AVG. Sous le siége de Jupiter : SIC X SIC XX et à l'exergue : SMNΓ. Le cabinet de Vienne possède une variante de cette pièce; au lieu du Γ à l'exergue, on lit un D. Cette pièce très-rare est malheureusement d'une assez mauvaise conservation; mais telle qu'elle est, on trouvera en l'examinant, sinon la preuve de la vérité de la conjecture que nous cherchons à faire prévaloir, au moins des éléments suffisants pour en établir la probabilité.

A quelle victoire se rapporte le triomphe représenté sur notre camée? La réponse serait difficile, car la composition n'offre pas de détails particuliers; mais si l'on se souvient des habitudes romaines à cet égard, on pourra penser avec nous que le sujet de notre pierre est une allusion générale aux victoires de Licinius, plutôt qu'un monument commémoratif d'un événement spécial. Sans sortir du règne de Licinius, nous trouverons un aureus représentant ce prince dans un quadrige triomphal tenant de la main droite un

rameau d'olivier. Cette monnaie porte pour légende : SECVRITAS AVGG. Un autre aureus du même prince le représente debout, tenant d'une main le buste, de l'autre le globe, comme sur le camée, et placé entre deux captifs. La légende de cette médaille est : VBIQVE VICTORES. Sur ces deux médailles, le pluriel a été employé; car selon l'usage, l'honneur du triomphe est partagé par les deux Augustes; de même sur notre camée, les images des deux maîtres du monde romain sont réunies sur le labarum; la gloire des succès remportés par un Auguste était partagée comme un attribut de la souveraine puissance par son collègue.

Le camée de Licinius est exécuté sur une belle sardonyx à trois couches. On sait que c'étaient ces pierres que les Romains prisaient le plus; *Sardonycha verum, lineisque ter cinctum*, dit Martial parlant d'un homme qui avait la manie de se vanter de ses richesses. Nous l'avons fait reproduire dans la dimension de l'original et nous en avons même fait dessiner la monture, ouvrage de ces habiles émailleurs du XVIe siècle qu'on n'a pas encore égalés. Cette monture indique que ce précieux joyau a été possédé pendant la renaissance par quelque prince amateur des arts et des lettres, comme cette glorieuse époque en a produit un si grand nombre.

A. CHABOUILLET.

A MONSIEUR L'ÉDITEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*.

MONSIEUR,

Dans une des dernières leçons de mon cours d'Archéologie, où je m'occupe, cette année, de l'*Iconographie ancienne*, j'avais eu l'occasion de traiter la question des *images des ancêtres* des Romains, lesquelles images étaient certainement des *masques modelés en cire*, *expressi cera vultus*, selon le témoignage de Pline (1); et, contre l'objection d'antiquaires du dernier siècle, tels que Klotz et Lippert (2), qui ne pensaient pas que des *masques de cire* pussent se conserver assez longtemps, j'alléguais le fait, maintenant acquis à la science, qu'il existe, dans nos collections d'antiquités égyptiennes, des figurines et de petits bas-reliefs en cire, recueillis dans les tombeaux de l'Égypte, qui ont résisté, durant une longue suite de siècles, à l'action de l'humidité, comme à celle de la chaleur. A l'appui de ce fait, je citais une découverte, qui venait de s'opérer dans un tombeau de *Cumes*, et dont la nouvelle m'était parvenue, la veille même de ma leçon, par une lettre de mon savant ami, M. J. Minervini, l'habile et déjà célèbre antiquaire napolitain : celle de *têtes en cire*, mises à la place des têtes réelles, pour compléter des squelettes humains. Une découverte si extraordinaire m'avait paru devoir être portée à la connaissance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; et, bien qu'elle ne fût encore accompagnée pour moi d'aucun détail, j'avais cru devoir donner à cette Académie, dans sa séance du 11 courant, lecture du passage de la lettre de M. Minervini, où elle était simplement énoncée. Mais j'ai reçu plus récemment le numéro 14 du *Bulletino archeologico napolitano*, gennaio 1853, où se trouve un compte rendu de la fouille qui a produit cette découverte, rédigé par M. Minervini (3); et, comme je suis peut-être le seul à Paris qui possède actuellement cette feuille de l'excellent journal napolitain, je pense que vos lecteurs me sauront gré de leur faire connaître, par un extrait fidèle de l'article de M. Minervini, les principales circon-

(1) Plin. xxxv, 2, 6.

(2) Voy. à ce sujet les *Lettres* de Lippert à Klotz, t. II, p. 167, et l'adhésion que Gurlitt semble donner à cette manière de voir, *über die Büstenkunde*, dans ses *Archäolog. Schrift.*, p. 204.

(3) *Bulletino archeologico napolitano*, nuova serie, gennaio 1853, p. 105-107.

stances de la fouille dont il s'agit, et qu'ils me permettront d'y joindre quelques réflexions.

C'est au goût pour l'antiquité, qui distingue à un si haut degré Son Altesse Royale le comte de Syracuse, frère de Sa Majesté le roi de Naples, qu'est due la pensée, certainement très-heureuse, d'une fouille générale sur le site de *Cumes*, entreprise vers la fin de l'année dernière. Le prince napolitain, qui aime les arts avec passion et qui les cultive avec talent, avait choisi à dessein ce site de la plus ancienne et d'une des plus considérables des villes grecques de cette partie de l'Italie, comme le théâtre d'explorations qui lui semblaient devoir promettre les résultats les plus importants pour la science de l'antiquité. Dans cette vue, il avait arrêté toutes les dispositions qui devaient être suivies dans cette fouille, dont il surveillait lui-même la conduite, avec cet intérêt actif, avec ce soin religieux que réclament la découverte et la conservation des monuments antiques; et, pour que la connaissance des objets qui sortiraient du sol de *Cumes* profitât immédiatement à la science, il avait décidé qu'il serait publié un *journal* exact de la fouille, dont il confiait la rédaction à un jeune antiquaire napolitain, M. G. Fiorelli, très-honorablement connu par ses travaux numismatiques (1).

Le premier point de la localité antique, sur lequel furent d'abord dirigées les fouilles, se trouve à peu de distance des ruines qu'on appelle vulgairement *Tempio de' Giganti*, et qui paraissent avoir appartenu à un *temple de Jupiter Stator*. L'exhaussement du sol en cet endroit semblait indiquer que des constructions antiques s'y trouvaient enfouies; et c'est en effet ce qui s'est vérifié à la suite des premiers travaux d'excavation. Mais avant de rendre compte de cette partie des découvertes opérées sur le sol de *Cumes*, nous avons hâte de parler de celle qui, par sa nouveauté et par son caractère vraiment extraordinaire, excite au plus haut degré l'intérêt des antiquaires, à Naples d'abord, et bientôt, sans doute, dans tout le monde savant.

Le progrès de la fouille, sur un terrain peu éloigné du site qui vient d'être indiqué, mit à découvert un certain nombre de tombes romaines, qui sont toujours, à raison de leur époque plus récente, placées au-dessus des sépulcres d'un âge plus ancien, et qui ne ren-

(1) Le premier cahier de ce *journal* a déjà paru à Naples, sous ce titre : *Monumenti antichi posseduti da Sua Altezza Reale il conte di Siracusa*, Napoli, 1853, in-4°; et je regrette bien de ne connaître encore cette publication, qui ne saurait manquer de répondre au mérite de son auteur, que par la citation qui en est faite dans le *Bulletino archeologico napolitano*.

fermaient en général que des objets de peu de valeur. Mais une de ces tombes, la seule dont nous ayons à parler en ce moment, offrit la révélation si singulière que j'ai voulu signaler à l'attention de vos lecteurs. La partie supérieure de cette tombe, presque entièrement construite en briques, selon l'usage romain des bas temps, s'élève un peu au-dessus des autres, tandis que la partie inférieure se trouve au-dessous du niveau de la voie actuelle d'environ douze palmes. La chambre sépulcrale, d'une forme rectangulaire, se termine en voûte; elle a ses parois enduites d'une simple couche de blanc, percées de niches, pour y déposer les urnes cinéraires, et décorées d'une corniche grossière, sur laquelle étaient disposés des *unguentaria* d'argile de diverses dimensions, des *lampes* et des *ollæ* remplies de cendres et d'ossements. Le long de trois de ces parois règne une large banquette construite en maçonnerie, où avait été répandue en abondance de la cendre, ou une poussière très-fine, servant comme de lit à un cadavre qu'on y avait placé, sur deux des côtés; la banquette située à gauche de l'entrée avait reçu deux corps. Aucun des quatre squelettes n'avait son crâne; mais les deux de la banquette de gauche avaient eu, pour tenir lieu des têtes réelles qui manquaient, des têtes en cire, avec le col et avec les yeux rapportés en verre. On ne put s'assurer, avec toute la certitude désirable, si les deux autres squelettes avaient eu des têtes semblables; mais il est certain qu'on n'en recueillit aucun vestige parmi les résidus d'os et de cendres qui furent soigneusement examinés; et l'absence totale du crâne fut également constatée.

Son Altesse Royale le comte de Syracuse, qui entra le premier dans la tombe, fut aussi le premier à reconnaître que, des deux têtes, l'une était celle d'un homme, l'autre, celle d'une femme, et que la première était un peu inclinée vers l'orient. Mais, quelque soin qu'on mît à les conserver ensemble, il ne fut possible d'en recueillir qu'une seule entière : l'autre se brisa en une multitude de petits morceaux, dès qu'on y porta la main. Les antiquaires les plus distingués, M. Minervini, M. Quaranta, furent aussitôt invités par l'illustre auteur de la fouille à venir examiner ces fragiles et précieux débris, qui avaient résisté à l'action de tant de siècles pour exciter, peut-être inutilement, la curiosité du nôtre; et, afin de satisfaire au vœu de la science, Son Altesse Royale fit généreusement don des deux têtes au musée royal de Naples, où elles sont maintenant déposées, et où elles ne tarderont sans doute pas à être livrées à l'examen sérieux des hommes instruits, sans avoir rien à craindre du vain empressement des curieux.

Maintenant, que faut-il penser d'un fait aussi nouveau, aussi extraordinaire que celui-là ? Je sais que le savant secrétaire perpétuel de l'Académie d'Herculanum, M. Quaranta, en donnant connaissance de la découverte à cette illustre compagnie, lui a fait part de ses conjectures ; mais j'ignore quel en est l'objet et le résultat. M. Minervini, dont on connaît la prudente réserve, autant que le savoir exact et la critique judicieuse, s'est abstenu jusqu'ici d'exprimer une opinion ; il s'est borné à rappeler l'usage antique, attesté par plusieurs auteurs (1), et pratiqué par les Perses et par les Scythes, d'enduire de cire les cadavres de leurs morts, pour les préserver de la destruction ; mais j'avoue que ce procédé ne me semble avoir aucun rapport avec le fait dont il s'agit. Dans un pareil état de choses, lorsque l'étonnement et le doute planent encore sur une question où la science n'a pu porter la lumière, où l'objet même qui donne lieu à tant de conjectures n'a pas encore été soumis, quant à sa matière, à une analyse scientifique, il serait sans doute plus prudent, il serait certainement plus commode, de s'abstenir de toute supposition. Je ne puis cependant résister au désir de vous faire part d'une idée qui m'est venue, et que je n'exprime qu'avec une extrême défiance, en acceptant d'avance le jugement qu'en porteront les maîtres de la science.

Parmi les objets trouvés dans la tombe, et dont je parlerai tout à l'heure, on recueillit une monnaie de bronze de Dioclétien. Cette pièce de monnaie suffit pour assigner une date certaine à la sépulture en question ; elle appartient indubitablement aux premières années du IV[e] siècle de notre ère. Mais cette même médaille de Dioclétien rappelle aussi la mémoire de la sanglante persécution dirigée par cet empereur contre les chrétiens, et nommée généralement l'*ère des martyrs*. De là, naît assez naturellement la pensée que les deux squelettes, dont les têtes réelles avaient été remplacées par des têtes en cire, pourraient bien avoir été ceux de deux victimes de la persécution, de deux chrétiens recueillis par la piété de leurs proches et déposés dans un tombeau de famille. Je conviens que ce fait est absolument sans exemple, aussi bien que celui-là même des têtes de cire. On sait que les chrétiens avaient soin de placer leur sépulture à l'abri de tout contact avec des restes profanes, et que c'est pour cela que dans ces temps de persécution ils se creusaient des tombes souterraines, telles que ces vastes catacombes

(1) Herodot. I, 140, et IV, 71 ; Strabon., l. XV, p. 735 ; Ciceron. *Tusculan.*, I, 45 ; Cornel. Nep. *Agesil. in fine.*

de Rome et de Naples, monuments si touchants et si instructifs des épreuves de la primitive Église. Je sais aussi que les restes des chrétiens qui avaient obtenu dans la persécution la palme du martyre, n'étaient jamais confiés à la tombe, sans être accompagnés de quelques objets pieux qui attestaient leur généreux dévouement et qui se rapportaient le plus souvent à leur profession ; et je me suis assez occupé des sépultures chrétiennes du premier âge, pour n'être pas étranger à ces notions, qui sont exposées dans mes *Mémoires d'antiquité chrétienne*. Je connais donc les objections qui peuvent s'élever contre mon idée, et j'en comprends très-bien la valeur; aussi, n'ai-je cédé à la tentation de la rendre publique, que pour avoir un motif de recommander l'examen le plus attentif, le plus scrupuleux qu'il soit possible, des divers objets trouvés dans la tombe, en outre des *unguentaria*, des *lampes* et des *ollæ*, dont il a été parlé plus haut, et qui sont les meubles ordinaires d'une tombe païenne. Ces objets, suivant l'indication qu'en donne M. Minervini, consistent en *six petits vases de verre coloré*, et en un autre *petit vase cylindrique*, au fond duquel est un dépôt *d'encre, atramento*; il y a aussi *d'autres objets*, que le savant antiquaire n'indique que d'une manière générale : *ed altri oggetti, de' quali parleremo in appresso*. Ces objets, sur la nature desquels je ne puis former aucune conjecture, ne pourraient-ils fournir quelque indice de christianisme, et par suite quelque preuve de martyre? Ce qu'on a pris pour de *l'encre, atramento*, ne serait-il pas un *dépôt sanguin*, et ne conviendrait-il pas d'en faire l'analyse la plus rigoureuse? C'est là un point qui se recommande au plus haut degré à la piété du chrétien, comme à la science de l'antiquaire; et je conviens que de pareilles questions ne peuvent être décidées que par l'autorité de l'Église, qui s'appuie sur les traditions, en même temps qu'elle s'éclaire de nos lumières. Mais Naples possède dans le P. Garrucci un homme qui joint tout le savoir d'un antiquaire à toute l'instruction d'un prêtre, et c'est à son jugement que je soumets humblement l'idée que je viens d'exposer.

Je ne dirai que quelques mots de la fouille commencée d'abord sur le point de l'emplacement de *Cumes*, qui a été indiqué au commencement de cette lettre. Cette fouille a mis à jour des débris considérables d'un grand édifice public, qui, d'après le caractère de son architecture, paraît être du siècle des Antonins, et qui était splendidement décoré de marbres et de belles sculptures. On a déjà recueilli de grands morceaux d'une corniche de marbre, toute une longue suite de colonnes corinthiennes du plus beau marbre cipollin, les

unes intactes, les autres brisées et endommagées, et plusieurs statues qui paraissent dignes de l'étude des antiquaires et de l'estime des artistes. Il y a donc déjà, dans les premiers résultats de cette fouille, et quand l'aire de l'édifice qu'elle a mis à découvert est loin encore d'être déblayée et d'avoir fourni tous les éléments qu'elle renferme, sinon pour sa restauration, qui ne sera peut-être pas possible, du moins pour sa détermination, qui restera pour la science une question grave à résoudre, il y a, dis-je, dans ces premiers résultats, un double motif d'intérêt pour l'art et pour la science; et ce doit être pour le prince napolitain qui a eu l'idée de cette entreprise et qui a attaché son nom à cette découverte, une puissante raison de poursuivre et d'achever son ouvrage, qui lui assure la reconnaissance de de tous les amis de l'antiquité.

J'observe en finissant qu'il a été trouvé deux grands morceaux de marbre, qui ont fait partie de la corniche, et qui ont donné le commencement et la fin d'une inscription, qui, si elle se complète, comme il est permis de l'espérer, par la découverte des mots intermédiaires, fera sans doute connaître la nature de l'édifice auquel elle appartenait; voici ces deux fragments d'inscription :

LVCCE.... et : ETIS. S. P.

Une petite dalle de marbre, recueillie au même endroit, portait cette autre inscription :

CN. LVCCEIVS. CN. F. GEMEL
FRATER

La famille *Lucceia* est connue par de nombreuses inscriptions latines de *Pouzzoles* (1), et il n'est pas moins bien établi par les marbres antiques, que cette famille considérable avait son principal siége à *Cumes*, ainsi que l'a montré M. G. Fiorelli (2). En s'aidant de cette notion et en donnant aux sigles S. P. la seule interprétation qu'elles comportent, *Sua Pecunia*, on se trouve déjà en mesure d'inférer de ces inscriptions qu'*un* ou *plusieurs des Lucceius* ont construit *à leurs frais* un grand édifice public, destiné à l'embellissement de *Cumes*.

(1) Voy. le savant *Mémoire* de M. Gervasio, *Intorno alla iscriz. de' Luccei*, dans les *Memor. della reg. Accadem. Ercolan.* t. VII, p. 233, sg.
(2) Dans le *journal* cité plus haut, p. 771, note 1.

RAOUL ROCHETTE.

Paris, 23 février 1853.

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS.

Strasbourg, le 22 février 1853.

MONSIEUR,

La *Revue archéologique* a publié dans le cahier du mois de décembre dernier, p. 577, une notice sur quelques inscriptions qui se trouvent dans les environs de Saverne (Bas-Rhin). La seconde, inscrite en réalité sur une pierre tumulaire antique, dont l'inscription primitive avait presque complétement disparu, présente des caractères particuliers qui n'ont pas pu être déchiffrés. J'hésitais à vous adresser une réclamation, lorsque le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (nov.-déc., 1852, p. 200) nous a apporté une copie de ces inscriptions, en invitant les savants à y fixer leur attention. Je me crois par conséquent obligé de révéler le secret de cette inscription singulière. Il y avait à Strasbourg un amateur d'antiquités, qui s'occupait quelquefois de recherches sur l'histoire primitive du pays et de ses habitants, mais auquel manquaient l'étude et l'assiduité pour pénétrer dans les mystères de ces temps et des traces qu'en offrent les monuments. Ce M. Reiner, décédé il y a trois ans, rêvait beaucoup des Celtes et de leurs vestiges dans cette province longtemps avant l'arrivée des Romains, et désespérant d'en trouver de vrais, il en a fabriqué. L'inscription en question appartient à ces mystifications : on a fait venir le tailleur de pierre par lequel les caractères ont été tracés d'après le dessin de M. Reiner, et il a avoué sans hésitation la fraude à laquelle il a coopéré. Il est par conséquent inutile que les savants s'occupent de ce monument et de ses caractères.

Les deux LL que l'article signale se trouvent fréquemment dans les inscriptions en caractères cursifs, et j'ai sous les yeux le fragment d'une tuile romaine, qui en présente deux exemples.

Quant aux autres caractères qui se font remarquer par leur forme,

il est facile d'y reconnaître les traits d'une époque de beaucoup postérieure à la domination romaine.

Je saisis cette occasion pour vous communiquer quelques autres inscriptions que j'ai pu me procurer dans les derniers temps. C'est d'abord celle d'un cachet en bronze ayant un anneau pour y passer le doigt, dont la longueur est de cinq centimètres et la hauteur de deux centimètres :

EVTICHIDIS D
VIRI SVLPICI
PRISCI CV SER III

Eutichidis duam? viri Salpicii Prisci, clarissimi viri servi immunis? La dernière lettre de la première ligne et les traits isolés à la fin me semblent présenter des difficultés, que je ne sais si j'ai bien devinées. Quant aux objets marqués par ce sceau je ne saurais non plus les indiquer; il faut espérer qu'une autre manière de l'interpréter donnera une solution plus satisfaisante.

Dans une urne cinéraire, ornée des figures d'Apollon, de Minerve et de Mercure, et de quelques autres emblèmes se sont trouvés deux bracelets de huit centimètres de dimension en bronze doré, dont la moitié du cercle consiste en un fil assez fort, qui glisse au moyen de petits anneaux, de manière que le bracelet qui encore aujourd'hui a conservé son élasticité, pouvait s'ouvrir de quelques centimètres de plus. L'autre moitié forme une plaque de la largeur de vingt-cinq millimètres. Sur la bande est inscrit en caractères d'une grande pureté :

AMO TE
AMA ME,

et sur l'autre moitié :

AMA ME
AMO TE.

Il est inutile d'ajouter un mot sur l'interprétation de ces inscriptions simples et qui expriment le sentiment avec une naïveté charmante, ni de s'arrêter sur le contenu de l'urne, qui s'y trouve encore.

Agréez, monsieur, etc.

JUNG,

Professeur et bibliothécaire de la ville de Strasbourg.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Des fouilles qui viennent d'être faites à Ardée, cette antique cité du Latium, dont les anciens faisaient remonter l'origine à Danaë, ont mis sur la trace d'une nécropole qui rappelle beaucoup les nécropoles découvertes dans ces derniers temps sur le sol de la vieille Étrurie.

Un antiquaire plein de zèle et d'activité, Jean-Baptiste Guidi, est l'auteur de cette découverte. Les tombeaux sont creusés dans le roc vif assez profondément. Ils sont généralement vides; ce qui prouve qu'ils ont déjà été ouverts, sans doute à l'époque des Romains. Ces sépulcres ont une grande ressemblance avec les tombeaux étrusques. Ils sont comme eux décorés de peintures d'ornements dont les couleurs ont encore aujourd'hui une grande vivacité. Plusieurs sont accompagnés d'un portique, dont les colonnes tiennent, pour les proportions, le milieu entre l'ordre toscan et l'ordre dorique. A l'intérieur on a découvert des morceaux de plastique peinte (*plastica dipinta*). Le plus remarquable est un fragment qui a appartenu à une statue de Bacchus barbu. Cette figure de style archaïque, est colorée en rouge au visage, en noir à la barbe et aux cheveux, en blanc et en bleu aux yeux; la tête et la couronne sont également colorées.

On continue de faire des fouilles à Veies, et l'on a découvert des vases peints à figure jaune, des ustensiles et des figurines en bronze.

La présence de ces morceaux de plastique peinte, comme les appelle notre correspondant de Rome, vient à l'appui des observations que M. Raoul Rochette avait consignées dans ses *Peintures antiques inédites*. Ce savant antiquaire, à propos des peintures qu'on rapporte avoir été exécutées dans le temple de *Salus* à Rome, par *Fabius Pictor*, avait établi que ses peintures devaient être murales.

Les décorations de la nécropole d'Ardée appartenaient donc à ce même genre de peinture qui était pratiqué vers le milieu du Ve siècle de Rome; et c'est là un indice de l'âge auquel peuvent appartenir les peintures qu'on vient de découvrir. D'ailleurs le fragment de figure de Bacchus dont il vient d'être question plus haut, se rattache à cette classe d'objets d'argile coloriée que l'on a trouvés à plusieurs reprises dans le sol italique, et qui avait déjà établi aux yeux de M. Raoul Rochette dans l'ouvrage qui vient d'être cité, comme un fait hors de doute que les anciens avaient fait dans leur architecture

des travaux de *plastique* coloriée. La Sicile notamment fournit un assez grand nombre de terres cuites peintes tout à fait analogues au Bacchus d'Ardée.

— Le musée des *Souverains français* au Louvre a été ouvert pour la première fois au public le 13 février dernier.

Ce nouveau musée occupe cinq grandes salles adossées à la colonnade qui ont été appropriées pour cet usage et décorées avec beaucoup de goût par l'habile architecte du Louvre, M. Duban. Les deux premières salles, connues sous les noms de Louis XIII et de Henri IV, sont consacrées aux armures, depuis celles de François Ier jusqu'à celles de Louis XIV; les unes belles et simples comme celles de François Ier et de Henri IV; les autres véritables prodiges de ciselures et d'incrustations. Dans la troisième pièce dite de Henri II, offrant dans sa décoration les armes de France et de Pologne, on remarque surtout la chapelle qui, depuis Henri III jusqu'à la révolution de 1830, servit à la réception des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. L'orfévrerie de l'autel, travail des orfévres du XVIe siècle est parfaitement conservée; les magnifiques manteaux des chevaliers garnissent les deux côtés de l'autel, et le livre où sont inscrits les noms de tous ceux qui ont reçu le collier de l'ordre depuis Henri III jusqu'à Louis-Philippe est ouvert sur un pupitre. Dans la quatrième salle, dite des Bourbons, sont réunis les monuments de tous les âges et de toutes les dynasties, depuis les insignes du roi Childéric jusqu'aux insignes royaux de Charles X. Parmi les objets précieux renfermés dans cette salle, on remarque la collection des livres d'heures et évangéliaires dont le plus ancien exécuté sur l'ordre de l'empereur Charlemagne porte la date de 780; le plus récent est le livre d'heures du roi Louis XIV; on remarque ensuite des armes et insignes royaux, parmi lesquels nous citerons: le sceptre, la main de justice, l'épée et les étriers de Charlemagne; les épées de François Ier, de Henri II, de Louis XV et de Louis XVI. La cinquième salle réunit tous les objets ayant appartenu à Napoléon le Grand, et on y examine avec un grand intérêt la couronne dite de Charlemagne, dont Napoléon se couronna lui-même le jour de son sacre; l'exemplaire du Code relié en velours brodé qui était toujours sur la table de son cabinet, etc., etc. La foule qui se porte à la visite du musée des *Souverains français* est plus compacte encore dans la salle impériale que dans celles qui précèdent. On doit des éloges à M. le comte de Nieuwerkerque, directeur des Musées et M. le comte

de Viel-Castel, le conservateur de ce nouveau musée, pour la promptitude et le soin avec lesquels a été exécutée cette belle œuvre qui présentait cependant de grandes difficultés d'exécution.

— On a récemment trouvé, non loin de la ferme Ruetz, qui était jadis une commanderie de Malte, dont le nom était porté par un dignitaire de l'ordre, un pot en terre contenant des médailles. C'est près du ravin qui est entre le Châtelet et la côte de la Haute-Borne, que le fermier, en labourant son champ, a fait cette trouvaille, et depuis lors, chacun aux environs ne rêve plus que trésors et trouvailles; un propriétaire de la localité a profité de cet enthousiasme pour vendre par parcelles une partie de son terrain; mais la terre de cette nouvelle Californie s'est montrée peu sensible à tant d'ardeur, elle a laissé les avides fouilleurs plus pauvres qu'auparavant. La découverte se borne donc aux médailles recueillies par le fermier, parmi lesquelles il y a un superbe Néron en or et soixante-dix-neuf médailles en argent dont cinquante consulaires et les autres des douze Césars.

— Le 2 février dernier, l'Académie royale belge d'histoire et de philologie a élu parmi ses membres étrangers, notre honorable et zélé collaborateur, M. le baron Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut de France, ancien maître des requêtes ordinaire au conseil d'État.

Déjà, par son arrêté du 8 décembre précédent, Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la proposition du comité de l'histoire, de la langue et des arts de la France, établi près de son ministère, avait porté sur le tableau des membres correspondants, M. le baron de Crazannes, qui avait appartenu au même titre à l'ancien comité des arts et monuments.

— En pratiquant des fouilles sur la place de la Terrasse à Uzès (Gard), on a découvert les vestiges d'une chapelle dont la fondation paraît remonter au VIIIe siècle et la démolition au XIIe. Sur les ruines fut élevée une nouvelle église dont quelques pans de mur existent encore. On a retiré des décombres un fragment de sculpture d'une beauté remarquable et d'une parfaite conservation.

— M. Place, notre consul à Mossoul continue avec un grand bonheur les fouilles qu'il a entreprises sur l'emplacement du palais de Khorsabad. Nous avons annoncé, il y a quelques mois, que M. Place avait découvert une double colonnade, nous apprenons

actuellement qu'après avoir fait ouvrir une longue tranchée en arrière de ces colonnes il a rencontré un mur d'environ un mètre quatre-vingts centimètres de haut sur sept mètres de long, entièrement revêtu de briques peintes et émaillées représentant des sujets champêtres. A l'extrémité de ce mur, M. Place a rencontré une statue admirablement conservée, et qui représente un personnage tenant une bouteille entre ses mains. Cette statue de un mètre cinquante centimètres de hauteur est de même nature que les bas-reliefs déjà trouvés. Notre consul espère faire encore d'autres découvertes importantes et qui lui permettront de restituer dans son ensemble le monument assyrien de Khorsabad.

— En construisant une maison à Vienne (Isère), on a mis dernièrement à découvert une partie assez considérable d'une grande salle romaine dont la décoration était d'une grande richesse. La partie inférieure des deux murs qui paraissent au jour est revêtue d'un soubassement en marbre couronné d'une corniche renversée d'un bel effet. Au-dessus s'élevait en retraite un revêtement de même nature, mais dont il ne reste que quelques traces. Le parquet est bien conservé, sauf quelques dépressions causées par le poids des terres dont il a été surchargé pendant au moins quinze siècles. Ses compartiments, en marbre de diverses couleurs et de dessins variés, produisent le plus agréable effet. Au milieu des débris de tuiles, de briques et autres matériaux qui remplissaient cette salle, se sont trouvés des médailles de diverses époques du Haut et du Bas-Empire, des parties de vases en bronze d'une forme remarquable, quelques statuettes aussi en bronze, malheureusement fort maltraitées par le feu qui avait détruit la maison romaine dont la salle faisait partie. L'une d'elles, tenant des deux mains les têtes de deux serpents qui enlacent de leurs replis son corps et ses jambes, paraît représenter un Laocoon. Outre ces objets, on a découvert dans le même lieu des bronzes que l'on peut supposer avoir servi à l'ornement de quelque meuble en bois entièrement consumé par les flammes ou par l'humidité ; de plus un coffret carré en argent d'environ cinq centimètres en hauteur et en largeur. Ce joli petit meuble est orné de quatre feuilles d'acanthe qui se contournent gracieusement sur ses angles; au milieu de chaque face est une tête de femme en bas-relief. Un peu au-dessous du bord, terminé par des palmettes, on voit en dedans une feuillure destinée à recevoir un couvercle, qui n'a pas été retrouvé.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne, par Maximilien de Ring, 2 vol. in-8 avec une carte; Paris, Leleux, 1852.

M. de Ring, qui, sous le titre d'*Histoire des Germains*, a si bien décrit les origines de la nationalité française, vient, dans ce nouvel ouvrage, de développer le tableau des longues guerres que les Romains eurent à soutenir contre les Germains pendant cinq siècles et de suivre les traces de la colonisation qu'à la suite de ces guerres et pendant leur longue durée, le grand peuple a faite dans la Germanie. Déjà les lecteurs du premier de ces deux ouvrages ont pu voir que l'auteur renvoyait à ce second travail. Ils verront que dans le Mémoire qu'il vient de publier et qui est enrichi d'une magnifique carte destinée à la rectification de toutes les cartes des Gaules publiées jusqu'aujourd'hui, il résume les assertions qu'il avait avancées dans son *Histoire des Germains*, et justifie, en s'appuyant sur les inscriptions romaines trouvées dans la province d'outre-Rhin, les données historiques qu'il avait insérées dans ce livre. Ce second travail de M. de Ring est donc, à proprement dire, un complément indispensable à son histoire de Germanie. Il a pour but, comme il le dit dans sa préface, « de rectifier plusieurs points d'histoire mal interprétés, d'en expliquer d'autres, et de donner sur le gouvernement de la Gaule des notions qui amèneront une nouvelle démarcation des frontières de cette antique contrée du côté de la Germanie. » Et en effet, il prouve avec évidence que renfermé par le grand rempart trans-rhénan, la province de Germanie supérieure, à qui toutes les cartes des Gaules donnent le Rhin pour limites, ne s'arrêtait pas à ce fleuve, mais allant aboutir à la Vindélicie au delà du Neckar, renfermait dans son sein tous les pays qui s'étendent depuis le Taurus jusqu'au delà des sources du Danube, que Tacite a désignés sous le nom de Champs décumates. L'auteur, en s'appuyant sur les inscriptions trouvées dans cette enclave, cite une foule de colonies, de municipes, de camps et d'autres établissements romains dont il décrit consciencieusement le développement, et dont le tableau est d'autant plus curieux, que placés à nos frontières, ces établissements étaient

jusqu'ici restés totalement ignorés de nos archéologues. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce savant et beau travail.

L. L.

Architecture du Ve au XVIe siècle, par Jules Gailhabaud; Paris, Gide et Baudry.

Livraisons 57, 58, 59, 60, 61, contenant : le palais Bigallo, à Florence ; les vantaux d'une porte ornée de ferrures, à l'église d'Orcival ; les ferrures de vantaux de la porte de Notre-Dame de Paris ; la dalle tumulaire de Jean de Liekerke et de sa femme, à Bruges, et les notices sur l'autel d'Avenas ; sur les vantaux en bronze dans les mosquées d'El-Khangeh ; sur l'autel de l'église d'Avesnes; sur l'escalier de l'église Notre-Dame à Paris.

Les grandes et inestimables croniques du grant et enorme geant Gargantua, contenant : la genealogie, la grandeur et force de son corps; aussi les merveilleux faictz d'armes qu'il fist pour le roy Artus. Petit in-12 elzevirien, tiré à 110 exemplaires; Paris, Panckoucke, 1853.

Cette publication est destinée à servir de supplément à l'édition des *OEuvres de Rabelais* donnée en 1663 par Dan. et L. Elzevir. Les mêmes dispositions typographiques y sont scrupuleusement observées : même nombre de lignes, même justification, mêmes ornements. On y a joint, en outre, un charmant portrait médaillon, gravé sur bois d'après P. Sablon. A dater de ce jour, on ne pourra dire qu'on a un *Rabelais elzevirien* complet, si l'on n'y a joint *les grandes croniques de Gargantua*, cet essai de l'inimitable docteur de Montpellier. Le tirage très-restreint de cet opuscule prépare sans doute des regrets aux retardataires.

Égypte, Nubie, Palestine et Syrie, 125 dessins photographiques, par Maxime du Camp ; petit in-folio ; Paris, Gide et Baudry.

Les livraisons 11, 12, 13 que nous avons sous les yeux contiennent les planches suivantes : le village de Hamameh, vue générale des ruines de Médinet-Habou, péristyle du palais de Ramsès Méiamoun, vue générale des monuments de Philæ, le temple d'Amada, vue générale des ruines de Louqsor, rive septentrionale du Nil, temple de Maharakkah, la forteresse d'Ibrym, le colosse oriental du

Spéos de Phré, le village et temple de l'île de Béghé, la rive orientale du Nil, la mosquée de Bellal, le temple et village de Débôd, Hemi-Spéos de Séboua, Dromos.

Production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens, et hôtels monétaires des empires romain et byzantin, par J. et L. Sabatier; in-8; Saint-Pétersbourg, Bellizard, 1850, et Paris, Rollin.

Memorie numismatiche di C. Cavedoni, B. Borghesi, Diamilla-Muller, Capranesi, Matranga, Audierne, Visconti, Giordani, ec. ec. Seconda edizione, in-4 de 17 feuilles et 7 planches; Paris, Leleux, 1853.

Le Bestiaire divin, de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère du XIIIe siècle, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, avec une introduction sur les bestiaires, les volucraires et les lapidaires du moyen âge, considérés dans leurs rapports avec la symbolique chrétienne, par M. C. Hippeau, un vol. in-8; Caen, 1852.

Souvenirs numismatiques du siége de 1552, par M. C. Robert, extrait des Mémoires de l'Académie de Metz, in-8 d'une feuille et une planche; Metz, 1852.

Iconographie d'une collection choisie de cinq mille médailles romaines, byzantines et celtibériennes, ouvrage dédié à S. A. I. Mgr le duc de Leuchtenberg, par J. Sabatier, in-f°. Paris, Rollin; Saint-Pétersbourg, Bellizard; Londres, Barthès et Lowell.

Cette belle publication se composera de 180 planches accompagnées d'un texte explicatif; le tout divisé en 21 livraisons dont 17 sont déjà en vente.

Notes historiques sur la ville, le château de Boussac et la famille de Brosses, par Henri Aucapitaine. In-8° de 32 pages et une planche. Paris, Dumoulin, 1852.

Ces notes recueillies par M. Aucapitaine nous donnent des détails intéressants sur l'origine de l'un de ces rares châteaux féodaux qui existent encore en France, et sur les personnages qui l'ont habité.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU NEUVIÈME VOLUME.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

